http://www.numelyo.bm-lyon.fr

Sainte Bible en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet,... De Mr. l'Abbé de Vence,... Ouvrage enrichi de cartes géographiques & de fi

Auteur :

Date :1767-1773

Cote : SJ E 244/101 T. 12

Permalien : http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713233

Droit d'utilisation : © Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.

Bibliotheca S. J.
Les Fontaines
CHANTILLY
E
244/10

A-4-4

E_244/101

SAINTE BIBLE
EN LATIN
ET
EN FRANÇOIS,
AVEC DES NOTES LITTÉRALES,
CRITIQUES ET HISTORIQUES,
DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

TIRÉES du Commentaire de Dom AUGUSTIN CALMET, Abbé de Senones, de Mr. l'Abbé DE VENCE, & des Auteurs les plus célèbres ; pour faciliter l'intelligence de L'ECRITURE-SAINTE.

Ouvrage enrichi de Cartes Géographiques & de Figures.

SECONDE ÉDITION revue, corrigée & augmentée de diverſes Notes & Diſſertations nouvelles.

TOME DOUZIEME.

CONTENANT les II. Livres Canoniques des MACCABÉES ; avec un SUPPLÉMENT aux Notes ſur les Prophetes, & un APPENDIX ſur les Livres Apocryphes d'Eſdras & des Maccabées, & ſur l'Hiſtoire des Juifs.

Beatus homo, quem tu erudieris, Domine, & de lege tua docueris eum. Pſalm. XCIII. 12.

A PARIS,

Chez { ANTOINE BOUDET, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.
La Veuve DESAINT, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.

A AVIGNON,

Chez FRANÇOIS-BARTHELEMI MERANDE, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXXII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

LEs bornes que j'ai dû me preſcrire dans les précédents Volumes, n'ayant pu me permettre de donner à mes *Notes ſur les Prophetes*, l'étendue que pouvoit exiger le louable deſir de mes Lecteurs, je vais y revenir par un Supplément contenant des *Remarques* dans leſquelles on trouvera un *Abrégé du Commentaire de S. Jérôme ſur les Prophetes.*

C'eſt d'après la lecture de ce Commentaire, que je compoſai les Préfaces placées à la tête de chaque Livre dès la premiere édition. L'impoſſibilité où je me trouvois de m'étendre dans des *Notes* que l'on vouloit être ſimplement *Littérales*, *Critiques & Hiſtoriques*, comme le Titre les annonce, me détermina à placer dans mes *Préfaces* les Remarques intéreſſantes que la lecture du Commentaire de S. Jérôme me fourniſſoit ſur les *inſtructions & myſteres renfermés dans chaque Livre.*

Mes Lecteurs m'ayant témoigné par les Lettres d'un judicieux & reſpectable Anonyme, que ce ſecours réduit à des principes généraux, & renfermé dans des bornes ſi étroites, leur étoit inſuffiſant : je me ſuis porté d'autant plus volontiers à faire de nouveaux efforts pour répondre à leurs deſirs, qu'en cela même je ne fais que ſuivre le zele que Dieu m'inſpire pour leur inſtruction & leur édification. Je les remercie bien ſincérement tous, & particuliérement le reſpectable Anonyme qui s'eſt rendu leur interprete, de m'avoir mis dans la néceſſité de rompre un ſilence, auquel j'avois été forcé de me réduire.

C'eſt donc d'après une nouvelle lecture du Commentaire de S. Jérôme, que je vais donner des *Remarques* deſtinées à ſervir de *Supplément aux précédentes Notes ſur les Prophetes.* Là je montrerai l'application que S. Jérôme fait des principes qu'il a ſuivis dans l'étude des Prophetes, & que j'avois recueillis dans mes Préfaces. Là je développerai les conſéquences qui réſultent de ces princi-

pes très-ſimples en eux-mêmes ; mais très-étendus dans leur application. Je crois l'avoir déjà dit ; mais je ne craindrai point de le répéter, parce que j'oſe préſumer du bon goût & du ſage diſcernement de mes Lecteurs, qu'ils en comprendront eux-mêmes l'importance. Un ſeul axiome renferme en quatre mots toute la ſcience des Prophéties ; c'eſt-à-dire, la clef du ſens profond & myſtérieux que contiennent les oracles des Prophetes ; & cet axiome, je le tire du Commentaire même de S. Jérôme : *Quantùm ad myſticos intellectus, Jeruſalem ſemper in Eccleſia accipitur.* » Dans le ſens myſtérieux des Prophéties, Jéruſalem re-» préſente toujours l'Egliſe. « Cette parole ſe trouve dans le Commentaire de S. Jérôme ſur le Livre du Prophete Michée : (*a*) mais le principe qu'elle renferme eſt la baſe de tous les Commentaires de ce ſaint Docteur ſur les Livres des Prophetes. Je ſuppoſe tous mes Lecteurs aſſez inſtruits & aſſez judicieux pour m'accorder la vérité de cet axiome ; & je crois pouvoir les aſſurer que s'ils veulent ſuivre avec une ſage circonſpection toutes les conſéquences qui réſultent de ce principe, ils entreront facilement dans l'intelligence du ſens profond des Prophéties ; ils ſauront apprécier la juſteſſe des applications de ce principe dans le Commentaire de S. Jérôme ; ils comprendront alors l'utilité, j'oſerai même dire l'importance du Commentaire de ce ſaint Docteur ſur ces divins Livres. Mes eſpérances ſont ici d'autant mieux fondées que ſur la ſimple annonce du projet que j'exécute aujourd'hui, l'eſtimable Anonyme, dans ſa derniere Lettre, m'adreſſe ces paroles : » Vous faites eſpérer *un Supplément aux No-*» *tes ſur les Prophetes, tiré de S. Jérôme.* Quel dommage » pour le Public & pour vous, que dès les commence-» ments vous ne vous ſoyez pas attaché à ce grand hom-» me ! Vous ſentez vous-même le mérite & la conſidéra-» tion que les lumieres & le nom de S. Jérôme auroient » donnés à votre édition. Ce morceau neuf que vous pré-» parez, ſera bien reçu. «

(*a*) *Hier. in Mich. init. Tom. III, col. 1496. edit. Bened.*

pes très-ſimples en eux-mêmes ; mais très-étendus dans leur application. Je crois l'avoir déjà dit ; mais je ne craindrai point de le répéter, parce que j'oſe préſumer du bon goût & du ſage diſcernement de mes Lecteurs, qu'ils en comprendront eux-mêmes l'importance. Un ſeul axiome renferme en quatre mots toute la ſcience des Prophéties ; c'eſt-à-dire, la clef du ſens profond & myſtérieux que contiennent les oracles des Prophetes ; & cet axiome, je le tire du Commentaire même de S. Jérôme : *Quantùm ad myſticos intellectus, Jeruſalem ſemper in Eccleſia accipitur.* » Dans le ſens myſtérieux des Prophéties, Jéruſalem re-» préſente toujours l'Egliſe. « Cette parole ſe trouve dans le Commentaire de S. Jérôme ſur le Livre du Prophete Michée : (*a*) mais le principe qu'elle renferme eſt la baſe de tous les Commentaires de ce ſaint Docteur ſur les Livres des Prophetes. Je ſuppoſe tous mes Lecteurs aſſez inſtruits & aſſez judicieux pour m'accorder la vérité de cet axiome ; & je crois pouvoir les aſſurer que s'ils veulent ſuivre avec une ſage circonſpection toutes les conſéquences qui réſultent de ce principe, ils entreront facilement dans l'intelligence du ſens profond des Prophéties ; ils ſauront apprécier la juſteſſe des applications de ce principe dans le Commentaire de S. Jérôme ; ils comprendront alors l'utilité, j'oſerai même dire l'importance du Commentaire de ce ſaint Docteur ſur ces divins Livres. Mes eſpérances ſont ici d'autant mieux fondées que ſur la ſimple annonce du projet que j'exécute aujourd'hui, l'eſtimable Anonyme, dans ſa derniere Lettre, m'adreſſe ces paroles : » Vous faites eſpérer *un Supplément aux No-*» *tes ſur les Prophetes, tiré de S. Jérôme.* Quel dommage » pour le Public & pour vous, que dès les commence-» ments vous ne vous ſoyez pas attaché à ce grand hom-» me ! Vous ſentez vous-même le mérite & la conſidéra-» tion que les lumieres & le nom de S. Jérôme auroient » donnés à votre édition. Ce morceau neuf que vous pré-» parez, ſera bien reçu. «

(*a*) *Hier. in Mich. init. Tom. III, col. 1496. edit. Bened.*

J'ai toujours été également attaché à S. Jérôme ; & ce fidele attachement eſt prouvé dans mes Préfaces dès la premiere édition : mais je ne pouvois alors en donner d'autres preuves. D'ailleurs S. Jérôme n'ayant pas travaillé ſur tous les Livres ſacrés, & n'ayant même travaillé ſur aucun avec autant d'étendue que ſur les Prophetes, c'étoit principalement ſur les Prophetes, que je pouvois marquer mon eſtime pour ce ſaint Docteur, dont je fais gloire d'être le diſciple. Ce que je ne pus donc faire alors, je le fais aujourd'hui. Je ne me borne plus à préſenter les principes importants que j'ai recueillis de ſaint Jérôme ſur chacun des Prophetes : je viens à l'application de ces principes : je ſuis pas à pas le ſaint Docteur ; c'eſt-à-dire, que ſur chaque Chapitre, après avoir préſenté en peu de mots le ſens littéral du Texte, le ſens immédiat qui frappant d'abord les yeux les moins attentifs, ne ſouffre communément que très-peu de difficultés, je prends enſuite le Commentaire de S. Jérôme, pour apprendre de ce ſaint Docteur quel eſt le ſens ſpirituel qui peut ſe trouver renfermé ſous le voile de la lettre ; je choiſis alors dans ſon Commentaire quelques-uns des traits les plus frappants, c'eſt-à-dire, quelques-uns de ces traits dont la lumiere ſe répand ſur tout ce qui les environne : enſorte qu'un ſeul trait de cette nature pris dans le Commentaire du ſaint Docteur ſur chaque Chapitre, eſt une clef qui dans la main d'un homme également pieux & éclairé peut lui ſervir à entendre le ſens profond & myſtérieux du Chapitre entier. J'eſpere que mes Lecteurs conviendront qu'en ſuivant conſtamment cette marche ſur tous les Livres des Prophetes depuis le premier Chapitre juſqu'au dernier, je ſuis parvenu à leur offrir un *Abrégé du Commentaire de S. Jérôme ſur les Prophetes* : j'eſpere que les uns en concevront le deſir de lire le Commentaire entier de ce ſaint Docteur, & que ceux qui ne ſeroient pas à portée de ſe procurer cet avantage, s'eſtimeront en quelque ſorte dédommagés de cette privation, par l'Abrégé que je leur offre.

Après avoir préſenté ſur chaque Chapitre le ſentiment

de S. Jérôme, j'ai cru quelquefois pouvoir y joindre quelques réflexions que je ſoumets au jugement de mes Lecteurs; ils y verront que quelque reſpect & quelque eſtime que j'aie pour ce ſaint Docteur, je n'ai point cependant pour lui une déférence aveugle, capable de leur déplaire. Je ne prétends point que dans l'explication des Prophéties, on ne puiſſe jamais dire mieux que S. Jérôme; mais je penſe, & j'eſpere que mes Lecteurs conviendront, que communément S. Jérôme a très-bien dit. Il a bien pu n'être pas toujours également heureux dans l'application de ſes principes: mais ſes principes ſont ſolides & lumineux; & communément l'application qu'il en fait eſt très-juſte. Voilà le point eſſentiel qui rend ſon Commentaire très-recommandable.

Je m'arrête enſuite quelquefois à examiner ſous les yeux de mes Lecteurs le ſentiment du Pere Houbigant, dont les vues ne ſont pas toujours conformes à celles de ce ſaint Docteur. La juſte réputation que cet habile Critique s'eſt acquiſe par ſes Notes ſavantes ſur tous les Livres de l'Ancien Teſtament, & particuliérement ſur les Prophetes, m'a paru exiger de moi que j'expoſaſſe ſous les yeux du Public les vues qu'il propoſe pour l'intelligence des Prophéties, & les motifs qui quelquefois m'empêchent de les adopter. C'eſt ce que j'ai déjà commencé de faire dans la *Diſſertation ſur les Prophetes* placée à la tête des Livres des Prophetes dans le Tome IX. de cette Bible. Cette Diſſertation eſt en quelque ſorte le diſcours préliminaire du Commentaire abrégé que je vais donner ſous le titre de *Remarques ſur les Prophetes.* Là j'ai expoſé & diſcuté ſous les yeux du Public les principes du P. Houbigant ſur ce qui concerne l'intelligence des Prophéties: ici donc j'ai dû de même expoſer & diſcuter l'application qu'il fait de ſes principes. Je ne diſſimule rien des motifs qu'il allegue pour juſtifier ſes vues; j'expoſe avec ſimplicité les raiſons qui m'empêchent de le ſuivre: je laiſſe à mes Lecteurs le ſoin de les apprécier. Du reſte je conſerve & conſerverai toujours toute l'eſtime qui eſt due aux talents, aux travaux & aux vertus de ce ſavant Interprete, aux lumieres duquel

je dois une partie de celles que je puis avoir acquiſes. C'eſt toujours avec peine que je m'écarte d'un guide eſtimable que je voudrois pouvoir toujours ſuivre. J'eſpere que mes Lecteurs me pardonneront ſi quelquefois je préfere aux ſentiments de pluſieurs Modernes, quelque eſtimables qu'ils puiſſent être d'ailleurs, les ſentiments des Anciens, & particuliérement de S. Jérôme. Je ſais & je conviens que S. Jérôme n'a pas tout vu, & n'a pas même pu tout voir; il n'a pas pu voir toutes les révolutions qui ne devoient arriver qu'après lui, & même long-temps après lui; ainſi je conviendrai que l'on peut voir au dix-huitieme ſiecle ce que S. Jérôme ne pouvoit pas voir au commencement du cinquieme: & cette remarque eſt véritablement très-importante pour entrer dans l'intelligence des Prophéties. Mais je crois que dans l'interprétation des Prophéties, il y a certains points principaux qui n'ont jamais rien perdu & ne perdront jamais rien de leur certitude: c'eſt ſur de tels points que j'ai cru devoir préférer le ſentiment de S. Jérôme, en expoſant les motifs qui m'y ont déterminé. Je ſupplie mes Lecteurs d'y donner toute leur attention: je crois qu'il eſt de leur intérêt de bien examiner avant de juger; & j'oſe l'eſpérer de leur équité & de leur prudence.

Je crois devoir ici prévenir l'objection qui m'a été faite ſur ce que mes Remarques vont ſe trouver entiérement ſéparées du Texte. J'aurai bien volontiers ſouhaité qu'elles euſſent pu être jointes immédiatement au Texte, diſtribuées même en Notes ſous le Texte. Mais j'eſpere que quand on en verra ici l'étendue & l'enchaînement, on conviendra que leur étendue auroit ſurchargé les Volumes précédents, ſur-tout le dixieme qui eſt un des plus forts; & que leur enchaînement leur donne un avantage qu'elles auroient perdu ſi je les euſſe coupées pour en faire des Notes. Je n'ignore pas que des Notes placées ſous le Texte ont de grands avantages: mais je ſupplie mes Lecteurs de conſidérer ſi elles n'ont pas auſſi leurs inconvénients. Lorſque dans la premiere édition, je voulus faire ſur les Pſaumes ce que j'exécute aujourd'hui ſur les Prophetes, j'entrepris de le faire par des Notes ainſi placées ſous le Texte; &

ce fut préciſément ce qui me fit échouer. Car des Notes longues détournent trop du Texte, & fatiguent le Lecteur; il les néglige: des Notes courtes n'inſtruiſent point aſſez; elles ſont néceſſairement deſtituées de leurs preuves; on les mépriſe, on les rejette. Ce fut préciſément ce que j'éprouvai alors dans les Notes courtes que je préſentois ſous le Texte des Pſaumes. Cette expérience m'aſſure que des Notes ſemblables ſous le Texte des Prophetes n'auroient pas eu un ſuccès plus heureux. Je connoiſſois l'écueil; j'ai dû l'éviter, en donnant à mes Remarques plus d'étendue, & les liant enſemble de maniere qu'elles forment un Commentaire ſuivi dont toutes les parties ſe ſoutiennent. C'eſt donc pour la plus grande utilité de mes Lecteurs que j'ai pris ici ce parti; & en plaçant la collection de ces Remarques dans un Volume différent de ceux qui contiennent le Texte, j'offre encore à mes Lecteurs un avantage qui ſans doute ne leur échappera pas: c'eſt qu'alors pouvant avoir en même temps ſous les yeux d'un côté le Texte des Prophetes & de l'autre les Remarques ſur chaque Chapitre, ces Remarques ſeront pour eux comme ſi elles étoient jointes au Texte, comme ſi elles étoient à côté du Texte. Il n'en eſt pas de l'étude des Livres Saints, & ſur-tout des Prophéties, comme de ces lectures d'amuſement que l'on réſerve pour une promenade où un ſeul volume doit ſuffire; encore faut-il qu'il ſoit portatif. Nous n'avons point entrepris ici de donner à nos Lecteurs un Commentaire portatif: nous préſumons de la ſolidité de leur jugement qu'ils regardent l'étude des Livres Saints, & principalement des Prophéties, comme une étude qui demande la retraite & le ſilence du Cabinet. C'eſt-là que devant leur Crucifix, & après avoir invoqué l'Eſprit-Saint, ils ouvrent le Texte ſacré, & cherchent dans un Commentaire les ſecours dont ils peuvent avoir beſoin. Je ſuppoſe donc qu'on ouvre le *Tome IX.* de notre Bible dans lequel ſe trouve le *Texte d'Iſaïe;* & j'eſpere que mes Lecteurs voudront bien ouvrir en même temps *le Tome XII.* où ils trouveront *les Remarques ſur ce Prophete.* Après avoir lu dans le Tome IX. le

Texte

Texte du Chapitre I. ils liront dans le Tome XII. les Remarques ſur le Chapitre I. Ils tiendront ces deux volumes ouverts ſous leurs yeux ; les Remarques ſeront alors pour eux à côté du Texte ; & il leur ſera facile de comparer le Texte avec les Remarques. Il en ſera de même du *Tome X.* qui contient le *Texte de Jérémie & d'Ezechiel.* Il en ſera de même du *Tome XI.* qui contient *le Texte de Daniel & des douze petits Prophetes* : enſorte que juſqu'au dernier Chapitre de Malachie, qui eſt le dernier des douze, on aura l'avantage d'avoir d'un côté le Texte dans le Tome XI. & de l'autre côté les Remarques dans le Tome XII. On n'auroit pas eu le même avantage, ſi j'euſſe diſtribué ces Remarques au commencement ou à la fin de chaque Livre des Prophetes. Il eſt trop incommode de tourner perpétuellement une maſſe de feuillets dans un même volume pour paſſer du Texte aux Remarques, comme cela ſe pratique néanmoins aſſez ſouvent, ſous le ſpécieux prétexte d'avoir tout dans un ſeul volume. J'eſpere que mes Lecteurs conviendront qu'il eſt beaucoup plus avantageux d'avoir le Texte dans un Volume, & les Remarques dans un autre, lorſque leur étendue ou leur enchaînement ne permet pas de les mettre en Notes au deſſous du Texte.

Je viens enfin aux *deux Livres Canoniques des Maccabées.* A la ſuite de la Préface qui concerne ces Livres, on trouvera deux Diſſertations de Dom Calmet : l'une ſur la parenté des Juifs & des Lacédémoniens, à l'occaſion d'un Texte du premier Livre ; l'autre ſur l'Arche d'alliance, à l'occaſion d'un Texte du ſecond. D. Calmet y examine ſi elle fut remiſe dans le Temple après la captivité de Babylone. A cette queſtion j'ai cru devoir en ajouter une ſeconde, qui s'eſt renouvellée dans ces derniers temps, & qui m'a été propoſée depuis la premiere édition de cette Bible. D. Calmet ſoutient que l'Arche n'a jamais reparu ; mais on demande ſi elle ne doit point un jour reparoître. Cette ſeconde queſtion eſt l'objet d'un Supplément entiérement neuf, que je place à la fin de cette Diſſertation, où les deux queſtions ſe trouvent ainſi réunies comme étant fondées l'une & l'autre ſur le même Texte.

Les bornes de ce Volume ne me permettent pas d'y faire entrer les cinq Diſſertations qui me ſont reſtées du Tome V. de la premiere édition, & qui concernent Eſdras. Les quatre premieres forment une eſpece d'Appendice que je puis réſerver pour le dernier volume de cette Bible, comme n'étant nullement eſſentielle pour l'intelligence des précédents Livres: mais je donnerai ſeulement ici la cinquieme ſous le titre de *Remarques ſur les III. & IV. Livres* connus ſous le nom *d'Eſdras*: je joindrai ces Remarques à *celles qui concernent les III. & IV. Livres* auxquels on attribue le nom *des Maccabées*. Ces deux pieces concernant les Livres Apocryphes de l'Ancien Teſtament, ſeront ici placées après les deux Livres Canoniques des Maccabées, qui ſont les derniers de l'Ancien Teſtament.

Le Volume ſera terminé par un *Abrégé de l'Hiſtoire des Juifs depuis la mort du Pontife Simon, frere de Judas Maccabée juſqu'à Jeſus-Chriſt*, pour ſervir de continuation à l'Hiſtoire des Maccabées. C'eſt un morceau d'Hiſtoire que je donnai dans la premiere édition, ſur le modele de celui qu'avoit donné M. l'Abbé de Vence, mais plus concis que celui de cet Auteur; en ce que paſſant légérement ſur les faits dont j'ai déjà parlé dans l'Abrégé de l'Hiſtoire Profane à la tête des Prophetes, je me renferme ici dans ce qui concerne l'Hiſtoire des Juifs. Ce morceau d'Hiſtoire eſt terminé par un Tableau généalogique de la famille d'Herodes.

Je vais entrer dans le Nouveau Teſtament. Mes Lecteurs peuvent être aſſurés de mon zele pour ſatisfaire leurs deſirs & leur attente, ſi nul obſtacle ne s'y oppoſe. Le ſuccès du volume que je préſente en décidera. Si mon travail ſur les Prophetes a l'avantage de plaire à mes Lecteurs; ce motif ſera ſans doute bien capable de m'encourager dans le travail que je vais entreprendre.

TABLE DES PIECES

Contenues dans ce douzieme Volume.

Celle qui ne porte qu'une étoile eſt entiérement neuve & de la main de l'Editeur. Celles qui portent deux étoiles, ſont auſſi de la main de l'Editeur; elles ont paru dès la premiere édition de cette Bible. Celles qui portent cette marque †, ſont en partie de D. Calmet, & en partie de l'Editeur.

*REmarques ſur les Prophetes, pour ſervir de Supplément aux Notes. *(On y trouve un Abrégé du Commentaire de S. Jérôme.)* Page 1

Préface ſur les deux Livres Canoniques des Maccabées. 489

** Concorde des deux Livres Canoniques des Maccabées. 511

Diſſertation ſur la parenté des Juifs & des Lacédémoniens. 513

† Diſſertation ſur l'Arche de l'Alliance, où l'on examine ſi elle fut remiſe dans le Temple après la captivité de Babylone; & ſi elle doit un jour reparoître. (*D. Calmet examine la premiere queſtion; l'Editeur la ſeconde.*) 523

MACCABÉES, Livres I. & II. Texte, Paraphraſes & Notes. 536

† Remarques ſur les III. & IV. Livres d'Eſdras. (*L'Editeur y a inſéré la juſtification de D. Calmet contre la Critique de M. l'Abbé de Vence, touchant le III. Livre. Ces deux Livres ſont Apocryphes.*) 810

Remarques ſur les III. & IV. Livres des Maccabées. (*Ces deux Livres ſont Apocryphes.*) 839

** Abrégé de l'Hiſtoire des Juifs depuis la mort du Pontife Simon frere de Judas Maccabée, juſqu'à Jeſus-Chriſt, pour ſervir de continuation à l'Hiſtoire des Maccabées. 848

** Tableau Généalogique qui repréſente les Deſcendants d'Hérodes le Grand, Roi de Judée. 880

Fin de la Table.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes Ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT ; Notre amé le Sieur DESAINT Libraire, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire réimprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *La bible du P. CARRIERES, avec les Notes & Diſſertations du P. CALMET traduite en François*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire réimprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de quinze années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſe à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire de réimpreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi de faire réimprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Préſentes ſeront enrégiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que la réimpreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilege ; qu'avant de l'expoſer en vente, l'Imprimé qui aura ſervi de copie à la réimpreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de Notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de Lamoignon, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle dudit Sieur de Lamoignon, & un dans celle de Notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le Sieur de Maupeou ; le tout à peine de nullité des Préſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans-cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de Nos amés & féaux Conſeillers-Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le premier jour du mois d'Octobre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-ſix, & de notre regne le cinquante-deuxieme.

PAR LE ROI EN SON CONSEIL.

Signé, LEBEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 982. fol. 40. conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 17 Octobre 1766.

Signé, GANEAU, Syndic.

CESSION.

Je ſouſſigné NICOLAS DESAINT, Libraire à Paris, intéreſſé à la *Bible en Latin & en François, ſelon la traduction de CARRIERES, avec des Diſſertations & des Notes*, me portant fort pour tout autre intéreſſé audit Livre : Cede & tranſporte à M. MERANDE, Imprimeur-Libraire à Avignon, le droit entier audit Livre, même le Privilege, afin que mondit Sieur MERANDE puiſſe jouir dudit Livre, comme nous en aurions joui nous-mêmes, ſuivant l'accord & traité fait entre nous le 30 Juin 1766.

Signé, NICOLAS DESAINT.

Regiſtré la préſente Ceſſion ſur le Regiſtre XVIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 518. fol. 570. conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 24 Décembre 1771.

Signé, L. F. LECLERC, Adjoint.

REMARQUES

REMARQUES
SUR
LES PROPHETES,
POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT AUX NOTES.

(*On y trouvera un Abrégé du Commentaire de S. Jérôme.*)

LEs Remarques ici raſſemblées ne pouvoient ſe joindre au Texte des Prophetes ſans ſurcharger les Volumes. D'ailleurs étant plus étendues que les Notes, ſi nous avions voulu les y joindre, elles auroient trop interrompu la lecture du Texte & la ſuite des Notes. De plus étant rapprochées & réunies, elles forment enſemble une chaîne que les Notes auroient interrompue. Ainſi tout conſidéré, il ne nous reſtoit d'autre parti à prendre, que de les raſſembler ici toutes pour en former une eſpece de Commentaire ſur les ſeize Livres des Prophetes, dans lequel on trouvera un Abrégé du Commentaire de Saint Jérôme.

Car voici mon plan. Je prends ſucceſſivement chacun de ces ſeize Livres, & dans chaque Livre, je conſidere ſucceſſivement quel eſt l'objet de chaque Chapitre ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel, lorſque ces deux ſens peuvent être diſtingués; & Saint Jérôme le diſtingue communément. Il expoſe le premier en expliquant le Texte Hébreu ſelon ſa Verſion Latine, qui eſt notre Vulgate: il cherche enſuite le ſecond en expliquant le Texte ſelon la Verſion des Septante, c'eſt-à-dire ſelon l'ancienne Vulgate, qui étoit une Traduction Latine de cette Verſion Grecque. Cette remarque eſt importante pour entendre la différence qui ſe trouve quelquefois dans ſon Commentaire, entre le ſens littéral pris du Texte Hébreu, & le ſens ſpirituel pris de la Verſion des Septante. Saint Jérôme a expliqué les ſeize Livres des Prophetes, excepté la moitié du Livre de Jérémie: car il ne ſuivit pas l'ordre de ces Livres pour les expliquer; mais quand on

lui demandoit l'explication de quelqu'un de ces Livres, il s'y appliquoit, de maniere que le Livre de Jérémie fut le dernier qu'il expliqua, & ſoit qu'il n'ait pu l'achever, ſoit qu'une partie de ce Commentaire ait depuis été perdue, ce que nous en avons finit au Chapitre XXXII. J'ai taché de ſuppléer à cette lacune, en ſuivant la méthode & les principes du ſaint Docteur : enſorte que j'offre ici un Commentaire complet ſur tout le corps des Prophéties. Le ſens littéral communément n'eſt pas difficile à ſaiſir : c'eſt celui que la lettre même du Texte préſente à tous les Lecteurs, je l'expoſe ſommairement. Le ſens ſpirituel eſt plus difficile ; & c'eſt principalement ſur celui-là que je conſulte ſaint Jérôme. Je choiſis alors dans le Commentaire du ſaint Docteur les traits principaux qui peuvent montrer ſa méthode & ſes principes pour la recherche & le développement de ce ſens profond & myſtérieux couvert ſous le voile de la lettre. Pour aſſurer à mes Lecteurs la fidélité de mes extraits, je leur préſente le Texte même de ſaint Jérôme : dans la néceſſité où je me trouve d'abréger, je ne pourrai pas toujours traduire ; mais je ſuppoſe que tous mes Lecteurs ſont en état d'entendre le Texte du ſaint Docteur ; & le Texte a toujours beaucoup plus de force qu'une Traduction.

Quand j'ai fini mes extraits de ſaint Jérôme ſur un Chapitre, je paſſe aux Notes du Pere Houbigant. Si elles s'accordent avec le Commentaire de ſaint Jérôme, je me crois alors diſpenſé de m'y arrêter : lorſqu'elles s'en écartent, j'ai cru devoir entrer dans l'examen des vues qu'il propoſe, & ſi je vois que je ne puiſſe les ſuivre, j'expoſe les motifs qui m'en empêchent. Très-ſouvent le Pere Houbigant s'arrête au ſeul ſens littéral relatif aux temps qui ont précédé Jeſus-Chriſt ; & comme ce premier ſens communément ne ſouffre pas de difficulté, je paſſe alors ſur les Notes du Pere Houbigant ſans m'y arrêter : je ne m'y arrête que lorſqu'elles peuvent exiger quelque diſcuſſion, ſoit relativement au ſens littéral, ſoit relativement au ſens ſpirituel. Ces Remarques ſont ainſi intimement liées, non ſeulement avec les *Préfaces* que j'ai miſes *à la tête de chaque Livre des Prophetes*, mais encore avec cette Piece nouvelle que j'ai placée dans le Tome IX. à la tête des Prophetes ſous le titre de *Diſſertation ſur les Prophetes pour ſervir d'Introduction à l'intelligence des Prophéties*. Cette Diſſertation eſt le Diſcours Préliminaire du Commentaire que je préſente ici. Là j'ai expoſé les principes généraux qui peuvent ſervir à l'intelligence des Prophéties en général : dans les Préfaces particulieres j'ai établi les principes généraux relativement à chaque Prophete en particulier. Ici il s'agit d'appliquer ces principes à chaque Chapitre, & de s'arrêter plus ou moins ſur les verſets qui peuvent ſouffrir quelque difficulté. Mes Lecteurs ont déjà bien pu remarquer que je n'adopte point les vues nouvelles ſur les événements futurs ; ſur ces points, je m'en tiens au ſentiment commun des ſaints Peres, & particuliérement de ſaint Jérôme.

Si par-là je puis déplaire à ceux qui ſe ſont écartés de cette route ancienne, du moins je ſuis aſſuré d'obtenir le ſuffrage de ceux qui continuent de marcher dans les anciens ſentiers. Je conviens qu'en cela il ne s'agit d'aucun dogme de la foi ; & qu'ainſi dans ces matieres les ſentiments ſont libres : mais je préfere les anciens ſentiers qui me paroiſſent être les plus ſûrs.

REMARQUES SUR ISAIE.

1. Remarques ſur les Prophéties d'Iſaïe. Témoignages de S. Jérôme. Remarque importante de ce ſaint Docteur

LEs Prophéties d'Iſaïe embraſſent beaucoup d'objets : elles regardent également les deux maiſons d'Iſraël & de Juda, Samarie & Jéruſalem ; la ruine du royaume d'Iſraël & la diſperſion des dix tribus qui le compoſoient ; l'invaſion de Sennachérib ſur le royaume de Juda ; la defaite de l'armée de ce Prince & la délivrance de Jéruſalem ; l'irruption des Chaldéens au temps de Nabuchodonoſor, la ruine du royaume de Juda, la captivité des Juifs à Babylone, leur retour ſous Cyrus ; les diverſes révolutions que doivent éprouver les peuples voiſins des Juifs, les Philiſtins & les Iduméens, les Moabites & les Ammonites, les Tyriens & les Syriens, les Egyptiens & les Ethiopiens, les Aſſyriens & les Chaldéens ; enfin il annonce l'avénement & le regne du Meſſie, l'incarnation du Fils de Dieu, ſes abaiſſements & ſa gloire, la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils, la converſion future des Juifs, le dernier avénement de Jeſus-Chriſt, l'éternelle félicité des élus. Voilà les grands objets que ce Livre va nous offrir, & ſur leſquels ſaint Jérôme entrera dans le plus grand détail : mais avant tout il faut ſe ſouvenir que ſon Commentaire ſur Iſaïe n'eſt pas le premier de ceux qu'il a compoſés ſur les Prophetes ; il nous en avertit dès le commencement de ſon Prologue ſur l'Explication d'Iſaïe (*a*) : *Expletis longo vix tempore in duodecim Prophetas, viginti explanationum Libris, & in Danielem Commentariis, cogis me, Virgo Chriſti Euſtochium, tranſire ad Iſaiam, & quod ſanctæ matri tuæ Paulæ, dùm viveret, pollicitus ſum, tibi reddere.* Il arrivera donc que dans ſon Commentaire ſur Iſaïe, il ſuppoſera les principes qu'il a déjà établis & développés dans ſes Commentaires ſur les douze petits Prophetes. C'eſt-là qu'il a déjà ſi ſouvent montré comment la plupart des Prophéties ſont ſuſceptibles de deux ſens principaux, d'un ſens littéral qui ſe rapporte communément aux temps qui ont précédé Jeſus-Chriſt, & d'un ſens ſpirituel qui ſe rapporte à Jeſus-Chriſt & à ſon Egliſe, ſoit relativement au premier avénement de ce divin Rédempteur, ſoit relativement à ſon ſecond & dernier avénement. Delà vient

(*a*) *Hier. Prol. in Expoſitionem Iſaiæ Prophetæ. Tom. III. col.* 1.

que dans ce Prologue il poſe pour principe que dans l'étude des Prophéties d'Iſaïe il ne faut pas s'arrêter à la lettre ſeule, à la ſeule vérité de l'Hiſtoire, mais qu'il faut pénétrer juſqu'au ſens ſpirituel couvert ſous le voile de la lettre : & entendre tout ſpirituellement, c'eſt-à-dire, ſans doute, tout ce qui peut en effet être ſuſceptible d'un ſens ſpirituel : (*a*) *Poſt hiſtoriæ veritatem, ſpiritualiter accipienda ſunt omnia ; & ſic Judæa & Jeruſalem, Babylon & Philiſthiim, Moab & Damaſius, Ægyptus & deſertum mare, Idumæa & Arabia, ac vallis viſionis, & ad extremum Tyrus, & viſio quadrupedum*, (*b*) *intelligenda ſunt, ut cuncta quæramus in ſenſu, & in omnibus his, quaſi ſapiens Architectus Paulus Apoſtolus jaciat fundamentum, quod non eſt aliud præter Chriſtum Jeſum.*

II. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul & de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Le Prophete parle ici d'*Iſraël* & de *Sion*. Le nom d'*Iſraël* eſt commun aux deux maiſons d'Iſraël & de Juda, c'eſt-à-dire, aux douze tribus qui ſont deſcendues de Jacob ſurnommé *Iſraël*. Le nom de *Sion* déſigne la montagne ſainte au nord de laquelle étoit le temple du Seigneur, centre des douze tribus, & auquel demeura particuliérement attachée la maiſon de Juda. Ainſi, ſelon la lettre, le Prophete annonce les révolutions que devoient ſucceſſivement éprouver les deux royaumes d'Iſraël & de Juda depuis ſon temps juſqu'à la captivité de Babylone, & il prédit le rétabliſſement de Jéruſalem & de Juda ſous le regne de Cyrus. Mais dès ce premier Chapitre, l'autorité même de S. Paul nous avertit de porter nos vues plus loin, & de reconnoître, dans cet *Iſraël* coupable, le Juif incrédule au temps de Jeſus-Chriſt. *Si le Seigneur des armées ne nous avoit laiſſé quelque petit reſte, nous ſerions devenus ſemblables à Sodome ; nous aurions été comparables à Gomorrhe.* C'eſt ce qu'Iſaïe dit ici d'*Iſraël ;* c'eſt ce que S. Paul dit des Juifs de ſon temps. (*c*) Delà nous devons conclure avec S. Jérôme que les menaces du Prophete, contre cet *Iſraël* coupable regardent moins les maux qui ſont tombés ſur Iſraël & Juda que ceux qui ſont tombés ſur les Juifs incrédules depuis J. C. (*d*) *Ex quo oſtenditur ſuperiora quæ contra Jeruſalem & Judam ſermo propheticus comminatus eſt, non ad Babylonicæ captivitatis referenda tempus, ſed ad ultimam Romanorum, quando in Apoſtolis ſalvæ factæ ſunt reliquiæ populi Judæorum, & unâ die crediderunt tria millia ; & altera quinque millia, & in toto orbe Evangelium ſeminatum eſt.* Delà nous conclurons avec le même ſaint Docteur, que les promeſſes faites enſuite à *Sion* regardent l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt compoſée des Juifs fideles & des Gentils convertis : (*e*) *Reſtituet ergo Judæam ſimilitudinem, vel poſt captivitatem Babylonicam, ut Judæi volunt, Zorobabel, Eſdram, & Nehemiam, & cæteros principes qui uſque ad Hyrcanum populo præfuerunt,*

(*a*) *Ibid. col.* 3. = (*b*) S. Jérôme appelle ici d'après l'ancienne Vulgate traduite du Grec des Septante, *Viſio quadrupedum*, la Prophétie qu'il appelle dans ſa Verſion qui eſt notre Vulgate, *onus jumentorum auſtri. Iſai.* XXX. 6 = (*c*) *Iſai.* I. 9. *Rom.* IX. 29. = (*d*) *Hier. in Iſai.* I. *Tom.* III. *col.* 13. = (*e*) *Ibid. col.* 20.

cui Herodes ſucceſſit in regnum : Vel certè veriùs & rectiùs Apoſtolos, & qui per Apoſtolos crediderunt, Eccleſiarumque principes conſtituti ſunt, ſicut in principio hujus diximus Viſionis, quòd & comminatio & repromiſſio pertineat ad tempus Dominicæ Paſſionis, & ad fidem quæ poſt Paſſionem ejus fundavit Eccleſiam. Et plus loin : *Hæc perſpicuè de Eccleſia quæ in Dominum creditura eſt tam de Judæis, quàm de Gentibus, propheticus ſermo complectitur.*

III. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Ce Chapitre commence par une Prophétie qui regarde ſi viſiblement *l'établiſſement de l'Egliſe & la converſion des Gentils*, que tous les Interpretes Chrétiens en conviennent. Si quelques-uns ont prétendu dans un premier ſens la rapporter au temps d'Ezéchias après la défaite de Sennachérib, ou au temps de Cyrus après la captivité de Babylone, la magnificence & l'étendue des expreſſions s'y oppoſent viſiblement, & prouvent, comme le remarque très-bien le P. Houbigant, la néceſſité de rapporter cette prophétie au temps où la loi de l'Evangile promulguée dans Jéruſalem, s'eſt répandue delà dans tout l'univers, & où toutes les nations ont été éclairées de cette divine lumiere. (*a*) Ainſi il n'y a aucune difficulté ſur les quatre premiers verſets : la *montagne du Seigneur*, *la maiſon du Dieu de Jacob*, c'eſt l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt. Mais au ℣. 5. le Prophete, ſelon la lettre, revient à la *maiſon de Jacob* ; il la nomme encore au ℣. 6. & elle paroît être l'objet de tout le reſte du Chapitre. Le nom de *maiſon de Jacob*, ſelon la lettre, embraſſe les deux maiſons d'Iſraël & de Juda, & le Chapitre ſuivant, qui eſt intimement lié avec celui-ci regarde ſpécialement *Juda* & *Jeruſalem*, d'où l'on a cru pouvoir conclure que celui-ci ſous le nom de *maiſon de Jacob* regarde particuliérement la maiſon d'Iſraël. D'un autre côté la liaiſon intime de cette prophétie avec la précédente où la vocation des Gentils eſt ſi bien marquée, a donné lieu de préſumer que cette *maiſon de Jacob* invitée à marcher à la lumiere du Seigneur, & néanmoins enſuite rejettée à cauſe de ſes infidélités, eſt ici la nation Juive invitée à marcher à la lumiere de l'Evangile, & néanmoins enſuite rejettée à cauſe de ſon incrédulité. Telle eſt la penſée de ſaint Jérôme. (*b*) *Poſt vocationem gentium, & oſtenſionem montis Domini ſuper verticem montium, ad populum ſuum, id eſt, populum Judæorum, qui appellatur domus Jacob, Propheta convertitur, & hortatur eos ut qui in tenebris verſantur erroris, lumen ſuſpiciant veritatis, & ambulent in lumine Domini..... Cùmque hoc locutus fuiſſet ad populum Judæorum, cernens impœnitens cor eorum, & animam incredulitate duriſſimam, facit apoſtrophen ad Dominum, & dicit : ideò eos hortor ut ad te veniant, & mecum tuo lumine perfruantur ; quia pro merito peccatorum ſuorum reliquiſti populum tuum, domum quondam Jacob.*

(*a*) *Houbig. in Iſai.* II. 2. = (*b*) *Hier. in Iſai.* II. *Tom. III. col.* 23. *&* 24.

IV. Remarques ſur les ℣℣. 5. & ſuiv. Quelle eſt la *maiſon de Jacob* dont il eſt ici parlé. Témoignage de S. Jérôme.

Cela ſouffre néanmoins quelque difficulté : car ſelon la remarque du même ſaint Docteur, le nom de *Jacob* ſignifie ſupplantateur, enſorte que la *maiſon de Jacob* eſt proprement la maiſon du ſupplantateur, expreſſion myſtérieuſe qui, ſelon S. Jérôme même, caractériſe particuliérement le peuple Chrétien, la Gentilité Chrétienne : c'eſt ce qu'obſerve ailleurs ce ſaint Docteur en ces termes : (*a*) *Quidquid de Eſau & Jacob diximus, referamus ad Judæos & populum Chriſtianum : illi enim terreni & ſanguinarii perſecuti ſunt fratrem Jacob qui eos ſupplantavit, & abſtulit primogenita.* Et ce ſens pourroit ici parfaitement convenir au ℣. 5. *Domus Jacob, venite & ambulemus in lumine Domini.* Sous ce point de vue, ce ſont les Apôtres & les autres Juifs fideles qui invitent ici ſous le nom de *maiſon de Jacob*, maiſon du ſupplantateur, les Gentils mêmes, à marcher avec eux à la lumiere de l'Evangile. La ſeule difficulté qui puiſſe ici arrêter, conſiſte dans la liaiſon de ce verſet avec le ſuivant que la Vulgate exprime ainſi : *Projeciſti enim populum tuum, domum Jacob.* Comme c'eſt le même peuple d'abord appellé & enſuite rejetté ; on a cru que cela pouvoit convenir au Juif, d'abord appellé & enſuite rejetté : mais ſaint Paul avertit les Gentils appellés à la foi, que s'ils viennent à imiter les infidélités des Juifs, ils ſeront auſſi eux-mêmes retranchés ; & cette menace terrible a déjà été vérifiée ſur pluſieurs portions conſidérables de la Gentilité, principalement ſur les Grecs qui furent les premiers appellés à la foi, & ſous le nom deſquels on comprenoit en général les Gentils ; enſorte que ſaint Paul dans ſon Epitre aux Romains compare *les Juifs* & *les Grecs*, (*b*) comme nous comparons les Juifs & les Gentils. Ces retranchements opérés ſur la Gentilité ne portent aucun préjudice aux promeſſes faites à l'Egliſe ; elle ſubſiſtera toujours dans les portions fideles que Dieu ſe ſera réſervées. Mais ces retranchements montrent que les reproches & les menaces du Prophete contre la *maiſon de Jacob*, contre la maiſon du ſupplantateur, pourroient bien tomber ſur ceux d'entre les Gentils qui par leur infidélité ont attiré ſur eux l'effet des menaces de l'Apôtre même : & il eſt remarquable que ſaint Jean dans l'Apocalypſe annonçant à l'ouverture du ſixieme ſçeau le fléau qui doit tomber ſur les nations au ſixieme âge de l'Egliſe, immédiatement avant la converſion des Juifs, emploie au Chapitre VI. ℣. 15. & 16. les mêmes idées que l'on trouve ici aux ℣℣. 10. & 21. *Et ingredietur ſciſſuras petrarum, &c.* ce qui montre qu'il y aura véritablement un rapport entre ce qui eſt prédit ici & ce qui arrivera alors. Sur quoi il faut obſerver que la particule Hébraique כי, rendue ici par *enim* peut également ſignifier *ſed*, ou *verùm*, & qu'en effet elle eſt rendue ainſi dans la Vulgate même au

---

(*a*) *Hieron. in Amos*, 1. *Tom. III. col.* 1378. = (*b*) *Rom.* 1. 16. 11. 9. 10. 111. 9. X. 12.

Livre même d'Iſaïe, x. 7. *ſed ad conterendum ;* XXVIII. 27. *ſed in virga ;* 28. *verùm non in perpetuum ;* XXX. 5. *ſed in confuſionem ;* 16. *ſed ad equos ;* LXII. 4. *ſed vocaberis.* Noldius qui dans ſa Concordance des particules Hébraïques indique ces textes, y joint dans le même ſens celui-là même dont il s'agit ici : II. 6. *ſed projeciſti populum tuum, domum Jacob.* Sous ce point de vue, le Prophete après nous avoir montré la *maiſon de Jacob*, la maiſon du ſupplantateur, la Gentilité invitée à s'unir avec les Apôtres & les autres Juifs fideles, nous la montre enſuite dans des temps poſtérieurs dégénérant de ſa vocation, & attirant ſur elle l'effet des menaces des Apôtres, comme cela eſt arrivé déjà à pluſieurs peuples, & ſpécialement aux Grecs, qui étoient comme nous le peuple du Seigneur, & qui à cauſe de leurs infidélités ont été abandonnés de lui : *ſed projeciſti populum tuum, domum Jacob.* On objectera ſans doute qu'entre les infidélités de la maiſon de Jacob, ſe trouve ici marqué le culte des idoles. Nous répondrons avec ſaint Jérôme, que quiconque s'attache à des dogmes contraires à la vérité, ou à des maximes oppoſées à celles de l'Evangile, adore les œuvres de ſes mains, & érige des idoles dans la terre de ſon cœur : (*a*) *Poſſumus ſecundùm anagogen & hoc dicere quòd omnis qui ſequitur dogma contrarium veritati, adoret opera manuum ſuarum, & conſtituat idola in terra ſua.* L'idolatrie que les Prophetes nous reprochent eſt une idolatrie ſpirituelle : nos idoles ſont nos erreurs ou nos paſſions. L'idole des hérétiques eſt leur erreur contre la foi ; l'idole des ſchiſmatiques eſt la fauſſe idée qu'ils ſe forment de l'Egliſe dont ils rompent l'unité ; l'idole des mauvais Chrétiens dans le ſein de l'Egliſe même, eſt la paſſion qui domine dans leur cœur.

CHAPITRE III. C'eſt la ſuite du précédent : *Ecce enim.* Ce ſont des menaces contre *Juda*, contre *Jéruſalem*, & ſpécialement contre *les filles de Sion.* Cela regarde, ſelon la lettre, les malheurs des Juifs au temps de leurs derniers Rois & ſous la puiſſance des Babyloniens. Comme c'eſt une ſuite de ce qui précede, ſaint Jérôme qui a cru voir dans le Chapitre précédent les malheurs des Juifs depuis Jeſus-Chriſt, croit encore voir dans celui-ci les mêmes malheurs. (*b*) *Quod ſequitur, de captivitate ventura dici putant : quam alii ad Babylonios, alii referunt ad Romanos. Sed melius eſt, ut ſuprà diximus, cuncta referri ad Dominicam Paſſionem.* Mais on ſait le principe que poſe ailleurs ſaint Jérôme ; que quand au ſens myſtérieux des Prophéties Jéruſalem repréſente toujours l'Egliſe : (*c*) *Quantùm ad myſticos intellectus, Samaria ſemper in hæreſibus*

V. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Hier. in Iſai.* II. *Tom. III. col.* 25. On y lit *omne dogma* : mais il eſt viſible que le ſens exige *omnis qui ſequitur dogma.* C'eſt une penſée qui revient ſouvent dans les Commentaires de S. Jérôme. (*b*) *Hier. in Iſai.* III. *Tom. III. col.* 31. (*c*) *Hier. in Mich.* I. *Tom. III. col.* 1896.

accipitur Jeruſalem in Eccleſia : ce qui doit néanmoins toujours s'entendre de maniere que l'Egliſe toujours pure, toujours ſainte, eſt l'objet des promeſſes des Prophetes, & que leurs reproches & leurs menaces tombent, non ſur l'Egliſe même, mais ſur les prévaricateurs qui ſont dans ſon ſein, comme ſaint Jérôme ne ceſſe de l'inculquer. Ces malheurs regardent principalement la fin des ſiecles : il eſt même remarquable qu'en effet le jugement du Seigneur eſt ici annoncé ; ℣. 13. *ſtat ad judicandum Dominus :* & ce qui montre bien que ce jugement ne ſe borne pas à la ſeule maiſon de Juda au temps de Nabuchodonoſor, ni même au ſeul peuple Juif après la mort de Jeſus-Chriſt, c'eſt qu'il eſt dit expreſſément que ce jugement eſt celui qui menace tous les peuples : *& ſtat ad judicandos populos.*

VI. Objet du Chapitre IV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE IV. C'eſt la ſuite du précédent : *Et apprehendent.* Le premier verſet eſt une ſuite de la deſcription des malheurs de Juda & de Jéruſalem, & par cette raiſon auroit pu être joint au Chapitre précédent. Les verſets ſuivants contiennent la promeſſe des biens qui ſuccéderont à ces maux, & qui les répareront : enſorte que ceux qui entendent de la captivité de Babylone tout ce qui eſt dit des maux précédents, ſuppoſent que *le germe du Seigneur* dont il eſt ici parlé eſt Zorobabel ; d'autres remontant plus haut ont cru que ce pouvoit être Ezéchias, en rapportant au temps de Sennachérib les maux précédents. Mais la magnificence des expreſſions, comme le remarque très-bien le Pere Houbigant, ne peut convenir au temps d'Ezéchias ; elle ne conviendroit pas mieux au temps de Zorobabel ; & le même Interprete l'exclut également lorſqu'il ſoutient que l'expreſſion *germen Domini*, n'eſt applicable qu'au Meſſie, c'eſt-à-dire, au Fils de Dieu fait homme. Il remarque auſſi très-bien que *le fruit de la terre* dont il eſt ici parlé, n'eſt autre que le même Fils de Dieu fait homme pour ſauver les hommes, ſelon ce qui eſt dit ailleurs, *aperiatur terra, & germinet Salvatorem.* (*a*) Conſéquemment *la montagne de Sion* eſt ici l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt ; & *les reſtes d'Iſraël* ſont, ſelon ſa penſée, ceux d'entre les Juifs qui ont cru en Jeſus-Chriſt au commencement de la prédication de l'Evangile. C'eſt auſſi la penſée de ſaint Jérôme, en ſuppoſant que les maux précédents ſont ceux qui ſont tombés ſur les Juifs incrédules : (*b*) *Nota quòd non omnis Iſrael ſalvetur, ſed reliquiæ populi Sion, & reſiduus in Jeruſalem, omnis qui ſcriptus eſt in vita in Jeruſalem..... ſignificat autem Apoſtolos & eos qui per Apoſtolos crediderunt.* Mais comme il a y eu des *reſtes d'Iſraël* ſauvés par grace au commencement de la prédication de l'Evangile, il y en aura de même à la fin des ſiecles ; & puiſque *Sion* & *Jéruſalem* repréſentent ici l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, il y a bien lieu de préſumer que les maux décrits au Chapitre précédent, ſont,

(*a*) *Iſai.* XLV. 8. = *Hier. in Iſai.* IV. *Tom. III. col.* 44.

comme

comme nous l'avons fait obſerver, ceux que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt éprouvera à la fin des temps, & qui ſeront enſuite réparés par l'accompliſſement des promeſſes qui lui ſont ici faites ; Jeſus-Chriſt qui eſt en même temps *le germe du Seigneur* & *le fruit de la terre* fera éclater de nouveau ſa gloire par l'abondante effuſion de ſes graces ſur ceux qui lui ſeront demeurés fideles dans le ſein de ſon Egliſe, ſur les reſtes de la nation Juive qu'il y ramenera, & ſur cette multitude innombrable d'élus qu'il appellera & qu'il raſſemblera de toutes les nations de la terre avant le grand jour de ſon dernier avénement. Saint Jérôme remarque que les Juifs rapportoient à l'Antechriſt ce qui eſt dit de la tempête marquée à la fin de ce Chapitre, & contre laquelle ils eſperent être protégés par le Seigneur : (*a*) *Hunc locum Judæi ad Antichriſtum referunt, quem per turbinem & tempeſtatem ſignificari æſtimant : quando eos Dominus à potentiſſimo adverſario defenſurus ſit.* Si les Juifs ſe méprennent en ce point, c'eſt en s'appropriant les promeſſes qui ſont faites à l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, & auxquelles ils n'auront part que quand ils ſe réuniront à elle par la foi en Jeſus-Chriſt.

VII. Objet du Chapitre V. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de Jeſus-Chriſt même, & de S. Jérôme.

CHAPITRE V. Cette Prophétie eſt indépendante de celle qui précede : elle regarde *la vigne du Seigneur*, & il eſt dit expreſſément que cette vigne eſt *la maiſon d'Iſraël*, diſtinguée de la *maiſon de Juda* qui s'y trouve nommée, mais comme un plan délicieux que Dieu prend pour témoin & pour juge de ſa conduite envers cette vigne infidele : *Nunc ergo habitatores Jeruſalem & viri Juda, judicate inter me & vineam meam..... Vinea Domini exercituum domus Iſrael eſt, & vir Juda germen ejus delectabile.* Toute la ſuite du Chapitre eſt la deſcription des maux qui tomberont ſur cette vigne perfide, c'eſt-à-dire, ſur *la maiſon d'Iſraël.* Jeſus-Chriſt même dans l'Evangile (*b*) nous fait aſſez connoître que cette vigne perfide qui attire ſur elle les vengeances du Seigneur eſt la nation Juive, qui en refuſant de croire en lui, a mérité les reproches & les menaces que fait ici le Prophete. Saint Jérôme ne manque pas de comparer ces deux textes pour en tirer l'explication de celui-ci. (*c*) *In Evangelio penè eiſdem verbis quibus Propheta nunc loquitur, Dominus texit parabolam.* Mais ce ſaint Docteur ſuppoſe que *Juda* & *Jéruſalem* ſont ici enveloppés dans les mêmes reproches & les mêmes menaces. Le P. Houbigant le penſe apparemment auſſi lorſqu'il traduit : *homo Juda, plantarium quo delectabatur* : ce qui ſuppoſe que la maiſon de Juda avoit été un plan délicieux, mais qu'elle ne l'étoit plus. Le Prophete ne dit point cela. La Vulgate traduit beaucoup mieux en diſant : *Vinea Domini exercituum domus Iſrael, & vir Juda germen ejus delectabile.* Si cependant en tra-

(*a*) *Hier. in Iſai.* IV. *Tom. III. col.* 44. *&* 45. = (*b*) *Matth.* XXI. 33. *& ſeqq.* = (*c*) *Hier. in Iſai.* V. *Tom. III. col.* 45.

duiſant même ainſi, ſaint Jérôme a encore cru que Juda qui avoit été ce plan délicieux, ne l'étoit plus, c'eſt ſans doute à cauſe des reproches qui ont été faits à Jéruſalem & à Juda dans le Chap. III. Mais le Chap. V, n'eſt pas la ſuite du Chap. III. & le Prophete ne fait ici aucun reproche à la *maiſon de Juda* ni aux *habitants de Jeruſalem;* il paroît qu'il ne conſidere ici que le bien qui ſe trouve en eux ; il ne conſidere que les hommes fideles qui ſe trouvent parmi eux, tels que fut le ſaint Roi Ezéchias, au temps où la colere du Seigneur éclata ſur la maiſon d'Iſraël. Loin de leur faire aucun reproche, il dit qu'ils ſont l'objet de ſon amour & de ſes délices : *Et vir Juda germen ejus delectabile.* D'ailleurs il faut encore ici ſe rappeller le principe poſé par ſaint Jérôme, que quand au ſens myſtérieux des Prophéties, *Jéruſalem* s'entend toujours de l'Egliſe; car ſous ce point de vue *la maiſon de Juda* repréſente le peuple Chrétien, dont il eſt exactement vrai de dire qu'il eſt l'objet de l'amour & des délices du Seigneur : *Et vir Juda germen ejus delectabile.* Du reſte ſaint Jérôme convient que toute la ſuite regarde les malheurs qui ſont tombés ſur la nation Juive repréſentée dans les Prophetes par la *maiſon d'Iſraël* ſéparée de celle de Juda. Sur quoi il releve très-bien la fauſſe interprétation de ceux qui rapportoient cela à la maiſon de Juda réduite en captivité par Nabuchodonoſor. (a) *Hebræi hunc locum de Babyloniis & Nabuchodonoſor intelligunt prophetari : quòd Dei voluntate adductus ſit in Judæam & Jeruſalem, Templumque ſubverterit. Nos autem ſequentes ordinem, & ſequentia ſuperioribus copulantes, ideò ſignum in nationibus procul duratum dicimus eſſe, & ſibilaſſe Dominum, vel traxiſſe eos de finibus terræ, quoniam abjecerunt legem Evangelii & ſermonem Sancti Iſrael blaſphemaverunt. Si enim Babyloniis eſſet ſermo, juxta conſuetudinem Prophetalem dixiſſet : Vocabo eum qui ab Aquilone eſt, eo quòd juxta Judææ ſitum, Aſſyrii atque Chaldæi in Septentrionali plaga ſint. Vel certè Babylonioſque Aſſyrioſque deſcriberet. Nunc verò dicendo :* Levabit ſignum in nationibus procul, & ſibilabit ad eum de finibus terræ, *gentes longè poſitas ſignificat, & quæ in terræ finibus commorantur : haud dubium quin Romanos & omnes Italiæ, Galliarumque & Hiſpaniæ populos qui ſub Veſpaſiano & Adriano Romano imperio ſubjacebant.*

VIII. Objet du Chapitre VI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de Jeſus-Chriſt même, de S. Jean & de S. Paul.

CHAPITRE VI. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent : c'eſt ici la miſſion du Prophete : il voit le Seigneur aſſis ſur ſon trône & environné des Séraphins qui lui rendent hommage en répétant trois fois qu'il eſt ſaint : *Sanctus, Sanctus, Sanctus.* Dieu l'envoie vers ſon peuple, *populo huic ;* & la ſuite prouve que ſous ce nom ſont également compriſes ces deux maiſons d'*Iſraël* & de *Juda*, dont il annonce

(a) *Hier. in Iſai. v. Tom. III. col.* 57. On y lit *ſermonem ſanctum*, pour *ſermonem Sancti Iſrael*, qui eſt l'expreſſion du Prophete rappellée par S. Jérôme.

en peu de mots les différentes révolutions. Nous avons inſiſté particuliérement ſur cette prophétie dans la Préface ſur ce Prophete : nous y avons montré les expéditions de *Théglathphalaſar* & de *Salmanaſar* ſur le royaume d'*Iſraël*, l'irruption de *Sennachérib* ſur le royaume de *Juda*, l'entiere déſolation du pays par *Nabuchodonoſor*, le rétabliſſement des Juifs ſous *Cyrus*, l'avénement du *Meſſie* & l'établiſſement de *l'Egliſ* : voilà, ſelon la lettre, les grandes révolutions qui ſont ici annoncées, & qui ſont auſſi l'objet littéral & immédiat de la plupart des Prophéties d'Iſaïe. Mais ce premier ſens en couvre un ſecond que la lumiere des Ecritures du Nouveau Teſtament nous fait appercevoir.

S. Paul & les quatre Evangéliſtes s'accordent à nous montrer dans l'endurciſſement du peuple à qui Iſaïe eſt envoyé, *l'endurciſſement des Juifs au temps de Jeſus-Chriſt*, qui lui-même leur appliquoit cette Prophétie. » Je leur parle en paraboles, diſoit le Sauveur, (*a*) parce » qu'en voyant ils ne voient point, & qu'en entendant ils n'entendent » point & ne comprennent point : & cette prophétie d'Iſaïe s'accom- » plit en eux : (*b*) *Vous entendrez, & vous ne comprendrez point ; vous* » *verrez, & vous n'appercevrez point ; car le cœur de ce peuple s'eſt appé-* » *ſanti*, « & le reſte. C'eſt ce que rapporte S. Matthieu : S. Marc & S. Luc (*c*) en font mention. S. Jean dit auſſi : (*d*) » Quoique Jeſus eût » fait tant de miracles devant eux, ils ne croyoient point en lui, afin » que cette parole d'Iſaïe fût accomplie ? (*e*) *Seigneur, qui a cru à la* » *parole qu'il a entendue de nous, & à qui le bras du Seigneur a-t-il été* » *révélé ?* C'eſt pour cela qu'ils ne pouvoient croire ; & encore parce » qu'Iſaïe a dit : (*f*) *Il a aveuglé leurs yeux, & il a endurci leur cœur,* » *enſorte qu'ils ne voient point de leurs yeux, & que leur cœur ne* » *comprenne point, qu'ils ne ſe convertiſſent point, & que je ne les guériſſe* » *point.* Iſaïe a dit ces choſes, lorſqu'il a vu ſa gloire, & qu'il a » parlé de lui : *Hæc dixit Iſaias quando vidit gloriam ejus, & locutus* » *eſt de eo.* S. Paul étant à Rome, & voyant l'incrédulité des Juifs » qui ſe trouvoient dans cette ville, leur dit : (*g*) C'eſt avec grande » raiſon que le S. Eſprit qui a parlé à nos peres par le Prophete Iſaïe, » a dit : (*h*) *Allez vers ce peuple, & dites-leur : Vous entendrez, & vous* » *ne comprendrez point ; vous verrez, & vous n'appercevrez point. Car le* » *cœur de ce peuple s'eſt appéſanti*, « & le reſte.

Voilà donc l'aveuglement des Juifs au temps de Jeſus-Chriſt prédit par Iſaïe, lorſque ce Prophete a vu la gloire du Fils de Dieu, & qu'il a parlé de lui : *Quando vidit gloriam ejus, & locutus eſt de eo.* C'eſt donc du Fils de Dieu qu'Iſaïe parle en cet endroit ; c'eſt ſa gloire qu'il

(*a*) *Matt.* XIII. 13. *& ſeq.* = (*b*) *Iſai.* VI. 10. = (*c*) *Marc.* IV. 12. *Luc.* VIII. 10. = (*d*) *Joan.* XII. 37. *& ſeq.* = (*e*) *Iſai.* LIII. 1. = (*f*) *Iſai.* VI. 10. = (*g*) *Act.* XXVIII. 25. *& ſeq.* = (*h*) *Iſai.* VI. 9. *& 10.*

a vue. Le Fils de Dieu en ſe montrant aux yeux d'Iſaïe, lui a révélé l'aveuglement auquel ſon peuple ſeroit livré, lorſqu'il ſe manifeſteroit au milieu de ſon peuple. Mais juſques à quand ? *Uſquequò ?* Le Fils de Dieu répond au Prophete : » Juſqu'à ce que les villes ſoient ravagées » ſans qu'il y reſte d'habitants, & les maiſons ſans qu'il y reſte d'hom- » mes ; juſqu'à ce que tout le pays ſoit ravagé & déſolé. « Réponſe pleine de myſteres, dont la ſuite de la Prophétie découvre le ſens ; la ſuite des événements montre ſucceſſivement l'accompliſſement de cette parole & la fin des temps en découvrira toute l'étendue. En effet comparons la ſuite de la Prophétie avec les événements que l'hiſtoire nous montre, ou que S. Jean nous annonce pour la fin des temps.

IX. Développement du ſecond ſens des ℣℣. 12. & 13. du Chapitre VI.

» Le Seigneur bannira les hommes (*a*) loin de leur pays. « C'eſt préciſément ce que Jeſus-Chriſt dit des Juifs incrédules de ſon temps : » (*b*) La colere de Dieu tombera ſur ce peuple ; on les paſſera au fil de » l'épée ; ils ſeront emmenés captifs dans toutes les nations, & Jéru- » ſalem ſera foulée aux pieds par les Gentils juſqu'à ce que le temps » des Gentils ſoit accompli. « Méditons bien cette parole de Jeſus-Chriſt, & nous y verrons toute l'étendue de ce qu'il dit à Iſaïe lorſqu'il lui montra ſa gloire. Le Seigneur bannira donc les hommes loin de leur pays. Il bannira les Juifs incrédules loin du pays que Dieu avoit donné à leurs peres : cela commença d'être accompli ſous Tite ; cela fut entiérement accompli ſous Adrien ; & nous les voyons encore aujourd'hui diſperſés par toute la terre : *Longè faciet Dominus homines.*

» Alors celle qui ſera laiſſée au milieu de la terre, (*c*) ſe multi- » pliera. « Les Juifs fideles dont Dieu forma l'Egliſe primitive devinrent l'objet de ſes miſéricordes ; Dieu leur confia le ſoin d'annoncer l'Evangile par toute la terre : en peu de temps les Apôtres engendreront à Jeſus-Chriſt & à ſon Egliſe une famille innombrable par la parole de la vérité & par la vertu du ſaint baptême : l'Egliſe continua de ſe multiplier étonnemment par le miniſtere de leurs ſucceſſeurs. S. Pierre étoit venu établir ſon ſiege dans la capitale de l'Empire Romain, qui delà s'étendoit à l'Orient & à l'Occident, au Midi & au Nord : là demeura fixé le centre de l'unité catholique ; delà l'Egliſe de Jeſus-Chriſt embraſſa tout l'univers ; & de ſiecle en ſiecle juſqu'à nos jours, elle a continué de ſe multiplier ſur la terre : *Et multiplicabitur quæ relicta fuerit in medio terræ.*

Mais aux beaux jours des premiers ſiecles de l'Egliſe ont ſuccédé des jours d'affliction qui avoient été prédits. La maiſon d'Iſraël ayant été diſperſée, la maiſon de Juda s'eſt multipliée : » mais il y aura en- » core ſur celle-ci (*d*) une décimation. « *Vous demeurez fermes par la*

(*a*) *Iſai.* VI. 12. = (*b*) *Luc.* XXI. 23. & 24. = (*c*) *Iſai.* VI. 12. = (*d*) *Iſai.* VI. 13.

foi, dit l'Apôtre : (*a*) *ne vous élevez point ; mais craignez. Car ſi Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas auſſi.* Les ſaints Peres n'ont ceſſé de répéter aux Chrétiens cet avertiſſement que leur donne S. Paul : & la menace a eu ſon effet ; les infidélités des Chrétiens ont attiré ſucceſſivement ſur eux différents coups de vengeance : le peuple Chrétien s'eſt vu décimé lorſque Dieu a permis que les héréſies, les ſchiſmes, le glaive des ennemis du nom Chrétien ayent ſucceſſivement emporté les provinces de l'Orient, toute l'Afrique & tout l'Empire des Grecs : voilà les malheurs qui étoient annoncés à la Gentilité Chrétienne par S. Paul & par les Prophetes : *Et adhuc erit in eam decimatio.*

S. Jean annonce pour les derniers temps, des jours encore plus fâcheux. » La maiſon de Juda ſera frappée une ſeconde fois ; (*b*) elle » ſera pillée, brûlée, enſorte qu'elle deviendra comme un térébinthe, » & comme un chêne dont les feuilles ſont tombées, & dont il ne » reſte que le bois. « L'Egliſe de Jeſus-Chriſt ſubſiſtera toujours, & ſera toujours viſible ſur la terre, mais dans les derniers temps lorſque l'Empire de l'Antechriſt s'étendra, comme le dit S. Jean, ſur toute tribu, ſur tout peuple, ſur toute langue & ſur toute nation, l'Egliſe de Jeſus-Chriſt éprouvera des maux beaucoup plus grands que tous ceux qu'elle a ſoufferts juſqu'à préſent ; c'eſt alors qu'elle éprouvera les plus triſtes effets de la violence de ſes ennemis : *Et rursùm erit in depræ-dationem*, ſelon l'expreſſion des Septante, *in combuſtionem*, ſelon celle de l'Hébreu. C'eſt alors que les effets de leur haine & de leur fureur la rendront comparable au térébinthe & au chêne qui dépouillés de leurs feuilles, ne conſervent que leur tronc : *Sicut terebinthus & ſicut quercus, quibus in emiſſione ſtatumen ſupereſt.*

Mais ce tronc ſera toujours plein de vie, lors même qu'aux yeux de l'homme charnel, il paroîtra mort ; ce tronc renfermera une race ſainte : (*c*) *Semen ſanctum erit ſtatumen ejus.* A quelque déſolation que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt puiſſe être réduite, elle ſera toujours la dépoſitaire des graces du ſalut : il y aura toujours des Saints au milieu d'elle ; & c'eſt du milieu d'elle que ſortira l'eſprit de grace & de ſainteté qui doit un jour ſe répandre ſur toute la nation Juive, & ſur cette multitude innombrable d'élus que Dieu appellera alors de toutes les nations de la terre : c'eſt en s'uniſſant à elle qu'ils participeront aux graces du ſalut ; c'eſt en devenant ſes enfants, qu'ils deviendront enfants de Dieu ; & l'on reconnoîtra alors combien il étoit vrai que cet arbre dépouillé de toutes ſes feuilles renfermoit néanmoins une race ſainte : *Semen ſanctum erit ſtatumen ejus.*

La manifeſtation de Jeſus-Chriſt au milieu des Juifs ; l'aveuglement

---

(*a*) *Rom.* XI. 21. & 22. = (*b*) *Iſai.* VI. 13. *Hebr.* = (*c*) *Ibid.* VI. 13. *Hebr.*

& l'incrédulité de ce peuple ; ſa diſperſion dans toute la terre en punition de ſon infidélité ; la multiplication prodigieuſe de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt par la vocation des Gentils à la foi ; les infidélités dont les Chrétiens mêmes ſe ſont enſuite rendus coupables, & les divers effets de vengeance que Dieu devoit exercer ſur eux, ſpécialement par la main des ennemis du nom Chrétien ; les derniers maux que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt doit éprouver de la part de ſes ennemis à la fin des ſiecles, ſa perpétuité conſtante au milieu de ces maux, & les reſſources que Dieu lui réſerve pour les derniers temps : voilà les grands objets auxquels peut ſe rapporter le ſens myſtérieux de la plupart des prophéties d'Iſaïe ; & c'eſt ce qu'on y découvrira en ſuivant les ouvertures que nous donnent les fréquentes citations d'Iſaïe dans le Nouveau Teſtament, l'uſage que les ſaints Peres ont fait de ſes Prophéties, & particuliérement le parallele des deux maiſons d'*Iſraël* & de *Juda* comparées avec les deux peuples, le peuple Juif & le peuple Chrétien, ou avec les deux principales portions de l'Egliſe, l'Égliſe Grecque, & l'Egliſe Latine où eſt le centre de l'unité Catholique.

X. Remarques ſur les derniers mots de ce Chapitre : *Semen ſanctum erit ſtatumen ejus* ou *quod ſteterit in ea.* Témoignage de S. Jérôme. Ces mots omis dans la Verſion des Septante conviennent parfaitement au texte.

Le P. Houbigant, dans ſa Verſion, a ſupprimé ces derniers mots, *ſemen ſanctum erit ſtatumen ejus*, & dans ſa Note, il prétend fonder ce retranchement ; 1°. ſur ce que ces mots ne ſe trouvent point dans la Verſion des Septante ; 2°. ſur ce que cette promeſſe lui paroît étrangere aux menaces qui précedent. Il va même juſqu'à ſuppoſer que ces mots ont été ajoutés par les Juifs depuis Jeſus-Chriſt, parce qu'ils ne pouvoient nier que cette prophétie ne les regardât. Mais 1°. Aquila, Théodotion, Origenes & S. Jérôme ont lu ces mots dans l'Hébreu : c'eſt ce qui réſulte de ce témoignage bien remarquable de S. Jérôme : (*a*) *Quod diximus*, ſemen ſanctum erit quod ſteterit in ea, *vel juxta Aquilam*, ſemen ſanctum erit germen ejus, *in Septuaginta Interpretibus non habetur : ſed de Hebraico & Theodotionis editione ab Origene additum, in Eccleſiæ fertur exemplaribus.* 2°. Ces mots conviennent ſi bien ici que la Prophétie ſeroit mutilée ſi cela n'y étoit pas. Les menaces des Prophetes contre *Juda* & contre *Jéruſalem*, ſont ainſi communément terminées par une promeſſe des biens qui ſuccéderont aux maux prédits. On l'a vu dès le Chapitre I. où toutes les menaces ſont terminées par cette conſolante promeſſe : (*b*) *Poſt hæc vocaberis civitas juſti, urbs fidelis.* De même les menaces terribles des Chapitres II. & III. ſont terminées par cette conſolante promeſſe du Chap. IV. (*c*) *In die illa erit germen Domini in magnificentia & gloria.* Il n'eſt donc nullement étonnant qu'après tous les maux annoncés au Chap. VI. on voie à la fin cette conſolante promeſſe : *ſemen ſanctum erit ſtatumen ejus.* Dans la Préface ſur Iſaïe, où nous avons développé l'accompliſſement de cette prophétie dans le ſens

(*a*) *Hier. in Iſai.* VI. *Tom. III. col.* 66. = (*b*) *Iſai.* I. 26. = (*c*) *Iſai.* IV. 2.

littéral & immédiat qui concerne le peuple Juif, on a vu comment cette parole ſe trouve intimement liée avec celles qui précedent, & comment elle a été vérifiée dans Jeſus-Chriſt même & dans ſes premiers diſciples. Ici où nous avons expoſé le ſens myſtérieux de cette prophétie relativement à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, on a vu comment cette parole ſe trouve encore intimement liée avec celles qui précedent, & comment elle ſe trouvera vérifiée à la fin des ſiecles dans les reſtes fideles que la grace de Jeſus-Chriſt conſervera au milieu des plus grands maux, & qui ſeront alors la conſolation de l'Egliſe. On ne pourroit donc ſupprimer ce texte ſans ravir au Prophete ou plutôt à l'Eſprit de Dieu une partie eſſentielle de cette prophétie, & à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt une des promeſſes qui lui appartiennent, & qui ſeront ſa conſolation dans les maux qu'elle éprouvera avant la fin des temps. Il eſt aſſez viſible que l'omiſſion de ces mots dans la Verſion des Septante, a pu venir de la répétition du mot MSBT, *ſtatumen*, dans le texte original: & quoi qu'il en ſoit de cette omiſſion, il ſuffit d'obſerver que les autres Interpretes ont trouvé ces mots dans l'Hébreu, & que ces mots y conviennent ſi parfaitement qu'ils ſont même une partie eſſentielle de la prophétie.

CHAPITRE VII. Ce Chapitre eſt lié avec le précédent : *Et factum eſt in diebus Achaz, &c.* Le Prophete nous montre d'abord la conſpiration du *Roi de Syrie* & du *Roi d'Iſraël* contre *Jéruſalem* & contre *Juda* : il annonce qu'ils ne prévaudront point. Il prédit la ruine du royaume d'Iſraël déſigné ſous le nom d'*Ephraïm*. Il annonce la naiſſance d'un enfant nommé *Emmanuel*, qui naîtra d'une Vierge ; & en même temps il prédit la naiſſance prochaine d'un autre *enfant* qui doit naître de ſa propre épouſe, & dont la naiſſance ſera le ſigne des maux qui ſeront près de tomber ſur les *royaumes de Syrie & d'Iſraël*. Enfin il annonce des maux plus grands qu'aucun de ceux qui ſont arrivés *depuis la ſéparation d'Ephraïm d'avec Juda*, ces maux tomberont ſur le royaume même de Juda & viendront de la part de deux ſortes d'ennemis, dont les uns ſont déſignés par *la mouche qui eſt à l'extrémité des fleuves de l'Egypte*, & les autres par *l'abeille qui eſt au pays d'Aſſur*. Ceux-ci ſont évidemment *les Aſſyriens* : les autres ſemblent être les peuples voiſins de l'Egypte, c'eſt-à-dire, *les Philiſtins* d'un côté, & de l'autre *les Iduméens*. Du moins ce ſont ceux que l'on voit ſe répandre ſur Juda ſous le regne d'Achaz : (*a*) après quoi vient ſous le même regne Théglathphalaſar roi d'Aſſyrie, & ſous le regne ſuivant Sennachérib. Dans le ſoulévement impuiſſant des *Syriens* & des *Iſraélites* contre *Juda*, S. Jérôme croit voir les efforts impuiſſants des Païens & des Hérétiques contre l'Egliſe : (*b*) mais ſous ce point de vue, il a peine à expliquer

XI. Objet du Chapitre VII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Matthieu & de S. Jérôme.

(*a*) 2. *Paral.* XXVIII. 17. *& ſeqq.* = (*b*) *Hier. in Iſai.* VII. *Tom. III. col.* 66. *& ſeq.*

les ſoixante & cinq ans qui fixent l'époque de la ruine d'*Ephraïm*. Il paroît que cette époque convient beaucoup mieux à la ruine de la République des Juifs depuis Jeſus-Chriſt ; ainſi que je l'ai montré dans la *Diſſertation ſur ces ſoixante & cinq années* ; & comme d'ailleurs il eſt reconnu par S. Jérôme même qu'*Ephraïm* repréſente du moins quelquefois les Juifs incrédules, il en réſulte que ce ſoulévement des Iſraélites & des Syriens contre Juda peut ici repréſenter le vain ſoulévement des Juifs & des Gentils contre l'Egliſe. *Emmanuel* eſt conſtamment le Meſſie, Jeſus-Chriſt même : l'Evangile nous en aſſure, (*a*) & tous les Interpretes Chrétiens en conviennent : l'enfant qui doit naître du Prophete, eſt la figure de ce divin Libérateur, en ce que par ſa naiſſance il annonce la ruine des ennemis de Jéruſalem, qui repréſente l'Egliſe. Quant aux maux qui menacent enſuite *Juda* de la part des peuples voiſins de l'Egypte & de la part des Aſſyriens, S. Jérôme dit ſimplement qu'il avoit lu (*b*) une très-longue & très-difficile application de cette Prophétie aux malheurs qui ſont tombés ſur les Juifs depuis Jeſus-Chriſt. Mais ce ſeroit alors ſuppoſer que *Jéruſalem* dans cette partie repréſenteroit la nation Juive, au lieu que dans la partie précédente, S. Jérôme a reconnu que *Jéruſalem* repréſente l'Egliſe. Les deux parties ſont intimement liées : l'une eſt la ſuite de l'autre ; & S. Jérôme en expliquant le ſens littéral a très-bien obſervé que le Prophete, après avoir diſſipé la crainte d'un premier danger, en annonce pour la ſuite un ſecond. (*c*) *Præſenti formidine liberat, & de futuro tempore comminatur.* Sous ce point de vue, le ſoulévement des Iſraélites & des Syriens contre Jéruſalem pouvant repréſenter celui des Juifs & des Païens contre l'Egliſe, les maux poſtérieurs qui doivent venir des régions voiſines de l'Egypte & des provinces de l'Aſſyrie, repréſenteroient peut-être les maux que l'Egliſe a depuis éprouvés de la part des ennemis du nom Chrétien, c'eſt-à-dire des Mahométans ; ſoit lorſque les Sarraſins ſortis de l'Egypte même ont envahi l'Afrique & inondé l'Europe ; ſoit lorſque les Turcs ſortis de l'Aſie ont ſubjugué l'empire des Grecs. L'irruption des Sarraſins étoit le plus grand malheur que l'Egliſe eût éprouvé depuis que les Juifs repréſentés par *Ephraïm* s'étoient ſéparés des Chrétiens repréſentés par la maiſon de *Juda*. De même l'invaſion des Turcs ſur l'empire des Grecs fut le plus grand malheur que l'Egliſe eût éprouvé depuis que les Grecs également repréſentés par *Ephraïm*, s'étoient ſéparés des Latins repréſentés par la maiſon de *Juda*. Il n'eſt pas étonnant que S. Jérôme qui a vécu pluſieurs ſiecles avant ces malheurs, n'ait pu les prévoir.

(*a*) *Matt.* I. 22. & 23. = (*b*) *Hier. in Iſai.* VII. *Tom. III. col.* 75. = (*c*) *Hier. in Iſai.* VII. *Tom. III. col.* 73.

CHAPITRE VIII. C'eſt la ſuite du précédent : *Et dixit Dominus ad me.* On y voit d'abord la naiſſance du *fils d'Iſaïe* dont il a été parlé au Chapitre précédent, & dont le nom myſtérieux annonce les dépouilles qui vont être enlevées ſur les *Syriens* & les *Iſraélites* ennemis de Jéruſalem, en préſence du *Roi des Aſſyriens.* Le Seigneur annonce que parce que le peuple de Juda a mépriſé *les eaux de Siloé*, c'eſt-à-dire, la maiſon de David, & qu'il inclinoit à ſe ſoumettre à *Raſin* Roi de Syrie, & à *Phacée* Roi d'Iſraël, *le Roi des Aſſyriens* viendra avec ſon armée inonder juſqu'au cou la maiſon de Juda. Ceci marque aſſez viſiblement l'irruption de Sennachérib ; mais en même temps le Prophete annonce la défaite de tous les peuples qui oſeront prendre les armes contre *Juda :* tels que furent d'abord les Aſſyriens mêmes conduits par Sennachérib, & dans la ſuite les Chaldéens, au temps de Nabuchodonoſor, les Perſes ſous Cambyſes, les Grecs ou Syriens ſous Antiochus. Il marque enſuite une *conjuration* qui ſe forme contre le Seigneur au milieu même de ſon peuple. Il annonce que le Seigneur deviendra une pierre de ſcandale pour *les deux maiſons d'Iſraël*, & un piege pour *les habitants de Jéruſalem.* Il parle d'un temps où Dieu cachera ſon viſage à la *maiſon de Jacob ;* c'eſt-à-dire, principalement à la maiſon d'Iſraël. Il annonce les maux que les enfants d'Iſraël s'attireront par leur incrédulité. S. Jérôme a cru voir dans les *Syriens* & les *Iſraélites* ennemis de Jéruſalem, les faux ſages du ſiecle & les Hérétiques ennemis de l'Egliſe, & dans le *roi des Aſſyriens* le ſymbole du démon : ſous ce point de vue, il prend l'expreſſion *coram rege Aſſyriorum*, au ſens de *præſente ipſo diabolo qui eis non poterit auxiliari* : (*a*) enſorte que dans le premier ſens, c'eſt le Roi des Aſſyriens qui enleve les dépouilles ; dans le ſecond, c'eſt ſur lui & en ſa préſence, qu'elles ſont enlevées. Le point eſſentiel ici eſt que *Jéruſalem* eſt le ſymbole de l'Egliſe, & que les *Syriens* & les *Iſraélites* repréſentent ſes ennemis, qui ſous un autre point de vue ſont, comme nous l'avons montré dans le Chapitre précédent, les Païens & les Juifs. Jeſus-Chriſt repréſenté par le fils d'Iſaïe enleve les dépouilles des uns & des autres, en retirant du milieu d'eux ceux qu'il ſauve par ſa grace : il a commencé ſes victoires dès ſa plus tendre enfance ; à peine étoit-il né, qu'il commence d'enlever la force de Damas & les dépouilles de Samarie, en attirant à ſa crêche les Mages qu'il fait venir de l'Orient, & les paſteurs qu'il appelle des environs de Bethléhem : les uns furent les prémices des Gentils, & les autres les prémices des Juifs qui crurent en Jeſus-Chriſt. Le nom de *Siloé* ſignifie *l'Envoyé ;* les *eaux de Siloé* repréſentent la maiſon de David, l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, qui eſt l'Envoyé de Dieu ſon Pere. *Le peuple qui mépriſe les*

XII. Objet du Chapitre VIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme, du ſaint Vieillard Siméon, & des Apotres S. Paul & S. Pierre.

(*a*) *Hier. in Iſai.* VIII. *Tom. III. col.* 76.

eaux de Siloé en préférant Raſin ou Phacée, eſt l'image de ceux qui ſe détachent de l'Egliſe Catholique & de ſa doctrine, en préférant de ſuivre les fauſſes lumieres de la ſageſſe humaine, ou en imitant le ſchiſme des dix tribus. C'eſt pour punir ces criminelles diſpoſitions que Dieu a permis au démon de former ſur la terre un empire Antichrétien dont Mahomet a jetté les premiers fondements, & qui eſt devenu l'inſtrument des vengeances du Seigneur ſur le peuple Chrétien repréſenté par la *maiſon de Juda.* Dès ſa naiſſance, ce fleuve a commencé d'inonder les provinces de l'Orient que l'héréſie avoit perverties; delà ce fleuve s'eſt répandu ſur toutes les provinces de l'Empire des Grecs engagées dans le ſchiſme: delà plus d'une fois ce fleuve a menacé Rome & Vienne: mais Dieu lui a preſcrit des bornes qu'il ne peut franchir: ce fleuve inondera *Juda* juſqu'au cou; mais il ne pourra le ſubmerger; & lorſqu'à la fin des temps, l'Antechriſt dominant ſur toute la terre ſoulévera tous les peuples contre l'Egliſe de Jeſus-Chriſt; ils ſeront tous vaincus & défaits avec lui, & leurs criminelles entrepriſes diſſipées. La *conjuration* dont parle le Prophete, a commencé dans *Iſraël*, & elle s'eſt répandue enſuite juſques dans *Juda*: c'eſt ainſi que le Seigneur eſt devenu lui-même une pierre d'achoppement pour *les deux maiſons d'Iſraël.* Le ſaint Vieillard Siméon en recevant entre ſes bras le divin enfant Jeſus, apperçut par la lumiere de l'Eſprit de Dieu, que c'étoit ce divin enfant même qui alloit ainſi devenir l'occaſion de la ruine & la cauſe de la réſurrection de pluſieurs dans Iſraël: (*a*) *Ecce poſitus eſt hic in ruinam & in reſurrectionem mortuorum in Iſraël.* S. Paul nous le confirme, lorſque parlant de la chûte des Juifs incrédules, il dit: (*b*) *Offenderunt in lapidem offenſionis, ſicut ſcriptum eſt: Ecce pono in Sion lapidem offenſionis & petram ſcandali.* S. Pierre fait auſſi la même remarque lorſqu'il dit que Jeſus-Chriſt eſt un ſujet d'honneur pour ceux qui croient en lui, mais pour les incrédules une pierre d'achoppement; (*c*) *Vobis igitur honor credentibus: non credentibus autem.... lapis offenſionis & petra ſcandali.* Ce malheur eſt arrivé aux Juifs incrédules repréſentés par la maiſon d'*Iſraël*; le même malheur menaçoit la maiſon même de *Juda*, les Chrétiens mêmes; & c'eſt ce qui eſt arrivé toutes les fois que la doctrine de Jeſus-Chriſt eſt devenue une pierre d'achoppement pour ceux qui refuſant de la croire, ſe ſont abandonnés aux dogmes pervers qui ont formé les héréſies. C'eſt cette incrédulité qui a attiré la vengeance du Seigneur d'abord ſur les Juifs incrédules repréſentés par la maiſon d'*Iſraël*, & enſuite juſques ſur les Chrétiens mêmes repréſentés par la maiſon de *Juda.* Le Prophete annonce au temps où Dieu cachera ſon viſage à la *maiſon de Jacob*, c'eſt-à-dire, à la maiſon du ſupplantateur, à la Gentilité Chrétienne; c'eſt ce qui arrivera au temps

(*a*) *Luc.* II. 34. = (*b*) *Rom.* IX. 32. & 33. = (*c*) 1. *Petr.* 2. 7. & 8.

des grandes tribulations que l'Egliſe éprouvera vers la fin des ſiecles : les vrais fideles attendront alors comme le Prophete avec une ferme confiance l'effet des promeſſes du Seigneur qui certainement viendra au ſecours de ſon Egliſe & la délivrera de tous ſes maux. On pourroit dire que le ℣. 18. *Ecce ego & pueri mei*, commence une nouvelle ſuite indépendante de celle qui précede. S. Paul y a vû dans la perſonne d'Iſaïe l'image de Jeſus-Chriſt même. (*a*) Les maux que le Prophete décrit enſuite ſont préciſément ceux qui ſont tombés depuis J. C. ſur les Juifs incrédules, & au milieu deſquels en maudiſſant Jeſus-Chriſt, *ils maudiſſent leur Roi & leur Dieu.*

XIII. Objet du Chapitre IX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Matthieu & de S. Jérôme.

CHAPITRE IX. C'eſt la ſuite du précédent : les Rabbins en détachent même le premier verſet pour le joindre au chapitre qui précede : & le P. Houbigant les a ſuivis en cela dans ſon Edition de la Bible. Mais le témoignage de S. Matthieu s'y oppoſe, (*b*) puiſque le ſaint Evangéliſte réunit les deux premiers verſets comme ayant une liaiſon intime que notre Vulgate exprime très-bien en conſervant ici ces deux verſets ainſi réunis à la tête de ce Chapitre. Le premier marque les maux que le royaume d'Iſraël éprouva de la part des Aſſyriens d'abord ſous *Théglathphalaſar* & enſuite ſous *Salmanaſar*. Les verſets ſuivants pourroient ſe rapporter dans un premier ſens à la défaite de Sennachérib : mais le ſaint Evangéliſte nous découvre que cette Prophétie regarde principalement l'œuvre de la rédemption des hommes & *la victoire remportée par Jeſus-Chriſt* ſur le démon notre ennemi. *La naiſſance de ce divin Sauveur* eſt ici expreſſément marquée & généralement reconnue par tous les Interpretes Chrétiens : l'étendue & l'éternité de ſon regne y ſont exprimées. La Prophétie ſuivante regarde la maiſon de *Jacob*, & particuliérement la maiſon d'*Iſraël*, c'eſt-à-dire, le royaume des dix tribus : Le Seigneur les menace d'amener ſur eux *les ennemis de Raſin* Roi de Syrie, c'eſt-à-dire, les Aſſyriens & en même temps *les Syriens du côté de l'Orient* & *les Philiſtins du côté de l'Occident*. Comme le royaume de Syrie devoit être alors détruit par les ennemis de Raſin, il y a quelque lieu de préſumer qu'au lieu de ARAM, qui ſignifie en Hébreu les *Syriens*, il faudroit lire ici EDOM, qui ſignifie les *Iduméens*. Car il y avoit des Iduméens du côté de l'Orient : & on a quelquefois confondu ces deux noms qui ont encore plus de reſſemblance dans l'Hébreu, ADM & ARM. Le Prophete annonce auſſi entre les malheurs d'Iſraël le ſoulévement de *Manaſſé & d'Ephraïm*, l'un contre l'autre ; & leur conſpiration contre *Juda*. S. Jérôme obſerve que quant au ſens ſpirituel, les uns prétendoient que *Jacob* repréſente ici les Juifs, & *Iſraël* les Gentils ; que d'autres croyoient voir dans *Jaçob*, l'Egliſe qui a ſupplanté les Juifs, & dans *Iſraël* les Hérétiques : (*c*) *In*

(*a*) *Hebr.* II. 13. = (*b*) *Matth.* IV. 15. & 16. = (*c*) *Hier. in Iſai.* IX. *Tom. III. col.* 88.

Jacob, id eſt in Eccleſiam quæ priorem populum ſupplantavit.... in Iſrael, hoc eſt, in Hæreticos qui Deum videre ſe jactant : & il s'attache particuliérement à ce dernier point de vue. Peut-être pourroit-on dire que *Jacob*, ſupplantateur, déſigne plus particuliérement la Gentilité Chrétienne, & qu'*Iſraël* coupable de ſchiſme repréſente particuliérement les ſchiſmatiques Grecs, ſur qui ſont tombés au moins en partie les malheurs des dix tribus ſchiſmatiques. Les *Aſſyriens* qui ont ſubjugué le royaume des dix tribus, peuvent repréſenter particuliérement les Mahométans qui ont ſubjugué l'Empire des Grecs. On pourroit obſerver que comme les Iſraélites virent s'élever contr'eux *de l'Orient* les Syriens ou les Iduméens, & *de l'Occident* les Philiſtins : ainſi les Grecs ont vu s'élever contr'eux de l'Orient les Bulgares, & de l'Occident les Latins, avant de tomber ſous la puiſſance des Mahométans repréſentés par les Aſſyriens. *Ephraïm* & *Manaſſé* diviſés entr'eux, mais unis contre *Juda*, peuvent repréſenter, ſelon la remarque même de S. Jérôme, les diverſes ſectes hérétiques, qui diviſés entr'eux ſont également ennemis de l'Egliſe. (*a*) *Certatim de deceptis populis prædas agunt.... adversùm Eccleſiam pari ſtudio dimicantes.*

XIV. Objet du Chapitre X. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme & de S. Paul.

CHAPITRE X. C'eſt la ſuite du Chapitre précédent, du moins juſqu'à ces mots qui terminent le ℣. 4. *Super omnibus his non eſt averſus furor ejus, ſed adhuc manus ejus extenta.* Comme on les trouve déjà trois fois dans le Chapitre précédent aux ℣℣. 12. 17. 21. cette quatrieme répétition prouve que c'eſt la ſuite du même diſcours : & comme ce diſcours dans le Chapitre précédent regarde la maiſon de *Jacob*, & ſpécialement celle d'*Iſraël*, il ſemble que ces quatre verſets peuvent encore regarder *Iſraël*. S. Jérôme penſe néanmoins que ceci regarde Juda & Jéruſalem : mais il avoue que la plupart les rapportent à Iſraël & à Samarie. (*b*) *Hæc plerique adhuc contra decem tribus dici arbitrantur, quæ habitabant in Samaria.* Le reſte du Chapitre regarde *l'Aſſyrien*, c'eſt-à-dire, ſpécialement Sennachérib qui y eſt appellé *la verge & le bâton de la colere du Seigneur* contre ſon peuple : c'eſt ce que remarque très-bien S. Jérôme : (*c*) *Væ Aſſyrio, id eſt Sennachcrib.* Mais à l'occaſion des *reſtes de Jacob* qui échappent à la main des Aſſyriens & reviennent au Seigneur, le Prophete, dit S. Jérôme, paſſe à des temps poſtérieurs, & annonce que c'eſt ſous Jeſus-Chriſt que ſe trouvera le ſalut plein & entier : (*d*) *Et quia dixerat reliquias eſſe ſalvandas, tranſit ad poſteriora tempora, & plenam ſalvationem futuram dicit eſſe ſub Chriſto.* C'eſt, ajoute-t-il, ce qu'entendoit l'Apôtre S. Paul lorſqu'il écrivoit aux Romains : *Quod & Apoſtolus Paulus intelligens ſcribit ad Romanos :* (*e*) *Iſaias autem clamat pro Iſrael : ſi fuerit numerus filiorum Iſrael tan-*

(*a*) *Ibid. col.* 89. = (*b*) *Hier. in Iſai.* x. *Tom. III. col.* 90. = (*c*) *Ibid. col.* 91. = (*d*) *Ibid. col.* 95. = (*e*) *Rom.* ix. 27. & 28.

quam arena maris, reliquiæ ſalvæ fient. Verbum enim conſummans & brevians in æquitate : quia verbum breviatum faciet Dominus ſuper terram. Lorſqu'on a devant ſoi l'autorité d'un ſi grand homme, continue S. Jérôme, toute autre interprétation doit céder : *Ubi ergo tanti viri præcedit auctoritas, ceſſet alia omnis interpretatio. Et reverà ſi legamus Joſephum, & quanta hominum in Jeruſalem & in Judæa fuerit multitudo quando paſſus eſt Dominus (attendamus,) intelligimus vix paucos in Apoſtolis & Apoſtolicis viris ex Judæis eſſe ſalvatos.* Le Prophete revient enſuite à la défaite de *Sennachérib*, & finit par la deſcription d'une marche de ce Prince : S. Jérôme penſe que c'eſt celle de ſon retour de l'Egypte en Judée ; il ajoute que d'autres croyoient que c'étoit celle de ſa fuite, lorſqu'il quitta la Judée : d'autres préferent de croire que c'eſt celle de ſon arrivée en Judée : & ce ſens paroît mieux fondé ſur les expreſſions du texte. Les quatre premiers verſets de ce Chapitre étant une ſuite du Chapitre précédent ſeroient peut-être applicables à ceux à qui peut s'appliquer la Prophétie du Chapitre précédent, c'eſt-à-dire, particuliérement aux Grecs qui ont imité le ſchiſme de la maiſon d'*Iſraël*. *L'Aſſyrien* qui ſubjugue les dix tribus, mais qui menace enſuite Jéruſalem, peut ici repréſenter ſelon S. Jérôme, les Hérétiques ou le diable même. (*a*) *Quidquid Aſſyrio dicitur, & ad Hæreticorum ſuperbiam, & ad diabolum referri poteſt.* Sous un autre point de vue, *l'Aſſyrien* qui a ſubjugué la maiſon d'Iſraël, & qui oſe menacer Jéruſalem ſans pouvoir prévaloir ſur elle, peut repréſenter les Romains qui ont détruit la république des Juifs, & qui ont en vain eſſayé de détruire l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. *L'Aſſyrien* ennemi d'Iſraël & de Juda peut encore repréſenter les Mahométans qui ont ſubjugué les ſchiſmatiques Grecs, & qui fonciérement ennemis de l'Egliſe, ne pourront néanmoins jamais prévaloir ſur elle. Sous ce point de vue, ce qui eſt dit des *reſtes d'Iſraël* qui ſont auſſi expreſſément appellés *reſtes de Jacob*, pourroit peut-être s'entendre des reſtes non-ſeulement des Juifs qui ont embraſſé la foi au temps des Apôtres, ou qui y reviendront à la fin des temps, & qui ſont les vrais *reſtes d'Iſraël*, mais encore des reſtes mêmes de l'Egliſe Grecque qui à la fin des temps pourront à l'exemple des Juifs ſe réunir à l'Egliſe Catholique. On a déjà vu que le nom de *Jacob*, qui, ſelon la remarque même de S. Jérôme, ſignifie *ſupplantateur*, convient particuliérement à la Gentilité Chrétienne qui a *ſupplanté* les Juifs, & encore plus particuliérement aux ſchiſmatiques Grecs qui ont imité *le ſchiſme d'Iſraël*.

XV. Remarques ſur le ℣. 22. *Si enim fuerit populus tuus,*

Le P. Houbigant prétend ici, comme dans ſa Diſſertation ſur les Prophetes, que les *reſtes d'Iſraël* ou *de Jacob* dont il eſt ici parlé, (*b*) ſont les reſtes de la nation Juive qui reviendront un jour à Jeſus-Chriſt,

(*a*) *Iſai.* x. 20. *& ſeqq.* = (*b*) *Rom.* ix. 27. 28.

Iſrael, &c. Quels ſont les *reſtes d'Iſraël & de Juda* dont il eſt ici parlé ?

& que c'eſt ainſi que l'Apôtre S. Paul l'a entendu ; (*a*) d'où il conclut que c'eſt, ce ſemble, contredire également Iſaïe & l'Apôtre que de nier le retour futur de la nation Juive à la foi. On ne peut nier le retour futur de la nation Juive à la foi, on ne peut même nier qu'Iſaïe & S. Paul ne l'aient annoncé ; mais avec S. Jérôme & avec la plupart des Interpretes, on peut dire que ce n'eſt point ici qu'Iſaïe l'annonce, que ce n'eſt point d'ici que S. Paul en tire la preuve ; que *les reſtes* dont parle ici le Prophete, & dont S. Paul parle en le citant, ne ſont point ceux qui reviendront à la fin des ſiecles, mais ceux qui revinrent au temps des Apôtres mêmes, & dont le même Apôtre parle dans les mêmes termes dans la ſuite en diſant : (*b*) *Sic ergo & in hoc tempore*, RELIQUIÆ *ſecundùm electionem gratiæ ſalvæ factæ ſunt.* Ce ſont *des reſtes ſauvés* relativement au naufrage de la multitude qui périſſoit par ſon incrédulité. Le P. Houbigant prétend voir ici que les reſtes qui reviendront à la fin des temps ſeront preſque auſſi nombreux que le ſable de la mer : il paroît confondre la multitude immenſe qui périt, avec les reſtes qui échappent au naufrage : *Si enim fuerit populus tuus, Iſrael, quaſi arena maris, reliquiæ convertentur.* Voilà ce que dit Iſaïe ; voilà ce que S. Paul répete d'après lui avec cette ſeule différence que d'après les Septante il dit *ſalvæ fient* : & S. Jérôme a très-bien compris que ces *reſtes* ſont ce qui échappe à la ruine de cette grande multitude : *Intelligimus vix paucos ex Judæis eſſe ſalvatos.* Il eſt remarquable que le P. Houbigant a lui-même reconnu au Chapitre IV. ℣. 2. ces *reſtes d'Iſraël* ſauvés au temps des Apôtres, où il étoit bien viſible que c'étoit les reſtes d'une multitude qui périſſoit : c'eſt ici préciſément le même ſens ; & ſelon S. Paul & ſelon S. Jérôme, ce ſont préciſément les mêmes reſtes.

XVI. Remarques ſur cette parole du même verſet : *Conſummatio abbreviata inundabit juſtitiam.* Faut-il traduire : *& ruina ſtatuta plurimâ juſtitiâ compenſabitur* ? Cette parole doit-elle s'entendre de la juſtice qui ſanctifie l'homme, ou de la juſtice par laquelle Dieu punit les pécheurs ?

Le P. Houbigant ſuppoſe que les derniers mots de ce verſet peuvent ſignifier, *& ruina ſtatuta plurimâ juſtitiâ compenſabitur* : ce qu'il entend de la juſtice ſanctifiante dont ces reſtes ſeront remplis : & il eſt bien vrai que les reſtes ſauvés au temps des Apôtres furent abondamment remplis de ce don précieux de la juſtice : il eſt bien certain que les reſtes qui ſeront de même ſauvés à la fin des ſiecles en ſeront également remplis : mais il eſt tout au moins douteux que le texte puiſſe ſignifier cela. La Vulgate traduit *Conſummatio abbreviata inundabit juſtitiam* ; pour entendre cela, il faut y joindre le verſet ſuivant : *Conſummationem enim & abbreviationem Dominus Deus exercituum faciet in medio omnis terræ.* S. Paul dit d'après les Septante : *Verbum enim conſummans & abbrevians in æquitate* (ou à la lettre, *in juſtitia* :) *quia verbum breviatum faciet Dominus ſuper omnem terram.* Cette conſommation & cette abbréviation n'eſt autre que le retranchement opéré ſur ce peuple par

(*a*) *Houbig. in Iſai.* x. 23. (*b*) *Rom.* xi. 5.

la juſtice vengereſſe du Seigneur ; & il y a grande apparence que c'eſt de cette juſtice même que le Prophete parle ici. Le P. Houbigant ajoute au texte la conjonction & qui n'y eſt pas ; & il en retranche *in eo* qui s'y trouve, & que la Vulgate rend par *ex eo*. Il ajoute avant le mot SDQH, *juſtitia*, la prépoſition B, *in*, qui ſe trouve dans le Grec des Septante & de S. Paul, mais qui ne ſe trouve ni dans la Vulgate ni dans l'Hébreu : enfin au lieu du mot STF, qui ſe trouve dans l'Hébreu, & qui ainſi exprimé pourroit ſignifier *inundatio*, le P. Houbigant ſuppoſe avec les Rabbins qu'il faut lire SUTF, *inundans*, & il l'écrit ainſi : mais quand on liroit ici comme il le ſuppoſe : *ruina ſtatuta inundans juſtitiam* ou *in juſtitia* : cela pourroit-il ſignifier *ruina ſtatuta plurimâ juſtitiâ compenſabitur ?* Il faut obſerver que le mot KRUS que l'on prend ici pour un adjectif *ſtatuta*, ou ſelon d'autres *deciſa*, ou ſelon la Vulgate *abbreviata*, eſt celui-là même que la Vulgate exprime dans Joël par un ſubſtantif : (*a*) *in valle conciſionis* : elle le répete : *in valle conciſionis*. Cela poſé, j'obſerve que dans l'Hébreu l'expreſſion BU, *in eo*, n'appartient pas plus à la phraſe précédente qu'à la ſuivante : ce ſont les Juifs qui par leur ponctuation l'ont attaché à la phraſe précédente : mais au lieu de BU, *in eo*, les Septante paroiſſent avoir lu CI, *enim*, qui ne ſe trouve plus dans leur Verſion, mais qui ſe trouve dans S. Paul : où l'on voit que la phraſe précédente ſubſiſte ſans avoir beſoin de l'expreſſion BU, *in eo*. Mais cette expreſſion convient parfaitement à la phraſe ſuivante ; elle y eſt même tout au moins ſous-entendue ; & voici le ſens qu'elle produit : *in eo conſummatio conciſionis, inundatio juſtitiæ* : on ſous-entend *erit*, comme cela eſt d'un uſage très-commun dans l'Hébreu : il y aura dans ce peuple une conſommation de retranchement, une inondation de juſtice : la juſtice vengereſſe du Seigneur l'inondera, & conſommera le retranchement dont il eſt menacé, & auquel ces reſtes précieux échapperont. *Quia conſummationem & conciſionem dominator Dominus exercituum faciet in medio omnis terræ* : car le ſouverain Maître, l'Etre-ſuprême qui eſt le Dieu des armées, ſera une conſommation & un retranchement ſur ce peuple au milieu de toute la terre : il conſommera ſur ce peuple le retranchement auquel il l'a condamné par un juſte jugement.

XVII. Objet du Chapitre XI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul & de S. Jérôme.

CHAPITRE XI. C'eſt la ſuite du précédent : *Et egredietur*. Mais le regne du Meſſie y eſt évidemment annoncé dans les dix premiers verſets : c'eſt lui qui eſt *le rejeton de Jeſſé* marqué dans le ℣. 1. & dans le ℣. 10. Tous les Interpretes Chrétiens conviennent que cette Prophétie regarde Jeſus-Chriſt : cela ne ſouffre pas de difficulté. Il eſt ſeulement très-important de remarquer que la converſion des Gentils y eſt annoncée ſous des traits énigmatiques qui ſeroient fort obſcurs, s'ils n'étoient

(*a*) *Joel*, III. 14.

environnés d'une ſi grande lumiere, qui en diſſipe l'obſcurité : *Habitabit lupus cum agno*, *&c.* S. Paul nous découvre non-ſeulement Jeſus-Chriſt dans ce rejeton de Jeſſé qui eſt l'objet de l'attachement des Gentils, (*a*) mais encore l'Antechriſt même dans cet impie que ce divin Sauveur exterminera par le ſouffle de ſa bouche. (*b*) Ainſi le ſens des dix premiers verſets de ce Chapitre eſt facile à découvrir. Mais les ſix derniers ſont couverts d'une obſcurité qu'il eſt difficile de pénétrer : delà vient qu'on les interprete diverſement. Le Seigneur promet d'étendre *une ſeconde fois* ſa main pour raſſembler *les reſtes de ſon peuple* de diverſes régions, mais principalement de l'Aſſyrie & de l'Egypte : ces reſtes ſont ceux d'*Iſraël* & de *Juda*. Dieu promet de faire ceſſer les diviſions entre *Ephraïm* & *Juda* : il annonce les victoires qu'ils remporteront ſur les *Philiſtins* à l'Occident, & les *Arabes* à l'Orient, ſur les *Iduméens* & les *Moabites* au Midi, & ſur les *Ammonites* au Nord : enfin il promet de deſſécher *la langue de mer de l'Egypte*, & *le fleuve* que les uns croient être le Nil, les autres plus vraiſemblablement l'Euphrate, pour ouvrir le chemin à ceux qui viendront de l'Aſſyrie, comme autrefois il ouvrit un paſſage à *Iſraël au ſortir de l'Egypte*. Ces derniers mots montrent que quand le Prophete dit ici *une ſeconde fois*, il compare l'ancienne délivrance d'Iſraël ſortant de l'Egypte, avec celle qu'il promet aux reſtes d'Iſraël & de Juda revenant de diverſes régions, & ſpécialement de l'Egypte & de l'Aſſyrie. Si l'on ne conſidéroit ici que l'*Aſſyrie*, on ſeroit porté à croire que cela regarde le temps d'Ezéchias après la défaite de Sennachérib ; mais on ne voit point qu'il y ait eu alors pour Iſraël ni pour Juda aucun retour ni de l'Egypte ni de l'Aſſyrie : on voit un retour plus marqué ſous Cyrus après la captivité de Babylone ; mais ce fut un retour des reſtes de *Juda* ; on ne voit pas que les reſtes d'*Iſraël* s'y ſoient réunis ; d'ailleurs le pays d'où ils revenoient n'étoit plus celui des Aſſyriens, mais celui des Chaldéens : Cyrus diviſa, dit-on, *le fleuve* de l'Euphrate, mais ce ne fut pas pour ouvrir un paſſage aux Juifs ; ce fut pour s'ouvrir à lui-même une entrée dans Babylone. On ne voit pas que Dieu ait fait rien de ſemblable ſur *la langue de mer de l'Egypte*, ni qu'aucun reſte d'Iſraël ni de Juda ſoit revenu de ces contrées méridionales. On ne voit alors aucune conquête des Juifs ſur les peuples qui les environnoient : pour en découvrir quelques-unes, il faut aller juſqu'au temps des Maccabées, & ce que l'on y trouve ne répond point encore aſſez aux expreſſions de la Prophétie. D'ailleurs, comme le remarque S. Jérôme, cela eſt ſi intimement lié avec ce qui précede, que cela doit ſuivre l'avénement du Meſſie qui vient d'être annoncé : (*c*) *In die illa, hoc eſt in illo tempore de quo*

(*a*) *Rom.* XV. 12. *Iſai.* XI. 10. = (*b*) 2. *Theſſ.* II. 8. *Iſai.* XI. 4. = (*c*) *Hier. in Iſai.* XI. *Tom. III. col.* 103.

&

& ſuprà dictum eſt, cùm ſurrexerit radix Jeſſe in ſignum populorum, ſive ut dominetur gentium; apponet Dominus ſecundò manum ſuam. Et cela de maniere, continue ce Pere, que nous n'imitions pas nos Judaïzants qui rapportent cela à la fin du monde: *ut nequaquam juxta noſtros Judaizantes in fine mundi, cùm intraverit plenitudo gentium, tunc omnis Iſraël ſalvus fiat: ſed hæc omnia in primo intelligamus adventu.* Car, continue-t-il, puiſqu'il n'eſt parlé que d'un ſeul jour pour ce qui précede & pour ce qui ſuit, nous ne pouvons rapporter au premier avénement ce qui précede & au ſecond ce qui ſuit: *Neque enim poſſumus, cùm una dies dicatur & nunc & ſuprà, illam referre ad primum adventum, & iſtam ad ſecundum; ne per hæc quæ ſequuntur, & illa quæ præceſſerunt ad eum referenda ſint Chriſtum, quem Judæi necdum veniſſe, ſed venturum eſſe contendunt.* Cela poſé, S. Jérôme applique tout ce qui eſt dit ici aux Juifs diſperſés qui furent convertis à la foi au temps des Apôtres: & il termine l'explication de ce Chapitre par cette regle générale: (*a*) *Prudens & Chriſtianus lector hanc habeat repromiſſionem Prophetalium regulam; ut quæ Judæi & noſtri, immò non hoſtes Judaizantes, carnaliter futura contendunt, nos ſpiritualiter jam tranſacta doceamus, ne per occaſionem iſtiuſmodi fabularum & inextricabilium juxta Apoſtolum quæſtionum, Judaizare cogamur.*

XVIII. Remarques ſur les ℣℣. 11. & ſuiv. Quel eſt *le retour d'Iſraël & de Juda* dont il eſt ici parlé?

Le P. Houbigant inſiſte également ſur la liaiſon intime de cette Prophétie avec la précédente, pour en conclure qu'elle ne peut ſe rapporter au temps de Cyrus. Mais parce que cette Prophétie ſe trouve après celle de la vocation des Gentils, & que d'ailleurs elle annonce un retour ſi éclatant qu'il paroît aſſez que ces *reſtes d'Iſraël* ſont la nation entiere, il en conclut que cette Prophétie n'eſt applicable qu'au retour futur des Juifs à Jeſus-Chriſt. (*b*) Et il faut avouer que ſi S. Jérôme a pu appliquer cela aux reſtes des Juifs convertis au temps des Apôtres, cela convient ſans doute beaucoup mieux aux reſtes du même peuple que Dieu rappellera à la fin des ſiecles. Mais le P. Houbigant va plus loin: il prétend qu'alors les Juifs non-ſeulement reviendront à Dieu, mais qu'ils retourneront dans leur pays & à la montagne de Sion, & que c'eſt pour cela que Dieu promet ici de leur ouvrir miraculeuſement une voie au travers de la mer d'Egypte & du fleuve de l'Euphrate: (*c*) Il avoue ſeulement que juſqu'à ce que cela arrive, on eſt incertain ſur la maniere dont cela arrivera. Sur quoi il faut d'abord obſerver que *le retour futur des Juifs à Jeſus-Chriſt* eſt certain; il eſt annoncé par S. Paul, & reconnu par toute la Tradition: mais qui ſont ceux qui aient cru voir dans les Prophetes *le retour futur des Juifs dans leur pays?* ſinon préciſément ceux que S. Jérôme appelle Millénaires ou Ju-

(*a*) *Ibid. col.* 105. = (*b*) *Houbig. in Iſai.* XI. 11. & 12. = (*c*) *Houbig. in Iſai.* XI. 16.

daïzants. Et il eſt même aſſez remarquable qu'il n'eſt pas dit ici un ſeul mot de ce retour des Juifs dans leur pays. Le Prophete dit que Dieu les reprendra en ſa poſſeſſion, *ad poſſidendum*, qu'il les raſſemblera des quatre côtés du monde, *colliget à quatuor plagis terræ :* qu'il leur ouvrira même le chemin : *Et erit via.* Mais tout cela ſe termine ſans parler ni de leur pays ni de la montagne de Sion. C'eſt qu'en effet ce n'eſt point là que Dieu les conduira ; ce n'eſt point là qu'il les raſſemblera ; c'eſt dans le ſein même de ſon Egliſe, c'eſt dans la céleſte Sion, où il raſſemble ſucceſſivement ſes élus. D'ailleurs le Seigneur diſtingue bien expreſſément ici les fugitifs d'Iſraël, *profugos Iſrael*, & les diſperſés de Juda, *diſperſos Juda* : ces expreſſions dans le langage des Prophetes ſont myſtérieuſes ; & ſi nous n'en voyons point encore aſſez clairement toute l'énergie, c'eſt que par la miſéricorde de Dieu, nous n'avons point encore éprouvé les maux qui nous ſont reſervés pour la fin des temps. Dans le ſtyle myſtérieux des Prophetes *Iſraël* repréſente particuliérement le Juif incrédule, & *les fugitifs d'Iſraël* ſont bien évidemment les Juifs fugitifs. Mais *Juda*, c'eſt le peuple Chrétien ; & tous les Prophetes nous annoncent que le temps viendra où les Chrétiens ſe trouveront diſperſés au milieu des infideles répandus par toute la terre : *diſperſos Juda.* Le Seigneur promet de mettre fin à ces malheurs, & de raſſembler *les fugitifs d'Iſraël* & *les diſperſés de Juda*, non dans aucun lieu de ce bas monde, mais dans le royaume céleſte. Le Seigneur diſtingue auſſi *Ephraïm* & *Juda.* Ces deux noms myſtérieux pourroient encore marquer les Juifs figurés par *Ephraïm*, & les Chrétiens repréſentés par *Juda* : mais le ſchiſme *d'Ephraïm* peut repréſenter particuliérement celui de l'Egliſe Grecque, & ſous ce point de vue *Juda* repréſente l'Egliſe Latine au milieu de laquelle eſt le centre de l'Egliſe Catholique : & il y a lieu d'eſpérer que le ſchiſme des Grecs ceſſera lorſque les Juifs reviendront à Jeſus-Chriſt. Les conquêtes promiſes à ces reſtes d'Iſraël & de Juda, à ces reſtes de Juda & d'Ephraïm ſeront ſemblables à celles des Apôtres ; c'eſt la converſion de cette multitude innombrable d'hommes de toute nation qu'ils ſoumettront au joug de la foi, à l'empire de Jeſus-Chriſt. Les mers & les fleuves que Dieu deſſéchera pour leur ouvrir un paſſage, ſont tous les obſtacles que Dieu leur fera ſurmonter pour les faire parvenir à la Jéruſalem céleſte qui eſt l'unique patrie des Saints.

XIX. Objet du Chapitre XII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XII. C'eſt la ſuite du précédent : *Et dices in die illa :* enſorte que s'il étoit poſſible de rapporter au temps de Cyrus la délivrance marquée au Chapitre précédent, on y rapporteroit le cantique d'action de graces contenu dans celui-ci : mais il eſt évident que la délivrance exprimée au Chapitre précédent & dans celui-ci eſt plus parfaite que celle qui fut procurée aux Juifs par Cyrus. Le Sauveur dont il s'agit ici, n'eſt point un homme mortel, c'eſt la ſeconde perſonne de la Nature Divine ou de la Sainte Trinité incarnée pour nous : *Ecce*

Deus ſalvator meus. Tous les Interpretes Chrétiens conviennent que ce Cantique a pour objet le ſalut procuré aux hommes par Jeſus-Chriſt, mais conſidéré ſous différents points de vue. S. Jérôme qui rapporte à l'établiſſement de l'Egliſe la fin du Chapitre précédent, y rapporte auſſi celui-ci : & il inſiſte particuliérement ſur ce que les eaux des ſources du Sauveur ſont les eaux des ſources de Jeſus, parce que c'eſt préciſément le nom qui exprime en Hébreu celui de Sauveur. (*a*) *De fontibus Salvatoris, id eſt Jeſu ; hoc enim Hebræorum linguâ Salvator exprimitur ;* & il en conclut que quoique l'expreſſion *habitatio Sion* puiſſe s'entendre littéralement des Juifs mêmes, parce que les Apôtres étoient Juifs, cependant elle marque mieux encore l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt : *Melius autem eſt ut Sion interpretemur Eccleſiam.*

XX. Remarques ſur les mots du ℣. 1. *Quoniam iratus es mihi.* Qui ſont ceux qui ſont ainſi l'objet de la colere du Seigneur.

Le P. Houbigant qui rapporte à la converſion future des Juifs la fin du Chapitre précédent, y rapporte auſſi ce Cantique contenu dans celui-ci, & prétend prouver cette interprétation par ces mots : *quoniam iratus es mihi.* » Car, dit-il, cela ne peut convenir généralement » à tous les peuples qui devoient embraſſer la foi en Jeſus-Chriſt. La » colere divine dans l'Ancien Teſtament ſignifie de tous côtés des peines » vengereſſes. Il s'agit ici de cette colere qui a éclaté dans tout l'univers » lorſque Dieu a totalement abandonné la nation Juive, & a renverſé » de fond en comble leur République. Rien de ſemblable ne pouvoit » être dit des autres nations que Dieu avoit laiſſé *marcher dans leur* » *voie.* « On pourroit répondre à cela premierement que c'étoit un effet de la colere de Dieu ſur les nations, que de les laiſſer ainſi marcher dans leurs voies ; & qu'ainſi ce ne ſeroit pas cela qui prouveroit que ceci ne regarde pas les nations : parce que ſelon la doctrine expreſſe de S. Paul, nous naiſſons tous *enfants de colere*, c'eſt-à-dire, que par le péché du premier homme toute ſa poſtérité eſt devenue l'objet de la colere de Dieu : (*b*) *Eramus naturâ filii iræ ſicut & cæteri.* Secondement on peut convenir que le Prophete diſtingue ici *Iſraël* d'avec les nations, & que c'eſt Iſraël qui dit ici : *quoniam iratus es mihi :* en parlant d'un effet plus particulier de la colere du Seigneur, tel que fut celui qui tomba ſucceſſivement ſur Iſraël & ſur Juda avant Jeſus-Chriſt ; d'où il ſuivra que dans le premier ſens de ce Cantique, c'eſt relativement à ces deux grands effets de la colere du Seigneur, que la nation entiere dit : Vous vous étiez mis en colere contre moi, mais votre fureur s'eſt appaiſée, & vous m'avez conſolé en me donnant non-ſeulement un Libérateur en la perſonne de Cyrus, mais le Sauveur même que j'attendois en la perſonne de Jeſus qui eſt mon Dieu : *Iratus es mihi..... & conſolatus es me. Ecce Deus Salvator meus.* Voilà ce que S. Jérôme a vu dans ce Cantique, & ce que le Texte préſente fort

(*a*) *Hier. in Iſai.* XII. *Tom. III. col.* 106. = (*b*) *Epheſ.* II. 2.

naturellement. Troiſiemement on pourroit obſerver que dans un ſecond ſens fondé ſur les principes mêmes reconnus par S. Jérôme, cette Prophétie pourra en effet recevoir un ſecond accompliſſement à la fin des temps, au temps même de la converſion des Juifs ; mais qu'alors il faut ſoigneuſement diſtinguer avec le Prophete *les fugitifs d'Iſraël* d'avec *les diſperſés de Juda*. La colere du Seigneur a éclaté depuis Jeſus-Chriſt ſur les Juifs incrédules : voilà les *fugitifs d'Iſraël* : mais elle menace d'éclater à la fin des temps ſur les Chrétiens prévaricateurs, de maniere que les infideles inondant la face de la terre, les fideles ſe trouveront diſperſés au milieu d'eux : voilà *les diſperſés de Juda* : c'eſt alors que Jeſus-Chriſt réuniſſant les reſtes d'Iſraël avec ceux de Juda, c'eſt-à-dire, les Juifs avec les Chrétiens, & répandant ſur eux une nouvelle effuſion de graces, le peuple du Seigneur formé de ces reſtes réunis pourra dire : Vous vous êtes mis en colere contre moi ; mais votre fureur s'eſt appaiſée & vous m'avez conſolé. Les marques ſenſibles de votre miſéricorde m'annoncent que Jeſus mon Sauveur & mon Dieu va bientôt venir conſommer mon entiere délivrance : *Iratus es mihi*, ... *& conſolatus es me : Ecce Deus Salvator meus.* Dans ce ſecond ſens comme dans le premier, *Sion* repréſente l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt : c'eſt à elle que les promeſſes appartiennent, & on n'y participe qu'en s'uniſſant à elle.

XXI. Objet du Chapitre XIII. ſelon le ſens litéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérome, & de S. Jean.

CHAPITRE XIII. C'eſt le commencement de dix ou douze Prophéties qui regardent divers peuples. S. Jérôme n'en compte que dix, parce que ſous le nom de l'Égypte, il en réunit trois dont l'une regarde les Ethiopiens, la ſeconde les Egyptiens, & la troiſieme ces deux peuples. Celle du Chapitre XIII. regarde les Babyloniens comme le titre même le marque : *Onus Babylonis.* Le Prophete annonce que cette ville ſera priſe par les Medes, & qu'elle ſera enſuite entiérement ruinée. S. Jérôme ſur ces dix Prophéties, traite ſéparément le ſens litéral & le ſens ſpirituel. Sur celle-ci, il obſerve que *Babylone*, dont le nom en Hébreu *Babel*, marque la confuſion, repréſente le monde : (*a*) *Et quia Babylon, quæ Hebraicè dicitur* Babel, *interpretatur confuſio ..... ſpiritualiter mundus iſte intelligitur, qui in maligno poſitus eſt, & non ſolùm linguas ſed opera ſingulorum menteſque confundit.* Il ajoute que le Roi de cette Babylone eſt le démon : *Hujus Babylonis rex eſt verus Nabuchodonoſor, ... qui oſtendit Domino univerſa regna mundi, & dixit ei.* (*b*) Hæc omnia mihi tradita ſunt, & tibi dabo. Il obſerve que les menaces renfermées dans cette Prophétie, tombent non ſur la ſeule ville de Babylone, mais ſur toute la terre. *Denique in conſequentibus nequaquam contra Babylonem, ſed contra orbem terrarum comminatio eſt.* C'eſt qu'en effet au ℣. 5. on lit *ut diſperdat omnem terram* : au ℣. 10.

(*a*) *Hier. in Iſai.* XIII. *Tome III. col.* 147. = (*b*) *Matth.* VI. 9.

ut ponendam terram in ſolitudinem : & au ℣. 11. *Viſitabo ſuper orbis mala.* Ceux qui veulent borner cette Prophétie à l'Empire Babylonien, prétendent que ces expreſſions ſe réduiſent à la ſeule étendue de cet Empire : mais alors ils ſont obligés d'avouer qu'ils reſtreignent le ſens de ces expreſſions qui par elles-mêmes ſont plus étendues. On y voit auſſi *le jour du Seigneur*, qui, ſelon S. Jérôme, eſt le jour de la fin du monde & du jugement, ou pour chacun la fin de la vie : (*a*) *Dies Domini, vel conſummationis totius mundi atque judicii, vel exitûs uniuſcujuſque de vita.* On y trouve la chûte des étoiles & l'obſcurciſſement des aſtres : ſignes qui, ſelon l'Evangile, doivent en effet précéder la fin du monde, & le dernier avénement de Jeſus-Chriſt. S. Jérôme ne manque pas d'obſerver encore ce rapport : (*b*) *Quando igitur dies Domini venerit ad ponendum orbem terrarum in ſolitudinem, & peccatores de ea penitùs auferendos ; tunc ad comparationem divinæ majeſtatis ſtellæ cœli, & omnis ſplendor earum retrahent lumen ſuum, &c.* Il obſerve que le nom des *Medes* peut ſignifier en Hébreu, *les meſureurs*, ou *les miniſtres du Dieu fort & puiſſant* : ce qu'il applique aux démons qui ſont les miniſtres de la puiſſance du Seigneur pour punir les méchants, & pour rendre à chacun d'eux ſelon la meſure de leurs œuvres : (*c*) *Invenimus in Geneſi quòd* Madai *auctor Gentis Medorum fuit, qui interpretatur* menſura, *ſivè* à potente *vel* forti. *Igitur contra Babylonios, qui mente confuſi ſunt, ſuſcitantur à potente & forti Deo miniſtri ad puniendum fortitudines : ut reddant unicuique ſecundùm opera ſua.* Babylone dans l'Apocalypſe repréſente principalement Rome païenne, capitale de l'Empire Romain idolâtre qui a perſécuté l'Egliſe pendant les trois premiers ſiecles : & cet Empire idolâtre y paroît ſous le ſymbole de cette bête monſtrueuſe ſur laquelle cette grande proſtituée eſt aſſiſe : mais il eſt dit de cette bête qu'*elle étoit*, qu'*elle n'eſt plus*, & qu'*elle remontera de l'abîme* ; (*d*) elle étoit au temps des Empereurs païens ; elle n'eſt plus depuis Conſtantin premier Empereur Chrétien ; elle remontera de l'abîme au temps de l'Antechriſt : ainſi elle repréſente non-ſeulement l'Empire idolâtre qui dominoit ſur la terre dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, mais encore l'Empire Antichrétien qui dominera ſur la terre à la fin des temps. Delà vient que dans l'Apocalypſe, outre Rome païenne déſignée ſous le nom de *Babylone* au Chap. XIII. on voit encore reparoître une autre Babylone au Chap. XVI. (*e*) à l'effuſion de la ſeptieme coupe, c'eſt-à-dire, à l'extrêmité des ſiecles ; & celle-là déſigne la ville qui ſera alors la capitale de l'Empire Antichrétien. C'eſt celle qui aura tenu dans l'oppreſſion à la fin des temps le peuple Chrétien repréſenté par la maiſon de Juda : & comme la ruine de Babylone dans cette

(*a*) *Loco citato, col.* 150. = (*b*) *Ibid. col.* 151. = (*c*) *Ibid. col.* 153. = (*d*) *Apoc.* XVII. 8. = (*e*) *Apoc.* XVI. 9.

Prophétie d'Iſaïe, ſe trouve jointe avec des traits qui caractériſent la fin du monde, il en réſulte que cette Babylone dans cette Prophétie peut repréſenter particuliérement cet Empire Antichrétien & la ville qui en ſera alors la capitale. Mahomet a jetté les premiers fondements d'un Empire Antichrétien qui en peu de temps s'eſt répandu dans l'Aſie, dans l'Afrique & dans l'Europe : l'Empire de Mahomet repréſenté par celui des Aſſyriens paroît être l'Empire de *la Mort* marqué par S. Jean à l'ouverture du quatrieme ſceau, (*a*) c'eſt-à-dire, au quatrieme âge de l'Egliſe : mais *l'Enfer doit le ſuivre*, dit S. Jean au même endroit, c'eſt-à-dire, que comme les Aſſyriens furent ſubjugués par les Chaldéens & incorporés avec eux, l'Empire des Mahométans, vers la fin des ſiecles, ſera ſubjugué par un autre également ennemi de Jeſus-Chriſt : ces deux Empires ennemis de Jeſus-Chriſt, s'uniront pour former l'Empire Antichrétien qui dominera ſur toute la terre : enſorte que comme Babylone fut la capitale de deux Empires réunis, dont l'un avoit ſubjugué la maiſon d'Iſraël, & dont l'autre ſubjugua la maiſon de Juda, elle paroît repréſenter ici celle qui ſera à la fin des ſiecles la capitale de deux Empires réunis, dont l'un qui eſt celui des Mahométans a ſubjugué l'Empire des Grecs, & dont l'autre que la ſuite des temps manifeſtera, aura inondé la face de la terre, & mis ſous une ſemblable oppreſſion tout le peuple Chrétien. Comme cet Empire, ſelon S. Jean, s'étendra ſur tous les peuples de la terre, (*b*) ſa capitale ſera réputée celle de l'univers ; & delà vient que la ruine de cette Babylone eſt ici jointe à celle de l'univers.

XXII. Objet du Chapitre XIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XIV. C'eſt la ſuite du précédent : *Propè eſt ut veniat tempus ejus.* Ce pronom *ejus* ſe rapporte à Babylone dont la ruine eſt encore ici annoncée : mais auſſi-tôt le Seigneur annonce le retour de ſes miſéricordes ſur *Jacob* & ſur *Iſraël*, au temps de Cyrus : il y joint une longue *parabole* ſur la ruine du Roi de Babylone : il confirme ce qu'il a dit de la ruine de cette ville : avant de finir, il revient à *Aſſur*, c'eſt-à-dire, à Sennachérib, roi des Aſſyriens, comme l'explique S. Jérôme : (*c*) *Revertitur ad præſentia, hoc eſt, ad Sennacherib regem Aſſyriorum.* La ruine de l'armée de ce Prince eſt ici donnée comme un gage de la ruine future de Babylone & de ſon empire. A la fin de ce Chapitre ſe trouve une Prophétie ſur les *Philiſtins ;* c'eſt la ſeconde des douze qui regardent divers peuples. Elle eſt datée de l'année où mourut *Achaz* : & il les avertit de ne pas ſe réjouir de ce que la verge qui les frappoit a été briſée ; parce que du *ſerpent* naît le *baſilic*, & ſon fruit, ſelon l'Hébreu, eſt un *ſerpent volant.* On penſe communément qu'*Achaz* eſt ici le ſerpent, d'où l'on conclut que le baſilic eſt *Ezéchias*

(*a*) *Apoc.* VI. 8. = (*b*) *Apoc* XIII. 7. = (*c*) *Hier. in Iſai.* XIV. *Tom. III. col.* 115.

qui fut l'ennemi des Philiſtins comme Achaz ſon pere : La ſuite de la Prophétie annonce un autre ennemi, qui fut *Sennachérib :* celui-ci ne fut pas le ſucceſſeur d'Ezéchias, mais il vint après lui & ſous ſon regne. C'eſt ainſi que l'explique S. Jérôme : (*a*) *De radice colubri naſcetur regulus, & fructus illius id eſt reguli ſerpens volans.... Nullus regum Judæ ſic percuſſit Philiſthæos, quomodo eos depopulatus eſt Ezechias.... Sub rege Ezechia venit Aſſyrius, & inter cæteras nationes vaſtavit Philiſthæos.* Le P. Houbigant ſuppoſe que le Prophete ne parle que d'*Achaz* & d'*Ezéchias* ; il penſe que celui-ci eſt également figuré par le baſilic & par le ſerpent volant : mais il eſt cependant peu vraiſemblable que ces animaux dangereux puiſſent repréſenter le ſaint Roi Ezéchias : ils paroiſſent repréſenter beaucoup mieux Sennachérib auquel ſe rapporte la ſuite de la Prophétie : D. Calmet l'entend ainſi, & y joint même Aſſarhaddon comme étant le troiſieme ennemi. S. Jérôme ayant cru voir dans le Chapitre précédent ſous l'image de la ruine de *Babylone* la ruine éternelle des réprouvés, croit voir au commencement de celui-ci le ſalut éternel des élus déſignés ſous le nom de *Jacob* & *d'Iſraël :* & il regarde comme une vraie *parabole* ce qui eſt dit enſuite du Roi de Babylone : (*b*) *Ergo cùm Iſrael de ſervitute dura fuerit liberatus, ſumet parabolam contra regem Babylonis, quam debemus intelligere ut parabolam : Si enim contra Nabuchodonoſor ſermo eſt, & ſimplex hiſtoriæ expoſitio ; quomodo parabola dicitur, quæ nulli alteri* παραβάλλεται, *id eſt comparatur ?* Tout ce qui eſt dit du Roi de Babylone, ſous le nom de *Lucifer*, il l'entend du démon, à qui ce nom eſt demeuré. Ce qui eſt dit enſuite de la ruine des Aſſyriens, il le joint dans ce ſecond ſens avec la ruine des Babyloniens, (*c*) & comme par les Babyloniens il a entendu les réprouvés, il entend par les Aſſyriens les démons. Il vient enſuite à la Prophétie qui concerne les *Philiſtins* : & comme ces peuples ſont toujours déſignés par les Septante ſous le nom vague d'étrangers, *alienigenæ*, il l'entend en général des hommes éloignés de Dieu, *qui à Deo alieni ſunt ;* (*d*) & il explique dans un ſens moral ce qui eſt dit des trois ennemis des Philiſtins. Si la ruine de l'Empire Babylonien peut repréſenter la ruine de l'Empire Antichrétien à la fin des ſiecles, la délivrance de Jacob & d'Iſraël repréſentera celle de l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt à la fin des temps ; & alors *Jacob* le ſupplantateur pourra repréſenter particuliérement la Gentilité Chrétienne, & *Iſraël* la nation Juive qui lui ſera réunie ; le Roi de Babylone déſigné ſous le nom de *Lucifer*, & ſous des caracteres qui conviennent plus à un homme qu'au démon, pourra repréſenter l'Antechriſt. La ruine des Aſſyriens dans la défaite de Sennachérib donnée comme un gage de la ruine future

(*a*) *Ibid. col.* 116. = (*b*) *Ibid. col.* 156. = (*c*) *Ibid. col.* 163. = (*d*) *Ibid. col.* 165.

des Babyloniens, pourroit alors repréſenter celle d'une partie des Mahométans, telle que pourroit être aujourd'hui celle de l'Empire des Turcs, dont la ruine nous ſeroit donnée comme un gage de la ruine future du corps entier de l'Empire Antichrétien à la fin des ſiecles. Les *Philiſtins* que les Septante nomment communément *les étrangers* peuvent repréſenter en général les peuples qui par leur origine étoient, comme dit S. Paul, étrangers à l'égard des loix données à Iſraël, *alienati à converſatione Iſrael*, (*a*) c'eſt-à-dire, les Gentils; ou ceux qui après avoir été unis à Iſraël par leur vocation à la foi, s'en ſont enſuite éloignés de nouveau par l'héréſie ou par le ſchiſme. Dieu les menace de les frapper de différents fléaux, & de les laiſſer périr, comme cela eſt arrivé aux peuples de l'Afrique, qui après avoir été expoſés ſucceſſivement aux perſécutions des Païens & des Vandales ont ſuccombé ſous la puiſſance des Mahométans, tandis que d'autres peuples expoſés à de ſemblables fléaux, ont été puiſſamment ſecourus de Dieu, parce que c'eſt lui qui a fondé *Sion*, c'eſt-à-dire, ſon Egliſe: *Quia Dominus fundavit Sion;* & c'eſt en lui qu'eſpéreront les pauvres de ſon peuple, c'eſt-à-dire, ceux qui lui demeureront fideles au milieu des maux les plus extrêmes: *& in ipſo ſperabunt pauperes populi ejus.*

XXIII. Objet du Chapitre XV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XV. C'eſt le commencement de la troiſieme des douze Prophéties contre différents peuples, celle-ci eſt contre les Moabites. *Onus Moab.* Il n'eſt pas facile de déterminer la révolution qui y eſt annoncée. S. Jérôme compare cette Prophétie d'Iſaïe avec celle de Jérémie contre le même peuple. Il eſt certain que celle de Jérémie regarde les maux que ce peuple devoit éprouver de la part des Babyloniens. S. Jérôme penſe que celle-ci regarde les maux que ce peuple devoit éprouver de la part des Aſſyriens & des Babyloniens: (*b*) *Vaſtitas prædicitur Moabitarum.... ab Aſſyriis & Babyloniis. Ab utraque enim gente vaſtati ſunt, eo tempore quo Salmanaſar captivum duxit Iſrael, & quando Nabuchodonoſor ſubvertit Jeruſalem.* Le P. Houbigant rapporte auſſi cette Prophétie aux ravages cauſés par les Aſſyriens; mais il n'oſe décider ſi ce fut ſous Salmanaſar ou ſous Sennachérib. Le *lion* que S. Jérôme croit voir dans le dernier verſet de ce Chapitre, pourroit être Nabuchodonoſor: le P. Houbigant n'en convient pas, & ne veut pas même qu'il y ſoit parlé d'un *lion*, quoique ce mot ſe trouve dans l'Hébreu comme dans la Vulgate: il le lit autrement. On voit dans le Chapitre ſuivant la défaite de Sennachérib & le regne d'Ezéchias. S. Jérôme obſerve que comme il y a, ſelon S. Paul, une circonciſion charnelle & une circonciſion ſpirituelle; & comme il y a, ſelon le même Apôtre, un *Iſraël ſelon la chair*, & conſéquemment un Iſraël ſelon l'eſprit, il faut auſſi

(*a*) *Epheſ.* II. 12. = (*b*) *Hier. in Iſai.* XV. *Tom. III. col.* 117. On y lit *Sennachérib* apparemment pour *Salmanaſar:* car ce fut celui-ci qui réduiſit Iſraël en captivité.

prendre

prendre dans un ſens ſpirituel ce qui eſt dit ici de Moab. (*a*) *Sic Moab accipiendus eſt ſpiritualiter.* Il le conſidere comme né de l'inceſte commis par ſa mere & comme ennemi du peuple de Dieu : & il rappelle cette Prophétie de Balaam : (*b*) *Orietur ſtella ex Jacob, & conſurget virga de Iſrael, & percutiet duces Moab.* De tout cela il conclut que Moab peut repréſenter la ſageſſe du ſiecle, c'eſt-à-dire, les faux ſages, & particuliérement les hérétiques. Dans la *Diſſertation ſur la Prophétie de Balaam*, nous avons fait remarquer que les Moabites paroiſſent y repréſenter les Juifs incrédules. Les uns & les autres ſont l'objet des vengeances du Seigneur ainſi que les Moabites.

XXIV. Objet du Chapitre XVI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XVI. C'eſt la ſuite du précédent ; ils ont l'un & l'autre le même objet. Mais il commence par une expreſſion myſtérieuſe : *Emitte agnum, Domine, dominatorem terræ.* Le mot *Domine* n'eſt pas dans l'Hébreu, ou on lit SLKU, *Mittite*, peut-être au lieu de SLK J, par abbréviation pour SLK JEHOVA, *Mitte, Domine.* Quoi qu'il en ſoit, S. Jérôme, & les Interpretes Chrétiens qui ſuivent ſa Verſion, reconnoiſſent que cette expreſſion *Agnum dominatorem terræ* déſigne le Meſſie, Jeſus-Chriſt même. Ce qui donne lieu à S. Jérôme de dire : » Ce n'eſt » plus ici l'Hiſtoire, c'eſt une Prophétie. « (*c*) *Quod interpretantur, non eſt Hiſtoria, ſed Prophetia.* On peut ſe rappeller ce que nous avons dit de ce texte dans la *Diſſertation ſur les Prophetes*, où nous avons montré comment cette Prophétie eſt ici amenée à l'occaſion des Moabites, parce que Jeſus-Chriſt deſcendoit de Ruth Moabite. La ſuite regarde les malheurs de ce peuple ; on y voit ſelon la lettre la défaite de Sennachérib au ℣. 4. & la gloire du regne d'Ezéchias au ℣. 5. La ſuite continue de marquer les malheurs des Moabites. S. Jérôme obſerve que quelques-uns rapportoient à l'Antechriſt ce qui eſt dit de Sennachérib, & au dernier avénement de Jeſus-Chriſt ce qui eſt dit du regne d'Ezéchias : ſur quoi il dit qu'il n'eſt pas douteux que cette partie de la Prophétie ſe rapporte à Jeſus-Chriſt ; mais il ajoute qu'on peut l'entendre de ſon premier avénement : (*d*) *Nec eſt ulla dubitatio quin Capitulum hoc de Chriſto vaticinetur : ſed nos & in primo adventu idipſum intelligere poſſumus.* Le Prophete termine ſa prophétie en annonçant que les malheurs qu'il prédit aux Moabites, tomberont ſur ce peuple trois ans après ; mais l'hiſtoire n'a conſervé le ſouvenir ni du temps où la Prophétie fut prononcée, ni de celui où elle fut accomplie. S. Jérôme examinant le ſens ſpirituel de ce Chapitre, reprend les traits où il a déjà montré Jeſus-Chriſt, & continue de voir dans le reſte ſous le ſymbole des Moabites les faux ſages du ſiecle, & particuliérement les Hérétiques : peut-être pourroit-on y reconnoître plus particuliérement encore les Juifs incrédules comme dans la Prophétie de Balaam. Les

(*a*) *Num.* XXIV. 17. (*b*) *Hier. in Iſai.* XVI. *Tom. III. col.* 119. (*c*) *Ibid. col.* 120.

Moabites deſcendants de Lot, neveu d'Abraham, étoient en quelque ſorte freres des Iſraélites, comme les Iſraélites ſelon la chair ſont les freres des Iſraélites ſelon l'eſprit. On peut même remarquer que ces trois années dont le ſouvenir s'eſt perdu à l'égard des Moabites, peuvent ſe trouver dans l'éclat des vengeances du Seigneur ſur les Juifs incrédules : la ruine de Jéruſalem ſous Tite tombant environ trois ans après la mort des ſaints Apôtres Pierre & Paul dont les Juifs avoient mépriſé la voix. Car quoique l'on ſoit incertain de l'époque préciſe de la mort des ſaints Apôtres, quelques-uns prétendent que ce dût être en l'année 67 de l'Ere Chrétienne Vulgaire ; & il eſt certain que la ruine de Jéruſalem tombe en l'anné 70.

XXV. Objet du Chap. XVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XVII. C'eſt la quatrieme des douze Prophéties contre divers peuples : celle-ci eſt contre Damas : *Onus Damaſci.* Mais le Prophete y joint les malheurs d'*Ephraïm*, d'*Iſraël*, de *Jacob*. Ces trois noms déſignent le royaume des dix tribus qui s'étoient unies aux Syriens de Damas contre Juda & Jéruſalem. Le Prophete montre enſuite quelques *reſtes d'Iſraël* qui reviendront à Dieu après ces ravages au temps d'Ezéchias. Il finit en annonçant la défaite de *Sennachérib*. S. Jérôme croit voir dans les caracteres de *Damas*, le ſymbole des Païens ; & il explique cette Prophétie de maniere qu'il croit y trouver la vocation des Gentils. (*a*) *Per Damaſcum vocatio gentium ſignificatur.* Dans la ruine d'*Ephraïm*, il voit la ruine du peuple Juif, qui a refuſé de croire en Jeſus-Chriſt : (*Sub nomine Ephraim*) *in hoc loco intelliguntur Scribæ & Phariſæi, juxta Oſee Prophetiam, qui contrarios populo Dei, Ephraim nominat.* Dans les *reſtes d'Iſraël*, il voit principalement les Apôtres ; & enfin dans la ruine de Sennachérib & de ſon armée, celle des Gentils incrédules & perſécuteurs. (*b*) *Conſequenter infertur non planctus, ſed væ his gentibus quæ credere noluerunt, & perſecutæ ſunt populum Chriſtianum.* Sous un autre point de vue les *Syriens* & les *Iſraélites* ennemis de Juda, pourroient repréſenter les Païens & les Juifs ennemis des Chrétiens. Le nom de *Jacob*, ſupplantateur, pourroit déſigner les ſchiſmatiques Grecs. Les reſtes d'*Iſraël* & de *Jacob*, pourroient repréſenter les reſtes des Juifs & des Grecs. Les *Aſſyriens* conduits par Sennachérib pourroient marquer les Mahométans ou autres ennemis du nom Chrétien.

XXVI. Objet du Chap. XVIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XVIII. C'eſt la cinquieme des douze Prophéties contre divers peuples. Le texte annonce que celle-ci regarde *un pays ſitué au delà* ou *au deçà des fleuves d'Ethiopie :* le mot *trans* peut ſignifier l'un & l'autre. Les fleuves d'Ethiopie ſont les bras du Nil. S. Jérôme croit donc qu'il s'agit ici de l'Egypte, (*c*) que les bras du Nil embraſſent. La plupart des Interpretes penſent qu'il s'agit plutôt de l'Ethiopie même,

(*a*) *Hier. in Iſai.* XVII. *Tom. III. col.* 175. = (*b*) *Ibid. col.* 178. = (*c*) *Hier. in Iſai.* XVIII. *Tom. III. col.* 125.

c'eſt-à-dire, ſelon l'Hébreu, du pays de *Chus*, ſoit au-deſſus des bras du Nil, ſoit en deçà ; en un mot du pays où régnoit ce *Tharaca* roi d'Ethiopie ou de *Chus*, qui entreprit de ſecourir Jéruſalem aſſiégée par Sennachérib ; c'eſt le ſentiment du P. Houbigant. S. Jérôme comparant cette Prophétie avec celle d'Ezéchiel contre l'Egypte, croit que la derniere partie regarde le temps de Zorobabel. (*a*) *Hoc autem ſub Zorobabel intelligimus :* ceux qui rapportent les premiers verſets à Tharaca roi d'Ethiopie, penſent que le dernier regarde le temps d'Ezéchias. Lorſque S. Jérôme vient à chercher le ſens ſpirituel de cette Prophétie, il avoue qu'elle eſt très-obſcure : mais à cette occaſion il témoigne ſon étonnement de ce que certaines gens mépriſent la recherche du ſens prophétique, & prétendent qu'on doit s'en tenir au ſens moral. (*b*) *Vehementer admiror eos qui fidem noſtram & ſpem Chriſtianam arbitrantur ſimplicitate contentam, quia ſcriptum eſt :* (*c*) Mandatum Dei lucidum illuminans oculos : *nec plus debere nos quærere, quàm ut fiant quæ præcepta ſunt : cùm idcirco & omnis Scriptura, & Prophetæ ſpecialiter, futurorum myſteriis involuti ſint, ut provocent nos ad intelligentiam : & ad illud quod in Evangelio dicitur.* (*d*) Petite & accipietis ; quærite, & invenietis ; pulſate & aperietur vobis. Et comme il croit avoir vu dans le Chapitre précédent la vocation des Gentils, la réprobation des Juifs, la foi de ceux à qui l'Evangile a été annoncé par les Apôtres, la multitude de ceux qui n'ont point cru & qui ont perſécuté l'Egliſe ; il croit qu'ici le Prophete parle des Héréſies qui ont troublé l'Egliſe : (*e*) *Sequebatur ut de hæreſibus quoquè quæ Eccleſiam vexaverunt, & hucuſque populantur, ſermo propheticus nuntiaret.* Sous un autre point de vue peut-être pourroit-on dire que les Ethiopiens qui veulent ſecourir Jéruſalem, repréſentent les faux ſages du ſiecle qui croient que l'Egliſe a beſoin de leurs ſecours.

XXVII. Objet du Chapitre XIX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XIX. C'eſt la ſixieme des douze Prophéties contre divers peuples. Celle-ci eſt contre l'Egypte : *Onus Ægypti* : elle commence par des menaces : mais elle finit par des promeſſes, & elle embraſſe une longue ſuite de ſiecles & de révolutions : elle commence au temps d'Ezéchias, & elle finit avec le monde. S. Jérôme comparant cette Prophétie avec celle de Jérémie contre le même peuple, croit que les commencements de celle-ci regardent le temps de Nabuchodonoſor. (*f*) Il obſerve que d'autres rapportoient cela au temps de J. C. enſorte qu'il compare la conquête de l'Egypte par les Babyloniens avec celle du même pays par les Romains. Au ℣. 18. commence une Prophétie qui regarde en effet les temps qui conduiſent à Jeſus-Chriſt : & d'abord le Prophete annonce l'introduction du culte du vrai Dieu dans l'Egypte au temps des Ptolémées. S. Jérôme s'éleve contre l'Hiſtorien Joſeph qui

(*a*) *Ibid. col.* 127. = (*b*) *Ibid col.* 179. = (*c*) *Pſal.* XVIII. 9. = (*d*) *Luc.* XI. 9. = (*e*) *Loco citato.* = (*f*) *Hier. in Iſai.* XVIII. *Tom. III. col.* 128.

penſe que ce qui eſt dit d'*un autel élevé au Seigneur dans l'Egypte*; regarde le temple qui y fut bâti par Onias fils du Grand-Prêtre Onias III. il prétend qu'Onias en cela s'efforça témérairement & en vain d'accomplir une Prophétie qui regarde Jeſus-Chriſt : *Prophetiam Chriſti caſſâ implere temeritate conatus eſt.* Il prétend que *le Sauveur* promis aux Egyptiens par le Seigneur, eſt Jeſus-Chriſt même : *Statimque Salvator adveniet, id eſt Jeſus, hoc enim in lingua noſtra ſonat.* Il rapporte au temps des Romains la communication ouverte entre l'Egypte & l'Aſſyrie : (*a*) *In Romano imperio, unum facta ſunt omnia.* Enfin il penſe qu'Iſraël eſt devenu un objet de bénédiction dans toute la terre, parce que c'eſt de Sion & de Jéruſalem que l'Evangile a commencé d'être annoncé ſelon la prédiction des Prophetes : (*Iſrael*) *benedicitur in omni terra ; quia ex Sion exibit lex, & verbum Domini de Jeruſalem.* La plupart des Interpretes modernes s'attachant plus au ſens littéral, rapportent la plus grande partie de ces Prophéties aux révolutions que l'Egypte a éprouvées avant J. C. Ils y voient, comme l'Hiſtorien Joſeph, le temple bâti par Onias. Ils penſent que le Sauveur promis aux Egyptiens, eſt le Conſul Popilius Hænas qui les délivra des mains d'Antiochus-Epiphanes. Le P. Houbigant adopte ces interprétations ; mais il avoue que les derniers verſets 23. & 24. où l'on voit les trois peuples, l'Aſſyrien, l'Egyptien & l'Iſraélite unis dans le culte du vrai Dieu, ne peuvent guere s'entendre que du temps de l'Evangile. (*b*) Il obſerve très-bien que ce que quelques Interpretes expriment ainſi : *ſervient Ægyptii Aſſyriis*, ſignifie plutôt *ſervient* ou *adorabunt Ægyptii cum Aſſyriis*, ce qu'il exprime dans ſa Verſion en ces termes : *Religionem habebunt unam Ægyptii cum Aſſyriis.* Il remarque que ſouvent le mot Hébreu ABD ſignifie *ſervire* au ſens de *adorare.* On pourroit ajouter que comme alors on exprime communément l'objet du culte & de l'adoration, il y a lieu de conjecturer que les Copiſtes ont omis ici le mot JEHOVA, *Dominum ;* ce qui eſt ſouvent arrivé à l'occaſion de l'abbréviation qui exprimoit ce mot par la premiere lettre qui eſt la plus petite de toutes. Il y a donc lieu de préſumer que la lecture primitive portoit *& ſervient Dominum Ægyptii cum Aſſyriis :* du moins il paroît bien que tel eſt le ſens. Mais comme le texte rapporte expreſſément à deux temps différents les Prophéties des ℣℣. 23. & 24. en commençant l'un & l'autre par ces paroles *In die illa*, qui ſont pluſieurs fois répétées dans ce Chapitre pour marquer autant de temps diſtingués, il y a lieu de préſumer qu'en effet ces deux Prophéties regardent deux temps fort différents ; la premiere peut en effet ſe rapporter aux premiers temps de l'Evangile, lorſqu'en effet les peuples du Midi & du Nord, de l'Orient & de l'Occident repréſentés par les Egyptiens & par les Aſſyriens,

(*a*) *Ibid. col.* 131. = (*b*) *Ibid. col.* 131. = (*c*) *Houb. in Iſai.* XIX. 23. & 24.

ſe ſont unis dans le culte du Seigneur. Mais les ℣℣. 24. & 25. qui nous montrent Iſraël qui ſurvient comme troiſieme avec eux, *Iſrael tertius*, paroiſſent annoncer le temps de la converſion future des Juifs : c'eſt alors que les trois peuples ſeront réunis, & qu'Iſraël ſera vraiment le troiſieme comme ſurvenu après les autres : *Iſrael tertius*. Lorſque S. Jérôme vient à chercher le ſens ſpirituel de ce Chapitre, il s'éleve encore contre Joſeph & les Juifs qui croient y voir Onias ; (*a*) il inſiſte ſur l'impoſſibilité d'appliquer littéralement à l'Egypte les derniers verſets ; il en conclut que l'Egypte peut ici repréſenter le lieu où il habitoit, apparemment Jéruſalem déſignée dans l'Apocalypſe ſous le nom de *l'Egypte*, & en général le monde, les faux ſages du ſiecle. (*b*) *Hæc ad Ægyptum iſtam quam Judæi æſtimant, non pertinere perſpicuum eſt. Itaque locum iſtum quem incolimus, & mundum qui in maligno poſitus eſt : Ægyptum poſſumus appellare.* Il entre enſuite dans l'explication de la Prophétie, où il conſidere en effet l'Egypte comme repréſentant le monde, les faux ſages, les Hérétiques. Quand il vient à l'autel élevé dans l'Egypte ; il reproche encore à Onias d'avoir voulu accomplir cette Prophétie, parce qu'il l'entendoit mal : (*c*) *Quod Onias malè intelligens implere conatus eſt.* Il conclut que tout le reſte du Chapitre eſt une Prophétie manifeſte qui ſe rapporte à Jeſus-Chriſt. *Uſque ad finem viſionis Ægyptiæ, in libro Explanationis Hiſtoriæ, quia manifeſta Prophetia erat, diximus quòd cuncta referantur ad Chriſtum.* Il paroît aſſez manifeſte que les derniers verſets ſe rapportent aux temps de l'Evangile, comme nous l'avons montré : mais il y a lieu de ſoupçonner que le détail des révolutions marquées dans la plus grande partie des premiers verſets, n'eſt pas ſuſceptible d'un autre ſens que de celui qui concerne l'Egypte : ſi ce n'eſt que l'on puiſſe voir dans les Egyptiens comme dans les Ethiopiens les faux ſages du ſiecle, qui croient leur fauſſe prudence néceſſaire pour ſauver l'Egliſe au milieu des attaques qui lui ſont livrées par le démon dont Sennachérib pourroit être le ſymbole.

XXVIII. Objet du chapitre XX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XX. C'eſt la ſeptieme des douze Prophéties qui concernent divers peuples. Celle-ci regarde encore les Egyptiens & les Ethiopiens : elle annonce aux Juifs qui mettoient leur eſpérance dans le ſecours de ces deux peuples la captivité que ces deux peuples éprouveroient eux-mêmes de la part des Aſſyriens, conduits par leur roi nommé ici *Sargon*, que l'on croit être le même que *Sennachérib* : & S. Jérôme a très-bien compris que *l'iſle* dont il eſt parlé à la fin de cette Prophétie, eſt Jéruſalem élevée au deſſus des nations infideles qui l'environnoient, comme une iſle au milieu des eaux, (*d*) *Habitator inſulæ hujus, hoc eſt Jeruſalem, quæ vicinarum gentium fluctibus tunditur.* On pourroit auſſi la conſidérer comme une iſle relativement aux Aſſyriens qui inondoient

(*a*) *Ibid. col.* 181. = (*b*) *Ibid. col.* 182. = (*c*) *Ibid. col.* 187. = (*d*) *Hier. in Iſai.* XX. *Tom. III. col.* 133.

la Judée, mais qui ne purent ſubmerger cette ville ſainte. Le P. Houbigant traduit, *habitator oræ iſtius*, & l'entend du territoire d'Azot aſſiégée alors par les Aſſyriens. Mais Azot étoit une ville des Philiſtins ; & il eſt peu vraiſemblable que le Prophete ait été alors inſpiré de Dieu pour reprocher aux Philiſtins une vaine confiance dont les Juifs mêmes ſe rendoient alors coupables. Le nom d'*Azot* ne paroît dans cette Prophétie que pour en marquer la date, par le ſiege qu'elle éprouvoit alors. Lorſque S. Jérôme vient au ſens ſpirituel de cette Prophétie, il la parcourt de maniere qu'il n'eſt guere poſſible de déterminer quel objet il croit y voir. (*a*) Il paroît qu'il y regarde les Egyptiens & les Ethiopiens comme le ſymbole des faux ſages du ſiecle, ainſi que dans les précédentes : & elle ſemble avoir en effet pour objet de confondre l'illuſion de ceux qui s'appuient ſur la fauſſe ſageſſe du ſiecle au milieu des maux de l'Egliſe.

XXIX. Objet du Chap. XXI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme & de S. Jean.

CHAPITRE XXI. Ce Chapitre contient trois Prophéties : l'une contre Babylone ; la ſeconde contre Duma ; la troiſieme contre l'Arabie. La Prophétie contre Babylone eſt donc la huitieme des douze contre divers peuples. Elle eſt intitulée, *Onus deſerti maris* : & on auroit peine à découvrir le ſens de cette expreſſion, ſi dans la ſuite Babylone n'étoit nommée. S. Jérôme remarque (*b*) que cette expreſſion peut s'expliquer par celle de Jérémie qui parlant de Babylone dit que le Seigneur a prononcé contre elle cette parole : (*c*) *Deſertum faciam mare ejus.* On l'explique communément ainſi : il faut néanmoins obſerver que l'Hébreu dit *ſiccabo mare ejus :* mais cela ſignifie toujours que Dieu exterminera le peuple nombreux de cet Empire. Le P. Houbigant penſe que les Copiſtes ont omis le nom de Babylone, & qu'au lieu de *deſerti maris*, il faudroit lire *A deſerto maris*, ce qui ſeroit le commencement de la Prophétie, & répondroit au membre ſuivant, où en effet on lit *de deſerto*, ou ſelon l'Hébreu, *à deſerto venit.* Ce déſert marque les vaſtes régions de la Perſe & de la Médie qui confinoient au Golfe Perſique, déſigné alors par le nom de *mer.* Quoi qu'il en ſoit, le Prophete annonce que les Perſes déſignés par *Elam*, ſe joindront aux Medes dont il avoit déjà parlé, & que ces deux peuples enſemble ruineront l'empire des Babyloniens. La Prophétie contre *Duma* eſt la neuvieme : on lit dans le Grec des Septante l'*Idumée* : & en effet au ℣. 11. il eſt parlé de *Séïr* qui deſigne l'Idumée. S. Jérôme prétend (*d*) que Duma eſt un canton de l'Idumée vers le Midi : & en conſéquence il rapporte cette Prophétie à l'Idumée. La Prophétie contre l'*Arabie* eſt la dixieme : S. Jérôme croit (*e*) qu'elle regarde les Iſraélites, parce qu'il y eſt parlé de *Cédar* qui fut un des fils d'Iſmaël. Il compare ces deux Prophéties avec celles de Jérémie contre les mêmes peuples : (*f*) mais on ne convient pas qu'elles

(*a*) *Ibid. col.* 189. = (*b*) *Hier. in Iſai.* XXI. *Tom. III. col.* 134. = (*c*) *Jerem.* LI. 36. = (*d*) *Hier. in Iſai.* XXI. *Tom. III. col.* 136. = (*e*) *Ibid. col.* 137. = (*f*) *Jerem.* XLIX. 7. *& ſeqq. Ad Idumæam, &c. Ibid.* 28. *& ſeqq. Ad Cedar, &c.*

aient le même objet : on ſoupçonne que celles d'Iſaïe regardent quelque invaſion des Aſſyriens, peut-être ſous Aſarhaddon, au lieu que celles de Jérémie regardent certainement une invaſion des Chaldéens ſous Nabuchodonoſor. Lorſque S. Jérôme vient à chercher le ſens ſpirituel, il conſidere dans *Babylone* l'image du monde : (*a*) il paroît prendre les *Elamites* & les *Medes*, ou comme il le lit dans le Grec des Septante, les *Elamites* & les *Perſes*, pour les démons. Dans la chûte de Babylone, il voit celle du monde commencée au premier avénement de J. C. & devant être achevée au ſecond à la fin des ſiecles : (*b*) *Cecidit Babylon, totius orbis confuſio, & in adventu meo cecidit, quo humanum corpus aſſumpſi, & penitùs in conſummatione mundi ruitura eſt.* Il croit voir dans les *Duméens* ou *Iduméens* les Gentils : (*c*) par les *Arabes* il paroît entendre les pécheurs. (*d*) Sous un autre point de vue, S. Jean nous découvre que cette Babylone dont la chûte eſt ici marquée, *Cecidit, cecidit Babylon*, eſt non-ſeulement Rome païenne dont la chûte eſt ainſi exprimée dans l'Apocalypſe au Chap. XVIII. ℣. 2. mais encore cette autre Babylone qui doit périr à la fin des ſiecles, lorſque l'heure du jugement ſera venue. (*e*) Les Babyloniens peuvent donc repréſenter ici les ennemis du nom Chrétien, & ſpécialement ceux qui à la fin des ſiecles auront exercé leurs violences ſur le peuple Chrétien, & auront tenu dans l'oppreſſion l'Egliſe de J. C. Les *Duméens* ou *Iduméens* pourroient peut-être repréſenter en général les Gentils convertis à la foi : les Arabes, peut-être les Juifs incrédules.

XXX. Objet du Chap. XXII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme, & de S. Jean.

CHAPITRE XXII. C'eſt la onzieme des Prophéties qui regardent divers peuples ; mais au lieu que les autres concernent, ſelon la lettre, des peuples étrangers, celle-ci regarde les Juifs, & Jéruſalem même ſous le nom de Vallée de viſion : *Onus vallis viſionis* : Elle eſt appellée *vallée*, à cauſe de l'humiliation à laquelle elle ſe trouvera réduite : (c'eſt la penſée de S. Jérôme :) & à laquelle la réduit l'ordre même de ces Prophéties en la confondant avec les autres villes des nations étrangeres : (*f*) *Quia ergo inter cæteras gentes ponitur, & reputatur una de plurimis, nequaquam mons appellatur ; .... ſed vallis, ex eo quòd humiliata ſit.* Elle eſt appellée *vallée de Viſion*, à cauſe des Prophetes qui ſe formoient au milieu d'elle : *Hæc enim civitas ſeminarium Prophetarum eſt, in qua extructum Templum, & Viſiones Domini multiplicatæ ſunt.* S. Jérôme rapporte que le Juif dont il prenoit les leçons, lui avoit dit que cette Prophétie ne regardoit point le temps de Nabuchodonoſor, mais celui de Sennachérib ; il ajoute qu'Euſebe la rapportoit au temps du premier avénement de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, au temps de Tite & de Veſpaſien. S. Jérôme incline davantage pour le temps de Nabucho-

(*a*) *Hier. in Iſai.* XXI. *Tom. III. col.* 190. = (*b*) *Ibid. col.* 192. = (*c*) *Ibid. col.* 193. = (*d*) *Ibid. col.* 194. = (*e*) *Apoc.* XIV. 17. 18. = (*f*) *Hier. in Iſai.* XXII. *Tom. III. col.* 138.

donoſor dans le premier ſens. Mais au ℣. 15. commence un autre Prophétie qui regarde *Sobna*, intendant du temple ou du palais. Le Prophete lui annonce qu'il va être dépoſé, & que Dieu va mettre à ſa place *Eliacim* fils d'Helcias. S. Jérôme obſerve que quelques-uns croyoient que ces deux perſonnages étoient ceux qui paroiſſent ſous ce nom au temps d'Ezéchias. (*a*) Il obſerve en finiſſant que ceux qui expliquent tout ſpirituellement veulent que le miniſtere de Sobna repréſente le Sacerdoce des Juifs, & qu'au contraire celui d'Eliacim repréſente les myſteres du culte Evangélique. (*b*) *Qui juxta ἀναγωγὴν cuncta accipiunt volunt in Sobnæ pontificatu Judæorum Sacerdotium cadere, & in ſucceſſione Eliacim, Evangelici cultûs ſacramenta monſtrari :* enſorte que le dernier verſet marque la ruine de l'ancien peuple : *Ita ut hoc quod ſequitur, Auferetur paxillus, &c. ad prioris populi ruinam pertinere.* Lorſqu'il vient à chercher le ſens ſpirituel du Chapitre entier, il obſerve que, ſelon les regles du ſens ſpirituel, Sion repréſente l'Egliſe. (*c*) *Sion juxta leges tropologiæ refertur ad Eccleſiam :* il en conclut que la vallée de Sion repréſente ici les hérétiques : *Ipsâ verborum conſequentiâ trahimur ad intelligentiam ſpiritualem, ut omnes perverſorum dogmatum principes qui corruerunt de ſublimitate ſensûs ſanctarum Scripturarum, & ad humilia devoluti ſunt, ſciamus in Sion valle verſari.* Il vient enſuite à la Prophétie qui concerne *Sobna ;* il croit auſſi lui-même voir dans la dépoſition de *Sobna* l'abolition du Sacerdoce des Juifs ; & dans la perſonne d'*Eliacim* la figure de Jeſus-Chriſt. Ce qui eſt certain, c'eſt que ce qui eſt dit ici d'Eliacim (*d*) que *la clef de la maiſon de David lui eſt donnée ;* qu'*il ouvre ſans qu'on puiſſe fermer*, & qu'*il ferme ſans qu'on puiſſe ouvrir*, eſt appliqué à Jeſus-Chriſt dans l'Apocalypſe, (*e*) enſorte qu'on ne peut douter qu'Eliacim ne repréſente en ce point Jeſus-Chriſt.

XXXI. Remarques ſur ces mots du dernier verſet *Auferetur paxillus*, &c. Cela regarde-t-il *Eliacim* ou *Sobna* ?

Ici S. Jérôme ſuppoſe que le dernier verſet ſe rapporte à cet Eliacim : & le P. Houbigant le penſe de même. Mais le P. Houbigant ne conſidere pas que cet Eliacim peut repréſenter Jeſus-Chriſt, au lieu que S. Jérôme qui reconnoît Jeſus-Chriſt dans cet Eliacim, découvre l'objection qui en réſulte ; & voici comment il croit pouvoir la prévenir : cette remarque eſt importante : (*f*) *Quod ſequitur, videtur ſenſui noſtro eſſe contrarium : quomodo paxillus iſte qui fixus fuerat in loco fideli, auferatur, & frangatur, & cadat ; & pereat quod pependerat in eo, & hoc fiat quia Dominus locutus eſt. Quod ita ſolvi poteſt, ſi legamus illud Evangelii, quòd in noviſſimis diebus* (*g*) *refrigeſcat charitas multorum ; & ipſe Dominus dicat :* (*h*) *Valui, filius hominis veniens inveniet fidem ſuper terram ? Non ergo paxillus frangetur & cadet & peribit, quod impium eſt dicere : ſed paxillus auferetur de loco fideli, hoc eſt de*

(*a*) *Ibid. col.* 141. = (*b*) *Ibid. col.* 152. = (*c*) *Hier. in Iſai.* XXII. *Tom. III. col.* 195. = (*d*) *Iſai.* XXII. 22. = (*e*) *Apoc.* III. 7. = (*f*) *Hier. in Iſai.* XXII. *Tom. III. col.* 201. = (*g*) *Matth.* XXIV. 12. = (*h*) *Luc.* XVIII. 8.

Eccleſia,

Eccleſia, per impietatem quotidie ſubcreſcentem; & qui ſuper eum antè pependerant fide, poſtea infidelitate frangentur, & cadent, & peribunt. *Hoc autem fiet in diebus noviſſimis, quia Dominus locutus eſt.* J'avoue que quelque reſpect que j'aie pour S. Jérôme, j'aurois peine à lui applaudir ici; ou plutôt il m'eſt impoſſible d'acquieſcer à cette interprétation. Car on voit que pour l'établir, S. Jérôme eſt obligé de changer la conſtruction du texte, en rapportant au dernier membre du verſet ces mots *& frangetur & cadet*, au lieu que dans l'Hébreu ils ſe rapportent au premier membre, & ſe joignent à *auferetur*. Cela eſt ſans équivoque dans l'Hébreu, parce que ces trois verbes y ſont au féminin, au lieu que le ſuivant *peribit*, y eſt ſeul au maſculin: enſorte que ſelon l'Hébreu le ſens eſt: *Auferetur paxillus, ... & frangetur & cadet.* Or S. Jérôme a lui-même très-bien obſervé qu'il ſeroit impie d'appliquer cela à Jeſus-Chriſt: *quod impium eſt dicere.* Mais delà il ſuit que ce verſet ne regarde point Eliacim qui eſt ici la figure de Jeſus-Chriſt; il ſuit que ce verſet regarde très-certainement Sobna comme la plupart des Interpretes le reconnoiſſent, & dans Sobna le Sacerdoce Lévitique dont l'abolition eſt ici annoncée avec la ruine de tous ceux qui y ſont demeurés attachés en refuſant de reconnoître Jeſus-Chriſt. C'eſt l'unique ſens que l'on puiſſe donner à ce texte. Or dès qu'Eliacim repréſente Jeſus-Chriſt & Sobna le ſacerdoce Lévitique, la liaiſon de cette Prophétie avec celle qui précede, donne lieu de conclure que dans celle qui précede *la vallée de Viſion* repréſente l'état de Jéruſalem au temps de Jeſus-Chriſt, & que les maux dont elle eſt menacée ſont ceux qui ſont tombés ſur elle au temps de Veſpaſien & de Tite.

XXXII. Objet du Chap. XXIII. ſelon le ſens littéral. Témoignages de S. Jérôme. Cette Prophétie regarde-t-elle Nabuchodonoſor ou Alexandre?

CHAPITRE XXIII. C'eſt la derniere des douze Prophéties qui regardent divers peuples. Celle-ci concerne Tyr. *Onus Tyri.* S. Jérôme compare cette Prophétie avec celle d'Ezéchiel contre la même ville; & comme celle d'Ezéchiel regarde la priſe de cette ville par Nabuchodonoſor, S. Jérôme prend dans le même ſens celle d'Iſaïe: (*a*) il penſe que les *Chaldéens* y ſont nommés comme étant ceux qui doivent porter ce coup ſur Tyr. Il ſuppoſe que *la terre de Céthim* marque l'iſle de Chypre ou les autres de la Macédoine & de la Grece, d'où les vaiſſeaux ne viendront plus à Tyr, & où les Tyriens iront chercher un aſyle. Il penſe que les *ſoixante & dix ans* de l'oubli de Tyr ſe comptent depuis la ruine du Temple par Nabuchodonoſor, juſqu'à ſon rétabliſſement ſous Darius fils d'Hyſtaſpe; & que *les jours d'un roi* auxquels ces ſoixante & dix ans ſont comparés ſont ceux de la monarchie des Babyloniens depuis Nabuchodonoſor juſqu'à Baltaſſar. Il obſerve que le rétabliſſement de Tyr après cet oubli, eſt marqué dans l'hiſtoire des Grecs & des Phéniciens. Mais il avoue que le dernier verſet qui regarde

(*a*) *Hier. in Iſai.* XXIII. *Tom. III. col.* 143.

la conſécration de ſes richeſſes au Seigneur & à ſes miniſtres, regarde le temps de l'Evangile : (*a*) *Cernamus in Tyro extructas Chriſti Eccleſias ; conſideremus opes omnium, quòd non reponantur, nec theſaurizentur, ſed dentur his qui habitant coram Domino, qui ſervientes altari, participant cum altari.* Le P. Houbigant ne va pas juſques-là ; mais du reſte il ſuppoſe, comme S. Jérôme, que cette Prophétie regarde l'expédition de Nabuchodonoſor ; & que les Chaldéens n'y ſont nommés que comme exécuteurs du coup dont cette ville eſt menacée. Il prétend que *la terre de Céthim* eſt l'iſle de Chypre, (*b*) d'où vint l'annonce de ce malheur, en ſuppoſant que Nabuchodonoſor employa des vaiſſeaux qui s'en approcherent, & que les Tyriens y chercherent un aſyle ; quant à cet aſyle, il veut bien que ce puiſſe être auſſi la Macédoine, à cauſe d'une petite différence qui ſe trouve dans le texte où on lit ici *Cethiim*, quoique les Rabbins mêmes conviennent qu'il faut lire ici comme au ℣. 1. *Cethim.* Il veut que *les ſoixante & dix ans* puiſſent ſe compter juſqu'à Cyrus ou juſqu'à Darius fils d'Hyſtaſpe : il ne conſidere peut-être pas qu'il eſt impoſſible qu'ils fuſſent révolus au temps de Cyrus. Il veut que *les jours du roi* n'aient rien de commun avec les ſoixante & dix ans ; mais ſignifient ſimplement que ce rétabliſſement ſe fera après les ſoixante & dix ans ſous le regne d'un roi : *Illis autem annis ſeptuaginta tranſactis, rege uno regnante, erit in Tyro quaſi canticum meretricis.* Il ne conſidere peut-être pas que cette circonſtance *rege uno regnante* ne ſignifie plus rien, ſi elle eſt indépendante des ſoixante & dix ans, c'eſt-à-dire, ſi elle ſignifie ſimplement qu'après les ſoixante & dix ans accomplis tel evénement arrivera ſous le regne d'un roi, *rege uno regnante ;* on ſent combien cette idée eſt vague, & combien elle deviendroit alors inutile. D'ailleurs le nom de *Céthim* répété deux fois dans cette Prophétie, prouve qu'elle a un autre objet. Car il eſt bien remarquable que *Céthim* déſigne ſpécialement la Macédoine comme en conviennent S. Jérôme & le P. Houbigant. S. Jérôme obſerve que la plupart ici l'entendent des iſles de l'Italie & de la Macédoine : (*c*) *Plerique noſtrorum, Cethim Italiæ Macedoniæque inſulas arbitrantur. Hoc enim Scriptura commemorat, & maximè Machabæorum principium, quòd Alexander rex Macedonum egreſſus ſit de terra Cethim.* Or comme il eſt certain que Tyr priſe d'abord par Nabuchodonoſor, le fut une ſeconde fois par Alexandre : il eſt aſſez évident qu'il s'agit ici de cette ſeconde expédition. La *terre de Céthim* n'a rien de commun avec l'expédition de Nabuchodonoſor ; mais elle appartient eſſentiellement à celle d'Alexandre, puiſque c'eſt delà en effet qu'il partit. Les *Chaldéens* ne ſont ici nommés que comme un exemple propoſé

(*a*) *Ibid. col.* 146. = (*b*) *Houbig. in Iſai.* XXIII. 1. *& ſeqq.* = (*c*) *Hier. in Iſai.* XXIII. *Tom. III. col.* 143. On y a tranſpoſé ces mots *& maximè Machabæorum principium*, en les mettant dans la premiere phraſe, où ils diſcordent, au lieu qu'ils conviennent parfaitement dans la ſeconde où je les préſente ici.

aux Tyriens, ainſi qu'on l'entend communément. Mais il paroît qu'on ſe méprend encore quand on croit y voir la ruine de l'empire des Chaldéens au temps de Cyrus deux cents ans après Iſaïe ; c'eſt bien plutôt la ruine de l'ancien Empire des Chaldéens fondé par Nemrod, & détruit par Bélus l'Aſſyrien environ ſept cents ans avant Iſaïe. Deux autres traits prouvent encore que c'eſt l'expédition d'Alexandre ; le premier, c'eſt que la ville de Tyr dont il eſt ici queſtion eſt dans une iſle : *qui habitatis in inſula.* Celle qui fut aſſiégée par Nabuchodonoſor étoit ſur le continent ; & ce furent les fugitifs de celle-là qui allerent s'établir dans l'iſle voiſine, où ils bâtirent une nouvelle Tyr, qui donna à l'autre le nom de *Palæ-Tyros*, l'ancienne Tyr. Il eſt donc évident qu'il s'agit ici de la nouvelle aſſiégée par Alexandre. Le ſecond trait qui eſt une ſuite du premier, eſt celui-ci : *Non eſt cingulum ultrà tibi :* cette iſle étoit environnée de la mer comme d'une ceinture : Alexandre lui ôta cet avantage en comblant le bras de mer qui la ſéparoit de la terre ferme : voilà ce que n'avoit point fait Nabuchodonoſor, qui aſſiégeoit l'ancienne ſituée ſur la terre ferme. Le P. Houbigant répond à cela qu'un bras de mer n'eſt pas une ceinture ; on le ſait parfaitement bien : mais ce bras de mer forme la ceinture ; & quand la ceinture eſt ouverte, ce qui en reſte ne forme plus une ceinture : *Non eſt cingulum ultrà tibi.* Le P. Houbigant nous objecte encore le texte : *Non adjicies ultrà ut glorieris calumniam ſuſtinens, virgo filia Sidonis.* Il obſerve que l'Hébreu peut ſignifier plus littéralement *compreſſa virgo :* il en conclut très-bien que cela prouve que Tyr n'avoit point encore ſouffert de violence, qu'elle n'avoit point été priſe : d'où il infere que cela ne peut regarder l'expédition d'Alexandre, puiſque cette ville avoit déjà été priſe par Nabuchodonoſor. Il paroît en cela confondre l'ancienne Tyr priſe ſur la terre ferme par Nabuchodonoſor avec la nouvelle priſe dans l'iſle par Alexandre. L'ancienne avoit été priſe, & elle étoit ruinée ; mais la nouvelle n'avoit point encore été priſe. Ainſi tout concourt à nous montrer ici l'expédition d'Alexandre, & rien n'y contredit. Il reſteroit à ſavoir ce que peut donc ſignifier alors l'expreſſion *ſicut dies regis unius :* on a prétendu que ce pouvoit être une alluſion au long regne d'Hiram roi de Tyr, qui fut contemporain de David & de Salomon ; mais il ſemble qu'alors le Prophete auroit dit ſans aucun myſtere *ſicut dies regis unius inter reges tuos*, ou en le nommant *regis tui Hiram* : cette expreſſion *regis unius* eſt aſſez évidemment myſtérieuſe, & S. Jérôme paroît en avoir aſſez bien ſaiſi le ſens, en ſuppoſant qu'elle marque la durée du dernier empire des Babyloniens, depuis le commencement de Nabuchodonoſor juſqu'à la mort de Baltaſſar. Car on voit dans Daniel qu'*un roi* dans le ſtyle prophétique ſe prend pour un royaume ſucceſſivement occupé par pluſieurs rois. La ſeule difficulté eſt qu'on n'apperçoit pas quel rapport il pourroit y avoir entre la durée de cet Empire, & l'humiliation de Tyr depuis Alexandre. Mais ſi c'eſt une difficulté dans le

premier ſens de la Prophétie, il y a lieu de préſumer qu'elle ſe diſſipera dans le ſecond ſens où l'on verra qu'il y a réellement un rapport intime entre ces deux objets.

XXXIII. Objet du Chap. XXIII. ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme. Outre le ſens moral marqué par ce S. Docteur, cette prophétie renferme-t-elle quelque autre ſens myſtérieux ?

Lorſque S. Jérôme vient à chercher le ſens ſpirituel de cette Prophétie, il ſe porte vers un ſens moral pris de la ſignification du nom de Tyr qui en Hébreu peut ſignifier *anguſtiæ*. Voici ce qu'il en dit : (*a*) *Tyrus linguâ Hæbraeâ* SOR *dicitur ; & in noſtrum ſermonem transfertur* anguſtia. *Omnis igitur anima vitiis occupata, & pravis cogitationibus,* SOR *appellari poteſt.* On a remarqué que dans les Pſaumes & dans les Prophéties, *Tyr* paroit repréſenter la Gentilité, & entre les villes de la Gentilité, celle qui eſt la plus diſtinguée, Rome. (*b*) En conſéquence on a prétendu que cette Prophétie pouvoit être appliquée à l'état où ſe trouva Rome pendant les ſoixante & dix années du ſéjour des Papes & de la Cour de Rome à Avignon. (*c*) Mais il faudroit alors que *la terre de Céthim* pût repréſenter la France, ou tout au moins le Comtat-Venaiſſin ; cela paroît peu vraiſemblable. D'ailleurs le portrait que le Prophete fait de Tyr après ſon rétabliſſement reſſemble trop à celui d'une ville infidele : *Erit Tyro quaſi canticum meretricis..... & rursùm fornicabitur cum univerſis regnis terræ ſuper faciem terræ.* A ces traits on reconnoit les caracteres de Rome païenne, cette *grande Babylone* dont parle S. Jean, (*d*) cette grande proſtituée, *meretricis magnæ*, avec laquelle les rois de la terre s'étoient corrompus, & qui avoit enivré du vin de ſa proſtitution ceux qui habitoient la terre : *Cum qua fornicati ſunt reges terræ, & inebriati ſunt qui inhabitant terram de vino proſtitutionis ejus.* Le même Apôtre nous annonce que les mêmes caracteres revivront dans la ville qui ſous le même nom de *Babylone* doit être vers la fin des ſiecles à la tête de l'Empire Antichrétien, & dont la ruine ſe trouvera jointe à celle de l'univers, quand l'heure du dernier jugement ſera venue. (*e*) *Vidi alterum Angelum..... dicentem voce magnâ : Timete Dominum..... quia venit hora judicii ejus.... Et alius Angelus ſecutus eſt dicens : Cecidit, cecidit Babylon illa magna, quæ à vino iræ* (ou *vinis*) *fornicationis ſuæ omnes gentes.* Ce caractere que l'on a vu dans la capitale de l'Empire idolâtre, doit donc reparoître à la fin des ſiecles dans la Capitale de l'Empire Antichrétien : & voilà préciſément ce que le Prophete dit ici de Tyr : *Et rursùm fornicabitur cum univerſis regnis terræ ſuper faciem terræ.* D'ailleurs le nom de *Céthim* ſe prononce en Hébreu *Kithim* ou *Kitthim* : & c'eſt préciſément le nom de ces peuples dont il eſt parlé dans la Prophétie de Balaam, où nous avons montré que ſelon l'Hébreu, *des gens qui viendront de la région des Kithéens*

(*a*) *Hier. in Iſai.* XXIII. *Tom. III. col.* 201. = (*b*) Je ſupplie mes Lecteurs de ne point s'effrayer de cette Remarque : ils verront qu'elle tend à détruire une fauſſe interprétation pour en propoſer une autre mieux fondée. J'expoſerai les défauts de l'une, & les preuves de l'autre. = (*c*) C'étoit le ſentiment de M. l'Abbé Duguet : je ne l'adopte point : on va voir les défauts eſſentiels que j'y trouve. = (*d*) *Apoc.* XVII. 1. 2. 5. = (*e*) *Apoc.* XIV. 6. *& ſeqq.*

(ex regione Kithim *vel* Kithæorum) *ſubjugueront les Aſſyriens & enſuite les Hébreux, & iront à leur propre perte.* On peut ſe rappeller ce que nous avons dit ſur cela dans la Diſſertation ſur cette Prophétie : & ſi l'on compare cette Prophétie de Balaam avec celles de S. Jean que nous venons de rapporter, on y découvrira l'événement auquel peut s'appliquer celle d'Iſaïe contre Tyr. Du fond de l'Orient, comme le dit ailleurs S. Jean, (*a*) *ab ortu ſolis*, partiront à la fin des ſiecles ces nouveaux *Kithéens* qui n'ont de commun avec les anciens que le ſeul nom ; *ils ſubjugueront*, ſelon Balaam, *les* nouveaux *Aſſyriens*, c'eſt-à-dire, les Turcs qui ont été à l'égard des ſchiſmatiques Grecs ce que les *Aſſyriens* furent à l'égard des dix tribus ſchiſmatiques qui formoient la maiſon d'Iſraël ; *ils ſubjugueront* enſuite *les Hébreux*, c'eſt-à-dire, les peuples ſitués au delà, (car c'eſt ce que ſignifie en Hébreu le nom des *Hébreux*, ceux d'au delà,) & qui d'ailleurs par leur attachement à la vraie religion, à la vraie foi, & au centre de l'unité, ont la gloire d'être les vrais *Hébreux*, c'eſt-à-dire, le peuple de Dieu, le peuple au milieu de qui Dieu a fixé ſa demeure pour toujours. C'eſt alors que ces peuples infideles inondant la Gentilité Chrétienne, ſans pouvoir néanmoins faire périr l'Egliſe, viendront à cette ville qui également célebre par ſon ancienneté & par le rang diſtingué qu'elle a toujours conſervé, a mérité d'être comparée à *Tyr* : (*b*) ils la réduiront à un état d'oppreſſion & d'obſcurité qui durera ſoixante & dix ans ſelon les jours d'un Roi, *ſicut dies regis unius*, c'eſt-à-dire, autant que durera ce nouvel Empire Antichrétien comparable à celui des Babyloniens marqué par Jérémie. A la fin de ces ſoixante & dix années (car c'eſt l'expreſſion de l'Hébreu, *à fine ſeptuaginta annorum*,) cette ville étant ſous la puiſſance de l'Antechriſt redeviendra ce qu'elle étoit au temps des Empereurs idolâtres, où l'on voyoit au milieu d'elle en même temps Néron & S. Pierre, une cour impie dévouée à Néron, & une Egliſe fidele attachée à S. Pierre & par lui à Jeſus-Chriſt. On entendra donc alors comme autrefois ſortir de la bouche de cette nouvelle Babylone, la voix ſéduiſante d'une proſtituée : *Erit Tyro quaſi canticum meretricis.* Elle engagera tous les peuples de la terre dans la proſtitution du culte impie que ſe fera rendre l'Antechriſt qui prétendra ſe faire adorer de tout l'univers : *Et rursùm fornicabitur cum univerſis regnis terræ ſuper faciem terræ.* Mais tandis que cette ville dominée par l'Antechriſt aura des hommes impies qui travailleront à gagner les hommes en trafiquant de leurs ames pour leur perte, & en les rendant eſclaves du dé-

---

(*a*) *Apoc.* XVI. 12. = (*b*) Leſſius, Bellarmin & Malvenda, ont prévu qu'à la fin des ſiecles, Rome, ſans rien perdre de ſes prérogatives ſpirituelles, pourra retomber ſous la puiſſance des infideles, comme elle y fut pendant les trois premiers ſiecles. *Leſſius, de Antichriſto, demonſtr.* 12. §. *tertiò probatur. Bellarm. de Romano Pont. l.* IV. *c.* 4. *ſicut & l.* III. *c.* 13. *Malvend. de Antichr. l.* V. *c.* 8.

mon, elle aura en même temps des hommes fideles, des miniſtres zélés qui travaillant à gagner les hommes à Jeſus-Chriſt trafiqueront de leurs ames pour leur ſalut, en les conſacrant à Dieu par la grace des Sacrements : *Et erunt negotiationes ejus & mercedes ejus ſanctificatæ Domino ;* on n'aura ni le temps ni le loiſir de conſtruire ſur la terre des édifices pour y raſſembler & y mettre en dépôt ces richeſſes ſpirituelles, ces ames acquiſes à Jeſus-Chriſt au milieu de la plus vive perſécution : *non condentur neque reponentur :* mais ces ames fideles promptement moiſſonnées par le glaive des perſécuteurs, ſeront envoyées au ciel pour s'y joindre à ceux qui y habitent devant le Seigneur : *quia his qui habitaverint coram Domino erit negotiatio ejus :* afin qu'ils en ſoient nourris, comme S. Pierre devoit l'être de ces animaux qui lui furent montrés dans une viſion, (*a*) c'eſt-à-dire, en s'uniſſant à eux & les recevant dans l'unité du corps myſtique de Jeſus-Chriſt : *ut manducent in ſaturitatem :* & qu'ils en ſoient vêtus, en participant à leur gloire, comme l'Epouſe de l'Agneau, ſelon S. Jean, (*b*) eſt couverte d'un fin lin qui repréſente les bonnes œuvres des Saints : *& veſtiantur uſque ad abundantiam.* (*c*)

XXXIV. Objet du Chap. XXIV, ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXIV. Le Prophete parle ici d'une terre qu'il ne nomme pas : *Ecce Dominus diſſipabit terram :* la ſuite donne lieu de préſumer que c'eſt la Judée. Il annonce une calamité générale ; le bonheur de quelques reſtes épargnés, la gloire du Juſte célébrée ; le jugement qui menace les ennemis du Seigneur, & enfin le regne éclatant du Seigneur ſur la montagne de Sion & dans Jéruſalem. Quelques-uns rapportent cette Prophétie au temps de Sennachérib & d'Ezéchias ; d'autres au temps de la captivité de Babylone, du rétabliſſement ſous Cyrus, & du premier avénement de Jeſus-Chriſt. Le P. Houbigant croit que le ſens unique de cette Prophétie regarde la derniere ruine de Jéruſalem par les Romains : (*d*) Les reſtes épargnés ſont alors les Apôtres & les autres Juifs qui furent ſauvés par grace du milieu de leur nation livrée à l'incrédulité : la gloire du Juſte eſt celle du Meſſie même. Le jugement que Dieu exerce ſur la milice du ciel & ſur les rois de la terre, eſt celui qu'il exerça alors ſur les démons, & ſur les Princes qui perſécuterent l'Egliſe. Ce jugement ultérieur auquel ils ſont réſervés eſt celui que Jeſus-Chriſt exercera à la fin des ſiecles dans la gloire de ſon dernier avénement ; & c'eſt pourquoi le Prophete marque ici les ſignes qui précéderont ce dernier jour. On ne peut trop applaudir

(*a*) *Act.* x. 13. *Surge, Petre, occide, & manduca.* = (*b*) *Apoc.* xix. 7 & 8. *Venerunt nuptiæ Agni & uxor ejus præparavit ſe : & datum eſt illi ut cooperiat ſe byſſino ſplendenti & candido ; byſſinum enim juſtificationes ſunt Sanctorum.* = (*c*) On lit dans l'Hébreu ATIQ, *vetus* : notre Vulgate ſuppoſe LATQ, *uſque ad vetuſtatem*, expreſſion qu'il a été facile aux Copiſtes de confondre avec LATR, *uſque ad abundantiam*, parole parallele à celle qui précede LSBAH, *uſque ad ſaturitatem.* = (*d*) *Houb. in Iſai.* xxiv. 1. *& ſeqq.*

à cette interprétation qui répond parfaitement à toutes les parties de la Prophétie. S. Jérôme frappé de ce que le Prophete ne nomme point la terre dont il parle, a cru que cette Prophétie ſe rapportoit toute entiere à la derniere ruine de l'univers : (*a*) *Nunc quid totus orbis in conſummatione paſſurus ſit Propheticus ſermo deſcribit, & nequaquam de ſingulis gentibus, ſed de cunctis pariter prophetatur.* Mais dans cette interprétation, il ſent lui-même la difficulté d'expliquer cette parole : *Et poſt multos dies viſitabuntur.* Il avoue qu'alors cela ſembleroit favoriſer la penſée des Origéniſtes qui ſuppoſoient que les peines du démon & des méchants ne ſeroient pas éternelles : (*b*) *Hoc videtur applaudere amicis meis, qui diabolo & dæmonibus dant pœnitentiam, quòd multa poſt tempora à Domino viſitentur.* Mais parce que la foi ne permet pas de conſentir à cette erreur, & que d'ailleurs la viſite du Seigneur ſe prend ici pour ſa vengeance, il en conclut qu'au contraire cette parole même en marque la perpétuité : *Quòd poſtquam juſti præmia receperint, illi in pœnis perpetuis viſitentur.* C'eſt aſſurément ce que ce ſaint Docteur pouvoit dire de mieux dans le point de vue où il s'étoit placé. Mais il eſt aiſé de comprendre que le ſens de cette parole, *& poſt multos dies viſitabuntur*, eſt bien plus naturel quand on l'entend de la diſtance que Dieu a miſe entre les premiers ſiecles de l'Egliſe où il a détruit l'empire du démon, & la puiſſance des perſécuteurs, & la fin des ſiecles où il viſitera de nouveau les démons & les méchants, en les condamnant tous, & les précipitant tous dans les ſupplices éternels de l'enfer.

XXXV. Objet du Chap. XXV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme, & de S. Paul.

CHAPITRE XXV. C'eſt un Cantique d'action de graces ſur la ruine d'*une ville étrangere* que les uns croient être Ninive, & les autres Babylone. On y voit enſuite le triomphe du Seigneur ſur *une montagne* qui eſt ſans doute celle de Sion, dont il étoit parlé à la fin du Chapitre précédent. La fin annonce les vengeances du Seigneur ſur *les Moabites.* Il ne ſeroit peut-être pas facile de montrer dans le ſens littéral quel rapport peut avoir la ruine de Ninive ou de Babylone avec celle des Moabites. C'eſt apparemment ce qui a porté le P. Houbigant à prétendre que ce Cantique entier ſe rapporte à la ruine des Moabites annoncée aux Chapitres XV. & XVI. & que le triomphe du Seigneur ſur la montagne de Sion marque la défaite de Sennachérib. Mais il eſt peu vraiſemblable que Moab ne fût nommé qu'à la fin, s'il étoit l'objet du Chapitre entier. D'ailleurs il paroît que dans le ſens ſpirituel comme dans le ſens littéral, ce ſont deux objets tout différents. Sous ce ſecond point de vue ce Cantique eſt la ſuite du précédent, comme le comprenoit ſaint Jérôme, qui le rapporte en effet à l'œuvre de la rédemption des hommes par Jeſus-Chriſt : (*c*) ſur quoi il ne manque pas de rappeller l'uſage que ſaint Paul fait d'une parole de cette Prophétie en l'appli-

(*a*) *Hier. in Iſai.* XXIV. *Tom. III. col.* 207. = (*b*) *Ibid. col.* 212. = (*c*) *Hier. in Iſai.* XXV. *Tom. III. col.* 213.

quant au myſtere de la réſurrection : (a) *Cùm autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet ſermo qui ſcriptus eſt : Abſorpta eſt mors in victoria.* C'eſt ainſi que Théodotion a rendu cette parole d'Iſaïe, que notre Vulgate exprime par ces mots : *Præcipitabit mortem in ſempiternum.* Ou plutôt vraiſemblablement on a confondu ici la verſion de Théodotion avec celle des Septante ; car il y a lieu de préſumer que c'eſt de la verſion même des Septante que ſaint Paul le cite en cette maniere. Quoi qu'il en ſoit, ſaint Paul a donc cru dans ce Chapitre le myſtere de Jeſus-Chriſt. Sous ce point de vue, ſaint Jérôme penſe que la ville ruinée eſt Jéruſalem même : (b) *Civitas quondam fortis Jeruſalem in telligitur* : que la montagne ſur laquelle le Seigneur fait éclater ſon triomphe eſt ſon Egliſe ; & que dans la ruine de Moab ennemi d'Iſraël eſt marquée la ruine des ennemis de l'Egliſe. On pourroit peut-être dire que la ville ruinée repréſenteroit mieux encore Rome idolâtre, dont la ruine eſt de même annoncée par ſaint Jean ſous le nom de *Babylone* : & que Moab eſt pris ici dans le même ſens que dans la Prophétie de Balaam, où nous avons vu qu'il peut repréſenter le Juif incrédule ; enſorte que les deux parties de cette Prophétie ſe trouvent alors intimement liées, puiſque d'un côté elle marque la ruine des Gentils idolâtres, & de l'autre celle des Juifs incrédules.

XXXVI. Remarques ſur ces mots du ℣. 8. *Præcipitabit mortem in ſempiternum*, ou comme l'exprime S. Paul, *Abſorpta eſt mors in victoria.* Quel eſt l'objet de cette prophétie ? & comment ſe concilient ces deux Verſions ?

Mais il eſt important de revenir ici ſur cette parole : *Præcipitabit mortem in ſempiternum*, ou comme l'exprime ſaint Paul : *Abſorpta eſt mors in victoria* : il eſt évident que dans l'un & l'autre ſens cette parole ſe rapporte à l'œuvre de Jeſus-Chriſt ; & l'uſage qu'en fait cet Apôtre ne permet pas d'en douter. C'eſt peut-être ce que le P. Houbigant n'avoit pas aſſez conſidéré, lorſqu'il a traduit cette parole ainſi : *Tollet peſtilentiam ad multos annos.* Dans ſa note il prétend que cette peſte eſt celle qui rendit malade Ezéchias : (c) *quâ peſtilentiâ ægrotavit Ezechias.* Il eſt bien obligé d'avouer que le terme employé ici par le Prophete, eſt celui qui ſignifie littéralement *la mort* : mais il obſerve que ce mot ſe prend auſſi pour ce qui cauſe la mort. Il prétend qu'il ne lui a pas été permis de traduire ce mot par *mors*, parce que ſous le regne de Manaſſé fils d'Ezéchias, beaucoup de Juifs furent tués par les Aſſyriens : C'eſt apparemment auſſi par cette même raiſon qu'au lieu de rendre l'expreſſion Hébraïque LNSK, par *in perpetuum* comme dans la Vulgate, il y ſubſtitue *ad multos annos.* Mais de ce que les expreſſions de la Prophétie ne peuvent convenir au temps d'Ezéchias & de Manaſſé ſon fils, que falloit-il en conclure ? Falloit-il pour cela changer le ſens du texte ? Ou plutôt ne falloit-il pas en conclure que la Prophétie avoit un autre objet, & que cet objet n'eſt autre que celui que ſaint Paul y a vu, la mort détruite pour toujours par la pleine & entiere victoire

(a) 1. *Cor.* XV. 54. = (b) *Hier. in Iſai.* XXV. *Tom. III. col.* 214. = (c) *Houb. Iſai* XXV. ℣. 8.

de

de Jeſus-Chriſt : *Tunc fiet ſermo qui ſcriptus eſt : Abſorpta eſt mors in victoria.* Le texte Hébreu peut également ſignifier *Abſorpta eſt mors* ou *Abſorbuit mortem*, ou comme l'exprime la Vulgate : *Præcipitabit mortem*, & ce *Præcipitabit* de la Vulgate s'explique alors par *Abſorbebit :* c'eſt la même idée : Il précipitera la mort ; il l'abſorbera, il la détruira. L'expreſſion ſuivante que le Grec de ſaint Paul rend par *in victoria* peut également ſignifier *in perpetuum*, comme l'exprime la Vulgate : le même mot en Hébreu réunit les deux idées, parce que la victoire la plus parfaite eſt celle de l'éternité qui triomphe de tout ce qui eſt ſujet au temps : *Æternitas ſic dicta, quaſi omnia vincens*, diſent les Docteurs Juifs & Hébraïzants. Il eſt étonnant que le P. Houbigant ait cru pouvoir rendre ce terme par cette foible expreſſion : *ad multos annos.* Si le Prophete avoit voulu dire cela, il lui étoit très-facile de le dire : il avoit dans la langue Hébraïque les expreſſions propres pour exprimer ces trois mots : mais parce qu'il n'a point voulu dire cela, il emploie une expreſſion qui porte une idée plus étendue, LNSK, *in victoria*, comme l'exprime ſaint Paul, ou *in ſempiternum*, comme l'exprime la Vulgate. Le P. Houbigant va lui-même en convenir. Car cette expreſſion eſt celle-là même qui ſe trouve au Chapitre XIII. ℣. 20. *Non habitabitur uſque in finem*, ſelon la Vulgate : le P. Houbigant très-bien : *Nunquam erit ut habitetur.* Au Chapitre XXVIII. ℣. 28. *Panis autem comminuetur : verùm non in perpetuum triturans triturabit illum*, ſelon la Vulgate : le P. Houbigant emploie la même expreſſion : *Nec frumentum, quando frangitur, in perpetuum terit, qui terit illud.* Au Chapitre XXXIII. ℣. 20. *Oculi tui videbunt Jeruſalem, habitationem opulentam, tabernaculum quod nequaquam transferri poterit, nec auferentur clavi ejus in ſempiternum*, ſelon la Vulgate : le P. Houbigant dit très-bien : *tentorium quod non auferetur, cujus paxilli nunquam avellentur.* Au Chapitre LVII. ℣. 16. *Non enim in ſempiternum litigabo, neque uſque ad finem* (LNSK) *iraſcar*, ſelon la Vulgate : le P. Houbigant : *Neque enim in perpetuum litigabo, nec æternùm* (LNSK) *iraſcar.* Ainſi il demeure prouvé par le témoignage du P. Houbigant même, que toutes les fois que cette expreſſion ſe trouve dans Iſaïe, elle y ſignifie, *in perpetuum, in ſempiternum, æternùm.* On peut encore obſerver qu'après ces mots : *Præcipitabit mortem in ſempiternum ;* le Prophete ajoute : *& auferet Dominus Deus lacrymam ab omni facie :* le Seigneur a commencé d'eſſuyer nos larmes en nous appliquant le fruit de la rédemption par la grace des ſacrements : mais ſaint Jean nous découvre que cette parole n'aura ſon entier accompliſſement que dans l'éternité bienheureuſe. C'eſt en parlant des Saints glorifiés qu'il dit : (*a*) *Et abſterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum.* Il le répete une ſeconde fois, en y joignant le triomphe de Jeſus-Chriſt & de ſes élus ſur la mort : (*b*) *Et abſterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum : & mors ultrà non erit.*

(*a*) *Apoc.* VII. 17. = (*b*) *Apoc.* XXI. 4.

Voilà où il faut apprendre le ſens de la Prophétie d'Iſaïe : C'eſt l'Eſprit de Dieu qui alors explique lui-même par les témoignages formels de ſaint Paul & de ſaint Jean ce qu'Iſaïe a dit par ſon inſpiration.

XXXVII. Objet du Chap. XXVI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXVI. C'eſt un *Cantique* qui doit être chanté *dans la terre de Juda*, relativement ce ſemble aux objets marqués dans le Chapitre précédent : *In die illa cantabitur canticum illud in terra Juda.* On y célebre *Sion* qui n'eſt pas nommée dans l'Hébreu, mais dont le nom ſe trouve dans la Vulgate. On y parle de la ruine *d'une ville ennemie*, que les uns ſuppoſent être Ninive, les autres Babylone : le P. Houbigant croit que c'eſt une ville des Moabites relativement à ce qui eſt dit à la fin du Chapitre précédent. On voit enſuite des impies qui commettent l'iniquité dans la terre des Saints, & qui en ſont punis : des juſtes affligés & opprimés, mais à qui la paix eſt promiſe : des morts qui ne revivront point, & des morts qui revivront : enfin un jour où Dieu ſortira du lieu de ſa demeure pour punir l'iniquité des habitants de la terre. On applique tout cela aux Juifs & à leurs ennemis : le P. Houbigant prétend que les huit premiers verſets ſont la ſuite du Chapitre précédent, & ſe rapportent à la ruine des Moabites ; mais que les treize verſets ſuivants ſe rapportent à celle des Juifs incrédules au temps de Jeſus-Chriſt. Saint Jérôme rapporte le Chapitre entier à l'œuvre de la rédemption des hommes par Jeſus-Chriſt, dont il voit le nom dans le premier verſet. Car comme il lit *Urbs fortitudinis noſtræ ſalvator :* il l'explique ainſi : (*a*) *Urbs fortitudinis noſtræ ſalvator eſt, id eſt Jeſus* : en conſéquence il croit que la ruine de la ville ennemie eſt celle de Jéruſalem par les Romains : & il étend la ſuite de cette Prophétie juſqu'au dernier jugement, où Dieu redemandera compte de tout le ſang qui aura été injuſtement verſé. Peut-être pourroit-on dire que la ville ennemie repréſenteroit mieux encore Rome païenne, & que les impies qui ont commis l'iniquité dans la terre des Saints, pourroient être les Juifs incrédules ; du reſte en général tout ce qui eſt dit ici du peuple de Dieu, paroît convenir au peuple Chrétien. Les morts qui ne reviendront point, ſont les méchants qui ne reſſuſciteront que pour être précipités dans la mort éternelle : les morts qui revivront ſont évidemment les Saints qui reſſuſciteront pour la vie éternelle : & le jour où Dieu ſortira de ſa demeure pour punir l'iniquité des habitants de la terre, eſt bien viſiblement celui où Jeſus-Chriſt deſcendra du ciel pour juger les vivants & les morts.

XXXVIII. Objet du Ch. XXVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXVII. Ce Chapitre paroît être encore lié avec les précédents. On y voit d'abord la ruine de *Léviathan* nommé deux fois, & d'un *monſtre marin* que l'on ſuppoſe être le même que Léviathan ; & l'on croit appercevoir ſous ces ſymboles la puiſſance des Aſſyriens ou celle des Babyloniens : ſaint Jérôme croit que c'eſt le démon : (*b*) le P. Hou-

(*a*) *Hier. in Iſai.* XXVI. *Tom. III. col.* 216. = (*b*) *Hier. in Iſai.* XXVII. *Tom. III. col.* 226.

bigant le penſe de même, & en conclut que c'eſt la ſuite du Chapitre précédent qui finit par le dernier jugement. On voit enſuite une *vigne* qui eſt ſans doute celle d'Iſraël. Il eſt annoncé que *Jacob & Iſraël* rempliront de leurs productions toute la terre. On les voit cependant frappés de Dieu, mais non pas comme leurs ennemis : il eſt annoncé que l'iniquité de la maiſon de Jacob lui ſera remiſe. On voit après cela une *ville forte* qui devient déſerte : on penſe que c'eſt Jéruſalem : & enfin la promeſſe du retour des *enfants d'Iſraël* au ſon d'une grande trompette qui les rappellera de l'Aſſyrie & de l'Egypte ; ce que l'on rapporte au retour de la captivité ſous Cyrus. Le P. Houbigant convient que cette ville forte eſt Jéruſalem priſe par les Chaldéens : il ne s'explique point ſur les promeſſes qui lui ſont faites. Saint Jérôme fait diverſes applications de ces Prophéties au myſtere de la Rédemption des hommes ; *dans la ville forte devenue déſerte*, il croit voir Jéruſalem détruite par les Romains : mais il avoue qu'il eſt difficile de concilier ces différents traits avec ce qui concerne la fin du monde : (*a*) *Hæc piè quidem dicuntur ; ſed quomodo cum cæteris congruant, & conſummationis mundi temporibus coaptentur, difficilis interpretatio eſt.* Il finit l'explication de ce Chapitre en diſant que depuis le commencement du XXIV. ces quatre Chapitres regardent la fin des ſiecles : (*b*) *Hucuſque de conſummatione mundi dictum eſt ab eo loco in quo exponere cœpimus :* Ecce Dominus diſſipabit terram. Il paroît qu'en effet ce Chapitre ſe rapporte plus particuliérement à la fin du monde. *Léviathan* & le *monſtre marin* paroiſſent être les deux monſtres marqués au Livre de Job, *Leviathan* & *Behemoth*, où nous avons fait voir que ces deux monſtres peuvent repréſenter en général les ennemis de l'Egliſe, ſoit ennemis au dedans repréſentés par *Léviathan*, ſoit ennemis au dehors repréſentés par *Béhémoth*, qui ſemble ici marqué ſous l'idée de monſtre marin. La vigne alors ſeroit l'Egliſe : on y voit le ſoin que Dieu prend de la conſerver au milieu des maux dont il permet qu'elle ſoit affligée, & qui ſont la punition des infidélités de ſes enfants. Le *vent d'Orient* marqué dans l'Hébreu au ℣. 8. peut bien marquer le fléau que ſaint Jean annonce comme devant venir *de l'Orient*. (*c*) La *ville forte* devenue déſerte pourroit alors repréſenter l'état où pourra ſe trouver réduite à la fin des ſiecles la ville de Rome ſous la puiſſance des infideles qui alors inonderont la terre, ſans néanmoins prévaloir contre l'Egliſe, qui ne ceſſera jamais d'être viſible ſur la terre, & d'avoir pour chef viſible le ſucceſſeur de ſaint Pierre. Le *ſon de la grande trompette* qui raſſemblera *les enfants d'Iſraël* diſperſés dans l'Egypte & dans l'Aſſyrie, peut repréſenter le ſon de la derniere prédication de l'Evangile, par laquelle Dieu achévera de raſſembler ſes élus d'entre les Juifs & d'entre les Gentils avant le dernier jour.

(*a*) *Hier. in Iſai.* XXVII. *Tom. III. col.* 231. = (*b*) *Ibid. col.* 232. = (*c*) *Apoc.* XVI. 12.

XXXIX. Objet du Ch. XXVIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Pierre, de S. Paul & de S. Jérôme.

CHAPITRE XXVIII. Cette Prophétie eſt indépendante de celle qui précede. Elle commence par annoncer les malheurs qui menacent *Ephraïm*, c'eſt-à-dire, le royaume des dix tribus; & la gloire que Dieu fera éclater ſur *le reſte de ſon peuple*, c'eſt-à-dire ſur Juda : Mais enſuite le Prophete annonce que ceux-là mêmes attireront auſſi ſur eux la colere du Seigneur au temps de Sennachérib ; & ce qui prouve qu'alors il parle de Juda, c'eſt qu'il y nomme *Jéruſalem*. Il annonce auſſi *la pierre angulaire* que Dieu mettra dans les fondements de Sion : on applique cela à Ezéchias, mais en le conſidérant comme figure de Jeſus-Chriſt, qui, ſelon les Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, (*a*) eſt lui-même la pierre angulaire dont il eſt parlé ici. Le P. Houbigant diſtingue ici ces deux ſens. La ſuite continue d'annoncer les malheurs qui menacent Juda. S. Jérôme diſtingue ici trois ſens : le ſens littéral qu'il appelle hiſtorique, le ſens moral ou tropologique, & le ſens myſtérieux qu'il nomme Prophétique : (*b*) *Dicamus primùm juxta hiſtoriam, deinde juxta tropologiam, & ad extremum juxta vaticinium Prophetale.* Dans le premier ſens, il reconnoît que les quatre premiers verſets regardent les dix tribus déſignées ſous le nom *d'Ephraïm* à cauſe de Jéroboam leur premier roi, qui étoit de cette tribu ; que les verſets ſuivants regardent le royaume de Juda conſidéré comme *le reſte du peuple* du temps d'Ezéchias : il voit enſuite les infidélités & les malheurs de Juda. Il ne reconnoît point d'autre *pierre angulaire* que Jeſus-Chriſt. Il continue néanmoins de voir dans la ſuite les maux dont la maiſon de Juda étoit menacée. Dans le ſecond ſens, il conſidere les *dix tribus* ſéparées des deux autres comme le ſymbole des Hérétiques : conſéquemment il regarde *le royaume de Juda* comme repréſentant les Catholiques : (*c*) *Hæreticis ore diaboli devoratis, Dominus erit corona gloriæ his qui in Eccleſia commorantur.* Dans le troiſieme ſens, il conſidere *Ephraïm* comme repréſentant les Scribes & les Phariſiens, en un mot les Juifs incrédules qu'il croit déſignés ſous ce nom relativement au perfide Judas qui étoit d'Iſcarioth bourg de cette tribu ; & conſéquemment il croit voir dans *la maiſon de Juda*, les Juifs qui crurent en Jeſus-Chriſt, & particuliérement les Apôtres : (*d*) *Tertia explanatio eſt, quòd poſtquam Dominus Scribas Phariſæoſque ſubverterit, tunc ſit in ſpem & in gloriæ coronam his qui de Judæis in Dominum crediderint, haud dubium quin Apoſtolos ſignificet.* Comme c'eſt ſur la Verſion des Septante qu'il fonde ces deux dernieres interprétations, il en réſulte que dans la ſuite du Chapitre, il continue d'appliquer le texte aux Hérétiques & aux Juifs incrédules comme s'il s'agiſſoit encore d'Ephraïm, au lieu que dans le premier ſens fondé ſur l'Hébreu, il a fort bien compris qu'il s'agit de Juda. Mais quant à la *pierre angulaire* il n'y voit toujours

---

(*a*) *Petr.* II. 6. *Rom.* IX. 33. = (*b*) *Hier. in Iſai.* XXVIII. *Tom. III. col.* 233. = (*c*) *Ibid. col.* 235. = (*d*) *Ibid. col.* 236.

qu'un ſeul ſens qui regarde Jeſus-Chriſt. En ſuppoſant que *la maiſon de Juda* puiſſe ici repréſenter les Juifs au milieu deſquels parut Jeſus-Chriſt, on a prétendu que *la maiſon d'Ephraïm* pouvoit ici repréſenter les Gentils idolâtres; cela eſt peu vraiſemblable, & ne ſeroit peut-être pas facile à prouver. Il ſeroit beaucoup plus naturel de dire avec ſaint Jérôme qu'*Ephraïm* repréſente les Juifs incrédules ou les Hérétiques & les Schiſmatiques, & que la maiſon de *Juda* repréſente en général les Chrétiens, & ſpécialement les Catholiques. Quant aux reproches & aux menaces qui tombent ſur les prévaricateurs de la maiſon de Juda, ils pourront alors également tomber, non ſur l'Egliſe toujours ſainte & indéfectible, mais ſur les prévaricateurs qui ſe trouvent mêlés avec les juſtes dans ſon ſein, & qui deviennent l'objet des reproches & des vengeances du Seigneur.

XL. Objet du Ch. XXIX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de Jeſus-Chriſt & de S. Jérôme.

CHAPITRE XXIX. Cette Prophétie eſt indépendante de la précédente, quoiqu'elle puiſſe y avoir rapport : elle regarde *Ariel*, c'eſt-à-dire le lion de Dieu; le Prophete dit que cet Ariel eſt *la ville que David aſſiégea* : & toute la ſuite prouve que c'eſt la ville de Jéruſalem, qui étoit appellée *Jébus*, lorſque David l'aſſiégea & la prit ſur les Jébuſéens. On penſe que, ſelon la lettre, cette Prophétie pourroit ſe rapporter au temps de Sennachérib ou de Nabuchodonoſor : le P. Houbigant s'éleve beaucoup contre cette opinion, & ſoutient que ce Chapitre n'eſt applicable qu'à la derniere ruine de Jéruſalem par les Romains. Ce qui eſt certain c'eſt qu'en effet Jeſus-Chriſt l'applique aux Juifs de ſon temps lorſqu'il dit aux Scribes & aux Phariſiens : (*a*) *Hypocritæ, benè prophetavit de vobis Iſaias dicens : Populus hic labiis me honorat : cor autem eorum longè eſt à me. Sine cauſa autem colunt me, docentes doctrinas & mandata hominum.* Saint Paul reconnoît auſſi que Dieu accomplit par la prédication de l'Evangile ce qu'il avoit prédit par Iſaïe, (*b*) *qu'il convaincroit de folie la ſageſſe de ce monde.* C'eſt ce qu'il fait, ſelon cet Apôtre, en ſauvant par la folie de la croix ceux qui croient en lui. Saint Jérôme ſuppoſe que dans un premier ſens on pourroit appliquer cette Prophétie à la priſe de Jéruſalem par les Babyloniens : mais il inſiſte beaucoup plus ſur l'application de cette Prophétie au temps de Jeſus-Chriſt, & à la priſe de Jéruſalem par les Romains : (*c*) *Dicitque ſe Dominus circumvallare Ariel Babylonio exercitu.... Secundo quoque Dominus comminatur quòd circumdet Arielem ſphærâ.... & compleatur illud quod ipſe plangens Jeruſalem loquitur in Evangelio.* Il ajoute qu'on en fait auſſi l'application aux Hérétiques : (*d*) *Omniaque quæ nunc dicuntur contra Ariel, referunt ad Hæreticos.* Mais cette Prophétie convient ſi bien aux Juifs incrédules & à Jéruſalem coupable du ſang de Jeſus-Chriſt, qu'il n'eſt pas néceſſaire d'y chercher un autre ſens. Il faut ſeulement remarquer que les

(*a*) *Matth.* XV. 7. *& ſeqq.* = (*b*) *Iſai.* XXIX. 14. 1. *Col.* I. 18. *&* 19. = (*c*) *Hier. in Iſai.* XXIX. *Tom. III. col.* 244. = (*d*) *Ibid. col.* 245.

ſentiments varient ſur le *v.* 6. Les uns croient y voir la ruine de Jéruſalem : c'eſt la penſée de ſaint Jérôme & du P. Houbigant. D'autres croient y voir la défaite des Aſſyriens & la ruine des Romains. Car les Romains ayant étendu juſques ſur les Chrétiens les coups qu'ils avoient portés ſur les Juifs, périrent pour s'être glorifiés de leurs avantages ſur les Juifs, & pour avoir voulu exterminer les Chrétiens mêmes. Il ſera bon auſſi d'obſerver ce que ſaint Jérôme dit ſur ce que le Liban doit prendre la place du Charmel, & que le Charmel doit être changé en forêt : (*a*) *Reſpondeant Judæi & amici ſimplicis tantùm hiſtoriæ, qui fructus non quærunt in arbore, ſed folia tantùm umbramque verborum, quæ citò areſcit & deperit, quomodo in adventu Domini ſalvatoris.... Libanus mons Phæniciæ verſus ſit atque tranſlatus in montem Carmelum,.... Ptolemaidi imminentem..... & quomodo Charmel in ſaltum & in infructuoſa ligna reputetur. Quod cùm dicere non potuerint, audiant Libanum.... referri ad populum gentium.... & iſtum populum transferri in Charmelum.... ut in loco ſit quondam populi Judæorum : illos autem qui Chriſtum ſuſcipere noluerunt, reputari in ſaltum & in arbores ſteriles quæ non poſſunt cum lignis fructiferis laudare Deum.*

XLI. Objet du Ch. XXX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXX. Ce Chapitre peut ſe diviſer en trois parties aſſez évidemment diſtinguées. La premiere qui comprend les dix-ſept premiers verſets, contient *des reproches & des menaces contre les Juifs qui mettent leur confiance dans l'Egypte*, & qui s'élevent contre les Prophetes qui les en détournent. La ſeconde renfermée dans les neuf verſets ſuivants, expoſe *les promeſſes du Seigneur en faveur du peuple de Sion* qui habite à Jéruſalem. La troiſieme qui comprend les ſept derniers verſets, contient les menaces du Seigneur contre *les ennemis de ſon peuple*, & ſpécialement contre les *Aſſyriens* qui y ſont nommés. Si l'on en juge par le commencement, on ſera porté à croire avec ſaint Jérôme, (*b*) que cette Prophétie regarde le temps de Nabuchodonoſor, lorſqu'après la ruine de Jéruſalem les reſtes des Juifs voulurent ſe retirer en *Egypte* malgré les remontrances de Jérémie. Si l'on en juge par le milieu, c'eſt-à-dire, par les promeſſes faites au peuple de *Sion*, il paroît aſſez clairement que ces promeſſes regardent, comme le remarque également ſaint Jérôme, (*c*) le temps de Jeſus-Chriſt. Si l'on en juge par la fin, où *l'Aſſyrien* ſe nomme, on en conclura avec les Interpretes modernes, que cette Prophétie, du moins ſelon le ſens littéral & immédiat, regarde le temps de Sennachérib & d'Ezéchias. C'eſt le ſens auquel s'attache le P. Houbigant, qui n'en excepte pas même les promeſſes faites au peuple de Sion. Il les ſuppoſe accomplies au temps d'Ezéchias. Saint Jérôme croit voir dans l'Aſſyrien le démon, (*d*) & rapporte la fin de ce Chapitre à la fin du monde. Ainſi il y a une certaine ſuite dans l'Interprétation de ſaint Jérôme, le commencement ſe rapporte au temps de Nabucho-

(*a*) *Ibid. col.* 249. = (*b*) *Hier. in Iſai.* XXX. *Tom. III. col.* 251. = (*c*) *Ibid. col.* 257. = (*d*) *Ibid. col.* 264.

donoſor ; le milieu au temps de Jeſus-Chriſt, la fin à la conſommation des ſiecles. D'un autre côté le nom de l'Aſſyrien ſemble ſuppoſer un premier ſens qui ne peut ſe rapporter qu'au temps de Sennachérib ; alors les promeſſes ſe rapportent, non dans un ſens unique, mais dans un premier ſens au temps d'Ezéchias ; & les reproches tombent ſur les Juifs de ce temps-là qui déjà comptoient beaucoup ſur le ſecours de l'Egypte. Ainſi *l'Egyptien* marqué au commencement, & *l'Aſſyrien* marqué à la fin, concourent à établir un premier ſens qui ne peut ſe rapporter qu'au temps de Sennachérib & d'Ezéchias : mais la magnificence des promeſſes faites au *peuple de Sion* oblige de reconnoître un ſecond ſens qui regarde l'Egliſe de Jeſus-Chriſt au moins quand à ces promeſſes, ſur leſquelles ſaint Jérôme s'exprime ainſi : (*a*) *Judæi hæc ad Cyri tempora referunt, quando de Babylone in Judæam reverſus eſt populus ſub Zorobabel & Jeſu Pontifice. Nos autem, ut ſæpè jam diximus, omnes repromiſſiones quæ excedunt mediocritatem illius temporis, ad Chriſti referamus adventum ; in quo captivus quondam populus paſſione Domini liberatus, habitavit in Sion & Jeruſalem, hoc eſt, in Eccleſia.* Ce ſaint Docteur étend l'accompliſſement de ces promeſſes depuis le premier avénement de Jeſus-Chriſt juſqu'à ſon dernier avénement ; car c'eſt à ce dernier jour qu'il applique cette parole : *Et erit lux lunæ ſicut lux ſolis, & lumen ſolis erit ſeptuplum ſicut lux ſeptem dierum, in die quâ alligaverit Dominus vulnus populi ſui, & percuſſuram plagæ ejus.* Il rapporte cela au nouveau monde qui ſuccédera alors à celui-ci, ſelon le témoignage formel de ſaint Pierre & de ſaint Jean, & ſelon ce que ſaint Paul dit touchant les créatures qui attendent la manifeſtation de la gloire des enfants de Dieu. Sous ce point de vue les enfants d'Iſraël qui mettent leur confiance dans l'Egypte, & qui mépriſent la voix des Prophetes, peuvent repréſenter, ſoit les Juifs charnels qui mettoient leur confiance dans eux-mêmes, c'eſt-à-dire, dans la ſageſſe humaine, dans leurs propres forces, ſoit auſſi les Chrétiens mêmes qui mettent leur confiance dans la ſageſſe humaine dans la prudence du ſiecle. Les Aſſyriens ennemis de Jéruſalem peuvent repréſenter en général les ennemis de l'Egliſe, ſoit les infideles qui ont perſécuté l'Egliſe dans les premiers temps, ſoit ceux qui l'opprimeront & la perſécuteront de nouveau à la fin des temps.

CHAPITRE XXXI. Ce Chapitre eſt diſtingué du précédent ; mais il offre préciſément les mêmes objets : menaces contre ceux qui ont recours à *l'Egyptien* ; promeſſes de la délivrance de *Jéruſalem* ; annonce de la ruine des *Aſſyriens* ſes ennemis. Ces trois objets ont de même donné lieu à trois ſens différents. En conſidérant le commencement ſaint Jérôme a cru comme dans le précédent y voir le temps de Nabuchodonoſor & de Jérémie. (*b*) Les promeſſes faites à Jéruſalem convien-

XLII. Objet du Ch. XXXI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Ibid. col.* 257. (*b*) *Hier. in Iſai.* XXXI. *Tom. II. col.* 265.

nent à l'Egliſe. Les menaces contre l'Aſſyrien ont donné lieu aux Modernes de conclure que cette Prophétie regarde le temps de Sennachérib. Saint Jérôme a très-bien remarqué ici que la confiance dans le ſecours de l'Egypte repréſente celle que l'on met témérairement dans le ſecours des hommes : (a) *Quæ quidem poſſumus intelligere, & ſuper his qui perſecutionis tempore, & tribulationis atque anguſtiæ, non confidunt in Domino, ſed in Ægyptiorum, id eſt ſecularium hominum auxilio.* La délivrance de Jéruſalem pourra marquer la délivrance de l'Egliſe, ſoit au temps de Conſtantin, ſoit à la fin des ſiecles. La ruine des Aſſyriens pourra repréſenter celle des ennemis de l'Egliſe, ſoit de ceux qui l'auront perſécutée dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, ſoit de ceux qui l'auront opprimée & perſécutée à la fin des ſiecles.

XLIII. Objet du Ch. XXXII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXXII. Saint Jérôme remarque (b) que, ſelon la Verſion des Septante, cette Prophétie eſt une ſuite de la précédente, parce qu'en effet elle y commence ainſi : *Ecce enim rex juſtus regnabit.* Mais que ſelon l'Hébreu, celle-ci eſt indépendante de la précédente : *Juxta Hebraicum finitâ priore Prophetiâ, ... nunc alterius vaticinationis exordium eſt.* C'eſt qu'en effet dans l'Hébreu il n'y a rien qui lie ces deux Prophéties : celle-ci commence ſimplement par ces mots : *Ecce ad juſtitiam* (ou ſelon la Vulgate, *in juſtitia*) *regnabit rex.* Cette Prophétie eſt compoſée de deux parties aſſez diſtinctes, dont l'une, ſelon la lettre, paroît annoncer le regne d'Ezéchias : l'autre ſe rapporte aux ravages cauſés par Sennachérib, dont la défaite paroît marquée à la fin. C'eſt ainſi que l'explique le P. Houbigant. Mais ſaint Jérôme dans la premiere partie ne voit que le regne de Jeſus-Chriſt & la puiſſance de ſes Apôtres : voilà ſelon ce ſaint Docteur l'objet de cette Prophétie : (c) *De adventu ſcilicet Chriſti & Apoſtolorum :* & dans la ſeconde partie il croit voir les maux qui ſont tombés ſur Jéruſalem & ſur les Juifs depuis Jeſus-Chriſt lorſque la Judée fut ravagée par les Romains : (d) *Romano vaſtante.* Il compare la reſſemblance qui ſe trouve à la fin entre cette Prophétie & celle du Chapitre XXX. (e) *Quod ſuprà dixerat*, Erit Libanus in Charmel, & Charmel in ſaltum reputabitur, *nunc aliis verbis idipſum repetit*, Erit deſertum in Charmel, & Charmel in ſaltum reputabitur : *quòd ſolitudo gentium vertatur in divitias Iſrael, & Iſrael reputetur in gentes.* Mais comme ſaint Paul nous avertit que ſi les Gentils imitent l'infidélité des Juifs ils attireront ſur eux les mêmes effets de la colere de Dieu, & qu'en effet c'eſt ce qu'ont éprouvé de grandes portions de la Gentilité, & particuliérement les Grecs, il pourroit être que comme les ravages des Aſſyriens dans la Judée au Chapitre XXIX. paroiſſent repréſenter ceux des Romains dans la même région depuis Jeſus-Chriſt, ils pourroient

(a) *Ibid.* = (b) *Hier. in Iſai.* XXXII. *Tom. III. col.* 268. = (c) *Ibid.* = (d) *Ibid. col.* 270. (e) *Ibid. col.* 271.

ici

ici repréſenter ceux des Mahométans dans les provinces de la Chrétienté, & ſur-tout de l'Egliſe Grecque, où ils ſe ſont répandus.

XLIV. Objet du Ch. XXXIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXXIII. Ce Chapitre n'eſt point lié avec le précédent: mais néanmoins il paroît en être une ſuite. Il ſemble annoncer la défaite de l'armée de Sennachérib & la délivrance de Jéruſalem. Saint Jérôme obſerve que c'eſt ainſi que les Hébreux l'expliquent, & le P. Houbigant s'arrête à cette explication. Mais ſaint Jérôme prétend que c'eſt vouloir renverſer les myſteres qui regardent Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres : (*a*) *Hæc illi juxta hiſtoriam dixerint, omni ratione nitentes Chriſti & Apoſtolorum ejus ſubvertere ſacramenta.* Il croit donc voir d'un côté les perſécuteurs de l'Egliſe ; de l'autre la ruine même de la Judée par les Romains, & dans la délivrance de Jéruſalem le triomphe de l'Egliſe. (*b*) *Contemplare Sion ; vide Eccleſiam Chriſti.* Il avoue qu'il y a certains traits qui ſemblent regarder la ruine générale des méchants au dernier jour : tel que celui-ci : (*c*) *Et erunt populi quaſi de incendio cinis ; ſpinæ congregatæ igni comburentur.* Sur quoi il dit : (*d*) *Quod plerique ad extremam captivitatem & ſubverſionem referunt Jeruſalem ; alii pleniùs atque perfectiùs judicii tempore futurum eſſe confirmant.* On peut dire qu'en général les ennemis de Jéruſalem ſemblent être les ennemis de l'Egliſe ; que la délivrance de l'Egliſe paroît être repréſentée par celle de Jéruſalem : & qu'ainſi le principal ſens pourroit en effet regarder les derniers temps, la ruine entiere des ennemis de l'Egliſe, la délivrance entiere de l'Egliſe.

XLV. Objet du Ch. XXXIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXXIV. Cette Prophétie eſt indépendante de celle qui précede. Elle menace d'abord aſſez expreſſément toutes les nations : cependant la ſuite regarde uniquement *l'Idumée* : ce qui a donné lieu de conclure que toutes ces nations ſont celles qui environnoient la Judée : entre leſquelles le Prophete diſtingue particuliérement l'Idumée, & ſa capitale *Boſra*. Le P. Houbigant croit que cette vengeance du Seigneur ſur toutes les nations, embraſſe cette ſuite de révolutions qui alloient arriver lorſque les Chaldéens ſeroient ſubjugués par les Aſſyriens, les Aſſyriens par les Chaldéens ; les uns & les autres par les Perſes, & les Perſes par les Grecs : après quoi le Prophete fixe ſon attention ſur les ſeuls Iduméens, & ſur leur capitale Boſra : mais parce qu'il en annonce la ruine entiere, le P. Houbigant veut que cela regarde le temps des Maccabées. S. Jérôme ne voit au commencement de cette Prophétie d'autre objet que la ruine de toutes les nations à la fin du monde. (*e*) *De interitu omnium dicitur nationum, & de conſummatione mundi, quæ eſt in die futurâ judicii.* Et parce que le nom de *l'Idumée* ſignifie ce qui eſt terreſtre, & que le Prophete paſſe des cieux aux Iduméens, ſaint Jérôme penſe que les Iduméens ſignifient ici les hommes attachés à la terre : (*f*) *Ad Idu-*

(*a*) *Hier. in Iſai.* XXXIII. *Tom. III. col.* 272. = (*b*) *Ibid. col.* 276. = (*c*) *Iſai.* XXXIII. 12. = (*d*) *Loco cit. col.* 278. = (*e*) *Hier. in Iſai.* XXXIV. *Tom. III. col.* 276. = (*f*) *Ibid. col.* 277.

maxam id eſt terrena deſcendet, ut poſt pœnam dæmonum, etiam hominum animæ judicentur. Il obſerve que *Boſra* ſignifie la ville forte. (a) *Boſra in lingua noſtra* munitam *ſonat atque* firmatam. Il ajoute que les Docteurs Juifs l'entendoient de Rome, qu'ils croyoient devoir être un jour punie de tous les maux qu'elle avoit faits à Jéruſalem : il remarque que la plupart même des Chrétiens de ſon temps croyoient voir cela dans l'Apocalypſe : (b) *Quod juxta litteram plerique noſtrorum etiam in Apocalypſi Joannis ſcriptum putant.* Mais il préfere de l'entendre de Jéruſalem même ; il penſe que la ruine générale du monde à la fin des ſiecles, le Prophete revient à la ruine de Jéruſalem au temps des Romains : (c) *Nos autem arbitramur poſt generalem totius orbis conſummationem reverti Scripturam ad Jeruſalem, cui illo tempore loquebatur.* Mais il eſt très-remarquable qu'il y a un grand rapport entre cette Prophétie d'Iſaïe : *Et tabeſcet omnis militia cœlorum & complicabuntur ſicut liber cœli : & omnis militia eorum defluet, ſicut defluit folium de vinea & de ficu :* & ce qui eſt dit dans l'Apocalypſe à l'ouverture du ſixieme ſceau : (d) *Stellæ de cœlo ceciderunt ſuper terram, ſicut ficus emittit groſſos ſuos cùm à vento magno movetur ; & cœlum receſſit ſicut liber involutus.* Or dans l'Apocalypſe cette révolution précede immédiatement la converſion des Juifs marquée au Chapitre ſuivant. Ce n'eſt donc pas la colere de Dieu ſur toutes les nations de la terre à la fin du monde, mais ſur les Chrétiens prévaricateurs de toutes nations avant la converſion des Juifs. Sous ce point de vue les Iduméens particuliérement ici diſtingués pourroient repréſenter ceux qui en effet ſont les plus diſtingués dans la Gentilité Chrétienne, leſquels ſeroient alors punis, non des violences autrefois exercées ſur Jéruſalem comme le ſuppoſent les Juifs, mais uniquement de n'avoir pas aſſez profité de l'avertiſſement de ſaint Paul : (e) *Vide ergo bonitatem & ſeveritatem Dei : in eos quidem qui reddiderunt ſeveritatem ; in te autem bonitatem Dei, ſi permanſeris in bonitate ; alioquin & tu excidêris.* L'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine ne périra jamais : mais les prévaricateurs qui ſe trouvent mêlés avec les juſtes dans ſon ſein, attireront ſur eux tôt ou tard les coups terribles dont ils ſont menacés par les Prophetes.

XLVI. Objet du Ch. XXXV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXXV. Cette Prophétie n'eſt point liée avec la précédente : mais néanmoins elle paroît en être la ſuite. Selon la lettre, ce Chapitre ſemble ſe rapporter au retour des Juifs à Jéruſalem au temps de Cyrus. Mais les expreſſions trop grandes pour cet objet conduiſent juſqu'à Jeſus-Chriſt. Le P. Houbigant s'éleve fortement ici contre Grotius qui vouloit rapporter cette Prophétie au temps d'Ezéchias, tandis que lui-même ſe trouvoit forcé de convenir qu'elle a été très-manifeſtement accomplie au temps du Meſſie. Les miracles de Jeſus-

(a) *Ibid. col.* 278. = (b) *Ibid.* = (c) *Ibid.* = (d) *Apoc.* VI. 13. & 14. = (e) *Rom.* XI. 22.

Chriſt y paroiſſent aſſez expreſſément annoncés : *Deus ipſe veniet, & ſalvabit vos : Tunc aperientur oculi cæcorum, & aures ſurdorum patebunt. Tunc ſaliet ſicut cervus, claudus, & aperta erit lingua mutorum.* C'eſt principalement ſur cela que le P. Houbigant inſiſte. S. Jérôme convient bien auſſi que cette Prophétie trouve ſon accompliſſement au premier avénement de Jeſus-Chriſt. (*a*) Mais il dit expreſſément que quoique cette parole eût reçu un accompliſſement littéral dans les miracles de Jeſus-Chriſt, cependant on pouvoit dire qu'elle recevoit encore un accompliſſement ſpirituel dans la converſion des Gentils : (*b*) *Quod quamquam ſignorum magnitudine completum ſit, quando Dominus loquebatur diſcipulis Joannis : ..... tamen quotidiè expletur in gentibus, quando qui priùs cæci erant ; & in ligna & lapides impingebant, veritatis lumen aſpiciunt, &c.* D'ailleurs comme le Prophete y promet aux enfants de Dieu une joie éternelle : *Lætitia ſempiterna ſuper caput eorum ;* & qu'il ajoute que cette joie ne ſera troublée par aucune douleur ni aucun gémiſſement : *& fugiet dolor & gemitus* : il eſt aſſez viſible que ces promeſſes n'auront leur entier accompliſſement qu'au ſecond avénement dont S. Jean parle lorſqu'il dit : (*c*) *Mors ultrà non erit : neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultrà.* Ce ſecond accompliſſement ne contredit point le premier ; mais il en ſera la perfection. Car ſelon l'expreſſion même de l'Apôtre, quoique Jeſus-Chriſt ait opéré notre ſalut dans ſon premier avénement, nous ne ſommes cependant ſauvés en ce monde que par l'eſpérance : (*d*) *ſpe ſalvi facti ſumus* : parce qu'en effet le ſalut que Jeſus-Chriſt nous a acquis par ſon ſang, & dont il nous applique les graces dans ce monde par les ſacrements, n'aura ſon entier effet ſur nous que dans l'éternité.

XLVII. Remarque ſur ces mots du ℣. 10. *Lætitia ſempiterna ſuper caput eorum.* Faut-il traduire *Lætitiæ perpetuæ ſigna in capite habebunt ?* Juſtification du ſens de la Vulgate.

Sur quoi il eſt néceſſaire ici de remarquer que la verſion du P. Houbigant paroît affoiblir l'expreſſion du Prophete lorſqu'elle dit : *lætitiæ perpetuæ ſigna in capite habebunt :* ce n'eſt point là l'expreſſion du Prophete : il ne s'agit point de ſimples ſignes de joie, ni d'une joie ſimplement perpétuelle, mais de la joie même *lætitia*, & d'une joie éternelle *lætitia ſempiterna ſuper caput eorum*, comme le dit très-bien la Vulgate. Le P. Houbigant ſait ſans doute très-bien que le mot AULAM, des Hébreux quoique traduit ſouvent par *ſeculum* ne ſe borne pas au ſiecle préſent, mais s'entend auſſi de l'éternité même : comme on le voit dans Iſaïe, Chap. IX. ℣. 6. *amodò & uſque in ſempiternum*, ſelon la Vulgate. Au Chap. XXIV. ℣. 5. *diſſipaverunt fœdus ſempiternum*, bien conſervé par le P. Houbigant, *violaverunt que fœdus ſempiternum.* Au Chap. XXX. ℣. 8. *in teſtimonium uſque in æternum*, ſelon la Vulgate ; *ad teſtimonium ſempiternum*, ſelon le P. Houbigant. Au Chap. XL.

(*a*) *Hier. in Iſai.* XXXV. *Tom. III. col.* 280. = (*b*) *Ibid. col.* 281. = (*c*) *Apoc.* XXI. 4. = (*d*) *Rom.* VIII. 24.

℣. 28. *Deus ſempiternus Dominus*, ſelon la Vulgate ; *Deum æternum Dominum*, ſelon le P. Houbigant. Au Chap. LI. ℣. 11. *Lætitia ſempiterna ſuper capita eorum*, ſelon la Vulgate. Au Chap. LIV. ℣. 8. *in miſericordia ſempiterna*, bien conſervé par le P. Houbigant. Au Chap. LV. ℣. 3. *feriam vobiſcum pactum ſempiternum*, ſelon la Vulgate ; *fœdus ſempiternum*, ſelon le P. Houbigant. Au Chap. LVI. 5. *nomen ſempiternum dabo eis*, bien conſervé par le P. Houbigant. Au Chap. LIX. ℣. 21. *amodò & uſque in ſempiternum*, ſelon la Vulgate. Au Chap. LX. ℣. 19. *Erit tibi Dominus in lucem ſempiternam*, ſelon la Vulgate ; *erit Dominus lux tua ſempiterna*, ſelon le P. Houbigant. Le ℣. 20. le répete. Au Chap. LXI. ℣. 7. *lætitia ſempiterna erit eis*, ſelon la Vulgate ; ſelon le P. Houbigant, *eritque apud vos exſultatio ſempiterna.* ℣. 8. *Et fœdus perpetuum feriam eis*, ſelon la Vulgate ; *fœdus quod erit ſempiternum*, ſelon le P. Houbigant. Au Chap. LXIII. ℣. 12. *ut faceret ſibi nomen ſempiternum*, bien conſervé par le P. Houbigant. Il n'y avoit donc rien à changer dans l'expreſſion de la Vulgate au Chap. XXXV. ℣. 10. *Lætitia ſempiterna ſuper caput eorum.* Cette joie ſera auſſi éternelle que l'alliance dont elle eſt le fruit : *fœdus ſempiternum, ... lætitia ſempiterna.* C'eſt dans l'Hébreu la même expreſſion.

XLVIII. Objet des Ch. XXXVI. & ſuivants juſqu'à XXXIX. incluſivement. Ces Chapitres ſont plus hiſtoriques que prophétiques.

CHAPITRES XXXVI. *& ſuivants juſqu'à XXXIX. incluſivement.* Ces quatre Chapitres ſont plus hiſtoriques que prophétiques : & les Prophéties qu'ils renferment ſemblent être uniquement relatives au peuple Juif : c'eſt-à-dire que ces quatre Chapitres paroiſſent n'avoir pas d'autre ſens que celui que la lettre même préſente : c'eſt pourquoi je ne m'y arrêterai point ici. Les Chapitres ſuivants juſqu'à la fin du Livre ſemblent retentir à deux objets principaux, le regne de Cyrus & le regne de Jeſus-Chriſt, mais tellement mêlés l'un avec l'autre que ſouvent l'un couvre l'autre ; & que relativement à Jeſus-Chriſt, les promeſſes renferment ſes deux avénements, de maniere que ce qui n'a été qu'imparfaitement accompli dans le premier recevra dans le dernier ſon entier accompliſſement.

XLIX. Objet du Chapitre XL. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages des quatre Evangeliſtes & de S. Jérôme.

CHAPITRE XL. Selon la lettre, le Prophete parle aux Juifs captifs à Babylone, & leur annonce leur délivrance. S. Jérôme même qui fait peu d'attention à ce premier ſens, le reconnoît dans ces paroles : *Quare dicis, Jacob ? & loqueris Iſrael ?* (*a*) Sous le nom de *Jacob*, il entend ici les deux tribus qui formoient la maiſon de *Juda*, & ſous le nom d'*Iſraël*, il entend les dix autres tribus emmenées captives chez les Aſſyriens. Mais les quatre ſaints Evangéliſtes nous découvrent, (*b*) que cette *voix* qui devoit retentir pour *préparer la voie*, non pas au peuple du Seigneur, mais *au Seigneur* même, eſt celle de Jean-Baptiſte qui eſt venu préparer la voie à Jeſus-Chriſt. L'avénement du Seigneur y eſt

(*a*) *Hier. in Iſai.* XL. *Tom. III. col.* 309. (*b*) *Matth.* III. 3. *Marc.* I. 3. *Luc.* III. 4. *Joan.* I. 23.

annoncé ; la prédication de l'Evangile y eſt marquée. Ces grands objets ſont preſque les ſeuls auxquels S. Jérôme s'attache, (*a*) & le P. Houbigant n'en reconnoît point d'autre. Mais la perfection du ſecond ſens n'exclut point le premier quoique moins parfait. D'ailleurs ce qui eſt dit ici de l'avénement du Seigneur qui apporte *avec lui ſa récompenſe* n'aura ſon entier accompliſſement qu'au dernier avénement de Jeſus-Chriſt, (*b*) ce qui devient le fondement d'un troiſieme ſens, dans lequel on découvre mieux encore la diſtinction de ces deux noms *Jacob* & *Iſraël*. Car nous avons fait remarquer d'après S. Jérôme même, que le nom de *Jacob* ſignifiant ſupplantateur, repréſente particuliérement la Gentilité Chrétienne, miſe ici en parallele avec *Iſraël*, qui alors déſigne Iſraël ſelon la chair, c'eſt-à-dire, les Juifs. D'ailleurs S. Jean eſt venu dans l'eſprit & dans la vertu d'Elie, parce que, ſelon la remarque des Peres, comme il a été le précurſeur du premier avénement de Jeſus-Chriſt, Elie ſera le précurſeur du ſecond. Cette Prophétie embraſſe donc ſous les mêmes expreſſions les deux avénements de Jeſus-Chriſt.

CHAPITRE XLI. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent : mais cependant on peut dire qu'il en eſt une ſuite. Son principal objet eſt l'avénement, le regne & la puiſſance de celui qui eſt appellé *le Juſte*, ou ſelon l'Hébreu *la juſtice*. On l'explique communément de Cyrus qui fut à l'égard des Juifs, *le Juſte* & *la juſtice*, parce qu'il les affranchit de l'injuſtice des Babyloniens en leur rendant la liberté. D'autres expliquent cette Prophétie de maniere qu'ils croient voir dans ce *Juſte* le Patriarche Abraham. S. Jérôme fait mention de ces deux ſens : (*c*) mais il ne s'y arrête pas ; il reconnoît ici l'avénement, le regne & la puiſſance de Jeſus-Chriſt, (*d*) qui non-ſeulement eſt le Juſte par excellence, mais *qui nous a été donné de Dieu*, ſelon l'expreſſion de S. Paul, (*e*) *pour être notre ſageſſe, notre juſtice, notre ſanctification & notre rédemption*. Le P. Houbigant au contraire s'arrête au ſeul ſens qui regarde Cyrus ; & comme il ſent bien que le nom de *Juſte* ne convient que fort improprement à ce Prince, il voudroit nous perſuader que le terme Hébreu SEDEQ ici employé ne ſignifie ici ni *Juſte* ni *Juſtice*, mais qu'on doit le prendre au ſens de *Ultor*, le Vengeur, parce que tel fut le miniſtere de Cyrus à l'égard des Juifs. C'eſt ainſi qu'il le traduit au ℣. 2. *Quis ſuſcitavit ab Oriente Ultorem ?* & au ℣. 10. *Ego te Ultoris mei manu ſuſtinebo*. Il réfute très-bien l'Interprete Chaldéen qui au ℣. 2. a ſuppoſé que le Juſte dont parle le Prophete étoit Abraham. Mais il prétend prouver contre cet Interprete & contre S. Jérôme Auteur de notre Vulgate, qu'il ne lui a pas été permis de traduire comme eux

L. Objet du Chapitre XLI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme. Quel eſt *le Juſte* dont il eſt ici parlé ? Eſt-ce Abraham, Cyrus, ou Jeſus-Chriſt ?

(*a*) *Hier. in Iſai.* XL. *Tom. III. col.* 300. *& ſeqq.* = (*b*) *Apoc.* XXII. 12. = (*c*) *Hier. in Iſai.* XLI. *Tom. III. col.* 311. = (*d*) *Ibid. col.* 310. *& ſeqq.* = (*e*) 1. *Cor.* I. 30.

le mot SEDEQ au ſens de *Juſtus* : *Non licuit* Juſtum *interpretari.* Parce que Cyrus ne fut pas juſte comme le ſont les hommes qui plaiſent à Dieu. » Nous avons choiſi, dit-il, (*a*) le mot *Ultor*, tiré de la ſignifi- » cation du verbe SADAQ, *judicia exercere* & *ulciſci*, très-fréquente » dans les Livres Saints. Car Cyrus fut le vengeur des Juifs à l'égard » des Chaldéens leurs ennemis. La ſignification du même mot en Arabe, » *eventu comprobare*, ou *verificare*, y convient auſſi parfaitement bien. » Car Cyrus amena beaucoup d'oracles des Prophetes de Dieu à leur » accompliſſement. Nous aurions préſenté ce ſens dans notre Verſion, » ſi nous avions pu le faire ſans uſer de périphraſe. « Voilà ce qu'il dit au ℣. 2. Il y revient au ℣. 10. en traduiſant *Fulcivi te dexterâ ultoris mei.* » Cette forme de conſtruction, dit-il, montre qu'ici ni au ℣. 2. le » mot SEDEQ ne doit être traduit par *juſtitia*, quoique ce ſens ait plu » aux nouveaux Interpretes : car elle demande que l'on traduiſe par *Juſtus* ou *Ultor*, & non *Juſtitia.* On ne lit nulle part *dextera juſtitiæ* » *Dei* ; & cette phraſe eſt étrangere au ſtyle des Hébreux. « Auſſi S. Jérôme ni les Septante n'ont point mis ici *juſtitiæ meæ.* Mais les Septante qui avoient traduit littéralement au ℣. 2. *Quis ſuſcitavit ab Oriente juſtitiam?* ont traduit au ℣. 10. *& roboravi te dextera juſta mea*, ſelon l'expreſſion de l'ancienne Vulgate : & S. Jérôme qui dit au ℣. 2. *Quis ſuſcitavit ab Oriente Juſtum*, dit au ℣. 10. *Et ſuſcepit te dextera Juſti mei.* Ainſi S. Jérôme & les Septante n'ont point vu ici l'idée de *vengeur*, mais l'idée de *la juſtice* : parce que c'eſt en effet l'idée que préſente naturellement le texte. Ne ſait-on pas que dans le nom de *Melchiſedec* S. Paul a vue l'idée de Roi de juſtice. (*b*) *Qui interpretatur rex juſtitiæ.* Le P. Houbigant n'a été chercher ici un autre ſens que parce qu'il a vu que ce nom ne convenoit qu'improprement à Cyrus : mais il n'a peut-être pas fait aſſez d'attention à ce que ce nom convient parfaitement à Jeſus-Chriſt, dont Cyrus étoit la figure. D'ailleurs ce ſavant Interprete avouera lui-même qu'au Chap. XLV. ℣. 8. où notre Vulgate dit *Rorate, cœli, deſuper, & nubes pluant Juſtum*, le mot *Juſtum* eſt très-bien placé ; puiſque lui-même traduit, *Mittant cœli ex alto rorem : pluant de cœlo Juſtum.* Or c'eſt dans l'Hébreu préciſément le même mot SEDEQ, que les Septante ont également rendu par *juſtitiam.* Il demeure donc prouvé par l'aveu même du P. Houbigant, que le mot SEDEC eſt très-bien traduit par *Juſtum* ; & que ce nom déſigne le Meſſie, Jeſus-Chriſt même. Il deſcend des cieux, parce qu'il eſt Fils de Dieu ; il s'éleve de la terre, parce qu'il eſt fils de l'homme. Dieu le ſuſcite de l'Orient, parce qu'il l'a fait naître dans la Paleſtine qui eſt à l'Orient de notre hémiſphere, & relativement aux *iſles*, c'eſt-à-dire aux peuples occidentaux à qui le Prophete vient d'adreſſer ſa parole dans le verſet précédent. Dieu le ſuſcite du Septentrion, & le fait venir de l'Orient, par-

(*a*) *Houbig. in Iſai.* XLI. 2. *& ſeqq.* = (*b*) *Hebr.* VII. 2.

ce que le progrès de ſon regne par la prédication de l'Evangile depuis Jéruſalem juſqu'à Rome s'eſt élevé par le Septentrion de Jéruſalem à Antioche où S. Pierre plaça d'abord ſon ſiege, & d'Antioche à Rome où S. Pierre fixa ce même ſiege qui par ſa primauté eſt devenu le centre de l'Egliſe, & d'où le regne de Jeſus-Chriſt s'eſt répandu dans toutes les régions de l'Univers. Ainſi le *Juſte* dont parle ici le Prophete eſt bien Jeſus-Chriſt ; & l'imperfection du premier ſens qui applique ce nom à Cyrus, ne prouve point que ce nom ſoit mal traduit, mais ſeulement qu'il y a un ſecond ſens applicable à Jeſus-Chriſt qui eſt *le Juſte* par excellence. Du reſte le nom de *Jacob* qui ſignifie *ſupplantateur*, & qui ſe trouve joint avec *Iſraël* dans ce Chapitre, montre que cette prophétie concerne particuliérement la Gentilité Chrétienne déſignée par *Jacob*.

LI. Objet du Chap. XLII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de J. C. & de S. Jérôme.

CHAPITRE XLII. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent, quoiqu'à certains égards il puiſſe en être une ſuite. Il a pour objet principal le Libérateur d'Iſraël ; & ſelon la lettre on pourroit être porté à croire que c'eſt Cyrus. Mais Jeſus-Chriſt nous ayant déclaré que c'eſt lui-même qui eſt le Libérateur ici annoncé, (*a*) il n'y a plus lieu d'en douter. S. Jérôme s'arrête donc à cet unique ſens. (*b*) Il applique aux Chrétiens toutes les promeſſes, & aux Juifs incrédules toutes les menaces renfermées dans ce Chapitre. Le P. Houbigant réfute avantageuſement Grotius qui dans un premier ſens a cru voir ici Iſaïe comme figure de Jeſus-Chriſt : il ne veut y reconnoître que Jeſus-Chriſt, & fait tomber ſur les Juifs incrédules toutes les menaces renfermées dans ce Chapitre. Cependant une partie de ces menaces paroît tomber ſur l'Empire des Chaldéens ; & celles-là ſeroient applicables à l'Empire des Romains idolâtres & perſécuteurs. *Iſraël* aveugle & ſourd eſt aſſez évidemment le Juif incrédule ; mais *Jacob* le ſupplantateur paroît pouvoir déſigner la Gentilité Chrétienne : & cette remarque eſt importante pour l'intelligence du Chapitre ſuivant où l'on va voir comme ici *Jacob* & *Iſraël*, c'eſt-à-dire, la Gentilité Chrétienne déſignée par *Jacob*, & la nation Juive déſignée par *Iſraël*. Si les menaces du Seigneur tombent ici en même temps ſur Jacob & ſur Iſraël, on verra qu'au Chapitre ſuivant les promeſſes ſont faites également à *Jacob* & à *Iſraël*. C'eſt qu'à la fin des temps la main de Dieu qui a châtié les Juifs incrédules, châtiera de même les Gentils ingrats : mais au milieu de ces Gentils ingrats, il y aura toujours des reſtes fideles qui ſont l'objet des promeſſes faites à la *maiſon de Jacob*, & du ſein de la nation Juive ſortiront un jour des reſtes qui deviendront fideles, & qui alors ſeront l'objet des promeſſes faites à la *maiſon d'Iſraël*.

LII. Objet du Chap. XLIII. ſelon le ſens littéral & ſelon

CHAPITRE XLIII. Ce Chapitre eſt intimement lié avec le précédent, *Et nunc* : Les noms de *Babylone* & des *Chaldéens* avertiſſent qu'il peut y avoir ici un premier ſens qui regarde la ruine de cet Empire

(*a*) *Matth.* XII. 17. *& ſeqq.* = (*b*) *Hier. in Iſai.* XLII. *Tom. III. col.* 317. *& ſeqq.*

Le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul, de S. Jean & de S. Jérôme.

& la délivrance d'Iſraël ſous Cyrus. Mais la liaiſon de ce Chapitre avec le précédent, où l'on a vu que ce Libérateur eſt Jeſus-Chriſt, la magnificence des promeſſes contenues dans celui-ci & viſiblement relatives au myſtere de Jeſus-Chriſt, le témoignage de S. Paul & de S. Jean (*a*) qui appliquent à l'œuvre de Jeſus-Chriſt ce que Dieu dit ici des merveilles qu'il annonce, tout montre que le ſens principal de ce Chapitre ſe rapporte à Jeſus-Chriſt, & c'eſt ſous cet unique point de vue que S. Jérôme le conſidere. Mais ici comme dans les Chapitres précédents les merveilles du premier avénement couvrent celles du ſecond, de maniere que S. Paul applique au premier ce que S. Jean applique au ſecond. S. Jérôme s'attache au ſens qui regarde le premier avénement. » Les Hébreux, dit-il, (*b*) expliquent ceci du ſecond avénement du » Sauveur : « *Hebræi de ſecundo Salvatoris hæc interpretantur adventu : quando poſt plenitudinem gentium omnis ſalvandus ſit Iſrael.* » Mais pour » nous, continue-t-il, nous ne croyons nullement que les promeſſes qui » ſont ici faites, ſoient adreſſées à ces hommes aveugles & ſourds dont » il eſt parlé au Chapitre précédent : « *Nos autem nequaquam putamus ad eos fieri repromiſſionem, quibus ſuprà dictum eſt.* Quis cæcus.... & qui ſurdi.... *Et rursùm* : Factus eſt populus vaſtatus atque direptus, *& his ſimilia.* » Ainſi, ajoute-t-il, il faut ici ſe rappeller ce que nous » avons déjà dit qu'il y a deux *Jacob* & deux *Iſraël*, l'un ſelon la chair, » & l'autre ſelon l'eſprit : « *Ergo quòd ſuprà diximus, duos eſſe Jacob & duos Iſrael, unum carnalem, & unum ſpiritualem, eorum qui in Salvatorem credere noluerunt, & eorum qui receperunt Filium Dei : hoc etiam nunc intelligendum eſt.* Cela poſé, ce ſaint Docteur laiſſant ſur les ſeuls Juifs incrédules les menaces contenues dans le Chapitre précédent, rapporte aux ſeuls diſciples de Jeſus-Chriſt les promeſſes que renferme celui-ci : alors il regarde Babylone comme l'image du ſiecle, où regne la confuſion & le déſordre : (*c*) *Niſi Filium meum in Babylonem & confuſionem hujus ſeculi :* & quant aux Chaldéens, perſonne, dit-il, ne doute, qu'ils ne repréſentent les démons : *De Chaldæis nullus ambigit, quin dæmones ſonent.*

LIII. Remarques ſur les promeſſes contenues dans ce Chapitre. Appartiennent-elles aux Juifs ou à l'Egliſe ? Juſtification du ſentiment de

Le P. Houbigant après avoir rapporté ce que S. Jérôme vient de dire contre le ſens que les Hébreux donnoient de ſon temps à ce Chapitre, reprend en ces termes : (*d*) » Nous examinerons bientôt ſi en » effet les Hébreux ſe méprenoient lorſqu'ils entendoient de leurs derniers temps cette Prophétie d'Iſaïe. En attendant, nous obſervons » que de ce que ci-devant il eſt dit que les Juifs ſont *des aveugles* & » *des ſourds*, il ne s'enſuit pas qu'ils ne ſoient pas l'objet des promeſſes qui vont ſuivre, parce que cet *aveuglement* des Juifs n'eſt tombé » que *ſur une partie d'Iſraël*, & ne doit durer que *juſqu'à ce que la*

(*a*) 2. *Cor.* v. 17. *Apoc.* xxi. 5. = (*b*) *Hier. in Iſai.* xliii. *Tom. III. col.* 323. = (*c*) *Ibid. col.* 324. = (*d*) *Houb. in Iſai.* xliii. ℣. 1.

plénitude

» *plénitude des nations ſoit entrée* dans l'Egliſe : enſorte qu'il eſt facile » de concilier ces reproches avec ces promeſſes, pourvu que l'on diſ- » tingue les temps : & le Prophete même les diſtingue. Car après avoir » prédit à la fin du Chapitre précédent, que la république des Juifs » périroit ſous le fléau de la guerre, il adreſſe maintenant la parole à » ces mêmes Juifs en leur diſant : *Noli timere.* La ſuite prouve qu'il » parle aux Juifs *ſelon la chair*, & non à ceux qui ne le ſont que *par* » *la foi*, lorſqu'il ajoute : *Ego tradidi Ægyptum, ut redimereris ;* (c'eſt » ainſi que le P. Houbigant exprime le texte,) *Ego, pro te Æthiopem* » *& Saba :* paroles qui marquent la nation même des Juifs, & non » quelques-uns d'eux qui devoient croire au Seigneur. Donc ces paroles » *noli timere* ſe rapportent également à la nation même des Juifs, à » cette nation conſidérée dans l'état où le Prophete vient de la montrer, » c'eſt-à-dire, ne comprenant pas même pourquoi Dieu a renverſé » leur république par l'épée des Romains. Et c'eſt ce que marque en- » core cette expreſſion, *Nunc autem* : expreſſion qui continue le diſ- » cours en montrant que la ſuite s'adreſſe aux mêmes perſonnes à qui » Iſaïe parloit auparavant, comme s'il leur diſoit : Quoique vous ayez » ſuccombé ſous le glaive de maniere que vous n'avez plus ni républi- » que ni Temple, cependant ayez confiance ; car le temps viendra où » votre Dieu fera des miracles pour vous rétablir. « Voilà ce que cet Interprete dit ſur le premier verſet, & dans la plupart des notes qui ſuivent, il continue d'examiner, comme il l'a promis, ſi les Hébreux dont parle S. Jérôme ſe méprenoient ; il ſoutient qu'ils ne ſe méprenoient point, & que très-certainement toute la ſuite de la Prophétie regarde le rétabliſſement futur des Juifs, & non-ſeulement leur retour à l'unité de la foi & de la vraie Religion, mais leur réunion dans un même lieu. » C'eſt ce que marque, dit-il, (*a*) la promeſſe de les » raſſembler *des quatre côtés du monde*, de les faire revenir *de loin* & » *des extrêmités de la terre :* ce qui n'arriva point aux Juifs amenés » à la foi par les Apôtres. Les Juifs qui alors devinrent Chrétiens, » changerent d'eſprit & non pas de climat : *animum, non cœlum, muta-* » *tárunt.* « Il faut donc que le temps vienne où ils changeront non-ſeulement d'eſprit, mais même de climat, pour ſe raſſembler tous dans un même lieu. » Autrement, ajoute-t-il, ces promeſſes ne ſeroient que » de pures hyperboles & de vaines exagérations. « Voilà bien clairement ce que penſe le P. Houbigant ſur cette Prophétie ; & il n'y voit pas d'autre objet. Je crois que ſans aller plus loin, il ſuffira de faire ici quelques Obſervations ſur cette maniere d'expliquer le Texte ſacré.

S. Jérôme qui les attribue à l'Egliſe, & qui les rapporte au premier avénement de Jeſus-Chriſt ?

Prétendre que les Juifs ſeront ramenés non-ſeulement à l'unité de la foi, *ad unam fidem*, mais de plus en un même lieu, *in unum locum* :

(*a*) *Ibid.* ℣. 5.

c'eſt aſſez viſiblement embraſſer le faux ſyſtême que S. Jérôme a ſi ſouvent combattu dans ceux qu'il appelle non-ſeulement *Hébreux*, mais *Judaïzants* : & ce ſeroit vouloir s'égarer avec eux que d'adopter ce ſyſtême. Les promeſſes renfermées dans ce Chapitre ſont adreſſées à un peuple qui eſt appellé en même temps *Jacob* & *Iſraël* : à un peuple que Dieu a non-ſeulement créé & formé, mais qu'il a racheté, *redemi te*, c'eſt l'expreſſion de la Vulgate, & elle rend très-fidélement le ſens de l'Hébreu : il eſt eſſentiel de la conſerver : ce peuple eſt un peuple à qui Dieu a donné le nom qui le diſtingue : *vocavi te nomine tuo* : c'eſt un peuple que Dieu regarde comme ſon peuple : *meus es tu*. Tous ces caracteres déſignent le peuple Chrétien, & aucun d'eux ne convient aux Juifs dans l'état d'aveuglement, de ſurdité & d'anathême ſous lequel le Prophete nous les a montrés. Dans cet état de réprobation, Dieu leur dit : Vous n'êtes point mon peuple ; votre nom eſt devenu odieux, & j'en ai donné un autre à mes ſerviteurs ; & vous n'aurez de part aux fruits de la rédemption que je leur applique, que lorſque vous reviendrez à eux & que vous vous réunirez avec eux. C'eſt au peuple Chrétien que les promeſſes ſont faites, & le Juif n'y participera que lorſqu'il viendra ſe réunir au peuple Chrétien. Ainſi S. Jérôme ne ſe méprend point lorſqu'il dit que ces promeſſes ne ſont point adreſſées à ces hommes *aveugles* & *ſourds* dont il étoit parlé au Chapitre précédent : ce n'eſt point à ces hommes incrédules que Dieu dit ici : Ne craignez point : *Noli timere*. C'eſt au peuple Chrétien, c'eſt aux hommes fideles que Dieu ſe conſervera toujours au milieu du peuple Chrétien : c'eſt à ces hommes fideles que Dieu dit au milieu des plus fâcheuſes révolutions : Ne craignez point : *Noli timere*. Ces tribulations ſont marquées à la fin du Chapitre précédent ; & il eſt important de ne les pas confondre avec les coups de vengeance dont le Prophete a parlé auparavant & qui ſont tombés ſur les Juifs. Le peuple *aveugle* & *ſourd* livré en proie à ſes ennemis, c'eſt *Iſraël* ſelon la chair : mais le Prophete après l'avoir ainſi caractériſé, vient enſuite au ſupplantateur nommé en même temps *Jacob* & *Iſraël* : c'eſt la Gentilité Chrétienne, rachetée par Jeſus-Chriſt, appellée par lui d'un nouveau nom, & jouiſſant de l'avantage d'être le peuple du Seigneur : elle eſt déſignée par le nom de *Jacob*, & par le nom même d'*Iſraël*, parce qu'en devenant l'*Iſraël de Dieu* par l'eſprit de la foi, elle a ſupplanté le Juif qui eſt *Iſraël ſelon la chair*. Ainſi S. Jérôme ne ſe méprend nullement lorſqu'il ſoutient que ces promeſſes appartiennent à *Iſraël ſelon l'eſprit*, qui eſt le peuple Chrétien. Il ne ſe méprend pas même lorſqu'il les applique au *premier avénement de Jeſus-Chriſt*, puiſqu'en effet elles ont reçu alors un accompliſſement que S. Paul même reconnoît lorſqu'il dit : (*a*) *Si qua ergo in Chriſto, nova creatura : vetera tran-*

(*a*) 2. *Cor.* v. 16. & 17.

ſierunt ; ecce facta ſunt omnia nova. Car c'eſt préciſément ce que le Seigneur nous dit ici : (*a*) *Ne memineritis priorum, & antiqua ne intueamini : Ecce ego facio nova.*

LIV. En quel ſens ces promeſſes ſont applicables au ſecond avénement de Jeſus-Chriſt, & comment elles y recevront leur entier accompliſſement.

Il eſt vrai que S. Jean nous découvre un autre accompliſſement de ces paroles, lorſqu'après avoir dit : (*b*) *Abſterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum : & mors ultrà non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultrà, quia prima abierunt.* Il ajoute : *Et dixit qui ſedebat in throno : Ecce nova facio omnia.* Mais il eſt manifeſte que ce ſecond accompliſſement eſt réſervé pour *le ſecond avénement de Jeſus-Chriſt ;* & vraiſemblablement S. Jérôme n'auroit pas rejetté cette interprétation, ſi elle n'eût été altérée par les fauſſes idées que les Judaïzants y joignoient. L'erreur des Judaïzants n'étoit pas de prétendre que ces promeſſes ne ſeroient pleinement accomplies qu'au ſecond avénement de Jeſus-Chriſt : leur erreur étoit d'attribuer à leur nation des promeſſes qui appartiennent au peuple Chrétien ; & de croire qu'elles auroient alors un accompliſſement groſſier & charnel dont l'effet ſeroit de les ramener dans leur pays pour y jouir de toutes les proſpérités de la vie préſente. Voilà l'erreur que S. Jérôme leur reproche ſans ceſſe. Ces paroles, *Dedi propitiationem tuam Ægyptum, Æthiopiam & Saba pro te,* (*c*) ne prouvent point que cette Prophétie regarde la nation Juive plutôt que la Gentilité Chrétienne, premierement parce qu'il ſeroit même aſſez difficile d'en déterminer le ſens relativement à la nation Juive ; car ſi l'on dit que cela regarde la ſortie d'Egypte, où Dieu perdit *les Egyptiens* pour ſauver les Hébreux, on ne trouvera point là *l'Ethiopien* ni *le Sabéen :* ſi l'on dit que cela regarde le temps de Sennachérib, on y trouvera *l'Egyptien* & *l'Ethiopien ;* mais on n'y trouvera point encore *le Sabéen.* Au contraire ſi l'on reconnoît qu'*Iſraël* ſurnommé *Jacob* repréſente ici la Gentilité Chrétienne, on appercevra que tous ces noms ſont énigmatiques ; que le Seigneur a véritablement perdu *l'Egyptien, l'Ethiopien* & *le Sabéen* en ſauvant *Iſraël* ſurnommé *Jacob*, lorſque ſauvant par une miſéricorde toute gratuite une multitude de Gentils tant du milieu de l'Empire Romain, que du milieu des Barbares ſitués à l'Orient & à l'Occident, au Midi & au Nord, il a laiſſé périr tous les autres, & en laiſſe encore périr une multitude prodigieuſe. Ce mot *Et nunc*, marque bien la liaiſon de ce Chapitre avec le Chapitre précédent, mais liaiſon avec les derniers verſets qui regardent *Iſraël* ſurnommé *Jacob*, & non avec les verſets qui ſont antérieurs à ceux-là, & qui regardent *Iſraël aveugle* & *ſourd* totalement différent de celui qui lui ayant été ſubſtitué a mérité d'être déſigné ſous le nom de *Jacob.* Le rappel des Juifs *de très-loin*, des *extrêmités de la terre*, & des *quatre parties du monde*, aura lieu ſans doute lorſqu'à la fin des

(*a*) *Iſai.* XLIII. 18. & 19. = (*b*) *Apoc.* XXI. 4. & 5. = (*c*) *Iſai.* XLIII. 3.

ſiecles Dieu raſſemblera les derniers de ſes élus des quatres parties du monde & des régions les plus éloignées : cette promeſſe eſt faite à un peuple à qui Dieu dit : Je ſuis avec vous : (*a*) *Ego tecum ſum.* Ce caractere ne convient qu'à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt à qui il a dit : *Je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſiecles.* Dieu raſſemblera donc alors ſes élus d'entre les Gentils comme d'entre les Juifs, en les réuniſſant tous dans une même foi & une même religion, *ad unam fidem ac religionem.* Alors comme au commencement & dans toute la ſuite des ſiecles, ceux que Dieu appellera d'entre les Juifs comme d'entre les Gentils, changeront d'eſprit, mais non pas de climat : *animum, non cœlum mutabunt :* & s'il eſt néceſſaire de trouver un lieu où en effet il les raſſemble, ce ſera dans le ciel leur patrie, ce ſera dans le nouveau monde que nous attendons ſelon la parole de S. Pierre & ſelon celle de S. Jean, mais un monde qui ne périra pas comme celui-ci, un monde qui ſera la demeure des élus dans l'éternité. Voilà l'unique point de vue ſous lequel nous puiſſions conſidérer ces promeſſes relativement aux derniers temps, ſi nous ne voulons nous précipiter dans les illuſions des Judaïzants. La ruine de *Babylone* au temps du premier avénement de Jeſus-Chriſt fut la ruine de l'Empire idolâtre : au temps de ſon ſecond avénement, ce ſera la ruine de l'Empire Antichrétien qui aura opprimé & perſécuté l'Egliſe.

LV. Objet du Chap. XLIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XLIV. C'eſt la ſuite du Chapitre précédent : *Et nunc.* Il ſe rapporte comme le précédent à Iſraël réuniſſant les deux noms de *Jacob* & d'*Iſraël.* Le nom de *Cyrus* qui ſe trouve à la fin, avertit que, ſelon la lettre, cette Prophétie regarde ſon regne. Cependant S. Jérôme rapporte ce Chapitre, comme le précédent, au premier avénement de Jeſus-Chriſt, (*b*) dont Cyrus étoit la figure. Il en excepte ſeulement le milieu qui ayant pour objet de combattre l'idolatrie, lui paroît dirigé contre les idolâtres du temps d'Iſaïe depuis le ℣. 6. juſqu'au ℣. 20. (*c*) *Eſt ſermo contra illius temporis idololatras, quo Iſaias propheta ventura populis nunciabat.* Au reſte en finiſſant le développement de ce ſens, il avertit que cela peut auſſi s'appliquer aux Héréſiarques, qui fabriquent avec art les idoles de leurs dogmes & de leurs menſonges : (*d*) *Quidquid autem de idolis dictum eſt, poteſt referri & ad hæreſeôn principes, qui ſimulacra dogmatum ſuorum atque mendacii, artifici corde componunt, & venerantur ea quæ à ſe ſciunt eſſe ſimulata. Nec ſufficit eis error proprius, niſi ſimplices quoſque eorum adoratione deceperint.* Il revient enſuite au prêmier avénement de Jeſus-Chriſt & voit dans la rédemption d'Iſraël, celle que Jeſus-Chriſt nous a procurée : il penſe que la délivrance d'Iſraël par Cyrus n'eſt ici montrée, que comme une preuve de la puiſſance divine qui opérera la rédemption des hommes

(*a*) *Iſai.* XLIII. 5. = (*b*) *Hier. in Iſai.* XLIV. *Tom. III. col.* 327, *& ſeqq.* = (*c*) *Ibid. col.* 329. = (*d*) *Ibid. col.* 330.

par Jeſus-Chriſt. Le P. Houbigant ne détermine point le ſens de ce Chapitre ; il le ſuppoſe apparemment aſſez déterminé par le nom de *Cyrus ;* & il n'y fait aucune mention de Jeſus-Chriſt. Comme néanmoins ce Chapitre eſt une ſuite du précédent ; ceux qui, comme le P. Houbigant, rapportent le précédent au rappel futur des Juifs, y rapportent également celui-ci. Mais dans celui-ci comme dans le précédent, ce ſeroit ſe méprendre que d'attribuer aux Juifs des promeſſes qui appartiennent à l'Egliſe ; ce ſeroit s'expoſer à tomber dans l'illuſion que S. Jérôme reproche aux Hébreux & aux Judaïzants ; ce ſeroit méconnoître le ſens myſtérieux du nom de *Jacob* qui déſigne ſpécialement la Gentilité Chrétienne. Si donc ce Chapitre ſe rapporte comme le précédent aux derniers temps, c'eſt relativement au dernier avénement de Jeſus-Chriſt, qui achevant alors la parfaite délivrance des Juifs & des Gentils réunis dans ſon Egliſe par une même foi, achévera de montrer qu'il eſt le vrai *Cyrus* annoncé par Iſaïe.

LVI. Objet du Chap. XLV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul & de S. Jérôme.

CHAPITRE XLV. Ce Chapitre eſt indépendant de celui qui précede : cependant il en eſt évidemment une ſuite, puiſque dès le premier verſet *Cyrus* y eſt nommé. Le ℣. 8. demande l'avénement du *Juſte* & du *Sauveur* qui eſt évidemment Jeſus-Chriſt même dont Cyrus étoit la figure ; & S. Paul nous découvre au ℣. 24. l'hommage que toutes les créatures rendront à Jeſus-Chriſt. Le ℣. 13. ſemble regarder le regne de Cyrus : mais la converſion des Gentils enſuite annoncée nous ramene néceſſairement à Jeſus-Chriſt. Ce Chapitre eſt donc mêlé de traits dont les uns ſemblent regarder le regne de Cyrus, tandis que les autres regardent évidemment le regne de Jeſus-Chriſt. Delà il eſt arrivé que S. Jérôme applique à Cyrus ſeul les ſept premiers verſets : juſques-là même qu'il regarde comme impoſſible de rapporter en aucune maniere à Jeſus-Chriſt ce que Dieu dit ici à Cyrus : *Et non cognoviſti me :* (*a*) *In quo loco ſatis mirari nequeo, quæ ſtultitia ſit legentium ; ut hæc ad Chriſtum referant, per quem mundus reconciliatus eſt Deo.* Depuis le ℣. 8. il propoſe l'interprétation de ceux qui continuent d'y voir Cyrus ; mais il préfere le ſentiment de ceux qui y reconnoiſſent Jeſus-Chriſt. Le P. Houbigant attribue de même à Cyrus ſeul les premiers verſets. Il s'éleve ſolidement contre Grotius qui borne à Cyrus le ℣. 8. Il veut que ce verſet & les deux ſuivants ne puiſſent convenir qu'à Jeſus-Chriſt, mais enſuite il revient à Cyrus ſur-tout au ℣. 13. & paroît lui rapporter tout le reſte du Chapitre. D'autres penſent que le Chapitre entier eſt ſuſceptible de deux ſens, dont l'un ſe rapporte à Cyrus, & l'autre à Jeſus-Chriſt, de maniere que dans le premier ſens, il y a certains traits qui conviennent très-bien à Cyrus, & d'autres qui ne peuvent lui convenir que très-foiblement, ce qui prouve la néceſſité d'un ſecond ſens ; & l'on prétend que dans le ſecond ſens, comme il y a des traits qui con-

(*a*) *Hier. in Iſai.* XLV. *Tom. III. col.* 333.

viennent très-bien à Cyrus, & d'autres qui ne peuvent lui convenir que très-foiblement ; ce qui prouve la néceſſité d'un ſecond ſens ; & l'on prétend que dans le ſecond ſens, comme il y a des traits qui conviennent parfaitement à Jeſus-Chriſt, il y en a d'autres qui paroiſſent lui convenir moins, & qui marquent la néceſſité d'un premier ſens. On penſe donc que comme il eſt certain que c'eſt de Jeſus-Chriſt même conſidéré ſelon ſon humanité que parle ici Dieu ſon Pere en diſant : *Ego Dominus creavi eum ;* parce qu'en effet ſon humanité a été créée de Dieu ſon Pere dans le ſein de Marie ſa Mere dans la plénitude du temps : de même ſelon ſon humanité Dieu ſon Pere a pu lui dire ce qu'il dit ici à Cyrus, *& non cognoviſti me*, parce qu'il a été prédit de Dieu ſon Pere comme Cyrus avant qu'il fût créé dans le ſein de la Vierge ſa mere, & conſéquemment avant qu'il pût connoître Dieu ſon Pere. » Dieu, dit M. l'Abbé Duguet expliquant ces paroles dans leur ſecond » ſens relativement à Jeſus-Chriſt, (*a*) Dieu fera ces merveilles par » l'humanité ſainte de Jeſus-Chriſt, qu'il a prédeſtinée gratuitement à » cette grande œuvre avant tous les ſiecles, & avant qu'elle pût le » mériter, ni même en avoir connoiſſance. « Du reſte comme c'eſt au dernier avénement de Jeſus-Chriſt que S. Paul rapporte l'hommage que tous les hommes doivent lui rendre : (*b*) *Omnes ſtabimus ante tribunal Chriſti : Scriptum eſt enim : Vivo ego dicit Dominus, quoniam mihi flectetur omne genu, & omnis lingua confitebitur Deo :* il en réſulte que cette parole n'aura ſon entier accompliſſement que dans ce dernier jour, & qu'ainſi ce Chapitre embraſſe les deux avénements de Jeſus-Chriſt, le premier plus expreſſément marqué au ℣. 8. & le ſecond au ℣. 24.

LVII. Remarque ſur l'expreſſion du ℣. 13. *Ego ſuſcitavi eum ad juſtitiam.* Faut-il traduire : *Ego enim excitavi Ultorem?* De qui le Prophete parle-t-il ? Juſtification du ſens de la Vulgate.

Il faut encore obſerver qu'au ℣. 13. où Dieu dit ſelon la Vulgate : *Ego ſuſcitavi eum ad juſtitiam*, le P. Houbigant, qui ſuppoſe que cela regarde Cyrus, & qui avec raiſon ne reconnoît point dans ce Prince un vrai juſte, ſe perſuade encore une fois qu'il faut prendre ce mot non pour la juſtice, mais pour la vengeance. Il traduit donc : *Ego eum excitavi Ultorem futurum.* Mais comme ce pronom *eum* ſe rapporte encore plus naturellement à Jeſus-Chriſt même dont le Prophete vient de parler, & qu'en effet Jeſus-Chriſt a été bien réellement ſuſcité de Dieu ſon Pere pour répandre la juſtice ſur la terre, & pour la faire régner parmi les hommes, il n'y a rien à changer à l'expreſſion de la Vulgate, qui explique bien littéralement le ſens de l'Hébreu. Si cette expreſſion convient beaucoup moins à Cyrus, c'eſt qu'en effet ce texte ne peut regarder Cyrus, qu'autant qu'il eſt l'ombre & l'image de Jeſus-Chriſt, de maniere que ce qui ne convient que très-imparfaitement à Cyrus, convient très-parfaitement à Jeſus-Chriſt. Il eſt bien eſſentiel de ne point changer en pareil cas les expreſſions du Texte ſacré.

(*a*) Duguet, Explic. d'Iſaïe, Analyſe du Chap. XLV. ſecond ſens, Tome V. pag. 190.

(*b*) *Rom.* XIV. 10. & 11.

CHAPITRE XLVI. Ce Chapitre eſt indépendant du précedent : mais il en eſt néanmoins une ſuite : car dès le premier verſet on y voit la chûte des idoles de Babylone, & à la fin, Dieu annonce *un oiſeau de proie*, c'eſt-à-dire, un vainqueur qu'il ſuſcitera de l'Orient, ce qui, ſelon la lettre, marque aſſez évidemment Cyrus. S. Jérôme néanmoins applique cette Prophétie à la chûte de l'idolatrie ſous le regne de Jeſus-Chriſt : (*a*) & il penſe que cet *oiſeau de proie*, qu'il nomme ſimplement un oiſeau, *avem*, repréſente Jeſus-Chriſt même. (*b*) *Avem, ut putant Hebræi Cyrum.... ſive Darium.... ſive ut nos verum eſſe convincimus, Dominum Salvatorem.* Le P. Houbigant ne voit ici que Babylone & Cyrus : il inſiſte ſeulement ſur la promeſſe que Dieu fait aux Juifs de les porter juſqu'à leur vieilleſſe : » ce qui montre, dit-il, que Dieu » prendra ſoin d'eux juſqu'à ce que le monde vieilliſſant, il les ra- » mene à lui, & réuniſſe les cœurs des peres avec les enfants. « Mais il eſt très-important de remarquer que cette parole n'appartient pas moins à l'Egliſe qu'aux Juifs : *Audite me, domus Jacob, & omne reſiduum domûs Iſrael.* Cette expreſſion eſt bien remarquable : elle diſtingue & réunit les deux peuples qui ſont appellés à former l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, *la maiſon de Jacob* qui repréſente la Gentilité Chrétienne, & *tout ce qui reſte de la maiſon d'Iſraël* ſelon la chair. La conjonction qui les unit la diſtingue, & montre qu'ici l'un ne doit pas être confondu avec l'autre. *La maiſon de Jacob* y tient le premier rang : c'eſt la Gentilité Chrétienne ; c'eſt l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt ; *la maiſon d'Iſraël* vient enſuite ; c'eſt l'Iſraël ſelon la chair ; mais ce ne ſont que *des reſtes* d'un peuple nombreux que la juſtice du Seigneur a moiſſonné : *reſiduum domûs Iſrael :* Dieu conſerve les reſtes qui ont échappé à l'épée des Romains & aux malheurs des ſiecles ſuivants pour ſauver à la fin des ſiecles tout ce qui en reſtera, en les réuniſſant à la maiſon de Jacob, à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt à qui ſont faites les promeſſes dont ils ſeront alors rendus participants. *Audite me, domus Jacob, & omne reſiduum domûs Iſrael.* On a cru voir ici dans la perſonne de Cyrus l'image de Conſtantin qui a porté les derniers coups au regne de l'idolatrie. Mais Conſtantin même à cet égard n'a été que l'inſtrument dont Jeſus-Chriſt s'eſt ſervi pour porter ce coup. C'eſt Jeſus-Chriſt qui a détruit Rome païenne, & ſon Empire idolâtre ; c'eſt Jeſus-Chriſt qui à la fin des ſiecles détruira l'Empire Antichrétien, & frappera d'un anathême éternel le corps entier des réprouvés.

LVIII. Objet du Ch. XLVI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XLVII. Ce Chapitre eſt indépendant de celui qui précede ; mais il en eſt la ſuite : puiſque ſon objet eſt d'annoncer la ruine de Babylone & de ſon empire. On lit dans notre Vulgate au ℣. 1. *filia Babylon*, tandis que dans la Verſion des Septante on trouve *filia Baby-*

LIX. Objet du Chap. XLVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jean & de S. Jérôme.

(*a*) *Hier. in Iſai.* XLVI. *Tom. III. col.* 340. = (*b*) *Ibid. col.* 342.

lonis : on eſt porté naturellement à penſer que c'eſt la même expreſſion & le même ſens : & il eſt même arrivé que dans l'Edition des Bénédictins en rapportant la Verſion de S. Jérôme dans ſon Commentaire ſur ce Chapitre, on a mis également dans la Verſion de S. Jérôme & dans l'ancienne Vulgate faite ſur les Septante *filia Babylonis*, contre l'intention viſible de S. Jérôme qui dans ſon Commentaire ſur ce texte, montre la différence qu'il a prétendu y mettre, lorſqu'il dit que parce que ſelon les Septante, le texte porte *filia Babylonis*, quelques-uns prétendent que cette Prophétie ne regarde point Babylone même, mais la ville de Rome qui eſt appellée ſpécialement *Babylone* dans l'Apocalypſe de S. Jean & dans l'Epitre de S. Pierre : (*a*) *Ex eo quod juxta LXX. ſcriptum eſt*, filia Babylonis, *non ipſam Babylonem quidam, ſed Romanam urbem interpretantur, quæ in Apocalypſi Joannis & in Epiſtola Petri, Babylon ſpecialiter appellatur.* S. Jérôme continue néanmoins d'appliquer cette Prophétie à Babylone même ; ce qui montre que c'eſt à deſſein qu'il avoit mis *filia Babylon* & non pas *filia Babylonis.* Mais l'expreſſion *filia Babylonis* eſt plus conforme à la conſtruction de l'Hébreu & au ſtyle ordinaire des Prophetes, ſans que l'on puiſſe en conclure que cette *fille de Babylone* ſoit différente de Babylone même. Le nom de *fille de Sion* ne déſigne point une autre que Sion ; de même le nom de *fille de Babylone* ne déſigne point une autre que Babylone. Mais cette Babylone habitée par les Chaldéens a bien pu être l'image de celle que S. Pierre & S. Jean déſignent ſous le même nom, c'eſt-à-dire de Rome païenne, à laquelle S. Jean applique un des traits qui ſe trouvent dans ce Chapitre même, lorſqu'il rapporte qu'une voix du ciel reprochoit à cette nouvelle Babylone d'avoir dit dans ſon cœur : (*b*) *Sede regina, & vidua non ſum, & luctum non videbo :* car ces paroles ont beaucoup de rapport avec le reproche qu'Iſaïe fait à l'ancienne Babylone, d'avoir dit dans ſon cœur : (*c*) *Ego ſum, & non eſt præter me ampliùs ; non ſedebo vidua, & ignorabo ſterilitatem*, ou ſelon l'Hébreu *orbitatem.* Ces deux villes ont donc en effet ce trait de reſſemblance ; & la ruine de l'une a pu repréſenter la ruine de l'autre. Le P. Houbigant s'arrête à la ruine de l'ancienne Babylone. On pourroit néanmoins ajouter que comme S. Jean nous découvre une autre *Babylone* qui ne doit périr qu'à la fin des ſiecles quand l'heure du jugement ſera venue, cette ancienne *Babylone* pourroit repréſenter non-ſeulement Rome païenne, mais encore celle qui à la fin des ſiecles ſera le ſiege de l'Antechriſt. La ruine de l'Empire Babylonien peut repréſenter en même temps la ruine de l'Empire idolâtre & celle de l'Empire Antichrétien.

LX. Objet du Ch. XLVIII. ſelon le ſens

CHAPITRE XLVIII. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent, & quoiqu'à certains égards il en ſoit la ſuite, il a cependant un objet

(*a*) *Hier. in Iſai.* XLVII. *Tom. III. col.* 343. = (*b*) *Apoc.* XVIII. 7. = (*c*) *Iſai.* XLVIII. 8.

aſſez

aſſez différent. Ce ſont des reproches contre *la maiſon de Jacob*, joints cependant à la promeſſe de la délivrance, mais en lui faiſant obſerver que cette délivrance ſera toute gratuite de la part du Seigneur. Cyrus y eſt annoncé, mais ſous un caractere qui ne convient qu'à Jeſus-Chriſt, dont il étoit la figure. Car Cyrus ne fut que très-imparfaitement le bien-aimé du Seigneur, *Dominus dilexit eum ;* le Libérateur bien-aimé, c'eſt Jeſus-Chriſt. La ruine de Babylone y eſt auſſi annoncée : mais comme c'eſt ce bien-aimé qui doit la détruire, il eſt évident que c'eſt beaucoup moins celle qui fut ſubjuguée par Cyrus, que celle qui a été détruite par Jeſus-Chriſt, & dont la ruine ne ſera pleinement conſommée qu'à la fin des ſiecles. On peut même remarquer que l'Apocalypſe renferme tout au moins une alluſion à cette Prophétie, lorſque dans ce qui concerne la ruine de cette Babylone qui repréſente Rome païenne, il y eſt dit : (*a*) *Exite de illa populus meus.* Car cela reſſemble beaucoup à ce qui eſt dit ici : (*b*) *Egredimini de Babylone, fugite à Chaldæis.* S. Jérôme s'attache principalement au premier ſens, qui regarde littéralement les Juifs, Cyrus & les Chaldéens. (*c*) Mais enſuite il avertit que la plupart des nôtres, c'eſt-à-dire, des Chrétiens, rapportent cette Prophétie à l'avénement de Jeſus-Chriſt : (*d*) *Plerique noſtrorum, ... de Chriſti adventu autumant prophetari.* Et lorſqu'il vient à l'endroit où ſe trouve cette parole myſtérieuſe : *Dominus dilexit eum ;* après avoir dit que ce doit être certainement Cyrus & Darius : il ajoute : C'eſt ce que l'on peut dire ſelon les Hébreux & ſelon leur opinion : (*e*) *Hoc juxta Hebræos & eorum opinionem :* & il continue en diſant : (*f*) *Cæterum juxta Symmachum qui interpretatus eſt.* Quis annuntiavit hæc ? quem Dominus dilexit, qui facit voluntatem ejus in Babylone. *Et juxta Septuaginta*, ut auferat ſemen Chaldæorum : *ad Domini perſonam refertur, qui verè eſt dilectus à Patre, & qui fecit omnem voluntatem Patris, & qui ſubvertit in Babylone, hoc eſt in confuſione hujus mundi, omne ſemen Chaldæorum, qui dæmones interpretantur.* Et plus loin il reconnoît que ce ſecond ſens eſt le plus vrai & le plus convenable : (*g*) *Porrò qui & veriùs & rectiùs hæc referunt ad Salvatoris adventum, ... cohortationem eſſe intelligunt eorum qui Evangelium annuntiant ipſius Domini Salvatoris, ut egrediamur de Babylone, id eſt, confuſione iſtius mundi ; & fugiamus Chaldæos de quibus crebrò dictum eſt.* Le P. Houbigant ne voit ici que le premier ſens ; même en s'arrêtant ſur l'obſcurité de cette parole, *Dominus dilexit eum ;* il ſemble croire que quand on a remarqué que ce pronom doit ſe rapporter à Cyrus qui a été nommé plus haut, tout eſt dit. Dans le ſecond ſens dont parle S. Jérôme, & qui ſe rapporte au premier avénement de Jeſus-Chriſt, les reproches tombent ſur les

littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jean & de S. Jérôme.

(*a*) *Apoc.* XVIII. 4. = (*b*) *Iſai.* XLVIII. 20. = (*c*) *Hier. in Iſai.* XLVIII. *Tom.* III. *col.* 346. = (*d*) *Ibid. col.* 347. = (*e*) *Ibid. col.* 348. = (*f*) *Ibid. col.* 349. = (*g*) *Ibid. col.* 350.

Juifs incrédules : & Babylone repréſente Rome païenne & ſon empire idolâtre. Mais il eſt remarquable que ces reproches s'adreſſent encore plus particuliérement à la maiſon de Jacob : *Audite hæc, domus Jacob :* à des hommes qui ſont appellés du nom d'Iſraël : *qui vocamini nomine Iſrael :* paroles myſtérieuſes qui confirment ce que nous avons déjà obſervé d'après S. Jérôme : que *la maiſon de Jacob* dans le ſtyle des Prophetes repréſente particuliérement la Gentilité Chrétienne, qui n'eſt point iſſue d'Iſraël ſelon la chair, mais qui néanmoins en porte le nom, *qui vocamini nomine Iſrael*, parce qu'elle en eſt iſſue par l'eſprit de la foi : & c'eſt ce que marque encore l'expreſſion même qui ſuit, *qui vocamini nomine Iſrael, & de aquis Juda exiſtis :* ou ſelon l'expreſſion des Septante, *& qui de Juda exiſtis :* les Chrétiens ſont iſſus de Juda, parce qu'ils ſont iſſus de Jeſus-Chriſt qui étoit de cette tribu. Au reſte comme ſelon la lettre même, & dans le premier ſens, ces reproches ne tombent que ſur les prévaricateurs qui ſe trouvent mêlés avec les juſtes, de même dans le ſecond & dans le troiſieme ſens, ſoit qu'on applique cette Prophétie aux Juifs du temps de Jeſus-Chriſt, ou aux Chrétiens mêmes d'entre les Gentils, les reproches ne tombent toujours que ſur les prévaricateurs, ſans que l'on puiſſe en rien conclure contre les juſtes avec qui ils ſont mêlés : C'eſt à ces juſtes que ſont faites les promeſſes qui ſont jointes à ces menaces, & nul ne pourra avoir part à ces promeſſes, qu'en ſe retirant de l'iniquité, pour ſe joindre à ces hommes fideles dont Dieu conſervera perpétuellement la race juſqu'à la fin des ſiecles. Dans ce troiſieme ſens qui regarde les Gentils, *Babylone* repréſente celle dont S. Jean marque la ruine à la fin des ſiecles lorſque l'heure du jugement ſera venue ; c'eſt la ruine de l'Empire Antichrétien.

LXI. Objet du Ch. XLIX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul, de S. Jean, & de S. Jérôme.

CHAPITRE XLIX. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent, & offre en effet un objet aſſez différent, mais cependant avec certains rapports qui répondent aux objets que l'on a déjà vus. On peut y diſtinguer deux parties, dont la premiere embraſſe les treize premiers verſets, & la ſeconde les treize derniers. La ſeconde eſt liée à la premiere par ces mots *Et dixit Sion* : cette liaiſon y répand tout à la fois la lumiere & l'obſcurité ; c'eſt-à-dire, que par cette liaiſon la lumiere de la premiere partie ſe répand ſur la ſeconde ; mais auſſi l'obſcurité de la ſeconde reflue ſur la premiere. Car parce que la ſeconde regarde, ſelon la lettre, les Juifs captifs à Babylone, on a penſé que la premiere pouvoit retentir au même objet. On y a cherché Cyrus, & parce qu'il n'y eſt point aſſez reconnoiſſable, on a eſſayé d'y trouver Iſaïe ; mais la réunion de tous les caracteres qu'offre cette Prophétie ne ſe trouve ni dans Iſaïe ni dans Cyrus : il a donc fallu avouer que le véritable objet de cette premiere partie, c'eſt le Meſſie même, & enfin Jeſus-Chriſt. S. Paul l'y découvre lorſqu'abandonnant les Juifs pour por-

ter l'Evangile aux Gentils, il dit à ces hommes incrédules : (*a*) *Sic enim præcepit nobis Dominus : Poſui te in lucem Gentium, ut ſis in ſalutem uſque ad extremum terræ :* car c'eſt préciſément ce que Dieu dit ici à notre divin Sauveur : (*b*) *Ecce dedi te in lucem gentium, ut ſis ſalus mea uſque ad extremum terræ.* Plus loin le Seigneur dit : (*c*) *In tempore placito exaudivi te, & in die ſalutis auxiliatus ſum tui* : & c'eſt ce que S. Paul applique au temps de l'Evangile lorſqu'il dit aux Corinthiens : (*d*) *Exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. Ait enim : Tempore accepto exaudivi te, & in die ſalutis adjuvi te. Ecce nunc tempus acceptabile ; ecce nunc dies ſalutis.* Iſaïe décrivant enſuite la félicité de ceux que ce divin Sauveur aura rachetés, dit : (*e*) *Non eſurient, neque ſitient, & non percutiet eos æſtus & ſol : quia miſerator eorum reget eos, & ad fontes aquarum potabit eum* : & S. Jean nous découvre que telle ſera la félicité éternelle des élus : (*f*) *Non eſurient, neque ſitient amplius ; nec cadet ſuper illos ſol, neque ullus æſtus : quoniam Agnus qui in medio throni eſt, reget illos, & deducet eos ad vitæ fontes aquarum.* Il demeure donc conſtant que la premiere partie de cette Prophétie regarde Jeſus-Chriſt, & s'étend depuis ſon premier avénement juſqu'au ſecond, puiſqu'on y trouve l'éternelle félicité des élus. Mais alors la ſeconde partie intimement liée avec la premiere, ſe rapporte donc auſſi au regne de Jeſus-Chriſt. La lumiere éclatante de la premiere ſe répand ſur la ſeconde, & en diſſipe les obſcurités. Mais néanmoins entre ceux-mêmes qui conviennent que la ſeconde partie ſe rapporte comme la premiere au regne de Jeſus-Chriſt, les ſentiments ſe trouvent encore partagés : car les uns prétendent que *Sion* y repréſente la nation Juive, les autres ſoutiennent qu'elle repréſente l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt. Les uns prétendent qu'elle repréſente l'état de l'Egliſe au milieu des Juifs avant le premier avénement de Jeſus-Chriſt, les autres penſent qu'elle repréſente l'état de l'Egliſe à la fin des temps & avant le dernier avénement de Jeſus-Chriſt. S. Jérôme reconnoît que toute la premiere partie doit s'entendre de la perſonne de Jeſus-Chriſt : (*g*) *Omnia ex perſona Chriſti debere accipi.* Lorſqu'il vient enſuite à la ſeconde partie, il commence par répéter ce qu'il a ſouvent dit que *Jéruſalem* & *Sion* dans les ſaintes Ecritures doivent s'entendre en quatre manieres : (*h*) *Jeruſalem & Sion quatuor modis in Scripturis ſanctis debere intelligi, ſæpè memoravimus.* Dans le premier ſens, c'eſt cette Jéruſalem qui fut priſe par les Babyloniens & enſuite par les Romains ; celle ſur laquelle Jeſus-Chriſt pleure dans l'Evangile, & dont il prédit la déſolation. Dans le ſecond ſens, c'eſt l'aſſemblée des Saints, *Sanctorum congregatio*, dont David

(*a*) *Act.* XIII. 47. = (*b*) *Iſai.* XLIX. 6. = (*c*) *Ibid.* ℣. 8. = (*d*) 2. *Cor.* VI. 1. & 2. = (*e*) *Iſai.* XLIX. 10. = (*f*) *Apoc.* VII. 16. & 17. = (*g*) *Hier. in Iſai.* XLIX. *Tom. III, col.* 350. = (*h*) *Ibid. col.* 355.

dit : (*a*) *Le Seigneur aime les portes de Sion plus que toutes les tentes de Jacob.* » Car, ajoute S. Jérôme, les fondements de cette Sion Judaïque » que nous voyons détruite n'étoient point aimés de Dieu ; autrement » il faudroit dire que ce que Dieu avoit aimé, a pu être détruit. « Dans le troiſieme ſens on appelle *Jéruſalem* la multitude des Anges, des Dominations & des Puiſſances : c'eſt de cette Jéruſalem que l'Apôtre parloit lorſqu'il diſoit : (*b*) *La Jéruſalem d'en haut eſt libre ; & c'eſt elle qui eſt notre mere.* Et dans un autre endroit : (*c*) *Vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, & de la cité du Dieu vivant, de la Jéruſalem céleſte.* Dans le quatrieme ſens, on appelle *Jéruſalem* celle que les Juifs & nos Judaïzants croient devoir deſcendre du ciel, toute brillante d'or & de pierreries, ſelon l'Apocalypſe de S. Jean qu'ils n'entendent pas : *Quarto appellatur Jeruſalem, quam Judæi & noſtri Judaizantes juxta Apocalypſim Joannis quam non intelligunt, putant auream atque gemmatam de cœleſtibus ponendam : cujus terminos & infinitam latitudinem, etiam in Ezechielis ultimâ parte (putant) deſcribi.* Ou plutôt il s'eſt apparemment gliſſé ici quelque faute de Copiſte ; car ce dernier ſens que S. Jérôme rejette ne peut pas être le quatrieme de ceux qu'il prétend devoir être reconnus dans les Livres ſaints : *Quatuor modis in Scripturis ſanctis debere intelligi :* & en effet ailleurs il dit que ce quatrieme ſens eſt celui qui ſe rapporte aux ames de chaque fidele. (*d*) *Quatuor modis intelligi poteſt Jeruſalem : vel hæc quæ Babylonio & Romano igne ſuccenſa eſt ; vel cœleſtis primitivorum ; vel Eccleſia quæ interpretatur viſio pacis ; vel animæ ſingulorum quæ fide cernunt Deum.* Le ſens qui regarde la Jéruſalem des Judaïzants eſt donc un cinquieme ſens qu'on ne doit point reconnoître, & que S. Jérôme a eu deſſein d'exclure.

LXII. Remarques ſur les treize derniers verſets de ce Chapitre. Quelle eſt cette *Sion* dont parle le Prophete ? Eſt-ce la nation Juive ou l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt ?

Il reſte maintenant à ſavoir auquel des quatre premiers ſens, on doit rapporter ce qui eſt dit ici de Sion : (*e*) *Quæ cùm ita ſe habeant ; nunc diligentiùs intuendum eſt, quæ ex quatuor dixerit Sion : Dereliquit me Dominus, & Dominus oblitus eſt meî.* Il regarde comme indubitable que c'eſt l'aſſemblée des Saints conſidérée telle qu'elle avoit été d'abord chez les Juifs avant l'avénement de Jeſus-Chriſt : *Nec dubium eſt quin congregatio Sanctorum, quæ prior fuerat in Judæis.* Voilà en effet le ſens qui ſe trouve lié naturellement avec le premier avénement de Jeſus-Chriſt. Mais comme la premiere partie s'étend juſqu'au ſecond avénement, la ſeconde partie renferme auſſi un ſens relatif à ce ſecond avénement ; alors Sion repréſente encore l'aſſemblée des Saints, *congregatio Sanctorum*, l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, mais dans l'état d'affliction où elle ſe trouvera réduite à la fin des temps, aux approches du dernier avénement de Jeſus-Chriſt, qui viendra la délivrer de tous ſes maux en l'introduiſant toute entiere dans l'éternelle félicité. Le P. Hou-

(*a*) *Pſal.* LXXXVI. 1. = (*b*) *Galat.* IV. 26. = (*c*) *Hebr.* XII. 22. = (*d*) *Hier. in Ezech.* XVI. *Tom. III. col.* 783. = (*e*) *Hier. in Iſai.* XLIX. *Tom. III. col.* 355.

bigant s'éleve avec force contre Grotius qui a cru voir dans la premiere partie Iſaïe : il montre très-bien que cette partie ne peut convenir qu'à Jeſus-Chriſt. Mais il prétend que *Sion* dont il eſt enſuite parlé, eſt la nation Juive, qui maintenant abandonnée de Dieu, ſera un jour rappellée ; enſorte qu'il tranſporte à la nation Juive les promeſſes qui ſont ici faites à *l'aſſemblée des Saints*, comme dit S. Jérôme, à l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, à laquelle les Juifs viendront eux-mêmes ſe réunir lorſque le temps de la miſéricorde de Dieu ſur eux ſera venu. Si la peinture de l'affliction de *Sion* paroît trop vive, c'eſt parce que c'eſt celle des derniers temps où nous ne ſommes point encore : mais la tendreſſe avec laquelle le Seigneur lui parle, l'aſſurance qu'il lui donne de ne l'oublier jamais, la magnificence des promeſſes qu'il lui fait, tout contribue à montrer que c'eſt véritablement *l'aſſemblée des Saints*, l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt. Les Juifs n'auront part à ces promeſſes que quand ils ſeront eux-mêmes entrés dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ; & les peuples ne ſe réuniront à eux par l'eſprit de la foi, que lorſqu'ils ſeront eux-mêmes devenus enfants de l'Egliſe par le même eſprit. C'eſt à l'Egliſe même que ſe réuniront & les Juifs qui y reviendront à Jeſus-Chriſt, & les peuples qu'ils lui ameneront. C'eſt s'expoſer à confondre tout, que d'attribuer à la nation Juive les promeſſes faites à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. S'il pouvoit reſter ſur cela quelque doute, Oſée va le diſſiper. Car voici ce que Dieu dit par la bouche de ce Prophete en parlant des deux maiſons d'Iſraël & de Juda : (a) *Non addam ultrà miſereri domui Iſrael, ſed oblivione obliviſcar eorum : & domui Juda miſerebor, & ſalvabo eos in Domino Deo ſuo.* Voilà le partage des Juifs incrédules figurés par la *maiſon d'Iſraël ;* Dieu ceſſe de répandre ſur eux ſes miſéricordes, & il les enſévelit dans un profond oubli : *Oblivione obliviſcar eorum* : & en même temps voilà les promeſſes faites à l'Egliſe repréſentée par la maiſon de Juda ; la miſéricorde de Dieu repoſera toujours ſur elle ; il ſauvera par ſa puiſſance tous ceux d'entre ſes enfants qui lui demeureront fideles : *& Salvabo eos in Domino Deo ſuo.* Lors donc que par la bouche d'Iſaïe, le Seigneur déclare que quelque extrêmes que puiſſent être les maux qui tomberont ſur Sion, jamais cependant il ne l'oubliera, il eſt évident que cela ne peut s'entendre de la nation Juive qui eſt depuis dix-ſept ſiecles enſévelie dans l'oubli dont le Seigneur l'avoit menacée : *Oblivione obliviſcar eorum :* la Prophétie d'Iſaïe ne peut donc regarder que la ſeule Egliſe de Jeſus-Chriſt, qui ſeule eſt aſſurée de n'être jamais oubliée de Dieu : *Numquid obliviſci poteſt mulier infantem ſuum, ut non miſereatur filio uteri ſui ? & ſi illa oblita fuerit, ego tamen non obliviſcar ſui ?* Quiconque à ce trait ne reconnoît pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, n'entendra jamais le vrai ſens des Prophéties.

(a) *Oſée*, 1. 6. & 7.

LXIII. Remarques ſur les ℣℣. 22. & 23. Se rapportent-ils au Libérateur de Sion ou à Sion même, c'eſt-à-dire, à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ?

Le P. Houbigant prétend encore que les ℣℣. 22. & 23. ne ſe rapportent pas à Sion comme on le penſe communément, mais à J. C. même : peut-être parce qu'il eſt dit au ℣. 22. *Vultu in terram demiſſo adorabunt te, & pulverem pedum tuorum lingent.* Car comme il ſuppoſe que *Sion*, dans cette Prophétie, repréſente la nation Juive, il n'a pas voulu donner lieu de penſer que le temps viendroit où on adoreroit cette nation. Mais ceux qui reconnoiſſent que *Sion* repréſente ici l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, ne ſont point ſurpris de trouver dans ces paroles la vive peinture de l'humble hommage que tous les fideles rendent à l'Egliſe en la conſidérant comme l'Epouſe de Jeſus-Chriſt, comme le Corps myſtique de Jeſus-Chriſt. Tous les Interpretes conviennent que ces paroles ſe rapportent à *Sion ;* les Rabbins ont ponctué le texte de maniere que tous les pronoms y ſont au féminin comme ſe rapportant à *Sion.* La liaiſon même de ces verſets avec les verſets précédents prouve que les enfants dont il eſt ici parlé ſont ceux de Sion, dont il eſt parlé aux verſets précédents. Ces pronoms ne peuvent ſe rapporter au Libérateur dont le nom n'eſt point ici rappellé ; mais ils ſe rapportent néceſſairement à *Sion* dont le Prophete vient de parler ; & l'on vient de voir que *Sion* ici n'eſt autre que l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt. Sur quoi il faut entendre S. Jérôme expliquant en quel ſens & ſous quel rapport cette adoration eſt dûe à l'Egliſe : (*a*) *Omniſque ætas, ſexus & dignitas, adorabunt Sion propter eum qui habitat in ea. Si enim caput Eccleſiæ Chriſtus eſt, caput adoratur in corpore. Et ſi ad quoſdam dicitur.* (*b*) Exaltate Dominum Deum noſtrum, & adorate ſcabellum pedum ejus : (*non quò ſcabellum adorandum ſit ; ſed quò majeſtas pedum illius indicetur ;*) *cur non adoretur Eccleſia, quæ totum Chriſti corpus amplectitur.*

LXIV. Objet du Chapitre L. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de Jeſus-Chriſt & de S. Jérôme.

CHAPITRE L. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent ; & il offre un objet aſſez différent ſur lequel les Interpretes ſe partagent. Car comme Iſaïe ne dit point de qui il parle, & que d'ailleurs il parle comme en ſon propre nom, quelques-uns ont cru que c'étoit en effet en ſon propre nom qu'il parloit, & que ceux dont il parloit étoient les enfants de Juda captifs à Babylone. Mais Jeſus-Chriſt dans l'Evangile rappelle le témoignage des Prophetes en annonçant les opprobres qu'il doit ſouffrir. (*c*) *Conſummabuntur omnia quæ ſcripta ſunt per Prophetas de Filio hominis : tradetur enim gentibus, & illudetur, & flagellabitur & conſpuetur :* & ces opprobres ſont préciſément ceux qui ſont ici marqués par Iſaïe. (*d*) *Corpus meum dedi percutientibus, & genas meas vellentibus : faciem meam non averti ab increpantibus & conſpuentibus in me.* C'eſt donc au nom de Jeſus-Chriſt même, que le Prophete parle

(*a*) *Hier. in Iſai.* XLIX. *Tom. III. col.* 357. = (*b*) *Pſ.* XCVIII. 5. = (*c*) *Luc.* XVIII. 31. & 32. = (*d*) *Iſai.* L. 6.

ici comme il le fera encore au Chapitre LXI. Cela posé, il en résulte que ceux qui sont ici l'objet des reproches du Seigneur, sont les Juifs incrédules. C'est à eux qu'il dit : *Quis est hic liber repudii matris vestræ, quo dimisi eam ?* S. Jérôme l'entend bien ainsi : (*a*) & il s'éleve avec force contre ceux qui prétendent mettre ici Isaïe à la place de Jesus-Christ : *(b) Judæi hoc capitulum*, (Dominus dedit mihi, &c.) *volunt ad Isaiæ referre personam..... Hoc illi dixerint, qui omni ratione conantur de Christo evertere Prophetias, & ad perversam intelligentiam, pravâ interpretatione torquere, quasi si & hæc de Isaia scripta sint, possint alia super Christo afferre testimonia, quæ ita perspicua sunt, ut clarum sui cunctorum oculis lumen infundant.* Le P. Houbigant s'éleve de même contre Grotius qui a prétendu que les expressions d'Isaïe sur les opprobres dont il se plaint, regardent Isaïe figurément, *figuratè ;* mais en convenant qu'elles sont accomplies en Jesus-Christ à la lettre, κατὰ λέξιν. Car il est en effet fort singulier que ces hommes qui se prétendent si zélés défenseurs du *sens littéral* lorsqu'ils s'agit de nous contester les *sens figurés* qui regardent Jesus-Christ ou son Eglise, ont eux-mêmes recours *au sens figuré* pour détourner à d'autres des Prophéties qui regardent *à la lettre*, κατὰ λέξιν, Jesus-Christ ou son Eglise. Le P. Houbigant releve très-bien ici le vice de cet injuste procédé. » Quel intérêt, dit-il, peut » avoir ici Isaïe qu'on lui applique à lui-même cette Prophétie, lorsqu'on est obligé d'avouer qu'elle a été accomplie à la lettre dans notre » Seigneur. « (*c*)

LXV. Remarques sur les ℣℣. 1. & 2. de ce Chapitre. A qui le Seigneur parle-t-il ? Est-ce à la nation entiere des Juifs considérés au temps de Jesus Christ, ou seulement à ceux d'entr'eux qui demeureront dans l'incrédulité ?

Mais le P. Houbigant semble supposer que les reproches du Prophete tombent ici sur la nation entiere des Juifs dans tout ce Chapitre ; (*d*) & cette idée le jette dans une difficulté qu'il a lui-même reconnue dès le ℣. 2, où Jesus-Christ dit : *Quia veni, & non erat vir ; vocavi, & non erat qui audiret, &c.* ou comme le traduit le P. Houbigant : *Quare advenienti mihi nemo præstò est ; cùm clamo, nullus est qui respondeat ?* Il est aisé de sentir que si cela étoit adressé à toute la nation, ce seroit une exagération, puisqu'il faudroit excepter de ce *nemo*, de ce *nullus*, au moins les Apôtres & les premiers disciples de Jesus-Christ : le Pere Houbigant répond qu'il ne faut pas prendre ces termes à la rigueur, & que c'est qu'en effet ce petit nombre est compté pour rien au milieu d'une si grande multitude. (*e*) Cette réponse est-elle bien satisfaisante ? & conviendra-t-on bien volontiers que les Apôtres & les premiers disciples de Jesus-Christ furent aux yeux de Dieu comme rien : *quasi nemo ?* Si lorsqu'on étudie Isaïe, on se souvenoit de Jérémie, on ne tomberoit pas dans un tel défilé : & en général voilà le défaut le plus commun de ceux qui travaillent sur les Prophetes ; on ne combine point assez leurs

(*a*) *Hier. in Isai.* 1. *Tom. III. col.* 359. = (*b*) *Ibid. col.* 361. On ℣. lit *auferre* vraisemblablement pour *afferre*. = (*c*) *Houb. in Isai.* 1. ℣. 6. = (*d*) *Ibid.* ℣. 1. = (*e*) *Ibid.* ℣. 2.

divins oracles ; on ne profite pas aſſez des lumieres que les uns répandent ſur les autres. Dès le Chapitre III. de Jérémie on trouve la ſolution de la difficulté qui nous arrête ici. Le Prophete y diſtingue bien expreſſément dans ce peuple deux portions bien caractériſées ſous les noms d'*Iſraël* & de *Juda*, qu'il ne faut jamais confondre. Voici donc ce que le Seigneur dit à ce Prophete (*a*) *Numquid vidiſti quæ fecerit averſatrix Iſrael ? ..... Et vidit prævaricatrix ſoror ejus Juda, quia pro eo quòd mœchata eſſet averſatrix Iſrael, dimiſiſſem eam, & dediſſem ei libellum repudii : & non timuit prævaricatrix Juda ſoror ejus, &c.* Voyez-vous que *l'écrit de divorce* n'eſt point donné à toute la nation, mais à la ſeule *maiſon d'Iſraël*, aux ſeuls Juifs incrédules, déſignés par la *maiſon d'Iſraël ?* Or à qui eſt-ce que Dieu parle dans Iſaïe ? à cette portion même à qui il a donné l'écrit de divorce : (*b*) *Quis eſt hic liber repudii matris veſtræ, quo dimiſi eam ?* C'eſt donc aux ſeuls Juifs incrédules, à ces Phariſiens, à ces Sadducéens, à ces Scribes, à ces Sénateurs, à ces Prêtres mêmes, qui ont refuſé de croire en Jeſus-Chriſt, & qui ont porté leur haine contre lui juſqu'à le faire crucifier. Il n'y a donc ici aucune exagération lorſque Dieu dit à ces hommes indociles & rebelles : *Veni, & non erat vir ; vocavi, & non erat qui audiret :* ou comme l'exprime le P. Houbigant : *Quare advenienti mihi nemo præſtò eſt ; cùm clamo, nullus eſt qui reſpondeat ?* ce *nemo*, ce *nullus*, ne ſouffrent alors aucune exception. La parole de Dieu eſt pure comme l'or : & elle ne renferme ici aucune exagération. Les Apôtres & les diſciples de Jeſus-Chriſt ne ſont point compris dans cette portion répudiée ; ils forment avec Jeſus-Chriſt la *maiſon de Juda*, à laquelle nous avons l'avantage d'appartenir nous-mêmes par l'eſprit de la foi.

LXVI. Objet du Chapitre LI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jean & de S. Jérôme.

CHAPITRE LI. Ce Chapitre eſt indépendant de celui qui précede : mais il en eſt cependant une ſuite. Car le Seigneur, après avoir fait éclater ſes reproches & ſes menaces contre les Juifs incrédules, addreſſe ici la parole aux Juifs fideles, & annonce l'établiſſement du regne de Jeſus-Chriſt au milieu des Gentils ſubſtitués aux Juifs. *Sion* y eſt nommée, & repréſente aſſez viſiblement l'Egliſe qui a pris naiſſance chez les Juifs & ſur la montagne même de Sion. Ceux qui prétendent rapporter tout ce Chapitre au retour des Juifs dans la Judée ſous Cyrus, ſe trouvent à chaque pas arrêtés par la magnificence des promeſſes qu'ils ſont obligés de réduire à des hyperboles. D'ailleurs entre ces promeſſes ſe trouve répétée celle-ci que nous avons déjà vue : (*c*) *Lætitia ſempiterna ſuper capita eorum ; gaudium & lætitiam tenebunt ; fugiet dolor & gemitus.* L'étendue de cette promeſſe nous conduit non ſeulement au premier avénement de Jeſus-Chriſt, qui amis en nous les prémices de cette joie ſainte ; mais juſqu'à ſon ſecond avénement, qui achevera l'accompliſſement de cette

(*a*) *Jerem.* III. 6. *& ſeqq.* = (*b*) *Iſai.* L. 1. = (*c*) *Iſai.* LI. 11.

promeſſe,

promeſſe, en nous mettant en poſſeſſion de la félicité éternelle que ſaint Jean nous dépeint ſous les mêmes idées lorſqu'il dit : (a) *Abſterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, & mors ultrà non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultrà.* S. Jérôme fait mention du ſens littéral que les Juifs appliquent au temps de Cyrus : mais il l'abandonne à cauſe de ſon imperfection, & ſe borne au ſeul ſens ſpirituel qui ſe rapporte à Jeſus-Chriſt : (b) *Hoc Judæi ad Zorobabel tempora referunt, quia poſt Babyloniæ vaſtitatem inſtaurata ſit Sion, ædificatumque Templum, & antiqua religio reddita. Sed quomodo ſuprà dicitur ad Sion:* Afferunt filios tuos in ulnis, &c..... *quæ mediocritatem excludunt illorum temporum, nec ſuper terrenâ Jeruſalem impleta noſcuntur : ſic & hìc, &c.* Il applique donc à l'Egliſe naiſſante, au temps des Apôtres, ce qui eſt dit ici de Sion : & ſur ce que Dieu dit ici à Jeſus-Chriſt ſon Fils : *Poſui verba mea in ore tuo..... ut..... dicas ad Sion : Populus meus es tu ;* ſaint Jérôme en conclut que Sion n'eſt donc autre que le peuple même de Dieu : (c) *Ergo Sion non eſt alia niſi populus Dei.* Lorſqu'enſuite le Prophete dit : *Elevare, elevare, conſurge, Jeruſalem, quæ bibiſti de manu Domini calicem iræ ejus.... & potaſti uſque ad feces.* Saint Jérôme penſe que cela regarde les Juifs incrédules coupables de la mort de Jeſus-Chriſt & depuis enivrés du calice de la colere du Seigneur.

LXVII. Remarques ſur *les ruines* dont il eſt parlé au ℣. 3. Leur rétabliſſement annonce-t-il le retour futur des Juifs dans la Judée ? C'eſt une illuſion des Judaïzants combattus par S. Jérôme.

Le P. Houbigant ſaiſit cette idée, & la fait remonter juſqu'au commencement du Chapitre, où Dieu promet de conſoler Sion & de relever ſes ruines : il en conçlut que le Chapitre entier regarde la converſion future des Juifs : & non ſeulement leur retour à la foi, mais leur retour dans leur terre. » Ces ruines, dit-il, qui doivent être relevées ſont celles » de la République & de la contrée des Juifs : (d) *Sunt autem ruinæ illæ* » *Reipublicæ ac regionis Judæorum.* Il croit en trouver la preuve dans l'énergie du mot Hébreu : *Nam verbo* KAREBOTHEIAH *notari ruinam morum ac religionis, non autem præcipuè Reipublicæ ruinam, nemo arbitrabitur, qui Hebraicorum ſentit vim verborum.* Il prétend que le nom d'*Eden* & l'expreſſion *hortus Domini* enſuite employées par le Prophete, marquent l'état floriſſant des Juifs au temps de leur retour futur. Mais on a vu que ces proſpérités temporelles ne ſont point les biens que l'Evangile promet aux hommes ; qu'elles ſont ſeulement, dans le langage myſtérieux des Prophetes, le ſymbole des biens ſpirituels que Jeſus-Chriſt promet à ſon Egliſe : & comme les biens terreſtres ſont l'image des biens ſpirituels ſeuls dignes de l'eſpérance des enfants de Dieu, de même les maux terreſtres ſont l'image des maux ſpirituels, ſeuls dignes des larmes des enfants de Dieu. La conſolation de Sion n'eſt pas de voir ſes villes rebâties, mais de voir ſes enfants entrer dans l'édifice que Dieu conſtruit : *Dei ædificatio*

(a) *Apoc.* XXI. 4. = (b) *Hier. in Iſai.* LI, *Tom. III. col.* 365. = (c) *Ibid. col.* 370. = (d) *Houb. in Iſai.* LI, ℣. 3.

eſtis, (*a*) dit ſaint Paul. Les ruines que pleure Sion, ſont la perte même de ſes enfants ; les ruines anciennes ont été réparées, lorſque les Gentils ont été ſubſtitués aux Juifs ; les ruines que Sion a depuis éprouvées par la perte des peuples qui ont fait naufrage dans la foi, ou qui ont rompu les liens de l'unité, ſeront un jour réparées par le retour de la nation Juive à la foi de ſes peres, & par la converſion d'une multitude innombrable de Gentils de toute nation. Voilà les biens promis à Sion ſous ces termes myſtérieux ; voilà les biens qu'elle eſpere ; & l'on a vu que l'on pourroit ſe borner à des eſpérances terreſtres ſans ſe précipiter dans les illuſions des Judaïzants combattus par ſaint Jérôme.

LXVIII. Remarques ſur le ℣. 11. Les Juifs ſont-ils ſeuls l'objet de ce verſet & de tout ce Chapitre ? S. Jean nous y découvre l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt.

Les promeſſes que le Prophete fait ici à ceux qui auront été rachetés par le Seigneur, ſont attribuées par le P. Houbigant aux Juifs qu'il croit être l'objet de tout ce Chapitre : (*b*) & pour prouver qu'ils ſont l'objet de tout ce Chapitre, il obſerve que ce ſont eux qui au ℣. 2. ſont dits deſcendre d'Abraham & de Sara ; que ce ſont eux que Jeſus-Chriſt a appellés au ℣. 4. ſon peuple & ſa nation : qu'enfin c'eſt à eux que Dieu propoſe enſuite des exemples d'avénements qu'ils connoiſſoient depuis long-temps, ou qui étoient arrivés au milieu d'eux. Mais il eſt bien remarquable que ces promeſſes ſont générales : (*c*) *Et nunc qui redempti ſunt à Domino, revertentur, & venient in Sion laudantes & lætitia ſempiterna ſuper capita eorum ; gaudium & lætitiam tenebunt ; fugiet dolor & gemitus.* Cela n'eſt point limité aux ſeuls Juifs : ces biens ſeront également répandus ſur tous les élus dans l'éternité bienheureuſe : c'eſt ce que ſaint Jean nous découvre lorſqu'en parlant de tous également il dit : (*d*) *Abſterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, & mors ultrà non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultrà.* Ces paroles de ſaint Jean nous découvrent que cette promeſſe d'Iſaïe regarde principalement le ſecond avénement de Jeſus-Chriſt, qu'il ne faut pas confondre avec le premier. Il paroît que les huit premiers verſets de ce Chapitre regardent les premiers temps de l'Egliſe, & les quinze derniers, les derniers temps. Sous ce point de vue les premiers verſets s'adreſſent aux Juifs, parce que les premiers fideles tels que les Apôtres & les premiers diſciples de Jeſus-Chriſt, étoient eux-mêmes Juifs par leur naiſſance : ce ſont ceux-là qui ſont à la lettre deſcendus d'Abraham & de Sara, & qui ſont non ſeulement le peuple de Jeſus-Chriſt ſelon l'eſprit de la foi, mais la nation même ſelon la chair. Il parle donc en effet à des Juifs. Mais lui-même dès ces premiers verſets annonce qu'il va étendre ſon regne ſur les Gentils : ceux-là ont été ſubſtitués aux Juifs incrédules, & ſont devenus la poſtérité ſpirituelle des Apôtres. Le nombre des prévaricateurs s'étant enſuite multiplié au milieu d'eux, ces prévaricateurs ont déjà attiré de grands malheurs

---

(*a*) 1. *Cor.* III. 5. = (*b*) *Houb. in Iſai.* LI. ℣. 11. = (*c*) *Iſai* LI. 11. = (*d*) *Apoc.* XXI. 4.

ſur diverſes portions de la Gentilité Chrétienne : le progrès des prévaricateurs attirera dans les derniers temps des malheurs plus grands encore : & c'eſt à ces maux des derniers temps que ſe rapportent principalement les derniers verſets de cette Prophétie. C'eſt au milieu de ces maux que l'Egliſe s'écriera : *Conſurge, brachium Domini, conſurge, ſicut in diebus antiquis :* ces jours anciens ne ſont pas proprement ceux qui ont précédé Jeſus-Chriſt, dans leſquels on n'avoit vu rien de ſemblable à ce que Jeſus-Chriſt a fait dans l'établiſſement de ſon Egliſe ; mais ces jours anciens à l'égard des derniers temps ſont ceux de l'établiſſement même de l'Egliſe : les merveilles que Jeſus-Chriſt opéra alors, il les renouvellera dans les derniers temps. Les anciennes merveilles dont le Prophete rappelle ici le ſouvenir, & que Dieu avoit opérées aux yeux de la chair à la ſortie d'Egypte, étoient l'image de celles qu'il a opérées aux yeux de la foi dans l'établiſſement de l'Egliſe, & qu'il renouvellera à la fin des temps. Les premieres furent faites en faveur du ſeul peuple d'Iſraël ; mais les ſecondes furent opérées en faveur de toute l'Egliſe ; & c'eſt auſſi en faveur de toute l'Egliſe que ſeront opérées les dernieres. Je n'inſiſte point ſur ce qu'au ℣. 11. au lieu de ces mots de notre Vulgate, *lætitia ſempiterna ſuper capita eorum*, le P. Houbigant traduit : *lætitiæ perpetuæ ſigna in capite habebunt.* J'ai parlé de cela ſur le chapitre XXXV. c'eſt la même expreſſion.

LXIX. Remarques ſur les ℣℣. 17. & ſuiv. Quelle eſt cette Jéruſalem dont il eſt parlé à la fin de ce Chapitre ? Eſt-ce la nation Juive conſidérée depuis la mort de Jeſus-Chriſt ? Eclairciſſement tiré de la Prophétie d'Ezéchiel.

Le P. Houbigant ſuppoſe avec ſaint Jérôme que cette *Jéruſalem* qui a bu juſqu'à la lie le calice de la colere du Seigneur, eſt la nation Juive qui depuis dix-ſept ſiecles eſt abreuvée de ce calice d'amertume : & il faut avouer qu'à ne conſidérer que les ſeuls événements paſſés, il n'y a nulle nation à qui cette parole puiſſe mieux convenir : mais ſi nous conſultons Ezéchiel, il nous découvrira au Chapitre XXIII. dans la parabole des deux Sœurs, Oolla & Ooliba, quelle eſt celle qui boira juſqu'à la lie le calice de la colere du Seigneur. Oolla repréſente Samarie ; Ooliba Jéruſalem ; & voici ce que le Seigneur dit à Jéruſalem déſignée ſous le nom d'Ooliba. (*a*) *In via ſororis tuæ ambulaſti, & dabo calicem ejus in manu tua..... Calicem ſororis tuæ bibes..... & epotabis uſque ad feces.* Demandez à ſaint Jérôme ce que ſignifie cette parabole ; & lui-même vous dira : » que la punition qui eſt tombée ſur les Juifs depuis l'avénement » même du Sauveur eſt un ſujet de crainte pour les Gentils, & pour » ceux-là mêmes qui d'entre eux ont cru en Jeſus-Chriſt : (*b*) *Quorum » pœna Gentibus timor eſt, immò his qui ex Gentibus crediderunt ;* parce » qu'en effet ils ont à craindre d'éprouver de ſemblables châtiments, s'ils » imitent les déſordres dont Samarie & Jéruſalem ſe ſont rendus coupa- » bles : *ne ſimilia patiantur, ſi ea fecerint quæ fecit Samaria & Jeruſalem.* « Les Juifs incrédules ont bu le calice de la colere du Seigneur ; mais ſi

(*a*) *Ezech.* XXIII. 31. *& ſeqq.* = (*b*) *Hier. in Ezech.* XXIII. *Tom. III. col.* 861

les Gentils imitent l'incrédulité des Juifs devenus en cela même plus coupables qu'eux, ils boiront ce calice juſqu'à la lie. Mais au milieu de ces maux extrêmes qui tomberont ſur les prévaricateurs, Dieu conſervera toujours ſon Egliſe; il la fera ſortir triomphante de l'oppreſſion où ſes ennemis l'auront réduite dans ces triſtes jours: c'eſt à elle qu'il promet ici d'ôter de ſa main ce calice d'amertume, & de le mettre dans la main de ceux qui l'auront humiliée. Samarie ne doit point être confondue avec Jéruſalem. Samarie repréſente la nation Juive; Jéruſalem la Gentilité Chrétienne, l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, à laquelle ſeule appartiennent les promeſſes faites à Jéruſalem: c'eſt tout confondre que d'appliquer à la nation Juive dans ſon retour futur l'accompliſſement de ces promeſſes auxquelles elle n'aura part qu'en ſe réuniſſant à l'Egliſe. Le P. Houbigant reconnoît très-bien que dans ces derniers temps l'ennemi de Jéruſalem ſera l'Antechriſt: (*a*) *Antichriſtum*: mais l'Antechriſt ne ſera pas l'ennemi des ſeuls Juifs: il ſera l'ennemi de toute l'Egliſe, & ne deviendra l'ennemi des Juifs que lorſqu'ils l'auront eux-mêmes abandonné pour entrer dans l'Egliſe.

LXX. Remarques ſur l'expreſſion du ℣. 9. *In generationibus ſeculorum.* Suppoſe-t-elle des ſiecles antérieurs à ceux de mon le préſent? L'Ecriture ni la Tradition ne reconnoiſſent avant l'origine du monde préſent, que l'éternité même.

Je ne puis quitter ce Chapitre ſans m'arrêter un inſtant ſur une Remarque bien ſinguliere du P. Houbigant: c'eſt ſur ces mots du ℣. 9. *Conſurge, ... brachium Domini; conſurge ſicut in diebus antiquis, in generationibus ſeculorum*: cette expreſſion *generationes ſeculorum* lui a paru ſi étrange, que pour l'expliquer il propoſe une idée beaucoup plus étrange encore: le Lecteur ne m'en croiroit peut-être pas ſi je la traduiſois; voici donc ſes propres termes: *Non ſic notari ſolent tempora quæ effluxerunt à mundo aſpectabili primùm creato; ſic ut videantur notari ſecula quæ mundi hujus originem primam anteceſſerunt, Angelis creatis.* L'Ecriture ou la Tradition nous ont-elles appris à reconnoître des ſiecles qui aient précédé la premiere origine de ce monde? *ſecula quæ mundi hujus originem primam anteceſſerunt.* L'Ecriture ou la Tradition nous ont-elles appris que la création des Anges ait précédé d'un grand nombre de ſiecles la premiere origine de ce monde? *ſecula quæ mundi hujus originem primam anteceſſerunt, Angelis creatis.* Et conçoit on-bien comment cette étrange idée pourroît être néceſſaire pour expliquer cette parole, *in generationibus ſeculorum*? Il eſt très-important de remarquer ce que le Pere Houbigant ſait ſans doute auſſi bien que nous, que le mot Hébreu *Doroth*, traduit par *generationes*, ne ſignifie pas l'acte par lequel on engendre, mais le ſujet même qui eſt engendré. Ainſi il ne s'agit point ici de la création ou production de différents ſiecles, dont les uns aient précédé les autres, mais des ſujets engendrés dans une longue ſuite de ſiecles, & en un mot des races ou générations qui ſe ſont ſuccédées tandis que les ſiecles mêmes ſe ſuccédoient. Sion éleve donc ſa voix vers celui qui eſt myſtérieuſement appellé *le bras du Seigneur*, & elle lui dit: *Con-*

(*a*) *Houbig. in Iſai.* LI. ℣℣. 12. & 17.

ſurge ſicut in diebus antiquis, ſicut in generationibus ſeculorum : Levez-vous, faites éclater aujourd'hui votre puiſſance, comme dans les jours anciens, comme dans les générations qui ſe ſont ſuccédées avec les ſiecles ; ſoit depuis l'origine du monde, ſi on l'entend des Juifs captifs à Babylone ; ſoit depuis l'établiſſement même de l'Egliſe, ſi on l'entend des Chrétiens mêmes opprimés à la fin des temps par les ennemis de Jeſus-Chriſt. L'expreſſion de l'Hébreu n'offre rien de plus. L'Ecriture & la Tradition ne reconnoiſſent avant la premiere origine de ce monde que l'éternité même. Les ſiecles ſont la meſure de la durée du monde préſent, ils n'ont commencé qu'avec le monde ; & Moyſe a renfermé le monde inviſible avec le monde viſible lorſqu'il a dit en quatre mots : (*a*) *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre* ; alors Dieu créa les intelligences céleſtes qui étant les premieres créatures, furent appellés *les aſtres du matin & les enfants de Dieu*, (*b*) & dont les cieux créés au ſecond jour devinrent la demeure, Dieu créa avec eux & ſous leurs yeux la matiere, cette maſſe informe qui ſous le nom de *terre couverte des eaux* renfermoit tous les éléments, d'où il tira enſuite le ciel viſible qui brille ſur nos têtes & la terre qui ſoutient nos pieds. Les Anges n'ont point précédé l'univers ; mais ils ont été le premier ouvrage de Dieu dans la création de l'univers.

LXXI. Objet du Chapitre LII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul & de S. Jérôme.

CHAPITRE LII. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent : mais il y eſt lié par ſon objet qui eſt la délivrance de Jéruſalem, la fin de ſa captivité qui y eſt expreſſément marquée. Les noms de *l'Egypte* & *d'Aſſur* pourroient donner lieu de penſer que cette Prophétie regarde en effet ſpécialement les Juifs, & que cette captivité eſt celle qu'ils éprouverent ſous les Aſſyriens, & ſous les Chaldéens, qui avoient ſuccédé à la puiſſance des Aſſyriens : mais la magnificence des promeſſes avertit que cette délivrance eſt celle qui nous a été acquiſe par Jeſus-Chriſt. Saint Paul nous le confirme lorſqu'il applique aux prédicateurs de l'Evangile ce qu'Iſaïe diſoit de ceux qui annoncent la paix & les vrais biens : (*c*) *Quomodo prædicabunt niſi mittantur ſicut ſcriptum eſt : Quàm ſpecioſi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona!* Saint Jérôme applique en effet tout ce Chapitre au premier avénement de Jeſus-Chriſt : (*d*) mais comme la délivrance que Jeſus-Chriſt nous a procurée dans ſon premier avénement, ne ſera parfaite que dans le ſecond, il paroît que la Prophétie s'étend juſques-là, & que comme *les Egyptiens* au milieu de qui les Iſraélites vinrent habiter dans les commencements, peuvent repréſenter les Romains au milieu de qui Jeſus-Chriſt a établi dès les commencements le centre de ſon Egliſe, de même *les Aſſyriens* & *les Chaldéens* qui ont opprimé ſucceſſivement les enfants d'Iſraël & de Juda, peuvent

(*a*) *Gen.* I. 1. = (*b*) *Job.* XXXVIII. 7. = (*c*) *Rom.* X. 15. = (*d*) *Hier. in Iſai.* LII. *Tom. III. col.* 375. *& ſeqq.*

repréſenter les différents peuples dont Dieu ſe ſera ſervi ſucceſſivement en différents temps pour châtier les Chrétiens prévaricateurs, & qui à la fin des temps auront tenu dans l'oppreſſion l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Les trois derniers verſets de ce Chapitre ſont le commencement d'une Prophétie qui eſt continuée dans le Chapitre ſuivant, & qui a pour objet unique le Meſſie, Jeſus-Chriſt même. Le P. Houbigant s'éleve avec raiſon contre ceux qui s'efforcent d'appliquer les douze premiers verſets de ce Chapitre LII. au temps de Cyrus : il obſerve judicieuſement que S. Jérôme étoit beaucoup plus ſage qu'eux, lorſqu'il diſoit que ces promeſſes ſurpaſſent la médiocrité de ce temps-là : (a) *Ergo ſapientiùs Hieronymus : Hæc excedunt mediocritatem illius temporis.* Il combat particuliérement l'illuſion de Grotius, qui croyoit pouvoir appliquer au Prophete Jérémie ce que ſaint Paul applique aux prédicateurs de l'Evangile : & il remarque très-bien que ſi le ſentiment de Grotius avoit lieu, il faudroit preſque blâmer ſaint Paul : *Sententia Grotiana, ſi haberet locum, propè accuſandus eſſet Paulus Apoſtolus, qui hanc Iſaiæ vaticinationem crediderit fuiſſe ab Evangelii nuntiis impletam.* Jamais le P. Houbigant ne parle ſi bien que lorſqu'il s'éleve contre les fauſſes interprétations de Grotius.

LXXII. Remarques ſur ces mots du ℣. 1. *non adjiciet ultrà ut pertranſeat per te incircumciſus & immundus* Cette parole n'aura ſon entier accompliſſement que dans l'éternité.

Mais il a lui-même apperçu une difficulté qui s'éleve lorſqu'on borne cette Prophétie au premier avénement de Jeſus-Chriſt. C'eſt que le Seigneur en annonçant la délivrance de Jéruſalem, & lui donnant le titre de *ville ſainte*, ou ville de celui qui eſt la ſainteté même, *civitas ſancti*, lui promet que déſormais nul incirconcis, nul impur, ne paſſera par elle, ou n'entrera en elle : *non adjiciet ultrà ut pertranſeat per te incircumciſus & immundus.* L'Hébreu peut ſignifier, *ut ingrediatur in te.* Le P. Houbigant remarque bien que ni l'un ni l'autre de ces deux ſens ne peut convenir à cette Jéruſalem qui fut rebâtie par les Juifs depuis Cyrus. Il en conclut très-ſolidement que ceci indique une Jéruſalem qui devoit avoir pour citoyen des hommes ſaints, des hommes dignes d'une ville ſainte : (b) *Ergo tangitur ea Jeruſalem, quæ cives habitura erat ſanctos, & urbe ſanctâ dignos cives.* Telle eſt ſans doute l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Mais on objectera que l'Egliſe eſt ici-bas mêlée de bons & de méchants. Le P. Houbigant répond que l'Egliſe eſt ici conſidérée telle qu'elle devoit être établie de Dieu pour avoir des citoyens qui fuſſent ſaints : *Reſpondetur, conſiderari Eccleſiam talem, qualis à Deo conſtituenda erat, ut cives haberet ſanctos.* Car, ajoute-t-il, le Prophete annonce quelle ſera l'œuvre de Dieu, quand Dieu accomplira ſes promeſſes : *Nam vaticinatur Prophetа, opus Dei quale ſit futurum, Deo promiſſa implente.* De cette réflexion même il réſulte que cette Prophétie n'aura ſon entier accompliſſement que dans la Jéruſalem céleſte, dont ſaint Jean dit : (c) *Non intrabit in*

(a) *Houbig. in Iſai.* LII. ℣. 7. = (b) *Houbig. in Iſai.* LII. ℣. 1. = (c) *Apoc.* XXI. 27.

tam aliquod coinquinatum, aut abominationem faciens & mendacium, niſi qui ſcripti ſunt in libro vitæ Agni.

LXXIII. Remarques ſur ces mots du ℣. 11. *Exite inde..... exite de medio ejus.* De quel lieu ou de quelle ville parle le Prophete? Eſt-ce de Babylone, ou de Jéruſalem?

Une autre difficulté s'éleve ſur ces paroles du ℣. 11. *Recedite, recedite, exite inde; pollutum, nolite tangere: exite de medio ejus: mundamini qui fertis vaſa Domini.* Il eſt bien viſible que cette parole eſt adreſſée aux enfants de Sion, aux diſciples de Jeſus-Chriſt: mais d'où doivent-ils ſortir? du milieu de leurs ennemis ſans doute, du milieu d'une ville profane, du milieu de Babylone. C'eſt la premiere idée qui ſe préſente; & la plupart des Interpretes l'ont ſaiſie. Mais parce que Babylone n'a point été ici nommée, & que la ſeule ville nommée par le Prophete eſt Jéruſalem, S. Jérôme a penſé que cette ville profane étoit Jéruſalem même, devenue l'objet des vengeances du Seigneur par ſon Déicide & ſon incrédulité. Il penſe donc que ceci s'adreſſe non à la nation d'entre les Juifs, mais aux Apôtres & à tous les fideles qui leur étoient unis: (a) *Nequaquam hoc de Judæis, ſed de Apoſtolorum omniumque Sanctorum intelligimus choro: quibus præcipitur, ut recedant de Jeruſalem, & in toto mundo Evangelium prædicent.... ut nequaquam cum Judæis blaſphemantibus maneant, in quorum necem Romanus paretur exercitus, ſed pollutos derelinquant, & ſeparentur ab eis.* Le P. Houbigant s'attache à cette idée, & regarde comme indubitable que ceci a rapport à la retraite des Juifs fideles qui aux approches de l'armée Romaine ſe réfugierent dans la petite ville de Pella en Arabie pour y échapper aux coups terribles qui alloient tomber ſur Jéruſalem: (b) *Ne de Babylone accipiatur adverbium inde, id vetat, quòd Babylon non fuit anteà nominata. Sed nominata fuit Jeruſalem, ut non dubium ſit intelligi ipſam Jeruſalem urbem, unde exierunt Chriſtiani Judæi, & Pellam ſe receperunt.* Le P. Houbigant ajoute: *Propterea non nominatur, hoc loco, Jeruſalem, quia in antedictis notata eſt Jeruſalem, ſancta civitas; cùm contra hic notetur urbs impia, civitas Deicidarum.* Mais cela même ſe tourne en objection contre cette interprétation: car puiſque cette Jéruſalem dont le Prophete vient de parler, eſt une *ville ſainte*, ce n'eſt donc point à celle-là que ſe rapporte ce mot *indè*: ce mot *indè* ſe rapporte donc néceſſairement à une ville impie qui n'eſt point ici nommée, & qui eſt vraiſemblablement Babylone, puiſque c'eſt vers celle-là que le texte porte naturellement les regards du Lecteur. D'ailleurs S. Paul rappelle lui-même cette parole du Prophete Iſaïe en parlant du myſtere de Jeſus-Chriſt; & il ne la limite point aux ſeuls Juifs qui ſortirent de Jéruſalem pour ſe retirer à Pella, ni même à tous ceux qui ſortirent de cette ville, ſoit pour en éviter le châtiment, ſoit pour porter ailleurs la parole de l'Evangile; mais il l'étend généralement à tous ceux qui ſont mêlés dans ce monde avec des hommes qui n'ont point reçu le don précieux de la foi: (c) *Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quæ enim participatio juſtitiæ cum*

(a) *Hier. in Iſai.* LII. *Tom. III. Ibid. col.* 381. = (b) *Houbig. in Iſai.* LII. ℣. 11. = (c) 2. *Cor.* VI. 14. *& ſeqq.*

iniquitate?.... Qui autem conſenſus templo Dei cum idolis? Vos enim eſtis templum Dei vivi, ſicut dicit Deus: Quoniam inhabitabo in illis.... & ipſi erunt mihi populus. Propter quod exite de medio eorum, & ſeparamini, dicit Dominus, & immundum ne tetigeritis: & ego recipiam vos, &c. Ainſi cette ville d'où les diſciples de Jeſus-Chriſt doivent ſe retirer, c'eſt la ſociété contagieuſe de tous ceux qui ne croient point en Jeſus-Chriſt, ſoit Juifs, ſoit Gentils : ce précepte du Seigneur ne regarde pas moins les habitants de Rome païenne que ceux de Jéruſalem devenus coupable d'un Déicide; ce précepte ne ſe borne pas même aux habitants de ces deux villes; il regarde les fideles de tous les lieux & de tous les ſiecles.

LXXIV. Objet unique du Chapitre LIII. Témoignages des Apôtres, des Evangéliſtes, & de S. Jérôme.

CHAPITRE LIII. Ce Chapitre, quoiqu'en apparence indépendant du Chapitre précédent, y eſt ſi intimement lié, que le ſens exige qu'on y rapporte les trois derniers verſets du Chapitre précédent, où l'on voit que Dieu annonce ſon ſerviteur : *Ecce intelliget ſervus meus.* Ce ſerviteur de Dieu eſt l'objet de ces trois derniers verſets du Chapitre LII. & de tout le Chapitre LIII. & c'eſt le Meſſie même, Jeſus-Chriſt notre Seigneur. Les Apôtres & les Evangéliſtes nous en ont avertis par les applications fréquentes qu'ils ont faites de cette Prophétie à la perſonne de Jeſus-Chriſt. Non-ſeulement les quatre Evangéliſtes nous y rappellent, (*a*) mais S. Luc dans les Actes, (*b*) S. Paul dans l'Epître aux Romains deux fois, (*c*) & dans ſa premiere Epître aux Corinthiens, (*d*) ſaint Pierre & ſaint Jean dans leurs Epîtres, (*e*) nous y ramenent encore. S. Jérôme (*f*) & tous les Peres, le P. Houbigant, (*g*) & tous les Interpretes Chrétiens, conviennent que Jeſus-Chriſt ſeul eſt l'objet de cette Prophétie. S'il reſte donc quelque difficulté, ce n'eſt que dans ce qui concerne le détail des expreſſions : mais ce n'eſt pas ici le lieu de s'arrêter ſur cela. Il ſuffit que pour le fond, le ſentiment général eſt que cette Prophétie regarde Jeſus-Chriſt. C'eſt principalement ce Chapitre qui a pu donner lieu à S. Jérôme de dire qu'Iſaïe n'eſt pas ſeulement Prophete, mais encore Evangéliſte, même, tant il peint vivement le myſtere de Jeſus-Chriſt, & ſurtout de Jeſus-Chriſt crucifié : (*h*) *Etiam hoc adjiciendum, quòd non tum Propheta dicendus ſit, quàm Evangeliſta. Ita enim univerſa Chriſti Eccleſiæque myſteria ad liquidum proſecutus eſt, ut non putes eum de futuro vaticinari, ſed de præteritis hiſtoriam texere.*

LXXV. Objet du Chapitre LIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de Jeſus-Chriſt, de S. Paul & de S. Jérôme.

CHAPITRE LIV. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent, & quoiqu'au fond il y ſoit intimement lié, cependant il offre un objet qui paroît fort différent, & ſur lequel les ſentiments ſe partagent. Le Prophete vient de parler de Jeſus-Chriſt : tous en conviennent : ici il parle de deux

(*a*) *Matth.* VIII. 17. *Iſai.* LIII. 4. *Marc.* XV. 28. *Luc.* XXII. 37. *Iſai.* LIII. 12. *Joan.* XII. 38. *Iſai.* LIII. 1. = (*b*) *Act.* VIII. 32. *Iſai.* LIII. 7. & 8. = (*c*) *Rom.* X. 16. *Iſai.* LIII. 1. & *Rom.* XV. 21. *Iſai.* LII. 15. = (*d*) 1. *Cor.* XV. 3. *Iſai.* LIII. 5. = (*e*) 1. *Petr.* II. 22. & 1. *Joan.* III. 5. *Iſai.* LIII. 9. = (*f*) *Hier. in Iſai.* LIII. *Tom. III. col.* 382. & *ſeqq.* = (*g*) *Houb. in Iſai.* LIII. ℣. 1. & *ſeqq.* = (*h*) *Hier. Præf. in Iſaiæ tranſlationem.*

femmes

femmes dont l'une a des avantages bien ſupérieurs à ceux de l'autre : quelles ſont ces deux femmes ? quelle eſt l'épouſe privilégiée ? voilà l'objet de la difficulté. Le Prophete ne nomme ni l'une ni l'autre : on apperçoit ſeulement que dans un premier ſens l'épouſe privilégiée à laquelle il adreſſe la parole, pourroit être *Jéruſalem* : mais la magnificence des promeſſes prouve qu'en ſuppoſant deux ſens, Jéruſalem ne ſeroit ici que la figure de *l'Egliſe*, épouſe de Jeſus-Chriſt ; enſorte que l'Egliſe ſera ici l'objet d'un ſens que les uns regardent comme unique, & les autres comme un ſecond ſens, mais toujours comme le ſens principal. Dans le premier ſens que l'on ſuppoſe relatif à Jéruſalem, il eſt ſi difficile de montrer une ſeconde femme, que quelques-uns ont cru n'en voir qu'une conſidérée ſous deux points de vue différents, relativement aux deux états où Jéruſalem s'eſt trouvée avant & après la captivité de Babylone. Mais cette interprétation forcée eſt elle-même une preuve de l'imperfection & de l'inſuffiſance de ce premier ſens. Car il eſt évident qu'il ne s'agit point ici de deux états différents d'une ſeule femme ; mais que le Prophete parle bien réellement de deux femmes. C'eſt la premiere idée qui ſe préſente à l'eſprit du Lecteur ; & S. Paul l'entend bien ainſi dans l'uſage qu'il fait de ce texte, (*a*) lorſque parlant de l'allégorie des deux femmes d'Abraham qui repréſentoient les deux alliances, il montre que de ces deux femmes, l'une eſt la Synagogue repréſentée par *Agar*, & l'autre *l'Egliſe* repréſentée par *Sara* ; l'une & l'autre néanmoins déſignées ſous le nom de *Jéruſalem*, parce que ce nom déſigne en même temps *la Jéruſalem terreſtre*, & *la Jéruſalem céleſte*. La premiere des deux femmes dont parle Iſaïe, l'épouſe privilégiée à laquelle ce Prophete adreſſe la parole, eſt donc, ſelon S. Paul, l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, repréſentée par *Sara* épouſe d'Abraham, laquelle demeura long-temps ſtérile : la ſeconde, ſelon le même Apôtre, eſt la Synagogue repréſentée par *Agar* ſervante de Sara, qui ayant conçu d'Abraham pendant la ſtérilité de Sara, devint féconde avant Sara. Car c'eſt préciſément ſur ce point que l'Apôtre cite la Prophétie dont il s'agit ici en diſant : (*b*) *Scriptum eſt enim : Lætare, ſterilis, quæ non paris : erumpe & clama, quæ non parturis : quia multi filii deſertæ, magis quàm ejus quæ habet virum.* D'ailleurs Jeſus-Chriſt même rapporte aux enfants de la nouvelle alliance ce que le Prophete dit ici des enfants de l'épouſe privilégiée : (*c*) *Nemo poteſt venire ad me, niſi Pater, qui miſit me, traxerit eum ; & ego reſuſcitabo eum in noviſſimo die. Eſt ſcriptum in Prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei. Omnes qui audivit à Patre, & didicit, venit ad me.* Le texte allégué ici eſt celui que notre Vulgate exprime dans Iſaïe en ces termes : (*d*) *Ponam..... univerſos filios tuos*

(*a*) *Galat.* IV. 22. *& ſeqq.* = (*b*) *Ibid.* ℣. 27. *Iſai.* LIV. 1. = (*c*) *Joan.* VI. 44. *& 45.* = (*d*) *Iſai.* LIV. 12. *& 13.*

doctos à Domino. Il demeure donc conſtant par le témoignage de Jeſus-Chriſt même & de S. Paul, que cette Prophétie regarde l'Egliſe. Saint Jérôme s'appuyant de l'autorité de S. Paul, (*a*) s'attache à cet unique ſens : *Quem quidem locum & Apoſtolus Paulus ſub nomine Saræ & Iſaac, refert ad Eccleſiam, quòd prior populus de monte Sina & Agar ſerviat cum filiis ſuis ; ſequens autem liber ſit.* Plus loin il s'éleve avec force contre les Juifs & les Judaïzants, qui détournoient le ſens de cette Prophétie en l'appliquant à la ſeule nation Juive : (*b*) *Hunc locum & cætera quæ ſequuntur, Judæi & noſtri Judaizantes ad Jeruſalem referunt, quam dicunt in mille annorum regno inſtaurandam & eamdem eſſe quæ priùs habuit virum, & poſteà habere deſierit ; multòque plures habitura ſit filios poſt repudium, quàm priùs habuit ſub viro : cùm perſpicuè duarum mulierum ponatur comparatio ejus quæ virum habuit, & dimiſſa eſt, & ejus quæ ſemper deſerta & abſque viro fuit.* Il montre combien il eſt étonnant que des Chrétiens aient donné ſur cela dans l'illuſion des Juifs, en abandonnant l'interprétation fondée ſur l'autorité de l'Apôtre : *Nec mirandum de Judæis, quorum oculi aureſque ſunt clauſæ, ſi apertam non videant veritatem. De Chriſtianis quid loquar neſcio, qui dicente Apoſtolo*, quæ ſunt allegorica, *& ad duo teſtamenta, vetus & novum, Saram Agarque referente, Judæis tradunt manus, terrenarum in mille annis deſiderio voluptatum.* Le P. Houbigant s'autoriſe auſſi du témoignage de S. Paul, & reconnoît très-bien que cette Prophétie regarde l'Egliſe ; (*c*) il s'éleve avec force contre Grotius qui prétendoit appliquer cette Prophétie au rétabliſſement de Jéruſalem après la captivité de Babylone ; il attaque ſur cela juſqu'à trois fois cet Interprete : (*d*) & il conclut que cette Jéruſalem dont parle le Prophete, n'eſt autre que cette nouvelle Jéruſalem qui, ſelon l'expreſſion de S. Jean, vient de Dieu, & deſcend du ciel : (*e*) *Supereſt ut non alia hic Jeruſalem intelligatur, quàm Jeruſalem nova, de cælo à Deo deſcendens.*

LXXVI. Remarques ſur le ℣. 7. Quelle eſt l'Epouſe chérie qui eſt l'objet de cette Prophétie ? Eſt ce l'Egliſe de Jeſus-Chriſt compoſée des Juifs & des Gentils, ou la ſeule Egliſe des Gentils ? En quel ſens le Seigneur, dit-il, qu'il ne l'a abandonnée que pendant un peu de temps ?

Mais ce docte Critique ſemble s'éloigner de la penſée des deux Apôtres lorſque voulant expliquer comment Dieu a pu dire de cette épouſe chérie, *qu'il ne l'a abandonnée que pendant un peu de temps*, il ſuppoſe que cela regarde ce qu'il appelle *l'Egliſe des Gentils avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt.* Voici ſes expreſſions : (*f*) *Pertinet hoc* momentum, *ſive* punctum temporis, *ad ſimilitudinem, non ad ipſam rem. Fuit enim Eccleſia Gentium relicta per multa ſecula uſque ad Chriſtum natum, non autem* punctum temporis. *Sed affirmat Deus ſe erga uxorem ſterilem ſic affectum fore, ut affectus eſt in ſuam uxorem maritus, cùm eam paucis diebus relictam, requirit & revocat, apud ſe deinceps manſuram, nec repulſæ obnoxiam futuram.* Cette interprétation ſouffre tout au moins quelques dif-

(*a*) *Hier. in Iſai.* LIV. *Tom. III. col.* 389. *& ſeqq.* = (*b*) *Ibid. col.* 391. = (*c*) *Houb. in Iſai.* LIV. ℣. 1. = (*d*) *Ibid. in* ℣℣. 1. 11. *& 17.* = (*e*) *Ibid in* ℣. 17. = (*f*) *Houb. in Iſai.* LIV. ℣. 17.

ficultés. Car, 1°. *l'Egliſe des Gentils* n'a pris naiſſance que depuis la vocation des Gentils à la foi après l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt ; il n'y avoit point d'Egliſe des Gentils avant que Jeſus-Chriſt fût né : 2°. avant que Jeſus-Chriſt fût né, la Gentilité a été véritablement abandonnée pendant pluſieurs ſiecles ; mais elle n'étoit point épouſe de Jeſus-Chriſt : 3°. S. Jérôme a très-bien ſenti que quand l'Apôtre S. Paul rapporte cette Prophétie aux enfants de la promeſſe, il ne la borne pas à la ſeule Egliſe des Gentils, mais il l'entend de l'Egliſe compoſée de l'un & l'autre peuple, des Juifs & des Gentils : (*a*) *Si igiur vas electionis, aſſumens de Iſaia teſtimonium, quod nunc habemus in manibus, ad repromiſſionis retulit filios, & ad Eccleſiam de gentibus ſeu ex utroque populo congregatam,.... ipſâ ratione compellimur ſequi veſtigia præceſſoris.* Selon S. Paul, cette épouſe chérie eſt la Jéruſalem d'en haut qui eſt notre mere : (*b*) *Illa autem quæ ſurſùm eſt Jeruſalem, libera eſt, quæ eſt mater noſtra* : ce n'eſt pas là l'Egliſe des ſeuls Gentils. De même quand S. Jean nous montre cette *nouvelle Jéruſalem qui vient de Dieu & deſcend du ciel*, (*c*) ce n'eſt pas là la ſeule Egliſe des Gentils. Cependant le P. Houbigant eſt lui-même convenu que cette *Jéruſalem* dont parle le Prophete, eſt celle dont parlent S. Paul & S. Jean ; ce n'eſt donc pas la ſeule Egliſe des Gentils, mais comme le dit très-bien S. Jérôme, l'Egliſe compoſée des Juifs & des Gentils : *Eccleſiam ex utroque populo congregatam.* Pour entendre cela, il faut obſerver avec S. Auguſtin, que l'Egliſe eſt *la cité de Dieu* auſſi ancienne que le monde. Car, ſelon la remarque de ce ſaint Docteur, dans ſon excellent ouvrage de la Cité de Dieu : (*d*) il y a *deux Cités*, qui ſubſiſtent depuis le commencement du monde, & qui ſe perpétueront juſqu'à la fin des ſiecles : l'une compoſée de la *ſociété des ſaints Anges & des hommes juſtes*, l'autre compoſée de la *ſociété des démons & des méchants* : l'une eſt repréſentée par *Jéruſalem* & l'autre par *Babylone.* Ces deux Cités ont commencé d'être diſtinguées ſur la terre en la perſonne de *Caïn* & d'*Abel*, dont le premier eſt devenu le chef de la ſociété des méchants, & le ſecond a été choiſi de Dieu pour être le chef de la ſociété des juſtes. Delà vient que S. Auguſtin dit quelquefois que la *Cité de Dieu commence dans Abel*, & *la Cité des méchants dans Caïn.* Les Patriarches, les Prophetes, & tous les juſtes qui ont vécu avant Jeſus-Chriſt appartenoient à cette *cité de Dieu.* Ainſi avant la Loi, il y avoit déjà ſur la terre deux ſociétés, celle des Saints que la grace de Jeſus-Chriſt formoit dès-lors par anticipation, & celle des méchants que Dieu abandonnoit aux deſirs de leurs cœurs. Au temps de Moyſe, Dieu fit alliance avec les enfants d'Iſraël ; il en fit ſon peuple, & leur donna ſa loi : alors, ſelon l'expreſſion de S. Auguſtin, l'Egliſe commença d'être

(*a*) *Hier. in Iſai.* LIV. *Tom. III. col.* 390. = (*b*) *Gal.* IV. 26. = (*c*) *Apoc.* XXI. 2. = (*d*) *Aug. de Civ. Dei, lib.* XI. *c.* 1.

tre dans le peuple d'Iſraël : *(a) Cœpit eſſe in populo Iſrael Eccleſia* : La Gentilité n'eut aucune part à cette alliance. Dieu la laiſſa marcher dans ſes voies. Il y eut donc alors ſur la terre trois ſociétés : celle des Gentils entiérement ſéparés d'Iſraël ; celle des Iſraélites avec qui Dieu avoit fait cette premiere alliance ſur le mont Sina, & au milieu même de ceux-ci la ſociété des Saints que la grace de Jeſus-Chriſt formoit par anticipation. Ces deux ſociétés, du Juif charnel & du Juif ſpirituel, ſubſiſterent au milieu d'Iſraël juſqu'au temps de Jeſus-Chriſt. La ſociété des Saints ſe perpétuoit ainſi dans Iſraël tandis que la ſociété d'Iſraël ſe multiplioit. La ſociété des Saints reconnut en Jeſus-Chriſt le Libérateur qu'elle attendoit, elle s'attacha à lui ; il fit alliance avec elle, & elle devint prodigieuſement féconde : elle engendra à Jeſus-Chriſt une multitude d'enfants, ſoit d'entre les Juifs, ſoit d'entre les Gentils. Alors la ſociété d'Iſraël ſelon la chair ayant refuſé de croire en Jeſus-Chriſt fut abandonnée & rejettée. Voilà ces deux femmes myſtérieuſes dont parlent Iſaïe & S. Paul. La premiere auſſi ancienne que le monde, mais ſtérile avant que Jeſus-Chriſt parût : elle ſe perpétuoit dans les Saints que la grace de Jeſus-Chriſt formoit de ſiecle en ſiecle par anticipation : mais elle ne ſe multiplioit pas : c'étoit en cela que conſiſtoit ſa ſtérilité. La ſeconde eſt la ſociété entiere d'Iſraël ſelon la chair avec qui Dieu fit alliance ſur le mont Sina : celle-là ſe multiplia tandis que la premiere continuoit de paroître ſtérile juſqu'à ce que Jeſus-Chriſt étant venu, récompenſa la foi de la premiere en faiſant alliance avec elle & la rendant féconde, & en même temps rejetta la ſeconde à cauſe de ſon incredulité. La premiere étoit l'épouſe repréſentée par *Sara*, c'étoit l'Egliſe, la ſociété des Saints, la Jéruſalem céleſte ; elle paroiſſoit ſtérile avant que Jeſus-Chriſt parût ; elle eſt devenue prodigieuſement féconde depuis qu'il s'eſt manifeſté. La ſeconde étoit la ſervante ou l'eſclave repréſentée par *Agar*, la ſociété des hommes charnels, la Synagogue qui en crucifiant Jeſus-Chriſt a mérité d'être exclue de l'alliance nouvelle, & entiérement ſéparée d'avec l'Egliſe. Sous ce point de vue, lorſqu'il eſt dit que l'épouſe auparavant ſtérile & enſuite ſi admirablement féconde, a été pendant un peu de temps abandonnée de Dieu, cela peut s'entendre de ce *peu de temps* dont parloit Aggée en annonçant le premier avénement de Jeſus-Chriſt ; *(b)* ce peu de temps eſt l'intervalle qui s'écoula depuis Malachie le dernier des Prophetes, juſqu'à S. Jean Baptiſte précurſeur de Jeſus-Chriſt. Dans cet intervalle qu'Aggée appelle *un peu de temps*, Dieu ſembloit avoir abandonné cette épouſe ſtérile, la ſociété des Saints, en ne lui donnant point de Prophetes qui lui parlaſſent de ſa part. Mais après lui avoir caché ſon viſage pendant ce moment de colere contre les pré-

(*a*) *Aug. in Pſ.* 128. *n.* 2. = (*b*) *Aug.* 11. 7.

varicateurs au milieu deſquels elle vivoit, il a fait éclater ſur elle ſes miſéricordes, & enſuite ſes vengeances ſur les prévaricateurs.

Mais voici un autre texte ſur lequel le Pere Houbigant paroît s'écarter non-ſeulement de la penſée des Apôtres, mais de celle de Jeſus-Chriſt même. C'eſt au ℣. 13. où nous liſons ſelon la Vulgate : (*Ponam*) *univerſos filios tuos doctos à Domino ; & multitudinem pacis filiis tuis.* Le P. Houbigant traduit : *Omnes tui ædificatores magiſtrum Dominum habebunt, & in alta pace filii tui verſabuntur.* C'eſt-à-dire, qu'au lieu de *filios tuos*, le P. Houbigant prétend qu'il faut lire & traduire *ædificatores tuos*, ou comme il l'exprime, *ædificatores tui* : c'eſt-à-dire, *vos architectes* & non pas *vos enfants* : & dans ſa note il développe ſa penſée en diſant : » vos architectes ſeront inſtruits par le Seigneur pour ſavoir comment » doivent être placées les pierres précieuſes qui doivent entrer dans » l'édifice qu'ils doivent conſtruire : « Enſuite pour appuyer cette Interprétation il ajoute : » Nous traduiſons le mot Hébreu BNIC, par *ædifi-* » *catores tui*, & non par *filii tui*, parce qu'on trouve dans le ſecond » membre le même mot BNIC pris au ſens de *filii tui*. Car ſi ce mot » avoit des deux côtés la même ſignification, il ſeroit employé de » maniere que ſe trouvant exprimé dans le premier membre, il ne » ſeroit pas répété dans le ſecond. « Mais le P. Houbigant convient qu'il s'agit ici de l'Egliſe ; il s'enſuivra donc que comme les enfants de Jéruſalem repréſentent ici les enfants de l'Egliſe, ſes architectes ſont les Apôtres & leurs ſucceſſeurs. Il s'enſuivra donc que dans les deux promeſſes renfermées dans ce verſet, l'unique partage des enfants de l'Egliſe ſera l'abondance de la paix, mais que pour ce qui eſt de l'avantage d'être inſtruit par le Seigneur, ce ſera la prérogative des ſeuls Apôtres & de leurs ſucceſſeurs comme étant les architectes à qui cette promeſſe eſt faite : *Omnes tui ædificatores magiſtrum Dominum habebunt.* Ce n'eſt pas ainſi que Jeſus-Chriſt entendoit ce texte, lorſqu'il attribuoit cet avantage à tous les enfants de l'Egliſe en citant cette parole même : (*a*) *Eſt ſcriptum in Prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei.* Quoique Jeſus-Chriſt n'exprime pas ici le mot *filii*, il n'en renferme pas moins le ſens dans l'univerſalité de l'expreſſion qu'il attribue au Prophete : *Et erunt omnes docibiles Dei.* Ce qui précede & ce qui ſuit prouve que Jeſus-Chriſt ne parle point ici des Apôtres, mais de tous les fideles : (*b*) *Nemo poteſt venire ad me, niſi Pater qui miſit me, traxerit eum : & ego reſuſcitabo eum in noviſſimo die. Eſt ſcriptum in Prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei. Omnis qui audivit à Patre, & didicit, venit ad me.* Il demeure donc conſtant que Jeſus-Chriſt l'entend de tous les enfants de l'Egliſe, & qu'ainſi nous devons conſerver le ſens de la Vulgate : *Univerſos filios tuos doctos à Domino :* ou ſelon l'Hébreu plus

LXXVII. Remarques ſur cette parole du ℣. 13. *Univerſos filios tuos doctos à Domino.* Eſt-il vrai qu'au lieu de *filios tuos* on ait dû lire & traduire *ædificatores tuos* ? Juſtification du ſens de la Vulgate & de la lecture ordinaire du Texte Hébreu.

(*a*) *Joan.* VI. 45. = (*b*) *Joan.* VI. 44-46.

littéralement : *Et univerſi filii tui docti* (*erunt*) *à Domino*. Quant à ce que le P. Houbigant nous objecte que ſi tel étoit le ſens, le même mot ne ſeroit pas répété dans la phraſe ſuivante : *& multitudinem pacis filiis tuis* : ou ſelon l'expreſſion de l'Hébreu : *& multa* (*erit*) *pax filiorum tuorum*, on pourroit d'abord lui répondre que ce ne ſeroit pas la premiere fois que le même mot ſe trouveroit répété dans deux membres paralleles, que dès le premier Pſaume on en trouve un exemple que le P. Houbigant n'a pas conteſté dans cette parole : (*a*) *Sed in lege Domini voluntas ejus, & in lege ejus meditabitur die ac nocte.* Voilà le mot *lex* répété dans les deux membres : le mot *filii* a donc bien pu être répété. De plus il eſt vrai que les Septante n'ont pas répété la même expreſſion dans les deux membres : mais ils ont conſervé dans le premier membre l'expreſſion *filios tuos*, τοὺς υἱούς σου : c'eſt dans le ſecond membre qu'au lieu de *filii tui*, ils ont mis une eſpece de ſynonyme, en diſant, *& in multa pace nati tui*, τὰ τέκνα σου, ou ſelon l'édition de Complute, *& multa pax natis tuis*, τοῖς τέκνοις σου : cela pourroit donner lieu de ſoupçonner qu'en effet ils ne liſoient pas dans le ſecond membre BNIC, *filii tui*. Si l'on recherche quelle a pu être la lecture qui a pu donner lieu à l'équivoque, on verra qu'au III. Livre des Rois, Chap. XVII. ℣. 15. où les Septante ont mis τὰ τέκνα αὐτῆς, *nati ejus*, l'Hébreu porte, BITH, *domus ejus*, comme l'exprime la Vulgate : ce qui pourroit donner lieu de ſoupçonner qu'ils ont lu dans ce texte d'Iſaïe, *& multa pax domûs tuæ*, BITC, ce qu'ils ont expliqué en diſant, *& multa pax natis tuis*, ou *& in multa pace nati tui*. On a pu aiſément confondre BITC, *domus tua*, avec BNIC, *filii tui*. Quoi qu'il en ſoit, ce qu'il eſt ici très-important de remarquer, c'eſt que les Septante ont conſervé dans le premier membre l'expreſſion que l'Hébreu nous y offre, & que la Vulgate a exactement rendue : *& univerſos filios tuos doctos à Domino*, ou plus littéralement ſelon l'Hébreu, *Et univerſi filii tui docti* (*erunt*) *à Domino ;* autoriſée & confirmée par celle de Jeſus-Chriſt : *Et erunt omnes docibiles Dei.*

LXXVIII. Objet du Chapitre LV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul & de S. Jérôme.

CHAPITRE LV. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent, quoiqu'il puiſſe y avoir entr'eux un rapport aſſez intime. Le Prophete ne nomme point ceux à qui il adreſſe la parole ; mais comme il paroît aſſez les diſtinguer des nations, on en conclut que ce ſont, ſelon la lettre, les enfants d'Iſraël captifs à Babylone ; & que c'eſt leur délivrance qui eſt annoncée à la fin de ce Chapitre. La magnificence des promeſſes avertit que ce premier objet en couvre un autre qui eſt la rédemption des hommes par Jeſus-Chriſt. S. Paul nous y découvre ce myſtere, lorſqu'il applique à la réſurrection de Jeſus-Chriſt ce qui eſt dit ici des promeſſes faites à David : (*b*) *Quòd autem ſuſcitavit eum à*

(*a*) *Pſ.* I. 2. = (*b*) *Act.* XIII. 34.

mortuis, ampliùs jam non reverſurum in corruptionem ita dixit : Quia dabo vobis ſancta David fidelia. C'eſt ainſi que les Septante ont rendu ce que la Vulgate exprime plus littéralement ici en ces termes, (*a*) *miſericordias David fideles.* Et comme le Prophete ajoute auſſi-tôt : (*b*) *Ecce teſtem populis dedi eum, ducem ac præceptorem gentibus* : ce qui ne peut s'entendre exactement que de Jeſus-Chriſt, il en réſulte que c'eſt Jeſus-Chriſt même qui eſt ici déſigné ſous le nom de *David* : & en effet ce nom lui eſt auſſi donné dans les Prophéties d'Ezéchiel & d'Oſée. Mais alors la généralité des invitations du Prophete a donné lieu de croire qu'elles s'adreſſent à tous les hommes, appellés tous à la foi en Jeſus-Chriſt. D'un autre côté ces hommes invités à la foi en Jeſus-Chriſt, étant aſſez évidemment diſtingués des nations, dont la foi eſt également annoncée dans ce Chapitre, on a conclu que ces hommes appellés à la foi ſont les Juifs mêmes ; & comme cette invitation eſt répétée de maniere qu'elle précede & qu'elle ſuit la foi des Gentils, il y a lieu de préſumer que la premiere regarde les Juifs qui vivoient du temps des Apôtres, & la ſeconde les Juifs des derniers temps. C'eſt ce que S. Jérôme diſtingue très-bien lorſqu'il vient à expliquer la ſeconde invitation qui eſt conçue en ces termes : *Quærite Dominum, dum inveniri poteſt ; invocate eum dum propè eſt.* Voici comment S. Jérôme paraphraſe ce texte : (*c*) *Quia igitur ut antè jam diximus, noluiſtis pactum recipere ſempiternum, & miſericordias David fideles, quas vobis nolentibus ſuſcipere, ſuſcepit turba gentilium, moneo vos populares meos ego Propheta, atque conteſtor, dum tempus eſt, agite pœnitentiam. Convertimini ad eum qui vobis nunc loquitur per Prophetas, qui poſteà locuturus eſt præſens : quærite eum dum inveniri poteſt, dum eſtis in corpore, dum datur locus pœnitentiæ, & quærite non loco, ſed fide.* Le P. Houbigant applique auſſi cette Prophétie aux Juifs appellés à la foi en Jeſus-Chriſt, & il s'éleve fortement contre Grotius qui détourne à un autre ſens les paroles alléguées par S. Paul : mais il ne met aucune diſtinction entre l'une & l'autre invitation : il ſuppoſe qu'elles s'adreſſent toutes deux aux Juifs incrédules depuis Jeſus-Chriſt, & dans l'état où ils ſont encore aujourd'hui. Il ſemble que la Prophétie de la vocation des Gentils placée entre les deux invitations donne aſſez lieu de la diſtinguer.

LXXIX. Objet du Chapitre LVI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE LVI. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent : mais il s'y rapporte parce qu'il annonce le premier avénement de Jeſus-Chriſt qui nous eſt donné comme l'auteur de notre ſalut & le principe de notre juſtice. On y voit enſuite les promeſſes faites aux étrangers & aux eunuques ſpirituels : la maiſon de Dieu devient une maiſon de priere pour tous les peuples ; c'eſt ſon Egliſe ouverte à toutes les nations : En même temps les bêtes ſauvages, les nations infideles, ſont appellées pour dévorer ſon peuple, les Juifs incrédules devenus l'objet

(*a*) *Iſai.* LV. 3. = (*b*) *Ibid.* ℣. 4. = (*c*) *Hier. in Iſai.* LV. *Tom. III. col.* 404.

de ſes vengeances, Ce ſont les traits que découvre ici S. Jérôme : (*a*) *Congregatis autem per Apoſtolos reliquiis Iſrael, & in unum redactis gregem his qui fuerant antè diſperſi, omnes beſtiæ provocantur, ut veniant & devorent Iſrael ; eos videlicet qui credere noluerant de quibus Apoſtolus :* (*b*) Et enim pervenit ſuper eos finis. *Et Dominus in Evangelio* : (*c*) Cùm autem videritis circumdari ab exercitu Jeruſalem : tunc ſcitote quòd advenerit ejus conſummatio.

LXXX. Remarques ſur le texte du *v.* 1. *Juxtà eſt.... Juſtitia mea ut reveletur.* Falloit-il traduire *miſericordia mea* ou *veritas mea* ? Juſtification du ſens de la Vulgate.

Le P. Houbigant reconnoît dans ce Chapitre les mêmes objets : Il faut ſeulement obſerver que dans le premier verſet au lieu de *la juſtice* que l'on y trouve dans la Vulgate & dans l'Hébreu, les Septante ont mis *la miſéricorde*, & le P. Houbigant *la vérité*. Il eſt cependant certain que les Hébreux ont trois mots différents pour exprimer ces trois idées, & qu'ainſi il n'eſt gueres probable qu'ils les aient confondues en les renfermant ſous un même mot. Il y a lieu de préſumer que lorſque les Septante mettent la *miſéricorde* pour la *juſtice*, c'eſt que leur exemplaire portoit KESED, *miſericordia*, au lieu de SEDFQ, *juſtitia* : il a été facile aux Copiſtes de confondre ces deux mots qui offrent preſque les mêmes ſons & les mêmes articulations, quoique dans un ordre & ſous des caracteres différents : il eſt quelquefois arrivé aux Copiſtes de confondre autant à l'oreille qu'à la vue, parce que quelquefois ils copioient ſous la dictée, ou qu'ils ſe dictoient à eux-mêmes ce qu'ils devoient écrire. Le P. Houbigant ſe contente ici de dire qu'en traduiſant le mot SIDQATI, par *veritas mea*, il entend cette eſpece de fidélité ou véracité qui donne l'effet aux promeſſes : & que cette *vérité* ou véracité eſt ici parallele au *ſalut* marqué dans le membre précédent. Dans ſes notes ſur les Proverbes, VIII. 18. il avoit déjà traduit le même mot par *ſtabilitas*, diſant qu'il empruntoit de l'Arabe cette ſignification, à laquelle il donnoit pour ſynonymes *veritas* & *fidelitas* : & dans l'*Index Verborum* du même Volume, il diſoit qu'il dérivoit cette ſignification du verbe Arabe SDC, *fidem ſervavit, eventu comprobavit.* Il répete la même choſe dans l'*Index Verborum* de ce dernier Tome, qui contient les Prophetes. Il ſemble que l'on pourroit répondre que Salomon ni Iſaïe ne parloient point Arabe, mais Hébreu : & que puiſque l'Hébreu a deux mots différents pour exprimer ces deux idées : SIDQAH, pour *juſtitia*, & ÆMUNAH, pour *veritas* ; il n'eſt gueres vraiſemblable qu'on les confonde, juſqu'à aller chercher dans l'Arabe un ſens éloigné de SIDQAH, pour exprimer une idée que l'on trouve ſi naturellement dans l'Hébreu, ÆMUNAH. D'ailleurs puiſque le P. Houbigant convient que le mot SIDQAH traduit dans la Vulgate par *juſtitia* eſt ici parallele au mot JESUAH, *ſalus*, rien n'oblige de s'écarter ici du ſens de la Vulgate :

(*a*) *Hier. in Iſai.* LVI. *Tom. III. col.* 407. *& ſeqq.* = (*b*) 1. *Theſſ.* II. 16. = (*c*) *Luc.* XXI. 20.

car.

car ces deux termes déſignent ici également le Meſſie, Jeſus-Chriſt qui nous a été donné de Dieu pour être, comme le dit S. Paul, (*a*) *notre ſageſſe, notre juſtice, notre ſanctification & notre rédemption.* S. Jérôme ne manque pas de rappeller ici cette parole de S. Paul en expliquant le texte d'Iſaïe : (*b*) *Salvator factus eſt nobis juſtitia & ſanctitas & redemptio.* Voilà ce que S. Jérôme voyoit dans ce que dit le Seigneur par la bouche d'Iſaïe : *Juxta eſt ſalus mea ut veniat, & juſtitia mea ut reveletur.* C'eſt ce que le Seigneur avoit déjà dit au Chapitre XLVI. ℣. 13. *Propè feci juſtitiam meam, non elongabitur, & ſalus mea non morabitur.* Expreſſion que le P. Houbigant a également changée dans ſa Verſion en diſant : *Ego fidem meam brevi præſtabo.* Il n'en dit rien dans ſes notes : mais les Septante ont traduit au même ſens que la Vulgate : *Propè feci juſtitiam meam* : & on vient de voir que c'eſt bien le vrai ſens du texte.

LXXXI. Objet du Chap. LVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul & de S. Jérôme.

CHAPITRE LVII. Ce Chapitre eſt ſi indépendant du précédent qu'on a peine à reconnoître s'il y tient par le premier ou par le ſecond ſens. A peine pouvoit-on admettre dans le Chapitre précédent un premier ſens qui ne ſe rapportât pas à Jeſus-Chriſt : au contraire à peine peut-on reconnoître dans celui-ci un ſecond ſens qui puiſſe ſe rapporter à Jeſus-Chriſt. A la premiere vue on ſeroit porté à croire que *le Juſte* dont le Prophete parle dans le premier verſet eſt Jeſus-Chriſt : mais la ſuite des reproches du Prophete tombant ſur des Juifs idolâtres paroiſſent obliger de dire que ce Chapitre regarde les Juifs de ſon temps, parce que depuis la captivité de Babylone les Juifs ne retomberent plus dans l'idolatrie, enſorte que ces reproches ſemblent ne pouvoir plus leur convenir au temps de Jeſus-Chriſt : on ſuppoſe donc alors que ce juſte pourroit être Joſias, ou en général tout homme juſte. Mais l'Apôtre S. Paul fait aſſez viſiblement alluſion à un texte de ce Chapitre même lorſqu'il dit que Jeſus-Chriſt eſt venu annoncer la paix à ceux qui étoient loin & à ceux qui étoient proche : (*c*) *Et veniens evangelizavit pacem vobis qui longè fuiſtis, & pacem iis qui propè.* Car c'eſt préciſément ce qu'annonce ici le Seigneur : (*d*) *Creavi fructum labiorum pacem, pacem ei qui longè eſt, & qui propè.* Cette parole a donc été accomplie en Jeſus-Chriſt & par Jeſus-Chriſt qui a annoncé & donné la paix aux Gentils qui étoient loin de lui & aux Juifs qui en étoient proche. Cette parole nous découvre donc ici ſous le voile de la lettre un ſens qui ſe rapporte à Jeſus-Chriſt. La ſeule difficulté qui reſte, eſt priſe de cette idolatrie qui eſt ici reprochée aux Juifs : mais c'eſt qu'il y a, comme nous l'avons déjà obſervé, une idolatrie ſpirituelle : nos erreurs & nos paſſions ſont nos idoles ; celles des Juifs étoient la fauſſe idée qu'ils ſe formoient du Meſſie, & la confiance dans leurs propres

(*a*) 1. *Cor.* 1. 30. = (*b*) *Hier. in Iſai.* LVI. *Tom. III. col.* 408. = (*c*) *Epheſ.* II. 17. = (*d*) *Iſai.* LVII. 19.

forces pour parvenir à la juſtice, ſelon le reproche que leur en fait S. Paul en diſant : (*a*) *Ignorantes enim juſtitiam Dei, & ſuam quærentes ſtatuere, juſtitiæ Dei non ſunt ſubjecti. Finis enim legis Chriſtus, ad juſtitiam omni credenti.* S. Jérôme remarque très-bien les deux points lumineux que renferme cette Prophétie : il reconnoît Jeſus-Chriſt dans la perſonne de ce *juſte* marqué au premier verſet : (*b*) & il ne manque pas de rappeller le texte de S. Paul parallele à celui d'Iſaïe touchant cette paix promiſe & annoncée à celui qui eſt éloigné & à celui qui eſt proche. (*c*) Il avoue que les reproches d'idolatrie conviennent particuliérement aux temps d'Iſaïe : (*d*) mais il fait néanmoins diverſes tentatives pour ramener autant qu'il lui eſt poſſible le Chapitre entier à Jeſus-Chriſt. Il reconnoît même une ſorte d'idolatrie ſpirituelle mais en l'attribuant aux Hérétiques : (*e*) *Ipſi enim dimiſſo cultu Dei, errorum ſuorum ſimulacra venerantur, & illis offerunt victimas ac libamina effundunt.* Le P. Houbigant s'éleve également contre Grotius qui a cru reconnoître ici Joſias, & contre ceux qui croient y reconnoître le Meſſie. Il oppoſe à Grotius que la mort de Joſias a du moins été pleurée par Jérémie, à qui Dieu ne laiſſa pas ignorer les cauſes de ſa colere contre ſon peuple. Il oppoſe aux autres les reproches d'idolatrie qui lui paroiſſent ne pouvoir convenir qu'aux Juifs contemporains d'Iſaïe. Mais on vient de voir les motifs qui portent à penſer que cette idolatrie ſenſible eſt ici l'image d'une idolatrie ſpirituelle ſemblable à celle que S. Jérôme reproche aux Hérétiques : les Juifs ont comme les Hérétiques leurs erreurs qui ſont leurs idoles qu'ils mettent à la place du vrai Dieu en les préférant à la vérité qui leur a été annoncée par Jeſus-Chriſt : enſorte qu'on peut dire d'eux ce que S. Jérôme dit des Hérétiques : *Dimiſſo cultu Dei, errorum ſuorum ſimulacra venerantur, & illis offerunt victimas, ac libamina effundunt.*

LXXXII. Objet du Chap. LVIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE LVIII. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent, & paroît avoir un objet aſſez différent : ce ſont des reproches & des promeſſes ; le peuple du Seigneur en eſt l'objet. Les promeſſes de rétabliſſement donnent lieu de préſumer que ſelon la lettre elles regardent le retour des Juifs captifs à Babylone ; & qu'ainſi les reproches regardent les Juifs au temps de leur captivité. Les Interpretes Judaïzants ont cru que cela regardoit l'état actuel des Juifs, & que les promeſſes qui leur ſont ici faites, ſeroient accomplies littéralement au temps de leur futur rappel. S. Jérôme rejette ces deux ſens, & applique ces promeſſes à l'établiſſement même de l'Egliſe : (*f*) *Hæc Judæi & amici tantùm occidentis litteræ, ad inſtaurationem referunt urbium Palæſtinæ : & vel facta ſub Zorobabel & Eſrâ & Nehemiâ ; vel in ultimo tempore futura*

(*a*) *Rom.* x. 3. & 4. = (*b*) *Hier. in Iſai.* LVII. *Tom. III. col.* 414. = (*c*) *Ibid. col.* 425. = (*d*) *Ibid. col.* 427. = (*e*) *Ibid. col.* 418. = (*f*) *Hier. in Iſai.* LVIII. *Tom. III. col.* 434.

contendunt : & ad inſtaurationem Jeruſalem & in circuitu civitatum altiſſima fundamenta jacienda : & tam excelſos muros ædificandos, ut nullus hoſtium poſſit intrare, & omnium in eas inimicorum prohibeatur ingreſſus. Nos autem ſequentes cœptæ explanationis ordinem, quæ deſerta fuerunt in Judæis, dicimus ædificari in Eccleſia, non ad breve tempus, ſed in perpetuum ; & fundamenta illius ex utroque populo, id eſt, in duabus generationibus ſuſcitanda. Ainſi il ſuppoſe que les reproches tombent en effet ſur les Juifs qui vivoient avant Jeſus-Chriſt : & que les promeſſes ont eu au moins un premier accompliſſement au temps du premier avénement de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, dans l'établiſſement de l'Egliſe. Mais il eſt remarquable que le peuple à qui ces reproches ſont faits & à qui ces promeſſes ſont adreſſées, eſt appellé *maiſon de Jacob ;* ce qui paroît montrer que ceci regarde principalement la Gentilité Chrétienne, & que ces promeſſes n'auront leur entier accompliſſement qu'au temps où Dieu répandra une nouvelle abondance de graces & de conſolations ſur ſon Egliſe aux approches du dernier avénement de Jeſus-Chriſt.

LXXXIII. Remarques ſur ces mots du ℣. 8. *Anteibit faciem tuam juſtitia tua.* Faut-il traduire *is qui tibi fidelis eſt.* Juſtification du ſens de la Vulgate.

Le P. Houbigant ne détermine point le ſens de ce Chapitre : il ſemble ſuppoſer qu'il n'y a point d'autre objet que celui que le ſens littéral préſente. Mais au ℣. 8. il revient encore à l'idée ſinguliere qu'il s'eſt formée du mot SEDEQ : c'eſt dans cette phraſe que la Vulgate exprime ainſi : *Anteibit faciem tuam juſtitia tua, & gloria Domini colliget te.* Si l'on en croit le P. Houbigant, il faut traduire : *Anteibit te is qui tibi fidelis eſt, gloria Domini te ponè ſequetur.* Dans ſa note, il avertit que ces mots *is qui tibi fidelis eſt*, ſignifieront ici celui qui accomplit en votre faveur ſes promeſſes, & qu'il emprunte cette idée de l'Arabe. Mais on peut répondre ici ce que nous avons déjà répondu ci-devant qu'Iſaïe ne parle point Arabe, mais Hébreu ; qu'en Hébreu il eſt bien certain que SEDEC ſignifie *juſtitia*, & que les Septante l'ont pris en ce ſens comme la Vulgate : *Anteibit faciem tuam juſtitia tua.* Il ne s'agit point ici de celui qui eſt juſte & fidele envers l'homme, mais de la juſtice même de l'homme juſtifié par la foi. Cette juſtice lui vient de Dieu par la foi ; mais elle lui devient propre par le don que Dieu lui en fait, & par la libre coopération de ſa volonté aux œuvres qu'elle lui fait produire. Cette juſtice eſt donc en même temps la juſtice de Dieu qui la répand dans le cœur par ſa grace, & la juſtice de l'homme qui y coopere par le libre conſentement de ſa volonté. Cette juſtice précede l'homme, & lui fait trouver un accès favorable devant Dieu ; elle obtient de Dieu la récompenſe qu'il a promiſe à ſes ſerviteurs : Ainſi la juſtice de l'homme fidele le précede, & la gloire de Dieu le ſuit, le couvre & le recueille : *Anteibit faciem tuam juſtitia tua, & gloria Domini colliget te ;* c'eſt ce que préſentent également la Vulgate, les Septante & l'Hébreu ; & il n'y a rien à y changer.

LXXXIV. Objet du Chapitre LIX.

CHAPITRE LIX. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent : mais

ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul & de S. Jérôme.

il a à peu près le même objet. Ce ſont d'abord des reproches contre les prévaricateurs ; & il finit par des promeſſes : entre les reproches & les promeſſes, il y a des expreſſions de repentir, qui néanmoins ſemblent ne pas appaiſer la colere du Seigneur. Il annonce qu'elle éclatera principalement contre les iſles : *inſulis vicem reddet :* cette expreſſion paroît marquer les Provinces occidentales, leſquelles, à l'égard de la Paleſtine qui en étoit ſéparée par la mer, ſembloient être des iſles. L'avénement du Rédempteur de Sion y eſt littéralement annoncé : *Et venerit Sion Redemptor.* L'alliance nouvelle y eſt marquée : *Hoc fœdus meum cum eis.* Ces derniers verſets montrent bien que ce Rédempteur eſt Jeſus-Chriſt. Cependant on penſe que la premiere partie pourroit ſe rapporter aux Juifs captifs à Babylone, que les vengeances annoncées ſont celles qu'exerça Cyrus contre les Babyloniens & autres peuples juſques vers l'Occident : ce qui n'empêcheroit pas que les derniers verſets ne regardaſſent immédiatement Jeſus-Chriſt & l'alliance nouvelle. D'autres penſent que les reproches peuvent tomber ſur les Juifs du temps de Jeſus-Chriſt ; que les vengeances ſont celles qui ont été exercées ſur eux par les Romains ; ce qui s'accorderoit encore avec l'annonce du premier avénement de Jeſus-Chriſt & l'établiſſement de la nouvelle alliance. Mais S. Paul porte nos vues plus loin ; & en nous y montrant le dernier avénement de Jeſus-Chriſt, il nous y découvre aux approches de ce grand jour la converſion future des Juifs & l'avantage qui leur eſt réſervé d'entrer alors en participation de l'alliance nouvelle : (*a*) *Cæcitas ex parte contigit in Iſrael, donec plenitudo gentium intraret, & ſic omnis Iſrael ſalvus fieret ; ſicut ſcriptum eſt : Veniet ex Sion, qui eripiat, & avertat impietatem à Jacob.* S. Paul en s'exprimant ainſi ſuit le ſens de la Verſion des Septante, où on lit aujourd'hui : *Veniet propter Sion, qui eripiat, & avertet impietates à Jacob.* Notre Vulgate dit : (*b*) *Cùm venerit quaſi fluvius violentus quem Spiritus Domini cogit : & venerit Sion redemptor, & eis qui redeunt ab iniquitate in Jacob.* Le mot *Sion* eſt réputé au datif comme *eis qui redeunt*, &c. Sous ce point de vue les prévaricateurs ſont ceux d'entre les Gentils mêmes, & ce ſont eux en effet qui alors ſont menacés aſſez clairement par l'expreſſion, *inſulis vicem reddet :* les promeſſes qui viennent enſuite, regardent les Juifs & cette multitude de Gentils que Dieu appellera alors à la foi d'entre tous les peuples de la terre, & qu'il fera entrer avec les Juifs dans ſon alliance. S. Jérôme s'arrête principalement au ſens qui regarde les Juifs du temps de Jeſus-Chriſt, (*c*) le premier avénement de ce divin Rédempteur & la converſion des Gentils dans l'établiſſement de l'Egliſe. Il rappelle néanmoins en finiſſant le témoignage de S. Paul

(*a*) *Rom.* XI. 25. & 26. = (*b*) *Iſai.* LIX. 19. 20. = (*c*) *Hier. in Iſai.* LIX. *Tom. III. col.* 437. & *ſeqq.*

qui nous y montre la converſion future des Juifs : (a) & il finit par ces expreſſions remarquables : *Hæc idcircò latiùs proſecuti ſumus, ut quidquid repromiſſionum & legimus & lecturi ſumus, ad Sion & ad Jeruſalem, non generaliter ad omnes Judæos, ſed ſpecialiter ad eos dici intelligamus qui in Apoſtolis & per Apoſtolos electi ſunt in Iſrael.* Le P. Houbigant ne voit dans tout ce Chapitre que les Juifs du temps de Jeſus-Chriſt : ſi ce n'eſt que dans l'expreſſion *inſulis vicem reddet*, il croit voir les coups dont Dieu frappa les Romains après avoir frappé les Juifs. Il eſt peut-être aſſez ſingulier qu'après avoir rapporté à la converſion future des Juifs pluſieurs autres Prophéties, il n'y rapporte pas celle-ci, & ne diſe pas même un mot du témoignage de S. Paul qui nous y découvre ce grand objet.

LXXXV. Remarques ſur ces paroles du ℣. 9. *Elongatum eſt judicium à nobis, & non apprehendet nos juſtitia.* A-t-on dû traduire, *ſolitæ miſerationes, & promiſſorum eventus?* Juſtification du ſens de la Vulgate.

Mais cet Interprete fait encore revenir ici plus d'une fois l'idée ſinguliere qu'il a conçue des mots SEDEQ & SDAQAH, *juſtitia.* C'eſt ainſi qu'au ℣. 9. où ſelon la Vulgate les Juifs diſent : *Elongatum eſt judicium à nobis, & non apprehendet nos juſtitia :* le P. Houbigant prétend qu'il faut traduire : *Longè à nobis receſſerunt ſolitæ miſerationes, nec aſſequimur eventum promiſſorum.* Il prend ſoin de faire une note pour juſtifier cette traduction ſinguliere. Il obſerve que ces expreſſions ſont paralleles à celles qui ſuivent ſelon la Vulgate : *expectavimus lucem, & ecce tenebræ ; ſplendorem, & in tenebris ambulamus ;* ou comme il l'exprime : *lucem expectavimus, ecce autem tenebræ ; ſplendidum cælum, ecce autem in tenebris gradimur :* il en conclut qu'il faut néceſſairement prendre dans le même ſens les expreſſions que la Vulgate a rendues par *judicium* & *juſtitia* : il prétend que ces deux mots ont un ſens fort étendu, & qui doit être déterminé par la ſuite du diſcours. Il obſerve que le mot MISFAT, à la lettre *judicium*, ſe prend auſſi en général pour *conſuetudo, conſueta judicia ;* d'où il conclut qu'ici il ſignifie *conſuetas providentiæ divinæ vias, in quibus Deus Judæis, cùm ſe colebant, & leges ſuas ſervabant.* (N'auroit-il point fallu dire, *cùm ipſum colebant & leges ipſius ſervabant* : mais ce n'eſt pas là notre objet :) *proſperas res concedebat.* Il prétend que le mot SDAQAH doit avoir ici la même ſignification comme répondant au MISFAT. Car, ajoute-t-il, le verbe SADAQ ſignifie en Arabe *rectè proceſſit res*, ou *fidem ſervare in promiſſo*, & *verificare.* Ces deux ſignifications énoncent, dit-il, *fidem præſtatam promiſſorum, ſeu proſperitatem quam promiſerat Deus, ſi Judæi verâ in religione & legum divinarum cultu conſtanter manerent.* On peut répondre ce que nous avons déjà répondu qu'Iſaïe ne parle point Arabe ; que le ſens de SDAQAH n'eſt point auſſi étendu que le ſens de MISFAT ; qu'ainſi celui-ci ne détermine point l'autre ; mais que l'autre détermine celui-ci ; c'eſt-à-dire, que le mot SDAQAH ſignifiant proprement *juſtitia*, détermine le mot

(a) *Ibid. col.* 444.

MISFT au ſens de *judicium ;* que ces mots ne ſont point ici déterminés au ſens des mots *lucem* & *ſplendorem*, qui ſuivent : que ces idées ne ſont point ici comparées comme ſemblables, mais comme relatives : *la juſtice* & *le jugement*, c'eſt-à-dire, la droiture de l'eſprit & du cœur, attirent les faveurs du Seigneur repréſentées par la *lumiere* & la *ſplendeur*. Le ſens eſt donc : La droiture de l'eſprit & du cœur s'eſt éloignée de nous & ne revient point en nous ; nos paſſions nous aveuglent & nous entraînent ; c'eſt pourquoi au lieu d'éprouver vos faveurs nous ſommes environnés des effets de votre colere : *Elongatum eſt judicium à nobis, & non apprehendet nos juſtitia : expectavimus lucem, & ecce tenebræ ; ſplendorem, & in tenebris ambulavimus.* La Vulgate, en s'exprimant ainſi, ne fait que rendre exactement le ſens de l'Hébreu, & il n'y a rien à y changer.

LXXXVI. Remarques ſur ces paroles du ℣. 14. *Converſum eſt retrorsùm judicium, & juſtitia longè ſtetit.* A-t on dû traduire, *conſuetæ miſerationes & ſalus.* Juſtification du ſens de la Vulgate.

Au ℣. 14. la Vulgate dit : *Converſum eſt retrorsùm judicium, & juſtitia longè ſtetit.* Le P. Houbigant prétend qu'il faut traduire : *Retroceſſerunt conſuetæ miſerationes ; longè ſtetit ſalus.* Il ne fait point de note ſur cela : il croit apparemment en avoir aſſez dit ſur le ℣. 9. En effet il donne ici au mot MISFAT le même ſens *conſuetæ miſerationes :* mais au lieu de prendre SDAQAH pour *eventum promiſſorum*, comme au ℣. 14. il le prend ici pour *ſalus*. Tous ceux qui connoiſſent l'Hébreu, ſavent que cette langue a ſes expreſſions propres pour exprimer *miſerationes* & *ſalus ;* & vraiſemblablement on ne trouvera pas un ſeul texte où les idées aient été exprimées par MISFAT & SDAQAH : le ſens invariable de SDAQAH *juſtitia*, détermine le mot vague MISFAT au ſens de *judicium ;* & la Vulgate exprime encore ici fidélement l'Hébreu : *Converſum eſt retrorsùm judicium, & juſtitia longè ſtetit :* s'il faut juger du ſens de la premiere partie du verſet par la ſeconde, il n'y a qu'à jetter un coup d'œil ſur la ſeconde pour y voir que la premiere eſt bien traduite : *quia corruit in platea veritas, & æquitas non potuit ingredi :* la preuve que la droiture de l'eſprit & du cœur s'eſt éloignée de ce peuple : c'eſt que la vérité ſuccombe dans les places où le peuple s'aſſemble, & que l'équité ne peut plus y trouver d'accès. *Converſum eſt retrorsùm judicium, & juſtitia longè ſtetit : quia corruit in platea veritas, & æquitas non potuit ingredi.*

LXXXVII. Remarques ſur ces paroles du ℣. 11. *Expectavimus judicium.* Falloit-il traduire *miſerationes ſolitas ?* Juſtification du ſens de la Vulgate.

Si l'on remonte au ℣. 11. on y verra que l'Hébreu fait très-bien mettre en parallele *ſalus* avec *judicium* ſans avoir beſoin de recourir à SDAQAH. On y lit donc ſelon la Vulgate : *Expectavimus judicium, & non eſt ; ſalutem, & elongata eſt à nobis.* Le mot *ſalutem* eſt ici exprimé dans l'Hébreu par JESUAH : & voilà l'expreſſion que l'on trouveroit au ℣. 14. & tel en étoit le ſens. La différence des expreſſions montre que le ſens eſt différent ; & c'eſt confondre le ſens de ces deux verſets que d'y mettre les mêmes expreſſions, comme le fait le P. Houbigant lorſqu'il traduit ici : *miſerationes ſolitas expectamus, quæ non adſunt, ſalutem quæ longè à nobis receſſit :* le mot *ſalutem* y convient parfaitement ;

c'eſt l'expreſſion de l'Hébreu ; mais l'Hébreu ne dit point *miſerationes ſolitas* : on y lit comme dans les deux autres verſets MISFAT, *judicium* ; il eſt vrai qu'il eſt ici déterminé à un autre ſens par le mot *ſalus*, mais ce ſens n'eſt point encore la miſéricorde que Dieu exerce ſur ſes ſerviteurs, & que l'Hébreu ſait bien exprimer autrement, mais le jugement même que Dieu exerce en faveur de ſes ſerviteurs contre leurs ennemis, & par lequel il ſauve ſon peuple en exterminant ceux qui le tenoient dans l'oppreſſion : *Expectavimus judicium, & non eſt ; ſalutem, & elongata eſt à nobis :* la Vulgate en traduiſant ainſi rend très-bien le ſens de l'Hébreu, & il n'y avoit rien à y changer.

LXXXVIII. Remarques ſur ces paroles du ℣. 21. *Verba mea quæ poſui in ore tuo, non recedent de ore tuo, & de ore ſeminis tui, & de ore ſeminis ſeminis tui, amodò & uſque in ſempiternum.* Ces paroles accomplies dans l'Egliſe depuis l'établiſſement de la nouvelle alliance recevront-elles un nouvel accompliſſement au temps de la converſion future des Juifs ?

Quelques-uns en reconnoiſſant dans les derniers verſets de ce Chapitre la future converſion des Juifs, & en s'autoriſant du témoignage de S. Paul qui nous y montre ce grand objet, ont prétendu en tirer la preuve d'une ſuite de générations entre la converſion des Juifs & la fin des ſiecles. Leur preuve eſt fondée ſur ces paroles du dernier verſet : *Hoc fœdus meum cum eis, dicit Dominus : Spiritus meus qui eſt in te, & verba mea quæ poſui in ore tuo, non recedent de ore tuo, & de ore ſeminis tui, & de ore ſeminis ſeminis tui, dicit Dominus ; amodò & uſque in ſempiternum.* On a prétendu renverſer par ce texte le ſentiment commun des Peres & de toute la Tradition qui renvoie la converſion des Juifs à la fin des ſiecles : d'un autre côté les Millénaires anciens & modernes ſe ſont prévalus de ce texte pour prouver que c'eſt alors qu'il faut placer ce regne de mille ans dont parle S. Jean dans l'Apocalypſe : enſorte qu'on ne peut ſur ce point abandonner le ſentiment de la Tradition ſans ouvrir la porte aux Millénaires. On a prétendu qu'il pourroit y avoir un ſage milieu entre le ſentiment commun de la Tradition qui renvoie la converſion des Juifs à la fin des ſiecles, & le ſentiment groſſier & charnel des Millénaires qui placent la converſion des Juifs mille ans avant la fin des ſiecles, attribuent aux Juifs dans cet intervalle de mille ans une félicité toute charnelle. On abandonne aux Juifs & aux Judaïzants la vaine eſpérance de cette félicité charnelle ; mais on prétend pouvoir admettre dans ce temps-là mille ans d'une paix & d'une proſpérité ſpirituelle. On prétend que c'eſt le ſeul moyen d'expliquer les mille ans dont parle S. Jean, & d'admettre au temps de la converſion des Juifs cette ſuite de générations marquée par Iſaïe. On obſerve qu'en ſuivant l'opinion commune qui renvoie la converſion des Juifs à la derniere extrêmité des ſiecles, il eſt impoſſible d'y placer cette ſuite de générations qu'Iſaïe étend au moins juſqu'à la troiſieme : *de ore tuo, & de ore ſeminis tui & de ore ſeminis ſeminis tui.* On peut répondre que le ſentiment de la Tradition qui renvoie la converſion des Juifs à la fin des ſiecles, a néanmoins ſes fondements bien établis, & qu'il ſe concilie fort aiſément avec les Prophéties de S. Jean dans l'Apocalypſe ; que l'Apocalypſe n'attache point ces mille ans au temps de la converſion des Juifs, mais bien plutôt à la deſtruction du regne de

l'idolatrie au temps de Conſtantin premier Empereur Chrétien ; qu'en effet c'eſt là que commence le regne de Jeſus-Chriſt ſur la terre en la perſonne des Princes Chrétiens ; qu'en effet malgré tous les efforts de l'Empire Antichrétien de Mahomet contre les Puiſſances Chrétiennes, & ſpécialement contre l'Empire d'Orient fondé par Conſtantin, cet Empire d'Orient eſt demeuré occupé pendant plus de mille ans par des Princes Chrétiens ; que ces mille ans ayant commencé ſous Conſtantin au commencement du quatrieme ſiecle, n'ont été révolus qu'au commencement du quatorzieme ; que ce n'eſt que dans le quinzieme que cet Empire a été ſubjugué par les Turcs ; & que l'Apocalypſe bien entendue prouvera qu'il n'y a point d'autres mille ans à attendre que ceux-là. On peut ajouter que quant à la Prophétie d'Iſaïe, S. Jérôme & la plupart des Interpretes conviennent qu'elle a reçu un premier accompliſſement dans le premier avénement de Jeſus-Chriſt, & dans l'établiſſement de la nouvelle alliance, dans laquelle nous avons le bonheur d'avoir été admis ; que c'eſt depuis le premier avénement de Jeſus-Chriſt, & depuis l'établiſſement de cette nouvelle alliance, que ſe trouve parfaitement accomplie dans le ſens le plus littéral la promeſſe de la perpétuité de cette alliance de génération en génération dans toute la ſuite des âges. Sur quoi voici ce que dit S. Jérôme : (*a*) *Spiritus, inquit, meus qui eſt in te, & verba mea quæ poſui in ore tuo, non recedent de ore tuo, & de ore ſeminis tui, & de ore ſeminis ſeminis tui, amodò & uſque in ſempiternum. Quod vel ad Iſaiam dicitur, ut mihi videtur ; vel ad Dominum, ut plerique æſtimant. Igitur ad Iſaiam ſic ordo connectitur : Hoc eſt pactum Evangelii ſempiternum, ut ſpiritus meus qui eſt in te, & verba mea quæ poſui in ore tuo, per quæ ventura prædices, non de tuo ore diſcedant, nec de filiorum tuorum ac nepotum, & ſeminis ſeminis tui : ut omnis per ſeriem generatio demonſtretur : quòd ſcilicet gratia Prophetarum in Apoſtolis veniat, & per eos qui de Iſrael per Apoſtolos credituri ſunt. Quòd autem infert : Amodò & uſque in ſempiternum : illi congruit : Cœlum & terra tranſibunt ; verba autem mea non præteribunt.* On peut ajouter que quand les Prophéties ont pluſieurs ſens, il ne s'enſuit pas que toutes leurs parties aient un égal accompliſſement dans leurs divers ſens ; qu'ainſi dans la Prophétie de Nathan touchant le regne de Salomon & le regne de Jeſus-Chriſt figuré par ce Prince, il y a des traits qui ne conviennent qu'à Salomon, & d'autres qui ne conviennent qu'à Jeſus-Chriſt ; que dans la Prophétie d'Iſaïe même touchant la naiſſance de Jeſus-Chriſt ſous le nom d'*Emmanuel*, les traits qui regardent Jeſus-Chriſt ſont immédiatement & intimement liés avec d'autres qui ne regardent que l'enfant qui devoit naître du Prophete, & qui devoit être une des figures de Jeſus-Chriſt ; qu'ainſi dans le Chap.

(*a*) *Hier. in Iſai.* LIX. *Tom. III. col.* 444.

LIX.

LIX. d'Iſaïe, quoique S. Paul applique le ℣. 20. à la converſion des Juifs, il ne s'enſuit pas que le ℣. 21. s'y rapporte ; que quand même il s'y rapporteroit en ce qui concerne l'alliance nouvelle dans laquelle ils ſeront alors admis, il ne s'enſuivroit pas que l'on dût voir répéter alors parmi eux cette ſuite de générations marquée dans ce verſet ; il ſuffit qu'elle ſe trouve vérifiée dans l'Egliſe depuis l'établiſſement de la nouvelle alliance, & qu'elle y ſoit ainſi perpétuée juſqu'à la fin des ſiecles, ſans que l'on doive la voir ſe renouveller chez les Juifs entre leur converſion & la fin du monde ; que d'ailleurs quand cette parole devroit avoir alors chez les Juifs quelque ſorte d'accompliſſement ; cet accompliſſement pourroit être conforme à l'idée que préſente quelquefois S. Jérôme en expliquant les Prophéties où l'on trouve ces expreſſions *in generatione & generatione* : S. Jérôme a quelquefois remarqué que ces expreſſions pourroient bien s'entendre non de pluſieurs générations ſucceſſives, mais de deux générations diſtributives, enſorte que ces deux générations réunies peuvent marquer *la réunion des Juifs & des Gentils* dans le ſein de l'Egliſe & dans l'éternité bienheureuſe : qu'ainſi dans le texte d'Iſaïe où ſe trouvent exprimées ici *trois générations*, cela pourroit relativement au temps de la converſion des Juifs, s'entendre non de pluſieurs générations ſucceſſives, mais de trois générations diſtributives, c'eſt-à-dire, des trois générations alors actuellement ſubſiſtantes dans ce peuple. Car dans tous les temps il y a toujours dans chaque peuple trois générations actuellement ſubſiſtantes, les peres, les fils & les petits-fils : comme les promeſſes annoncent que la nation entiere embraſſera alors la foi, il arrivera donc que l'Eſprit de Dieu ſe répandra en même temps ſur ces trois générations ; & comme les promeſſes annoncent que les Juifs ramenés à la foi, y perſévéreront, il arrivera donc que l'Eſprit de Dieu ne ſe retirera jamais de ces trois générations ; & que les paroles de l'Evangile miſes dans leur bouche n'en ſortiront jamais : *Spiritus meus qui eſt in te, & verba mea quæ poſui in ore tuo, non recedent de ore tuo, & de ore ſeminis tui, & de ore ſeminis ſeminis tui, amodò & uſque in ſempiternum.* Quoi qu'il en ſoit de cette ſeconde interprétation, il eſt certain que la premiere a eu ſon accompliſſement littéral dans l'Egliſe depuis l'établiſſement de la nouvelle alliance ; & qu'au temps de la converſion future des Juifs, l'Ecriture ni la Tradition n'offrent point un intervalle aſſez étendu, pour y admettre une nouvelle ſuite de générations. Les Juifs ſeront ramenés à Jeſus-Chriſt par Elie ; Elie ſera mis à mort par l'ordre de l'Antechriſt ; l'Antechriſt ſera exterminé par le ſouffle même de Jeſus-Chriſt, lorſque ce divin Libérateur viendra juger les hommes & délivrer de tous maux ſon Egliſe. Voilà ce que toute la Tradition enſeigne d'après les oracles ſacrés des divines Ecritures. Ces quatre événements ſont inſéparables, & leur union intime renverſe toutes les illuſions des Millénaires anciens & modernes.

LXXXIX. Objet du Chapitre LX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jean & de S. Jérôme.

CHAPITRE LX. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent ; mais il y eſt intimement lié : il a pour objet *Jéruſalem ;* elle n'y eſt pas nommée dans l'Hébreu ; peut-être par l'omiſſion des Copiſtes ; car les Septante & la Vulgate la nomment ; & il eſt viſible que le Chapitre entier ſe rapporte à elle ; le nom de *Sion* s'y trouve. Mais la magnificence des promeſſes que ce Chapitre renferme prouve que ces promeſſes ne ſe bornent point au ſeul temps du rétabliſſement de Jéruſalem ſous Cyrus ; tous les Interpretes Chrétiens conviennent qu'elles s'étendent tout au moins juſqu'à l'établiſſement de l'Egliſe : & S. Jean dans l'Apocalypſe nous montre qu'elles s'étendent juſqu'à l'éternelle félicité des élus dans la Jéruſalem céleſte. Car c'eſt d'ici que S. Jean emprunte les images de cette future félicité, lorſque parlant de la Jéruſalem céleſte il dit : (*a*) *Civitas non eget ſole neque lunâ, ut luceant in ea : nam claritas Dei illuminavit eam, & lucerna ejus eſt Agnus. Et ambulabunt gentes in lumine ejus ; & reges terræ afferent gloriam ſuam & honorem in illam. Et portæ ejus non claudentur per diem ; non enim nox erit illic. Et afferent gloriam & honorem gentium in illam. Non intrabit in eam aliquod coinquinatum, aut abominationem faciens & mendacium, niſi qui ſcripti ſunt in libro vitæ Agni.* Et plus loin : (*b*) *Et nox ultrà non erit ; & non egebunt lumine lucernæ, neque lumine ſolis, quoniam Dominus Deus illuminabit illos.* Il n'y a qu'à comparer cela avec ce qu'Iſaïe dit ici à Jéruſalem : (*c*) *Aperientur portæ tuæ jugiter : die ac nocte non claudentur ; ut afferatur ad te fortitudo gentium, & reges earum adducantur..... Non audietur ultrà iniquitas in terra tua, vaſtitas & contritio in terminis tuis, & occupabit ſalus muros tuos & portas tuas laudatio. Non erit tibi ampliùs ſol ad lucendum per diem, nec ſplendor lunæ illuminabit te : ſed erit tibi Dominus in lucem ſempiternam, & Deus tuus in gloriam tuam. Non occidet ultrà ſol tuus, & luna tua non minuetur, quia erit tibi Dominus in lucem ſempiternam, & complebuntur dies luctûs tui. Populus autem tuus omnes juſti : in perpetuum hæreditabunt terram.* Ces derniers mots, *Populus tuus omnes juſti*, ſuffiroient ſeuls pour montrer que ces promeſſes n'auront leur entier accompliſſement que dans l'éternité. S. Jérôme commence par rappeller ce qu'il a dit ſur le Chapitre précédent en montrant que les promeſſes faites à Jéruſalem regardent l'Egliſe : (*d*) *Quid nobis videretur de inſtauratione Sion & Jeruſalem, & cunctis quæ ei Prophetali vaticinio promittuntur in fine ſuperioris libri pleniùs diximus, ubi interpretati ſumus quid ſignificaret ille verſiculus :* Veniet Sion redemptor, & his qui redeunt ab iniquitate in Jacob. Il ajoute : (*e*) *Nunc breviter perſtringendum eſt, quid plurimi de hoc loco ſentiant, ut errore perſpecto faciliùs poſſimus ſuſcipere veritatem. Judæi & noſtri Semi-Judæi, qui auream atque*

(*a*) *Apoc.* XXI. 23. *& ſeqq.* = (*b*) *Apoc.* XXII. 5. = (*c*) *Iſai.* LX. 11. *& ſeqq.* = (*d*) *Hier. in Iſai.* LX. *Tom. III. col.* 445. = (*e*) *Ibid. col.* 446.

gemmatam de cœlo expectant Jeruſalem, hæc in mille annorum regno futura contendunt : quando omnes gentes ſervituræ ſunt Iſrael.... & ædificari muros Jeruſalem ab alienigenis, quibus præſint reges gentium, ſemperque apertas fore portas civitatis ; ut diebus ac noctibus divitiæ Jeruſalem & victimæ deferantur : & omnia quæ deſerta ſunt, cypariſſo & pino & cedro ſectis in Libano conſtruenda, præcipuè templum Domini in quo ſit lætitia ſempiterna..... Et quod his majus eſt, pro ſole & luna ipſum Dominum æternâ luce fulsurum..... Hæc illi dicunt, qui terrenas deſiderant voluptates.... quorum qui ſequitur errorem, ſub nomine Chriſtiano Judæorum ſe ſimilem confitetur.... Nos autem, juxta priorem ſenſum, ad Eccleſiam dici univerſa credamus, quæ primùm de Judaico populo congregata eſt, & lumen quod ſuper eam ortum fuerat, per Apoſtolos tranſmiſit ad gentes. Et quand il vient aux promeſſes qui regardent viſiblement l'éternité : *Non erit ſibi ampliùs ſol ad lucendum per diem*, & le reſte ; il declare expreſſément qu'on ne peut y reconnoître d'autre ſens : (*a*) *Ex hoc capitulo cogimur omnia quæ dicta ſunt & dicenda, ad ultimum referre tempus : quando cœlo terrâque tranſeuntibus, ſolis ac lunæ ceſſabit officium ; & erit Dominus ipſe lumen perpetuum : ut quæ* χιλιασταὶ *carnaliter aſſerunt eſſe complenda, nos ſpiritualiter futura eſſe credamus : in qualitate promiſſionum, non in tempore diſcrepantes.* Et il termine l'explication de ce Chapitre par ces mots bien remarquables : (*b*) *Quælicèt ex parte in Eccleſia quotidie videamus expleri, tamen in mundi conſummatione pleniùs complebuntur, & in ſecundo Salvatoris adventu.* Le P. Houbigant releve très-bien ici Grotius qui s'efforçoit de rapporter l'accompliſſement de ces promeſſes aux temps qui ſe ſont écoulés entre la captivité de Babylone & la naiſſance de Jeſus-Chriſt : il ſoutient très-judicieuſement que Jéruſalem repréſente ici l'Egliſe ; que la lumiere qui lui eſt annoncée eſt celle de l'Evangile, qui après avoir répandu ſes premiers rayons ſur la nation Juive, les a étendus enſuite ſur les autres nations. Il s'éleve une ſeconde fois contre Grotius, & à cette occaſion s'exprime en ces termes très-remarquables : (*a*) *Grotius morem ſuum hìc antiquum obtinet, ut ſplendidiſſimas de Eccleſia prophetias obſcuret, & ad Judaicos quoſdam traducat eventus ; cùm contrà Judæi ipſi Interpretes, quia hæc magnifica vident eſſe, ad ultimam mundi ætatem hæc reſervant. Rectè Hieronymus* : Nos autem ad Eccleſiam dici univerſa credamus, quæ primùm de Judaico populo congregata eſt, & lumen quod ſuper eam ortum fuerat, per Apoſtolos tranſmiſit ad gentes. *Nempè Eccleſia ita notatur, ut ſermo ſit ad ipſam Jeruſalem civitatem, ex quâ naſcitura erat prima Eccleſia Chriſtianorum. Nam Jeruſalem materia perpetua eſt allegoriæ ſubjecta, utpote ad quam pertinebant antiquæ promiſſiones, tam Meſſiæ venturi, quàm Religionis per ipſum firmandæ ac in melius mutandæ.* On ne

(*a*) *Ibid. col.* 454. = (*b*) *Ibid. col.* 455. = (*c*) *Houbig. in Iſai.* LX. ℣. 6.

pouvoit rien dire de mieux : voilà le ſens de Grotius proſcrit comme il le mérite ; le ſens de S. Jérôme adopté avec éloge : *Rectè Hieronymus :* l'allégorie de Jéruſalem expreſſément reconnue : *Jeruſalem materia perpetua eſt allegoriæ ſubjecta.* Après un langage ſi judicieux & ſi exact, qui eſt-ce qui s'attendroit à ce que le même Interprete va dire de cette même Prophétie dans la même page : (*a*) *Hæc pleraque Veteres Eccleſiæ Interpretes de mille annis interpretabantur, qui mundi finem proximè tangent. Et difficile eſt non videre hoc in capite, ut prima Eccleſiæ Judæorum tempora, ita & extrema, in quibus* aſſumptio *Judæorum futura eſt* quaſi vita ex mortuis. Nous voilà donc ſubitement ramenés au ſentiment des Millénaires : c'eſt-à-dire préciſément à ce ſentiment illuſoire que S. Jérôme rejettoit lorſqu'il diſoit : *Nos autem ad Eccleſiam dici univerſa credamus.* On affecte d'appuyer ce ſentiment ſur l'autorité des anciens Interpretes de l'Egliſe : *Veteres Eccleſiæ Interpretes :* on oublie apparemment que S. Jérôme, qui les connoiſſoit, & qui les nommoit, n'en étoit pas moins perſuadé que leur ſentiment ſur ce point n'étoit qu'une pure illuſion, dans laquelle ils s'étoient laiſſé trop facilement entraîner, & contre laquelle il ne ceſſe de s'élever. On affecte de lier le ſentiment de ces anciens Interpretes ſur ces mille ans avec le témoignage de S. Paul touchant le rappel futur des Juifs : (*b*) *quæ aſſumptio, niſi vita ex mortuis.* On oublie apparemment, que S. Jérôme très-attaché au témoignage de S. Paul ſur le rappel futur des Juifs, n'en eſt pas moins oppoſé au ſentiment de ces anciens Interpretes ſur ces mille ans. En un mot, en applaudiſſant au ſentiment de S. Jérôme, *Rectè Hieronymus*, on le contredit de la maniere la plus formelle, lorſqu'à l'inſtant on nous ramene au ſentiment qu'il refute dans cet endroit même. On dira peut-être qu'on n'adopte pas toutes les idées groſſieres & charnelles que S. Jérôme expoſe en cet endroit : mais du moins on y rapporte viſiblement au temps de la converſion des Juifs les mille ans que S. Jérôme n'y admet pas, & on y attribue aux Juifs les promeſſes que S. Jérôme veut que nous rapportions à l'Egliſe : *Nos autem ad Eccleſiam dici univerſa credamus.* Mais examinons les preuves ſur leſquelles on prétend ici appuyer le ſentiment rejetté par S. Jérôme.

XC. Remarques ſur ces paroles du ℣. 17. *Ponam viſitationem tuam pacem, & præpoſitos tuos juſtitiam.* Faut-il traduire : *Dabo pla-*

Le P. Houbigant allegue d'abord le ℣. 17. où nous liſons ſelon la Vulgate : *Ponam viſitationem tuam pacem, & præpoſitos tuos juſtitiam.* Il traduit : *Dabo placidas eſſe provincias tuas, tributorum præfectos æqui amantes.* Il croit voir *provincias tuas* dans le mot où la Vulgate trouve, *viſitationem tuam :* il avoue néanmoins que ce mot s'exprime auſſi par *præfecturam tuam.* Mais il inſiſte principalement ſur le mot rendu par *præpoſitos tuos* : il obſerve que le terme Hébreu ſignifie proprement *exactores tuos.* Il avoue que ce mot eſt pris ici en bonne part : mais il

(*a*) *Ibid.* ℣. 17. = (*b*) *Rom.* XI. 15.

le détourne en un ſens tout ſéculier pour en conclure que ce mot ne peut s'appliquer aux miniſtres de l'Egliſe ; que ce mot regarde la proſpérité future de Jéruſalem. Mais puiſque ce mot *exactores tuos* eſt pris ici en bonne part, rien n'empêche que dans un ſens ſpirituel & en très-bonne part, on ne puiſſe l'appliquer aux miniſtres de l'Egliſe comme le fait en effet S. Jérôme en l'expliquant d'après les Septante dont le ſens avoit été exprimé dans l'ancienne Vulgate par *Epiſcopos tuos.* Voici le Commentaire de S. Jérôme : (*a*) *Ponam, inquit*, principes tuos in pacem, & epiſcopos tuos in juſtitiam : *Pro quo in Hebraico ſcriptum eſt* : Ponam viſitationem tuam pacem, & præpoſitos tuos in juſtitiam. *In quo Scripturæ ſanctæ admiranda majeſtas, quòd principes futuros Eccleſiæ, Epiſcopos nominavit : quorum omnis viſitatio in pace eſt & vocabulum dignitatis in juſtitia : ut nequaquam accipiant perſonam in judicio, nec audiatur quidquam iniquum in terra Eccleſiæ, neque contritio & infelicitas in terminis ejus.* Ainſi rien n'oblige de détourner ce texte au ſens d'une proſpérité temporelle pour l'appliquer à cette Jéruſalem que les Juifs eſperent. L'expreſſion *epiſcopos* de la Verſion Grecque & de l'ancienne Vulgate répond aſſez exactement au mot *præpoſitos* de la Verſion de S. Jérôme qui eſt notre Vulgate : l'une & l'autre idée ſe trouve renfermée dans le terme Hébreu, puiſqu'en effet ceux qui ſont prépoſés ſur les autres ſont chargés d'exiger d'eux la fidélité à remplir leurs devoirs : *exactores.* C'eſt le caractere propre de tous Supérieurs dans l'ordre eccléſiaſtique comme dans l'ordre civil.

cidas eſſe provincias tuas, tributorum præfectos æqui amantes? Ces paroles annoncent-elles aux Juifs pour l'avenir, une proſpérité temporelle ? Juſtification du ſens de la Vulgate, & de l'interprétation qu'en donne S. Jérôme.

XCI. Remarques ſur ces paroles du ℣. 21. *Populus autem tuus omnes juſti.* Cela regarde-t-il l'état futur de la nation Juive ſur la terre, ou l'état futur de l'Egliſe dans l'éternité ? Juſtification de l'interprétation de S. Jérôme qui le rapporte à l'éternité.

Le P. Houbigant prétend encore s'appuyer ſur ces paroles du ℣. 21. *Populus autem tuus omnes juſti :* » car certainement, dit-il, cela n'a pu juſqu'à » préſent être dit d'aucun temps de l'Egliſe ſoit des Juifs ſoit des Gentils. « Et par-là il prétend prouver que cela regarde les derniers temps, les temps futurs de l'Egliſe des Juifs. Nous répondons avec S. Jérôme, que cela regarde la Jéruſalem céleſte dans le temps de ſon éternelle félicité : (*b*) *Finitis diebus luctûs atque completis, quando triſtitia vertetur in gaudium, populus Sion erit omnis juſtus, non ad breve tempus, ſed in perpetuum.* A cela le P. Houbigant nous oppoſe le principe étrange qu'il a prétendu établir dans ſa Préface ſur les Prophetes que nulle Prophétie ne regarde l'éternité : *Prophetiæ ſubjectam materiam eſſe ætates conſequentes, non autem æternitatem.* C'eſt ce qu'il prétend confirmer par cette ſeule propoſition, que les Prophéties ſont faites pour étendre la religion & augmenter la foi : *Propterea enim Deus prænuntiat hominibus res futuras, ut poſtquàm evenerint, hominum religionem promoveant, & fidem augeant ; qui effectus eſt temporis, non æternitatis.* D'où il conclut qu'il eſt beaucoup plus ſage de mettre aux derniers ſiecles du monde l'accompliſſement de ces Pro-

(*a*) *Hier. in Iſai.* LX. *Tom. III. col.* 453. = (*b*) *Hier. in Iſai* LX. *Tom. III. col.* 454.

phéties & leur entiere intelligence. *Ergò ſapientiùs eſt ſtatuere, has ratiocinationes ultimis mundi ſeculis eventum ſuum habituras, atque eaſdem tum planè intellectum iri : quia ipſo ex eventu conſtabit, qualem ſententiam medullamque contineat Allegoriæ cortex. Nimirùm corticem franget rerum ipſi eventus.* Nous avons déjà répondu à ces fauſſes prétentions dans la Diſſertation ſur les Prophéties : il ſuffira ici d'obſerver que S. Jérôme & tous les ſaints Docteurs ont reconnu que les Prophéties ne ſe bornent point à la ſeule durée des ſiecles, mais qu'elles s'étendent juſqu'à l'éternelle félicité des élus ; que les Prophéties ſont données non-ſeulement pour affermir la foi par leur accompliſſement, mais encore pour ſoutenir l'eſpérance juſqu'à leur accompliſſement ; que l'eſpérance fondée ſur la foi ne ſe borne pas au temps préſent, qu'elle a principalement pour objet l'éternité ; qu'ainſi les Prophéties ne doivent pas ſe borner au temps préſent, mais qu'elles doivent s'étendre juſqu'à l'éternité ; & qu'en effet les biens dont parle ici Iſaïe & dont S. Jean rappelle la promeſſe, ont toujours été entendus des biens de l'éternité ; que dans cette vie, il y aura toujours des méchants mêlés avec les juſtes ; que ce n'eſt qu'à la fin des ſiecles que ſe fera leur entiere ſéparation ; & que ce n'eſt que dans l'éternité que le peuple de Dieu ſera tout entier un peuple de juſtes : *Populus tuus omnes juſti ;* parce que c'eſt de la ſeule Jéruſalem céleſte qu'il eſt dit : (*a*) *Non intrabit in eam aliquod coinquinatum aut abominationem faciens aut mendacium, niſi qui ſcripti ſunt in libro vitæ Agni.*

XCII. Remarques ſur ces paroles du dernier verſet : *Minimus erit in mille, & parvulus in gentem fortiſſimam ;* faut-il traduire : *Qui erit minimus ætate, procreabit millenos : qui minor, gentem magnam.* Cela doit-il s'entendre d'une proeréation charnelle ou ſpirituelle ? Cela regarde-t-il les Juifs ou l'Egliſe ? Juſtification de l'interprétation de S. Jérôme.

Le P. Houbigant nous demande comment il faudra alors expliquer cette parole du dernier verſet : *Minimus erit in mille, & parvulus in gentem fortiſſimam ;* car il ſuppoſe que ſelon l'Hébreu il falloit traduire : *Qui erit minimus ætate, procreabit millenos ; qui minor, gentem magnam.* Il l'entend d'une procréation charnelle, & il en conclut que cela ne peut regarder l'éternité. On pourroit d'abord répondre que le mot *procreabit* n'eſt pas plus dans l'Hébreu que dans la Vulgate. L'Hébreu porte ſimplement ainſi que la Vulgate *erit.* Il en eſt préciſément de même du mot *ætate ;* il n'eſt point dans l'Hébreu ; c'eſt une paraphraſe du P. Houbigant. Le Texte Hébreu porte uniquement ce que rend très-fidélement la Vulgate : *Minimus erit in mille, & parvulus in gentem fortiſſimam*, ou plus littéralement *fortem*, c'eſt-à-dire, comme l'expriment les Septante *magnam.* Il s'agit donc de ſavoir ce que cela peut ſignifier relativement à ce dernier temps qui ouvrira l'éternelle félicité des élus. Ecoutons S. Jérôme qui eſt un de ceux qui rapportent à ces derniers temps & à l'éternité toute la fin de ce Chapitre : (*b*) *Tunc qui parvulus fuit, erit in millia, audiens à Domino :* Eſto habens poteſtatem ſuper quinque vel decem civitates : *ita ut appelletur* χιλίαρχος, (*id eſt, dux*

(*a*) *Apoc.* XXI. 27. = (*b*) *Hier. in Iſai.* LX. *Tom. III. col.* 455.

hominum mille.) *Et qui cum Apoſtolo dixerat*, Mihi minimo omnium ſanctorum data eſt gratia hæc, *princeps erit magnæ gentis in cœleſtibus, quando tempore conſtituto miſerit Dominus Angelos ſuos, & congregaverint ad eum omnes ſanctos, à ſummitate cœli uſque ad ſummum ejus, non ſolùm de Iſrael, ſed & de gentium populo, quem ſignificans loquebatur*: Et alias oves habeo quæ non ſunt de grege iſto, & illas oportet me congregare, ut fiat unus grex & unus paſtor. Il eſt très-certain que dans l'éternité il n'y aura plus de procréation charnelle : mais la procréation ſpirituelle qui aura eu ſon effet dans le temps conſervera ſa gloire & ſes prérogatives dans l'éternité : & comme cette procréation ſpirituelle aura un effet prodigieux dans cette derniere récolte que Dieu fera de ſes élus à la fin des temps, les Juifs convertis annonçant alors la foi par toute la terre, un ſeul de ces derniers fideles deviendra le pere ſpirituel & le chef de mille autres qu'il aura engendrés à Jeſus-Chriſt par la parole de la foi, & qui le reconnoîtront éternellement pour leur pere en Jeſus-Chriſt. Voilà ce que nous offre naturellement le ſens de ces Prophéties rapporté par S. Jérôme & par les autres ſaints Docteurs aux derniers temps : *Minimus erit in mille, & parvulus in gentem fortiſſimam* ou ſimplement *fortem*, ou comme l'expriment les Septante *magnam*. Cela ne ſe rapporte point à une procréation charnelle qui augmente le nombre des Juifs ; mais cela renferme la promeſſe d'une procréation ſpirituelle qui augmentera prodigieuſement le nombre des enfants de l'Égliſe. C'eſt à elle que les promeſſes appartiennent ſous le nom de *Jéruſalem*.

XCIII. Objet du Chap. LXI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de Jeſus-Chriſt & de S. Jérôme.

CHAPITRE LXI. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent : mais il y eſt néanmoins intimement lié quant à ſon objet. Selon la lettre, *Iſaïe* ſemble d'abord parler en ſon nom : il annonce la fin des maux de ſon peuple ; & dans les derniers verſets *Jéruſalem* ſe félicite des bienfaits qu'elle a reçus du Seigneur. Mais la magnificence des promeſſes nous avertit qu'elles ont un autre objet, & Jeſus-Chriſt même nous le découvre lorſqu'après avoir lu dans la Synagogue de Nazareth les premiers verſets de cette Prophétie, il déclare aux Juifs qu'elle s'accomplit en ſa perſonne ſous leurs yeux, ou à la lettre, à leurs oreilles : (*a*) *Hodie impleta eſt hæc Scriptura in auribus veſtris.* C'eſt donc au nom de Jeſus-Chriſt qu'*Iſaïe* parloit en l'annonçant & le repréſentant, & à la fin du Chapitre ſous l'image de *Jéruſalem*, c'eſt l'Égliſe même qui ſe félicite des biens ſpirituels qu'elle a reçus de Jeſus-Chriſt. S. Jérôme en conclut que cette Prophétie étant ainſi appliquée au premier avénement de Jeſus-Chriſt par Jeſus-Chriſt même, on ne doit point imiter ceux qui en renvoient l'accompliſſement à la fin des temps, ſi ce n'eſt qu'on veuille l'appliquer au ſecond avénement de Jeſus-Chriſt. (*b*) *Si ergo*

(*a*) *Luc.* IV. 7. *& ſeqq.* = (*b*) *Hier. in Iſai.* LXI. *Tom. III. col.* 456.

illo completa eſt tempore Prophetia, quomodo quidam ad conſummationis referunt tempora quæ dicuntur? niſi fortè poſſumus hoc dicere, quòd tunc ex parte completum ſit, pleniùs eſſe complendum quando omnis populus Dei fuerit juſtus? Nunc enim ex parte cognoſcimus, & ex parte prophetamus: cùm autem venerit quod perfectum eſt, ea quæ ex parte ſunt deſtruentur. Le P. Houbigant s'éleve ici contre D. Calmet qui a cru que dans un premier ſens on peut dire que c'eſt Iſaïe même qui parle en ſon propre nom dans les premiers verſets. Il prétend que l'onction dont il eſt parlé dans le premier verſet n'eut jamais lieu à l'égard des Prophetes : (*a*) *nuſquam in Prophetis.* Il oublie ſans doute ce qu'il a lui-même lu & traduit au troiſieme Livre des Rois, Chap. XIX. ℣. 16. où le Seigneur ordonne à Elie d'oindre Eliſée en qualité de Prophete, pour lui ſuccéder : *Eliſeum..... unges Prophetam pro te.* Il ſuffiſoit donc d'obſerver que quoique l'onction pût convenir aux Prophetes comme aux Prêtres & aux Rois, cependant il demeure certain par le témoignage de Jeſus-Chriſt, que le Prophete Iſaïe parle ici beaucoup moins en ſon propre nom qu'au nom de Jeſus-Chriſt : *Chriſtum induci ab Iſaia hæc loquentem*, comme le dit très-bien le même Interprete, qui continue de ſoutenir fort judicieuſement que toute cette Prophétie convient trop imparfaitement, ou même ne peut convenir au temps où les Juifs revinrent de Babylone : mais il incline à en renvoyer l'entier accompliſſement au temps du retour futur des Juifs : (*b*) Nous répéterons ſur cela ce que vient de dire S. Jérôme. Après l'application que Jeſus-Chriſt fait de ce texte à ſon premier avénement, comment peut-on en renvoyer l'accompliſſement à la fin des temps, à moins que ce ne ſoit pour le placer au dernier avénement de Jeſus-Chriſt & dans l'éternité où tout ſon peuple ſera un peuple de juſtes. *Quomodo quidam ad conſummationis referunt tempora, niſi fortè poſſumus hoc dicere, quòd tunc ex parte completum ſit, pleniùs eſſe complendum, quando omnis populus Dei fuerit juſtus?*

XCIV. Remarques ſur ces paroles du ℣. 3. *Vocabuntur in ea fortes juſtitiæ.* Falloit-il traduire, *Habebuntur velut firmæ arbores?* Le mot traduit communément par *juſtitia*, peut-il ſignifier *firmitas?* Juſtification du ſens de la Vulgate.

Le P. Houbigant revient encore ici à l'idée ſinguliere qu'il s'eſt formée du mot SEDEQ : c'eſt au ℣. 3. où nous liſons ſelon la Vulgate : *Vocabuntur in ea fortes juſtitiæ, plantatio Domini ad glorificandum.* L'Hébreu dit *Vocabitur eis* pour *Vocabuntur*, & ne met pas *in ea* : mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit ici. Le P. Houbigant ſuppoſe qu'il falloit traduire : *ut habeantur velut firmæ arbores, ut plantationes Domini de quibus glorietur.* Il obſerve que le mot Hébreu traduit ici par *fortes* peut auſſi ſignifier *arietes*, comme l'exprime l'Interprete Syrien, ou *quercus*, & en général *arbores*, comme l'expriment les Hébraïzants modernes : cette idée lui paroît plus analogue au mot *plantatio* qui ſuit. Il faut néanmoins obſerver que ce mot Hébreu ne ſe prend point ainſi pour *arbores*

(*a*) *Houbig. in Iſai.* LXI. ℣. 1. = (*b*) *Ibid.* ℣. 6.

indéfiniment

indéfiniment, mais qu'il pourroit tout au plus ſignifier ici *quercus*, des chênes, pour marquer des arbres vigoureux. Pour le mot SEDEQ, *juſtitia*, le P. Houbigant a encore ici recours à l'Arabe pour attribuer à ce mot le ſens de *veritas*, *firmitas*, *beneficentia*, *miſericordia* : & à cette occaſion, il ſe plaint des Lexicographes Hébreux qui ont négligé ces ſignifications. Sur cela nous répéterons ce que nous avons déjà dit, qu'Iſaïe ne parle point Arabe, mais Hébreu ; qu'il en eſt de même à proportion des autres Ecrivains ſacrés ; que d'ailleurs l'Hébreu ayant des mots propres pour ſignifier *veritas* & *firmitas*, *beneficentia* & *miſericordia*, n'a pas beſoin de recourir à l'Arabe pour exprimer ces idées par le mot SEDEQ ; qu'enfin les Lexicographes Hébreux n'ont réduit ce mot à la ſignification de *juſtitia* & *juſtus*, que parce que ce ſont en effet les ſeuls ſens que les Interpretes des Livres Saints y aient vus. D'ailleurs ce mot convient parfaitement ici : ces plants que le Seigneur promet de mettre dans ſon Egliſe, & qu'il y a mis en effet, ſont des hommes dont la juſtice fait la force, *fortes juſtitiæ ;* ils ne pouvoient être mieux caractériſés ; & ſi l'on veut les comparer à des chênes, il ſera encore vrai de dire que ce ſont des chênes de juſtice, *quercus juſtitiæ*, parce que c'eſt le don de la juſtice qui les rend forts comme des chênes.

CHAPITRE LXII. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent : mais il y eſt intimement lié quant à ſon objet. Il annonce *le Libérateur de Sion* & *le rétabliſſement de Jéruſalem*. Dans un premier ſens ce Libérateur ſembleroit être Cyrus, & le rétabliſſement de Jéruſalem ſeroit celui qui eut lieu après la captivité de Babylone. Mais la magnificence des promeſſes nous conduit à un ſens plus élevé que S. Matthieu ſemble fixer au premier avénement de Jeſus-Chriſt, lorſqu'en parlant de l'entrée triomphante du Sauveur dans Jéruſalem, il rappelle des expreſſions qui ſemblent priſes de deux Prophéties, dont l'une ſeroit de ce Chapitre même, & l'autre eſt de Zacharie : (*a*) *Hoc autem totum factum eſt, ut adimpleretur quod dictum eſt per Prophetam dicentem : Dicite filiæ Sion : Ecce Rex tuus venit tibi manſuetus*, & le reſte. Ces mots, *Dicite filiæ Sion*, ne ſe trouvent point dans le texte de Zacharie ; mais on les trouve ici dans le texte d'Iſaïe : (*b*) *Dicite filiæ Sion : Ecce Salvator tuus venit.* Le texte du Prophete ajoute : *Ecce merces ejus cum eo, & opus illius coram illo* : & quoique cette parole ait eu un accompliſſement dans le premier avénement de Jeſus-Chriſt, comme on l'a vu au Chapitre XL. cependant comme nous l'avons fait obſerver alors, elle ne ſera pleinement accomplie qu'au dernier avénement de ce divin Sauveur, qui dit lui-même à la fin de l'Apocalypſe : (*c*) *Ecce venio citò, & merces mea mecum eſt, reddere unicuique ſecundùm opera ſua.* S. Jérôme applique tout ce Chapitre au premier avénement de Jeſus-Chriſt,

XCV. Objet du Chap. LXII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Matthieu, de S. Jean & de S. Jérôme.

(*a*) *Matt.* XXI. 4. & 5. = (*b*) *Iſai.* LXII. 11. = (*c*) *Apoc.* XXII. 12.

(a) il a cependant lui-même apperçu dans ces paroles le caractere propre du ſecond avénement, lorſqu'il dit : (b) *Ecce Salvator tuus venit, qui in Hebraico dicitur* Jeſus : ..... *Qui Salvator credentium judex eſt omnium, ut reddat unicuique ſecundùm opera ſua : juſtis præmia, peccatoribus æterna ſupplicia.* Le P. Houbigant s'éleve contre ceux qui s'efforcent de trouver ici Cyrus & le rétabliſſement de Jéruſalem après la captivité de Babylone. Il inſiſte ſur la promeſſe que Dieu fait avec ſerment à Jéruſalem de ne plus livrer à ſes ennemis ſon froment & ſon vin. Sur quoi il dit ces paroles très-remarquables : (c) *Hoc Dei juramentum plenum erit falſitatis, ſe jurat Deus ſe non ampliùs traditurum Judæorum frumentum, ut anteà Aſſyriis, Ægyptiis, Chaldæis, ut vult Grotius, qui hæc accepit de urbe Jeruſalem per Nehemiam reparatâ. Itaque etiam hoc juramentum prætermittit Grotius in ſuo hujus loci Commentario. Dei juramenta in ſacris Codicibus non pendent ullâ ex conditione. Ex quo ſequitur eſſe in pane ac vino meram umbram ſpiritalium rerum ; ut ſignificetur Jeruſalem novam, ſeu Eccleſiam Chriſtianorum, rebus ad ſalutem neceſſariis nunquam privatum iri, & propterea promiſſionem fieri ad Jeruſalem, tum quia Judæi participes futuri erant cœleſtium promiſſionum, tum quia promiſſa urbi Jeruſalem facta umbra erant futurorum.* On ne pourroit mieux parler ; & le P. Houbigant réprouve ainſi lui-même l'interprétation littérale qu'il a voulu donner à ces promeſſes dans ſon Diſcours ſur les Prophetes. Mais en finiſſant ſes notes ſur ce Chapitre, il fait appercevoir un ſens ultérieur lorſque ſur le ℣. 10. il dit que le Prophete annonce ici, 1°. la vocation des Gentils, 2°. le retour des Juifs à la foi. Si le retour des Juifs à la foi ſe trouve ici marqué, ce n'eſt que comme renfermé dans les promeſſes qui ſont faites à l'Egliſe, & qui lui aſſurent pour la fin des temps une récolte innombrable d'élus raſſemblés d'entre tous les peuples, tant de la nation Juive que de toutes les autres nations : & l'on pourroit dire qu'en effet la nation Juive eſt ici particuliérement déſignée par ce peuple que le Prophete diſtingue d'avec les autres peuples : *Præparate viam populo.... & elevate ſignum ad populos :* mais la ville de *Jéruſalem* où ils doivent tous ſe raſſembler dont on leur prépare le chemin, & à laquelle ce ſignal les appelle, eſt l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt : le ſignal qui les y appelle eſt la prédication de l'Evangile, la croix même du Sauveur.

XCVI. Remarques ſur ces paroles du ℣. 1. *Donec egrediatur ut ſplendor Juſtus ejus,*

Le P. Houbigant ne ceſſe de revenir aux diverſes idées qu'il s'eſt formées du mot SEDEQ : il nous y ramene encore ſur les deux premiers verſets de ce Chapitre, où nous liſons dans la Vulgate : *Propter Sion non tacebo.... donec egrediatur ut ſplendor Juſtus ejus, & Salvator ejus ut lampas accendatur. Et videbunt gentes Juſtum tuum, & cuncti reges Incly-*

(a) *Hier. in Iſai.* LXII. *Tom. III. col.* 459. = (b) *Ibid. col.* 463. = (c) *Houb. in Iſai.* LXII. ℣. 8.

tum tuum. Comme dans ces deux verſets ces quatre mots paralleles, *Juſtus... Salvator..... Juſtum... Inclytum*, peuvent être pris dans l'Hébreu, non pour des attributs du Libérateur, mais pour des ſubſtantifs qui marquent l'effet de ſa rédemption, *Juſtitia.... ſalus.... juſtitia.... gloria*; le P. Houbigant qui n'apperçoit pas le ſens que peut avoir ici ce mot *juſtitia*, prétend qu'il faut le déterminer par les mots qui y ſont joints, qu'ainſi ce mot par comparaiſon avec *ſalus* & *gloria* doit ici ſignifier *ultio*, comme il l'a déjà ſuppoſé au Chap. XLI. où il le traduiſoit par *Ultor*. Il traduit donc ici : *Propter Sion non tacebo.... donec ultio ejus tanquam lux oriatur; ſalus ejus ut lampas ardeat. Videbunt autem ultionem tuam omnes gentes, & omnes reges gloriam tuam.* Au Chap. XLI. il ſuppoſoit que le Prophete parloit de Cyrus, & il en prenoit occaſion de dire que le titre de *Juſte* ne pouvant convenir à ce Prince, il falloit chercher une autre expreſſion. Mais puiſqu'ici lui-même reconnoît qu'il s'agit de Jeſus-Chriſt qui eſt en même temps *le Juſte* & *le Sauveur*, & qui nous a été donné de Dieu pour être (*a*) *notre juſtice*, *notre ſanctification*, *notre rédemption* & *notre gloire* : rien n'obligeoit de s'éloigner du ſens que préſentent naturellement la Vulgate & l'Hébreu : *Propter Sion non tacebo.... donec egrediatur ut ſplendor Juſtus ejus, & Salvator ejus ut lampas accendatur. Et videbunt gentes Juſtum tuum, & cuncti reges Inclytum tuum.* Nous avons déjà fait remarquer que dans l'Hébreu le mot SEDEQ ſignifie également *Juſtitia* & *Juſtus*, c'eſt-à-dire, la juſtice, & celui qui en eſt le principe; de même le mot JESA, ſignifie également *ſalus* & *Salvator*, c'eſt-à-dire, le ſalut & celui qui en eſt l'auteur. Le P. Houbigant a reconnu l'un & l'autre au Chap. XLV. ℣. 8. où lui-même traduit : *Mittant cœli ex alto rorem; pluant de cœlo Juſtum* (SEDEQ) : *aperiatur terra, & germinet Salvatorem* (JESA). Il en eſt de même du mot féminin JESUA ; il ſignifie également *ſalus* & *Salvator*; & la Vulgate le rend très-bien ici en diſant, *& ſalvator ut lampas accendatur.* Le P. Houbigant a lui-même remarqué que ce mot féminin eſt néanmoins ici joint avec un verbe qui dans l'Hébreu eſt mis au maſculin. Il ſuppoſe ici que comme dans l'Hébreu la conjonction & change le prétérit en futur & le futur en prétérit, elle change de même le maſculin en féminin & le féminin en maſculin : c'eſt ce qu'il ne ſeroit peut-être pas facile de prouver : au lieu qu'il eſt plus naturel de dire que ce nom féminin eſt pris ici au maſculin, parce qu'il déſigne ici non pas préciſément le ſalut en lui-même *ſalus*, mais celui qui en eſt l'Auteur *Salvator*. Il en eſt de même du mot CABOD, qui ſignifie la gloire & celui qui en eſt la ſource. Delà vient que par comparaiſon avec SEDEQ, *juſtitia* ou *Juſtus*, S. Jérôme a pris ici CABOD, *gloria*, au ſens de *glorioſus* ou *Inclytus* : delà eſt venue dans notre Vulgate cette

& Salvator ejus ut lampas accendatur : & ſur celles du ℣ 2. *Videbunt gentes Juſtum tuum, & cuncti reges Inclytum tuum.* Falloit-il traduire dans l'un *ultio* & *ſalus*, & dans l'autre, *ultionem* & *gloriam*. Juſtification du ſens de la Vulgate.

(*a*) 1. *Cor.* 1. 30. & 31.

expreſſion : *Et videbunt gentes Juſtum tuum, & cuncti reges Inclytum tuum.* On pourroit traduire à la lettre *gloriam tuam* ; & dans ce ſens même cette expreſſion ſe rapporteroit encore à Jeſus-Chriſt comme à celui qui eſt l'unique ſource de notre gloire, ſelon ce que remarque expreſſément S. Paul, qui après avoit dit que Jeſus-Chriſt nous a été donné de Dieu pour être *notre juſtice, notre ſanctification & notre rédemption*, ajoute : (*a*) *ut quemadmodum ſcriptum eſt : Qui gloriatur, in Domino glorietur.* Voilà comment Jeſus-Chriſt eſt en même temps, notre *juſtice*, notre *ſalut* & notre *gloire*. Rien n'obligeoit donc d'employer ici cette idée de vengeance, *ultio*, qui eſt auſſi étrangere aux expreſſions de l'Hébreu qu'à celles de la Vulgate.

XCVII. Remarques ſur ces paroles du ℣. 4. *Non vocaberis ultrà Derelicta : & terra tua non vocabitur amplius Deſolata.* Cela regarde-t-il la Synagogue ou l'Egliſe ? Cette terre eſt-elle celle de Juifs ?

Le P. Houbigant paroît confondre la Synagogue avec l'Egliſe lorſque voulant expliquer cette parole du ℣. 4. *Non vocaberis ultrà Derelicta, & terra tua non vocabitur ampliùs Deſolata* : il dit : *Similitudo ducitur in uxore quam ſuus vir reliquit. Itaque hac Synagogam demonſtrant, quam inter & Deum fœdus interceſſerat, quaſi matrimonii jure, quæque deinde fuerat relicta, demùm fuit requiſita, & recepta, & facta mater Chriſtianorum. Si hæc accipiuntur de Eccleſia gentium ita ut virgo ejus non attendatur, nihil jam ſententiæ habebit vox* derelicta. *Neque enim gentes ſic à Deo fuerunt derelictæ, ut deſeritur maritata uxor. Eamdem ſimilitudinem habent hæc verba*, terra tua deſolata, *quæ terram indicant Judæorum....* & terra tua TIBBAEL, poſſidebitur. *Significat* BAAL *poſſidere jure qualicumque, ſed ſæpè matrimonii.* Il eſt bien certain qu'il ne s'agit point ici de l'Egliſe des Gentils conſidérée avant Jeſus-Chriſt, puiſqu'avant Jeſus-Chriſt il n'y avoit point d'Egliſe des Gentils. Mais il ne s'agit point non plus de la Synagogue répudiée au temps de la nouvelle alliance. Il s'agit de l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, dont il a été parlé au Chapitre LIV. & au Chapitre XLIX. Il s'agit de cette cité de Dieu auſſi ancienne que le monde, de cette épouſe chérie que Dieu formoit & perpétuoit de race en race dans la famille des Patriarches & dans Iſraël, & qu'il ſembloit avoir abandonnée en la laiſſant ſtérile, c'eſt-à-dire, en la perpétuant ſans la multiplier, mais avec qui il a contracté enſuite la nouvelle alliance, & de qui il a fait naître alors une multitude prodigieuſe d'enfants dont la poſtérité s'eſt perpétuée juſqu'à nos jours, & ſe perpétuera juſqu'à la fin des ſiecles, où après avoir encore éprouvé quelque intervalle de ſtérilité, elle deviendra de nouveau prodigieuſement féconde, & entrera avec tous ſes enfants dans l'éternelle félicité que Dieu lui réſerve. Comme *le pain* & *le vin* que Dieu lui promet ne ſont de l'aveu même du P. Houbigant qu'une ombre des biens ſpirituels, *meram umbram ſpiritualium rerum*, de même *la terre* qui doit produire ce froment & ce vin, n'eſt point *la terre des Juifs*, mais la terre ſpiri-

(*a*) 1. *Cor.* 1. 31.

tuelle dans laquelle Dieu raſſemble ſes enfants, dans laquelle nous entrons par le ſaint baptême, la ſociété même des fideles, l'Egliſe elle-même qui eſt ſous différents rapports *l'épouſe de Jeſus-Chriſt* & *la vraie terre de promiſſion* dans laquelle Jeſus-Chriſt nous a fait entrer. Cette terre eſt déſolée & dépeuplée lorſque le nombre des fideles diminue, lorſque le nombre des juſtes devient rare ; cette terre eſt floriſſante & remplie d'habitants, lorſque le nombre des fideles ſe multiplie, lorſqu'au milieu de cette multitude de fideles ſe trouve un très-grand nombre de juſtes.

XCVIII. Objet du Chap. LXIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jean & de S. Jérôme.

CHAPITRE LXIII. Ce Chapitre eſt entiérement indépendant du précédent ; il offre un objet tout différent. C'eſt une Prophétie qui annonce la ruine des *Iduméens*, & les miſéricordes du Seigneur ſur *Iſraël* : enſuite commencent au ℣. 11. des gémiſſements qui ſont continués au Chapitre ſuivant. Selon le ſens littéral, cette Prophétie ſemble avoir pour objet les victoires de Judas-Maccabée ſur les Iduméens. Mais ce vainqueur des Iduméens porte des caracteres qui ſe rapportent aſſez viſiblement à Jeſus-Chriſt : & le témoignage de S. Jean acheve de nous prouver que c'eſt vraiment Jeſus-Chriſt ; puiſqu'il paroît au Chap. XIX. de l'Apocalypſe dans un appareil tout ſemblable : (*a*) *Et veſtitus erat veſte aſperſâ ſanguine ; & vocatur nomen ejus Verbum Dei.... & ipſe calcat torcular vini furoris iræ Dei omnipotentis.* Dans ce texte de l'Apocalypſe, il eſt viſible que c'eſt Jeſus-Chriſt qui à la fin des temps déjà vainqueur de pluſieurs ennemis, s'avance pour combattre le dernier qui eſt l'Antechriſt. Delà vient que ſelon la remarque même de S. Jérôme, la plupart rapportent cette Prophétie à la fin des temps, ſoit dans un ſens charnel qui eſt celui des Judaïzants ou Millénaires, ſoit dans un ſens ſpirituel qui eſt le ſeul recevable ſous ce point de vue. Mais ce ſaint Docteur croyant devoir lier ce Chapitre à celui qui précede & qu'il a rapporté au premier avénement de Jeſus-Chriſt, ſe détermine à rapporter celui-ci au premier avénement de Jeſus-Chriſt, avouant néanmoins qu'il ſera difficile, il avoue qu'il lui paroît fort difficile de réunir tous ces objets, & de montrer que ces Prophéties ſeront accomplies ſpirituellement à la fin des temps, & que néanmoins elles ont été déjà accomplies en Jeſus-Chriſt ſelon la chair même & ſelon l'eſprit. Il faut l'entendre s'expliquer ſur cela. (*b*) *Omnem hunc locum ab eo loco ubi juxta Septuaginta dicitur :* Illuminare, illuminare Jeruſalem, quia venit lumen tuum, & gloria Domini ſuper te orta eſt, *uſque ad præſens capitulum, ubi dicitur :* Quis eſt iſte qui venit de Edom, tinctis veſtibus de Boſra ? *multi noſtrorum referunt ad finem mundi, in quo ſive carnaliter, ſive ſpiritualiter (diverſa enim ſententia plurimorum eſt) explenda contendunt. Nos autem quia & ſuprà in hoc eodem capitulo legimus :* Spiritus

(*a*) *Apoc.* XIX. 11. *& ſeqq.* = (*b*) *Hier. in Iſai.* LXIII. *Tom. III. col.* 464.

Domini ſuper me, propter quod unxit me, annuntiare pauperibus miſit me : *Quod Dominus atque Salvator lecto Iſaiæ volumine in ſynagoga Judæorum ſuper ſe expletum eſſe monſtravit dicens :* Hodie completa eſt hæc Scriptura in auribus veſtris : *& nunc de eodem dicitur, quòd poſt Paſſionem ad Patrem cruentus aſcenderit, neceſſitate compellimur omnia quæ dicuntur in primo accipere Salvatoris adventu. Neque enim fieri poteſt, quod plerique noſtrorum facere nituntur, ut varientur tempore quæ operibus copulata ſunt ; nec negamus ſudoris eſſe maximi, hæc omnia ſibi conjungere, & ſic ſpiritualiter explenda in conſummatione monſtrare, ut in Chriſto & juxta carnem & juxta ſpiritum jam completa doceamus.* Il penſe donc que *le ſang* dont ce guerrier paroît couvert marque la paſſion du Sauveur. Il ſe trouve néanmoins obligé d'avouer que ce ſang eſt celui des ennemis de ce guerrier, & il avoue que les démons dont J. C. triompha dans ſa paſſion n'ont point de ſang : mais il prétend que cela doit s'entendre moralement comme un ſymbole de leur défaite : (*a*) *Quodque ſequitur :* Et aſperſus eſt ſanguis eorum ſuper veſtimenta mea, & omnia indumenta mea pollui, *nequaquam ſic intelligendum ut dæmones & adverſarias poteſtates ſanguinem habere credamus ; ſed tropologicè accipienda ſunt omnia : quando clementiſſimus Deus ad emendum populum ſuum, & captivitatis vinculis liberandum, hoſtes ferire compellitur.* Dies enim, *inquit*, ultionis in corde meo ; annus redemptionis meæ venit. Il avoue une ſeconde fois que ce qu'il vient d'appliquer au premier avénement de Jeſus-Chriſt, la plupart l'appliquent au ſecond : c'eſt lorſqu'il paſſe du ℣. 6. au ℣. 7. où le Prophete change de langage, (*b*) *finito, ut nos arbitramur primo, ut plerique æſtimant ſecundo, Salvatoris adventu, in quo ſubauditur judicantis, immò pugnantis vox ſuoſque & populi ſui adverſarios trucidantis cruentus victorque deſcribitur, incipit alia περικοπὴ, in qua ex perſona populi Propheta loquitur, enarrans beneficia in ſe Dei & ſui cordis duritiam, ob quam & Jeruſalem incendio, & Iſrael captivitati traditus ſit.* Ainſi il rapporte à l'état des Juifs depuis Jeſus-Chriſt ce qui eſt dit de la déſolation du peuple du Seigneur. Le P. Houbigant voyant combien en effet il a été difficile à S. Jérôme d'appliquer le commencement de ce Chapitre au premier avénement de Jeſus-Chriſt, en conclut que ce Chapitre entier ne regarde que Judas-Maccabée & les Juifs de ſon temps. Mais ſi ce guerrier n'étoit autre que Judas, il ſeroit aſſez étonnant que la gloire de ſes victoires fût ici bornée à la défaite des Iduméens, tandis que ſes victoires les plus éclatantes furent celles qu'il remporta ſur les Syriens, qui étoient les premiers ennemis de ſon peuple. D'ailleurs on a vu que S. Jean nous découvre ici Jeſus-Chriſt même, & S. Jérôme avoue que la plupart des Chrétiens rapportoient cette Prophétie aux temps du dernier avénement de J. C. Ainſi ce que

(*a*) *Ibid. col.* 466. = (*b*) *Ibid.*

l'on ne trouve point dans ſon premier avénement, c'eſt au ſecond, qu'il faut le chercher ; & certainement on l'y trouvera. Il eſt même bien remarquable que le Prophete met ici dans la bouche de ce guerrier une parole qui rappelle la Prophétie du Chap. XXXIV. dont les Iduméens étoient auſſi l'objet, & que le P. Houbigant a auſſi rapportée au temps des Maccabées, mais qui a viſiblement un autre objet. On lit donc au Chap. XXXIV. ℣℣. 7. & 8. *Inebriabitur terra eorum ſanguine, & humus eorum adipe pinguium : quia dies ultionis Domini, annus retributionum judicii Sion* : ce qui eſt annoncé là, ſe trouve accompli ici : *Aſperſus eſt ſanguis eorum ſuper veſtimenta mea, & omnia indumenta mea inquinavi. Dies enim ultionis in corde meo, annus redemptionis meæ venit.* Ce jour de vengeance eſt celui qui terminera la durée des ſiecles ; cette année de rédemption, eſt celle dans laquelle au dernier jour du monde la rédemption des enfants de Dieu ſera conſommée par leur entiere délivrance & leur introduction dans l'éternelle félicité. C'eſt aux approches de ce grand jour que Jeſus-Chriſt paroit dans l'Apocalypſe teint du ſang de ſes ennemis qui ſont les Iduméens marqués ici & au Chap. XXXIV. C'eſt dans cet appareil qu'il s'avance pour combattre l'Antechriſt : ce coup de vengeance éclatera donc avant que l'Antechriſt paroiſſe. Au Chap. XXXIV. nous avons fait remarquer que ce coup de vengeance paroît bien être celui qui eſt marqué dans l'Apocalypſe à l'ouverture du ſixieme ſceau avant la converſion des Juifs. C'eſt donc un coup qui éclatera dans le ſixieme âge de l'Egliſe avant la converſion des Juifs & le regne de l'Antechriſt. Si l'on obſerve que ce coup de vengeance ne reſſemble point à ceux dont Dieu a frappé les Juifs incrédules, & les derniers reſtes de l'Empire idolâtre ; parce que contre les Juifs il a employé les armes des Romains, & contre les Romains celles des Barbares, au lieu qu'ici il dit qu'il agit ſeul pour exterminer ſes ennemis, (*a*) *Torcular calcavi ſolus, & de gentibus non eſt vir mecum* : on pourra en même temps remarquer que Jeſus-Chriſt annonçant à ſes diſciples les ſignes de ſon dernier avénement & de la fin des ſiecles, met après les guerres, les peſtes, les famines, les tremblements de terre : (*b*) *Conſurget gens in gentem, & regnum in regnum ; & erunt peſtilentiæ, & fames & terræ motus per loca.* Si Dieu ſe ſert de la main des hommes dans les guerres, c'eſt lui ſeul qui frappe les hommes & les fait périr par la peſte, par la famine, par les tremblements de terre. Il commencera donc ſes vengeances par la main des hommes, mais il les achévera par la ſeule force de ſon bras, lorſqu'il répandra ſur la terre ces trois fléaux : c'eſt alors que l'on comprendra toute la force de cette parole : *Torcular calcavi ſolus, & de gentibus non eſt vir mecum.*

(*a*) *Iſai.* LXIII. 3. = (*b*) *Matt.* XXIV. 7.

XCIX. Remarques ſur ces paroles du ℣. 11. *Ubi eſt qui eduxit eos... .. ubi eſt qui poſuit.....* Falloit-il traduire: *Quomodo eduxit.... quomodo poſuit.* Juſtification du ſens de la Vulgate & de la lecture ordinaire de l'Hébreu.

Le P. Houbigant voulant appliquer ce Chapitre entier aux temps de Judas-Maccabée, s'eſt cru obligé de changer l'expreſſion des verſets 11. & ſuivants, où nous liſons ſelon la Vulgate & ſelon l'Hébreu même: *Ubi eſt qui eduxit eos de mari cum paſtoribus gregis ſui? ubi eſt qui poſuit in medio ejus ſpiritum ſancti ſui? qui eduxit.... qui ſcidit.... qui eduxit*, & le reſte. L'Hébreu porte très-bien ici deux fois AIH, *ubi*, comme au ℣. 15. & ces deux *ubi* du ℣. 11. regnent ſur les verſets 12. & 13. enſorte qu'on ne peut y toucher ſans changer totalement le ſens de ces trois verſets. Le P. Houbigant croit devoir ici préférer le ſens de l'Interprete Syrien qui ſemble avoir lu AIC, *quomodo*, & il prétend qu'il faut même le prendre ici ſans interrogation en le joignant à ce qui précede; il traduit donc: *Deinde recordatus eſt Moſis ſervi ſui antiquos dies, atque eos aquis eduxerat per gregis ſui paſtorem, ut indiderat ei ſpiritum ſanctum ſuum, ut in via duxerat eos, &c.* Le motif qu'il allegue, c'eſt qu'il eſt clair, dit-il, que cette interrogation *ubi eſt* ne convient point ici. Pourquoi ne conviendroit-elle pas? Parce que c'eſt ici, ſelon lui, une action de graces de Judas-Maccabée, & non pas une plainte ni une priere comme au ℣. 15. Mais on peut d'abord répondre avec S. Jérôme que le Cantique que l'on veut attribuer à Judas-Maccabée, finit au ℣. 6. Le ℣. 7. ouvre un autre diſcours; *Incipit alia περικοπὴ, in qua ex perſona populi Propheta loquitur.* Ce diſcours commence par une action de graces; mais cette action de graces eſt ſuivie d'une priere. Le P. Houbigant ſe trouve lui-même obligé d'en convenir au ℣. 15. Si cette priere peut commencer au ℣. 15. elle peut donc bien auſſi commencer dès le ℣. 11. où elle commence en effet dans l'Hébreu comme dans la Vulgate, & ſelon les Septante même, qui ont exactement rendu dans le ℣. 11. les deux *ubi* de l'Hébreu. La lecture du Syrien ne peut être regardée que comme une faute de Copiſte, contre laquelle réclament non-ſeulement les autres Verſions, mais le Texte même, dont la conſtruction ne ſouffre pas le ſens de *quomodo*. Car le texte ne dit pas: *Quomodo aſcendere fecit eos de mari.... quomodo poſuit*, &c. les verbes n'y ſont point à l'indicatif, mais au participe; ce qui eſt incompatible avec *quomodo*; car il n'y a point d'Hébraïſme qui autoriſe à dire *quomodo ille aſcendere faciens*, pour *quomodo aſcendere fecit*: au lieu qu'il eſt fort naturel de dire, *Ubi eſt ille aſcendere faciens.... ubi eſt ille ponens*, &c. ce que notre Vulgate rend très-bien en diſant: *Ubi eſt qui eduxit eos..... ubi eſt qui poſuit*, &c. Le Prophete rend graces au nom de ſon peuple, qui n'eſt point encore parfaitement délivré, mais dont la parfaite délivrance s'approche. Il voit avec reconnoiſſance que Dieu ſe reſſouvient de ce qu'il a fait pour ſon peuple au temps de Moyſe, & qu'il ſe diſpoſe à faire de ſemblables merveilles pour conſommer la délivrance de ſon peuple: mais comme au temps de Moyſe la plus vive oppreſſion précéda la délivrance d'Iſraël, de même à la fin des temps la plus vive oppreſſion précédera l'entiere délivrance de l'Egliſe. L'Eſprit de

Dieu

Dieu met donc ici dans la bouche du Prophete les paroles qui conviendront alors : *Ubi eſt qui eduxit eos, &c.* Souvent il arrive que l'on a peine à entendre les Prophéties, & que l'on y ſoupçonne des fautes de Copiſtes, parce qu'on les applique à des événements qui n'en ſont pas l'objet, & que l'on ne tourne pas ſes regards vers les temps où elles trouveront leur entier accompliſſement.

C. Objet du Chap. LXIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul & de S. Jérôme

CHAPITRE LXIV. Ce Chapitre eſt la ſuite du précédent. Le Prophete y continue les mêmes gémiſſements ; il y demande ouvertement l'avénement du Seigneur, en lui expoſant la déſolation de ſon peuple. On pourroit ſelon la lettre le rapporter au temps des Maccabées, & au premier avénement de Jeſus-Chriſt. S. Paul applique expreſſément aux effets du myſtere de la Rédemption ce que le Prophete dit des biens ineffables que Dieu réſerve à ceux qui l'attendent & qui l'aiment : (*a*) *Loquimur Dei ſapientiam in myſterio quæ abſcondita eſt, quam prædeſtinavit Deus ante ſecula in gloriam noſtram, quam nemo principum hujus ſeculi cognovit.... ſed ſicut ſcriptum eſt : Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum.* Car c'eſt préciſément ce que dit ici Iſaïe : (*b*) *A ſeculo non audierunt, neque auribus perceperunt : oculus non vidit, Deus, abſque te, quæ præparaſti expectantibus te.* S. Jérôme ne manque pas de ſaiſir le rapport de ces deux textes : il rapporte au premier avénement de Jeſus-Chriſt ces mots : *Utinam dirumperes cœlos, & deſcenderes ! Hoc autem*, dit-il, (*c*) *eo tempore, dicebatur quando necdum Salvator advenerat, nec de utero virginali naturæ noſtræ atque ſubſtantiæ aſſumpſerat hominem quem ſalvaret.* Néanmoins il rapporte à la ruine de Jéruſalem, & à la déſolation des Juifs depuis l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt ce qui eſt dit à la fin de ce Chapitre touchant la déſolation du peuple de Dieu ; il ſuppoſe que cela ſe trouve ainſi lié avec le commencement du Chapitre ſuivant : (*d*) *Quæ omnia Judæi Aſſyriorum & Babyloniorum temporibus putant eſſe completa. Nos autem juxta ea quæ ex perſona Salvatoris ſequuntur :* Apparui his qui non interrogabant ; inventus ſum ab his qui me non quærebant : *ad tempus Romanæ victoriæ univerſa referimus, quæ Joſephus Judaicæ ſcriptor hiſtoriæ ſeptem explicat voluminibus.* Il finit cependant en reconnoiſſant que la peinture de ces maux de Jéruſalem pourroit auſſi s'appliquer aux maux de l'Egliſe même : (*e*) *Poſſumus hæc referre ad Eccleſiam.* Ces maux ſpirituels qui ſont auſſi l'objet de la fin du Chapitre précédent deviendront à la fin des temps le motif qui fera deſirer & demander avec inſtance le dernier avénement de Jeſus-Chriſt. *Utinam dirumperes cœlos, & deſcenderes !* Le P. Houbigant, ici totalement occupé de l'état des Juifs au temps de Judas-Maccabée, n'a vu d'autre objet dans ces deux

(*a*) 1. *Cor.* II. 7. *& ſeqq.* = (*b*) *Iſai.* LXIV. 4. = (*c*) *Hier. in Iſai.* LXIV. *Tom. III. col.* 471. = (*d*) *Ibid. col.* 476. = (*e*) *Ibid.*

Chapitres, qu'il unit en faiſant totalement diſparoître cette vive expreſſion qui convient également au premier & au ſecond avénement de Jeſus-Chriſt : *Utinam derumperes cœlos, & deſcenderes!*

CI. Remarques ſur ces paroles du ℣. 1. *Utinam dirumperes cœlos & deſcenderes!* Faut-il lire dans ce texte, *Non diruperis cœlos ut deſcendens.* Juſtification du ſens de la Vulgate, & éclairciſſement ſur la lecture de l'Hébreu.

Le P. Houbigant s'appuie ici ſur le texte Hébreu où au lieu du mot LU, *utinam*, on lit en trois lettres LUA, que les Rabbins eux-mêmes reconnoiſſent être le même mot pris au même ſens *Utinam* : mais le P. Houbigant qui n'a point égard aux ponctuations Rabbiniques prétend que ce doit être & que c'eſt en effet la ſimple négation, *non*, & que s'il y a quelque faute elle conſiſte uniquement en ce qu'il ſeroit encore mieux ſelon lui de lire ULA, *& non.* Car alors il rend cette phraſe dépendante de celle qui précede, & la tranſporte à la fin du Chapitre précédent : voici ce qu'il en fait. On lit au dernier verſet du Chapitre précédent : *Facti ſumus quaſi in principio, cùm non dominareris noſtrî, neque invocaretur nomen tuum ſuper nos.* Le P. Houbigant remarque très-bien qu'au lieu de *quaſi in principio*, on lit dans l'Hébreu MAULM, *à ſeculo*, ſans que l'on voie comment cela peut convenir ici ; que d'ailleurs les pronoms que la Vulgate met en premiere perſonne *noſtrî, nos*, ſont dans l'Hébreu en tierce perſonne, *eorum, eos :* cela lui donne lieu de conjecturer qu'au lieu de MAULM, *à ſeculo*, il faudroit lire CLAUM, *ſicut populus*, ce qui lui offre un nom ſingulier, mais collectif, qui lui paroît ſuffiſant pour ſoutenir ces deux pronoms de tierce perſonne, quoiqu'au pluriel. Mais comme cette diſcordance du ſingulier avec le pluriel ne ſeroit pas tolérable en latin, il y ſubſtitue le ſingulier, & traduit : *Facti ſumus tanquam populus cui tu non imperas, in quo nomen tuum non nominatur.* Peut-être ſeroit-il mieux encore de dire que la lecture primitive pouvoit être CGUIM, *ſicut gentes :* car ce nom étant maſculin dans l'Hébreu, ſon pluriel ſoutiendra beaucoup mieux les deux pronoms : *ſicut gentes quibus tu non imperas, in quibus nomen tuum non nominatur*, ou pour ſe rapprocher des expreſſions de la Vulgate, qui rendent aſſez littéralement le ſens de l'Hébreu, *ſicut gentes, quarum non dominaris, neque invocatur nomen tuum ſuper eas.* Quoi qu'il en ſoit, le P. Houbigant prétend que ces deux négations ſe lient avec celle qu'il croit trouver dans le premier verſet du Chapitre ſuivant, & qu'ainſi le *ſicut* qu'il croit appartenir au verſet précédent s'étend juſques ſur le ſuivant. Car il ſent bien qu'il ne pourroit rien faire de ces mots : *non dirupiſti cœlos, & deſcendiſti ;* mais pour en tirer un ſens paſſable, il prétend les faire dépendre du *ſicut* qui ſemble avoir appartenu au verſet précédent. Il réunit donc ici le dernier verſet du Chapitre LXIII. avec les deux premiers du Chapitre LXIV. & il n'en fait qu'un ſeul en cette maniere. *Facti ſumus tanquam populus, cui tu non imperas, in quo nomen tuum non nominatur ; quaſi non ruperis cœlos, ut deſcendens, nec te præſente montes liquefacti eſſent, ut ignis arida conſumit, & ut ardore aquæ bulliunt, eò ut oſtenderes inimicis tuis gloriam tuam, tremerentque à conſpectu tuo gentes.* Il eſt peut-être peu de verſets auſſi longs que celui-ci :

mais cela n'eſt plus étonnant quand on ſait que ce ſont trois verſets fondus en un ; & voilà ce que devient dans cette verſion la vive expreſſion de la Vulgate & de l'Hébreu même, *Utinam dirumperes cœlos, & deſcenderes !* Il n'en reſte pas le moindre veſtige. Les Rabbins ont prétendu qu'en effet ces mots, *Utinam dirumperes cœlos, & deſcenderes ; à facie tua montes defluerent*, pourroient appartenir à la fin du Chapitre LXIII. & au fond cela eſt aſſez indifférent, quand on n'en change pas le ſens. Car il eſt bien certain que la fin du Chap. LXIII. & le commencement du LXIV. n'ont qu'un ſeul & même objet. Mais rien n'oblige d'abandonner ici le ſens de notre Vulgate conſervé par les Rabbins mêmes : l'extrêmité des maux du peuple de Dieu lui donne lieu de deſirer que Dieu deſcende des cieux pour venir le délivrer : *Utinam dirumperes, cœlos, & deſcenderes !* C'eſt ce que Jeſus-Chriſt a fait dans ſon premier avénement ; c'eſt ce qu'il fera d'une maniere plus ſenſible dans le ſecond : *Utinam dirumperes cœlos, & deſcenderes !* Sous ces deux points de vue, c'eſt une Prophétie dont l'accompliſſement eſt certain ; elle mérite d'être conſervée dans toute ſon intégrité. S'il y a ici quelque faute dans l'Hébreu, c'eſt d'y avoir confondu la particule optative LU, *utinam*, avec la négation LUA, *non* : mais les Rabbins mêmes conviennent qu'il ne faut avoir nul égard à cette lettre à mal à propos ajoutée : Noldius, dans ſa Concorde des Particules Hébraïques, n'a pas manqué de rapporter ſous la particule LU, *Utinam*, ce texte même d'Iſaïe, en avertiſſant que quoique ce mot ſoit écrit autrement, il doit être lu & entendu ainſi.

CII. Remarque imparfaite de S. Jérôme ſur le ſentiment des Millénaires touchant le ſens des promeſſes renfermées dans les Propheties, & ſpécialement dans les deux derniers Chapitres d'Iſaïe.

Les deux derniers Chapitres d'Iſaïe renfermant des promeſſes qui ſont devenues un écueil pour ceux qui à l'exemple des Juifs, les ont priſes dans un ſens trop littéral, il eſt ici très-important de faire attention à ce que dit ſur ce point S. Jérôme dans le Prologue qu'il a mis à la tête du Livre XVIII. de ſon Commentaire ſur Iſaïe, c'eſt-à-dire, à la tête du Livre qui contient préciſément ces deux derniers Chapitres. Je vais rapporter ſes propres expreſſions, afin qu'on ne me ſoupçonne pas de les altérer en les traduiſant : (a) *Nec ignoro quanta inter homines ſententiarum diverſitas ſit : Non dico de myſterio Trinitatis cujus recta confeſſio eſt ignoratio ſcientiæ ; ſed de aliis Eccleſiaſticis dogmatibus, de Reſurrectione ſcilicet, & de animarum & humanæ carnis ſtatu ; de repromiſſionibus futurorum, quomodo debeant accipi, & quâ ratione intelligenda ſit Apocalypſis Joannis, quam ſi juxta litteram accipimus, judaizandum eſt ; ſi ſpiritualiter ut ſcripta eſt diſſerimus, multorum veterum videbimur opinionibus contra ire : Latinorum, Tertulliani, Victorini, Lactantii, Græcorum, ut cæteros prætermittam, Irenæi tantùm Lugdunenſis Epiſcopi faciam mentionem : adversùm quem vir eloquentiſſimus Dionyſius Alexandrinæ Eccleſiæ Pontifex, elegantem ſcribit*

(a) *Hier. prol. libri* XVIII. *in Iſaiam, Tom. III. col.* 478.

Librum, irridens mille annorum fabulam, & auream atque gemmatam in terris Jeruſalem; inſtaurationem Templi, hoſtiarum ſanguinem, otium ſabbati, circumciſionis injuriam; nuptias, partus, liberorum educationem, epularum delicias, & cunctarum gentium ſervitutem: rursùſque bella, exercitus, ac triumphos, & ſuperatorum neces, mortemque centenarii peccatoris. Cui duobus voluminibus reſpondet Apollinarius, (a) *quem non ſolùm ſuæ ſectæ homines, ſed & noſtrorum in hac parte duntaxat plurima ſequitur multitudo: ut præſagâ mente jam cernam quantorum in me rabies concitanda ſit. Quibus non invideo ſi tantùm amant terram, ut in regno Chriſti terrena deſiderent, & poſt ciborum abundantiam, gulæque ac ventris ingluviem, ea quæ ſub ventre ſunt quærant. De quibus Apoſtolus Paulus:* (b) Eſca, *inquit*, ventri; & venter eſcis: Deus autem & hunc & illas deſtruet. *Et*, (c) Non eſt regnum Dei cibus & potus. *Et Dominus atque Salvator:* (d) Erratis, *inquit*, neſcientes Scripturas neque virtutem Dei: in reſurrectione enim neque nubent, neque nubentur: ſed erunt ſimiles Angelorum. *Nec hæc dicens aufero corporum veritatem, quæ incorrupta & immortalia reſurrectura confiteor: ut mutent gloriam, non ſubſtantiam. Sicque recto incedendum eſt tramite, ut nec ad ſiniſtram, nec ad dexteram declinemus, id eſt, nec Judaicum nec Hæreticum ſequamur errorem. Quorum alii qui carnis ſunt, ſolas diligunt carnes: alii ingrati beneficiorum Dei, habere detrectant, quod Chriſtus & natus habuit & reſurgens.* On voit ici que quelques reſpectables que ſoient d'ailleurs ces anciens Interpretes de l'Egliſe, dont on nous oppoſe quelquefois l'autorité, *Veteres Eccleſiæ Interpretes*, nous pouvons bien avec S. Jérôme ne les point ſuivre lorſqu'ils nous conduiſent aux ſyſtêmes illuſoires auxquels ils ſe ſont laiſſés ſurprendre.

CIII. Objet unique du Ch. LXV. Etendue des promeſſes qu'il renferme. Témoignages de S. Paul, de S. Pierre, de S. Jean & de S. Jérôme.

CHAPITRE LXV. Ce Chapitre eſt indépendant de celui qui précede, quoiqu'à certains égards il puiſſe y avoir rapport. Il n'a d'autre objet ſelon la lettre même que le ſeul myſtere de Jeſus-Chriſt. S. Paul nous y montre dans les deux premiers verſets la vocation des Gentils & l'incrédulité des Juifs: (e) *Iſaias autem audet & dicit: inventus ſum à non quærentibus me: palàm apparui iis qui me non interrogabant. Ad Iſrael autem dicit: Totâ die expandi manus meas ad populum non credentem & contradicentem.* Iſaïe parle ici au nom de Jeſus-Chriſt même, en qui ſeul ces deux Prophéties ſe trouvent vérifiées. La ſuite du Chapitre regarde la réprobation des Juifs, la converſion des Gentils, l'établiſſement de l'Egliſe, & toute l'étendue des promeſſes qui lui ſont faites, enſorte que S. Pierre & S. Jean nous y découvrent le monde futur que nous attendons, l'éternelle félicité des élus. Jeſus-Chriſt dans l'établiſſement de l'Egliſe a commencé de former un monde nouveau ſelon cette pa-

(a) C'eſt-à-dire, Apollinaire Evêque de Laodicée, chef des Apollinariſtes. = (b) 1. *Cor.* VI. 13. = (c) *Rom.* XIV. 17. = (d) *Matt.* XXII. 29. & 30. = (e) *Rom.* X. 20. & 21.

role de S. Paul : (a) *Si qua ergo in Chriſto nova creatura, vetera tranſierint ; cui facta ſunt omnia nova :* & l'on peut bien entendre en ce ſens ce que le Seigneur dit ici par la bouche d'Iſaïe : (b) *Ecce ego creo cœlos novos & terram novam : & non erunt in memoria priora & non aſcendent ſuper cor : ſed gaudebitis & exultabitis uſque in ſempiternum in his quæ ego creo : quia ecce ego creo Jeruſalem exultationem, & populum ejus gaudium.* Mais ce monde nouveau n'aura ſon entiere perfection, ces promeſſes n'auront leur entier acompliſſement, qu'au dernier avénement de Jeſus-Chriſt, ſelon ce que dit S. Pierre, lorſque parlant de ce monde périſſable il s'exprime en ces termes : (c) *Cùm igitur hæc omnia diſſolvenda ſint, quales oportet vos eſſe in ſanctis converſationibus & pietatibus, expectantes & properantes in adventum diei Domini, per quem cœli ardentes ſolventur, & elementa ignis ardore tabeſcent? Novos verò cœlos, & novam terram ſecundùm promiſſa ipſius expectamus, in quibus juſtitia habitat.* Ces promeſſes de nouveaux cieux & de nouvelle terre ne ſe trouvent que dans ce Chapitre d'Iſaïe, & dans le ſuivant, où elles ſont répétées. S. Jean nous en montre l'entier accompliſſement lorſqu'après avoir décrit l'appareil terrible du dernier jugement, il dit (d) : *Et vidi cœlum novum, & terram novam : primum enim cœlum & prima terra abiit, & mare jam non eſt. Et ego Joannes vidi ſanctam civitatem Jeruſalem novam deſcendentem de cœlo à Deo, paratam ſicut ſponſam ornatam viro ſuo.* S. Jérôme ne manque pas de ſuivre ces ouvertures qui nous ſont offertes par les Apôtres : & comme il reconnoît au commencement de ce Chapitre, (e) la vocation des Gentils à la foi, & la réprobation des Juifs incrédules, il découvre auſſi dans la ſuite toute l'étendue des promeſſes qui y ſont faites, & nous y montre, comme S. Pierre, le nouveau monde que nous attendons. (f)

CIV. Remarques ſur les promeſſes contenues dans ce Chapitre. Doivent-elles ſe prendre dans un ſens littéral ou dans un ſens ſpirituel ? Le ſens littéral nous ramèneroit aux erreurs des Millénaires.

Le P. Houbigant reconnoît auſſi très-bien dans les commencements du Chapitre la vocation des Gentils, la réprobation des Juifs & l'établiſſement de l'Egliſe : & il ſoutient avec raiſon contre Grotius, que le premier verſet appliqué par S. Paul à la vocation des Gentils, ne peut pas avoir d'autre objet : (g) Il releve auſſi très-bien la fauſſe interprétation que Grotius prétendoit donner à ces paroles : & ſervos ſuos vocabit nomine alio. Propè eſt, dit le P. Houbigant, (h) ut riſum moveat Grotius, cùm velit nomen aliud fuiſſe nomen Eſſenorum.... Perinde quaſi cùm Eſſenii primùm orti ſunt, non alii eſſent ſervi Dei, quàm iſti Eſſenii. Notatur id tempus cùm ſervi Dei in genere, ſive omnes, alio nomine erunt appellandi : quod tempus non aliud eſſe poteſt, quàm in quo ſervi Dei nominati ſunt, non jam Judæi, ſed Chriſtiani. Cela eſt aſſurément très-bien pris : mais il eſt peut-être aſſez éton-

---

(a) 2. *Cor.* v. 17. = (b) *Iſai.* LXV. 17. = (c) 2. *Petr.* III. 11. & *ſeqq.* = (d) *Apoc.* XXI. 1. & 2. = (e) *Hier. in Iſai.* LXV. *Tom. III. col.* 479. & *ſeqq.* = (f) *Ibid. col.* 490. & *ſeqq.* = (g) *Houb. in Iſai.* LXV. ℣. 1. = (h) *Ibid. in* ℣. 13.

nant que dans la même note le P. Houbigant prétende auſſi lui-même réduire aux ſeuls Juifs fideles réfugiés à Pella, petite ville d'Arabie, au temps du ſiege de Jéruſalem, cette promeſſe, *Ecce ſervi mei comedent.... Ecce ſervi mei bibent....* comme ſi la félicité de ces fideles ſerviteurs de Dieu eût été d'avoir de quoi manger & de quoi boire, tandis que les Juifs incrédules mouroient de faim dans Jéruſalem. Ne pourroit-on pas même bien dire encore ici : *Perinde quaſi non alii eſſent ſervi Dei quàm iſti.* Rien ne donne ici l'idée d'un objet ſi borné. Dieu parle ici de ſes ſerviteurs en général, c'eſt-à-dire, de tous ſes ſerviteurs, *ſervi Dei in genere, ſive omnes;* & S. Jérôme remarque très-bien d'après S. Paul, que le royaume de Dieu ne conſiſte pas dans le boire ni dans le manger. (*a*) Les aliments que Dieu promet à ſes ſerviteurs ne ſont pas ceux du corps, qui leur donne quand il lui plaît & comme il lui plaît, mais ce ſont ceux de l'ame, qui doivent être le principal objet de leurs deſirs. On ſera peut-être plus étonné encore de ce que le même Interprete dit enſuite, quoique ſous un langage ambigu qui pourroit tromper ceux qui n'auroient pas remarqué précédemment ſa maniere de penſer ſur l'accompliſſement des promeſſes : Voici donc ce qu'il dit ſur le ℣. 19. *Quicumque hæc quæ ſequuntur uſque ad finem capitis attentè legent, facilè videbunt, ultima Chriſtianæ Religionis tempora notari, quomodo anteà notata ſunt Eccleſiæ naſcentis prima incunabula. Mos eſt Prophetarum nectere earumdem rerum prima tempora cum temporibus extremis; ut non mirum ſit, multos Eccleſiæ Patres credidiſſe hæc, ſeneſcente mundo habitura eventum ſuum. Quòd ſi quis hæc allegoricè dicta exiſtimat de ſtatu ac moribus Chriſtianorum, erit ei explicandum quales mores, & qualem ſtatum Chriſtianæ fidei notet annus ille centeſimus, quem nati erunt Chriſtiani, cùm morientur; quid ſint vineæ, quas plantabunt, cujuſque uvas non comedent alieni, quid lupus & agnus, qui paſcent ſimul. Certè picturas tales Allegoria parùm feliciter explanat : vide dicta ad caput undecimum.* Ainſi le P. Houbigant reconnoît très-bien, & ſoutient même que ces promeſſes ne ſont point encore pleinement accomplies, qu'elles regardent principalement un temps futur; mais comme il a poſé en principe dans ſon Diſcours ſur les Prophetes, que les Prophéties ne s'étendent point juſqu'à l'éternité, ainſi qu'il l'a répété bien expreſſément ſur le Chapitre LX. *non æternitatem* : il eſt bien remarquable qu'il ne rapporte point celles-ci à l'éternité, mais à ce qu'il appelle les derniers temps de la Religion Chrétienne, *ultima Chriſtianæ Religionis tempora;* & là il nous défie d'expliquer allégoriquement ces promeſſes, *ſi quis hæc allegoricè dicta exiſtimat.* Il aſſure que nos explications en ce ſens ne ſeront pas heureuſes : *certè picturas tales allegoria parùm feliciter explanat.* Il veut donc que nous les entendions à la lettre. Enfin en nous

(*a*) *Rom.* XIV. 17. *Hier. in Iſai* LXV. *Tom. III. col.* 488.

renvoyant à ce qu'il a dit de ſemblables promeſſes au Chapitre XI. *vide dicta ad caput undecimum* : il nous fait entendre que ce qu'il appelle ici les derniers temps de la Religion Chrétienne ſont les temps du retour des Juifs au Seigneur, *Judæorum ultimum ad Deum reditum*, & non ſeulement au Seigneur, mais dans leur pays & à la montagne même de Sion, *ad terram ſuam montemque Sion* ; qu'en un mot ces temps doivent s'entendre de ces mille ans qui précéderont la fin du monde, comme il l'a dit expreſſément en parlant des promeſſes du Chapitre LX. *de mille annis interpretabantur, qui mundi finem proximè tangent.* Ainſi nous voilà ramenés au ſentiment que S. Jérôme a combattu avec tant de force, au ſentiment de ces Millénaires & de ces Judaïzants qui prétendoient que ces promeſſes ſeroient ainſi littéralement accomplies au temps de la converſion des Juifs dans ces mille ans d'une félicité toute charnelle. Quand on nous allegue ici l'autorité de pluſieurs Peres de l'Egliſe qui ont cru que ces promeſſes ſeroient accomplies dans la vieilleſſe du monde : il faut diſtinguer ces anciens Interpretes de l'Egliſe, *Veteres Eccleſiæ Interpretes*, tels que Tertullien & S. Irenée qui rapportoient ces promeſſes à ce dernier intervalle de mille ans, d'avec ceux qui ſont venus depuis, tels que S. Denys d'Alexandrie, S. Jérôme & S. Auguſtin, qui ont rejetté ces fauſſes idées, & ont rapporté l'accompliſſement de ces promeſſes, ou à l'état de l'Egliſe ſur la terre depuis le premier avénement de Jeſus-Chriſt, ou à l'état de l'Egliſe dans l'éternelle félicité dont l'entrée nous ſera ouverte au dernier avénement de Jeſus-Chriſt après le dernier jugement qui ſéparera pour toujours les réprouvés d'avec les élus, & précipitant les uns dans l'enfer, introduira les autres dans la vie éternelle. Ainſi au ſentiment particulier de ces anciens Interpretes dont on voudroit aujoud'hui faire revivre les fauſſes idées, nous oppoſons non-ſeulement les témoignages des ſaints Docteurs qui les ont combattus, mais l'autorité des Apôtres mêmes qui les contrediſent formellement, l'autorité de ſaint Pierre, qui rappellant la promeſſe de ces nouveaux cieux & de cette nouvelle terre qu'Iſaïe nous promet ici, les place préciſément après l'avénement du jour du Seigneur, de ce jour terrible où le monde préſent doit être conſumé par le feu ; l'autorité de S. Jean qui rappellant auſſi la promeſſe de ces nouveaux cieux, les place après le jugement univerſel qui doit ſuivre les mille ans dont il a parlé ; d'où il ſuit évidemment que ce nouveau monde n'eſt point celui où doivent ſe paſſer ces mille ans, mais celui qui doit ſuccéder à ces mille ans, celui qui doit ſuccéder au monde préſent qui étoit l'objet de ces mille ans, & ſur lequel ces mille ans ſont déjà depuis long-temps révolus ; nous oppoſons l'autorité de l'Evangile & de toute la Tradition qui nous enſeigne ce que le P. Houbigant a lui-même ſi bien reconnu ſur le Chapitre LXII, que ces biens ſenſibles tels que *le pain* & *le vin* que Dieu promet à ſon peuple ſont de pures ombres des biens ſpirituels, *meram umbram*

ſpiritualium rerum. Il s'agit donc maintenant de répondre au défi qui nous eſt fait d'expliquer d'une maniere heureuſe le ſens allégorique de ces promeſſes.

CV. Remarques ſur ces paroles du ℣. 20. *Non erit ibi amplius infans dierum, & ſenex qui non impleat dies ſuos: quoniam puer centum annorum morietur, & peccator centum annorum maledictus erit.* Juſtification des expreſſions de la Vulgate. Quel peut être le ſens de ces paroles.

Sur cela il faut d'abord obſerver que nulle allégorie ne paroit heureuſe à ceux qui s'arrêtent à la lettre du texte: *(a) Animalis homo non percipit ea quæ ſunt ſpiritûs Dei*: tout ce que l'on en peut dire, ne leur paroîtra jamais qu'une folie: *ſtultitia enim eſt illi*; & il eſt impoſſible qu'ils puiſſent le comprendre: *& non poteſt intelligere*: parce qu'il faut en juger non par l'impreſſion des ſens, mais par les ſeules lumieres de l'eſprit: *quia ſpiritualiter examinatur.* Je parle donc ici uniquement à ceux qui convaincus de ces vérités, ſont diſpoſés à n'examiner ceci que par les ſeules lumieres de l'eſprit: *ſpiritualiter examinatur.* Le P. Houbigant nous défie d'expliquer dans un ſens ſpirituel ce qui eſt dit de ces *cent années* dont il eſt parlé au ℣. 20. Mais en nous défiant d'expliquer cela dans un ſens allégorique ou ſpirituel, il croit donc que cela doit ſe prendre à la lettre; & ſelon l'idée qu'il nous en donne, il ſemble vouloir nous perſuader qu'en effet dans ce temps heureux qu'il promet à l'Egliſe ſur la terre à la fin des temps, les fideles parviendront à l'âge de cent ans avant de mourir: *annus ille centeſimus, quem nati erunt Chriſtiani, cum morientur.* Mais le texte pris même dans le ſens le plus littéral dit-il cela? eſt-ce là ce que l'on y voit le plus communément? Voici ce que porte la Vulgate: *Non erit ibi ampliùs infans dierum, & ſenex qui non impleat dies ſuos: quoniam per centum annorum morietur, & peccator centum annorum maledictus erit.* Voilà ce texte que S. Jérôme appelle très-fameux, *in loco famoſiſſimo*, parce qu'en effet il l'eſt devenu par ſon obſcurité, dont le P. Houbigant n'eſt pas moins embarraſſé que les autres, comme on va le voir. Car il ſe perſuade que ces derniers mots de notre Vulgate, *& peccator centum annorum maledictus erit*, ne peuvent ici produire aucun ſens ni aucune ſuite: *Si hæc retinentur, ſententiam nullam, nec ſeriem, habebis.* C'eſt cependant une fidele traduction du Texte original: le P. Houbigant en conclut que le Texte eſt mal entendu ou même altéré. Il prétend que le mot *peccator* répond mal au mot *puer* du membre précédent, qu'ainſi le mot HKUTA *(hakoſeh)* ne doit pas ſe prendre ici au ſens de *peccator* qui eſt ſa ſignification ordinaire, mais que par extraordinaire il emprunte ici du Chaldéen le ſens de *delicatus, tener, mollis.* Voilà déjà un ſens d'autant plus extraordinaire, qu'il y a dans l'Hébreu un autre terme propre pour l'exprimer; enſorte que ſi le Prophete avoit voulu dire cela, il n'avoit pas beſoin d'employer ici un mot qui ordinairement ſignifie *peccator.* Ce n'eſt pas tout. Le P. Houbigant prétend que le mot *maledictus erit*, ou *maledicetur*, ſoutient mal le parallele du mot *morietur*

(a) 1. *Cor.* II. 14.

qui

qui précede; il en conclut qu'au lieu de IQLL, *(iequllal) maledicetur*, il faudroit lire, IQBR (*iequbbar*) *ſepelietur*. Voici donc comment il traduit le texte du verſet entier : *Non orietur inde ampliùs infans ad paucos dies ; non ſenex qui non veniat ad plenos vitæ dies : etenim puer morietur centum annorum, qui erit delicatus anno centeſimo ſepelietur.* Le texte n'eſt dit pas *Non orietur ;* mais quand il auroit dit *Non orietur infans ;* auroit-il pu dire *Non orietur ſenex* : les enfants naiſſent ; mais les vieillards naiſſent-ils ? ſur-tout lorſqu'on veut exclure d'ici toute idée allégorique pour nous réduire au ſeul ſens littéral : & quant à ces derniers mots, *qui erit delicatus, anno centeſimo ſepelietur*, on vient de voir qu'ils ſont de la pure invention du P. Houbigant. Ainſi pour expliquer le texte, il le change : eſſayons de l'expliquer ſans le changer. Comme la plupart de ces promeſſes embraſſent l'état préſent de l'Egliſe ſur la terre depuis le premier avénement de Jeſus-Chriſt, & ſon état futur dans l'éternité, cette promeſſe peut être conſidérée ſous deux points de vue. Relativement à l'état préſent depuis Jeſus-Chriſt, elle paroît annoncer que dans l'Egliſe qui eſt le royaume ſpirituel de Jeſus-Chriſt, on ne jugera point du mérite des hommes par le ſeul nombre de leurs années. C'eſt préciſément la même penſée que celle qui ſe trouve dans le Livre de la Sageſſe : (*a*) *Senectus venerabilis eſt non diuturna, neque annorum numero computata : cani autem ſunt ſenſus hominis : & ætas ſenectutis vita immaculata.* Un enfant eſt comparable à un vieillard lorqu'il en a la ſageſſe & la vertu ; & le vieillard qui n'a ni vertu ni ſageſſe eſt comparable à l'enfant : Si ces hommes pleins de ſageſſe & de vertu perſéverent dans l'état où la bonté de Dieu les a mis, leur vie ne ſera point bornée à certain nombre d'années ; ils parviendront à la plénitude des jours qui eſt l'éternité même ; & c'eſt ainſi que ſe vérifiera ſur eux cette promeſſe : *Non erit ibi ampliùs infans dierum & ſenex qui non impleat dies ſuos.* Si au contraire dans l'âge le plus avancé l'homme après avoir perdu l'innocence de l'enfance n'en a conſervé que l'imprudence ; ſi dans l'âge le plus avancé il eſt plongé dans l'eſclavage du péché, fût-il parvenu juſqu'à l'âge de cent ans, il mourra & tombera dans la malédiction de la mort éternelle : ainſi ſe vérifiera ſur lui cette menace terrible : *quoniam puer centum annorum morietur, & peccator centum annorum maledictus erit.* Si ce premier ſens ne paroît point encore aſſez ſatisfaiſant, le ſecond point de vue nous en offrira peut-être un plus parfait : & voici comment l'explique S. Jérôme qui conſidérant la liaiſon de cette promeſſe avec celle qui précede, en a conclu que ceci regarde l'éternelle félicité. Car le Seigneur vient de dire qu'il prendra ſa joie dans Jéruſalem & dans ſon peuple, & qu'on n'y entendra plus le retentiſſement des pleurs ni des cris : *Non audietur in eo ultrà vox fletûs & vox clamoris.* S. Jérôme en conclut qu'il s'agit ici

(*a*) *Supr.* IV. 8

de la Jéruſalem céleſte, de laquelle ſeule les pleurs & les cris ſeront exclus. Il dit donc : (a) *In tali urbe diverſæ ætates non erunt, infans & ſenex, parvus & magnus, qui non impleat dies ſuos : ſed quaſi filii reſurrectionis omnes pervenient in virum perfectum, in menſuram ætatis plenitudinis Chriſti, ut nec deſint alicui annorum ſpatia, nec ſuperſint : & alio necdùm ſolidas habente vires, alias deſinat eſſe quod fuerit & decrepitâ ætate marceſcat ; pervenientque omnes ad centenarium numerum : qualis fuit Abraham, qui promiſſionem filii Iſaac hâc ætate ſuſcepit.* Le ſaint Docteur obſerve ici les avantages de ce nombre centenaire : enſuite il revient au texte en ces termes : *In illo igitur tempore, quando ætas fuerit una cunctorum & ſanctus & peccator erunt ſimili reſurrectione perfecti : nec inter ſe variabunt tempore ; ſed alius ad præmia, alius ad ſupplicia pertrahetur : & in eo peccator maledictus erit, quòd incorrupto corpore pœnas patietur æternas.* Je laiſſe au Lecteur à juger de ces deux Interprétations, ou à nous en découvrir, s'il le peut, une plus heureuſe, pourvu qu'il ſe ſouvienne que ce n'eſt point par l'impreſſion de nos ſens, mais par les ſeules lumieres de l'eſprit, qu'il faut examiner cette queſtion : *ſpiritualiter examinatur.*

CVI. Remarques ſur ces paroles des ℣℣. 21. & 22. *Et ædificabunt domos, & habitabunt, & plantabunt vineas, & comedent fructus earum*, &c. Cela doit-il être pris à la lettre ? Qu'eſt-ce que cela peut ſignifier ? Explication donnée par S. Jérôme.

Le P. Houbigant nous défie d'expliquer par un heureuſe allégorie ce que ſignifient ces vignes que les enfants de Sion planteront, & dont les étrangers ne mangeront point les raiſins : c'eſt-à-dire, qu'il nous défie de lui expliquer allégoriquement ces paroles : *Et ædificabunt domos & habitabunt, & plantabunt vineas, & comedent fructus earum. Non ædificabunt & alius habitabit ; non plantabunt, & alius comedet.* Mais s'il prétend que nulle allégorie ne puiſſe expliquer cela d'une maniere ſatisfaiſante ; il veut donc que nous entendions à la lettre toutes ces promeſſes : il prétend donc qu'une partie de la félicité des Juifs convertis ſera de bâtir dans leur pays des maiſons où ils habiteront tranquillement, & d'y planter des vignes dont ils mangeront tranquillement le fruit. S. Jérôme va lui répondre : (b) *Hæc omnia Judæi accipiunt carnaliter, ut Jeruſalem urbeſque Judææ reſtituantur in priſtinum ſtatum. Quod ſi eis dederimus, audiant non ſolùm hoc Jeruſalem, ſed & Sodomæ repromitti, dicente Ezechiele :* (c) Reſtituetur Sodoma in antiquum. *Ergo domus in quibus habitaturi ſunt qui ædificant eas, vel virtutes intelligendæ ſunt, vel diverſæ manſiones apud Patrem, quas jugiter poſſidebit, qui eas ædificaverit.... Talem domum & Salvatoris in Evangelio verba deſcribunt :* (d) Omnis qui venit ad me, & audit ſermones meos, & facit eos, ſimilis erit viro prudenti, qui ædificavit domum ſuam ſuper petram, *& reliqua. Alioquin juxta litteram multi ſancti ædificant domos, & non habitant in eis, vel peregrinatione, vel alterius rapinâ, vel morte ſub-*

(a) *Hieron. in Iſai.* LXV. *Tom. III. col.* 491. = (b) *Hier. in Iſai.* LXV. *Tom. III. col.* 493. = (c) *Ezech.* XVI. 55. = (d) *Matt.* VII. 24.

tracti.... Non ſolùm autem ait : Ædificabunt domos, & habitabunt in eis : *ſed* plantabunt *quoque* vineas, & ipſi comedent fructum earum. *Juxta illud quod in Michæa dicitur* : (*a*) Requieſcet unuſquiſque ſub vinea ſua, & ſub ficu ſua ; & non erit qui exterreat. *Hæc eſt vinea quæ in Evangelio loquebatur* : (*b*) Ego ſum vitis, & vos palmites : & Pater meus agricola eſt. Omnis qui non facit fructum excidetur, & in ignem mittetur. *Hujus fructus comeduntur & bibuntur, & lætificant cor hominis, & inebriant amicos ſponſi, & in regno Dei bibuntur quotidie.... Qui tales ædificaverit domos, & plantaverit vineas, de quibus Apoſtolus loquitur* : (*c*) Ego plantavi, Apollo rigavit, Deus incrementum dedit ; *comedet labores manuum ſuarum, & ſeminans in ſpiritu, de ſpiritu metet vitam æternam : nec diaboli & ſatellitum ejus fraudibus ſupplantabitur.* S. Jérôme ſe bornoit à cette premiere vue, & la croyoit apparemment ſatisfaiſante : elle prouve du moins qu'il y a bien réellement une allégorie fondée ſur la culture des vignes, & ſur la conſtruction des maiſons. Si l'on deſire quelque interpretation encore plus heureuſe, la ſuite des événements pourra en offrir une peut-être plus ſenſible dans les travaux Evangéliques de ceux qui annonceront la foi dans les derniers temps, ſoit aux Juifs, ſoit à cette multitude de Gentils que Dieu appellera alors de toute nation. Les hommes apoſtoliques qui bâtiront ces édifices ſpirituels, y habiteront, & ne pourront en être chaſſés par tous les efforts de l'enfer : les hommes apoſtoliques qui planteront ces vignes ſpirituelles, en mangeront les fruits, par l'avantage qu'ils auront de voir le ſuccès de leurs travaux : & le démon ne pourra réuſſir à leur enlever cet avantage. Jeſus-Chriſt viendra enſuite dans ſa gloire récompenſer les travaux des hommes apoſtoliques de tous les ſiecles ; il manifeſtera alors leurs ſuccès, en faiſant connoître combien d'élus ils ont formés par l'exercice de leur ſaint miniſtere : ces troupes d'élus de tous les ſiecles ſeront alors la gloire de leurs Apôtres, qui ſe trouveront au milieu d'eux comme des hommes qui habitent au milieu des édifices qu'ils ont conſtruits, au miſieu des vignes qu'ils ont plantées ; & ils y ſeront éternellement à l'abri de toutes les violences du démon leur ennemi, qui ne pourra plus rien ni contr'eux ni contre ceux qu'ils auront acquis à Jeſus-Chriſt.

CVII. Remarques ſur ces paroles du ℣. 25. *Lupus & agnus paſcentur ſimul ; leo & bos comedent paleas ; & ſerpenti pulvis panis ejus, &c.* Cela doit

Enfin Le P. Houbigant nous défie d'expliquer heureuſement dans un ſens allégorique ce que ſignifient ce loup & cet agneau qui paîtront enſemble ; c'eſt-à-dire, qu'il nous défie de lui expliquer allégoriquement ces paroles : *Lupus & agnus paſcentur ſimul ; leo & bos comedent paleas ; & ſerpenti pulvis panis ejus : non nocebunt neque occident in omni monte ſancto meo.* Mais s'il prétend qu'aucune allégorie ne puiſſe expliquer cela, il croit donc que cela doit être pris à la lettre : il penſe

(*a*) *Mich.* IV. 4. = (*b*) *Joan.* XV. 5. = (*c*) 1. *Cor.* III. 6.

Il être pris à la lettre ? Qu'eſt-ce que cela peut ſignifier ? Explication donnée par S. Jérôme.

donc que les animaux ſauvages perdront alors leur férocité du moins dans la Paleſtine en faveur des Juifs convertis, & qu'ils ne pourront faire aucun mal ſur la montagne ſainte à aucun de ceux qui viendront y adorer le Seigneur : car ſi l'on nous oblige de nous en tenir au ſeul ſens littéral, il faudra dire que cette prérogative n'appartiendra qu'à la ſeule étendue du mont de Sion : *In omni monte ſancto meo.* S. Jérôme va répondre à cela : (a) *Interrogemus in hoc loco Judæos & omnes qui ſub nomine Chriſtiano adhuc paleas comedunt ſcripturarum, quæ ventilabro Domini à tritico ſeparatæ, vento tradentur & flammis, quæ beatitudo ſit æſtimanda, ut in mille annorum regno, in Sion monte civitate Chriſti, præſentis Jeruſalem, & in templo auguſtiſſimo, lupi & agni, leones & boves, ſerpentes & homines ſimul comedant, pariterque commorentur ; & hi tantùm innoxii ſint qui in monte ſancto Domini habitaverint ? Ex quo intelligimus omnes qui extra montem fuerint, occidendos.* Mais ſi ce n'eſt pas cela, que ſera-ce donc ? Ecoutons S. Jérôme qui nous tranſportant aux Actes des Apôtres pour y voir l'accompliſſement de ces promeſſes, dit : (c) *Tunc lupus & agnus paſcebantur ſimul, perſecutor Paulus & Ananias diſcipulus. Ille lupus de quo ſcriptum eſt* : Benjamin lupus rapax, manè comedet prædam, & ad veſperam dabit eſcas ; *ſive ut in Hebraico dicitur*, dividet ſpolia : *cujus doctrina cibus fuit credentium, & qui in toto orbe de ſuperatis adverſariis triumphavit. Agni autem credendi ſunt omnes qui in veſtibus candidis ſequuntur Agnum quocumque vadit. Quos Dominus Petro tradidit ad paſcendum, dicens* : (d) Paſce agnos meos. *Leo quoque ut bos comedit paleas, quando viri diſertiſſimi & quondam apud ſeculum potentes, ſcripturarum ſe tradunt ruſticitati, ut nequaquam ſeculari paſcantur eloquentiâ, quæ inſtar mellis ſtillat de labiis meretricis, ſed vilitatem & paleas ſequentur hiſtoriæ, donec multo labore atque induſtriâ mereantur ad frumentum ſenſuum pervenire. De quibus paleis & frumento Jeremias loquitur :* (e) Quid paleis ad triticum, dicit Dominus ? *Et conſiderandum quòd non bos vertatur in rabiem, ſed leo mutetur in manſuetudinem. Serpens etiam qui obſervabat hominis calcaneum, & cujus ab homine obſervabatur caput, nequaquam aliorum nutrietur interitu, ſed terram ſive pulverem quaſi panem comedet. Aut certè ſic intelligendum, quòd diabolus qui priùs hominum morſibus paſcebatur, eos tantùm comedat, qui pulvis ac terra ſunt : per quæ omnia demonſtratur malorum in bonum commutatio, qui innoxii erunt, antiquâ feritate depoſitâ : non foris, ſed in monte ſancto Domini, hoc eſt in Eccleſia, & in confeſſione hujus montis à quo vulneratus eſt princeps Tyri, & qui exciſus de monte ſine manibus, crevit in montem magnum & implevit orbem.* Si le Lecteur n'eſt point encore ſatisfait de ces interprétations, nous

---

(a) *Hier. in Iſai.* LXV. *Tom. III. col.* 496. = (b) *Ibid. col.* 495. = (c) *Geneſ.* XLIX. 27. = (d) *Joan.* XXI. 16. = (e) *Jerem.* XXIII. 28.

l'invitons à découvrir quelque choſe de mieux, pourvu qu'il ſe ſouvienne que ce n'eſt point par les ſens, mais par l'eſprit qu'il faut juger de ces matieres. (a) *Animalis homo non percipit ea quæ ſunt Spiritûs Dei; ſtultitia enim eſt illi, & non poteſt intelligere: quia ſpiritualiter examinatur.*

CVIII. Objet unique du Chapitre LXVI. Témoignages de Jeſus-Chriſt, de S. Etienne, de S. Pierre, de S. Jean & de S. Jérôme.

CHAPITRE LXVI. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent, quoiqu'à certains égards il puiſſe y avoir rapport. Il n'a, comme le précédent, qu'un ſeul objet, qui eſt le myſtere de Jeſus-Chriſt. Dès le commencement ſaint Etienne nous y découvre l'abolition du culte figuratif attaché au Temple unique de Jéruſalem; c'eſt lorſqu'étant accuſé par les Juifs comme coupable d'avoir annoncé la ruine de ce Temple, il leur rappelle le témoignage d'Iſaïe, pour leur montrer que le temps eſt venu où en effet la Religion ne ſera plus attachée à ce Temple: (b) *Non excelſus in manufactis habitat, ſicut Propheta dicit. Cœlum mihi ſedes eſt: terra autem ſcabellum pedum meorum. Quam domum ædificabitis mihi? dicit Dominus: aut quis locus requietionis meæ eſt? Nonne manus mea fecit hæc omnia?* La ſuite annonce viſiblement l'abolition du culte figuratif attaché à ce temple, la ruine de Jéruſalem, l'établiſſement de l'Egliſe, ſa prodigieuſe fécondité; la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils, la miſſion des Apôtres; le ſacerdoce communiqué aux Gentils mêmes. La promeſſe de nouveaux cieux & d'une nouvelle terre y eſt rappellée, ſoit qu'on l'entende de ces nouvelles créatures dont parle ſaint Paul, (c) de ce monde ſpirituel créé par Jeſus-Chriſt dès l'établiſſement même de l'Egliſe, ſoit qu'on l'entende littéralement de ces nouveaux cieux & de cette nouvelle terre que nous attendons dit ſaint Pierre, (d) & que ſaint Jean nous montre immédiatement après le dernier jugement. (e) Enfin Jeſus-Chriſt nous y découvre dans le dernier verſet la peine éternelle des réprouvés; & pour nous y rendre plus attentif, il en répete l'expreſſion juſqu'à trois fois: (f) *In ignem inextinguibilem, in gehennam ignis inextinguibilis, in gehennam ignis, ubi ventris eorum non moritur, & ignis non extinguitur.* S. Jérôme ne manque pas de s'attacher à tous ces grands objets; & il eſt important de remarquer ce qu'il dit en commençant l'explication de ce Chapitre: (g) *Ne montem ſanctum in fine præcedentis capitis intelligeremus Sion, & Judaico operiremur errore, qui putant exſtruendam Jeruſalem, & omnia quæ Dominus pollicetur ibi explenda carnaliter, aufert nobis hanc ſuſpicionem (Propheta); & ponit teſtimonium, quo uſus eſt Stephanus primus Martyr in Chriſto adversùs Judaicam contentionem.* S. Jérôme voit donc au commencement de ce Chapitre l'annonce de la ruine de ce temple dans lequel les Juifs mettoient leur confiance, & il continue de ſuivre ici le

---

(a) 1. *Cor.* II. 14. = (b) *Act.* VII. 48. *& ſeqq.* = (c) 2. *Cor.* V. 17. = (d) 2. *Petr.* III. 11. *& ſeqq.* = (e) *Apoc.* XXI. 1. = (f) *Marc.* IX. 43. 45. 47. = (g) *Hier. in Iſai.* LXVI. *Tom. III. col.* 496.

Myſtere de Jeſus-Chriſt juſqu'au dernier verſet. Le P. Houbigant reconnoît auſſi que ce Chapitre n'eſt ſuſceptible que d'un ſeul ſens ; mais il penſe que ce ſens unique embraſſe toute la ſuite des temps relativement à la Religion depuis le ſiecle d'Iſaïe juſqu'aux derniers âges du monde : (a) *Claudit Iſaias ſuas vaticinationes, complectiturque hoc capite Judæorum præcipuos errores, præſertim eorum ſtudium pro templo & ſacrificiis, reliquiſque cæremoniis cum hypocriſi conjunctum negligentiâque officiorum quibus pietas alitur, & quibus homines cùm defunguntur, Deo placet ipſorum religio. Hæc autem tangit ita, ut ſervet ordinem temporum, exhibeatque, quo in ſtatu futura ſit vera Religio ad ultimas uſque mundi ætates.* Mais pour y trouver cela il change le ſens du ℣. 3. qu'il rapporte au temps des Maccabées ; & celui du ℣. 20. qu'il rapporte au rappel futur des Juifs. C'eſt ce qu'il faut ici examiner.

CIX. Remarques ſur ces paroles du ℣. 3. *Qui immolat bovem, quaſi qui interficiat virum*, &c. Ce *quaſi* quatre fois répété dans la Vulgate, change-t-il le ſens du texte original ? a-t-on dû traduire *idem interficit*, &c. Juſtification de l'expreſſion de la Vulgate. Quel eſt le ſens de ce texte ?

Au ℣. 3. on lit ſelon la Vulgate : *Qui immolat bovem, quaſi qui interficiat virum : qui mactat pecus, quaſi qui excerebret canem ; qui offert oblationem, quaſi qui ſanguinem ſuillum offerat ; qui recordatur thuris ; quaſi qui benedicat idolo.* Ces quatre *quaſi* n'étant point exprimés dans l'Hébreu, déplaiſent au P. Houbigant : il prétend que non-ſeulement il ſont inutiles, mais qu'ils changent même le ſens. Il les ſupprime donc, & traduit ainſi. *Qui mactat bovem, idem interficit hominem ; qui ſacrificat ovem, idem canem occidit ; qui munus offert, idem etiam ſuillum edit ſanguinem ; qui thus adolet, idolo benedicit.* Mais en traduiſant ainſi il ajoute lui-même au texte un *idem* qui n'y eſt pas, & qui en change le ſens. Pour entendre ceci, il faut obſerver que dans l'Hébreu tous ces verbes ſont au participe ; & que le ſeul verbe de ces quatre phraſes, eſt le verbe *eſt* également ſous-entendu dans les quatre : enſorte que des deux participes qui compoſent ici chacun de ces quatre membres, le premier tient lieu d'un ſubſtantif, c'eſt le ſujet de la propoſition ; c'eſt le nominatif de la phraſe ; le ſecond tient lieu d'un adjectif ; c'eſt l'attribut de la propoſition ; le ſeul verbe *eſt* demeure ſous-entendu entre les deux. L'Hébreu dit donc à la lettre : *Mactans bovem, percutiens virum*, c'eſt-à-dire, *virum percutiens eſt.* Ce que la Vulgate rend très-bien en diſant : *Qui immolat bovem, quaſi qui interficiat virum.* Si l'on a peine à croire que le mot *virum* (AIS) puiſſe ici convenir, on peut remarquer qu'en Hébreu il a été facile de le confondre avec *hircum ſilveſtrem* (TIS) qui y conviendroit peut-être mieux : *Qui immolat bovem, quaſi qui interficiat hircum ſilveſtrem.* Quoi qu'il en ſoit, le même tour de phraſe revient dans le ſecond membre : à la lettre, *Immolans pecus, decervicam canem*, c'eſt-à-dire, *canem decervicam eſt* : bien rendu dans la Vulgate : *qui mactat pecus, quaſi qui excerebret canem.* Dans le troiſieme membre l'Hébreu dit *offerens munus*, ... *ſanguinem*

(a) *Houbig. in Iſai.* LXVI. ℣. 1.

porci. Le ſecond participe manque, vraiſemblablement par la faute des Copiſtes : le P. Houbigant ſuppoſe que ce pouvoit être ACL, *edens* : je penſerois que ce ſeroit plutôt MSIC *libans*, comme étant mieux aſſorti avec *offerens* qui précede, & avec le ſubſtantif *ſanguinem* : d'ailleurs dans l'Hébreu il a été facile de confondre MNKH, *munus*, avec MSIC, *libans* : la Vulgate ſuppoſe dans le même ſens la répétition du mot *offerens*, & du reſte rend très-bien le ſens de l'Hébreu, en diſant : *qui offert oblationem, quaſi qui ſanguinem ſuillum offerat.* Enfin dans le quatrieme membre, l'Hébreu dit : *memorans*, c'eſt-à-dire, *adolens thus, benedicens vanitati*, c'eſt-à-dire, *idolo* : de ces deux Hébraïſmes la Vulgate conſerve le premier, & du reſte rend très-bien le ſens de la phraſe en diſant, *qui recordatur thuris*, (c'eſt-à-dire, *qui adolet thus*) *quaſi qui benedicat idolo.* Dans le ſens que l'Hébreu préſente fort naturellement, & qui eſt auſſi celui que les Septante y ont vu, ceci annonce aſſez viſiblement le temps de Jeſus-Chriſt, lorſque par l'établiſſement du ſacrifice nouveau, les anciens ſacrifices ſont abolis & deviennent odieux au Seigneur. Au lieu que dans le ſens du P. Houbigant, & par cet *idem* qu'il ajoute au texte, il s'agiroit de ceux qui veulent allier les actes de la Religion, avec desactes criminels ou proſcrits, comme cela arriva chez les Juifs au temps des Maccabées ; c'eſt préciſément l'idée que nous en donne le P. Houbigant : *Hæc objurgatio pertinet ad eos, qui cùm menſis divitum Græcorum aſſederunt, non multùm curabant, utrùm quæ apponebantur, munda eſſent, aut immunda ; quales erant plerique Judæi tempore Machabæorum.* Ainſi cela change totalement le ſens du texte : mais cette idée n'eſt fondée que ſur cet *idem* qui n'eſt point dans le texte, & que ce texte n'exige point. Le P. Houbigant prétend que le texte découvre le ſens, lorſqu'il ajoute trois mots qu'il exprime par ceux-ci : *eis etiam rebus indulgent* : mais c'eſt encore une phraſe dont il change le ſens : le texte ne dit point *indulgent*, mais *elegerunt*, comme l'expriment les Septante & la Vulgate. Les Septante ont traduit *Et ipſi elegerunt vias ſuas* : ce qui paroît bien être en effet le ſens du texte par oppoſition à la phraſe parallele qui eſt dans le verſet ſuivant. Car voici le parallele entier ſelon la Verſion des Septante, plutôt ſelon l'ancienne Vulgate même faite ſur le Grec des Septante : *Et ipſi elegerunt vias ſuas & abominationes ſuas anima eorum voluit : & ego eligam illuſiones eorum, & peccata retribuam eis.* Il eſt viſible que de ces quatre phraſes les deux premieres ſont paralleles aux deux dernieres : & l'on peut voir dans le Commentaire de S. Jérôme, qu'il l'entendoit bien ainſi : c'eſt donc ce qu'il avoit en vue lorſque dans ſa Verſion qui eſt notre Vulgate il a mis : *Hæc omnia elegerunt in viis ſuis, & in abominationibus ſuis anima eorum delectata eſt, unde & ego eligam illuſiones eorum, & quæ timebant adducam eis.* Ces deux Verſions ont leurs difficultés ſans doute ; & ce n'eſt pas ici le lieu de les diſcuter : mais ce qui eſt remarquable, c'eſt qu'elles s'accordent

ſur le mot *elegerunt* qui en effet exprime littéralement le ſens de l'Hébreu. Cette phraſe ne dit donc point ce que le P. Houbigant prétend y trouver : *iis etiam rebus indulgent.* Cette phraſe ne dit point que les Juifs ſe ſont permis d'allier des actes illicites avec des actes religieux, comme le P. Houbigant le ſuppoſe par cet *idem* qu'il y ajoute. Mais le texte reproche aux Juifs de s'être attachés par choix à des pratiques qui autrefois ordonnées comme figuratives, ſont devenues odieuſes aux yeux de Dieu, depuis qu'elles ſont abolies par le ſacrifice de Jeſus-Chriſt : le texte ajoute que leur obſtination à s'attacher à ces ſacrifices figuratifs en rejettant celui qu'ils repréſentoient, attirera ſur eux la colere de Dieu. Voilà ce qu'expriment en diverſes manieres la Verſion des Septante & la Verſion Vulgate : voilà ce qu'en effet le Texte préſente. Le *quaſi* exprimé dans les deux Verſions, convient parfaitement à cette idée ; & cette idée bien fondée ſur les expreſſions du Texte, ne permet pas d'y admettre un *idem* qui en change totalement le ſens.

CX. Remarques ſur ces paroles du ℣. 20. *Et adducent omnes fratres veſtros... in equis & in quadrigis, &c.... ad montem ſanctum meum Jeruſalem.* Cela regarde-t-il le rappel futur des Juifs ? Cela prouve-t-il qu'ils ſeront ramenés dans leur propre pays. Témoignages de S. Jérôme.

Pour entendre le ſens du ℣. 20. il faut remonter au ℣. 19. & deſcendre juſqu'au ℣. 21. Voici donc ce que portent ces trois verſets ſelon la Vulgate : ℣. 19. *Mittam ex eis qui ſalvati fuerint ad gentes in mare, ... & annuntiabunt gloriam meam gentibus.* ℣. 20. *Et adducent omnes fratres veſtros de cunctis gentibus donum Domino, in equis, & in quadrigis, & in lecticis, & in mulis, & in carrucis, ad montem ſanctum meum Jeruſalem, dicit Dominus, quomodo ſi inferant filii Iſrael munus in vaſe mundo in domum Domini.* ℣. 21. *Et aſſumam ex eis in Sacerdotes & Levitas, dicit Dominus.* On convient aſſez généralement que le ℣. 19. annonce la miſſion des Apôtres vers les Gentils ; on rapporte au même objet les ℣℣. 20. & 21. & on remarque même que le ℣. 21. montre le Sacerdoce nouveau communiqué aux Gentils. Le P. Houbigant ne s'explique point ſur le ℣. 19. il paroît néanmoins y reconnoître la miſſion des Apôtres vers les Gentils ; mais il prétend que le ℣. 20. regarde le rappel futur des Juifs ; en conſéquence il en change l'expreſſion ; d'où il ſuivra qu'il faudra auſſi rapporter au même temps le ℣. 21. Voici donc comment il traduit ces trois verſets. ℣. 19. *Et ſequi ſuperſtites erunt, ego eos mittam ad maritimas gentes ... ut gloriam meam prædicent apud gentes.* ℣. 20. *Illæ autem adducent omnes fratres veſtros omnibus ex gentibus donum Domino, cum equis, cum curribus, cum lecticis, mulis & curribus, ad montem ſanctum meum Jeruſalem, dicit Dominus, quemadmodum filii Iſrael munera ſua domum Domini afferebant in vaſis mundis.* ℣. 21. *Aſſumam verò etiam ex illis, qui ſint Sacerdotes & Levitæ, dicit Dominus.* Mais il y a plus ; c'eſt qu'il prétend tirer delà une preuve démonſtrative du retour futur des Juifs, non-ſeulement à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, mais dans leur propre terre. On ne m'en croiroit peut-être pas ſi je traduiſois ici ſon raiſonnement. Voici donc ſes propres termes dans ſa note ſur ce verſet. Illæ autem (gentes) adducent

ducent fratres veſtros, *Judæos ; nam Iſaias ſermonem habet ad ſuam gentem, idemque vaticinatur fore aliquando, ut gentes, quæ Chriſto Meſſiæ crediderint, Judæos in Eccleſiam introducant, neque non in ipſam terram ſanctam, quam rursùs habitaturi ſint ; quippe hoc vult id, quod dicitur de equis, curribus, lecticis, ac mulis ; quod quidem nihil ſignificaret, ſi nihil aliud prædiceretur, quàm Judæos in Eccleſiam Chriſtianam intraturos, cùm introitus talis fiat per fidem, non per itinera, vel itinerum commoditates.* S. Jérôme va répondre à cela : *Judæi*, dit ce ſaint Docteur, (*a*) *Judaici erroris hæredes Ebionitæ .... omneſque mille annorum delicias præſtolantes, equos & quadrigas, & rhedas & lecticas, ſive baſternas, & dormitoria, muloſque & mulas & carrucas, & diverſi generis vehicula, ſic intelligunt ut ſcripta ſunt : quòd videlicet in conſummatione mundi, quando Chriſtus Jeruſalem regnaturus advenerit, & templum fuerit inſtauratum, & immolatæ Judaicæ victimæ, de toto orbe reducantur filii Iſrael, nequaquam aſſumptis alis, ſed ſuper equos, & ſuper mulos Numidiæ* : (*b*) *qui autem Senatoriæ fuerint dignitatis & locum principum obtinuerint, de Britannis, Hiſpanis, Galliſque extremis hominum Morinis, & ubi bicornis findetur Rhenus, in carrucis veniant, occurrentibus ſibi cunctis gentibus, quæ eorum ſervituti fuerint præparatæ.* Le P. Houbigant diroit peut-être qu'il n'adopte pas toutes les idées que raſſemble ici S. Jérôme : mais du moins il eſt certain qu'il adopte celle du retour des Juifs dans leur patrie ſur des chevaux, des mulets, dans des litieres & dans des chariots : & l'on voit que ces idées ſont partie de celles que S. Jérôme attribue auſſi aux Juifs & aux Millénaires. Mais ſi ce n'eſt pas là le ſens du texte, que ſignifiera-t-il donc ? On pourroit dire en général que cela ſignifie que Dieu facilitera & multipliera en faveur de ceux dont il parle, les moyens propres à les ramener à l'Egliſe. C'eſt ainſi que dans notre langue même, pour exprimer de ſemblables promeſſes, nous dirions, *On vous frayera le chemin, on vous applanira les voies* : nous irions preſque juſqu'à dire, *On vous y menera en carroſſe & en litiere :* & voilà le langage figuré des Orientaux pour peindre à l'imagination la promeſſe des moyens les plus faciles. Mais ſi l'on veut une interprétation plus développée, écoutons S. Jérôme : (*c*) *Equos autem & quadrigas & lecticas, & mulos atque carrucas, & diverſi generis vehicula, Angelica poſſumus intelligere miniſteria, de quibus alibi ad Deum dicitur* : (*d*) Aſcende ſuper equos tuos, & equitatio tua ſa-

---

(*a*) *Hier. in Iſai.* LXVI. *Tom. III. col.* 511. = (*b*) L'Edition des Bénédictins dit, *nequaquam ſuper equos, ſed ſuper mulos.* Il eſt évident qu'il y a faute. S. Jérôme n'a pas prétendu dire *nequaquam ſuper equos.* La note des Bénédictins avoue qu'on liſoit dans les éditions précédentes *nequaquam aſſumptis alis, ſed*, avec une ſuite qu'il leur a plu de retrancher comme n'étant point dans leurs manuſcrits, mais il ſemble qu'on devoit conſerver *aſſumptis alis* pour appuyer le *nequaquam.* = (*c*) *Ibid. col.* 509. = (*d*) *Hab.* III. 8.

lus. *His equis, curribus & quadrigis, Elias raptus ad cælum eſt ; & Eliſeus circumdari ſe atque ſervari, neſcienti puero demonſtravit.* Il cite auſſi les chevaux myſtérieux dont parle Zacharie, & ceux dont parle S. Jean au Chapitre XIX. de l'Apocalypſe, & il ajoute : (*a*) *Longum eſt, ſi velimus utrumque explanare teſtimonium ; hoc ſolùm dicam, quòd diverſa vehicula, quibus homines adducuntur ad fidem, Angeli ſunt, vel Sancti viri qui de hominibus in Angelos profecerunt.... Qui veloces ſunt in fide, equis vehuntur : qui multiplices in gratia, quadrigis ; qui conſolatione indigent, tectis lecticis & umbraculis.... Mulos autem in Scripturis ſanctis dupliciter accipimus : vel in ſterilitate & continentia... vel in mala parte, ... quibus non eſt intellectus. Carruca autem... illi intelligendi, de quibus Apoſtolus loquitur.* (*b*) Invicem onera veſtra portate.... *Hic autem omnis apparatus illò profuit, ut ingrediamur ſanctam civitatem Dei, ſive ſanctum montem Domini, Jeruſalem, non illam quæ occidit Prophetas, & quæ lapidat miſſos ad ſe, ſed Jeruſalem cœleſtem, de qua crebrò diximus.* (*c*) Quæ autem ſurſùm eſt Jeruſalem, libera eſt, quæ eſt mater noſtra. *Et iterùm* : (*d*) Sed acceſſiſtis ad Sion montem, & civitatem Dei viventis, Jeruſalem cœleſtem. *Quod vel de præſenti Eccleſia poſſumus intelligere, quæ toto orbe per Apoſtolos congregata eſt, vel de futura; ut impleatur illud quod Apoſtolus ſpiritu ſancto prophetavit* : (*e*) Rapiemur in nubibus obviam Domino in aere, & ſic ſemper cum Domino erimus. D'ailleurs il n'eſt pas même certain que ces promeſſes regardent particuliérement la converſion future des Juifs ; le P. Houbigant ne s'y détermine qu'en changeant l'expreſſion du texte, en y ajoutant un mot qui n'y eſt pas, & que le texte n'exige point : *Illæ autem adducent omnes fratres veſtros omnibus ex gentibus donum Domino.* Le texte ne dit point *Illæ autem* : mais ſimplement *Et adducent*, comme l'exprime très-bien la Vulgate. Le P. Houbigant ſuppoſe que cela ſe rapporte au mot *gentes* qui précede : mais lui-même a très-bien ſenti que cela ne pourroit s'y rapporter qu'en y ajoutant ce pronom *illæ* qu'il y ajoute ; d'où il ſuit que ce pronom n'y étant point, cela ne ſe rapporte point à ce mot *gentes*, mais à ceux dont la miſſion eſt marquée au ℣. précéd. *Annuntiabunt gloriam meam gentibus* : & *adducent omnes fratres veſtros de cunctis gentibus donum Domino*, comme l'exprime très-bien la Vulgate : les deux verbes *annuntiabunt* & *adducent*, ont le même nominatif : c'eſt le ſens naturel du texte : *Ils annonceront ma gloire aux nations, & ils ameneront tous vos freres de toutes les nations, comme un don au Seigneur.* Il reſte donc ſeulement à ſavoir ce que ſignifie cette parole *tous vos freres.* Ecoutons S. Jérôme : (*f*) *Hi qui ſalvi fuerint, & miſſi ad varias nationes, & ad eos qui non audierant primùm, neque viderant*

(*a*) *Ibid. col.* 510. = (*b*) *Gal.* VI. 2. = (*c*) *Gal.* IV. 26. = (*d*) *Hebr.* XII. 22. = (*e*) 1. *Theſſ.* IV. 17. = (*f*) *Hier. in Iſai.* LXVI. *Tom. III. col.* 509.

gloriam Domini, annuntiabunt eam cunctis gentibus, & adducent fratres populi Judaici, quorum reliquiæ ſalvæ factæ ſunt, munus Domino de univerſis gentibus : vel ipſos qui idololâtriæ errore contempto, veri Dei notitiam ſunt ſecuti ; vel qui de toto orbe ex Iſrael crediderunt, ad quos ſcribit & Apoſtolus Petrus. Ainſi ſelon ce ſaint Docteur, cette parole peut s'entendre également des Gentils & des Juifs qui tous deviennent freres par le don de la foi, mais toujours relativement à la miſſion des Apôtres mêmes & des premiers hommes apoſtoliques marqués au ℣. 19. dont les verſets 20. & 21. ſont la ſuite. Les Juifs ſans doute, reviendront un jour à Jeſus-Chriſt : mais cette promeſſe eſt aſſez bien établie ſur d'autres témoignages des Prophetes & d'Iſaie même ſans avoir beſoin que l'on y rapporte des Prophéties qui ont viſiblement un autre objet, que les Peres ont communément entendues dans un autre ſens, & que l'on n'y rapporte qu'en changeant le texte, & en y ajoutant des expreſſions qui n'y ſont point. La vérité n'a pas beſoin de pareils appuis. Le P. Houbigant en conviendroit ſans doute lui-même ſur tout autre point. Si dans les Remarques que je viens de préſenter ſur Iſaïe, je me ſuis ſouvent écarté du ſentiment de ce ſavant Interprete, je n'en reſpecte pas moins ſa vertu, je n'en eſtime pas moins ſes talents & ſes travaux. C'eſt parce qu'il s'eſt acquis une réputation bien méritée, que j'ai cru devoir expoſer les motifs qui m'ont empêché de ſuivre en tout point ſon ſentiment : j'en laiſſe le jugement à mes Lecteurs.

REMARQUES SUR JÉRÉMIE.

I. Remarques ſur les Prophéties de Jérémie, & touchant le Commentaire de S. Jérôme ſur ce Prophete.

LEs Prophéties de Jérémie ont principalement pour objet la captivité de Babylone, c'eſt-à-dire, les différentes expéditions de Nabuchodonoſor ſur la Judée, la ruine de Jéruſalem & du Temple par les Chaldéens, la captivité des Juifs à Babylone, & la fin de cette captivité ſous Cyrus. Il prophétiſe auſſi ſur les peuples qui environnoient les Juifs, ſur les Iduméens, les Moabites, les Ammonites, les Syriens, les Phéniciens, les Philiſtins, les Egyptiens, les Arabes & les Babyloniens : enfin il annonce le myſtere de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe, quelquefois immédiatement & ſans voiles, plus ſouvent ſous l'ombre des énigmes & des allégories, comme S. Jérôme nous le montrera.

Le Commentaire de ce ſaint Docteur ſur Jérémie, fut, comme nous l'avons déjà fait obſerver, le dernier de ſes Ouvrages, & ce que nous en avons finit au Chapitre XXXII. Nous n'aurons donc que juſques-là le ſecours de ſon Commentaire ; nous tâcherons d'y ſuppléer pour le reſte de ce Livre en ſuivant ſa méthode & ſes principes.

S. Jérôme marque lui-même l'ordre qu'il ſuivit dans ſes Commentaires ſur les Prophetes, lorſqu'au commencement de ſa Préface à la tête de celui-ci, il dit: (*a*) *Poſt explanationem duodecim Prophetarum, Iſaiæ, Danielis & Ezechielis, ad extremum in Jeremiam manum mittimus.* Ou plutôt vraiſemblablement on a dû lire, *Danielis, Iſaiæ & Ezechielis.* Car on a vu ce qu'il dit à la tête de ſon Commentaire ſur Iſaïe. (*b*) *Expletis longo vix tempore in duodecim Prophetas, viginti explanationum Libris, & in Danielem Commentariis cogis me, virgo Chriſti Euſtochium, tranſire ad Iſaiam, & quod ſanctæ Matri tuæ Paulæ, dum viveret, pollicitus ſum, tibi reddere.* A la tête de ſon Commentaire ſur Ezéchiel, il dit auſſi : *Finitis in Iſaiam decem & octo explanationum voluminibus, ad Ezechielem..... tranſire cupiebam:..... & ecce ſubitò, &c.* Le Commentaire ſur Iſaïe avoit été entrepris pour ſainte Paule, & fut adreſſé à ſa fille ſainte Euſtoquie. Celui-ci eſt adreſſé à un Euſebe qui fut depuis Evêque de Crémone, pour qui ſaint Jérôme avoit déjà compoſé ſon Commentaire ſur ſaint Matthieu. Il avertit que dans celui-ci, il ne s'étendra pas beaucoup, parce que le Livre eſt long, qu'il y a beaucoup d'hiſtorique, & que bien des choſes ſont faciles à entendre ou ont été déjà expliquées dans les autres Commentaires (*c*) : *Illud prudentiam tuam admoneo, ne quæras in hoc (volumen) latam explanationem, ſuper tui maximè, quæ jam & in Prophetis aliis dicta ſunt, & per ſe patent intelligentiæ.* Ainſi pour lire plus utilement les Commentaires de ſaint Jérôme ſur les Prophetes, il faudroit les lire dans l'ordre qu'il a ſuivi en les compoſant : par ce moyen on auroit les ſecours des éclairciſſements qu'il ne répete pas. Mais du moins ce que nous en avons extrait ſur Iſaïe, pourra répandre quelque lumiere ſur le texte de Jérémie.

II. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Ce Chapitre contient la miſſion du Prophete : on y voit qu'il y eſt ſuſcité Prophete pour la nation : *Prophetam in gentibus dedi te*, ou ſelon l'Hébreu plus littéralement, *Prophetam gentibus dedi te* : ſaint Jérôme remarque très-bien (*d*) que ſelon la lettre cela ſignifie qu'il prophétiſe non-ſeulement ſur Jéruſalem, mais encore ſur pluſieurs nations voiſines. Nous avons auſſi fait remarquer que comme la maiſon de Juda qui eſt le principal objet de ſes Prophéties, repréſente, ſelon ſaint Jérôme même, le peuple Chrétien, la gentilité chrétienne, il ſe trouve que même en prophétiſant ſur Juda & ſur Jéruſalem, il prophériſe *ſur les nations*, c'eſt-à-dire, ſur celles qui ſont entrées dans l'Egliſe, enſorte que comme ſaint Paul eſt l'Apôtre des Gentils, Jérémie eſt leur Prophete : & ſous ce point de vue, on peut dire que cette parole myſtérieuſe ; *Prophetam gentibus dedi te*,

(*a*) *Hier. Prolog. in Explan. Jerem. Tom. III. col.* 526. = (*b*) *Hier. Prolog. in Explan. Iſaiæ. Tom. III. col.* 1. = (*c*) *Hier. Prolog. in Explan. Jeremiæ Tom. III. col.* 526. = (*d*) *Hier. in Jerem.* 1. *Tom. III. col.* 529.

eſt la clef du ſens myſtérieux que renferme le Livre de Jérémie. Du reſte ce premier Chapitre peut ſe réduire à deux Prophéties principales contenues dans les deux viſions qui y ſont rapportées, dont la premiere montre que Dieu veille à l'accompliſſement de ſa parole; & la ſeconde que les maux qu'il annonce ſur Juda & ſur Jéruſalem viendront *de l'Aquilon*, c'eſt-à-dire, de la Chaldée, qui néanmoins étoit beaucoup plus à l'Orient de la Judée, mais d'où l'on ne pouvoit venir en Judée que par le côté du Nord, à cauſe des déſerts qui couvroient le côté de l'Orient. Ce fut auſſi par le Nord que les Romains entrerent dans la Judée, quoiqu'ils vinſſent de l'Occident, parce que la mer couvroit l'Occident. Ainſi quoique ſaint Jean annonce que le fléau du ſixieme âge réſervé pour la fin des temps viendra de l'Orient, (*a*) il pourroit arriver qu'il viendroit de l'Orient par le Nord préciſément, comme cela arriva à Jéruſalem du temps de Nabuchodonoſor.

III. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent. Le Prophete reçoit ordre de parler à Jéruſalem : mais ſon diſcours embraſſe toute *la maiſon de Jacob*, *toutes les familles de la maiſon d'Iſraël*, c'eſt-à-dire, les deux maiſons d'Iſraël & de Juda. Ses reproches tombent également ſur les deux maiſons : il rappelle les maux qui ont accablé la maiſon d'Iſraël ; il annonce à la maiſon de Juda un châtiment ſemblable. Voilà ce que préſente la lettre du texte ; voilà ce que ſaint Jérôme y voit : (*b*) *Utrumque autem nomen, Jacob & Iſrael, ponitur, non ſecundùm duas & decem tribus, ſed juxta omnem populum; cùm & ipſe Jacob poſteà appellatus ſit Iſrael. Offenſam autem ducit à patribus, non quò peccata patrum filiis imputentur; ſed quò & filii habentes patrum ſimilitudinem, & ſuo & parentum ſcelere puniantur.* Mais ce ſaint Docteur, en pluſieurs endroits, pénetre juſqu'au ſens ſpirituel, & nous applique à nous-mêmes ce qui eſt dit à Jéruſalem, (*c*) conformément au principe qu'il ne ceſſe de répéter & de ſuivre : (*d*) *Quantùm vel myſticos intellectus, Jeruſalem ſemper in Eccleſia accipitur.* On pourroit y ajouter ce qu'il obſerve lui-même ailleurs que le nom de *Jacob* ſignifiant *ſupplantateur*, marque particuliérement la Gentilité chrétienne : (*e*) Alors *Iſraël* pourroit repréſenter particuliérement les Juifs qui ſont enfants d'Iſraël ſelon la chair. Alors on ſent toute la juſteſſe de l'expreſſion : (*f*) *Audite verbum Domini, domus Jacob, & omnes cognationes domûs Iſrael.* Car dans le premier ſens on pourroit être étonné de voir que par cette conjonction &, la maiſon de Jacob ſemble diſtinguée d'avec toutes les familles d'Iſraël : au lieu que dans le ſens ſpirituel la Gentilité chrétienne repréſentée par la

(*a*) *Apoc.* XVI. 12. = (*b*) *Hier. in Jer.* II. *Tom. III. col.* 533. = (*c*) *Ibid. col.* 533. *& ſeqq.* = (*d*) *Hier. in Mich. init.* = (*e*) *Hier. in Amos*, I. = (*f*) *Jer.* II. 4.

maiſon de Jacob eſt en effet totalement diſtinguée de la nation Juive repréſentée par la maiſon d'Iſraël : *Audite verbum Domini, domus Jacob, & omnes cognationes domûs Iſrael.* Les reproches du Prophete peuvent donc ici embraſſer les deux peuples : & les maux qui ſont tombés ſur la nation Juive, nous ſont propoſés par le Prophete, ainſi que par ſaint Paul, comme un exemple qui nous montre ce que nous avons à craindre ſi nous imitons l'infidélité de ce peuple.

IV. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE III. Les cinq premiers verſets de ce Chapitre ſont la ſuite du précédent : & conſéquemment ils ont le même objet dans le ſens littéral & dans le ſens ſpirituel. Le Seigneur continue de reprocher à Jéruſalem ſes infidélités, & il l'invite à la pénitence. Saint Jérôme applique ces reproches & ces invitations aux Chrétiens mêmes qui ſe ſont laiſſés entraîner par ceux qui enſeignent les faux dogmes : ſes expreſſions ſont remarquables. (*a*) *Utamur hoc teſtimonio adversùs eos qui fidem Domini relinquentes, & Hæreticorum erroribus præpediti, poſt multas fornicationes & deceptiones animarum ſimulant ſe reverti ad priſtinam veritatem : non ut deponant venena pectoris, ſed ut cæteris inſinuent.* Au *v.* 6. commence un autre Diſcours où le Seigneur compare les infidélités de *la maiſon d'Iſraël* avec celles de *la maiſon de Juda.* Il annonce le retour de la maiſon d'Iſraël & ſa réunion avec la maiſon de Juda. Il exprime les ſentiments de la maiſon d'Iſraël revenant à Dieu, & reconnoiſſant ſon infidélité. En annonçant le rappel de la maiſon d'Iſraël, il y joint l'annonce de la converſion des Gentils, de maniere que ces promeſſes ne ſe bornent point au retour de la captivité ſous le regne de Cyrus ; elles s'étendent au moins juſqu'au premier avénement de Jeſus-Chriſt, où elles ont été accomplies en la perſonne des Juifs de toute tribu qui ont embraſſé la foi, & des Gentils de toute nation qui ſont entrés dans l'Egliſe. Mais ſaint Jérôme pénetre plus avant ; & d'abord dans les ſœurs *Iſraël* & *Juda*, il croit voir les Hérétiques figurés par *Iſraël*, & les Catholiques repréſentés par *Juda* : il faut ſur cela s'entendre : (*b*) *Secundùm anagogen autem de Hæreticis Prophetia eſt, qui falſi nominis ſcientiam dum ſe arbitrantur Hæretica ſubtilitate ſectari, aſcendunt montem ſuperbiæ, & carnis hujus voluptatibus deliniti, ſub omni ligno frondoſo & amæno exponunt fornicationem ſuam. Qui cùm traduntur diabolo in interitum carnis, frequenter evenit, ut domus Juda, id eſt confeſſionis & veræ fidei, nequaquam terreatur exemplo, ſed multò majora committat, & facilitate fornicationis ſuæ contaminet terram Eccleſiæ, & mœchetur cum lapide & ligno, ea ſequens dogmata, quæ adverſaria Deo ſunt.* Lorſqu'il vient aux promeſſes il en diſtingue trois accompliſſements, dont il parle en ces termes : (*c*) *Judæi im-*

(*a*) *Hier. in Jerem.* IV. *Tom. III. col.* 541. = (*b*) *Ibid. col.* 543. = (*c*) *Ibid. col.* 544.

pletum hoc putant poſt reverſionem ex Babylone ſub Cyro rege Perſarum, & Zorobabel filio Salathiel.... Sed meliùs in adventu Chriſti, quando reliquiæ ſalvæ factæ ſunt.... Alii verò hoc in fine temporum intelligunt quando ſubintrante plenitudine gentium, omnis Iſrael ſalvus fiet. Le P. Houbigant ne s'éleve point au deſſus de la lettre en ce qui concerne le parallele des deux maiſons d'Iſraël & de Juda : mais il reconnoît que les promeſſes regardent le myſtere de Jeſus-Chriſt : & voici comment il s'exprime ſur cela : *A verſu 14. ad verſum 20. prænuntiatur & Judæorum & Gentium converſio ad fidem futura, quo tempore Judæi Arcam fœderis non jam curabunt.* Ces expreſſions ſemblent offrir un ſens équivoque. On ne ſait s'il a ici en vue la vocation des Gentils dans l'établiſſement de l'Egliſe, ou le rappel futur des Juifs à la fin des temps. Mais du moins on peut dire ici ce que ſaint Jérôme répete ſi ſouvent, que ces promeſſes ont eu un premier accompliſſement dans la vocation des Gentils au temps du premier avénement de Jeſus-Chriſt, & qu'elles en auront un plus parfait dans le rappel des Juifs vers le temps du ſecond avénement de Jeſus-Chriſt : & il eſt bien remarquable que dans ce dernier ſens c'eſt *Iſraël* qui repréſente le peuple Juif, & *Juda* eſt le peuple Chrétien ; enſorte que dans le dernier accompliſſement comme au temps des Apôtres, les promeſſes faites à Jéruſalem appartiennent à l'Egliſe : c'eſt à elle que les Juifs viendront ſe réunir : *Introducam vos in Sion.*

CHAPITRE IV. Les deux premiers verſets de ce Chapitre ſont la ſuite du précédent, & ſe rapportent à la maiſon d'Iſraël dans le ſens littéral, & au corps entier de la nation Juive dans le ſens ſpirituel. Au ℣. 3. le Prophete recommence de parler à la maiſon de Juda. On lit dans la Vulgate : *Hæc enim dicit Dominus viro Juda & Jeruſalem ;* l'Hébreu pourroit également ſignifier : *Sed hæc dicit*, &c. Le Prophete annonce donc à Jéruſalem les maux qui alloient fondre ſur elle de la part de Nabuchodonoſor. Dans les maux de Jéruſalem, S. Jérôme voit ceux de l'Egliſe : enſorte que dès le commencement il nous applique à nous-mêmes les avis qui ſont donnés aux enfants de Juda & aux habitants de Jéruſalem : (*a*) *Hoc præcipitur viris Juda & Jeruſalem, qui veram ſectantur fidem, & habitant in Eccleſia.* Plus loin il le répete : (*b*) *Hoc audiat Juda ; hoc Jeruſalem, in qua confeſſio fidei eſt, & in quæ pax Chriſti habitat.* Il applique aux prévaricateurs qui ſont dans l'Egliſe les reproches faits aux enfants de Juda & aux habitants de Jéruſalem : c'eſt ainſi qu'il faut entendre cette vive expreſſion de ſon zele : (*c*) *Quidquid juxta hiſtoriam de Jeruſalem diximus & Judæa, referamus ad Eccleſiam Dei, cùm offenderit Deum, & vel vitiis fuerit vel perſecutione*

V. Objet du Chapitre IV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Hier. in Jer.* v. *Tom. III. col.* 546. = (*b*) *Ibid. col.* 547. = (*c*) *Ibid. col* 550.

vaſtata, ut ubi quondam erat virtutum chorus atque lætitia, ibi peccatorum & mœrorum multitudo verſetur. Bientôt après il le répete : (*a*) *Quidquid, ut ſuprà diximus, in hiſtoria intelligitur contra Jeruſalem, refertur ad Eccleſiam cùm offenderit Deum, & tradita fuerit adverſariis, vel perſecutionis tempore, vel certè vitiis atque peccatis.* L'Egliſe, au milieu des iniquités de ſes enfants, demeure toujours pure ; & c'eſt ſur ſes enfants prévaricateurs que tombent les reproches des Prophetes.

VI. Objet du Chapitre V. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE V. C'eſt la ſuite du précédent. Le Seigneur continue de reprocher aux habitants de Jéruſalem & aux enfants de Juda leurs crimes, & de leur annoncer le châtiment qu'il eſt près d'exercer ſur eux. Lorſque Dieu dit que ſi l'on trouve un ſeul juſte dans Jéruſalem, il pardonnera à la ville, il ſemble donner à entendre qu'il n'y avoit pas alors un ſeul juſte, quelques-uns penſent que c'eſt une hyperbole, qui ne doit s'entendre que de la multitude & non de l'univerſalité : S. Jérôme paroît prendre l'expreſſion à la lettre : (*b*) *Si unum invenerit.* Sur quoi il faut remarquer qu'il ne s'agit que de la ſeule ville de Jéruſalem, & du temps auquel l'ordre eſt donné au Prophete de chercher s'il en trouvera un ; que d'ailleurs cet ordre eſt donné non pas à lui ſeul, mais au pluriel à tous ceux qui comme lui étoient demeurés fideles : *Circuite.... & quærite..... an inveniatis virum* : ce qui ſuppoſe qu'il y en avoit pluſieurs ſoit au moins dans la nation, ſoit même dans Jéruſalem, où ils pouvoient ſe tenir retirés, enſorte qu'on les rencontroit rarement dans les places & dans les rues, où les autres ſe répandoient communément. Dieu ordonne aux juſtes qui vivoient de la foi, de chercher s'ils trouveront dans Jéruſalem un ſeul homme ſans reproche parmi ceux qui n'étoient pas animés de la même foi. *Quærite an inveniatis virum facientem judicium & quærentem fidem*, ou *veritatem*, comme l'exprime Symmaque ſelon la remarque de S. Jérôme : (*c*) *Sive ut Symmachus tranſtulit*, veritatem. S. Jérôme applique pluſieurs traits de ce Chapitre à l'Egliſe : (*d*) *Audiat hoc Eccleſia, quòd citò muri, & propugnacula diſſipentur eorum qui non habent ſpem in Domino, & prævaricantur in eum : ſed tamen non fiat conſummatio propter clementiam judicis, & non propter merita delinquentium.* Plus loin, enflammé de zele contre les pécheurs qui ſe trouvent mêlés avec les juſtes dans l'Egliſe, il dit : (*e*) *Audiat hoc Eccleſia negligens & providentiam Dei refutans, quòd & gladium & famem ſuſtineat, niſi ventura crediderit, quæ dicuntur.* L'Egliſe eſt toujours ſainte dans ſa doctrine, ſainte dans ſa morale, ſainte dans ſes membres fideles, ſoit dans les Saints qui ſont déjà glorifiés, ſoit dans les juſtes qui vivent ſur la terre ; & il y aura toujours des juſtes au milieu d'elle ; mais ils peuvent devenir plus ou moins

(*a*) *Ibid, col.* 551. = (*b*) *Hier. in Jer.* v. *Tom. III. col.* 552. = (*c*) *Hier. ibid. col.* 552. = (*d*) *Hier. ibid. col.* 554. = (*e*) *Ibid.*

rares,

rares, en certains temps & en certains lieux ; ils le ſeront ſans doute dans les jours où l'iniquité abondera ſur la terre, & où le Fils de l'homme y trouvera à peine de la foi. C'eſt ſous ce point de vue qu'il faut conſidérer les expreſſions du Prophete & celles de S. Jérôme pour n'en point abuſer. Le nom de *Jacob* joint ici avec celui de *Juda* au ℣. 20. peut contribuer à montrer que ceci regarde particuliérement la Gentilité Chrétienne déſignée par les Prophetes ſous le nom myſtérieux de *Jacob*.

VII. Objet du Chapitre VI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VI. C'eſt la ſuite du précédent. Le Seigneur continue d'annoncer les maux qui tomberont ſur Jéruſalem, ſur Juda, & ſur Benjamin, en punition des infidélités dont ils ſe ſont rendus coupables, & qu'il continue de leur reprocher. S. Jérôme applique encore cette Prophétie aux Chrétiens prévaricateurs. Dès le premier verſet, il dit : (*a*) *Hæc omnia referamus ad Eccleſiam, ut ſi deliquerit & perſecutionis impetus fuerit, ſe præparet ad reſiſtendum.* Plus loin il ajoute : (*b*) *Quidquid juxta litteram, intelligimus ſuper Jeruſalem, juxta intelligentiam ſpiritualem referamus ad Eccleſiam, ſi offenderit Deum.* Il faut toujours ſe ſouvenir que dans ce ſens les infidélités de Jéruſalem repréſentent celles, non pas de l'Egliſe toujours pure, toujours ſainte, mais des prévaricateurs qui ſont ici-bas mêlés avec les juſtes dans ſon ſein. *Benjamin*, dont il eſt ici parlé, étoit la ſeule tribu qui fût reſtée unie à la tribu de Juda, à la maiſon de David ; & ſous ce point de vue cette Tribu repréſente particuliérement les peuples qui ſont demeurés attachés à l'Egliſe Romaine au milieu de laquelle ſe trouve placé le ſiege qui eſt le centre de l'unité Catholique.

VIII. Objet du Chapitre VII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VII. C'eſt le commencement d'un Diſcours qui paroît continué juſqu'à la fin du Chapitre X. Le Seigneur reproche aux Juifs leur vaine confiance dans ſon Temple, tandis qu'ils excitoient ſa colere par leurs infidélités : il leur rappelle la maniere dont il a puni les infidélités de leurs freres, enfants d'Ephraïm, ſans épargner Silo où avoit été ſon tabernacle. Il continue de leur annoncer les maux qui les menacent. S. Jérôme dès le commencement obſerve que ceci eſt également adreſſé aux Juifs & aux Chrétiens : (*c*) *Præcepit & tunc populo Judæorum, & hodie nobis qui videmur in Eccleſia conſtituti* : Plus loin il ajoute : (*d*) *Sicut igitur Silo templi exemplum eſt, ita Templum nobis, quando tempus advenerit illius teſtimonii* : (*e*) *Putas veniens filius hominis, inveniet fidem ſuper terram ?* Plus loin encore : (*f*) *Abjecit igitur Silo, abjecturus & Templum : abjecit decem tribus, abjecturus & duas. Quidquid illi populo dicitur, intelligamus & de nobis ſi ſimilia fecerimus.* Ainſi ſelon la penſée de S. Jérôme, les châtiments dont Dieu a frappé

(*a*) *Hier. in Jerem.* VI. *Tom. III. col.* 558. = (*b*) *Ibid. col.* 560. = (*c*) *Hier. in Jerem.* VII. *Tom. III. col.* 564. = (*d*) *Ibid col.* 565. = (*e*) *Luc.* XVIII. 8. = (*f*) *Loco cit. col.* 566.

les Juifs, ſoit par les armes des Chaldéens, ſoit par les armes mêmes des Romains, ſont pour nous un avertiſſement de ce que nous avons à craindre ſi nous imitons leurs infidélités. Sous ce point de vue *Ephraïm* repréſente le Juif incrédule comme nous l'avons déjà remarqué dans les Prophéties d'Iſaïe, & *Juda*, c'eſt nous-mêmes. Mais ſous un autre point de vue que S. Jérôme ne pouvoit pas découvrir de ſon temps, mais que la ſuite des temps a découvert, *Ephraïm* ſéparé de Juda par un ſchiſme funeſte, repréſente encore plus particuliérement l'Egliſe Grecque ſéparée de l'Egliſe Romaine par ſon ſchiſme. L'état où ſe trouvent réduits les Juifs & les Grecs, Jéruſalem & Conſtantinople, nous montrent donc ce que nous avons lieu de craindre ſi nous imitons les infidélités des uns & des autres.

IX. Objet du Chapitre VIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VIII. C'eſt la ſuite du précédent. Le Seigneur continue d'annoncer les maux qui vont tomber ſur Juda & ſur Jéruſalem. Le Prophete en eſt ſaiſi de douleur, & demande s'il n'y a donc point de réſine ni de médecin dans Galaad pour guérir la plaie de la fille de ſon peuple. S. Jérôme dans l'explication de ce Chapitre commence par ces paroles : (*a*) *Omnia quæ Prophetalis ſermo deſcribit, noſtro tempore cernimus accidiſſe : non uni Jeruſalem, quæ iſta perpeſſa eſt à Chaldæis atque Romanis, ſed univerſo orbi : ita ut lachrymæ aruerint, & univerſa completa ſint oſſibus mortuorum.* C'eſt qu'il vivoit au temps où les Barbares commençoient de ſe répandre ſur les provinces de l'Empire, & en vengeant ſur les Païens l'effuſion du ſang des Chrétiens, puniſſoient les Chrétiens mêmes des prévarications dont ils s'étoient déjà rendu coupables, ſoit en cédant à l'erreur au temps de l'Arianiſme, ſoit en s'écartant des ſaintes maximes de l'Evangile dans leurs mœurs. Ces fléaux, qui ont été depuis pluſieurs fois réitérés ſur diverſes portions de l'Egliſe, nous montrent ce que Jérémie & les autres Prophetes nous annoncent pour la fin des temps, comme l'inſinue aſſez clairement ce que le Prophete dit ici de la *réſine* de Galaad & du *médecin* de cette contrée. Ces deux idées paroiſſent aſſez étonnantes dans le ſens littéral qui ſe borne à Jéruſalem ; mais lorſque dans les maux de Jéruſalem on voit ceux de l'Egliſe, il eſt alors facile de comprendre que ce *médecin de Galaad* qui doit lui apporter une *réſine* capable de remédier à ſes maux peut ici très-bien déſigner le Prophete *Elie* qui étoit *de Theſbé en Galaad*, & qui a été promis de Dieu comme deſtiné à réparer les maux de l'Egliſe par ſa prédication, & par les dons de l'Eſprit de Dieu dont il ſera rempli pour les répandre ſur ceux qui ſeront dociles à ſa voix, & ſpécialement ſur les Juifs dont la converſion ſera alors pour le monde entier comme un retour de la mort à la vie : *Si enim amiſſio eorum*, dit S. Paul, (*b*) *reconciliatio eſt mundi*,

(*a*) *Hier. in Jer.* VIII. *Tom. III. col.* 569. = (*b*) *Rom.* XI. 15.

quæ aſſumptio niſi vita ex mortuis ? Voilà le prodige qu'opérera le médecin que Dieu doit envoyer de Galaad.

X. Objet du Chapitre IX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE IX. C'eſt la ſuite du précédent. Le Prophete s'afflige de la déſolation & des iniquités de ſon peuple. Le Seigneur continue d'annoncer ſes vengeances. Des femmes ſont appellées pour pleurer ſur les malheurs de la nation. Dieu annonce qu'il va faire tomber ſes vengeances ſur ceux qui ſont circoncis & ſur ceux qui ſont incirconcis, c'eſt-à-dire, ſur les Juifs, & ſur les peuples qui les environnent, Egyptiens, Iduméens, Ammonites, Moabites & Arabes. S. Jérôme continue d'appliquer aux Chrétiens ce qui eſt dit ici des Juifs. Sous ce point de vue, voici comment il explique le ℣. 11. (*a*) *Cùm Eccleſiaſtici viri & doctores quique defecerint, tunc datur Jeruſalem in tranſmigrationem, ſive in acervos arenæ, ut Hæreticus in ea ſermo prævaleat, & efficiatur cubile draconum, & civitates illius rediganturin ſolitudinem, nec ſit in ea divini ſermonis habitatio, & ille qui dicit :* (*b*) *Inhabitabo & inambulabo in eis, & ero Deus eorum.* Ce qui eſt dit des pleureuſes, *lamentatrices*, regarde un uſage propre à la Judée ; & S. Jérôme remarque ſeulement que cet uſage y ſubſiſtoit encore de ſon temps : (*c*) *Hic mos uſque hodie permanet in Judæa, ut mulieres ſparſis crinibus, nudatiſque pectoribus, voce modulatâ omnes ad Actum concitent.* Ces femmes ſpécialement dévouées aux gémiſſements & aux larmes, pourroient repréſenter particuliérement les vierges Chrétiennes qui dans le monde ou dans le cloître font profeſſion de piété, & ſe ſont plus particuliérement dévouées aux larmes de la pénitence.

XI. Remarques ſur les ℣℣. 25. & 26. Les nations ici nommées étoient-elles circonciſes ou incirconciſes ? Le texte laiſſe-t-il la queſtion indéciſe, ou la décide-t-il ?

Le dénombrement des peuples menacés des vengeances du Seigneur eſt relatif au temps de Jérémie, & S. Jérôme n'y cherche point d'autre ſens. Il eſt même arrivé que quoique le texte ſemble aſſez diſtinguer les Juifs circoncis d'avec les autres nations qui n'étoient pas circonciſes, S. Jérôme a cru que toutes celles qui ſont ici nommées étoient circonciſes. Il y a été induit premierement par l'équivoque du texte Hébreu au ℣. 25. où il a cru voir *ſuper omnem qui circumciſum habet præputium*, comme il l'a mis dans ſa Verſion qui eſt notre Vulgate ; ſecondement parce que de ſon temps il y avoit des circoncis dans tous ces peuples, ſelon ce qu'il en dit dans ſon Commentaire : (*d*) *Multarum ex quadam parte gentium, & maximè quæ Judææ, Palæſtinæque confines ſunt, uſque hodie populi circumciduntur, & præcipuè Ægyptii, & Idumæi, Ammonitæ & Moabitæ, & omnis natio Saracenorum quæ habitat in ſolitudine.* Mais il ſe trouve lui-même alors embarraſſé de la fin du ℣. 26. où le texte ne met du côté des circoncis que la ſeule maiſon d'Iſraël, en diſant : *Omnes gentes habent præputium ; omnis autem domus Iſrael in-*

(*a*) *Hier. in Hier.* IX. *Tom. III. col.* 574. = (*b*) *Levit.* XXVI. 12. = (*c*) *Ibid. col.* 575. = (*d*) *Ibid. col.* 577.

circumciſi ſunt corde. Voici ſelon lui comment il faut l'expliquer : *Cùm præter Ægyptios, Idumæos, Ammonitas, Moabitas, & Iſraelitas in ſolitudine commorantes, quorum plerumque pars circumciſa eſt, omnes aliæ nationes in toto orbe incircumciſæ ſint carne ; omnis domus Iſrael incircumciſa eſt corde, non carne.* Où l'on voit qu'il eſt obligé de ſuppoſer qu'il s'agit ici de toutes les autres nations répandues dans toute la terre, & différentes de celles qui viennent d'être nommées : *omnes aliæ nationes*, au lieu que l'enchaînement du texte conduit bien plutôt à penſer que ces nations incirconciſes ſont celles-là mêmes qui viennent d'être nommées, *omnes illæ nationes.* Le texte ne dit ni *illæ* ni *aliæ ;* mais *aliæ* paroit ici beaucoup moins naturel que *illæ.* S'il y avoit des circoncis parmi ces nations du temps de S. Jérôme, il eſt aſſez croyable que du temps de Jérémie il n'y en avoit point. Le texte le ſuppoſe aſſez clairement, puiſqu'il devient obſcur dès que l'on n'en convient pas. Jérémie ne dit point que les Arabes dont il parle fuſſent Iſmaélites ; & il étoit ſi naturel de le dire que la périphraſe dont il ſe ſert donne lieu de préſumer que ceux dont il parle ne l'étoient pas. Quant au verſet 25. le texte Hébreu dit à la lettre : *& viſitabo ſuper omnem circumciſum in præputio.* Il eſt aiſé de comprendre que ce ſeroit un pur pléonaſme ſi cela ſe réduiſoit au ſens des Septante & de S. Jérôme : *Omnem qui circumciſum habet præputium :* le ſeul *Circumciſum* auroit pu ſuffire ; & le ℣. 26. joignant le Juif circoncis avec d'autres nations qui vraiſemblablement ne l'étoient pas, donne aſſez lieu de croire que cet *in præputio* eſt mis ici au ſens de *cum præputio*, c'eſt-à-dire, *cum præputiato :* car dans le ſtyle des Hébreux *præputium* ſe prend pour *præputiatus*, juſques dans les Epîtres mêmes de S. Paul : (*a*) *Creditum eſt mihi Evangelium præputii, ſicut & Petro circumciſionis.* Il y a donc lieu de préſumer que le ſens de Jérémie eſt *ſuper omnem circumciſum cum præputiato.* Peut-être même qu'au lieu de BARLH, *in præputio*, on auroit lu originairement UARLH, *& præputium*, au ſens de *& præputiatum*, c'eſt-à-dire, *ſuper omnem circumciſum & præputiatum.* Quoi qu'il en ſoit, il ſe trouve du moins que le texte ainſi entendu devient très-clair, & que l'on y répand l'obſcurité dès qu'on lui prête un autre ſens. Alors comme la maiſon de Juda peut repréſenter l'Egliſe Catholique, les autres peuples ſéparés de la maiſon de Juda peuvent repréſenter les peuples ſéparés de l'Egliſe Catholique, ſur leſquels Dieu fera éclater ſa colere, comme ſur les prévaricateurs d'entre les Catholiques, dans les derniers temps, lorſqu'il permettra que l'Antechriſt étende ſon regne ſur toutes les nations de la terre. Le P. Houbigant ne s'éleve point ici au deſſus de la lettre : mais il eſt peut-être aſſez ſingulier qu'après avoir très-bien expliqué dans ſa Verſion le ſens de l'Hébreu au ℣. 25.

(*a*) *Gal.* II. 7.

Viſitabo univerſos circumciſos & præputium habentes ; & dans ſes notes, *omnem circumciſum & præputium habentem :* il ramene enſuite cette parole au ſens de S. Jérôme, en y ajoutant néanmoins une autre idée que S. Jérôme n'y ajoute point, & qui le fait enſuite différer de S. Jérôme ſur le ſens du ℣. 26. Voici ſa note : *Verbum pro verbo*, circumciſum in præputio, *hoc eſt carne circumciſum, ſed corde præputium retinentem. Hæc ſententia explicatur in verbis iſtis ſequentibus*, domus Iſrael præputiati ſunt corde. *Circumciſione utebantur gentes, quæ hìc nominantur ; lumen vocantur* ARLIM, præputiatæ, *ut ejuſdem conditionis ac domûs Iſrael, hoc eſt, ut corde præputium habentes.* Le P. Houbigant ſuppoſe, comme S. Jérôme, que les nations ici nommées étoient *circonciſes ;* mais il reconnoît cependant que ce ſont elles qui ſont enſuite nommées au ℣. 26. *præputiatæ ;* en quoi il differe de S. Jérôme qui prétendoit que cela devoit s'entendre de toutes les autres excepté celles-là, *omnes aliæ nationes* : le ſens naturel du texte a naturellement conduit le P. Houbigant à reconnoître que ce ſont celles-là mêmes : mais ſi elles ſont en effet incirconciſes, *præputiatæ*, elles ne ſont donc pas circonciſes. Le P. Houbigant prétend que c'eſt qu'en cela elles ſont de même condition que la maiſon d'Iſraël, *ejuſdem conditionis*, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont *incirconciſes de cœur.* Mais les Septante & S. Jérôme ont très-bien reconnu que le texte ne préſente point ici une égalité de condition, mais bien au contraire, une diverſité qui renferme tout à la fois diſſemblance & reſſemblance. Les Septante traduiſent : *quia omnes gentes incircumciſæ ſunt carne, omnis autem domus Iſrael, incircumciſi ſunt corde* : & c'eſt bien auſſi ce que S. Jérôme voyoit dans ce texte en traduiſant : *omnes gentes habent præputium, omnis autem domus Iſrael incircumciſi ſunt corde.* Il ne s'agit nullement ici du *præputium cordis*, mais bien du *præputium carnis* : & puiſque le ſens naturel du texte a conduit le P. Houbigant à reconnoître que les nations qui ſont ainſi *præputiatæ*, ſont celles-là mêmes que le Prophete vient de nommer, il en réſulte que ſelon le ſens naturel du Texte les nations que le Prophete vient de nommer ſont bien réellement *incircumciſi*, non-ſeulement de cœur, mais de chair même : *Incircumciſæ carne*, comme le diſent très-bien les Septante.

XII. Objet du Chapitre X. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE X. C'eſt la ſuite du précédent. Sous le nom de *maiſon d'Iſraël*, le Prophete parle à la maiſon même de Juda, qui réuniſſoit les deux noms, & qui eſt auſſi appellée dans la ſuite *maiſon de Jacob.* Il avertit les Juifs de ne point ſe laiſſer entraîner à l'idolatrie au milieu des Chaldéens chez qui ils ſeroient emmenés captifs. Il annonce à Jéruſalem les maux qui vont tomber ſur elle. S. Jérôme continue de voir dans les maux de Jéruſalem ceux de l'Egliſe ; & dans l'idolatrie ſenſible il voit l'image d'une idolatrie ſpirituelle : (*a*) *Quidquid de ido-*

(*a*) *Hier. in Jerem.* x. *Tom. III. col.* 578.

lis diximus, ad omnia dogmata quæ ſunt contraria veritati referri poteſt ; & lorſque Jérémie impute à la négligence des paſteurs les malheurs des brebis, voici ce que dit S. Jérôme : (*a*) *Hæc omnia quæ & præteritus & præſens ſermo deſcripſit, ad perſecutionis Eccleſiæ referamus tempora quando tabernacula Domini ſubvertuntur, & omnis habitatio Eccleſiæ redigitur in ſolitudinem. Et ut iſta univerſa veniunt, culpa paſtorum eſt, qui ſtultè egerunt & Dominum non quæſierunt, nec intellexerunt eum : & idcircò grex omnis diſperſus eſt.* Le nom de *Jacob* répété deux fois dans ce Chapitre, peut ſervir à montrer que ceci regarde particuliérement la Gentilité Chrétienne déſignée ſous ce nom myſtérieux.

XIII. Objet du Chapitre XI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XI. C'eſt le commencement d'un diſcours continué au Chapitre ſuivant. Le Seigneur y reproche aux deux maiſons d'*Iſraël* & de *Juda* leurs infidélités. Il annonce qu'il va faire tomber ſur Jéruſalem la punition de l'iniquité des deux maiſons, parce que celle de Juda n'a pas profité du châtiment exercé ſur Iſraël. Le Prophete expoſe le deſſein que l'on a formé contre ſa vie, dans Anathoth ſa patrie ; & il annonce la punition que Dieu fera tomber ſur Anathoth. Le Seigneur rappelle ici aux Juifs la promeſſe qu'il avoit faite à leurs peres de leur donner une terre où couleroit le lait & le miel : S. Jérôme regarde cette terre comme la figure de l'Egliſe : (*b*) *Terram autem lacte & melle manantem, hyperbolicè debemus accipere, pro rerum omnium abundantia.... Aut certè tropologicè, terram lacte & melle manantem, Chriſti Eccleſiam ſentiamus, in qua parvuli atque lactentes educamur per fidem, ut poſſimus ſolidum cibum capere.* D'où il ſuit que les deux maiſons d'*Iſraël* & de *Juda* introduites dans cette terre, & enſuite diviſées par un ſchiſme qui a été la premiere cauſe des malheurs de la maiſon d'Iſraël, peuvent ici repréſenter tous les peuples qui ont été introduits dans l'Egliſe, & d'entre leſquels pluſieurs ſe ſont laiſſés entraîner dans l'infidélité de l'héréſie ou du ſchiſme, & ont ainſi attiré ſur eux les maux qu'ils ont depuis éprouvés, & qui montrent à ceux qui dans le ſein de l'Egliſe Catholique, ſont devenus eux-mêmes prévaricateurs ce qu'ils ont à craindre des jugements de Dieu. Dans la conſpiration formée contre Jérémie par les habitants d'Anathoth, S. Jérôme reconnoît l'image de celle que les Juifs formerent contre Jeſus-Chriſt, & il fait remarquer qu'en cela il ne fait que ſuivre le ſentiment commun de toutes les Egliſes. Ceci mérite une attention particuliere. Voici donc le Commentaire de ce ſaint Docteur ſur le ℣. 19. *Ego quaſi agnus manſuetus*, & le reſte. (*c*) *Omnium Eccleſiarum iſte eſt conſenſus, ut ſub perſona Jeremiæ, à Chriſto hæc dici intelligant, quòd ei Pater monſtraverit quomodo eum oporteat loqui, & oſtenderit illi ſtudia Judæorum, & ipſe*

(*a*) *Ibid. col.* 581. = (*b*) *Hier in Jerem.* XI. *Tom. III. col.* 582. = (*c*) *Ibid. col.* 585.

quaſi agnus ductus ad victimam, non aperuerit os ſuum, & non cognoverit, ſubauditur peccatum; juxta illud quod ab Apoſtolo dicitur: (*a*) Qui cùm non cognoviſſet peccatum, pro nobis peccatum factus eſt: *& dixerint:* Mittamus lignum in panem ejus, *crucem videlicet in corpus Salvatoris ipſe eſt enim qui ait:* (*b*) Ego ſum panis qui de cœlo deſcendi: *& eradicemus ſive conteramus eum de terra viventium. Hoc enim ſcelus animo cogitaverunt, ut nomen ejus delerent in perpetuum..... Judæi & noſtri Judaizantes* (*c*) *hæc ex perſona Jeremiæ dici intelligunt; qui propter vaticinium futurorum & ingruentia captivitatis mala, hæc eum à populo ſuſtinuiſſe confirmant. Sed neſcio quomodo poſſent approbare crucifixum eſſe Jeremiam, cùm hoc Scriptura non memoret, niſi fortè cogitaverint & non fecerint.* S. Jérôme prévient l'objection que l'on pourroit tirer de la Prophétie qui ſuit contre Anathoth qui étoit la patrie de Jérémie, & qui ſemble n'avoir aucun rapport à Jeſus-Chriſt. Voici ce qu'il y répond: (*d*) *Videtur hoc ſuperiori ſententiæ contraire, quâ volumus approbare ex perſona Chriſti dicta eſſe quæ dicta ſunt, & non ex Jeremiæ qui propriè habitabat in viculo Anathoth, qui ab Jeroſolymis tribus diſtat millibus. Sed ſi intellexerimus etymologiam oppidi Anathoth, quod interpretatur* obedientia, *liquidò monſtrabitur viros Anathoth, qui quondam Domini præceptis obtemperarunt, omnes dici Judæos, & maximè habitatores urbis Jeruſalem, in quos extrema venit ſententia: ut obſidionis malis, gladio, fame & peſte, interirent. Ut autem nos omni interpretationis moleſtiâ liberemur, iſtam ſequamur regulam: Quòd omnes Prophetæ in typum Domini Salvatoris pleraque geſſerint: & quidquid juxta præſens tempus completum ſit in Jeremia, hoc in futurum de Domino prophetari.*

XIV. Remarques ſur le ℣. 19. & particulierement ſur ces paroles: *Mittamus lignum in panem ejus.* Ce verſet regarde-t-il Jérémie ſeul, ou en la perſonne de Jérémie Jeſus-Chriſt même? Comment cette parole convient-elle à Jeſus-Chriſt?

Le P. Houbigant continue de s'arrêter au ſeul ſens littéral dans tout ce Chapitre, ſans en excepter même cette derniere partie. Car quoiqu'il eût ſous les yeux le Commentaire de S. Jérôme puiſqu'il en rapporte un fragment, il fait néanmoins une note aſſez étendue pour contredire le ſentiment du ſaint Docteur. Il inſiſte d'abord ſur ce qu'au lieu de *Mittamus*, on lit dans l'Hébreu *Corrumpamus*; enſorte que ſuivant Arias Montanus l'Hébreu à la lettre ſignifie *Corrumpamus lignum in pane ejus.* Le P. Houbigant ſuppoſe que la prépoſition a été tranſpoſée par les Copiſtes, & qu'on a dû lire *Corrumpamus in ligno*, (c'eſt-à-dire, ſimplement *ligno*) *panem ejus.* Il ſuppoſe que le mot Hébreu traduit ici par *lignum* peut auſſi ſe prendre pour de l'herbe, *herba*; & qu'en prenant ainſi du bois pour de l'herbe, le ſens eſt *inficiamus ligno venenato panem ejus:* il ſuppoſe que ce *venenato* eſt ſuffiſamment renfermé dans l'expreſſion *Corrumpamus.* Il prévient l'objection de Louis Cappel qui obſerve que le mot traduit ici par *lignum* n'eſt jamais em-

(*a*) 2. *Cor.* v. 21. = (*b*) *Joan.* vi. 51. = (*c*) *Loco cit. col.* 586. = (*d*) *Ibid.*

ployé pour ſignifier du poiſon, & qu'on ne voit nulle part qu'on ait voulu empoiſonner Jérémie. Il prétend que ce deſſein eſt ici ſuffiſamment prouvé par les expreſſions mêmes de Jérémie ; & il ajoute que cela devient clair par le ℣. 21. où l'on voit que les habitants d'Anathoth, vouloient lui ôter la vie. Il prévient une autre objection de Louis Cappel qui croyant que ceci regarde Jeſus-Chriſt condamné au ſupplice de la croix, obſerve que le mot qui ſignifie en Hébreu *panis*, ſe prend en Arabe au ſens de *caro*. Il prétend que tout ce qui précede & ce qui ſuit convenant à Jérémie même, on ne peut en conclure que la croix de Jeſus-Chriſt y ſoit annoncée. C'eſt ici qu'il s'objecte le Commentaire de S. Jérôme à commencer par ces paroles mêmes : *Omnium Eccleſiarum eſt iſte conſenſus, ut ſub perſona Jeremiæ à Chriſto hæc dici intelligant.* Ce conſentement de toutes les Egliſes, ſoutenu même juſqu'à préſent, ne l'arrête point. Il prétend combattre cette interprétation par le témoignage de S. Jérôme même : c'eſt-à-dire, qu'il rapporte ici ce que S. Jérôme répond à l'objection priſe de ce qui eſt dit des habitants d'Anathoth. Il inſinue que S. Jérôme n'y réuſſit pas ; & il prétend tirer avantage ſpécialement de cette derniere phraſe de S. Jérôme : *Quòd omnes Prophetæ in typum Domini Salvatoris pleraque geſſerint, & quidquid juxta præſens tempus completum ſit in Jeremia, hoc in futurum de Domino prophetari* : & voici ſa concluſion : *In quibus verbis ſignificat Hieronymus ſe diffidere ſententiæ ſuæ priori, & hoc contentus videtur, ut pleraque, quæ de Jeremia dicta ſunt, pertineant ad Chriſti Domini perſonam. Neque etiam nimiùm urget omnium Eccleſiarum conſenſum, ut neque ipſa verba Sacri Contextûs. Si enim omnia verba de ipſo Jeremiâ planè intelliguntur, non jam neceſſe eſt in medium contextum afferre Chriſti perſonam. Eam verò introducit Hieronymus invitam invito verbo* LKM, *quod interpretatur dictum de corpore Salvatoris, quia Salvator dixit* : Ego ſum panis vivus. *Etenim panem ejus, ſignificat panem quem quis edit, vel eum quo alitur cibum. Atqui non utebatur Salvator corpore ſuo tanquam cibo. Certè ad ſenſum litteralem perſona Chriſti accommodari vix poſſit, niſi advocatur ſignificatus* LKM, caro, *quem ſequitur Lud. Cappellus. Sed ſignificatum Arabicum accerſere non licet, ubi Hebraicum bonum habeas, cùm præſertim ea quæ de hominibus Anathoth ſubjiciuntur, non aliam indicent, quàm Jeremiæ ipſius perſonam.* Mais à cela on peut répondre que quand ce qui eſt dit des habitants d'Anathoth ne regarderoit que Jérémie, cela n'empêcheroit point que ce qui eſt dit de Jérémie ne pût regarder particuliérement Jeſus-Chriſt ; parce que, comme il eſt certain que Jonas bien réellement enfermé pendant trois jours dans les entrailles d'un poiſſon a été la figure de Jeſus-Chriſt enfermé pendant trois jours dans les entrailles de la terre : il eſt très-poſſible que la conſpiration très-réelle des habitants d'Anathoth contre la vie de Jérémie, ait été la figure de celle des Juifs, & ſpécialement des habitants de Jéruſalem, contre la vie de Jeſus-Chriſt. Non-ſeulement

ment celu eſt poſſible ; mais les expreſſions mêmes du Texte prouvent que cela eſt : & cette preuve ſe tire des difficultés où l'on ſe jette pour s'écarter en cela du *ſentiment commun de l'Egliſe*. Car l'idée du *poiſon* eſt encore plus éloignée du Texte que le myſtere de la croix. Les Hébreux ne confondirent point *le bois* avec *l'herbe*, & il eſt bien certain que l'Hébreu met ici *le bois* : le P. Houbigant en eſt lui-même ſi convaincu qu'il en a conſervé l'expreſſion juſques dans ſa verſion. *Inficiamus ligno venenato panem ejus.* Jamais on ne trouvera, qu'en Latin ou en François, en Grec ou en Hébreu, on ait pris *du bois* pour *de l'herbe*. De plus le Texte & les Verſions s'accordent à joindre la prépoſition au ſecond mot & non pas au premier ; ce n'eſt point *in ligno panem*, mais *lignum in pane*, ou *lignum in panem* : & il ne faut point changer les expreſſions du Texte lorſqu'on peut les expliquer ſans y rien changer. Si l'expreſſion *lignum in pane* ou *lignum in panem* paroît ne point convenir aſſez relativement à Jérémie ; c'eſt qu'elle a un autre objet qui regarde Jeſus-Chriſt. S'il y a ici quelque faute dans le Texte, ce n'eſt pas là ; ce ſeroit plutôt dans le mot NSKITH, *corrumpamus*, au lieu de quoi S. Jérôme & les Septante ont viſiblement lu NSLICH, *mittamus*. Le P. Houbigant prétendoit que l'idée de poiſon ſe trouvoit renfermée dans ce *corrumpamus ;* elle acheve donc de s'évanouir avec ce *corrumpamus*, au lieu de quoi les Septante & S. Jérôme ont lu *mittamus* : on va voir que ce *mittamus* convient parfaitement ici, & que le *corrumpamus* n'y conviendroit pas : car il eſt bien certain qu'on n'a point tenté d'empoiſonner Jeſus-Chriſt, mais qu'on a formé le deſſein de le crucifier, & qu'en effet on l'a crucifié ; ſi rien ne prouve qu'on ait voulu crucifier Jérémie, rien ne prouve qu'on ait voulu l'empoiſonner ; le texte montre ſeulement qu'on a voulu attenter à ſa vie. Quant à la maniere d'y attenter, elle a pu n'être pas à l'égard de Jérémie la même qu'à l'égard de Jeſus-Chriſt : c'eſt ainſi que Jonas n'a pas été enfermé dans les entrailles de la terre comme Jeſus-Chriſt ; mais les entrailles du poiſſon ont été pour lui ce que furent pour Jeſus-Chriſt les entrailles de la terre. Diſons mieux. David au Pſaume XXI. parle comme s'il eût eu *les mains & les pieds percés* par ſes ennemis ; c'eſt ce qu'il n'éprouva jamais, mais c'eſt ce que devoit éprouver Jeſus-Chriſt qu'il repréſentoit & au nom de qui il parloit. Voilà préciſément ce que fait ici Jérémie inſpiré comme David. On a voulu attenter à ſa vie comme à celle de David ; & dans les deſſeins de ſes ennemis comme dans ceux des ennemis de David, il voit ceux des ennemis de Jeſus-Chriſt : le Saint-Eſprit lui inſpire comme à David des expreſſions qui marquent un genre de mort qu'il n'a point éprouvé, mais que doit éprouver Jeſus-Chriſt même dont il eſt ici la figure comme David le fut dans ſon temps. Recevons donc le Texte tel que l'ont trouvé les Septante & S. Jérôme : *Mittamus lignum in panem ejus.* La ſeule difficulté qui reſtera, ſera dans cette expreſſion *in panem ejus*,

où S. Jérôme a cru voir le corps même du Sauveur qui déclare qu'il eſt *le pain vivant deſcendu du ciel.* On eſt étonné d'entendre ici le P. Houbigant dire que ce mot *panem ejus* ne ſignifie ici autre choſe que le pain que l'on mange, ou l'aliment dont on ſe nourrit. On a peine à en croire ſes propres yeux lorſqu'on lit dans ſa note ces mots : *Atqui non utebatur Salvator corpore ſuo, tanquam cibo.* Le Sauveur n'avoit pas encore uſé de ſa chair comme d'un aliment, lorſqu'il parloit aux Juifs ; mais en leur parlant il leur promettoit que le temps viendroit où ſon corps deviendroit pour ſes diſciples un véritable aliment : (*a*) *Caro mea verè eſt cibus* : il en a fait lui-même cet uſage dans la derniere cene qu'il a célébrée avec ſes diſciples avant ſa mort : il n'eſt plus ici poſſible de le nier : & il a ordonné à ſes Apôtres d'en faire après lui le même uſage : (*b*) *Hoc facite in meam commemorationem.* Il eſt donc indubitable que ſon corps même eſt le pain vivant deſcendu du ciel : (*c*) *Panis quem ego dabo, caro mea eſt pro mundi vita.* Il eſt donc très-poſſible que l'Eſprit de Dieu ait couvert le myſtere de la croix du Sauveur ſous ces expreſſions énigmatiques : *Mittamus lignum in panem ejus*, pour dire, *in corpus ejus.* Il pourroit être même que les Juifs incrédules qui lui avoient entendu dire que ſa chair étoit le pain qu'il leur donneroit, euſſent inſulté au myſtere qu'ils ne croyoient pas ; & que dans ce ſens ils euſſent dit : Si comme il le prétend ſa chair eſt un pain, appliquons le bois à ſon pain : *Mittamus lignum in panem ejus.* Mais quand ils ne l'auroient pas dit, le ſeul deſſein qu'ils formoient d'appliquer le bois à ſon corps en le crucifiant, renfermoit celui d'appliquer le bois à ce qu'il avoit appellé lui-même *ſon pain.* De plus Louis Cappel, quoique Miniſtre de la Religion prétendue réformée, a très-bien remarqué que l'expreſſion du texte LKMU, ici rendue par *in panem ejus*, peut également ſignifier *in carnem ejus.* Le P. Houbigant ſe prévaut de ce que Louis Cappel emprunte de l'Arabe cette ſignification ; il répond qu'on n'a pas beſoin de recourir à l'Arabe, lorſqu'on trouve dans l'Hébreu une ſignification convenable. Mais on peut répliquer que cette ſignification ſe trouve dans l'Hébreu même : On la voit dans Sophonie au Chapitre I. ℣. 17. où la Vulgate dit : *Effundetur ſanguis eorum ſicut humus, & corpora eorum*, (Hebr. *& caro eorum*) *ſicut ſtercora.* Si ce n'eſt pas préciſément le même mot, ce ſont du moins préciſément en Hébreu les mêmes lettres : dans Sophonie ULKMM, *& caro eorum ;* dans Jérémie BLKMU, *in panem ejus*, ou *in carnem ejus.* Cette reſſemblance eſt ſi parfaite que le P. Houbant même après avoir mis dans ſa Verſion du texte de Sophonie : *ſanguis eorum, ut pulvis, effundetur ; ut ſtercora, caro eorum* : met en note : ULKMU, & caro eorum, *ex ſignificatu Arabico quem anteà non ſemel adhibuimus ;* & afin qu'on le remarque mieux, il le répete dans ſon *Index Verborum*

(*a*) *Joan.* VI. 55. = (*b*) *Luc.* XXII. 19. = (*c*) *Joan.* VI. 51.

Hebraicorum. Sous la Lettre *lamed*, il dit : LKM, *Arabicè*, caro, *Soph.* 1. 17. *Sic alibi non ſemel.* Il pouvoit ſe diſpenſer de renvoyer à la langue Arabe : car Sophonie ne parloit pas plus Arabe que Jérémie ; c'étoit un mot propre de la langue Hébraïque ; mais ſi ſemblable à celui qui ſignifioit du pain, qu'on les confondoit aiſément. Les Rabbins les diſtinguent en diſant que l'on prononçoit LEKEM, *panis*, & LEKOUM, ou LEKUM, *caro* : mais ils ſont obligés de convenir qu'en faiſant abſtraction des voyelles, & ne conſidérant que les ſeules conſonnes, le *caro*, LKM, de Sophonie, eſt tout ſemblable au *panis* que l'on a cru trouver dans Jérémie, LKM. Ainſi il demeure très-certain que l'expreſſion de Jérémie peut ſignifier, *Mittamus lignum in carnem ejus* ; ce qui ſera l'expreſſion la plus claire du myſtere de la croix, comme le remarquoit très-bien Louis Cappel. Et ſi l'on veut s'en tenir aux expreſſions des Septante & de la Vulgate, le même myſtere s'y trouvera ſous des expreſſions plus obſcures, mais également vraies : *Mittamus lignum in panem ejus.*

XV. Objet du Chapitre XII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Temoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XII. C'eſt la ſuite du précédent. Le Prophete ſe plaint à Dieu de la proſpérité des méchants : le Seigneur annonce les maux qui vont tomber ſur ſon héritage, c'eſt-à-dire, ſur ſon peuple. Il annonce que les mêmes maux tomberont ſur les peuples voiſins de la Judée ; qu'ils ſeront enlevés de leurs terres comme les Juifs ; qu'ils y ſeront enſuite ramenés comme les Juifs ; que ſi alors ils s'uniſſent aux Juifs, Dieu les y affermira ; mais que s'ils ſont rebelles à ſa voix, il les exterminera. Saint Jérôme au commencement, penſe que les plaintes de Jérémie contre les impies ſont applicables aux Hérétiques : (*a*) *Propriè contra Hæreticos dicitur, qui cùm ſint impii, via eorum proſperatur, generantque filios eos quos in Hæreſi deceperunt.* Cependant enſuite il penſe que la déſolation de l'héritage du Seigneur peut repréſenter l'état où ſont tombés les Juifs depuis Jeſus-Chriſt : (*b*) *Facta eſt Hæreditas quondam Domini, populus Judæorum, contra eum quaſi leo in ſilva : quando pari adversùs illum in paſſione voce clamavit. Et quia dedit contra eum vocem ſuam : ideò eam odio habuit, & abjecit, & quæ quondam fuit dilecta atque chariſſima, nunc appellatur odioſa.* Mais à la fin il revient aux Hérétiques, qui lui paroiſſent repréſentés par les peuples voiſins des Juifs : (*c*) *Juxta litteram vicini terræ ſanctæ Idumæi ſunt, Philiſthiim, Moab & Ammon. Juxta tropologiam verò, omnes Hæretici qui ſub nomine Chriſti cenſentur, & vicini magis ſunt, quàm habitatores terræ ſanctæ, qui tangunt hæreditatem Dei, & devaſtant eam : diciturque de eis quòd auferantur de medio terræ, & domus Juda tollatur de medio eorum .... ſi tranſlati de Hæreſi in*

(*a*) *Hier. in Jerem.* XII. *Tom. III. col.* 587. = (*b*) *Ibid. col.* 588. = (*c*) *Ibid. col.* 589.

Eccleſiam, didicerint vias populi Dei .... ædificabuntur à Domino, & erunt pars populi ejus. Quòd ſi tranſlati in Eccleſiam, perverſorum dogmatum reliquias tenuerint & non audierint verba Domini, evelletur gens illa de medio populi Dei, evulſione & perditione perpetuâ, ut nequaquam eis ullus locus pœnitentiæ relinquatur. Ainſi ces deux Chapitres peuvent être conſidérés ſous trois points de vue, dont le premier regarde Jérémie, ſon peuple & les peuples voiſins; le ſecond regarde Jeſus-Chriſt même repréſenté par Jérémie, & les Juifs du temps de Jeſus-Chriſt repréſentés par ceux du temps de Jérémie; le troiſieme a pour objet l'Egliſe même dont les membres fideles ſont répréſentés par Jérémie, les membres pervers par les ennemis de Jérémie, & ſous ce dernier point de vue les peuples voiſins des Juifs repréſentent les Hérétiques. Le Seigneur paroît donc annoncer ici, qu'à la fin des temps lorſqu'il exercera ſes châtiments ſur les Chrétiens prévaricateurs, il frappera les Hérétiques comme les Catholiques; qu'enſuite lorſqu'il exercera ſes miſéricordes ſur les Catholiques, il invitera les Hérétiques à rentrer dans l'Egliſe, & s'ils y rentrent, ils les y affermira; mais s'ils refuſent d'obéir à ſa voix, il les exterminera en les enveloppant ſous l'anathême dont il frappera au dernier jour le monde réprouvé. Le P. Houbigant ne s'éleve point ici au deſſus du ſens littéral; il y fait même revenir l'idée du prétendu deſſein formé par ceux d'Anathoth d'empoiſonner Jérémie : on a vu dans le Chapitre précédent ce que l'on peut penſer de cette idée.

XVI. Objet du Chapitre XIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XIII. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent. Le Seigneur, ſous la figure d'une ceinture corrompue, y repréſente les infidélités des deux maiſons d'*Iſraël* & de *Juda*. Il continue d'annoncer les maux qui tomberont ſur Juda, & particuliérement ſur le Roi & ſur la Reine. Saint Jérôme voit dans la corruption de cette ceinture l'image des infidélités des Chrétiens mêmes : (a) *Omnis quoque vir ſanctus lumbare Dei eſt, qui aſſumptus de terra & de terræ limo, Dei conſortio copulatur, & quodammodo quæ in Eccleſia ejus videntur obſcœna majori diligentiâ operit atque circumdat : ne Gentilium & Hæreticorum morſibus pateant.... Caveat ergo* (b) *qui poteſt dicere : Mihi autem adhærere Deo bonum eſt : ne fortè per negligentiam ab illius renibus ſeparetur.* Voici ce qu'il entend par les différents degrés de ceux que Dieu menace d'enivrer dans ſa colere : (c) *Hac ebrietate quâ oblivíſcimur præceptorum Dei, & vitiis atque peccatis omnis impletur humana conditio.... non ſolùm vulgus ignobile, viliſque plebecula, ſed reges Eccleſiarum de ſtirpe, ſive filii David, qui ſedent reſupini, erectâque cervice, & protento aquìaliculo ſuper thronum ejus; ſacerdotes quoque ipſi, ſecundus in eccleſiaſtico honore gradus, & Prophetæ qui videntur*

(a) *Hier. in Jer.* XIII. *Tom. III. col.* 590. = (b) *Ibid. col.* 591. = (c) *Ibid.*

habere ſcientiam Scripturarum, & omnes habitatores Jeruſalem pro varietate peccatorum complentur. Plus loin, où nous liſons dans la Vulgate: *Quod ſi hoc non audieritis, in abſcondito plorabit anima mea* (ou ſelon les Septante, *veſtra*) *à facie ſuperbiæ;* ſaint Jérôme ponctuoit autrement, en liſant : *Quòd ſi hoc non audieritis in abſcondito* : ce qui lui donnoit lieu de dire : (*a*) *Dicamus Judæis & noſtris Judaizantibus, qui ſimplicem tantùm & occidentem ſequuntur hiſtoriam, Niſi audieritis abſconditè, hoc eſt in myſterio, ſive in tenebris quas poſuit Deus latibulum ſuum, & juxta Salomonem, ut intelligant parabolam & tenebroſum ſermonem, plorabit anima Prophetæ, ſive ipſorum à facie ſuperbiæ, dum per contumaciam reſiſtunt Deo.* Plus loin il excite la vigilance des Paſteurs & des fideles, lorſqu'il dit : (*b*) *Audiat hoc Eccleſia negligens, quòd ipſa doceat adverſarios ſuos quomodo eam poſſint ſpirituali captivitate comprehendere, & pecus ejus beſtiarum crudelitate lacerare.* Il faut toujours ſe ſouvenir que les reproches des Prophetes & des ſaints Docteurs ne tombent pas ſur l'Egliſe toujours fidele, toujours ſainte, mais ſur les prévaricateurs qui ſont dans ſon ſein. S. Jérôme termine l'explication de ce Chapitre en ces termes : (*c*) *Fornicatur in collibus & in agris, & nunquam mundatur, qui erectâ cervice per ſuperbiam non humiliatur ſub potenti manu Dei, ſed in ſuis ſceleribus vitiiſque confidit.* Sous ce point de vue les deux maiſons d'*Iſraël* & de *Juda* peuvent donc repréſenter d'un côté les deux peuples, le peuple Juif & le peuple Chrétien, & d'un autre côté les deux grandes portions du peuple Chrétien, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont ſéparés de l'Egliſe par l'héréſie ou par le ſchiſme, & ceux qui ſont demeurés attachés au centre de l'unité catholique.

CHAPITRE XIV. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent : c'eſt le commencement d'un diſcours qui paroît continué au Chapitre ſuivant. Il a rapport à une ſéchereſſe qui dut affliger la Judée avant l'arrivée de Nabuchodonoſor, lorſque les faux Prophetes s'efforçoient de perſuader au peuple qu'il n'avoit rien à crainde des menaces de Jérémie. Dieu pour prouver la vérité de ſes menaces, commença d'exercer ſes vengeances ſur la Judée par cette ſtérilité. S. Jérôme y découvre la peinture des maux de l'Egliſe : (*d*) *Tempore ſiccitatis, quando famem patitur multitudo audiendi & diſcendi ſermonem Dei, luget Judæa, cultum Dei priùs habere ſe jactans, & confeſſionem veræ fidei:.... & nequaquam in Jeruſalem ratio regnat & ſermo doctrinæ, ſed clamor atque confuſio.* Plus loin : (*e*) *Siccitas hæc ſæpè accidit in Eccleſiis, quando.... ſunt qui poſſunt diſcere, & non ſunt qui poſſint docere.* Plus loin : (*f*) *Dicamus & nos in tempore ſiccitatis, aquarum-*

XVII. Objet du Chapitre XIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Ibid. col.* 592. = (*b*) *Ibid. col.* 593. = (*c*) *Ibid. col.* 595. = (*d*) *Hier. in Jer.* XIV. *Tom. III. col.* 595. = (*e*) *Ibid. col.* 596. = (*f*) *Ibid.*

que penuria : tibi peccavimus, & malum coram te fecimus : tuum præſtolamur adventum, qui ſalvas Iſraël, non ſuo merito ſed tuâ clementiâ. Plus loin : (*a*) *Audiant hæc magiſtri qui peccantibus & in ſuis vitiis permanentibus proſpera pollicentur.... caveant Pſeudoprophetæ,* (*b*) *qui proſpera promittendo ſupplantant populum Dei, ne & ipſi pereant, & deceptus populus ſimili deleatur interitu.* Plus loin encore : (*c*) *Si ergo quandoque noſtra Sion, noſterque Juda abjicitur, & abominatur illum anima Dei, nequaquam miremur, ſed magis dicamus quod ſequitur :* Cognovimus, Domine, impietates noſtras, & iniquitatem patrum noſtrorum, quia peccavimus tibi. *Et nos, inquit, & patres noſtri eâdem clementiâ, Dei præcepta negleximus, & impleta eſt in nobis menſuræ majorum ; ut quidquid illis defuerat, noſtro cumulo compleretur.*

XVIII. Objet du Chapitre XV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XV. C'eſt la ſuite du Chapitre précédent. Il n'y eſt point parlé de la ſéchereſſe : mais le Seigneur continue d'y annoncer les maux qui ſont près de tomber ſur Jéruſalem & ſur Juda. Le Prophete ſe plaint d'être devenu un objet de contradiction. Il implore le ſecours du Seigneur ; & le Seigneur lui promet de le délivrer de ſes ennemis. S. Jérôme paſſe aſſez rapidement ſur ce Chapitre. Il croit voir dans la diſperſion dont les enfants de Juda ſont menacés, celle que les Juifs éprouvent depuis Jeſus-Chriſt : (*d*) *Quod autem dicit :* Dabo eos in fervorem *ſive* commotionem & anguſtias univerſæ terræ ; *& ſub Babyloniis ex parte completum eſt, & nunc expletur in toto.* Plus loin il croit voir dans la perſonne de Jérémie, celle de Jeſus-Chriſt même : (*e*) Væ mihi, mater mea, quare genuiſti me virum rixæ, (*ſive* judicii,) virum diſcordiæ, (*ſive* qui judicer) in univerſa terra. *Poteſt hoc κατ' ἐξοχὴν de Jeremia intelligi, quòd non in toto orbe terrarum, ſed in terra Judææ ſit judicatus. Verè autem Domino competit Salvatori, qui loquitur in Evangelio.* (*f*) In judicium ego in iſtum mundum veni : ut qui non vident videant ; & qui vident, cæci fiant. *De quo ſcriptum eſt.* (*g*) Ecce hic eſt poſitus in ruinam & in reſurrectionem multorum in Iſrael, & in ſignum cui contradicetur. *Quis enim Philoſophorum, quis Gentilium, quis Hæreticorum, non judicat Chriſtum. Nec mirum juxta aſſumpti corporis veritatem, Chriſtum dicere* : Væ mihi mater mea, *cùm & in alio loco perſpicuè perſonæ ejus conveniat quod dicitur* : (*h*) Væ mihi, quia factus ſum ſicut qui colligit ſpiculam in meſſe. A la fin S. Jérôme conſidere dans les promeſſes faites à Jérémie la récompenſe que Dieu réſerve à tout Docteur fidele : (*i*) *Conſideremus quantam mercedem habeat ſermo Doctoris, ſi valuerit ab errore quempiam liberare, & de peccantium numero educere.* Ainſi dans la punition des enfants de Juda, on peut voir en même temps celle qui eſt tombée ſur les Juifs incrédules & celle

---

(*a*) *Ibid. col.* 597. = (*b*) *Ibid. col.* 598. = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Hier. in Jer.* XV. *Tom. III. col.* 600. = (*e*) *Ibid. col.* 601. = (*f*) *Joan.* IX. 39. = (*g*) *Luc.* II. 34. = (*h*) *Mich.* VII. 1. = (*i*) *Ibid. col.* 604.

qui menace les Chrétiens prévaricateurs : dans la perſonne de Jérémie, on peut voir la perſonne de Jeſus-Chriſt même & celle de ſes Miniſtres fideles.

XIX. Objet du Chapitre XVI, ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XVI. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent, mais intimement lié avec le ſuivant. Le Seigneur donne à ſon Prophete divers avis relatifs aux maux dont ſon peuple eſt menacé ; il renouvelle l'annonce de ces maux. Il y joint la promeſſe du rappel. Il marque deux expéditions dont l'une eſt comparée à l'action des pêcheurs, qui prennent tout ce qui ſe préſente, & l'autre à celle des chaſſeurs, qui cherchent leur proie. Les avis donnés au Prophete conviennent à tous les fideles dans les temps de calamité. Dans les maux de Jéruſalem, S. Jérôme voit les maux de l'Egliſe : (a) *Quando peccaverit Eccleſia, auferetur de ea omne gaudium & univerſa lætitia, de qua Apoſtolus dicit :* (b) Gaudete, iterùm dico, gaudete. *Vox ſponſi & vox ſponſæ, de quo ſcriptum eſt* : (c) Qui habet ſponſam, ſponſus eſt. Il faut toujours ſe ſouvenir que ce n'eſt point proprement l'Egliſe qui peche ; ce ſont ceux qui ſont dans l'Egliſe, & non pas même tous, mais un certain nombre plus ou moins grand, tandis que Dieu ſe réſerve toujours un nombre d'hommes fideles, avec qui les autres ſe trouvent mêlés. Dans la promeſſe du rappel des enfants d'Iſraël, S. Jérôme voit celle de la converſion des Juifs, non-ſeulement au temps des Apôtres, mais particuliérement à la fin des ſiecles : (d) *Manifeſtè futura populi Iſrael reſtitutio prædicitur, & poſt captivitatem miſericordia ; quæ juxta litteram ſub Zorobabel & Jeſu Pontifice & Eſdrâ ex parte completa eſt ; juxta intelligentiam ſpiritualem veriùs atque perfectiùs in Chriſto complenda deſcribitur. Veniet, inquit, tempus quando nequaquam dicetur populus, quòd populus reductus ſit de Ægypto per Moyſen & Aaron ; ſed reductus de terra Aquilonis, Cyro rege Perſarum laxante captivos :* & de univerſis, *inquit*, terris ; *quòd nequaquam Cyri tempore, ſed ultimo fine complebitur, dicente Apoſtolo :* (e) Poſtquam ſubintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Iſrael ſalvus fiet. Voici ce qu'il dit ſur l'expédition des pêcheurs & des chaſſeurs : (f) *Diverſa hujus capituli interpretatio eſt. Judæi enim autumant ſignificari Chaldæos, qui ſub piſcatorum nomine deſcribuntur ; & poſteà Romanos, qui venatoribus comparantur, & de montibus collibuſque & cavernis petrarum, infelicem populum ſunt venati... Noſtri autem rectius & melius, hæc de futuro vaticinatum prophetam putant. Quia enim ſuprà dixerat* : Reducam eos in terram ſuam quam dedi patribus eorum ; *nunc oſtendet quomodo reducendi ſint : quòd primùm mittat Apoſtolos, quibus Salvator dixit :* (g) Venite poſt me, & faciam vos piſcatores hominum. *Et poſteà venatores, quos vel Eccleſiaſticos viros,*

(a) *Hier. in Jer.* XVI. *Tom. III. col.* 605. = (b) *Philip.* IV. 4. = (c) *Joan.* III. 29. = (d) *Ibid. col.* 606. = (e) *Rom.* XI. 25. 26. = (f) *Eodem loco qui ſuprà* = (g) *Matt.* IV. 19.

vel Angelos poſſumus accipere, qui poſtquam conſummationis tempus advenerit, venentur Sanctos quoſque de montibus dogmatum excelſorum, & de collibus bonorum operum, & de cavernis petrarum, Apoſtolis & Apoſtolicis viris. A la fin du Chapitre, S. Jérôme découvre la vocation des Gentils à la foi en Jeſus-Chriſt. (a) *Poſtquam ejectus eſt Iſrael, & à piſcatoribus venatoribuſque tranſlatus, conſequenter vocatur ad fidem gentium multitudo.* La lettre même du texte marque ici aſſez clairement la converſion des Gentils, & comme elle a accompagné les châtiments qui ſont tombés ſur les Juifs, on pourroit dire que les Romains furent à leur égard les pêcheurs & les chaſſeurs; les pêcheurs dans les premiers coups qui leur furent portés par Veſpaſien & Tite, & les chaſſeurs dans le dernier coup dont ils furent frappés ſous Adrien. Mais parce que les maux de Jéruſalem marquent encore plus particuliérement ceux que l'Egliſe éprouvera à la fin des temps, on pourroit dire que les pêcheurs & les chaſſeurs repréſentent les peuples infideles qui dans les derniers temps affligeront l'Egliſe; que ces deux coups ainſi diſtingués peuvent repréſenter préciſément les deux fléaux que S. Jean annonce dans l'Apocalypſe, l'un qui ſera le commencement du ſecond malheur au ſixieme âge de l'Egliſe avant la miſſion des deux témoins, & l'autre qui termine ce ſecond malheur, & qui n'eſt autre que la perſécution même de l'Antechriſt dans laquelle les deux témoins ſeront mis à mort, & au milieu de laquelle Dieu fera la derniere récolte de ſes élus tant de la nation Juive que de toutes les nations de la terre; leſquels après avoir été introduits ici-bas dans l'Egliſe par le ſaint Baptême, iront recevoir leur récompenſe dans la Jéruſalem céleſte pour y vivre éternellement avec Jeſus-Chriſt. Le P. Houbigant dans la plus grande partie de ce Chapitre ne conſidere que la lettre : il prétend que les pêcheurs & les chaſſeurs dont parle le Prophete, ne ſont autre que les Chaldéens; & ſur-tout il ne veut pas que ce puiſſe être les Apôtres : mais dans les derniers verſets, il reconnoît la converſion des Gentils à la foi comme intimement liée avec les coups de vengeance qui tomberent ſur les Juifs. Il ne fait pas remarquer que les Romains ayant été l'inſtrument de ces vengeances, ils pourroient donc en ce ſens être repréſentés par ces pêcheurs & ces chaſſeurs; & qu'ainſi ces pêcheurs & ces chaſſeurs pourroient bien n'être pas les ſeuls Chaldéens.

XX Objet du Chap. XVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XVII. Ce Chapitre eſt la ſuite du précédent, du moins juſqu'au ℣. 18. Le Seigneur continue d'annoncer ſes châtiments ſur la maiſon de Juda, en déclarant maudit celui qui met ſa confiance dans l'homme, & bénit celui qui met ſa confiance dans le Seigneur. Le Prophete lui adreſſe ſa priere en réclamant ſon ſecours. Au ℣. 19. Le Sei-

(a) *Ibid. col.* 607.

gneur

gneur ordonne à Jérémie de recommander aux enfants de Juda & aux habitants de Jéruſalem la fidélité à garder le ſabbat en les avertiſſant que le violement de ce précepte attirera ſur eux ſes vengeances. Comme le Chapitre précédent uniſſoit par une Prophérie de la converſion des Gentils, ſaint Jérôme a cru que le commencement de celui-ci pouvoit regarder la réprobation des Juifs incrédules depuis Jeſus-Chriſt : (a) *Nunc de Iſrael qui abjectus eſt, loquitur :* Peccatum Juda ſcriptum eſt ſtylo ferreo, &c. Mais il eſt remarquable que le Prophete ne dit pas ici *Iſraël*, mais *Juda* : dans le ſtyle myſtérieux des Prophetes, & ſpécialement de Jérémie, comme on l'a déjà vu, c'eſt *Iſraël* qui repréſente le *Juif* incrédule ; *Juda* repréſente particuliérement le peuple Chrétien : les reproches & les menaces du Seigneur contre les enfants de Juda & contre les habitants de Jéruſalem tombent particuliérement ſur les Chrétiens prévaricateurs. Bientôt S. Jérôme applique en effet aux Chrétiens prévaricateurs les expreſſions de ce Chapitre même : (b) *Si maledictus eſt homo qui confidit in homine, Paulus autem Samoſatenus & Photinus, quamvis Sanctum & cunctis excelſum virtutibus prædicent Salvatorem, tamen hominem confitentur* ; (peut-être *profitentur* ;) *ergo maledicti erunt ſpem habentes in homine.* Et plus loin : (c) *Maledictus eſt igitur, non ſolùm qui ſpem habet in homine, ſed qui ponit carnem brachium ſuum, id eſt fortitudinem ſuam, & quidquid egerit, non Domini clementiæ, ſed ſuæ putaverit eſſe virtutis. Qui enim hoc agit, à Domino recedit cor ejus, aſſerens ſe poſſe quod non poteſt.* S. Jérôme applique dans un ſens ſpirituel ce qui eſt dit de la ſanctification du ſabbat : (d) *Cuſtodit animam ſuam, qui non portat pondera peccatorum in die quietis & ſabbathi....* Sanctificate, *inquit*, diem ſabbathi, *ut omne tempus vitæ noſtræ in ſanctificatione ducamus.* Ce n'eſt pas qu'on ne doive en effet garder le repos preſcrit au jour conſacré au Seigneur, mais c'eſt que cette ceſſation d'œuvres ſerviles en certains jours, ne ſuffit pas pour nous ſauver, ſi en même temps nous ne nous abſtenons des œuvres du péché en tout temps. D'ailleurs dans les premiers ſiecles le repos du jour conſacré à Dieu étoit plus fidélement obſervé qu'aujourd'hui ; c'eſt pourquoi les Peres, tels que S. Jérôme, inſiſtoient moins alors ſur la fidélité à garder ce précepte. Ils y euſſent ſans doute inſiſté davantage, s'ils l'euſſent vu fréquemment violé.

XXI. Objet du Chap. XVIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XVIII. Ce Chapitre eſt indépendant de celui qui précede Le Seigneur, ſous la figure d'un vaſe que le potier briſe pour le refaire, annonce les maux qui ſont près de tomber ſur Juda. Une conſpiration ſe forme contre Jérémie ; il reclame la Juſtice du Seigneur, & annonce les coups dont ſes ennemis ſeront frappés. S. Jé-

(a) *Hier. in Jer.* XVII. *Tom. III. col.* 607. = (b) *Ibid. col.* 608. = (c) *Ibid. col.* 609. = (d) *Ibid. col.* 612.

rôme voit dans les maux qui tomberent alors ſur Juda & ſur Jéruſalem, ceux qui ſont tombés ſur les Juifs incrédules depuis Jeſus-Chriſt : (a) *Uſque hodie ſententia Dei permanet in Judæis. In toto orbe diſperſi ſunt coram inimico diabolo, vel inimicis dæmonibus ; & cùm diebus ac noctibus in ſynagogis ſatanæ invocent nomen Dei, dorſum & non faciem ſuam oſtendit eis Deus : ut intelligant eum ſemper recedentem, & nunquam ad ſe venientem. Dies autem perditionis Judaicæ, omne tempus eſt poſt paſſionem Salvatoris, uſque ad finem ſeculi ; ut poſtquam ſubintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Iſrael ſalvus fiat.* Il voit auſſi dans Jérémie la perſonne de Jeſus-Chriſt, mais de maniere qu'il y voit auſſi les ſerviteurs de Jeſus-Chriſt : (b) *Iſta & tunc Judæorum contra Jeremiam, ſive Dominum Salvatorem, & hodie Hæreticorum contra ſervos ejus cogitatio eſt, ut calumnias ſtruant, & ſanctos viros accuſatione præveniant, nec cogitent quid illi veritatis loquantur ; ſed quid ipſi ſtruant mendacii.* Sous ce point de vue les menaces du Seigneur exécutées ſur les Juifs incrédules montrent aux Chrétiens prévaricateurs ce qu'ils ont à craindre, s'ils imitent contre leurs freres l'injuſtice des Juifs contre Jérémie & contre Jeſus-Chriſt. Le P. Houbigant ne conſidere dans la premiere partie de ce Chapitre, que le ſeul ſens littéral ; mais dans la ſeconde, il reconnoît que la lettre même du Texte conduit juſqu'à Jeſus-Chriſt repréſenté dans la perſonne de Jérémie. Il inſiſte particuliérement ſur ce que Jérémie ſemble n'annoncer le châtiment qu'aux enfants de ceux devant qui il parle, *da filios eorum in famem :* il remarque que cela ne convient pas ſi bien aux ennemis de Jérémie qu'à ceux de Jeſus-Chriſt, parce que ceux de Jérémie furent punis très-peu de temps après, au lieu que la punition des ennemis de Jeſus-Chriſt n'éclata que quarante ans après la mort du Sauveur, enſorte que ce fut moins ſur eux que ſur leurs enfants. Mais on pourroit dire que cette expreſſion marque moins l'époque du châtiment que ſa durée qui paſſe des peres aux enfants, comme cela eſt arrivé aux Juifs juſqu'à ce jour, & à ceux qui ont eu le malheur de s'élever contre les fideles ſerviteurs de Dieu attachés à la pureté des dogmes de la foi, & au ſiege de S. Pierre centre de l'unité catholique. Une triſte expérience ce que ſont devenus les enfants des hérétiques ou ſchiſmatiques Orientaux ou Occidentaux perſévérants comme les Juifs dans les prévarications de leurs peres.

XXII. Objet du Chap. XIX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XIX. Ce Chapitre peut être regardé comme une ſuite du précédent ; il marque particuliérement les maux qui menaçoient Jéruſalem. S. Jérôme y voit ceux qui ſont tombés ſur cette ville depuis Jeſus-Chriſt : & ce qu'il dit à ce ſujet mérite une attention particuliere : (c) *Perſpicuè non de Babylonia, ſed de Romana dicitur captivi-*

(a) *Hier. in Jer.* XVIII. *Tom. III. col.* 617. = (b) *Ibid.* = (c) *Hier. in Jerem.* XIX. *Tom. III. col.* 620.

tate. Poſt Babylonios quippe, & urbs inſtaurata, & populus reductus in Judæam, & abundantiæ priſtinæ reſtitutus eſt. Poſt captivitatem autem quæ ſub Veſpaſiano & Tito, & poſteà accidit ſub Adriano uſque ad conſummationem ſeculi ruinæ Jeruſalem permanſuræ ſunt : quamquam ſibi Judæi auream atque gemmatam Jeruſalem reſtituendam putent ; rursùmque victimas & ſacrificia & conjugia ſanctorum, & regnum in terris Domini Salvatoris. Quæ licèt non ſequamur, tamen damnare non poſſumus : quia multi Eccleſiaſticorum virorum, & Martyres iſta dixerunt : & unuſquiſque in ſuo ſenſu abundet, & Domini cuncta judicio reſerventur. S. Jérôme, par une ſage & prudente réſerve s'abſtient de condamner ce que des hommes reſpectables ont penſé ; mais il ne croit pas devoir pour cela les ſuivre : & il demeure perſuadé que les Prophéties du rétabliſſement de Jéruſalem n'auront point l'accompliſſement littéral que les Juifs eſperent. D'ailleurs ce qui eſt dit ici des châtiments qui menacent Jéruſalem, il l'applique non-ſeulement aux Juifs incrédules, mais encore aux Chrétiens prévaricateurs, & ſur-tout à ceux qui ſe livrent à l'erreur. (*a*) *Omnis autem Hæreticus derelinquit Deum ; & aliorum facit locum habitatione* (ou peut-être *habitationis*) *Dei, quem ſuâ fraude polluerit ; & libat diis alienis quos nec ipſe noverat, nec patres ejus, Apoſtoli videlicet & Apoſtolici viri : reges autem Juda, hoc eſt hæreticorum Patriarchæ, implent locum quondam Dei ſanguine deceptorum & innocentium. Niſi enim ſtultus & ſimplex fuerit, non citò ſubvertitur. Et ædificant excelſa Baalim dum de ſublimibus diſputare ſe dicunt : & amburunt filios ſuos idolis quos in hæreſi genuerunt.* Il faut cependant obſerver qu'il s'agit ici de *Jéruſalem*, & non pas de Samarie ; & que comme le remarque très-bien ailleurs S. Jérôme, c'eſt Samarie qui repréſente les hérétiques ſéparés de l'Egliſe ; au lieu que Jéruſalem repréſente plus particuliérement ceux qui vivent dans le ſein même de l'Egliſe, mais qui ne ſont pas tous également ſaints ; enſorte que les reproches & les menaces des Prophetes contre Jéruſalem, regardent moins les Hérétiques que les Chrétiens prévaricateurs qui vivent dans le ſein de l'Egliſe même. C'eſt-à-dire, qu'elles leur apprennent à reconnoître dans le châtiment des Juifs ce qu'ils ont à craindre pour eux-mêmes, s'ils ne préviennent par une ſincere pénitence les effets de la colere du Seigneur.

XXIII. Objet du Chap. XX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XX. Ce Chapitre eſt intimement lié avec le précédent ; il regarde particuliérement le Prêtre *Phaſſur* qui fit arrêter Jérémie, & à qui Jérémie annonça les effets de la colere du Seigneur : enſuite Jérémie témoigne à Dieu ſes peines & ſa confiance, & revient une ſeconde fois à ſes peines, ſi ce n'eſt que peut-être les Copiſtes aient tranſpoſé les cinq derniers verſets, qui en effet paroîtroient convenir mieux après les ſix premiers, enſorte que le Prophete

(*a*) *Hier. in Jer.* XIX. *Tom. III. col* 619.

expoſeroit ſans interruption ſes peines, & finiroit par l'expreſſion de ſa confiance. Quoi qu'il en ſoit, ſaint Jérôme voit dans la perſécution qu'éprouve Jérémie l'image de ce qu'éprouvent quelquefois les ſerviteurs de Dieu : & dans la patience du Prophete le modele que nous devons tous imiter : (*a*) *Nec mirum ſi hodie ſervi Dei occidantur à Phaſſur, mittanturque in carcerem, & horribili cuſtodiâ reſerventur. Datur enim hæc poteſtas à Deo, ut Prophetarum oſtendatur fides. Nec tamen major eſt ille qui cædit, ſed fortior iſte qui cæditur. Et patienter Propheta ſuſcipit judicium Dei; nec reclamat ad verbera, ſed conſiderat imperantem.* Le P. Houbigant ne s'éleve point ici au deſſus du ſens littéral; mais il penſe qu'en effet les verſets 14. & ſuivants juſqu'à la fin ont leur place naturelle entre les ℣℣. 6. & 7.

XXIV. Remarques ſur la diſtribution des Chapitres ſuivants, dont l'ordre paroît avoir été troublé par les Copiſtes.

Les Chapitres ſuivants ont été aſſez viſiblement tranſpoſés par la mépriſe des Copiſtes, puiſqu'on y trouve *Sédécias* avant *Joakim*. Comme cette confuſion eſt capable de nuire à l'intelligence des Prophéties par l'obſcurité qu'elle y répand, je vais ſuivre autant qu'il ſera poſſible l'ordre des temps ſelon ce qui en a été dit dans la Préface. Je paſſe donc du Chapitre XX. au XXII.

XXV. Objet du Chap. XXII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXII. Ce Chapitre eſt indépendant de ceux qui le précedent : ſa place paroît être après le XX. car la ſuite du Texte montre que le roi dont il eſt parlé au ℣. 1. n'eſt pas *Sédécias* nommé au Chapitre XXI. mais *Joakim* nommé dans ce même Chapitre XXII. ℣. 18. Ce Chapitre regarde donc les trois Rois, *Sellum*, *Joakim* & *Jéchonias* qui ſuccéderent à Joſias. Voici ſur cela ce que dit S. Jérôme dès le commencement de ce Chapitre même : (*b*) *Quidquid regiæ domui dictum eſt, intelligant Epiſcopi, ſociique eorum Preſbyteri atque Diaconi, & omnis ordo Eccleſiaſticus : quòd ſi fecerint quæ præcepta ſunt; & inter cætera innocentem ſanguinem non fuderint, ſcandalizantes minimos quoſque, & percutientes conſcientias ſingulorum, obtineant traditam ſibi à Domino dignitatem. Sin autem facere noluerint atque contempſerint; ipſi redigant Eccleſiam Dei in ſolitudinem.* Au reſte il pourroit être que ce détail perſonnel aux Rois de Juda, & vérifié ſur eux, ne fut pas ſuſceptible d'une allégorie bien ſoutenue. S. Jérôme n'y inſiſte pas même beaucoup; & plus loin il offre une autre vue lorſqu'il applique aux Hérétiques ce qui eſt dit de Joakim fils de Joſias : (*c*) *Poſſumus autem hunc locum juxta anagogen contra Hæreticos accipere, qui ædificant ſibi domum non magnam, & Eccleſiæ ubertate latiſſimam, ſed parvulam. Ædificant autem non cum juſtitia atque judicio, aliena diripere cupientes.* Sellum eſt le même que *Joachas* qui fut dépoſé & emmené en Egypte par le Roi Néchao, lequel mit à ſa place *Joakim*, à qui ſuccéda ſon fils *Jéchonias*.

(*a*) *Hier. in Jer.* XX. *Tom. III. col.* 621. = (*b*) *Hier. in Jer.* XXII. *Tom. III. col.* 628. = (*c*) *Hier. in Jer.* XXII. *col.* 630.

CHAPITRE XXIII. C'eſt la ſuite du précédent, mais cependant relativement à un autre objet. Ce Chapitre regarde particuliérement les *Paſteurs* du peuple du Seigneur, c'eſt-à-dire, ſelon le ſens littéral les *Prophetes* & les *Prêtres*, comme la ſuite le dit expreſſément, c'eſt-à-dire, ceux qui enſeignoient le peuple, & ceux qui offroient les ſacrifices pour le peuple dans le Temple. Dieu annonce qu'il rejettera ceux qui ſont infideles dans l'exercice de leur miniſtere, & qu'il en donnera d'autres à ſon peuple. Cette promeſſe eſt immédiatement liée avec celle de l'avénement du Meſſie. Sur quoi il faut entendre ſaint Jérôme : (*a*) *Synagogâ cum ſuis paſtoribus derelictâ atque damnatâ, ad Apoſtolos ſermo fit de quibus dicitur* : Et ſuſcitabo ſuper eos paſtores, & paſcent eos : non formidabunt ultrà, & non pavebunt, & nullus quæretur ex numero, dicit Dominus : *Apoſtoli enim confidenter, & abſque ullo timore, paſcent Eccleſiaſticum gregem; & reliquiæ populi Iſrael ſalvabuntur de omnibus terris, & convertentur ad rura ſive ad paſcua ſua, & creſcent & multiplicabuntur. Super malos autem paſtores, Scribas & Phariſæos, viſitabit Dominus propter malitiam ſtudiorum ipſorum.* Saint Jérôme ne ſe borne pas là : il ajoute: *Poſſumus autem hoc juxta tropologiam, & de Eccleſiæ principibus intelligere, qui tamen non dignè regunt oves Domini : quòd illis abjectis atque damnatis, ſalvetur populus aliis traditus qui digni extiterint, & reliquiæ ſalvæ fiant. Perdunt oves paſtores qui docent Hæreſim: Lacerant & diſſipant qui ſchiſmata faciunt. Ejiciunt eas, qui contra juſtitiam de Eccleſia ſeparant : Non viſitant, qui pœnitentibus contrahunt manum. Quorum omnium miſerebitur Dominus, reddens eis priſtina paſcua, & malos paſtores auferens.* Après cela vient l'annonce du Meſſie qui eſt appellé dans la Vulgate, *Germen juſtum*, & dans la verſion des Septante, *Orientem juſtum.* Plus loin, *Dominus juſtus noſter*, ou comme l'obſerve ſaint Jérôme dans ſon Commentaire *juſtitia noſtra*, ou ſelon les Septante *Joſedec*, qui eſt l'abrégé des deux mots Hébreux exprimés par *Dominus juſtitia noſtra.* Saint Jérôme réunit donc ces différentes interprétations en diſant : (*b*) *Abjectis ergo paſtoribus Synagogæ, Scribis videlicet & Phariſæis, & ſalvatis reliquiis ex Iſrael : Apoſtoliſque Evangelii in locum priorum principum conſtitutis, inducitur paſtor paſtorum, & princeps principum, & rex regum, & Dominus dominantium, Chriſtus videlicet Salvator noſter, qui propriè eſt Germen juſtum, ſive Oriens juſtus, de quo legimus* : (*c*) Orietur in diebus ejus juſtitia. *Et in alio loco* : (*d*) Ecce vir, Oriens nomen ejus, & ſubter eum orietur, & ædificabit Templum Domino : *ut quomodo in Iſaia*, Emmanuel *appellatur, (e) hoc eſt* Nobiſcum Deus ; *ſic in Jeremia nomen accipiat,*

XXVI. Objet du Chap. XXIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Hier. in Jer.* XXIII. *Tom. III. col.* 634. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Pſal.* LXXI. 7. = (*d*) *Zach.* VI. 12. = (*e*) *Iſai.* VII. 14.

juſtitia noſtra. *Unde & Apoſtolus loquitur :* (*a*) Qui factus eſt ſapientia nobis à Deo, & juſtitia, & ſanctificatio, & redemptio. *Cui contrarius Antichriſtus, & ejus habitator diabolus, in Zacharia ſtultus paſtor dicitur.* (*b*) *Non enim Pater judicat quemquam ; ſed omne judicium dedit filio. In diebus illis & duæ & decem tribus Juda & Iſrael pariter ſalvabuntur. Et de duabus virgis, juxta Ezechiel, una virga fiet. Nomenque ejus, ſi juxta Septuaginta, vocaverit eum Dominus, appellabitur,* Joſedec, *id eſt,* Dominus juſtus. *Si ſecundùm Hebraicum,* (ou peut-être Hebræos) *qui dixerunt,* nomen ejus creabunt, *dicetur* Dominus juſtitia noſtra. *Hoc enim ſignificat* ADONAI SADFCENU, *pro quo Symmachus vertit,* Domine, juſtifica nos. Ceci regarde particuliérement le premier avénement de Jeſus-Chriſt. Saint Jérôme va bientôt étendre ſes vues plus loin, lorſqu'expliquant la ſuite du Texte, *Propter hoc ecce dies veniunt,* & le reſte : il ajoute : (*c*) *Hoc omne capitulum in Septuaginta non habetur : cujus hic ſenſus eſt : quòd nequaquam per Moyſen populus Dei de Ægypto liberetur, ſed per Jeſum Chriſtum de omni orbe terrarum in quem diſperſus fuerat : Quod ex parte, & nunc completur in mundo ; & ex toto complebitur, quando de Oriente, & Occidente, Septentrione & Meridie, venient & diſcumbent cum Abraham, Iſaac & Jacob. Ut poſtquam ſubintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Iſrael ſalvus fiat.* Toute la ſuite du Chapitre regarde les *faux Prophetes de Jéruſalem,* qui y ſont comparés avec *ceux de Samarie* dont ils ont imité l'infidélité : ſur quoi ſaint Jérôme poſe ce principe général : (*d*) *Quidquid de terra Judæa juxta litteram intelligis, refer ad congregationem credentium, quoniam propter adulteria, & mendacia ſive perjuria, virtutum & donationum Dei ſterilitas in Eccleſiis ſit.* Plus loin : *In Propheta, doctorem accipe ; in Sacerdote, miniſterii dignitatem.* Plus loin encore : *Ego Prophetas Samariæ, juxta myſticos intellectus, propriè Hæreticos dici puto, & omnes qui jactant falſi nominis ſcientiam. Quomodo autem Prophetæ Samariæ quidquid loquebantur, prophetabant in Baal idolo, videlicet dæmonibus conſecrato ; ſic Hæretici quidquid loquuntur in Eccleſia ſive extra Eccleſiam, ut ſupplantent populum Iſrael, qui priùs cernebat Deum, loquuntur in dæmonibus. Unde & ſignificanter ait :* Et in Prophetis Samariæ vidi ſtultitiam : *non enim habent eum de quo dicitur,* (*e*) Chriſtus Dei virtus & Dei ſapientia. Ce Texte parle enſuite des Prophetes de Jéruſalem, & voici le Commentaire de ſaint Jérôme : (*f*) *Non ſolùm, inquit, in Hæreticorum conciliabulis hæc reperta ſunt, ſed in Prophetis quoque Jeruſalem, id eſt Doctoribus Eccleſiæ, vidi ſimilia, ſive horribilia, adulterantium verbum Dei, & ingredientium, per viam mendacii : ut hæreticorum fallaciis acquieſcerent, & conforta-*

(*a*) 1. *Cor.* 1. 30. = (*b*) *Zach.* 11. = (*c*) *Hier. in Jer.* XXIII. *Tom. III. col.* 635. = (*d*) *Ibid. col.* 636. = (*e*) 1. *Cor.* 1. 24. = (*f*) *Loco cit. col.* 637.

rent manus peſſimorum : eorumque mala ſuis ſceleribus adjungerent, & quos corrigere debuerant, ducerent in interitum. Qui hoc fecerint, non ſe æſtiment impunitos. Erunt enim & ipſe & hi quibus favent quaſi Sodoma, omneſque qui habitant cum eis, nec recedent à talibus quaſi Gomorrha. Exultet igitur quantum vult doctrina peſſima, & glorientur Prophetæ Jeruſalem quòd obtinuerint per mendacium, & confortaverint manus peſſimorum, finis eorum erit quaſi Sodoma & Gomorrha. Il y a dans cette Prophétie une parole importante à remarquer : c'eſt au ℣. 20. où en parlant du Seigneur, le Prophete dit, ſelon la Vulgate, *in noviſſimis diebus intelligetis conſilium ejus* : l'Hébreu à la lettre dit : *in poſteritate dierum intelligetis in ea intelligentiam.* Ainſi ſelon l'Hébreu, comme ſelon la Vulgate, nous ſommes avertis que l'intelligence parfaite des Propheties eſt réſervée pour les derniers temps, c'eſt-à-dire, pour le temps de leur dernier accompliſſement : *in poſteritate dierum, in noviſſimis diebus, intelligetis.*

XXVII. Remarques ſur les promeſſes contenues dans les huit premiers verſets de ce Chapitre. Jeſus-Chriſt y eſt certainement annoncé. Mais le rappel futur des Juifs y eſt-il prédit ? & en quel ſens doit-on entendre cette promeſſe.

Le P. Houbigant ne conſidere dans les Prophetes de Jéruſalem & de Samarie que ceux de l'ancien peuple : quant aux huit premiers verſets, il prouve très-bien que les promeſſes qui y ſont contenues ne ſe bornent point au ſeul retour de la captivité de Babylone ; mais que ce retour de Babylone étoit comme un gage, & comme un ſigne du retour qui eſt ici promis. Il s'éleve enſuite très-judicieuſement contre Grotius qui prétend que ce *germen juſtum* pourroit déſigner Zorobabel comme figure de Jeſus-Chriſt : il ſoutient que les expreſſions du Prophete ne peuvent convenir qu'à Jeſus-Chriſt. Il penſe comme S. Jérôme que ces promeſſes n'auront leur entier accompliſſement qu'au temps du retour futur des Juifs : mais il s'écarte du ſentiment de ce ſaint Docteur lorſqu'il prétend qu'alors les Juifs rentreront non-ſeulement dans l'Egliſe, mais à la lettre dans leur propre terre : c'eſt ce qu'il croit voir au ℣. 3. où on lit dans la Vulgate, *& convertam eos ad rura ſua*, ou comme il l'exprime *ad paſcua ſua*, parce qu'en effet il s'agit des brebis du Seigneur ramenées à leur bercail. Au ℣. 8. on lit auſſi *& habitabunt in terra ſua.* C'eſt ſur cela que le P. Houbigant dit : *Eadem promittuntur quæ ſuprà ℣. 3. Judæos terram ſuam, poſtquàm converſi fuerint, rursùs habitaturos.* Il prévoit bien qu'on pourra lui oppoſer le ſentiment de S. Jérôme, qui contredit ſans ceſſe cette interprétation littérale, qui eſt celle des Millénaires & des Judaïzants : mais il croit pouvoir s'autoriſer de ce que S. Jérôme avoue, qu'avant ſon temps pluſieurs Ecrivains Eccléſiaſtiques, & même des Martyrs avoient penſé ainſi : & il croit achever de décider la queſtion en avançant, que ſi on ne prend le Texte en ce ſens, preſque toutes ces promeſſes du retour des Juifs dans leur terre, deviennent inexplicables, puiſqu'elles n'ont point eu leur accompliſſement au temps du premier retour des Juifs dans leur patrie. Mais il falloit cependant que S. Jérôme fût bien convaincu de la fauſſeté de cette inter-

prétation, puiſqu'en s'abſtenant, comme on l'a vu, de la condamner par reſpect pour les ſaints Martyrs, il s'abſtenoit néanmoins de la ſuivre, & ne ceſſoit de la combattre. Le ſens littéral de la promeſſe a été accompli dans la perſonne de ceux qui ſont en effet revenus de l'empire des Babyloniens dans leur propre terre, & dans leur bercail : *ad rura* vel *paſcua ſua*, *in terra ſua*. Si cet accompliſſement a été imparfait en ce que toute la nation n'eſt pas alors revenue, & qu'il n'en eſt même revenu qu'une des moindres parties, c'eſt qu'en effet cette promeſſe a plus d'étendue : mais il ne s'enſuit nullement que dans ſon étendue même, elle doive encore être limitée à un accompliſſement littéral : ſa perfection conſiſte dans un ſens plus ſublime, & dont l'accompliſſement ne ſe réduira pas à une habitation terreſtre. Les promeſſes de l'Evangile ne ſe bornent point à la terre : *Quæ ſurſùm ſunt, quærite ; quæ ſurſùm ſunt, ſapite, non quæ ſuper terram :* (*a*) voilà la doctrine Evangelique. Le bonheur des Juifs convertis ne ſera point d'être rétablis dans la Paleſtine, mais d'être rentrés dans l'Egliſe, d'être ramenés à la Jéruſalem céleſte, à cette Jéruſalem d'en haut qui eſt notre mere : *(b) Illa autem quæ ſurſùm eſt Jeruſalem, ... quæ eſt mater noſtra.* Comme Jéruſalem repréſente l'Egliſe, la terre de Juda repréſente, ainſi que ſaint Jérôme vient de le dire, l'aſſemblée des Fideles : (*c*) *Quidquid de terra Judæa juxta litteram intelligis, refer ad congregationem credentium.* Plus haut il avoit déjà dit ſous un autre point de vue, mais avec une égale vérité : (*d*) *Et reduxerit eos in terram ſuam, haud dubium quin in Eccleſiam, quam dedit patribus eorum, Apoſtolis & Apoſtolicis viris.* S. Jérôme parloit alors des Chrétiens que la perſécution avoit diſperſés, & que la paix ramenoit dans les aſſemblées des fideles, dans l'Egliſe que Dieu avoit donnée aux Apôtres & aux hommes Apoſtoliques. Ce que S. Jérôme diſoit des Apôtres à l'égard des Chrétiens, il auroit pu le dire également des Patriarches à l'égard des Juifs. L'aſſemblée des fideles eſt la terre qui a été donnée aux Patriarches, comme aux Apôtres, puiſque les uns & les autres en ſont les peres par l'eſprit de la foi. Si l'on a peine encore à comprendre comment l'aſſemblée des fideles pourroit être *la terre des Juifs*, la terre dont ils ont été chaſſés, & où ils ſeront ramenés, il n'y a qu'à ſe rappeller ce que S. Paul dit de *l'olivier franc* duquel ils ont été retranchés, ſur lequel nous avons été entés à leur place, d'où nous pouvons être retranchés comme eux, & ſur lequel ils ſeront un jour entés de nouveau comme ſur leur propre tige : (*e*) *Quantò magis ii qui ſecundùm naturam, inſerentur ſuæ olivæ.* Cet olivier repréſente aſſurément l'Egliſe ; ſi donc l'Egliſe eſt leur propre

(*a*) *Col.* III. 1. *&* 2. = (*b*) *Gal.* IV. 26. = (*c*) *Hier. in Jer.* XXIII. *Tom. III. col.* 636. = (*d*) *Hier. in Jer.* XXVI. *Tom. III. col.* 606. = (*e*) *Rom.* XI. 24.

olivier ;

olivier : *ſuæ olivæ* : l'Egliſe eſt auſſi dans le même ſens leur propre terre, *in terram ſuam* : C'eſt dans cette terre qu'ils ſeront ramenés : *convertam eos, ad rura, (*vel paſcua*) ſua* : c'eſt dans cette terre qu'ils habiteront : *& habitabunt in terra ſua.*

XXVIII. Objet du Chap. XXVI, ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXVI. La ſuite des événements nous fait paſſer du Chapitre XXIII. au Chapitre XXVI. qui ſe trouve daté du commencement du regne de *Joakim.* Jérémie par l'ordre du Seigneur annonce une ſeconde fois que Jéruſalem ſera traitée comme Silo : & voici ce que dit ſur cela S. Jérôme : (*a*) *Sicut extructo Templo in area Ornæ, & in monte Moria, hoc eſt viſionis, in quo Abraham filium ſuum Iſaac obtuliſſe narratur, ceſſavit religio Silo, nec poſteà ibi ſunt celebrata ſacrificia : ſic extructâ Eccleſia, & ſpiritualibus in ea victimis immolatis, oeſſârunt legis cæremoniæ ; & data eſt urbs Judæorum in maledictionem ouctis gentibus terræ ; de qua nos Dominus liberavit dicente Apoſtolo :* (*b*) Chriſtus redemit nos de maledictione legis, factus pro nobis maledictio. Les Prêtres, les faux-Prophetes & tout le peuple veulent perdre Jérémie, parce qu'il a ainſi prophétiſé ; & voici ſur cela la réflexion de ſaint Jérôme : (*c*) *Si quando igitur propter mandata Domini, & fidei veritatem, vel Sacerdotes nobis, vel Pſeudoprophetæ, vel deceptus populus, iraſcitur, non magnopere curemus ; ſed exequamur ſententiam Dei, nequaquam præſentia mala, ſed futura bona animo cogitantes.* Jérémie répond à ſes accuſateurs avec autant de modeſtie que de fermeté ; ſur quoi ſaint Jérôme dit : (*d*) *Si quando igitur & nobis pro neceſſitatis anguſtiis, humilitate opus eſt : ſic eam aſſumamus, ne veritatem & conſtantiam deſeramus. Aliud eſt enim ſuperbè contumeliam facere judicanti, quod ſignum ſtultitiæ eſt : aliud ſic impendens vitare diſcrimen, ut de veritate nihil ſubtrahas.* Le P. Houbigant obſerve que quant aux cinq derniers verſets où ſe trouve l'exemple du Prophete Urie allégué ſelon les uns par les défenſeurs de Jérémie, & ſelon les autres par Jérémie même comme Hiſtorien, il eſt plus probable que c'eſt Jérémie même qui parle comme Hiſtorien, comme en effet c'eſt lui qui parle certainement en cette qualité au *v.* 24. qui termine le Chapitre.

XXIX. Objet du Chap. XXV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXV. La ſuite des temps nous ramene de la fin du Chapitre XXVI. au commencement du XXV, c'eſt-à-dire, du commencement du regne de Joachim, à la *quatrieme année* de ſon regne. C'étoit la premiere de Nabuchodonoſor en Chaldée ; & Jérémie annonce que ce Prince va venir inceſſamment dans la Judée pour tomber ſur Jéruſalem : il marque les ſoixante & dix ans déterminés par le Seigneur pour la durée de la captivité qu'il annonce ; il prédit

(*a*) *Hier. in Jer.* XXVI. *Tom. III. col.* 654. = (*b*) *Gal.* III. 13. = (*c*) *Ubi ſuprà.* = (*d*) *Ibid. col.* 655.

que les Chaldéens après avoir exercé les jugements du Seigneur ſur Jéruſalem & ſur tous les peuples voiſins, ſeront eux-mêmes aſſujétis à d'autres peuples & à des Rois puiſſants, tels que furent Cyrus Roi des Perſes & des Medes, & Alexandre Roi des Grecs. S. Jérôme s'éleve peu ici au deſſus de la lettre : il y a cependant un endroit où il fait alluſion au ravage que cauſoient de ſon temps les Barbares ; mais il paroît que ſes expreſſions y ont été altérées par les Copiſtes, qui vraiſemblablement lui ont fait dire le contraire de ſa penſée. Voici ce qu'on lit dans l'édition des Bénédictins : (a) *Iſta ſunt præmia contemptorum, & Dei verba audire nolentium. Quidquid igitur ſuper nos adducitur, noſtra peccata fecerunt. Omneſque gentes ut tunc adductæ ſunt contra Jeruſalem ; ſic hodie adducuntur contra Eccleſiam negligentem, ut interficiat eos, & ponat in ſtuporem, & in ſibilum, & in ſolitudines ſempiternas, ut in exemplo ſint omnium atque miraculo.* Il y a grande apparence qu'il a voulu dire : *ſic hodie adducuntur contra Eccleſias negligentes, ut interficiant eas, & ponant in ſtuporem*, & le reſte. Il ajoute : *Sibilus autem miraculi & ſtuporis indicium eſt, & ſolitudo ſempiterna in his deprehenditur, qui præſidem non habent Deum.* Il continue d'appliquer cette peinture des maux de la Judée à l'état où ſe trouvoient réduites les Egliſes qui s'étoient laiſſées pervertir par l'Héréſie. Plus loin après avoir expliqué ſelon la lettre le dénombrement de toutes les nations qui doivent boire ſucceſſivement le calice du Seigneur, il dit : (b) *Allegorici Interpretes iſtum omnem locum ad cunctas referunt nationes, quas inebriaverit diabolus calice peccatorum meraciſſimo. Et noviſſimum etiam ipſum bibiturum ſupplicia atque cruciatus, de quo ſcribit Apoſtolus* : (c) Quem Dominus Jeſus interficiet ſpiritu oris ſui. *Et in alio loco dicit* : (d) Noviſſimus autem inimicus deſtruetur mors. *Quod magnarum virium eſt poſſe diverſarum vocabula nationum transferre ſub etymologiis ſuis, & ſingula vitia ſingulis hominibus coaptare.* Plus loin en parlant des expéditions du Roi de Babylone ſur tant de différents peuples, voici ce qu'il dit : (e) *De hoc autem loco puto dixiſſe & Dominum* : (f) Conſurget gens adversùs gentem, & regnum contra regnum : *& cætera quæ in ipſius Evangelii ſententia continentur. Intelligamus autem hæc facta juxta hiſtoriam, quando à rege Babylonio cunctæ nationes in circuitu ſubjugatæ ſunt, & imperium ejus ſenſere crudele. Vel juxta prophetiam longo poſt tempore in conſummatione mundi futura. Dicunturque interfecti à Domino, non quòd Dominus ipſe percutiat ; ſed quo in interitu peſſimorum voluntas & imperium Domini compleatur.* Il y a en effet beaucoup d'apparence que, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'expliquer allégoriquement le détail de ces différents peuples qui doivent

(a) *Hier. in Jer.* XXV. *Tom. III. col.* 647. = (b) *Ibid. col.* 650. = (c) 2. *Theſſ.* II. 8. = (d) 1. *Cor.* XV. 26. = (e) *Loco cit. col.* 651. & 652. = (f) *Luc.* XXI. 10.

boire le calice du Seigneur, on pourroit dire que ce grand fléau qui commence par la captivité des enfants de Juda, & qui ſe termine par la ruine des Babyloniens, repréſente préciſément celui que ſaint Jean annonce pour les derniers temps, comme devant remplir le ſixieme & dernier âge de l'Egliſe ſur la terre, à commencer par le châtiment dont Dieu frappera alors les Chrétiens prévaricateurs juſqu'à la ruine entiere de l'Antechriſt & de tous ceux qui lui ſeront attachés; enſorte que les ſoixante & dix ans de la captivité de Babylone ici expreſſément annoncés pourroient marquer la durée de ce fléau qui terminera la durée des ſiecles.

XXX. Objet du Ch. XXXV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Le Commentaire de S. Jérôme ne va pas au delà du Chapitre XXXII. Témoignage de ce Pere ſur les Réchabites, dont il eſt parlé dans le Chapitre XXXV.

CHAPITRE XXXV. La ſuite des temps nous conduit du Chapitre XXV. au Chapitre XXXV. intimement lié avec le XXXVI. Ces trois appartiennent à la *quatrieme année* de Joakim, & l'on voit commencer *la cinquieme* dans le Chapitre XXXVI. Au Chapitre XXXV. on voit que Dieu ſe ſert de la fidélité des *Réchabites* pour confondre l'infidélité des enfants de Juda. Il réitere ſes menaces contre ceux-ci, & promet de conſerver les Réchabites. Ici le Commentaire de ſaint Jérôme nous manque : il ne va pas au delà du Chapitre XXXII. Mais ce ſaint Docteur parle des Réchabites dans une lettre qu'il écrivit à ſaint Paulin, & il reconnoit que ces hommes pieux ont été ſous l'ancienne Loi ce que ſont ſous la Loi nouvelle les Moines : (a) *Si cupis eſſe, quod diceris Monachus, id eſt ſolus; quid facis in urbibus, quæ utique non ſunt ſolorum habitacula, ſed multorum. Habet unumquodque propoſitum principes ſuos. Romani duces imitentur Camillos.... Philoſophi proponant ſibi Pythagoram.... Poetæ æmulentur Homerum...., Hiſtorici, Thucydidem.... Oratores Lyſiam.... Et ut ad noſtra veniamus, Epiſcopi & Presbyteri habeant in exemplum Apoſtolos & Apoſtolicos viros.... Nos autem habeamus propoſiti noſtri principes, Paulos & Antonios.... Et ut ad Scripturarum auctoritatem redeam, noſter princeps Elias, noſter Elizæus, noſtri duces filii Prophetarum, qui habitabant in agris & ſolitudinibus, & faciebant ſibi tabernacula propè fluenta Jordanis. De his ſunt & illi filii Rechab, qui vinum & ſiceram non bibebant; qui morabantur in tentoribus, qui Dei per Jeremiam voce laudantur, & promittitur eis, quòd non deficiat de ſtirpe eorum vir ſtans coram Domino.* Le P. Houbigant prétend que cette promeſſe trouve ſon accompliſſement non-ſeulement dans le retour des Réchabites dans la Judée après la captivité de Babylone : mais juſques dans ceux qui leur ont ſuccédé en imitant leur maniere de vivre, tant chez les Juifs ſous l'ancienne Loi, que chez les Chrétiens mêmes ſous la Loi nouvelle. On pourroit dire que l'inſtitut des Réchabites étant né ſous l'ancienne alliance, il pourroit ſuffire qu'il eût duré juſqu'au temps

(a) *Hier. in ep. 49. al. 13. ad Paulin. Tom. IV. col. 565.*

de la nouvelle alliance ; & qu'en effet S. Jérôme en remontant à l'origine des Moines depuis Jeſus-Chriſt, ne les place pas plus haut que S. Paul & S. Antoine qui vivoient au troiſieme ſiecle, enſorte qu'on ne peut pas dire qu'ils aient ſuccédé immédiatement aux Réchabites. Ils les ont imités ſans leur ſuccéder ; mais parce qu'ils les ont imités, ils ſont devenus à notre égard ce qu'étoient les Réchabites à l'égard des Juifs. Leur fidélité à obſerver les regles de leurs Inſtituteurs reproche aux Chrétiens prévaricateurs leur infidélité à l'égard des regles ſaintes de l'Evangile : & les promeſſes faites aux Réchabites pourront trouver en effet leur accompliſſement dans ceux qui ayant embraſſé la vie Monaſtique ſont demeurés fideles à leur vocation.

XXXI. Objet du Ch. XXXVI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Le Commentaire de S. Jérôme nous manque ſur ce Chapitre.

CHAPITRE XXXVI. C'eſt la ſuite du précédent. Jérémie dicte à Baruch ſes Prophéties, & lui donne ordre de les lire devant le peuple. Baruch les lit devant le Peuple & devant les Princes. Le Roi Joakim fait brûler le Livre. Jérémie dicte une ſeconde fois ſes Prophéties, & y en ajoute de nouvelles en annonçant les vengeances du Seigneur contre Joakim. Le Commentaire de ſaint Jérôme nous manque ſur ce Chapitre comme ſur le précédent. Mais la docilité de Baruch & de Jérémie aux ordres du Seigneur nous montre le ſoin que nous devons prendre de faire ce que Dieu nous ordonne & ce qui eſt agréable à ſes yeux. Ce que Jérémie dit de l'effet que ces Prophéties devroient produire ſur ceux qui les écouteront, nous montre l'uſage que nous devons en faire nous-mêmes en nous humiliant devant Dieu pour détourner de deſſus nous ſa colere : l'attention que les Princes donnent à ces Prophéties, nous avertit de l'attention que nous devons y donner pour attirer ſur nous la miſéricorde du Seigneur. La colere du Roi contre Jérémie & les menaces qu'elle attire ſur lui, nous montrent combien il eſt dangereux d'écouter la parole du Seigneur avec un cœur indocile. Les deux premiers verſets du Chapitre XXXVII. paroiſſent être la concluſion du Chapitre XXXVI.

XXXII. Objet du Ch. XXIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXIV. La ſuite des temps nous ramene à ce Chapitre, c'eſt-à-dire, à ce qui arriva après l'enlevement de *Jéchonias* qui avoit ſuccédé à ſon pere Joakim. Jéchonias & ceux qui avoient été emmenés avec lui, ſont ici repréſentés ſous le ſymbole d'un panier *de bonnes figues* : & c'eſt à eux que Dieu adreſſe ſes promeſſes. Sédécias au contraire, & ceux qui étoient reſtés dans la Judée, ou qui s'étoient enfuis dans l'Egypte, ſont ici repréſentés ſous le ſymbole d'un panier de *mauvaiſes figues* : & c'eſt ſur eux que Dieu fait tomber ſes menaces. Ici nous avons le ſecours de S. Jérôme, qui d'abord applique ce ſymbole aux Juifs du temps de Jeſus-Chriſt : (a) *Duos cophinos ſive calathos*

(a) *Hier. in Jer.* XXIV. *Tom. III. col.* 643.

bonarum & malarum ficorum... ad eos referamus qui in adventu Domini Salvatoris crediderunt, & non crediderunt : ut qui à Scribis & Sacerdotibus concitati clamaverunt, dicentes ; Crucifige, crucifige talem, *ſint calathus ficorum malarum ; qui verò poſt aſcenſionem ejus de populo crediderunt, ad bonas ficus & ad calathum cophinumque optimum referantur.* Mais enſuite il applique le même ſymbole aux Chrétiens lorſqu'il dit : (a) *Hi autem calathi qui bonas habebant & malas ficus, non erant foris & extra Eccleſiam, ſed ante Templum Domini, eo quòd cuncta illius ſcientiæ pateant : nec tamen habent amaritudinem hæ ficus quæ foris ſunt, quantum illæ quæ poſt confeſſionem fidei prævaricatione mutatæ ſunt. Nec tantam ſuavitatem bonæ ficus, quæ non ſunt in conſpectu Templi Dei, quales fuerunt mundi Philoſophi, qui naturali bono & intelligentiâ Creatoris non tam viſi ſunt ſequi, quàm laudare virtutes, quantum habent ſuavitatem ficus quæ ſunt in Templo Dei, quarum fuerunt Prophetæ & Apoſtoli.* C'eſt à ces bonnes figues, c'eſt-à-dire, aux Chrétiens fideles à leur vocation que les promeſſes des biens céleſtes ſont adreſſées ; & au contraire les Chrétiens prévaricateurs ſont l'objet des menaces qui ſous l'image des maux temporels renferment celles des maux éternels.

XXXIII. Remarques ſur les promeſſes contenues aux ℣℣. 6. & 7. Regardent-elles uniquement les Juifs ? ne s'étendent-elles pas juſques ſur les Chrétiens ?

Le P. Houbigant non-ſeulement ne s'éleve pas ici au deſſus de la lettre, mais entreprend même de nous y réduire, en ſoutenant que ces promeſſes & ces menaces ne regardent que les Juifs du temps de Jérémie : enſorte que ſi on l'en croit, ces promeſſes ont été accomplies dans la perſonne de ceux que Dieu ramena de Babylone à Jéruſalem. Il y a cependant deux points qui forment difficulté ſur cette interprétation : l'un c'eſt que Dieu y promet de les rétablir dans leur propre terre de maniere qu'il ne les en chaſſera plus ; & cependant ils en ont été chaſſés depuis Jeſus-Chriſt : le P. Houbigant répond que la promeſſe ſignifie ſimplement qu'ils n'en ſeront plus chaſſés par les Chaldéens. On ſent combien c'eſt reſtreindre une promeſſe qui eſt abſolue & illimitée : *non deſtruam, non evellam.* Il eſt viſible que l'étendue de cette promeſſe ne ſe trouvera pleinement accomplie que ſur les élus de Dieu, qui introduits dans la Jéruſalem céleſte, n'en ſeront jamais exclus. Le ſecond point eſt que Dieu parlant de ceux qu'il raménera dans leur patrie, promet de leur donner un cœur nouveau, enſorte qu'ils s'attacheront à lui, & qu'ils reviendront à lui de tout leur cœur. Cette promeſſe a eu ſans doute un accompliſſement dans ceux que Dieu regarda alors dans ſa miſéricorde : mais les déſordres de ce peuple au temps d'Eſdras & de Néhémias, au temps d'Antiochus, au temps de Jeſus-Chriſt, montrent aſſez que la plus grande partie de ce peuple n'avoit point encore reçu le cœur nouveau promis par les Prophetes. Le P. Houbigant obſerve que du moins l'idolatrie ne fut plus le vice

(a) *Ibid. col. 644.*

de la nation ; & il prétend que c'eſt là le ſens de la promeſſe. Mais, on ſent combien c'eſt encore reſtreindre cette promeſſe. Suffit-il de n'être plus idolâtre ? eſt-ce là revenir à Dieu de tout ſon cœur ? *quia revertentur ad me in toto corde ſuo.* C'eſt dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, c'eſt dans tous les juſtes qui ont vécu avant Jeſus-Chriſt & depuis Jeſus-Chriſt, que l'on voit éclater l'accompliſſement de la promeſſe d'un cœur nouveau : dabo eis cor ut ſciant me : & cet accompliſſement s'étendra juſqu'à la fin des ſiecles ſur tous ceux que Dieu fera entrer dans ſon Egliſe, & qu'il y ſanctifiera par ſa grace.

XXXIV. Objet du Chap. XXIX. ſelon le ſens litteral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXIX. La ſuite des temps nous fait paſſer du Chap. XXIV. au XXIX. qui paroît être du même temps, & qui a principalement pour objet les captifs qui avoient été emmenés avec *Jéchonias.* Dieu leur preſcrit la conduite qu'ils doivent tenir dans leur captivité, les prémunit contre la ſéduction des faux Prophetes, & leur réitere la promeſſe de les retirer de leur captivité & de les ramener dans leur patrie quand les ſoixante & dix ans ſeront accomplis. S. Jérôme conſidere dans cette captivité l'image de la captivité ſpirituelle qu'éprouvent les pécheurs ſous l'empire du démon : (*a*) *Secundùm myſticos intellectus poſtquàm de Jeruſalem, id eſt Eccleſia, propter peccata noſtra ejecti fuerimus, & traditi Nabuchodonoſor de quo dicit idem Apoſtolus :* (*b*) Tradidi hujuſcemodi Satanæ in interitum carnis, ut ſpiritus ſalvus fiat in die Domini : *& iterùm :* (*c*) Quos tradidi Satanæ, ut diſcant non blaſphemare : *non debemus eſſe ſecuri, nec torpentes otio, ſalutem penitùs deſperare ; ſed primùm ædificare domos, non ſuper arenam, ſed ſuper petram, & tales domos, quales ædificaverunt obſtetrices in Exodo, quia timebant Dominum.* Il continue de ſuivre cette interprétation. Plus loin parlant des faux-Prophetes, il dit : (*d*) *Quanti & de noſtro grege, ſimiles Achab & Sedeciæ, prophetant in nomine Domini mendacium, & faciunt ſtultitiam in Iſrael, & mœchantur uxores eivium ſuorum, qui in eadem Eccleſiæ ſunt urbe generati, quos verus Nabuchodonoſor friget in igne peccati, dicente Oſee Propheta :* (*e*) Omnes adulterantes, quaſi clibanus ſuccenſus à coquente. *Felix qui tollit jugum ab adoleſcentia ſua, & ſedet ſolus, quia amaritudine repletus eſt, poteſtque dicere cum David.* (*f*) Non ſedi in concilio malignantium, & cum iniqua gerentibus non introibo. Comme la captivité de Babylone peut repréſenter les malheurs des derniers temps, les faux-Prophetes qui s'éleverent au temps de cette captivité, peuvent repréſenter ceux qui ſelon la prédiction même de Jeſus-Chriſt s'éleveront dans les derniers temps.

XXXV. Remarque de S. Jérôme

Avant de paſſer aux deux Chapitres ſuivants qui ſont remplis des plus magnifiques promeſſes, il ſera utile de conſidérer ici ce que S. Jé-

---

(*a*) *Hier. in Jer.* XXIX. *Tom. III. col.* 664. = (*b*) 1. *Cor.* v. 5. = (*c*) 1. *Tim.* 1. 20. = (*d*) *Ibid. col.* 668. = (*e*) *Oſee*, VII. 4. = (*f*) *Pſ.* XXV. 4.

rôme en dit dans le Prologue du Livre qui en contient l'explication. Voici ſes expreſſions : (*a*) *Præſens ſextus liber Commentariorum in Jeremiam, repromiſſiones myſticas continebit, quas Judæi putant, & noſtri Judaizantes in conſummatione mundi eſſe complendas : necdum enim ſub Zorobabel poſſunt expletas convincere. Nos autem ſequentes auctoritatem Apoſtolorum & Evangeliſtarum, & maximè Apoſtoli Pauli, quidquid populo Iſraël carnaliter repromittitur, in nobis ſpiritualiter completum eſſe monſtramus, hodieque compleri : nec inter Judæos & Chriſtianos ullum aliud eſſe certamen, niſi hoc : ut cùm illi noſque credamus Chriſtum Dei Filium repromiſſum ; & ea quæ ſunt futura ſub Chriſto à nobis expleta, ab illis explenda dicuntur. Qui igitur Chriſtum veniſſe jam credimus, neceſſe eſt ut ea quæ ſub Chriſto futura dicuntur, expleta doceamus.* Au reſte lorſque S. Jérôme dit ici que ces promeſſes ſont accomplies, cela n'exclut point ce qu'il dit ailleurs d'un accompliſſement plus parfait à la fin des temps & dans l'éternité. On ſe rappelle ici ce qu'il a dit en pluſieurs endroits ſur ce point : Ces promeſſes ont été accomplies en partie au premier avénement de Jeſus-Chriſt, elles recevront leur entier accompliſſement dans ſon ſecond avénement.

ſur les promeſſes contenues aux Chapitres XXX. & XXXI.

CHAPITRE XXX. Ce Chapitre paroît être la ſuite du précédent ; du moins il a évidemment rapport aux promeſſes qui y ont été faites : celles qu'il contient en ſont la ſuite, & en développent l'étendue en annonçant clairement le regne du Meſſie, c'eſt-à-dire de Jeſus-Chriſt, lequel y eſt déſigné ſous le nom de *David*, qui ſignifie le bien-aimé. Jeſus-Chriſt eſt marqué ſous le même nom dans Ezéchiel ; & S. Jérôme rappelle ici ce qu'il en a dit dans ſon Commentaire ſur ce Prophete ; ce qui nous donne lieu de remarquer encore combien il eſt avantageux de lire les Commentaires de S. Jérôme dans l'ordre qu'il a ſuivi en les compoſant ; (*b*) *Si quid igitur in illa Prophetia* (*Ezechiel*) *diximus, etiam in præſenti loco intelligendum eſt.* S. Jérôme prend ici le nom de *Jacob* comme déſignant les douze tribus d'Iſraël : (*c*) Jacob *autem duodecim tribus intellige, quæ nequaquam ſub Zorababel, ut nonnulli falsò putant, ſed de evangelicâ vocatione ſalvatæ ſunt.* Il revient à la Prophétie qui concerne Jeſus-Chriſt ſous le nom de *David*, ſur quoi il s'exprime ainſi : *Quomodò* primus Adam & ſecundus Adam, *ſcribuntur juxta corporis veritatem ; ſic* & David *Dominus atque Salvator, quia juxta carnem ex David, totum in eo ſancta Maria conferente quidquid fuit ex ſtirpe David, & habente originem atque conceptum de Spiritu Sancto.* Plus loin S. Jérôme reconnoît un premier accompliſſement des promeſſes ſous Zorobabel, mais un ſecond plus parfait en Jeſus-Chriſt : (*d*) *Et ſub Zorobabel hæc facta cognoſcimus, quando* (vraiſemblable-

XXXVI. Objet du Chap. XXX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Hier. in Prol. l.* VI. *in Jer. Tom. III. col.* 670. = (*b*) *Hier. in Jer.* XXX. *Tom. III. col.* 671. = (*c*) *Ibid. col.* 672. = (*d*) *Ibid. col.* 674.

ment les Copiſtes ont omis ici *poſtquam*) *Aſſyrios, hoc eſt Niniven; vaſtavere Babylonii atque Chaldæi, & rursùm Babylonios & Chaldæos Medi Perſæque cœperunt, & Babylon deſtructa eſt. Tunc Sion cœpit habere Dominum requirentem, & obducta eſt cicatrix vulneribus illius, & ſanata eſt à plagis ſuis, quod pleniùs atque perfectiùs complebitur in Chriſto.* Plus loin : (*a*) *Typus præceſſit in Zorobabel & Ezra, quando reverſus eſt populus, & cœpta eſt ædificari civitas in excelſo ſuo, templique obſervari religio, & cætera quæ ipſius Ezræ volumine continentur. Pleniùs autem atque perfectiùs in Domino Salvatore Apoſtoliſque completum eſt, quando ædificata eſt civitas in excelſo ſuo, de qua ſcriptum eſt* : (*b*) Non poteſt abſcondi civitas quæ in monte ſita eſt, *& templum juxtà ordinem ſuum cæremoniaſque fundatum, ut quidquid in priori populo fiebat carnaliter, in Eccleſia ſpiritualiter compleretur.... Tunc viſitavit Dominus adversùm omnes qui tribulaverunt populum Dei, adverſarias videlicet poteſtates. Et fuit dux ejus ex eo : haud dubium quin Dominus & Salvator ſecundùm carnem ex genere Iſrael, & princeps de medio ejus productus eſt.* Le Prophete répete ici cette parole importante que nous avons déjà remarquée au Chap. XXIII. & cette répétition même nous avertit de l'attention qu'elle mérite : *In noviſſimo dierum intelligetis ea* : & voici l'application que S. Jérôme en fait au temps du premier avénement de Jeſus-Chriſt : *Quomodo autem artifex* (peut-être avoit-il écrit *artificis mens*) *non poteſt intelligi, niſi opere completo, nec medicinæ induſtria, niſi poſtquam fuerit ſanitas conſequuta ; ita cùm everſio fuerit Jeruſalem, & prioris populi abjectio, tunc intelligent credentes quòd repulſio Judæorum, noſtræ ſalutis occaſio fuit.* Plus les ſiecles s'avanceront, plus le ſens myſtérieux des Prophéties ſe développera par leur accompliſſement : & ce ſera ſur-tout dans les derniers temps que l'on en comprendra mieux le vrai ſens : *In noviſſimo dierum intelligetis ea.* Le P. Houbigant reconnoît Jeſus-Chriſt dans la perſonne de ce *David* annoncé par Jérémie ; il s'éleve même contre Grotius qui a prétendu y trouver Zorobabel : il lui oppoſe très-judicieuſement que Jérémie donne à ce *David* le titre de *roi*, & que ce titre ne convient nullement à Zorobabel.

XXXVII. Objet du Ch. XXXI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Matthieu, de S. Paul & de S. Jérôme.

CHAPITRE XXXI. Ce Chapitre eſt la ſuite du précédent. Les promeſſes du Seigneur y ſont préſentées dans un plus grand détail, qui embraſſe toute la famille d'Iſraël, *Samarie* & *Jéruſalem*, *Ephraïm* & *Jacob* : *Rachel* s'y trouve nommée ; l'Incarnation du Verbe y eſt myſtérieuſement annoncée ; l'alliance nouvelle y eſt expreſſément prédite. S. Matthieu nous y découvre (*c*) dans les larmes de Rachel ſur la mort de ſes enfants, celles des meres Juives dont les enfants furent maſſacrés à Bethléhem & aux environs à l'occaſion de la naiſſance de Jeſus-Chriſt ; les ſaints Docteurs reconnoiſſent dans les expreſſions myſ-

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Matt.* v. 14. = (*c*) *Matt.* II. 17. & 18.

térieuſes

térieuſes du Prophete, l'Incarnation du Verbe dans le ſein de Marie; S. Paul nous montre dans l'alliance nouvelle qui eſt annoncée, (*a*) celle que Dieu a faite avec les hommes par Jeſus-Chriſt. S. Jérôme remarque d'abord que les promeſſes ici faites à Iſraël ont eu au premier avénement de Jeſus-Chriſt leur accompliſſement dans les reſtes qui furent alors ſauvés par grace : (*b*) *Hoc autem dicit reliquiis quæ ſalvæ factæ ſunt. Quòd ſi opponitur nobis id quod dictum eſt :* Ero Deus generi Iſrael, *ſive* univerſis cognationibus Iſrael : *affirmamus exemplum :* (*c*) Si filii eſſetis Abrahæ, faceretis opera patris veſtri. *Et Apoſtolus ſcribit :* (*d*) *Videte Iſrael ſecundùm carnem : Ex quo docet eſſe alium Iſrael ſecundùm ſpiritum. Ille igitur Iſrael eſt, qui mente cernit Deum, ſive rectiſſimus Domini eſt ; & hujuſcemodi Iſrael erit populus Dei.* Plus loin ſur ces mots : *Ædificabo te, & ædificaberis, virgo Iſrael :* S. Jérôme dit : (*e*) *Hoc propriè intelligamus in Eccleſia. Delirant enim qui auream atque gemmatam ſuſpirant Jeruſalem, ſuam avaritiam in myſterio urbis Domini conſecrantes.* Plus loin en parlant du retour des enfants d'Iſraël dans leur patrie, le ſaint Docteur dit : (*f*) *Judæi putant hoc eſſe completum quando ſub Ezra poſt diem Phaſe egreſſi ſunt de Babylone ut reverterentur Jeruſalem : in quo typus fuit, & non veritas. Neque enim in illo tempore univerſa quæ legimus & lecturi ſumus, fuiſſe completa poterunt approbare.* Plus loin il explique en deux ſens différents le nom myſtérieux d'Ephraïm : (*g*) *Ephraim autem in typo eſſe populi de gentibus congregati, Scriptura teſtatur. Fuit enim poſterior filius Joſeph, & ſurripuit primogenita Manaſſe, qui naturâ primitivus erat..... Omniſque populus decem tribuum vocatus eſt* Ephraim : *quia Jeroboam filius Nabat, ex hac tribu regnum primus obtinuit in Samaria.* Plus loin il convient que ces promeſſes ne ſeront pleinement accomplies qu'au temps du dernier avénement de Jeſus-Chriſt. (*h*) *Quæ omnia nunc ex parte tribuuntur ; tunc autem dabuntur in pleno, quando viderimus facie ad faciem, & corpus humilitatis noſtræ fuerit reſurrectionis gloriâ commutatum.* Sur le texte que S. Matthieu rappelle touchant les pleurs de Rachel, S. Jérôme prévient une objection : (*i*) *Quæritur quomodo Matthæus Evangeliſta teſtimonium Prophetæ ad interfectionem tranſtulerit parvulorum : cùm perſpicuè de decem tribubus ſcriptum ſit, quarum princeps non fuit Ephratha, & nequaquam ſit in tribu Ephraim, ſed in tribu Juda : ipſa eſt enim & Bethlehem* διωνύμως, *Unde & nomina utriuſque concordant. Bethlehem vocatur* domus panis. *Ephratha,* καρποφορία, *quam nos* ubertatem *poſſumus dicere. Quin igitur Rachel in Ephratha, hoc eſt in Bethlehem, condita eſt, ſicut & Scriptura ſancta & titulus ſepulcri ejus hodieque teſtantur, flere dicitur pueros qui juxta ſe, & in ſuis regionibus interfecti ſunt.* Il convient

(*a*) *Hebr.* VIII. 8. *& ſeqq.* X. 16. *&* 17. = (*b*) *Hier. in Jer.* XXXI. *Tom. III. col.* 675. = (*c*) *Joan.* VIII. 39. = (*d*) 1. *Cor.* X. 18. = (*e*) *Ibid. col.* 676. = (*f*) *Ibid. col.* 677. = (*g*) *Ibid.* = (*h*) *Ibid. col.* 678. = (*i*) *Ibid. col.* 679.

enſuite que les dix tribus ne ſont point revenues de leur captivité : & voici comment il explique la promeſſe du retour des enfants de Rachel. (*a*) *Hoc juxta litteram, necdum factum eſt : neque enim decem tribus quæ in civitatibus Medorum exulant atque Perſarum, reverſas in terram Judæam legimus : ſed juxta ſpiritum, & in paſſione Domini completum eſt, & hucuſque completur, quando de toto orbe ſalvatur Iſrael..... Meliùs autem de parvulis intelligimus, quòd mercedem habeant effuſi ſanguinis pro Chriſto, & pro terra Herodis inimici, teneant regna cœlorum ; & reverſuri ſint in ſedem priſtinam, quando pro corpore humilitatis, corpus receperint glorioſum.* Il ne doute point que l'Incarnation du Verbe ne ſoit marquée dans ces expreſſions myſtérieuſes : *Creavit Dominus novum ſuper terram : femina circumdabit virum.* Voici comment il l'explique, en paraphraſant le texte de maniere que c'eſt Dieu qui parle : (*b*) *Reſpice quid dicturus ſum, & unde tibi tanta beatitudo expectanda ſit diligenter attende. Audi quod nunquam antè cognoveras. Novam rem creavit Dominus ſuper terram. Abſque viri ſemine, abſque ullo coïtu atque conceptu, femina circumdabit virum gremio uteri ſui, qui juxta incrementa quidem ætatis per vagitus, & infantiam proficere videbitur ſapientiâ & ætate ; ſed perfectus vir in ventre femineo ſolitis menſibus continebitur.* Plus loin il reconnoît expreſſément les trois accompliſſements des promeſſes faites aux enfants de Juda : (*c*) *Et habitabit abſque iniquitate Judas in civitatibus ſuis ; eruntque agricolæ, & pecorum multitudo : quod ex parte videtur ſub Zorobabel & Ezra eſſe completum. Plenitudo autem vaticinii ad Chriſti tempora referatur : vel in primo adventu, quando ſpiritualiter hæc facta ſunt ; vel in ſecundo univerſa complentur : juxta nos ſpiritualiter, juxta Judæos & noſtros Judaizantes carnaliter.*

XXXVIII. Suite des témoignages de S. Jérôme ſur le ſens myſtérieux des promeſſes contenues dans ce Chapitre.

Plus loin S. Jérôme diſtingue encore très-bien ces deux accompliſſements des promeſſes au temps de Jeſus-Chriſt, lorſqu'il dit : (*d*) *Omnes hujuſcemodi repromiſſiones juxta Judæos & noſtros Judaizantes, in mille annorum regno putantur eſſe complendæ. Nos autem dicente Apoſtolo :* (*e*) Ego plantavi, Apollo rigavit, ſed Deus incrementum dedit : *& Iſaia Propheta, quòd Salvator ædificator ſepium & domorum eſſe memoretur, in primo adventu Chriſti ſpiritualiter impleta defendimus, & impleta ex parte non ex toto, quia nunc in ſpeculo videmus, & in ænigmate ; & neſcimus ſicut oportet nos ſcire. Cùm autem quod perfectum eſt venerit, tunc quod ex parte eſt deſtruetur. Aut certè in ſecundo complenda credimus, quando in ſua majeſtate Dominus apparebit, & ſubintraverit plenitudo gentium, ut omnis Iſrael ſalvus fiat, & nequaquam ex parte per ſingulos, ſed ſit Deus omnia in omnibus.* Il vient enſuite à la promeſſe de la nouvelle alliance, & voici ce qu'il en dit : (*f*) *Hoc teſtimonio Apoſtolus Paulus, ſive quis alius ſcripſit Epiſtolam, uſus eſt ad*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid. col.* 682. = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Ibid. col.* 683. = (*e*) 1. *Cor.* III. 6. = (*f*) *Ibid. col.* 684.

Hebræos : omneſque deinceps Eccleſiaſtici viri, in primo ſalvatoris adventu dicunt univerſa completa, & novum teſtamentum, hoc eſt, Evangelium, ſucceſſiſſe veteri teſtamento ; à quo legem litteræ lege ſpiritûs commutatam ; ut omnia quoque ſacrificia, & circumciſio, & ſabbathum, ſpiritualiter complerentur. Quòd autem pactum *pro teſtamento ponimus, Hebraicæ veritatis eſt ; licèt teſtamentum rectè* pactum *appelletur ; quia voluntas in eo atque teſtatio eorum qui pactum ineunt, continetur.* Il prévient enſuite une objection que l'on pourroit former ſur ce que ces promeſſes ſont faites aux enfants de ceux avec qui la premiere alliance fut faite : voici ſa réponſe : (*a*) *Si cui autem ſcrupulum facit quare dixerit* : Diſponam domui Iſrael & domui Juda pactum (*ſive* teſtamentum) novum, non ſecundùm pactum quod pepigi cum patribus veſtris : *intelligat primùm Eccleſiam Chriſti ex Judæis* (il faut ſans doute ſous-entendre fuiſſe), *& ad illos veniſſe Dominum Salvatorem atque dixiſſe* : (*b*) Non veni niſi ad oves perditas domûs Iſrael : *& idipſum Apoſtolos confirmaſſe* : (*c*) Vobis quidem primùm oportebat loqui verbum Dei ; ſed quoniam repellitis illud, & indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes : *non enim oportebat panem filiorum dare canibus ; ſed quia filii patrem in ſua venientem ſuſcipere noluerunt, dedit omnibus poteſtatem, ut qui receperint eum, fiant filii Dei.* Enfin il vient à la promeſſe du rétabliſſement de Jéruſalem, & voici ce qu'il en dit : (*d*) *Qui mille annorum in terra Judæa regnum Chriſti recipiunt, Judæi videlicet & noſtri Judaizantes, conantur oſtendere turrem Ananeel, & portam anguli,* (*& cætera ſequentia loca*) *& ibi dicunt ſanctuarium Domini, id eſt templum eſſe condendum, manſurumque in perpetuum. Quod quia poſt captivitatem temporibus Zorobabel & Ezræ non poſſunt monſtrare completum, tranſeunt ad Chriſti tempora, quem in conſummatione mundi dicunt eſſe venturum : ut aurea atque gemmata juxta Apocalypſim Joannis deſcendat Jeruſalem : & hoc terræ ſpatio, id eſt, ab illo loco uſque ad illum locum ædificetur per circuitum..... Invocantes igitur* (*e*) *Dominum Salvatorem, qui habet clavem David, qui aperit, & nemo claudit ; qui claudit, & nemo aperit ; qui ſignatum quoque Iſaiæ librum & omnium Prophetarum aperuit, & adoraverunt viginti quatuor ſeniores tenentes citharas : quòd ſolus potuerit divina reſerare myſteria, aggrediamur ædificium civitatis ad quam Propheticus ſermo dirigitur :* (*f*) Glorioſa dicta ſunt de te, civitas Dei : & (*g*) fluminis impetus lætificat civitatem Dei. *Ædificatur itaque Eccleſia*, & le reſte. C'eſt-à-dire, qu'il applique toute cette Prophétie à l'édifice même de l'Egliſe, en recherchant la ſignification de tous les noms qui s'y trouvent. On a depuis obſervé que le nom de *Goatha* qui ſe trouve ici compris dans

---

(*a*) *Ibid. col.* 685. = (*b*) *Matt.* xv. 24. = (*c*) *Act.* xiii. 46. = (*d*) *Loco cit. col* 686. = (*e*) *Ibid. col.* 687. = (*f*) *Pſal.* lxxxvi. 2. = (*g*) *Pſal.* xlv. 4.

l'enceinte de la nouvelle Ville ; & qui en Hébreu peut ſe prononcer *Gogotha*, pourroit être le même que *Golgotha*, le lieu du Calvaire qui ſe trouva en effet compris dans la nouvelle ville que l'Empereur Adrien fit conſtruire près de l'ancienne, & à laquelle il donna le nom *d'Elia* : enſorte, que cette Prophétie pourroit peut-être dans un ſens littéral regarder cette nouvelle ville. Mais ce premier ſens peut bien en couvrir un autre plus élevé & relatif au grand objet des promeſſes myſtérieuſes dont ce Chapitre eſt rempli. Il paroît que pour entrer dans l'intelligence de tous ces traits énigmatiques, il faut ſoigneuſement diſtinguer *Ephraïm* & *Juda*, *Samarie* & *Sion*, *Jacob* même & *Iſraël*. Sion repréſente certainement l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, & Juda le peuple Chrétien : Ephraim auparavant ſéparé de Juda, mais enſuite réuni ; c'eſt le peuple Juif qui s'eſt ſéparé d'avec le peuple Chrétien, mais qui un jour viendra s'y réunir : Samarie autrefois ennemie de Sion, mais enſuite ſoumiſe à Sion ; c'eſt de même la nation Juive qui eſt devenue ennemie de l'Egliſe, mais qui un jour lui ſera ſoumiſe. Jacob dont le nom ſignifie ſupplantateur, repréſente la Gentilité Chrétienne qui a ſupplanté la nation Juive en embraſſant la foi que cette nation abandonnoit, & en occupant ſur l'olivier franc la place que cette nation y laiſſoit vacante par le retranchement que ſon incrédulité lui avoit attiré. Iſraël, dans ſon ſens propre & naturel, c'eſt la nation même d'Iſraël ſelon la chair, & dans un ſens plus ſublime, tous ceux qui ſont devenus enfants d'Abraham par la foi.

XXXIX. Remarques ſur les promeſſes contenues dans ce Chapitre. A quel temps ſe rapportent-elles ? Eſt-ce aux temps qui ont précédé Jeſus-Chriſt, ou aux temps qui l'ont ſuivi ? regardent-elles les Juifs qui embraſſerent la foi au commencement de l'Egliſe, ou leur nation entiere qui y reviendra à la fin des temps ?

Le P. Houbigant reconnoît que les promeſſes renfermées dans ce Chapitre ne peuvent trouver leur accompliſſement aux temps qui ont précédés Jeſus-Chriſt : mais il incline beaucoup vers le ſentiment de ceux qui les renvoient au temps de la converſion future des Juifs, & qui croient y voir non-ſeulement le retour des Juifs à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt par l'eſprit de la foi, mais littéralement le retour des Juifs dans la Paleſtine au temps de leur converſion, & le rétabliſſement de la ville même de Jéruſalem : c'eſt-à-dire, qu'autant il s'éloigne de l'interprétation de S. Jérôme & des ſaints Docteurs qui l'ont ſuivi, autant il s'approche de celle que S. Jérôme combat dans les Juifs & dans ceux qu'il appelle Judaïzants. Le P. Houbigant inſiſte d'abord ſur ce que dès le premier verſet, Dieu adreſſe ſes promeſſes *à toutes les familles d'Iſraël*. Cet Interprete en conclut que ces promeſſes ne ſe bornent point à quelques reſtes d'Iſraël ſauvés par grace au temps des Apôtres, ni aux Gentils devenus enfants d'Iſraël par l'eſprit de la foi, mais qu'elles regardent le corps entier de la nation d'Iſraël ſelon la chair : d'où il infere que cela concerne la converſion future de ce peuple. On vient de voir que ce dernier ſens n'exclut point les autres. Les promeſſes faites à Iſraël, ont été accomplies en partie ſur les Juifs & ſur les Gentils mêmes au temps des Apôtres. L'Evangile a été annoncé alors premierement à tous les Juifs, ſans aucune diſtinction de

familles ni de tribus ; & il eſt certain, par le témoignage des Apôtres mêmes, qu'il y en eut un grand nombre qui embraſſerent la foi ; les Gentils vinrent ſe joindre à eux, & devenant ainſi enfants d'Iſraël par l'eſprit de la foi, ils eurent part aux promeſſes faites à Iſraël. Cet accompliſſement eſt certain : on ne peut le nier ; & en l'admettant, on n'exclut point l'accompliſſement que les mêmes promeſſes auront un jour ſur le corps entier de la nation, lorſqu'elle embraſſera la foi : comme le premier accompliſſement n'exclut point le dernier ; le dernier n'exclut point le premier. Le P. Houbigant ajoute que les noms de *Jacob* & d'*Ephraïm*, ne déſignent jamais les Gentils : on a cru que S. Jérôme ne conviendroit pas de cela ; & la ſuite même du texte va montrer que quand il ſeroit vrai qu'*Ephraïm* ne ſignifieroit pas ici les Gentils, il pourroit du moins être que les Gentils y fuſſent déſignés ſous le nom de *Jacob*.

XL. Eſt-il vrai que Jéruſalem & Samarie ſeront rebâties & habitées par les Juifs au temps de la converſion future de ce peuple ? En quel ſens il eſt vrai de dire qu'alors Samarie s'unira à Jéruſalem ? Eſt-il vrai qu'il y ait une faute dans l'expreſſion du *v. 7. in capite gentium* ? faudroit-il lire *in capite montium* ? Juſtification de l'expreſſion du texte.

Le P. Houbigant obſerve que la réunion de Samarie avec Jéruſalem n'a point eu lieu avant Jeſus-Chriſt, puiſqu'au contraire les Samaritains demeurerent ennemis des Juifs : il en conclut que cette réunion n'aura lieu qu'au temps de la converſion future des Juifs, & que non-ſeulement alors Jéruſalem, mais Samarie même, ſera rebâtie, enſorte que ces deux villes ſeront alors également habitées par les Juifs. S. Jérôme qui ne vouloit pas croire que Jéruſalem dût être rebâtie, étoit aſſurément bien éloigné de penſer que Samarie dût jouir de la même prérogative. L'Evangile nous promet *des demeures*, mais dans le Ciel, & non pas ſur la terre. Les Patriarches mêmes ne cherchoient point ici-bas *une cité permanente*, mais ils aſpiroient à la céleſte patrie : & lorſque les Juifs ſeront devenus Chrétiens, ils entreront dans la même diſpoſition : ce ne ſera pas ſur la terre qu'ils chercheront une demeure ; mais leur unique deſir ſera d'entrer dans la Jéruſalem céleſte : Samarie s'unira à Jéruſalem lorſque la nation Juive s'unira à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt : l'union de ces deux villes eſt ici le ſymbole de l'union de ces deux peuples. Le P. Houbigant croit trouver une faute manifeſte, *apertum mendum*, au ℣. 7. où le Seigneur dit ſelon l'expreſſion de la Vulgate : *Exultate in lætitia Jacob ; & hinnite contra caput gentium* : l'Hébreu peut ſignifier plus littéralement : *in capite gentium* : les Septante ont lu de même : mais le P. Houbigant prétend que c'eſt perdre le temps que de vouloir expliquer cela. Il ſuppoſe par pure conjecture qu'il faut lire, *in capite montium* : voilà ce qu'il appelle la lecture la plus vraie : *Scriptio verior.* Mais rien n'oblige de recourir à cette ſuppoſition. Quel eſt le ſujet de cette joie ? Ce qui précéde & ce qui ſuit le fait aſſez connoître : c'eſt qu'Ephraïm vient ſe réunir à Sion ; c'eſt que Dieu ſauve les reſtes d'Iſraël en les ramenant à Jéruſalem : c'eſt qu'enfin la nation Juive embraſſe la foi & vient ſe réunir à l'Egliſe : & à qui annonce-t-on ce grand ſujet de joie ? où l'annonce-t-on ? On l'annonce

à la Gentilité Chrétienne déſignée ſous le nom myſtérieux de *Jacob* ; on l'annonce à la tête des nations, *in capite gentium*, au centre des nations Chrétiennes pour qui ce retour de la nation Juive à Jeſus-Chriſt ſera ſans doute le ſujet d'une très-grande joie. L'expreſſion du texte eſt donc très-convenable ; il n'y a pas lieu d'y ſoupçonner la moindre faute : *in capite gentium.*

XLI. Eſt-il vrai que le retour des enfants de Rachel annonce le retour futur des Juifs, non ſeulement à la foi, mais même dans la Judée? En quel ſens il eſt vrai de dire que les enfants de Rachel reviendront alors dans leur terre. Eſt-il vrai que l'opinion du retour futur des Juifs dans la Judée ait été l'opinion générale des Juifs & des ſaints Peres dans les premiers ſiecles?

Le P. Houbigant vient enſuite aux promeſſes faites à Rachel : elle étoit la mere de Joſeph, & conſéquemment aïeule d'Ephraïm ; ſes enfants ſont donc ceux d'Ephraïm ; & ceux d'Ephraïm repréſentent la nation entiere des Juifs : le P. Houbigant le penſe de même. Mais parce qu'il eſt dit que les enfants de Rachel reviendront de la terre de l'ennemi dans leur propre terre, le P. Houbigant en conclut qu'il ne s'agit point ici du ſeul retour des cœurs à la foi, mais d'un retour qui ſe doit faire par le mouvement même des pieds, pour paſſer d'un lieu dans un autre : *Intelligitur reditus pedum, non tantùm cordium.* Mais ne ſçait-on pas que nous tous qui appartenons à Jeſus-Chriſt, nous avons été *transférés de l'empire du démon dans le royaume de Jeſus-Chriſt* ? & cela ne s'eſt point fait par le mouvement de nos pieds, mais par le ſeul mouvement du cœur. Il en ſera de même des Juifs : la terre de l'ennemi dans laquelle ils ſont, c'eſt l'empire du démon ; ils en ſortiront par la foi : la terre d'Iſraël dans laquelle ils reviendront c'eſt l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt ; ils y rentreront comme nous y ſommes entrés par le ſaint Baptême. Le P. Houbigant prétend que l'opinion du retour des Juifs dans leur propre terre, c'eſt-à-dire dans la Judée, a été l'opinion générale des premiers ſiecles tant chez les Juifs que chez les Saints Peres. Que cette opinion ait été générale chez les Juifs ſéparés de l'Egliſe par leur incrédulité, cela n'eſt pas étonnant : leur cœur charnel ne deſiroit que de rentrer dans la Judée d'où ils avoient été chaſſés : mais cette opinion ne fut point auſſi générale chez les Chrétiens. S. Juſtin qui avoit embraſſé cette opinion déclare expreſſément que les ſentiments ſur ce point étoient partagés : & après avoir dit que pluſieurs penſoient comme lui, il avoue que pluſieurs qui d'ailleurs étoient très-orthodoxes, n'admettoient point cette opinion : *Tibi*, dit-il parlant à Tryphon, (*a*) *tibi & anteà confeſſus ſum, me & multos alios hæc ſentire, ita ut omninò perſpectum habeamus ſic futurum ; at multos rursùs, eoſque ex illo Chriſtianorum genere, quod piam & puram ſequitur ſententiam, id non agnoſcere, tibi ſignificari.* Ce partage de ſentiment ſubſiſta ſur ce point au milieu des perſécutions qui ne laiſſerent pas le loiſir d'étudier les Prophéties, pour diſcerner de quel côté l'on pourroit en découvrir le vrai ſens ſur des événements futurs qui n'intéreſſoient point alors la plus grande partie des fideles, parce qu'ils

(*a*) *Juſt. Dial. cum Tryphone, p.* 177.

n'appartenoient point à la foi. Mais la paix ayant été rendue à l'Egliſe, on étudia avec plus de ſoin les Prophéties ; & comme on les étudioit avec piété, la lumiere ſe répandit ſur ceux qui s'appliquerent à cette étude. Dès le troiſieme ſiecle, cette fauſſe opinion fut avantageuſement réfutée par S. Denys d'Alexandrie ; au quatrieme, S. Jérôme en conſervant tous les égards dûs aux ſaints Martyrs qui s'y étoient laiſſés engager, la combattit très-vivement ; au cinquieme, S. Auguſtin acheva de la rejetter ; & depuis ce temps tous les Peres & les Docteurs les plus éclairés ont reconnu que cette opinion n'étoit qu'une pure illuſion, qui ſe diſſipoit dès qu'on en venoit à l'examen des preuves alléguées de part & d'autre.

XLII. Remarques ſur le texte du ℣. 22. *Femina circumdabit virum.* Faudroit-il traduire, *Mulier ambibit virum* ? Les Anciens ſe méprenoient-ils, lorſqu'ils ont cru voir le Myſtere de l'Incarnation dans ces paroles : *Femina circumdabit virum* ? Faudroit-il lire & traduire *Uxor redibit ad virum ſuum* ; en l'appliquant au retour de la Synagogue à Jeſus Chriſt. Juſtification de la lecture du texte, du ſens de la Vulgate, & de l'interprétation des Anciens.

Le P. Houbigant paroît être fort embarraſſé de ce prodige que Dieu annonce : *Femina circumdabit virum.* Cette expreſſion qui eſt celle de notre Vulgate, ne lui plaît pas : il préfere de dire *mulier ambibit virum.* Il avoue qu'il l'emprunte de Caſtalion qui dit, *femina ambibit virum.* Il avoue que s'il la préfere, c'eſt parce qu'il n'y voit pas aſſez clair : *Quem nos propterea ſequimur, quia lux non affulget.* Mais ſi la lumiere ne brille pas plus du côté de Caſtalion que du côté de notre Vulgate, rien ne nous oblige donc d'abandonner ici l'expreſſion de la Vulgate. Il y a plus : le P. Houbigant avoue que le ſens de Caſtalion ne lui plaît pas ; parce qu'il n'eſt point ſi rare qu'une femme recherche un homme en mariage. Mais ſi ce ſens n'eſt pas recavable, il ne falloit donc pas en recevoir l'expreſſion : car cet *ambibit* de Caſtalion renferme néceſſairement ce ſens : cela ſeul devoit donc ſuffire pour le faire rejetter. D'un autre côté le P. Houbigant déclare qu'il ne ſe rend point au ſentiment de ceux qui croient que cette Prophétie regarde la ſainte Vierge devenue mere de Dieu : 1°. parce que ce ſens ne lui paroît pas lié avec ce qui précede ni avec ce qui ſuit : 2°. parce que le mot Hébreu NQBH, ſignifie une femme mariable & non pas une vierge. Il n'étoit pas néceſſaire que la virginité de la mere de Dieu fût ici marquée : elle l'avoit été bien expreſſément par Iſaïe, & cela ſuffiſoit. Ici le Seigneur prédit le même myſtere ſous un autre point de vue que S. Jérôme a très-bien expliqué. Non-ſeulement une Vierge concevra & mettra au jour ce divin Enfant ſans rien perdre de ſa virginité ; mais ce divin Enfant qui à ſa naiſſance paroîtra auſſi foible que les autres, ſera dès le ſein de ſa mere un homme parfait : *perfectus vir in ventre femineo continebitur.* Voilà ce que S. Jérôme a vu dans l'expreſſion du texte : & c'eſt bien là la merveille étonnante que le Seigneur annonce. S'il paroît difficile de lier cela avec ce qui précede & avec ce qui ſuit, c'eſt que l'on confond les deux ſens dont le texte eſt ſuſceptible relativement à Jeſus-Chriſt, & que pour admettre le ſecond qui regarde les derniers temps on voudroit exclure le premier qui regarde le temps même de l'Incarnation du Verbe. Mais nous avons fait obſerver que ces deux ſens ſe concilient, & que l'on ne doit pas ex-

clure l'autre : il arrive ici ce que l'on remarque dans preſque toutes les Prophéties ſuſceptibles de deux ſens : certaines expreſſions conviennent mieux au premier, tandis que d'autres conviennent mieux au ſecond. Ces promeſſes ont été accomplies en partie au premier avénement de Jeſus-Chriſt ; & ce n'eſt que dans ſon ſecond avénement, qu'elles auront leur entier accompliſſement. Ainſi la plupart des expreſſions nous conduiſent à ce dernier accompliſſement ; mais cela n'empêche point qu'au milieu de tout cela, il n'y ait des traits qui regardent plus particuliérement le premier : celui-ci eſt du nombre de ceux qui ont été exactement vérifiés dès le temps de l'Incarnation du Verbe dans le ſein de la ſainte Vierge ; mais cela n'empêche nullement que le même prodige auquel les Juifs ont fermé les yeux juſqu'à la fin des temps ne leur ſoit rappellé au temps de leur future converſion. Reconnoiſſez au moins aujourd'hui, enfants d'Iſraël, ce que vous avez juſqu'à préſent refuſé de reconnoître : c'eſt que Dieu a créé ſur la terre un prodige qui avoit été juſqu'alors inoui : *Quia creavit Dominus novum ſuper terram.* Ce prodige que vous n'avez pas voulu reconnoître, c'eſt qu'une femme, vierge ſans doute comme vous l'a dit Iſaïe, mais enfin une perſonne du ſexe féminin, *femina*, une femme portera & contiendra dans l'enceinte de ſes entrailles un enfant qui ſemblable aux autres par la foibleſſe de la nature dont il ſera revêtu, aura toute la perfection de l'homme par les tréſors de ſageſſe & de ſcience dont ſon ame ſera remplie : *femina circumdabit virum.* Le P. Houbigant ne trouvant rien d'aſſez ſatisfaiſant dans cette explication donnée par les anciens, en conclut qu'il y a là quelque faute : *aliquod latere mendum.* Au lieu de ces mots, TSUBB GBR, *circumdabit virum*, il propoſe de lire, TSUB LGBRH, *redibit ad virum ſuum* : en changeant le *ſamech* en *ſhin*, le ſecond *beth* en *lamed*, & ajoutant le pronom H, *ſuum*, & ſuppoſant que ce grand prodige eſt le retour même de la Synagogue à Jeſus-Chriſt. Mais 1°. cette lecture n'eſt fondée que ſur une conjecture ; & ce qu'il y a ici de certain, c'eſt que le texte ne dit point cela : le texte ne dit que ce que la Vulgate exprime très-littéralement : *femina circumdabit virum.* 2°. Si le retour de la Synagogue à Jeſus-Chriſt a quelque choſe d'étonnant, le myſtere de l'Incarnation du Verbe dans le ſein de la ſainte Vierge eſt ſans doute beaucoup plus étonnant encore ; & puiſque c'eſt ce que les Anciens y ont vu, rien ne peut ici nous obliger d'abandonner une interprétation ſi ancienne & ſi convenable. Si l'on eſt ſurpris de voir que l'expreſſion *circumbabit* ſoit ici employée pour marquer l'état d'une femme enceinte, on peut remarquer que l'expreſſion même de notre langue eſt relative à l'idée que renferme celle de l'Hébreu : car en François *enceindre* eſt préciſément ce que ſignifie le mot *circumdare* : & lorſque nous diſons d'une femme qu'elle eſt *enceinte*, nous voulons dire qu'elle porte dans l'enceinte de ſes entrailles un enfant : voilà préciſément

ciſément ce que ſignifie ici l'expreſſion de l'Hébreu : *femina circumdabit virum* : avec cette ſeule différence qu'ici cet enfant eſt un homme parfait : *femina circumdabit virum gremio uteri ſui*, comme l'explique S. Jérôme : *perfectus vir in ventre femineo ſolitis menſibus continebitur.*

XLIII. La promeſſe contenue aux ℣℣. 31. & ſuiv. touchant la nouvelle alliance, n'a-t-elle pas eu ſon accompliſſement dans l'établiſſement de l'Egliſe ? En quel ſens on peut dire qu'elle recevra un nouvel accompliſſement à la fin des ſiecles en faveur de la nation Juive.

Le P. Houbigant vient enſuite à la promeſſe de la nouvelle alliance. Il eſt bien certain que cette alliance a été faite par Jeſus-Chriſt, & ſcellée par l'effuſion de ſon ſang : conſéquemment il n'eſt pas poſſible de méconnoître dans ces circonſtances l'accompliſſement de la promeſſe. Le P. Houbigant néanmoins ne dit pas un ſeul mot de ce premier accompliſſement, il exclut même expreſſément l'idée de ceux qui prétendroient que dans ce ſens *Juda* repréſente les Juifs, & *Iſraël* les Gentils. Il n'eſt occupé que de l'accompliſſement que doit avoir un jour cette promeſſe à l'égard de la nation Juive. Il entend par *Iſraël & Juda* la ſeule nation Juive ; ce ſens lui paroît manifeſte. Il obſerve que les Juifs ſont encore ici déſignés par ce qui eſt dit de l'ancienne alliance contractée avec leurs peres. Il en conclut comme une conſéquence indubitable que cette promeſſe regarde le retour de la nation Juive à la foi. Il eſt facile de concilier ici les deux ſens. Dans le premier ſens, au premier avénement de Jeſus-Chriſt, l'alliance a été faite avec Iſraël & avec Juda, c'eſt-à-dire, avec les Juifs qui ſe ſont ſoumis à Jeſus-Chriſt : ils y ont été admis de toute tribu indiſtinctement. Les Gentils y ont été auſſi appellés ; ils y ſont entrés ; & en y entrant ils ont ſuccédé aux privileges & aux prérogatives de la maiſon de Juda, de maniere que c'eſt en s'uniſſant à eux que les Juifs entreront dans cette alliance. Sous ce point de vue, & à l'égard de ce dernier accompliſſement réſervé pour la fin des temps, *Iſraël* ſeul repréſente la nation Juive, *Juda* le peuple Chrétien auquel cette nation viendra ſe réunir : & il eſt bien remarquable qu'au ℣. 33. où la promeſſe eſt répétée, la ſeule *maiſon* d'*Iſraël* y eſt nommée : *hoc erit pactum quod feriam cum domo Iſrael poſt dies illos.* C'eſt qu'en effet l'alliance a été faite avec *la maiſon de Juda*, c'eſt-à-dire avec le peuple Chrétien dès le commencement de l'Egliſe ; mais dans les derniers temps la même alliance ſera faite avec *la maiſon d'Iſraël*, c'eſt-à-dire avec la nation Juive qui juſqu'à préſent en eſt demeurée excluſe par ſon incrédulité : *Hoc erit pactum quod feriam cum domo Iſrael poſt dies illos :* & ce ſens eſt bien auſſi renfermé dans l'expreſſion du ℣. 31. où la maiſon d'Iſraël eſt exprès nommée avant la maiſon de Juda : *Ecce dies veniunt & feriam domui Iſrael & domui Juda, fœdus novum.* Car dans le ſtyle des Hébreux la conjonction & ſe prend quelquefois pour *ſicut*, ſoit qu'elle eût en effet les deux ſens, ſoit que les Copiſtes aient confondu la lettre ו qui ſignifie &, avec la lettre כ, qui ſignifie *ſicut*. C'eſt ainſi qu'au I. Livre des Rois, Chap. XII. ℣. 15. on lit dans l'Hébreu comme dans la Vulgate : *erit manus Domini ſuper vos & ſuper patres veſtros :* s'il n'y a là aucune faute de Copiſte, la conjonction & y ſignifie aſſurément

ſicut : la main du Seigneur ſera ſur vous comme ſur vos peres. De même ici : *Le temps vient, dit le Seigneur, où je ferai une alliance nouvelle avec la maiſon d'Iſraël & avec la maiſon de Juda*, & non-ſeulement avec l'une & l'autre, mais *avec l'une comme avec l'autre* : avec l'une & l'autre dans l'établiſſement de cette alliance, où les Juifs qui croiront ſeront admis de toute tribu ſans diſtinction ; mais encore avec l'une comme avec l'autre à la fin des temps lorſque la nation entiere des Juifs repréſentée par *la maiſon d'Iſraël* ſera admiſe dans l'alliance qui a été faite dès le commencement avec le peuple Chrétien repréſenté par *la maiſon de Juda*. Ainſi ſe concilie le ℣. 31. où les deux maiſons ſont nommées, avec le ℣. 33. où le Seigneur ne nomme que la ſeule *maiſon d'Iſraël* : & c'eſt auſſi relativement à cette maiſon d'Iſraël ſelon la chair, que Dieu rappelle au ℣. 32. l'ancienne alliance faite avec leurs peres, *cum patribus eorum*.

XLIV. La promeſſe de ne point laiſſer périr la maiſon d'Iſraël & de ne la point rejetter entiérement, regarde-t-elle le temps de la converſion future des Juifs, ou le temps même qui s'eſt écoulé depuis leur infidélité juſqu'à préſent? La deſcription prophétique de l'étendue de Jéruſalem prouve-t-elle que Jéruſalem ſera rébâtie ? Cela ne regarde-t-il point la ville bâtie ſous Adrien ? N'eſt-ce point une deſcription myſtérieuſe d'un édifice ſpirituel ?

Le P. Houbigant obſerve enſuite la promeſſe que Dieu fait de *ne point laiſſer périr* la maiſon d'Iſraël, & de *ne la point rejetter entiérement* : il paroît vouloir appliquer cela aux Juifs au temps de leur future converſion, pour en conclure qu'ils formeront alors un peuple diſtingué des autres par leur réunion dans leur ancienne demeure, dans la Judée. Mais cette promeſſe ayant préciſément pour objet de *ne pas les laiſſer périr*, de *ne pas les rejetter entiérement*, montre bien par ces expreſſions mêmes, qu'elle regarde ſpécialement le temps même du châtiment qu'ils ſe ſont attirés par leur incrédulité : l'accompliſſement de cette promeſſe ſubſiſte donc ſous nos yeux par le ſoin que Dieu prend de conſerver cette nation malgré l'infidélité dont elle s'eſt rendue coupable depuis plus de dix-ſept ſiecles ; & il continuera de la conſerver de même juſqu'à la fin des temps dans ſa diſperſion même, ſans qu'il ſoit néceſſaire de la raſſembler dans la Judée pour en marquer mieux la conſervation. Enfin le P. Houbigant croit trouver dans la deſcription de l'étendue de la nouvelle ville dont parle Jérémie, une preuve démonſtrative du rétabliſſement futur de Jéruſalem. Il lui paroît évident que le Prophete décrit ici la ſituation des lieux, & non l'état des mœurs. Sa preuve conſiſte en ce que cette Prophétie n'a point reçu ſon accompliſſement depuis le retour de Babylone juſqu'à Jeſus-Chriſt : *Hæc autem non completa fuiſſe poſt reditum Babylonis, uſque ad Chriſtum natum, docet ſacra hiſtoria, in qua legitur montem Goatha ſeu Golgothæ fuiſſe extra Jeruſalem ſitum. Idem dixeris de valle cadaverum. Nam de Gareb nihil compertum habemus.* Voici dans ces quatre derniers mots un aveu très-important : *Nam de Gareb nihil compertum habemus.* Car ſi l'on ne ſait plus aujourd'hui ce que c'eſt que ce lieu nommé *Gareb*, il n'eſt donc plus poſſible de le faire entrer dans les limites de la nouvelle ville que l'on voudroit bâtir en faveur des Juifs : & dès-lors il demeure conſtant qu'il ne s'agit point ici d'une ville matérielle que les Juifs doivent un jour conſtruire ſur des limites dont la connoiſſance

s'eſt effacée. Si l'on vouloit cependant qu'une deſcription ſi ſoigneuſe marquât, au moins dans un premier ſens, la ſituation des lieux ſur leſquels devoit être conſtruite une nouvelle ville, le ſeul nom de *Goatha* ou *Golgotha* pourroit ſuffire pour montrer que c'eſt celle qui fut conſtruite par les ordres d'Adrien au ſecond ſiecle de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, dans un temps où la colline de Gareb pouvoit être encore aſſez connue. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'en effet le Calvaire nommé *Golgotha* fut enfermé dans l'enceinte de cette nouvelle ville : S. Jérôme le dit expreſſément : (*a*) *Golgotha, locus Calvariæ, in quo Salvator pro ſalute omnium crucifixus eſt, & uſque hodie oſtenditur in Ælia ad ſeptentrionalem plagam montis Sion :* & Euſebe l'avoit dit avant lui : (*b*) Δείκνυται ἐν Αἰλίᾳ. Si néanmoins on perſiſte à prétendre que ceci étant lié avec des promeſſes qui s'étendent juſqu'au rappel futur des Juifs, doit au moins dans un dernier ſens, regarder le temps de leur retour futur à la foi, diſons donc que puiſque *la colline de Gareb* eſt aujourd'hui un lieu inconnu, il ne s'agit point alors de la ſituation des lieux ni de la conſtruction d'un édifice matériel, mais de celle d'un édifice ſpirituel dont les qualités morales ſont marquées ſous les noms myſtérieux de ces différents lieux comme le penſoit S. Jérôme : (*c*) *Aggrediamur ædificium civitatis ad quam Propheticus ſermo dirigitur :* Glorioſa dicta ſunt de te, civitas Dei. Et certes la perpétuité promiſe à cette ville prouve bien que ce n'eſt point une ville matérielle, mais l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt : *Non evelletur, & non deſtruetur ultrà in perpetuum.* Les Gentils qui avant Jeſus-Chriſt étoient ſéparés du peuple de Dieu, y ſont entrés au temps des Apôtres ; les Juifs qui en ſont aujourd'hui ſéparés y entreront à la fin des temps. C'eſt ainſi que ſous les deux points de vue, les lieux impurs qui étoient hors de Jéruſalem ſe trouvent ſanctifiés & renfermés dans ſon enceinte.

XLV. Objet du Ch. XXVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXVII. La ſuite des temps nous ramene au Chap. XXVII. qui ſe trouve daté du commencement du regne de *Joakim* ; mais l'Interprete Syriaque & l'Interprete Arabe ont lu *Sédécias*, & la ſuite prouve que c'eſt la vraie lecture. Cette date a été miſe dans la Verſion des Septante, vraiſemblablement parce que le nom de *Joakim* diſcordoit avec la ſuite qui prouve que ce devoit être *Sédécias*. S. Jérôme pour lever cette difficulté, penſe que ce verſet ne doit point être mis à la tête du Chap. XXVII. mais à la fin du Chap. XXVI. (*d*) *Multi putant ſequentis capituli eſſe principium, quod nequaquam ita eſt, ſed jungendum ſuperiori : ut quidquid dictum refertur & factum, in principio regni Joakim factum eſſe credamus.* Mais il en réſulteroit un autre inconvénient dont il s'eſt lui-même apperçu, c'eſt qu'alors le Chapitre XXVI. auroit la

(*a*) *Hier. de loc. Hebr. Tom. II. col.* 451. = (*b*) *Ibid. in textu Euſebii.* = (*c*) *Hier. in Jer.* XXXI. *Tom. III. col.* 687. = (*d*) *Hier. in Jer.* XXVII. *Tom. III. col.* 657.

même date répétée au commencement & à la fin : il penſe que c'eſt ce qui a déterminé les Septante à ſupprimer cette date : *Videntur autem mihi Septuaginta titulum iſtum hac ratione ſiluiſſe, ne ſecundò dicere viderentur.* Puiſque cette date ne convient ni à la fin du Chapitre XXVI. ni au commencement du Chapitre XXVII. en y liſant *Joakim*, il y a bien lieu d'en conclure que la vraie lecture eſt *Sedeciæ*. Le Prophete reçoit ordre d'envoyer des liens & des jougs aux Rois des Iduméens, des Moabites & des Ammonites, de Tyr & de Sidon, pour leur ordonner de ſe ſoumettre à Nabuchodonoſor, d'éviter par-là leur ruine entiere, & de ne point croire à ceux qui leur permettroient de ne point ſubir le joug de Nabuchodonoſor. Il donne les mêmes avis à Sédécias, aux Prêtres & au Peuple. Il annonce qu'en vain les faux-Prophetes promettoient le retour des vaſes enlevés du Temple & qu'au contraire Nabuchodonoſor acheveroit d'enlever ceux qu'il y avoit laiſſés. S. Jérôme ne s'éleve point ici au deſſus du ſens littéral, ſi ce n'eſt en comparant les paroles de Jérémie avec celles de S. Paul qui nous ordonne d'obéir aux puiſſances auxquelles Dieu nous aſſujétit : (*a*) *Non ſolùm Dominus peccatrices gentes ſubjicit Nabuchodonoſor ; ſed Apoſtolus . . . poteſtatibus quoque obediendum monet, non ſolùm propter iram, ſed & propter conſcientiam, ne condemnemur ab eis.*

XLVI. Objet du Ch. XXVIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXVIII. Le commencement de ce Chapitre paroît encore avoir ſouffert de la main des Copiſtes. Ces mots *in anno illo in principio regni* ne ſont pas dans la Verſion des Septante, & la ſuite même de ce verſet prouve que ce Chapitre ne ſe rapporte pas préciſément au commencement de ce regne, mais à la quatrieme année, *in anno quarto.* Les Septante diſent donc ſimplement : *Et factum eſt in anno quarto Sedeciæ Regis Juda.* On a pu lire originairement, *Et factum eſt in anno quarto regni Sedeciæ regis Juda, in anno illo in menſe quinto*, c'eſt-à-dire, ſelon le ſtyle des Hébreux, *in menſe quinto anni illius.* Quoi qu'il en ſoit ce Chapitre paroît bien être la ſuite du précédent. Hananias faux-Prophete continue de contredire Jérémie : celui-ci en appelle à l'événement. Hananias continue de ſoutenir ſa fauſſe prédiction. Jérémie lui déclare qu'il mourra dans l'année même ; & ce faux-Prophete meurt. S. Jérôme ne s'éleve point encore ici au deſſus de la lettre du texte : il nous y fait ſeulement obſerver la douceur avec laquelle Jérémie répond au faux-Prophete qui oſe le contredire : (*b*) *Hoc animadvertendum, quòd non minaciter, truculenter, ſed fiduciâ veritatis increpet mentientem, & differat in futurum : ut qui audiunt, rerum exitum præſtolentur.*

XLVII. Objet du Ch. XXXIV. ſelon le ſens

CHAPITRE XXXIV. La ſuite des temps nous fait paſſer ici du Chapitre XXVIII. au Chapitre XXXIV. c'eſt-à-dire, à la *neuvieme année de*

(*a*) *Hier. in Jer.* XXVII. *Tom. III. col.* 659. = (*b*) *Hier. in Jer.* XXVIII. *Tom. III. col.* 661.

Sédécias, en laquelle tomba l'année ſabbatique dont il eſt ici parlé, & lorſque Nabuchodonoſor aſſiégeoit Jéruſalem, Jérémie annonce à Sédécias le jugement que le Seigneur a prononcé ſur Jéruſalem & ſur ce Prince : & le peuple ayant violé la loi du Seigneur touchant l'année ſabbatique, Jérémie annonce que cette derniere infidélité va attirer les derniers coups du Seigneur ſur cette ville & ſur ce peuple. Le Commentaire de S. Jérôme n'allant point au delà du Chapitre XXXII. nous manque ici. Mais du moins on voit dans ce Chapitre, combien il eſt dangereux de violer les loix du Seigneur, & de ne pas obéir à ſes ordres.

littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Le Commentaire de S. Jérome nous manque ici.

CHAPITRE XXXVII. *℣. 3. & ſuiv.* La ſuite des temps nous ramene ici au Chapitre XXXVII. mais nous avons vu que les deux premiers verſets paroiſſent tenir au Chapitre XXXVI. c'eſt pourquoi nous paſſons ici au ℣. 3. On voit dans ce Chapitre que Jérémie n'avoit point encore été mis en priſon, & que Nabuchodonoſor avoit levé le ſiege pour aller au devant des Égyptiens. Jérémie annonce qu'il reviendra. On le ſoupçonne de vouloir fuir ; on l'arrête. Il eſt mis dans un cachot, & Sédécias l'en retire. Le Commentaire de S. Jérôme nous manque encore ici. Mais on voit ici combien en vain on ſe flatte d'échapper aux effets de la colere du Seigneur ; & que l'unique moyen de l'appaiſer eſt d'implorer ſa miſéricorde en ſe ſoumettant à ſes loix & à ſes ordres. On peut y remarquer dans Jérémie un modele de fidélité aux ordres de Dieu, & en même temps aux liens qui l'attachent à ſon Prince & à ſon peuple. On l'accuſe de vouloir aller ſe rendre aux Chaldéens, il s'en défend : *Falſum eſt ; non fugio ad Chaldæos.*

XLVIII. Objet du Ch. XXXVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Le Commentaire de S. Jérôme nous manque.

CHAPITRE XXXII. La ſuite des temps nous ramene ici au Chapitre XXXII. qui eſt daté de la *dixieme année* du regne de Sédécias, lorſque Nabuchodonoſor tenoit Jéruſalem aſſiégée. Jérémie par l'ordre du Seigneur achete un champ comme un gage du rétabliſſement futur. Il adreſſe ſur cela ſa priere au Seigneur, qui lui annonce de nouveau les maux qui vont tomber ſur les enfants de Juda à cauſe des iniquités d'Iſraël & de Juda : après quoi il lui réitere les promeſſes du rétabliſſement de Jéruſalem & des enfants de Juda. Nous avons ici le ſecours du Commentaire de S. Jérôme, qui commence l'explication de ce Chapitre par cette réflexion : *(a) Non ſolùm verba, ſed & opera Prophetarum nobis exemplo ſunt ad virtutem. Poterat Jeremias proſpera nuntiare, & Regis Sedeciæ frui amicitiâ ; ſed malebat Deo magis obedire quàm hominibus ; & ei qui poteſt & animam & corpus perdere in gehennam, quàm illi qui tantùm in corpus habere poterat poteſtatem.* Du reſte S. Jérôme ne conſidere gueres que le ſens littéral dans ce qui concerne l'achat du champ qui étoit le gage du retour. Mais dans les reproches que le Seigneur fait aux enfants de Juda, S. Jérôme reconnoît ceux que peu-

XLIX. Objet du Ch. XXXII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme

(a) *Hier. in Jer.* XXXII. *Tom. III, col.* 688.

vent mériter les Chrétiens prévaricateurs : (a) *Non ſolùm eo tempore Judas poſuit in templo Dei ſtatuam idoli quam in Ezechielis principio legimus : ſed uſque hodie in domo Dei, quæ interpretatur Eccleſia, ſive in corde animaque credentium ponitur idolum, quando novum dogma conſtituitur, & juxta Deuteronomium adoratur in abſcondito.* Neſcitis, *inquit*, (b) quia Templum Dei eſtis, & ſpiritus Dei habitat in vobis ? Lorſqu'il vient enſuite aux promeſſes, il s'étend davantage ſur le ſens ſpirituel, dont il fait alors ſentir la néceſſité. *Multi hoc putant* (c) *tempore Zorobabel filii Salathiel, & Jeſu filii Joſedec Sacerdotis magni, quando Aggæus & Zacharias prophetaverunt ſub Ezra Sacerdote completum, quando ædificatum eſt templum, & ſub Nehemia extructi muri per circuitum..... Sed quomodo hoc poſſit illi tempori coaptari* : Habitare eos faciam confidenter, & feriam eis pactum ſempiternum, *ſive* diſponam illis teſtamentum æternum : *Penitùs non poteſt approbari : quippe quos legerimus, & ſacra narrat hiſtoria, non ſolùm à vicinis gentibus, ſed à Perſis quoque & Macedonibus & Ægyptiis Romaniſque ſæpe captos, & hucuſque ſervire. Omnia igitur ad adventum referenda ſunt Salvatoris : quæ noſtro & fidei tempore videmus expleta, & electio juxta Apoſtolum reliquiarum ſalva facta eſt.* Plus loin il ajoute : (d) *Hæc juxta litteram, licèt in typo præceſſerint poſt reditum de Chaldæis, quando ad Cyri regis imperium reverſus eſt populus in Judæam : tamen ſpiritualiter in Chriſto & Apoſtolis veriùs pleniùſque complentur.*

L. Remarques ſur les promeſſes qui terminent ce Chapitre. Regardent-elles le temps de Cyrus, ou le temps de Jeſus-Chriſt ? l'établiſſement de l'Egliſe, ou le rappel futur des Juifs ? Annoncent-elles en même temps le retour des Juifs à la foi & dans leur pays ?

Le P. Houbigant convient bien auſſi que les promeſſes qui terminent ce Chapitre ne regardent pas toutes le retour des Juifs à Jéruſalem au temps de Cyrus. Mais il diſtingue celles qui s'étendent depuis le ℣. 37. juſqu'au ℣. 40. (il a peut-être voulu dire 42.) Il applique au ſeul temps de Cyrus les promeſſes contenues aux ℣℣. 43. & 44. qui terminent ce Chapitre : & quant aux premieres, il en differe l'accompliſſement juſqu'au retour futur des Juifs, qui lui paroit être encore ici un retour non-ſeulement à la foi, mais dans leur pays même. Mais on vient de voir qu'entre ces deux extrêmités, S. Jérôme reconnoît au temps même du premier avénement de Jeſus-Chriſt un accompliſſement plus parfait que le premier : *Omnia ad adventum referenda ſunt Salvatoris, quæ noſtro & fidei tempore videmus expleta.* Il eſt vrai qu'alors c'eſt un accompliſſement ſpirituel, mais qui n'en eſt pas moins vrai ni moins parfait : au contraire, c'eſt cela même qui le rend plus vrai & plus exact que le premier qui ſembloit être plus conforme à la lettre en certains points : *Hæc juxta litteram licèt in typo præceſſerint poſt reditum de Chaldæis ... tamen ſpiritualiter in Chriſto & Apoſtolis* VERIUS PLENIUSQUE COMPLENTUR. Le Seigneur avoit promis aux Juifs de les ramener dans leur pays : & re-

(a) *Ibid. col.* 695. = (b) 1. *Cor.* III. 16. = (c) *Ibid. col.* 696. = (d) *Ibid. col.* 697.

ducam eos ad locum iſtum : .... & plantabo eos in terra iſta : voilà ce qui a été accompli à la lettre en faveur de ceux que Dieu a ramenés dans ce pays. Mais il avoit promis de faire avec eux une alliance éternelle : *& feriam eis pactum ſempiternum* : voilà ce qui n'a été accompli qu'au temps de Jeſus-Chriſt : & il eſt certain qu'au temps de Jeſus-Chriſt cette promeſſe a eu ſon accompliſſement dans ceux qui ont cru. Il eſt vrai qu'alors la plus grande partie de cette nation a refuſé d'entrer dans cette alliance, & que le temps viendra où elle y ſera rappellée de maniere qu'elle y entrera ; alors cette promeſſe aura ſon entier accompliſſement ſur cette nation ; mais cet accompliſſement futur ſur la nation entiere, ne doit pas faire méconnoître l'accompliſſement qui a précédé ſur une partie de la nation au temps des Apôtres. D'ailleurs c'eſt qu'au temps des Apôtres, les Gentils ayant été appellés à cette alliance & y étant entrés, ont été rendus participants des promeſſes faites aux Juifs, enſorte que ſelon la remarque très-judicieuſe & très-importante de S. Jérôme, ce qui n'a point été alors accompli ſur les Juifs, l'a été ſur nous. Car voici ce que dit ce ſaint Docteur ſur ces paroles : *Et timeant me univerſis diebus.* Il reprend : (*a*) Univerſis, *ait*, diebus : *quod ſi Judæis non competit, de noſtro populo accipiendum eſt, cui & benè fuit, & eſt, & erit, non ſolùm ipſis, ſed & filiis eorum poſt eos. Nobiſcum enim pactum pepigit ſempiternum, nec deſinet nobis ultrà benefacere....* Et plantabo, *inquit*, eos in terra iſta in veritate, *ſive ut Septuaginta tranſtulerunt*, in fide, *ut propriè ſignificet populum Chriſtianum, cujus religio fides eſt.* L'effet de cette promeſſe ne fut point alors d'amener dans la Paleſtine ni les Gentils qui crurent à l'Evangile, ni même les Juifs qui diſperſés parmi les Gentils, entrerent dans la nouvelle alliance : cette promeſſe eſt du nombre de celles qui furent accomplies dans un ſens ſpirituel. La terre de promiſſion où furent alors amenés tous ceux qui crurent en Jeſus-Chriſt, c'eſt l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, comme ſaint Jérôme nous l'a déjà fait remarquer : (*b*) *In terram ſuam, haud dubium quin in Eccleſiam :* & voilà la vraie terre de promiſſion où les Juifs ſeront eux-mêmes ramenés lorſqu'ils reviendront à Jeſus-Chriſt : *& reducam eos ad locum iſtum :* voilà la vraie terre de promiſſion où Dieu les plantera dans la vérité & dans la foi : *Et plantabo eos in terra iſta in veritate*, ou ſelon l'expreſſion des Septante, *in fide.* On ne plante point des hommes dans la terre deſtinée à produire des arbres & des plantes ; mais on les plante dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt qui eſt le champ que Dieu cultive par les mains de ſes Miniſtres qui ſont ſes coopérateurs dans cette myſtérieuſe agriculture, & c'eſt dans la foi & par la foi même que Dieu les plante :

(*a*) *Hier. in Jer.* XXXII. *Tom. III. col.* 696. = (*b*) *Hier. in Jer.* XVI. *Tom. III. col.* 606.

Et plantabo eos in terra hac in fide. Cet accompliſſement, pour être ſpirituel n'en eſt ni moins vrai ni moins exact ; bien au contraire, il eſt d'autant plus exact & plus vrai qu'il eſt plus ſpirituel : *Spiritualiter in Chriſto* VERIUS PLENIUSQUE COMPLENTUR.

LI. Objet du Ch. XXXIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Le Commentaire de S. Jérôme nous manque. On peut y ſuppléer par celui du Chap. XXIII. où ſe trouvent les mêmes promeſſes. Principes généraux ſur les promeſſes des Prophetes.

CHAPITRE XXXIII. C'eſt la ſuite du Chapitre précédent. Le Seigneur y renouvelle ſes promeſſes en faveur de ſon peuple. Il y annonce le rétabliſſement de Jéruſalem, le retour de ſes habitants, & des enfants de Juda & de Benjamin. Il y répete la promeſſe du Chapitre XXIII. touchant le Meſſie. Il y ajoute celle de conſerver la puiſſance royale à la maiſon de *David*, & le miniſtere ſacerdotal à la race de *Lévi*. Il déclare que quoiqu'il ait paru rejetter les deux familles qu'il avoit choiſies, les deux maiſons d'*Iſraël* & de *Juda*, cependant il ne rejetteroit point entiérement la race de *Jacob* ni en particulier celle de *David*, mais qu'il les retirera de leur captivité, & qu'il répandra ſa miſéricorde ſur elles. Ces promeſſes ſont ſans doute pleines de myſteres ; & nous avons bien lieu de regretter ici le Commentaire qui nous manque dans S. Jérôme. On peut néanmoins y ſuppléer par ce qu'il a dit de toutes les promeſſes qui ont précédé, & ſpécialement de celle du Chapitre XXIII. Le P. Houbigant convient que celle qui y répond dans ce Chapitre regarde le Meſſie ; il y reconnoît même dans la promeſſe de la perpétuité du Sacerdoce de Lévi, celle du nouveau Sacerdoce que Jeſus-Chriſt a ſubſtitué à celui de Lévi. Du reſte il renvoie à ce qu'il a dit ſur les promeſſes contenues aux Chapitres XXIII. XXX. XXXI. & XXXII. ſur leſquels nous renverrons auſſi à ce que nous en avons dit, en obſervant ſeulement qu'en général, ſelon la remarque de S. Jérôme, les promeſſes des Prophetes ſont communément relatives à trois ordres d'accompliſſements : l'un, dans le ſens littéral, au temps de Cyrus, c'eſt-à-dire, depuis la liberté rendue aux Juifs après la captivité de Babylone : les deux autres dans un ſens ſpirituel dont l'un regarde le premier avénement de Jeſus-Chriſt, & l'établiſſement de l'Egliſe ; & l'autre, le rappel futur des Juifs, & le dernier avénement de Jeſus-Chriſt. Tout ne ſe rapporte pas également à ces trois temps ; mais il y a certains traits qui conviennent mieux au premier qu'aux deux autres, ou au ſecond mieux qu'au premier ou au dernier, & d'autres qui conviennent mieux au dernier qu'aux deux premiers. Voilà ce qu'on ne doit jamais perdre de vue pour entendre exactement le vrai ſens des Propheties ſans en confondre les différents rapports.

LII. Objet du Chapitre XXI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXI. La ſuite des événements nous ramene au Chapitre XXI. qui regarde le temps du dernier ſiege de Jéruſalem ſous Sédécias, c'eſt-à-dire, vers la dixiéme année de ce Prince. Sédécias conſulte Jérémie, & ce Prophete lui annonce les maux qui vont tomber ſur Jéruſalem. Il offre cependant au Peuple & aux Princes de

la

la part du Seigneur les moyens d'échapper à la ruine qui les menace, ſoit en ſe rendant aux Chaldéens, ſoit en s'acquittant des devoirs de la juſtice. S. Jérôme s'arrête principalement au ſens littéral : ſeulement il finit ce Chapitre par cette réflexion : (a) *Quidquid ad domum regiam, & ad urbem Metropolim Prophetatur, referamus ad Eccleſiaſticum ordinem, & ad principes Eccleſiarum, eos duntaxat qui ſe ſuperbiæ, & divitiis, laſciviæque tradiderint.*

LIII. Objet du Ch. XXXVIII ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Le Commentaire de S. Jérôme nous manque ſur ce Chapitre & ſur tout le reſte du Livre.

CHAPITRE XXXVIII. La ſuite des circonſtances nous ramene au Chapitre XXXVIII. qui regarde encore le temps du dernier ſiege de Jéruſalem, c'eſt-à-dire, la dixieme ou onzieme année de Sédécias; l'avis que Jérémie donne au peuple dans le Chapitre XXI. ayant déplu aux grands, ils firent mettre Jérémie dans une baſſe-foſſe. Abdémélech obtient du Roi la permiſſion de l'en retirer. Sédécias conſulte Jérémie qui lui conſeille de ſe rendre aux Chaldéens. Sédécias lui recommande le ſecret, & Jérémie le lui garde. Le ſecours de ſaint Jérôme nous manque ſur ce Chapitre & ſur tous ceux qui vont ſuivre. Mais ici il eſt aiſé de découvrir dans Jérémie un modele de fidélité envers Dieu & envers le Prince qui le repréſente, & dans Abdémélech un exemple de zele pour venir au ſecours des opprimés, en ſollicitant la permiſſion d'adoucir leurs ſouffrances.

LIV. Objet du Ch. XXXIX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE XXXIX. Si l'on veut ſuivre l'ordre des temps, il paroît que les quatre derniers verſets de ce Chapitre devroient être à la fin du précédent ou au commencement de celui-ci. Ils renferment une Prophétie en faveur d'Abdémélech. On y voit un exemple des récompenſes que Dieu réſerve à ceux qui exercent la miſéricorde en ſoulageant ſes ſerviteurs dans les maux qu'ils éprouvent. Le reſte du Chapitre, c'eſt-à-dire, les dix premiers verſets continuent l'époque de la priſe de Jéruſalem, & le récit de ce qui arriva alors particuliérement à l'égard de Sédécias qui fut puni de ſa foibleſſe, & à l'égard de Jérémie qui fut récompenſé de ſa fidélité. Dans l'un on voit combien il eſt dangereux de ne pas faire tout le bien que l'on peut faire ; dans l'autre, combien il eſt avantageux d'obéir à Dieu, & de ſouffrir en paix & avec ſoumiſſion les maux auxquels on s'expoſe en lui obéiſſant.

LV. Objet du Chapitre XL. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE XL. C'eſt la ſuite du récit de ce qui arriva après la priſe de Jéruſalem. Jérémie ayant été mis en liberté ſe retire auprès de Godolias, Chaldéen, établi Gouverneur de Judée. A ſon exemple, les Juifs diſperſés par la fuite ſe raſſemblent auprès de ce Gouverneur. Le Roi des Ammonites entreprend de faire tuer Godolias, de faire périr les Chaldéens qui étoient avec lui, & d'enlever les Juifs. La ſuite montre combien cette entrepriſe odieuſe fut juſtement blâmée, & quelles en furent les ſuites fâcheuſes, qui ne ſervirent qu'à

(a) *Hier. in Jer.* XXI. *Tom. III. col.* 617.

augmenter les malheurs des Juifs. L'exemple de Jérémie & des autres Juifs qui ſe raſſemblerent auprès de Godolias, nous montre l'exemple de la ſoumiſſion aux ordres de Dieu, & de la fidélité due à ceux à qui ſa Providence nous aſſujétit.

LVI. Objet du Chapitre XLI. ſelon l'ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE XLI. Suite du récit de ce qui arriva après la priſe de Jéruſalem. Iſmaël tue Godolias & tous les Juifs & les Chaldéens qui étoient avec lui; il emmene priſonnier tout le reſte du peuple qui étoit à Maſphath. Il eſt pourſuivi par Johanan. Il s'enfuit chez les Ammonites. Johanan ramene les priſonniers. Ils prennent la réſolution de ſe retirer en Egypte. Iſmaël donne ici l'exemple d'une perfidie déteſtable, dont Dieu fait échouer le ſuccès. Johanan ſe conduit ſagement en s'élevant contre ce perfide, & délivrant le peuple que ce perfide avoit aſſujéti à la domination qu'il avoit uſurpée. Mais le peuple manque de ſageſſe & de prudence en formant le deſſein de ſe retirer en Egypte, & le Prophete va s'y oppoſer.

LVII. Objet du Chap. XLII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE XLII. C'eſt encore la ſuite du récit de ce qui arriva après la priſe de Jéruſalem. Johanan & tous les Juifs prient Jérémie de conſulter le Seigneur ſur le deſſein qu'ils avoient de ſe retirer en Egypte. Le Seigneur leur déclare que s'ils reſtent en Judée, il les y affermira; il les exhorte à ne point craindre le Roi de Babylone; il les menace de ſes vengeances s'ils ſe retirent en Egypte. Jérémie leur reproche l'indocilité de leur cœur. Dieu veut qu'au milieu même des fléaux dont il afflige ſon peuple, on mette en lui ſa confiance, & qu'on reſte dans l'état où l'on ſe trouve placé par ſa Providence. Il promet ſa protection à ceux qui ſe confient en ſa bonté; il menace de ſes vengeances ceux qui préferent les reſſources humaines & contraires à ſa volonté.

LVIII. Objet du Chap. XLIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE XLIII. C'eſt la ſuite du récit de ce qui arriva après la priſe de Jéruſalem. Les Juifs accuſent Jérémie de menſonge: ils ſe retirent en Egypte contre l'ordre du Seigneur; ils emmenent avec eux Jérémie & Baruch. Jérémie prophétiſe contre l'Egypte. Les Juifs ſe rendent coupables d'indocilité à l'égard du Seigneur en ſe retirant en Egypte malgré ſa défenſe. Jérémie & Baruch donnent l'exemple de la ſoumiſſion due aux Puiſſances qui gouvernent, en ſe laiſſant conduire en Egypte. La Prophétie de Jérémie contre l'Egypte montre comment Dieu confond la témérité de ceux qui préferent les reſſources humaines à celles qu'il leur offre dans ſa miſéricorde. C'eſt ainſi que depuis Jeſus-Chriſt les Juifs incrédules frappés par le glaive, ont été en vain chercher un aſyle chez d'autres nations; la colere de Dieu a continué de les pourſuivre par-tout. Il en ſera peut-être de même à la fin des temps à l'égard des Chrétiens prévaricateurs ſur qui tomberont les grands coups de la vengeances divine. L'unique reſſource des fideles qui vivront alors, & de ceux qui par un ſincere repentir s'uniront à eux, ſera de s'appuyer ſur la

ſeule miſéricorde de Dieu, ſans ſe mettre en peine de chercher des aſyles mal aſſurés parmi les hommes.

LIX. Objet du Chap. XLIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE XLIV. C'eſt la ſuite du récit de ce qui ſe paſſa après la priſe de Jéruſalem. Les Juifs retirés en Egypte continuoient de s'abandonner à l'idolatrie qui avoit attiré tant de maux ſur leur nation. Jérémie leur reproche leurs crimes, & leur annonce les vengeances du Seigneur. Ils s'obſtinent à perſiſter dans leurs déſordres. Jérémie réitere ſes reproches & ſes menaces : & leur donne pour ſigne des vengeances divines qui tomberont ſur eux, les malheurs qui vont tomber ſur *Pharaon Ephrée*, (c'eſt-à-dire, Apriès) Roi d'Egypte. On voit dans ces Juifs l'excès d'aveuglement & d'endurciſſement dont ſont capables ceux que Dieu abandonne à eux-mêmes. Dans les menaces du Seigneur, on voit les malheurs auxquels on s'expoſe en perſévérant dans le crime malgré les avertiſſements de ſes Miniſtres.

LX. Objet du Chap. XLV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE XLV. Ici commence une collection de Prophéties qui ne regardent plus perſonnellement le peuple de Juda, mais d'abord en particulier le ſeul Baruch, & enſuite divers peuples voiſins des Juifs. Celle-ci regarde donc Baruch. Le Seigneur le reprend de ce qu'il ſe plaint de ne point trouver de repos: il lui promet de lui conſerver la vie au milieu des maux dont les autres ſeront accablés. Ceci apprend aux enfants de Dieu, qu'ils ne doivent point murmurer au milieu des maux qu'ils ſouffrent dans cette vie, & que la ſeule grace qu'ils doivent demander à Dieu, c'eſt la conſervation de la vie de leur ame. Nous ſommes dans ce monde pour ſouffrir à l'exemple de Jeſus-Chriſt, & nous ne devons attendre de repos que dans l'éternité.

LXI. Objet du Chap XLVI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE XVLI. Ce ſont pluſieurs Prophéties qui concernent l'*Egypte* : la premiere annonce la défaite des Egyptiens par Nabuchodonoſor à Charcamis. La ſeconde marque l'irruption de Nabuchodonoſor ſur l'Egypte même, & l'aſſujétiſſement des Egyptiens aux Babyloniens. Elle finit par la promeſſe du rétabliſſement de l'Egypte ; & le Seigneur y joint celle du rétabliſſement de Jacob & d'Iſraël. Ces promeſſes ſelon la lettre regardent le temps de Cyrus, qui en rendant la liberté aux Juifs, laiſſa les autres peuples ſe relever de l'abaiſſement où Nabuchodonoſor les avoit réduits. Dans la défaite des Egyptiens par Nabuchodonoſor à Charcamis, on voit que rien n'eſt capable d'arrêter la puiſſance de ceux que Dieu a rendus les inſtruments de ſes vengeances pour châtier les peuples. L'invaſion de Nabuchodonoſor, nous montre que quand Dieu a réſolu de châtier un peuple, on ne peut ſe ſouſtraire à la violence de ceux qu'il a rendus les exécuteurs de ſes jugements : enſorte que l'unique moyen de prévenir les vengeances du Seigneur, & de ſe ſouſtraire à ſes coups, c'eſt de déſarmer ſa colere par un ſincere repentir &

par de dignes fruits de pénitence. Dieu avoit des deſſeins de miſéricorde ſur les Egyptiens ; c'eſt pourquoi il leur promet de les rétablir. Cette promeſſe a eu ſon effet depuis Cyrus, & Dieu a répandu ſes miſéricordes ſur l'Egypte depuis Jeſus-Chriſt. L'Egypte où Joſeph a regné pourroit repréſenter l'Empire Romain au milieu duquel Jeſus-Chriſt a établi ſon regne, & où il regne encore dans la perſonne des Princes Chrétiens. Mais de plus l'Egypte ayant encore aujourd'hui ſon peuple, les promeſſes qui lui ſont faites pourroient bien avoir ſur elle un nouvel accompliſſement à la fin des temps, pourvu qu'on les entende alors dans un ſens ſpirituel qui ait pour objet les graces du ſalut en Jeſus-Chriſt.

LXII. Remarques ſur les promeſſes contenues dans les deux derniers verſets. Regardent-elles le temps de Cyrus ou la fin des ſiecles ? Appartiennent-elles aux ſeuls Juifs, ou aux Chrétiens & aux Juifs ?

Le P. Houbigant ne s'éleve point au deſſus de la lettre pour ce qui regarde l'Egypte ; mais il obſerve que les promeſſes faites ici à la *maiſon d'Iſraël* ne ſe bornent point au ſeul temps de Cyrus. Il rappelle ici ce qu'il a dit ſur les promeſſes du Chapitre XXIII. pour en conclure que celle d'une tranquillité qui ne ſera point troublée, n'aura ſon accompliſſement que dans le retour futur des Juifs à Jeſus-Chriſt. Diſons mieux, & reconnoiſſons que la promeſſe de cette paix parfaite n'aura ſon entier accompliſſement que dans la paix de l'éternité bienheureuſe, dans laquelle les Juifs mêmes ſeront introduits après que par leur converſion à Jeſus-Chriſt, ils auront mérité d'être admis avec tous les élus dans la terre des vivants, dans la Jéruſalem céleſte. Le P. Houbigant ajoute que toutes les fois que Dieu déſigne ſon peuple par ces mots *ſerve meus Jacob*, il parle de ſes Serviteurs qui ſeront les héritiers des promeſſes ; qu'ainſi la promeſſe de ne point détruire entiérement Jacob, a encore aujourd'hui ſon accompliſſement dans la conſervation des Juifs. Diſons mieux, & remarquons que dans les promeſſes qui ſont ici faites, Dieu nomme en même temps *Jacob* & *Iſraël* ; qu'*Iſraël* proprement dit repréſente Iſraël ſelon la chair ; mais que *Jacob* dont le nom ſignifie ſupplantateur, repréſente proprement, ſelon la remarque de ſaint Jérôme, le peuple Chrétien, la Gentilité chrétienne ; & qu'ainſi les promeſſes contenues dans ces derniers verſets n'appartiennent pas moins aux Chrétiens qu'aux Juifs ; & que le dernier verſet étant adreſſé ſpécialement à *Jacob* regarde particuliérement le peuple Chrétien, qui trouve ici la promeſſe formelle de ſon indéfectibilité.

LXIII. Objet du Chap. XLVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE XLVII. C'eſt une Prophétie contre les *Philiſtins*, & en même temps contre *Tyr* & *Sidon*. Le Seigneur annonce que Nabuchodonoſor ravagera toute cette côte, & ſpécialement Gaza & Aſcalon. On y voit en général que quand les nations barbares ſe répandent ſur la terre pour y porter la déſolation, c'eſt l'épée du Seigneur qui frappe alors les peuples ; & qu'ainſi l'unique moyen d'échaper à ces malheurs, c'eſt de ſe réfugier ſous les ailes de ſa miſéricorde par une converſion ſincere. Si cette Prophétie renferme un ſens énigmatique, il pour-

roit ſe rapporter aux derniers temps lorſque le démon aura reçu le pouvoir de répandre la déſolation ſur toute la terre. Dans le ſtyle myſtérieux des Prophetes, les Philiſtins qui habitoient à l'Occident de la Judée peuvent repréſenter particuliérement les peuples occidentaux : Tyr & Sidon ſitués ſur la même côte peuvent également repréſenter les nations occidentales.

LXIV. Objet du Ch. XLVIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE XLVIII. C'eſt une Prophétie fort étendue contre les *Moabites* : elle annonce l'expédition de Nabuchodonoſor ſur ce peuple, & la captivité des Moabites ſous les Chaldéens : elle en marque la cauſe : c'eſt que Moab en s'élevant d'orgueil, s'eſt moqué de l'état où Iſraël a été réduit, & a pris part aux violences & aux injuſtices qui lui ont été faites. On voit ici combien l'orgueil eſt dangereux ; & combien on doit s'abſtenir d'inſulter à la miſere de ceux que Dieu frappe, & de les traiter avec injuſtice. La Prophétie finit par la promeſſe du rétabliſſement de Moab. Cette promeſſe peut avoir eu ſon effet littéralement ſur les Moabites au temps de Cyrus, ainſi que ſur les autres peuples que Cyrus laiſſa ſe relever, quoiqu'il n'en prit pas un ſoin auſſi particulier qu'à l'égard d'Iſraël. Cette promeſſe pourroit avoir comme les autres un nouvel accompliſſement par les bénédictions que Dieu répandra à la fin des temps ſur ceux d'entre les Gentils qu'il rappellera alors de leurs égarements.

LXV. Objet du Chap. XLIX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE XLIX. Ce Chapitre contient cinq Prophéties contre differents peuples, c'eſt-à-dire, contre les *Ammonites*, les *Idumèens*, les *Syriens*, les *Cédariens* & les *Elamites* : les Cédariens ſont les peuples de l'Arabie, & les Elamites ceux de la Perſe. On croit que les maux dont tous ces peuples furent menacés, tomberent ſur eux au temps de Nabuchodonoſor, quoique l'hiſtoire ne diſe point que ce Prince ait porté ſes armes dans la Perſe. Il y a des promeſſes pour les Ammonites comme pour les Moabites : & il y en a auſſi pour les Elamites. On préſume que toutes ces promeſſes regardent ſelon la lettre le temps de Cyrus ; & il eſt bien certain que Cyrus releva l'Empire des Perſes, qui devint alors le plus puiſſant dans l'Orient. Mais ces promeſſes pourroient avoir comme les autres un objet plus éloigné. Les Ammonites & les Iduméens ne ſubſiſtent plus, mais peuvent, ainſi que les Moabites, repréſenter divers peuples de la Gentilité. Les promeſſes du Prophete peuvent marquer les liens que Dieu leur réſerve pour la fin des temps, c'eſt-à-dire, pour le temps, où en rappellant les Juifs à la foi, il rappellera à l'Egliſe ceux qui ont eu le malheur de s'en ſéparer par l'héréſie ou par le ſchiſme. Les Syriens, les Arabes & les Perſes étant encore aujourd'hui ſubſiſtants, les Prophéties qui regardent ces peuples, pourroient bien avoir ſur eux un nouvel accompliſſement dans les derniers temps, mais toujours en un ſens ſpirituel.

Chapitre L. C'eſt le commencement d'une Prophétie contre *Baby-*

LXVI. Objet du Chapitre L. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

lone & contre les Chaldéens. Le Prophete prédit leur ruine, & en marque la cauſe, en leur reprochant leurs iniquités. Les violences des Aſſyriens & leur ruine y ſont auſſi rappellées. Les exécuteurs des vengeances du Seigneur contre Babylone, ne ſont ici déſignés que comme des peuples puiſſants qui viendront du Nord. La Médie étoit au Nord de Babylone. Ces menaces contre Babylone ſont accompagnées de promeſſes en faveur d'*Iſraël* & de *Juda*. Les promeſſes ont eu un premier accompliſſement ſur les Juifs au temps de Cyrus : mais comme ce qui regardoit Iſraël n'a eu alors qu'un accompliſſement très-imparfait, il y a bien lieu de préſumer que ces promeſſes s'étendent plus loin, & qu'elles regardent comme les autres le premier avénement de Jeſus-Chriſt & ſon dernier avénement, l'établiſſement de l'Egliſe au temps des Apôtres, & ſon entiere délivrance à la fin des ſiecles. Sous ce double point de vue, les menaces contre les Babyloniens pourroient auſſi regarder les ennemis du peuple Chrétien au temps des Apôtres & à la fin des temps. Au temps des Apôtres les principaux ennemis du peuple Chrétien étoient les Païens, & ſur-tout les Romains ; la ruine de Babylone peut ainſi repréſenter la ruine de Rome païenne par la main des Barbares qui en effet deſcendirent du Nord. A la fin des temps les ennemis du peuple Chrétien, ſeront les peuples infideles, les nations ſoumiſes & attachées à l'Antechriſt. Sous ce point de vue les Aſſyriens & les Babyloniens peuvent repréſenter les deux Empires que S. Jean appelle énigmatiquement dans l'Apocalypſe *la Mort* & *l'Enfer*, & qui à la fin des temps s'uniront pour étendre ſur la terre l'Empire de l'Antechriſt, c'eſt-à-dire, les Mahométans, & les Orientaux, qui après les avoir ſubjugués les incorporeront avec eux, comme autrefois les Babyloniens incorporerent avec eux les Aſſyriens qu'ils avoient ſubjugués. Les promeſſes faites à la maiſon de Juda appartiennent à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, les promeſſes faites à Iſraël peuvent embraſſer en même temps la nation Juive & toutes les autres ſociétés ſéparées de l'Egliſe.

LXVII. Objet du Chapitre LI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

CHAPITRE LI. C'eſt la ſuite & la concluſion de la Prophétie contre *Babylone* & contre les Chaldéens. Les Medes y ſont nommés deux fois comme devant être les exécuteurs des vengeances du Seigneur ſur cet empire, dont la ruine eſt annoncée. *Iſraël* & *Juda* s'y trouvent auſſi nommés comme l'objet des injuſtices de Babylone & des miſéricordes du Seigneur. Cette Prophétie a eu ſon accompliſſement de la part des Medes ſur l'Empire des Chaldéens : mais la chûte de cet Empire peut encore ici marquer celle de l'Empire Romain idolâtre & perſécuteur depuis Jeſus-Chriſt, & celle de l'Empire Antichrétien & perſécuteur à la fin des ſiecles.

LXVIII. Objet du Chapitre LII. Ce n'eſt pas

CHAPITRE LII. Ce Chapitre n'eſt pas une Prophétie : c'eſt un ſimple récit très-abrégé de ce qui arriva à Jéruſalem au temps de Nabuchodonoſor ſous le regne de Sédécias. On trouve à la fin l'élé-

vation de Joachim dans ſa captivité : ce dernier fait paroît poſtérieur au temps de Jérémie ; & le tout enſemble paroît être pris de la fin du IV. Livre des Rois, où ſe voient non-ſeulement les mêmes faits, mais preſque les mêmes termes, de maniere que les différences peuvent être venues principalement de la main des Copiſtes. Les trois premiers verſets répondent aux trois derniers du Chapitre XXIV. du IV. Livre des Rois, & les ſuivants au XXV. qui eſt le dernier.

une Prophétie ; mais un ſimple récit de la ruine de Jéruſalem & de la captivité des Juifs.

LXIX. Objet des Lamentations de Jérémie ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

Les Lamentations de Jérémie ſont diviſées en cinq Chapitres : mais ces Chapitres ſe rapportant au même objet, nous ne les diſtinguerons point ici. Cet objet, ſelon la lettre, eſt viſiblement la ruine de Jéruſalem par Nabuchodonoſor, & la captivité des Juifs ſous la puiſſance des Babyloniens : Jérémie y parle auſſi des maux qu'il a lui-même ſoufferts, & de la témérité des Iduméens qui ont oſé ſe réjouir des malheurs des enfants de Juda qui ſont leurs freres. Jérémie eſt une des figures de Jeſus-Chriſt ; & les maux qui tomberent de ſon temps ſur Jéruſalem & ſur les enfants de Juda, peuvent repréſenter ceux qui ſont tombés depuis Jeſus-Chriſt ſur la même ville & ſur les Juifs incrédules : alors la joie téméraire des Iduméens peut repréſenter celle des Gentils, c'eſt-à-dire, des Païens mêmes, à la vue de l'abaiſſement où les Juifs furent alors réduits. C'eſt ſans doute ſous ce point de vue que l'Egliſe nous préſente les Lamentations de Jérémie, lorſqu'elle nous en fait lire au moins quelques fragments dans les jours Saints qu'elle conſacre à la mémoire de la Paſſion de notre Sauveur. Mais elle-même, par la bouche de ſes Docteurs, nous avertit que ces deux premiers ſens n'épuiſent point la fécondité de la divine parole ; que ces deux ſens nous conduiſent à un troiſieme qui n'eſt pas moins fondé ſur la lettre du texte, & dont elle eſt elle-même l'objet, puiſque la maiſon de Juda repréſente bien plus particuliérement encore le peuple Chrétien, & Jéruſalem l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt. C'eſt ce que témoigne aſſez S. Jérôme dans une parole remarquable que l'on trouve à la fin du Prologue qui eſt à la tête d'Ézéchiel. Il y promet de terminer ſes Commentaires ſur les Prophéties par celui de Jérémie qui dans ſes Lamentations, dit-il, pleure ſous l'image de Jéruſalem, les quatre parties du monde dans les quatre alphabets de ſon Cantique lugubre : (a) *Qui in Lamentationibus ſuis ſub typo Jeruſalem, quatuor plagas mundi, quadruplici plangit alphabeto.* Jéruſalem repréſente donc ici l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt répandue dans les quatre parties du monde. Ses maux ſont ici dépeints, & ſi nous n'en ſommes point encore aſſez vivement frappés, c'eſt qu'ils ne ſont point encore parvenus au degré où ils viendront dans les derniers temps : plus ils croîtront, plus on en reconnoitra la fidele pein-

(a) *Hier. Prolog. in Ezech. Tom. III. col. 699.*

ture dans les Lamentations de Jérémie. Sous ce point de vue, le Prophete repréſente les hommes fideles que la grace de Jeſus-Chriſt ne ceſſera de former & de conſerver au milieu de ces maux dans le ſein de ſon Egliſe. Sous ce point de vue, la joie téméraire des Iduméens, repréſente celle de ces hommes qui ſont ſéparés de l'Egliſe, & qui animés de haine contre elle, ſont toujours prêts à ſe réjouir de ſes maux. Ils trouvent ici la menace de l'anathême dont ils ſeront frappés par Jeſus-Chriſt; & l'Egliſe y trouve la promeſſe de ſon entiere délivrance au dernier jour.

LXX. Objet du Livre de Baruch ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

Le Livre de Baruch, ſecretaire de Jérémie, eſt intimement lié avec le Livre de Jérémie; autrefois on ne l'en diſtinguoit point, & il eſt terminé par une Lettre qui porte le nom même de Jérémie. On n'a détaché ces deux fragments que parce qu'ils ne ſont pas dans l'Hébreu. Le Livre de Baruch regarde ſelon la lettre les Juifs réduits en captivité par les Babyloniens : il fut lu devant ceux qui étoient à Babylone, & envoyé à ceux qui étoient reſtés dans Jéruſalem. Baruch, au nom de ſon peuple, reconnoît & confeſſe la juſtice des châtiments que Dieu exerce ſur eux : il implore la miſéricorde du Seigneur, en mettant ſon eſpérance dans les promeſſes que Dieu a faites à Iſraël par la bouche de Moyſe. Il exhorte tout Iſraël à reconnoître que ſon infidélité eſt l'unique ſource de ſes maux, & l'invite à rechercher la ſageſſe. Il fait remarquer qu'elle ne vient que de Dieu, mais qu'il l'a manifeſtée à Iſraël : & en peu de mots, il annonce le myſtere de l'Incarnation du Verbe : il exhorte les enfants d'Iſraël à ſe convertir au Seigneur, & à obſerver ſa loi. Il fait intervenir Jéruſalem, qui pleure la captivité de ſes enfants, & qui les exhorte à eſpérer dans le Seigneur : là ſont réitérées les promeſſes de leur délivrance & de la ruine de leurs ennemis. Il adreſſe enſuite la parole à Jéruſalem, il l'exhorte à quitter ſon deuil, & à ſe revêtir de joie, parce qu'il voit ſes enfants revenir de leur captivité comblés de gloire. Ces promeſſes, comme toutes les autres, ne ſe bornent pas au ſeul retour des Juifs de Babylone; il eſt viſible qu'elles n'eurent point alors un accompliſſement capable de remplir toute la magnificence des idées qu'elles préſentent. Le myſtere de l'Incarnation montré dès la fin du Chapitre III. donna lieu à un nouvel accompliſſement des promeſſes contenues aux Chapitres IV. & V. Cet accompliſſement néanmoins n'eut lieu que pour une partie d'Iſraël, & pour ceux d'entre les Gentils qui embraſſerent la foi. Un troiſieme accompliſſement plus parfait eſt réſervé pour la fin des ſiecles, lorſque les Juifs ſeront rappellés à Jeſus-Chriſt, & qu'avec eux ſeront amenés à la foi une multitude innombrable de Gentils de toutes nations. Sous ce point de vue, les maux dont gémit le Prophete, repréſentent non-ſeulement ceux qui ſont tombés ſur les Juifs incrédules depuis Jeſus-Chriſt, mais encore ceux dont Dieu a frappés ſucceſſivement diverſes portions du peuple Chrétien, & ceux dont il frappera

les

les derniers reſtes à la fin des ſiecles. Au milieu de ces maux la piété trouve dans les paroles de Baruch l'expreſſion de ſa douleur, & les promeſſes qui ſoutiennent ſon eſpérance.

Le P. Houbigant ne voit dans tout le Livre de Baruch que les ſeuls Juifs : il convient cependant, & il prend même le ſoin de remarquer que ces promeſſes n'ont point été ſuffiſamment accomplies au temps de Cyrus ; mais du temps de Cyrus il ſe tranſporte rapidement à la fin des ſiecles pour y voir l'accompliſſement de ces promeſſes dans le retour futur des Juifs, enſorte que non-ſeulement il ne dit rien de l'accompliſſement qu'elles ont eu au premier avénement de Jeſus-Chriſt, mais il ne veut pas même reconnoître que le myſtere de l'Incarnation du Verbe ait été annoncé par Baruch dans ces paroles : *Poſt hæc in terris viſus eſt, & cum hominibus converſatus eſt.* La premiere raiſon qu'il apporte pour ſe diſpenſer de reconnoître cette Prophétie, c'eſt qu'elle n'eſt alléguée ni dans les ſaints Evangiles ni dans les Epîtres des Apôtres ; mais du moins elle eſt fréquemment alléguée par le ſaints Peres, & les Interpretes les plus éclairés la reconnoiſſent. Nous avons fait remarquer dans la Préface ſur ce Livre que S. Irénée, Tertullien, S. Cyprien, Euſebe de Céſarée, S. Ambroiſe, S. Hilaire, S. Grégoire de Nazianze, S. Baſile, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Jean Chryſoſtome, S. Auguſtin & S. Bernard, parlent de cette Prophétie. Mais ce qui eſt bien remarquable, c'eſt qu'ils l'ont alléguée comme une des plus certaines & des plus manifeſtes. Ils la citent ſouvent ſous le nom de Jérémie, parce que le Livre de Baruch étoit joint à celui de Jérémie ; mais ils la propoſent comme une des plus expreſſes, & comme n'étant pas même ſuſceptible d'un autre ſens. Il ſuffira de citer ici ſaint Auguſtin qui dans ſon grand Ouvrage de la Cité de Dieu, recueillant les Prophéties les plus célebres touchant Jeſus-Chriſt, cite celle-là entre celle qui ſe trouve au Chapitre IV. des Lamentations, & celle qu'on lit au Chapitre XXIII. de Jérémie. Si le P. Houbigant ne reconnoît pas celle du Chapitre IV. des Lamentations, du moins il a lui-même reconnu celle du Chapitre XXIII. de Jérémie : S. Auguſtin réunit les trois comme également évidentes : (*a*) *Prophetans ergo de Chriſto Jeremias* : ſpiritus, *inquit*, (*b*) oris noſtri Dominus Chriſtus captus eſt in peccatis noſtris : *ſic breviter oſtendens, & Dominum noſtrum Chriſtum, & paſſum eſſe pro nobis. Item alio loco :* (*c*) Hic Deus meus, *inquit*, & non æſtimabitur alter ad eum : qui invenit omnem viam prudentiæ, & dedit eam Jacob puero ſuo, & Iſrael dilecto ſuo. Poſt hæc in terra viſus eſt, & cum hominibus converſatus eſt. *Hoc teſtimonium quidam non Jeremiæ, ſed*

LXXI. Remarques ſur ces paroles de la fin du Chapitre III. *Poſt hæc in terris viſus eſt, & cum hominibus converſatus eſt.* Eſt-il vrai que ce n'eſt point une Prophétie de l'Incarnation du Verbe? Témoignages des ſaints Docteurs, & particuliérement de S. Auguſtin. Le prétérit *viſus eſt* prouve-t-il que ce n'eſt pas une Prophétie? Dieu a-t-il été vu ſur la terre avant le myſtere de l'Incarnation ?

(*a*) *Aug. de Civ. Dei, lib.* XVIII. *c.* 33. = (*b*) *Lam.* IV. 20. = (*c*) *Baruch*, III. 36. *& ſeqq.*

Scribæ ejus attribuunt, qui vocabatur Baruch : ſed Jeremiæ celebratiùs habetur. Rursùs idem Propheta de ipſo : (*a*) Ecce, *inquit*, dies veniunt, ait Dominus, & ſuſcitabo David germen juſtum, & regnabit rex, & ſapiens erit, & faciet judicium & juſtitiam in terra. In diebus illis ſalvabitur Juda, & Iſrael habitabit confidenter : & hoc eſt nomen quod vocabunt eum, Dominus juſtus noſter. Le même Pere dans ſes Livres contre Fauſte le Manichéen allegue la même Prophétie en la joignant avec l'une des plus évidentes, celle du Pſaume II. (*b*) *Quis unquam de Chriſto dictum dubitavit* : (*c*) Dominus dixit ad me, filius meus es tu : ego hodie genui te. Poſtula à me, & dabo tibi gentes hæreditatem tuam, & poſſeſſionem tuam terminos terræ ? *Quis alium intelligere permiſſus eſt, ubi Jeremias dicit, nimirùm de ſapientia :* (*d*) Tradidit illam Jacob puero ſuo, & Iſrael electo ſuo. Poſt hæc in terris viſus eſt, & cum hominibus converſatus eſt. Le même y revient encore dans ſa diſpute contre Maximin Arien ; & il en tire un argument qu'il preſſe même avec beaucoup de force : (*e*) *Quæro abs te de quo accipias quod ſcriptum eſt* : (*f*) Magnus eſt, & non habet finem, excelſus & immenſus. *De ipſo quippè paulò poſt dicitur :* (*g*) Hic Deus noſter, non æſtimabitur alius ad eum ; hic invenit omnem viam diſciplinæ, & dedit eam Jacob puero ſuo, & Iſrael dilecto ſuo : Poſt hæc ſuper terram viſus eſt, & inter homines converſatus eſt. *Quis eſt iſte ? reſponde. Quis eſt, inquam ?.... Video quos æſtus, quas patiaris anguſtias. Times dicere, Pater eſt..... Times dicere, filius eſt..... Times dicere, Spiritus ſanctus eſt.... Quid es acturus ? quid reſponſurus ? homo qui non vis eſſe Catholicus, ut Chriſtum ſic accipias in forma ſervi ſuper terram viſum & inter homines converſatum, ut tamen in forma Dei in qua inviſibilis manſit, confitearis immenſum ?* Le P. Houbigant nous objecte que le prétérit, *viſus eſt*, ne ſent point la Prophétie. Mais auroit-il donc oublié que les Prophetes mêlent ſans ceſſe le paſſé & le préſent avec le futur, parce qu'aux yeux de l'Eſprit Saint au nom de qui ils parlent, tout cela eſt égal ? Sans ſortir du Livre même de Baruch, au milieu de tous les futurs qui s'y trouvent, ne voit-on pas dès la fin du Chapitre IV. paroître le préſent : (*h*) *Circumſpice, Jeruſalem, ad orientem, & vide jucunditatem à Deo tibi venientem. Ecce enim veniunt filii tui quos dimiſiſti diſperſos, veniunt collecti ab oriente uſque ad occidentem, in verbo Sancti gaudentes in honorem Dei.* Le P. Houbigant dans ſa verſion efface le préſent *venientem*, pour y ſubſtituer le futur *quæ ventura eſt* : mais il n'en eſt pas moins vrai que le texte porte le préſent ἐρχομένην, *venientem ;* & lui-même conſerve enſuite quatre fois le préſent *En adveniunt.... veniunt.... colliguntur que....*

(*a*) *Jerem.* XXIII. 5. *& ſeqq.* = (*b*) *Aug. cont. Fauſt. lib.* 12. *cap.* 42. = (*c*) *Pſ.* 11. 7. = (*d*) *Baruch*, III. 37. *&* 38. = (*e*) *Aug. cont. Max. lib.* 2. *cap.* 26. *n.* 13. = (*f*) *Baruch*, III. 25. = (*g*) *Ibid.* 36. *& ſeqq.* = (*h*) *Baruch*, IV. 36. *&* 37.

& ..... *exultant.* Le Prophete avoit même joint à ces préſents un prétérit *colleĉti* : le P. Houbigant l'efface encore, pour y ſubſtituer un préſent *colliguntur* : mais ce préſent même n'eſt pas un futur ; & d'ailleurs il n'en eſt pas moins vrai que le texte porte un prétérit, συναγέντι, *colleĉti.* Le même prétérit revient avec le préſent au Chapitre ſuivant : (a) *Exurge, Jeruſalem, & ſta in excelſo, & circumſpice ad Orientem, & vide colleĉtos filios tuos ab oriente ſole uſque ad occidentem, in verbo Sanĉti gaudentes Dei memoria.* Le P. Houbigant efface encore ce prétérit pour le convertir en préſent : *Vide filios tuos qui congregantur* : mais ce préſent n'eſt pas un futur ; & il n'en eſt pas moins vrai que le texte porte le prétérit συνηγμένα τὰ τέκνα σου, *colleĉtos filios tuos.* Vers la fin du même Chapitre le Prophete reprend encore bien expreſſément le prétérit en diſant : (b) *Obumbraverunt autem & ſilvæ, & omne lignum ſuavitatis, Iſrael ex mandato Dei.* Le P. Houbigant efface encore ce prétérit pour y ſubſtituer le futur : *Umbram præbebunt* : mais il n'en eſt pas moins vrai que le texte porte le prétérit : ἐσκίασαν, *Obumbraverunt.* Il demeure donc conſtant que le prétérit même appartient à la Prophétie ; & que dans le ſtyle même de Baruch, un texte qui eſt au prétérit n'en eſt pas moins prophétique. Le P. Houbigant inſiſte néanmoins encore en diſant : » Rien n'empêche que l'expreſſion du Pro» phete, *In terris viſus eſt, & cum hominibus converſatus eſt*, ne s'en» tende de la préſence de Dieu chez les Juifs, ſoit lorſqu'il ſe mani» feſtoit à Moyſe & aux Prophetes, ſoit lorſqu'il opéroit des miracles, » ſoit enfin comme habitant dans le Temple des Juifs, où ils l'ado» roient légitimement comme préſent. « Mais ce qui empêche que l'on ne ſe rende à cette interprétation, c'eſt que rien de tout cela ne remplit toute l'énergie du texte ; rien de tout cela n'égale l'accompliſſement de cette parole en Jeſus-Chriſt. Lui-même nous déclare qu'avant qu'il parût ſur la terre, perſonne n'y avoit jamais vu Dieu : (c) *Deum nemo vidit unquam.* Mais que depuis qu'il eſt ſur la terre on y voit Dieu, parce que quiconque voit le Fils, voit le Pere : (d) *Qui videt me, videt & Patrem* : il avoit déjà dit dans une autre occaſion, qu'il étoit le ſeul qui eût vu ſon Pere : (e) *Non quia Patrem vidit quiſquam, niſi is qui eſt à Deo, hic vidit Patrem* : & il ajoute que c'eſt en voyant le Fils qu'on voit le Pere, par qui il a été envoyé : (f) *Qui videt me, videt eum qui miſit me.* Ce n'eſt donc que par le myſtere de l'Incarnation que Dieu s'eſt rendu viſible ſur la terre ; ce n'eſt que par ce myſtere qu'il a véritablement converſé avec les hommes, qu'il a viſiblement habité au milieu d'eux : & cette parole du Prophete n'eſt pas ſuſceptible d'un autre ſens : *Deus in terris viſus eſt, & cum hominibus converſatus eſt.*

(a) *Baruch*, v. 5. = (b) *Baruch*, v. 8. = (c) *Joan.* i. 18. = (d) *Joan.* xiv. 9. = (e) *Joan.* vi. 46. = (f) *Joan.* xii. 45.

LXXII. Remarques ſur les promeſſes contenues aux Chapitres IV. & V. Se bornent-elles au temps de Cyrus ? ou ſe rapportent-elles uniquement au rappel futur des Juifs ? N'ont-elles pas reçu du moins en partie un nouvel accompliſſement au temps de Jeſus-Chriſt? Le dernier accompliſſement qu'elles pourront avoir à la fin des ſiecles ſe bornera-t-il aux ſeuls Juifs? n'appartient-il pas encore plus particuliérement à l'Egliſe même de J. C.

Le P. Houbigant ne s'explique point ſur les promeſſes contenues au Chap. IV. mais il prétend que celles du Chapitre V. ne conviennent point au retour des Juifs ſous Cyrus, qu'elles ne conviennent pas même aux premiers temps de l'Egliſe Chrétienne; & qu'enfin ces magnifiques promeſſes ne peuvent appartenir qu'au retour futur des Juifs, & en un mot à leurs derniers temps. La premiere preuve qu'il donne pour montrer que cette Prophétie n'eſt pas applicable au temps de Cyrus, eſt priſe de cette parole : (a) *Nominabitur enim tibi nomen tuum à Deo in ſempiternum : Pax juſtitiæ & honor pietatis.* Il laiſſe à ceux qui ont appris par l'Hiſtoire ſacrée quels furent les mœurs des Juifs depuis Cyrus juſqu'à Jeſus-Chriſt, le ſoin de juger ſi ce caractere a pu convenir alors à Jéruſalem. On conviendra ſans doute que ce caractere glorieux appartient à une autre Jéruſalem : & il avoue que pluſieurs Interpretes entendent cela des premiers temps de l'Egliſe Chrétienne. Aſſurément on peut bien dire que ces noms appartiennent en effet à l'Egliſe : c'eſt bien au milieu d'elle que l'on goûte la paix de la juſtice, & que l'on recueille l'honneur de la piété : *Pax juſtitiæ & honor pietatis.* Cela eſt applicable à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, non-ſeulement dans les premiers temps, mais dans tous les temps ; ce nom lui a été donné pour toujours *in ſempiternum* : & les prévaricateurs mêlés avec les juſtes dans ſon ſein ſur la terre, n'empêchent point qu'elle ne ſoit toujours l'unique ſociété où ſe trouvent réunis la paix de la juſtice & l'honneur de la piété : *Nominabitur enim tibi nomen tuum à Deo in ſempiternum : Pax juſtitiæ & honor pietatis.* Mais ce qui empêche le P. Houbigant de ſe rendre à cette interprétation, c'eſt qu'il ſe perſuade qu'on ne peut entendre que des Juifs ce qui eſt dit au ℣. 6. *Exierunt abs te pedibus ducti ab inimicis :* d'où il conclut que c'eſt des Juifs ſeuls que le même verſet ajoute : *adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore ſicut filios regni :* & comme cela n'a point été exécuté au retour des Juifs au temps de Cyrus, il prétend que cela n'aura ſon accompliſſement qu'à la fin des temps. Ces Juifs emmenés à pied par l'ennemi ſont, ſelon lui, tous ceux qui ont été faits captifs tant par les Aſſyriens (il pouvoit ajouter, & par les Chaldéens) que par les Romains : » le » Prophete, dit-il, parle de la captivité de tous, pour annoncer enſuite » le retour de tous. « Et enfin de ce que ces paroles lui paroiſſent ne pouvoir s'entendre que des Juifs ainſi conſidérés, il en conclut qu'il eſt aſſez manifeſte que ces magnifiques promeſſes ne peuvent appartenir qu'aux derniers temps des Juifs. Mais quiconque connoît le langage myſtérieux & énigmatique des Prophetes, ſait que le ſens littéral s'y trouve ſouvent mêlé avec le ſens ſpirituel, & que ſouvent ce qui paroît même être le plus littéral, ne laiſſe pas de renfermer dans cette lettre un ſens

(a) *Baruch.* v. 4.

myſtérieux. Ainſi dans le premier ſens le Prophete parle véritablement de ceux qui avoient été emmenés à pied de Jéruſalem à Babylone : *Exierunt abs te pedibus ducti ab inimicis :* mais cela n'empêche point que l'on ne puiſſe rapporter au myſtere même de la rédemption l'accompliſſement de cette promeſſe qui y eſt jointe : *adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore ſicut filios regni.* Vos enfants, ô Jéruſalem, s'en vont à pied à Babylone, & c'eſt l'image de la ſervitude à laquelle les hommes ont été livrés ſous l'empire du démon par le péché ; mais ceux qui en ſeront retirés par les mérites du Rédempteur & par l'application qui leur ſera faite de la vertu de ſon ſang, ſeront ramenés à vous portés avec honneur comme les enfants du royaume céleſte, parce qu'en effet ils ſeront devenus tels par le ſaint baptême, & que comme tels ils ſeront conduits & portés par les miniſtres de l'Evangile & par les Anges mêmes, dans la Jéruſalem céleſte dont vous êtes l'image, & où ils régneront tous avec Jeſus-Chriſt : *Exierunt abs te pedibus ducti ab inimicis : adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore ſicut filios regni.* Si ce premier ſens ne remplit point encore aſſez toute l'énergie des expreſſions du Prophete, c'eſt qu'en effet les Juifs ont ſubi depuis une ſeconde captivité, dans laquelle ils ont été encore une fois emmenés à pied par leurs ennemis, & que le temps viendra où ils ſeront ramenés non pas à pied, parce qu'il s'agit ici d'un retour qui ne ſe fait pas par le mouvement des pieds, mais par le ſeul mouvement du cœur ; alors ils ſeront ramenés portés avec honneur comme tous les autres enfants du royaume céleſte, parce qu'ils ſeront eux-mêmes devenus tels par le ſaint baptême ; & que devenus tels, ils ſeront portés comme tous les autres avec honneur par les miniſtres de l'Evangile & par les ſaints Anges dans la Jéruſalem céleſte qui eſt l'unique lieu où Dieu raſſemble tous les enfants de ſon royaume. *Exierunt abs te pedibus ducti ab inimicis : adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore ſicut filios regni.* Si ce ſecond ſens ne remplit point encore toute l'étendue de la Prophétie, c'eſt qu'en effet Jéruſalem repréſentant encore plus particuliérement l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, & Juda les Etats Catholiques, il pourroit bien arriver qu'à la fin des ſiecles lorſque les ennemis du nom Chrétien déchaînés ſe répandront ſur la face de la terre, les fideles éprouvaſſent alors une tranſmigration réelle, enſorte qu'à la lettre il fût vrai de dire qu'ils auroient été emmenés à pied, conduits par leurs ennemis : *Exierunt abs te pedibus ducti ab inimicis :* mais ce qui eſt certain, c'eſt qu'après avoir paſſé par cette grande tribulation, ils en ſeront ramenés, non pas à pied, parce qu'encore ici il ne s'agit point d'un retour qui s'opere par le mouvement des pieds : mais ils ſeront tranſportés avec honneur dans la Jéruſalem céleſte, comme étant les enfants du royaume de Dieu : *adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore ſicut filios regni.* En un mot l'unique Jéruſalem qui ſoit l'eſpérance des Chrétiens, Juifs ou Gentils, & dans

tous les temps, c'eſt la Jéruſalem d'en haut qui eſt notre mère, & dans laquelle Dieu raſſemble ſucceſſivement ſes élus, qui y ſont conduits & reçus avec honneur comme les enfants de ſon royaume.

LXXIII. Objet de la Lettre de Jérémie ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel.

La Lettre de Jérémie qui forme le Chapitre VI. du Livre de Baruch eſt adreſſée aux Juifs captifs qui alloient être emmenés à Babylone par Nabuchodonoſor. Jérémie après leur avoir réitéré la promeſſe de leur délivrance, les exhorte à ne point prendre part à l'idolatrie des Babyloniens : il leur montre le néant & la vanité des idoles. Cette Lettre nous avertit tous de ne prendre aucune part aux iniquités du ſiecle ; & s'il arrivoit qu'à la fin des temps, les Chrétiens ſe trouvaſſent tranſportés & diſperſés au milieu des infideles, & peut-être des idolâtres mêmes, cette Lettre les prémunira contre les ſcandales de leurs temps. Les Prophéties qui concernent l'Antechriſt marquent aſſez clairement qu'il ſe fera adorer, qu'il fera même adorer ſon image dans les lieux qui ſeront éloignés de ſa réſidence ; enſorte qu'il y a quelque apparence qu'alors le regne de l'idolatrie ſe relévera, & les inſtructions que Jérémie donne aux Juifs pour les prémunir contre l'idolatrie de leur temps, pourront également convenir aux fideles qui vivront au milieu des ſcandales de ces derniers temps. Le P. Houbigant ne s'éleve point ici au deſſus du ſens littéral ; il prétend même que la promeſſe qui ſe trouve au commencement de cette Lettre, differe en cela des promeſſes renfermées dans le Chapitre précédent, que celles du Chapitre précédent étant beaucoup plus magnifiques ne ſe bornent pas au temps de Cyrus, au lieu que celle-ci ſe bornant à ces quatre mots : *educam vos inde cum pace*, ne regarde que le ſeul temps de Cyrus. Mais comme la paix du temps de Cyrus ne fut pas de longue durée, & qu'elle fut ſuivie de pluſieurs maux & de très-grands maux, il y a bien lieu de préſumer que cette parole, comme les autres, n'aura ſon entier accompliſſement que lorſque Dieu retirera ſes élus du milieu de ce monde pervers pour le faire entrer dans la paix parfaite de l'éternité bienheureuſe : *educam vos inde cum pace.* C'eſt toujours avec regret que je me vois obligé de m'écarter des ſentiments d'un Interprete dont je reſpecte la vertu, dont j'eſtime les talents, & dont les lumieres m'ont été ſouvent fort utiles.

REMARQUES SUR ÉZÉCHIEL.

I. Remarques générales ſur Ezéchiel. Lumiere & obſcurité de ſes Prophéties. Témoignage de S. Jérôme & des Juifs ſur cette obſcurité. Quelles diſpoſitions demande l'étude de ce Livre?

LEs Prophéties d'Ezéchiel offrent en même temps à nos yeux la plus vive lumiere & la plus ſombre obſcurité. La majeſté de Dieu y paroît dans le plus grand éclat : mais qui pourra développer les ſymboles myſtérieux dont elle eſt environnée ? Les menaces éclatent viſiblement contre la maiſon de Juda & contre Jéruſalem : les promeſſes y ſuccedent, & l'on y voit clairement celles du Meſſie & de l'alliance nouvelle : mais qui pourra pénétrer tous les myſteres des Prophéties contre Gog & Magog ? qui pourra découvrir le ſens des énigmes renfermées dans la deſcription du nouveau Temple & de la ville nouvelle, & dans celle du nouveau partage du temps d'Iſraël ? S. Jérôme dans ſon Prologue ſur Ezéchiel obſerve que la tradition même des Hébreux prouve la difficulté de ce Livre : (a) *Aggrediar Ezechiel Prophetam, cujus difficultatem Hebræorum probat traditio. Nam niſi quis apud eos ætatem ſacerdotalis miniſterii, id eſt, triceſimum annum impleverit, nec principia Geneſeos, nec Canticum Canticorum, nec hujus voluminis exordium & finem, legere permittitur, ut ad perfectam ſcientiam, & myſticos intellectus, plenum humanæ naturæ tempus accedat.* Mais la maturité même de l'âge ne ſuffit pas pour entrer dans l'intelligence de ces myſteres ; il faut encore y apporter un eſprit éclairé des lumieres de la foi, pour y découvrir le grand myſtere de Jeſus-Chriſt, qui eſt le principal objet des Prophéties, ſoit dans ſa propre perſonne, ſoit dans ſon Egliſe, qui eſt en même temps repréſentée dans les Livres ſaints, par *la maiſon de Juda*, par *la ville de Jéruſalem*, par *le Temple du Seigneur*, & par *la terre* même *d'Iſraël*. A la tête de ce même Prologue, S. Jérôme fait remarquer que c'eſt après avoir travaillé ſur Iſaïe, qu'il a écrit ſur Ezéchiel : *Finitis in Iſaiam decem & octo explanationum voluminibus.* Nous avons vu comment il a expliqué Iſaïe, & même encore comment il a expliqué Jérémie ; il va ſuivre la même méthode & les mêmes principes dans l'explication d'Ezéchiel.

II. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Ce Chapitre contient la premiere viſion d'Ezéchiel : viſion pleine de myſteres. Au milieu d'un nuage enflammé paroiſſent quatre animaux ; près d'eux quatre roues, au deſſus d'eux un firmament ſur lequel eſt un trône, & un homme aſſis ſur ce trône. Cette viſion eſt amenée par un tourbillon qui s'élevoit du Nord. C'étoit l'image de la colere de Dieu, qui alloit amener de l'Orient par le Nord Nabuchodonoſor & ſon armée, pour achever de ſubjuguer le royaume de Juda.

(a) *Hier. prol. in Ezech. Tom. III. col. 697.*

Mais le détail de cette viſion eſt très-difficile. Il eſt important de remarquer pour le ſens littéral qu'au Chap. X. où la même viſion reparoît, il eſt dit que ces animaux myſtérieux repréſentoient des Chérubins : (*a*) *Et intellexi quia Cherubim eſſent.* Sous ce point de vue, ces roues animées du même Eſprit que les animaux, pourroient également repréſenter d'autres Eſprits céleſtes ſubordonnés aux premiers, & appliqués comme ces premiers à l'exécution des deſſeins du Seigneur ſur ſon peuple. Les ſaints Docteurs ont cru voir dans ces quatre animaux myſtérieux l'image des ſaints Evangiles, ou des ſaints Evangéliſtes. Ils ont appliqué à S. Matthieu la face de l'homme, parce que ſon Evangile commence par la généalogie de Jeſus-Chriſt conſidéré principalement dans ſon humanité : à S. Marc, la face du lion, parce que ſon Evangile commence par le rugiſſement du lion, c'eſt-à-dire, par la voix de S. Jean qui retentit dans le déſert : à S. Luc, la face du veau, qui eſt une victime, parce que ſon Evangile commence par la viſion de Zacharie qui étoit un prêtre ; enfin à S. Jean, la face de l'aigle, parce que ſon Evangile commence par le vol le plus rapide & le plus élevé qui le tranſporte de la terre au plus haut des cieux pour y voir la gloire du Verbe divin dans le ſein de Dieu ſon Pere. S. Jérôme qui rapporte cette interprétation, paroît l'adopter en diſant qu'il tâchera de montrer comment toute cette deſcription peut y convenir : (*b*) *Quibus* (*quatuor Evangeliis*) *quomodo poſſit omnium* (ou peut-être *omnis*) *animalium deſcriptio coaptari, tentabimus ſuo loco dicere.* Il propoſe auſſi de dire que les roues compoſées de deux cercles l'un dans l'autre, peuvent repréſenter ou l'union des deux Teſtaments, ou l'accord même des Saints Evangiles : (*c*) *Rota quoque in rota, vel duorum junctura teſtamentorum eſt, ... vel Evangelia ſibi cohærentia :* Peut-être auſſi que ces roues qui étoient pleines d'yeux repréſentoient particuliérement les Prophetes : car on ſait que les Prophetes étoient appellés anciennement *les Voyants :* enſorte que cette multitude d'yeux peut marquer l'abondance de leurs lumieres. Ces roues ont quatre côtés, comme les animaux ont quatre faces, peut-être parce que Dieu a choiſi & formé quatre Prophetes principaux, comme il a depuis choiſi & formé quatre Evangéliſtes. Il y a un parfait accord entre les roues & les animaux, de même qu'entre les Prophetes & les Evangéliſtes. Quant aux quatre animaux dont parle S. Jean dans ſon Apocalypſe, & que l'on a comparés avec ceux-ci pour en conclure que les uns & les autres peuvent repréſenter les Evangéliſtes, on peut remarquer que les animaux de S. Jean n'ont point de roues qui les accompagnent ; ce qui pourroit inſinuer qu'ils ſont différents de ceux que vit Ezéchiel, & que comme ceux

(*a*) *Ezech.* x. 20. = (*b*) *Hieron. in Ezech.* 1. *Tom. III. col.* 702. = (*c*) *Hieron. ibid. col.* 707.

que

que vit Ezéchiel peuvent repréſenter les quatre Evangéliſtes, de même ceux que vit S. Jean pourroient repréſenter les quatre grands Prophetes: ce qui acheveroit de montrer pourquoi il y a des roues dans les viſions d'Ezéchiel, tandis qu'il n'y en a point dans celle de S. Jean. Car les yeux qui étoient ſur les roues dans la viſion d'Ezéchiel ſont ſur les animaux dans celle de S. Jean : enſorte que les quatre animaux pleins d'yeux dans la viſion de S. Jean, peuvent repréſenter les quatre grands Prophetes marqués par les quatre roues pleines d'yeux dans la viſion d'Ezéchiel. On pourroit encore obſerver que comme cette viſion tendoit à annoncer les châtiments que Dieu alloit exercer ſur les enfants de Juda ; elle pourroit de même repréſenter les châtiments dont Dieu menace les Chrétiens prévaricateurs. Celui qui paroît aſſis ſur le trône, eſt indubitablement Dieu même. S. Jérôme penſe que c'eſt la perſonne même du Pere : (*a*) *Hominem autem Deum Patrem debere intelligi, multa docent teſtimonia.* Il rapporte deux paraboles de l'Evangile où l'homme repréſente la perſonne du Pere, (*b*) & il ajoute : (*c*) *Non quòd Filius excludatur à regno, de quo ſcripſit Iſaias* : (*d*) Vidi Dominum ſedentem ſuper thronum excelſum & duratum. *Et Joannes :* Hæc autem, *inquit*, dixit Iſaïas, quoniam (*ou plutôt* quando) vidit gloriam Filii Dei : *ſed quòd in Patre regnet & Filius. Omnia enim Filii Patris ſunt, qui eſt imago Dei Patris inviſibilis.*

III. Remarques ſur le ſens profond de cette Viſion. Se borne-t-elle aux ſeuls Juifs ? Les animaux myſtérieux y repréſentent-ils les ſeuls Anges ? Que ſignifient les roues ? Celui qui eſt aſſis ſur le trône repréſente-t-il Jeſus-Chriſt, ou ſon Pere ? Diſtinction de deux ſens, qui accordent cette double vue.

Le P. Houbigant, en terminant ſes notes ſur ce Chapitre, examine ce que peut ſignifier cette viſion myſtérieuſe. Il lui paroît croyable, 1°. qu'elle repréſente l'état des Juifs qui alloient être ſubjugués par Nabuchodonoſor, & tranſportés dans des terres étrangeres ; 2°. que cette viſion fut telle qu'elle pût être entendue par les Juifs de ce temps-là, s'ils la liſoient avec attention ; 3°. qu'elle repréſente preſque les mêmes objets que ceux qui avoient été repréſentés dans la viſion d'Iſaïe, parce que cette viſion d'Ezéchiel eſt appellée *la gloire de Dieu*, nom ſous lequel le ſaint Evangéliſte déſigne celle d'Iſaïe lorſqu'il dit : *Hæc dixit Iſaias, quando vidit gloriam ejus*, en parlant de Jeſus-Chriſt. Sur quoi le P. Houbigant ajoute : » l'un & l'autre ont vu quelqu'un »qui reſſembloit à un homme, ou au Fils de l'homme aſſis ſur un »trône qui étoit porté par des Anges, leſquels étant mus par l'Eſ»prit de Dieu, marchoient ou s'arrêtoient, & étoient portés par-tout »où l'Eſprit de Dieu les tranſportoit : cela marquoit, continue-t-il, »que rien n'arrive ſans la puiſſance divine de ce Médiateur que les »Juifs attendoient, quoique leur Etat dût être renverſé par le Roi des »Chaldéens ; cela marquoit que tous les Royaumes de la terre ſont »dans la puiſſance de ce même Médiateur qu'Ezéchiel adore ; que

(*a*) *Ibid. col.* 708. (*b*) *Matt.* XXI. 33. & XXII. 2. (*c*) *Loco citato.* (*d*) *Iſai.* VI. 1.

»toutes les promeſſes de Dieu peuvent être par lui accomplies, parce »que quoiqu'il ſemble abandonner ſon peuple, cependant il commande »aux Anges & aux hommes, & ſe ſert d'eux comme de ſes miniſtres »pour exécuter ſes deſſeins. « Ainſi le P. Houbigant ne voit ici que la perſonne du Fils de Dieu, tandis que S. Jérôme n'y voit que la perſonne même du Pere : & d'un autre côté il ne parle point des roues myſtérieuſes, & ne voit que des Anges ſous le ſymbole des animaux qui aux yeux de S. Jérôme & des autres ſaints Docteurs paroiſſent repréſenter les ſaints Evangéliſtes. Mais il y a lieu de préſumer qu'il faut ici diſtinguer deux ſens. Dans le premier ſens, il s'agit de l'état des Juifs que Dieu va punir par les mains de Nabuchodonoſor ; & ſous ce point de vue, les animaux & les roues peuvent repréſenter les Anges qui ſont les miniſtres inviſibles de ſes jugements ; alors celui qui eſt aſſis ſur le trône, & qui reſſemble à un homme, peut repréſenter, ſelon la penſée de S. Jérôme, la perſonne même du Pere qui a bien voulu prendre cette reſſemblance dans le langage parabolique. Dans le ſecond ſens, c'eſt vraiment le Fils de l'homme, Jeſus-Chriſt même ; alors les animaux & les roues peuvent repréſenter, comme on vient de le voir, les Evangéliſtes & les Prophetes qui annoncent ſon regne & ſes jugements ; alors l'état des Juifs coupables que Dieu va châtier, peut repréſenter l'état des Chrétiens prévaricateurs que Dieu menace de ſes juſtes vengeances, conformément à cet avis que S. Paul nous donne : (*a*) *Noli altum ſapere, ſed time ; .... ne fortè nec tibi parcat.*

IV. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Ce Chapitre eſt la ſuite du précédent : Dieu du haut de ſon trône, donne la miſſion à Ezéchiel en l'envoyant vers les enfants d'Iſraël, c'eſt-à-dire, vers les enfants mêmes de Juda, qui ſont ici preſque toujours appellés *enfants d'Iſraël*, parce qu'ils étoient eux-mêmes par leur origine enfants d'Iſraël comme les autres, & que le royaume d'Iſraël étant détruit, l'expreſſion n'étoit plus équivoque, lorſque l'on parloit du ſeul royaume alors ſubſiſtant. Dieu ordonne donc à ſon Prophete de ne point craindre les menaces des enfants d'Iſraël, & de ne pas imiter leur indocilité. S. Jérôme s'arrête ici particuliérement ſur cette parole : *Hæc dicit Dominus Deus : ſi fortè vel ipſi audiant, & ſi fortè quieſcant :* ſur quoi il dit : (*b*) *Simile quid in Jeremia ſcriptum eſt* : (*c*) Si fortè audiant, & agant pœnitentiam : *& in Evangelio* : (*d*) Forſitan filium meum verebuntur. *Loquitur autem hæc Deus ambigentis affectu, ut liberum hominis monſtret arbitrium ; ne præſcientia futurorum, mali vel boni, immutabile faciat quod Deus futurum noverit. Non enim quia ille ventura cognoſcit, neceſſe eſt nos facere quod ille præſcivit ; ſed quod nos propriâ voluntate ſumus facturi, ille novit futurum quaſi Deus.*

(*a*) *Rom.* XI. 20. 21. = (*b*) *Hieron. in Ezech.* II. *Tom. III. col.* 711. = (*c*) *Jer.* XXVI. 3. = (*d*) *Matt.* XXI. 37.

Les ordres que le Seigneur donne ici à ſon Prophête, conviennent à tous ſes miniſtres, & même à tous ceux qui croient en lui. Nous lui devons tous une égale docilité, dans laquelle nous devons perſévérer ſans nous laiſſer ébranler par les menaces des hommes. Mais d'ailleurs les enfants d'Iſraël vers leſquels le Prophete eſt envoyé, étant eux-mêmes les enfants de Juda, nous repréſentent nous-mêmes qui ſommes devenus l'Iſraël de Dieu par l'eſprit de la foi, & la poſtérité ſpirituelle de Jeſus-Chriſt, qui eſt iſſu de la tribu de Juda. On lit dans la Vulgate : *Mitto ego te ad filios Iſrael, ad gentes apoſtatrices quæ receſſerunt à me.* On pourroit obſerver que cela même montre que les enfants d'Iſraël repréſentent ici les nations qui leur ont été ſubſtituées, qui ont été entées à leur place ſur l'olivier franc ; & qu'ainſi les prévaricateurs d'Iſraël repréſentent, *gentes apoſtatrices*, les nations qui ont dégénéré de leur premiere fidélité, & qui ſe ſont rendues coupables de l'infidélité que l'Apôtre S. Paul appelle apoſtaſie, *niſi venerit diſceſſio*, ſelon le Grec *apoſtaſia.* (*a*) Mais la conſtruction de l'Hébreu, & le ſens même du Texte qui ſelon la lettre s'adreſſe à la ſeule maiſon de Juda, donne lieu de préſumer qu'originairement le texte portoit *ad filios Iſrael, ad gentem rebellium*, ou *apoſtatarum* : aux enfants d'Iſraël, à une nation de rebelles & d'apoſtats : ce qui n'empêcheroit pas que cette race même d'Iſraélites rebelles & apoſtats, ne pût également repréſenter des prévaricateurs qui ſe trouvent mêlés avec les juſtes dans le peuple Chrétien, dans la Gentilité Chrétienne. Les reproches & les menaces du Seigneur contre les prévaricateurs tombent ſur tous ceux qui ſont devenus coupables à ſes yeux de quelque nation qu'ils puiſſent être.

V. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE III. C'eſt encore la ſuite des deux Chapitres précédents : c'eſt une ſuite de la miſſion du Prophete. Le Seigneur lui donne à manger un livre qui contenoit des lamentations & des malheurs, & qui néanmoins devint doux dans ſa bouche, parce que la connoiſſance des deſſeins de Dieu eſt un ſujet de conſolation pour ſes ſerviteurs au milieu des maux qu'ils éprouvent : les malheurs qui ſont une punition pour les méchants, ne ſont qu'une épreuve pour les juſtes ; & tandis que les méchants y ſuccombent & y périſſent, les juſtes en ſortent victorieux & triomphants. Dieu donne à ſon Prophete la fermeté inflexible dont il a beſoin, & que doivent lui demander ceux qu'il place dans l'exercice du ſaint miniſtere, pour ne point ſe laiſſer affoiblir par la crainte des méchants dont ils condamnent les vices, & à qui ils annoncent les jugements terribles du Seigneur. Dieu le tranſporte au milieu des captifs de ſon peuple, à qui il doit faire entendre la parole du Seigneur. Le Prophete y reſte ſept jours au milieu d'eux dans les larmes avant de leur parler ; après quoi le Seigneur lui dit : *Je vous établis ſentinelle pour*

(*a*) 2. *Theſſ.* II. 3.

la maiſon d'Iſraël : vous recevrez de ma bouche ce que vous devez dire ; & vous le leur rapporterez de ma part : ſur cela Saint Jérôme dit : (a) *Qui ſpeculator futurus eſt, & Dei verba populo narraturus, multo tempore debet quieſcere, & dolere ad ea quæ videat : nihilque habere eorum in conſcientia, quæ in aliis correpturus eſt.* Dieu ordonne au Prophete d'annoncer ſa parole aux pécheurs pour les rappeller de leurs mauvaiſes voies, & aux juſtes pour les affermir dans la voie de la juſtice : & voilà le double devoir de ceux que Dieu appelle au ſaint miniſtere : ils ſont eux-mêmes les ſentinelles que Dieu donne à la maiſon d'Iſraël, & ils doivent en remplir fidélement les fonctions. La gloire du Seigneur lui apparoît, & lui ordonne de ſe renfermer dans ſa maiſon pour y repréſenter l'état où vont ſe trouver les habitants de Jéruſalem, enfermés dans leur ville par leurs ennemis qui vont les y aſſiéger. C'eſt l'état que les Juifs ont éprouvé depuis dans Jéruſalem aſſiégée par les Romains ; c'eſt peut-être auſſi l'état qu'éprouveront à la fin des temps les Chrétiens prévaricateurs, lorſque Dieu pour les punir permettra aux ennemis du nom Chrétien de ſe répandre ſur la face de la terre pour achever d'y préparer les voies à l'Antechriſt.

VI. Objet du Chapitre IV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE IV. C'eſt la ſuite du Chapitre précédent. Dieu qui avoit ordonné au Prophete de s'enfermer chez lui pour y repréſenter le ſiege de Jéruſalem, entre ici dans le détail de tout ce que le Prophete doit faire pour peindre aux yeux des enfants d'Iſraël l'image de ce ſiege, pour en marquer la cauſe, qui eſt l'iniquité de ſon peuple, pour montrer la longue patience dont il a uſé envers les deux maiſons d'Iſraël & de Juda ; pour annoncer la durée de ce ſiege & la diſette extrême qu'on y éprouveroit ; enfin pour exprimer les malheurs que ſon peuple éprouveroit dans la captivité à laquelle il commençoit d'être livré. Il eſt important de remarquer que les 390 ans de l'iniquité de la maiſon d'Iſraël & les 40 années de l'iniquité de la maiſon de Juda, concourent de maniere qu'elles ne forment enſemble que 390 ans ; enſorte qu'il y a lieu de préſumer qu'au ℣. 5. on a lu originairement 350, leſquels avec les 40 qui viennent enſuite forment enſemble les 390 du ℣. 9. On peut ſe rappeller ce que nous avons dit ſur cela dans la Diſſertation que nous avons donnée ſur ce texte. On y a vu ce que S. Jérôme dit en terminant ſon Commentaire ſur ce Chapitre : (b) *Vereor ne iſta panis contritio etiam in noſtra inveniatur Jeruſalem, in qua viſio pacis cernitur ; quem conterit Dominus quando iraſcitur, & indignos nos ſuo judicat pane. Atque utinam ſaltem in pondere eum & ſollicitudine mereamur accipere, & arentem linguam nimiâ ſiccitate, extremus Lazari digitus irroret. Deficiente autem pane &*

(a) *Hieron. in Ezech.* III. *Tom. III. col.* 716. = (b) *Hier. in Ezech.* IV. *Tom. III. col.* 724.

aquâ Eccleſiæ, corruet vir contra fratrem ſuum, & ubique diſcordia eſt, ſcindentibus nobis Chriſti tunicam, quam nec milites in paſſione Salvatoris ſcindere auſi ſunt, & contabeſcentibus in iniquitatibus noſtris, dum Dei juſtitiam non habemus. Si comme le penſe S. Jérôme, Jéruſalem peut ici repréſenter l'Egliſe; la maiſon de Juda y repréſente donc le peuple Chrétien; la maiſon d'Iſraël peut donc y repréſenter le peuple Juif: & les années qui dans le premier ſens ſe prennent pour des années communes & ordinaires de douze mois, marqueroient peut-être dans le ſecond ſens le même nombre d'années ſabbatiques. On peut ſe rappeller ce que nous en avons dit dans la Diſſertation dont nous venons de parler. Le P. Houbigant ne s'éleve point au deſſus du ſens littéral; nous avons parlé de la maniere dont il prétend expliquer ce nombre d'années.

VII. Objet du Chapitre V. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE V. C'eſt encore la ſuite du Chapitre précédent. Le Seigneur continue de montrer ce que deviendront les Juifs aſſiégés dans Jéruſalem par Nabuchodonoſor: la troiſieme partie mourra dans la ville par les deux fléaux de la famine & de la peſte; un ſecond tiers périra par l'épée autour de la ville en la défendant; le reſte ſera diſperſé parmi les nations, & le glaive de la juſtice divine les y pourſuivra. Dieu néanmoins ſe réſerve de ce dernier tiers un petit nombre ſur qui il étend ſa protection: ce ſont ceux qui lui ſont demeurés fideles: mais d'entre ceux-là mêmes, il en ſépare encore une partie qu'il jette au feu, & qui en ſe conſumant produit une flamme qui ſe répand ſur tout Iſraël. Les uns entendent par cet embraſement, le ſoulévement qui ſe forma contre Godolias durant la captivité: les autres, avec plus de vraiſſemblance, l'entendent de la perſécution d'Antiochus-Epiphanes. Ce dernier ſentiment eſt celui de S. Jérôme qui joint même à ce malheur tous ceux qui y ſuccéderent juſqu'à la derniere ruine de Jéruſalem par les Romains: (a) *Machabæorum narrat hiſtoria, quòd quædam pars Judæorum ſe tradiderit Antiocho Epiphani, & eum ad perſecutionem populi concitaverit, & multa alia quæ in eâdem ſcribuntur hiſtoriâ*, & le reſte. Car il paroît que la perſécution ſeule d'Antiochus, ſuffit non-ſeulement dans le ſens littéral & immédiat de la Prophétie, mais même relativement au ſecond ſens qui peut y être renfermé. Car dans les maux de Jéruſalem S. Jérome voit encore ici ceux de l'Egliſe: (b) *Poteſt, hoc ipſum referri & ad noſtram Jeruſalem, quando magiſtri contra diſcipulos, id eſt, patres contra filios, & diſcipuli contra magiſtros, id eſt, filii adversùm patres ſeditione mutuâ concitantur.* Plus loin il ajoute: (c) *Hoc idem & in Eccleſia intelligendum eſt, quòd magiſtris & ſacerdotibus, qui egerint negligenter,*

(a) *Hieron. in Ezech. v. Tom. III. col. 725.* — (b) *Ibid. col. 727.* — (c) *Ibid. col. 728.*

poſſit Deus quotidie dicere : Quia ſancta mea violaſtis in cunctis offenſionibus veſtris , & in univerſis abominationibus quæ egiſtis : ego quoque vos conteram atque confringam , reddamque per me quod in meum populum perpetraſtis. Plus loin encore en parlant de la famine & de la peſte qui doivent ravager Jéruſalem , il dit : (a) *Quod non ſolùm tunc in Jeruſalem factum eſt , ſed & in noſtrâ fit Jeruſalem , in qua propter magnitudinem peccatorum , primùm fames mittitur audiendi ſermonem Dei : deinde famem mors ſequitur : ut qui non audivimus* , Guſtate & videte , quoniam ſuavis eſt Dominus ; (b) *poſteà ſentiamus.* Mors peccatorum peſſima. (c) *De firmamento & baculo panis ſuprà diximus.* Il renvoie au trait que nous avons rapporté ſur le Chapitre IV. & il ajoute : (d) *Sed & in noſtram Jeruſalem mittuntur beſtiæ peſſimæ , quando tradimur in paſſiones ignominiæ , & in reprobum ſenſum , & conſcientiam peccatorum , quæ excruciant atque dilacerant animum noſtrum. Diſſenſiones hæreſis , ſchiſmata , æmulationes , invidiæ , triſtitiæ , detractiones , deſideria mala , avaritia , quæ eſt radix omnium malorum , beſtiæ peſſimæ ſunt.* Sous un autre point de vue les bêtes feroces peuvent repréſenter les peuples barbares & infideles : & alors les maux ici annoncés , ſemblent aſſez répondre à ceux que S. Jean décrit ſous le ſon de la ſixieme trompette comme réſervés pour le ſixieme & dernier âge. L'année de Nabuchodonoſor peut repréſenter celle que S. Jean vit venir de l'Euphrate ; & il eſt aſſez généralement reconnu que la perſécution de l'Antechriſt eſt repréſentée par celle d'Antiochus : de ces deux grands événements , l'un , ſelon la Prophétie de S. Jean , eſt le commencement du malheur qui doit éclater dans le ſixieme & dernier âge , & l'autre en eſt la fin : & la Prophétie d'Ezéchiel montre comment le premier conduit au ſecond. Dieu , dans les jours de ſa colere , fera périr la troiſieme partie des hommes par l'épée , un autre tiers par la famine & par la peſte ; le dernier tiers ſera diſperſé parmi les nations infideles qui inonderont la terre : de ce dernier tiers , Dieu ſe réſervera un certain nombre d'hommes qui au milieu des plus grands maux perpétueront ſur la terre ſon Egliſe contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais : mais d'entre ceux-là , il s'en trouvera encore quelques-uns qui méritant d'être abandonnés à eux-mêmes ſe laiſſeront ſéduire par l'Antechriſt , & donneront lieu au feu de la plus vive perſécution qui s'élevera contre tous ceux que Dieu appellera à lui d'entre tous les peuples de la terre , & qui obéiront à ſa voix en ſe ſoumettant à Jeſus-Chriſt.

VIII. Objet du Chapitre VI.

CHAPITRE VI. Cette Prophétie pourroit être diſtinguée d'avec celle qui précede : c'eſt du moins un nouveau diſcours ; mais elle n'a point

(a) *Ibid. col.* 730. (b) *Pſ.* XXXIII. 9. (c) *Ibid.* ℣. 22. (d) *Loco ſuprà citato.*

de date différente. Dieu ordonne à Ezéchiel de prophétiſer vers les montagnes d'Iſraël, *ad montes Iſrael.* La ſuite prouve que c'eſt autant contre les collines & contre les vallées que contre les montagnes. Mais ſelon la lettre, les montagnes ſont ici plus particuliérement nommées comme frappant plus facilement les yeux de celui qui prophétiſe de loin. Le Seigneur annonce donc le ravage affreux qui va tomber ſur ces montagnes & ces collines : mais en même temps il promet qu'il aura ſoin de réſerver des hommes qui échapperont au glaive au milieu des nations : promeſſe très-importante dans le ſens ſpirituel, puiſqu'elle marque expreſſément la perpétuité indéfectible de l'Egliſe au milieu des plus grands maux qu'elle puiſſe éprouver. Voici de quelle maniere S. Jérôme entend ici les montagnes, les collines, les rochers & les vallées. (a) *Poſſumus montes Iſrael, & principes accipere, eos qui potentiâ, ſapientiâque, & ſcientiâ ac divitiis præcellebant. Et hoc animadvertendum quòd obſirmatur quidem facies, & ponitur contra montes ; ſed nequaquam ſolis montibus, ſed & collibus loquitur, & rupibus & vallibus, in quibus inferior dignitas, & gradus prudentiæ ſcientiæque cognoſcitur.* Plus loin, après avoir expliqué ſelon la lettre ce qui eſt dit de ces montagnes, il ajoute : (b) *Hoc juxta litteram. Alioquin & ſuper eos qui eriguntur in ſuperbiam, & de quibus Apoſtolus loquitur* : (c) Scientia inflat, charitas autem ædificat. *Inducitur gladius, ut omnia eorum ſimulacra quæ de ſuo finxerunt animo, conterantur, & interfecti jaceant, & mortuos ſe eſſe ſentiant, nihil ſibi ſimulacra ſua atque figmenta prodeſſe cernentes.* Et il continue d'expliquer ainſi tout ce Chapitre, en l'appliquant aux jugements que Dieu exerce ſur les hérétiques. Mais comme ſous le nom d'*Iſraël*, il s'agit ici de Juda même, on peut dire que dans le ſens ſpirituel, tout ceci regarde non-ſeulement les hérétiques repréſentés par les prévaricateurs d'Iſraël, mais ceux mêmes d'entre les Catholiques qui par leurs prévarications ont imité celles des enfants de Juda. Sous ce point de vue *les montagnes d'Iſraël* peuvent marquer énigmatiquement les royaumes Chrétiens, ſur qui dans les derniers temps Dieu fera tomber l'effet des menaces qu'il a prononcées contre les enfants de Juda.

ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VII. C'eſt encore ici un nouveau diſcours, mais ſans aucune date nouvelle ; le Seigneur continue d'annoncer la ruine de la terre d'Iſraël, c'eſt-à-dire, du Royaume de Juda. Il répete que les uns périront par le glaive au dehors, & les autres par la peſte & par la famine au dedans ; c'eſt-à-dire au dedans de Jéruſalem : mais il prend ſoin de marquer qu'il y en aura qui échapperont : & ceux-là ſe retireront ſur les montagnes pour y gémir ſur les maux de leur peuple. S. Jé-

IX. Objet du Chapitre VII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(a) *Hier. in Ezech.* VI. *Tom. III. col.* 730. (b) *Ibid. col.* 731. (c) 1. *Cor.* VIII. 1.

rôme propoſe d'abord d'appliquer le ſens ſpirituel de cette Prophétie aux maux qui ſont tombés ſur Jéruſalem & ſur la nation Juive après la mort de Jeſus-Chriſt : (*a*) *Poſſumus hunc locum & ſpiritualiter interpretari contra populum Judæorum, ſuper quem venit finis & conſummatio à ſanguine Abel juſti uſque ad ſanguinem Zachariæ, filii Barachiæ, quem interfecerunt inter templum & altare.* Il y revient encore lorſqu'il dit : (*b*) *Poſſumus autem & de extrema captivitate dicere, quòd poſt interfectionem Chriſti, quando venit eis finis, & evigilavit adversùm eos peccatum, impletum eſt illud quod ſcriptum eſt* : (*c*) Nunc pervenit in eos ira Dei in finem. Mais enſuite il vient à notre propre terre, à notre Jéruſalem en diſant : (*d*) *Sed & in noſtra terra, & Jeruſalem, quando nos vel perſecutio publica, vel variorum incentiva vitiorum ſuperare nitantur, fruſtrà magiſtri canunt tubâ, & præparare nos ad bella feſtinant, cùm nulla ſit in populo fortitudo : quæ idcircò ſubtracta eſt, quia iram Dei præſentia meruere peccata.* Il réunit plus loin les trois ſens, & il applique le troiſieme aux derniers temps lorſqu'il dit : (*e*) *Hoc in illo populo factum eſt, non ſolùm ſub Babyloniis, ſed & ſub Romanis, quando pervenit in eos uſque ad finem ira Dei. Cæterùm & in noſtra Judæa, in qua eſt Domini confeſſio, quando multiplicatæ fuerint iniquitates, & refriguerit multorum charitas, omnes manus bonorum operum diſſolventur, & cuncta genua ſive femora fluent aquis rorum qui illicitos quæſierint concubitus ; & quos in lege* ζαβ, *id eſt, fluxum ſeminis ſuſtinentes, & immundos ſcriptura cognominat. Unde qui tales ſunt, debent ſe accingere ciliciis pœnitentiæ, & venturum judicium formidare. Quod qui fecerit, merebitur Iſaiam audire dicentem* : (*f*) Confortamini, manus diſſolutæ, & genua debilia, roboramini. Plus loin : (*g*) *Ad noſtra quoque mala opera avertit Deus faciem ſuam ; & quia averſa eſt facies, ideò Dei violatur arcanum, ut pro Sacerdotibus & Sanctis Dei peſtilentes ingrediantur, & univerſa contaminent : ut qui locus eſſe debuit ſanctitatis, fiat locus immunditiæ, juxta illud Evangelicam.* (*h*) Domus Patris mei domus orationis vocabitur ; vos autem feciſtis illam ſpeluncam latronum.

X. Objet du Chapitre VIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VIII. Cette Prophétie eſt totalement diſtinguée de celles qui précedent. Elle a ſa date particuliere de la *ſixieme année de la tranſmigration*, c'eſt-à-dire, de la ſeconde année de la miſſion du Prophete, après les 390 jours durant leſquels il fut couché. Le Seigneur lui fait connoître les crimes qui ont attiré ſa colere ſur Juda & ſur Jéruſalem. On peut en diſtinguer quatre : le premier conſiſte dans une *idole de jalouſie* dreſſée à l'entrée du temple. Le ſecond, ce ſont *diverſes idoles* peintes ſur la muraille du temple, & *adorées par ſoixante*

(*a*) *Hier. in Ezech.* VII. *Tom. III. col.* 736. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) 1. *Theſſ.* II. 16. = (*d*) *Loco citato, col.* 739. = (*e*) *Ibid. col.* 740. = (*f*) *Iſai.* XXXV. 3. = (*g*) *Loco citato, col.* 742. = (*h*) *Matt.* XXI. 13.

&

& dix des anciens d'Iſraël ayant à leur tête Jézonias leur chef. Le troiſieme, ce ſont *des femmes qui pleurent* celui que les Hébreux nomment *Thammuz*, & que Théodoret & S. Jérôme ont cru être *Adonis*. Le quatrieme, ce ſont environ *vingt-cinq hommes*, qui entre le temple & l'autel dans le parvis des Prêtres, tournoient le dos au temple, & *adoroient le ſoleil levant*. On obſerve qu'il y avoit toujours dans le temple douze Prêtres & douze Lévites qui ſervoient par ſemaines, enſorte que le Grand-Prêtre étoit le vingt-cinquieme : ce qui donne lieu de préſumer que ce ſont là les vingt-cinq marqués par Ezéchiel. S. Jérome penſe que l'idole de jalouſie étoit celle de Baal. (*a*) Sur quoi ce ſaint Docteur dit : (*b*) *Quod quidem poteſt & de noſtra Jeruſalem, noſtroque templo intelligi : quando in exemplum Ophni & Phinees idolorum ſcelera operamur in tabernaculo Dei.* On pourroit peut-être dire que le nom de *Baal* ſignifiant le Maître, l'idole de Baal, ou ſimplement l'*idole de jalouſie*, peut repréſenter particuliérement cet eſprit de domination que Jeſus-Chriſt défend à ſes Apôtres, & par lequel l'homme ſe mettant à la place de Dieu, provoque ſa colere. Quand aux diverſes idoles peintes ſur les murailles du temple, voici ce que dit S. Jérôme : (*c*) *Poſſumus & in noſtri templi parietibus idola monſtrare depicta, quando omnibus vitiis ſubjacemur, & pingimus in corde noſtro peccatorum conſcientiam imagineſque diverſas.* Et il ajoute : (*d*) *Cæterùm & nobis orandum eſt, ne ſeniores domûs Iſrael ſeptenarium numerum, qui eſt ſanctus, per ſeptem decades multiplicantes, ſtent in erroribus ſuis, & adorent picturas idolorum ; vaporque ſacrilegii aſcendat ſive conſurgat reſiſtens Deo. Quando viderimus plebem peſſimam congregatam, de qua ſcriptum eſt :* (*e*) Odivi eccleſiam malignantium ; *& pejores plebe præpoſitos, nequioremque principem qui præfectus eſt plebi atque presbyteris, dicamus Jezoniam ſtantem ante picturas, & ſingulos habere thuribula in manibus ſuis, non Dei majeſtatem, ſed proprias ſententias adorantes ; & nequaquam odorem bonæ fragrantiæ ad Deum, ſed fœtorem ad idola pervenire.* Sur les femmes qui pleurent *Thammuz* ou *Adonis*, voici comment il s'exprime : (*f*) *Et quia eadem gentilitas hujuſcemodi fabulas Poetarum, quæ habent turpitudinem, interpretatur ſubtiliter interfectionem & reſurrectionem Adonidis, planctu & gaudio proſequens : quorum alterum in ſeminibus quæ moriuntur in terra, alterum in ſegetibus quibus mortua ſemina renaſcuntur, oſtendi putat : nos quoque eos qui ad ſeculi mala & bona, vel contriſtantur, vel exultant, mulieres appellemus, molli & effeminato animo : dicamuſque plangere eos* Thammuz, *ea videlicet quæ in rebus mundi putantur eſſe pulcherrima.* Enfin ſur ceux qui adorent le ſoleil levant, il dit : (*g*) *Hoc juxta litteram fuiſſe ſacrilegii* (ou peut-être *ſacrilegium*), *nemo dubitat. Secundùm anagogen, omnes hæreticos pejores*

(*a*) *Hier. in Ezech.* VIII. *Tom. III. col.* 747. = (*b*) *Ibid. col.* 748. = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Ibid. col.* 749. = (*e*) *Pſal.* XXV. 6. = (*f*) *Ibid. col.* 750. = (*g*) *Ibid. col.* 751.

eſſe prioribus, il eſt, idola zeli, pictiſque in pariete figuris animantium; & planctu Adonidis, per quæ idololatria voluptaſque monſtratur, ille ſcire poterit, qui intellexerit Prophetam dicentem: (a) Tu autem odiſti diſciplinam, & projeciſti ſermones meos poſt te. *Et in alio loco:* (b) Verterunt contra me ſcapulam recedentem. *An ignoramus Marcionem & cæteros hæreticos, qui vetus laniant Teſtamentum, contempto creatore, id eſt, juſto Deo, alium quemdam bonum Deum colere & adorare, quem de ſuo corde finxerunt? Omneſque noſtri temporis hæretici qui Dei Filium prædicant creaturam; & tamen adorant eam, relicto divinitatis templo & poſt tergum habito, ipſi confeſſione ſuâ creaturam adorare ſe dicunt. Nos autem ſic adoramus ſolem juſtitiæ, ut Deum adoremus in Templo veteris Teſtamenti, ubi Lex & Prophetæ, ubi Cherubim & propitiatorium eſt.* La ſuite des temps pourra développer cette énigme, qui paroît regarder la fin des ſiecles, lorſque de l'Orient s'élevera une puiſſance ſemblable à celle de Nabuchodonoſor, qui s'éleva juſqu'à ſe faire rendre des hommages divins, leſquels expoſerent au plus grand danger ceux qui comme Daniel demeurerent fideles à Dieu.

XI. Objet du Chapitre IX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE IX. C'eſt la ſuite du précédent. L'ordre eſt donné de marquer d'un ſigne dans Jéruſalem ceux qui gémiſſent des abominations qui ſe commettent au milieu d'elle, & enſuite d'exterminer ſans diſtinction dans cette ville tous ceux qui ne ſeront point marqués de ce ſigne. L'ordre eſt exécuté, & Dieu déclare que l'iniquité des deux maiſons d'Iſraël & de Juda ont attiré ſur Jéruſalem ce châtiment. La Verſion des Septante, celle d'Aquila & celle de Symmaque, ne déterminent point quel eſt ce ſigne, parce qu'en effet le mot Hébreu THAU, ſignifie ſimplement *ſignum;* mais comme c'eſt auſſi le nom de la derniere lettre de l'alphabet Hébreu, Théodotion & S. Jérôme dans notre Vulgate ont conſervé ce nom Hébreu comme déſignant cette lettre même. S. Jérôme obſerve que comme dans l'Hébreu, c'eſt la premiere lettre du mot THORAH, *Lex*, les Hébreux penſent qu'elle marquoit que ceux ſur qui elle étoit imprimée accompliſſoient les préceptes de la loi: & il ajoute: (c) *Et ut ad noſtra veniamus, in antiquis Hebræorum litteris quibus uſque hodie utuntur Samaritani, extrema* THAU *littera crucis habet ſimilitudinem, quæ in Chriſtianorum frontibus pingitur, & frequenti manûs inſcriptione ſignatur..... Gementes igitur dolenteſque ſalvantur, qui non ſolùm malis non conſenſerunt operibus, ſed & aliena planxére peccata.* Le ſigne de la croix eſt marqué ſur le front de tous les Chrétiens, & néanmoins il ne ſauvera pas ceux qui abandonnent la ſainteté de leur vocation: mais il peut ici ſignifier que ceux que Dieu ſauve, ſont ſauvés par la vertu de ce ſigne, & par l'application du ſang que Jeſus-

(a) *Pſal.* XLIX. 19. = (b) *Jerem.* II. 27. = (c) *Hier. in Ezech.* IX. *Tom. III. col.* 754.

Chriſt a verſé pour nous ſur la Croix. D'ailleurs l'application de ce ſigne ſur le front de ceux qui gémiſſent des iniquités dont ils ſont témoins, montre en général le ſoin que Dieu prend de ceux qui entrent dans cette diſpoſition : & voilà le moyen que Dieu nous offre pour mériter ſa protection au jour de ſes vengeances, c'eſt non-ſeulement de nous abſtenir de l'iniquité, mais de gémir devant lui ſur celle qui nous environne : c'eſt ce que doit produire en nous l'amour de nos freres ; & c'eſt ce ſaint amour qui nous rend agréables à Dieu. L'iniquité de la maiſon d'Iſraël ſe trouve ici jointe avec celle de la maiſon de Juda, & l'une & l'autre ſont ici montrées comme cauſe des malheurs de Jéruſalem : c'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt dit aux Juifs que tout le ſang innocent répandu depuis Abel retombera ſur eux, parce qu'ils n'ont pas profité du châtiment de ceux qui les ont précédés, & qu'au contraire ils en ont imité les crimes.

XII. Objet du Chapitre X. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE X. C'eſt la ſuite du précédent. Des charbons du feu ſont répandus ſur Jéruſalem, & en même temps la gloire du Seigneur ſort du Temple, & monte ſur ſon char pour ſortir de cette ville. Ce feu paroit donc être le ſymbole de la colere du Seigneur, prête à tomber ſur cette ville. Le Seigneur abandonne le temple & la ville, pour montrer qu'il va permettre à ſes ennemis de détruire l'un & l'autre. Mais en abandonnant le temple & la ville, il n'abandonne pas ſon peuple. Il a lui-même averti qu'il ſe réſervera des reſtes précieux dont il prendra ſoin ; & il va le répéter dans le Chapitre ſuivant. S. Jérôme incline d'abord à penſer que ce feu eſt deſtiné à purifier Jéruſalem : (*a*) *Nunc autem quod jubetur ille qui indutus erat lineis, ut tollat prunas ignis de medio Cherubim, & effundat ſive ſpargat ſuper civitatem, illud mihi videtur oſtendere, quòd poſt interfectionem cædemque multorum, & in viis cadavera mortuorum, prunarum ignis aſſumitur, ut puniat* (ou plutôt *purgat*) *ſive mundet, Jeruſalem.* Mais plus loin il convient que ce feu peut auſſi repréſenter celui des vengeances du Seigneur : (*b*) *Quanquam & hoc intelligendum ſit, quòd non ad purgationem, ſed ad pœnas atque cruciatus, prunæ ignis aſſumendæ ſint, quæ effundantur ſuper Jeruſalem.* S. Jérôme obſerve ici comment la gloire du Seigneur ſort de ſon Temple par degrés : (*c*) *Gloria Domini.... primùm fuit in Templo, deinde ſtetit in atrio Templi, ſive limine : quâ recedente de Templo, nubes & caligo implevit Templi penetralia. Rursùmque ipſa gloria ſedit ſuper Cherubim, & illis ſtatim avolantibus & ad exteriora abeuntibus, ſecutæ ſunt rotæ : & gloria ſtetit in porta domûs Domini Orientalis* (ou plutôt *Orientali*) *non in janua Templi, ſed poſt atrium & limen in introitu portæ domûs Domini Orientalis.* On pourroit ici obſerver que comme le Seigneur en quittant ſon temple n'abandonne pas ſon peuple, de même

(*a*) *Hier. in Ezech.* x. *Tom. III. col.* 756. (*b*) *Ibid.* (*c*) *Ibid. col.* 759.

lorſque Dieu permet que les ennemis de ſon Egliſe pénetrent dans des régions où il eſt ſervi & adoré, il n'abandonne pas pour cela ſon Egliſe. Jamais il ne l'abandonnera : & lors même qu'à la fin des ſiecles, il permettra que la puiſſance de l'Antechriſt s'étende ſur toute la terre, il ſe conſervera toujours des reſtes fideles qui au milieu des peuples infideles perpétueront ſon Egliſe ; & ſeront une ſemence ſainte qui dans les derniers temps deviendra prodigieuſement féconde, comme nous l'avons déjà vu annoncé par les autres Prophetes, & comme Ezéchiel va lui-même auſſi nous le dire.

XIII. Objet du Chapitre XI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XI. C'eſt la ſuite du précédent. Dieu s'éleve contre ceux qui mépriſant les menaces des Prophetes & particuliérement de Jérémie, diſoient : Si cette ville de Jéruſalem eſt comparée à une chaudiere, nous en ſommes les chairs ; ainſi nous y mourront ſans être tranſportés ailleurs. Le Seigneur leur répond : Les chairs ſont ceux que vous y avez vous-mêmes tués ; & pour vous vous en ſortirez, & ce ſera ſur les frontieres d'Iſraël que vous périrez. C'eſt ce qui fut accompli ſur ceux que Nabuchodonoſor fit amener à Réblatha, où il les fit périr. Le Seigneur parle enſuite contre ceux qui mépriſoient les captifs, & qui ſe glorifioient d'être reſtés à Jéruſalem. Il leur déclare que c'eſt ſur les captifs qu'il répandra ſa miſéricorde ; qu'il prendra ſoin d'eux dans leur captivité ; qu'il les raſſemblera enſuite dans la terre d'Iſraël, & qu'ils en ôteront tout ce qui lui a déplu ; qu'il leur donnera un cœur nouveau, afin qu'ils accompliſſent ſes commandements, & qu'ils ſoient ſon peuple : mais que pour ceux qui perſéverent dans leurs crimes, ils en ſubiront la punition. Enſuite la gloire du Seigneur ſort de la ville, & va s'arrêter ſur la montagne qui eſt à l'Orient. Il y a donc ici des menaces & des promeſſes. S. Jérôme y cherche d'abord un ſens moral : (a) *Dicendum eſt quòd uſque hodie in Eccleſia quæ eſt domus Domini, & ante portam.... quæ ſignificat Salvatorem, per quem ingredimur ad Patrem, ... ſunt multi,... qui vitiis ſuis nationibus comparantur, & peccatorum conſcientiâ deſperant ſalutem, & dicant : Civitas in qua verſamur lebes eſt, & nos omnes carnes ; & Babylonio conſumemur ardore.... Propterea audiunt quòd non ipſi ſint carnes præteritæ & perditæ civitatis, ſed hi quos ſcandalizaverint, & quos interfecerint. Idcircòque ſuper eos gladius inducitur.* Plus loin il ajoute : (b) *Diſcimus, non eſſe inſultandum his qui Dei judicio pœnis traditi ſunt ; nec exprobrandum homini converſo à peccatis ſuis, nec pœnitentibus & egreſſis de Eccleſia aliquando dicendum :* Longè receſſiſtis à Domino ; nobis data eſt terra in poſſeſſionem : *Quia hæc dicit Dominus : Licèt eos parumper à mea Eccleſia ſeparaverim ; & inter gentes diſperſerim ; tamen ero eis in ſanctificationem modicam, dum meminerint peccatorum ſuorum, ut qui propter vitia receſſerunt de loco ſuo ; propter*

(a). *Hier. in Ezech. XI. Tom. III. col. 760.* = (b) *Ibid. col. 762.*

pœnitentiam ad ſedes priſtinas redire feſtinent. Enſuite il vient aux promeſſes ; & il en diſtingue trois accompliſſements. (*a*) *Hæc ſub Zorobabel filio Salathiel & ſub Jeſu filio Joſedec, Sacerdote magno, & ſub Ezra ac Nehemia accidiſſe tribui Judæ, & his qui cum eis reverſi ſunt, plerique æſtimant.... Plena autem converſio eorum qui captivi erant, & reliquiarum Iſrael intelligitur in Chriſto ; quando reliquiæ ſalvæ factæ ſunt, & unâ die crediderunt tria millia, & iterùm quinque millia ; & alii de quibus loquitur Jacobus ad Apoſtolum Paulum :* (*b*) Vides, frater, tanta millia credentium Judæorum ? .... *Sed & quotidie ſuperbi habitatores Jeruſalem, quorum cor poſt offendicula & abominationes ſuas ambulat, Dei merentur offenſam : & hi qui foris erant, ablato corde lapideo, & accepto corde molliſſimo, per pœnitentiam revertuntur ad Eccleſiam, & ambulant in præceptis Domini, judiciaque ejus cuſtodiunt : fiuntque Domini populus, & Dominus quem priùs offenderant, ſit eis Deus.* Enſuite ſur qui eſt dit que la gloire du Seigneur quitte la ville, & va s'arrêter ſur la montagne qui eſt à l'Orient, voici ce qu'il remarque : (*c*) *Stat ſuper montem qui eſt ad Orientem Urbis, haud dubium quin montem ſignificet Oliveti, unde Salvator aſcendit ad Patrem. Stabatque gloria Domini quæ de Jeruſalem urbe diſceſſerat ſuper montem Oliveti, in ſignum reſurrectionis & luminis ; ut inde perituram auſuramque cerneret Jeruſalem. Quodque dicit :* Aſcendit gloria de medio civitatis, *aliis Verbis loquitur Dominus ad diſcipulos :* (*d*) Surgite ; abeamus hinc. *Et ad Judæos :* (*e*) Relinquetur vobis domus veſtra deſerta. *Joſephus quoque refert auditam vocem in Templo Angelorum & fortitudinum cœleſtium, quæ priùs in urbis præſidio erant : Abeamus ex his ſedibus. Mirumque in modum uſque in præſentem diem gloria Domini quæ deſeruit Templum, ſtat ſuper montem Oliveti, & in crucis ſigno rutilans, ſpectat Templum quondam Judaicum, in favillas & cineres diſſolutum.* Tranſportons-nous à la fin des ſiecles, où nous conduit le temps marqué par celui de Nabuchodonoſor ; & nous y verrons qu'en vain les prévaricateurs ſe flatteront d'échapper aux vengeances du Seigneur ; qu'au contraire au milieu de ce déluge de maux qui inondera la terre, Dieu prendra ſoin de ceux qui lui demeureront fideles ; qu'il les conſervera au milieu des peuples parmi leſquels ils ſe trouveront diſperſés ; & que dans les derniers temps, il répandra une nouvelle abondance de graces ſur eux, & ſur tous ceux qu'il appellera alors d'entre les Juifs & d'entre les Gentils, & qu'il les raſſemblera tous dans la Jéruſalem céleſte. La gloire du Seigneur qui en ſortant de Jéruſalem va ſe repoſer ſur la montagne des Oliviers du côté de l'Orient, marqueroit peut-être que Dieu raſſemblera particuliérement dans l'Orient, & même dans la Terre ſainte auprès de l'ancienne Jéruſalem les reſtes fideles qu'il ſe ré-

(*a*) *Ibid. col.* 763. (*b*) *Act.* 21. 20. (*c*) *Loco citato.* (*d*) *Joan.* XIV. 31. (*e*) *Luc.* XIII. 35.

ſervera alors. Il y a pluſieurs Prophéties qui ſemblent annoncer cela ; particuliérement celle de l'Apocalypſe où il eſt dit, (a) que les deux témoins ſeront mis à mort *dans la grande ville où leur Seigneur a été crucifié.*

XIV. Objet du Chapitre XII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. S. Jean.

CHAPITRE XII. Cette Prophétie pourroit être diſtinguée de celle qui précede : mais elle n'a point de date particuliere. Ezéchiel prédit par différents ſignes la captivité des habitants de Jéruſalem & de leur Roi. Il annonce l'extrêmité où ils ſeront réduits pendant le ſiege. Le Seigneur s'éleve contre ceux qui ſuppoſoient que les menaces des Prophetes ne ſeroient pas ſi-tôt accomplies. Voici ce que S. Jérôme croit découvrir dans les maux dont ſont menacés Sédécias & les habitants de Jéruſalem : (b) *Poſſumus juxta anagogen habitatores Jeruſalem credentes Chriſto dicere, qui habitant in Eccleſia. Et ſi per peccata, illius offenſam meruerint, comedant* (ou *comedent*) *panem cum egeſtate, & bibant* (ou *bibent*) *aquam cum mœrore & anguſtia : non cibum panis, nec potum aquæ, ſed famem ſermonis & doctrinæ Dei ſuſtinentes. Quando enim vel vitio principum, qui capiendi ſunt & tradendi Babyloniis ; vel noſtrâ duritiâ perdiderimus ſermonem Dei, aquaſque non meruerimus habere utiles : tunc in dolore & penuriâ, noſtrum ſumemus cibum, & terra perdet multitudinem credentium, & civitates quæ in toto orbe intelliguntur Eccleſiæ, deſolabuntur, & terra deſerta erit, ut omnes ſciant quia offenſa ſit Domini. Quod quidem & in perſecutionis tempore intelligere poſſumus.* Et plus loin ſur ce que les Juifs vouloient ſe perſuader que l'effet des menaces des Prophetes ne viendroient pas ſi-tôt, S. Jérôme remarque que c'eſt ce qui arrive également parmi nous : (c) *Non ſolùm autem illo tempore, ſed uſque hodie vulgus incredulum, & dura corda mortalium Prophetiam Dei non recipit : ſed omnia quæ Prophetæ comminantur, quæ prædicat* (ou *prædicit*) *Evangelium, in aliud tempus æſtimant differendum.*

XV. Objet du Chap. XIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XIII. Cette Prophétie peut également être diſtinguée de la précedente : mais elle n'a point de date. Ce ſont des reproches & des menaces contre les faux-Prophetes & les fauſſes-Prophéteſſes, qui ſéduiſoient le peuple en lui promettant fauſſement la paix, & ſe diſant fauſſement envoyés par le Seigneur. Sur quoi S. Jérôme s'exprime ainſi dès le commencement de ſon Commentaire ſur ce Chapitre : (d) *Quidquid eo tempore Iſraelitico populo dicebatur, hoc nunc refertur ad Eccleſiam : ut Prophetæ ſancti ſint Apoſtoli & Apoſtolici viri : Prophetæ autem mendaces atque furioſi omnes Hæretici, quorum principes ex ſuo corde confingant* (ou *confingunt* ;) *qui autem ab eis ſeducti ſunt, aliorum mendaciis acquieſcant* (ou *acquieſcunt.*) Sur quoi l'on peut obſerver

---

(a) *Apoc.* XI. 8. = (b) *Hier. in Ezech.* XII. *Tom. III. col.* 768. = (c) *Ibid. col.* 769. = (d) *Hier. in Ezech.* XIII. *Tom. III. col.* 769.

que ce que S. Jérôme dit ici des Hérétiques eſt également applicable à tout faux Docteur : & il y a même lieu de préſumer qu'il l'entendoit lui-même ainſi, lorſqu'il dit que cette Prophétie ſe rapporte à l'Egliſe : *Hoc refertur ad Eccleſiam :* c'eſt-à-dire, à ceux qui dans le ſein de l'Egliſe même ſe trouvent mêlés avec les vrais Prophetes, c'eſt-à-dire, avec les hommes vraiment Apoſtoliques dont ils contrediſent l'enſeignement par leurs faux principes ou leurs fauſſes maximes. Il eſt remarquable que ſur ce qui eſt dit que ces faux-Prophetes n'entreront point dans la terre d'Iſraël, S. Jérôme l'entend de la terre des vivants : (a) *Non in terram Iſrael, quæ terra viventium eſt.* S. Jérôme obſerve enſuite que comme il y a eu de fauſſes-Prophéteſſes chez les Juifs, le démon en ſuſcite de même quelquefois chez les Chrétiens : (b) *Quomodo adversùm Prophetas, alii Pſeudoprophetæ inſpirabantur diabolico ſpiritu, ut Dei mandata ſubverterent : ita adversùm Prophetiſſas, qualis fuit Debbora & Holda, & in Actibus Apoſtolorum Philippi Evangeliſtæ quatuor filiæ prophetantes, inſpirabantur dæmoniaco ſpiritu, aliæ etiam ejuſdem ſexûs, quarum fuit Priſca & Maximilla, quæ vaticinatione mendacii, fidem ſubverterunt veritatis.*

CHAPITRE XIV. Cette Prophétie pourroit être diſtinguée de la précédente ; mais elle n'a point de date, & d'ailleurs c'eſt une ſuite de celle qui précede contre les faux-Prophetes : celle-ci regarde particuliérement ceux qui les conſultent. Elle eſt ſuivie d'une autre qui annonce que dans tout autre pays, les juſtes ſeuls pourroient échapper à la colere du Seigneur, mais que dans Jéruſalem il réſervera quelques reſtes mêmes de ceux qui avoient mérité ſa colere, & qu'il les enverra en captivité avec les autres qui y ſont déjà. Sur ce qui eſt dit de ceux qui interrogeoient les faux-Prophetes avec un cœur hypocrite, S. Jérôme ſe borne ici à quelques réflexions morales telles que celles-ci : (c) *Non meretur correctionem, qui non diſcendi, ſed tentandi animo interrogat.... Non meretur audire veritatem, qui fraudulenter interrogat, ſed ſuo corde capiendus eſt.* Sur ce que le Seigneur dit enſuite qu'il trompera lui-même le faux-Prophete, S. Jérôme cite l'exemple d'Achab qui fut ainſi trompé par la permiſſion du Seigneur ; & il ajoute : (d) *Hoc autem totum dicitur, ne Pſeudoprophetarum fortitudini reputetur quòd decipitur populus ; & magis vult audire mendacium, quàm veritati aurem accommodare : ſed quòd Dei iræ ſit, ut perverſus populus & incredulus, magis Pſeudoprophetas audiat quàm Prophetas.* S. Jérôme propoſe enſuite cette queſtion : Pourquoi de tous les juſtes que Dieu auroit pu ici nommer, il choiſit particuliérement ces trois : Noé, Daniel & Job ? La réponſe lui paroît facile ; & voici celle qu'il

XVI. Objet du Chap. XIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(a) *Ibid. col.* 772. = (b) *Ibid. col.* 774. = (c) *Hier. in Ezech.* XIV. *Tom. III. col.* 777. = (d) *Ibid.*

donne : (a) *Noe enim imminens orbi terrarum diluvium, quia omnis terra polluerat vias Domini, prohibere non potuit : ſed filios qui forſitan ejuſdem virtutis erant, & ob ſeminarium humani generis habuit reſervatos. Daniel quoque imminentem captivitatem populi Judæorum, nullis fletibus mitigavit. Sed & Job non ob peccata, ſed ob probationem, nec domum nec filios liberavit.* Sur ce que le Seigneur menace enſuite Jéruſalem des quatre fléaux de ſa juſtice, S. Jérôme dit : (b) *Et ſuper noſtram terram cui dicitur* : (c) Terra es & in terram ibis ; *& ſuper noſtram Jeruſalem ſingulosque credentium : ſi Dei mandata contempſerint, & prævaricatores meruerint appellari, inducetur fames ; non fames panis, neque ſitis aquæ, ſed fames audiendi verbum Dei. Inducetur & gladius, de quo legimus* : (d) Tradentur in manus gladii ; partes vulpium erunt.... *Inducentur & beſtiæ, quibus ne tradatur juſtus, poſtulat* : (e) Ne tradas beſtiis animam confitentem tibi.... *Inducetur & peſtilentia, de qua ſcriptum eſt* : (f) *Mors peccatorum peſſima.* On peut remarquer que ces divers fléaux pris ici par S. Jérôme dans un ſens ſpirituel, pourroient bien dans les derniers temps avoir un accompliſſement littéral.

XVII. Objet du Chapitre XV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XV. Cette Prophétie peut être diſtinguée de la précédente ; mais elle n'a pas de date. Le Seigneur compare les habitants de Jéruſalem au bois de la vigne qui n'eſt bon qu'à brûler : & il annonce qu'il va les livrer ainſi au feu de ſa juſtice, & réduire leur pays en ſolitude, parce qu'ils ont violé ſa loi. Sur quoi S. Jérome dit : (g) *Poſſumus vineam & Jeruſalem juxta intelligentiam ſpiritualem intelligere credentium multitudinem : quæ ſi negligens fuerit, & culturam priſtinæ religionis amiſerit, nec attulerit fruges virtutum, nec vinum fecerit quod lætificat cor hominis, æternis tradetur ardoribus, & in nihilum reputabitur.*

XVIII. Objet du Chapitre XVI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XVI. Cette Prophétie pourroit encore être diſtinguée de la précédente ; mais elle n'a point de date particuliere. Le Seigneur ordonne au Prophete de faire connoître à Jéruſalem ſes infidélités. A ſes reproches ſuccedent les menaces, & enfin les promeſſes. *Jéruſalem* eſt comparée avec ſes deux ſœurs, *Samarie* conſidérée comme la plus grande, parce qu'elle eſt la mere de pluſieurs tribus, & *Sodome*, comme la plus petite, parce que ſon peuple eſt beaucoup moins nombreux : leurs infidélités & leur châtiment y ſont rappellés, mais elles ont part aux promeſſes faites à Jéruſalem, & il eſt dit qu'elles lui ſeront données pour filles. Sur quoi S. Jérôme, dès le commencement de ſon Commentaire ſur ce Chapitre, s'exprime ainſi : (h) *Quatuor modis intelligi poteſt Jeruſalem : vel hæc quæ Babylonio & Romano igne ſuccenſa eſt, vel cæleſtis primitivorum, vel Eccleſia quæ interpretatur viſio pacis, vel animæ*

(a) *Ibid. col.* 779. = (b) *Ibid. col.* 780. = (c) *Gen.* III. 19. = (d) *Pſal.* LXII. 11. = (e) *Pſ.* LXIII. 19. = (f) *Pſ.* XXXIII. 22. = (g) *Hier. in Ezech.* XV. *Tom. III. col.* 782. = (h) *Hier. in Ezech.* XVI. *Tom. III. col.* 783.

ſingulorum

ſingulorum quæ fide cernunt Deum. Illudque quod plerique de cœleſti Jeruſalem interpretandum putant, Eccleſia non recipit, ne omnia quæ in præſenti Prophetia contexuntur, ad cœleſtium fortitudinum ruinas atque cruciatus, & reſtitutionem in priſtinum ſtatum ſuſcipere compellantur. C'eſt-à-dire, que de ces quatre ſens, S. Jérôme exclut comme rejetté par l'Egliſe celui qui ſuppoſoit qu'ici ſous le nom de *Jéruſalem*, on pourroit entendre les Anges mêmes dont la chûte ſeroit marquée par celle de Jéruſalem, d'où il ſuivroit que le rétabliſſement de Jéruſalem annonceroit leur rétabliſſement. Voilà l'erreur que l'Egliſe rejette. Du reſte, S. Jérôme fait uſage des trois autres ſens qui regardent Jéruſalem, l'Egliſe & l'ame fidele : mais en ſuppoſant toujours que dans le ſens qui regarde l'Egliſe, les reproches ne tombent que ſur les prévaricateurs qui ſe trouvent mêlés avec les juſtes dans ſon ſein. Sur ce que le Seigneur dit à Jéruſalem : *Votre pere étoit un Amorrhéen & votre mere une Héthéenne*, voici la réflexion de S. Jérôme : (*a*) *Si illa hoc audivit, quid de nobis fiet, qui vocati ex gentium ſordibus, omnem maculam in lavacro Salvatoris amiſimus, ſi polluerimus indumentum Chriſti, & non habuerimus in convivio veſtem nuptialem ? utique illud : ut vinctis manibus pedibuſque tradamur ardoribus, in quibus eſt fletus oculorum & ſtridor dentium.* Plus loin, il dit : (*b*) *Quod de Jeruſalem diximus, referamus ad animam noſtram, quæ quandiu in infantia conſtituta eſt, peccato caret : Cùm autem ætatis ejus tempus advenerit, multi ſunt amatores dæmonum & hæreticorum, perverſorumque dogmatum, qui ad eam cupiunt declinare. Qui protectione Dei repelluntur, ut non ſatellites diaboli, ſed miniſtros Salvatoris recipiat.* S. Jérome continue d'expliquer ainſi dans un ſens ſpirituel tout ce que Dieu a fait en faveur de Jéruſalem ; & comme il s'apperçoit lui-même que ces explications étendent beaucoup ſon Commentaire, il le ſimplifie en diſant : (*c*) *Omne autem quod dicimus de Jeruſalem, ne in ſingulis hæreamus, & librorum magnitudo tædium legentibus faciat, referamus ad Eccleſiam. Si enim Jeruſalem, juxta Apoſtolum, mater noſtra eſt, mater autem noſtra Eccleſia eſt ; conſequenter, Jeruſalem Eccleſia eſt, mater primitivorum qui deſcripti ſunt in cœlis.* Il explique en quoi conſiſte l'idolatrie ſpirituelle, lorſqu'il dit : (*d*) *Juxta intelligentiam ſpiritualem de auro & argento ſanctarum Scripturarum idola facimus, quando gratiam ſenſûs & eloquentiæ hæreticâ pravitate corrumpimus.* Sur les menaces prononcées contre Jéruſalem, voici ce qu'il dit : (*e*) *Ad noſtram autem Jeruſalem, ſive Eccleſiam, ſive credentium animas, ſi fuerint negligentes, & omnibus vitiis paruerint, duplex maledictionis ſermo dirigitur, ut audiant :* Væ, væ tibi, ait Dominus Deus. Quand il vient au parallele des trois ſœurs, voici ce qu'il dit d'abord touchant Sodome & Samarie : (*f*) *Altera gentilem*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid. col.* 787. = (*c*) *Ibid. col.* 792. = (*d*) *Ibid. col.* 794. = (*e*) *Ibid. col.* 797. = (*f*) *Ibid. col.* 804.

vitamque ſignificat ; altera hæreticorum decipulas. Il y revient en diſant : (*a*) *Secundùm, tropologiam, Samaria & Sodoma, id eſt, Hæretici & Ethnici, ſæpè leviora committunt, quàm hi qui putantur Jeruſalem, hoc eſt, Eccleſiaſtici.* Enfin lorſqu'il vient aux promeſſes, ce qu'il en dit mérite ici toute l'attention du Lecteur : (*b*) *Judæi inter cæteras fabulas, & interminabiles genealogias, & deliramenta quæ fingunt, etiam hoc ſomniant : in adventu Chriſti ſui, quem nos Antichriſtum ſcimus, & in mille annorum regno, Sodomam eſſe reſtituendam in antiquum ſtatum, ita ut ſit quaſi paradiſus Dei, & quaſi terra Ægypti ; & Samariam priſtinam recipere felicitatem, ut de Aſſyriis revertantur in terram Judæam. Legimus enim decem tribus captas à Phul & Theglathphalaſſar & Salmanaſſar, regibus Aſſyriorum, & uſque hodie ibi eſſe captivas. Jeruſalem quoque tunc eſſe fabricandam & omnes filias ejus, urbes videlicet, & viculos, & caſtella, quæ ſub ipſius futura ſint poteſtate, florituras ut priùs floruerunt, & ipſam Jeruſalem auro & argento, & pretioſis lapidibus extruendam, de quæ & Iſaias vaticinetur,* (*c*) .... *& noſtra loquatur Apocalypſis,* (*d*) *& David cantat.* (*e*) .... *Nos autem horum perfectam ſcientiam, Dei judicio relinquentes, immò liquido confitentes poſt ſecundum adventum Domini Salvatoris, nihil humile, nihil futurum eſſe terrenum ; ſed regna cœleſtia quæ primùm in Evangelio promittuntur ; hoc dicimus : quòd in Eccleſiæ ſtatu, cuncta completa ſint, & quotidie compleantur. Sodoma revertitur in antiquum ſtatum, quando naturæ ſuæ reddita gentilis priùs, & impia anima, intelligit Creatorem. Samaria recipit antiquam beatitudinem, hæreticorum errore contempto, & junctæ doctrinæ & fidei Chriſtianæ. Cùmque illæ reverſæ fuerint, & Jeruſalem, viſio pacis, quæ interpretatur Eccleſia, revertetur in priſtinum ſtatum : de qua ſcriptum eſt :* (*f*) Factus eſt in pace locus ejus. *Et :* (*g*) Jeruſalem quæ ædificatur ut civitas : cujus participatio ejus in idipſum. *Et in Apoſtolo :* (*h*) Quæ autem ſursùm eſt Jeruſalem libera eſt : quæ eſt mater noſtra. *Et in eodem :* (*i*) Acceſſiſtis ad Sion montem, & ad civitatem Dei viventis, Jeruſalem cœleſtem, & millium Angelorum frequentiam. *Et revertetur cum filiabus ſuis, quæ in toto orbe diſperſæ ſunt. De quo pleniùs in Iſaiæ explanationibus diſſeruimus.* Si Samarie, par ſon idolatrie, peut repréſenter les ſociétés hérétiques qui adorent les idoles de leurs erreurs, on peut dire, que par ſon ſchiſme elle repréſente encore plus particuliérement les ſociétés ſchiſmatiques, & ſur-tout le grand ſchiſme de l'Egliſe Grecque dont S. Jérôme ne pouvoit parler, puiſqu'il eſt mort long-temps avant ce grand ſcandale. De même ſi Sodome par ſes vices a pu repréſenter la Gentilité païenne, on peut dire d'après les Prophetes mêmes que par ſes crimes elle peut également repréſenter la nation Juive coupable de révolte contre Jeſus-

---

(*a*) *Ibid. col.* 805. = (*b*) *Ibid. col.* 808. = (*c*) *Iſai.* I. 26. = (*d*) *Apoc.* XXI. = (*e*) *Pſal.* L. 20. & LXVIII. 36. = (*f*) *Pſal.* LXXV. 2. = (*g*) *Pſal.* CXXI. 3. = (*h*) *Galat.* IV. 26. = (*i*) *Hebr.* XII. 22.

Chriſt. Le retour futur de la nation Juive à Jeſus-Chriſt & à ſon Egliſe eſt annoncé par S. Paul; ainſi la promeſſe du rétabliſſement de Sodome & de ſes filles peut s'entendre de la converſion future de la nation Juive. Sous ce point de vue la promeſſe du rétabliſſement de Samarie & de ſes filles & de leur réunion avec Jéruſalem pourroit donner lieu d'eſpérer qu'au temps de la converſion future des Juifs, les ſchiſmatiques Grecs reviendront auſſi eux-mêmes à l'Egliſe Catholique dont ils ſe ſont ſéparés.

XIX. Remarques ſur le ℣. 53. Renferme-t-il des promeſſes ou des menaces? Faut-il traduire, *Et convertam*, ou *Et abduxi..... & abducam*? Juſtification du ſens de la Vulgate, qui renferme des promeſſes. Le ℣. 54. ne s'y oppoſe point. Le repentir ſincere eſt accompagné d'une honte ſalutaire au milieu de l'accompliſſement même des promeſſes.

Le P. Houbigant ſur tout ceci ne s'éleve point au deſſus du ſens littéral; mais il change totalement l'interprétation même littérale du ℣. 53. qui fait partie des promeſſes contenues dans la derniere partie de ce Chapitre: il convertit ces promeſſes en menaces. Nous y liſons dans la Vulgate: *Et convertam reſtituens eas (ſorores tuas) converſione Sodomorum cum filiabus ſuis, & converſione Samariæ & filiarum ejus, & convertam reverſionem tuam in medio earum.* La Verſion des Septante traduit dans le même ſens: *Et convertam converſiones earum, converſionem Sodomorum & filiarum ejus, & convertam converſionem Samariæ & filiarum ejus; & convertam converſionem tuam in medio earum.* Au lieu de *converſionem* ou *reverſionem*, Aquila & Symmaque diſent *captivitatem*: mais toujours dans le même ſens: *Convertam captivitatem tuam*: Je ferai revenir vos captifs: *convertam converſionem* ou *reverſionem tuam*: Je vous ferai revenir, ainſi que vos deux ſœurs, Sodome & Samarie. On lit aujourd'hui dans l'Hébreu du dernier membre USBIT SBITIC, *& captivitatem captivitatum tuarum*, pour USBTI SBITC, *& convertam captivitatem tuam*, c'eſt-à-dire, *captivos tuos.* Mais tous les Interpretes Hébraïſants conviennent que le mot qui eſt à la tête du verſet USBTI, ſignifie *& convertam.* Le P. Houbigant tout au contraire prétend qu'il faut traduire: *Et abduxi captivos earum,.... & abducam captivos tuos.* L'unique raiſon qu'il en donne, c'eſt que ce verſet contient des menaces & non des promeſſes: quia continentur hoc verſu minæ, non promiſſiones: mais voilà préciſément ce que tous les autres nient; tous s'accordent à y voir des promeſſes, & non des menaces. Comment prouvera-t-il que ces promeſſes doivent être ainſi converties en menaces? Par le verſet ſuivant, qui ſelon lui le prouve clairement: *Ut planum eſt ex eo quod ſequitur: UT PORTES IGNOMINIAM TUAM.* Mais avant de répondre à cette objection, achevons de montrer que l'expreſſion du texte original ſignifie bien, *Et convertam.* Nous le prouvons, non-ſeulement par le témoignage unanime de tous les Interpretes, qui dans cet endroit traduiſent ainſi, mais par le témoignage du P. Houbigant même, qui traduit ainſi dans Jérémie XXX. 3. *cùm reducam captivitatem populi mei*, & au Chap. XLVIII. ℣. 47. *reducam captivitatem Moab.* Il eſt donc bien certain que voilà le ſens naturel de l'expreſſion du texte. Après cela faudra-t-il abandonner ce ſens ſi naturel pour en prendre un tout oppoſé que perſonne n'y a jamais vu, & que le P. Houbigant n'a lui-même ici ima-

giné que parce qu'il a cru que le verſet ſuivant l'exigeoit manifeſtement ainſi : *Ut planum eſt ex eo quod ſequitur : UT PORTES IGNOMINIAM TUAM.* Eſt-il donc vrai que cette expreſſion, *ut portes ignominiam tuam*, exige manifeſtement que le verſet précédent renferme des menaces, & non des promeſſes ? eſt-il bien vrai que cette expreſſion oblige de trouver le ſens de ces mots, *Et abduxi*, dans une expreſſion où tous les Interpretes ont vu, *Et convertam* ? N'eſt-il donc pas certain qu'un repentir ſincere eſt accompagné d'une honte ſalutaire ? Car voilà préciſément ce que dit ici le Seigneur : Vous avez imité vos ſœurs, en m'irritant par vos iniquités ; & vous avez même ſurpaſſé les iniquités de vos ſœurs: *Viciſti eas ſceleribus tuis* : Portez donc votre confuſion dans votre captivité ; portez votre ignominie : *Ergo & tu porta confuſionem tuam*, ou ſelon l'Hébreu, *ignominiam tuam* : Il le répete : Rougiſſez de honte, & portez votre ignominie : *Ergo & tu confundere*, (ou ſelon l'Hébreu *erubeſce*,) *& porta ignominiam tuam.* Et après cela je ferai revenir leurs captifs, *Et convertam captivitatem earum*, les captifs de Sodome & de ſes filles, & les captifs de Samarie & de ſes filles : & je ferai de même revenir vos captifs au milieu d'elles: *Et convertam captivitatem tuam in medio earum* : afin que plus vous ſerez comblée de mes bienfaits, plus auſſi vous ſoyez touchée de repentir, & couverte d'une honte ſalutaire en conſolant par votre exemple vos ſœurs qui ont été moins coupables que vous : *Ut portes ignominiam tuam, & confundaris in omnibus quæ feciſti, conſolans eas.* La ſuite s'y accorde parfaitement ; & il eſt fort étonnant que le P. Houbigant ne l'ait pas lui-même apperçu : car voici ce que dit enſuite le Seigneur : *Recordabor ego pacti mei tecum in diebus adoleſcentiæ tuæ, & ſuſcitabo tibi pactum ſempiternum. Et recordaberis viarum tuarum, & confundéris, cùm receperis ſorores tuas te majores cum minoribus tuis : & dabo eas tibi in filias, ſed non ex pacto tuo. Et ſuſcitabo ego pactum meum tecum : & ſcies quia ego Dominus, ut recorderis & confundaris, & non ſit tibi ultrà aperire os præ confuſione tua, cùm placatus tibi fuero in omnibus quæ feciſti, ait Dominus Deus.* Il eſt donc bien certain que cette honte ſalutaire ſera le fruit d'un ſincere repentir, même dans l'accompliſſement des promeſſes. Rien n'empêche donc d'admettre ce ſens au ℣. 54. Rien n'oblige donc de s'éloigner du ſens naturel que préſente le ℣. 53. Rien n'oblige d'y convertir en menaces les promeſſes que tous les Interpretes y ont reconnues, & qui y ſont bien réellement renfermées.

XX. Objet du Chap. XVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Temoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XVII. Cette Prophétie peut ſe diſtinguer de la précédente : mais elle n'a point de date particuliere. C'eſt une parabole où ſous le ſymbole d'une vigne & de deux aigles, eſt repréſenté l'état où ſe trouve la Judée entre le Roi de Babylone, qui après avoir déjà commencé de la frapper, va bientôt achever ; & le Roi d'Egypte, dont elle cherche en vain la protection. Cette Prophétie eſt terminée par une promeſſe touchant un rejeton de cette vigne, lequel, ſelon la lettre, pourroit être Zorobabel, mais beaucoup mieux encore, dans un ſens plus

élevé & plus étendu, Jeſus-Chriſt. La parabole de la vigne & des deux aigles eſt ſi relative à l'état perſonnel des Rois de Juda, Jéchonias & Sédécias, qu'elle ne paroît pas être ſuſceptible d'un autre ſens : & S. Jérôme avoue que l'interprétation ſpirituelle que l'on prétendroit y chercher, ſembleroit être forcée : (*a*) *Secundùm anagogen, violenta videtur interpretatio.* Il tache néanmoins d'en tirer un ſens moral, en cette maniere : (*b*) *Non debemus ergo, ſi forſitan ob aliquod peccatum de congregatione fratrum & de domo Dei ejicimur, reluctari : ſed æquo animo latam in nos ferre ſententiam ; & dicere cum Propheta* : (*c*) Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei, donec juſtificet cauſam meam, & *cætera. Et frequenter evenit, ut alteri ſubditi ad alterum tranſeamus, qui nobis ſuum repromittat auxilium ; nec faciat in priſtina ſententia permanere. Quod omni ratione vitandum eſt, ne ſiccentur palmites noſtri & germina areſcant, & contra pactum Dei facere credamur.* A la fin du Chapitre, S. Jérôme ne parle point de Zorobabel ; il n'y voit que Jeſus-Chriſt. Sur ce qu'après avoir dit que ce rejeton, qui repréſente Jeſus-Chriſt, deviendra un grand cedre, le Seigneur ajoute : *Et ſcient omnia ligna regionis, quia ego Dominus humiliavi lignum ſublime, & elevavi lignum humile ; & ſiccavi lignum viride, & frondere feci lignum aridum* : voici ce que dit S. Jérôme : (*d*) *Tropologicæ de credentibus loquens* (ou *loquitur* :) *Iſte eſt qui Iſrael quondam ſublime lignum humiliavit, & exaltavit humilem gentium populum ; qui exſiccavit lignum viride Judæorum, florens & germinans in Lege & Prophetis, & frondere fecit lignum aridum nationum.*

XXI. Objet du Chap. XVIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XVIII. Cette Prophétie pourroit encore être diſtinguée de la précédente ; mais elle n'a point de date. Le Seigneur déclare qu'il ne ſouffrira plus, que l'on diſe que les enfants portent les iniquités des peres ; parce que chacun ne ſouffrira que la peine de ſon propre péché, enſorte que ſi le fils n'imite pas le péché de ſon pere, il n'en ſouffrira pas la peine. Enſuite il exhorte la maiſon d'Iſraël, c'eſt-à-dire, la maiſon de Juda même à revenir à lui. Cette morale eſt de tous les temps : elle montre que quand Dieu dit à Moyſe qu'il punira les péchés des peres ſur leurs enfants, il ne l'entend que des enfants qui imiteront l'iniquité des peres ; que c'eſt un effet de ſa miſéricorde, lorſqu'il differe de punir l'iniquité d'une génération ſur l'autre ; mais que c'eſt un effet de ſa juſtice lorſqu'il punit ſur les enfants coupables l'iniquité qu'ils ont commis à l'exemple de leurs peres. Sur quoi voici ce que dit ici S. Jérôme : (*e*) *Eſt autem loci iſtius hic ſenſus : Quomodo ſi quis velit dicere* : Patres uvam acerbam comederunt, & dentes filiorum obſtupuerunt, *ridiculum eſt, & nullam habens conſequentiam ; ſic iniquum eſt atque perverſum, peccare patres &*

(*a*) *Hier. in Ezech.* XVII. *Tom. III. col.* 814. (*b*) *Ibid.* (*c*) *Mich.* VII. 9. (*d*) *Ibid. col.* 816. (*e*) *Hier. in Ezech.* XVIII. *Tom. III. col.* 817.

filios nepoteſque cruciari. D'où il conclut que ceci n'eſt point contraire à ce que Moyſe avoit dit, mais que c'en eſt l'explication : (*a*) *Hoc interim de proverbio ſive parabola dixiſſe ſufficiat : Quòd Lex & Prophetæ, hoc eſt, Exodus & Ezechiel, immò ipſe Deus qui & hìc & ibi loquutus eſt, nequaquam in ſententiis diſcrepare videatur, aut hìc corrigere quod ibi malè dixerit. Si quis autem vel meliorem vel alterum ſenſum potuerit reperire, qui contrariorum inter ſe teſtimoniorum ſcandalum tollat, illius magis acquieſcendum ſententiæ eſt.* Mais enſuite S. Jérôme découvre un ſens myſtérieux dans les alternatives que cette Prophétie renferme : voici ce qu'il en dit : (*b*) *Poteſt & hoc intelligi : Juſtus priùs populus Iſrael, avertit ſe à juſtitia ſua, quia juſtitiæ reliquit auctorem, & fecit iniquitatem, Dei Filium denegando. In peccato atque ſcelere quod operatus eſt, morietur : non in pluribus, ſed in uno, hæredem interficiens, ut perderet hæreditatem.... E contrario,* ait, *gentium populus non habens notitiam Dei & impius, ſeſe averterit ab impietate ſua, quam priùs operatus eſt in idololatria ; & fecerit ea quæ Iſraeli lege præcepta ſunt, ipſe priùs mortuus vivificabit animam ſuam. Videnſque ſe interiiſſe in iniquitatibus quas operatus eſt, credet in eum qui dicit :* (*c*) Ego ſum via, veritas & vita ; *vitâ vivet, & non morietur.* Après quoi il ajoute : (*d*) *Uſque hodie Iſrael blaſphemat Deum, cur populum ſuum reliquerit, & gentium aſſumpſerit multitudinem. Quos arguit Dominus, quòd viæ eorum pravæ ſint, Domini autem juſta ſententia : ut perditis colonis prioribus alios in vineam ſuam mittat agricolas. Quod intelligentes in Evangelii parabola, dixere Judæi :* (*e*) Non erit iſtud. Il propoſe enſuite d'appliquer aux Juifs incrédules & aux Gentils idolâtres l'exhortation que Dieu adreſſe à la maiſon d'Iſraël, en l'invitant à revenir à lui. Mais il reconnoît qu'elle convient mieux aux Juifs incrédules qu'aux Gentils idolâtres : (*f*) *Melius eſt exhortationem hanc in qua ſcriptum eſt :* Convertimini & agite pœnitentiam, *ſuper perſona accipere Judæorum, quos non vult mori ; & quibus nunc loquitur :* Quare moriemini, domus Iſrael, *qui habetis patres Abraham, Iſaac & Jacob, de quibus ſcriptum eſt :* (*g*) Deus vivorum & non mortuorum. *Cur veſtro vitio moriemini, qui patrum merito, & meâ debetis vivere miſericordiâ ?* On pourroit ajouter que la même exhortation convient également aux Chrétiens prévaricateurs qui ſont devenus enfants d'Iſraël par l'eſprit de la foi ; & qu'elle leur convient même d'autant mieux que ſelon la lettre ſous le nom de maiſon d'*Iſraël*, le Prophete parle ici à la maiſon même de Juda, qui repréſente particuliérement le peuple Chrétien.

XXII. Objet du Chap. XIX.

CHAPITRE XIX. C'eſt la ſuite du Chapitre précédent. C'eſt un

(*a*) *Ibid. col.* 818. = (*b*) *Ibid. col.* 816. = (*c*) *Joan.* XIV. 6. = (*d*) *Loco cit. col.* 816. & 817. = (*e*) *Luc.* XX. 16. = (*f*) *Loco cit. col.* 817. = (*g*) *Marc.* XII. 27.

Cantique lugubre ſur la ruine prochaine de Jéruſalem ſous Sédécias. Le Prophete y rappelle ſous le ſymbole de deux lionceaux, ce qui eſt arrivé à Joachas emmené en Egypte, & à Jéchonias emmené à Babylone : & ſous le ſymbole d'une vigne, il marque les malheurs qui vont tomber ſur Jéruſalem. S. Jérôme remarque très-bien que le Prophete annonce moins l'avenir qu'il ne rappelle le paſſé : (a) *Dicemus, captivitate vicinâ, Prophetam non tam futura vaticinari, quàm narrare præterita.* On convient aſſez que la lionne mere des deux lionceaux repréſente Jéruſalem, & que le premier de ces lionceaux eſt Joachas ; mais quelques-uns croient que le ſecond eſt Joachim qui lui ſuccéda : S. Jérôme reconnoît très-bien que c'eſt Jéchonias ſon fils : *(b) Tulit Jechoniam filium Joacim, & conſtituit in regem.* Il y a encore ici lieu de préſumer que le détail qui concerne les Rois de Juda, n'eſt pas ſuſceptible d'un ſecond ſens. S. Jérôme rejette le faux ſens de ceux qui prétendoient en faire une allégorie relative à la Jéruſalem céleſte ; mais il en tire ſeulement quelques vues générales ſur les derniers temps de l'Egliſe ici bas : (c) *Secundùm anagogen, quod alii ad cæleſtem referunt Jeruſalem, ... nos intelligimus ſuper Eccleſiam, eo quòd in noviſſimo tempore, multiplicatâ iniquitate, refrigeſcat charitas multorum, ita ut probentur, ſi fieri poteſt, etiam electi Dei, & principes ejus capiantur retibus diaboli, qui non ſit unius regis captione contentus, ſed quotidie reges & principes capere feſtinet, ſecundùm illud quod ſcriptum eſt* : (d) *Eſeæ ejus electæ. Palmites quoque Eccleſiæ qui dudum floribus & rubori ſanguinis æquabantur, poſteà vento ſiccentur. Quam expoſitionem & Evangelii quoque parabola ſonat, in qua ſole orto, ea quæ germinaverant, æſtuaverunt & repentè ſiccata ſunt ; ita ut vix remaneat unus è palmitibus qui conſurgat in virgam, & dignus populi princeps fiat. Quod aliis verbis loquitur Amos* : (e) Inducam famem, & ſitim ſuper terram : non famem panis & ſitim aquæ, ſed famem audiendi ſermones Dei. *Unde debemus plangere & lamentari ſuper principes Iſrael, quorum vitio & ſuperbiâ Judæa deſerta & captâ eſt Jeruſalem.*

ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XX. Cette Prophétie eſt entiérement ſéparée de celle qui précede : elle a ſa date particuliere du *cinquieme mois de la ſeptieme année* depuis la tranſmigration de Jéchonias. Le Seigneur reproche aux Iſraélites leurs infidélités & celles de leurs peres depuis la ſortie d'Egypte juſqu'alors : il leur annonce ſes vengeances : il leur promet enſuite de les ramener dans leur pays, de ſe manifeſter à eux comme autrefois dans le déſert, & de les faire entrer dans ſon alliance. La Vulgate ajoute à cette Prophétie cinq verſets que

XXIII. *Objet du Chapitre XX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.*

(a) *Hier. in Ezech.* XIX. *Tom. III. col.* 828. = (b) *Ibid.* = (c) *Ibid. col.* 830. = (d) *Habac.* I. 16. = (e) *Amos*, VIII. 11.

l'Hébreu renvoie au Chapitre ſuivant qui en effet en eſt la ſuite. Saint Jérôme nous montre comment cette Prophétie peut nous être appliquée lorſqu'il dit : (*a*) *Sed & nobis quando eximus de Ægypto, jubetur ut offenſiones oculorum noſtrorum abjiciamus; ne ſcilicet his delectemur quibus antea delectabamur in ſeculo : ne ſimulacris Ægypti polluamur, adinventionibus videlicet Philoſophorum atque Hæreticorum, quæ rectè idola nominantur : à ſpectaculis quoque, immò offenſionibus Ægypti, removeamus oculos, arenæ, circi, theatrorum, & omnibus quæ animæ contaminant puritatem, & per ſenſus ingrediuntur ad mentem, impleturque quod ſcriptum eſt* : (*b*) Mors intravit per feneſtras veſtras. Lorſqu'il vient enſuite à cette expreſſion : *Dedi eis præcepta non bona* : il obſerve que le Seigneur ne dit pas *mala*, mais *non bona*. Il dit donc que les Juifs diſperſés parmi les nations ne pouvant plus obſerver les préceptes que Dieu leur avoit donnés, ces préceptes n'étoient plus bons pour eux. (*c*) *Et eo tempore (captivitatis) quæ naturâ ſuâ bona erant præcepta Domini, & judicia in quibus poſſent credentes vivere, facta ſint eis non bona, dum nequaquam valent in captivitate legis præcepta ſervare, & facere quæ divinus ſermo mandavit.* Plus loin il propoſe un autre ſens, en diſant : (*d*) *Poteſt & hoc dici quòd ante offenſam, decalogum tantùm acceperint; poſt idololatriam verò, & blaſphemiam multiplices legis cæremonias, ut Deo potiùs offerrent victimas quas dæmonibus offerebant; & comparatione ſacrilegii, levius fieret, quod non erat per ſe bonum, & nequaquam malum, quia Deo offerebatur, & tamen non bonum, quia boni auctorem offenderant.* Il propoſe encore un autre ſens lorſqu'il dit : (*e*) *Dedit ergo eis Deus diſperſis in gentibus præcepta non bona, hoc eſt, dimiſit eos cogitationibus & deſideriis ſuis, ut facerent quæ non conveniunt : & polluet eos in muneribus ſuis : ſicut Sacerdos leproſos de populo ſeparans, & eos pollutos eſſe demonſtrans; dum idolis offerunt quæ Deo offerre debebant, & tranſducunt omne quod aperit vulvam per ignem Baali, id eſt primogenita; ut poſtquam deſerti fuerint à Deo, & idolorum cultui traditi, tunc intelligant quòd ipſe ſit Dominus, quem ſuo vitio ad iracundiam concitaverunt.* Dom Calmet s'eſt attaché à ce dernier ſens qui ſemble en effet être mieux lié. On pourroit ajouter que Dieu exerce le même jugement ſur ceux qui en négligeant & violant les préceptes les plus importants de ſa Loi, ſe ſoumettent en même temps à des pratiques d'une dévotion purement extérieure qui ne peuvent leur être bonnes & utiles pour la vie éternelle, tandis qu'ils perſéverent dans l'état du péché. Saint Jérôme en paſſant de ce texte à la ſuite réſume ſelon ſon uſage le ſens du texte qu'il vient d'expliquer ; & voici ce qu'il dit : (*f*)

(*a*) *Hier. in Ezech. xx. Tom. III. col.* 831. (*b*) *Jerem.* IX. 21. (*c*) *Loco cit. col.* 836. (*d*) *Ibid.* (*e*) *Ibid.* (*f*) *Ibid. col.* 837.

Volui,

Volui, inquit, eos in ſolitudine delinquentes in cunctas diſpergere nationes, & dare illis præcepta non bona, ut quod mihi offerre debuerant, idolis immolarent, & omne primitivum ſuum conſecrarent eis per ignem, ut interficerem eos atque delerem. Ainſi voilà l'interprétation qui lui a paru préférable. Ce ſaint Docteur paſſe rapidement ſur la fin de cette Prophétie, & n'explique pas ce qu'il faut entendre par ce *déſert des peuples*, où Dieu promet de ſe manifeſter aux yeux de ſon peuple comme autrefois dans le *déſert de l'Egypte*, pour y faire un diſcernement entre ceux qu'il fera entrer dans ſon alliance, & les méchants qu'il exterminera, & qu'il n'introduira point dans la terre d'Iſraël. Il y a certainement là quelque myſtere, puiſqu'il eſt impoſſible de trouver l'accompliſſement littéral de ces différents traits dans l'hiſtoire des Juifs : mais le myſtere ſe dévoile dans la ſuite de la Prophétie, & S. Jérôme va lui-même nous en ouvrir le développement, lorſqu'il nous explique ce que nous devons entendre par cette montagne ſainte, où toute la maiſon d'Iſraël ſervira le Seigneur : (*a*) *De hoc monte in quo ſervitura eſt Deo omnis domus Iſrael, Iſaias & Michæas pari voce cecinerunt* : (*b*) In noviſſimis diebus erit manifeſtus mons domûs Domini in vertice montium, & elevabitur ſuper colles, & fluent ad eum omnes gentes, & ibunt populi multi, & dicent : Venite, aſcendamus in montem Domini, & in domum Dei Jacob, & docebit nos vias ſuas, & ambulabimus in ſemitis ejus. De Sion enim exibit lex, & verbum Domini de Jeruſalem. *Et rursùm Iſaias* : (*c*) In montem, *inquit*, excelſum aſcende, qui annuntias Sion ; eleva & exulta vocem tuam, qui evangelizas Jeruſalem. *Quem montem Sion, aut Eccleſiam intelligimus, quæ interpretatur ſpecula, & in altitudine ſanctorum dogmatum conſtituta eſt, aut ipſum Dominum Salvatorem, in quo & primitiæ, & decimæ & omnis cultura in odorem vertitur ſuavitatis, ut omnes in circuitu nationes videntes populum Domini eſſe ſalvatum, glorificent Deum, & cognoſcant qui ſalvati fuerint, quòd ipſe ſit Dominus.* Sous ce point de vue, la Prophétie, dans ſon premier ſens, même s'étend juſqu'à Jeſus-Chriſt. Comme *le déſert de l'Egypte* où Dieu ſe manifeſta, & fit alliance avec ſon peuple, & le déſert de l'Arabie, où Dieu ſe manifeſta ſur le mont Sinaï, & où il fit un diſcernement entre les murmurateurs qu'il fit punir dans le déſert, & Joſué, Caleb & Eléazar qu'il fit entrer dans la terre promiſe avec les enfants de ceux qui étoient morts, de même il ſemble que dans ce premier ſens, *le déſert des peuples* où Dieu s'eſt manifeſté, & où il a fait alliance avec ſon peuple, c'eſt la Judée même qui depuis l'invaſion de Nabuchodonoſor, étoit devenue comme un déſert aux yeux

(*a*) *Ibid. col.* 839. = (*b*) *Iſai.* II. 2. *& ſeqq. Mich.* IV. 1. *&* 2. = (*c*) *Iſai.* XL. 9.

des peuples, au milieu de laquelle Dieu s'eſt manifeſté en la perſonne de Jeſus-Chriſt, & dans laquelle il a fait un diſcernement entre ceux qu'il lui a plu de faire entrer dans la vraie terre d'Iſraël qui eſt ſon Egliſe, & les incrédules qui en ſont demeurés exclus. La *terre d'Iſraël* & le *mont de Sion* ſont deux ſymboles qui repréſentent ici également l'Egliſe. Voilà le premier ſens de la Prophétie conſidérée relativement au peuple Juif depuis le temps d'Ezéchiel juſqu'à Jeſus-Chriſt. Mais nous avons vu que S. Jérôme nous y découvre un ſecond ſens qui nous regarde nous-mêmes, & ce ſaint Docteur y revient en finiſſant lorſqu'il dit : (a) *Quiquid autem de populo diximus Iſrael, qui liberatus de Ægypto, in ſolitudine multa commiſit, & offendit Deum, & poſteà in terram repromiſſionis inductus, veneratus eſt idola, ſignaque & lapides coluit, & poſteà Dei clementiâ conſervatus eſt, referamus ad eos qui de Ægypto ſeculi hujus, manu excelsâ Domini liberati ſunt, & introducti in vitiorum ſolitudinem, rursùm Ægyptum ſuſpirârunt, & fecerunt ea per quæ puniri debuerant : ſed nihilominùs per pœnitentiam non ſuo merito, ſed Domini clementiâ conſervati ſunt.*

XXIV. Remarques ſur les promeſſes contenues aux ℣℣. 34. & ſuiv. Regardent-elles uniquement le retour futur des Juifs à Jeſus-Chriſt ? Quel eſt *le déſert des peuples*, dont parle ici Ezéchiel ? Quelle eſt *la terre d'Iſraël*, dans laquelle Dieu promet de faire entrer ſon peuple ?

Le P. Houbigant qui dans la plus grande partie de cette Prophétie, ne s'éleve point au deſſus du ſens qui regarde les Juifs du temps d'Ezéchiel, s'en écarte ſubitement au ℣. 35. & ſe tranſporte delà immédiatement au retour futur des Juifs à la fin des ſiecles. Il ne peut diſconvenir qu'il n'y ait de l'obſcurité dans ce qui eſt dit de ce *déſert des peuples* : mais il ne veut point qu'il y ait d'allégorie : il n'y voit qu'une ſimple oppoſition entre ce déſert & le déſert de l'Egypte où les Iſraélites rebelles périrent, comme David le rapporte dans le Pſaume *Exurgat*, au ℣. 7. *Sed oppoſitio cum deſerto Ægypti, in quo rebelles Iſraelitæ perierunt, ut narratur in Pſalmo* Exurgat Deus, ℣. 7. (*juxta ſenſum Hebraicum :* ſed rebelles in arentibus locis habitabunt.) Il auroit pu dire encore mieux, comme Moyſe le rapporte dans le Pentateuque ; car cet événement y eſt beaucoup plus détaillé que dans le Pſaume *Exurgat*. Il ajoute qu'on ne ſait point encore ce que c'eſt que ce *déſert des peuples* : » Parce que le Prophete annonce ici, dit-il, le dernier état » des Juifs, c'eſt-à-dire, leur état futur dans les derniers temps. Tout » ce qui réſulte clairement du texte, ajoute-t-il, c'eſt que les Juifs » ſeront raſſemblés de toute la terre dans un déſert qui ſera alors ap» pellé *le déſert des peuples* : & que là Dieu comme un paſteur ſéparera » ſes brebis d'avec celles qui ne ſeront pas de ſon troupeau ; afin que » celles qui ne ſont pas de ſon troupeau n'habitent point Jéruſalem » deſtinée pour ſes brebis ſeules. Car que la ville de Jéruſalem doive » être rebâtie & habitée par les Juifs convertis à la foi Chrétienne, » c'eſt ce qui paroît aſſez par d'autres endroits des Prophetes : « *Nam*

(a) *Ibid. col.* 840.

Jeruſalem urbem rursùm ædificatum iri, & ab Judæis ad fidem Chriſtianam converſis habitatum iri, ſatis apparet ex aliis Prophetarum locis. Il conclut en diſant : » Nous avons vu ci-deſſus, & nous avons appris de » S. Jérôme que les anciens Peres de l'Egliſe ont penſé ainſi : « *Vidimus ſuprà, ex Hieronymo, ita ſenſiſſe antiquos Eccleſiæ Patres.* Il auroit été plus exact de dire, quelques anciens Peres : car tous ne furent pas de cet avis ; nous avons vu ci-deſſus, & nous avons appris de S. Juſtin même que ſi pluſieurs penſoient ainſi, pluſieurs auſſi penſoient autrement. Nous avons vu, & nous avons appris de S. Jérôme, que quoiqu'il les reſpectât beaucoup, & que par cette raiſon il ne voulût point les condamner, cependant il n'adoptoit pas leur ſentiment, que loin de l'adopter, il le combattoit ſans ceſſe comme faux, illuſoire, & trop conforme aux idées charnelles & terreſtres des Juifs. Nous avons cru ci-deſſus, & nous avons appris de S. Jérôme, que la terre d'Iſraël où Dieu raſſemblera ſon peuple, que la montagne d'Iſraël où tout Iſraël le ſervira, c'eſt ſon Egliſe. Et comme dans le premier ſens qui regarde le premier avénement, *le déſert des peuples* où il s'eſt manifeſté & où il a exercé ſon jugement, a été la Judée même, d'où il a fait paſſer dans ſon Egliſe ceux qu'il lui a plu de faire entrer dans ſon alliance, de même à la fin des temps, ce *déſert des peuples* pourroit bien être encore la Judée même au milieu de laquelle les deux témoins deſtinés à prêcher la foi aux Juifs & la pénitence aux Gentils conſommeront leur ſacrifice, & reſſuſciteront pour aller au devant du ſouverain Juge, prêt à deſcendre du ciel pour juger les hommes, & achever d'introduire ſes élus dans la terre d'Iſraël, ſur la montagne d'Iſraël, c'eſt-à-dire, dans la terre des vivants & dans la céleſte Sion, où il régnera avec eux dans l'éternité bienheureuſe.

XXV. Faut-il lire au ℣. 40. *univerſi in terra*, ou *ex univerſa terra*. Juſtification de l'expreſſion *in terra*. Quelle eſt cette terre dont parle le Prophète ?

Il eſt même remarquable qu'au ℣. 40. où on lit dans l'Hébreu comme dans la Vulgate que tous les enfants d'Iſraël ſéparés des prévaricateurs & des impies ſerviront le Seigneur dans la terre, *in terra* : expreſſion ſuſpendue qui donne naturellement lieu de demander quelle terre : l'Interprete Chaldéen dont le témoignage n'eſt pas ici ſuſpect, répond, ſelon la remarque même du P. Houbigant, que c'eſt la terre des vivants, *univerſi in terra viventium.* Quand même il ne l'auroit pas dit, le ſens myſtérieux de la Prophétie conduit là, & donne lieu de préſumer que telle a pu être même ſa lecture primitive de ce texte. Mais le P. Houbigant acheve d'effacer cette lecture, & d'en détourner le ſens, en propoſant de lire *ex univerſa terra*, comme ſi cela ſignifioit que Dieu les raſſemblera de toute la terre. C'eſt en effet ce que Dieu avoit dit au ℣. 34. d'où le P. Houbigant prétend tirer le fondement de cette lecture : & il eſt bien certain qu'à la fin des ſiecles, Dieu raſſemblera, non-ſeulement les Juifs, mais tous ſes élus, de toute ſa terre : mais où les raſſemblera-t-il ? c'eſt ce qu'il marque au ℣. 40. Ce ſera ſur ſa montagne ſainte qui eſt ſon Egliſe : *In monte ſancto meo,*

ſur la haute montagne d'Iſraël, qui eſt la céleſte Sion, *in monte excelſo Iſrael*, & enfin dans la terre des vivants, *univerſi in terra viventium*. C'eſt là que la foi nous découvre les biens du Seigneur, ſeuls dignes de nos déſerts, & dont David même nous parle lorſqu'il dit : (*a*) *Credo videre bona Domini in terra viventium* : & encore une ſeconde fois : (*b*) *Placebo Domino in regione vivorum.*

XXVI. Objet du Chap. XXI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXI. Nous avons fait remarquer que, ſelon l'Hébreu, ce Chapitre remonte au précédent dont il embraſſe les cinq derniers verſets. Le Seigneur annonce la déſolation de la Judée & la ruine de Jéruſalem, d'abord ſous la parabole d'une forêt ſituée au Midi, parce que la Judée étoit au Midi pour ceux qui venoient de Babylone. Enſuite il parle ſans métaphore, & annonce clairement les malheurs de la Judée. Il prédit que Nabuchodonoſor délibérera s'il doit marcher contre les Ammonites ſitués à l'Orient, ou contre Jéruſalem ſituée à l'Occident, qu'il tombera d'abord ſur Jéruſalem ; qu'il viendra enſuite ſur les Ammonites, & qu'enfin la puiſſance même des Babyloniens périra. Peut-être que ce détail prophétique n'eſt ſuſceptible que d'un ſeul ſens. S. Jérôme cependant y cherche du moins un ſens moral. Voici ce qu'il dit de la forêt du midi : (*c*) *Poteſt autem tropologicè* Theman, & Nageb & Daram, (*c'eſt-à-dire*, Auſter & Meridianus & Africus,) *Ægyptus intelligi : legimus enim in Daniel* (*d*) *crebrò Auſtrum pro Ægypto accipi ; Ægyptus autem refertur ad mundi iſtius anguſtias. Prophetat igitur Ezechiel quæ mundo ventura ſunt mala, quem ſaltum vocat, pomiferas arbores non habentem, ſed habitaculum beſtiarum.* On pourroit ici obſerver que comme ſelon la lettre, cette forêt du Midi repréſente la Judée ; dans le ſens ſpirituel elle peut repréſenter, non-ſeulement le monde profane, dont l'Egypte eſt la figure, mais le peuple Chrétien même, dont la maiſon de Juda étoit l'image. Ce peuple eſt repréſenté par *la forêt du Midi*, parce que les Chrétiens ſont dans l'Egliſe comme des arbres expoſés aux rayons du ſoleil de juſtice, & deſtinés à porter des fruits de juſtice par ſa grace. Plus loin S. Jérôme ajoute : (*e*) *Poſſumus juxta anagogen gladium acutum paratumque ad cædem, accipere diabolum, de quo ait Apoſtolus :* (*f*) Tradere hujuſcemodi Satanæ in interitum carnis, ut ſpiritus ſalvus fiat : *& in alio loco :* (*g*) Hymenæus & Alexander : quos tradidi Satanæ, ut diſcant non blaſphemare. On peut encore obſerver que l'épée du Seigneur eſt auſſi quelquefois l'épée matérielle même des ennemis de ſon peuple ; & qu'il paroît qu'elle ſera telle à la fin des temps. S. Jérôme fait mention d'une interprétation allégorique ſur ce qui eſt dit de Rabbath & de Jéruſalem : (*h*) *Scio me in hoc loco* (ou plutôt *in hunc locum*) *juxta Septuaginta Interpretes, cujuſdam multipli-*

(*a*) *Pſal.* XXVI. 13. = (*b*) *Pſal.* CXIV. 9. = (*c*) *Hier. in Ezech.* XX. *Tom. III. col.* 842. = (*d*) *Dan.* XI. = (*e*) *Hier. in Ezech.* XXI. *Tom. III. col.* 845. = (*f*) 1. *Cor.* V. 5. = (*g*) 1. *Tim.* I. 20. = (*h*) *Loco citato, col.* 846.

eem legiſſe expoſitionem, Rabbath filiorum Ammon, referentis ad gentium populum, Judam verò & Jeruſalem ad eos qui ſub Chriſti nomine congregantur, & factis dent nominis dignitatem : regemque confuſionis diabolum ſtare.... in livio, vel eos qui ſui ſunt tenere cupientem, vel novum ſibi acquirere ſervitium, & ad dexteram ſemper pergere. Mais ſans s'y arrêter il paſſe au ſens littéral : *Hæc alius dixerit, nobis cæpta hiſtoriæ veritas perſequenda eſt :* ce qui revient à ce que nous diſions d'abord, que le détail relatif à cette délibération de Nabuchodonoſor ſur le choix entre Rabbath & Jéruſalem, pourroit bien n'avoir que l'unique ſens littéral. S. Jérôme continue en effet le reſte du Chapitre ſans y chercher d'autre ſens. On pourroit néanmoins obſerver que la ruine des Babyloniens marquée à la fin du Chapitre paroît repréſenter communément dans les Prophetes la derniere ruine des ennemis du nom Chrétien : enſorte qu'il n'y a que les ſeuls Ammonites qui puiſſent être ici l'objet de quelque difficulté dans le ſens ſpirituel : mais ſi l'allégorie s'étend juſqu'à eux, il y a lieu de préſumer que l'événement ſeul pourra dans la ſuite développer le ſens de cette énigme.

XXVII. Objet du Chap. XXII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXII. Cette Prophétie peut être diſtinguée de celle qui précede ; mais elle n'a point de date particuliere. Le Seigneur continue de prononcer contre Jéruſalem ſes reproches & ſes menaces, en ſe plaignant de ce qu'il n'y a perſonne qui arrête ſa colere. S. Jérôme en tire d'abord un ſens moral en diſant : (*a*) *Quod de Jeruſalem intelleximus, intelligamus de animarum ſtatu, quæ puræ à Deo conditæ ſunt, aurumque in ſenſu atque ſapientia, & argentum in ſermone atque eloquio ſuſceperunt, ut quod mente conceperint, verbis explicent.* Plus loin il vient au ſens allégorique, en ajoutant : (*b*) *Quod in illo quidem tempore accidiſſe populo Judæorum, nulli dubium eſt. Propter ſacerdotes enim & principes & prophetas adduxit Dominus ſuper eos malum. Sed in noſtra Jeruſalem hoc ſæpè conſpicimus.* Il faut ſeulement obſerver que ce que S. Jérôme croyoit voir déjà de ſon temps, & qui lui paroiſſoit même déjà fréquent, *hoc ſæpè conſpicimus*, regarde bien plus encore la fin des temps dont les Apôtres S. Pierre & S. Paul nous ont prédits les triſtes caracteres.

XXVIII. Objet du Ch. XXIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXIII. Cette Prophétie pourroit être diſtinguée de la précédente : mais elle n'a point de date particuliere. C'eſt la parabole des deux ſœurs *Samarie* & *Jéruſalem* repréſentées ſous le ſymbole d'*Oolla* & *Ooliba*. Leurs prévarications ſont ici repréſentées : la punition de Samarie eſt rappellée, & Jéruſalem eſt menacée d'une punition ſemblable & même encore plus vive, parce que ſon infidélité eſt plus grande. S. Jérôme renvoie à ce qu'il a dit ailleurs ſur l'allégorie priſe de ces deux ſœurs : (*c*) *Juxta anagogen in Oſee Propheta quid ſignificet*

(*a*) *Hier. in Ezech.* XXII. *Tom. III. col.* 851. = (*b*) *Ibid. col.* 852. = (*c*) *Hier. in Ezech.* XXIII. *Tom. III. col.* 854.

Joſeph, Ephraim, Samaria, Jezrael & Iſrael ; *& quomodo contraria ſint domui David, & Jéruſalem, quæ ſignificat Eccleſiam pleniùs diſſeruimus.* Il conſidere donc dans les déſordres honteux d'Oolla, les déſordres de ceux qui abandonnent la pureté de la foi pour ſe livrer à l'héréſie : (*a*) *Soror major ac ſenior, propter multitudinem & captivitatem ab Aſſyriis, fornicata eſt contra Deum ; quia dereliquit fidei veritatem, & inſanivit in hæreticorum principes amatores ſuos, qui veſtiti erant hyacinthinis, excelſa illi & cœleſtia promittentes..... Hoc autem propterea fecit, quòd eaſdem fornicationes quas habuerat in Ægypto, id eſt, antequam crederet, & adhuc in ſeculo verſabatur, etiam in hæreſi exercuit. Et devirginata eſt à viris Aſſyriis, qui in malitia perſeverant, ſive ultoribus. Adverſarius enim noſter diabolus, ipſe eſt inimicus & ultor.* Il vient enſuite aux déſordres d'Ooliba qui repréſente Jéruſalem : & voici ce qu'il en dit : (*b*) *Secundùm tropologiam, difficilis intelligentia, quomodo Eccleſiæ hæreticam vincat libidinem, niſi fortè poſſimus hoc dicere, quod ſervus qui ſcit voluntatem Domini ſui, & non facit eam, vapulabit multis : & quòd hæretici foris nefanda committant ; & extra arcam Noe naufragio pereant : eccleſiaſtici autem ſi veram fidem ſequentes, Aſſyria atque Chaldæa imitentur vitia, & diſcolores ſequantur imagines peccatorum, majoribus digni ſint cruciatibus.* Il revient enſuite au ſens moral : (*c*) *Quidquid de Jeruſalem τριπλως dicitur, & ad animam referri poteſt, quæ virtutibus, Dei juncta complexui, poſteà adulteravit in vitia, & receſſit ab eo, & patefactis univerſis ſceleribus ejus, denudata eſt atque turpata & oſtenſa omnibus, ut à ſcelere ſuo aliquandò deſiſtat, nec glorietur in nominis dignitate, ſed pro mali conſcientia & recordatione Ægypti, oculos ultrà ad cœlum non audeat tollere.* En finiſſant il revient au ſens allégorique, mais ſous un autre point de vue lorſqu'il dit : (*d*) *Poſſunt hæc & poſt adventum Chriſti intelligi, quòd viri juſti de populis nationum, ipſi Samaritanos & Judæos comparatione ſui judicent, & tradant eos ad devorandum, quibus Dominus dixerat* : (*e*) Relinquetur vobis domus veſtra deſerta : & (*c*) Quando videritis circumdari ab exercitu Jeruſalem, ſcitote quia appropinquat deſolatio ejus. *Uſque hodie enim adulteratæ ſunt, & totius orbis lapidibus opprimuntur. Quoniam miſerunt nuntios ad eos qui erunt procul, & dicere non poterant.* (*g*) Ego Deus appropinquans, & non Deus de longè, dicit Dominus : *& præparaverunt ſe amatoribus ſuis dæmonibus : & omnem cultum atque ornatum quem à Deo acceperant naturali bono, verterunt in cultum dæmonum : & opera ſua decoremque, quem in armillis & diademate intelligimus, adulteris amatoribus præbuerunt. Quorum pœna* (expreſſion bien digne d'attention,) *Quorum pœna Gentibus timor eſt, immò his qui ex Gentibus crediderunt, ne ſimilia patiantur,*

(*a*) *Ibid. col.* 855. = (*b*) *Ibid. col.* 856. = (*c*) *Ibid. col.* 858. = (*d*) *Ibid. col.* 860. = (*e*) *Matt.* XXIII. 38. = (*f*) *Luc.* XXI, 20. = (*g*) *Jer.* XXIII. 23.

ea fecerint, quæ fecit Samaria & Jeruſalem. A quibus tunc auferentur impietates, cùm receperint ſcelera ſua; & velamen quod poſitum eſt ante vultum Moyſi, abſtulerint ab oculis ſuis, ut cognoſcant quòd ipſe ſit Dominus Jeſus Chriſtus, quem Dei Filium negaverunt. Sous ce point de vue, les deux ſœurs, Oolla & Ooliba peuvent ici repréſenter les deux peuples, Oolla le peuple Juif, & Ooliba le peuple Chrétien; ou plutôt, Oolla les Juifs incrédules ſur qui Dieu a fait éclater ſes vengeances depuis l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt, & Ooliba les Chrétiens prévaricateurs, ſur leſquels il a fait déjà pluſieurs fois éclater ſes vengeances par la main des Mahométans dans l'Aſie, dans l'Afrique & juſques dans l'Europe. Sous un autre point de vue, les deux ſœurs Oolla & Ooliba peuvent repréſenter les deux grandes portions de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, l'Egliſe Grécque qui a malheureuſement imité le ſchiſme de Samarie, & l'Egliſe Latine au milieu de laquelle ſe trouve le ſiege de S. Pierre, qui eſt le centre de l'unité Catholique. C'eſt-à-dire, que comme Oolla par ſes infidélités peut repréſenter les Chrétiens prévaricateurs de l'Egliſe Grecque, Ooliba peut auſſi par ſes déſordres repréſenter les Chrétiens prévaricateurs de l'Egliſe Latine même, c'eſt-à-dire, de ceux qui en demeurant dans la ſociété de l'Egliſe Catholique, ſe laiſſent entraîner dans des ſyſtêmes d'erreur, ou s'abandonnent à des mœurs vicieuſes. Le châtiment dont Dieu a frappé les ſchiſmatiques Grecs en les aſſujétiſſant à une puiſſance ennemie du nom Chrétien, nous montre ce qu'il fera à la fin des temps lorſqu'il voudra punir les prévarications commiſes au milieu de ceux qui font profeſſion de la foi catholique: comme le marque très-bien S. Jérôme lorſqu'il joint ce châtiment des Gentils prévaricateurs avec la converſion future des Juifs dont Dieu effacera alors les impiétés: *Quorum pœna gentibus timor eſt, immò his qui ex gentibus crediderunt, ne ſimilia patiantur, ſi ea fecerint quæ fecit Samaria & Jeruſalem: à quibus tunc auferentur impietates.*

XXIX. Remarques ſur le texte du ℣. 24. *Venient ſuper te inſtructi curru & rotâ*, ou ſelon les Septante, *Venient ſuper te ab Aquilone currus & rota.* Faut-il lire dans le texte Hébreu *ab Aquilone*, ou ſimplement *à Sin*? Quel pourroit être ici le ſens de cette expreſſion?

Cette vue relative aux derniers temps pourroit peut-être éclaircir une difficulté qui arrête tous les Interpretes au ℣. 24. où la Vulgate dit: *Et venient ſuper te inſtructi curru & rotâ, multitudo populorum:* l'Hébreu pourroit ſignifier, *currus & globus & cum cœtu populorum.* Les Septante ne liſoient point avant *cum* la conjonction & qui paroît ſuperflue. Des chariots *de guerre* & des pelotons *de cavalerie* viendront ſur vous accompagnés de troupes raſſemblées de différents peuples *qui les ſuivront à pied.* Mais la plus grande difficulté conſiſte dans le mot HSN, au lieu duquel on trouve dans la Vulgate *inſtructi* au pluriel, quoique ce mot ait toute l'apparence du ſingulier. Ce mot ne ſe trouvant point ailleurs, du moins en cette forme, on varie ſur ſa ſignification. Comme on le voit ici joint avec *currus* & *rota* ou *globus*: on a ſoupçonné qu'il pouvoit être ſynonyme de *currus*; que ce pourroit être une eſpece de chariot, *rheda*: mais ſi c'étoit là ſa ſignification, il pourroit ſe trouver

ailleurs comme *currus* & ſes autres ſynonymes. De plus ſi tel étoit le ſens, le ſtyle des Hébreux demanderoit qu'il fût ſuivi d'une conjonction *rheda & currus & rota* ou *globus*. D'autres à cauſe de ſa reſſemblance avec SNH, *ſcutum*, ont ſoupçonné que c'étoit une ſorte d'arme, mais ne pouvant la définir, on y a ſubſtitué dans quelques exemplaires Grecs, le mot générique ὅπλον *arma*, en y ajoutant une prépoſition & une conjonction qui ne ſont pas dans l'Hébreu, *cum armis & curribus* : c'eſt en effet ce que le ſtyle même des Hébreux auroit demandé ſi tel étoit le ſens. Il ne ſeroit peut-être pas aiſé de deviner ce qui a pu donner lieu à S. Jérôme d'y ſubſtituer dans ſa Verſion qui eſt notre Vulgate, le mot *inſtructi*, qui ſemble n'y avoir aucun rapport. Il n'en parle pas dans ſon Commentaire ; on pourroit, ce ſemble, ſoupçonner qu'il l'a regardé comme inexplicable, & qu'il lui a ſubſtitué le mot qui lui a paru convenir mieux avec les ſuivants, *inſtructi curru & rotâ*. Les Septante paroiſſent avoir lu dans le texte la prépoſition MN, *à* ou *ab*, dont l'omiſſion a pu contribuer à répandre ici l'obſcurité. Ils traduiſent donc : *Venient ſuper te ab Aquilone*, comme s'ils euſſent lu MN HSFUN, ainſi qu'on le trouve au Chapitre I. ℣. 4. Le P. Houbigant adopte ce ſens, en ſuppoſant qu'au lieu de ces trois lettres HSN, les Septante en ont lu cinq, MSFUN, *ab Aquilone* : je préférerois de dire qu'ils ont lu la même expreſſion en deux mots MN HSFUN, comme on la trouve au Chapitre I. ℣. 4. Mais alors je n'abandonnerois pas totalement la lecture préſente de l'Hébreu. Je ſoupçonnerois qu'il pourroit être arrivé ici aux Septante ce qui eſt arrivé à S. Jérôme que ne ſachant ce que pouvoient ſignifier ici ces deux petits mots MN HSN, ils ont cherché un ſens qui pût y convenir ; & ils ont ſoupçonné que la lecture primitive pouvoit être MN HSFUN, *ab Aquilone*, parce qu'en effet il eſt dit pluſieurs fois que les ennemis devoient venir *de l'Aquilon*, c'eſt-à-dire, de la Chaldée par l'Aquilon. Mais l'expreſſion offerte par ces cinq lettres MN HSN pourroit renfermer un autre ſens relatif au lieu même d'où cette armée devoit partir. On convient aſſez que la lettre *hé* qui eſt la premiere de ce mot HSN, eſt l'article des Hébreux. Les deux autres lettres SN forment naturellement le ſingulier du pluriel SNIM, (*Sinnim*) que l'on trouve dans le Livre des Proverbes XXII. 5. où la Vulgate l'exprime par *arma*, & les Septante par *ſpinæ* : le ſingulier SN, (*Sin*) peut donc ſignifier la région des armes, *armamentum*, ou la région des épines, *ſpinetum* : dans l'un & l'autre ſens le mot *Sin*, peut également déſigner la Chaldée. Si maintenant on compare cette Prophétie d'Ezéchiel avec celle de Balaam au Livre des Nombres, XXIV. 24. qui a préciſément le même objet, on y découvrira peut-être pourquoi l'Eſprit-Saint emploie ici cette expreſſion ſinguliere qui a ſi fort embarraſſé tous les Interpretes. Car ſelon l'Hébreu, Balaam annonce que ceux qui doivent ſubjuguer d'abord les Aſſyriens, & enſuite les Hébreux, viendront de la région des Kithéens ;

è loco Kithæorum. Dans la Diſſertation que j'ai donnée ſur cette Prophétie à la tête du Livre des Nombres, je crois avoir montré que ces *Kithéens* déſignent, dans le ſens littéral & immédiat, *les Chaldéens*, qui ont en effet ſubjugué d'abord les Aſſyriens, & enſuite les Hébreux: mais que dans cette Prophétie qui eſt ſept fois appellée *parabole*, ce nom qui paroît ſi peu convenir aux Chaldéens, eſt très-propre à déſigner dans le ſens myſtérieux de cette *parabole* les peuples qui à la fin des temps feront ce qu'ont fait les Chaldéens; & que comme ſelon S. Jean ces peuples viendront de l'Orient, *ab ortu ſolis*, (*a*) il y a lieu de conjecturer que c'eſt qu'en effet ils viendront *de la région des Kithéens*, c'eſt-à-dire du Kithai, qui eſt la partie ſeptentrionale de la Chine, celle-là même où eſt la capitale de cet Empire. Sur quoi l'on peut ici obſerver que les Chinois ſont appellés en Latin, *Sinæi*, & la Chine, *Sina*, où l'on voit qu'en retranchant les terminaiſons Latines, le nom primitif & Oriental eſt *Sin*. Alors ſe découvre le double ſens de cette expreſſion: *Venient ſuper te è Sin*: Si vous l'entendez dans le ſens littéral & immédiat qui ſe rapporte aux Chaldéens, ils viendront *de la* région de *Sin*, c'eſt-à-dire, de la nation des armes ou des épines, c'eſt-à-dire, de la Chaldée qui méritoit ce nom à l'égard des Juifs. Si vous pénétrez juſqu'au ſens profond & myſtérieux dont S. Jérôme renvoie l'accompliſſement aux derniers temps, vous trouverez que ce pourroit être parce qu'en effet les peuples infideles qui feront alors ce que firent autrefois les Chaldéens, viendront, ſelon S. Jean, du fond de l'Orient, *ab ortu ſolis*; ſelon la Prophétie de Balaam, de la région des Kithéens, *è loco Kithæorum*, c'eſt-à-dire, problablement de la province du Kithai; & enfin ſelon la Prophétie d'Ezéchiel, de la terre appellée Sin, *è Sin*, MN HSN, c'eſt-à-dire, de la terre que les Orientaux ont nommée *Sin*, que les Latins appellent *Sina*, & que nous nommons *la Chine*. La ſuite des temps décidera de cette conjecture.

XXX. Objet du Chap. XXIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXIV. Cette Prophétie eſt entiérement diſtinguée de la précédente par ſa date du *dixieme mois de la neuvieme année* de la captivité de Jéchonias. Jéruſalem eſt comparée à une chaudiere enrouillée & pleine de chair, miſe ſur le feu: ſous ce ſymbole ſont annoncés les malheurs du ſiege qu'elle va ſoutenir. Le Seigneur annonce à Ezéchiel la perte de ce qu'il a de plus cher, c'eſt-à-dire, de ſon épouſe, & lui défend d'en faire aucun deuil, pour figurer l'état où ſe trouveroient les enfants de Juda après la ruine de Jéruſalem. S. Jérôme penſe que les malheurs ici annoncés à Jéruſalem pourroient marquer ceux qui ſont tombés ſur elle depuis Jeſus-Chriſt: (*b*) *Poteſt hæc eadem Prophetia, & ad tempus pertinere Dominicæ Paſſionis, propter quam exercitu circumdata eſt Jeruſalem, & interfecti filii ejus: & obſidente Tito filio Veſpaſiani ad ſalutem nullus evaſit; templumque ſubverſum eſt; & poſt*

(*a*) *Apoc.* XVI. 12. = (*b*) *Hier. in Ezech.* XXIV. *Tom. III. col.* 861.

quinquaginta annos ſub Adriano civitas æterno igne conſumpta eſt. Mais comme S. Jérôme communément remarque très-bien que les criminels habitants de Jéruſalem repréſentent encore plus particuliérement les Chrétiens prévaricateurs, on peut dire que cette Prophétie peut regarder les grands maux que Dieu fera tomber ſur eux à la fin des temps.

XXXI. Objet du Chap. XXV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXV. Les Prophéties comenues dans ce Chapitre n'ont point de date : mais elles ſemblent être poſtérieures à la ruine de Jéruſalem. C'eſt ici que commencent les Prophéties d'Ezéchiel, concernant divers peuples diſtingués des Juifs. Celles qui ſont renfermées dans ce Chapitre regardent les *Ammonites* & les *Moabites*, les *Iduméens* & les *Philiſtins*. Le crime reproché aux Ammonites & aux Moabites, c'eſt de s'être réjouis des maux des enfants de Juda ; & quant aux Ammonites, Dieu leur reproche également de s'être réjouis des maux d'Iſraël & de Juda. Le crime reproché aux Iduméens & aux Philiſtins, c'eſt d'avoir exercé en cette occaſion leur haine & leur vengeance ſur les enfants de Juda. Les menaces ſont d'abandonner les Ammonites aux Orientaux, d'exercer un ſemblable jugement ſur les Moabites, de frapper les Iduméens par la main des Iſraélites, & d'exterminer les Philiſtins. La plupart de ces Prophéties furent accomplies, ſelon la lettre, au temps de Nabuchodonoſor, excepté l'expédition des Iſraélites ſur les Iduméens, laquelle regarde le temps des Maccabées. Saint Jérôme après avoir expoſé le premier ſens de ces Prophéties, en cherche un ſecond : & voici ce qu'il dit des Ammonites : (*a*) *Poſſumus juxta tropologiam filios Ammon intelligere, qui de Lot in ſpelunca generati ſunt ſemine, & generati in ebrietate & inceſtu, omnes hæreticos, de quibus Scriptura dicit & Apoſtolus Joannes* : (*b*) Ex nobis exierunt, ſed non fuerunt ex nobis. Si enim fuiſſent ex nobis, permanſiſſent utique nobiſcum. Delà il vient aux Moabites qu'il regarde également comme figure des ennemis de l'Egliſe, mais particuliérement des faux ſages qui ſe diſent Philoſophes, & il raſſemble pluſieurs textes des Prophetes pour le prouver : (*c*) *Ad approbandum* (ou ſimplement *ad probandum*) *quòd Moab in præſenti loco ſuper Philoſophorum intelligatur ſuperbiâ, de quibus dicitur* : (*d*) Perdam ſapientiam ſapientium, & intelligentiam intelligentium reprobabo. Il vient enſuite à l'Idumée ; mais il tourne ſes vues vers le ſens moral : (*e*) *Secundùm tropologiam, hic mihi ſenſus videtur: Idumæa terrena appellatur & carnea, quæ conſurgit contra ſpiritum, ut non faciamus ea quæ ſpiritûs ſunt ; & animam in meditullio poſitam ad ſe retrahere feſtinat.* Sur les Philiſtins, il s'en tient au ſens littéral. Il ſemble qu'en ſuivant l'allégorie propoſée d'abord par S. Jérôme, comme ſelon ſa remarque, les Ammonites peuvent repréſenter les ſociétés hérétiques ; les mêmes ſociétés pourroient être également

(*a*) *Hier. in Ezech.* XXV. *Tom. III. col.* 869. = (*b*) *Joan.* II. 19. = (*c*) *Loco citato, col.* 871. = (*d*) 1. *Cor.* I. 19. = (*e*) *Loco citato, col.* 872.

repréſentées par les Moabites joints aux Ammonites, & par les Iduméens joints aux Moabites. La liaiſon que le Prophete met entre ces trois peuples pourroit inſinuer cette conformité de rapport dans le ſens énigmatique : alors ce ſeroit plutôt les Philiſtins qui pourroient ici repréſenter les faux ſages du ſiecle, les Philoſophes qui préférant les fauſſes lumieres d'une raiſon dépravée à celle de la foi, ſe rendent eux-mêmes ainſi étrangers au peuple de Dieu. Sous un autre point de vue, dont la ſuite des temps décidera, ces différents peuples ſur qui Dieu menace de faire tomber ſa colere, pourroient repréſenter différentes portions de la Gentilité ſur leſquelles à la fin des temps Dieu exercera ſes juſtes vengeances.

XXXII. Objet du Ch. XXVI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXVI. Ce Chapitre eſt le commencement des Prophéties contre *Tyr* : celle-ci eſt datée de la *onzieme* ou *douzieme année*, c'eſt-à-dire, *douzieme* ſelon le manuſcrit Alexandrin de la Verſion des Septante, *onzieme* ſelon les autres exemplaires. Le crime de Tyr eſt également de s'être réjouie de la ruine de Jéruſalem. S. Jérôme paſſe ici du ſens littéral au ſens moral, & voici ce qu'il en dit : (*a*) *Poteſt juxta tropologiam quia* SOR *nomen* (*Tyri*) *Hebraicum vertitur in* anguſtiam, *omnis anima quæ perturbationibus occupata eſt* SOR *appellari, quæ quando viderit pro ſuis vitiis atque peccatis Dei judicio ſubverti Jeruſalem, in qua fuit templum & pacis viſio, exultat & ad ſe putat urbis quondam inclytæ imperium transferendum. Quod & in contrariis dogmatibus accipitur, & in hominibus ſeculi : quando viderint hominem ſanctum per negligentiam eſſe prolapſum, gaudent & exultant, quaſi aliorum nunc ſua ſit reſurrectio.* Il vient enſuite à Nabuchodonoſor ennemi de Tyr, & il dit : (*b*) *Nulli ambiguum juxta anagogen Nabuchodonoſor regem Babylonis, qui venit ab Aquilone diabolum intelligi : .... iſte filias Tyri animas in anguſtia & in quodam peccatorum carcere poſitas interfecit in agro campoque latiſſimo.* Plus loin, pour prévenir ce que l'on pourroit dire ſur cette interprétation, il ajoute : (*c*) *Loca difficilia ſunt, & prudens lector, ac diligens debet ignoſcere labori meo. Aut ſi melius quid potuerit invenire, & ego in ejus tranſibo ſententiam, dummodò noverit veniam quam mihi tribuet, ſe ab aliis accepturum.* Il continue l'explication littérale du texte, & il revient au développement du ſens myſtérieux qu'il croit y découvrir : (*d*) *Nunc ſpirituale nitemur culmen imponere : Finge aliquem diu ſervatâ pudicitiâ, multis floruiſſe virtutibus, & poſteà in aliquo gravi mortalique peccato eſſe collapſum : nonne ad ſonitum ruinæ ejus interfectarumque virtutum omnes inſulæ movebuntur : hi videlicet qui ſalſis amariſque hujus ſeculi tunduntur fluctibus ?* & il acheve le Chapitre ſous ce point de vue relatif au ſens moral. Mais dans le ſens allégorique, Tyr diſtinguée entre les villes des Gentils par ſon ancienneté, par l'étendue de ſon commerce

(*a*) *Hier. in Ezech.* XXVI. *Tom. III. col.* 874. = *Ibid. col.* 876. = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Ibid. col.* 877.

par ſon nom qui peut ſignifier la force, & enfin par la gloire qu'elle eut d'être amie de David & de Salomon, & de contribuer à la conſtruction du Temple élévé à la gloire du Seigneur, Tyr peut repréſenter la Gentilité appellée à la foi, & particuliérement la principale ville de la Gentilité, Rome dont l'origine eſt ſi ancienne, dont le nom en Grec ſignifie la force, & qui a eu la gloire de contribuer plus que toutes les autres à la conſtruction du Temple vivant qui eſt l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt. L'infidélité de Tyr, c'eſt-à-dire, des prévaricateurs qui dans ſon ſein ſe trouvent mêlés avec les juſtes, eſt celle dont S. Paul parloit aux Romains mêmes en les avertiſſant de ne pas s'élever de l'avantage qu'ils avoient ſur les Juifs : (a) *Noli altum ſapere :* mais de craindre qu'ils n'éprouvaſſent auſſi eux-mêmes les effets de la colere du Seigneur : *ſed time* : de même qu'autrefois Tyr fut punie pour s'être élevée d'orgueil à la vue des maux dont Jéruſalem avoit été frappée.

XXXIII. Objet du Chap. XXVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXVII. C'eſt la ſuite du Chapitre précédent. C'eſt un Cantique lugubre ſur la ruine de *Tyr*. Le Prophete décrit la beauté, la force, les richeſſes de cette ville & l'étendue de ſon commerce ; il annonce que ſa chûte répandra l'étonnement parmi tous les peuples maritimes. S. Jérôme reprend ici le ſens moral auquel il s'eſt attaché dans le Chapitre précédent : (b) *Cœptam interpretationem ſequentes, quidquid de Tyro dicitur, referamus ad* συναχθὴ, *id eſt, anguſtias iſtius mundi, qui in maligno poſitus eſt, & variis perturbationibus quaſi fluctibus coarctatur atque percutitur.* Sur ces mots : *O Tyres dixiſti, Perfecti decoris ego ſum* : S. Jérôme fait cette remarque : (c) *Vera & perfecta pulchritudo in nullo hominum, niſi in Chriſti corpore, quod interpretatur Eccleſia, & multorum Sanctorum virtute congregatur.* Il eſt aſſez vraiſemblable que le détail du commerce de Tyr ne peut gueres avoir d'autre ſens que le ſens littéral & immédiat qui regarde cette ville. S. Jérôme cependant ne laiſſe pas d'en tirer quelques moralités, & croit même appercevoir que la ruine de cette ville puiſſante renferme une Prophétie qui n'aura ſon dernier accompliſſement qu'à la fin des temps : (d) *Mixtaque Prophetia eſt inter urbem & navem ut ex altero alterum intelligas ; & tamen utrumque ad conſummationem ſeculi pertineat, atque in naufragium.* Cette vue peut également convenir au ſens moral & au ſens allégorique. C'eſt à la fin des temps que Dieu exercera ſes plus redoutables vengeances d'abord ſur les Gentils ingrats & prévaricateurs, & enſuite ſur toute la multitude des méchants. Ainſi les menaces d'Ezéchiel contre Tyr ſont une inſtruction & un avertiſſement pour tous les méchants en général, & en particulier pour ceux qui attirent ſur eux par leurs prévarications les menaces que S. Paul adreſſoit particuliérement aux Romains : (e) *Noli altum ſapere, ſed time : .... ne fortè nec tibi parcat.*

(a) *Rom.* XI. 20. = (b) *Hier. in Ezech.* XXVII. *Tom. III. col.* 879. = (c) *Ibid. col.* 880. = (d) *Ibid. col.* 890. = (e) *Rom.* XI. 20. 21.

CHAPITRE XXVIII. C'eſt une ſuite de la Prophétie précédente : celle-ci regarde le Roi de Tyr dont le Prophete décrit la gloire, & annonce la chûte. S. Jérôme obſerve qu'on ne peut l'expliquer dans le ſens littéral, que par le ſecours des hyperboles que nous devons admettre, dit-il, quoique ſous l'image des Princes de la terre nous ſoient montrées les puiſſances ennemies dont parle S. Paul : (*a*) *Licèt ſub typo principum, regum & ſingularum urbium ſeu provinciarum, poteſtates adverſariæ demonſtrentur, de quibus ſcribit & Apoſtolus Paulus* : (*b*) Non eſt nobis pugna adversùm carnem & ſanguinem, ſed contra principes & poteſtates rectoreſque tenebrarum iſtarum, & ſpiritualia nequitiæ in cœleſtibus. Et plus loin il ajoute : (*c*) *Nec mirabimur in parte contraria peſſimos reges in typo prævaricatorum præcedere principum, cùm optimos Reges David, & Salomonem & Joſiam & Patriarchas ac Prophetas in figura Domini Salvatoris præceſſiſſe doceamus. Igitur juxta utramque intelligentiam, regum pariter ſuperborum & apoſtatarum principum, quæ ſcripta ſunt, differamus.* Vers la fin de ce Chapitre ſe trouve une Prophétie contre Sidon qui étoit conſidérée comme la mere de Tyr, parce que Tyr lui devoit ſa naiſſance : & cette Prophétie eſt terminée par les promeſſes du rétabliſſement d'Iſraël : ſur quoi voici ce que dit S. Jérôme : (*d*) *Hoc multi ad tempus referunt Zorobabel, Eſræ, & Nehemiæ, quando reverſus eſt populus Iſrael, & habitavit in terra Judæa. Alii verò in ultimo tempore, & in mille annis ſperant eſſe complendum. Porrò ſecundùm intelligentiam ſpiritualem, hic nobis ſenſus videtur..... Omnia hæc dicuntur contra adverſarias poteſtates, quòd in extremo tempore deleantur, & ſit æterna ſecuritas, quando congregaverit Dominus domum Iſrael, eos qui ſenſu cernunt Deum, & ſanctificatus fuerit in eis, & complebitur illud quod ſcriptum eſt :* (*e*) Sancti eſtote, quoniam ego ſanctus ſum. *Et habitaverint in terra ſua, de qua & alibi legimus* : (*f*) Credo videre bona Domini in terra viventium ; *quam dederat Jacob, qui priorem ſupplantaverat fratrem, & primitiva ejus meruerat accipere. Et habitabunt in ea ſecuri, ſive in ſpe, & ædificabunt domos, plantabuntque vineas.... Ædificabunt autem domos, quas & in Evangelio ædificat, qui non ſuper arenam, ſed ſuper petram fundamenta conſtituit.* S. Jérôme ne parle pas des vignes ; mais on ſent bien que ſi les maiſons ſont des édifices ſpirituels, les vignes ſont auſſi des plants ſpirituels, conformément à cette parole de l'Apôtre : (*g*) *Dei ædificatio eſtis ; Dei agricultura eſtis.* Mais il eſt viſible qu'il y a dans cette Prophétie contre le Roi de Tyr certains traits qui ne peuvent convenir que très-imparfaitement à ce Prince, ni même au démon : l'un des plus frappants, c'eſt que, ſelon la remarque même de S. Jérôme, on trouve dans les ornements de ce Roi de Tyr, les pierres précieuſes qui étoient ſur

XXXIV. Objet du Ch. XXVIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Hier. in Ezech.* XXVIII. *Tom. III. col.* 894. = (*b*) *Epheſ.* VI. 12. = (*c*) *Loco citato.* = (*d*) *Ibid. col.* 901. = (*e*) *Levit.* XIX. 2. = (*f*) *Pſal.* XXVI. 13. = (*g*) 1. *Cor.* III. 9.

le rational du grand Prêtre, ou du moins neuf de ces pierres : (*a*) *Sed & in pectore Pontificis, per quatuor ordines in rationali, iidem lapides deſcribuntur* : à quoi il faut ajouter que Dieu même l'a placé ſur ſa montagne ſainte : *Poſui te in monte ſancto Dei :* & que ce Roi de Tyr ſe glorifie d'être aſſis ſur la chaire de Dieu : *in cathedra Dei ſedi.* Ces trois caracteres ont donné lieu de préſumer que dans le ſens ſpirituel & allégorique, ce Roi de Tyr pourroit repréſenter ceux qui d'entre les Gentils ont été élevés au rang des Princes de l'Egliſe, & qui ont eu le malheur de décheoir de la ſainteté de leur état. C'eſt pourquoi du temps du grand ſcandale que produiſit dans l'Egliſe le ſchiſme de Donat, on appliqua à cet Evêque la Prophétie d'Ezéchiel contre le Prince de Tyr. S. Auguſtin ſoupçonnoit qu'elle pouvoit avoir un autre ſens : (*b*) *Fortaſſe aliquid aliud ſignificat Tyrus :* & ces événements poſtérieurs ont montré qu'en effet Donat, chef des Donatiſtes, n'a pas été le ſeul à qui on ait pu appliquer cette Prophétie. Elle eſt également applicable à tous ceux qui ſur quelqu'un des principaux ſieges de l'Egliſe, ont eu le malheur d'y cauſer de grands ſcandales & de grands maux ; tels furent Neſtorius, Patriarche de Conſtantinople, chef des Neſtoriens ; Dioſcore, Patriarche d'Alexandrie, défenſeur des Eutychiens ; Photius, Patriarche de Conſtantinople, premier Auteur du ſchiſme des Grecs, & Michel Cérulaire, l'un de ſes ſucceſſeurs, qui acheva de conſommer ce ſchiſme funeſte. L'Egliſe d'Occident n'a pas été exempte de ces malheurs ; & Rome, après avoir eu une multitude de ſaints Pontifes qui ſont ſa gloire, a eu elle-même la douleur de voir ſon ſiege quelquefois occupé par des Pontifes qui dégénérant de la ſainteté de leurs prédeceſſeurs, auroient peut-être mérité les reproches faits au Roi de Tyr. Il faut convenir cependant que l'Egliſe a eu la conſolation de voir ces ſcandales réparés par d'autres Pontifes plus fideles à remplir les devoirs du ſaint miniſtere qui leur eſt confié ; & que d'ailleurs les déſordres de quelques Pontifes prévaricateurs n'ont jamais dû nuire à l'autorité ſainte dont ils étoient revêtus, & qui eſt toujours reſpectable, parce que c'eſt celle de Jeſus-Chriſt. Les promeſſes faites à Iſraël regardent certainement l'Egliſe, & n'auront leur entier accompliſſement qu'à la fin des temps, comme l'a très-bien remarqué S. Jérôme : (*c*) *In extremo tempore.*

XXXV. Objet du Ch. XXIX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXIX. Ce Chapitre renferme deux Prophéties : l'une de la *dixieme année*, (ou ſelon la Verſion des Septante, *douzieme*) depuis la tranſmigration de Jéchonias, l'autre de la *vingt-ſeptieme.* L'une & l'autre regardent l'*Egypte* dont elles annoncent la ruine, la déſolation & le rétabliſſement : & elles finiſſent par une promeſſe

(*a*) *Loco cit. col.* 897. = (*b*) *S. Aug. de unit. Eccl. n.* 42. = (*c*) *Loco citato, col.* 901.

en faveur de la maiſon d'Iſraël. Trois fois il eſt répété que *quarante ans* s'écouleront entre la ruine de l'Egypte & ſon rétabliſſement. Le Roi d'Egypte eſt l'objet de la premiere de ces deux Prophéties, Ezéchiel le nomme *Pharaon* : mais, comme le remarque S. Jérôme, c'étoit le nom commun alors aux Rois de cette Monarchie : (*a*) *Maximè requirendum eſt utrùm ipſe ſit Pharao qui in Exodo, & Iſaia, & Jeremia & Ezechiel, multiſque aliis in locis, & in Cantico Canticorum nominatur.... an alius atque alius? Videturque mihi non eſſe unus, ſed apud Ægyptios hoc vocabulo demonſtrari regiam dignitatem : ſicut apud Romanos, Cæſares & Auguſti reges eorum appellantur à primo Caio Cæſare, & ſecundo adoptivo ejus Octaviano, qui poſtea Auguſtus eſt nominatus : & apud Syros, Antiochi ; apud Perſas, Arſacidæ ; apud Philiſthiim, Abimelech ; & poſt Alexandrum in Ægypto Ptolomæi uſque ad Cleopatram, quâ victâ apud Actium, Egyptus Romana facta eſt provincia. Ergo in præſentiarum adversùm unumquemlibet regem Ægypti ſermo fit Domini, qui interpretatur διασκεδαστὴς, interfector videlicet & lacerator ; & gladio cuncta concidens & dividens. Quod juxta myſticos intellectus referendum eſt ad eam poteſtatem, cui ſubjecta eſt Ægyptus.* Ainſi Saint Jérôme ſuppoſant que l'Egypte peut repréſenter le monde profane, en conclut que le Roi d'Egypte peut marquer le prince de ce Monde, c'eſt-à-dire, le démon. Plus loin il ajoute : (*b*) *Dicit contra Pharaonem principem Ægypti ; & ſub figura ejus ad magnam loquitur poteſtatem, cui Ægyptus tradita eſt ad regendum, & nihilominùs ſuperbit contra Creatorem ſuum, ſibi dominationem terræ vendicans, & ſe colendam Ægyptiis gentibus tradens.* Il vient enſuite aux quarante années de la déſolation de l'Egypte, & montre ſeulement par divers exemples, que c'eſt un nombre qui eſt toujours accompagné d'affliction & de peine : (*c*) Et non, *inquit*, habitabitur quadraginta annis : *qui numerus ſemper afflictionis & pœnæ eſt.* Delà il vient au rétabliſſement de l'Egypte, & il en fait l'application à la converſion des pécheurs : (*d*) *Daturque terra Ægypti deſerta, & civitates ejus in medio terrarum & urbium ſubverſarum quæ non ſunt extructæ de lapidibus, ſed latere & paleis ; ut diſpergatur Ægyptus quæ malè ſibi fuerat copulata, & ventiletur in terras, quò frumentum ſcilicet à paleis ſeparetur ; & quadraginta annorum fine completo, ſit reſtitutio Ægypti, & reducatur captivitas ejus, & collocetur in terra* Phatures, *quæ interpretatur* panis conculcatus ; *ubi panis ille qui dixerat* : (*e*) Ego ſum panis vivus qui de cœlo deſcendi, *pravitate hæreticâ conculcatus eſt : ut cùm venerint ad Eccleſiam, habitent in pane conculcato ; & nequaquam eleventur in ſuperbiam, ſed ſint in regnum humile.* Il vient enſuite aux promeſſes qui regardent la maiſon d'Iſ-

(*a*) *Hier. in Ezech.* XXIX. *Tom. III. col.* 902. = (*b*) *Ibid. col.* 903. = (*c*) *Ibid. col.* 907. = (*d*) *Ibid. col.* 908. = (*e*) *Joan.* VI. 52.

raël, & voici ce qu'il en dit : (a) In illo, *inquit*, die *quo Ægyptus capta fuerit*, pullulabit cornu domûs Iſrael : *haud dubium quin regium genus ſignificet : quod quidam ad Zorobabel filium Salathiel, qui per Jechoniam de David ſtirpe generatus eſt : alii ad ultimum tempus referunt, quando putant & Eliam eſſem venturum. Nos autem cornu Domini ſuper Chriſto intelligentes præſentem carpimus hiſtoriam.* Mais S. Jérôme a lui-même ſouvent obſervé que les promeſſes qui regardent Jeſus-Chriſt peuvent être conſidérées ſous deux points de vue, dont l'un regarde le premier avénement de Jeſus-Chriſt, & l'autre ſon dernier avénement : & ſous ce dernier point de vue, les diverſes Prophéties qui concernent ici l'Egypte ſemblent avoir quelque rapport aux diverſes révolutions de l'Empire Romain. L'orgueil du Roi d'Egypte peut repréſenter celui des Empereurs Païens qui ſe ſont élevés contre Jeſus-Chriſt & contre ſon Egliſe : alors la ruine du Roi d'Egypte peut repréſenter celle des Empereurs Païens ; la déſolation de l'Egypte ſera l'image de la ruine de Rome païenne & des derniers reſtes de ſon Empire idolâtre. Les quarante années de cette déſolation de l'Egypte pourroient repréſenter le temps qui s'eſt écoulé depuis l'extinction de l'Empire Romain ſous Auguſtule ſon dernier Empereur, juſqu'à ſon dernier rétabliſſement ſous Pepin & Charlemagne. Quarante années ſabbatiques donnent environ deux cents quatre-vingts ans depuis l'extinction de l'Empire Romain par Odoacre en 476. juſqu'à la priſe de Ravenne ſur les Lombards par Pepin le Bref en 755. Cette conquête fut l'aurore de l'affranchiſſement des Romains, & du rétabliſſement de leur puiſſance. Charlemagne fut proclamé Roi d'Italie après l'entiere extinction de la puiſſance des Lombards en 774. & il fut couronné Empereur à la fin de l'an 800. Ezéchiel avoit prédit que la puiſſance de l'Egypte après ſon rétabliſſement, n'égaleroit pas celle de ſon précédent Empire ; & en effet la puiſſance de Charlemagne & de ſes ſucceſſeurs n'a jamais égalé celle des anciens Empereurs Romains. La derniere Prophétie de ce Chapitre paroît regarder principalement la fin des temps, lorſque les ennemis du nom Chrétien repréſentés par Nabuchodonoſor acheveront de préparer les voies à l'Antechriſt, par l'étendue de leurs conquêtes. Car ce ſera préciſément ſous le regne de cet Empire, que Dieu relévera la puiſſance d'Iſraël, en multipliant le nombre des fideles par la converſion des Juifs, & d'une multitude innombrable de Gentils de toute nation, & les remplira tous d'une force qui les fera triompher de l'ennemi au milieu de la ſéduction la plus dangereuſe, & de la perſécution la plus vive.

XXXVI. Objet du Chap. XXX.

CHAPITRE XXX. Ce Chapitre renferme deux Prophéties, qui

(a) *Loco cit. col.* 909.

toutes

toutes deux concernent l'*Egypte* : la premiere n'a point de date, & paroîtroit ainſi être une ſuite de la précédente : mais la précédente étoit datée de la *vingt-ſeptieme année*, tandis que la ſuivante eſt de la *onzieme*. Quoi qu'il en ſoit, ces Prophéties annoncent la ruine de l'Egypte, & la conſternation qui ſe répandra alors dans l'Ethiopie : la deſtruction de la Monarchie des Egyptiens, & l'affermiſſement de celle des Babyloniens. Saint Jérôme après avoir expliqué le ſens littéral de la premiere de ces deux Prophéties, vient au ſens moral en ces termes : (*a*) *Hæc quaſi parvulis elementa deſcripſimus, ut per litteras, ſyllabas, nomina, verborumque contextum, poſſint ad lectionem proſæ vel carminis pervenire. Nunc aggrediamur tropologiam, & latiſſimum diſputationis pelagus, brevi quaſi picturæ tabulâ demonſtremus..... Duplex conſummatio eſt, aut generaliter omnium, quando finis advenerit ; aut ſpecialiter ſingulorum, quando tempus mortis inſtiterit.* Sur la ſeconde Prophétie, il paſſe de même du ſens littéral au ſens moral, en diſant : (*b*) *Pro ſalute ſervorum Dei adversùs Pharaonem rex Babylonis ſæpè conſurgit, ut potentem opprimat potentior, & mali tradantur pejoribus, confortante Deo brachia peſſimorum, ut ſciat qui liberatus eſt, quòd ipſe ſit Dominus.* Il paroît que ſous un autre point de vue & dans le ſens allégorique, ces Prophéties pourroient regarder la fin des temps, lorſque Dieu ſe ſervant des ennemis du nom Chrétien pour exercer ſes juſtes vengeances ſur la terre, permettra que les ennemis de ſon culte répandent la terreur dans l'Europe par les progrès rapides de leur conquête. L'Egypte & l'Ethiopie ſont ſi voiſines & ſi unies que ſi l'Egypte tombe, ſa chûte jettera ſans doute la conſternation dans l'Ethiopie : & c'eſt qu'en effet, ſelon la prédiction de S. Jean, le dernier ennemi de Jeſus-Chriſt dominera ſur les hommes *de toute tribu, de tout peuple, de toute langue & de toute nation* : (*c*) La chûte de l'Empire Romain répandra la terreur dans les Etats qui lui ſont voiſins & alliés ; & cette révolution, ſelon la remarque des Anciens, ſera l'un des principaux ſignes qui précéderont, & annonceront la manifeſtation & le regne de cet impie qui dominera ſur tous les peuples de la terre.

ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXXI. C'eſt encore une Prophétie contre *le Roi d'Egypte* : elle a ſa date poſtérieure à la précédente, quoique dans la même année, mais d'un autre mois. Elle compare le Roi d'Egypte avec *le roi d'Aſſyrie* ; & elle montre dans la ruine récente de la Monarchie des Aſſyriens, l'image de la ruine prochaine de la Monarchie des Egyptiens. S. Jérôme convient que dans le ſens littéral qui regarde la Monarchie des Aſſyriens, la deſcription qui en eſt faite eſt

XXXVII. Objet du Chap. XXXI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Hier. in Ezech.* XXX. *Tom. III. col.* 913. = (*b*) *Ibid. col.* 918. = (*c*) *Apoc.* XIII. 6.

hyperbolique : (a) *Hæc omnia ut interim ſequamur hiſtoriam, hyperbolicòs dicta intelligamus.* Le point eſſentiel pour l'intelligence de cette Prophétie eſt la comparaiſon des deux Empires : l'un des Aſſyriens qui eſt détruit, l'autre des Egyptiens, dont la ruine eſt annoncée. Voici ce que S. Jérôme dit du ſens ſpirituel de cette Prophétie : (b) *Hæc plerique in conſummatione mundi futura intelligunt, & regem Pharaonem, hoc eſt eam poteſtatem cui Ægyptus ſubjecta ſit, comparari Regi Aſſyriorum potentiſſimo, id eſt Antichriſto ; quòd ſi ille corruerit, utique & alii rectores tenebrarum iſtarum & principes mundi facilius corruant.* Voilà ce qu'on pouvoit dire dans les premiers ſiecles, lorſque l'on ne pouvoit point encore prévoir quels pourroient être à l'égard du nouvel Iſraël, les nouveaux Aſſyriens : on a déjà vu que les nouveaux Aſſyriens, exécuteurs des vengeances du Seigneur ſur Samarie, & deſtructeurs du royaume d'Iſraël, paroiſſent être les Turcs qui ont exercé les vengeances du Seigneur ſur les ſchiſmatiques Grecs en ſubjuguant l'Empire d'Orient : & la ruine de l'Empire des Aſſyriens ſembleroit pouvoir ici repréſenter la ruine future de l'Empire des Turcs. Selon S. Jean, *le fleuve d'Euphrate* doit être *deſſéché pour ouvrir la voie aux rois qui doivent venir de l'Orient :* (c) ce qui donne lieu de penſer que l'Empire des Turcs ſera détruit, avant que Dieu faſſe venir du fond de l'Orient les nouveaux Chaldéens exécuteurs de ſes juſtes vengeances ſur les enfants de Juda. La ruine de ces nouveaux Aſſyriens ſera un avertiſſement pour les nouveaux Egyptiens, pour ceux qui ont ſuccédé aux anciens Romains, & dont la puiſſance doit auſſi elle-même tomber avant la manifeſtation de l'Antechriſt, qui ſera le dernier ennemi de Jeſus-Chriſt : (d) *Quid detineat ſcitis, ut reveletur in ſuo tempore.... tantùm ut qui tenet nunc teneat, donec de medio fiat : & tunc revelabitur ille iniquus quem Dominus Jeſus interficiet ſpiritu oris ſui.* Dès les premiers temps, on a vu dans ces paroles, que la ruine de l'Empire Romain ſeroit un des ſignes qui précéderoit l'avénement de l'Antechriſt ; & c'étoit la penſée de S. Jérôme : (e) *Eum qui tenet, Romanum imperium oſtendit.*

XXXVIII. Objet du Ch. XXXII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXXII. Ce Chapitre contient deux Prophéties qui concernent encore l'*Egypte* : la premiere eſt de la *onzieme* ou *douzieme* année ; car les exemplaires varient ; la ſeconde eſt de la *douzieme année*. La premiere annonce la ruine du roi d'Egypte ; la ſeconde la ruine de ſon peuple, comparé avec différents peuples qui ont déjà péri, les Aſſyriens, les Elamites ou anciens Perſes, Moſoch & Thubal, peuples du Nord, l'Idumée, les Princes du Nord & les Sidoniens : (f)

(a) *Hier. in Ezech.* XXXI. *Tom. III. col.* 920. = (b) *Ibid. col.* 921. = (c) *Apoc.* XVI. 12. = (d) 2. *Theſſ.* II. 6. & 7. = (e) *Hier. in Jerem.* XXV. *Tom. III. col.* 650. = (f) Au ℣. 30. où la Vulgate dit *Venatores*, l'Hébreu peut également ſignifier *Sidonii* : S. Jérôme le remarque dans ſon Commentaire : *Sidonii ſive Venatores.*

Sur la premiere Prophétie, S. Jérôme, après avoir expliqué le ſens littéral, vient au ſens ſpirituel, en diſant : (a) *Nec puto magnoperè laborandum noſſe qui ſit Pharao rex Ægypti, cùm ſuprà plenius dixerimus, eam videlicet poteſtatem, cui Ægyptus credita eſt, vel una provincia, vel Ægyptus totius mundi, quæ non eſt leo condita, ſed proprio vitio aſſimilata leoni gentium.... De hoc leone & Petrus loquitur* : (b) Adverſarius noſter diabolus quaſi leo rugiens circuit quærens quem devoret. Ainſi il regarde l'Egypte comme la figure du monde, & le roi d'Egypte comme l'image du démon, qui avant Jeſus-Chriſt régnoit dans le monde, & particuliérement dans l'Egypte, où l'idolatrie fut portée aux derniers excès. Sur la ſeconde Prophétie, après avoir expoſé le ſens littéral, il paſſe de même au ſens ſpirituel, en diſant : (c) *Fit planctus ſuper fortitudinem Ægypti, ut fortis in malo eſſe deſiſtat; & recipiat infirmitatem; & quando infirmior fuerit, tunc fortior ſit. Pro* fortitudine *Ægypti, in Hebraico habet* multitudinem : *lata enim & ſpacioſa via eſt quæ ducit ad mortem, & multi ingrediuntur per eam.... Quòd autem Ægyptus plangitur, & mortuæ filiæ ejus juxta Septuaginta, ſive gentium robuſtarum, deducuntur ad terram ultimam in lacum, ſive in foveam profundiſſimam, ſignificantur animæ in Ægypto hujus ſeculi commorantes, quæ perdiderunt eum qui dicit* : (d) Ego ſum vita; *& peccatis mortuæ, pondere eorum ad inferos detrahuntur.* Plus loin il ajoute : (e) *Pulchrèque Eccleſia Chriſti appellatur terra viventium, ut è contrario Hæreticorum conciliabula, mortuorum terra eſſe creduntur.* Sous un autre point de vue relatif à la fin des temps, il ſemble, comme on vient de le voir dans les Chapitres précédents, que l'Egypte pourroit repréſenter l'Empire Romain dont la ruine précédera la manifeſtation de l'Antechriſt; c'eſt-à-dire, la chûte de cette puiſſance qui a ſuccédé à celle des Romains, & qui à la fin des temps ſera devenue comme les autres l'objet de la colere du Seigneur. Les différents peuples avec leſquels les Egyptiens ſont ici comparés repréſenteroient peut-être différents peuples ſur leſquels la colere du Seigneur aura éclaté avant de tomber ſur ceux qui ont ſuccédé aux anciens Romains. L'incirconciſion dont il eſt ici parlé pluſieurs fois, repréſente celle des cœurs : & cette incirconciſion tant de fois ici répétée contribue elle-même à montrer qu'il y a ici un ſens myſtérieux; car il ne ſeroit pas étonnant que les Egyptiens incirconcis ſelon la chair fuſſent enſévelis dans l'enfer avec des peuples incirconcis comme eux; mais ce qui eſt étonnant & digne des larmes du Prophete & des nôtres, c'eſt que des Chrétiens qui doivent être des hommes circoncis ſelon l'eſprit, dégénérent de la ſainteté de leur état juſqu'à mériter d'être enſévelis dans

(a) *Hier. in Ezech.* XXXII. *Tom. III. col.* 916. = (b) 1. *Petr.* v. 8. = (c) *Loco citato, col.* 931. = (d) *Joan.* XIV, 6. = (e) *Loco citato, col.* 932.

l'enfer avec ceux qui ont été incirconcis de cœur. Tel eſt le jugement que Dieu exerce tous les jours ſur tous ceux qui en faiſant extérieurement profeſſion du Chriſtianiſme meurent néanmoins dans le péché ; tel eſt le jugement qu'il exercera à la fin des temps ſur les peuples qui en faiſant extérieurement profeſſion de connoître & d'honorer Jeſus-Chriſt auront attiré ſur eux par leurs péchés la colere terrible de ce divin Agneau, & ſe trouveront alors réduits à dire aux montagnes & aux rochers : (a) *Tombez ſur nous, & cachez-nous de devant la face de celui qui eſt aſſis ſur le trône, & de la colere de l'Agneau, parce que le grand jour de leur colere eſt arrivé ; & qui pourra ſubſiſter ?*

XXXIX. Objet du Ch. XXXIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXXIII. Ici le Prophete recommence les Prophéties qui regardent les enfants d'Iſraël. La premiere ſemble d'abord n'avoir point de date : mais le texte des ℣℣. 21. & 22. inſinue qu'elle eſt du ſoir de devant le jour où un fugitif vint annoncer au Prophete la priſe de Jéruſalem ; & cette nouvelle lui fut annoncée *le cinquieme jour du dixieme mois de la douzieme année.* Le Seigneur répete ce qu'il a déjà dit à Ezéchiel, qu'il l'établit ſentinelle pour la maiſon d'Iſraël, & qu'il lui ordonne de déclarer à la maiſon d'Iſraël, que le Seigneur ne veut point la mort du pécheur, mais ſa converſion. Il ſe plaint également de ceux qui étoient encore dans la Judée, & de ceux qui étoient à Babylone. Voici ſur cela les réflexions de S. Jérôme : (b) *Poſſumus tripliciter locum iſtum diſſerere, ut terra quæ ſibi ſpeculatorem conſtituit, vel juxta litteram, terra Judæa ſit ; vel juxta ſpiritualem intelligentiam, Eccleſia, quæ ſæpè de noviſſimis populi ſui ſpeculatorem eligit, illum videlicet quem & Apoſtolus ſcribens ad Corinthios* (c) *aſſumit judicem ; vel certè anima credentis, quæ mentem atque rationem præponit populo ac turbæ cogitationum ſuarum ; ut non omnia cogitationum incentiva ſuſcipiat, ſed judicet atque diſcernat quæ ſectanda ſibi, quæve fugienda ſint. Speculator terræ Judææ, vel rex poteſt intelligi, vel Propheta : ſpeculator autem Eccleſiæ, vel Epiſcopus vel Preſbyter quia* (ou plutôt, *qui*) *à populo electus eſt ; &* (ou plutôt, *ut*) *Scripturarum lectione cognoſcens & prævidens quæ futura ſint, annunciet populo, & corrigat delinquentem. Undè magnoperè formidandum eſt, ne ad hoc officium accedamus indigni ; & aſſumpti à populo, negligentiæ nos demus atque deſidiæ ; & quod his pejus eſt, deliciis ventrique & otio ſerviente, honorem nos accepiſſe putemus non miniſterium.* Lorſqu'il vient enſuite aux reproches & aux menaces que le Prophete adreſſe aux Juifs prévaricateurs qui étoient reſtés dans les ruines de la Judée, il les applique aux Hérétiques en cette maniere : (d) *Veniamus ad tropologiam, & juxta conſuetudinem noſtram, latam diſputationem ſtringamus, potiùs quàm diſſeramus. Omnis hæreticus in parietinis habitat & deſertis ; & poſſidere*

(a) *Apoc.* VI. 16. & 17. = (b) *Hieron. in Ezech.* XXXIII. *Tom. III. col.* 935. = (c) 1. *Cor.* VI. 5. = (d) *Loco citato, col.* 940.

ſe putat terram Iſrael, dicitque : Si Abraham fide ſua unus homo in tantam venit beatitudinem, ut ſemen ejus multiplicaretur ſicut arena maris, & ſicut aſtra cœli : quantò magis nos plures terram Iſrael, hoc eſt, cernentium Deum, & Judæam confeſſionis Dominicæ poſſidebimus ? Quibus reſpondit Dominus : Ille poſſedit terram fidei merito : veſtra autem infidelitas, immò blaſphemia terram Iſrael, id eſt, Eccleſiam, poſſidere non poterit. Lorſqu'enſuite il vient aux reproches que le Seigneur fait à ceux qui étant à Babylone, venoient volontiers entendre le Prophete, & négligeoient de profiter de ſes avis, il remarque que le même défaut ſe trouvoit de ſon temps parmi les Chrétiens mêmes : (*a*) *Tales ſunt uſque hodie multi in Eccleſia, qui aiunt : Venite, audiamus illum & illum mirâ eloquentiâ prædicationis ſuæ verba volventem ; plauſuſque commovent, & vociferantur, & jactant manus ; & quæ operibus neglexerant, poſtquàm adveniſſe cognoverint, (neceſſe eſt enim evenire quod Propheta Dei ſermone pronunciat,) tunc incipient approbare & noſſe, quòd cuncta quæ audierant, non fuerint hominis verba, ſed Domini, qui per Prophetam & virum Eccleſiaſticum locutus eſt.*

CHAPITRE XXXIV. Cette Prophétie n'a point de date ; & on peut la conſidérer comme indépendante de celle qui précede. Elle regarde les paſteurs d'Iſraël, c'eſt-à-dire, les chefs de ce peuple, ſoit princes, ſoit prêtres : Dieu leur reproche l'abus qu'ils faiſoient de leur autorité au préjudice de ſon peuple ; il annonce le paſteur unique qu'il déſigne ſous le nom de *David* qui ſignifie, *le bien-aimé*, & qui marque aſſez évidemment Jeſus-Chriſt même, qui eſt le bien-aimé de Dieu & des hommes. Il annonce que Dieu fera alors avec ſon peuple une alliance de paix, qui eſt aſſez évidemment l'alliance nouvelle. Voici ce que S. Jérôme dit des Paſteurs d'Iſraël : (*b*) *Ad paſtores autem Iſrael ſermo dirigitur, quos vel reges, vel principes, Scribas & Phariſæos ac magiſtros Judaici populi debemus accipere ; vel certè in Evangelico populo, Epiſcopos, Preſbyteros & Diaconos.* A l'égard des promeſſes il ne les borne pas au premier avénement de Jeſus-Chriſt, mais il les étend juſqu'au dernier avénement de ce divin Sauveur, qui leur donnera alors leur entier accompliſſement : (*c*) *Et infinita promiſſio, ſpeſque beatitudinis : quando ipſe Dominus pollicetur dicens* : Ego paſcam oves meas ; *& nequaquam eas committam malis paſtoribus*, & ego eas accubare faciam, dicit Dominus Deus ; *ut requieſcant in ſinu Abraham, Iſaac & Jacob.*

XL. Objet du Ch. XXXIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérome.

CHAPITRE XXXV. Cette Prophétie eſt ſans date ; mais elle eſt indépendante de la précédente ; elle regarde *la montagne de Séïr*, c'eſt-à-dire, l'Idumée. Le Seigneur reproche aux Iduméens d'avoir aggravé les maux de ſon peuple, & de s'être emparés des terres occupées par les

XLI. Objet du Chap. XXXV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Ibid. col.* 942. = (*b*) *Hier. in Ezech.* XXXIV. *Tom. III. col.* 943. = (*c*) *Ibid. col.* 945.

deux maiſons d'Iſraël & de Juda : il leur annonce que ſes vengeances tomberont ſur eux, lorſqu'au contraire la terre ſera dans la joie par le rétabliſſement des enfants de Juda, & des autres peuples qui les environnent. On croit que ſelon la lettre cette Prophétie regarde le temps des Maccabées, qui contribuerent à ruiner les Iduméens. S. Jérôme après avoir expliqué le ſens littéral vient au ſens ſpirituel en diſant : (*a*) *Mons autem Seir, qui interpretatur hiſpidus & piloſus, contraria fortitudo accipienda eſt, quæ præſidebat genti filiorum Eſau, & ſe contra populum, Juda, id eſt, confeſſionis & veræ fidei, erexerat.* Ainſi il regarde le mont de Séïr comme l'image du démon, & ſur-tout du démon conſidéré comme chef des ennemis de la vraie foi, c'eſt-à-dire, comme chef des hérétiques : enſorte que par une ſuite de cette idée même, on pourroit dire que la montagne de Séïr repréſente en général toute ſociété hérétique ou ſchiſmatique, en un mot ennemie de l'Egliſe Catholique. On ſait aſſez que tous ceux qui ont le malheur d'être ainſi ſéparés de l'Egliſe par l'héréſie ou par le ſchiſme, ſont communément diſpoſés à ſe réjouir de ſes maux, & à ſe répandre par-tout où ils peuvent pénétrer : ils ont envahi une grande partie de l'Orient ; ils n'attendent que le moment d'envahir, s'il leur étoit poſſible, tout l'Occident. Dieu leur annonce ici le jugement terrible qui les menace, & qui tombera ſur eux principalement au dernier jour, lorſque toute la multitude des élus entrera dans la joie ſainte de l'éternité bienheureuſe. C'eſt alors que leur opiniâtreté dans l'héréſie ou dans le ſchiſme achévera d'attirer ſur eux le dernier anathême qui les plongera dans une déſolation éternelle.

XLII. Objet du Ch. XXXVI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXXVI. Les quinze premiers verſets de ce Chapitre ſont la ſuite du précédent. Le Seigneur, après avoir parlé contre la montagne de Séïr, c'eſt-à-dire, contre l'Idumée, parle ici aux *montagnes d'Iſraël*, & promet d'y ramener les Iſraélites. Au ℣. 16. commence une autre Prophétie qui regarde auſſi le rétabliſſement des enfants d'Iſraël dans leur terre, & les biens ſpirituels que Dieu répandra ſur eux en leur donnant un cœur nouveau & un eſprit nouveau. S. Jérôme diſtingue ces deux Prophéties ; & après avoir ſommairement expliqué le ſens littéral de la premiere, ſans déterminer le temps de ſon accompliſſement, voici ce qu'il ajoute : (*b*) *Hæc παραφραστικῶς more Judaico dixerimus : quæ illi expectant in mille annorum regno, quando civitatem Jeruſalem aſſerunt extruendam, & Templum quod in fine hujus voluminis deſcribitur, & rerum omnium felicitatem : quorum nonnulli arbitrantur ſub Zorobabel hæc fuiſſe completa.* Il s'arrête ici pour montrer que cette Prophétie ne peut ſe borner au temps de Zorobabel : (*c*) *Sed*

(*a*) *Hier. in Ezech.* XXXV. *Tom. III. col.* 948. = (*b*) *Hier. in Ezech.* XXXVI. *Tom. IV. col.* 951. = (*c*) *Ibid.*

quomodo ſtare poterit hoc quod dicitur : Et habitare vos faciam ſicut à principio, boniſque donabo majoribus, quàm habuiſtis ab initio ? *Sub Zorobabel enim, Eſrâ & Nehemiâ, pauci de populo ſunt reducti, & ipſi obedientes Medis ac Perſis, & deinceps Macedonibus & Ægyptiis atque Romanis, uſque ad Titum & Veſpaſianum, diverſarum gentium Regibus ſervierunt & uſque hodiè ſerviunt : ut ſtare omninò non poſſet hoc quod in extremâ dicitur Prophetia*, & opprobrium populorum nequaquàm portabis, & gentem tuam non amittes ampliùs. Il revient enſuite contre le faux ſens des Judaïſants : (*a*) *Et quia longum eſt nunc adversùm dogma Judaicum, & beatitudinem ventri & gutturi Judaico ſervientem, qui omnia terrena deſiderant, & dicunt* : Manducemus & bibamus, *de quibus & Apoſtolus loquitur* : (*b*) Eſca ventri & venter eſcis ; Deus autem & hunc & illam deſtruet : *in brevi explanatione dicere : nunc ad ſpiritualem intelligentiam tranſeamus, juxta quam & Iſaiæ extremas partes interpretati ſumus. Neque enim juxta Judaicas fabulas, quas illi* ἐνυπνίους *appellant, gemmatam & auream de cœlo expectamus Jeruſalem ; nec rursùm paſſuri circumciſionis injuriam ; nec oblaturi taurorum & arietum victimas, nec ſabbati otio dormiemus. Quod & multi noſtrorum & præcipuè Tertulliani liber, qui inſcribitur* de ſpe fidelium *; & Lactantii inſtitutionum volumen ſeptimum pollicetur, & Victorini Pitabionenſis Epiſcopi crebræ expoſitiones ; & nuper Severus noſter in dialogo cui* Galli *nomen impoſuit. Et ut Græcos nominem, & primum extremumque conjungam, Irenaus & Apollinarius.* Il faut ici obſerver que l'on ne trouve point dans le Dialogue de Sulpice-Sévere le ſentiment que lui attribue ici S. Jérôme : quant aux autres Auteurs qu'il nomme, on voit que leur autorité ne l'empêche point d'abandonner ce ſentiment comme faux, parce que quelque reſpectables que puſſent être ces Anciens, ils n'étoient pas infaillibles, & que l'on a depuis reconnu que leur ſentiment ſur ce point tenoit trop aux idées groſſieres & charnelles des Juifs. S. Jérôme vient donc à un ſens plus élevé : (*c*) *Nos ergo montes Iſrael, Prophetas & Apoſtolos eſſe dicemus, qui audiunt verbum Dei, & quibus diabolus inſultavit inimicus dicens : Euge, excelſa quondam montes, de quibus ſcriptum eſt* : (*d*) Montes in circuitu ejus, & Dominus in circuitu populi ſui : *mihi dati ſunt in poſſeſſionem : quando perſecutionis angustiis deſolati ſunt, & conculcati per circuitum, & facti in hæreditatem reliquis gentibus, & ab omnibus blaſphemati.* Il étend cette idée, & croit enſuite appercevoir dans le rétabliſſement de la terre d'Iſraël l'état floriſſant de l'Egliſe après les perſécutions : (*e*) *Tunc perſecutoribus interfectis, & pace Eccleſiæ redditâ, montes Iſrael, Apoſtoli videlicet & Apoſtolici viri, germinabunt arbores ſuas, & extendent ra-*

(*a*) *Ibid. col.* 952. = (*b*) 1. *Cor.* VI. 13. = (*c*) *Loco cit. col.* 952. = (*d*) *Pſalm.* LXXIV. 2. = (*e*) *Loco citato.*

mos ; uvaſque afferent calcandas in prælo Domini , de quibus muſta fundantur , quæ inebrient credentium populos. Plus loin il ajoute : (*a*) *Cùmque civitates , hoc eſt , Eccleſiæ credentium fuerint inhabitatæ redeuntibus turbis : tunc nequaquàm ſolùm homines qui pollebant ſcientiâ ſcripturarum ; ſed & jumenta , ſimplices quique credentium , multiplicabuntur atque ſuccreſcent , & habitabuntur Eccleſiæ ſicut à principio , hoc eſt , priuſquam eſſet perſecutio : boniſque florebunt majoribus quàm habuerunt ab initio , Martyrum victoriis coronatæ. Et tunc ſcient quòd ipſe ſit Dominus qui reſtituit plebem ſuam priſtino ſtatui , quæ poſſideat Eccleſias , & ipſa ſit Eccleſiarum hæreditas ; & nequaquàm ultrà abſque liberis ſit , quos in perſecutione perdiderat.* Mais comme cet état floriſſant de l'Egliſe , après les perſécutions des premiers ſiecles , a lui-même été ſuivi de nouvelles pertes & de nouveaux malheurs , qui s'accroiſſent avec la ſucceſſion des ſiecles , & qui ne ſeront à leur comble qu'à la fin des temps , il y a lieu de préſumer que le parfait accompliſſement de ces promeſſes eſt réſervé pour la fin des temps & pour l'éternité bienheureuſe qui y ſuccédera. S. Jérôme vient enſuite à la ſeconde Prophétie contenue dans ce Chapitre : & d'abord il expoſe les deux ſens différents que les Juifs donnent aux promeſſes qui y ſont renfermées. (*b*) *Quod quidam Judæorum referunt ad Zorobabel tempora , quando Cyro rege Perſarum laxante captivitatem eorum , de tribu Juda & Benjamin plurimi reducti ſunt in Judæam. Alii verò ad mille annorum regnum referunt , quando ſub Chriſto quem putant eſſe venturum , ut civitas extruatur Jeruſalem , & ædificetur Templum , de quo in ultima parte hujus Prophetiæ dicturi ſumus. Et interim ut Judaicas fabulas relinquamus , & interminabiles genealogias , juxta conſuetudinem noſtram , breviter* κεφαλαιωδῶς *hujus capituli percurramus , & quid nobis videatur , juxta eccleſiaſticam intelligentiam diſſeramus.* S. Jérôme explique d'abord le premier ſens dans lequel il réunit le rétabliſſement des Juifs dans leur pays au temps de Cyrus , avec l'effuſion des bénédictions ſpirituelles ſur eux au temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres ; c'eſt ce qu'il réſume en finiſſant lorſqu'il dit : (*c*) *Hæc juxta hiſtoriæ veritatem , immò juxta Prophetiæ fidem ; quomodo populus Iſrael reſtituatur in integrum ſtatum & reliquiæ populi Judæorum , Apoſtolo Paulo docente , ſalvæ ſint in Apoſtolis , & in omnibus qui ex Judæis in principio crediderunt , & uſque hodie redeunt ad Eccleſiam , breviter dixiſſe ſufficiat. Nunc tropologiæ eâdem brevitate aperiendus eſt ſenſus.* Il vient donc au ſens moral en appliquant cette Prophétie à la converſion des pécheurs en général. Mais il y a lieu de préſumer que comme elle n'a eu ſon accompliſſement que ſur une partie des Juifs au temps des Apôtres : ſon dernier & parfait accompliſſement eſt réſervé pour la fin des temps , lorſque la nation entiere des Juifs reviendra à Jeſus-

(*a*) *Ibid. col.* 953. = (*b*) *Ibid. col.* 954. = (*c*) *Ibid. col.* 956.

Chriſt ,

Chriſt, & recevra de lui ce cœur nouveau & cet eſprit nouveau qui lui eſt ici promis.

XLIII. Remarques ſur les promeſſes contenues aux ℣℣. 25. & ſuiv. Se rapportent-elles uniquement au temps de la converſion future des Juifs? Ces promeſſes annoncent-elles que les Juifs, au temps de leur future converſion, ſeront ramenés dans leur pays? Sentiment de S. Jérôme ſur ces queſtions.

Le P. Houbigant s'arrête ici ſur ces mots du ℣. 25. *Et effundam ſuper vos aquam mundam :* » Maintenant, dit-il, voici un ordre plus ſublime » dans l'objet de ſes promeſſes ; & il ne s'agit plus ici du retour des » Juifs de Babylone à Jéruſalem : mais il s'agit de leur dernier retour » de toutes les régions de la terre dans leur pays lorſqu'ils auront un » cœur de chair & un eſprit nouveau, & qu'ils ne ſouffriront plus la » peine de la famine. Car perſonne ne dira que ces promeſſes aient » eu leur accompliſſement ſur les Juifs revenus de Babylone. « Non, ſans doute, immédiatement après leur retour : mais on dira avec S. Jérôme, que cela a reçu du moins un premier accompliſſement ſur eux au temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, avant que la colere de Dieu éclatât ſur ceux qui reſterent dans l'incrédulité ; & qu'il ne faut point méconnoître ce premier accompliſſement. On conviendra que ce premier accompliſſement en laiſſe attendre un plus parfait ſur la nation entiere à la fin des temps ; mais on dira avec S. Jérôme, que de prétendre que les Juifs reviendront alors de toutes les régions de la terre dans leur pays, c'eſt retomber dans les fauſſes idées des Millénaires & des Judaïzants ; on dira avec S. Jérôme, que la terre où ils ſeront ramenés n'eſt point cette contrée où Dieu les avoit placés avant que Jeſus-Chriſt vînt, mais l'Egliſe même dans laquelle ſont entrés tous ceux de leurs peres qui ont cru en Jeſus-Chriſt ; que comme *la famine* dont ils ſeront délivrés alors, n'eſt point celle du pain, mais celle de la parole de Dieu ; de même la ceſſation de leur exil ne conſiſtera pas à être ramenés dans la Paleſtine, mais à rentrer dans le ſein de l'Egliſe dont ils ſe ſont eux-mêmes bannis par leur incrédulité ; parce que la félicité promiſe par Jeſus-Chriſt à ſes Diſciples, ne conſiſte pas dans la poſſeſſion des biens terreſtres, mais uniquement dans la participation aux biens ſpirituels que Dieu promet à ceux qui comme les Patriarches vivent comme étrangers ſur la terre, & portent tous leurs deſirs vers le ciel, qu'ils regardent comme leur patrie. Seroit-il vraiſemblable que les Juifs convertis à Jeſus-Chriſt, cherchaſſent ſur la terre une patrie que leurs peres n'y cherchoient pas ? Car ſelon la réflexion même de S. Paul, leurs peres en ſe diſant étrangers ſur la terre montroient aſſez qu'ils cherchoient leur patrie : (a) *Qui enim hæc dicunt, ſignificant ſe patriam inquirere* : mais ſi c'étoit qu'ils ſe ſouvinſſent de celle d'où ils étoient ſortis, ils avoient le temps d'y retourner : *Et ſiquidem ipſius meminiſſent de qua exierunt, habebant utique tempus revertendi :* mais ils en deſiroient une meilleure, c'eſt-à-dire, la patrie céleſte : *nunc autem meliorem appetunt, id eſt, cœleſtem.* C'eſt pourquoi Dieu ne

(a) *Hebr.* xi. 14. *& ſeqq.*

rougit point de s'appeller leur Dieu, parce qu'il leur a préparé une cité : *Ideò non confunditur Deus vocari Deus eorum : paravit enim illis civitatem.* Voilà la cité que Dieu prépare également aux Juifs convertis ; cette cité n'eſt autre que la Jéruſalem céleſte ; & la terre où il les raſſemblera, c'eſt ſon Egliſe, dans laquelle il lui a plu de nous faire entrer à la place de ceux qu'il en a chaſſés par un juſte jugement, & qu'il y raménera un jour dans ſa miſéricorde.

XLIV. Objet de la premiere partie du Chapitre XXXVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXXVII. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent ; & il renferme comme le précédent deux Prophéties. La premiere annonce *le rétabliſſement de la maiſon d'Iſraël* ſous la figure d'une multitude d'os ſecs qui revivent. La ſeconde repréſente *la réunion des deux maiſons d'Iſraël & de Juda* ſous un ſeul Roi déſigné ſous le nom de *David*, & qui n'eſt autre que le Meſſie, Jeſus-Chriſt même, dont l'alliance eſt ici expreſſément annoncée. S. Jérôme diſtingue ces deux Prophéties, & obſerve que la premiere eſt une viſion fameuſe, une viſion rendue célebre par la lecture que l'on en fait dans toutes les parties de l'Egliſe : (*a*) *Famoſa eſt viſio, & omnium Eccleſiarum Chriſti lectione celebrata.* Comme le premier objet que préſente cette viſion, eſt une réſurrection, S. Jérôme commence par expoſer l'interprétation de ceux qui l'entendent de la réſurrection générale, qui fait également partie de la croyance des Juifs & des Chrétiens : (*b*) *Qui ergo putant de reſurrectione quæ ab omnibus & Judæis & Chriſtianis creditur, Dei eſſe ſermonem, hæc ſolent dicere.* Il fait enſuite remarquer que dans cette interprétation on voit naître une difficulté en ce qu'il eſt dit que tous ces os ſont la maiſon d'Iſraël : (*c*) *Hoc videtur facere quæſtionem, eo quòd non de generali reſurrectione, ſed propriè de reſurrectione dicatur domûs Iſrael.* Il en fait remarquer une ſeconde fondée ſur ce qu'il eſt dit que ces enfants d'Iſraël ainſi reſſuſcités, ſeront amenés dans la terre d'Iſraël : (*d*) *Et ſi ſicut nonnulli arbitrantur, de generali reſurrectione dicit ſermo divinus, quid neceſſe fuit ſpecialiter dici* : Et inducam vos in terram Iſrael. Il obſerve qu'à ces deux difficultés, on répond que la maiſon d'Iſraël repréſente les juſtes, & la terre d'Iſraël, la terre des vivants : (*e*) *Qui ergo de generali reſurrectione hæc dicta intelligunt, illud quod videtur facere quæſtionem* : Oſſa hæc univerſa, domus eſt Iſrael, *ad Sanctorum reſurrectionem referunt.... Terram autem Iſrael quam reſurgentibus Dominus pollicetur, illam eſſe confirmant, de qua ſcriptum eſt.* (*f*) Beati mites quoniam ipſi poſſidebunt terram. *Et*, (*g*) Placebo Domino in regione vivorum. Il fait enſuite remarquer que ceux qui l'entendent ainſi, ne doivent pas prétendre que l'on ne puiſſe s'écarter de cette interprétation, ſans nier la réſurrection générale qui eſt d'ailleurs

---

(*a*) *Hier. in Ezech.* XXXVII. *Tom. III. col.* 958. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Ibid. col.* 959. = (*d*) *Ibid.* = (*e*) *Ibid.* = (*f*) *Matt.* V. 4. = (*g*) *Pſal.* CXIV. 9.

aſſez ſolidement établie ſur d'autres textes : (*a*) *Qui autem taliter interpretantur iſta, non debent nobis facere invidiam, quòd iſtum locum aliter exponentes, reſurrectionem negare videamur. Scimus enim multò robuſtiora teſtimonia, & in quibus nulla ſit dubitatio in Scripturis ſanctis reperiri.* Il rapporte quelques-uns des paſſages qui établiſſent le dogme de la réſurrection future, & avertit qu'il y en a beaucoup d'autres. Après quoi il montre comment on peut ſans s'attirer aucun reproche, appliquer cette Prophétie au rétabliſſement de la maiſon même d'Iſraël : (*b*) *Ex quo perſpicuum eſt non nos reſurrectionem negare, ſed hæc non ſcripta de reſurrectione contendere, & per reſurrectionis parabolam, de reſtitutione Iſrael prophetari, qui eo tempore captivus erat in Babylone. Nec ſtatim Hæreticis occaſionem dabimus, ſi hæc de reſurrectione communi intelligi denegemus. Nunquam enim poneretur ſimilitudo reſurrectionis ad reſtitutionem Iſraelitici populi ſignificandam, niſi ſtaret ipſa reſurrectio, & futura crederetur : quia nemo de rebus non extantibus incerta confirmat. Totaque noſtra illò tendit aſſertio, quòd quomodo videtur incredulum* (peut-être, *incredibile*) *quòd oſſibus aridis & multâ vetuſtate confectis, futura reſurrectio promittatur, & tamen futurum eſt quod promittitur ; ſic & reſtitutio populi Iſrael qui ductus eſt in captivitatem, & in toto orbe diſperſus, videtur quidem incredibilis his qui Dei non nôrunt potentiam ; ſed tamen futura eſt : quia* ego, *inquit*, Dominus locutus ſum, & faciam *ſicut pollicitus ſum.* Il vient enſuite à expoſer les divers ſentiments ſur l'accompliſſement de cette Prophétie : (*c*) *Sed hæc omnia Judæi, vel ſub Zorobabel, ut priùs dixi, expleta confirmant, quando magna eſt facta commotio, & regnum Chaldæorum in Medos Perſaſque tranſlatum : vel in præſentia Chriſti ſui, quem putant eſſe venturum. Nos autem ſpiritaliter poſt crucem Domini Salvatoris completa memoramus, & quotidiè fieri in his vel maximè qui inſtar Lazari peccatorum ſuorum faſciis colligati, ad vocem Domini ſuſcitantur, & verè ſunt domus Iſrael, arens quondam, & nullam ſpem habens ſalutis ; ſed intrante in ſe ſpiritu gratiæ, & porrigente Domino manum, de profundo inferi liberentur.* S. Jérôme ne va pas plus loin : mais il faut avouer que cette Prophétie n'ayant été accomplie que ſur une partie des Juifs dans l'établiſſement de l'Egliſe, ſon entier accompliſſement eſt réſervé pour la converſion entiere de ce peuple à la fin des temps.

XLV. Objet de la ſeconde partie du Chapitre XXXVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme,

S. Jérôme vient enſuite à la ſeconde partie de ce Chapitre, c'eſt-à-dire, à la promeſſe de la *réunion des deux maiſons d'Iſraël & de Juda.* Il obſerve que la maiſon de Juda étoit rentrée dans ſon pays, mais que la maiſon d'Iſraël étoit encore de ſon temps captive chez les Medes : (*d*) *Tribum Juda poſt annos ſeptuaginta, antiquæ terræ redditam ; decem autem tribus, quæ vocabantur Iſrael, uſque hodie in montibus urbibuſque*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Ibid. col.* 960. = (*d*) *Ibid. col.* 962.

Medorum ſervire captivas. Il en conclut que la réunion dont il eſt ici parlé, eſt celle qui s'eſt faite en Jeſus-Chriſt : (*a*) *Præſens igitur Prophetia hæc ex ore Domini pollicetur quòd utrumque ſibi jungatur imperium, hoc eſt, regnum Judæ & regnum Iſrael ; tollaturque virga Ephraim, qui de Joſeph ſtirpe generatus eſt cum reliquis tribubus, quæ ei ſociatæ ſunt, & jungatur virgæ Juda, ut nequaquam vocetur Juda & Iſrael ; ſed uno nomine appellentur Juda, & ſub figura Prophetæ, qui præcedit in typo Domini Salvatoris, nequaquam duabus manibus, ſed unâ Chriſti teneantur manu.* Plus loin il ajoute : (*b*) Et ſervus, *inquit*, meus David rex ſuper eos : *de quo & Angelus loquitur in Evangelio*, (*c*) *quòd regnaturus ſit ſuper domum Jacob, & regni ejus non ſit finis..... Cùmque ſub tali rege fuerint*, percutiam illis fœdus pacis, *nequaquam ut in Vateri Teſtamento, certaminum atque bellorum, ſed pactum pacis quæ exſuperat omnem ſenſum:....* Et dabo, inquit, ſanctificationem meam, *ſive* ſanctuarium, in medio eorum in perpetuum : *quod Judæi de templo interpretantur, quod ſub Zorobabel extructum eſt. Sed quomodo ſtare poterit hoc quod dicitur*, in perpetuum : *cùm Templum illud quod à Zorobabel extructum eſt, & poſteà à multis inſtauratum, Romano igne ſuccenſum ſit ? Quæ omnia referenda ſunt ad Eccleſiam, & ad tempora Salvatoris, quando tabernaculum ejus poſitum eſt in Eccleſia ; ubi factus eſt Deus noſter, & nos populus ejus. Profectuſque omnium eſt, ut ſciant quòd ipſe ſit Dominus, & ipſe ſanctificet Iſrael, non juxta carnem, ſed juxta ſpiritum : quando ſanctificatio ejus in medio credentium facta eſt in perpetuum.* Plus loin il montre comment s'eſt faite l'union des deux maiſons d'Iſraël & de Juda en Jeſus-Chriſt : (*d*) *Verè in adventu Domini Salvatoris, duæ virgæ, & ut in Hæbraico poſitum eſt*, duo ligna *in unum juncta ſunt ſceptrum, & in baptiſmate Chriſti dudùm ſeparata ſociantur : ut fiant in unum novum hominem, & in unam gentem, neque polluantur ultrà in idolis & abominationibus, ſed mundi lavacro ſint populus Dei, & imperet eis Chriſtus, & habitent ſuper terram mitium, terram viventium, quam dederat ſervo ſuo Jacob, qui populum Iſrael* (ou plutôt *Eſau*) *in matris utero ſupplantavit.* Il propoſe enſuite un autre ſens en conſidérant cette Prophétie ſous un autre point de vue : (*e*) *Sin autem voluerimus juxta Prophetiam Oſee, quæ penè omnis ad decem tribus dirigitur, id eſt, ad Joſeph & Ephraim, & Samariam & Iſrael, intelligere falſi nominis ſcientiam, & diverſas turbas Hæreticorum, hoc dicemus : Quòd in ultimo tempore, quando ſubintraverit plenitudo gentium, & omnis Iſrael ſalvus fuerit ; tunc etiam adverſarii populi, qui contra domum Judæ & confeſſionem Eccleſiæ pugnaverunt, tradant ſe Eccleſiæ fidei, & univerſis erroribus derelictis, & principibus mundi iſtius qui deſtruuntur, & patriarchis ſuis, qui eos in blaſphemiarum barathrum deduxerunt, conſurgant & relinquant idola ſua, & abominationes ſuas*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Luc.* 1. 32. & 33. = (*d*) *Ibid. col.* 963. = (*e*) *Ibid.*

quas de ſuo corde confinxerant, & de cunctis ſedibus ſuis in quibus peccaverunt, tranſeant ad Eccleſiaſticam fidem, & mundentur, & ſint populus Chriſti, & ipſe ſit Deus eorum : quæ plenius in Oſee Propheta dictaſſe me novi. Delà il vient à l'interprétation des Judaïzants : (*a*) *Quòd ſi Judæi & Chriſtiani Judaizantes, hæc ad mille annorum voluerint referre regnum, neceſſitate coguntur, ut ſuſcipiant omnes qui ſalvi fuerint habitaturos in terra Iſrael, ædificandam Jeruſalem, extruendum templum, cunctas legis cæremonias exercendas, obſervandum ſabbathum, accipiendam circumciſionis injuriam, manducandum & bibendum, & divitiarum abundantiam pro ſumma beatitudine & cunctis opibus æſtimandum, cùm Apoſtolus dicat :* (*b*) Eſca ventri & venter eſcis : Deus autem & hunc & illas deſtruet. *Quomodo autem in typo reſurrectionis ſuperior ſermo propheticus, reſtitutionem Judaici populi demonſtravit, non carnalem, ſed ſpiritualem : ſic & iſta prophetia nequaquam ad carnis, ſed ad animæ pertinet felicitatem, & ad Chriſti fidem, quâ mundamur in baptiſmate, cujus regnum in perpetuum eſt, ut non expectemus ventura quæ tranſacta ſunt, & quotidie tranſigi novimus.* Mais comme cette Prophétie a reçu ſon accompliſſement ſur une partie de la nation Juive au temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, elle aura ſon accompliſſement ſur la nation entiere à la fin des ſiecles : non dans le ſens groſſier & charnel que lui donnent les Juifs & les Judaïzants, mais dans un ſens ſpirituel, tel que celui qu'elle a eu, & que S. Jérôme y reconnoît au temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres : la réunion des deux maiſons d'Iſraël & de Juda, ſera alors la réunion des deux peuples, de maniere que ce ſera Iſraël qui reviendra ſe joindre avec Juda de qui il s'eſt ſéparé ; ce ſera le peuple Juif qui viendra ſe réunir avec le peuple Chrétien ; par cette réunion il entrera dans l'alliance que Jeſus-Chriſt a faite avec ſon Egliſe, & participera ainſi aux prérogatives qui ſont les ſuites de cette alliance.

XLVI. Remarques ſur la Prophétie contenue dans la premiere partie de ce Chapitre. Son accompliſſement eſt-il uniquement réſervé pour le temps de la converſion future des Juifs ? La promeſſe du rétabliſſement dans leur propre terre, annonce-t-elle qu'ils ſeront un jour ramenés dans la Paleſtine ?

Le P. Houbigant s'arrête ſur le ℣. 14. qui termine la premiere des deux Prophéties contenues dans ce Chapitre, c'eſt-à-dire, celle qui concerne le rétabliſſement d'Iſraël figuré par une réſurrection : *Et ſcietis quia ego Dominus..... cùm dedero ſpiritum meum in vobis, & vixeritis ; & requieſcere vos faciam ſuper humum veſtram.* » Ceci continue, dit-» il, la Prophétie du Chapitre précédent, ſur le dernier retour des » Juifs. « C'eſt-à-dire, que comme il a entendu du retour des Juifs dans leur propre terre au temps de leur future converſion ce qui eſt dit de leur retour dans la terre d'Iſraël au Chapitre précédent, il l'entend de même à la lettre dans celui-ci. Il ajoute : » La parole eſt adreſſée » à toute la nation : or perſonne ne dira que toute la nation ait eu » l'eſprit de Dieu depuis qu'elle fut revenue de Babylone : de même » qu'on ne peut dire, du peu de Juifs qui embraſſerent la foi de Jeſus-

(*a*) *Ibid.* = (*b*) 1. *Cor.* VI. 13.

» Chriſt que la nation des Juifs ſoit devenue Chrétienne. « On conviendra bien que la nation Juive ne reçut point l'accompliſſement de ces promeſſes, avant le premier avénement de Jeſus-Chriſt, & qu'au temps même de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, ces promeſſes n'ont été accomplies que ſur une partie des Juifs, enſorte qu'il reſte toujours à attendre un ſecond accompliſſement qui ſera plus parfait à la fin des temps lorſque toute la nation reviendra à Jeſus-Chriſt : mais on n'en conclura pas que cet accompliſſement doive être auſſi littéral & auſſi groſſier que les Juifs & les Judaïzants l'ont ſuppoſé ; parce que ce que dit S. Jérôme en parlant du premier accompliſſement, ſera également vrai du ſecond, ce rétabliſſement d'Iſraël n'eſt point un rétabliſſement charnel, mais un rétabliſſement ſpirituel : *Reſtitutionem Judaici populi non carnalem ſed ſpiritualem ;* & que la terre où ils ſeront ramenés, ne ſera point un coin de terre ſitué entre deux mers, mais l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt répandue par toute la terre ; & c'eſt leur propre terre, parce que cette tige de l'olivier franc ſur laquelle nous avons été entés eſt leur propre tige, ſur laquelle ils reprendront alors leur place, ſelon le langage de S. Paul : (*a*) *Nam ſi tu ex naturali exciſus es oleaſtro, & contra naturam inſertus es in bonam olivam ; quantò magis ii qui ſecundùm naturam, inhærentur ſuæ olivæ ?* Dans le ſtyle myſtérieux des Apôtres & des Prophetes, *leur olivier* & *leur terre* ſont des terres ſynonymes qui déſignent également l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ; & c'eſt vouloir s'égarer que d'y chercher un autre ſens.

XLVII. Remarques ſur la Prophétie contenue dans la ſeconde partie de ce Chapitre. Son accompliſſement eſt-il uniquement réſervé pour le temps de la converſion future des Juifs ? l'expreſſion *in perpetuum* doit-elle être reſtreinte à la ſeule durée de la vie préſente, *quamdiu in terris vivent*. Le regne de Jeſus-Chriſt eſt éternel.

Le P. Houbigant vient enſuite à la ſeconde Prophétie contenue dans ce Chapitre, & ſur ces mots du ℣. 25. *Et David ſervus meus princeps eorum in perpetuum* : il fait une note pour expliquer cette promeſſe, en diſant qu'elle ſignifie, » que tant qu'ils vivront ſur la terre, Jeſus-Chriſt » ne les abandonnera point, il ne les quittera point : *Et ſervus, meus* » *David dux eorum in perpetuum, ſive quandiù in terris vivent, non eis* » *defecturus* : parce qu'ils ne ſe détourneront point de lui depuis qu'une » fois ils l'auront reconnu pour leur Roi & leur Sauveur. « Après quoi il ajoute très-bien, » que les Livres Saints depuis la mort du roi David » ne promettent jamais d'autre David que le Meſſie : & que ceux qui » croient que cet autre David a été Zorobabel ou quelque autre que » le Meſſie, abuſent ouvertement des paroles du Texte ſacré : « On ne peut qu'applaudir beaucoup à cette derniere partie de la note du P. Houbigant : mais ne ſeroit-ce donc point auſſi abuſer des paroles du texte ſacré que de réduire la promeſſe *in perpetuum* à la ſeule durée de la vie des Juifs fideles ſur la terre : *quandiù in terris vivent ?* ne ſeroit-ce point abuſer des paroles du texte ſacré que de rapporter l'accompliſſement de cette Prophétie au ſeul temps de la converſion future des

(*a*) *Rom.* XI. 24.

Juifs ? Diſons avec S. Jérôme que ces promeſſes ne ſe bornent pas à la ſeule nation Juive, mais qu'elles doivent ſe rapporter à l'Egliſe, & au temps même du Sauveur : *Quæ omnia referenda ſunt ad Eccleſiam & ad tempora Salvatoris ;* que cette Prophétie ſe rapporte à la foi en Jeſus-Chriſt, dont le regne eſt éternel : *Iſta Prophetia pertinet ad Chriſti fidem, cujus regnum in perpetuum eſt.* Concluons-en que dès l'établiſſement de l'Egliſe, Jeſus-Chriſt eſt devenu le chef de tous ceux qui ſont devenus vrais Iſraélites par l'eſprit de la foi ; qu'il regne au milieu de nous, & qu'il y régnera non-ſeulement tant que nous vivrons ſur la terre, mais dans toute l'éternité, *in perpetuum*, parce que, ſelon l'expreſſion de l'Evangile, ſon regne n'aura point de fin : (*a*) *& regni ejus non erit finis ;* qu'à la vérité les Juifs participeront un jour à ces avantages lorſqu'ils viendront ſe réunir à nous ; mais qu'alors même les avantages pour eux ne ſe borneront point à la durée de leur vie ſur la terre, mais que Jeſus-Chriſt régnera alors au milieu d'eux comme au milieu de nous dans toute l'éternité : *in perpetuum.*

XLVIII. Objet du Ch. XXXVIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XXXVIII. C'eſt la premiere partie de la Prophétie qui concerne *Gog & Magog* : elle eſt diſtinguée de la précédente par ſon objet qui eſt tout différent : mais elle y eſt néanmoins liée par la nature des événements qu'elle annonce. Nous en avons parlé dans une Diſſertation particuliere, où nous croyons avoir montré qu'elle peut avoir eu un premier accompliſſement en la perſonne de Cambyſe l'un des ſucceſſeurs de Cyrus, lequel paſſa néceſſairement en Judée pour aller dans l'Egypte, & mourut à ſon retour au pied du mont Carmel dans cette partie de la Judée qui tendoit vers la Syrie, & que les Auteurs profanes attribuent à la Syrie. Mais comme ce ſont les ſeuls veſtiges qui en reſtent dans l'Hiſtoire profane, & que l'Hiſtoire ſainte n'en parle pas, on a communément méconnu ce premier accompliſſement. S. Jérôme n'en fait aucune mention. Il vient d'abord au ſens que les Juifs & les Judaïzants croient y découvrir : (*b*) *Judæi & noſtri Judaizantes putant Gog gentes eſſe Scythicas, immanes & innumerabiles, quæ trans Caucaſum montem, & Mœotidem paludem, prope Caſpium mare ad Indiam uſque tendantur ; & has poſt mille annorum regnum eſſe à diabolo commovendas, quæ veniant in terram Iſrael, ut pugnent contra Sanctos, multis ſecum gentibus congregatis..... Et hoc eſt* (ou plutôt *eſſe*) *quod Joannes quoque in ſua ponit Apocalypſi..... non intelligentes totum volumen Joannis, quod revelationis titulo prænotatur eſſe myſticum ; & revelatione nos indigere, ut poſſimus cum Propheta dicere :* (*c*) Revela oculos meos, & conſiderabo mirabilia de lege tua. *Alii verò terrenum ſenſum relinquentes, & Judaicas atque aniles fabulas quæ noxiæ ſunt, & acquieſcentes ſibi de-*

(*a*) *Luc.* I. 33. = (*b*) *Hier. in Ezech.* XXXVIII. *Tom. III. col.* 965. = (*c*) *Pſal.* CXVIII. 18.

trahunt in profundum, nimiùm ad alta confundunt, & multò pejores fingunt nænias: ut in cœleſti Jeruſalem, diaboli & omnis exercitus ejus bella deſcribant & ſub τυπολογίαι gentium ſingularum interpretantur ſpiritalia nequitiæ in cœleſtibus. Quæ nos omnia lectoris arbitrio concedentes, non tam aliena damnare, quàm eccleſiaſticam explanationem affirmare conabimur. Gog *Græco ſermone* στέγη, *Latino tectum, dicitur. Porrò* Magog *interpretatur* de tecto. *Omnis igitur ſuperbia & falſi nominis ſcientia, quæ erigit ſe contra notitiam veritatis, his nominibus demonſtratur.... Tectumque interpretabimur hæreticorum principes, & de tecto eos qui illorum ſuſcepere doctrinas.* Voilà donc le ſens auquel s'attache S. Jérôme : il croit voir dans la conſpiration de Gog contre les enfants d'Iſraël, le ſoulévement des Hérétiques contre l'Egliſe. Nous avons eſſayé de montrer la juſteſſe d'une autre vue qui nous eſt offerte par S. Ambroiſe, lorſque parlant des entrepriſes des Goths contre l'Empire Romain, il dit : *Gog iſte Gothus eſt.* Nous avons fait remarquer que ce ſaint Docteur parloit ainſi avant même que les Goths euſſent pénétré juſques dans l'Italie, & que ſi aux invaſions des Goths, on ajoute les ravages cauſés par les Lombards, on trouvera dans cette ſuite d'événements un ſecond accompliſſement de la Prophétie touchant Gog & Magog. Nous pouvons ici ajouter que quoique S. Jérôme ait négligé de ſuivre cette ouverture offerte par S. Ambroiſe, parce que de ſon temps on ne voyoit encore que le commencement de cette révolution, cependant ce qu'il a dit ſur le Chapitre XXXVI. nous amenoit-là : car ayant comparé les malheurs de la captivité de Babylone avec les perſécutions des trois premiers ſiecles, & le rétabliſſement d'Iſraël ſous Cyrus avec le triomphe de l'Egliſe ſous Conſtantin au quatrieme ſiecle ; il en réſulte que l'irruption de Gog après ce rétabliſſement reſſemble aſſez à celle des Goths au milieu de la paix dont l'Egliſe jouiſſoit au cinquieme ſiecle. Nous avons fait remarquer que ce ſecond accompliſſement a certains avantages au deſſus du premier ; mais qu'il en laiſſe néanmoins attendre encore un troiſieme qui eſt celui que S. Jean place à la fin des temps : & que ces trois accompliſſements ont chacun certains traits qui rempliſſent plus parfaitement le ſens de la Prophétie, ſans avoir beſoin de recourir aux idées fauſſes des Judaïzants ni des Millénaires. Le P. Houbigant convient bien que cette Prophétie peut avoir eu un premier accompliſſement ſur les Juifs revenus de leur captivité ; mais il ne veut pas que ce ſoit ſous Cambyſe : il ſuppoſe une irruption de Scythes encore plus inconnue que celle de Cambyſe, puiſqu'il n'en reſte pas le moindre veſtige ni dans l'Hiſtoire ſacrée ni dans l'Hiſtoire même profane ; nous avons tâché de répondre à ſes objections dans la Diſſertation citée.

XLIX. Objet du Ch. XXXIX. ſelon le ſens

CHAPITRE XXXIX. C'eſt la ſuite de la Prophétie ſur *Gog & Magog* : ce ſont donc encore ici préciſément les mêmes objets. S. Jérôme pour expliquer ce Chapitre le coupe en deux ; & après avoir expoſé

poſé le texte des ſeize premiers verſets, il commence par expoſer les idées des Juifs & des Judaïzants : (*a*) *Et hæc Judaicæ traditionis hæredes, & diſcipuli interminabilium fabularum, poſt mille annorum regnum futura contendunt : interficiendumque Gog principem Ros, Moſoch & Thubal in finibus Iſrael, & ab omnibus volatilibus & beſtiis devorandum, & habitatores urbium Iſrael ſeptem annis lignorum uſum nequaquam habituros de ſucciſione ſilvarum ; ſed de armis Gog, ſcutis videlicet & haſtis, ſagittiſque & baculis ſive contis : ipſum autem Gog ſepeliendum in valle quæ Hebraicè dicitur* Ge, *& nomen ſepulchri illius appellandum* Polyandrion : *ubi ſcilicet multitudo hominum ſit ſepulta. Septem autem menſibus eum ſepeliendum à domo Iſrael, ut terra mundetur, & inclytam futuram diem quando interfectus ſit Gog, conſtituendoſque qui oſſa diligenter inquirant & ſepeliant, quò ſcilicet nihil in terra remaneat inſepultum. Poſt menſes autem, ſive in menſibus ſeptem peragrandam terram : & ſicubi os hominis jacere perſpexerint, titulo prope poſito demonſtrandum, ut poſteà ſepeliant illud qui huic operi præpoſiti ſunt : nomen autem civitatis appellari* Amona, *quæ Græcè dicitur* πολυάνδριον, *hoc eſt, multitudo hominum ſepultorum : & ſic terram eſſe mundam. Hoc illi dixerint. Nos autem cæptæ explanationis ſenſum tenentes, ſingula quæ propoſuimus, differamus.* Il continue donc d'appliquer aux Hérétiques ce qui eſt dit de Gog & de ſon armée dans ces ſeize premiers verſets. Il prend enſuite les treize derniers, & expoſe de même l'interprétation des Juifs & des Judaïzants : (*b*) *Omnia uſque ad eum locum in quo ſuccedit Templi ædificatio, hi quos ſuprà diximus Judæos & noſtros Judaizantes, ad ultimum tempus referunt : quòd carnibus Gog cunctique ejus exercitûs quaſi pinguiſſimis hoſtiis volucres beſtiæque ſaturandæ ſint : & reſtituatur Iſrael in priſtinum ſtatum, & nequaquam ultrà à gentibus expugnetur : ſed effundat ſpiritum ſuum ſuper eos Deus, ut habitent in terra ſua, non omnes gentes, ſed propriè domus Iſrael. Nos autem cæptam tropologiam ſequentes hoc dicemus, quòd omnes volucres & univerſas beſtias convocet Dominus ut tradat eis hæreticorum principes, quaſi pinguiſſimas hoſtias devorandos. Volucres autem & beſtiæ, vel propter celeritatem in omnia diſcurrendi, vel propter feritatem & crudelitatem appellantur ; quibus traduntur adverſarii in interitum carnis, ut ſpiritus ſalvus fiat, & diſcant non blaſphemare.* Ainſi il continue de ſoutenir juſqu'à la fin le ſens moral appliqué aux Hérétiques. Dans la Diſſertation que nous avons donnée ſur cette Prophétie, nous avons eſſayé de montrer comment elle peut s'appliquer à l'expédition de Cambyſes, aux ravages des Goths & des Lombards, & à la grande conſpiration de l'Antechriſt à la fin des ſiecles : nous avons fait remarquer comment, dans ce Chapitre ainſi que dans le précédent, ces trois accompliſſements ont chacun certains traits qui répondent plus parfaitement au ſens de la

Littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Hier. in Ezech.* XXXIX. *Tom. III. col.* 970. = (*b*) *Ibid. col.* 973.

Prophétie, ſans avoir beſoin d'admettre les idées fauſſes des Millénaires ni des Judaïzants. Le P. Houbigant continue de prétendre qu'il ne s'agit point de l'expédition de Cambyſes, mais d'une irruption de Scythes encore moins connue que celle de Cambyſes : mais à la fin il fait lui-même remarquer que la Prophétie ne ſe borne point à ce premier ſens. Il paſſe immédiatement du temps qui ſuivit le retour des Juifs ſous Cyrus à celui du retour futur des Juifs à Jeſus-Chriſt : & il croit encore voir ici une nouvelle preuve de leur retour, non-ſeulement à Jeſus-Chriſt, mais dans la Paleſtine même.

L. Remarques ſur les promeſſes contenues aux ℣℣. 28. & 29. Nauront-elles leur accompliſſement qu'au temps de la converſion future des Juifs? & en quel ſens ſeront-elles alors accomplies? Les Juifs rentreront-ils alors dans la Judée? Ce qui eſt certain, c'eſt qu'ils rentreront alors dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

C'eſt ſur quoi il inſiſte dans ſa note ſur les ℣℣. 28. & 29. à l'occaſion de ces paroles du ℣. 28. *Et ſcient quia ego Dominus Deus eorum, eo quòd tranſtulerim eos in nationes, & congregaverim eos ſuper terram ſuam, & non dereliquerim quemquam ex eis ibi.* » Que ceux qui entendent » cela du retour de Babylone, voient, (dit très-bien ici le P. Hou» bigant,) qu'ils voient s'il eſt vrai qu'aucun Juif ne ſoit reſté chez » les nations étrangeres après la mort de Cambyſes, « (car quoi qu'on en diſe, il faut bien avouer que le regne de Cambyſes ne fut pas favorable aux Juifs;) » après la mort de Cambyſes, Darius » fils d'Hiſtaſpes favoriſa les Juifs; & ſous ſon regne, tous les Juifs » eurent la liberté de retourner dans leur pays. Néanmoins une grande » partie de la nation des Juifs [ou du moins des Iſraélites,] demeura » dans l'Orient comme on le voit par les Actes des Apôtres, où il » eſt parlé des Juifs, Parthes, Medes, Elamites, & de toutes les na» tions qui ſont ſous le ciel, qui étoient venus à Jéruſalem pour cé» lébrer la Pâque [ou la Pentecôte.] Ajoutez, qu'il s'agit ici d'un » retour où Dieu doit répandre ſon eſprit ſur la maiſon d'Iſraël, ce » que certainement Dieu n'a point fait ſur les Juifs revenus de la » captivité de Babylone. Les Apôtres mêmes interprétoient de la loi » nouvelle cette promeſſe : *Je répandrai mon Eſprit* : enſorte qu'on » ne peut preſque pas refuſer de convenir que le retour dont il s'agit » ici, dans lequel nul Juif ne doive être laiſſé chez les nations étran» geres, & où Dieu doive répandre ſon Eſprit ſur la maiſon d'Iſraël, » ne ſoit autre que leur dernier retour ſouvent prédit par les Pro» phetes, lorſque les Juifs revenus à leur ancien pays, ſe réuniront » en une ſeule nation, & embraſſeront la religion de Jeſus-Chriſt » leur Seigneur, leur Roi & leur Médiateur. « Mais il ne faut point confondre les divers accompliſſements d'une Prophétie ſuſceptible de différents ſens; il ne faut point confondre les promeſſes terreſtres avec les promeſſes ſpirituelles qui y ſont jointes, & qui ſont en partie couvertes ſous le voile des promeſſes terreſtres mêmes. La promeſſe du retour dans la Judée eſt une promeſſe terreſtre qui a eu ſon accompliſſement terreſtre dans le retour terreſtre des Juifs après la captivité de Babylone. On nous oppoſe qu'alors le retour ne fut pas entier, puiſqu'ils ne revinrent pas tous. Nous répondons que l'imper-

fection de ce premier accompliſſement prouve bien qu'il y en aura un ſecond, mais ne détruit point la vérité du premier. On nous objecte que Dieu ne répandit point alors ſon Eſprit ſur la nation Juive; nous répondons qu'il ne le répandit point au temps de Cyrus immédiatement après le retour des Juifs, mais qu'il le répandit au temps de Jeſus-Chriſt avant leur nouvelle diſperſion. On avoue que les Apôtres interprétoient de la loi nouvelle cette promeſſe : *Je répandrai mon Eſprit :* or la loi nouvelle a été promulguée par Jeſus-Chriſt & par ſes Apôtres, & Dieu a bien réellement alors répandu ſon Eſprit ſur tous ceux qui ont cru en ſon Fils bien-aimé. On nous objecte qu'il ne l'a point alors répandu ſur toute la maiſon d'Iſraël. Nous répondons encore une fois que l'imperfection d'un premier accompliſſement prouve bien la néceſſité d'un ſecond, mais ne détruit pas la réalité du premier; & que d'ailleurs l'Eſprit de Dieu a été répandu alors ſur tous ceux qui ſont devenus vrais enfants d'Iſraël par la foi. On nous objecte que la néceſſité d'un ſecond accompliſſement plus parfait que le premier étant admiſe, ce ſecond accompliſſement ne peut être que le retour futur des Juifs dans leur pays, & l'effuſion de l'Eſprit de Dieu ſur eux. Nous répondons que la promeſſe de ce retour & de cette effuſion étant liée avec la défaite de Gog & la ruine de Magog, s'il eſt vrai que la Prophétie ſur Gog & Magog ait eu un ſecond accompliſſement dans la ruine du royaume des Goths, & du royaume des Lombards, ces promeſſes ont pu avoir un ſecond accompliſſement dans la liberté qui fut alors rendue aux fideles auparavant opprimés par les Barbares. On étoit comme dans un pays étranger lorſqu'on vivoit au milieu de ces Barbares & ſous leur domination : c'eſt ce que les fideles avoient éprouvé au milieu des Païens durant les trois premiers ſiecles; & l'on a vu que S. Jérôme comparoit la liberté rendue aux fideles par Conſtantin avec celle qui avoit été rendue aux Juifs par Cyrus. Il ſembloit que l'on ſortît d'une terre étrangere pour rentrer dans ſa patrie, lorſqu'on ſortit de deſſous la domination des Païens pour entrer ſous la domination des Princes Chrétiens. C'eſt ce qui arriva également aux peuples d'Italie délivrés du joug des Lombards par Charlemagne. Il ſembloit que l'on ſortît d'une terre étrangere pour rentrer dans ſa patrie. Il y eut même alors une ſorte d'effuſion de l'Eſprit de Dieu ſur ceux qui étoient enfants d'Iſraël par la foi : la piété, la ferveur, le zele ſe ranimerent. Charlemagne s'appliqua à réparer les maux des ſiecles précédents, & dans cette pieuſe entrepriſe, il fut ſecondé par les paſteurs & par les fideles : on tint des Conciles; on travailla à réformer les abus dans tous les ordres de l'Egliſe. On objectera que cela ne remplit point encore les promeſſes faites à la maiſon d'Iſraël. Nous répondrons encore une fois, que l'imperfection des premiers accompliſſements peut bien prouver la néceſſité d'un accompliſſement ultérieur plus parfait, mais ne

détruit pas la réalité des premiers. On nous objectera que la néceſſité d'un accompliſſement ultérieur plus parfait étant admiſe, ce dernier accompliſſement ne peut plus être le retour futur des Juifs dans leur pays, & l'effuſion de l'Eſprit de Dieu ſur eux. Nous répondons que la promeſſe de l'effuſion de l'Eſprit de Dieu ſur eux, eſt une promeſſe ſpirituelle qui aura certainement ſur eux ſon accompliſſement entier lorſqu'ils reviendront à Jeſus-Chriſt; mais que la promeſſe du retour dans leur propre terre eſt une promeſſe terreſtre, ſous le voile de laquelle eſt ici couverte une promeſſe ſpirituelle bien plus excellente; que les Juifs rentreront dans leur propre terre en rentrant ſur leur propre tige, ſur l'olivier franc dont ils ont été retranchés, en un mot en rentrant dans l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt. Leur punition a été non-ſeulement d'être bannis de la Judée & diſperſés parmi les nations, mais principalement d'être bannis de l'Egliſe & mis au rang des nations infideles; d'être retranchés de l'olivier franc qui eſt leur propre tige, & d'être jettés ſur la face de la terre comme des branches mortes & abandonnées. Dans cette triſte poſition, le retour le plus deſirable pour eux n'eſt pas de rentrer dans la Paleſtine, mais de rentrer dans l'Egliſe, d'être entés de nouveau ſur l'olivier franc qui eſt leur propre tige: voilà ce qui leur eſt promis: (*a*) *Sed & illi, ſi non permanſerint in incredulitate, inſerentur: potens eſt enim Deus iterùm inſerere illos.* La promeſſe de n'en pas laiſſer alors un ſeul chez les nations étrangeres donne lieu d'eſpérer qu'il n'en reſtera pas un ſeul dans l'incrédulité: & c'eſt là ſans doute le plus ſalutaire deſir que l'on puiſſe former pour eux. Le bonheur de l'homme n'eſt pas d'habiter dans la terre ſainte, mais d'habiter dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, de n'être plus confondu avec les infideles en participant à leur infidélité, mais de devenir citoyen des Saints, & habitant de la maiſon de Dieu par l'eſprit de la foi: (*b*) *cives ſanctorum & domeſtici Dei.* Voilà ce que nous ſommes devenus par l'eſprit de la foi; voilà ce que deviendront un jour les Juifs, lorſque Dieu les raſſemblera dans ſon Egliſe ſans en laiſſer un ſeul parmi les nations infideles: *Et ſcient quia ego Dominus Deus eorum, eo quòd tranſtulerim eos in nationes, & congregaverim eos ſuper terram ſuam, & non dereliquerim quemquam ex eis ibi.*

LI. Objet du Chapitre XL. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XL. Cette Prophétie eſt entiérement diſtinguée des précédentes: elle a ſa date particuliere de la *vingt-cinquieme année* depuis la tranſmigration de Jéchonias, *quatorzieme* depuis la ruine de Jéruſalem & du Temple. C'eſt le commencement de la deſcription du Temple myſtérieux qui fut montré à Ezéchiel dans une viſion. Toute la ſuite du Livre eſt également remplie de myſteres dans l'explication

(*a*) *Rom.* XI. 23. (*b*) *Epheſ.* II. 19.

deſquels S. Jérôme n'oſoit s'engager. En finiſſant ſon Commentaire ſur le Chapitre précédent, il diſoit : (a) *In ædificatione autem Templi, & ordine Sacerdotum, terræque ſanctæ diviſione & flumine egrediente de Templo, & de arboribus ex utraque ripa ſemper virentibus, & per ſingulos menſes afferentibus fructum & reliquis quæ uſque ad finem Prophetico volumine continentur, apertè imperitiam confitemur : meliùs arbitrantes interim nihil quàm parùm dicere.* Les inſtances d'Euſtochie à qui il adreſſoit chaque Livre de ce Commentaire, le déterminerent à entrer dans cette difficile carriere : voici ce qu'il en dit dans ſon Prologue : (b) *Trepidationem meam in explanatione Templi Ezechiel, immò tacendi perſeverantiam, tuæ, filia Euſtochium, preces & Domini promiſſa ſuperârunt, dicentis :* (c) Petite & accipietis ; quærite & invenietis : pulſate & aperietur vobis. *Et quâ nos excuſatione uſi ſumus, ut in calce anterioris voluminis diceremus :* Melius eſt nihil quàm parum dicere, *tu eam vertiſti in contrarium, ut referre putes* ſaltem parùm quàm nihil dicere: *quia in altero voluntas prompta, in altero totius operis deſperatio eſt ; naturamque hujuſcemodi hominum eſſe commemoras, ut non tantam gratiam habeant pro his quæ tribueris, quantum dolorem ſuper his quæ negaveris. Minore enim ſtudio virtutes laudamus, quàm vitia reprehendimus ; & quamvis pulchra ſint corpora, unius pravitate ac deformitate membri inſigniora (* ou plutôt, *inferiora*) *fiunt. Obſequar igitur voluntati tuæ, & ſtante Spiritu ſancto, vela ſuſpendam, ignorans ad quæ ſim littora perventurus, & cum hoc eodem Propheta clamitans,* A quatuor ventis veni, Spiritus, *faſtidioſoque lectori immò animo perduelli noſtra lecturo, illud in explanatione Templi totâ libertate denuncio, ut ſi veritatem deſiderat, quærat eam ab aliis. Nos autem ea quæ in opere difficillimo poſſumus ſuſpicari, ſimpliciter confitemur, atque dictamus, gratias acturi Domino, ſi non in omnibus, quod impoſſibile eſt, ſed in pleriſque nobis aperuerit fores ſcientiæ. Prima enim, ut ait ſublimis Orator, quæque ſectanti, honeſtum eſt in ſecundis tertiiſve conſiſtere.* Il entre donc en matiere, & il convient que ſelon la lettre ces Prophéties annoncent le rétabliſſement de Jéruſalem & du Temple ; mais il montre qu'elles ne ſe bornent pas là : (d) *Quomodo reſtitutionem populi, immò vivificationem in oſſibus campi ſub reſurrectionis imagine demonſtravit : ſic nunc inſtaurationem urbis quæ Babylonia fuerat ante annos quatuordecim igne deleta, ſub deſcriptione ejus Dominus pollicetur : ut ſicut captivitatem & everſionem, ollæ ſuccenſæ à facie Aquilonis monſtraverat typus, & Prophetiæ veritas opere comprobata eſt : ita ex præteritorum fide, futuræ ædificationis veritas vaticinio probaretur. Nec hoc de illo tempore dicitur quod quidam imperiti Judæorum volunt, quando ſub Zorobabel & ſub Jeſu*

(a) *Hier. in fine libri* XI. *in Ezech. Tom. III. col.* 976. = (b) *Hier. in Prologo libri* XII. *in Ezech. eâdem pag.* = (c) *Matt.* VII. 7. = (d) *Hier. in Ezech.* XL. *Tom. III. col.* 677.

filio Joſedec Sacerdote magno Templum extructum eſt prophetantibus Aggæo & Zacharia. Hoc enim Templum quod nunc deſcribitur, & ordo Sacerdotii, terræque diviſio & fertilitas, multò auguſtius eſt quàm fuit quod Salomon extruxerat. Illud autem quod ædificatum eſt ſub Zorobabel, in tantùm parvum erat & prioris comparatione nihili, ut qui prius templum viderant, & poſteà hoc aſpiciebant ejularent, doloremque ſuum lacrymis teſtarentur; & multò major eſſet clamor ululantium, quàm clangor tubarum. Lege Ezræ librum. Lorſqu'il vient enſuite à ces mots *quaſi ædificium civitatis*, il inſiſte ſur ce *quaſi*, en diſant : *non verè civitas, ſed civitatis ſimilitudo monſtratur, de qua ſcriptum eſt* : (*a*) Glorioſa dicta ſunt de te, civitas Dei : *quæ eſt Jeruſalem ædificata ut civitas*, (*b*) *cujus participatio ejus in idipſum, & in qua* (*c*) Magnus Dominus & laudabilis nimis in civitate Dei noſtri, in monte ſancto ejus..... *Et*, (*d*) Non poteſt abſcondi civitas ſuper montem poſita, ... *quæ ædificata eſt ſuper petram, & nullâ tempeſtate concutitur.* Plus loin il dit nettement en parlant de ce temple myſtérieux qui reſſembloit à une ville : (*e*) *Hoc Templum Judæi ſecundùm litteram in adventu Chriſti ſui, quem nos eſſe Antichriſtum comprobamus, putant ædificandum, & nos ad Chriſti referimus Eccleſiam, & quotidie in ſanctis ejus ædificari cernimus.* On ſent bien qu'il nous eſt impoſſible de ſuivre ici S. Jérôme dans le détail de cette explication, il faut la lire dans ſon Commentaire même : mais du moins on voit qu'il regarde ce Temple myſtérieux comme un ſymbole qui repréſente l'Egliſe conſidérée non-ſeulement dans ſon établiſſement au temps des Apôtres, mais dans toute la ſuite des ſiecles juſqu'à ce qu'elle reçoive dans le ciel ſon entiere perfection.

LII. Remarques ſur le temple décrit par Ezéchiel. Eſt-il conforme à celui de Salomon? Eſt-il différent? Eſt-ce le modele qu'on a dû ſuivre en rebâtiſſant le temple de Jéruſalem? eſt-ce une ſimple allégorie? & ſi c'eſt allégorie, quel en eſt l'objet?

Le P. Houbigant combat ici fort judicieuſement le ſentiment de ceux qui ont prétendu que ce Temple reſſembloit à celui de Salomon : il obſerve très-bien qu'il ne s'agit point ici du Temple qui avoit été détruit, mais d'un nouveau Temple qui ſeroit un jour ſubſtitué à l'ancien ; & que rien n'avertit que les proportions preſcrites ſoient les mêmes que celles de l'ancien Temple. Mais il penſe que ces meſures ſont celles qui furent obſervées dans le rétabliſſement du Temple de Jéruſalem après la captivité de Babylone. Il croit que cela réſulte de cette parole du ℣. 4. *Annuntia omnia quæ tu vides, domui Iſrael.* Car voici ce qu'il dit : *Ex hoc loco jure colligitur, menſuras Templi quæ hìc deſcribuntur, fuiſſe tales, quales ſervatæ fuerunt Templo rursùm ædificando poſt Babyloniçam captivitatem, quia hæc vaticinatio eſt, ut & cæteræ Ezechiel viſiones.* Mais nous avons vu ce que S. Jérôme obſerve très-bien, que cette Prophétie ne ſe borne point là. Nous pourrions même ajouter que comme ce qui eſt dit enſuite du partage des terres,

(*a*) *Pſ.* LXXXVI. 2. = (*b*) *Pſ.* CXXI. 3. = (*c*) *Pſ.* XLVII. 2. = (*d*) *Matt.* V. 14. = (*e*) *Loco citato, col.* 980.

ne fut point exécuté à la lettre, & même ne le pouvoit pas être, il y a tout lieu de préſumer que les meſures du Temple ſont auſſi myſtérieuſes que celles de la terre des enfants d'Iſraël ; & que quand on auroit même eu quelque égard à ces meſures dans la conſtruction du nouveau Temple, il n'en ſeroit pas moins vrai que cette deſcription du Temple du Seigneur eſt auſſi myſtérieuſe que le nouveau partage de la terre d'Iſraël. Selon la doctrine des Peres & des Apôtres mêmes, ce Temple ſpirituel, c'eſt l'Egliſe, c'eſt nous-mêmes ſelon cette parole de S. Paul : (*a*) *Ergo jam non eſtis hoſpites & advenæ, ſed eſtis cives ſanctorum & domeſtici Dei, ſuperædificati ſuper fundamentum Apoſtolorum & Prophetarum, ipſo ſummo angulari lapide Chriſto Jeſu : in quo omnis ædificatio conſtructa creſcit in templum ſanctum in Domino, in quo & vos coædificamini in habitaculum Dei in ſpiritu.*

LIII. Objet du Chapitre XLI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XLI. C'eſt la ſuite de la deſcription des bâtiments du Temple que vit Ezéchiel. Dans le Chapitre précédent ſe trouve la deſcription des portes, veſtibules & parvis du Peuple & des Prêtres, & la deſcription du veſtibule du Temple. Celui-ci contient la deſcription du Saint, du Sanctuaire & des Chambres contiguës au Temple. Dans tout cela les uns croient voir la deſcription du Temple même autrefois bâti par Salomon ; d'autres le modele de celui que les Juifs devoient rebâtir après leur captivité. S. Jérôme n'y voit qu'une ſimple allégorie, qui ſous un langage énigmatique couvre les myſteres de l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt. (*b*) Il n'eſt pas poſſible de le ſuivre ici dans le détail. Mais il ne ſera peut-être pas inutile d'obſerver que ſi le ſens allégorique eſt ici fort difficile, le ſens littéral ne l'eſt gueres moins : la preuve de ces difficultés ſe tire des différents ſentiments qui partagent les Interpretes : mais avec cette différence que ſur le ſens littéral relatif à un édifice matériel qui n'a peut-être jamais exiſté que dans cette viſion, on ne peut ſe décider que ſur des conjectures qui demeurent fort incertaines par l'impoſſibilité de les vérifier : au lieu que dans le ſens ſpirituel les conjectures mêmes acquierent un degré ſupérieur de probabilité fondé ſur l'exiſtence réelle de l'édifice ſpirituel. Car alors la ſolidité de l'interprétation dépend de la juſteſſe des rapports de l'objet figuratif avec l'objet figuré ; & lors même que l'on ne peut en parler que par conjectures, ces conjectures deviennent plus ou moins probables ſelon le degré de juſteſſe qui ſe trouve dans les rapports que l'on croit appercevoir entre les deux objets. Dès qu'il eſt prouvé par le témoignage des ſaints Docteurs & des Apôtres mêmes que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt la maiſon de Dieu, le temple où il a fixé ſa demeure, il n'y a qu'à voir ſous quels points de vue les différents traits marqués dans cette

(*a*) *Epheſ.* II. 19. *& ſeqq.* = (*b*) *Hier. in Ezech.* XLI. *Tom. III. col.* 995.

myſtérieuſe deſcription peuvent convenir à ce grand objet qui nous eſt aſſurément beaucoup plus connu que le Temple matériel bâti par Salomon, & rebâti par les Juifs ſous Darius, & détruit enſuite par les Romains.

LIV. Objet du Chap. XLII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XLII. C'eſt la ſuite de la deſcription des bâtiments du Temple : le Prophete après avoir décrit dans le Chapitre précédent les diverſes parties du Temple même & les chambres qui y étoient contiguës, décrit dans celui-ci les bâtiments qui étoient vis-à-vis le Temple dans le parvis des Prêtres, & finit par la dimenſion de toute l'enceinte des parvis qui environnoient le Temple. Le même partage de ſentiment continue : les uns croient voir une image des édifices de l'ancien Temple deſtiné pour ſervir de modele au nouveau : d'autres un ſimple modele du nouveau Temple ſans égard à l'ancien : d'autres le modele d'un Temple futur réſervé pour la fin des temps, mais auſſi matériel que les deux premiers : d'autres enfin un édifice ſpirituel ſous le voile d'une allégorie fondée ſur l'image d'un édifice matériel. S. Jérôme partage l'explication de cette longue deſcription : l'explication des deux premiers Chapitres forme ſeul le douzieme Livre de ſon Commentaire : dans le Livre ſuivant il va en expliquer deux & demi. Il prévient ici dans ſon Prologue les plaintes & les reproches des critiques : il ne ſera pas inutile de rapporter ce qu'il leur oppoſe : (a) *Æmulorum maledicta prævenio, qui non quid ipſi poſſent, ſed quid ego non poſſem, conſiderant : & cùm dijudicent, ſua judicandæ non præbent : nunquam in agone pugnantes, ſed de pugnantibus otioſo, immò ſuperbo animo judicantes. Facile eſt dare dictata de populo ; & ſingulos ictus calumniari, ac de alieno ridere ſanguine ; & ubi vulnus infigi debuerit, imperiti laniſtæ more differere. Ego in explanatione Templi Ezechielis, & cæterorum quæ ad finem ipſius voluminis pertinent, fateor me pro rei magnitudine nihil dignum ſcribere, & in paucis, ſi qua tamen accipere meruero, gratias agere Salvatori.* Plus loin il ajoute : *Tibi, filia Euſtochium ; quæ noſtra qualiacumque fuerint libenter accipis, conteſtatum volo ; & illud Rhetoris Victorini breviter admoneo ut obſcuritatem voluminum ex tribus rebus fieri ſcias : vel rei magnitudine, vel doctoris imperitiâ, vel audientis duritiâ : quorum primum & ſecundum liquidò in hoc opere confitebor ; tertium, acumen ingenii tui & deſiderium Scripturarum facilè renuit : quæ privilegio virginali, & victûs continentiâ, non dicam frequentem, ſed jugem hoſpitem poſſides Deum.* S. Jérôme continue donc de ſuivre dans ce Chapitre le ſens allégorique ou moral qui peut ſe rapporter à l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt repréſentée ſous l'image de ce Temple myſtérieux : & voici comment il entre en matiere : (b)

(a) *Hier. in Prol. l.* XIII. *in Ezech. Tom. III. col.* 1003. = (b) *Hier. in Ezech.* XLII. *Tom. III. col.* 1006.

Volueram

Volueram deſperatione & magnitudine rei præſens teſtimonium ſilentio præterire : ſed meliùs arbitratus ſum, quodcumque dicere, quàm omninò nihil dicere, Socraticum illud aſſumens : Scio quod neſcio. *Pars enim ſcientiæ eſt, ſcire quod neſcias.*

LV. Objet du Chap. XLIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XLIII. C'eſt la ſuite du précédent. La deſcription du temple & de ſes bâtiments étant finie, le Seigneur rentre dans ſon temple, & déclare qu'il y fixe ſa demeure pour toujours, & que la maiſon d'Iſraël ne profanera plus ſon nom. Il décrit enſuite l'autel des holocauſtes, & preſcrit les cérémonies que l'on doit obſerver dans la conſécration de cet autel. Les ſentiments des Interpretes continuent d'être partagés. Les uns s'attachant à la lettre voudroient trouver l'accompliſſement de ces promeſſes ſur les Juifs revenus de la captivité de Babylone : & lorſqu'il eſt dit qu'ils ne profaneront plus le nom du Seigneur, on voudroit ſe perſuader que cela ſignifie qu'ils ne s'abandonneront plus à l'idolatrie ; mais il eſt viſible que la promeſſe s'étend plus loin : & ceux qui veulent en trouver l'accompliſſement dans la nation Juive, renvoient cet accompliſſement à la fin des ſiecles : enſorte que les Judaïzants attachés au ſens littéral ſe perſuadent que non-ſeulement le temple ſera rebâti ſelon le modele montré à Ézéchiel, mais que l'on y rétablira même l'autel des holocauſtes, & que l'on en fera la dédicace ſuivant les cérémonies ici preſcrites. Car voilà juſqu'où va l'attachement au ſens littéral des Prophéties. Mais S. Jérôme abandonnant aux Juifs groſſiers & charnels toutes ces interprétations purement littérales, continue d'étudier dans ce Chapitre le ſens ſpirituel appliqué à Jeſus-Chriſt & à ſon Egliſe. Il en attache l'accompliſſement au premier avénement de Jeſus-Chriſt en reconnoiſſant que cet accompliſſement continue de s'étendre dans toute la durée des ſiecles, & n'aura ſa perfection que dans l'éternité bienheureuſe : (*a*) *Hoc propriè in adventu Chriſti factum eſt ; quando in omnem terram exiit ſonus Apoſtolorum, & in fines orbis terræ verba eorum : quotidieque impletur in credentibus; & ad perfectum complebitur, quando corruptivum hoc induerit incorruptionem & mortale iſtud fuerit immortalitate veſtitum.* En conſidérant la Prophétie ſous ce point de vue, on pourra bien encore ici reconnoître le retour futur des miſéricordes du Seigneur ſur la nation Juive ; mais pourvu que l'on n'y mêle rien des idées charnelles auxquelles les Juifs s'attachent, & que l'on ſe ſouvienne que depuis que Jeſus-Chriſt s'eſt offert pour nous en holocauſte à Dieu ſon Pere, les ſeules victimes dignes de Dieu ſont des victimes ſpirituelles : (*b*) *Spirituales hoſtias, acceptabiles Deo per Jeſum Chriſtum.*

LVI. Objet du Chap. XLIV. ſelon le ſens

CHAPITRE XLIV. C'eſt la ſuite du précédent. Dieu preſcrit l'ordre que l'on doit obſerver pour maintenir inviolable la ſainteté de

(*a*) *Hier. in Ezech.* XLIII. *Tom. III. col.* 1013. = (*b*) 1. *Petr.* II. 5.

littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

ſon temple ; il reproche aux enfants d'Iſraël d'y avoir introduit des étrangers ; il déclare que nul incirconcis de cœur ni de chair n'y entrera. Il condamne aux moindres offices du temple les Prêtres qui ont pris part à l'infidélité du peuple ; il confirme le ſacerdoce à ceux qui ſont demeurés fideles ; il preſcrit les regles qu'ils obſerveront dans l'exercice de leur miniſtere. Ceux qui ne conſiderent que la lettre, ne voient dans tout cela que des ordres relatifs au rétabliſſement du temple après la captivité de Babylone, ou même au rétabliſſement futur qu'ils attendent à la fin des ſiecles, de maniere qu'on va même juſqu'à prétendre que dans ce rétabliſſement la circonciſion charnelle ſera auſſi néceſſaire que celle du cœur pour entrer dans ce temple matériel rétabli ſur ſes ruines à Jéruſalem. S. Jérôme continue de laiſſer aux Juifs & aux Judaïzants ces interprétations purement littérales, & de chercher le ſens myſtérieux caché ſous le voile de ces énigmes : & il s'arrête particuliérement à combattre l'abus que les Juifs & les Judaïzants faiſoient de ce texte qui réunit la circonciſion de la chair avec celle du cœur : (*a*) *Urgent nos in hoc loco Judæi & Ebionitæ, qui circumciſionem carnis accipiunt : quomodo poſſumus præſentem locum exponere, incircumciſos corde & incircumciſos carne : quò videlicet poſt ſpiritualem intelligentiam, etiam carnis circumciſionem ſuſcipere debeamus. Sed qui legimus Paulum dicentem :* (*b*) Conteſtor autem omnem hominem qui circumciditur : quoniam ſi circumcidamini, Chriſtus vobis nihil proderit : *& illud Jeremiæ :* (*c*) Ecce incircumciſæ aures veſtræ, & noluiſtis audire : *& in Exodo locutus eſt Moyſes in conſpectu Domini, dicens :* (*d*) Ecce filii Iſrael non audierunt me : & quomodo audiet me Pharao ? Ego autem ſum tardi ſermonis ; *pro quo Septuaginta dixerunt :* ἐγὼ δὲ ἄλογος εἰμὶ, *quod melius habetur in Hebræo* : Ego autem incircumciſus ſum labiis ; *interrogemus eos, immò cogamus circumcidere aures & labia deſecare, ut Scripturam implere videantur. Sin autem cœperint circumciſionem aurium interpretari, quando nihil turpe & inhoneſtum audire nos patimur ; & circumciſionem labiorum, quandò nihil indecens loquimur : dicamus eis eamdem expoſitionem etiam in corde & in carne ſervare debetis. Cor circumcidimus cultello Dei, & aufertur de corde noſtro præputium : quando turpes cogitationes nequaquam exeunt de corde noſtro, nec de nobis dicitur* : Impinguatum eſt cor populi hujus, & auribus ſuis graviter audierunt. *Ergo & caro ſimiliter circumciditur ; ut nequaquam*, (il paroît qu'il faut ici ſuppléer le mot *carnaliter* ou autre ſemblable) *faciamus terrena opera, quæ pro neceſſitate corporis facere compellimur, cibum capere, & potum & ſomnum, & uti veſtibus ; quæ tunc circumcidimus, ſe non ad delicias & ad luxuriam,*

(*a*) *Hier. in Ezech.* XLIV. *Tom. III. col.* 1025. = (*b*) *Gal.* V. 2. = (*c*) *Jerem.* VI. 10. = (*d*) *Exod.* VI. 12.

& ad inertiam, ſed ad neceſſitatem naturæ & corporis iſtius ſuſtentaculum cuncta faciamus. Ce que S. Jérôme dit ici de la circonciſion par rapport à nous qui avons embraſſé la foi en Jeſus-Chriſt, ſera également vrai dans tous les temps pour tous ceux qui entreront dans la nouvelle alliance. La circonciſion ſpirituelle ſera toujours la ſeule néceſſaire pour plaire à Dieu, & parvenir au ſalut, ſelon cette parole de S. Paul : (*a*) *In Chriſto Jeſu neque circumciſio aliquid valet, neque præputium, ſed fides quæ per charitatem operatur.*

LVII. Objet du Chap. XLV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XLV. C'eſt la ſuite du précédent. Le Seigneur preſcrit l'étendue & les dimenſions de la ville ſainte, la portion de terre qui doit être donnée au Prince d'Iſraël ; l'exactitude dans les poids & les meſures ; le tribut qui ſera payé au Prince, les ſacrifices qui doivent lui être offerts au commencement de l'année ſainte, dans la ſolemnité de Pâque & à la fête des tabernacles. Tout cela, ſelon la lettre, paroît regarder le rétabliſſement de Jéruſalem & de la nation Juive après la captivité de Babylone : cependant on ne voit point que ce partage de la terre, plus étendu encore dans le dernier Chapitre, ait été alors obſervé. Ceux qui néanmoins demeurent attachés au ſens littéral, en reſervent l'accompliſſement à la fin des temps, & en concluent qu'alors les ſacrifices ſeront rétablis, & que les ſolemnités anciennes des Juifs recommenceront du moins les trois ici marquées. Il faut cependant qu'ils avouent que la fête de la Pentecôte qui étoit l'une des trois anciennes n'y paroît plus, & que celle du commencement de l'année ſemble y être ſubſtituée. Il y a donc là du moins quelque myſtere. S. Jérôme continue de chercher dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt l'explication des myſteres renfermés ſous ces voiles figuratifs. (*b*) *Ad præſens tempus, & ad Eccleſiam quæ nunc laborat in mundo, & ad cœleſtia ire feſtinat, referenda ſunt omnia.* Ce ſaint Docteur interrompt l'explication de ce Chapitre pour finir le Livre XIII. de ſon Commentaire : ce qui lui donne lieu de placer à la tête du Livre ſuivant un Prologue où il revient encore ſur les difficultés de ces derniers Chapitres d'Ezéchiel, en les comparant au fameux labyrinthe de Crete : (*c*) *Quod in principio Templi Ezechielis debui dicere, nunc præpoſtero ordine in fine dicturus ſum, illius verſiculi memor* : (*d*)

Hic labor, ille domûs, & inextricabilis error.

De quo & in alio loco idem Poeta decantat : (*e*)

Ut quondam Creta fertur labyrinthus in alta :
Parietibus textum cæcis iter, ancipitemque
Mille viis habuiſſe dolum, qua ſigna ſequendi
Falleret indeprenſus, & irremeabilis error.

(*a*) *Gal.* v. 6. = (*b*) *Hier. in Ezech.* XLV. *Tom. III. col.* 1036. = (*c*) *In Prologo lib.* XIV. *in Ezech.* = (*d*) *Virg. Æneid. l.* VI. = (*e*) *Ibid. l.* V.

Ita & ego iſtarum ſcripturarum ingreſſus Oceanum, & myſteriorum Dei, ut ſic loquar, labyrinthum, ... perfectam quidem ſcientiam veritatis mihi vendicare non audeo; ſed noſſe cupientibus aliqua doctrinæ indicia præbuiſſe, non meis viribus, ſed Chriſti miſericordiâ, qui errantibus nobis ipſe dolos tecti ambageſque reſolvit, cæca regens Spiritu ſancto veſtigia; quem ſequentes, ad portum explanationum Prophetæ Ezechielis pervenire poterimus. Il reprend donc ce Chapitre au ℣. 10. & continue d'en chercher les myſteres.

LVIII. Objet du Chap. XLVI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XLVI. C'eſt la ſuite du précédent. Le Seigneur y preſcrit des regles touchant la porte orientale du parvis des Prêtres; touchant l'ordre ſelon lequel le Prince & le peuple doivent entrer dans le temple & en ſortir, touchant divers ſacrifices, & touchant les dons du Prince: enſuite il montre au Prophete les cuiſines du parvis des Prêtres, & celles du parvis du peuple. Tout cela, ſelon la lettre, paroît regarder le rétabliſſement du temple & de la nation après la captivité de Babylone: Les Juifs & les Judaïzants en renvoient l'entier accompliſſement à la fin des temps, où ils eſperent voir reparoître un temple matériel, & des victimes animales pour leſquelles il faudra des cuiſines proprement dites, ainſi que dans l'ancien Temple. S. Jérôme continue de chercher dans tous ces détails le ſens myſtérieux qui s'y trouve caché: il faut le lire pour bien ſaiſir ſa penſée qui eſt quelquefois préſentée d'une maniere peut-être trop conciſe, & qui dès-lors ne peut nous permettre aucun extrait qui pût être ſuffiſant. Ce Chapitre eſt peut-être l'un des plus difficiles. On peut bien préſumer que l'eſprit de Dieu ne ſeroit pas entré dans un ſi grand détail, s'il n'y avoit renfermé des myſteres qui en font tout le mérite; mais il faut reconnoître avec S. Jérôme, qu'il eſt difficile de découvrir ces myſteres: & ce qui en augmente peut-être la difficulté, c'eſt préciſément parce qu'on eſt ſi peu diſpoſé à ſuivre ces allégories que l'on a peine à ſaiſir les rapports qui ſeroient capables d'en donner l'explication. On a peine à concevoir que *les cuiſines du temple du Seigneur* puiſſent être un emblême; & cependant les Interpretes les plus éclairés conviennent que vraiſemblablement, elles n'auroient pas été ici marquées avec tant de ſoin, ſi ce n'étoit un emblême. Mais lorſqu'il s'agit de découvrir ce que peut ſignifier cet emblême, les uns perdent courage, & gardent un profond ſilence; d'autres avouent qu'ils ſont perſuadés qu'il y a là du myſtere, mais laiſſent à des eſprits plus pénétrants ou moins timides le ſoin de le découvrir; d'autres eſſaient de propoſer leurs vues: mais comme on n'eſt pas diſpoſé à entendre ce langage énigmatique, on ſe rend difficile ſur les vues offertes, & on néglige peut-être quelquefois de ſuivre des ouvertures fort avantageuſes. Il y a dans le Commentaire de S. Jérôme ſur cet endroit obſcur un mot qui me paroît mériter l'attention des lecteurs: (a) *Ubi cibi, ibi & anguſtia atque ten-*

(a) *Hier. in Ezech.* XLVI. *Tom. III. col.* 1052.

tatio, per quæ parantur cibi. » Où il y a des viandes, il y a des an-»goiſſes & des épreuves pour les préparer: « Ajoutons qu'il y a un feu pour les faire cuire; que le feu eſt l'image de ces angoiſſes & de ces épreuves, & ſur-tout des perſécutions. Cette métaphore eſt ſi naturelle qu'elle eſt paſſée dans le langage le plus ordinaire : on dit communément *le feu des perſécutions.* Voilà le feu auquel ſont expoſées les chairs des victimes : & je penſerois que ſous ce point de vue *les cuiſines du temple du Seigneur* peuvent repréſenter les théatres des Martyrs. On a vu les braſiers allumés ſous les chairs de ces victimes ſaintes dans les perſécutions des trois premiers ſiecles de l'Egliſe : on les verra de même dans la perſécution violente des derniers temps. L'Ange montre d'abord au Prophete *les cuiſines du parvis des Prêtres*, & enſuite *celles du parvis du peuple.* L'ordre ſacerdotal eſt le principal objet des grandes perſécutions : mais bientôt la violence des perſécuteurs paſſe des Prêtres au peuple. *Les cuiſines du parvis du peuple ſont aux quatre coins de ce parvis*, parce que les grandes perſécutions s'étendent de tous côtés, & que celle de la fin des temps qui ſera la plus vive, ſe répandra dans les quatre parties du monde.

LIX. Objet du Chap. XLVII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XLVII. C'eſt la ſuite du précédent. Le Prophete voit des eaux qui ſortant de deſſous la porte orientale du Temple, prennent leur cours au midi, vont toujours croiſſant, & ſe déchargent dans la mer morte : les eaux de cette mer deviennent ſaines ; les animaux en ſont vivifiés : les poiſſons s'y multiplient. Une multitude d'arbres s'élevent ſur les bords de ce torrent ; ils portent de nouveaux fruits tous les mois ; leurs fruits ſervent pour nourrir les peuples, & leurs feuilles pour les guérir. Le Seigneur détermine enſuite les bornes de la terre d'Iſraël, & ordonne qu'elle ſoit partagée entre les douze tribus ; & que les étrangers qui ſe trouveront au milieu des enfants d'Iſraël aient leur partage avec eux. Tout ce qui eſt dit de ces eaux & de ces arbres eſt ſi viſiblement myſtérieux que tous les Interpretes ſont obligés d'en convenir, ou de ſuppoſer que l'accompliſſement littéral eſt réſervé pour la fin des temps : mais les plus judicieux conviennent que ce ſont de purs emblêmes. La deſcription même des Lévites ne paroît pas avoir été obſervée au retour de la captivité, & la plupart des lieux ici déſignés ayant éprouvé des révolutions qui en ont effacé les veſtiges, cette Prophétie ne peut plus avoir un accompliſſement littéral. Cette deſcription eſt donc auſſi elle-même un emblême ; c'eſt ce que reconnoiſſent les Interpretes les plus judicieux. S. Jérôme continue de chercher les myſteres couverts ſous le voile de ces énigmes. Les eaux qui ſortent du Temple, lui paroiſſent être l'image de la doctrine du Sauveur : (a) *Aquæ iſtæ quæ egrediebantur ſubter limen domûs, id eſt, Templi, non*

(a) *Hier. in Ezech.* XLVII. *Tom. III. col.* 1053.

ferebantur ad Aquilonem & ad Occidentem, ſed ad Orientem, & in latere Templi dextro, id eſt ad Meridiem, ipſumque Meridiem non cujuſlibet loci, ſed altaris : ex quo perſpicuum fit ſacras eſſe aquas & Salvatoris noſtri ſignificare doctrinam, juxta illud quod ſcriptum eſt : (*a*) De Sion egredietur lex, & verbum Domini de Jeruſalem. Il raſſemble pluſieurs autres textes des Prophetes & de l'Evangile même pour prouver que les eaux ſont un ſymbole ; & pluſieurs de ces textes paroiſſent déſigner ſous ce ſymbole les graces mêmes du ſalut ; ſur-tout lorſque Jeſus-Chriſt dit : (*b*) *Si quis ſitit, veniat ad me, & bibat. Qui credit in me, ſicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ* : ſur quoi l'Evangéliſte ajoute : *Hoc autem dixit de Spiritu quem accepturi erant credentes in eum.* Ce qui donne lieu à S. Jérôme de rappeller ces deux autres paroles d'Iſaïe : (*c*) *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris ; &* (*d*) *Omnes ſitientes, venite ad aquas.* De tous ces textes, S. Jérôme conclut que les arbres qui s'élevent ſur le bord de ces eaux repréſentent les juſtes qui nous ſont montrés ſous ce ſymbole dans le Pſaume I. (*e*) *Juxta illud quod in primo Pſalmo ſcriptum eſt :* Et erit tanquam lignum quod plantatum eſt ſecus decurſus aquarum, quod fructum ſuum dabit in tempore ſuo : & folium ejus non defluet. Il inſiſte ſur la ſignification des noms de tous les lieux nommés dans la deſcription des limites ; il en tire des interprétations morales ; & voici ce qu'il dit ſur ce que les étrangers unis aux enfants d'Iſraël doivent avoir avec eux leur partage dans la terre d'Iſraël : (*f*) *Per hoc capitulum diſcimus, & decutitur ſupercilium Judæorum, nihil inter Iſrael & gentium populum eſſe diviſum. Si enim advenis & alienigenis cum his qui ſunt de populo Iſrael, hoc eſt indigenis, terra dividatur ; nulli dubium eamdem eſſe hæreditatem populi gentium & populi Judæorum ; ſi tamen converſi fuerint ad cultum Dei Iſrael, quod propriè nomen* (peut-être, *genus*) *poſſidet Chriſtianum, habentibus Judæis legis litteram, & nobis ſpiritum ; illis tenentibus membranas, & nobis eum qui ſcriptus eſt in membranis.* Le temps viendra où les Juifs reconnoîtront comme nous le divin Sauveur qui eſt annoncé dans les Livres dont ils ſont les porteurs ; & c'eſt principalement alors que les douze tribus d'Iſraël recevront leur partage dans la terre d'Iſraël, c'eſt-à-dire, dans l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, & nous y habiterons avec eux, parce qu'il n'y aura plus de diſtinction entre eux & nous, la même foi les réuniſſant avec nous ſous la conduite de Jeſus-Chriſt.

LX. Remarques ſur les eaux myſtérieuſes,

Le P. Houbigant obſerve qu'il y avoit des eaux ſouterraines dans la montagne ſur laquelle étoit le temple, & qu'elles ſervoient pour les ſacrifices. Il ſuppoſe que delà eſt tirée l'allégorie de ces eaux ſalutaires,

---

(*a*) *Iſai.* II. 3. = (*b*) *Loco citato, col.* 1059. = (*c*) *Joan.* VII. 37. & 38. = (*d*) *Iſai.* XII. 3. = (*e*) *Iſai.* LV. 1. = (*f*) *Loco citato, col.* 1063.

qui croiſſent en s'avançant, & qui parviennent juſqu'au limites de la terre d'Iſraël du côté du Jourdain. Le texte dit juſqu'a la mer, *uſque ad mare*, & on l'entend communement de la mer morte : cette circonſtance paroît n'être pas à négliger. L'allégorie priſe de ces eaux, lui paroît ſignifier aſſez clairement le ſalut qui devoit ſe répandre de Jéruſalem ſur tous ceux qui deviendroient enfants d'Abraham par la foi. Sur quoi il rappelle deux Prophéties d'Iſaïe, dont l'une annonce que la loi nouvelle ſortira de Sion, & l'autre invite tous les hommes à venir aux eaux du ſalut que Dieu leur offre. Ainſi il paroît que ſous le nom de *ſalut*, il comprend ici la loi Evangélique, & les eaux ſalutaires de la grace. On a vu que S. Jérôme a rappellé de même ces deux Prophéties, & a de même réuni ces deux idées. Le P. Houbigant ajoute : » Ces » eaux dirigent leur courſe d'abord au Midi du Temple, & enſuite vers » l'Orient : car ce fut le chemin que prit l'Evangile avant de ſe répandre » au loin parmi les nations. « Il ne ſeroit peut-être pas facile de ſaiſir la juſteſſe de ce rapport. Car Jéruſalem étoit au milieu de la Judée, & l'Evangile ne ſe répandit pas moins au Nord & à l'Occident du Temple qu'au Midi & à l'Orient. L'Evangile ſe répandit de la Judée dans la Galilée qui étoit au Nord. L'Evangile paſſa de Jéruſalem à Samarie, de Samarie à Antioche, & d'Antioche à Rome ; tout cela étoit au Nord du Temple & déclinoit vers l'Occident. Il paroît donc que le cours de ces eaux ne manquoit point le chemin que devoit alors ſuivre l'Evangile : & en effet ce n'eſt point ce que S. Jérôme croit y voir : il remarque ſeulement qu'elles ne conduiſent point aux froids mortels de l'Aquilon, mais aux ardeurs vivifiantes du Midi, non à l'obſcurité du Couchant, mais à la lumiere de l'Orient : *non ad Aquilonem, & ad Occidentem, ſed ad Orientem & ad Meridiem* : & ſous ce point la mer morte dont les eaux furent guéries peut repréſenter la Gentilité même dont les erreurs furent diſſipées. Sous un autre point de vue, ce temple repréſente l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, & ſi le Midi & l'Orient peuvent repréſenter le cours que doit ſuivre l'Evangile, c'eſt relativement à ce qui arrivera à la fin des temps, lorſque la grace du ſalut qui s'eſt répandue des Juifs ſur les Gentils, ſe répandra des Gentils ſur les Juifs, lorſque du ſein de l'Egliſe Romaine dont le centre eſt au Nord & à l'Occident à l'égard de la Judée, la grace du ſalut ſe répandra ſur la nation Juive repréſentée par la Judée qui eſt au Midi & à l'Orient à l'égard de Rome : alors la mer morte pourra auſſi elle-même repréſenter la nation Juive dont la ruine a été comparée par les Prophetes à celle de Sodome. Il ne ſeroit pas étonnant que ſous deux points de vue différents la mer morte pût repréſenter & la Gentilité & la nation Juive ; c'eſt qu'en effet, ſelon la remarque même de S. Paul, les Juifs par leur incrédulité ſont devenus tels que nous étions par notre origine ; & ils deviendront un jour eux-mêmes ce que nous ſommes

qui ſortant du temple, coulent au midi vers l'orient, & vont ſe répandre dans la mer morte dont elles rendent les eaux ſaines. Que ſignifient ces eaux ? Pourquoi coulent-elles au midi & vers l'orient ? Que ſignifie la mer morte où elles ſe repandent ?

devenus par le don de la foi. (*a*) *Sicut aliquando & vos non credidiſtis Deo, nunc autem miſericordiam conſecuti eſtis propter incredulitatem illorum ; ita & iſti nunc non crediderunt in veſtram miſericordiam, ut & ipſi miſericordiam conſequantur.*

LXI. Objet du Ch. XLVIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme

CHAPITRE XLVIII. C'eſt la ſuite du précédent. Le Seigneur y détermine l'ordre du partage de la terre d'Iſraël diſtribuée aux douze tribus : il marque la portion qui doit lui être conſacrée pour le Temple & pour la ville ſainte : il détermine le partage des Lévites, & le partage du Prince : il marque le nombre & le nom des portes de la ville, & le nom de la ville même. Comme il n'eſt reſté aucun veſtige de l'exécution de ce partage, & que la plus grande partie des douze tribus pour qui ce partage eſt deſtiné, n'eſt pas même revenue dans ce pays, la plupart des Interpretes reconnoiſſent que ce partage n'a jamais été fait. Ceux qui croient qu'il doit néanmoins avoir un accompliſſement littéral, le renvoient à la fin des temps, eſpérant que les douze tribus reviendront dans la Judée, & s'y rétabliront. Mais où trouveront-elles les regiſtres de leurs généalogies pour ſe diſtinguer entr'elles? Les plus judicieux Interpretes conviennent donc qu'il en eſt de ce partage comme des eaux dont il a été parlé au Chapitre précédent ; que c'eſt une pure allégorie qui regarde l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, & qui n'aura ſon parfait accompliſſement que lorſque la nation entiere ſera revenue à Jeſus-Chriſt. S. Jérôme n'y cherche point d'autre ſens : il reconnoît que c'eſt ici une deſcription myſtique, (*b*) *deſcriptio myſtica ;* il s'éleve au deſſus de toutes les idées terreſtres ; & dans cette nouvelle ville, il voit la Jéruſalem céleſte, la demeure éternelle des ſaints, *habitatio ſanctorum ;* la perfection de la vie bienheureuſe, *converſatio perfecta*, la ville dont Dieu même eſt l'architecte & le fondateur, (*c*) *urbs cujus artifex & conditor Deus.* Il termine ſon Commentaire par les réflexions qu'il fait ſur les deux derniers mots qui expriment le nom de cette ville myſtérieuſe : (*d*) *Nomen quoque ipſius civitatis nequaquam erit, ut priùs* Jeroſolyma, *quæ interpretatur* viſio pacis, *ſed* ADONAI SAMA, *quod in Latinum ſermonem, vertitur* Dominus ibidem, *qui recedat nunquam ab ea, ut à priori populo antè diſceſſit, dicens ad diſcipulos.* (*e*) Surgite, abeamus hinc : *& ad Judæos :* (*f*) Relinquetur vobis domus veſtra deſerta : *ſed æternam habeat poſſeſſionem, & ſit ei ipſe poſſeſſio, iiſdem diſcipulis repromittens :* (*g*) Ecce ego vobiſcum ſum uſque ad conſummationem ſeculi. Au lieu du mot *ADONAI* on lit dans l'Hébreu *JEHOVA :* & le mot *SAMA*, qui à la lettre ſe prend pour *eò*, adverbe qui marque proprement le lieu vers lequel on tend, & où l'on va ſe fixer, peut également ſignifier *poſuit eam* : ex-

(*a*) *Rom.* XI. 30. & 31. = (*b*) *Hieron. in Ezech.* XLVIII. *Tom. III. col.* 1064. = (*c*) *Ibid. col.* 1071. = (*d*) *Ibid. col.* 1072. = (*e*) *Joan.* XIV. 31. = (*f*) *Matt.* XIII. 38. = (*g*) *Matt.* XXVIII. 20.

preſſion

preſſion qui convient également à l'Égliſe de Jeſus-Chriſt. L'Être ſuprême l'a fondée : *Jehova poſuit eam.*

LXII. Remarques ſur le partage de la terre d'Iſraël décrit dans ce Chapitre. A-t-il eu un accompliſſement littéral au retour des Juifs après la captivité de Babylone ? N'eſt-il qu'une pure allégorie ? & ſi c'eſt une allégorie, quel en eſt l'objet ?

Le P. Houbigant témoigne être étonné de ce que Dom Calmet, (qu'il nomme toujours *Edmundus* pour *Auguſtinus*,) nie que le partage des tribus décrit dans ce Chapitre ait été obſervé lorſque les Juifs furent revenus de Babylone : il avoue que D. Calmet a recours au ſens allégorique ; mais il ſoutient qu'il ne faut point ſupprimer le ſens littéral, ſi ce n'eſt qu'il ſe trouve contraire à l'Hiſtoire ſacrée, ou que l'on montre quel eſt le ſens allégorique. Il prétend que D. Calmet ne fait ni l'un ni l'autre : *Neutrum facit Edm. Calmet.* Il ajoute que comme il n'eſt pas douteux que tout le reſte de ce qui a été dit ſur le Temple & ſur la terre d'Iſraël ne ſoit une Prophétie, il lui paroît plus sûr de ſuppoſer que les meſures ici marquées ont été obſervées par les Juifs après leur retour, ſoit dans la conſtruction du Temple, ſoit dans la diſtribution du partage des tribus ; quoique nous ignorions comment cela s'eſt fait, parce que l'Hiſtoire ſacrée ſouffre une grande lacune depuis le temps d'Eſdras juſqu'au temps des Maccabées. Mais de ce que c'eſt une Prophétie, il ne s'enſuit nullement qu'elle ait dû avoir un accompliſſement littéral. La Prophétie des eaux qui ſortent du Temple, n'eſt de l'aveu même du P. Houbigant, qu'une ſimilitude, une allégorie dont on chercheroit en vain l'accompliſſement littéral. La Prophétie du partage des tribus peut donc bien être auſſi une pure allégorie. La lacune que ſouffre l'Hiſtoire ſacrée depuis Eſdras juſqu'aux Maccabées n'autoriſe point à y ſuppoſer un accompliſſement littéral dont il n'eſt reſté aucun veſtige, qui d'ailleurs auroit dû avoir lieu au temps même d'Eſdras & de Néhémias, qui ont expreſſément marqué le rétabliſſement du Temple & de la ville ſainte, juſqu'à nous décrire ſes murs & ſes portes, ſans faire aucune mention des meſures marquées par Ezéchiel. D'ailleurs le partage des tribus n'a pas même pu avoir lieu, puiſque la plus grande partie des douze tribus n'eſt point revenue, & que les Samaritains qui occupoient une partie de leurs pays, n'ont point été chaſſés. Il n'eſt donc nullement étonnant que D. Calmet nie un accompliſſement littéral, qui non-ſeulement eſt ſans preuve, mais eſt contraire à l'hiſtoire même, puiſque l'hiſtoire fait aſſez connoître & que la plus grande partie des douze tribus n'eſt point revenue, & que les Samaritains n'ont point été chaſſés. Il n'eſt donc pas étonnant que D. Calmet ne trouvant aucun veſtige d'accompliſſement littéral, ait eu recours à la ſeule allégorie. On nous objecte qu'il devoit donc montrer quelle étoit cette allégorie. Mais il l'a montré en diſant expreſſément qu'elle regarde l'Egliſe de Jeſus-Chriſt : il le répete au moins deux fois, & c'eſt par-là qu'il finit ſon Commentaire ſur ce Chapitre : » L'Egliſe Chrétienne, dit-il, devoit » ſuccéder aux honneurs de Jéruſalem, & poſſéder dans la réalité celui » qui lui fait véritablement porter le nom de ville du Seigneur : *Do-*

» *minus ibidem* : puiſque Jeſus-Chriſt lui a promis de demeurer avec » elle juſqu'à la conſommation des ſiecles : (*a*) *Ecce ego vobiſcum ſum*, » *omnibus diebus*, *uſque ad conſummationem ſeculi.* « On deſireroit peut-être que D. Calmet eût développé cette allégorie. Mais ſon Ouvrage étant un *Commentaire littéral*, il ne ſeroit pas juſte d'exiger de lui qu'il eût entré dans le détail des allégories. D'ailleurs celle-ci a ſans doute ſes difficultés qui ne pourront être bien éclaircies que lorſque la Prophétie recevra ſon dernier accompliſſement dans la converſion future de la nation Juive, dont les douze tribus peuvent bien être aujourd'hui confondues aux yeux des hommes, mais demeurent toujours diſtinguées aux yeux de Dieu, devant qui tous les ſiecles ſont préſents, & qui ſaura bien les diſtinguer en les raſſemblant dans la céleſte patrie, où le rétabliſſement d'Iſraël recevra ſon entiere conſommation. La difficulté de développer tous les rapports dont une allégorie peut être ſuſceptible, n'empêche point que ce ne puiſſe être & que ce ne ſoit en effet une allégorie. S'il eſt difficile d'expliquer l'allégorie du partage des terres, il ne le ſeroit pas moins d'expliquer celle des eaux qui ſortent du Temple : & malgré ces difficultés l'une de ces allégories n'eſt pas moins réelle que l'autre. Du reſte je ne ceſſerai d'avouer que je dois beaucoup aux travaux & aux lumieres du R. P. Houbigant. Si ſur quelques points je m'écarte de ſes vues, c'eſt un effet de l'impartialité que le Public attend de moi : ſi en m'écartant de ſes vues, j'expoſe les motifs qui m'en ont éloigné, c'eſt pour mettre le Public en état de mieux juger du parti que j'ai cru devoir prendre.

REMARQUES SUR DANIEL.

1. Remarques ſur les Prophéties de Daniel. Clarté admirable de ces Prophéties. Témoignage de S. Jérôme. Le ſens propre & immédiat paroît être ici l'unique?

AUTANT il y a d'obſcurité dans les Prophéties d'Ezéchiel, autant il y a de clarté & de lumiere dans celles de Daniel. S. Jérôme, dans ſon Prologue ſur ce Prophete, obſerve que nul autre n'a parlé ſi ouvertement de Jeſus-Chriſt : (*b*) *Illud in Præfatione commoneo, nullum Prophetarum tam apertè dixiſſe de Chriſto. Non enim ſolùm ſcribit eum eſſe venturum, quod eſt commune cum cæteris : ſed etiam quo tempore venturus ſit docet, & reges per ordinem digerit, & annos enumerat, ac manifeſtiſſima ſigna prænuntiat. Quæ quia vidit Porphyrius univerſa completa, & tranſacta negare non poterat, ſuperatus hiſtoriæ veritate in hanc prorupit calumniam ; ut ea quæ in conſummatione mundi de Antichriſto futura dicuntur, propter geſtorum in quibuſdam ſimilitudinem ſub Antiocho Epiphane impleta contendat. Cujus impugnatio teſtimonium veri-*

(*a*) *Matt.* XXVIII. 20. = (*b*) *Hier. Prol. in Dan. Tom. III. col.* 1071.

tatis eſt. Tanta enim dictorum fides fuit, ut Propheta incredulis hominibus non videatur futura dixiſſe, ſed narraſſe præterita. Non-ſeulement Daniel parle clairement de Jeſus-Chriſt, mais ce qu'il en dit ſe trouve lié avec la ſucceſſion des Empires & des Monarchies ; & ce qu'il dit de ces Monarchies & de ces Empires, eſt auſſi clair que ce qu'il dit de Jeſus-Chriſt. Il n'y a point ici de voiles ni d'énigmes, le ſens propre & littéral du texte en eſt le ſens unique. On a ſeulement prétendu que ce qu'il dit d'Antiochus Epiphanes pouvoit être un ſymbole de ce qui concerne l'Antechriſt : mais cela peut venir de ce qu'on a quelquefois confondu ce qu'il dit de cet Antiochus avec ce qu'il dit de l'Antechriſt : car il parle véritablement de l'un & de l'autre : mais il ſeroit peut-être au moins auſſi difficile d'appliquer à l'Antechriſt tout ce qui regarde Antiochus, qu'il le ſeroit d'appliquer à Antiochus ce qu'il dit de l'Antechriſt. Nous ne conſidérerons donc ici que le ſens littéral & immédiat, parce qu'il paroît être l'unique.

II. Objet des Chapitres I. & II. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Ce Chapitre eſt purement hiſtorique : il ne renferme aucune Prophétie. C'eſt l'hiſtoire du commencement de la captivité de Babylone. On y voit les premieres années de Daniel dans cette captivité.

CHAPITRE II. Ici commencent les Prophéties. C'eſt le ſonge de Nabuchodonoſor expliqué par Daniel : c'eſt la *ſtatue de quatre métaux* briſée par une petite pierre qui devient une grande montagne. La tête d'or, c'eſt Nabuchodonoſor ; Daniel même le déclare, d'où S. Jérôme conclut que c'eſt l'Empire des Babyloniens. (*a*) Caput, *inquit*, aureum tu es Rex. *Per quod oſtenditur primum regnum Babylonium, auro pretioſiſſimo comparatum.* La poitrine & les bras d'argent, c'eſt, dit Daniel à Nabuchodonoſor, un autre Empire qui s'élevera après vous, mais qui ſera moindre que vous. S. Jérôme & tous les Interpretes conviennent que c'eſt l'Empire des Medes & des Perſes : (*b*) *Medorum videlicet atque Perſarum, quod argenti habet ſimilitudinem, minus priore, & majus ſequente.* Le ventre & les cuiſſes d'airain, c'eſt un troiſieme Empire qui commandera à toute la terre. S. Jérôme & la plupart des Interpretes conviennent que c'eſt l'Empire d'Alexandre & de ſes ſucceſſeurs : (*c*) *Alexandrum ſignificat, & regnum Macedonum, ſucceſſorumque Alexandri. Quod rectè æneum dicitur : inter omnia enim metalla æs vocalius eſt, & tinnit clariùs, & ſonitus ejus longè latèque diffunditur, ut non ſolùm famam & potentiam regni ; ſed & eloquentiam Græci ſermonis oſtenderit.* Les jambes de fer & les pieds de fer mêlé d'argile, c'eſt un quatrieme Empire. S. Jérôme & la plupart des Interpretes conviennent que c'eſt l'Empire Romain : (*d*) *Regnum autem quartum, quod perſpicuè pertinet ad Romanos, ferrum eſt, quod comminuit & domat omnia : ſed pedes ejus & digiti ex parte ferrei, & ex parte ſunt fictiles, quod hoc*

(*a*) *Hier. in Dan. II. Tom. III. col.* 1081. (*b*) *Ibid.* (*c*) *Ibid.* (*d*) *Ibid.*

tempore manifeſtiſſimè comprobatur. Sicut enim in principio nihil Romano imperio fortius & durius fuit : ita in fine rerum nihil imbecillius , quando & in bellis civilibus , & adversùm diverſas nationes , aliarum gentium barbararum indigemus auxilio. La petite pierre qui détachée d'une montagne ſans aucune main d'homme vient renverſer ce coloſſe , & devient une grande montagne qui remplit toute la terre ; c'eſt un cinquieme Empire qui ſubſiſtera éternellement. S. Jérôme & la plupart des Interpretes reconnoiſſent que c'eſt l'Empire de Jeſus-Chriſt. (*a*) *In fine autem horum omnium regnorum auri , argenti , æris & ferri ,* abſciſſus eſt lapis , *Dominus atque Salvator* , ſine manibus , *id eſt abſque coitu & humano ſemine , de utero virginali ; & contritis omnibus regnis* factus eſt mons magnus , & implevit univerſam terram. Ici S. Jérôme releve l'abus que les ennemis de l'Egliſe faiſoient de ce texte : *Quod Judæi & impius Porphyrius malè ad populum referunt Iſrael , quem in fine ſeculorum volunt eſſe fortiſſimum , & omnia regna conterere , & regnare in æternum.* Quelques-uns ont prétendu que le quatrieme Empire étoit celui des Lagides en Egypte & des Séleucides en Syrie ; & que le cinquieme repréſenté par la petite pierre qui devient une grande montagne étoit celui des Romains. Dom Calmet & le P. Houbigant ont ſuivi ce ſyſtême : mais le Lecteur peut ſe rappeller ce qui a été dit ſur cela dans la Diſſertation ſur les quatre Empires , où je crois avoir répondu aux objections du P. Houbigant , & à celles de Dom Calmet en juſtifiant l'opinion commune.

III. Objet des Chapitres III. & IV. Obſervation ſur les Chapitres V. & VI.

CHAPITRE III. Ce Chapitre eſt uniquement hiſtorique. C'eſt la ſtatue d'or dreſſée par Nabuchodonoſor pour être adorée : les trois jeunes Hébreux refuſant de l'adorer , ſont jettés dans la fournaiſe , & en ſont miraculeuſement délivrés. Nabuchodonoſor rend hommage au Dieu d'Iſraël. La fin du Chapitre depuis le ℣. 98. incluſivement paroît être le commencement d'un édit du même Prince continué au Chapitre ſuivant. C'eſt un ſecond hommage rendu au Dieu d'Iſraël par Nabuchodonoſor.

CHAPITRE IV. C'eſt encore un Chapitre preſque tout hiſtorique : il s'y trouve bien une Prophétie , mais jointe à ſon accompliſſement en la perſonne de Nabuchodonoſor. C'eſt le ſonge dans lequel ce Prince vit un arbre abattu. Daniel lui déclare que ce ſonge lui marque le profond abaiſſement dont il eſt menacé. Nabuchodonoſor éprouve la vérité de cette menace. Il eſt réduit à l'état des bêtes , remonte enſuite ſur ſon trône , & rend gloire à Dieu.

Les Chapitres V. & VI. renferment des faits anticipés , qui donnent lieu de ſoupçonner qu'ils ont été tranſpoſés par les Copiſtes. Nous avons vu ſemblables tranſpoſitions dans Jérémie , & pour ſuivre mieux l'ordre

(*a*) *Ibid.*

du texte ſacré, nous en avons ſuivi les dates. C'eſt auſſi ce que nous allons faire ici, en paſſant aux deux Chapitres ſuivants.

IV. Objet du Chapitre VII. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VII. C'eſt la *viſion des quatre animaux* repréſentants une ſeconde fois les quatre Empires qui ont été déjà montrés dans la ſtatue de quatre métaux. Mais cette Prophétie eſt beaucoup plus étendue, & renferme un détail beaucoup plus circonſtancié. La premiere bête eſt une lione qui repréſente l'Empire des Chaldéens, & particuliérement Nabuchodonoſor : tous les Interpretes en conviennent : S. Jérôme dit : (a) *Regnum Babylonium propter ſæviùiam, & crudelitatem, ſive propter luxuriam & vitam libidini ſervientem, non leo, ſed leæna appellatur.* Et plus loin : *Nota ordinem : qui in imagine caput aureum dicitur, hìc leæna appellatur.* Le ſecond animal eſt un ours qui a dans ſa bouche & dans ſes dents, trois rangs, ou ſelon le texte original trois eſpeces de côtes ou longues dents. On convient encore que ce ſecond animal repréſente l'Empire des Perſes fondé par Cyrus. Voici ce qu'en dit S. Jérôme : (b) *Beſtia ſecunda urſo ſimilis, ipſa eſt de qua in Viſione ſtatuæ legimus* : Pectus ejus & brachia de argento : *Hæc ob duritiam & ferocitatem urſo comparatur. Rigidum enim & parcioris victûs in morem Lacedæmoniorum, regnum Perſarum fuit.... Tres ordines* (c) *in ore regni Perſarum & in dentibus ejus, tria regna debemus accipere : Babyloniorum, Medorum atque Perſarum : quæ in unum redacta ſunt regnum.* La troiſieme bête qui eſt un léopard à quatre têtes, repréſente l'Empire des Grecs fondé par Alexandre : on en convient encore : & voici comme l'explique S. Jérôme : (d) *Tertium regnum Macedonum, de quo in ſtatua legimus :* Venter & femora ejus ex ære, *pardo beſtiæ velociſſimæ & ἁρματικῇ comparatur, quæ præceps fertur ad ſanguinem, & ſaltu in mortem ruit.* Et alas habebat quatuor. *Nihil enim Alexandri victoria velocius fuit, qui ab Illyrico & Adriatico mari uſque ad Indicum Oceanum & Gangen fluvium, non tam prœliis quàm victoriis percurrit, & in ſex annis partem Europæ, & omnem ſibi Aſiam ſubjugavit. Quatuor autem capita eoſdem dicit duces ejus, qui poſteà ſucceſſores regni extiterunt, Ptolemæum, Seleucum, Philippum, Antigonum. Quodque additur* : Et poteſtas data eſt ei, *oſtendit, non Alexandri fortitudinis ; ſed Domini voluntatis fuiſſe.* La quatrieme bête eſt toute différente des autres, & paroît beaucoup plus terrible : la plupart des Interpretes reconnoiſſent que c'eſt l'Empire Romain ; & c'eſt le ſentiment de S. Jérôme : (e) *Beſtia quarta.... quartum quod nunc orbem tenet terrarum, imperium Romanorum eſt, de quo in ſtatua dicitur :* Tibiæ ejus ferreæ ; pedum quædam pars ferrea, quædam fictilis ; *& tamen ipſum ferri ex parte nunc meminit, dentes ejus ferreos & magnos eſſe conteſtans. Satiſque miror, quòd cùm ſuprà leænam, & ur-*

(a) *Hier. in Dan.* VII. *Tom. III. col.* 1099. = (b) *Ibid.* = (c) *Ibid. col.* 1100. = (d) *Ibid.* = (e) *Ibid.*

ſum, & pardum, in tribus regnis poſuerit, Romanum regnum nulli beſtiæ comparârit; niſi fortè ut formidoloſam faceret beſtiam, vocabulum tacuit; ut quidquid ferocius cogitaverimus in beſtiis, hoc Romanos intelligamus... Illud autem quod ſequitur. Comedens atque comminuens, & reliqua pedibus ſuis conculcans, *ſignificat omnes nationes, vel interfectas ab eis, vel tributo & ſervituti ſubjugatas.*

V. Remarques ſur les Prophéties qui concernent le quatrieme Empire déſigné par la quatrieme bête. Eſt ce l'empire des ſucceſſeurs d'Alexandre, ou celui des Romains? Témoignages de S. Jérôme.

Le détail qui vient enſuite a fait naître diverſes interprétations : on convenoit aſſez généralement qu'il s'étend juſqu'à la fin des ſiecles, & que la petite corne ennemie de Dieu & de ſes Saints repréſente l'Antechriſt : mais on s'efforçoit de découvrir le détail des révolutions qui conduiſent juſques-là ; & comme ce détail regardoit des temps à venir, on ſe trouvoit réduit à former diverſes conjectures plus ou moins fondées, ſelon les temps, & les événements étoient plus ou moins avancés. Porphyre ennemi de la Religion Chrétienne, qui vouloit que toutes ces Prophéties fuſſent relatives à des événements accomplis, & écrites après l'accompliſſement, ſe perſuadoit & vouloit perſuader aux autres que la petite corne dont le Prophete va parler repréſentoit Antiochus Epiphanes : en conſéquence il vouloit que ce quatrieme Empire fût celui des ſucceſſeurs d'Alexandre, enſorte qu'il diviſoit le troiſieme Empire, l'Empire des Grecs ; il attribuoit à Alexandre le troiſieme Empire, & à ſes ſucceſſeurs le quatrieme. C'eſt ce que S. Jérôme lui reproche : (*a*) *Porphyrius duas poſteriores beſtias, Macedonum & Romanorum, in uno Macedonum regno ponit, & dividit : pardum volens intelligi ipſum Alexandrum ; beſtiam autem diſſimilem cæteris beſtiis, quatuor Alexandri ſucceſſores, & deinde uſque ad Antiochum cognomento Epiphanen, decem reges enumerat, qui fuerunt ſæviſſimi ; ipſoſque reges non unius ponit regni, verbi gratiâ, Macedoniæ, Syriæ, Aſiæ & Ægypti ; ſed de diverſis regnis unum efficit regum ordinem : ut videlicet ea quæ ſcripta ſunt,* os loquens ingentia, *non de Antichriſto ; ſed de Antiocho dicta credantur.... Fruſtrà* (*b*) *Porphyrius* cornu parvulum, *quod poſt decem cornua ortum eſt, Epiphanem Antiochum ſuſpicatur, & de decem cornibus tria evulſa cornua ſextum Ptolemæum..... Evergetem & Artaxiam regem Armeniæ. Quorum priores multo antequam Antiochus naſceretur, mortui ſunt ; contrà Artaxiam verò dimicaſſe quidem Antiochum novimus ; ſed illum in regno priſtino permanſiſſe.* Il paroît aſſez qu'il y a dans ce texte une lacune ; & que lorſqu'il s'agit de nommer les trois Princes que Porphyre prétendoit être déſignés par les trois cornes, le texte n'en nomme que deux, *Ptolémée Evergetes* & *Artaxias.* Cependant comme Evergetes n'étoit pas *le ſixieme* mais le ſeptieme, on pourroit ſoupçonner que S. Jérôme avoit dit *ſextum Ptolemæum Philometorem, & ſeptimum Ptolemæum Evergetem.* Mais la ſuite

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid. col.* 1101.

ſemble s'y oppoſer en ce qu'il dit que les deux premiers étoient morts avant qu'Antiochus fût né ; puiſqu'au contraire ces deux Princes ſurvécurent à Antiochus. Peut-être a-t-il ici confondu Evergetes II. avec Evergetes I. qui fut le troiſieme Roi d'Egypte, & mourut avant qu'Antiochus fût né. Quoi qu'il en ſoit, S. Jérôme montre aſſez le défaut du ſyſtême de Porphyre, en faiſant obſerver qu'il diviſoit le troiſieme Empire pour en former en même temps le troiſieme & le quatrieme. S. Jérôme abandonne donc cette fauſſe opinion, pour s'attacher à l'opinion commune, qui juſqu'à ſon temps avoit reconnu dans le quatrieme Empire celui des Romains. *Ergo dicamus quod omnes ſcriptores eccleſiaſtici tradiderunt : in conſummatione mundi, quando regnum deſtruendum eſt Romanorum, decem futuros reges qui orbem Romanum inter ſe dividant : & undecimum ſurrecturum eſſe regem parvulum qui tres reges de decem regibus ſuperaturus ſit, id eſt, Ægyptiorum régem, & Africæ & Æthiopiæ : ſicut in conſequentibus manifeſtiùs dicemus. Quibus interfectis, etiam ſeptem alii reges victori colla ſubmittent.* Et ecce, *ait*, oculi quaſi oculi hominis erant in cornu iſto. *Ne eum putemus, juxta quorumdam opinionem, vel diabolum eſſe vel dæmonem ; ſed unum de hominibus, in quo totus ſatanas habitaturus ſit corporaliter.* Et os loquens ingentia. *Eſt enim homo peccati, filius perditionis, ita ut in Templo Dei ſedere audeat, faciens ſe quaſi Deum.*

VI. Remarques ſur le ſentiment des Anciens & des Modernes touchant ce quatrieme Empire. Tableau des révolutions de l'Empire Romain depuis Jeſus-Chriſt.

Maintenant que les temps & les événements ſont beaucoup plus avancés qu'ils ne l'étoient du temps de S. Jérôme & du temps des Auteurs Eccléſiaſtiques dont il rapportoit le ſentiment commun, il eſt aiſé d'appercevoir que leurs vues n'avoient pas toute la juſteſſe que l'on pourroit y deſirer, mais à laquelle il étoit fort difficile, pour ne pas dire impoſſible, de parvenir dans des ſiecles où l'on ne pouvoit parler de ces événements que par conjectures. Il faut diſtinguer dans cette interprétation les objets principaux qui en forment le fond, d'avec les objets acceſſoires qui concernent le détail des événements. Le fond conſiſte en deux points : c'eſt que la quatrieme bête repréſente l'Empire Romain, que cet Empire ſera diviſé en dix Monarchies principales, que du milieu d'elles s'en élevera une qui ſera ennemie de Dieu & de ſes Saints ; & que celle-ci en renverſera trois. Voilà ce que l'on a toujours vu clairement dans cette Prophétie. Mais quelles ſeront ces dix Monarchies ? quelle ſera celle qui doit naître après les dix ? quelles ſeront les trois qu'elle abattra ? voilà ſur quoi on a pu ſe méprendre avant l'événement. On comprenoit bien encore qu'à la tête de cet Empire ennemi de Jeſus-Chriſt ſe trouvera l'Antechriſt que Jeſus-Chriſt doit exterminer par l'éclat de ſa preſence dans ſon dernier avénement. Mais on croyoit la durée des ſiecles plus avancée, & la fin des temps moins éloignée qu'elle ne l'étoit en effet. On appercevoit bien qu'il y auroit une certaine liaiſon entre la ruine de l'Empire Romain, & la fin des ſiecles : mais

on ne prévoyoit pas ce qui eſt arrivé, que l'Empire Romain ſeroit d'abord diviſé en deux grandes branches, l'une qui continueroit de dominer dans l'Occident, & l'autre qui auroit dans l'Orient le centre de ſa domination; que l'Empire d'Occident s'éteindroit long-temps avant l'Empire d'Orient; & qu'avant que l'Empire d'Orient fût éteint, l'Empire Romain renaîtroit dans l'Occident. On ne prévoyoit pas ce qui eſt arrivé, que ce ſeroit ſur les ruines de l'Empire d'Occident que s'éleveroient de nouvelles Monarchies qui ſe trouveroient réduites préciſément au nombre de dix, lorſque s'éleveroit un Empire Antichrétien fondé par Mahomet, qui eſt ainſi devenu le précurſeur de l'Antechriſt. On ne prévoyoit pas ce qui eſt depuis arrivé, que cet Empire Antichrétien né dans le ſein de l'Arabie envahiroit dès ſes premiers temps l'Empire des Perſes, ſubjugueroit long-temps après l'Empire des Grecs, & ne ceſſeroit enſuite de menacer l'Empire des Romains, encore aujourd'hui heureuſement ſubſiſtant dans l'Occident par un effet ſingulier de la protection de Dieu ſur les Princes Chrétiens & Catholiques qui depuis Charlemagne ont gouverné & gouvernent encore cet Empire. Il étoit impoſſible que les Ecrivains Eccléſiaſtiques puſſent prévoir tous ces événements que le grand tableau de l'hiſtoire nous met aujourd'hui ſous les yeux. Il n'eſt donc pas étonnant que S. Jérôme & ceux qui avoient écrit avant lui, aient pu ſe méprendre ſur ces détails. Les mépriſes des Anciens dans l'Interprétation de cette Prophétie ont fait naître chez les Modernes de nouvelles vues & de nouvelles conjectures. On eſt venu juſqu'à vouloir même faire revivre l'ancien ſyſtême de Porphyre; on a prétendu en corriger les défauts. On a vu ſucceſſivement ce ſyſtême renouvellé avec quelques différences dans les détails, chez les Proteſtants par Grotius, & parmi les Catholiques mêmes par Dom Calmet & par le P. Houbigant. Le Lecteur peut ici ſe rappeller ce que j'ai répondu aux ſyſtêmes de D. Calmet & du P. Houbigant dans la Diſſertation ſur les quatre Empires prédits par Daniel : je crois en avoir montré le faux : & en juſtifiant l'opinion commune, j'ai eſſayé de montrer les rapports qui ſe trouvent entre la Prophétie & les événements accomplis : la ſuite des temps décidera de la valeur des conjectures qui concernent les événements futurs.

VII. Objet du Chapitre VIII. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VIII. C'eſt *la viſion du Bélier & du Bouc*, dont l'un repréſente l'Empire des Perſes & des Medes; & l'autre l'Empire des Grecs, c'eſt-à-dire, d'Alexandre & de ſes ſucceſſeurs, d'entre leſquels s'éleve Antiochus Epiphanes repréſenté par la petite corne qui ſort de l'une des quatre de ce Bouc. C'eſt ſur quoi tous les Interpretes ſont d'accord : c'eſt auſſi ce que S. Jérôme y voit; c'eſt ce qu'il exprime en ces termes : (*a*) *Arietem Darium vocat avunculum Cyri, qui*

(*a*) *Hier. in Dan.* VIII. *Tom. III. col.* 1104.

poſt

poſt Aſtyagen patrem regnavit in Medis. Cornu autem unum exelſius altero atque ſuccreſcens, ipſum Cyrum ſignificat, qui poſt Aſtyagen avum maternum, cum avunculo Dario quem Græci Κυαξαρὴν *vocant, Medis imperavit & Perſis.* Plus loin lorſque le Prophete voit ce Bélier frappant des cornes vers l'Occident, vers l'Aquilon & vers le Midi : S. Jérôme y découvre les derniers temps de cette Monarchie : (*a*) *Non ipſum arietem, Cyrum videlicet, vel Darium; ſed ejuſdem regni arietem, id eſt Darium alterum, qui ultimus potentiæ Perſicæ Rex fuit, & quem ſuperavit Alexander Philippi filius rex Macedonum.* Enſuite en parlant du Bélier, il dit : (*b*) *Porrò hircus caprarum qui veniebat ab Occidente, & propter nimiam velocitatem terram tangere non videbatur, Alexander eſt, rex Græcorum, qui ſubverſis Thebis, in Perſas arma corripuit; & apud Granicum fluvium inito certamine, Darii duces ſuperavit; & ad extremum ipſum percuſſit arietem, & duo ejus confregit cornua, Medos atque Perſas, miſitque eum ſub pedibus ſuis, & utrumque cornu ſuo ſubjugavit imperio.* Il vient enſuite à la grande corne à laquelle quatre autres ſuccedent : (*c*) *Cornu autem grande, ipſe eſt rex primus Alexander, quo triceſimo ſecundo ætatis ſuæ anno mortuo in Babylone, ſurrexerunt pro eo quatuor duces ejus qui ſibi imperium diviſerunt : Ægyptum enim Ptolemæus Lagi filius tenuit : Macedonas Philippus qui & Arideus frater Alexandri : Syriam & Babylonem, & omnia regna Orientis, Seleucus Nicanor : Aſiæ regnavit Antigonus : ſed non in fortitudine ejus : nullus enim magnitudini Alexandri potuit coæquari.* S. Jérôme conſidere ici l'un des premiers partages qui furent faits après la mort d'Alexandre : mais ces partages ne devinrent fixes qu'après la bataille d'Ipſus. Alors Ptolémée conſerva l'Egypte ; Séleucus, la Syrie ; Caſſandre eut la Macédoine & la Grece ; Lyſimaque, la Thrace & la Bithynie. S. Jérôme vient enſuite à la petite corne : (*d*) *Et poſt multa tempora, Syriæ rex impudens facie, & intelligens propoſitiones, conſurget Antiochus* Ἐπιφανὴς, *filius Seleuci, qui & Philopator appellatus eſt. Qui cùm obſes fuiſſet Romæ, & neſciente ſenatu per dolum cepiſſet imperium contra Ptolemæum Philometorem dimicavit, hoc eſt contra Meridiem, & contra Ægyptios. Rursùmque ad Orientem, & contra eos qui res novas in Perſide moliebantur : ad extremum contra Judæos dimicans, captâ Judæâ, ingreſſus eſt Jeroſolymam : & in Templo Dei ſimulacrum Jovis Olympii ſtatuit; & uſque ad fortitudinem cœli, id eſt, filios Iſrael, qui Angelorum vallabantur auxilio, erexit magnificentiam ſuam, ita ut de ſanctis plurimos idololatriæ ſubjiceret : & velut ſtellas cœli conculcaret pedibus ſuis.* Voici comment il compte les deux mille trois cents jours de déſolation : (*e*) *Legamus Machabæorum libros & Joſephi hiſtoriam, ibique ſcriptum reperiemus, centeſimo quadrageſimo tertio anno à Seleuco, qui primus regnavit*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Ibid. col.* 1105. = (*d*) *Ibid.* = (*e*) *Ibid.*

in Syria poſt Alexandrum, ingreſſum Antiochum Jeroſolymam, & univerſa vaſtaſſe, reverſuraque anno tertio, in Templo poſuiſſe ſtatuam Jovis, & uſque ad Judam Machabæum, id eſt, uſque ad annum centeſimum quadrageſimum octavum per annos vaſtitatis Jeruſalem ſex, contaminationis autem templi tres, duo millia trecentos dies, id eſt, annos ſex (a) & tres menſes eſſe completos, per quos Templum purgatum eſt. Quidam pro duobus millibus trecentis, duo millia ducentos legunt, ne ſex anni & tres menſes ſupereſſe videantur. Il faut obſerver que les deux mille trois cents jours ſont environ ſix ans & demi, ſelon le calcul des années lunaires de trois cents cinquante-quatre ou trois cents cinquante-cinq jours : & que pour atteindre juſqu'à ce terme, il paroît qu'il faut aller juſqu'à la mort de l'impie Antiochus, l'an cent quarante-neuf du regne des Grecs, c'eſt-à-dire des Séleucides. S. Jérôme ajoute : (b) *Hunc locum plerique noſtrorum ad Antichriſtum referunt, & quod ſub Antiocho in typo factum eſt, ſub illo in veritate dicunt eſſe complendum.* Mais il n'inſiſte pas ſur cette allégorie, & continue d'appliquer cette Prophétie au temps d'Antiochus, qui paroît bien en effet en être l'objet principal, & peut-être unique. Revenons maintenant aux Chapitres V. & VI.

VIII. Objet des Chapitres V. & VI. Objet du Chapitre IX. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE V. C'eſt le Feſtin ſacrilege du Roi Baltaſſar, & l'apparition d'une main qui écrit ſur la muraille ces trois mots myſtérieux, *Mane*, *Thecel*, *Phares*. Daniel les explique ; & c'eſt la ſeule Prophétie contenue dans ce Chapitre. Elle annonce la mort de Baltaſſar & l'exſtinction de ſon Empire, qui va tomber entre les mains des Medes & des Perſes : ce qui arrive auſſi-tôt.

CHAPITRE VI. Ce Chapitre ne contient aucune Prophétie. C'eſt le récit du danger auquel Daniel fut expoſé, lorſque ſous Darius le Mede, la jalouſie des Officiers du Prince, obtint que ce Prophete fût jetté dans la foſſe aux lions, d'où il ſortit ſans être bleſſé : ce qui donna lieu à un édit de Darius en faveur de la Religion des Juifs. Nous avons vu ce que renferment les Chapitres VII. & VIII.

CHAPITRE IX. Daniel implore la miſéricorde du Seigneur pour ſon peuple. L'Ange Gabriel vient lui annoncer le temps précis de la venue du Meſſie. C'eſt la célebre Prophétie des *ſeptante ſemaines*. La plupart des Interpretes reconnoiſſent qu'elles doivent ſe terminer à Jeſus-Chriſt, qui eſt le Meſſie promis ; mais on varie ſur la maniere de compter ces années. Cette variété de ſentiments éclata dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, & donna lieu à S. Jérôme de s'en tenir à la ſimple expoſition des différents ſyſtêmes. Voici comment il en parle : (c) *Scio de hac quæſtione ab eruditiſſimis viris variè diſputatum, & unum-*

(a) Ces mots, *id eſt, annos ſex*, omis dans l'édition des Bénédictins, ſont viſiblement exigés par le ſens même du texte. = (b) *Ibid. col.* 1106. = (c) *Hier. in Dan.* IX. *Tom. III. col.* 1109.

quemquè pro captu ingenii ſui dixiſſe quod ſenſerat. Quia igitur periculoſum eſt de magiſtrorum Eccleſiæ judicare ſententiis, & alterum præferre alteri, dicam quid unuſquiſque ſenſerit, lectoris arbitrio derelinquens, cujus expoſitionem ſequi debeat. Après ce préliminaire, il expoſe le ſentiment de Jules Africain, d'Euſebe de Céſarée, de S. Hippolyte, Evêque & Martyr, d'Apollinaire de Laodicée, de S. Clément d'Alexandrie, d'Origene, de Tertullien, & enfin des Hébreux. Il ſeroit ſans doute trop long de rapporter ici l'expoſé de ces divers ſentiments. J'obſerverai ſeulement que Jules Africain avoit très-bien compris le ſens de la Prophétie, en fixant le commencement de ces ſeptante ſemaines, à la vingtieme année d'Artaxerxès-Longuemain, ſelon ce que S. Jérôme en rapporte d'après le témoignage d'Euſebe : (*a*) *Dicit autem ipſe Angelus ſeptuaginta annorum hebdomadas, id eſt, annos quadringentos nonaginta, ab exitu ſermonis ut reſpondeatur, & ut ædificetur Jeruſalem, viceſimum Artaxerxis regis Perſarum annum habere principium.* On peut ici ſe rappeller ce que nous avons dit ſur ce ſujet dans la Diſſertation ſur les ſeptante ſemaines de Daniel.

IX. Objet des Chapitres X. & XI. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE X. Ce Chapitre ne contient aucune Prophétie ; mais il prépare à celle qui eſt contenue dans le Chapitre ſuivant. Dans celui-ci Daniel fait le récit d'une viſion de l'Ange Gabriel qui eſt envoyé pour lui annoncer les révolutions qui regardent l'Empire des Perſes & l'Empire des Grecs, relativement à ſon peuple.

CHAPITRE XI. L'Ange Gabriel annonce les entrepriſes des Perſes contre les Grecs, & la ruine de l'Empire des Perſes. Le regne d'Alexandre & le partage de ſes Etats en quatre Monarchies ; les révolutions particulieres des deux principales, qui ſont celle des Lagides *au Midi*, c'eſt-à-dire, dans l'Egypte, & celle des Séleucides *au Nord*, c'eſt-à-dire, dans la Syrie, juſqu'à la mort d'Antiochus-Epiphanes, dont le regne y eſt particuliérement caractériſé. Tous les Interpretes ſont d'accord ſur cela, du moins quand aux points principaux. S'il y a entr'eux quelques variétés, ce n'eſt que dans le détail ſur certains points de la Prophétie. Je rapporterai ſeulement ici quelques-uns des principaux traits du Commentaire de S. Jérôme : (*b*) *Quatuor reges poſt Cyrum dicit in Perſide ſurrecturos : Cambyſen filium Cyri ; & Smerden Magum qui Pantapten filiam Cambyſes duxit uxorem. Qui cùm à ſeptem Magis fuiſſet occiſus ; & in locum ejus Darius ſuſcepiſſet imperium, eadem Pantaptes nupſit Dario ; & ex eo Xerxen genuit filium, qui potentiſſimus rex & ditiſſimus, adversùm Græciam innumerabilem duxit exercitum, & ea geſſit quæ Græcorum narrant hiſtoriæ.* Plus loin : *Perſpicuè de magno Alexandro rege Macedonum loquitur, qui Philippi filius*

(*a*) *Ibid. col.* 1110. *ex Euſeb. lib.* 8. *Præp. Evang. cap.* 1. = (*b*) *Hier. in Dan.* XI. *Tom. III. col.* 1121.

fuit : hic enim Illyricis Thracibuſque ſuperatis, victâ Græciâ Thebiſque ſubverſis, tranſivit in Aſiam : & fugatis Darii ducibus, urbem Sardis cepit : poſteaque captâ Indiâ, & urbe Alexandriâ *conditâ ; cùm triginta & duos ætatis haberet annos, & duodecimum imperii annum, in Babylone veneno periit.* Il vient enſuite au partage des états d'Alexandre : & voici le point de vue ſous lequel il le conſidere : (a) *Poſt Alexandrum in quatuor ventos cœli, Orientem videlicet & Occidentem, Meridiem & Septentrionem, regnum illius diviſum eſt. In Ægypto enim primus regnavit Ptolemæus Lagi filius, id eſt, ad Meridiem. In Macedonia Philippus, qui & Arideus, frater Alexandri, id eſt, ad Occidentem. Syriæ & Babylonis, & ſuperiorum locorum, Seleucus Nicanor, id eſt, ad Orientem. Aſiæ & Ponti, cæterarumque in ipſa plaga provinciarum Antigonus, id eſt, ad Septentrionem. Hæc ſecundùm totius orbis plagas dicimus. Cæterùm qui in Judæa eſt ad Aquilonem Syriam, & ad Meridiem Ægyptum habet.* Nous avons déjà fait remarquer que ceux qui expliquent autrement ce partage, le conſiderent ſous un autre point de vue, & principalement tel qu'il fut après la bataille d'Ipſus qui acheva de lui donner ſa conſiſtance. Après avoir montré comment le royaume du Midi déſigne l'Egypte, & le royaume du Nord la Syrie, S. Jérôme explique en ce ſens toute la ſuite de la Prophétie. Je ne puis ici le ſuivre dans ce détail. Il continue ce Commentaire littéral juſqu'à l'endroit où commencent les Prophéties qui regardent Antiochus-Epiphanes : & là il obſerve que les ſentiments ſe diviſent, les uns rapportant au ſeul Antiochus, ce que les autres rapportent à l'Antechriſt, ou du moins expliquent en même temps d'Antiochus & de l'Antechriſt, en conſidérant l'un comme figure de l'autre : (b) *Hucuſque ordo hiſtoriæ ſequitur, & inter Porphyrium ac noſtros nulla contentio eſt. Cætera quæ ſequuntur uſque ad finem volùminis, ille interpretatur ſuper perſona Antiochi qui cognominatus eſt Epiphanes, frater Seleuci, filius Antiochi magni ; qui poſt Seleucum undecim annis regnavit in Syria, obtinuitque Judæam, ſub quo legis Dei perſecutio, & Machabæorum bella narrantur. Noſtri autem hæc omnia de Antichriſto prophetari arbitrantur, qui ultimo tempore futurus eſt. Cùmque eis videatur illud opponi ; quare tantos in medio dereliquerit ſermo propheticus, à Seleuco uſque ad conſummationem mundi : reſpondent quòd & in priori hiſtoria ubi de regibus Perſicis dicebatur, quatuor cornua reges poſt Cyrum Perſarum poſuerit ; & multis in medio tranſilitis, repentè venerit ad Alexandrum regem Macedonum : & hunc eſſe ſcripturæ ſanctæ conſuetudinem, non univerſa narrare ; ſed ea quæ majora videantur exponere. Cùmque multa quæ poſteà lecturi & expoſituri ſumus, ſuper Antiochi perſona conveniant, typum eum volunt Antichriſti habere, & quæ in illo ex parte præceſſerint, in Anti-*

(a) *Ibid. col.* 1122. (b) *Ibid. col.* 1127.

chriſto ex toto eſſe complenda. Et hunc eſſe morem ſcripturæ ſanctæ, ut futurorum veritatem præmittat in typis, juxta illud quod de Domino Salvatore in ſeptuageſimo primo Pſalmo dicitur, qui prænotatur Salomonis; & omnia quæ de eo dicuntur, Salomoni non valent convenire. Neque enim permanſit ille cum ſole & ante lunam generationis (peut-être *per generationes*) *generationum, neque dominatus eſt à mari uſque ad mare, & à flumine uſque ad terminos orbis terrarum; nec omnes gentes ſervierunt ei, neque ante ſolem permanſit nomen ejus, nec benedictæ ſunt in ipſo omnes tribus terræ; neque omnes gentes magnificaverunt eum. Ex parte autem & quaſi in umbra & imagine veritatis in Salomone præmiſſa ſunt, ut in Domino Salvatore perfectiùs implerentur. Sicut igitur Salvator habet & Salomonem & cæteros ſanctos in typum adventûs ſui; ſic & Antichriſtus peſſimum regem Antiochum, qui ſanctos perſecutus eſt, Templumque violavit, rectè typum ſuî habuiſſe credendus eſt. Sequamur igitur expoſitionis ordinem, & juxta utramque explanationem, quid adverſariis, quid noſtris videatur breviter annotemus.* J'ai exprès rapporté ce texte entier pour montrer comment les Anciens établiſſoient la diſtinction des deux ſens, dont les Prophéties peuvent être ſuſceptibles : mais il me ſemble que les Prophéties qui concernent ici Antiochus deſcendent dans un détail ſi étendu & ſi bien vérifié dans Antiochus, qu'il eſt peut-être aſſez douteux qu'elles doivent avoir un ſecond accompliſſement dans l'Antechriſt. S. Jérôme avoue que quand on prétendroit que cela ne regarde qu'Antiochus, la religion n'en ſouffriroit aucun préjudice : (*a*) *Quæ etiamſi potuerit Porphyrius approbare, non de Antichriſto dicta, ſed de Antiocho, quid ad nos qui non ex omnibus Scripturarum locis Chriſti probamus adventum, & Antichriſti mendacium? Pone enim hæc dici de Antiocho, quid nocet religioni noſtræ? Numquid & in ſuperiori viſione, ubi in Antiocho Prophetia conſummata eſt, aliquid de Antichriſto dicitur? Dimittat itaque dubia, & in manifeſtis hæreat.*

X. Objet du Chapitre XII. Témoignage de S. Jérôme.

CHAPITRE XII. La liaiſon de ce Chapitre avec le précédent a donné lieu aux uns de vouloir continuer juſques ſur celui-ci la Prophétie qui regarde Antiochus à la fin du précédent, & à d'autres de vouloir faire remonter ſur la fin du précédent la Prophétie qui dans celui-ci paroît regarder plus particuliérement le temps de l'Antechriſt. D'autres prétendent que ce Chapitre n'eſt applicable qu'au temps de l'Antechriſt : c'eſt le ſentiment de S. Jérôme : (*b*) *Hactenùs Porphyrius utcumque ſe tenuit; & tam noſtrorum imperitis, quàm ſuorum malè eruditis impoſuit, de hoc capitulo quid dicturus eſt, in quo mortuorum deſcribitur reſurrectio : aliis ſuſcitatis in vitam æternam, & aliis in opprobrium ſempiternum? Nec poteſt dicere qui fuerint ſub Antiocho fulgentes quaſi*

(*a*) *Ibid. col.* 1133. = (*b*) *Hier. in Dan.* XII. *Tom. III. col.* 1134.

ſplendor firmamenti ; & alii quaſi ſtellæ in perpetuas æternitates. Sed quid non facit pertinacia ? Quaſi contritus coluber elevat caput : & moriturus in eos qui morituri ſunt venena diffundit. Et hoc, inquit, de Antiocho ſcriptum eſt. S. Jérôme expoſe les efforts que fait Porphyre pour réduire cette Prophétie aux événements qui ont rapport au temps d'Antiochus. Enſuite il revient au ſens qui regarde le temps de l'Antechriſt : (*a*) *Tempore autem Antichriſti talem tribulationem fore, qualis nunquam fuit ex eo quo gentes eſſe cœperunt, veriùs intelligitur. Ponamus enim viciſſe Lyſiam qui victus eſt, & penitùs oppreſſos Judæos eſſe, qui vicerunt : numquid fuit talis tribulatio, qualis eo tempore quo Jeruſalem capta eſt à Babyloniis, Templumque ſubverſum, & omnis populus ductus in captivitatem ? Oppreſſo igitur Antichriſto, & ſpiritu Salvatoris extincto, ſalvabitur populus qui ſcriptus fuerit in libro Dei ; & pro diverſitate meritorum, alii reſurgent in vitam æternam, & alii in opprobrium ſempiternum.* Il vient enſuite aux *trois temps & demi* marqués par le Prophete, & il en tire une preuve pour montrer que cela ne regarde point le temps d'Antiochus : (*b*) *Tempus & tempora, & dimidium temporis, tres & ſemis annos interpretatur Porphyrius, quod & nos juxta Scripturarum ſanctarum idioma non negamus. Nam & ſuprà legimus quòd ſeptem temporæ tranſierint ſuper Nabuchodonoſor, id eſt, ſeptem anni efferationis ejus..... Legimus in Machabæorum libris, Joſephus quoque in eamdem conſentit opinionem, quòd tribus annis Templum pollutum fuerit in Jeruſalem, & in eo Jovis idolum ſteterit ſub Antiocho Epiphane, centeſimo quadrageſimo quinto anno regni Macedonum, à Caſleu menſe ejuſdem anni nono, uſque ad menſem nonum centeſimi quadrageſimi octavi anni, qui faciunt annos tres. Sub Antichriſto autem non tres anni, ſed* tres & ſemis, *hoc eſt, mille ducenti nonaginta dies, deſolationis Templi ſancti & everſionis futuræ eſſe dicuntur.* Il vient enſuite à ces douze cents quatre-vingt-dix jours ; & il en tire encore une preuve contre ceux qui voudroient rapporter cela au temps d'Antiochus. (*c*) *Hos mille ducentos nonaginta dies, Porphyrius in tempore Antiochi, & in deſolatione Templi dicit completos, quam & Joſephus & Machabæorum, (ut diximus,) liber, tribus tantùm annis fuiſſe commemorant. Ex quo perſpicuum eſt tres iſtos & ſemis annos, de Antichriſti dici temporibus, qui tribus & ſemis annis, hoc eſt mille ducentis nonaginta diebus ſanctos perſecuturus eſt, & poſteà corruturus in monte inclyto & ſancto. A tempore igitur* ἐξαλείψεως, *quod nos interpretati ſumus* juge ſacrificium, *quando Antichriſtus orbem obtinens, Dei cultum interdixerit, uſque ad internecionem ejus, tres & ſemis annis, id eſt, mille ducenti & nonaginta dies complebuntur.* Il vient enfin aux treize cents trente-cinq jours : (*d*) *Beatus, inquit, qui interfecto Antichriſto, dies*

(*a*) *Ibid. col.* 1135. = (*b*) *Ibid. col.* 1136. & 1137. = (*c*) *Ibid. col.* 1133. *bis.* = (*d*) *Ibid.*

ſuprà numerum præfinitum quadraginta quinque præſtolatur ; quibus eſt Dominus atque Salvator in ſua majeſtate venturus. Quare autem poſt interfectionem Antichriſti quadraginta quinque dierum ſilentium ſit divinæ ſcientiæ eſt : niſi fortè dicamus, Dilatio regni ſanctorum, patientiæ comprobatio eſt. Il termine ſon Commentaire ſur ce Chapitre en ces termes : (a) *Fruſtrà Porphyrius, quæ in typo Antiochi de Antichriſto dicta ſunt, vult omnia referre ad Antiochum : cujus calumniæ, (ut diximus,) pleniùs reſponderunt Euſebius Cæſarienſis & Apollinarius Laodicenus, & ex parte diſertiſſimus vir martyr Methodius, quæ qui ſcire voluerit, in ipſorum libris poterit invenire.*

XI. Remarques ſur les ℣℣. 2. & 3. Ces verſets ſont-ils applicables au temps d'Antiochus, comme le prétendoit Porphyre, ou à la réſurrection future comme le ſoutient S. Jérôme, & comme le penſent les Interpretes les plus éclairés?

Le P. Houbigant ne prétend pas comme Porphyre que ces Prophéties aient été fabriquées après les événements ; mais il entreprend de ſoutenir, comme Porphyre, qu'elles regardent le temps d'Antiochus, & qu'elles n'ont pas même d'autre objet. Nous avons déjà fait remarquer qu'il prétend s'autoriſer de ce mot *Multi*. » Ce qui empêche, dit-» il, qu'on ne puiſſe entendre de la réſurrection des morts ces deux » verſets 2. & 3. c'eſt ce mot RABBIM, *Multi*, qui ſe dit d'un grand » nombre d'hommes, & non de tous : car tous reſſuſciteront, & non » pas ſeulement pluſieurs ni un grand nombre. D'où il ſuit que le mot » MISENEI, *dormientes*, ne doit point s'entendre de la mort, parce » que tous en ce ſens dormiront, & non pas pluſieurs ni un grand » nombre. Et ces mots, *dormire in terra pulveris*, ne ſe trouvent » jamais employés pour marquer l'état des morts : On doit beaucoup » moins encore inſiſter ſur le mot DIRAUN, qui ſignifie proprement » *fœtor*, & figurément, *contemptus*, l'un & l'autre convenant à la vie » préſente, & non à la vie future. C'eſt pourquoi il faut s'en tenir » aux temps des Maccabées, dont ce Chapitre continue de montrer » la ſuite. Ce nombre d'hommes qui dorment dans la pouſſiere de la » terre, c'eſt la grande multitude des Juifs, qui pour ſe ſouſtraire » aux violences des Généraux d'Antiochus, s'enfuirent dans les déſerts » de la Judée, dans les ſables de l'Arabie, & ſe cacherent dans des » cavernes : ce qui ne peut être nié. Mais il faut entendre encore par » ce *Multi*, ces ſcélérats qui avoient abandonné la religion, & qui » s'étoient livrés au culte des Grecs : car les Maccabées les tuoient par-» tout où ils les trouvoient ; enſorte qu'ils ſe trouverent eux-mêmes » obligés de s'enfuir dans des cavernes, lorſqu'ils n'eurent plus de pro-» tection à attendre des Perſes vaincus par les Maccabées. Ce qui » prouve que les uns & les autres ſont renfermés dans ce mot RABBIM, » *Multi*, c'eſt que la guerre étant finie, les uns reparoiſſent de ma-» niere qu'ils ſont couverts de gloire ; les autres au contraire, de façon » qu'ils ſont chargés d'ignominie. « Je n'ai rien voulu diſſimuler ici

(a) *Ibid. col.* 1334. *bis.*

des motifs allégués par le P. Houbigant. On a déjà vu ce que j'y ai répondu ſommairement dans la Diſſertation ſur les Prophetes : je reprends ici nos preuves : & je dis d'abord avec S. Jérôme, que la durée de la profanation prédite prouve qu'il ne s'agit point ici du temps d'Antiochus, puiſqu'alors la profanation ne fut que de trois ans, au lieu que celle-ci eſt de douze cents quatre-vingt-dix jours qui font trois ans & demi, & même plus. Je dis enſuite avec S. Jérôme, que ce qui contribue encore à montrer qu'il ne s'agit point ici du temps d'Antiochus, c'eſt que Daniel ne parle point ici d'une gloire ſujette à être flétrie par des infidélités poſtérieures, ni d'un opprobre capable d'être effacé par un retour ſincere vers le Seigneur, mais il parle d'une gloire éternelle, d'un opprobre éternel : le P. Houbigant a lui-même traduit : *alii ad ſalutem perpetuam, alii ad ignominiam contemptumque ſempiternum.* Diſons mieux, il ne s'agit pas ici ſeulement de la gloire oppoſée à l'ignominie, mais du ſalut même, ſelon l'expreſſion du P. Houbigant, ou plus littéralement de la vie, & de la vie éternelle, comme l'exprime le texte très-bien rendu dans la Vulgate, *alii in vitam æternam :* & s'il s'agit ici de la vie éternelle, il faut entendre auſſi d'un opprobre éternel le ſecond membre du verſet, puiſque l'expreſſion eſt ſemblable dans le texte : *& alii in opprobrium & in contemptum æternum.* Si l'on prétendoit dire que parce que le texte dit à la lettre, AULAM, *ſeculi*, il ne s'agit pas ici de l'éternité, nous répondrions que ce mot, comme nous l'avons déjà fait remarquer plus d'une fois, ſignifie l'un & l'autre, & que ce qui acheve de prouver qu'il s'agit ici de l'éternité, c'eſt l'expreſſion du ℣. 3. que notre Vulgate exprime par *in perpetuas æternitates :* le P. Houbigant la reſtreint à ce ſeul mot *ad perpetuitatem*, mais l'Hébreu dit LEAULAM VAED, *in ſeculum & æternum*, dans tous les ſiecles & dans l'éternité. C'eſt l'expreſſion dont ſe ſervent les Prophetes pour marquer définitivement & ſans aucune équivoque l'éternité. Ainſi il n'eſt plus poſſible de s'y refuſer ; la Prophétie dont il s'agit ici regarde l'éternité, ſelon la lettre même du texte ; & dès-lors elle n'eſt plus applicable en aucune maniere au temps d'Antiochus. L'objection tirée de l'expreſſion *Multi*, ne peut prévaloir ſur la preuve que nous tirons de l'éternité ici trois fois marquée. Nous avons déjà fait obſerver que cette objection s'éleve également contre ceux qui prétendent rapporter cette Prophétie au temps des Maccabées : car alors ils doivent convenir que perſonne apparemment n'eut envie de reſter plus long-temps caché dans des cavernes ; ils en ſortirent donc *tous* : pourquoi donc le Prophete ne parle-t-il ici que de *pluſieurs*, ou ſi l'on veut d'un grand nombre : *Multi ?* Ce qu'on répondra pour l'expliquer du temps des Maccabées, nous le répondrons en l'expliquant du temps de la réſurrection générale. Nous obſerverons que le texte ne dit pas, *Multi dormientes*, comme l'exprime le P. Houbigant dans ſa Note, ou *Multi qui dormierint*, comme il le met dans ſa Verſion ; mais *Multi de dormientibus*

dormientibus, ou *Multi de his qui dormiunt*, comme l'exprime très-bien la Vulgate. Cette expreſſion eſt relative au partage qui va ſuivre, & qui nous offre *deux multitudes*, dont l'une ſort de la pouſſiere de la terre pour entrer dans la vie éternelle, & l'autre en ſort pour être accablée d'un opprobre éternel, ces *deux multitudes* embraſſent tous ceux qui étoient enſévelis dans la pouſſiere ; & *tous* ſe trouvent ainſi renfermés dans *Multi*. Faudroit-il encore après cela prouver que dans le langage de l'Ecriture la mort eſt repréſentée comme un ſommeil, d'où il ſuit que le réveil eſt l'image de la réſurrection ? Faudroit-il prouver que l'homme par ce ſommeil de mort rentre dans la pouſſiere de la terre, & que c'eſt de la pouſſiere qu'il ſortira au dernier jour ? Mais ſi cela n'a pas beſoin de preuve, il demeure donc conſtant que l'expreſſion du texte nous conduit directement & immédiatement à la réſurrection future, comme le penſe S. Jérôme, & avec lui les autres ſaints Docteurs & les Interpretes les plus éclairés.

XII. Objet des Chap. XIII. & XIV.

CHAPITRE XIII. C'eſt l'Hiſtoire de *Suſanne* : elle eſt hors de ſon rang ſelon l'ordre de la Chronologie : c'eſt parce qu'elle ne ſe trouve point dans les exemplaires Hébreux. Sa place, ſelon l'ordre des temps, ſeroit après le Chapitre I. Elle ne renferme d'autre Prophétie que l'annonce du châtiment dont Dieu va frapper les deux vieillards qui ont voulu ſéduire & perdre Suſanne. C'eſt pourquoi elle ne renferme aucune difficulté qui puiſſe nous obliger de nous y arrêter ici.

CHAPITRE XIV. C'eſt l'Hiſtoire de *Bel* & du *Dragon*, deux fauſſes divinités adorées par les Babyloniens. Il paroît qu'il faut y joindre le verſet que la Vulgate place à la fin du Chapitre précédent, & que le Grec met à la tête de celui-ci, comme contenant la date des événements qui y ſont rapportés. C'eſt encore un fragment qui ne ſe trouve point dans les exemplaires Hébreux, & qui eſt hors de ſon rang ſelon l'ordre Chronologique. Si l'on veut ſuivre l'ordre des temps, ſa place ſeroit à la ſuite du Chapitre IX. Il ne renferme d'autre Prophétie que l'annonce des événements qui doivent prouver que ces deux prétendues divinités ne ſont que de faux dieux. C'eſt pourquoi je crois être encore diſpenſé de m'y arrêter ici.

REMARQUES SUR OSÉE.

I. Remarque importante touchant le Commentaire de S. Jérôme ſur les douze petits Prophetes.

AVANT de parler des Prophéties d'Oſée, il eſt important de remarquer ce que S. Jérôme nous apprend dans le Prologue qu'il a mis à la tête de ſon troiſieme Livre ſur Amos : c'eſt qu'en travaillant ſur les douze petits Prophetes, il n'a ſuivi d'autre ordre que celui des invitations qui lui ont été faites d'expliquer tel ou tel Livre : (a) *Præpoſtero ordine atque confuſo, duodecim Prophetarum opus & cœpimus, & Chriſto adjuvante complebimus. Non enim à primo uſque ad noviſſimum juxta ordinem quo leguntur, ſed ut potuimus, & ut rogati ſumus, ita eos diſſeruimus. Nahum, Michæam, Sophoniam & Aggæum, primò* φιλοτιμότατα *Paulæ ejuſque filiæ Euſtochio,* προτρέπτικα *; ſecundò in Habacuc duos libros Chromatio Aquileienſi Epiſcopo delegavi : tertiò, poſt longi temporis ſilentium, Abdiam & Jonam tibi, (Pammachi,) imperanti ediſſerui : præſenti anno, qui ſexti conſulatûs Archadii Auguſti & Anicii Probi faſtis nomen impoſuit Exuperio Toloſanæ Eccleſiæ Pontifici, Zachariam ; & ejuſdem urbis Minervio & Alexandro monachis, Malachiam Prophetam interpretatus ſum. Statimque recurrens ad principium voluminis, Oſee, & Joel & Amos, tibi negare non potui.* Il eſt avantageux d'obſerver cet ordre, parce que c'eſt celui qu'il faudroit ſuivre en liſant les Commentaires de S. Jérôme ſur les douze petits Prophetes, pour mieux entendre l'interprétation qu'il en donne.

II. Remarques ſur les Prophéties d'Oſée. Myſteres qu'elles renferment. Témoignage de S. Jérôme.

Les Prophéties contenues dans les Livres des douze petits Prophetes ne nous offriront pas un auſſi grand jour que celles qui ſe trouvent dans le Livre de Daniel. En ouvrant le Livre d'Oſée, nous rentrons dans l'obſcurité des myſteres couverts ſous le voile de la lettre. C'eſt ce qui donne lieu à S. Jérôme de dire dans la Préface qui eſt à la tête de ſon Commentaire ſur ce Prophete : (b) *Si in explanationibus omnium Prophetarum ſancti Spiritûs indigemus adventu ; ut cujus inſtinctu ſcripti ſunt, illius revelatione pandantur : & in Iſaia atque Apocalypſi ſignatum librum legimus,* (c) *quem Scribæ & Phariſæi, qui legis litteras noſſe ſe jactant, non poſſunt legere, quia ſignatus eſt, nulluſque inveniri potuit niſi leo de tribu Juda quem ſignavit Deus Pater, qui ejus poſſet reſerare myſteria : quantò magis in explanatione Oſee Prophetæ orandus eſt Dominus, & cum Petro dicendum :* (d) Ediſſere nobis parabolam iſtam : *præſertim cùm obſcuritatem voluminis in fine teſtetur ipſe qui ſcripſit :* (e) Quis ſapiens & intelliget iſta ; intelligens, & cognoſcet ea ? *Quod non*

(a) *Hieron. in Amos, l. 3. Tom. III. col.* 1423. = (b) *Hieron. in Oſee, Præf.* = (c) *Iſai.* XXIX. 11. *& Apoc.* V. 1. = (d) *Matth.* XIII. 36. = (e) *Oſee,* XIV. 10.

pro impoſſibili, ſed pro difficili debemus accipere, juxta illud Evangelii : (*a*) Quis putas eſt ſervus fidelis & prudens, quem conſtituit Dominus ſuper familiam ſuam ?

III. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul & de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Ce Chapitre renferme en même temps de grands objets & de grands myſteres. Selon la lettre, le Seigneur y offre d'abord le ſymbole d'une alliance légitime du Prophete avec une femme infidele dont l'opprobre rejaillit ſur ſes enfants ; ſous cette image il repréſente ſon alliance avec la maiſon d'Iſraël qui eſt devenue infidele, & dont les enfants ont attiré ſa colere. Il annonce par les noms myſtérieux des enfants qui naiſſent de ce Prophete, les jugements qu'il va exercer ſur la maiſon d'Iſraël. L'un eſt appellé *Jeẓrahel*, pour montrer que Dieu va venger ſur la maiſon de Jéhu le ſang répandu dans la vallée de Jezrahel. Le ſecond eſt une fille nommée *Lo-ruchama*, Sans-miſéricorde, pour ſignifier que Dieu ceſſera d'exercer ſa miſéricorde ſur la maiſon d'Iſraël, qui ſera livrée aux Aſſyriens, mais que ſa miſéricorde éclatera enſuite ſur la maiſon de Juda, qui ſera miraculeuſement délivrée de la main des Aſſyriens. Le troiſieme enfant eſt un fils nommé *Lo-ammi*, Non-mon peuple, pour montrer que la maiſon d'Iſraël va être rejettée par le Seigneur. A ces menaces ſuccedent des promeſſes ; le Seigneur multipliera prodigieuſement le nombre des enfants d'Iſraël ; & les enfants d'Iſraël ſe réuniront avec les enfants de Juda ſous un ſeul chef, parce que le jour de Jezrahel ſera grand. S. Paul nous découvre (*b*) que cette prodigieuſe multiplication des enfants d'Iſraël trouve ſon accompliſſement dans la vocation des Gentils, qui ſont devenus non-ſeulement enfants d'Iſraël, mais enfants de Dieu même par l'eſprit de la foi. Leur union avec les Juifs fideles a pu être repréſentée par celle des deux maiſons d'Iſraël & de Juda : le chef unique ſous lequel ils ſe ſont réunis, eſt Jeſus-Chriſt déſigné ſous le nom de *Jeẓrahel*, qui peut également ſignifier *le bras de Dieu* ou *le germe de Dieu*. Sous ce point de vue, *le jour de Jeẓrahel*, eſt le jour de Jeſus-Chriſt, le temps de l'Evangile. Mais *le grand jour de Jeẓrahel* ſera le grand & terrible jour du dernier avénement de Jeſus-Chriſt, & la réunion des deux maiſons d'Iſraël & de Juda n'aura ſon entier accompliſſement qu'à la fin des ſiecles, lorſque la nation Juive repréſentée par la maiſon d'Iſraël rejettée, viendra ſe réunir avec le peuple Chrétien repréſenté par la maiſon de Juda qui eſt l'objet de la miſéricorde du Seigneur ; ce qui nous découvre que dans la premiere partie de la Prophétie les reproches & les menaces qui frappent la maiſon d'Iſraël, peuvent tomber particuliérement ſur les Juifs incrédules, & que les promeſſes faites à la maiſon de Juda regardent l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. On peut même ajouter que comme au commencement la terre dont le Seigneur ſe

(*a*) *Matt.* XXIV. 45. = (*b*) *Rom.* IX. 26.

plaint, n'eſt point nommée, l'infidélité dont il y eſt parlé, peut bien être non-ſeulement celle de la terre d'Iſraël au temps du Prophete, mais encore celle de toute la terre, c'eſt-à-dire, de toutes les nations, lorſque Jeſus-Chriſt eſt venu ſur la terre. Mais écoutons S. Jérôme qui va lui-même nous découvrir tous ces grands objets. Ce ſaint Docteur commence par diſſiper toutes les idées fâcheuſes que l'on pourroit prendre de l'alliance ordonnée au Prophete. S. Jérôme liſoit dans l'Hébreu comme dans le Grec des Septante : *Sume tibi uxorem fornicationum ac filios fornicationum* : ſur quoi voici ce qu'il dit : (*a*) Λάζὲ καινῦ *ſubauditur*, Sume tibi uxorem fornicationum, & ſume tibi filios fornicationum. *Utrumque poteſt intelligi, quòd & fornicariæ priores de fornicatione ſuſceptos recipiat filios, & ipſè ex meretrice generet filios, qui idcircò fornicationis appellandi ſunt filii, quòd ſint de meretrice generati. Nec culpandus Propheta, interim ut ſequamur hiſtoriam, ſi meretricem converterit ad pudicitiam, ſed potiùs laudandus quòd ex mala bonam fecerit : Non enim qui bonus permanet, ipſè polluitur, ſi ſocietur malo ; ſed qui malus eſt, in bonum vertitur, ſi boni exempla ſectetur. Ex quo intelligimus non Prophetam perdidiſſe pudicitiam fornicariæ copulatum, ſed fornicariam aſſumpſiſſe pudicitiam quam anteà non habebat : præſertim cùm beatus Oſee, non ob cauſam luxuriæ, non libidinis, non propriâ fecerit voluntate ; ſed Dei paruerit Imperio ; ut quod in iſto carnaliter legimus, in Deo factum ſpiritualiter probaremus : qui ſuſcepit Synagogam, hoc eſt populum Judæorum fornicationi & libidini ſervientem.* Plus loin il ajoute : (*b*) *De Salvatoris & Eccleſiæ typo in præfaciuncula diximus, quòd ſumpſerit ſibi uxorem fornicariam, quæ priùs idolis ſerviebat.* Et plus loin encore ſur le même texte : (*c*) *Cæterùm noſtris, qui tamen volunt ſuſcipere veritatem, illud breviter oſtendamus ex eo quod dicitur :* Quia fornicans fornicabitur terra à Domino ; *non tam Prophetam junctum eſſe meretrici, quàm omne hominum genus à ſocietate Domini receſſiſſe.* Il vient enſuite à la naiſſance de l'enfant nommé *Jezrahel ;* il remarque que ce nom (*d*) peut ſignifier *ſemen Dei*, race de Dieu, ou Fils de Dieu. Delà il paſſe à la menace jointe à ce nom : *quoniam adhuc modicum & viſitabo ſanguinem Jezrahel ſuper domum Jehu ; & quieſcere faciam regnum domûs Iſrael.* Il obſerve que dans le Grec, au lieu de *Jehu* on lit *Juda ;* mais que c'eſt aſſez viſiblement une faute de Copiſte. (*e*) *Sed hoc mihi videtur non vitio Septuaginta Interpretum, ſed ſcriptorum inoleviſſe imperitiâ, qui ignorantes* Jehu, *quod magis tritum erat, ſcripſerunt* Juda. Et après avoir expliqué le ſens littéral, il vient au ſens ſpirituel en diſant : (*f*) *Typus autem ſeminis Dei, & ultio ſanguinis ejus, refertur ad Domini paſſionem, propter quam & domus Juda & regnum univerſi Iſrael dicitur*

(*a*) *Hier. in Oſee*, 1. *Tom. III. col.* 1239. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Ibid. col.* 1240. = (*e*) *Ibid. col.* 1241. = (*f*) *Ibid.*

ſubvertendum. Plus loin il ajoute : (*a*) *Quomodo propter ſanguinem Naboth., qui effuſus eſt in Jezrahel, deleta eſt domus Achab, ut Eliæ vaticinium compleretur ; ſic propter ſanguinem veri Jezrael, hoc eſt ſeminis Dei regnum deſtructum eſt Judæorum.* Il propoſe enſuite une autre vue qu'il eſt important de remarquer, parce qu'elle peut avoir ſon application, ſinon dans le texte que nous conſidérons, du moins dans quelques autres : (*b*) *In omnibus quidem Prophetis, ſed præcipuè in Oſee, decem tribus referuntur ad hæreticos, quorum multitudo maxima eſt : duæ autem tribus quæ appellantur Juda, Eccleſiæ perſonam poſſident, quæ ſub ſtirpe David regnabant. Arcus igitur hæreticorum..... Confringetur in valle ſeminis Dei, de quo humilia & terrena ſenſerunt.* Il vient à l'enfant nommé *Sans-miſéricorde ;* & après avoir expliqué le ſens littéral, il paſſe au ſens ſpirituel conſidéré de même ſous deux points de vue : (*c*) *Juxta typum dicimus eos qui propter ſanguinem ſeminis Dei vocantur* abſque miſericordia, *& dicere auſi ſunt* : (*d*) Sanguis ejus ſuper nos, & ſuper filios noſtros : *hucuſque ſervire Romanis : domum autem Juda, eos videlicet ex Judæis qui Dominum ſunt confeſſi, non in exercitûs fortitudine, ſed in Evangelii prædicatione ſalvatos. Quod in Iſrael & Juda tam juxta hiſtoriam, quàm juxta typum interpretati ſumus, referamus ad hæreticorum conciliabula & ad Eccleſiam Domini Salvatoris : quod illis abſque miſericordia derelictis, regnumque perdentibus, Eccleſia Dei ſui virtute ſuperâvit.* Il conſidere enſuite l'enfant appellé *Non-mon peuple ;* & il paſſe du ſens littéral au ſens ſpirituel conſidéré de même ſous deux points de vue : *Quod rectè intelligere poſſumus, & in omni populo Judæorum, qui propter offenſam ſeminis Dei captivitati traditus, regnum perdidit & provinciam, appellaturque* Non populus Dei ; *& in perſona hæreticorum.* S. Jérôme réunit les deux derniers verſets, & n'y découvre d'autre ſens que le ſpirituel conſidéré ſous deux points de vue, dont le premier lui eſt offert par S. Paul : (*e*) *Beatus Apoſtolus Oſee Prophetæ aſſumens teſtimonium, & exponens illud ſuper vocatione gentium, & eorum fide qui ex Judæis credere voluerunt, omnem nobis difficultatem interpretationis abſcidit, aſſerens Chriſti temporibus eſſe completum : ut ſcilicet in Iſrael eligantur* (ou plutôt *intelligantur*) *duodecim tribus, hoc eſt omnis populus Judæorum, & in Juda hi qui ex gentibus Jeſum Dominum confitentur.* Il prévient une objection de la part de ceux qui s'attachent à la lettre du texte, & qui d'ailleurs ne croient point en Jeſus-Chriſt : (*f*) *Si quis autem alienus à fide Chriſti, & non recipiens auctoritatem novi teſtamenti ; ſed de numero circumciſionis ; reſponderit filios Juda & filios Iſrael duas tribus ſonare & decem, de quibus crebrò diximus ; & in hoc dantes manus, nihil fidei noſtræ nocere monſtrabimus. Sed poſtquam fuerit nume-*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Ibid. col.* 1242. = (*d*) *Matt.* XXVII. 25. = (*e*) *Ibid. col.* 1243. = (*f*) *Ibid. col.* 1244.

rus filiorum Iſrael quaſi arena maris in toto orbe diſperſus ; & omnem ſupputationem vicerit populi multitudo , tunc habebit licentiam Iſrael qui hodie quoque captivus eſt ; & qui priùs dicebatur abſque miſericordia , & non populus meus , *cum duabus tribubus , id eſt Juda & Benjamin , quarum magna pars in Chriſtum credidit , inire concordiam , ut corporibus ſeparatos jungat fides , & unum ſibi caput ponant & principem , de quo ſcripſit Ezechiel :* (*a*) Et princeps unus in medio eorum. David ſervus meus ; *& reſuſcitabuntur quaſi ab inferis mortui , Juda ſcilicet & Iſrael qui in infidelitate mortui erant. Et hæc omnia fient , quia magnus eſt dies ſeminis Dei , qui interpretatur Chriſtus. Ex quo perſpicuum eſt ideò in typo Naboth Jezraelitis ſanguinem præceſſiſſe , ut veritas compleretur in Chriſto. In hoc enim & non in illo magnus eſt dies Jezrahel , de quo dicitur :* (*b*) Hæc eſt dies quam fecit Dominus : exultemus , & lætemur in ea. Il propoſe une troiſieme interprétation relativement au point de vue qu'il a déjà préſenté ſur les autres parties de ce Chapitre en y conſidérant les enfants d'Iſraël ſéparés de Juda comme l'image des ſectes ſéparées de l'Egliſe : (*c*) *Interpretationis tertiæ quam ſuſcepimus , Iſrael in Hæreticis , Juda in Eccleſiæ hominibus exponendis , hic ſenſus eſt. Ut poſtquam Dominus in claritate ſua venerit regnaturus , hi qui antè vocabantur* non populus ejus , *vocentur* filii Dei viventis : *cùm Judæ , id eſt , Eccleſiæ Dei fuerint copulati ; & unum caput Chriſtum habuerint ; & aſcenderint de terra , id eſt de terrenis ſenſibus & humilitate litteræ ; & ſuſceperint magnum diem ſeminis Dei.* Ainſi dans ces deux derniers ſens, S. Jérôme porte ſes vues juſqu'au dernier avénement de Jeſus-Chriſt pour y trouver le dernier accompliſſement de la Prophétie, ſoit ſur les Juifs qui ſeront alors rappellés à la foi, ſoit ſur les hérétiques ou ſchiſmatiques qui étant ſéparées de l'Egliſe, y ſeront ramenés. Mais le témoignage de S. Paul eſt ſi formel pour la vocation des Gentils dans le premier des deux verſets dont parle ici S. Jérôme, qu'il y a lieu de préſumer que le dernier verſet eſt le ſeul qui ſoit applicable au rappel futur des Juifs & des autres peuples ſéparés de l'Egliſe.

IV. Remarque ſur les ℣℣. 10. & 11. Sont-ils applicables au rappel futur des Juifs ? annoncent-ils leur retour dans la Paleſtine ? Le ℣. 10. ſelon le témoignage de S. Paul, regarde la vocation

Le P. Houbigant croit auſſi voir dans cette Prophétie le rappel futur des Juifs ; mais il y rapporte les deux verſets. » Le Prophete, »dit-il, paſſe ici des menaces aux promeſſes ; & c'eſt la coutume »des Prophetes pour empêcher que les Juifs, après l'exécution des »menaces, ne croient que Dieu ne prendra plus aucun ſoin de leur »nation. Mais ces promeſſes paroiſſent regarder le dernier état des »Juifs, lorſqu'ils ſe réuniront ſous un ſeul chef qui eſt le Meſſie, »enſorte qu'alors on puiſſe dire : Vous êtes les enfants du Dieu vivant. »Car il eſt difficile d'appliquer les paroles de ce texte au retour de »la captivité de Babylone : les Juifs qui revinrent de Babylone n'étoient

(*a*) *Ezech.* XXXIV. 24. & XXXVII. 24. = (*b*) *Pſal.* CXVII. 24. = (*c*) *Hier. ibid.*

»pas la centieme partie de leur nation loin d'être comparables au »ſable de la mer par leur nombre ; & ils ne ſe donnerent point un »ſeul chef : Zorobabel fut leur gouverneur ; mais il n'étoit pas ſeul ; »& leur Etat, depuis ce temps, fut ariſtocratique, & non monar- »chique ; ils n'eurent point de Rois, ſi ce n'eſt lorſqu'enfin ils ne »furent plus dignes d'être appellés enfants du Dieu vivant. « Sur ce qu'enſuite le texte ajoute ces mots : *& aſcendent de terra*, le P. Houbigant pour exprimer cela dit que les Juifs au temps de leur rappel quitteront la terre, *terram relinquent*, c'eſt ainſi qu'il le traduit dans ſa Verſion ; il conſerve dans ſa note l'expreſſion du texte ; ils s'éleveront, ils monteront de la terre, *& aſcendent de terra*, c'eſt-à-dire, de tous les lieux où ils habitoient pour ſe raſſembler dans la Judée leur ancienne demeure : *ſive ex omnibus locis, quos habitabant, ut confluant in Judæam, ſuam antiquam habitationem.* Le Prophete ajoute : car le jour de Jezrahel ſera grand : *quia magnus dies Jezrahel.* Le P. Houbigant dit : » Ces paroles terminent les promeſſes qui préce- »dent. C'eſt pourquoi *Jezrahel* eſt pris ici en bonne part, & ne mar- »que plus comme au ℣. 5. le lieu d'un grand carnage. Mais le Pro- »phete ayant employé plus haut ce nom, ſe ſert de l'occaſion qui ſe »préſente pour montrer ce qu'il y a de plus intéreſſant dans ce nom. »Car *Jezrahel* ſignifie, *Dieu ſémera.* C'eſt pourquoi il prophétiſe tou- »chant ce grand jour où la nation Juive ſera plantée de la main »de Dieu même, & deviendra une des plantes du Pere céleſte, qui »ne ſera jamais arrachée. « Le P. Houbigant ne fait ici aucune mention du témoignage de S. Paul qui dans le ℣. 10. nous montre la vocation des Gentils ; il rappelle ſeulement le témoignage de cet Apôtre dans ſa note ſur le ℣. 1. du Chapitre ſuivant, & paroît alors ſuppoſer que S. Paul avoit également en vue les Juifs & les Gentils ; mais quoique S. Paul en cet endroit parle des Juifs & des Gentils, il eſt aſſez viſible que c'eſt aux Gentils ſeuls qu'il applique le texte d'Oſée : & ſon témoignage paroît aſſez déterminer le ſens de ce verſet, qui trouvant dans cette époque toute la juſteſſe de ſon application, n'a pas beſoin d'être appliqué à un ſens ultérieur. Il eſt bien vrai que les ℣℣. 10. & 11. ne ſont pas applicables aux Juifs revenant de la captivité de Babylone. Mais le ℣. 10. convient parfaitement à la vocation des Gentils ; & le ſeul ℣. 11. paroît être ici applicable au rappel futur des Juifs. Il en réſulte même une ſuite admirable dans le ſens ſpirituel des Prophéties que renferme ce Chapitre. Au ℣. 2. on voit l'iniquité dont toute *la terre* étoit coupable lorſque Jeſus-Chriſt y eſt venu pour ſauver les hommes. Aux ℣℣. 3. 4. & 5. l'annonce des vengeances du Seigneur ſur la nation Juive devenue coupable du ſang de Jeſus-Chriſt déſigné par *Jezrahel.* Aux ℣℣. 5. 6. 7. l'annonce de la réprobation de ce peuple incrédule, repréſenté par la *maiſon d'Iſraël*, & de la protection de Dieu ſur ſon Egliſe repré-

des Gentils ; le ſeul ℣. 11. eſt applicable au rappel futur des Juifs ; & il annonce non leur retour dans la Paleſtine, mais leur introduction dans la Jéruſalem céleſte.

ſentée par la *maiſon de Juda*. Aux ℣℣. 8. & 9. ſeconde annonce de la réprobation des Juifs incrédules. Au ℣. 10. annonce de la vocation des Gentils à la foi, comme le remarque S. Paul. Au ℣. 11. annonce du rappel futur des Juifs, & de leur réunion avec les Chrétiens ſous la conduite d'un ſeul chef qui eſt Jeſus-Chriſt; pour monter de la terre où ils ſont diſperſés, non dans l'ancienne terre de promiſſion, mais dans le ciel même où Dieu raſſemble ſes élus, & où il les fait entrer dans le repos éternel dont la terre de promiſſion étoit l'image. Le nom de *Jeẓrahel* peut bien ſignifier à la lettre *ſeminabit Deus*: mais au Chapitre ſuivant, ℣. 22. le P. Houbigant le traduit lui-même par *ſementis Dei*, la ſemence de Dieu. Le même nom peut donc également ſignifier *ſemen Dei*, comme l'exprime S. Jérôme. Ce nom myſtérieux déſigne ici Jeſus-Chriſt même, qui eſt, ſelon la remarque de S. Jérôme, *ſemen Dei*, la race de Dieu, le fils de Dieu; ce divin Libérateur qui dès le temps de la chûte de l'homme fut annoncé comme devant naître de la femme, & devant écraſer la tête du ſerpent, ſelon l'expreſſion du texte original. (*a*) *Inimicitias ponam inter te & mulierem, & ſemen tuum & ſemen illius: ipſa*, (ſelon l'Hébreu *ipſe*) *conteret caput tuum, & tu inſidiaberis calcaneo ejus.* Le *grand jour de Jeẓrahel*, ſelon la remarque de S. Jérôme, ſera le grand jour de Jeſus-Chriſt, le grand jour du Seigneur, lorſqu'il viendra avec les Anges & les Saints conſommer l'entiere délivrance de ſes élus, & les introduire tous dans la Jéruſalem céleſte, dans la terre des vivants: *Et hæc omnia fient, quia magnus eſt dies ſeminis Dei, qui interpretatur Chriſtus.*

V. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul & de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Le premier verſet paroît être la ſuite & la concluſion du Chapitre précédent, il eſt viſiblement relatif à la réunion qui s'y trouve annoncée. Il paroît que c'eſt aux enfants de Juda que la parole eſt adreſſée. S. Jérôme l'entendoit ainſi: (*b*) *Quia magnus eſt dies Jeẓrahel, in quo Judas & Iſrael unum habebunt principem; & nequaquam dicetur Iſraeli*, Non populus meus; *ſed è contrario vocabuntur filii Dei viventis: idcircò*, ô homines tribûs Juda, *nolite deſperare decem tribuum ſalutem; ſed eas quotidie & ſermone & roto & litteris ad pœnitentiam provocate: quia frater veſter appellantur & ſoror; frater ex eo quòd dicitur*, Populus meus; *ſoror, ex eo quòd appellantur* Miſericordiam conſecuta. Il vient au ſens ſpirituel, & y découvre la promeſſe du rappel futur des Juifs à la foi: *Aliter: Qui in Chriſtum creditis, & eſtis tam ex Judæis quàm ex gentibus, dicite fractis ramis, & priori populo, qui projectus eſt;* Populus meus, *quia frater tuus eſt;* & Miſericordiam conſecuta, *quia ſoror tua eſt. Cùm enim intraverit*

(*a*) *Gen.* III. 15. = (*b*) *Hier. in Oſee*, II. *Tom. III. col.* 1244.

plenitudo

plenitudo gentium, (*a*) *tunc omnis Iſrael ſalvus fiet.* Il en fait enſuite l'application à la converſion des Hérétiques : *Hoc idem nobis præcipitur, ne Hæreticos penitùs deſperemus ; ſed provocemus ad pœnitentiam ; & illorum ſalutem germanitatis optemus affectu.* Les verſets ſuivants s'adreſſent aux Iſraélites des dix tribus, & ſont aſſez viſiblement le commencement d'un Chapitre, comme le remarque encore très-bien S. Jérôme lorſqu'après avoir rapporté le texte des ℣℣. 2. & 3. il dit : (*b*) *Hucuſque ad Iſrael populum, hoc eſt, decem tribus ſermo directus eſt. Nunc alterum caput incipit, & præcipitur filiis, id eſt, populo, ut ineant judicium adversùm matrem ſuam, quæ eos genuit : quæ de meretrice uxor effecta, mores priſtinos non reliquit ; & rursùm fornicata eſt cum amatoribus ſuis.* Tout le reſte du Chapitre eſt la ſuite naturelle de ces deux verſets : on y voit des menaces & des promeſſes. Les menaces annoncent la réprobation de Samarie & de ſes enfants : les promeſſes regardent le rétabliſſement de la maiſon d'Iſraël : dans les derniers verſets S. Paul nous découvre la converſion des Gentils. S. Jérôme, après avoir expliqué à la lettre les deux premiers verſets en les appliquant aux Iſraélites des dix tribus, découvre en peu de mots ce qu'il penſe du ſens ſpirituel de tout ce Chapitre, qu'il applique aux Juifs incrédules & aux Hérétiques. (*c*) *Ne ſemper triplici explanatione tendamus volumina, hoc rarò admonuiſſe ſufficiat, quæ dicta ſunt convenire & Judæis negantibus Chriſtum, & Hæreticis fidem Domini relinquentibus : quorum fornicatio propriè inter ubera eſt, & in artificio idolorum & variorum dogmatum corde verſatur, qui revertentur ad diem nativitatis ſuæ ; ut ſi non egerint pœnitentiam, Ethnicis comparentur.* Lorſqu'il vient au ℣. 14. où commencent les promeſſes qui regardent Samarie, *Ecce ego lactabo eam, &c.* S. Jérôme obſerve que les Juifs & nos Judaïzants rapportoient ces promeſſes au regne de mille ans qu'ils attendoient : (*d*) *Hæc Circumciſio & noſtri Judaizantes ad mille annorum regnum referunt, quæ & in principio per Apoſtolos vinitores, & credentium multa millia ex Iſrael videmus eſſe completa, & compleri quotidie in his qui credere noluerint. Quodque nos diximus*, Lactabo eam, *& Septuaginta interpretati ſunt*, Seducam eam, *ad Antichriſti tempus referunt : ut qui Chriſti non receperint veritatem, illius recipiant mendacium, & poſteà Chriſto adveniente ſalventur.* Il paroît que cette derniere vue ſur l'Antechriſt ne venoit pas des Juifs incrédules, mais des Chrétiens mêmes qui par les annonces de Jeſus-Chriſt dans l'Evangile, comprenoient que le temps viendroit où les Juifs ſeroient ſéduits par l'Antechriſt & enſuite ramenés à Jeſus-Chriſt ; & cette vue eſt totalement indépendante du prétendu regne de mille ans, enſorte que

(*a*) *Rom.* xi. 25. 26. = (*b*) *Hier. ibid. col.* 1245. = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Ibid. col.* 1280.

cette vue pourroit être vraie, quoique le prétendu regne futur de mille ans fût faux. A la fin ſur les derniers verſets, S. Jérôme les explique d'abord ſommairement dans un ſens ſpirituel, où il conſidere dans le nom de Jezrahel la ſignification de *ſemen Dei* comme déſignant Jeſus-Chriſt; après quoi il obſerve en deux mots que les Juifs & les Judaïzants prennent ces promeſſes dans le ſens littéral, & en attendent l'accompliſſement groſſier & charnel à la fin du monde après la manifeſtation de l'Antechriſt : *Quæ omnia Judæi & noſtri Judaizantes poſt Antichriſtum in fine mundi corporaliter præſtolantur.* Il ne parle point de l'uſage que S. Paul fait des deux derniers verſets en les appliquant à la vocation des Gentils.

VI. Remarques ſur les promeſſes renfermées dans ce Chap. Regardent-elles uniquement la converſion future des Juifs? leur aſſurent-elles une félicité temporelle? Ces promeſſes ont été accomplies ſpirituellement ſur les premiers Juifs qui ont cru en Jeſus-Chriſt; elles auront leur entier accompliſſement dans le rappel futur de cette nation, mais toujours dans un ſens ſpirituel.

Le P. Houbigant au commencement & à la fin de ce Chapitre croit appercevoir la promeſſe de la converſion future des Juifs, mais de maniere qu'il borne à une félicité terreſtre & temporelle les promeſſes qui leur ſont faites dans les derniers verſets. » Les Juifs, »dit-il, ne ſervirent point les idoles de Baal après la captivité de »Babylone : mais cependant ce ne ſont point les temps de ceux-là »qui ſont ici annoncés : car, on lit enſuite, *En ce jour-là, je ferai »pour eux une alliance avec les bêtes des champs, &c.* & cette Pro»phétie regarde la perpétuelle tranquillité des Juifs, leur félicité, »leur foi; ce qui certainement ne convient pas aux Juifs revenus de »Babylone; mais cela montre ouvertement le retour de la nation Juive »dans les derniers temps. « Et il ne parle point du témoignage de l'Apôtre S. Paul qui dans la fin de ce Chapitre nous montre la converſion des Gentils. On conviendra ſans doute que ces promeſſes faites aux dix tribus ne regardent point proprement le retour des Juifs après la captivité de Babylone, premierement parce que les Juifs proprement dits, c'eſt-à-dire, ceux qui appartenoient à la maiſon de Juda, ſont totalement différents des Iſraélites qui appartenoient à la maiſon d'Iſraël, & dont la plus grande partie ne revinrent point alors dans leur pays : mais l'accompliſſement de ces promeſſes n'a point été totalement renvoyé à la fin des ſiecles: elles ont commencé d'avoir leur accompliſſement au premier avénement de Jeſus-Chriſt : elles ont été alors accomplies ſpirituellement en la perſonne des Juifs qui ont cru en Jeſus-Chriſt : & la foi de ces Juifs a été imitée par celles des Gentils à qui ils annoncerent l'Evangile : c'eſt ainſi que dans ce Chapitre la foi des Gentils ſe trouve intimement liée avec la foi des Juifs, & expreſſément marquée dans les derniers verſets, où l'Apôtre S. Paul nous la découvre. Il en ſera de même à la fin des temps, lorſque les promeſſes recevront leur entier accompliſſement ſur le corps entier de la nation Juive. Dieu ſe ſervira d'eux pour annoncer l'Evangile aux nations infideles qui ſe trouveront encore ſur la terre, & au milieu deſquelles Dieu ſe formera alors une multitude innombrable d'élus. Ainſi encore une fois la foi des Gentils ſe trouvera intime-

ment liée avec la foi des Juifs. Mais la félicité & la tranquillité que Dieu promet aux enfants d'Iſraël réunis à l'Égliſe de Jeſus-Chriſt n'eſt pas celle de la terre, ſur laquelle tous les enfants de Dieu doivent paſſer par les tribulations avec Jeſus-Chriſt leur chef; c'eſt celle de l'éternité dont ils goûteront les prémices ici-bas au fond de leurs ames au milieu des perſécutions mêmes les plus vives, mais dont ils ne poſſéderont la plénitude que dans la Jéruſalem céleſte qui eſt le ſeul ſéjour de la paix parfaite. Les expreſſions du Prophete priſes par les Juifs & les Judaïzants dans un ſens littéral & charnel, *corporaliter*, doivent être priſes ſpirituellement par ceux qui veulent ſe préſerver des écarts & des illuſions de ces hommes trop attachés à leurs idées groſſieres & terreſtres.

VII. Remarques ſur les ℣℣. 23. & 24. où S. Paul nous découvre la converſion des Gentils. Comment il eſt vrai que la converſion des Gentils s'y trouve annoncée. Eſt-il vrai que S. Pierre applique le même texte aux Juifs convertis? Comment ſe concillent les témoignages de ces deux Apôtres.

On objectera ſans doute que les expreſſions du Prophete à la fin de ce Chapitre, (*a*) *Miſerebor ejus quæ fuit abſque miſericordia; & dicam Non populo meo, Populus meus es tu*, ſont aſſez viſiblement alluſion à celles dont le Seigneur s'eſt ſervi au Chapitre précédent pour marquer la réprobation des enfants d'Iſraël, c'eſt-à-dire, des Juifs incrédules dont ils étoient la figure : (*b*) *Voca nomen ejus Abſque miſericordia; qui non addam ultrà miſereri domui Iſrael .... Voca nomen ejus, Non populus meus, quia vos non populus meus.* Mais c'eſt que, ſelon la remarque de l'Apôtre même, les Juifs incrédules ſont devenus ſemblables aux nations infideles, & ils deviendront un jour ſemblables aux nations fideles. (*c*) *Sicut enim aliquando & vos non credidiſtis Deo, nunc autem miſericordiam conſecuti eſtis propter incredulitatem illorum; ita & iſti nunc non crediderunt in veſtram miſericordiam, ut & ipſi miſericordiam conſequantur.* Ainſi ce double caractere de n'être point l'objet de la miſéricorde du Seigneur, & de devenir enſuite l'objet de ſa miſéricorde; de n'être point le peuple du Seigneur, & de devenir enſuite ſon peuple, convient également aux Juifs incrédules & aux Gentils infideles. S. Paul nous a déjà montré ſous cette image la vocation des Gentils au ℣. 10. du Chapitre précédent: *Et erit in loco ubi dicetur eis, Non populus meus vos, dicetur eis, Filii Dei viventis.* Ainſi le *Non populus meus* du ℣. 9. repréſente les Juifs incrédules rejettés; & celui du ℣. 10. les Gentils infideles avant leur vocation. Il n'eſt donc pas étonnant que l'Apôtre S. Paul nous découvre les Gentils ſous les mêmes caracteres à la fin du Chapitre II. Car il eſt aſſez viſible que c'eſt des Gentils que parle Saint Paul, lorſque réuniſſant les textes du Chapitre II. & du Chapitre I. il dit: (*d*) *Vocavit nos (Deus) non ſolùm ex Judæis ſed etiam ex Gentibus, ſicut in Oſee dicit : Vocabo non plebem meam, plebem meam; & non*

(*a*) *Oſee*, II. 23. & 24. = (*b*) *Oſee*, I. 6. & 9. = (*c*) *Rom.* XI. 30. = (*d*) *Rom.* IX. 24. & *ſeqq.*

dilectam, dilectam; & non miſericordiam conſecutam, miſericordiam conſecutam: Et erit in loco, ubi dictum eſt eis: Non plebs mea vos: ibi vocabuntur Filii Dei viventis. Iſaias autem clamat pro Iſrael: Si fuerit numerus filiorum Iſrael tamquam arena maris, reliquiæ ſalvæ fient. Saint Paul diſtingue ici très-clairement les Gentils d'avec les Juifs : le texte d'Iſaïe regarde les Juifs, les deux textes d'Oſée regardent les Gentils. La liaiſon même de ce texte avec ce qui le précede conduit naturellement à cette interprétation. Car c'eſt de la maiſon d'Iſraël que Dieu parle dans tout ce Chapitre, c'eſt donc d'elle qu'il dit au *v.* 23. *Et ſeminabo eam mihi in terra :* elle ſera pour moi comme une femme que je répandrai ſur la terre : c'eſt après avoir répandu ſa miſéricorde ſur elle, c'eſt après avoir fait alliance avec elle que Dieu la ſeme ainſi ſur la terre pour y fructifier : ce n'eſt donc pas d'elle, mais de la Gentilité même, c'eſt-à-dire, de la Gentilité infidele, qu'il dit enſuite : *Et miſerebor ejus quæ fuit abſque miſericordia : & dicam Non populo meo : Populus meus es tu ; & ipſe dicet : Deus meus es tu.* C'eſt ce que l'on a vu dans l'établiſſement de l'Egliſe : Jeſus-Chriſt a ſemé ſur la terre ſes Apôtres & les autres Juifs qui ont cru en lui ; ils y ont fructifié en annonçant l'Evangile aux nations ; & alors la miſéricorde de Dieu s'eſt répandue ſur les Gentils qui juſques-là n'avoient point été l'objet de ſa miſéricorde ; & il a reconnu pour ſon peuple ces hommes qui auparavant n'étoient point ſon peuple. Ainſi l'uſage que l'Apôtre fait de cette parole eſt très-juſte : & il demeure conſtant que cette parole convient très-bien aux Gentils appellés à la foi par le miniſtere des Apôtres & des autres Juifs fideles. Il en ſera de même à la fin des temps ; lorſque Dieu aura rappellé à lui la nation Juive, il la ſemera ſur la terre pour y fructifier par la prédication de l'Evangile ; il ſe ſervira d'elle pour appeller à la foi le reſte des nations qui n'ont point encore cru à l'Evangile ; & alors il répandra ſa miſéricorde ſur ces hommes qui auparavant n'étoient point l'objet de ſa miſéricorde ; il reconnoîtra pour ſon peuple, ces hommes qui auparavant n'étoient point ſon peuple. *Et ſeminabo eam mihi in terra ; & miſerebor ejus quæ fuit abſque miſericordia ; & dicam, Non populo meo, Populus meus es tu ; & ipſe dicet : Deus meus es tu.*

On objectera peut-être encore, que S. Pierre fait uſage de la même Prophétie d'Oſée, & que comme c'eſt à des Juifs qu'il écrit, il en réſulte que c'eſt aux Juifs mêmes qu'il applique ce que S. Paul paroît avoir appliqué aux Gentils. Mais le même eſprit animoit S. Pierre & S. Paul ; & s'il étoit vrai que ces deux Apôtres euſſent eu en vue le même texte, il en réſulteroit ſeulement que ce texte ſeroit en même temps ſuſceptible des deux ſens, parce qu'en effet les deux peuples ayant éprouvé un ſemblable abandon & une ſemblable miſéricorde, les expreſſions du Prophete peuvent convenir aux deux peuples. Mais

S. Pierre ne cite point Osée, au lieu que S. Paul le cite. S. Paul réunit manifestement le texte du Chapitre II. ℣. 24. & 25. & celui du Chapitre I. ℣. 10. au lieu que celui de S. Pierre qui ne cite ni l'un ni l'autre, pourroit bien faire allusion aux seuls textes du Chapitre I. ℣℣. 6. & 9. où le Seigneur dit qu'il ne répandra plus sa miséricorde sur la maison d'Israël, & que ce peuple ne sera plus son peuple. S. Pierre leur dit donc : *Vous qui autrefois n'étiez point son peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de Dieu ; vous qui autrefois n'étiez point l'objet de sa miséricorde, & qui maintenant êtes devenus l'objet de sa miséricorde.* Alors il n'y a aucune discordance entre ces deux Apôtres : S. Pierre applique aux Israélites dispersés dans les Provinces des nations ce qu'Osée a dit en parlant d'eux : & S. Paul applique aux Gentils ce que l'esprit disoit par la bouche de ce Prophete en parlant mystérieusement de la vocation des Gentils. Quelques-uns prétendent que, quoique S. Pierre écrivît particuliérement aux Juifs convertis, il parle aussi également aux Gentils qui avoient comme eux embrassé la foi : & que ce sont les Gentils qu'il a ici particuliérement en vue, parce que c'étoit principalement d'eux qu'il étoit vrai de dire qu'autrefois ils n'étoient point le peuple de Dieu ; qu'autrefois ils n'étoient point l'objet de sa miséricorde. Mais soit qu'on l'entende des Juifs ou des Gentils, il demeure toujours constant que l'usage que S. Paul fait de ces deux paroles d'Osée est très-bien fondé, & que le sens qu'il nous y découvre est très-bien lié avec toute la suite du texte.

VIII. Objet du Chapitre III. selon le sens littéral & selon le sens spirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE III. C'est la suite du précédent. La maison d'Israël y est menacée d'un long abandon, & consolée par l'espérance de son retour. Les Peres & les Interpretes conviennent que la maison d'Israël représente ici la nation Juive tombée dans l'incrédulité depuis Jesus-Christ. L'Esprit de Dieu annonce ici le long abandon auquel les Juifs incrédules ont éte livrés, & leur retour futur à Jesus-Christ désigné sous le nom de *David* qui signifie *le bien-aimé*. La maison d'Israël est ici représentée sous le symbole d'une femme adultere : sur quoi S. Jérôme dit : (*a*) *Notandum quia hæc adultera, præsens tempus significet Judæorum, qui absque Deo, & notitia Scripturarum, & gratia Spiritûs sancti, diligantur* (ou *diliguntur*) *à Domino, qui omnium expectat salutem, & aperit januam pœnitentibus : & nihilominùs illi res inutiles amant, traditiones hominum, & δευτερώσεων somnia diligentes ; & nequaquam uvas habeant* (ou *habent*) *& vinum & plena musto torcularia, sed vetera vinacia quæ projecta sunt.* Plus loin sur la longue durée de cet abandon, S. Jérôme dit : (*b*) *Post passionem Domini Salvatoris usque in præsentem diem, paulò minùs quadringentesimus annus expletur : & quantum temporis resideat usque ad diem judicii, nec Angeli noverunt, nec Filius : qui ideò ignorare se dicit, quia nobis non expedit discere. Hi sunt ergo*

(*a*) *Hier. in Osee*, III. *Tom. III. col.* 1254. = (*b*) *Ibid. col.* 1256.

multi dies quibus infelix Synagoga, & mulier adultera hordeo paſcitur, & ſedet contracta, quia cùm Chriſto ſtare non poteſt. Plus loin il ajoute : (*a*) *Hæc eſt cæcitas quæ ex parte accidit Iſraeli, ut ſubintraret plenitudo gentium, & tunc omnis Iſrael ſalvus fieret ; & multò poſt tempore revertentur, & quærent Dominum Deum ſuum, & David regem ſuum, qui de David ſtirpe generatus eſt.* Il finit en obſervant que les Juifs expliquent cette Prophétie en deux manieres : (*b*) *Præſens capitulum, alii Judæorum ſuper Babylonica captivitate interpretantur, quando ſeptuaginta annis deſolatum eſt Templum, & altare & victimæ ac ſacerdotium non fuerunt : & poſteà ſub Zorobabel in ſedes priſtinas ſunt reverſi. Alii, ut nos, in futurum tempus differunt : & quæ ſit cauſa tam grandis offenſæ ut tanto tempore relecti ſint, maximè cum idola non colant, præter interfectionem Salvatoris, aliam non valent invenire.* Il eſt aſſez viſible que ſelon la lettre cette Prophétie regarde la maiſon d'Iſraël & non la maiſon de Juda ; de maniere qu'elle n'eſt pas applicable à la captivité de Babylone, & que depuis la captivité de Babylone, elle n'eſt pas applicable à la maiſon d'Iſraël, qui n'eſt pas revenue, mais uniquement à la nation Juive abandonnée depuis qu'elle a refuſé de croire en Jeſus-Chriſt, mais reſervée pour être un jour ramenée à lui avant la fin des temps.

IX. Remarques ſur la Prophétie contenue dans les ℣℣. 4. & 5. Cette Prophétie marque bien l'état préſent des Juifs, & la promeſſe de leur retour futur à Jeſus-Chriſt. Mais en quoi conſiſte le bien qui ſera le ſujet de leur étonnement ? ſera-ce de ſe voir raſſemblés & rétablis dans la Paleſtine, ou d'être appellés à poſſéder avec nous les biens éternels que Dieu promet à ſes enfants dans la terre des vivants ?

Le P. Houbigant reconnoît auſſi que cette Prophétie regarde l'état préſent des Juifs, & non la captivité de Babylone, qui jamais n'eſt exprimée de cette maniere. Mais au lieu de ces mots : *Pavebunt ad Dominum & ad bonum ejus* : il traduit : *Stupebunt in Domino & in beneficentia ejus* : & voici comment il l'explique : » Ils admireront la pro» vidence & la fidélité de leur Dieu qui, après tant de ſiecles, les aura » raſſemblés, enſorte que leur état paroiſſe comme une réſurrection » des morts. « Si nous devons l'entendre dans un ſens ſpirituel, cela ſera très-vrai : ils ſeront ſans doute très-étonnés de ſe trouver raſſemblés avec nous dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt pour y participer avec nous aux biens ſpirituels que Dieu nous y communique par Jeſus-Chriſt : Mais ſi on l'entend dans un ſens littéral ; ſi l'on prétend que le ſujet de leur étonnement ſera de ſe trouver raſſemblés dans la Paleſtine, & d'y voir leur république ou peut-être même leur monarchie rétablie, enſorte que cet état paroiſſe comme une réſurrection des morts, ce ſont là les vaines eſpérances dont s'occupoient les Juifs & les Judaïzants contre leſquels s'éleve S. Jérôme. Il faut l'entendre expliquer ici ce qu'il entend par *bonum ejus*. Il l'entend (*c*) ou de Jeſus-Chriſt même qui eſt auſſi eſſentiellement bon que ſon Pere qui eſt la bonté même : *Qui bonus filius, de bono natus eſt Patre* : ou beaucoup mieux encore des vrais biens que le Seigneur nous réſerve dans la vie future, & dont

(*a*) *Ibid. col.* 1257. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Hier. in Oſee*, III. *Tom. III. col.* 1257.

David diſoit : (*a*) Je crois que je verrai les biens du Seigneur dans la terre des vivants. *Sive ad bona Domini, de quibus ſanctus loquitur :* (*b*) Credo videre bona Domini in terra viventium. » Car, ajoute-t-il, cette » terre que nous habitons, nous autres pécheurs, eſt la terre des mou- » rants : « *Hæc enim quam incolimus peccatores, terra eſt mortuorum.* Sur quoi nous pouvons ajouter avec S. Pierre : (*c*) *Mais nous attendons, ſelon la promeſſe du Seigneur, de nouveaux cieux & une terre nouvelle où la juſtice habitera.* Nous pouvons ajouter avec S. Jean, (*d*) que quand ces nouveaux cieux & cette nouvelle terre paroîtront, *Dieu eſſuiera toutes les larmes de nos yeux, & la mort ne ſera plus.* Ce ſera donc bien là la terre des vivants : c'eſt donc bien là que nous verrons les biens du Seigneur : *Credo videre bona Domini in terra viventium :* & ce ſont ces biens qui rempliront d'étonnement les Juifs appellés alors à les poſſéder avec nous : *Pavebunt ad Dominum & ad bonum ejus.*

X. Objet du Chapitre IV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE IV. Ce Chapitre eſt indépendant de celui qui précede : mais il regarde également la maiſon d'Iſraël. Ce ſont des reproches & des menaces : il y a ſeulement quelques mots adreſſés à la maiſon de Juda pour l'avertir de ne pas imiter l'infidélité de la maiſon d'Iſraël. C'eſt ce que S. Jérôme fait remarquer au commencement de ſon Commentaire ſur ce Chapitre : (*e*) *Nunc rursùm ad Iſrael, id eſt, decem tribus ſermo convertitur, exponens non fruſtrà iratum Deum, tam gravia comminari & inferre ſupplicia : ne forſitan non ex judicii veritate, ſed ex potentia Dei injuſtè videatur in eos qui non peccaverunt lata ſententia Prophetiæ.* Dans la ſuite il nous avertit que tout ce qui eſt dit ici aux dix tribus, peut s'appliquer aux héréiiques : (*f*) *Omnia quæ dicuntur ad decem tribus, referre poſſumus ad hæreticos, qui reliquerunt regnum David & Jeruſalem, id eſt, Chriſtum & Eccleſiam ; & ideò æternâ nocte cooperti ſunt, nec habent ſcientiam Dei, & repelluntur à Domino, ne ſacerdotio fungantur ei ; & filiorum quos genuerint, nunquam meminit, quia filii alieni facti ſunt ei.* Lorſqu'enſuite le Prophete avertit Juda de ne pas imiter Iſraël, voici comment S. Jérôme l'explique : (*g*) *Si ſemel fornicaris, Hæretice, ſaltem tu, Eccleſiaſtice, ne delinquas ; ne ingrediaris in Galgalam, Hæreticorum conciliabula, ubi peccata omnium revelantur, & inſtar porcorum volutantur in cœno.* C'eſt que le mot *Galgala* en Hébreu peut ſignifier *revelatio* ou *volutatio.* Dans les Chapitres précédents, on a vu que ſous un autre point de vue la maiſon d'Iſraël peut repréſenter les Juifs incrédules ; & alors l'avis donné à Juda de ne pas imiter Iſraël, eſt celui que S. Paul nous donne de ne pas imiter les Juifs : (*h*) *Propter incredulitatem fracti ſunt : tu autem fide ſtas. Noli altum ſapere ; ſed time.*

(*a*) *Pſal.* XXVI. 13. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) 2. *Petr.* III. 13. = (*d*) *Apoc.* XXI. 1. & 4. = (*e*) *Hier. in Oſee*, IV. *Tom. III. col.* 1257. = (*f*) *Ibid. col.* 1259. = (*g*) *Ibid. col.* 1264. = (*h*) *Rom.* XI. 20.

XI. Objet du Chapitre V. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE V. Ce Chapitre eſt indépendant du précédent : mais il a le même objet. Le Prophete continue ſes reproches & ſes menaces contre la maiſon d'Iſraël, & ſes avis à la maiſon de Juda. Il s'adreſſe particuliérement aux Prêtres, enſuite à toute la maiſon d'Iſraël, & ſpécialement à la maiſon du Roi. S. Jérôme continue de regarder la maiſon d'Iſraël comme repréſentant les ſociétés Hérétiques, dont les chefs lui paroiſſent ici repréſentés par les Prêtres & les Rois : (*a*) *Juxta tropologiam, accuſatur populus ne ſe alienum arbitretur à crimine, ſi inductus ſit à Regibus & à Sacerdotibus quos Hæreticorum principes intelligimus. Ipſi quoque Principes accuſantur, quòd quaſi laqueus, ceperint populum & poſiti ſpeculatores in Eccleſia eos duxerint in errorem.* Lorſqu'il vient à ces mots, *Iſrael & Ephraim ruent in iniquitate ſua : ruet etiam Judas cum eis* : Voici comment il les explique : (*b*) *Hæretici matrem habent iniquitatis ſuæ ſuperbiam, dum ſemper altiora ſcire ſe jactitant : & in Eccleſiæ contumeliam debacchantur. Sed infirmabitur arrogantia eorum & populus ac magiſtri pariter corruent : Judas quoque qui videtur eſſe in domo Dei & in Eccleſia, non mente, ſed corpore, commutatur ; & eamdem habet cum Hæreticis in errore ſententiam, fruſtrà nomen Eccleſiaſticum repromittit : quia & ipſe cum Hæreticis puniendus eſt.* Il vient à cette parole qui embarraſſe fort les Interpretes : *Nunc devorabit eos menſis cum partibus ſuis.* Il ſuppoſe que cela regarde les deux maiſons d'Iſraël & de Juda. Il inſiſte d'abord ſur le mot *nunc* en diſant : (*c*) *Quia igitur hoc fecerunt, non multo poſt tempore, non annorum ſpatiis infinitis ; & ut ſolitus eram priùs, longè poſt futura prædicere ; ſed nunc & in præſentiarum, adveniet Aſſyrius atque Chaldæus, & devorabunt eos cum partibus ſive cleris ſuis, id eſt, cum poſſeſſionibus quas in diviſione terræ ad menſuram funiculi ſuſceperunt.* Il vient au mot *menſis* ; il obſerve que les Septante ont traduit comme s'ils euſſent lu dans l'Hebreu KSIL, *rubigo*, au lieu que les autres Interpretes, Aquila, Symmaque & Théodótion, y ont lu ce qu'il y trouvoit, KDS, *menſis* : & voici comment il l'explique : (*d*) *Eſt ſenſus : Per ſingulos menſes hoſtis adveniet, & cuncta vaſtabit.* Mais il paroît que le Prophete ne parle ici que de la ſeule maiſon d'Iſraël ; & que ſous ce point de vue le mot *menſis* pourroit être énigmatique pour marquer l'intervalle durant lequel la colere de Dieu devoit ravager le Royaume des dix tribus. Car en prenant comme dans Ezéchiel & dans Daniel les jours pour des années, un mois pourroit ſignifier une période de trente années. Le ſens ſeroit donc que dans un intervalle d'environ trente années tout ſeroit détruit. La ruine de Samarie arriva ſous Oſée dernier Roi d'Iſraël vers l'an 721. avant l'Ere Chrét. Vulg. Mais la premiere expédition des Aſſyriens ſous Théglath-

(*a*) *Hier. in Oſee*, v. *Tom. III. col.* 1165. = (*b*) *Ibid. col.* 1166. = (*c*) *Ibid. col* 1167. = (*d*) *Ibid. col.* 1168.

phalaſar qui emmena en captivité une portion des dix tribus, arriva ſous le regne de Phacée: l'époque n'en eſt pas bien aſſurée, on penſe communément que ce fut vers l'an 740. environ vingt ans avant la ruine de Samarie: & dans la Diſſertation ſur le quatrieme Age, nous avons fait remarquer que ce pourroit bien être dès la dixieme année de Joatham Roi de Joatham, c'eſt-à-dire, vers l'an 748. avant l'Ere Chrét. Vulg. Il y auroit donc eu un intervalle d'environ vingt-huit années depuis la premiere invaſion ſous Théglathphalaſar, juſqu'à la derniere ruine de Samarie: ſoit que l'on compte vingt ou vingt-huit années, ce nombre eſt toujours renfermé dans l'expreſſion myſtérieuſe d'un mois, c'eſt-à-dire, d'une période de trente années: *devorabit eos menſis.* Si cependant cet accompliſſement ne paroît point aſſez exact, la ſuite pourra nous en offrir un autre plus complet. Achevons de ſuivre S. Jérôme. Il vient aux avis donnés à la maiſon de Juda; & voici l'uſage qu'il en fait: (*a*) *Dicit quoque* (*Dominus*) *& ad principes Juda, hoc eſt Eccleſiæ, quòd non debeant exultare, & hæreticorum perditionem ſuam ſalutem æſtimare; ſed potiùs plangere quòd illi perierint. Unde & Apoſtolus Paulus docet Eccleſiaſticos viros, ne glorientur ſuper fractione Judaicorum ramorum, ſed potiùs timeant ne & ipſi frangantur.* Et plus loin il ajoute: (*b*) *Tranſferunt principes Juda terminos quos poſuerunt patres eorum, quando immutant mendacio veritatem, & aliud prædicant quàm* (*quod*) *ab Apoſtolis acceperunt.* Plus loin lorſque la maiſon de Juda eſt menacée d'être punie comme la maiſon d'Iſraël déſignée ſous le nom d'*Ephraim*, voici ce que dit S. Jérôme: (*c*) *Punitis autem hæreticis, qui intelliguntur Ephraim, etiam Judas, ſcilicet hi qui cum Eccleſia permanent, & hæreticorum vel erroribus vel vitiis continentur, ſimili ſententiæ ſubjacebunt.* On peut obſerver que ce que S. Jérôme applique aux Hérétiques, peut également s'appliquer aux Schiſmatiques & aux Juifs incrédules: mais ſous quelque point de vue que l'on conſidere la maiſon d'Iſraël, il en réſultera toujours que la maiſon de Juda repréſente particuliérement les Chrétiens, & ſpécialement les Catholiques, comme le remarque très-bien S. Jérôme.

XII. Remarques ſur le texte du ℣. 5. Le Prophete n'y annonce point la ruine entiere d'Ephraïm ni de Juda, mais ſeulement leur chûte, c'eſt-à-dire, leur aſſujettiſſement

Le P. Houbigant a mis dans le ſommaire de ce Chapitre: *Peribit Ephraim, peribit etiam Juda.* L'expreſſion paroît trop forte, même à l'égard du ſens littéral, qui concerne les deux maiſons d'Iſraël & de Juda. Aucune des deux ne devoit périr; aucune des deux n'a péri; aucune des deux ne périra. Le texte ne dit point, *peribit:* mais on lit ſimplement dans la Vulgate: *Iſrael & Ephraim ruent in iniquitate ſua, ruet etiam Judas cum eis:* & le P. Houbigant dit auſſi lui-même: *Cadent Iſrael & Ephraim propter ſcelus ſuum, cadet etiam cum eis Juda.* Il ne s'agit ici que d'une chûte: *ruent, cadent*: & cette chûte n'eſt

(*a*) *Ibid. col.* 1270. = (*b*) *Ibid. col.* 1271. = (*c*) *Ibid. col.* 1272.

ſous une puiſſance ennemie. Les deux maiſons d'Iſraël & de Juda ont des promeſſes qui leur aſſurent qu'elles ne périront pas.

point une entiere ruine ; c'eſt un abaiſſement, une humiliation, qui n'aura qu'un temps. Ephraïm & Juda ont des promeſſes qui les aſſurent qu'ils ne périront point, mais qu'ils ſe releveront un jour de cette chûte, de cet abaiſſement, & qu'alors le Seigneur répandra ſur eux ſes miſéricordes, & les mettra en poſſeſſion d'une félicité éternelle. Mais de plus, ſi avec S. Jérôme nous conſidérons ici ſous le ſymbole d'Iſraël & de Juda, les Hérétiques & les Catholiques ; ſi nous y conſidérons les Schiſmatiques & les Catholiques ; ſi nous y conſidérons les Juifs & les Chrétiens, il ſera encore bien certain, du moins à l'égard des Chrétiens Catholiques, & à l'égard des Juifs, que du moins leur tige ne périra point, leur race ne s'éteindra point. Les prévaricateurs ſeront punis, & s'ils perſéverent dans leur infidélité, ils périront : mais au milieu de ces prévaricateurs il y aura toujours dans l'Egliſe Catholique une race de juſtes qui ne périra point : il y aura toujours dans la nation Juive une race ſubſiſtante ; & quoique cette race de Juifs ſoit depuis long-temps infidele, Dieu ſaura bien, quand il le voudra, en faire ſortir une race fidele. Ainſi dans ce ſens même, Juda ne périra point, Iſraël ne périra point. Quand même on conſidéreroit ici ſous le nom d'*Iſraël* les Hérétiques & les Schiſmatiques, il y a encore lieu d'eſpérer qu'au temps où Dieu rappellera les Juifs, il pourra auſſi rappeller au moins une partie de ces peuples qui ont aujourd'hui le malheur d'être enveloppés dans les filets du ſchiſme ou de l'erreur : & ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ici Dieu n'annonce la perte ni d'Iſraël ni de Juda, mais ſeulement leur chûte, leur abaiſſement ſous le poids de ſes juſtes vengeances auxquelles ſuccéderont ſur ces deux maiſons ſes miſéricordes éternelles.

XIII. Remarques ſur le texte du ℣. 7. *Devorabit eos menſis.* Ce mot *menſis* également exprimé dans l'Hébreu & dans la Vulgate vient-il d'une faute de Copiſte? Faut-il lire avec les Septante *rubigo* ? Divers points de vue qui peuvent ſervir à montrer que ce mot *menſis* eſt la vraie leçon du texte.

Le P. Houbigant déſeſpérant de pouvoir expliquer l'expreſſion du texte original, *devorabit eos menſis*, prononce affirmativement que cette interprétation vient de deux fautes : *ex duplici mendo.* Il décide qu'abſolument il faut lire autrement *Omninò legendum.....* nunc igitur abſumet rubigo (hæreditatem eorum.) C'eſt-à-dire que 1°. il efface le pronom *eos*, exprimé par un *Mem*, pour en faire un article exprimé par un *Hé* qu'il joint au mot ſuivant. 2°. Il ſuppoſe qu'au lieu de KDS, (*Kodes*,) *menſis*, il faut lire KSL, (*Kaſil*,) *rubigo.* 3°. Il ſuppoſe que la particule AT ou *at*, que la Vulgate exprime par *cum*, doit ici ſe prendre pour la ſimple marque de l'accuſatif. Il prétend s'autoriſer de ce que la Verſion Grecque (des Septante) ſuppoſe ici KSL, (*Kaſil*,) *rubigo.* Ces paroles *comedet eos menſis*, ſi on l'en croit, ne peuvent avoir ici aucun ſens : *nihil ſententiæ habere poſſunt.* Si on l'en croit, le pronom *eos* convient mal ici avec le mot ſuivant qu'il traduit par *hæreditatem*, & qui lui paroît être le cas (direct) du verbe : *Et malè* eos, *ubi ſequitur*, hæreditatem, *caſus verbi.* Il s'autoriſe de l'Interprete Syrien qui paſſe ces mots, comme ne pouvant ici rien ſignifier : *Syrus hæc omittit, quæ videret nihili eſſe.* Enfin ces deux pré-

tendues fautes lui paroiſſent avoir été faciles : *Menda duo in proclivi erant*, l'une, que le *ſhin* ſoit venu du *ſamec* ; & l'autre que le *daleth* ſoit venu du *lamed* ; mais il eſt obligé d'avouer qu'il faudroit en même temps avoir tranſpoſé ces lettres, *trajectis litteris*. Il n'ajoute pas qu'il auroit auſſi fallu en perdre une : car le mot Hébreu qui ſignifie *rubigo* ne s'exprime pas en trois lettres KSL, mais en quatre KSIL (*Kaſil.*) Il ſuppoſe que les Septante du moins l'ont lu en ce ſens : mais en même temps les Septante liſoient le pronom *eos* ; mais les Septante ont pris la particule AT, ou *at*, au ſens de la prépoſition *cum* ; du moins ils l'ont exprimée en ce ſens lorſqu'ils ont dit, *eos & ſortes eorum*, ce qui eſt préciſément le ſens de la Vulgate : *eos cum partibus ſuis.* Il ne dit pas ce qu'obſerve S. Jérôme, qu'Aquila, Symmaque & Théodotion ont lu KDS, (*Kodes*,) *menſis.* Avant de décider que ce *menſis* eſt une faute de Copiſte, il faudroit avoir bien prouvé qu'il ne peut en effet avoir ici aucun ſens explicable. Je crois avoir montré que dans le langage myſtérieux des Prophetes, où les jours ſe prennent quelquefois pour des années, *un mois* pourroit ſignifier une période de trente années : & on a pu voir comment en effet la ruine du royaume d'Iſraël fut conſommée dans cet intervalle. Si l'on objecte que les trente années ne furent pas entieres ; je pourrois répondre qu'il n'étoit pas néceſſaire qu'elles le fuſſent ; qu'il ſuffiſoit que la durée de ces malheurs n'excédât pas ce terme ; & que d'ailleurs ſous un autre point de vue, on pourroit découvrir un accompliſſement plus exact de cette parole myſtérieuſe. Car ſi avec S. Jérôme on reconnoît dans la maiſon d'Iſraël l'image des Juifs incrédules, on trouvera que les malheurs qui depuis la mort de Jeſus-Chriſt, conſommerent la ruine de leur République, durerent préciſément trente ans depuis l'an 40 de l'Ere Chrétienne Vulgaire, lorſque l'Empereur Caligula donna l'ordre de dreſſer une ſtatue dans le temple de Jéruſalem, juſqu'à l'entiere ruine de Jéruſalem & du Temple en l'année 70. Si ſous un autre point de vue, on reconnoît dans le ſchiſme des Iſraélites, l'image du ſchiſme des Grecs, & dans l'aſſujétiſſement des Iſraélites aux Aſſyriens la figure de l'aſſujétiſſement des Grecs aux Mahométans, on trouvera encore cette période de trente années également vérifiée par les malheurs qui conſommerent la ruine de l'Empire des Grecs. Car lorſque Dieu voulut faire éclater ſes dernieres vengeances ſur les ſchiſmatiques Grecs par l'aſſujétiſſement de leur empire ſous la main des Mahométans, il permit qu'Amurat II. Empereur des Turcs, commençât par enlever aux Grecs en 1431 la ville de Theſſalonique, une des plus conſidérables de leur Empire ; & ce Prince pouſſant ſes conquêtes avec une rapidité extraordinaire, ſe rendit maître de toutes les places juſqu'au Golfe de Corinthe. Mahomet II. ſon fils qui lui ſuccede, ſe rend maître de Conſtantinople en 1453, & ſubjugue tout le Péloponneſe : il reſtoit encore aux Grecs Trébizonde, où regnoit

David Comnene ; le même Mahomet s'en empare en 1461 ; & tout eſt ainſi ſubjugué dans l'intervalle de trente années, conformément à cette parole : *Devorabit eos menſis.* Ainſi ſous quelque point de vue que l'on conſidere cette Prophétie, ſoit littéralement du côté des Iſraélites, ſoit allégoriquement du côté des Juifs incrédules, ou du côté des Schiſmatiques Grecs, ſi l'on prend ce mot *menſis* énigmatiquement pour une période de trente jours dans laquelle les jours ſont pris, comme dans Ezéchiel & dans Daniel, pour des années, cette parole myſtérieuſe ſe trouve vérifiée : d'où je conclus que ce n'eſt point une faute de Copiſte, mais la vraie leçon du texte.

XIV. Objet du Chapitre VI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VI. Les trois premiers verſets ſont la ſuite & la concluſion du diſcours contenu au Chapitre précédent. C'eſt l'expreſſion du repentir & de l'eſpérance des enfants d'Iſraël & de Juda qui ſe réuniſſent en revenant au Seigneur. Au ℣. 3. recommencent les reproches & les menaces contre Iſraël & contre Juda. S. Jérôme rapporte les trois premiers au premier avénément de Jeſus-Chriſt, à cauſe de ces expreſſions myſtérieuſes : *vivificabit nos poſt duos dies ; in die tertia ſuſcitabit nos.* Car voici comment il l'explique : (*a*) *Percutit Dominus, & curat nos : quia quem diligit Dominus, corripit, & caſtigat omnem filium quem recipit : & non ſolùm curat, ſed vivificat poſt dies duos, & die tertio reſurgens ab inferis, omne hominum ſecum ſuſcitat genus. Cùmque percuſſos curaverit, & curatos vivificaverit, & vivificatos ſuſcitaverit, tunc vivemus in conſpectu ejus, qui illo abſente mortui jacebamus. Vivemus autem in conſpectu ejus : ſciemus eum, & omni ſtudio ſectabimur, ut cognoſcamus Dominum, quo tertiâ die reſurgente reſurreximus. His ſermonibus explicatur illud quod ſæpè jam admonuimus, & Iſraelem & Judam, id eſt, decem & duas tribus, tunc unum habituras eſſe paſtorem & regem David cùm crediderint in Dominum reſurgentem. Fruſtràque Judæi mille annorum ſibi ſomnia pollicentur, cùm ſalus univerſorum die tertio repromiſſa ſit, quâ Dominus ab inferis reſurrexit.* Mais lorſqu'enſuite le Seigneur recommence ſes reproches & ſes menaces contre Iſraël & contre Juda, S. Jérôme reprend l'allégorie qui nous montre dans le paralelle de ces deux maiſons, celui des Hérétiques & des Catholiques : (*b*) *Hæc eadem & ad Hæreticos & ad eorum Juda, qui ſimilia perpeſſurus eſt, dicta ſentimus : quòd provocet eos Dominus ad miſericordiam, & reverti cupiat ad ſalutem.* Il y revient plus loin : (*c*) *Quotidie Deus & eos qui extra Eccleſiam ſunt, & qui peccant in Eccleſia commorantes, provocat ad pœnitentiam.* Et ſur ces derniers mots : *Sed & Juda pone meſſem tibi*, voici ce qu'il dit : (*d*) *Judæ quoque, hoc eſt, Eccleſiæ præcipitur, ut & ipſe propter peccata paret ſibi meſ-*

(*a*) *Hier. in Oſee*, VI. *Tom. III. col.* 1274. = (*b*) *Ibid. col.* 1275. = (*c*) *Ibid. col.* 1276. = (*d*) *Ibid. col.* 1278.

ſem, ſive vindemiam, cùm judicii tempus advenerit : ſed huic ignoſcitur ; & veniam Dominus pollicetur ; quia quem diligit, corripit, & caſtigat omnem filium quem recipit, ut probatum & purgatum condat in theſauros ſuos. Quidam hoc..... ad bonam partem referunt : ..... nobis ſuperior ſenſus magis placet. En appliquant ainſi aux Chrétiens, & même aux Catholiques prévaricateurs, ce qui eſt dit des coupables enfants de Juda, il faut toujours ſe ſouvenir que les coupables d'Iſraël, peuvent repréſenter non-ſeulement les hérétiques, mais encore les ſchiſmatiques, & les Juifs incrédules mêmes, en un mot toute ſociété ſéparée de l'Egliſe.

XV. Remarques ſur les trois premiers verſets. Sont-ils applicables au premier avénement de Jeſus-Chriſt ? S. Paul pouvoit-il avoir en vue ce texte en parlant de la réſurrection de Jeſus-Chriſt ? Comment s'y trouve-t-elle annoncée ? La même Prophétie pourroit-elle auſſi être appliquée au rappel futur des Juifs ? Comment y conviendroit-elle ?

Le P. Houbigant prétend que les premiers verſets de ce Chapitre ne ſont point applicables au premier avénement de Jeſus-Chriſt. Il obſerve, » que la guériſon ici annoncée doit être du même genre que le » mal qui a précédé. Or le mot TARAF, *dilaceravit*, ou comme il » l'exprime, *contudit*, marque, dit-il, les plaies dont avoit été frappé » l'Etat des Juifs ; donc l'expreſſion IRFAENOU, *ſanabit nos*, ſignifie » la guériſon de ces mêmes plaies, c'eſt-à-dire, cette guériſon que » Dieu opérera en rétabliſſant leur République, après l'avoir délivrée » du joug des Aſſyriens & des Chaldéens : & cela ne peut s'entendre » de la guériſon opérée par l'Evangile, ſans faire violence au mot » TARAF, *contundere*. « Il vient enſuite à ces mots *poſt duos dies*, & *in die tertia*. » Cela marque, dit-il, un temps prochain à l'égard de » l'avenir ; comme à l'égard du paſſé, ces mots, THEMOL VESILSOM ; » *heri & nudujſtertius*, marquent un temps récent. Et en effet, le réta- » bliſſement de la liberté des Juifs étoit proche lorſqu'ils comprirent » que c'étoit à cauſe de leur idolatrie qu'ils avoient été réduits en cap- » tivité ; & lorſqu'en conſéquence ils prirent en eux-mêmes la réſolu- » tion de ne plus adorer d'autre Dieu que leur Dieu. « Enfin il vient à ce mot que notre Vulgate exprime par *ſuſcitabit nos*, & il le traduit *eriget nos*, en diſant que cela doit s'entendre de la République des Juifs : ſur quoi il ajoute : » Il eſt difficile de croire que l'Apôtre S. Paul » nous renvoie à ce texte lorſqu'en parlant de Jeſus-Chriſt il dit, *re-* » *ſurrexit tertiâ die ſecundùm ſcripturas* : puiſqu'il eſt conſtant que le » pronom affixe NOU ſignifie ici *nos*, & non pas *eum* : « Mais il ſeroit peut-être encore plus difficile de dire quel autre texte de l'Ecriture l'Apôtre pouvoit avoir en vue en parlant ainſi. Le ſeul que l'on puiſſe alléguer ſeroit celui de Jonas : mais quoiqu'il ait été cité par Jeſus-Chriſt même, il eſt cependant encore moins caractériſé que celui-ci. Les trois jours y ſont marqués ; mais il n'y eſt pas dit expreſſément comme ici que le troiſieme ſera celui de la réſurrection : *in die tertiâ*. Ce *die tertiâ* ne ſe trouve point ailleurs que dans Oſée : & voilà ce qui donne juſte ſujet de croire que c'eſt cette parole même que S. Paul avoit en vue ; ou que du moins il avoit également en vue les deux textes, celui de Jonas & celui d'Oſée. Le *nos* n'y met aucun obſta-

cle, parce que, ſelon la doctrine même de S. Paul, Dieu nous a rendu la vie en Jeſus-Chriſt, & nous a reſſuſcités avec lui : (a) *convivificavit nos in Chriſto.... & conreſuſcitavit.* Le P. Houbigant inſiſte ſur ce que le remede doit être de même genre que le mal ; & qu'ici le mal étant la captivité, le remede doit être la liberté. Mais cette liberté eſt ici peinte ſous l'image de la vie : *vivificabit nos poſt duos dies ;* le P. Houbigant affoiblit cette expreſſion lorſqu'il traduit *afferet nobis ſalutem* : ſi le Prophete avoit voulu dire cela, il auroit bien ſu dire, ſelon le ſtyle ſimple des Hébreux, *ſalvabit nos ;* mais il dit bien expreſſément, *vivificabit nos :* de même le P. Houbigant affoiblit encore l'expreſſion, lorſqu'il dit enſuite *eriget nos ;* le texte dit bien, comme l'exprime la Vulgate, *ſuſcitabit nos ;* & l'union de ces deux termes *vivificabit*, *ſuſcitabit*, prouve qu'il s'agit bien ici d'une réſurrection. Or, ſelon le principe même du P. Houbigant, le remede doit être du même genre que le mal : cette réſurrection, ce retour de la mort à la vie, ſuppoſe donc que le mal ne conſiſtoit pas dans la ſeule captivité, mais dans un état de mort, ou ſi l'on veut dans une captivité qui nous tenoit ſous l'empire de la mort, & dont nous ne pouvions ſortir que par un retour de la mort à la vie : *vivificabit nos*, *ſuſcitabit nos.* Et voilà préciſément ce que Dieu a opéré pour nous en Jeſus-Chriſt : (b) *Cùm eſſemus mortui peccatis*, *convivificavit nos in Chriſto..... & conreſuſcitavit.* La captivité d'Iſraël & de Juda ſous le joug des Aſſyriens & des Chaldéens, étoit l'image de celle où nous étions retenus par le péché ſous l'empire du démon qui par le péché nous avoit donné la mort. La liberté promiſe aux deux maiſons d'Iſraël & de Juda eſt l'image de celle que Dieu nous a rendue en Jeſus-Chriſt, en nous retirant de l'empire de la mort, en nous ramenant à la vie & nous reſſuſcitant avec Jeſus-Chriſt : *Cùm eſſemus mortui peccatis*, *convivificavit nos in Chriſto..... & conreſuſcitavit.* Cette parole a donc ainſi eu déjà ſon accompliſſement ſur tous ceux d'entre les Juifs qui ont cru en Jeſus-Chriſt, & qui par la foi ont eu part au bienfait de la rédemption : mais elle aura un accompliſſement plus entier, lorſque Dieu rappellera cette nation entiere à la foi vers la fin des ſiecles : alors Iſraël participera aux graces que Dieu a répandues ſur Juda, le peuple Juif participera comme nous & avec nous aux graces du ſalut ; & peut-être pourroit-on dire que ces expreſſions myſtérieuſes, *vivificabit nos poſt duos dies : in die tertiâ ſuſcitabit nos*, inſinueroient l'époque même de ce grand événement. Car, ſelon l'expreſſion de S. Pierre, *mille ans ſont devant Dieu comme un jour :* (c) ainſi ce regne de mille ans dont parle S. Jean dans l'Apocalypſe pourroit ſervir à expliquer cette parole myſtérieuſe ſous ce dernier point de vue. Car ſi nous reconnoiſſons dans le triomphe de l'Egliſe ſous Conſ-

(a) *Epheſ.* II. 5. & 6. = (b) *Ibid.* = (c) 2. *Petr.* III. 8.

tantin, l'époque de ce regne que Jeſus-Chriſt exerce ſur la terre en la perſonne des Princes Chrétiens, il ſe trouvera que le peuple Juif eſt tombé dans la mort par ſon incrédulité avant que ces mille ans commençaſſent ; ces mille ans ſont donc pour lui comme le ſecond jour de cette mort, dont il ne ſortira qu'au troiſieme jour ; c'eſt-à-dire, dans l'intervalle qui ſuccede à ces mille ans : *Vivificabit nos, poſt duos dies : in die tertiâ ſuſcitabit nos.* Nous y ſommes, dans cet intervalle ; & les maux qui déjà depuis long-temps affligent l'Egliſe, ſont comme la nuit de ce troiſieme jour au matin duquel le rappel des Juifs à la foi, ſera non-ſeulement pour cette nation, mais pour tout l'univers comme un retour de la mort à la vie ſelon l'expreſſion de S. Paul : (*a*) *Si enim amiſſio eorum, reconciliatio eſt mundi : quæ aſſumptio, niſi vita ex mortuis ?*

XVI. Objet du Chapitre VII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VII. Les premiers mots de ce Chapitre ainſi exprimés dans la Vulgate, *Cùm ſanare vellem Iſrael*, pourroient ſelon l'Hébreu ſignifier, *Cùm ſanare voluero*, ou *Cùm ſanaturus ero*, & dans ce ſens ils appartiendroient au Chapitre précédent à la fin duquel ils formeroient un parallele, en ce ſens : *Sed & Juda, pone meſſem tibi, cùm converſurus ero captivitatem populi mei, cùm ſanaturus ero Iſrael.* Après quoi recommencent les reproches & les menaces du Seigneur contre Iſraël. S. Jérôme continue d'appliquer aux Hérétiques ce qui eſt dit contre Iſraël : (*b*) *Sed & hoc dici poteſt, quòd Domino Salvatore poſt effuſionem ſanguinis ſui, & Eccleſiam ſuam tam de Judæis quàm de gentibus congregatam, volente populi peccata ſanare, & eos ad pœnitentiam reducere, ſubitò Ephraim, qui ubertatem falſorum dogmatum repromittunt, & populus Samariæ, qui ſe dicit Dei præcepta ſervare, ſurrexerunt & operati ſunt idolum falſorum dogmatum, & per illos ingreſſus eſt fur & latro diabolus in Eccleſiam ; ſive ipſa doctrina hæreticorum ingreſſa eſt, quaſi fur & latrunculus.* Plus loin il dit : (*c*) *Poſſumus regem apud Hæreticos dicere, qui primus hæreſim reperit ; & principes, eos qui præpoſiti Hæreticorum populis falſum ſibi vindicant ſacerdotium.* Il va même juſqu'à en faire l'application perſonelle aux hérétiques de ſon temps en diſant : (*d*) *Infelices populi qui à rege diabolo, & ab ejus principibus ſeducuntur : ſive qui ab hæreſeos principe, & ab ejus ducibus ſolemnitates alias ſuſceperunt : relinquentes Eccleſiam, & veritatem conculcantes fidei, ſolent clamare & dicere : Hæc eſt dies regis noſtri : verbi gratiâ, Valentini, Marcionis Arii atque Eunomii.* Il continue ce parallele d'Iſraël avec les hérétiques juſqu'à la fin du Chapitre. On ſe ſouviendra qu'Iſraël ſéparé de Juda peut auſſi repréſenter les Schiſmatiques, ou même les Juifs incrédules. On a déjà vu que S. Jérôme reconnoît quelquefois dans la

(*a*) *Rom.* XI. 15. = (*b*) *Hier. in Oſee*, VII. *Tom. III. col.* 1278. = (*c*) *Ibid. col.* 1279. = (*d*) *Ibid. col.* 1281.

maiſon d'Iſraël l'image des Juifs incrédules ; & s'il ne parle pas des ſchiſmatiques, c'eſt que le ſchiſme n'avoit pas encore fait de ſon temps les grands maux qu'il a cauſés depuis, ſur-tout dans l'Orient & chez les Grecs.

XVII. Objet du Chapitre VIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VIII. Les deux premiers verſets pourroient être la ſuite du Chapitre précédent. On a vu que le Chapitre précédent tout entier regardoit la maiſon d'Iſraël : ces deux verſets pourroient regarder la maiſon de Juda, non-ſeulement parce qu'on y trouve *ſuper domum Domini*, expreſſion qui marque aſſez viſiblement le temple de Jéruſalem, mais encore parce que dans l'Hébreu on peut avoir confondu fort aiſément JEHOVA, *Domini*, avec JEHOUDA, *Juda* : enſorte que le ſens pourroit être *ſuper domum Juda*. On a déjà pu remarquer, & on verra encore dans la ſuite, que le Prophete joint ainſi à ſes reproches & à ſes menaces contre Iſraël quelques avis pour Juda. La ſuite du Chapitre contient encore des reproches & des menaces contre Iſraël ; & à la fin quelques menaces contre Juda. S. Jérôme reconnoît en effet que les deux premiers verſets au moins regardent la maiſon de Juda, c'eſt-à-dire, le temple de Jéruſalem, l'invaſion de Nabuchodonoſor : (*a*) *Præcipitur Prophetæ, & dicitur ad eum* : In gutture tuo ſit tuba, *hoc eſt, ſic exalta vocem tuam, ut tubæ ſimilis ſit ; ut plurimi audiant, quia plurimi peccaverunt. Cùmque exaltaveris vocem tuam, hoc dicito cum clamore* : Quaſi aquila ſuper domum Domini : *& eſt ſenſus* : *Veniet Nabuchodonoſor cum omni exercitu ſuo tam raptim tam velociter, ut aquilæ imitetur volatum feſtinantis ad prædam : & veniet non ad alium locum, ſed ad Jeruſalem, in qua Templum Dei ſitum eſt, ut eam deſtruat atque ſubvertat.* S. Jérôme ne laiſſe pas d'appliquer cela même aux hérétiques, parce qu'ils ont été la maiſon du Seigneur avant que leurs prévarications l'obligeaſſent de s'éloigner deux : (*b*) *Diabolum, qui ponere cupit ſupra aſtra cœli nidum ſuum, aquilam ſæpiſſime legimus.... Hæc igitur aquila venit ſuper Hæreticorum conciliabula, quæ quondam fuerant domus Domini : & idcircò venit, quia prævaricati ſunt fœdus ejus, & legem Dei dereliquerunt.* Il continue d'appliquer aux Hérétiques ce qui regarde Samarie : (*c*) *Projicit Dominus Hæreticorum vitulos & Samariæ, qui ſe dicunt legis præcepta ſervare : qui vituli hærent humo, & operantur in terra non ſpiritu, nec oculos ad cœlum levant ; & idcircò iratus eſt furor Domini ſuper eos, & mitatur quæ ſit tanta perverſitas, ut nolint relinquere idola, quæ ſibi fabricati ſunt, & amant ſordes hæreticas pro Eccleſiæ munditiis.* Et lorſqu'à la fin le Prophete prononce ſes menaces contre Judas, voici comment S. Jérôme les explique : (*d*) *Judas quoque, id eſt, vir Ec-*

(*a*) *Hier. in Oſee*, VIII. *Tom. III. col.* 1286. = (*b*) *Ibid. col.* 1287. = (*c*) *Ibid. col.* 1288. = (*d*) *Ibid. col.* 1291.

cleſiaſticus

cleſiaſticus in malis operibus, vel in ſanctarum Scripturarum interpretatione perverſa, ædificavit ſibi urbes munitas, non auxilio Dei, ſed artifici mendacio, quas Dominus igne ſui ſpiritûs ſuccenſurum eſſe ſe dicit: & devoraturum βαρεις ejus, id eſt, magnas & in modum turrium ædificatas domos; & fundamenta malè poſita ſubverſurum, ne poſſint ſacrilega contra Deum delubra conſtruere.

XVIII. Objet du Chapitre IX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE. IX. Ce Chapitre eſt indépendant de celui qui précede : mais ce ſont encore des reproches & des menaces contre Iſraël. S. Jérôme continue de ſoutenir le parallele de la maiſon d'Iſraël avec les hérétiques : (*a*) *Dicitur & ad Hæreticos, ne exultent atque lætentur, & putent ſe cæterarum ſimiles nationum. Illæ enim non crediderunt in Deum; iſti verò ſub nomine Dei idola colunt, & fornicantur à Deo ſuo; & plures ſibi areas, & torcularia infinita multiplicant, & comedunt triticum, de quo efficitur panis luctûs, & bibunt vinum Sodomorum, quod cum aſpidum folle calcatur. Et quia ſibi plura torcularia, & multas areas præparârunt; idcircò de vera & de una area, & de torculari quod calcavit Dominus Jeſus, non veſcentur & non bibent, ſed quodcumque ſe habere putaverint, mendacio depravabitur.* Plus loin il dit dans le même ſens : (*b*) *Veteres ſcrutans hiſtorias, invenire non poſſum ſcidiſſe Eccleſiam, & de domo Domini populos ſeduxiſſe, præter eos qui ſacerdotes à Deo poſiti fuerant & Prophetæ, id eſt, ſpeculatores. Iſti ergo vertuntur in laqueum tortuoſum, in omnibus locis ponentes ſcandalum, ut quicumque per vias illorum ingreſſus fuerit, corruat, & in Chriſto ſtare non poſſit vaniſque abducatur erroribus, & ſemitis tortuoſis ad præcipitia deferatur. Hi ſunt ſpeculatores Ephraim, qui inſaniam in domo Domini confinxerunt, hoc eſt in Eccleſia, ſive in ſcripturis ſanctis, perversè eas interpretantes; vel certè in unoquoque credentium, qui domus Dei rectiſſimè nominatur.* Et à la fin du Chapitre : (*c*) *Hæreticos fructus facere non poſſe virtutum, quia Dominum perdiderunt, ſuper quo juxta Apoſtolum radicati eſſe debuerant & fundati, nemo dubitet : quòd & ſi fecerint, & aliquos uteri ſui fœcunditate generarint, Domino adverſante morientur. Sive quia fructus eorum, ſunt univerſa quæ fingunt, & de ſuo corde generant, areſcent & peribunt; & erit cunctis perſpicuum ſic eam radicem fruges afferre non poſſe. Iſti abjicientur, immò abjecti ſunt à Deo : quia non audierunt eum dicentem :* (*d*) Ne transferas terminos quos poſuerunt patres tui. *Et idcircò vagi erunt in nationibus, nunc ad has, nunc ad illas ſententias tranſeuntes : dum non eis placet, quod ſemel repererint; ſed ſemper vetera mutant novis, & Ethnicorum imitantur errores.* Mais il ne faut point oublier que ce que S. Jérôme applique aux hérétiques, pourroit auſſi s'appliquer aux ſchiſmatiques & aux Juifs incrédules : ce ſont les

(*a*) *Hier. in Oſee*, IX. *Tom. III. col.* 1292. (*b*) *Ibid. col.* 1295. (*c*) *Ibid. col.* 1300. (*d*) *Deut.* XIX. 14.

trois points de vue ſous leſquels on peut conſidérer la maiſon d'Iſraël dans les Prophetes, & particuliérement dans Oſée, qui eſt ſpécialement occupé de ce qui regarde cette maiſon.

XIX. Objet du Chapitre X. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE X. Ce Chapitre eſt indépendant de celui qui précede: mais ce ſont encore des reproches & des menaces contre Iſraël. Les menaces s'étendent juſques ſur la maiſon de Juda; & ſous le nom de Jacob, elles embraſſent les deux maiſons d'Iſraël & de Juda. Elles retombent enſuite particuliérement ſur Iſraël. S. Jérôme continue le parallele d'Iſraël avec les Hérétiques: (a) *Ita & Hæretici, dum eſſent in Eccleſia plantati & creſcerent in domo Dei, vocabantur vinea Sorec, & afferebant uberrimos fructus: poſteà verò quantò plures facti ſunt, tantò ſibi multiplicaverunt altaria, ut pro uno altari quod verum eſt, plures erroris ſui aras exſtruerent, & juxta ubertatem terræ ſuæ exuberaverunt ſimulacris. Hæreticorum terra fœcunda eſt, qui à Deo acumen ſenſûs & ingenii percipientes, ut bona naturæ in Dei cultum verterent, fecerunt ſibi ex his idola.* Cependant lorſqu'il vient à ces mots: *Dicent montibus, operite nos; & collibus, Cadite ſuper nos*: il obſerve que c'eſt ce que Jeſus-Chriſt même applique aux Juifs incrédules en leur annonçant leur ruine: il en tire ce principe: (b) *Quidquid ergo nunc contra decem tribus, ſive contra omnem dicitur Iſrael, ſciamus τυπικῶς etiam ad totum populum poſſe transferri: ut quando Romani ceperint Jeruſalem, & ſubverterint Templum: ſive cùm judicii dies venerit: ut alii ſuſpicantur, dicant magno horrore metuentes montibus: Operite nos; & collibus, Cadite ſuper nos magis mori optantes, quàm cernere quæ afferunt mortem.* Mais cela n'empêche point qu'il ne reprenne enſuite ſur ce verſet même l'allégorie d'Iſraël comparé avec les hérétiques. Il vient enſuite au texte où ſe trouvent nommés Ephraïm, Juda, Jacob; & voici comment il en explique le myſtere: (c) *Secundùm ἀναγωγὴν, hoc dici poteſt: quòd Ephraim qui eruditus fuit in lege Dei, ut tereret aream Scripturarum, & meditaretur in ea die ac nocte, cœpit diligere contentionem, & jugum legis abjicere, & contendere contra Eccleſiaſticos in ſubverſionem audientium. Unde Dominus elevatam cervicem & ſibi ſublimia promittentem, vel jugo premet, vel ipſe tranſiens calcabit pedibus ſuis, & aſcendet ſuper eum: ut ſciat ſe habere Dominum. Judas autem, hoc eſt, Eccleſiaſticus arabit; in cœpto opere perſeverans: ſive reticebo, inquit, Judam.* (d) *Non enim ſani indigent medico; ſed qui malè habent. Jacob verò qui interpretatur ſupplantator, & quotidie ſupplantat vitia atque peccata, & accipit primitiva fratris ſui, & hæres paternæ poſſeſſionis eſt, & dormit in Bethel, quod interpretatur domus Dei, ſulcos glebaſque confringet: ut molli ſinu jactatam ſementem terra ſuſcipiat, & fa-*

(a) *Hier. in Oſee*, x. *Tom. III. col.* 1300. = (b) *Ibid. col.* 1305. = (c) *Ibid. col.* 1307. = (d) C'eſt le ſens de la Verſion des Septante.

ciat centum modios hordei : ſive ut habetur in Hebræo, centuplum. Il faut cependant obſerver que ce que S. Jérôme interprete ici dans un ſens favorable pour Juda & pour Jacob, paroît être, par l'enchaînement & la liaiſon du texte, une menace comme contre Ephraïm. Le Seigneur annonce qu'il mettra le joug ſur Ephraïm, que Juda ſera obligé de labourer; & que Jacob, c'eſt-à-dire, les deux maiſons d'Ephraïm ſeront obligées de briſer les mottes des ſillons qu'une main étrangere leur fera tracer : tout cela marque leur aſſujétiſſement au joug de leurs ennemis. C'eſt ce qui arriva ſelon la lettre, lorſque les Iſraélites furent aſſujétis aux Aſſyriens, & les Juifs aux Chaldéens : alors on vit toute la maiſon de Jacob, c'eſt-à-dire, les deux maiſons d'Iſraël & de Juda, aſſujéties au joug des ennemis du vrai Dieu. Dans le ſens myſtérieux, ſi l'on conſidere Ephraïm comme repréſentant le Juif incrédule, Juda & Jacob repréſentent également les Chrétiens prévaricateurs, menacés d'un châtiment que les ſchiſmatiques Grecs ont déjà ſubi en tombant ſous la puiſſance des ennemis du nom Chrétien. Si l'on conſidere Ephraïm comme l'image des Hérétiques & des Schiſmatiques, Juda repréſentera les Catholiques; & ſous ce dernier point de vue comme ſous le premier, la maiſon de Jacob repréſente les deux maiſons d'Iſraël & de Juda réunies ſous ce nom, c'eſt-à-dire, toute la Gentilité Chrétienne déſignée par le nom myſtérieux de *Jacob*, c'eſt-à-dire, les Chrétiens Orientaux & Occidentaux, tous menacés des vengeances du Seigneur, s'ils excitent contre eux ſa colere.

XX. Objet du Chapitre XI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Matthieu & de S. Jérôme.

CHAPITRE XI. Ce Chapitre eſt indépendant de celui qui précede : mais ce ſont encore des reproches & des menaces contre Iſraël : elles ſont néanmoins ſuivies de promeſſes. Le dernier verſet compare l'infidélité d'Iſraël avec la fidélité de Juda. C'eſt le commencement du diſcours continué au Chapitre ſuivant, à la tête duquel il ſe trouve placé dans l'Hébreu. S. Matthieu nous découvre dans le premier verſet de ce Chapitre XI. un myſtere (*a*) que nous n'y aurions peut-être pas apperçu; & quand nous l'aurions apperçu, on auroit peut-être eu peine à nous en croire, puiſque même après le témoignage du ſaint Évangéliſte, il ſe trouve encore des Interpretes qui n'en parlent pas, qui ne l'y voient pas, & qui prennent les expreſſions du ſaint Evangéliſte comme une application heureuſe d'une parole qui a tout un autre objet. Mais il faut entendre ſur cela S. Jérôme, après que nous aurons obſervé avec lui que S. Matthieu ſuit ici le texte Hébreu conforme à notre Vulgate, mais différent du Grec des Septante, & de l'ancienne Vulgate qui étoit la ſimple Verſion latine de ce Grec. (*b*) *Pro eo quod nos diximus*, Ex Ægypto vocavi filium meum; *Septuaginta tranſtulerunt :* Ex Ægypto vocavi

(*a*) *Matt.* II. 15. = (*b*) *Hier. in Oſee*, XI. *Tom. III. col.* 1311.

filios ejus, *quod in Hebraico non habetur : nullique dubium eſt Matthæum de hoc loco ſumſiſſe teſtimonium juxta Hebraicam veritatem. Ergo qui detrahunt noſtræ tranſlationi, videant Scripturam, de qua Evangeliſta hoc teſtimonium ſumſerit, & Interpretatus eſt in Domino Salvatore : quando de Ægypto reductus eſt in terram Iſrael. Et cùm invenire non quiverint deſinant rugare frontem, adducere ſupercilium, criſpare nares, digitis concrepare. Hunc locum in ſeptimo volumine Julianus Auguſtus quod adversùm nos, id eſt Chriſtianos evomuit, calumniatur, & dicit, Quod de Iſrael ſcriptum eſt, Matthæus Evangeliſta ad Chriſtum tranſtulit : ut ſimplicitati eorum, qui de gentibus crediderant, illuderet. Cui nos breviter reſpondebimus : Primùm Matthæum Evangelium Hebræis litteris edidiſſe ; quod non poterunt legere niſi hi qui ex Hebræis erant. Ergo non propterea fecit, ut illuderet Ethnicis. Sin autem Hebræis illudere voluit, aut ſtultus aut imperitus fuit : ſtultus, ſi apertum finxit mendacium ; imperitus, ſi non intellexit, de quo hæc dicerentur. Stultitiam ipſum volumen excuſat, quod prudenter ordinatèque compoſitum eſt : imperitum non poſſumus dicere, quem ex aliis teſtimoniis Scripturarum ſcientiam legis habuiſſe cognoſcimus. Supereſt ut illud dicamus, quòd ea quæ τυπικῶς præcedunt in aliis, juxta veritatem & adimpletionem referantur ad Chriſtum : quod Apoſtolum in duobus montibus Sina & Sion, & in Sara & Agar, feciſſe cognovimus. Neque enim non eſt Sina mons, & non eſt Sion ; non fuit Sara, & non fuit Agar, quia hæc Apoſtolus Paulus ad duo retulit teſtamenta. Sic igitur hoc quod ſcriptum eſt :* Parvulus Iſrael, & dilexi eum ; & ex Ægypto vocavi filium meum ; *dicitur quidem de populo Iſrael, qui vocatur ex Ægypto, qui diligitur, qui eo tempore poſt errorem idololatriæ, quaſi infans & parvulus eſt vocatus : ſed perfectè refertur ad Chriſtum. Nam & Iſaac in typo Chriſti fuit, quòd futuræ mortis ligna ſibi ipſe portaverit ; & Jacob, quia Liam dolentem oculos, & Rachel pulchram habuerit uxorem. In Lia quæ major erat, cæcitatem intelligimus Synagogæ ; in Rachel pulchritudinem Eccleſiæ ; & tamen qui ex parte typi fuerunt Domini Salvatoris, non omnia quæ feciſſe narrantur, in typo ejus feciſſe credendi ſunt. Typus enim partem indicat : quòd ſi totum præcedat in typo, jam non eſt typus, ſed hiſtoriæ veritas appellanda eſt.* Après cette importante remarque, S. Jérôme reprend ſur les verſets ſuivants ſon parallele d'Iſraël avec les Hérétiques en ſuivant la Verſion des Septante : (*a*) *Illis (Hæreticis) immolantibus Baalim quæ de ſuo corde finxerunt ; & me vocante, fugientibus à facie mea (ita enim in Septuaginta continetur) ego clementiſſimus Dominus ligabam pedes Ephraim, ne à me longiùs fugerent : hoc enim ſignificat* συνεπάτουν. *Ligabam* (ou *Ligabat*) *autem teſtimoniis Scripturarum, & diſputatione magiſtrorum Eccleſiæ : ut ligatos per patientiam*

(*a*) *Ibid. col.* 1313.

ſuis brachiis contineret, non intelligentes quòd patientia Dei ſalutis eorum eſſet occaſio. Lorſqu'il vient enſuite aux promeſſes, il rejette le faux ſens des Hébreux; & il en propoſe deux autres : (*a*) *Hæc Hebræi ad adventum Chriſti referunt, quem ſperant eſſe venturum. Nos jam tranſacta convincimus : Quia & de Ægypto, & de Aſſyriis, hoc eſt ab Oriente & Occidente, & ab Aquilone & à Meridie venerunt, & quotidie veniunt qui diſcumbunt cum Abraham, Iſaac & Jacob Filios autem maris, ſive aquarum, eos poſſumus appellare, qui ſagenâ Domini comprehenſi ſunt, & abſtracti de mari hujus ſeculi. Cùmque capti fuerint de morte ad vitam, collocabuntur in domibus ſuis : quæ horrea vocat Evangelium, in quibus electa & à paleis ſeparata frumenta conduntur.... Dicamus & aliter. Cùm verus leo infremuerit, falſus leo qui eſt, juxta Apoſtolum Petrum, adverſarius noſter, illicò conticiſcet, & omne dogma perverſum os ſuum aperire non poterit; quique antè ab eo capti fuerant, rugitu leonis ſoluti, & comminatione terribili, ſequentur Dominum Deum ſuum. Tunc timebunt filii maris, ſive aquarum, qui in amaritudine & falſis hæreticorum aquis fuerant procreati; & aſſumptis pennis, volabunt quaſi aves ex Ægypto, & quaſi columba de terra Aſſyriorum, & dicent* : (*b*) Quis dabit mihi pennas ſicut columbæ, & volabo & requieſcam? *ut qui apud Hæreticos laboraverant, requieſcant in Eccleſia, & habitent in domibus ſuis, de quibus fuerant errore ſeducti.* Il vient enſuite au texte où le Prophete compare l'infidélité d'Iſraël avec la fidélité de Juda; & voici comment il l'explique : (*c*) *Juxta ἀναγωγὴν circumdant Hæretici Dominum in mendacio, immò in negatione. Quidquid enim loquuntur, negatio, immò mendacium eſt : & circumdant eum in dolo ſive in impietate domus Iſrael; dum univerſa quæ ſimulant, artifici ſermone componunt, & impietatem loquuntur contra Dominum. Judas autem, hoc eſt, vir Eccleſiaſticus, non ſuperbit, non inflatur tumore Hæretico : ſed humiliatur cum Deo, & cum ſanctorum choro fidelis eſt & robuſtus, dum ædificat domum ſuam ſuper petram quæ nullâ tempeſtate quatiatur.*

XXI. Objet du Chapitre XII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XII. Ce Chapitre eſt la ſuite du diſcours commencé au dernier verſet du précédent. Le Seigneur continue d'adreſſer ſes reproches & ſes menaces, ſes avertiſſements & ſes promeſſes à Ephraïm, c'eſt-à-dire, à la maiſon d'Iſraël. Il y joint auſſi quelques menaces contre Juda; & il y parle de Jacob, ſous le nom duquel ſe trouvent compriſes les deux maiſons d'Iſraël & de Juda. S. Jérôme continue de comparer Ephraïm avec les Hérétiques : (*d*) *Secundùm tropologiam omnes Hæretici peſſimo dæmonum ſpiritu continentur, de quo & in Apoſtolo ſcriptum eſt.* (*e*) Adversùs ſpiritualia nequitiæ in cœleſtibus. *Et immundus ſpiritus* (*f*) *cùm exierit ab homine, & requiem non invenerit,*

(*a*) *Ibid. col.* 1316. = (*b*) *Pſal.* LIV. 7. = (*c*) *Ibid. col.* 1317. = (*d*) *Hier. in Oſee,* XII. *Tom. III. col.* 1318. = (*e*) *Epheſ.* VI. 12. = (*f*) *Luc.* XI. 24. *& ſeqq.*

septem alios spiritus nequiores se sibi copulat, & ad pristinam revertitur domum. Spiritui igitur pessimo sequuntur καύσωνα, *id est, ariditatem, sive ventum arentem, qui contrarius floribus est, & germinantia cuncta disperdit: totâ die inania vacuaque sectatur, nec proprio errore contentus est, sed multos discipulos, immò comites suæ vanitatis errorisque multiplicat.* Il vient ensuite à Juda, qu'il croit être ici seul désigné sous le double nom de *Juda* & de *Jacob* : & voici comment il explique sous ce point de vue les expressions mystérieuses du Prophete: (*a*) *Possumus Judam ecclesiasticum virum intelligere, qui à Domino corripitur, quòd non sit pristinorum in se beneficiorum ejus memor : sed quotidie peccatis peccata consociet, & exponit quæ sint ipsa beneficia : cùm te, inquit nascentem, in fide Ecclesia parturiret, supplantasti Judæum sive gentilem fratrem tuum; & ejus accepisti primogenita : & in fortitudine tua directus es cum Angelo, vel vincens adversarias fortitudines, vel roboratus benedictionibus Angeli qui ipse est Deus : & invaluisti per figuram, contra Angelum, ut invalesceres contra homines, & confortatus es.* Il observe ensuite que sous le nom de *Chanaan* est ici désigné Ephraïm qui en imite les désordres; & il reprend le parallele d'Ephraïm avec les Hérétiques: (*b*) *Nunc ad Ephraim, hoc est, ad decem tribus sermo convertitur: quem vocat* Chanaan, *juxta illud quod loquitur Daniel, ad presbyterum, qui utique erat de semine Juda.* (*c*) Semen Chanaan & non Juda, &c.... *Unde & ad Hæreticos hoc ipsum refertur.* Il continue cette allégorie jusqu'à la fin, où il dit : (*d*) *Semper Hæretici ad iracundiam provocant clementem Dominum, & eum qui mavult pœnitentiam peccatoris, quàm mortem, duritiâ cordis sui punire compellunt : & sanguis eorum, quo & suum & multorum effuderunt sanguinem, veniet super caput eorum; & opprobria quibus Dominum blasphemaverunt, restituet eis Dominus suus, non quòd eorum Dominus sit, sed quia quondam Dominus eorum fuit.* Soit que l'on considere dans Ephraïm le symbole des Hérétiques, ou plus particuliérement encore des schismatiques, Juda représentant les Catholiques, on peut dire que les uns & les autres sont également renfermés sous le nom mystérieux de *Jacob* considéré comme représentant particuliérement la Gentilité Chrétienne. Si sous le nom d'*Ephraïm* on considere particuliérement le Juif incrédule, alors Juda seul se trouve mystérieusement renfermé sous le nom de *Jacob*; Juda représente alors le peuple Chrétien, & Jacob la Gentilité Chrétienne.

XXII. Objet du Chap. XIII. selon le sens

CHAPITRE XIII. Ce Chapitre est indépendant du précédent : mais ce sont encore des reproches & des menaces contre Israël : on y trouve néanmoins aussi des promesses, dont S. Paul même nous dé-

(*a*) *Ibid. col.* 1319. — (*b*) *Ibid. col.* 1320. — (*c*) *Dan.* XIII. 56. — (*d*) *Loco cit. col.* 1324.

couvre l'objet myſtérieux. S. Jérôme continue d'abord ſon parallele d'Ephraïm avec les Hérétiques : (a) *Loquentibus autem Hæreticis, immò principibus Hæreticorum, id eſt Ephraim ; horror & tremor invaſit infelicem populum : & deliquit (Hæreticorum princeps) in idolis quæ de ſuo corde confinxit, & mortuus eſt cum populo quem ſeduxit. Et non ſufficit corruiſſe, niſi linguam quam ad canendum Deum acceperat, vertat in imagines idolorum ; & artifici eloquio ſimile veritati dogma componat, quod nihil eſt aliud, niſi excogitatio pravitatis humanæ.* Plus loin il ajoute : (b) *Hæreticos quoque eduxit Dominus de terra Ægypti*, de domo ſervitutis & de camino ferreo ; qui primò ſerviebant regi Pharaoni & ducibus ejus ; præcepitque eis in Eccleſia, ut alium neſcirent Deum, niſi eum qui creator eſt omnium, & novit ſalvare quos fecit. Ipſe cognovit eos, & pavit in terra ſolitudinis ; ita ut poſſint dicere : (c) *Dominus paſcit me, & nihil mihi deerit : in loco paſcuæ, ibi me collocavit : ſuper aquam refectionis educavit me.* Deditque eis Angelorum *panem, manna de cœlo, quod in Ægypto nunquam comederant, & aquas de ſequenti eos petra : petra autem, juxta Apoſtolum* (d) *Chriſtus eſt.* Il vient enſuite aux promeſſes ; & il y réunit les deux ſens en cette maniere : (e) *Secundùm utramque intelligentiam Ephraim, hoc eſt & decem tribuum, & Hæreticorum, qui ſuſtinère non poterant in contritione filiorum ſuorum, cùm dolores quaſi parturientis advenerint, Dominus pollicetur de manu mortis ſe eos liberaturum, & de morte redempturum. Manum autem mortis appellat opera quibus interfecit, juxta illud quod ſcriptum eſt :* (f) In manu linguæ mors & vita. *Liberavit autem omnes Dominus, & redemit in paſſione Crucis & effuſione ſanguinis ſui : quando anima ejus deſcendit in infernum, & caro ejus non vidit corruptionem, & ad ipſam mortem atque infernum locutus eſt :* Ero mors tua, ô mors : *idcircò enim mortuus ſum, ut meâ morte moriaris :* ero morſus tuus, inferne, *qui omnes tuis faucibus devorabas.* Plus loin il ajoute : (g) *In eo quod nos interpretati ſumus :* Ero mors tua, ô mors ; ero morſus tuus, inferne, *ſeptuaginta tranſtulerunt :* Ubi eſt cauſa tua, ô mors ? ubi eſt ſtimulus tuus, inferne ? *pro quo Apoſtolus poſuit :* (h) Abſorpta eſt mors in contentione : ubi eſt, mors, contentio tua ? ubi eſt, mors, aculeus tuus ? *Et exponens virtutem teſtimonii intulit :* Aculeus autem mortis peccatum eſt : virtus verò peccati lex : Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum. *Itaque quod ille in reſurrectionem interpretatus eſt Domini, nos aliter interpretari, nec poſſumus, nec audemus. Poteſt mors & infernus, diabolus accipi, qui Chriſti morte jugulatus eſt, de quo & Iſaias loquitur :* (i) Devo-

littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Paul & de S. Jérôme.

(a) *Hier. in Oſee*, XIII. *Tom. III. col.* 1325. = (b) *Ibid. col.* 1326. = (c) *Pſ.* XXII. 1. & 2. = (d) 1. *Cor.* X. 4. = (e) *Loco cit. col.* 1329. = (f) *Prov.* XIII. 21. = (g) *Loco citato.* = (h) 1. *Cor.* XV. 54. & *ſeqq.* = (i) *Iſai.* XXV. 8. *ſec. LXX.*

ravit mors invaleſcens : *& poſteà ſequitur* : Abſtulit Dominus omnem lacrymam ab omni facie. Le texte d'Iſaïe que S. Jérôme rappelle, eſt celui-là même que S. Paul joint avec celui d'Oſée lorſqu'il dit : *Abſorpta eſt mors in contentione*, ou comme l'exprime notre Vulgate, *in victoria* : dans l'Epître de S. Paul ; c'eſt celui-là même que notre Vulgate exprime dans Iſaïe en ces termes : *Præcipitabit mortem in ſempiternum.* Nous en avons parlé dans nos Remarques ſur Iſaïe. Il ne nous reſte donc ici à examiner que ce qui concerne le texte d'Oſée ainſi rendu par S. Paul : *Ubi eſt, mors, contentio tua*, (ou comme l'exprime notre Vulgate, *victoria tua*) *ubi eſt, mors, ſtimulus tuus ?* On lit dans le Grec de l'Apôtre : *ubi eſt tuus, mors, ſtimulus ? ubi eſt tua, inferne, victoria ?* Tout cela rentre dans le même ſens ; il demeure toujours conſtant que S. Paul a vu ici la victoire que Dieu nous a donnée par Jeſus-Chriſt qui a triomphé de la mort pour nous en délivrer : (*a*) *Deo autem gratias qui dedit nobis victoriam per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum.*

XXIII. Remarques ſur le ℣. 14. Ce verſet renferme-t-il des promeſſes ou des menaces ? Faut-il y ſuppléer une interrogation qui change les promeſſes en menaces ? L'uſage que S. Paul fait de cette parole, eſt-il fondé ſur le ſens naturel du texte ? Juſtification de la lecture commune du Texte. Comment le triomphe de J. C. ſur la mort eſt annoncé dans ce verſet.

Le P. Houbigant avoue que tel eſt bien le ſens de l'Apôtre : mais il prétend que le ſens du Prophete eſt tout différent. Il prétend que dans le texte du Prophete, ce ne ſont point ici des promeſſes, mais des menaces. Voici donc comment il traduit ce verſet : *An ego eos ex inferni faucibus eripiam ? An ego eos à morte redimam ? Ubi eſt, mors, ſtimulus tuus ? Ubi eſt morſus tuus, inferne ? Quem pœnitebit, is latebit oculis meis.* Et voici comment il prétend juſtifier cette Verſion : »*An ego eos inferni faucibus eripiam* ? Nous énonçons cela, dit-il, »par interrogation, parce que nous ne doutons point qu'au lieu de »MID (*miad*) *de manu*, il ne faille lire, HMID (*hamiad*) *de manu* ; »ce *Hé* interrogant ayant pu très-facilement être omis entre les deux »*Mem* dont l'un précede & l'autre ſuit : car ce verſet ne contient »point des promeſſes, mais des menaces qui vont même être conti»nuées juſqu'à la fin du Chapitre. « Il convient qu'au lieu de AHI (*b*) DBRIC, *Ero mors tua*, il ſera mieux de lire comme S. Paul, AIH DBRNC, *Ubi eſt ſtimulus tuus ?* Mais il prétend que quand Dieu dit ici *Ubi eſt*, il menace, non pas la mort ou l'enfer, ni le démon qui en eſt le prince, mais les Iſraélites contre qui il appelle la mort, pour la faire ſervir à l'exécution de ſes ordres contr'eux, comme ne voulant plus les épargner ; » & c'eſt pour cela, dit-il, »que le Seigneur ajoute : *Quem pœnitebit, ille abſcondetur ab oculis* »*meis.* Il ajoute : La Vulgate ne traduit pas bien ce texte en y met»tant le mot *conſolatio* : ceux qui y mettent *pœnitudo*, n'y réuſſiſſent »pas mieux, s'ils l'entendent du côté de Dieu : car qu'eſt-ce que

(*a*) 1. *Cor.* xv. 57. = (*b*) On lit ici dans la note du P. Houbigant, AIH, pour AIV, qui ſe trouve dans le texte.

»cela

» cela ſignifieroit : *pœnitudo mea abſcondita eſt ab oculis meis.* Ce qui » eſt caché à nos yeux, eſt ce qui eſt hors de nous & dans les au- » tres; & non ce qui eſt au dedans de nous. Par la même raiſon » l'idée de conſolation ne convient pas mieux, parce qu'elle ne peut » gueres ſe lier & s'ajuſter avec les yeux. Mais on peut bien dire, » *quem pœnitebit, ille abſconditus erit;* parce que le repentir ne m'ébran- » lera point, & ſi quelques-uns en ſont touchés, je ne les regarderai » point. Cela étant ainſi obſervé, il eſt clair que ce ſont ici de la » part de Dieu des menaces & non des promeſſes; & qu'ainſi ce n'eſt » point par affirmation qu'il a dit précédemment *redimam eos.* Cela » n'a point échappé à S. Jérôme; & c'eſt pour cela qu'il n'étoit pas » peu en peine de ſavoir comment il pourroit concilier ce texte avec » le ℣. 55. du Chapitre XV. de la premiere Epître aux Corinthiens: » delà vient qu'il dit : Ce que S. Paul a expliqué de la réſurrection » de Notre-Seigneur, nous ne pouvons ni n'oſons l'expliquer autre- » ment. Cependant il eſt facile de concilier l'Apôtre S. Paul avec le » Prophete Oſée, ſi l'on obſerve que l'un & l'autre nous repréſentent » Dieu comme ayant le ſouverain empire de la mort & de la vie. » Dans le texte du Prophete, Dieu appelle avec empire la mort, » afin qu'elle tue les idolâtres; dans le texte de l'Apôtre, Dieu oblige » la mort de lui céder, enſorte que les morts ſoient rappellés à la vie. » L'Apôtre ſe ſert des mêmes paroles que le Prophete, mais dans un » autre ſens, qui cependant eſt dérivé de la penſée du Prophete. *Utitur* » *Apoſtolus iiſdem Prophetæ verbis, ſed aliam in ſententiam; eam tamen* » *ex ſententiâ Prophetæ derivatam.* «

Mais la maniere dont S. Paul allegue ce texte, ne permet pas de croire qu'il le prenne dans un ſens différent de celui du Prophete. Reprenons les expreſſions de l'Apôtre : (*a*) *Cùm autem mortale hoc induerit immortalitatem : tunc fiet ſermo qui ſcriptus eſt : Abſorpta eſt mors in victoria. Ubi eſt, mors, victoria tua; ubi eſt, mors, ſtimulus tuus?* Ou ſelon le Grec : *Ubi eſt, mors, ſtimulus tuus? ubi eſt, inferne, victoria tua?* Il ne s'agit ici de rien moins que de l'accompliſſement de ces Prophéties : *Tunc fiet ſermo qui ſcriptus eſt.* La premiere eſt d'Iſaïe : *Abſorpta eſt mors in victoria;* la ſeconde eſt d'Oſée : *Ubi eſt, mors, ſtimulus tuus? ubi eſt, inferne, victoria tua?* Si l'on en croit le P. Houbigant, aucune de ces deux Prophéties ne renferme le ſens que l'Apôtre y ſuppoſe. Eſt-il donc bien croyable qu'en effet l'Apôtre ait méconnu le vrai ſens de ces deux Prophéties, & qu'en effet ces Prophéties ne renferment pas les promeſſes dont l'Apôtre a voulu nous montrer l'accompliſſement? *Tunc fiet ſermo qui ſcriptus eſt.* Nous faiſons profeſſion de croire que l'Apôtre écrivant cette lettre, étoit divinement inſpiré; & le S. Eſprit ſans doute

(*a*) 1. *Cor.* xv. 54. & 55.

ſavoit bien quel étoit le ſens des Prophéties qu'il alléguoit, & dont il vouloit nous marquer l'accompliſſement : *Tunc fiet ſermo qui ſcriptus eſt.* Le triomphe que le Saint-Eſprit nous promet ici ſur la mort, comme un effet de la victoire de Jeſus-Chriſt, ne ſera plus l'accompliſſement de ces deux Prophéties, ſi ces deux Prophéties n'annoncent point ce triomphe. Nous croyons avoir montré dans nos Remarques ſur Iſaïe, comment ce triomphe eſt bien véritablement annoncé par ce Prophete ; il nous reſte donc ici de montrer comment le même triomphe nous eſt annoncé par Oſée : & cela ne ſera pas difficile : il ne faut pour cela que prendre le texte tel qu'il eſt. *De manu mortis liberabo eos ; de morte redimam eos : ero mors tua, ô mors ; morſus tuus ero, inferne.* Ou ſi l'on veut, *ubi, mors tua,* (ou *ſtimulus tuus,*) *ô mors ? ubi morſus tuus* (ou *victoria tua,*) *inferne ?* Aſſurément il n'y a perſonne qui ne voie dans ces paroles des promeſſes en faveur des Iſraélites. S'il y a des menaces, c'eſt contre la mort & l'enfer ? Que fait donc ici le P. Houbigant pour changer ces promeſſes en menaces ? il y ajoute ce qui n'y eſt pas : une ſeule lettre, mais une lettre qui change l'affirmation en interrogation négative. Au lieu de lire comme porte le texte : *De manu mortis liberabo eos ; de morte redimam eos* : il veut que nous ajoutions à la tête la ſeule lettre *Hé*, mais qui en donnant à la phraſe le ſens interrogatif, la rendra négative, *An de manu mortis liberabo eos ? an de morte redimam eos ?* Il pourroit donc nous ſuffire de dire que cette particule interrogative n'eſt point dans le texte, & que le Saint-Eſprit en rappellant ce texte ne permet pas d'y admettre cette particule, puiſqu'il rappelle ce texte dans le ſens affirmatif qui renferme une promeſſe, au lieu que cette particule interrogative change le ſens affirmatif en négatif, & convertit en menace ce qui ſelon l'Eſprit-Saint renferme une promeſſe. Mais le P. Houbigant prétend que l'enchaînement du texte exige cette particule menaçante. Comment le prouve-t-il ? Eſt-ce parce que les promeſſes contenues dans ce verſet ſont environnées de menaces dans le verſet précédent & dans le verſet ſuivant ? Voilà peut-être l'argument le plus ſpécieux, & vraiſemblablement c'eſt celui qui lui a fait illuſion. Mais ne ſait-on pas que dans les Prophetes, & ſur-tout dans Oſée les promeſſes ſe trouvent ainſi mêlées avec les menaces ? n'a-t-on point remarqué que le Chapitre précédent même au milieu des reproches & des menaces dont il eſt rempli, renferme dans le ℣. 9. cette promeſſe : *Adhuc ſedere te faciam in tabernaculis, ſicut in die feſtivitatis.* Il eſt vrai que le P. Houbigant a encore changé le ſens de ce texte même : tant il lui paroît difficile d'admettre des promeſſes au milieu des menaces. Mais remontons au Chapitre XI. le P. Houbigant conviendra lui-même qu'au moins aux ℣℣. 9. 10. & 11. les promeſſes ſuccedent aux menaces & aux reproches, & qu'au ℣. 12. les reproches & les menaces recommencent. Il eſt encore vrai qu'il ſuit ici par préférence les exemplaires Hébreux qui renvoient le ℣. 12.

à la tête du Chapitre ſuivant. Mais il demeure toujours conſtant que les promeſſes de la fin du Chapitre XI. ſont entre les reproches & les menaces qui précedent & qui ſuivent. Les promeſſes terminent le Chapitre III. les reproches & les menaces recommencent au Chapitre IV. Dieu plein de miſéricorde tempere par ſes promeſſes la rigueur de ſes menaces, & prévient par ſes menaces réitérées la fauſſe & dangereuſe ſécurité que ſes promeſſes pourroient faire naître.

XXIV. Remarques ſur ces paroles du même verſet. *Conſolatio abſcondita eſt ab oculis meis.* Faut-il traduire : *Quem pœnitebit, ille abſcondetur ab oculis meis.* Juſtification du ſens de la Vulgate. S. Jérôme n'a point héſité ſur le ſens de ce verſet : il y a vu ce que S. Paul y voyoit.

Mais le P. Houbigant va plus loin ; il prétend que les menaces ſont dans la fin du verſet même dont il s'agit ; d'où il conclut qu'elles doivent auſſi ſe trouver dans le commencement. Il convient que le milieu eſt équivoque, puiſqu'il eſt obligé de reconnoître que S. Paul l'emploie dans un ſens favorable : *Ubi eſt, mors, ſtimulus tuus? ubi eſt morſus tuus, inferne?* mais il croit trouver une menace évidente dans les trois derniers mots, qui, ſelon ſon interprétation, renferment cette parole menaçante : *quem pœnitebit, ille abſcondetur ab oculis meis.* Mais c'eſt lui-même qui attribue à ce texte cette interprétation nouvelle. Le texte dit préciſément ce que la Vulgate exprime : *conſolatio abſcondita eſt* (ou à la lettre, *abſcondetur*) *ab oculis meis.* Les Septante l'ont entendu dans le même ſens ; ils l'ont même auſſi rendu par le prétérit : *conſolatio abſcondita eſt ab oculis meis.* Soit qu'on l'entende du prétérit ou du futur, l'important ici eſt le ſens du mot rendu dans la Verſion Grecque au ſens de *conſolatio* comme dans notre Vulgate. Le P. Houbigant prétend que ce ſens n'eſt pas ici bien pris par l'Auteur de la Vulgate. Il devoit en dire de même de l'Auteur de la Verſion Grecque attribuée aux Septante, puiſqu'il a ſaiſi préciſément le même ſens : *Conſolatio.* Mais pourquoi donc ce ſens ne conviendroit-il pas ici ? » C'eſt, dit le P. Houbigant, parce qu'il ne peut gueres convenir dans » une phraſe où il s'agit des yeux. « Eſt-ce donc que les yeux ne ſont pas ſuſceptibles de conſolation ? eſt-ce que les yeux ne tranſmettent pas à l'ame les objets de ſa conſolation ? Eſt-ce que ces objets de conſolation ne peuvent pas être cachés aux yeux ? n'avons-nous jamais éprouvé que la conſolation que nous cherchions ſe cachoit à nos yeux ? *Conſolatio abſcondita eſt ab oculis meis.* Il n'y a donc rien de diſcordant dans cette phraſe ; il n'y a rien d'incompatible dans ces idées : & cette parole s'accorde parfaitement bien avec ce qui précede. C'eſt préciſément ce qui forme ici la tranſition des promeſſes aux menaces. Cette conſolation eſt relative aux promeſſes qui précedent : c'eſt dans l'accompliſſement de ces promeſſes que le Prophete eſpere de trouver ſa conſolation. Mais il voit que cet accompliſſement eſt éloigné, que cet accompliſſement n'arrivera qu'après celui des menaces qu'il a déjà prononcées & qu'il va réitérer : *Conſolatio abſcondita eſt ab oculis meis.* Iſraël a commis des crimes qui vont être punis ; Juda même qui n'aura pas ſu profiter de cet exemple, tombera dans des crimes ſemblables, & ſubira un ſemblable châtiment : ce ne ſera qu'après ces révolutions

que l'on commencera de voir l'aurore de cet accompliſſement dans la délivrance d'une partie de la nation ſous Cyrus ; & cette délivrance ne ſera encore que l'image de celle que doit opérer enſuite le Libérateur promis aux hommes. Ce divin Libérateur eſt celui qui doit véritablement triompher de la mort en faveur de ſon peuple. Mais le fruit de ſa rédemption ne ſera d'abord appliqué qu'à une partie de la nation Juive ; le reſte de la nation tombera dans une incrédulité qui attirera ſur elle de nouveaux malheurs repréſentés par ceux qui ſont tombés ſur la maiſon d'Iſraël ; ces malheurs dureront pendant une longue ſuite de jours, *dies multos* : & ce ne ſera qu'après cette longue ſuite de jours, ce ne ſera que vers la fin des temps, que le fruit de la divine rédemption ſera appliqué au corps entier de la nation ; ce ne ſera qu'au dernier jour que la réſurrection glorieuſe des élus achevera l'accompliſſement de cette promeſſe : *Cùm autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet ſermo qui ſcriptus eſt : Abſorpta eſt mors in victoria : Ubi eſt, mors, victoria tua ? ubi eſt, mors, ſtimulus tuus.* Il eſt donc bien vrai que la conſolation renfermée dans l'accompliſſement de cette promeſſe étoit cachée aux yeux du Prophete qui vivoit ſi long-temps avant qu'elle commençât d'avoir ſon effet : *Conſolatio abſcondita eſt ab oculis meis.* Et nous-mêmes qui avons vu ſucceſſivement les divers degrés de cet accompliſſement ſur les Juifs au temps de Cyrus, ſur ceux qui ont cru à l'Evangile depuis le premier avénement de Jeſus-Chriſt ſur nous-mêmes qui avons le bonheur de participer aux effets de cette divine rédemption, ne pouvons-nous pas encore dire que la conſolation que nous attendons & l'entier accompliſſement de cette promeſſe eſt encore aujourd'hui caché à nos yeux dans l'obſcurité d'un avenir que la foi pénetre, mais où nos yeux ne pénetrent point : *Conſolatio abſcondita eſt ab oculis meis.* Ainſi cette parole ne renferme rien de diſcordant ni en ſoi-même, ni avec les promeſſes qui précedent, ni avec les menaces qui ſuivent : mais elle conduit très-naturellement des promeſſes aux menaces, & en y conduiſant, elle nous aſſure que ce qui précede renferme bien certainement les promeſſes que S. Paul nous y découvre, ou plutôt que nous y découvre l'Eſprit-Saint qui les a dictées au Prophete, & qui les expliqua par le témoignage de l'Apôtre. Ajoutons un mot pour montrer que S. Jérôme n'a point éprouvé ici l'embarras que le P. Houbigant lui impute. Ce ſaint Docteur ne montre aucune incertitude, aucun doute, aucune perplexité dans l'interprétation de cette Prophétie, lorſqu'il dit qu'il ne peut ni n'oſe expliquer ce texte autrement que l'Apôtre, c'eſt parce qu'après avoir expliqué en deux ſens différents preſque tout ce qui précede, il avoue qu'il ne voit ici qu'un ſeul ſens. Dans ce qui précede, il montroit comment les reproches & les menaces du Prophete peuvent convenir à Ephraïm, c'eſt-à-dire, aux Iſraélites des dix tribus ſéparées de la maiſon de Juda, & aux ſociétés hérétiques ſéparées de l'Egliſe.

Mais ici la promeſſe de ce triomphe ſur la mort, eſt ſi relative à la victoire que Jeſus-Chriſt a remportée ſur la mort dans ſa réſurrection, que S. Jérôme n'y cherche point d'autre ſens : & lorſqu'il conſidere qu'en effet S. Paul l'entend ainſi, il avoue qu'il ne peut ni n'oſe l'expliquer autrement : *Quod ille in reſurrectionem Domini interpretatus eſt, nos aliter interpretari nec poſſumus, nec audemus.*

XXV. Objet du Chap. XIV. ſelon le ſens litréral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XIV. Le premier verſet de ce Chapitre pourroit être regardé comme la concluſion du précédent. C'eſt la fin des menaces prononcées contre Iſraël. Tout le reſte du Chapitre conſiſte en invitations & en promeſſes. Le Seigneur exhorte Iſraël à revenir à lui, & lui annonce les biens dont il le comblera au temps de ſon retour. S. Jérôme continue le parallele d'Iſraël avec les Hérétiques ; & parce que le nom de *Samarie* ſignifie en Hébreu *la garde*, le ſoin de garder, voici ce qu'il dit : (*a*) *De Hæreticis facilis intelligentia eſt, quòd vocentur* Samaria : *eo quòd Dei præcepta ſervare ſe jactent ; non quòd cuſtodes ſint legis ejus ; ſed quòd hoc eſſe ſe dicant.... Pereat igitur hujuſcemodi Samaria : quia quidquid loquitur, repugnat Deo ſuo.* Lorſqu'il vient aux invitations, il ſuit le même parallele : (*b*) *Ad omne quoque dogma perverſum Propheta loquitur, & ſectatores ejus ad pœnitentiam provocat, dicens : Convertimini ad Dominum Deum veſtrum, qui corruiſtis ſive elanguiſtis Domini perditâ ſanitate. Tollite vobiſcum verba, veram fidei confeſſionem, & dicite : Auſer iniquitatem quæ in noſtro corde verſatur ; & accipe bonum fidei, qua corde creditur ad juſtitiam, ore autem confeſſio fit ad ſalutem.* Il vient enſuite aux promeſſes, il les applique aux effets du premier avénement de Jeſus-Chriſt, & voici ce qu'il ajoute : (*c*) *Quidquid ſecundùm ἀναγωγὴν interpretati ſumus, in adventu Domini Salvatoris, & in converſione veri Iſrael, hoc tam ad Hæreticos & Judæos, quàm ad gentes & ad omne dogma perverſum referri poteſt, ut cùm egerint pœnitentiam, veniam conſequantur. Si ergo plenitudo repromiſſionis adimpleta eſt in adventu Salvatoris, & quotidie impletur in Eccleſia, credendum eſt quòd pleniùs impleatur ; quando perfectione veniente, quod nunc ex parte eſt deſtruetur.* Ici il ajoute une remarque importante : (*d*) *Notandum quod ſæpè jam diximus, ſalutem Iſraelis & reverſionem ad Dominum, & de captivitate redemptionem, non carnaliter accipi, ut Judæi putant, ſed ſpiritualiter, ut veriſſimè comprobatur.* On a ſans doute remarqué ce mot important de S. Jérôme : *Hoc ad Hæreticos & Judæos referri poteſt.* Ainſi les invitations & les promeſſes dont ce Chapitre eſt rempli, peuvent s'appliquer non-ſeulement aux Hérétiques, mais encore plus particuliérement aux Juifs ; c'eſt la prédiction des biens que Dieu répandra ſur eux au temps de leur future converſion, mais biens purement ſpirituels, tels que l'eſprit de la foi les leur fera alors deſirer.

(*a*) *Hier. in Oſee*, XIV. *Tom. III. col.* 1331. = (*b*) *Ibid. col.* 1333. = (*c*) *Ibid. col.* 1335. = (*d*) *Ibid.*

REMARQUES SUR JOEL.

I. Remarques ſur la prophétie de Joël. Témoignages de S. Jérôme.

SAINT Jérôme dans ſa Préface ſur Joël obſerve que ce Prophete eſt le ſecond des douze ſelon l'Hébreu, mais qu'il n'eſt que le quatrieme ſelon les exemplaires des Septante, où l'on trouve les ſix premiers Prophetes rangés en cet ordre : *Oſée*, *Amos*, *Michée*, *Joël*, *Abdias* & *Jonas*, au lieu que dans l'Hébreu on trouve *Oſée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas* & *Michée*. Cette différence prouve évidemment que les cahiers ont été brouillés, ou dans les exemplaires Hébreux, ou dans les exemplaires Grecs. Il paroît qu'en effet *Amos* & *Michée* ont prophétiſé entre *Oſée* & *Joël*, puiſqu'ils parlent du royaume d'Iſraël pour annoncer ſa ruine, au lieu que *Joël* ne paroît occupé que des maux qui ſont tombés ou qui tomberont ſur la maiſon de Juda, & qui acheveront de mettre le comble à ſa déſolation. Mais nous ſuivrons l'ordre de notre Vulgate conforme à celui de l'Hébreu. Aux gémiſſements & aux menaces, Joël joint des promeſſes qui s'étendent aſſez viſiblement juſqu'à Jeſus-Chriſt. Il finit en annonçant la ruine des ennemis du Seigneur & de ſon peuple en des termes ſi généraux qu'ils s'étendent aſſez manifeſtement juſqu'au grand jour du dernier jugement à la fin des ſiecles. C'eſt ce que S. Jérôme va nous montrer.

II. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Ce Chapitre renferme la deſcription des ravages qu'éprouva la Judée déſolée par divers inſectes, qui paroiſſent être quatre eſpeces de ſauterelles, & par une ſéchereſſe qui s'y joignit. Au milieu de ces maux, Joël annonce un ſecond malheur qui ſera l'objet du Chapitre ſuivant. S. Jérôme commence par obſerver que tout ce que dit ce Prophete, ſe rapporte ſelon la lettre à la ſeule tribu ou maiſon de Juda & à Jéruſalem ; & qu'il ne fait aucune mention d'Iſraël, c'eſt-à-dire, des dix tribus. (*a*) *In Joel, omne quod dicitur, ad tribum Juda & ad Jeruſalem pertinere credendum eſt, & nullam omninò Iſraelis, id eſt, decem tribuum, in hoc fieri mentionem.* Cette remarque eſt importante pour entrer dans l'intelligence du ſens myſtérieux couvert ſous le voile de la lettre. S. Jérôme ſuppoſe avec les Septante que ces quatre termes pris ici pour des noms d'inſectes, le dernier peut ſignifier une maladie des bleds, *rubigo* : delà vient qu'on le trouve ainſi traduit dans notre Vulgate : mais dans Iſaïe, XXXIII. 4. la Vulgate même l'exprime par *bruchus* qui déſigne une ſorte de ſauterelle ; ce qui donne lieu de ſoupçonner, que c'eſt véritablement un inſecte, mais différent de celui que la Vulgate exprime ici par le même mot *bruchus* : car dans l'Hé-

(*a*) *Hier. in Joel*, 1. *Tom. III. col.* 1338.

breu ce ſont deux termes différents. S. Jérôme obſerve que les Hébreux de ſon temps croyoient voir dans ces quatre inſectes, l'image de leurs divers ennemis, enſorte que de ces quatre inſectes, ſelon eux, le premier repréſentoit les Aſſyriens & les Chaldéens, le ſecond les Medes & les Perſes, le troiſieme les Macédoniens & les ſucceſſeurs d'Alexandre, le quatrieme les Romains. Il cherche enſuite un ſens plus élevé; & il obſerve que ſelon tous les Philoſophes, il y a quatre paſſions qui troublent la paix de l'ame, & en alterent la vigueur : la triſteſſe & la joie, la crainte & le deſir : (*a*) *Quatuor eſſe perturbationes quibus animarum ſanitas ſubvertatur, omnes Philoſophorum ſcholæ conclamant. Duæ præſentes, ſibique contrariæ, duæ futuræ mutuò diſſidentes. Præſentes, ægritudo & gaudium.....* (*Futuræ*) *metus & deſiderium.* Il eſſaie d'appliquer cela au texte de Joël. C'eſt un ſens moral : & il étoit difficile, pour ne pas dire impoſſible, que de ſon temps ce ſaint Docteur découvrît un ſens plus profond, que la ſuite des événements poſtérieurs à ſon temps pouvoit ſeule faire connoître. Mais il eſt eſſentiel d'obſerver que du moins dans les ravages cauſés ſur la terre par des inſectes, il a cherché les ravages cauſés dans les ames par des ennemis dont ces inſectes étoient l'image : il a compris que des maux ſenſibles repréſentoient ici des maux ſpirituels. Il vient à cette parole : *Gens aſcendit ſuper terram meam* : il convient que c'eſt la même plaie que celle des ſauterelles, mais il penſe que l'une & l'autre repréſente l'invaſion des Chaldéens au temps de Nabuchodonoſor : (*b*) *Narratur impietas* (ou plutôt *impetus*) *hoſtium ſub figura locuſtarum; & rursùm ſic de ipſis locuſtis dicitur, quaſi hoſtibus comparentur : ut cùm locuſtas legeris, hoſtes cogites; cùm hoſtes cogitaveris, redeas ad locuſtas. Aſcendit ergo gens locuſtarum de ſolitudine, ſive exercitus Chaldæorum, ſuper terram Dei, fortis & innumerabilis. Quid enim locuſtis innumerabilius & fortius, quibus humana induſtria reſiſtere non poteſt?* Il paſſe delà au ſens ſpirituel, en diſant : (*c*) *Aſcendit gens ſuper terram Dei, animam videlicet humanam. Omnes enim animæ Dei ſunt; ſicut anima patris, ſic & anima filii; & aſcendit gens principum mundi iſtius & tenebrarum, & ſpiritualia nequitiæ in cœleſtibus, adversùm quos nobis eſt lucta atque certamen.* Ainſi il continue de ſuivre le ſens moral, parce que de ſon temps il lui étoit impoſſible de découvrir le ſens allégorique enveloppé preſque tout entier dans l'obſcurité de l'avenir. Il vient à ces mots : *Ah, ah, ah, dici, quia propè eſt dies Domini, & quaſi vaſtitas à potente veniet*; ou ſelon les Septante, *& quaſi miſeria de miſeria veniet.* Il convient que cela ſignifie que les maux ſe ſuccéderont : (*d*) *Hic ſenſus eſt quòd mala ſuccedant malis* : & après avoir porté d'abord ſes regards ſur le grand jour du Seigneur, c'eſt-à-dire, ſur le jour du jugement à la fin des ſiecles, il revient au temps de Na-

(*a*) *Ibid. col.* 1340. = (*b*) *Ibid. col.* 1342. = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Ibid.* 1346.

buchodonoſor. (a) *Quod generaliter de die judicii diximus, ſpecialiter referamus ad tempus Judaicæ captivitatis : quando Jeruſalem capta, Templumque deſtructum eſt.* Ainſi S. Jérôme reconnoît que le ſecond malheur ici annoncé par Joël eſt la captivité de Babylone ; & ce point eſt très-important pour l'intelligence du ſens ſpirituel : mais ce ſecond malheur eſt différent du premier, qui eſt la plaie des ſauterelles, & la ſéchereſſe qui s'y joignit. Ce premier malheur occupe le Chapitre premier de cette Prophétie ; au milieu du Chapitre, le Prophete s'interrompt pour annoncer un ſecond malheur qui ſuccédera au premier ; & ce ſecond malheur ſera l'objet du Chapitre ſecond.

III. Remarques ſur ces paroles du ℣. 6. *Gens enim aſcendit ſuper terram meam.* Cette nation eſt-elle différente des ſauterelles dont le Prophete vient de parler ; ou déſigne-t-elle ces ſauterelles mêmes? Comment pourroit-elle déſigner ces ſauterelles ? Ces ſauterelles repréſentent-elles les Aſſyriens ou les Chaldéens ? Parallele de ces ſauterelles avec celles dont parle S. Jean.

Le P. Houbigant ſuppoſe auſſi que l'expreſſion du ℣. 6. *Gens aſcendit ſuper terram meam*, annonce une *armée ennemie :* mais il differe de S. Jérôme, premierement en ce qu'il ſuppoſe que cette armée eſt totalement *différente des ſauterelles* dont le Prophete a parlé d'abord ; ſecondement, en ce qu'il penſe que cette armée ennemie eſt celle des *Aſſyriens* au temps de *Sennachérib.* Il convient *(b)* que » dans le Chapitre premier, excepté les ℣℣. 6. & 7. tout le reſte re- » garde la plaie des *ſauterelles*, & que les ravages de la *grande armée* » ſont réſervés pour le Chapitre ſecond. « Cet aveu eſt très-important pour ne point confondre deux malheurs qui ſont en effet très-diſtingués, la plaie des *ſauterelles*, & l'invaſion de *la grande armée* qui doit venir enſuite. Mais le P. Houbigant n'a peut-être pas aſſez conſidéré que les maux décrits aux ℣℣. 6. & 7. ſont préciſément de la même nature que ceux qui ſont cauſés par la plaie des *ſauterelles.* Le peuple ou la nation, *gens*, dont il eſt parlé au ℣. 6. eſt un peuple formidable par ſes dents : *dentes ejus ut dentes leonis, & molares ejus ut catuli leonis* : & l'effet de ces dents ſi redoutables, c'eſt de ruiner la vigne & de dépouiller les figuiers : *Poſuit vineam meam in deſertum, & ficum meam decorticavit : nudans ſpoliavit eam, & projecit ; albi facti ſunt rami ejus.* Le P. Houbigant change ici quelques expreſſions ; mais du moins il conſerve celles qui ſont eſſentielles, & qui marquent la déſolation des vignes & des figuiers. Aſſurément cela convient beaucoup mieux aux ravages produits par les *ſauterelles* qu'aux maux cauſés par les *Aſſyriens* : & S. Jérôme avoit très-bien compris que ce peuple ou cette nation, *gens*, ne differe point des ſauterelles dont le Prophete vient de parler ; enſorte qu'excepté le ℣. 15. où le Prophete annonce manifeſtement le malheur qui va ſuivre, & qui ſera l'objet du Chapitre ſecond, le Chapitre premier tout entier regarde *la plaie des ſauterelles*, & la ſéchereſſe dont les derniers verſets font mention. Quant à cette grande armée dont l'invaſion formera le ſecond malheur décrit au Chapitre ſuivant, ſera ou celle des *Aſſyriens*, comme le ſuppoſe

(a) *Ibid.* = (b) *Houb. in Joel*, II. ℣. 2.

le

le P. Houbigant, ou celle des *Chaldéens*, comme le penſe S. Jérôme ? C'eſt ce que nous examinerons lorſque nous aurons entendu ſur le Chapitre ſuivant S. Jérôme & le P. Houbigant. Si l'on inſiſte ſur ce que le mot *gens* paroît ne convenir qu'à des hommes, nous rappellerons le texte des Proverbes où le nom de *peuple* eſt donné aux fourmis & aux lapins : (*a*) *Formicæ, populus infirmus..... lepuſculus, plebs invalida* : le texte Hébreu emploie le mot AM, *populus*, dans les deux phraſes. Le mot GOI, *gens*, peut donc bien être appliqué aux ſauterelles du moins dans le ſens littéral & immédiat. Car dans le ſens ſpirituel, S. Jean nous découvrira que ces *ſauterelles* repréſentent en effet des hommes ; & alors le mot *gens* y conviendra parfaitement : mais ces hommes ne ſeront ni les Aſſyriens ni les Chaldéens ; ces hommes ſeront ceux que S. Jean déſigne ſous le même ſymbole. Ou plutôt Joël en diſtingue quatre ſortes ; & S. Jean ne parle que d'une ſeule, qui vraiſemblablement eſt la derniere, celle qui met le comble aux ravages cauſés par les trois autres, celle-là même à qui peut mieux convenir cette parole du Seigneur : *Gens aſcendet ſuper terram meam.* La *terre du Seigneur*, dans le ſens ſpirituel, c'eſt aſſurément ſon Egliſe. Ce ſont donc des hommes qui affligent ſon Egliſe ; en un mot ceux-là mêmes que déſigne S. Jean ſous le même ſymbole au ſon de la cinquieme trompette. On peut ſe rappeller ce que nous en avons dit dans la Diſſertation ſur les Prophéties de Joël.

IV. Objet du Chapitre II, ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Ce Chapitre renferme l'annonce du ſecond malheur qui paroît être l'irruption des Chaldéens. A ces menaces ſuccedent des promeſſes qui ſelon la lettre ſemblent ſe rapporter au temps de Cyrus, mais qui dans un ſens plus élevé s'étendent juſqu'au temps de Jeſus-Chriſt, qui eſt lui-même *le docteur de juſtice* ici annoncé : enſuite ſe trouve la promeſſe de l'*effuſion du S. Eſprit*, telle qu'elle fut accomplie au temps des Apôtres. Après cela paroiſſent *les ſignes* avant-coureurs *du jour du Seigneur*, ſoit qu'on l'entende du jour des vengeances du Seigneur ſur les Gentils idolâtres & perſécuteurs de l'Egliſe, ſoit qu'on l'entende du grand jour des vengeances du Seigneur contre le monde réprouvé à la fin des ſiecles : cet anathême terrible ſera le troiſieme & dernier malheur réſervé pour le Chapitre ſuivant. S. Jérôme reconnoît que le ſecond malheur annoncé dans le Chapitre ſecond eſt l'invaſion des *Chaldéens*, qu'il ſuppoſe être ici une ſeconde fois repréſentés ſous le ſymbole des ravages cauſés par les ſauterelles : (*b*) *Rursùm per metaphoram locuſtarum, deſcribitur impetus Chaldæorum.* Lorſqu'enſuite il vient au ſens ſpirituel, il ſuppoſe que *le jour du Seigneur* ici annoncé eſt dans le ſens allégorique le jour du dernier jugement, & dans le ſens moral, le jour de la mort de chacun de nous : *Diem Domini, diem intellige judicii, ſive diem exi-*

(*a*) *Prov.* XXX. 25. 26. = (*b*) *Hier. in Joel*, II. *Tom. III. col.* 1348.

tûs uniuſcujuſque de corpore. Quod enim in die judicii futurum eſt omnibus, hoc in ſingulis die mortis impletur. Il vient aux promeſſes ; & dans celle de la défaite des ennemis du peuple du Seigneur, il croit voir l'annonce de la défaite de Sennachérib. (*a*) *Quærat eruditus lector ubi hoc juxta litteram factum ſit de Chaldæis. Non multo poſt tempore quàm hæc prophetata ſunt : ſiquidem in Iſaia legimus, centum octoginta quinque millia Chaldæorum ſub rege Ezechia in una nocte Angelo ſæviente percuſſa.* S. Jérôme paroît ici confondre les *Chaldéens* & les *Aſſyriens :* ce furent les *Aſſyriens* qui furent ainſi frappés au temps de Sennachérib : & cela fut antérieur à l'invaſion des *Chaldéens* ſous Nabuchodonoſor. La ruine des *Chaldéens* n'arriva que du temps de Cyrus. Il paſſe delà au ſens ſpirituel en obſervant que toute ame eſt la terre du Seigneur : (*b*) *Cæterùm juxta tropologiam, omnis anima terra eſt Domini.* Il vient à la promeſſe du docteur de juſtice, *doctorem juſtitiæ*, au lieu de quoi il liſoit dans la Verſion des Septante, ce que nous y liſons encore, *eſcas juſtitiæ*, ce qui apparemment eſt cauſe qu'il paſſe aſſez légérement ſur cette expreſſion, expliquant cela d'abord des aliments corporels & enſuite des aliments ſpirituels : (*c*) *Vos quoque quos juſtè poſt pœnitentiam voco filios Sion & Eccleſiæ, lætamini atque gaudete : quia dedit vobis Deus Pater doctorem juſtitiæ, ſive tribuit vobis alimenta juſtitiæ, & deſcendere fecit ad vos pluvias temporaneas atque ſerotinas. Pluvia tempeſtiva eſt, quando primùm doctrinam ſuſcipimus ; pluvia ſerotina, quando laboris noſtri fructus recipimus, & ad perfectam ſanctarum Scripturarum ſcientiam pervenimus. Poteſt pluvia temporanea & ſerotina, vetus & novum accipi teſtamentum.* On pourroit dire plus généralement que les premieres pluies ſont les premieres graces qui produiſent dans l'ame le germe des vertus, & que les dernieres pluies ſont les graces qui nous affermiſſent dans le bien, nous font produire dans cette vie les fruits de juſtice, & nous diſpoſent à recevoir dans l'autre le don précieux de l'immortalité bienheureuſe. S. Jérôme vient à la promeſſe de l'effuſion de l'Eſprit de Dieu, & il n'y cherche point d'autre accompliſſement que celui que S. Pierre nous y découvre : (*d*) *Hunc locum beatus Apoſtolus Petrus impletum tempore dominicæ paſſionis expoſuit, quando deſcendit die Pentecoſtes Spiritus ſanctus ſuper credentes, & omnes loquebantur ſicut Spiritus ſanctus dabat eis.* Mais ici ce ſaint Docteur ſe propoſe une difficulté, qui eſt de ſavoir comment lier cela avec ce qui précede & avec ce qui ſuit : (*e*) *Cùm igitur Petrus illo tempore quo paſſus eſt Dominus prophetiam Joel impletam eſſe memoret, hoc tantùm quærimus, quomodo & ſuperiora & media & quæ ſequuntur uſque ad finem voluminis ſibi valeant cohærere : ne ſub uno textu conſequentiâque ſermonis, diverſa & diſſonans inter ſe explanatio ſcatere vi-*

(*a*) *Ibic. col.* 1355. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Ibid. col.* 1357. = (*d*) *Ibid. col.* 1358. = (*e*) *Ibid.*

deatur ? Voici comment il croit pouvoir lier les différentes parties du texte depuis le commencement juſqu'ici : (*a*) *A principio ergo uſque ad eum locum ubi ſcriptum eſt* : Magnus dies Domini & terribilis valdè : & quis ſuſtinebit eum ? *comminatio eſt atque deſcriptio quæ peccatori populo Dominus illaturus ſit. Ab eo autem loco ubi legimus* : Convertimini ad me in toto corde & in jejunio, & in fletu & in planctu, *uſque ad eum locum ubi ait* : Quare dicunt in populis : Ubi eſt Deus eorum ? *cohortatio Domini eſt poſt pœnas atque ſupplicia ad pœnitentiam provocantis. Rursùm ab eo loco qui ſequitur* : Zelatus eſt Dominus terram ſuam, & pepercit populo ſuo ; & reſpondens Dominus dixit : *uſque ad eum locum ubi ſcriptum eſt* : Et non confundetur populus meus in æternum, *repromiſſio futurorum eſt, quæ bona poſtquam egerint pœnitentiam, debeant præſtolari. Et poſt multa quæ nunc longum eſt retexere, hæc quoque in promiſſione dicuntur, quæ in præſentiarum conamur exponere* : Effundam de ſpiritu meo ſuper omnem carnem, & prophetabunt filii veſtri & filiæ veſtræ, *& reliqua.* Mais il avoue que le plus difficile eſt de lier cette promeſſe avec ce qui va ſuivre : (*b*) *Videor mihi à principio uſque ad hunc locum, textum ſervaſſe ſermonis : laboris eſt maximi, quomodo quæ ſequuntur, his quæ nunc differimus coaptanda ſint. Alius dicit quæ generaliter in ultimo tempore repromiſſa ſunt, nunc ex parte completa. Et quia præmium futurorum in primo adventu Domini Apoſtoli ſentiebant, & libamenta quædam & primitias mirabilium expletas memoraſſe, ut donec veniat quod perfectum eſt, id quod ex parte præceſſerat, ſentiremus. Alius verò Apoſtolicæ eſſe aſſerit conſuetudinis, juxta illud quod de ſancto viro ſcriptum eſt* : (*c*) Diſpenſabit ſermones ſuos in judicio : *ut quidquid utile audientibus eſſe cernebant, & non repugnare præſentibus, de alterius temporis teſtimoniis roborarent : non quòd abuterentur audientium ſimplicitate & imperitia, ut impius calumniatur Porphyrius ; ſed juxta Apoſtolum Paulum, prædicarent opportunè, importunè. Et ſequentes regulam Prophetarum, quidquid Judæi in ultimo tempore ſibi carnaliter repromittunt, ſpiritualiter in primo adventu Domini Salvatoris dicerent eſſe completum : maximè cùm & illi & nos quæ promiſſa ſunt, in Chriſto dicamus eſſe complenda : in hoc tantummodò diſcrepantes, quòd illi futura contendunt, nos jam facta convincimus : de quo in his quæ ſequuntur differendum eſt.* Cela poſé, il entreprend de rapporter au temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres tout ce qui eſt dit des ſignes qui doivent précéder le jour du Seigneur, ſur lequel voici ce qu'il dit : (*d*) *Dies autem Domini magnus & horribilis, aut reſurrectionis credendus eſt, aut certè multa poſt tempora dies judicii, qui verè magnus eſt & horribilis. Sed quia ſequitur* : Et erit omnis qui invocaverit nomen Domini, ſalvus erit : *& hoc Apoſtolus Paulus refert ad tempus dominicæ paſſionis, magis de reſurrectionis die intelligendum eſt.*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid. col.* 1359. = (*c*) *Pſal.* cxi. 5. = (*d*) *Ibid. col.* 1360.

On pourroit obſerver que ce que dit S. Paul d'après Joël, que quiconque invoquera le nom du Seigneur, ſera ſauvé, eſt vrai dans tous les temps, & que comme cela eſt applicable aux Gentils qui furent appellés à la foi au temps de l'Evangile, cela ſera également applicable à tous ceux que Dieu appellera d'entre les Juifs ou d'entre les Gentils à la fin des temps; qu'ainſi rien n'empêche que cette promeſſe ne s'étende juſqu'à la fin des temps, dont les caracteres paroiſſent ici expreſſément marqués par les ſignes qui doivent précéder ce jour qui ſera plus que tous les autres *le jour du Seigneur*, le jour du dernier jugement, qui, comme le remarque S. Jérôme, ſera vraiment *le jour grand & horrible*. Ce ſaint Docteur en finiſſant ſon Commentaire ſur ce Chapitre, revient encore ſur la difficulté de lier ce qui paroît regarder le premier avénement de Jeſus-Chriſt avec ce qui ſemble ſe rapporter à ſon ſecond avénement: (a) *Locus hic difficillimus eſt, & multiplicem recipiens explanationem: ut ſub tropologia omnia quæ dicta ſunt ad illa tempora referamus, ad quæ Petrus & Paulus Apoſtoli retulerunt, hoc eſt, quando paſſus eſt Dominus & reſurrexit. Neque enim fieri poteſt, ut ſuperiora in tempore paſſionis, & quæ ſequuntur intelligamus in die judicii, maximè cùm ſequatur*: quia ecce in diebus illis & in tempore illo, *& iſte verſiculus, præcedentibus inferiora connectens, uno dicat cuncta tempore perpetrata.* Nous verrons ſur le Chapitre ſuivant comment ce ſaint Docteur joindra l'un avec l'autre.

'V. Remarques ſur l'invaſion qui eſt annoncée dans les premiers verſets du Chapitre II. Eſt-ce celle des Aſſyriens ſous Sennachérib, ou des Chaldéens ſous Nabuchodonoſor? Caracteres qui concourent à prouver que c'eſt celle des Chaldéens.

Le P. Houbigant diſtingue très-bien le ſecond malheur annoncé au commencement du Chapitre ſecond, d'avec le premier malheur décrit au Chapitre premier: mais il ſuppoſe que ce ſecond malheur eſt l'invaſion des *Aſſyriens* conduits par *Sennachérib* au temps d'*Ezéchias*: enſorte que la défaite des ennemis du Seigneur pouſſés les uns vers *la mer d'Orient* & les autres vers *la mer d'Occident*, lui paroît être *la défaite de l'armée de Sennachérib*, dont les débris ſe répandent de tous côtés, & *le docteur de juſtice* qui s'éleve enſuite, eſt, ſelon lui, le ſaint Roi *Ezéchias*. Mais le ſaint Roi Ezéchias ne commença point de paroître après cette défaite: il étoit ſur le trône depuis environ dix-ſept ans. Les cent quatre-vingt-cinq mille Aſſyriens qui périrent alors, furent frappés dans une même nuit & dans un même lieu, ſans que dans le récit de leur défaite, il ſoit fait mention d'aucune des deux mers; ſi quelques-uns échapperent, il n'eſt point dit que ceux-là aient été frappés dans leur fuite vers l'une ou l'autre de ces mers. Les traits qui peuvent paroître applicables à l'invaſion des Aſſyriens, peuvent également s'appliquer à celle des Chaldéens; & il ſemble que l'on peut remarquer dans ceux-ci les caracteres qui ne ſe rencontrent pas dans les autres. Les Chaldéens eſſuyerent pluſieurs combats & pluſieurs défaites avant

(a) *Ibid. col.* 1361.

de ſuccomber aux derniers coups dans le ſein de leur Empire. Les uns voulant s'oppoſer aux premieres entrepriſes de Cyrus périrent vers *le Golfe Perſique*, & les autres s'étant avancés vers l'Occident pour s'y joindre avec les Lydiens furent défaits du côté de *la mer Egée*. Lorſqu'enſuite ſous les Rois de Perſe, les Juifs eurent la liberté de retourner dans la Judée, & en effet y revinrent, on vit paroître au milieu d'eux en la perſonne d'*Eſdras* un *docteur de juſtice ;* ou plutôt les magnifiques promeſſes du rétabliſſement des Juifs après la captivité de Babylone, ne commencerent d'avoir leur entier accompliſſement qu'au temps de *Jeſus-Chriſt*, & c'eſt lui-même qui eſt le vrai *Docteur de juſtice* ici annoncé. Tout cela concourt donc pour prouver que l'invaſion ici annoncée n'eſt point celle des *Aſſyriens* ſous Ezéchias, mais celle des *Chaldéens* ſous les derniers rois de Juda au temps de Nabuchodonoſor, du moins ſelon le ſens littéral & immédiat du texte, comme S. Jérôme l'avoit bien compris. S'il parle de la défaite de Sennachérib, ce n'eſt que parce qu'il cherchoit dans l'Ecriture ſainte un accompliſſement qui ne ſe trouve que dans l'Hiſtoire profane : mais on a vu que même alors il donne aux *Aſſyriens* le nom de *Chaldéens*, tant il étoit convaincu qu'il s'agit ici des *Chaldéens*.

Le P. Houbigant ſuppoſe que le *docteur de juſtice* ici annoncé eſt *Ezéchias*, ou ſi l'on veut Iſaïe : *Ezechiam, niſi mavis Iſaiam.* Ce que nous venons de dire prouve que ce n'eſt ni l'un ni l'autre, premierement parce qu'ils n'ont point commencé de paroître après la défaite des ennemis ; mais que l'un régnoit, & l'autre prophétiſoit, avant que Sennachérib vînt ; ſecondement, parce qu'il ne s'agit ici ni de Sennachérib ni des Aſſyriens, mais des Chaldéens & de leurs Rois depuis Nabuchodonoſor, qui porta la déſolation dans la Judée juſqu'à Baltaſſar, ſur qui Dieu fit éclater ſes juſtes vengeances. Nous avons montré que ce *docteur de juſtice*, dans un premier ſens pourroit être *Eſdras*, mais que dans le ſens principal c'eſt le Meſſie, *Jeſus-Chriſt.* Le P. Houbigant nie que cette Prophétie ſoit applicable au Meſſie : & le motif dont il s'appuie eſt pris des promeſſes qui ſuivent celle-là : *le Seigneur fera tomber de la pluie, & les greniers ſont remplis.* » Car, ajoute-t-il, de » telles promeſſes appartiennent à l'ancienne loi, & non à la nouvelle : » *Nam promiſſiones tales veteris Legis ſunt, non novæ.* Au reſte, voici » une autre interprétation qui n'eſt point inférieure : le Seigneur don- » nera de la pluie dans une juſte meſure, une pluie ſuffiſante pour » faire mûrir les grains, & pour rendre la récolte abondante, comme » l'explique Livelée (*Liveleus*) : la ſuite du verſet favoriſe cette Inter- » prétation : le Lecteur choiſira. « Ce Docteur *Livelée*, (ou plutôt, *Livelie*) eſt *Eduardus Liveleius*, Anglois Profeſſeur en Hébreu à Cambridge, lequel donna un Commentaire ſur les cinq premiers petits Prophetes imprimé à Londres en 1587, & dans les grands Critiques : il mourut en 1605. Son interprétation eſt fondée ſur ce que le même mot

VI. Remarques ſur le *docteur de juſtice* annoncé au ℣. 23. Eſt-ce Ezéchias ou Iſaïe ? Eſt-ce Eſdras ou Jeſus-Chriſt ? Les promeſſes terreſtres qui y ſont jointes prouvent-elles que ce docteur n'eſt pas Jeſus-Chriſt ? Faut-il traduire *doctorem juſtitiæ*, ou *pluviam*, ou *eſcas*, *ad juſtitiam* ? Juſtification de l'expreſſion *doctorem juſtitiæ*. Comment les promeſſes qui y ont jointes, n'empêchent point que ce docteur de juſtice ne ſoit Jeſus-Chriſt.

Hébreu, MOREH, peut également ſignifier *doctorem* & *pluviam.* Mais alors c'eſt *pluviam matutinam*, en le joignant au mot GESEM, qui eſt celui qui ſignifie proprement *pluviam* ou *imbrem*, comme on le voit dans ce verſet même, où le Prophete ajoute : *& deſcendere faciet ad vos imbrem matutinum & ſerotinum ;* c'eſt ce mot MOREH, qui eſt ici rendu par *matutinum*, où l'on voit que dans ce ſens il dépend du mot GESEM, *imbrem.* Voilà pourquoi la plupart des Interpretes conviennent qu'étant employé ſeul dans le premier membre, il eſt pris dans un autre ſens bien rendu par *doctorem :* & quoique le texte porte à la lettre *doctorem ad juſtitiam*, on a bien compris que le ſens devoit être, *doctorem juſtitiæ*, parce que ce mot dans l'Hébreu eſt moins un ſubſtantif qu'un participe, qui prend le régime de ſon verbe : *docens ad juſtitiam*, hébraïſme pour *doctor juſtitiæ.* Lorſque les Septante ont traduit τὰ βρώματα, *eſcas*, ils liſoient ſans doute un autre mot, peut-être SIDIM, *eſcas* : c'eſt le mot qui approche le plus de MOREH, *doctorem.* Mais la Vulgate & l'Hébreu portent bien *doctorem ;* la plupart des Interpretes reçoivent ce ſens ; & rien n'oblige de s'en éloigner. Les promeſſes de *pluie* bienfaiſante qui produiront une abondance de *bled*, de *vin* & d'*huile* ne s'oppoſent point à ce ſens, & n'empêchent nullement que ce *docteur de juſtice* ne ſoit le Meſſie, Jeſus-Chriſt même, parce que dans le ſtyle myſtérieux des Prophetes, les biens temporels ſont l'image des biens ſpirituels. Les *eaux* dont parlent les Prophetes, repréſentent particuliérement celles de la grace divine ; & parce que cette grace deſcend du ciel, elle eſt repréſentée par *la pluie.* Cette pluie myſtérieuſe eſt préciſément celle dont David parle, lorſque dans ce Cantique ſublime, *Exurgat Deus*, il dit : (*a*) *Pluviam voluntariam ſegregabis, Deus, hæreditati tuæ.* L'héritage du Seigneur, c'eſt aſſurément ſon Égliſe ; & cette *pluie volontaire* qu'il y répand, c'eſt, ſelon la remarque de S. Auguſtin, ſa grace également gratuite & bienfaiſante : (*b*) *Multò congruentiùs intelligitur ipſa gratia pluvia voluntaria, quia nullis præcedentibus operum meritis, gratis datur.* Rien ne s'accorde mieux que la promeſſe du *docteur de juſtice* avec celle de cette *pluie* de bénédiction ; c'eſt Jeſus-Chriſt & ſa grace. Cette grace eſt également repréſentée par *les premieres pluies* qui font germer la ſemence, & par *les dernieres* qui font mûrir les fruits ; parce que la grace divine fait naître la vertu dans nos cœurs, & en conduit les fruits juſqu'à la maturité. Les granges ſont pleines de *bled*, & les preſſoirs ſont remplis de *vin* & d'*huile*, lorſque l'Egliſe eſt pleine d'hommes fideles repréſentés par les fruits de la *vigne* & de l'*olivier*, & par le *froment* dont le Pere céleſte remplit ſes greniers. Il faudroit connoître bien peu le ſtyle des Prophetes & des Apôtres, le ſtyle de Jeſus-Chriſt même dans l'Evangile,

(*a*) *Pſal.* LXVII. 10. = (*b*) *Aug. Enarr. in Pſ.* LXVII. *n.* 12. *Tom. IV. col.* 670.

pour ne pas entendre ce langage myſtérieux. Mais ne laiſſons pas échapper cette parole du P. Houbigant, qui lui-même ici avoue que les promeſſes des biens temporels appartiennent à la loi ancienne, & non à la nouvelle : *Nam promiſſiones tales veteris legis ſunt, non novæ.* Non, ſans doute les promeſſes de la loi nouvelle ne ſe bornent point aux biens temporels ; & c'eſt pour cela que nous entendons ici ces promeſſes dans un ſens ſpirituel, ſeul digne de la loi nouvelle : c'eſt auſſi pour cela que toutes les fois que les Juifs & les Judaïzants veulent nous perſuader qu'à la fin des ſiecles, ces promeſſes temporelles auront ſur ce peuple un accompliſſement littéral, nous leur ſoutenons avec S. Jérôme, qu'elles n'auront alors d'autre accompliſſement ſur les Juifs que celui qu'elles ont déjà eu ſur tous ceux qui ont cru en Jeſus-Chriſt, ſoit d'entre les Juifs, ſoit d'entre les Gentils, un accompliſſement ſpirituel & non charnel, *non carnaliter, ſed ſpiritualiter ;* parce que nous ne ſommes plus ſous la loi ancienne, à laquelle ces promeſſes temporelles appartenoient : & que la loi nouvelle ne ſe borne point à ces promeſſes : *Nam promiſſiones tales veteris legis ſunt, non novæ.*

VII. Remarques ſur les cinq derniers verſets, & particuliérement ſur le dernier. Faut-il traduire, *omnis qui invocaverit nomen Domini* ou *omnis qui vocabitur nomine Domini.* Juſtification du ſens de la Vulgate. Témoignage de S. Paul qui confirme ce ſens.

Le P. Houbigant reconnoît très-bien que la promeſſe de *l'effuſion de l'Eſprit de Dieu*, a eu ſon accompliſſement au temps des Apôtres, & ne peut regarder aucun autre événement antérieur, parce qu'il n'eſt rien arrivé de tel tant que la Loi ancienne a duré. Il reconnoît très-bien que les prodiges qui ſont annoncés comme poſtérieurs à cet événement, & comme deſtinés à annoncer *le grand & terrible jour du Seigneur*, ſont ceux qui précéderont le grand jour du dernier jugement, parce que rien de ſemblable n'eſt arrivé ni avant Jeſus-Chriſt, ni même depuis Jeſus-Chriſt, & que d'ailleurs *le grand & terrible jour du Seigneur* ne peut être autre que le jour du dernier jugement. Mais après ces excellentes remarques, voici ſur le dernier verſet une idée, qui de ſon propre aveu eſt toute nouvelle. C'eſt ſur ces mots : *Et erit, omnis qui invocaverit nomen Domini, ſalvus erit.* Le P. Houbigant avoue que tous les Interpretes traduiſent ainſi : *Ita omnes convertunt.* Mais il prétend que l'on pourroit auſſi traduire, *Quicumque nomine Dei cenſebitur*, c'eſt-à-dire, quiconque ſera appellé d'un nom tiré du nom de Dieu, comme les Chrétiens qui tirent leur nom de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. Mais pour trouver ici ce ſens, il faudroit ſuppoſer que le mot Hébreu pris en ſens actif, IQRA, *vocabit*, ou *invocaverit*, devroit ici ſe prendre en ſens paſſif, IQQARÆ, *vocabitur*, ou *vocatus fuerit.* Il faut avouer que dans l'Hébreu, ce ſeroient également les mêmes lettres IQRA, diverſement prononcées ſelon l'opinion commune, ou ſi l'on veut même avec une ſemblable prononciation : car on ne s'accorde pas ſur la prononciation de l'Hébreu, & le P. Houbigant rejettant les points-voyels des Rabbins, ne prononce pas comme eux. Mais en ſuppoſant qu'il y ait une entiere reſſemblance, & qu'en effet l'expreſſion ſoit équivoque, comment eſt-il donc arrivé que tous l'aient priſe en ſens

actif : *Quicumque invocaverit nomen Domini, ſalvus erit.* C'eſt ſans doute parce que tel eſt le ſens naturel du texte : c'eſt qu'en effet pour être ſauvé, il ne ſuffit pas de porter un nom qui vienne de Dieu ; il ne ſuffit pas d'être appellé Chrétien ; mais il faut invoquer le nom de Dieu ; il faut croire en lui & l'invoquer, parce que c'eſt à la priere inſpirée par la foi que ſont accordées les graces du ſalut. D'ailleurs S. Pierre & S. Paul ont eux-mêmes employé cette parole ; & ils l'ont employé en ce ſens : (*a*) *Omnis quicumque invocaverit nomen Domini, ſalvus erit.* Ils ont donc ainſi confirmé l'interprétation de ce texte : ils y ont vu ce que tous les Interpretes y ont vu, que le ſalut eſt promis, non pas à tous ceux qui porteront le nom du Seigneur, mais à tous ceux qui l'invoqueront avec un cœur ſincere & animé du deſir de lui plaire : *Omnis qui invocaverit nomen Domini, ſalvus erit.*

VIII. Remarques ſur les dernieres paroles du dernier verſet. Quels ſont les reſtes dont parle ici le Prophete. Cette Prophétie regarde-t-elle le temps des Apôtres ou les derniers temps ? Comment eſt-elle applicable aux derniers temps ? Se borne-t-elle aux ſeuls Juifs ? Comment il eſt vrai que c'eſt ſur le mont de Sion & dans Jéruſalem que doit ſe trouver le ſalut ?

Le P. Houbigant vient enſuite à cette parole qui termine le Chapitre : *In monte Sion & in Jeruſalem erit ſalvatio.... & in reſiduis quos Dominus vocaverit* : & comme les verſets précédents nous ont conduits aux derniers temps, il entend ceci de la converſion future des Juifs : » Le » ſalut, dit-il, eſt promis aux reſtes des Juifs, c'eſt-à-dire, à ceux » qui auront ſurvêcu aux autres dans ce futur âge du monde où ils » embraſſeront la foi, & retourneront dans leur terre. Ces paroles » n'ont été accomplies que dans leur moindre partie au temps où les » Apôtres ont annoncé l'Evangile ; mais elles recevront un accompliſ- » ſement beaucoup plus parfait après qu'Elie aura ramené les cœurs » des enfants en les réuniſſant aux cœurs de leurs peres. « Les reſtes des Juifs ſeront ſans doute du nombre de ceux que Dieu appellera alors, & au milieu de qui ſe trouvera le ſalut : mais ils ne ſeront pas les ſeuls ainſi appellés ; Dieu appellera en même temps à la foi une multitude de Gentils de toute nation ; & le ſalut ſe trouvera au milieu de tous ces reſtes que Dieu appellera, ſoit d'entre les Juifs, ſoit d'entre les Gentils. D'ailleurs ſi ces reſtes ſe bornent aux ſeuls Juifs, cette parole a reçu un premier accompliſſement dans ceux qui crurent en Jeſus-Chriſt au temps des Apôtres, & que S. Paul appelle des *reſtes ſauvés par grace.* (*b*) Mais il faut avouer qu'elle aura dans les derniers temps un ſecond accompliſſement ſur les derniers reſtes que Dieu appellera alors non-ſeulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les Gentils. Le ſalut ſe trouvera au milieu d'eux, parce qu'ils ſeront tous devenus enfants de Sion, citoyens de Jéruſalem, non pas de la Jéruſalem d'ici-bas ni de la montagne terreſtre de Sion, mais de cette divine montagne de Sion, de cette Jéruſalem céleſte, vers laquelle nous avons été nous-mêmes amenés par l'eſprit de la foi. *Sion & Jéruſalem* ſont ici l'image de l'Egliſe au milieu de laquelle ſeule ſe trouve le ſalut dans tous les

(*a*) *Act.* II. 21. *Rom.* X. 13. = (*b*) *Rom.* XI. 5.

temps ;

temps, ſuivant cette promeſſe qui a commencé de s'accomplir au temps des Apôtres, & dont l'accompliſſement s'eſt depuis étendu ſans interruption dans tous les ſiecles, & continuera de s'étendre juſques dans les derniers temps. Ceux qui croient voir ici qu'au temps de la converſion des Juifs, Jéruſalem ſera rebâtie, & que la montagne de Sion redeviendra le centre de la vraie Religion, confondent la Jéruſalem d'en bas avec la Jéruſalem d'en haut, & la montagne terreſtre de Sion, avec la céleſte montagne de Sion qui eſt l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt; à laquelle appartiennent dans un degré ſupérieur toutes les promeſſes & les prérogatives attribuées à la ville de Jéruſalem & à la montagne de Sion, qui, ſelon la doctrine de Saint Paul, étoient l'image de l'Egliſe. On ne doit pas être étonné de voir dans ces Prophéties un mêlange de traits qui malgré leur union intime retentiſſent néanmoins aſſez viſiblement à des temps ſi différents, à des événements qui nous paroiſſent ſi diſtants les uns des autres, le temps de Cyrus, le temps du premier avénement de Jeſus-Chriſt, le temps de ſon ſecond & dernier avénement, c'eſt qu'il y a un rapport de reſſemblance entre ces grands événements, enſorte que certains traits peuvent retentir aux trois temps, d'autres ne conviennent qu'à deux, & d'autres à un ſeul. Telle eſt l'harmonie myſtérieuſe des divers ſens renfermés dans les Prophéties.

IX. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE III. Ce Chapitre contient l'annonce d'un troiſieme & dernier malheur qui doit tomber, non ſur le peuple du Seigneur, mais ſur les ennemis de ſon peuple. On y trouve des reproches contre Tyr & Sidon & contre les Philiſtins, & des menaces contre l'Egypte & l'Idumée, & des promeſſes pour la Judée & pour Jéruſalem. La liaiſon intime de ce Chapitre avec le précédent détermine S. Jérôme à porter d'abord ſes vues ſur le ſens ſpirituel qui ſeul peut joindre ces deux Chapitres : & il y diſtingue même encore deux points de vue, l'un relatif au temps des Apôtres, l'autre relatif à la fin des temps : (*a*) *Dicamus, ut polliciti ſumus, primùm juxta anagogen, prioribus poſteriora jungentes, & eadem ſi poterimus, ad diem judicii referre tentabimus.* Plus loin, il obſerve que ce qui eſt dit de la captivité de Juda & de Jéruſalem eſt appliqué par les Juifs à celle qu'ils ont ſoufferte de la part des Romains : (*b*) *Quæ univerſa Judæi, Veſpaſiani Titique temporibus, & maximè Adriani, juxta litteram impleta eſſe commemorant.* Mais les Romains idolâtres ont péri ſans que l'état des Juifs ait changé, & la cauſe de leur perte a été, non pas préciſément d'avoir exercé leurs paſſions & leur haine contre les Juifs en exécutant ſur eux les jugements de Dieu, mais principalement d'avoir enſuite porté leurs mains ſanguinaires juſques ſur les Chrétiens ; ce qui nous ramene au véritable objet de la Prophétie, qui dans les peuples ennemis des Juifs

(*a*) *Hier. in Joel.* III. *Tom. III. col.* 1361. = (*b*) *Ibid.*

avant Jeſus-Chriſt, nous montre l'image des peuples ennemis des Chrétiens depuis Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, les Romains idolâtres dans les premiers ſiecles, & les peuples ennemis du nom Chrétien à la fin des temps. Lorſque S. Jérôme vient enſuite aux reproches contre Tyr & Sidon, & contre les Philiſtins, il obſerve que les Juifs rapportent encore cela au temps de leur captivité ſous les Romains : (*a*) *Et hæc Judæi adversùm Tyrum & Sidonem & Palæſtinorum terminos, ſive Galilæam alienigenarum* (*juxta Septuaginta*) *dici arbitrantur, quòd tempore captivitatis Judaicæ, quando victi ſunt à Romanis, Dei populum perſecuti ſunt, immò in populo Dei ipſum Deum qui præfuit populo.* Comme néanmoins ces reproches ont particuliérement pour objet d'avoir porté dans leurs temples les richeſſes du Seigneur, il obſerve que c'eſt ce que firent les Chaldéens : (*b*) *Hæc autem narrat hiſtoria Chaldæa magis feciſſe, qui vaſa Templi poſuerunt in Templo Bel.* Cependant parce que les Romains ont imité eux-mêmes en cela les Chaldéens, il revient aux Romains : (*c*) *Sed quia poſt diem Domini magnum & horribilem, hæc futura dicuntur, quæ Apoſtoli in reſurrectione Domini interpretantur, & Hebræi in futurum judicii tempus differunt, magis de Romanis eſt intelligendum : quòd Veſpaſianus & Titus Romæ Templo pacis ædificato, vaſa Templi & univerſa donaria in delubro illius conſecrarunt : quæ Græca & Romana narrat hiſtoria.* Mais après avoir montré l'avantage que les Juifs prétendent tirer de cette interprération, il paſſe au ſens moral : (*d*) *Nos autem juxta cœptum tropologiam, Tyrum & Sidonem & Palæſtinos eos interpretemur, qui Dei populum coangueſtant, & tribulant & perſequuntur : hoc enim* Tyrus *in lingua noſtra reſonat ; & eum venentur in mortem, quod nomen* Sidonis *indicat ; & bibentes ſanguinem corruunt, ſive volutantur in cœno, quòd* Philiſthiim Galilæaque *ſignificat.* C'eſt ce qu'il applique particuliérement aux Hérétiques : (*e*) *Hæreticus quoſcumque deceperit, & ſua fecerit adorare ſimulacra, filios Juda & filios Jeruſalem vendit Græcis ſive Gentilibus, & eos de Chriſtianis Ethnicos facit : ut exterminet de finibus ſuis, in quibus in Chriſto fuerunt procreati ; & nequaquam in Judæa, & veritatis confeſſione, ſed in gentium errore verſentur.* Enfin il paſſe au dernier accompliſſement qui regarde la fin des temps : (*f*) *Quæ omnia & ad diem judicii referre poſſumus, non diſcrepante vindictâ ; licèt in tempore à ſuperioribus diſcrepare videantur.* Il vient à la promeſſe que fait le Seigneur de livrer aux enfants de Juda les enfants de leurs ennemis. Il obſerve d'abord le faux ſens que les Juifs & les Judaïzants donnent à cette promeſſe : (*g*) *Promittunt ergo ſibi Judæi, immò ſomniant, quòd in ultimo tempore congregentur à Domino, & reducantur in Jeruſalem. Nec hac felicitate contenti, ipſum*

(*a*) *Ibid. col.* 1363. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Ibid.* = (*e*) *Ibid. col.* 1364. = (*f*) *Ibid.* = (*g*) *Ibid.*

Deum ſuis manibus Romanorum filios & filias, aſſerunt traditurum, ut vendant eos Judæi, non Perſis & Æthiopibus & cæteris nationibus quæ vicinæ ſunt; ſed Sabæis, genti longiſſimæ: quia Dominus locutus ſit, & populi ſui ulciſcatur injuriam. Hæc illi & noſtri Judaizantes, qui mille annorum regnum in Judææ ſibi finibus pollicentur; & auream Jeruſalem, & victimarum ſanguinem, & filios ac nepotes & delicias incredibiles, & portas gemmarum varietate diſtinctas. Mais il paſſe delà au ſens ſpirituel : (*a*) *Nos autem dicamus quòd & ſuſcitavit Dominus poſt adventum ſuum, & quotidie ſuſcitat, & ſuſcitaturus eſt eos, quos varius error eduxerat de finibus ſuis. Pulchrèque : Suſcitabo, inquit, eos quaſi jacentes & corruentes; ut qui jacebant in hæreſi, ſtent in Eccleſia, reddens hæreticis quod fecerant: ut filios eorum & filias, quos & in myſticis & in carnalibus erudierant, tradat in manibus filiorum Juda: in manibus eorum qui Eccleſiarum principes extiterunt; & inſtructi ſunt armaturâ Apoſtoli; & habent ſcutum & lanceam veteris & novi inſtrumenti: ut cùm ceperint filios eorum & filias, vendant Sabæis, & faciant eſſe captivos, ut procul ſint à finibus ſuis; & ad meliora converſi, Eccleſiaſticis dogmatibus incipiant eſſe ſubjecti.* Il vient à l'annonce de cette guerre où toutes les nations ennemies du peuple de Dieu doivent périr : & voici ce qu'il en dit : (*b*) *Hæc juxta litteram ſibi Iſrael miſerabilis repromittit. Nos juxta cæptam tropologiam; & gentes dæmonum, & eos qui quotidie contra Eccleſiam dimicant; & in ultimo qui ſub Antichriſto adversùm ſanctos Domini pugnaturi ſunt, accipere poſſumus: qui idcircò congregantur, ut pereant.* Il vient à l'annonce de cette moiſſon & de cette vendange qui marque le jugement de Dieu. Il l'entend du dernier jugement, & il obſerve encore le faux ſens que les Juifs donnent à cette promeſſe : (*c*) *Judæi iſtum locum ad Gog & Magog, gentes ſæviſſimas, referunt, de quibus ſuprà diximus, arbitrantes ultimo tempore, quando Jeruſalem fuerit inſtaurata, ſub mille annorum imperio contra Dei populum eſſe venturas, & in valle Joſaphat quæ ad orientalem partem Templi ſita eſt eſſe ruituras: adveniſſe enim tempus occiſionis eorum, & effundendi ſanguinis inſtare vindemiam.* Il revient encore ſur les promeſſes faites à Jéruſalem : car après les avoir appliquées à l'Egliſe, il ajoute : (*d*) *Hæc Judæi, & noſtri, ut diximus, Judaizantes, ad mille annorum fabulam referunt, quando putant Chriſtum habitaturum in Sion, & in Jeruſalem aurea atque gemmata ſanctorum populos congregandos: ut qui in iſto ſeculo oppreſſi ſunt ab univerſa gentibus, in hoc eodem cunctis imperent nationibus.* Il vient aux menaces contre l'Egypte & contre l'Idumée. Il obſerve le faux ſens que les Juifs y donnent : (*e*) *Et in hoc loco Judæi graviſſimo ſomno dormiunt: in ultimo tempore, quando non Chriſtum, ſed Antichriſtum ſuſcepturi ſunt, vindic-*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid. col.* 1365. = (*c*) *Ibid. col.* 1366. = (*d*) *Ibid. col.* 1367. = (*e*) *Ibid. col.* 1368.

tam ſuî in Ægyptios qui vicini ſunt, & in Romanos quos interpretantur Idumæos, ſpe vaniſſimâ confingentes. Il paſſe au ſens ſpirituel conſidéré ſous deux points de vue : (*a*) *Nos autem dicamus tempore dominicæ reſurrectionis, vel die judicii, (utrumque enim recipimus,) & Ægyptum & Idumæam, in eo quòd Ægyptus & Idumæa ſunt, deſtruendas : Ægyptus dicitur* MESRAIM, *quod interpretatur* ἐκθλίβουσα, *id eſt, ſanctos Dei perſequens & tribulans ;* Idumæa, terrena *vel* cruenta. *Quicumque igitur Dei populum perſecutus eſt, & terrenis vacaverit operibus, ac multitudine delictorum quotidie fuderit ſanguinem innocentem, eorum ſcilicet quos decipit, erit in perditionem.* Enfin ce qui eſt dit dans les derniers verſets, que la Judée ſera éternellement habitée, & Jéruſalem de génération en génération ou à la lettre en génération & génération, voici comme l'explique S. Jérôme : (*b*) *Non utique hæc Judæa in æternum habitabitur quam videmus eſſe deſertam : non iſta Jeruſalem, cujus ruinas cernimus : ſed illa Judæa, cujus filiæ exultaverunt & lætatæ ſunt in omnibus judiciis Domini, & de qua in fine quinquageſimi Pſalmi legimus :* (*c*) Benignè fac, Domine, in bona voluntate tua Sion, ut ædificentur muri Jeruſalem. *In hac provincia confeſſionis & gloriæ, & in hac urbe in qua pax Domini cernitur, erit æterna habitatio : non in unam, vel in tres aut plures generationes, ſed* in generatione & generationem (ou plutôt, *in generationem & generationem*) *hoc eſt in duabus generationibus* (ou peut-être *in duas generationes*) *eorum qui de Judæis & de Gentibus crediderunt.*

X. Remarques ſur les premiers mots de ce Chapitre : *Quia ecce in diebus illis, &c.* Eſt-il impoſſible de lier cela avec les cinq derniers verſets du Chapitre précédent ? faut-il en conclure que ces verſets ont été tranſpoſés ? Comment on peut montrer qu'ils ſont intimement liés avec le Chap. III. & qu'ils ſont où ils doivent être ?

Le P. Houbigant, dans l'interprétation qu'il donne aux Prophéties de Joël, ſe trouve ſi embarraſſé des premiers mots de ce Chapitre, *Quia ecce in diebus illis & in tempore illo*, qu'il croit y trouver la preuve d'une tranſpoſition des cinq derniers verſets du Chapitre précédent. Il regarde comme certain que la Prophétie contenue dans ce Chapitre III. ne peut ſe lier avec les derniers verſets du Chapitre précédent. La preuve qu'il en donne, c'eſt que ce troiſieme Chapitre ne regarde, ſelon lui, que l'état des Juifs dans la Judée depuis la captivité de Babylone : au lieu que les verſets précédents regardoient le temps des Apôtres & les derniers ſiecles. Il ſuppoſe qu'il faut traduire, *poſt dies illos, & illud tempus*, & que cela ſe rapporte aux Prophéties terminées par le ℣. 27. du Chapitre II. où il croit voir la défaite de Sennachérib & la proſpérité des Juifs après cette défaite, & avant leur captivité, enſorte que le Prophete paſſeroit des temps qui ont précédé la captivité aux temps qui doivent la ſuivre. Sur quoi il ajoute : » Si quelques-uns trouvent peu croyable que le » Prophete ait placé entre ces deux temps une Prophétie qui regarde » la deſcente du Saint-Eſprit ſur la terre & les derniers temps du

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid. col.* 1369. = (*c*) *Pſal.* 3. 20.

» monde, nous ſerons volontiers de leur avis. Car les cinq derniers » verſets du Chapitre précédent qui dans les Bibles Hébraïques im- » primées forment le Chapitre III. nous paroiſſent tranſpoſés par les » Copiſtes : la place qu'ils occupent ne pouvant ſe concilier avec ces » mots BIMIM HHM (ou plutôt HHMH) *in diebus illis*, de quelque ma- » niere qu'on puiſſe les expliquer. La place naturelle de cette Pro- » phétie, eſt celle du temps même qu'elle regarde : & l'ordre du » texte ſera rétabli ſi l'on renvoie à la fin de la Prophétie de Joël ces » cinq derniers verſets du Chapitre précedent, enſorte que Joël, après » avoir annoncé ce qui regarde les derniers temps de l'ancienne Loi, » termine ſa Prophétie par les temps de la Loi nouvelle, en com- » mençant par les premiers, & finiſſant par les derniers. Dans cet » ordre, après le ℣. 27. du Chapitre précédent, viendront très-bien » les premiers de celui-ci, CI HNH BIMIM HHMH, *ecce autem poſt dies* » *illos* : la particule Hébraïque CI liant le diſcours à peu près comme » le *cæterùm* des Latins. «

Quelque ſpécieuſe que puiſſe paroître cette conjecture, il y a cependant tout lieu de croire qu'elle eſt fauſſe, parce qu'elle eſt appuyée ſur un motif plus ſpécieux que ſolide. Il eſt bien vrai qu'à ne conſidérer que la lettre du texte, il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de montrer comment ces mots du Chapitre III. ℣. 1. *Quia ecce in diebus illis & in tempore illo*, peuvent ſe lier avec la fin du Chapitre précédent. Mais ſous le voile de la lettre peut ſe trouver ici caché un ſens où cette liaiſon ſe découvre & ſoit juſtifiée : & l'on peut dire qu'ici le voile eſt ſi tranſparent qu'il n'eſt pas fort difficile d'y découvrir cette liaiſon. Dès le ℣. 2. le Seigneur nous avertit qu'il ne s'agit pas ici ſeulement de quelques peuples ennemis des Juifs, mais généralement de toutes les nations : *Congregabo omnes gentes* : & lorſqu'il dit qu'il les raſſemblera dans la vallée de Joſaphat, *& deducam eas in valle Joſaphat*, on convient aſſez, & le P. Houbigant même le reconnoît, que ce n'eſt aucun lieu connu ſous ce nom dans la Judée ; mais que comme le nom de *Joſaphat* ſignifie *jugement*, cette expreſſion ſignifie *la vallée du jugement* ; d'où il ſuit que ce nom déſigne le lieu quelconque où Dieu raſſemblera toutes les nations pour les juger. En vain prétendroit-on limiter une expreſſion qui eſt générale, & qui va être répétée au ℣. 12. où le Seigneur nommant encore une fois cette myſtérieuſe *vallée de Joſaphat*, ajoute : *Ibi ſedebo ut judicem omnes gentes in circuitu.* En vain prétendroit-on que ce mot *in circuitu* limite cela aux peuples voiſins des Juifs : la généralité de l'expreſſion du ℣. 2. confirme celle du ℣. 12. D'ailleurs la magnificence des promeſſes faites à Jéruſalem & à la terre de Juda, prouve qu'elles ne ſe bornent point à l'état de la Judée depuis la captivité de Babylone juſqu'à Jeſus-Chriſt : comment trouveroit-on dans cet inter-

valle l'accompliſſement de ces paroles : (a) *Erit Jeruſalem ſancta ; & alieni non tranſibunt per eam ampliùs* : comment y trouveroit-on l'accompliſſement de celle-ci : (b) *Et Judæa in æternum habitabitur.* Tout cela eſt donc aſſez viſiblement myſtérieux ; tout cela nous conduit aſſez manifeſtement au grand jour où Dieu raſſemblera en effet toutes les nations pour les juger, & où frappant d'anathême tous les méchants, il en délivrera pour toujours ſon Egliſe également repréſentée par Jéruſalem & par la terre de Juda, enſorte que rien d'impur ne pourra plus entrer dans cette ville ſainte ; nul étranger ne pourra venir en troubler la paix : ſon peuple ſubſiſtera éternellement, & ſera éternellement un peuple de Saints. Voilà ce que les ſaints Peres ont vu dans cette Prophétie du Chapitre III. de Joël ; voilà ce que S. Jérôme nous y a montré ; & puiſque de l'aveu même du P. Houbigant le Chapitre II. nous conduit juſqu'aux derniers temps, juſqu'à ce *grand & terrible jour* qui ſera le jour du dernier jugement, il y a donc une liaiſon bien réelle & bien intime entre la fin de ce Chapitre & le commencement du troiſieme, où le Seigneur nous décrit ſous des expreſſions myſtérieuſes l'appareil formidable de ce dernier jugement, & les effets qui en réſulteront ; effets terribles pour les méchants qui ſeront alors frappés d'un anathême éternel, mais effets bien conſolants pour les élus qui ſeront alors mis en poſſeſſion de l'éternelle & parfaite félicité. Laiſſons donc ces cinq verſets où ils ſont ; & gardons-nous bien de nous croire plus ſages que l'Eſprit Saint qui les y a placés.

REMARQUES SUR AMOS.

I. Remarques ſur la Prophétie d'Amos. Témoignage de S. Jérôme.

LE Prophete Amos commence par prophétiſer contre diverſes nations ; delà il vient à la maiſon de Juda, & enfin à la maiſon d'Iſraël, ſur laquelle il s'arrête : enſorte que la plus grande partie de ſa Prophétie regarde la maiſon d'Iſraël : & le titre annonce qu'il prophétiſa ſous le regne d'Ozias roi de Juda, & ſous celui de Jéroboam fils de Joas roi d'Iſraël. Il annonce donc la ruine du royaume des dix tribus, en reprochant aux Iſraélites les infidélités qui devoient leur attirer ce châtiment. Ses reproches & ſes menaces ſont accompagnés d'invitations & de promeſſes : & ſes promeſſes s'étendent juſqu'au regne de Jeſus-Chriſt. Dans le ſens ſpirituel, ſes reproches mêmes & ſes menaces peuvent auſſi s'étendre juſqu'au temps de Jeſus-Chriſt : car comme nous l'avons fait obſerver d'après S. Jérôme, la maiſon d'Iſraël ſéparée de la maiſon de Juda peut repréſentet les Juifs incré-

(a) *Joel*, III. 17. = (b) *Joel*, III. 20.

dules & les Hérétiques, auxquels on peut ajouter les Schiſmatiques, qui par leur ſchiſme même reſſemblent encore plus particuliérement aux dix tribus ſchiſmatiques. Sur quoi il faut obſerver que dans le Livre d'Amos la maiſon d'Iſrael eſt pluſieurs fois appellée du nom myſtérieux de *Jacob*, qui ſignifie ſupplantateur, & qui par cette raiſon, ſelon la remarque de S. Jérôme, peut déſigner particuliérement le peuple Chrétien, la Gentilité Chrétienne. C'eſt dans ſon Commentaire ſur ce Prophete même que ce ſaint Docteur en fait particuliérement la remarque en diſant : (a) *Quidquid de Eſau & Jacob diximus, referamus ad Judæos & populum Chriſtianum. Illi enim terreni & ſanguinarii perſecuti ſunt fratrem Jacob, qui eos ſupplantavit, & abſtulit primogenita.* D'où il ſuit que les Iſraélites prévaricateurs & ſchiſmatiques peuvent repréſenter particuliérement les Chrétiens prévaricateurs & ſchiſmatiques. S. Jérôme fait très-bien remarquer une faute de Copiſte qui s'eſt évidemment gliſſée dans la Verſion Grecque, au titre même de cette Prophétie, où l'Hébreu & la Vulgate diſent très-bien que ce ſont *les paroles* ou *les choſes* (car en Hébreu l'un ſignifie l'autre) qu'Amos a vues ſur Iſraël : *Verba Amos,... quæ vidit ſuper Iſrael.* Au lieu d'*Iſraël* on lit dans le Grec des Septante *Jéruſalem :* voilà comme par la mépriſe des Copiſtes, un nom prend la place d'un autre. Cette faute étoit paſſée du Grec des Septante dans l'ancienne Vulgate qui en étoit la Traduction, ce qui donne lieu à S. Jérôme (b) d'inſiſter particuliérement ſur ce que ce Prophete rapporte lui-même de ſa miſſion en diſant : *Tulit me Dominus cùm ſequerer gregem, & dixit ad me : vade, propheta ad populum meum Iſrael* : ſur quoi S. Jérôme ajoute : *non utique ad Judam & Jeruſalem, ut malè apud Græcos & Latinos habetur, ſed ad Iſrael, id eſt decem tribus, quæ ob populi multitudinem priſtinum nomen obtinuerant.*

II. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Amos prophétiſe ici contre les Syriens de Damas, les Philiſtins, les Tyriens, les Iduméens & les Ammonites. S. Jérôme croit appercevoir dans les trois & quatre crimes de Damas, ceux dont ſe rendent coupables particuliérement les hérétiques : (d) *Juxta tropologiam verò hoc poſſumus dicere : Primum peccatum eſt, cogitaſſe quæ mala ſunt : ſecundum, cogitationibus acquieviſſe perverſis : tertium, quod mente decreveris, opere compleſſe : quartum, poſt peccatum non agere pœnitentiam, in uno ſibi complacere delicto. Hoc omnes faciunt hæretici, qui non ſolùm cogitant & faciunt mala, ſed doctrinâ ſuâ quoſque ſimplices decipiunt, & in morem Damaſcenorum, qui interpretantur ſanguinem bibentes, eorum quos deceperint, ſanguinem bibunt.* Dans la perſonne des Philiſtins, S. Jérôme ſe fondant ſur les étymologies des noms, croit

(a) *Hier. in Amos*, 1. *Tom. III. col.* 1378. = (b) *Ibid. col.* 1370. = (c) *Amos*, VII. 15. = (d) *Hier. in Amos*, 1. *Tom. III. col.* 1374.

appercevoir les Docteurs Juifs ou Judaïzants : (a) *Secundùm tropologiam ſic nobis exponendum videtur.* Gaza *quæ Hebraicè dicitur* AZA, *ſonat fortitudinem vel imperium, &c..... Igitur Gaza quæ ſibi fortitudinem ſcientiæ ſuæ, & imperium repromittit, accuſatur in eo quòd captivos de familia Salomonis concluſerit in Idumæa. Hos ego arbitror Judæorum magiſtros, & omnes qui occidentem ſequuntur litteram, noluntque recipere ſpiritum vivificantem, ſed quæcumque interpretantur & ſapiunt volunt eſſe terrena, nec audiunt cum diſcipulis parabolas Dominum diſſerentem, & dicentem eis :* (b) Qui habet aures audiendi, audiat : *præſertim cùm Apoſtolus manifeſtam hiſtoriam* (peut-être *allegoriam*) *in duobus intelligat teſtamentis : unum ſuper montem Sina, quæ eſt Agar, & ſervit cum filiis ſuis : alterum ſuper Jeruſalem liberam, quæ eſt mater noſtra.* Dans les Tyriens, S. Jérôme croit encore découvrir les maîtres de doctrine perverſe : (c) *Tyrus interpretatur* tribulatio, *ſive* coanguſtans : *omniſque doctrina perverſa capere nititur veritatem, & concludere eam in terrenis ſenſibus, & non recordabatur* (ou *recordatur*) *fœderis fratrum ſuorum, quòd de littéra debeamus aſcendere ad ſpiritum, de terrenis ad cæleſtia ; præceptumque ſit nobis deſcribere ſacram ſcripturam in corde noſtro tripliciter.* Dans les Iduméens, S. Jérôme croit voir l'image des Juifs incrédules : (d) *Quidquid de Eſau & Jacob diximus, referamus ad Judæos & populum Chriſtianum. Illi enim terreni & ſanguinarii, perſecuti ſunt fratrem Jacob, qui eos ſupplantavit, & abſtulit primogenita, & perſecuti ſunt in gladio, ita ut ſubſtantias poſſeſſioneſque credentium publicarent, quod in Actibus Apoſtolorum legimus : & violaverunt miſericordiam ac jura naturæ, oblitique ſunt matris ſuæ Rebeccæ, quæ interpretatur* patientia ; *& ſimul eos generavit in Chriſto ; antiquumque furorem & iracundiam tenentes uſque hodie in ſynagogis ſuis ſub nomine Nazarenorum blaſphemant populum Chriſtianum, & dummodò nos interficiant, volunt igne comburi.* S. Jérôme compare les caracteres des Syriens de Damas & des Ammonites ; & comme il a cru voir dans les uns l'image des hérétiques, il croit trouver dans les autres l'image des ſchiſmatiques : (e) *In Damaſcenis, qui bibunt ſanguinem accipiuntur hæretici, qui non ſolùm populum Dei ab Eccleſia diripuerunt, ſed & contriverunt eum, & commolierunt ferreis dentibus, de quibus ſcriptum eſt :* (f) Qui devorant plebem meam ſicut eſcam panis. *In filiis Ammon, qui interpretatur* populus mœroris, *vel* (Ammi) populus meus, *ſchiſmaticos accipimus, qui ſeparant quidem deceptam multitudinem, ab Eccleſia Dei, & rudes animas quæ nuper Chriſti concepêre ſermonem, abrumpunt & dividunt ; tamen hoc non faciunt crudelitate quâ Hæretici deceptos quoſque trucidant, ſed in eâdem regulâ fidei permanentes, dilatare cupiunt terminos ſuos, & nomen gloriæ*

(a) *Ibid. col.* 1376. = (b) *Matt.* XI. 15. = (c) *Loco cit. col.* 1377. = (d) *Ibid. col.* 1378. = (e) *Ibid. col.* 1379. = (f) *Pſal.* LII. 5.

in

in poſteros mittere. Ces applications peuvent bien n'avoir pas toutes une égale juſteſſe : il eſt aſſez difficile de diſtinguer ſi tous les peuples diſtingués des Juifs doivent être regardés comme figuratifs, & en quoi ils pourroient l'être : mais il n'en eſt pas moins certain qu'il y a de vraies allégories fondées, non-ſeulement ſur le caractere des deux maiſons d'Iſraël & de Juda, mais encore tout au moins ſur les caracteres de quelques-uns des peuples qui ſe trouvoient liés avec eux. Il faut obſerver que les Ammonites étoient freres des Moabites : & qu'en effet le Chapitre ſuivant va commencer par les Moabites.

III. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Amos prophétiſe ici contre les Moabites, contre les enfants de Juda, & enfin contre les enfants d'Iſraël. Dans les Moabites, S. Jérôme croit voir les Juifs & les Hérétiques qui abuſent des divines Ecritures : (*a*) *Quomodo non oportet transferre captivitatem perfectam, ſive Salomonis, & concludere eam in Idumæa, ut de excelſis atque cœleſtibus humiles faciat atque terrenos, quod Gaza & Typus feciſſe memorantur, ſic oſſa regis Idumææ comburere non debemus, & in cinerem favillamque diſſolvere. Judæi transferunt intelligentiam ſpiritalem in carnes Idumæas : ſenſumque regium, qui verſatur in littera, & eſt ſolidiſſimus atque firmiſſimus, genealogiis quibuſdam & traditionibus ſuperfluis enervant atque comminuunt, & in pulverem redigunt, & non ſolùm illi hoc faciunt, ſed omnes hæretici, qui volunt in modum humanæ ſimilitudinis ſedere Deum in ſolio excelſo & elevato, & pedes ponere ſuper terram, ne ſcilicet pendeant ; habere naſum, quo odoretur odorem bonæ fragrantiæ ; oculos, quibus videat ; manus, per quas operetur ; pedes, per quos ambulet ; aures, quibus audiat ; os, quo loquatur ; dentes, quibus cibos conterat.* Quant aux enfants de Juda, voici ce qu'il en dit : (*b*) *Quidquid de Juda diximus, refertur ad Eccleſiam ; in qua vera eſt confeſſio, & pax Domini, & viſio veritatis. Et ideò arguimus quòd legem Dei contemſerit, & ejus mandata non fecerit : & unuſquiſque adorans vitia ſua atque peccata, Deum cœperit habere à quo victus eſt, dicente Petro Apoſtolo,* (*c*) & quo enim quis ſuperatur, hujus & ſervus eſt. *Avarus, aurum ; guloſus, ventrem ; libidinoſus penem & Beelphegor colit : laſciva mulier, quæ cùm ſit in deliciis vivens, mortua eſt, adorat venerias voluptates. Unde mittet Dominus ignem in Juda, & devorabit ædes peſſimas, & fundamenta vitioſa, quæ Jeruſalem gloriam perdiderunt.* On ſent bien que ce que S. Jérôme dit ici de l'Egliſe, ne doit s'entendre que des prévaricateurs qui ſont mêlés avec les juſtes dans ſon ſein. S. Jérôme applique enſuite aux Hérétiques ce qui eſt dit des enfants d'Iſraël : (*d*) *Nos autem qui in Oſee docuimus, ſub nomine* Iſrael, & Samariæ, & Ephraim, & filiorum Joſeph, *de qua tribu fuit Zeroboam, qui à regno*

(*a*) *Hier. in Amos*, II. *Tom. III. col.* 1380. = (*b*) *Ibid. col.* 1381. = (*c*) 2 *Petr.* II. 19. = (*d*) *Loco cit. col.* 1383.

David, & Jeruſalem, & templo Dei, populum ſegregavit, Hæreticos ſignificari; etiam nunc poſt Judam & Jeruſalem, quæ interpretatur Eccleſia, intelligamus ad Hæreticos ſermonem dirigi propheticum.

IV. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérome.

CHAPITRE III. Le Seigneur adreſſe ici la parole aux enfants d'Iſraël, mais en ajoutant que ſous ce nom, il comprend toute cette nombreuſe famille qu'il a fait ſortir de l'Egypte, c'eſt-à-dire, les douze tribus, comme le remarque très-bien S. Jérôme : (*a*) *Ad filios Iſrael Prophetalis ſermo dirigitur; & qui ſint iſti filii Iſrael, ſequens verſus oſtendit :* Super omni, inquit, cognatione quam eduxi de terra Ægypti, *quod non ſolùm in decem tribubus, ſed in omnibus duodecim, addentes Judam & Benjamin, debemus accipere : omnes enim de terra Ægypti eduxit.* Delà S. Jérôme paſſe au ſens ſpirituel, en cette maniere : (*b*) *Cæterùm quia auditus in Scripturis ſanctis, non ſolùm iſte accipitur, quem auribus carnis excipimus, ſed etiam ille de quo Dominus ait* : (*c*) Qui habet aures audiendi audiat : *unde & omnis populus videbat vocem Dei : propriè ad eos ſermo ſit Domini, qui ſenſu vident Deum, quos eduxit de terra Ægypti, & de poteſtate Pharaonis; ut nequaquam luto & paleis deſervirent, extruentes Ægyptias civitates : & quos ex omnibus tribubus terræ cognovit, dicente Apoſtolo :* (*d*) Nunc autem cognoſcentes Deum, magis autem cogniti à Deo. *Et in alio loco :* (*e*) Qui ignorat, ignorabitur. *Non ergo omnes cognoſcit Deus, ſed eos qui ejus cognitione ſunt digni.* Le Seigneur annonce enſuite les vengeances qu'il exercera particuliérement ſur Samarie & ſur le royaume des dix tribus ; ce qui donne lieu à S. Jérôme de revenir ici particuliérement contre les Hérétiques : (*f*) *Et quia ſemel juxta leges tropologiæ Samaria refertur ad Hæreticos, qui cuſtodes mandatorum Dei eſſe ſe mentiuntur, præcepit ſermo divinus, ut in gentibus prædicent, quæ non habent notitiam Dei; in quarum doctrina ignis exurens eſt, & tribulatio & anguſtia, ut conſederent falſam Samariam, & aſcendant ad montes ſuperbiæ ejus, & videant multas inſanias in medio civitatis, dum unuſquiſque fingit quod voluerit, & adorat figmentum ſuum.* Dans la ſuite le Seigneur ordonne au Prophete de faire entendre ſa voix dans *la maiſon de Jacob* : ce qui peut montrer, comme nous l'avons fait obſerver, que dans le ſens ſpirituel cette Prophétie regarde en effet particuliérement la Gentilité Chrétienne déſignée myſtérieuſement par le nom de *Jacob*, & du ſein de laquelle ſe ſont élevés les Hérétiques à qui S. Jérôme applique tout ceci.

V. Objet du Chapitre IV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpiri-

CHAPITRE IV. Ce Chapitre commence par des reproches & des menaces contre les femmes de Samarie. Le Prophete continue d'annoncer ſes vengeances contre les enfants d'Iſraël, c'eſt-à-dire, contre le royaume des dix tribus. Il finit cependant en invitant les enfants d'Iſraël

---

(*a*) *Hier. in Amos*, III. *Tom. III. col.* 1388. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Luc.* VIII. 8. = (*d*) *Gal.* IV. 9. = (*e*) 1. *Cor.* XIV. 38. = (*f*) *Hier. loco cit. col.* 1392.

à venir au devant du Seigneur. S. Jérôme penſe que *les vâches de Samarie* déſignent ici, non les femmes de cette ville, mais les Princes mêmes qui par leurs déſordres avoient mérité cette comparaiſon : (a) *Loquitur ad principes Iſrael & optimates quoſque decem tribuum, qui deliciis ac rapinis vacabant, ut audiant ſermonem Dei ; & non aratores boves, ſed vaccas pingues de armento ſe eſſe noverint : ſive quæ nutriantur in paſcuis Baſan, quæ ſunt loca herbarum fertiliſſima, ac per hoc ſignificat eos non agriculturæ, ſed immolationi & eſui præparatos.* Et paſſant au ſens ſpirituel, il applique cette métaphore aux Hérétiques : (b) *Verbum autem Domini quod vaccæ Baſan jubentur audire, ſecundùm cœptam tropologiam, hæreticis præcipit : qui ventri & gulæ ſervientes, rectè appellantur vaccæ pinguiſſimæ.* Il continue donc d'expliquer tout le Chapitre. Lorſqu'il vient à ces mots : *Præparare in occurſum Dei tui Iſrael*, il propoſe trois ſens différents relativement aux différentes manieres d'interpréter le texte original. Les Septante avoient traduit : *Præparare ut invoces Deum tuum, Iſrael.* Aquila & Symmaque : *Præpara te adverſari Deo tuo.* S. Jérôme préfere : *Præparare in occurſum Dei tui.* Il dit donc en paraphraſant le texte : (c) *Poſtquam autem fecero tibi quæ me facturum eſſe conteſtor : præparare ad invocandum Dominum Deum tuum. Omnis enim qui invocaverit nomen Domini, ſalvus erit. Sive præparare in occurſum Dei tui ; ut venientem ad te Dominum, totâ aviditate ſuſcipias.* Et plus loin il ajoute : (d) *Quòd ſi juxta Symmachum & Aquilam legerimus* : . . . . Præpara te adverſari Deo tuo, *ſic intelligendum eſt : Feci ut te corrigerem, quæ præteritus ſermo deſcripſit ; & quia noluiſti reverti ad me, faciam tibi quæ meo continentur arcano. Occidiſti ſervos quos ad te miſeram ; mittam noviſſimè filium meum ; tu autem juxta conſuetudinem tuam, quâ ſemper voluntati Domini reſtitiſti, præpara te ut contradicas & adverſeris Deo tuo : juxta illud quod ſcriptum eſt* : (e) Ecce hic poſitus eſt in ruinam & in reſurrectionem multorum, & in ſignum cui contradicetur. Ainſi de quelque maniere qu'on l'entende, S. Jérôme reconnoît dans le verſet ſuivant, l'annonce de l'avénement du Fils de Dieu : enſorte que dans le premier ſens qui regarde Iſraël, ce texte annonce le premier avénement de Jeſus-Chriſt ; dans le ſecond ſens applicable aux Hérétiques ou aux Juifs incrédules, ce texte annonce le ſecond avénement de Jeſus-Chriſt.

tuel. Témoignages de S. Jérôme.

Le P. Houbigant ne reconnoît ni l'un ni l'autre. Il adopte néanmoins le ſens que préſente la Verſion de S. Jérôme qui eſt notre Vulgate : il traduit, *Para te ad occurſum Dei tui* : mais il fait une note tout exprès pour convertir cette annonce miſéricordieuſe, en une menace terrible qui annonce à Iſraël les coups les plus redoutables de la vengeance du

VI. Remarques ſur les deux derniers verſets : *Præparare in occurſum Dei*

(a) *Hier. in Amos*, v. *Tom. III. col.* 1397. = (b) *Ibid.* = (c) *Ibid. col.* 1405. = (d) *Ibid. col.* 1406. = (e) *Luc.* II. 34.

tui, Iſrael, &c. Ce texte renferme-t-il une menace de vengeance ou une annonce de miſéricorde ? Cette parole regarde-t-elle la ruine du royaume des dix tribus, ou l'avénement même de Jeſus Chriſt ? Comment elle a été accomplie dans ſon premier avénement ; comment elle le ſera dans le ſecond.

Seigneur ! *Para te ad occurſum Dei tui, qui non jam immittet calamitatem ut antea fecit ; ſed ipſe veniet ultimas de te pœnas ſumpturus.* Il ne dit pas à quel événement il prétend appliquer cette Prophétie. Seroit-ce à la ruine de Samarie & du royaume des dix tribus ? Mais elle a été précédemment marquée au ℣. 11. où ſelon la Verſion même du P. Houbigant on lit : *Ego ruinam vobis adduxi talem, qualem Deus adduxit Sodomæ ac Gomorrhæ : ita ut eſſetis tanquam titio ex incendio ereptus, neque tamen ad me rediſtis, dicit Dominus.* Aſſurément rien ne peut mieux marquer la ruine entiere du royaume des dix tribus ; rien ne peut mieux caractériſer les captifs qui ont échappé à cette ruine, & qui ſont diſperſés parmi les nations comme des tiſons échappés de cet embraſement. Après cela que reſte-t-il donc encore à attendre ? Le P. Houbigant prétend lui-même que tel eſt en effet le ſens du texte qu'il traduit ainſi d'après l'Interprete Chaldéen : *Nunc autem quid faciam tibi, Iſrael, poſtquam tibi hæc feci* ? Ainſi tout eſt conſommé : & Dieu ne va point venir pour détruire la puiſſance de cette maiſon rebelle, puiſqu'elle eſt détruite. Mais il va venir par un effet de ſa pure miſéricorde, rappeller ces rebelles, & les ramener à lui : Préparez-vous donc, ô Iſraël, à aller au devant de ce Dieu miſéricordieux qui vient lui-même à vous pour vous ramener à lui : *Para te ad occurſum Dei tui, Iſrael.* Ce n'eſt point une menace ; c'eſt au contraire une annonce miſéricordieuſe. S. Jérôme l'avoit très-bien compris, & l'a très-bien exprimé : *Præparare in occurſum Dei tui, ut venientem ad te Dominum totâ aviditate ſuſcipias* : & l'accompliſſement de cette Prophétie en confirme le ſens : car après la ruine de Samarie & du royaume des dix tribus, Dieu n'eſt point venu faire éclater de nouvelles vengeances ſur cette maiſon rebelle : mais il eſt venu en la perſonne de Jeſus-Chriſt pour exercer ſa miſéricorde ſur les douze tribus en les rappellant & les ramenant à lui. Pluſieurs milliers de Juifs ont été dociles à ſa voix, & ont cru en lui, ſur-tout après ſon Aſcenſion glorieuſe, & l'effuſion de ſon Eſprit ſur les hommes. Les autres en plus grand nombre ſont demeurés dans l'incrédulité, & ont imité le ſchiſme de Samarie en ſe ſéparant de la maiſon de Juda, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Ceux-là ont éprouvé le même traitement que les dix tribus ſchiſmatiques : Jéruſalem a été détruite comme Samarie, & les Juifs diſperſés comme les Iſraélites ; mais lorſqu'à la fin des temps Jeſus-Chriſt ſera près de deſcendre des cieux dans ſa gloire pour juger les hommes, il enverra avant lui le Prophete Elie qui ſera le précurſeur de ſon ſecond avénement, comme S. Jean-Baptiſte a été le précurſeur du premier, & par la bouche de ce Prophete il leur répétera cette miſéricordieuſe invitation : *Præparare in occurſum Dei tui, Iſrael* : ils l'entendront, & ils y ſeront dociles. La même invitation ſera faite à tous ceux qui par l'héréſie ou par le ſchiſme ont imité les infidélités de la maiſon d'Iſraël. *Præparare in occurſum Dei tui, Iſrael.*

VII. Objet du Chapitre V. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE V. Le Prophete déplore la ruine future de la maiſon d'Iſraël : il l'invite à prévenir ce malheur par un retour ſincere vers Dieu : il réitere les menaces mêlées d'invitations & de promeſſes : & il annonce le jour terrible des vengeances du Seigneur ſur la maiſon d'Iſraël, qu'il déſigne deux fois ſous le nom de *Joſeph*, à cauſe de la tribu d'Ephraïm fils de Joſeph, qui y tenoit le premier rang. S. Jérôme continue de paſſer du ſens littéral au ſens ſpirituel en diſant: (a) *Quantum ad intelligentiam ſpiritualem, plāctum ſuper omnem Iſrael, qui Deum mente cernebat, & poſtea ei ſervire deſivit, aſſumit Propheta.* C'eſt-à-dire, qu'il continue d'appliquer aux Hérétiques ce qui eſt dit de la maiſon d'Iſraël ſous le nom même de la maiſon de Joſeph: (b) *Et quia crebrò domum Joſeph propter Jeroboam, qui à ſtirpe David populum Dei ſeparavit & vaccas fecit aureas in Dan & in Bethel, & dixit*: (c) Non eſt pars nobis in David, neque hæreditas in filio Jeſſe; *ad perſonam Hæreticorum retulimus, qui ſermone compoſito, decora atque formoſa, & ut ita dicam, aurea ſimulacra finxerunt, & adorant opera manuum ſuarum; & agriculturæ ſub vaccarum ſpecie ſibi imaginem repromittunt; dicitur ad eos*: Quærite Dominum, & vivite : *eum qui dixit:* (d) Ego ſum via, veritas & vita: *ut poſtquam ambulaverint in eo, & invenerint veritatem; tunc incipiant vivere, qui priùs mortui erant. Et niſi hoc fecerint, diaboli comburentur ardoribus: nulluſque poterit inveniri de principibus eorum, qui & ipſi hæretico igne ſuccenſi ſunt, qui poſſit vorantem cuncta flammam reſtinguere, & præcipuè Bethel quæ falſum ſibi domûs Dei nomen aſſumit.* Lorſque le Prophete vient à ces mots : *Væ deſiderantibus diem Domini*, &c. S. Jérôme penſe que le diſcours eſt adreſſé également aux deux maiſons d'Iſraël & de Juda: (e) *Ne de tribu Juda Thecuites Propheta omninò homines tribûs ſuæ negligere videretur, & ad decem tantum tribus conferre ſermonem, ad utrumque regnum, hoc eſt Judam & Iſrael, nunc dirigit ſermonem vaticinii: quod ex multis quidem aliis, ſed præcipuè ex eo quod ſequitur* : Væ qui opulenti eſtis in Sion, & confiditis in monte Samariæ, *intelligi poteſt.... Væ igitur Judæ Iſraelique dicentibus: Veniat dies*; *veniat prædicta captivitas, dummodò quod promittitur per Prophetas etiam reſtitutionis tempus conſequatur.* Et enſuite il obſerve que le jour du Seigneur proprement dit ſera le jour du dernier jugement : (f) *Cæterùm nulli dubium eſt, omnes noſtros diem tenebrarum, diem intelligere judicii, de qua ſcribit & Sophonias* : (g) Juxta eſt dies Domini magnus, & juxta eſt & velox nimis : vox diei Domini amara & dura. *Et Iſaias:* (h) Ecce dies Domini inſanabilis venit, furoris & iræ, ponere orbem terrarum deſertum, & peccatores perdere ex eo. *Simulque decutitur confidentia ſuperborum, qui ut apud homines juſti appareant, ſolent diem expectare*

(a) *Hier. in Amos*, v. *Tom. III. col.* 1406. = (b) *Ibid. col.* 1410. = (c) 1. *Reg.* XII. 36. = (d) *Joan.* XIV. 6. = (e) *Hier. loco citato, col.* 1417. = (f) *Ibid. col.* 1418. = (g) *Soph.* I. 14. = (h) *Iſai.* XIII. 9.

judicii, & dicere: Utinam veniat Dominus; utinam nobis liceat diſſolvi & eſſe cum Chriſto: imitantes Phariſæum qui in Evangelio loquebatur: (a) Deus, ago gratias tibi: quia non ſum ſicut cæteri homines, raptores, injuſti, adulteri, & ſicut hic publicanus: jejuno bis in ſabbato: decimas do omnium quæ poſſideo. *Ex hoc enim ipſo quòd diem Domini deſiderant, & non pertimeſcunt, digni ſupplicio judicantur: quia nullus hominum abſque peccato eſt; & aſtra immunda ſunt coram eo: & concluſit omnia ſub peccato, ut omnium miſereretur.* Le Seigneur ajoute enſuite ces mots: *Odi & projeci feſtivitates veſtras, &c.* S. Jérôme penſe que ceci s'adreſſe particuliérement à la maiſon de Juda: *(b) Propriè hoc contra tribum Juda dicitur, & eos qui ex Iſrael ad Dei cæremonias commigrârunt, & nihilominus non recedebant de excelſis, colebantque idola, & peccatorum magnitudine Dei ſacrificia polluebant. Nunquam enim reor* (ou *rear*) *quòd de oblationibus vitulorum quas offerebant in Dan & Bethel dixerit*: Si obtuleritis mihi holocauſtomata & munera veſtra, non ſuſcipiam. Il applique cette menace aux Chrétiens mêmes en diſant: (c) *Quod quidem non ſolùm illius temporis hominibus, ſed & nobis accidet ſi ſimilia delinquamus, & de rapinis & perjuriis ſceleribuſque quæſita, Deo nos putemus offerre, & noſtra peccata redimere.* Enſuite il l'applique particuliérement aux Hérétiques: (d) *Quæ omnia & de hæreticis dicere poſſumus..... Horum Deus odit ſacrificia, & à ſe projicit: & quotieſcumque ſub nomine Domini fuerint congregati, deteſtatur fœtorem eorum, & claudit nares ſuas. Odiſſe autem & projicere, & non odorari, humanâ loquitur ſimilitudine: ut nos affectum Dei noſtris ſermonibus cognoſcamus.* Il l'applique enfin plus particuliérement encore aux Juifs: (e) *Manifeſtiùs & veriùs hæc poſt adventum Domini dicuntur populo Judæorum, qui deſtructo Templo & altari, hoſtias offerre ſe credunt: quorum Deus odit & projicit feſtivitates, & non capit odorem cœtûs eorum, quando congregati dicunt*: (f) Crucifige, crucige talem: (g) *Et*, Sanguis ejus ſuper nos & ſuper filios noſtros. Il reprend les menaces que le Seigneur continue de prononcer contre ſon peuple, & il ajoute: (h) *Quidquid autem juxta literam dicitur contra populum Judæorum, hoc omne refer ad eos qui ſub nomine Chriſti venerantur idola, & prava ſibi dogmata confingentes portant tabernaculum regis ſui diaboli, & imaginem ſtatuarum & idolorum ſuorum. Non enim unum colunt idolum: ſed pro varietate doctrinæ diverſos adorant deos, & ſydus dei ſui, qui cùm ſit Angelus ſatanæ, transfiguratur in Angelum lucis, & cadit de cœlo quaſi fulgur, & imitatur Chriſtum Antichriſtus.*

VIII. Objet du Chapitre VI.

CHAPITRE VI. Le commencement de ce Chapitre a donné lieu à S. Jérôme de croire que le Prophete y parle aux enfants de Juda

---

(a) *Luc.* XVIII. 11. & 12. = (b) *Hier. loco citato, col.* 1419. = (c) *Ibid.* = (d) *Ibid.* = (e) *Ibid. col.* 1420. = (f) *Joan.* XIX. 6. = (g) *Matt.* XXVII. 25. = (h) *Hier. loco citato, col.* 1422.

comme aux enfants d'Iſraël ; il ſe trouve cependant que tout le reſte du Chapitre ne regarde que la ſeule maiſon d'Iſraël. L'équivoque vient de ce qu'on lit au ℣. 1. dans l'Hébreu ce que S. Jérôme a exprimé dans notre Vulgate : *Væ qui opulenti eſtis in Sion, & confiditis in monte Samariæ.* Mais les Septante liſoient : *Væ qui deſpiciunt Sion, & confidunt in monte Samariæ.* Alors tout ſe rapporte à la ſeule maiſon d'Iſraël. Il y a lieu de préſumer que telle eſt la vraie lecture du texte ; & que l'autre vient de la mépriſe des Copiſtes, qui ont confondu dans l'Hébreu le mot HSANNIM, *opulenti*, avec HSATIM, *deſpicientes.* Quoi qu'il en ſoit, dans l'un & dans l'autre ſens, Sion & Samarie ſe trouvent ici nommées, & voici ce que S. Jérôme découvre ſous ces noms myſtérieux : *(a) Juxta leges Tropologiæ, Sion refertur ad Eccleſiam, de qua ſcriptum eſt :* (*b*) Qui exaltas me de portis mortis, ut annunciem, omnes laudationes tuas in portis filiæ Sion. *Mons verò Samariæ, propter ſuperbiam & jactantiam cuſtodiæ mandatorum Dei, intelligitur ſuper Hæreticis qui deſpiciunt Eccleſiam.* Il continue donc d'appliquer aux Hérétiques tout ce qui eſt dit ici de la maiſon d'Iſraël. Cependant lorſqu'il vient à ces mots : *Deteſtor ego ſuperbiam Jacob*, voici ce qu'il dit : (*c*) *Hìc Jacob, ſecundùm ſuperius capitulum, ubi ſcriptum eſt :* Et nihil patiebantur ſuper contritione Joſeph, *aut decem tribus accipe, aut certe univerſam domum duodecim tribuum. Et traditurum (ſe juravit) civitatem cum habitatoribus ſuis ; vel Samariam, vel certè Jeruſalem, vel in communi utramque. Quod ad tempus Domini Salvatoris referre poſſumus : poſt cujus adventum & paſſionem deteſtatus eſt Deus omnem ſuperbiam vel injuriam Jacob, quâ illum fabri filium & Samaritanum, & habentem dæmonium conclamabant : idcircò Jeruſalem tradita eſt cum habitatoribus ſuis Romanis exercitibus.* Mais enſuite il reprend le parallele de la maiſon de Jacob avec les Hérétiques en diſant : (*d*) *Tenues hiſtoriæ lineas duximus, nunc allegoriæ imprimamus manum. Principes hæreticorum qui propter delicias ſuas meum populum devorabant, & nihil patiebantur ſuper contritione Joſeph, primi ducentur ad pœnas.* Lorſqu'il vient enſuite à ces mots : *Ecce Dominus mandabit & percutiet domum majorem ruinis, & domum minorem ſciſſionibus* : il penſe que la grande maiſon déſigne la maiſon d'Iſraël, & la petite celle de Juda : (*e*) *Mandat Dominus & ipſe percutit per miniſtros domum majorem ruinis, id eſt, decem tribus quæ appellabantur Iſrael ; & domum minorem ſciſſionibus, duas tribus quæ regebantur à ſtirpe domûs David. Et nota ſingulorum proprietates. Iſrael, quia majora peccaverat, feritur ruinis ; & in æternam traditur captivitatem. Domus autem Juda, in qua erat templum, & quæ ex parte peccaverat, ſeptuaginta annorum captivitatem retinetur, & non percutitur ruinis, ſed*

ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Hier. in Amos*, VI. *Tom. III. col.* 1421. = (*b*) *Pſal.* IX. 15. = (*c*) *Hier. loco citato, col.* 1427. = (*d*) *Ibid. col.* 1428. = (*e*) *Ibid. col.* 1429.

ſciſſionibus. Sciſſa enim domus ſarciri poteſt ; ruinæ non tam inſtaurationem, quàm ædificationem deſiderant. Plus loin il ajoute : (*a*) *Quidam juxta anagogen, domum magnam & domum minorem, Judaicum populum ſignificari putant, & de gentibus Eccleſiam congregatam. Illi enim magni propter patres vocantur, & legem & prophetas ; nos minores, quia abſque teſtamento fuimus & mandatis Dei ; de quibus & in Cantico legimus* : (*b*) Soror mea parvula eſt, & ubera non habet. *Quæ domus magna & parva, in unam Dei familiam congregata, ſi non habuerit diſciplinam, & Dei mandata non fecerit, percutietur ruinis & ſciſſionibus. Quotieſcumque ergo vel in perſecutionibus, vel in hæreſibus & ſchiſmatibus domus Dei, quæ eſt Eccleſia corruit atque laceratur, Dei percutientis oſtendit manum.* Il ſeroit peut-être mieux de dire que les expreſſions du Prophete ne regardent point la maiſon de Dieu, ni ſelon la lettre même la maiſon de Juda ; mais que la grande & la petite maiſon déſignent ſimplement dans la ſeule maiſon d'Iſraël, les familles les plus élevées, & celles du moindre rang ; les grands & les petits : enſorte que dans le ſens ſpirituel, cela marqueroit également les ſeules ſociétés ſéparées de l'Egliſe par l'Héréſie ou par le ſchiſme. Si les menaces du Seigneur embraſſent les deux maiſons d'Iſraël & de Juda : c'eſt plutôt dans le dernier verſet, où le Seigneur dit qu'il va ſuſciter contre les enfants d'Iſraël une nation qui les briſera, *ab introitu Emath uſque ad torrentem deſerti* : ſur quoi S. Jerôme s'exprime ainſi : (*c*) *A terminis terræ veſtræ qui ſolem reſpiciunt, uſque ad torrentem deſerti, ſive Occidentis, ut Septuaginta tranſtulerunt, id eſt, ab Emath, uſque ad Rhinocoruram : inter quam & Peluſium rivus Nili, ſive torrens de cremo veniens, mare ingreditur. Emath ſuprà Epiphaniam diximus, quæ ab Antiocho cui cognomentum* ἐπιφανὴς *fuit nomen ſortita eſt. Qui autem putant quòd hìc domus Iſrael decem tribus ſignificet, explanare non poterunt, quomodo in comminatione dicatur adversùs decem tribus, quòd conterendæ ſint ab Epiphania uſque ad terminos Egypti : quibus terminis, non utique decem tribus, ſed omnes duodecim concluduntur, in quibus fuit etiam Judas & Benjamin.*

IX. Objet du Chapitre VII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VII. Le Seigneur continue d'annoncer ſes vengeances contre la maiſon d'Iſraël, & en particulier contre la maiſon de Jéroboam ; vraiſemblablement c'étoit là la grande maiſon dont il marquoit énigmatiquement la ruine dans le Chapitre précédent. S. Jérôme continue de penſer que le Prophete étend ſes menaces juſques ſur la maiſon de Juda : enſorte qu'il ſuppoſe que les ſauterelles qui paroiſſent ici dans la premiere des trois viſions rapportées au commencement de ce Chapitre, repréſentent l'armée de Sennachérib : (*d*) *Oſtendit igitur*

(*a*) *Ibid. col.* 1430. = (*b*) *Cant.* VIII. 8. = (*c*) *Hier. loco citato, col.* 1429. = (*d*) *Hier. in Amos*, VII. *Tom. III. col.* 1431.

Dominus

Dominus Sennacherib regem Aſſyriorum cum infinitâ exercitûs multitudine, inſtar locuſtæ univerſa tondentis eſſe venturum in principio imbris ſerotini, quando extrema Dei omnipotentis miſericordiâ indigebat Iſrael. Enſuite ſuppoſant dans le texte une tranſpoſition qui n'y eſt pas, il croit, ce ſemble, appercevoir l'armée des Chaldéens après celle de Sennachérib. Le texte dit dans l'Hébreu comme dans la Vulgate : *Et ecce ſerotinus poſt tonſionem regis.* S. Jérôme ſuppoſe : *Et ecce poſt ſerotinum tonſor, (* ſive *tonſura) regis :* & il dit : (*a*) *Has autem locuſtas, quæ primo vero volitabant, bruchus innumerabilis ſequebatur, qui veniebat poſt imbrem ſerotinum ; & appellabatur tonſor vel tonſura regis ; eo quòd univerſa vaſtaverit, & nihil penitùs reliquerit herbæ virentis in terra. Hunc tonſorem ſive tonſuram Iſaias acutam novaculam vocat,* (*b*) *quæ pilos omnes & capillos Iſraelitici corporis raſerit. Cùmque, ait, dubitarem, quæ eſſet iſta novacula, ſtatim intulit, regem Aſſyriorum. Novacula igitur & tonſor regis, exercitus Chaldæorum eſt, qui in modum bruchi univerſa populatus eſt : & non ſolùm fruges, ſed ligna, fœnum, ſtipulamque conſumſit.* Cependant la ſuite de ſon Commentaire ſur ce Chapitre, & l'uſage même qu'il vient de faire de la Prophétie d'Iſaïe, prouve que par les *Chaldéens*, il a entendu ici les *Aſſyriens* mêmes conduits par Sennachérib. S. Jérôme a quelquefois ainſi confondu ces deux peuples & leurs différentes expéditions. Quoi qu'il en ſoit, il paſſe du ſens littéral au ſens ſpirituel, en conſidérant le triſte ſort des pécheurs que la juſtice de Dieu abandonne entre les mains du démon. Il vient à la ſeconde viſion : & c'eſt en l'expliquant qu'il montre bien clairement qu'il rapporte la précédente au ſeul Sennachérib, & celle-ci à Nabuchodonoſor. (*c*) *Primùm Dominus oſtendit Prophetæ fictorem locuſtarum in principio germinantium ſerotini imbris ; & poſt imbrem ſerotinum, tonſorem regem ſive regis, & ut verbum exprimemus è verbo, tonſuram regis Sennacherib, quâ cuncta decem tribuum totonderit atque vaſtaverit. Nunc idem Dominus oſtendit Nabuchodonoſor, immò vocat & venire præcipit contra Judam & Jeruſalem. Vocat autem ut templum & Jeruſalem igne ſuccendat, & faciat in igne judicium de eo qui quondam fuit populus ſuus. Cùmque veniſſet ignis ad judicium ut impleret Domini juſſionem, devoravit abyſſum multam, & comedit ſimul partem, cunctas urbes Judææ, & partem Domini quæ vocabatur Templum ejus.* On a pu remarquer que S. Jérôme attribue ici à Sennachérib la déſolation du royaume des dix tribus, qui avoient été néanmoins ſubjuguées & emmenées en captivité par Salmanaſar ſon prédéceſſeur ; & il eſt aſſez douteux que la ſeconde viſion regarde Nabuchodonoſor ; car on va voir que la troiſieme regarde bien certainement la maiſon d'Iſraël ; ce qui donne lieu de préſumer que la maiſon d'Iſraël eſt ſeule l'objet des trois viſions. Quoi qu'il en ſoit,

(*a*) *Ibid. col.* 1432. = (*b*) *Iſai.* VII. 20. = (*c*) *Hier. loco cit. col.* 1433.

S. Jérome ſuppoſant que la ſeconde regarde la maiſon de Juda, paſſe au ſens ſpirituel en cette maniere : (*a*) *Quia vero ſemel juxta Oſee Prophetam & Pſalmiſtam dicentem :* (*b*) Filii Ephraim intendentes & mittentes arcum, converſi ſunt in die belli, *decem tribus ad Hæreticorum perſonam retulimus, quæ appellabantur Iſrael ; & duas, quibus Judas præerat, ad Eccleſiam & Eccleſiæ peccatores, qui confitentur quidem rectam fidem, ſed propter vitiorum ſordes purgantibus ſe indigent flammis : idcircò nunc Dominus ad ignem judicium vocare ſe monſtrat ; ut uniuſcujuſque opus quale ſit ignis probet.* La troiſieme viſion regarde uniquement la maiſon d'Iſraël, & en particulier celle de Jéroboam ſecond : S. Jérôme l'applique aux Hérétiques. La ſuite de ce Chapitre regarde Amaſias faux-prophete qui s'éleva contre Amos, & entreprit d'exciter contre lui Jéroboam roi d'Iſraël : ſur quoi voici ce que dit S. Jérôme : (*c*) *Omnia quæ de Amaſiâ & Jeroboam & Iſrael & Amos interpretati ſumus, τροπολογικῶς ad Hæreticos referenda ſunt : quorum ſacerdos Amaſias ſolet interdùm mittere ad Jeroboam regem Hæreticum, atque Hæreticorum patronum : & ſanctos viros ac præcones fidei accuſare apud eum ; & jubere doctoribus ne prædicent in Iſrael, ne contra regis faciant voluntatem : quia Bethel, hoc eſt, domus Dei & falſa Eccleſia ſanctificatio regis ſit, & domus regni. Solent enim dicere : Imperator nobis communicat ; & ſi quis ei reſtiterit, ſtatim calumniantur : Ergo tu contra Imperatorem facis ? Auguſti mandata contemnis ? Et tamen conſideremus quòd multi reges Chriſtiani qui perſecuti ſunt Eccleſiam Dei, & Arianam impietatem in toto orbe fundare conati ſunt, vineant in ſcelere Jeroboam regem Iſrael. Ille enim falſi ſacerdotis mandata deſpexit, nec ad ſuggeſtionem ejus quidquam voluit reſpondere : iſti autem cum multis Amaſiis ſacerdotibus ſuis, fame & penuriâ, carceribus & exiliis Amos Prophetam & ſacerdotes Domini necaverunt.* Ce que S. Jérôme applique aux Hérétiques eſt également applicable aux Schiſmatiques, & particuliérement aux Schiſmatiques Grecs, ſur qui le Seigneur a exercé des jugements ſemblables à ceux qu'il avoit exercés ſur la maiſon de Jéroboam, & ſur la maiſon d'Iſraël.

X. Objet du Chap. VIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VIII. Le Prophete continue d'annoncer les malheurs de la maiſon d'Iſraël ; mais de maniere que pluſieurs traits de cette Prophétie regardent aſſez ſenſiblement les maux qui ſont tombés ſur les Juifs incrédules depuis Jeſus-Chriſt. Comme vers le commencement de ce Chapitre ſe trouve le mot Hébreu qui ſignifie le Temple, S. Jérôme en a conclu que les menaces du Prophete ne regardent pas ſeulement la maiſon d'Iſraël, mais encore la maiſon même de Juda : (*d*) *Quod Jeremias ſub virga cernit vigiliarum, ſive nucis..... hoc nunc Amos*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Pſal.* LXXVII. 9. = (*c*) *Hier. loco cit. col.* 1437. = (*d*) *Hier. in Amos*, VIII. *Tom. I. col.* 1439.

adversùs Judam & Iſrael pariter intuetur ſub ſpecie uncini pomorum, vel juxta Septuaginta, ſub ſpecie vaſis aucupis..... Et ut ſciamus hoc eſſe quod dicimus, ipſe interpretatur Deus quid ſignificet viſio, quam Prophetæ oſtenderat: Venit finis ſuper populum meum Iſrael..... *Et ne ſolùm de decem tribubus dicere videretur intulit:* Stridebunt cardines templi, *ſive* laquearia in die illa, dicit Dominus. On pourroit néanmoins obſerver que le Seigneur ne nomme que la ſeule maiſon d'Iſraël, & que le même mot qui ſignifie *temple* peut auſſi ſignifier *palais*, enſorte qu'il pourroit s'entendre du palais du Roi. Quoi qu'il en ſoit, S. Jérôme croit appercevoir ici les maux qui ſont tombés ſur les Juifs au temps de Jeſus-Chriſt: (*a*) *Et hoc non ſolùm ad Babyloniæ captivitatem referendum eſt, ſed & in adventum Domini Salvatoris, quando dixerunt:* Auſer de terra talem; crucifige eum, (*b*) crucifige eum, *& perdiderunt alas columbæ. Et venit finis ſuper eos, & extrema captivitas; utraque non pepercit eis Dominus. Et ululaverunt cardines templi, vel laquearia templi, ſuper occiſum populum corruentia.* Puis il ajoute cette réflexion remarquable: *Nos ergo cernentes, quia Deus naturalibus ramis non pepercit, timeamus eadem perpeti; & aucupis laqueos declinemus, dicamuſque ad Dominum:* (*c*) Ne taceas neque compeſcaris Deus; & ne ſileas à me, & aſſimilabor deſcendentibus in lacum. Lorſqu'il vient à ces paroles, *Occidet ſol in meridie*, &c. il reconnoît qu'elles ſont applicables au temps de Jeſus-Chriſt: (*d*) *Poſſumus hunc locum & in Domini intelligere paſſione, quando ſol horâ ſextâ retraxit radios ſuos; & pendentem in cruce Dominum ſuum ſpectare non auſus eſt; quando tenebris cuncta complentibus, feſtivitates eorum & cantica, Veſpaſiano, Titoque ſuperantibus, in planctum luctumque mutata ſunt: quando lacrymarum & pœnitudinis & ciliciorum repleta ſunt omnia; & capita habuere calvitium, quæ priùs Nazaræorum decoratâ Cæſarie, comam Domino nutriebant.* De même lorſqu'il vient à cette menace du Seigneur: *Mittam famem in terram*, &c. il y reconnoît l'état où ſe trouvent les Juifs depuis Jeſus-Chriſt: (*e*) *Quid de fame dicendum eſt animarum? quæ in die reſurrectionis Domini oppreſſet populum Judæorum, & juncta fami ardentiſſima ſitis, non habentium panem, qui de cœlo deſcendit; & eas aquas quæ de Jeſu ventre manarunt. Ablata eſt ab eis Lex, & Prophetæ æterno conticuere ſilentio: moventur à mari ad mare, & ab Oceano Britannico uſque ad Oceanum Atlanticum, id eſt, ab Occidente ad Meridiem, & ab Aquilone uſque ad Orientem, toto orbe peregrini, verbum Dei non valent invenire. In quo loco interrogabimus Judæos, quam illam diem ſignificari putent, in qua ſuſtineant famem audiendi verbum Dei; præſertim cùm legant ſcripturas, & humilitatem ſequantur litteræ? Quibus ingerimus famem eſſe præ-*

(*a*) *Ibid. col.* 1440. = (*b*) *Joan.* XIX. 15. = (*c*) *Pſal.* XXVII. 1. = (*d*) *Hier. loco cit. col.* 1442. = (*e*) *Ibid. col.* 1443.

dictam intelligentiæ ſpiritualis, in qua Chriſtus cernitur, paſſio Domini & reſurrectio reperitur. Circumeunt orbem, & quærunt Verbum Domini, & non inveniunt, quia Verbum Domini negaverunt quod factum eſt in manibus omnium Prophetarum; quod in principio apud Patrem erat; quod caro factum eſt, & habitavit in nobis. Il eſt important d'obſerver que pour montrer la juſteſſe de ces applications, il n'eſt pas néceſſaire de dire que le Prophete Amos embraſſe dans tout ce Chapitre, ſelon la lettre, les deux maiſons d'Iſraël & de Juda; il ſuffit d'obſerver que très-certainement, ſelon la lettre, il parle de la maiſon d'Iſraël, parce que comme nous l'avons remarqué pluſieurs fois, & comme S. Jérôme en convient lui-même ailleurs, la maiſon d'Iſraël ſéparée de la maiſon de Juda repréſente particuliérement la nation Juive ſéparée de l'Egliſe par ſon incrédulité.

XI. Objet du Chapitre IX. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE IX. Le Seigneur continue d'annoncer ſes vengeances ſur la maiſon d'Iſraël: mais enſuite il promet le rétabliſſement de la maiſon de David & le retour des enfants d'Iſraël. S. Jérôme commence par appliquer le commencement aux Juifs incrédules: (a) *Quodque juxta Septuaginta legimus*, ut disjiceret in capita omnium: *pulchrè eorum capita dividuntur, qui ab eo qui eſt caput omnium, ſua ſponte diviſi ſunt atque dixerunt:* (b) Non habemus regem niſi Cæſarem: *qui voce impiâ clamaverunt:* (c) Crucifige, crucifige talem. *Et:* (d) Sanguis ejus ſuper nos & ſuper filios noſtros. Et delà il paſſe aux hérétiques: (e) *Quæ omnia & ad hæreticos referre poſſumus.* Dans la ſuite, il paſſe au ſens moral, & s'y arrête davantage. Mais quand il vient à la célebre promeſſe du rétabliſſement de la maiſon de David, il s'attache uniquement à l'interprétation que les Apôtres nous en donnent: (f) *Ubi Apoſtolorum præcedit auctoritas maxima Petri & Jacobi, quos columnas Eccleſiæ vas electionis vocat: ibi omnis variæ explanationis tollenda ſuſpicio eſt, & quod à tantis viris exponitur, hoc ſequendum.* Il rappelle ce que S. Pierre avoit dit touchant la vocation des Gentils à la foi; & comment S. Jacques le confirme par la Prophétie d'Amos: après quoi il ajoute: (g) *Hoc igitur tabernaculum David, quod ceciderat: ceciderat autem in his qui dicunt*, Non appropinquabit, & non veniet ſuper nos malum; *quos Dominus cribro ſuo concuſſerat & probaverat: .... nunc juxta conſuetudinem Scripturarum poſt tormenta, poſt pœnas, proſpera & læta promittens, ſuſcitaturum eſſe ſe dicit, & in reſurrectione Domini omnia reſtituturum: ut quod in ſynagogis ceciderat, ſurgat in Eccleſiis, & poſſideant credentes reliquias Idumææ, & omnes nationes: ut quidquid reliquum fuerit de regno ſanguinario atque terreno, in cœleſtia regna mutetur, & omnes gentes quæ oblitæ ſunt Dominum, convertantur & revertantur ad eum.*

(a) *Hier. in Amos*, IX. *Tom. III. col.* 1445. = (b) *Joan.* XIX. 15. = (c) *Joan* XIX. 6. = (d) *Matth.* XXVII. 25. = (e) *Hier. loco citato.* = (f) *Ibid. col.* 1451. = (g) *Ibid.*

Il paſſe delà au ſens des Septante qui liſant le texte autrement, ont traduit dans un autre ſens : (*a*) *Sin autem juxta Septuaginta legere voluerimus*, ut quærant me reliqui hominum, & omnes gentes ſuper quas invocatum eſt nomen meum : *reliquos hominum, eos debemus accipere, qui de Judaico populo crediderunt : & quaſi lapillus non ceciderunt de cribro, nec cum pulvere paleiſque & ſordibus ſunt projecti. Reliquiæ enim in principio fidei ſalvæ fient, & in fine mundi, ut cùm ſubintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Iſrael ſalvus fiet. Nomen autem Domini quod invocatur ſuper reliquos & ſuper omnes gentes, illud eſt de quo Salvator dicit :* (*b*) Pater revelavi nomen tuum hominibus. Il termine l'explication de cette promeſſe par ce principe général : (*c*) *Et ne longo ſermone regulam differam ſponſionum, & in hoc Propheta, & in cæteris, quæcumque de ædificatione Jeruſalem & templi, & rerum omnium beatitudine prædicuntur, Judæi in ultimo tempore vanâ ſibi expectatione promittunt, & carnaliter implenda commemorant. Nos autem qui non occidentem litteram, ſed ſpiritum ſequimur vivificantem, jam in Eccleſia convincimus expleta, & quotidie impleri in ſingulis qui ruentes per peccatum, reædificantur per pœnitentiam.* Il vient enſuite aux promeſſes du retour & du rétabliſſement d'Iſraël, & il les explique ainſi dans un ſens ſpirituel : (*d*) *In illo tempore, plenis torcularibus uva calcabitur, & de Chriſti ac Martyrum ſanguine rubentia muſta fundentur, & hujuſcemodi calcator uvæ erit ſeminarium ſermonis Dei, ut ſanguis eorum magis clamet in mundo, quàm clamavit ſanguis Abel juſti. Quicumque autem merito virtutum ſuarum ad montana conſcenderit ; melle ſudabit, immò ſtillabit dulcedinem ſermonis Dei..... Et qui infra montes, immò ſecundi à montibus fuerint, quos ſponſus tranſilit in Cantico Canticorum, & appellat colles, conſiti erunt & imitabuntur paradiſum Dei : ut omnia in illis poma pendeant doctrinarum.* Il continue d'expliquer ainſi toutes ces promeſſes dans un ſens ſpirituel, & il termine ainſi ſon Commentaire : (*e*) *Cùmque hæc omnia montes & colles fecerint, ſtillantes dulcedinem, & ædificantes civitates, & habitantes in eis ; plantantes vineas, & bibentes vinum earum ; facientes hortos, & comedentes fructus eorum : tunc ipſos plantatores plantabit Dominus ſuper terram ſuam, de quâ dicitur :* (*f*) Credo videre bona Domini in terra viventium. *Et in Evangelio :* (*g*) Beati mites, quoniam ipſi poſſidebunt terram. *Poſtquam autem plantaverit eos, & firmâ in altum radice ſolidârit, non evellet ultrà de terra quam dederat eis. Ex quo intelligimus Eccleſiam uſque ad finem mundi, concuti quidem perſecutionibus, ſed nequaquam poſſe ſubverti : tentari, non ſuperari. Et hoc fiet, quia Dominus Deus omnipotens, ſive Dominus Deus ejus, id eſt Eccleſiæ, ſe facturum eſſe pollicitus eſt ; cujus promiſſio lex naturæ eſt.*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Joan.* XVII. 6. = (*c*) *Hier. loco citato.* = (*d*) *Ibid. col.* 1452 = (*e*) *Ibid.* = (*f*) *Pſal.* XXVI. 13. = (*g*) *Matt.* V. 4.

XII. Remarques ſur les ℣℣. 11. & 12. Quel eſt l'objet de la promeſſe qu'ils renferment : Faut-il traduire *Eodem tempore*, ou *In die illa*, comme l'exprime la Vulgate ? Cette promeſſe regarde le temps de J. C.

Le P. Houbigant convient bien que ces derniers verſets regardent le temps de la loi nouvelle ; mais ce qu'il en dit ſouffre pluſieurs difficultés. Premierement, ſa Verſion ſemble lier intimement la promeſſe des ℣℣. 11. & 12. avec les menaces qui précedent : *Eodem tempore, ego tentorium David, quod dejectum fuerat, erigam, &c.* Le texte dit comme l'exprime la Vulgate : *In die illa* : & l'on ſait que dans le ſtyle des Prophetes, cette expreſſion ne ſignifie pas toujours *Eodem tempore*. Pourquoi donc le P. Houbigant la détermine-t-il à ce ſens ? Que peut-il avoir prétendu dire par cet *Eodem tempore ?* Le temps dont le Prophete vient de parler, eſt celui de la ruine du royaume des dix tribus, & celui de leur captivité. Eſt-ce au temps de leur ruine ? eſt-ce au temps de leur captivité, qu'il faut rapporter le rétabliſſement de la maiſon de David ? Ce ne peut pas être au temps de leur ruine ; ce ſera donc au temps de leur captivité. Mais ſera-ce au temps de Cyrus, ou au temps de Jeſus-Chriſt ? La ſuite de ſa verſion ne permet pas de le rapporter au temps de Cyrus : car on y lit : *ego.... illud.... ut olim fuit reædificabo : ut poſſideant & reliquiæ Edom, & cæteras gentes quæ de meo nomine nuncupatæ fuerunt, dicit Dominator Dominus.* Ces derniers mots ſemblent aſſez clairement regarder les nations devenues Chrétiennes : *quæ de meo nomine nuncupatæ fuerunt.* Cela regarde donc le temps de Jeſus-Chriſt. Mais alors pourquoi n'avoir pas conſervé l'expreſſion littérale du texte : *In die illa* ? pourquoi cet *Eodem tempore* plus obſcur que l'expreſſion du texte ?

XIII. Remarques ſur les ℣℣. 13. & ſuiv. *Ecce dies veniunt, &c.* A quel temps ſe rapportent les promeſſes qu'ils renferment. Eſt-ce au temps de Cyrus, ou au temps de Jeſus-Chriſt ? Eſt-ce au temps de l'établiſſement de l'Egliſe, ou au temps de la converſion future des Juifs ? Ces promeſſes doivent-elles être priſes dans le ſens littéral, ou dans un ſens ſpirituel. Que peuvent-elles ſignifier ?

Le P. Houbigant qui ne fait qu'une ſimple note grammaticale ſur le ℣. 11. ne dit rien ſur le ℣. 12. mais s'arrête ſur les ℣℣. 13. 14. & 15. qui commencent par ces mots : *Ecce dies veniunt.* » Cette Pro» phétie, dit-il, ne regarde pas les mêmes temps que celle qui la précede, » ni même les temps de l'ancienne Loi ; puiſqu'enſuite il eſt dit, *nec* » *adhuc ex terra ſua eripientur* : ce qui eſt une promeſſe abſolue, & » qui n'eſt point attachée à la condition de demeurer fideles à leur » religion comme le prétend Grotius. Beaucoup de Juifs ont été en» levés de leur terre, tandis que les Ptolémées régnoient dans l'E» gypte, & tous en ont été chaſſés ſous l'Empire d'Adrien. L'Apô» tre Saint Jacques, au Livre des Actes, xv. 16. interprete cette Pro» phétie en la rapportant à la Loi nouvelle & à la vocation des Gentils, » parce que le tabernacle de David repréſente l'Egliſe, qui eſt com» poſée non-ſeulement des Juifs, mais auſſi des Gentils. Une partie » de cette Prophétie a été accomplie au temps des Apôtres & dans » la ſuite, lorſque la lumiere de l'Evangile fut apportée aux Juifs » & aux Gentils. Mais la Prophétie entiere ne ſera accomplie, que » lorſque le peuple d'Iſraël retournera dans ſa propre terre, y bâtira » des maiſons, & y plantera des vignes & des jardins : car ces der» nieres paroles appartiennent aux promeſſes temporelles, & ne peu» vent s'appliquer à l'état ſpirituel de l'Egliſe, ſans faire violence aux

» expreſſions du texte. A peine pourroit-on trouver dans les Livres ſaints » un ſeul endroit où les dons de la grace & de l'Evangile ſoient an- » noncés ſous le ſymbole des maiſons, des jardins & des vignes. «

Tâchons ici de ne rien confondre. Le témoignage de S. Jacques regarde la Prophétie contenue aux ℣℣. 11. & 12. & non pas celle que renferment les ℣℣. 13. 14. & 15. Le P. Houbigant paroît aſſez convenir que celle des ℣℣. 11. & 12. regarde le temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres. Il ne doit plus ici en être queſtion : il s'agit uniquement de celle qui commence par ces mots : *Ecce dies veniunt*, & qui embraſſe les trois derniers verſets du Chapitre. Le P. Houbigant ſoutient très-judicieuſement contre Grotius que cette promeſſe ne regarde point le temps de l'ancienne Loi : delà il ſuit néceſſairement qu'elle regarde le temps de la Loi nouvelle ; & cette conſéquence eſt ici très-importante comme on le verra bientôt. Le P. Houbigant va plus loin : il prétend que non-ſeulement cette Prophétie ne ſe rapporte pas au temps de l'ancienne Loi, mais qu'elle ne regarde pas même les temps dont le Prophete vient de parler, apparemment dans les ℣℣. 11. & 12. qui regardent les temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres. C'eſt beaucoup dire. Dès que cette promeſſe regarde les temps de la Loi nouvelle, elle a eu comme toutes les autres, un premier accompliſſement dans les temps des Apôtres, dans l'établiſſement de l'Egliſe : & tout ce que l'on en peut dire, c'eſt que celle-là, comme les autres, n'aura ſon entier accompliſſement qu'à la fin des temps, lorſque Dieu achevera de former ſur la terre la derniere récolte de ſes élus, en ramenant à Jeſus-Chriſt & à ſon Egliſe les Juifs, & tous ceux qu'il lui plaira d'appeller d'entre les Gentils. Mais en la rapportant au temps de la converſion des Juifs, le P. Houbigant croit y voir manifeſtement la promeſſe de leur rétabliſſement dans leur propre terre, pour y bâtir des maiſons, & y habiter ; y planter des vignes, & en boire le vin ; y former des jardins, & en manger les fruits. A cela nous oppoſons le propre témoignage du P. Houbigant, qui ſur la Prophétie de Joël a lui-même très-ſagement & très-judicieuſement prononcé que de telles promeſſes appartiennent à la Loi ancienne, & non à la Loi nouvelle : *Promiſſiones tales veteris Legis ſunt, non novæ.* Or, ſelon la remarque très-judicieuſe du P. Houbigant, il eſt démontré par le texte même d'Amos que les promeſſes contenues dans ces trois verſets ne peuvent appartenir à la Loi ancienne, d'où il ſuit qu'elles appartiennent à la Loi nouvelle ; & puiſqu'elles ne peuvent y appartenir ſelon le ſens littéral & immédiat ; il faut donc que ce ſens en couvre un ſecond qui puiſſe appartenir à la Loi nouvelle : il faut donc que ces biens temporels repréſentent ici les biens ſpirituels, les dons mêmes de la grace & de l'Evangile. Le P. Houbigant prétend qu'à peine pourroit-on trouver un ſeul endroit des Livres ſaints où les dons de la grace & de l'Evangile ſoient repréſentés

ſous le ſymbole des maiſons, des jardins & des vignes. Il faut avouer que ſi on ne les reconnoît pas ici, vraiſemblablement on ne les reconnoîtra dans aucun autre endroit des Livres de l'ancien Teſtament; car il n'eſt peut-être pas un ſeul endroit où la néceſſité de ce ſens myſtérieux ſoit plus claire qu'ici. Mais a-t-on donc oublié cette parole de S. Paul aux Corinthiens : (a) *Dei ſumus adjutores : Dei agricultura eſtis* ; *Dei ædificatio eſtis.* A-t-on donc oublié toutes les paraboles évangéliques qui comparent le royaume de Dieu à des *vignes*, à des *moiſſons*, à des *maiſons* que l'on bâtit ; & les hommes à des *arbres* qui doivent porter de bons fruits ? a-t-on oublié les *vignes* & les *jardins* du Cantique des Cantiques ? faudra-t-il prendre auſſi ceux-là dans le ſens immédiat que préſente la lettre du texte ? Comment donc après cela pourroit-on dire qu'à peine pourroit-on trouver un ſeul endroit des Livres ſaints où les dons de la grace & de l'Evangile ſoient repréſentés par des *maiſons*, des *jardins* & des *vignes* ? Diſons plutôt que c'eſt un langage très-commun dans les Livres ſaints, & que c'eſt l'unique ſens du texte dont il s'agit ; puiſque d'un côté le P. Houbigant avoue que de telles promeſſes priſes dans leur ſens littéral appartiennent à l'ancienne Loi, & non à la nouvelle : & que de l'autre il démontre que la promeſſe dont il s'agit ici ne peut appartenir à l'ancienne Loi, mais uniquement à la nouvelle. Car dès-lors il faut néceſſairement l'interpréter dans un ſens qui puiſſe convenir à la loi nouvelle ; il faut néceſſairement l'entendre des biens ſpirituels que l'Evangile promet aux enfants de Dieu. *La terre d'Iſraël* d'où les Juifs ont été chaſſés & où ils ſeront ramenés, c'eſt l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt ; c'eſt cet olivier franc qui eſt *leur propre tige*, d'où ils ont été retranchés à cauſe de leur incrédulité, & où ils ſeront entés de nouveau par la foi : ils bâtiront & ils planteront comme les Apôtres, & comme les Apotres ils recueilleront le fruit de leurs travaux.

(a) 1. *Cor.* 3. 9.

REMARQUES SUR ABDIAS.

LA Prophétie d'Abdias eſt ſi courte qu'on ne l'a point diviſée : elle a peu de verſets, mais ſelon la remarque de S. Jérôme, elle renferme de grands ſens : (a) *Parvus Propheta, verſuum ſupputatione, non ſenſuum.* Cette Prophétie regarde, ſelon la lettre, les Iduméens. Le Seigneur leur reproche leur orgueil & leur violence à l'égard des enfants de Jacob, & leur annonce ſes vengeances. Abdias prédit enſuite le triomphe des enfants de Jacob, l'étendue de leur puiſſance, le jugement qu'ils exerceront ſur les Iduméens, & le regne éternel du Seigneur. S. Jérôme recherche ce que peut ſignifier ici l'Idumée ; & voici comment il l'explique : (b) *Quia ergo didicimus terram Idumæorum adverſariam eſſe terræ repromiſſionis : & Eſau inimicum legimus Jacob, & populum eſſe cui iratus eſt Dominus in ſempiternum, noſſe debemus ſecundùm leges tropologiæ, aut contra Judæos factum eſſe ſermonem, qui ſunt æmuli Chriſtianis, & perſequuntur fratrem ſuum Jacob, populum ſupplantatorem, qui illis primogenita præripuit aut certè adverſùs omnes hæreſes & contraria dogmata veritati, quæ videntur quidem nobis eſſe vicina, ſed magis adverſaria ſunt, & de paterna hæreditate ſimplicem & habitatorem domûs, Jacob nituntur expellere.* S. Jérôme s'attache enſuite plus particuliérement au ſens qui peut regarder les Hérétiques : mais il ajoute que ce qui peut s'entendre des Hérétiques dans le ſens ſpirituel & des Iduméens dans le ſens littéral & charnel, eſt également applicable aux Juifs depuis Jeſus-Chriſt : (c) *Quod in Hæreticis & in carne intelleximus, contra Judæos quoque intelligi poteſt.* Il continue de ſuivre l'allégorie priſe du côté des Hérétiques, mais il y joint à diverſes repriſes celle qui peut ſe prendre du côté des Juifs : (d) *Legimus, videmus, quotidieque comprobamus, quando perſecutio contra Eccleſiam oritur, multò pejores perſecutores Judæos & Hæreticos in Chriſtianos fieri, quàm Ethnicos.* Et plus loin : (e) *Eo igitur tempore quo perſecutionis impetu, & mortiferis voluptatibus de Eccleſia quiſpiam corruerit ; videmus exultare hæreticos, gaudere Judæum, & unum eſſe de perſecutoribus, & in Ethnicorum eos numero computari.* Il y revient encore : (f) *Quis hæreticorum non deſpicit Eccleſiaſticos ? quis non exultat in malis eorum ? Si quando propter peccata populi perſecutioni traditi fuerint ? & multi vel infirmâ fide, vel ſupra petroſa ſeminati, in negationem corruerint, videas illos exultare, gaudere ; noſtram ruinam, ſuam putare victoriam : in tantum, ut jungantur gentibus, & perſecutio ſævior vel ex Judæis,*

Objet de la Prophétie d'Abdias ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(a) *Hier. in Abdiam, Tom. III. col.* 1456. = (b) *Ibid. col.* 1457. = (c) *Ibid. col.* 1459. = (d) *Ibid. col.* 1462. = (e) *Ibid.* = (f) *Ibid. col.* 1463.

vel ex his fiat, qui fratres noſtros eſſe ſe ſimulant, & eodem cenſentur nomine. Lorſqu'il vient enſuite aux promeſſes qui concernent le triomphe des enfants de Jacob, voici ce qu'il dit : (a) *Cuncta quæ diximus, & quæ dicturi ſumus, Judæi ſibi futuro tempore pollicentur, quando pro Chriſto recipient Antichriſtum, impletâ Prophetiâ Domini Salvatoris :* (b) Ego veni in nomine Patris mei, & non ſuſcepiſtis me : ſi alius venerit in nomine ſuo, illum recipietis. *Et quidquid contra Idumæam interpretati ſumus, illi adversùs Romanum regnum ſomniant. Quod nos dicimus, aut juxta hiſtoriam ſub Zorobabel eſſe jam factum, aut certè juxta Prophetiam & myſticos intellectus quotidie in Eccleſia fieri, & in regno animæ adversùs carnem, in unoquoque compleri.* Sur les promeſſes qui concernent l'Empire que les enfants de Juda exerceront ſur tous les pays qui les environnent, S. Jérôme dit : (c) *Hoc utrùm factum ſit, Deus viderit ; poteſt enim ex parte per annos quingentos uſque ad adventum Chriſti eſſe completum ; quod, ſicut certiſſimè ſcio, quotidie completur in nobis, & in regno Eccleſiæ confirmatur* : & il en donne enſuite une interprétation morale. Il termine ſon Commentaire ſur ce Prophete par cette parole relative à deux explications qu'il avoit données de ce Prophete, l'une dans ſa jeuneſſe, l'autre dans ſa vieilleſſe ; c'eſt celle-ci : *In hoc Propheta, & adoleſcentuli luſimus, & ſenes præſumſimus. Qui meliora & veriora dixerit, in illius ſententiam tranſgredere.*

REMARQUES SUR JONAS.

1. Remarques ſur la Prophétie de Jonas. Témoignages de S. Jérôme.

LA Prophétie de Jonas eſt fort différente des autres. Les autres prophétiſent plus par leurs paroles que par leurs actions : celui-ci prophétiſe plus par ſes actions que par ſes paroles. Il prophétiſe non-ſeulement par ſes actions, mais encore par ſes ſouffrances : & c'eſt Jeſus-Chriſt même qui nous en avertit, lorſque dans l'Evangile il nous dit que comme Jonas a été trois jours & trois nuits dans les entrailles d'un poiſſon, il faut que le Fils de l'homme ſoit de même trois jours & trois nuits dans les entrailles de la terre. (d) Mais S. Jérôme reconnoît qu'il eſt fort difficile de rapporter à cette allégorie toutes les parties de cette Prophétie, (e) *Non ignoramus.... ſudoris eſſe vel maximi totum Prophetam referre ad intelligentiam Salvatoris : videlicet quòd fugerit, quòd dormierit, quòd præcipitatus in mare ſit, quod ſuſceptus à ceto, quòd ejectus in littus pœnitentiam prædicârit, quòd contriſtatus ob ſalutem urbis* (aliter *gentis*) *innumeræ, cucurbitæ ſit delectatus umbraculo ; quòd reprehenſus à Domino cur majorem curam habuerit*

(a) *Ibid. col.* 1466. = (b) *Joan.* v. 43. = (c) *Hier. loco citato.* = (d) *Matt.* xii, 39. & 40. = (e) *Hier. Prol. Comm. in Jonam, Tom. III, col.* 1471.

herbæ virentis, & extemplò aridæ, quàm tantæ hominum multitudinis; & cætera quæ in ipſo volumine explanare nitemur: & tamen ut totum Prophetæ ſenſum brevi præfatione comprehendam, nullus melior typi ſui interpres erit, quàm ipſe qui inſpiravit Prophetas, & futuræ veritatis in ſervis ſuis lineas antè ſignavit. Il rappelle la ſuite du témoignage de Jeſus-Chriſt ſur ce Prophete, & conclut en ces termes ſon Prologue: *Loquitur ergo ad Judæos ſui ſermonis incredulos, & Chriſtum Dei filium neſcientes:* (a) Viri Ninivitæ ſurgent in judicio cum generatione iſta, & condemnabunt eam: quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ; & ecce pluſquàm Jonas hìc. *Condemnatur generatio Judeæorum credente mundo; & Ninive agente pœnitentiam, Iſrael incredulus perit. Illi habent libros, nos librorum Dominum: illi tenent Prophetas, nos intelligentiam Prophetarum: illos accidit littera; nos vivificat ſpiritus: apud illos Barabbas latro dimittitur; nobis Chriſtus Dei filius ſolvitur.*

II. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Ce Chapitre expoſe le commencement de l'hiſtoire de Jonas: c'eſt-à-dire, l'ordre qu'il reçoit d'aller annoncer la ruine de Ninive; ce qu'il fait pour ſe ſouſtraire à cet ordre, & comment il eſt jetté dans la mer pour ſauver ceux qui étoient dans le vaiſſeau avec lui. S. Jérôme eſſaie de chercher dans ces diverſes circonſtances les rapports que Jonas peut avoir avec Jeſus-Chriſt, dont il étoit la figure. Mais bientôt il s'apperçoit qu'il n'eſt pas poſſible d'y trouver une allégorie dont toutes les parties ſoient parfaitement ſoutenues: ce qui lui donne lieu de faire cette remarque très-importante pour l'intelligence du ſens myſtérieux de ce Livre & des autres parties de l'Ecriture ſainte: (b) *Prudens rogandus eſt lector, ne eumdem velit ordinem tropologiæ, quem & hiſtoriæ quærere. Nam & Apoſtolus Agar & Saram ad duo teſtamenta refert: & tamen non omnia quæ in hiſtoria illa narrantur, tropologicè interpretari poſſumus.* Il cite enſuite quelques autres exemples d'allégories priſes des livres de Moyſe, & il ajoute: *Igitur ſicut hæc teſtimonia ſuas interpretationes habent, & nec præcedentia, nec conſequentia eamdem deſiderant allegoriam; ſic & Jonas Propheta non abſque periculo interpretantis, totus referri ad Dominum (Jeſum) poterit. Nec ex eo quòd in Evangelio dicitur:* (c) Generatio peſſima & adultera ſignum quærit, & ſignum non dabitur ei, niſi ſignum Jonæ Prophetæ. Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus & tribus noctibus; ſic erit Filius hominis in corde terræ, tribus diebus & tribus noctibus: *reliqua etiam quæ in hoc Propheta digeſta ſunt, eodem ordine referuntur ad Chriſtum. Certè ubicumque abſque diſcrimine hoc fieri poteſt, nos quoque facere nitemur.* Comme il n'y a point ici d'allégorie ſuivie ni ſoutenue, les réflexions du ſaint Docteur varient ſelon les différents

(a) *Matth.* XII. 41. = (b) *Hier. in Jona*, I. *Tom. III. col.* 1474. = (c) *Matth.* XII. 39. & 40.

traits que lui offre le texte ſacré : nous ne pouvons le ſuivre dans ce détail : mais nous rapporterons ſeulement de ſon Commentaire ſur le Chapitre premier le trait ſuivant : (*a*) *Si conſideremus ante paſſionem Chriſti, errores mundi & diverſorum dogmatum ſtatus contrarios ; & naviculam, totumque humanum genus, id eſt, creaturam Domini periclitantem, & poſt paſſionem ejus tranquillitatem fidei, & orbis pacem, & ſecura omnia, & converſionem ad Deum : videbimus quomodo poſt præcipitationem Jonæ ſteterit mare à fervore ſuo.*

III. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme & de Jeſus-Chriſt même.

CHAPITRE II. On voit ici Jonas englouti par un poiſſon, où Dieu lui conſerve la vie : il rapporte la priere qu'il adreſſa alors au Seigneur ; & on le voit ſortir vivant du milieu de cette priſon. Sur ce qui eſt dit du ſéjour de Jonas dans les entrailles de ce poiſſon pendant trois jours & trois nuits, voici ce que dit S. Jérôme : (*b*) *Hujus loci myſterium in Evangelio Dominus exponit : & ſuperfluum eſt, vel idipſum, vel aliud dicere quàm expoſuit ipſe qui paſſus eſt. Hoc ſolum quærimus, quomodo tres dies & tres noctes fuerit in corde terræ. Quidam* παρασκευὴν, *quando ſole fugiente ab hora ſexta uſque ad horam nonam, nox ſucceſſit diei, in duos dies & noctes dividunt & apponentes ſabbathum, tres dies & tres noctes æſtimant ſupputandas : nos verò* συνεχῶς *totum intelligamus à parte : ut ex eo quòd* ἐν παρασκευῇ *mortuus eſt, unam diem ſupputemus & noctem, & ſabbathi alteram ; tertiam verò noctem quæ diei dominicæ mancipatur, referamus ad exordium diei alterius ; nam & in Geneſi nox non præcedentis diei eſt, ſed ſequentis ; id eſt, principium futuri, non finis præteriti.* Il vient enſuite à la priere de Jonas, & il obſerve qu'elle peut repréſenter celle de Jeſus-Chriſt : (*c*) *Si Jonas refertur ad Dominum, & ex eo quòd tribus diebus ac noctibus in utero ceti fuit, paſſionem indicat Salvatoris, debet & oratio illius typus eſſe orationis Dominicæ.* Il entre dans le détail de toutes les parties de cette priere, en les appliquant à Jeſus-Chriſt, & ſur la ſortie de Jonas hors des entrailles du poiſſon, il dit : (*d*) *Hæc quæ ſuprà legimus ſub perſona Jonæ Dominus deprecatus eſt in ventre ceti, de quo & Job myſticè loquitur :* (*e*) Maledicat ei qui maledixit diei, ille qui magnum cetum capturus eſt. *Præcipitur ergo huic magno ceto, & abyſſis & inferno, ut terris reſtituant Salvatorem : & qui mortuus fuerat, ut liberaret eos qui mortis vinculis tenebantur, ſecum plurimos educat ad vitam. Quòd autem ſcribitur ;* evomuit, *ἐμφατικώτερον debemus accipere : quod ex imis vitalibus* (ou plutôt *viſceribus*) *mortis victrix vita proceſſerit.*

IV. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens

CHAPITRE III. Dieu ordonne une ſeconde fois à Jonas d'aller prêcher dans Ninive. Jonas y va, & annonce la ruine de cette ville. Les Ninivites font pénitence : Dieu leur pardonne. S. Jérôme continue

---

(*a*) *Ibid. col.* 1479. = (*b*) *Hier. in Jonæ*, II. *Tom. III. col.* 1480. = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Hier. in Jonæ*, II. *Tom. III. col.* 1485. = (*e*) *Job.* III. 3.

de ſuivre autant qu'il eſt poſſible le ſens allégorique en appliquant ceci à Jeſus-Chriſt, qui après ſa réſurrection annonce aux Gentils l'Evangile par le miniſtere de ſes Apôtres : & voici ce qu'il dit en commençant l'explication de ce Chapitre : (*a*) *Dominus noſter poſt reſurrectionem ſecundò mittitur ad Niniven : ut qui priùs quodammodo fugerat, dicens* : (*b*) Pater, ſi poſſibile eſt, tranſeat à me calix iſte ; *& noluerat dare panem filiorum canibus : nunc quia illi dixerant* : (*c*) Crucifige, crucifige talem : nos non habemus regem niſi Cæſarem, *ſponte pergit ad Niniven : ut hoc prædicet poſt reſurrectionem, quod ut prædicaret ante paſſionem ei fuerat imperatum. Totum autem quod jubetur, quod obedit, quod non vult, quod iterùm velle cogitur, quod Patris ſecundò exequitur voluntatem, refer ad hominem & ad formam ſervi cui talia verba conveniunt.* Et plus loin il ajoute : (*d*) *Dominus autem noſter poſt inferos* (peut-être, *poſt deſcenſum ad inferos*) *conſurgere dicitur, & verbum Domini prædicare, quando mittit Apoſtolos ut baptizent eos qui erant in Ninive, in nomine Patris & Filii & Spiritûs Sancti, hoc eſt itinere trium dierum : & hoc ipſum Sacramentum ſalutis humanæ unius diei, id eſt, unius Dei confeſſione perficitur, non tam Apoſtolis quàm in Apoſtolis prædicante Jonâ. Ipſe enim dicit* : (*e*) Ecce ego vobiſcum ſum omnibus diebus uſque ad conſummationem ſeculi. Dans la converſion du Roi de Ninive, il croit voir celle des hommes puiſſants dans le ſiecle par l'éloquence ou par la philoſophie : il en donne un exemple dans la perſonne de S. Cyprien : (*f*) *Proponamus nobis beatum Cyprianum* (*qui priùs idololatriæ aſſertor fuit ; & in tantam gloriam venit eloquentiæ, ut oratoriam quoque doceret Carthagini,*) *audiſſe tandem ſermonem Jonæ ; & ad pœnitentiam converſum, in tantam veniſſe virtutem, ut Chriſtum publicè prædicaret, & pro illo cervicem gladio flecteret. Profectò intelligimus regem Ninive deſcendiſſe de ſolio ſuo ; & purpuram ſacco, unguenta lato, munditias ſordibus commutaſſe, non ſordibus ſenſuum, ſed verborum. . . . . Difficilè homines potentes & nobiles & divites, & multò his difficiliùs eloquentes, credunt Deo : obcæcatur enim mens eorum divitiis & opibus atque luxuriâ, & circumdati vitiis non poſſunt videre virtutes : ſimplicitatemque Scripturæ ſanctæ, non ex majeſtate ſenſuum, ſed ex verborum judicant vilitate.*

littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE IV. Jonas s'afflige de ce que les maux qu'il avoit annoncés, ne ſont pas arrivés : & le Seigneur lui fait comprendre qu'il ne doit pas s'affliger de ce que Ninive eſt épargnée. S. Jérôme penſe que le Prophete s'afflige non pas de ce qui eſt arrivé aux Ninivites, mais de ce qui arrivera aux enfants d'Iſraël indociles à la voix de Dieu, tandis qu'une nation infidele obéit ſi promptement à cette voix : (*g*)

V. Objet du Chapitre IV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Hier. in Jonæ*, III. *Tom. III. col.* 1486. = (*b*) *Matt.* XXVI. 39. = (*c*) *Joan.* XIX. 15. = (*d*) *Hier. loco citato.* = (*e*) *Matt.* XXVIII. 20. = (*f*) *Ibid. col.* 1489. = (*g*) *Hier. in Jonæ*, IV. *Tom. III. col.* 1490.

Non contriſtatur, ut quidam putant, quòd gentium multitudo ſalvetur; ſed quòd pereat Iſrael. Unde & Dominus noſter flevit ſuper Jeruſalem, & noluit tollere panem filiorum, & dare canibus. Et Apoſtoli primùm prædicant Iſraeli. Et Paulus cupit eſſe anathema pro fratribus ſuis, qui ſunt Iſraelitæ, & quorum adoptio, & gloria, & teſtamentum, & repromiſſiones, & legiſlatio: ex quibus Patres, & ex quibus Chriſtus eſt ſecundùm carnem. Dans cette plante qui couvre la tête de Jonas, & qui frappée de l'ardeur du ſoleil ſe ſeche, S. Jérôme croit voir l'image des Juifs: voici ce qu'il dit: (*a*) *Suprà Ninivitis agentibus pœnitentiam, & gentium urbe ſalvatâ, interrogatus idipſum Propheta*: Putaſne benè iraſceris tu? *nihil reſpondit; ſed interrogationem Dei ſilentio comprobavit: ſciens enim clementem eſſe Deum, & miſericordem, & patientem, & multæ miſerationis, & ignoſcentem malitiis, ſuper ſalute gentium non dolebat: hic autem poſtquam ſiccatâ cucurbitâ aruit Iſrael, & cum diſtinctione interrogatus*: Benè iraſceris tu ſuper hedera (*ou* cucurbita?) *confidenter reſpondit & dicit*: Benè iraſcor ego, *vel* contriſtor, uſque ad mortem: *non enim ſic volui ſalvare alios, ut perirent alii: non ſic alienos lucrifacere, ut meos perderem. Et reverà uſque ad præſentem diem Chriſtus plangit Iſrael, & Jeruſalem plangit uſque ad mortem, non ſuam, ſed Judæorum: ut moriantur negantes, & reſurgant Dei filium confitentes.*

VI. Remarques ſur ce dernier Chapitre. Jonas y repréſente-t-il, comme dans les précédents, Jeſus-Chriſt & ſes diſciples, ou les Juifs mêmes incrédules affligés de la converſion des Gentils, & de l'abolition des ombres ſous leſquelles ils ſe repoſoient? Il ne faut pas confondre ce caractere figuratif avec le caractere perſonnel du Prophete.

Le P. Houbigant prend ſous un autre point de vue l'allégorie de ce dernier Chapitre. Il commence par obſerver que d'après le témoignage de Jeſus-Chriſt, on ne peut douter que Jonas ne ſoit un perſonnage allégorique; & il obſerve que quand Jeſus-Chriſt enſeignoit que l'image de ſa réſurrection ſe trouvoit dans la perſonne de Jonas, il montroit le temps où devoit s'accomplir ce qui étoit ſignifié par cette allégorie. » Car, ajoute-t-il, comme par les miracles qui arriverent dans » la miſſion de Jonas, ſont annoncés les miracles de l'Egliſe naiſſante, de même dans le caractere de Jonas étoit ſignifié le caractere » futur des Juifs, cherchant leur propre gloire, & la préférant même » au ſalut des nations: brûlant d'envie contre les Gentils, quoique » ce fût des Juifs mêmes que fût ſorti le ſalut des Gentils; mais » cependant n'étant point entiérement abandonnés de Dieu, lors même qu'ils s'éloignent de ceux qui reviennent à Dieu, de même que » Dieu n'abandonna point Jonas lorſque Jonas ſortit de Ninive: & » du reſte, Dieu n'ayant aucun égard à leur jalouſie, lorſqu'ils vouloient qu'il eût épargné la Loi ancienne abrogée comme un bois » ſec; & n'abandonnant point la multitude des nations qui revenoit » à lui, afin que les Juifs deviennent eux-mêmes un jour imitateurs » des Gentils. Par cette allégorie qui tire ſon autorité du témoignage » de Jeſus-Chriſt, ſe développe, le digne objet des miracles dont on » trouve ici le récit: «

(*a*) *Ibid. col.* 1494.

Dans le point de vue de S. Jérôme & dans celui du P. Houbigant, la converſion des Ninivites eſt l'image de la converſion des Gentils au temps de l'Evangile: la ſeule différence de ces deux interprétations conſiſte en ce que S. Jérôme croit voir dans Jonas la figure de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres affligés non de la converſion des Gentils, mais de la perte des Juifs: au lieu que le P. Houbigant croit appercevoir dans Jonas l'image des Juifs incrédules affligés & jaloux de la converſion des Gentils. L'allégorie de S. Jérôme paroît mieux liée avec les Chapitres précédents, où Jonas repréſente Jeſus-Chriſt ſelon le témoignage de Jeſus-Chriſt même. Celle du P. Houbigant n'a pas la même liaiſon; mais elle paroît convenir mieux aux expreſſions du texte; & rien n'empêche que Jonas après avoir repréſenté Jeſus-Chriſt, ne repréſente enſuite les Juifs mêmes jaloux de l'œuvre de Jeſus-Chriſt. M. l'Abbé Joubert a ſuivi cette allégorie qui paroît en effet beaucoup mieux convenir pour l'explication du texte. La ſeule différence qu'il y ait ſur ce point entre le P. Houbigant & M. l'Abbé Joubert, c'eſt que les expreſſions du P. Houbigant ſemblent attribuer au caractere même du Prophete le caractere des Juifs qu'il repréſentoit: *In indole Jonæ ſignificabatur indoles futura Judæorum:* au lieu que M. l'Abbé Joubert diſtingue très-bien les diſpoſitions perſonnelles du Prophete, d'avec le perſonnage figuratif dont il ſe trouve ici chargé. Jonas étoit ſans doute aſſez vertueux & même aſſez raiſonnable, pour ne pas s'affliger de la converſion des Ninivites, ni de la perte d'un arbriſſeau qui le couvroit: mais il parle myſtérieuſement comme s'il en étoit véritablement affligé, parce qu'il repréſente les Juifs qui ont vu avec chagrin & avec douleur la converſion des Gentils, & l'abolition des ombres ſous leſquelles ils ſe repoſoient.

REMARQUES SUR MICHÉE.

L'INSCRIPTION de la Prophétie de Michée annonce qu'elle regarde Samarie & Jeruſalem: elle s'étend juſqu'au Meſſie qui y eſt clairement annoncé: & S. Jérôme dès le commencement de ſon Commentaire ſur ce Livre, nous avertit que dans le ſens myſtérieux couvert ſous le voile de la lettre, Samarie repréſente particuliérement les ſociétés hérétiques, & Jéruſalem, l'Egliſe, de ſorte que les reproches & les menaces contre les habitants de Jérufalem, tombent ſur les pécheurs qui ſe trouvent mêlés avec les juſtes dans l'Egliſe: (*a*) *Quantùm verò ad myſticos intellectus, qui à Samaria ſemper in hæreſi-*

I. Remarques ſur la Prophétie de Michée. Témoignages de S. Jérôme.

(*a*) *Hier. in Mich. 1. Tom. III. col. 1496.*

bus accipitur, Jeruſalem in Eccleſia; dicimus verbum Domini fieri ad humilem & cohæredem Chriſti, de perverſis dogmatibus, & de Eccleſia, ſi qua fortè peccata commiſerit, & totius voluminis ordinem contexere. Quòd autem Samaria & decem tribus, quæ ſciſſæ ſunt ſub rege Jeroboam à ſtirpe David, accipiantur in perſona Hæreticorum; & omnis quidem ſcriptura teſtatur, ſed maximè Propheta Oſee, & hic ipſe liber, qui Hæreticos impios, & Eccleſiaſticos peccatores vocat. Statim enim ſequitur: Quæ eſt impietas Jacob? nonne Samaria? Et quod eſt peccatum domûs Juda? nonne Jeruſalem? *Hoc duntaxat juxta Septuaginta tranſlatores: cæterùm in Hebraico quomodo legatur, poſt paululum ſubjiciemus. Sed & illud quod Hæretici ſemper in dogmatum ſuorum ſibi quaſi ſublimitate confidant, & Eccleſiæ ſimplicitatem deſpiciant, in alio loco dicitur:* (a) Væ qui deſpiciunt Sion, & confidunt in monte Samariæ: *De Sion enim egreditur lex, & verbum Domini de Jeruſalem. Porrò Samaria fabricata eſt ſibi de proprio ſenſu vitulos aureos, habentes quidem in ſuperficie pulchritudinem, ſed vitalem ſpiritum non habentes: & fabricata eſt in domo Dei quod interpretatur Bethel. Nec enim recipere poterat populus Iſrael deos, niſi qui de ſcripturis & in domo Dei fabricati ſunt. Quamvis autem conciliabula ſua vocent Bethel, tamen poſt fabricationem idolorum deſiit eſſe* Bethel, *& vocatur* Bethaven, *quod dicitur* domus idoli. Ce que S. Jérôme applique aux ſociétés Hérétiques, eſt également applicable aux ſociétés Schiſmatiques: & quand elles ne ſeroient coupables d'attachement à aucune autre erreur qu'à celle qui leur fait méconnoître la néceſſité de conſerver les liens de l'unité, celle-là même ſeroit leur idole. Sous ce point de vue Samarie peut repréſenter particuliérement l'Egliſe Grecque qui s'eſt rendue coupable d'un ſchiſme ſemblable à celui de la maiſon d'Iſraël. Mais de plus nous avons vu que Samarie peut encore repréſenter la nation Juive, qui en refuſant de croire en Jeſus-Chriſt, s'eſt elle-même ſéparée de l'Egliſe repréſentée par Jéruſalem.

II. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Temoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Ce Chapitre embraſſe les deux maiſons d'Iſraël & de Juda : il annonce la ruine de Samarie & la déſolation de Jéruſalem au temps de Sennachérib. Le dernier verſet paroît regarder particuliérement Jéruſalem, mais au temps de la captivité que ſes enfants auront à ſubir ſous le regne de Nabuchodonoſor. Dès le commencement de ce Chapitre, S. Jérôme paſſe du ſens littéral au ſens ſpirituel en diſant : (b) *Quia juxta hiſtoriam manifeſtus eſt ſenſus, lectoris prudentiæ intelligentiam derelinquo. Juxta tropologiam autem convocat ad auditum populos, id eſt totius orbis Eccleſias; & ad auſcultandum terram, quia terrena in ea Hæreticorum extructa ſunt dogmata.* Sur ce que le Prophete annonce que la plaie de Samarie viendra juſqu'à Juda & juſqu'aux portes de Jéruſalem, S. Jérôme obſerve d'abord, que comme Sama-

(a) *Amos*, VI 1. *juxta* LXX. = (b) *Hier. in Mich.* 1. *Tom. III. col.* 1497.

rie

rie fut renverſée par les Aſſyriens, Juda & Jéruſalem le furent auſſi par les Chaldéens : (a) *Et idem peccatum, id eſt eadem pœna peccati quæ evertit Samariam, venit uſque ad Judam, & uſque ad portam urbis meæ Jeruſalem. Ut enim Samaria ſubverſa eſt ab Aſſyriis, ita Juda & Jeruſalem ſubvertentur à Chaldæis.* Plus loin en expliquant le ſens ſpirituel il prend la plaie de Samarie pour ſon péché même ; & comme il conſidere dans Samarie l'image d'une ſociété d'Hérétiques, il dit : (b) *Non ſolùm autem ipſa peccavit, ſed iniquitatem & errorem ſuum in Judæ quoque portas voluit introducere. Unde dicitur de ea* : Venit uſque ad Judam, & tetigit uſque ad portas populi mei, uſque ad Jeruſalem. *Portas, inquit, tetigit, quas aures intelligimus. Cæterùm urbem mediam intrare non potuit : quòd ſi intraſſet, feciſſet de Jeruſalem Samariam. Quoties viderimus de Eccleſia aliquos ad Hæreticorum ſermones ſcandalizari, & quærere quomodò eorum reſpondeant quæſtionibus, nec tamen recedere de Eccleſia, dicamus*, Venit Samaria, *ſive plaga Samariæ uſque ad populum confitentem, uſque ad aures populi Dei, uſque ad aures Jeruſalem.* Les verſets ſuivants ont de grandes difficultés pour l'intelligence de la lettre même : ce qui donne lieu à S. Jérôme de dire : (c) *Multùm Hebraicum à Septuaginta interpretatione diſcordat, & tantis tam mea quàm illorum tranſlatio difficultatibus involuta eſt : ut ſi quando indiguimus Spiritus* (ou plutôt *Spiritu*) *Dei* (*ſemper autem in exponendis Scripturis ſanctis illius indigemus adventu*,) *nunc vel maximè eum adeſſe cupiamus ; & quæ in Prophetis locutus eſt pandere : ut de nobis quoque poſſit intelligi, quod ipſe alibi polliceri dignatur* : (d) Aperi os tuum, & implebo illud. Enſuite il obſerve très-bien que ſelon la lettre le Prophete parle ici de l'expédition de Sennachérib contre Jéruſalem : (e) *Deſcendit malum à Domino in portam Jeruſalem. Aſſyrius quippe, vaſtatâ Samariâ, venit etiam ad Jeruſalem, eo tempore quo Rabſaces eſt miſſus inſultans, de quo & regnorum quartus liber, & Iſaias plenius ſcribunt.* Il inſiſte encore ſur la difficulté de ces derniers verſets, lorſqu'il paſſe du ſens littéral au ſens ſpirituel : (f) *Hucuſque ſecundùm Hebraicum ut potuimus, & ut nobis viſum eſt, certè ut ab Hebræis audivimus, quaſi inter ſaxa & acutiſſimos ſcopulos naviculam noſtram reximus ; quæ utrùm intraverit portam an adhuc in ſalo fluctuet lectoris erit prudentiæ judicare. Nunc orationibus veſtris* (apparemment *ſuffragantibus*) *pergamus ad alios fluctus, & imminente expoſitionis hinc inde naufragio, ſi poſſumus, evadamus.* On peut remarquer qu'en général dans l'interprétation du ſens ſpirituel, S. Jérôme donne ſouvent beaucoup plus au ſens moral qu'au ſens allégorique : & cela ne pouvoit gueres être autrement de ſon temps, parce que les événements qui pouvoient ſervir à développer le ſens allégorique n'é-

(a) *Ibid. col.* 1500. = (b) *Ibid. col.* 1501. = (c) *Ibid.* = (d) *Pſal.* LXXX. 11. = (e) *Loco citato, col.* 1502. = (f) *Ibid. col.* 1503.

toient point encore arrivés. Ainſi de ſon temps on voyoit bien comment la vengeance du Seigneur avoit éclaté contre les Juifs incrédules par les armes des Romains ; mais on ne voyoit pas comment elle devoit dans la ſuite éclater contre les Chrétiens prévaricateurs par les armes des ennemis du nom Chrétien ; ce qui ne commença d'arriver que depuis que Mahomet eut jetté les fondements de l'Empire Antichrétien dont Dieu s'eſt ſervi pour punir les Hérétiques Orientaux & les Schiſmatiques Grecs. On ne prévoyoit pas que les Sarraſins après avoir commencé d'exercer les vengeances du Seigneur ſur les Orientaux, pénétreroient dans l'Occident, & s'avanceroient juſqu'aux portes de Rome ſans pouvoir s'en rendre maîtres. On ne prévoyoit pas que Mahomet II. Empereur des Turcs qui ſubjugua Conſtantinople, menaceroit Rome même, qui par la miſéricorde de Dieu fut encore une fois délivrée des mains de ſes ennemis, comme Jéruſalem échappa aux mains des Aſſyriens qui avoient ſubjugué Samarie. Ainſi S. Jérôme a dit ce qu'il a pu ; & ce qu'il n'a pas dit, la ſuite des événements l'a développé.

XXI. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Le Seigneur s'éleve contre les infidélités de la maiſon d'Iſraël : il lui annonce ſes vengeances : mais enſuite il promet de raſſembler un jour tous les enfants d'Iſraël, & de marcher lui-même à leur tête. S. Jérôme ſuppoſe néanmoins que le commencement de ce Chapitre regarde ſelon la lettre les enfants de Juda : (a) *Væ igitur vobis, Judæorum cœtus, qui & cogitatis malum, & opere conſummatis* : & quoique dans l'explication qu'il en donne, il nomme les Aſſyriens, il a néanmoins en vue la ruine du Temple par les Chaldéens, qu'il confond ainſi quelquefois avec les Aſſyriens : (b) *Templum, inquit, meum quod ſolum inter gentes cæteras plus habebam, mutabitur in ruinam. Quomodo à me recedet Aſſyrius, cùm revertatur ut agros meos ſibi ſorte diſtribuat. Propterea, ô familia Iſrael, ſuper quam ego malum cogito, non habebis partem in hæreditate juſtorum.* Il applique enſuite cette Prophétie aux Juifs incrédules ſubjugués par les Romains depuis Jeſus-Chriſt : (c) *Sed & de extrema captivitate hoc ipſum accipi poteſt, quòd omnia eis evenerint, quia Dominum crucifixerunt.* Il paſſe delà à un troiſieme ſens, qui eſt un ſens moral : (d) *Quòd ſi tertiam expoſitionem ſequi voluerimus omnem, de qua ſuprà dixeram, ad animam humanam ſermonem dirigi, quæ de paradiſo corruens in captivitatem hujus mundi venerit, videbimus quod omnis cogitatio noſtra labor & dolor ſit, & cubilia noſtra plena ſint malis ; & lux ipſa quæ videtur, mixta ſit tenebris : quæque nocte tractemus, in caligine compleamus.* Il recapitule ces trois ſens, & il y en ajoute même en deux mots un quatrieme : (e) *Poteſt & de Eccleſia quarta captivitas accipi, de*

(a) *Hier. in Mich.* II. *Tom. III. col.* 1506. = (b) *Ibid. col.* 1507. = (c) *Ibid.* = (d) *Ibid.* = (e) *Ibid. col.* 1508.

qua unuſquiſque egreditur per pecoarum ; & poſteà ab Ezra , qui interpretatur adjutor , *id eſt, ſermone Dei reducitur in Jeruſalem.* Et voici ce qu'il ajoute ſur la difficulté d'expliquer le ſens profond de ces Prophéties : (*a*) *Si quis autem in lege Domini die ac nocte meditatus majus habet ſtudium , majus ingenium , otium , gratiamque , & poteſt de præſenti capitulo probabilius aliquid dicere ; non invideo , non aſpernor ; quin potiùs cupio ab eo diſcere quod ignoro , & libenter me diſcipulum profitebor , dummodò doceat , & non detrahat. Nihil enim tam facile , quàm otioſum & dormientem de aliorum labore & vigiliis diſputare.* Il vient enſuite aux promeſſes qui terminent ce Chapitre , & il en rapporte le plein & entier accompliſſement à la fin des temps , en paraphraſant ainſi les expreſſions du Prophete : (*b*) *Et ne arbitremini (me) malorum eſſe tantùm ratem ; nunc quidem veniet prædicta captivitas ; ſed ecce in me ſermo loquitur , qui ad omnes Prophetas fit : quo reticente , Propheta non loquitur : & nunc dicit : Veniam , & humanum corpus aſſumam ; naſcar de Virgine. Sive ita : Quia in carnis humilitate veni , & non credidiſtis mihi , veniam in conſummatione mundi in majeſtate mea cum Angelis cæteriſque virtutibus , & tunc te totum congregabo Jacob : tunc in unum conducam reliquias Iſrael , & eum Gentium populo in ovili meo pariter copulabo : tunc te muro firmiſſimo ſepiam ; & tanta erit credentium multitudo , & inter caulas poſiti gregis tumultuatio , ut vincatur numerus pecorum largitate. Ac ne ſi forſitan* (ou ſimplement , *ne forſitan*) *putes , quia dixi , Ponam illum quaſi gregem in ovili , & quaſi pecus in medio caularum , de ovibus me loqui , intellige quòd oves iſtæ homines ſint : ſequitur enim :* Tumultuabuntur à multitudine hominum. *Tumultus , vox plurimorum eſt , & nimiæ multitudinis clamor pariter emiſſus : ne æſtimemus unius vocem eſſe , ſed omnium communem , laudantium bonum paſtorem , qui ardua quæque complanaverit , & ſuo æquaverit pede ; dux itineris eorum , ipſe ſit paradiſi janua , & dicat : Ego ſum porta : quo iter dividente & præcedente , & via porta , tranſibit per eam credulum pecus. Paſtor autem iſte & Rex eſt & Dominus. Unde ſequitur :* Et tranſibit Rex eorum coram eis , & Dominus in capite eorum. Il obſerve enſuite que ces promeſſes peuvent auſſi s'appliquer au premier avénement même de Jeſus-Chriſt : (*c*) *Quòd ſi voluerimus hæc omnia de primo adventu ejus accipere ; & totum Jacob & reliquias Iſrael ad Apoſtolos & eam referre multitudinem , quæ in Actibus Apoſtolorum ſalvata eſt ex Judæis , non abhorrebit à veritate expoſitio tractatoris. Hos enim verè congregavit Dominus in ovile ſuum , & poſuit in medio caularum ; & fecit iter ante eos , & induxit eos in Eccleſiam , & fuit Rex eorum coram eis , & eſt Dominus in capite eorum in perpetuum.*

IV. Remarques ſur les promeſſes conte-

Le P. Houbigant penſe bien auſſi que les promeſſes contenues dans les deux derniers verſets de ce Chapitre regardent la nouvelle alliance :

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid. col.* 1513. = (*c*) *Ibid.*

mais il les rapporte uniquement aux derniers temps, & y joint l'idée du retour d'Iſraël dans le lieu de ſon repos, qu'il ſuppoſe être celui-là même qui eſt marqué au ℣. 10. c'eſt-à-dire, la terre d'Iſraël d'où ce peuple a été chaſſé. Mais on vient de voir que S. Jérôme après avoir d'abord porté ſes regards ſur ce dernier accompliſſement, en a enſuite remarqué un autre dès le premier avénement de Jeſus-Chriſt : & il eſt remarquable que le Seigneur en promettant ici de raſſembler les enfants d'Iſraël, ne dit point où il les raſſemblera ; il ne rappelle point ce lieu de repos, marqué au ℣. 10. D'ailleurs il n'eſt parlé de repos au ℣. 10. que pour dire que la terre d'Iſraël n'eſt point le lieu de ſon repos : *Surgite & abite, quia non habetis hìc requiem.* Le repos que Dieu promet à ſon peuple n'eſt point ſur la terre, mais dans le ciel ; c'eſt dans la Jéruſalem céleſte. C'eſt là que Dieu a commencé de raſſembler ſes élus depuis l'établiſſement de l'Egliſe ; c'eſt là qu'il continuera de les raſſembler juſqu'à la fin des temps ; & c'eſt là qu'ils jouiront éternellement du repos que Dieu leur y a préparé. Il raſſemble ſur la terre dans ſon Egliſe tous ceux qui croient en lui ; & il raſſemblera dans la Jéruſalem céleſte tous ceux qui lui ſeront demeurés fideles juſqu'à la fin. On peut remarquer que Dieu promet ici de raſſembler toute la maiſon de Jacob, & les reſtes d'Iſraël. La maiſon de Jacob, comme nous l'avons déjà pluſieurs fois remarqué, repréſente particuliérement la Gentilité Chrétienne qui par ſa foi a ſupplanté le Juif incrédule, en prenant ſa place ſur l'olivier franc ; les reſtes d'Iſraël ſont particuliérement les reſtes du peuple Juif ; ſoit les reſtes ſauvés par grace au temps des Apôtres, ſoit les derniers reſtes qui ſeront ramenés à la foi par Elie à la fin des temps.

ques dans les deux derniers verſets de ce Chapitre. Regardent-elles uniquement la fin des temps? N'ont-elles pas eu un premier accompliſſement au temps des Apôtres ? Annoncent-elles que les Juifs ſeront ramenés dans la Judée ? Quel eſt le lieu du repos que Dieu promet à ſon peuple ? Ces promeſſes ne regardent-elles que les Juifs ? la Gentilité Chrétienne ne s'y trouve-t-elle pas compriſe ?

V. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE III. Le Prophete adreſſe la parole aux princes de Jacob & aux chefs de la maiſon d'Iſraël : & la ſuite prouve que cela regarde ceux de la maiſon même de Juda, puiſqu'il leur reproche d'employer le ſang & la violence en bâtiſſant Sion & Jéruſalem : & il finit en annonçant que Sion ſera labourée comme un champ, & que Jéruſalem ſera réduite en un monceau de pierres. S. Jérôme, dès le commencement de ce Chapitre, obſerve que ces menaces ſont applicables au temps de la captivité que les Juifs ont ſubie ſous Nabuchodonoſor ou ſous Veſpaſien & Tite : (a) *Manifeſtè adversùm principes Iſrael ſermo eſt, & ſub metaphora leonum ſive latronum crudelitas eorum deſcribitur, quòd ſpoliaverint pauperes, & interfecerint eos, & carnes eorum oſſaque contriverint ; & quaſi in medio ollæ, ſic in urbe Jeruſalem miſerabilem plebem afflixerint ; & propter hæc inferatur eis poſtea ſupplicium in die captivitatis vel à Nabuchodonoſor, vel à Veſpaſiano & Tito : & clament ad Dominum, & non exaudiat eos, & abſcondat faciem ſuam ab eis :*

(a) *Hier. in Mich.* III. *Tom. III. col.* 1516.

quia nequiter egerint in ſceleribus ſuis. Lorſqu'il vient enſuite aux faux-Prophetes, il les compare avec les Hérétiques : (*a*) *Si autem.... quod* (*hic*) *dicitur, de Hæreticis voluerimus accipere, qui verè Pſeudoprophetæ ſunt, & dicunt, Hæc dicit Dominus, & Dominus non miſit eos, non errabimus : illi enim populum quondam Dei errore decipiunt ; & hoc faciunt, ut comedant eos, vel ſimpliciter in accipiendis muneribus, vel myſticè in occiſione animarum eorum.* Il continue d'appliquer dans un premier ſens au peuple Juif les maux que Dieu annonce à Jéruſalem : (*b*) *Videmus completa quæ dicta ſunt ; oris eloquium oculi probant : Prophetiæ teſtis aſpectus eſt.* Plus loin il ajoute : (*c*) *Hæc contra populum Judæorum, cujus vera captivitas & extremæ ruinæ, & propter ſuperiora quidem ſidera, ſed maximè propter effuſionem Dominici ſanguinis, irrogata ſunt. Unde & Sion quaſi ager arata eſt : & Jeruſalem in tumulos verſa ſaxorum, & Templum illud quondam nobile atque ſublime, in extremos cineres comminutum eſt.* Il paſſe delà au ſens ſpirituel, & explique d'abord quels peuvent être en ce ſens les chefs de la maiſon de Jacob : (*d*) *Si quis autem hæc quæ de Jeruſalem dicuntur, & de Sion, ad Eccleſiam transferat* (*ipſa eſt enim domus Jacob & domus Iſrael, ſecundùm illud quod in Iſaia ſcribitur :* (*e*) Jacob puer meus, ſuſcipiam eum : *& illud ad Timotheum :* (*f*) Ut ſcias quomodo te oporteat in domo Dei converſari, quæ eſt Eccleſia,) *iſte liquidò pervidebit, quòd principes domûs Jacob, & reliqui de domo Iſrael ; ſive ut meliùs in Hebræo ſcriptum eſt*, judices domus Iſrael, *non ſint alii niſi Epiſcopi, Preſbyteri & Diaconi ; qui niſi omni cuſtodiâ ſervaverint cor ſuum, abominantur judicium, & univerſa recta pervertunt.* Il étend cette réflexion, & il vient à la concluſion du Chapitre en diſant : (*g*) *Audiamus ſententiam Domini quæ ſequatur : Sion & Jeruſalem, & mons Templi, ſpeculatorium, & viſio pacis, & Templum Chriſti, in conſummatione & in fine, quando refrixerit caritas, & rara fides fuerit, quaſi ager arabitur, & redigetur in tumulos : & erit in excelſa ſilvarum, ſive in cuſtodiam pomorum ; ut ubi arreptæ quondam domus erant, & abſque numero acervi frugum, ibi vix parva ſit caſula, ſervans ſpeciem ciborum, refectionem animæ non habentium.*

VI. Remarques ſur la menace contenue au dernier verſet. Ne regarde-t-elle que la ruine de Jéruſalem par Nabuchodonoſor?

Le P. Houbigant ſuppoſe que ces menaces ne peuvent regarder que les vengeances qui tomberont ſur Jéruſalem au temps de Nabuchodonoſor : il prétend le prouver par ces deux mots du dernier verſet, *cauſâ veſtrî*, ou comme il le traduit, *propter vos :* ce qu'il rapporte aux Prophetes dont Michée vient de parler : « Car, ajoute-t-il, la derniere » ruine de Jéruſalem au temps des Romains n'avoit rien de commun » avec ces faux-Prophetes du temps de Michée. « Mais le peuple Juif

(*a*) *Ibid. col.* 1518. = (*b*) *Ibid. col.* 1519. = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Ibid.* = (*e*) *Ibid.* = (*f*) 1. *Tim.* III. 15. = (*g*) *Ibid. col.* 1521.

n'eſt elle point auſſi applicable à la ruine de Jéruſalem par les Romains ? S. Jérôme l'applique même aux maux que l'Egliſe éprouvera dans les derniers temps. La promeſſe qui va ſuivre, eſt-elle liée à cette menace ? prouve-t-elle que cette menace ait dû avoir tout ſon effet avant la publication de l'Evangile ?

avoit auſſi ſes faux-Prophetes du temps de Jeſus-Chriſt : l'Evangile en parle aſſez clairement : & ces faux-Prophetes contribuerent comme ceux du temps de Michée à faire tomber ſur la nation Juive les malheurs dont elle fut accablée. D'ailleurs ce *propter vos*, ne ſe rapporte pas aux ſeuls faux-Prophetes, mais encore aux Princes & aux Prêtres dont Michée vient également de parler : & ce qui étoit arrivé de ſon temps, arriva de même au temps de Jeſus-Chriſt : les Princes, les Prêtres & les faux-Prophetes contribuerent également à irriter le Seigneur contre cette ville. Les Apôtres nous avertiſſent auſſi qu'il s'élevera au milieu des Chrétiens mêmes des faux-Prophetes qui cauſeront de grands maux, & qui attireront la colere de Dieu ſur eux & ſur ceux qu'ils auront ſéduits : & l'on vient de voir que S. Jérôme renvoie à la fin des temps le dernier accompliſſement de ces terribles menaces.

Le P. Houbigant revient encore ſur ce texte dans ſa note ſur le premier verſet du Chapitre ſuivant. La Vulgate le commence ainſi : *Et erit in noviſſimo dierum* : le P. Houbigant traduit : *Poſteris autem diebus.* » C'eſt-à-dire, ajoute-t-il, après ce qui vient d'être prédit ſur la ruine » de Jéruſalem, & après que la Loi ſera ſortie de Sion (℣. 2.) Or » la Loi eſt ſortie de Sion avant la derniere ruine de Jéruſalem ; donc » la ruine annoncée à la fin du Chapitre précédent étoit la premiere. « Il nous renvoie au texte parallele d'Iſaïe, Chap. II. ℣. 2. Mais il n'y a qu'à en effet y recourir, non pas pour y trouver la confirmation de ce qu'il avoue ici, mais préciſément tout au contraire la réfutation. Car il y traduit très-bien la même expreſſion par *Poſtremis temporibus* ; ſur quoi il dit auſſi très-bien : *Hac ſcribendi formâ notari ſolet longum temporis intervallum, nunquam tempus ejus, qui loquitur, ætati proximum.* Ainſi cette expreſſion eſt totalement indépendante de ce qui précede : elle marque ſeulement un avenir éloigné. On ne peut donc point en conclure que ce qui précede doive être antérieur à la publication de l'Evangile annoncée au commencement du Chapitre ſuivant. Ces deux Prophéties n'ont rien de commun.

VII. Objet du Chapitre IV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE IV. Les cinq premiers verſets regardent uniquement l'établiſſement de l'Egliſe, & la converſion des Gentils. Le Prophete revient enſuite à ce qui concerne Sion & Jéruſalem : il annonce le rétabliſſement de Jéruſalem après la captivité de Babylone, la puiſſance qui lui ſera rendue, & la défaite des nations qui ſe ſouléveront contre elles principalement au temps des Maccabées. S. Jérôme rapporte en effet cette Prophétie au premier avénement de Jeſus-Chriſt ; mais par cette montagne myſtérieuſe dont parle le Prophete, il entend Jeſus-Chriſt même : & ſur ce que le Prophete dit que ce qu'il annonce arrivera à la fin des temps, *in noviſſimo dierum*, ſelon l'expreſſion de la Vulgate, voici ce que dit ce ſaint Docteur : (*a*) *Iſte autem mons Domini*

(*a*) *Hier. in Mich.* IV. *Tom. III. col.* 1522.

in noviſſimo dierum oſtenſus eſt, quando appropinquavit regnum cœlorum. Siquidem in conſummatione ſeculorum in reprobationem peccatorum per hoſtiam ſuam Salvator noſter apparuit, & undecimâ horâ ad conducendos operarios venit. Et completâ illius paſſione Joannes loquitur : (a) Noviſſima hora eſt : *in ſex millibus enim annis ſe quingenti anni per horas diei ſingulas dividantur, noviſſima hora conſequenter dicetur tempus fidei gentium.* Et manifeſtus, *inquit*, erit mons Domini, præparatus ſuper vertices montium. *Manifeſtus erit, qui antè fuerat occultus, & præparatus non ſolùm in montibus, ſed ſuper vertices montium, Moyſen & Prophetas, qui de eo vaticinati ſunt.* Les anciens penſoient que le monde dureroit ſix mille ans, repréſentés par les ſix jours de la création ; parce que le repos du ſeptieme jour eſt conſidéré comme le ſymbole du repos éternel : & en ſuivant la Chronologie des Septante, ils croyoient que la naiſſance de Jeſus-Chriſt étoit arrivée vers le milieu du ſixieme millénaire ; c'eſt ce qui leur donnoit lieu de penſer qu'il ne reſtoit plus gueres que cinq cents ans à compter depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin du monde. C'eſt ce qui leur donnoit lieu d'expliquer de ces cinq cents années l'expreſſion de S. Jean : *Noviſſima hora eſt.* La ſuite des temps a montré l'illuſion de ce calcul : les ſiecles ont été prolongés beaucoup au delà de ces cinq cents années : & ſelon le calcul de l'Hébreu la naiſſance de Jeſus-Chriſt tombe vers le commencement du cinquieme millénaire. Ainſi le *noviſſima hora eſt* de S. Jean & le *noviſſimo dierum* du Prophete, marque ſeulement en général tout le temps qui doit s'écouler depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin des ſiecles. Ce temps eſt appellé *le dernier temps*, relativement à ceux qui avoient précédé & qui conduiſoient à celui-là : le temps de la nature, le temps de la loi & le temps de l'Evangile : voilà les trois temps qui partagent la durée des ſiecles, & ſous ce point de vue, le temps de l'Evangile eſt bien véritablement *le dernier temps.* La montagne myſtérieuſe dont parle le Prophete eſt appellée dans le Grec des Septante la montagne du Seigneur, *mons Domini ;* mais l'Hébreu & la Vulgate la nomment la montagne de la maiſon du Seigneur, *mons domûs Domini.* Elle peut repréſenter non-ſeulement Jeſus-Chriſt, mais encore ſon Egliſe même, vers laquelle les Gentils ſont accourus pour y adorer le Seigneur. S. Jérôme remarque enſuite l'abus que l'on faiſoit de cette Prophétie en renvoyant ſon accompliſſement à la fin des temps : (b) *Sciendum quoque & hoc capitulum quod nunc expoſuimus, & huic ſimile de Iſaia, Judæos & eorum erroris hæredes ad mille annorum referre imperium Chriſti atque ſanctorum. Et illud quod dicitur :* Omnes populi ambulabunt, unuſquiſque in nomine Domini Dei ſui, *ita interpretari, unamquamque gentem cum idolo ſuo torqueri, & mitti in ignem æterni ſupplicii. Sed ex conſequentibus ar-*

(a) 1. *Joan.* II. 18. = (b) *Ibid. col.* 1525.

guuntur : non de fine ſeculorum hoc dici, ſed de primo adventu Chriſti, in quo colliguntur reliquiæ claudicantes, & gentes antè ſalvantur. S. Jérôme vient enſuite aux promeſſes faites à Sion & à Jéruſalem. Il y cherche un ſens ſpirituel, qu'il emprunte tantôt du ſens allégorique & tantôt du ſens moral. Puis il ajoute : (*a*) *Hæc Judæi, necdum expleta cernentes, in futuro ſibi Chriſti pollicentur adventu, & dicunt univerſas nationes Judaico populo ſervituras ; ipſumque imperium Romanorum, quod ſub nomine interpretantur Edom, conterendum eſſe ungulis ſuis & cornibus ventilandum. Quod quàm ſtultum ſit, ex omnibus Scripturis facilè comprobatur : ſed hoc alterius temporis eſt. Nos ergo qui non Occidentem litteram, ſed ſpiritum vivificantem ſequimur, dicimus adversùm filiam Sion, quæ interpretatur Eccleſia, multas nationes dæmonum congregari ; & in præſenti ſeculo, quod in maligno poſitum eſt, inſultare, & in occiſione filiorum ejus gaudere, neſcientes cogitationes Domini, nec ejus conſilium agnoſcentes. Si enim cognoviſſent, nunquam Dominum majeſtatis crucifixiſſent. Congregabit itaque eos quaſi manipulos areæ, ut quidquid ſpinoſum habere videbantur & aſperum, vacuumque & leve, ungulis ſuis conterat & cornibus ventilet : & purum remanens frumentum in Domini offeratur donaria.* Cette ruine entiere des ennemis de Sion s'accomplira au dernier jour, lorſque les Saints réunis avec Jeſus-Chriſt dans ſa gloire jugeront avec lui le monde, & frapperont du dernier anathême les réprouvés.

VIII. Objet du Chapitre V. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE V. Le premier verſet de ce Chapitre eſt diverſement interprété : les uns le rapportent à Babylone ; les autres à Jéruſalem même : & dans l'Hébreu ce verſet termine le Chapitre précédent. On convient généralement que les trois verſets ſuivants regardent la naiſſance & le regne du Meſſie. Le Prophete revient enſuite aux temps qui devoient précéder la naiſſance de ce divin Libérateur : il annonce les coups dont le Seigneur frappera les Aſſyriens par la main des Perſes, les victoires des enfants de Jacob au temps des Maccabées, l'extinction entiere de l'idolatrie dans Iſraël, & la punition de tous ceux qui n'auront point écouté la voix du Seigneur. S. Jérôme penſe qu'en effet le premier verſet de ce Chapitre regarde Jéruſalem ; & que le juge d'Iſraël traité avec outrage eſt Jeſus-Chriſt même. (*b*) *Pollicitus quidem tibi ſum, ô filia Sion, quòd venturum ſit tempus quo cornu tuum ponam ferreum, & ungulas tuas æreas, & comminutâ dæmonum multitudine, offeras quidquid illi antè poſſederant, Domino univerſæ terræ. Sed quia hoc tunc futurum eſt, quando ſubintraverit gentium plenitudo, & omnis Iſrael ſalvatus fuerit ; nunc interim pro meritis tuis vaſtare, ſive ut in Hebræo habetur,* concidere. *Nequaquam enim juxta Apoſtolum vocaris circumciſio, ſed conciſio : nec te appello filiam meam, ſed latronis filiam,*

(*a*) *Ibid. col.* 1529. = (*b*) *Hier. in Mich.* v. *Tom. III. col.* 1530.

quod

quod Hebraicè dicitur BATH GEDOVD, *id eſt, diaboli ad prædandum ſemper accincti. Feciſti enim domum meam ſpeluncam latronum : repugnaſti adversùm me ; & filii tui obſidionem poſuerunt ſuper me, & ſuper Filium, & Spiritum meum. An non contumelia Trinitatis eſt : quando in virga & calamo, te faciente, percuſſere Romani caput Judicis Iſrael, dicentes :* (*a*) Prophetiza nobis, Chriſte, quis eſt qui te percuſſit ? *ſive quando unus de miniſtris tuis percuſſit eum in maxillam, dicens :* (*b*) Sic reſpondes pontifici ? Il vient enſuite à la célebre Prophétie touchant la naiſſance du Meſſie : ſur quoi il fait cette remarque : (*c*) *In Evangelio ſecundùm Matthæum, cùm Magi de Oriente veniſſent, & Herodes à Scribis quæreret, ubi nam Chriſtus Dominus naſceretur, reſpondiſſe narrantur :* In Bethlehem terra Juda : *qui Prophetæ teſtimonium addentes dixerunt :* (*d*) Et tu Bethlehem, terra Juda, nequaquam minima es in ducibus Juda : ex te enim egredietur dux qui regat populum meum Iſrael. *Quod teſtimonium nec Hebraico nec Septuaginta Interpretibus convenire, me quoque tacente perſpicuum eſt : & arbitror Matthæum volentem arguere Scribarum & Sacerdotum erga divinæ Scripturæ lectionem negligentiam, ſic etiam poſuiſſe, ut ab eis dictum eſt. Sunt autem qui aſſerant, in omnibus penè teſtimoniis quæ de veteri teſtamento ſumuntur, iſtiuſmodi eſſe errorem, ut aut ordo mutetur, aut verba, & interdum ſenſus quoque ipſe diverſus ſit ; vel Apoſtolis, vel Evangeliſtis, non ex libro carpentibus teſtimonia, ſed memoriæ credentibus, quæ nonnunquam fallitur.* On pourroit cependant remarquer que la différence qui ſe trouve en cet endroit entre le ſens des Septante ſuivi ici par S. Matthieu, & le ſens de l'Hébreu tel que nous l'avons, pourroit venir de quelque mépriſe de Copiſte dans le texte Hébreu qui au temps de S. Matthieu a pu être tel qu'il le cite. S. Jérôme continue d'expliquer cette Prophétie en diſant : (*e*) *Quia de Bethlehem quæ eſt Ephratha egreſſus eſt Chriſtus dominator in Iſrael : & egreſſus ejus non eo tantùm fuerat tempore quo viſus in carne eſt, ſed ab initio æternitatis, ſive ab initio ſeculi : quia ſemper ipſe locutus eſt per Prophetas, & ſermo Dei factus eſt in manu eorum : ideò dabit Judæos, eoſque regnare permittet uſque ad tempus parientis, quando completur illud :* (*f*) Lætare, ſterilis, quæ non paris, erumpe & clama quæ non parturis ; quoniam multi filii deſertæ, magis quàm ejus quæ habet virum. *Cùm enim ſterilis pepererit ſeptem, & quæ multos habuerat filios, fuerit infirmata, & delicto populi Judaici, plenitudo gentium ſubintraverit : tunc omnis Iſrael ſalvus fiet, & reliquiæ fratrum ejus ad filios Iſrael convertentur, & adveniens Elias Propheta, quod interpretatur* Deus Dominus, *convertet corda patrum ad filios, & cor filiorum ad patres ſuos ; & noviſſimus populus jungetur antiquo, ut verè filii Abraham appellentur,*

(*a*) *Matt.* XXVI. 68. = (*b*) *Joan.* XVIII. 22. = (*c*) *Loco cit. col.* 1531. = (*d*) *Matt.* II. 5. & 6. = (*e*) *Loco cit. col.* 1532. = (*f*) *Iſai.* LIV. 1. *ſec.* LXX.

cùm in eum crediderint quem vidit Abraham, & lætatus eſt. Il explique la ſuite dans un ſens moral, en prenant Aſſur pour un terme myſtérieux qui déſigne le démon. Il termine cette interprétation ſpirituelle par ce retour contre les Interprétations Judaïques : (*a*) *Reſpondeat hoc loco carneus Iſrael : utrùm facta dicat hæc, an futura ? Si facta commemorat, præbeat hiſtoriam ; det auctoritatem veterum librorum ; doceat cunctas gentes & Aſſyrium Iſraeli quondam fuiſſe ſubjectum. Si autem ſe vanâ ſpe ludens futurum putat eſſe quod dicitur ; quando Chriſtus venerit : quæ tunc de Iſrael idola auferentur, quæ modò non colit ? qui ſuccidentur loci, quos non habet ? quæ urbes ſubruentur, quæ olim ſubrutæ ſunt ? qui tollentur Larioli, quos cùm non habeat, nec habere ſe glorietur, tamen tanto tempore derelicta eſt filia Sion, & ſedet ſine altari & ſine ſacerdotibus ; & aliis fruges eorum comedentibus, ipſi ſuccis faucibus, ſibi futura promittunt quæ neſciunt ?*

IX. Remarques ſur le ℣. 1. Doit-il être au commencement de ce Chapitre ou à la fin du précédent ? Regarde-t il la derniere ruine de Jéruſalem ou celle de Babylone ? Caracteres & circonſtances qui donnent lieu de préſumer que c'eſt la ruine de Babylone.

Le P. Houbigant prétend que le premier verſet de ce Chapitre doit être mis à la fin du Chapitre précédent où les exemplaires Hébreux le placent, & non au commencement de celui-ci où la Vulgate le met. Au fond il eſt peu important de le mettre à la fin de l'un ou au commencement de l'autre ; pourvu que l'on puiſſe convenir du ſens que renferme la Prophétie contenue dans ce verſet. Le P. Houbigant veut qu'on le mette à la fin du Chapitre précédent, parce qu'il croit y voir la fin des révolutions des Juifs précédemment annoncées, le dernier ſort des Juifs qui après avoir pris beaucoup de butin ſur les peuples voiſins en rétabliſſant leur propre royaume, périront enfin, lorſqu'ils auront frappé à la mâchoire le Juge d'Iſraël, c'eſt-à-dire, Jeſus-Chriſt notre Seigneur. » C'eſt pourquoi, » ajoute-t-il, dans ces paroles, MASOR SAM ALEINOU BASEBET, (*obſi-* » *dionem poſuit contra nos : virgâ*, &c.) ſe trouve prédite la derniere » ruine de Jéruſalem. Mais au lieu de ALEINOU BASEBET, (*contrà nos :* » *virgâ*,) il faut lire ALEICA KI BASEBET, *contra te, quia virgâ* (*per-* » *cuſſerunt* ;) car ce qui précede eſt en ſeconde perſonne ; & la con- » jonction KI (*quia*) eſt ici néceſſaire ; elle a pu facilement échapper » après le mot ALEICA, ou ALEIKA, (*contra te*) comme on l'écrivoit » anciennement. « Il faut avouer que S. Jérôme, comme on l'a vu, rapporte auſſi cette Prophétie à la derniere ruine de Jéruſalem, ſans néanmoins changer ainſi le texte : il y ſuppoſe ſeulement SAMOU, *poſuerunt*, au lieu de SAM, *poſuit*. Mais cette interprétation ſouffre néanmoins quelques difficultés. Il eſt peu vraiſemblable que Jéruſalem ſoit appellée fille de brigand, *filia latronis*, comme l'exprime la Vulgate, ou *filia turmæ latronum*, comme le ſignifie proprement le texte. Le P. Houbigant traduit *filia vaſtatrix* : mais en cela il s'éloi-

(*a*) *Loco citato, col.* 1537.

gne du ſens propre du texte ; & quand même on l'entendroit ainſi, Jéruſalem n'a jamais imité Babylone, en portant comme elle la déſolation chez ſes voiſins par une paſſion de brigandages. Le P. Houbigant prétend expliquer ce terme, en diſant que Jéruſalem a enlevé beaucoup de butin ſur ſes voiſins; mais c'étoit parce que ſes voiſins étoient devenus des ennemis, dont il falloit ſe défendre, & qu'il falloit punir & humilier pour les empêcher de nuire, ce n'étoit point comme les Babyloniens par un eſprit de brigandage : en un mot ce nom convient à Babylone dans le ſens propre & naturel, & ne peut s'appliquer à Jéruſalem que dans un ſens beaucoup moins naturel & moins propre. Le mot ici exprimé par *latronis* ou *turmæ latronum*, eſt préciſément celui dont ſe ſert Jérémie en annonçant l'armée des Babyloniens : (*a*) *Adduces ſuper eos latronem repentè* ; & je ne crois pas qu'on trouve ailleurs la même expreſſion appliquée aux Juifs. On objectera peut-être l'expreſſion dont ſe ſert le Seigneur dans Jérémie en reprochant aux Juifs leurs déſordres : (*b*) *Numquid ſpelunca latronum facta eſt domus iſta ?* Mais dans le texte original ce n'eſt pas le même mot. On objectera peut-être qu'on ne voit point que les Babyloniens aient frappé d'une verge la mâchoire d'un Juge d'Iſraël : au lieu qu'on voit que les Juifs ont frappé au viſage Jeſus-Chriſt qui eſt leur Juge. Mais ſi l'on veut s'attacher à la lettre du texte des Evangéliſtes, il n'eſt pas dit que les Juifs aient frappé Jeſus-Chriſt avec une verge, ni à la mâchoire. Dans le ſtyle des Hébreux, *frapper à la mâchoire*, c'eſt ce que nous appellons en françois, *donner un ſoufflet*, frapper ignominieuſement : & *la verge* ſignifie le ſceptre qui eſt le ſymbole de la puiſſance. D'ailleurs les Juifs ont été punis, non pas préciſément pour avoir ainſi outragé Jeſus-Chriſt, mais en général pour toutes les violences & les opprobres dont ils l'ont chargé dans ſa paſſion, & ſur-tout pour l'avoir fait mourir en l'attachant à une croix. Les Babyloniens au contraire ont été punis pour avoir exercé un vrai brigandage ſur les Juifs, & pour avoir traité ignominieuſement leurs princes en les réduiſant en captivité, en faiſant mettre le roi Joachin dans une priſon, & en faiſant aveugler Sédécias. En un mot, par tous ces motifs, cette Prophétie paroît convenir beaucoup mieux à la ruine de Babylone qu'à celle de Jéruſalem. On peut encore obſerver que la Prophétie qui précede dans le Chapitre IV. annonce le triomphe de Jéruſalem après la défaite des nations qui avoient conſpiré ſa ruine; & c'eſt alors que le Prophete annonce la derniere ruine de cette *fille de brigands*. Il eſt peu vraiſemblable que cette *fille de brigands* ſoit la même que cette Jéruſalem triomphante, au lieu qu'après le triomphe de Jéruſalem vient tout naturellement la ruine de

(*a*) *Jerem.* XVIII. 22. = (*b*) *Jerem.* VII. 11.

Babylone. Il eſt donc aſſez vraiſemblable que cette *fille de brigands* eſt Babylone. D'ailleurs cette conſpiration des nations contre Jéruſalem, reſſemble beaucoup mieux à celle de Gog, & des peuples qui marchent à ſa ſuite. Si donc il étoit vrai que dans un premier ſens le Gog d'Ezéchiel peut repréſenter Cambyſe, la Prophétie qui vient enſuite regarderoit la derniere ruine de Babylone au temps de Darius fils d'Hyſtaſpe : D. Calmet l'entend ainſi ; & il me ſemble que c'eſt le ſens le plus naturel à ne conſidérer que la lettre du texte. Dans le ſens ſpirituel la derniere ruine de Babylone, eſt l'image de la derniere ruine du monde profane ennemi de Jeſus-Chriſt, & ſur-tout de l'Antechriſt & de ſon peuple.

X. Remarques ſur le ℣. 2. Faut-il traduire, *& egreſſus ejus ab initio, à diebus æternitatis*, ou *ex diebus ſeculi*, ou *cujus egreſſus dudùm fuerunt, & à ſeculis antiquis* ? Que ſignifie ce mot *egreſſus* ? marque-t-il ici la génération éternelle du Verbe, ou ſes apparitions ou ſes Miracles, ou ſes révélations ? Juſtification du ſens de la Vulgate, qui ſe rapporte à la génération éternelle du Verbe.

Le P. Houbigant reconnoît dans le ℣. 2. l'annonce de la naiſſance du Meſſie : mais il n'y reconnoît pas le ſens que notre Vulgate préſente dans ces mots : *& egreſſus ejus ab initio, à diebus æternitatis.* L'opinion commune eſt que par ces mots le Prophete marque la génération éternelle du Verbe dont il vient d'annoncer la naiſſance temporelle. S. Jérôme l'explique ainſi dans ſon Commentaire en paraphraſant le texte en cette maniere : (*a*) *Ac ne putes eum de genere David tantùm eſſe, cui repromiſi dicens* : (*b*) De fructu ventris tui ponam ſuper ſedem tuam : *carnis aſſumptio divinam non impedit majeſtatem ; de me enim natus eſt ante omnia ſecula, & temporum conditor in tempore non tenetur. Ipſe eſt cui & in alio Pſalmo dixi* : (*c*) Ante luciferum genui te. *In principio enim erat Verbum, & Verbum erat apud Deum & Deus erat Verbum : hoc erat in principio apud Deum. Et idcircò egreſſus ejus ab initio, à diebus æternitatis.* L'ancienne Vulgate traduite ſur le Grec de la Verſion attribuée aux Septante, diſoit *ab initio ex diebus ſeculi.* C'eſt pourquoi S. Jérôme réuniſſant enſuite les deux ſens, diſoit : (*d*) *Et egreſſus ejus non eo tantùm fuerat tempore quo viſus in carne eſt, ſed ab initio æternitatis, ſive ab initio ſeculi : quia ſemper ipſe locutus eſt per Prophetas, & ſermo Dei factus eſt in manu eorum.* Le P. Houbigant s'approche beaucoup de ce dernier ſens en traduiſant : *cujus egreſſus dudùm fuerunt, & à ſeculis antiquis.* » Les anciens Peres de l'Egliſe » dit-il, avoient bien compris quelles avoient été ces ſorties de ce » Dominateur qui nâquit enſuite dans Bethléhem, puiſqu'ils poſoient » comme certain que celui qui avoit apparu aux Patriarches des Juifs » n'étoit autre que le Fils de Dieu. Mais le mot MOTSAUTAV, *egreſſus* » *ejus*, doit s'entendre non-ſeulement des apparitions du Fils de Dieu, » mais encore des merveilles par leſquelles le même Verbe divin qui » parloit avec Abraham & avec Moyſe, manifeſtoit ſa divinité & ſon » ſouverain pouvoir. C'eſt ainſi que ſouvent dans les ſaintes Ecritures

(*a*) *Hier. in Mich.* v. *Tom. III. col.* 1531. = (*b*) *Pſ.* CXXXI. 11. = (*c*) *Pſ.* CIX. 3. = (*d*) *Loco cit. col.* 1532.

» Dieu eſt dit *ſortir* ou *ſortir de ſon lieu*, pour ſignifier que Dieu ſe » manifeſte par des miracles ou produit de grandes révolutions ſur » la terre. D'autres entendent ce mot de la génération éternelle du » Fils de Dieu, d'autres de ſa révélation ou des paroles divines ad- » dreſſées aux hommes. Ceux qui ſoutiennent le premier ſens n'ap- » portent point d'exemple pour prouver que le mot *egreſſus* ait le » même ſens que *generatio* : & d'ailleurs Dieu Pere du Verbe ne ſort » point de lui-même, lorſqu'il engendre ſon Fils. *Qui primum defen-* » *dunt, non afferunt exemplum, quo probent egreſſum idem eſſe atque* » *generationem; nec vero etiam Deus Pater exit ex ſeſe, cùm generat* » *Filium.* Ceux qui tiennent pour l'autre ſens, manquent auſſi d'exem- » ples pour prouver que le mot MOTSAUTAV, *egreſſus ejus*, s'emploie » pour exprimer l'action de parler, lorſqu'on n'y ajoute pas le mot » DABAR, *verbum.* « On peut abandonner, ſi l'on veut, ce dernier ſens : mais le premier n'eſt point à rejetter : non-ſeulement c'eſt celui de notre Vulgate : mais il eſt fondé ſur le texte même. Si ceux qui le ſoutiennent, n'ont point apporté d'exemple pour prouver que le terme *egreſſus* puiſſe ſignifier la même choſe que *generatio* : ce n'eſt pas que les preuves manquent ; c'eſt que ce ſens eſt ſi naturel que l'on ne penſoit pas qu'il eût beſoin de preuves. S'il faut les produire, elles ne ſeront pas difficiles à trouver. Dans Iſaïe, Chapitre XI. ℣ 1. la naiſſance temporelle du Meſſie eſt exprimée en ces termes : *Egredietur virga de radice Jeſſe.* Dans la Geneſe la naiſſance des enfants de Jacob eſt exprimée en cette maniere, Chap. XLVI. ℣. 26. *Cunctæ animæ quæ ingreſſæ ſunt cum Jacob in Ægyptum, & egreſſæ ſunt de femore illius.* Faut-il un exemple qui regarde la génération même du Verbe du ſein de ſon Pere? on le trouvera dans le Livre de l'Eccléſiaſtique, Chapitre XXIV. ℣. 5. *Ego ex ore Altiſſimi prodivi, primogenita ante omnem creaturam.* Quoique nous n'ayons pas le texte Hébreu de ce Livre, on voit du moins que ce *prodivi* de notre Verſion Latine eſt ſynonyme de cet *egreſſus ſum* qui dans les deux textes précédents marque inconteſtablement la naiſſance. Après cela faut-il être étonné que Jérôme ait vu la génération éternelle du Verbe dans cette parole du Prophete : *cujus egreſſus ab initio, à diebus æternitatis.* Objecteroit-on que cet *egreſſus* dans l'Hébreu eſt au pluriel, & que par cette raiſon il n'eſt pas applicable à la naiſſance? Nous répondrons que dans l'Hébreu le pluriel eſt emphatique ; & que préciſément parce que c'eſt le pluriel, nous devons en conclure qu'il s'agit là de la ſortie la plus excellente, de la naiſſance la plus parfaite, de la génération éternelle du Verbe. Objectera-t-on que l'ancienne Vulgate ne diſoit point *à diebus æternitatis*, mais *ex diebus ſeculi.* Nous répondrons qu'en Grec comme dans l'Hébreu le même mot ſignifie le ſiecle & l'éternité ; que dans la Vulgate même l'expreſſion *in ſeculum miſericordia ejus*, ſe prend pour *in æternum miſericordia ejus ;* que quand il eſt dit, *A*

ſeculo & uſque in ſeculum tu es Deus, cela ſignifie, *Ab æterno & uſque in æternum;* que l'ancienne Vulgate étant faite ſur le Grec l'expreſſion *à diebus ſeculi*, avertit elle-même que le Grec & l'Hébreu peuvent ſignifier, *à diebus æternitatis*; & que c'eſt bien en effet le ſens du texte, puiſque les expreſſions qui précedent porte naturellement l'idée de la plus excellente naiſſance, de la génération éternelle: *cujus egreſſus ab initio, à diebus æternitatis.* Nous objecteroit-on encore ce que dit ici le P. Houbigant, que Dieu Pere du Verbe ne ſort point de lui-même lorſqu'il engendre ſon Fils? *nec verò etiam Deus Pater exit ex ſeſe, cùm generat Filium.* Mais qui ne voit que cette expreſſion *cujus egreſſus*, ne ſe rapporte pas au Pere, mais au Fils? & que cette ſortie du Fils du ſein de ſon Pere n'eſt autre que celle qui ſe trouve exprimée au Pſaume CIX. *Ex utero ante luciferum genui te.* Objecteroit-on que par cette génération ineffable, le Fils ne ſort point réellement du ſein du Pere qui l'engendre? Nous demanderons quel eſt le ſein du Pere; & ce qu'il faut entendre dans ce texte par l'expreſſion *ex utero*: ſi l'on nous répond que c'eſt une expreſſion métaphorique qui ne doit pas ſe prendre à la lettre, nous ajouterons qu'il en eſt de même de l'expreſſion *egreſſus*; c'eſt une métaphore ſemblable au *prodivi* de l'Eccléſiaſtique: ces expreſſions ne doivent pas être priſes à la lettre, mais dans le ſens métaphorique qui marque la naiſſance. Ainſi il n'y a nulle raiſon de rejetter cette interprétation; nul motif ſuffiſant pour en chercher une autre, puiſque celle-ci eſt fondée ſur le ſens le plus naturel du texte.

XI. Remarques ſur le ℣. 3. Faut-il traduire, *Dabit eos*, ou *Quos peregit*? faut-il dire, *reliquiæ fratrum ejus*, ou *eximii ejus fratres*? faut-il lire *convertentur ad filios Iſrael*, ou *habitent apud filios Iſrael*? La premiere partie regarde-t-elle le temps qui a précédé la naiſſance de Jeſus-Chriſt, ou le temps qui a ſuivi? La ſeconde regarde-t-elle le temps des Apôtres ou la fin des ſiecles?

Le P. Houbigant ayant rapporté cet *egreſſus* du ℣. 2. aux anciennes apparitions du Verbe & aux miracles des premiers temps avant l'Incarnation du Verbe, y rapporte encore le ℣. 3. qu'il traduit: *Quos quidem peregit donec pepererit puerpera, & donec eximii ejus fratres habitent apud filios Iſrael.* Au lieu dequoi la Vulgate dit: *Propter hoc dabit eos uſque ad tempus in quo parturiens pariet; & reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Iſrael.* Il eſt aiſé de ſentir combien cela eſt différent. Dans le ſens de la Vulgate, on ſuppoſe communément que cette expreſſion *dabit eos*, ſe rapporte au nom d'*Iſraël*: car Iſraël ſignifie les Iſraélites; & il arrive très-communément dans l'Hébreu, que des noms ſinguliers qui expriment des idées collectives ſont enſuite rappellés par des pronoms pluriels, de même qu'ils ſe trouvent auſſi joints à des Verbes pluriels. Le P. Houbigant préfere ici de rapporter ce pronom *eos* à l'expreſſion *egreſſus ejus* qui précede, comme ſi le Prophete eût voulu dire que le Dominateur d'Iſraël qu'il vient d'annoncer, a manifeſté ſa préſence juſqu'à ce que celle qui doit enfanter ait enfanté, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'il ait pris naiſſance du ſein de la Vierge. Enſuite au lieu de *reliquiæ fratrum ejus*, il traduit *eximii fratres ejus*, en ſe fondant ſur ce que le mot JETHER, peut ſignifier *excellens*, ou *excellentia.* » Car ces *freres*, dit-il, ſont les Apô-

» tres, qui étoient plutôt les prémices des freres de notre Seigneur » Jeſus-Chriſt que des reſtes. « La Vulgate dit enſuite conformément à l'Hébreu, *convertentur ad filios Iſrael.* Le P. Houbigant ſuppoſe qu'il faut lire & traduire *habitent apud filios Iſrael*, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de ce mot ISUBUN, *convertentur*, il ſuppoſe qu'il faut lire ISBUN, *ha-* » *bitent* : » comme en effet, dit-il, les Apôtres ont habité au milieu » des enfants d'Iſraël, des enfants, dis-je, d'Iſraël ſelon la chair & » ſelon la foi ; car c'eſt principalement des enfants d'Iſraël par l'eſ- » prit de la foi que doit s'entendre cette Prophétie qui toute entiere ſe » rapporte à l'avénement de Jeſus-Chriſt ſur la terre. Si vous traduiſez ISUBUN, *revertentur*, on vous demandera ce que cela ſignifie. » De quelque maniere que vous entendiez l'expreſſion *filios Iſrael*, il » n'eſt pas facile de comprendre comment les freres du Meſſie qui » étoient eux-mêmes du nombre des enfants d'Iſraël, ſeroient *revenus aux enfants d'Iſraël.* « Mais eſt-il donc ſi difficile de comprendre que ceux qui n'étoient *enfants d'Iſraël* que *ſelon la chair* reviendroient ſe réunir à ceux qui étoient vraiment *enfants d'Iſraël par l'eſprit de la foi ?* & voilà ce qui eſt arrivé au commencement de la prédication de l'Evangile ; voilà ce qui arrivera encore à la fin des temps, lorſque les derniers reſtes des freres du Meſſie, c'eſt-à-dire, de ſes freres ſelon la chair, viendront ſe réunir aux Chrétiens qui ſont les enfants d'Iſraël ſelon l'eſprit de la foi. Il n'y a donc rien à changer au texte, puiſque l'expreſſion ISUBUN, *revertentur*, ſe trouve ainſi vérifiée ſous deux points de vue différents : & il eſt aſſez étonnant que le P. Houbigant qui eſt ſi attentif aux Prophéties dont l'objet eſt le retour futur des Juifs à Jeſus-Chriſt, n'ait pas remarqué celle-ci. Il eſt vrai qu'elle peut ſouffrir quelque difficulté à l'égard des expreſſions précédentes : *Propter hoc dabit eos uſque ad tempus in quo parturiens parturiet* : mais c'eſt qu'en effet comme elle eſt ſuſceptible de deux ſens différents, cette phraſe précédente peut auſſi s'expliquer en deux ſens relativement à ces deux points de vue. Dans l'un, ces reſtes des freres du Meſſie, ſont ces premiers reſtes ſauvés par grace au temps des Apôtres ; dans l'autre, ce ſont les derniers reſtes qui ſeront ſauvés par grace à la fin des ſiecles. Dans le premier ſens, celle qui doit enfanter, c'eſt la ſainte Vierge qui doit donner naiſſance à Jeſus-Chriſt notre Seigneur ; dans l'autre, celle qui doit enfanter eſt l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt qui doit enfanter la plénitude des nations, tandis que l'aveuglement demeure ſur Iſraël. Dans le premier ſens, le Prophete annonce que le Seigneur laiſſera ſubſiſter les Juifs dans la terre d'Iſraël juſqu'à ce que la ſainte Vierge ait mis au monde le Meſſie, & que les reſtes des freres du Meſſie ſauvés par grace ſe ſoient réunis à ceux qui ſont vrais enfants d'Iſraël par l'eſprit de la foi : *Propter hoc dabit eos uſque ad tempus, in quo parturiens pariet, & reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Iſrael.* Dans le ſecond ſens,

l'expreſſion de l'Hébreu, pourroit ſignifier *uſque ad tempus quo parturiens pepererit* : & alors le ſens ſeroit que le Meſſie, après avoir pris naiſſance au milieu de ceux qui ſont enfants d'Iſraël ſelon la chair, les abandonneroit juſqu'à ce que l'Egliſe qui doit enfanter à Jeſus-Chriſt la plénitude des nations, les ait enfantées ; après quoi les derniers reſtes de ces hommes qui ſont les freres du Meſſie ſelon la chair, viendront ſe réunir à ceux qui ſont vrais enfants d'Iſraël par l'eſprit de la foi : *Propter hoc dabit eos uſque ad tempus quo parturiens pepererit, & reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Iſrael.* S. Jérôme en conſervant même l'expreſſion de la Vulgate, *uſque ad tempus in quo parturiens pariet*, a vu dans ce texte les deux ſens, avec cette ſeule différence que ſous l'un & l'autre point de vue, il ne donne qu'un ſeul ſens à l'expreſſion *Dabit eos* ; le Seigneur les laiſſera régner dans la terre d'Iſraël juſqu'à ce que la Vierge enfante le Chriſt, ou juſqu'à ce que l'Egliſe enfante la plénitude des Gentils : (a) *Ideo dabit Judæos, eoſque regnare permittet uſque ad tempus parientis, quando completur illud* : (b) Lætare, ſterilis quæ non paris ; erumpe & clama, quæ non parturis : quoniam multi filii deſertæ magis quàm ejus quæ habet virum. *Cùm enim ſterilis pepererit ſeptem, & quæ multos habuerat filios, fuerit infirmata, & delicto populi Judaici, plenitudo gentium ſubintraverit : tunc omnis Iſrael ſalvus fiet, & reliquiæ fratrum ejus ad filios Iſrael convertentur, & adveniens Elias Propheta, quod interpretatur Deus Dominus, convertet corda patrum ad filios, & cor filiorum ad patres ſuos : & noviſſimus populus jungetur antiquo, ut verè filii Abraham appellentur, cùm in eum crediderint quem vidit Abraham & lætatus eſt.... Poteſt autem & aliter intelligi : Dabit Dominus templum & Jeroſolymam & Judæos uſque ad illud tempus quo virgo pariet : quæ poſtquam pepererit, & natus parvulus acceperit ſpolia Samariæ, & virtutem Damaſci, interfecto populo Judæorum, reliquiæ Iſrael ſalvabuntur : & fratres Chriſti, id eſt, Apoſtoli convertentur ad Prophetarum & Patriarcharum fidem, qui venturum Chriſtum annuntiaverunt & complebitur Pſalmi vaticinium* : (c) Pro patribus ſuis nati ſunt tibi filii, *& cætera quæ ſequuntur.* De quelque maniere qu'on veuille l'entendre, le mot ISUBUN, *convertentur*, ſe trouve toujours également vérifié ; & l'expreſſion *Dabit eos* ſe rapporte toujours aux enfants d'Iſraël, & rien n'oblige de l'entendre autrement.

XII. Remarques ſur le ℣. 4. Faut-il traduire, *Et ſtabit*, ou *Ille enim conſiſtet* ? Cela marque-t-il le

Le P. Houbigant continue d'étendre juſqu'au ℣. 4. le ſens qu'il a donné au texte du ℣. 2. Au lieu de *Et ſtabit*, il traduit, *Ille enim conſiſtet :* & il ſuppoſe que cela eſt dit par oppoſition avec l'expreſſion *egreſſus ejus.* » Car ce ne ſeroit point, dit-il, de ſimples manifeſtations » du Dominateur d'Iſraël en différents temps ; mais ce ſera ſa de-

(a) *Hier. in Mich.* v. *Tom. III. col.* 1532. (b) *Iſai.* LIV. 1. *ſec.* LXX. (c) *Pſ.* XLIV. 17.

» meure

» meure même ſur la terre. « Mais ſoit que l'on traduiſe *ſtabit* ou *conſiſtet*, cela n'eſt point mis en oppoſition avec *egreſſus ejus ;* ou du moins cela n'eſt point relatif aux précédentes apparitions du Verbe, mais à la ſtabilité inébranlable de ſon regne.

Le P. Houbigant obſerve enſuite aſſez bien, » qu'après l'expreſſion » *& paſcet*, il faut ſous-entendre un régime, & celui-là même que » les Septante ont exprimé, *& paſcet gregem ſuum* : « & vraiſemblablement ils ne l'ont exprimé que parce qu'il étoit originairement dans le texte même.

Le P. Houbigant obſerve que » lorſqu'il eſt dit que le Meſſie gou» vernera ſon troupeau au milieu de l'éclat du nom du Seigneur ſon » Dieu, cela ſignifie, que ſa gloire éclatera dans la conduite de ſon » troupeau par une ſuite continuelle de miracles. « Mais cela ne doit pas ſe borner aux ſeuls miracles extérieurs & ſenſibles ; cela embraſſe également les miracles intérieurs qu'il opere dans la converſion & la ſanctification des ames. Cela ne doit pas ſe borner aux ſeuls miracles qu'il a opérés ſur la terre dans les jours de ſa vie mortelle ; mais cela embraſſe tous ceux qui dans tous les ſiecles accompagnent la gloire de ſon regne.

Le P. Houbigant ſuppoſe qu'au lieu de *& convertentur*, il faut lire & traduire, *ut ſedem habeant* : » Cela ſe rapporte, dit-il, à ce nom » collectif *gregem ſuum*, que nous rappellons dans le texte. « Il eſt bien vrai qu'on lit aujourd'hui dans l'Hébreu UISBU, *& habitabunt :* mais *& habitabunt*, n'eſt pas *ut habitent*, ni *ut ſedem habeant*. D'ailleurs la Vulgate ſuppoſe qu'on a lu UISUBU, *& convertentur* : & il y convient ſelon ce qui eſt dit au Pſaume XXI. ſelon la Vulgate, XXV. ſelon l'Hébreu, ℣. 28. *Reminiſcentur & convertentur ad Dominum univerſi fines terræ*. La Prophétie du regne de Jeſus-Chriſt s'accorde parfaitement avec celle de la converſion des nations : *Et convertentur quia nunc magnificabitur uſque ad terminos terræ*. L'expreſſion du texte de Michée eſt ſi ſemblable à celle du texte de David, que l'une explique & confirme l'autre. Et il eſt remarquable que dans le texte du Pſaume on lit également LUISBU, pour UISUBU, *& convertentur*. Ainſi rien n'empêche de le prendre au même ſens dans le texte de Michée.

Enfin au ℣. 5. au lieu de ces mots : *Et erit iſte pax* : le P. Houbigant traduit, *Atque hæc demùm pax erit*. Il eſt cependant certain que le texte Hébreu ſignifie préciſément, *Et erit iſte pax*. On n'y lit point ZAUT, *hæc*, mais ZEH, *iſte*. Le verbe VEHAIAH, *Et erit*, n'eſt point au féminin, mais au maſculin : *Et erit iſte pax*. Rien n'oblige de s'éloigner de ce ſens : non-ſeulement le regne du Meſſie eſt un regne de paix : mais le Meſſie eſt lui-même notre paix, comme le dit expreſſément S. Paul : (a) *Ipſe enim eſt pax noſtra*. Du reſte le P. Houbigant

ſéjour de Jeſus-Chriſt ſur la terre, ou la ſtabilité de ſon regne ? L'expreſſion *& paſcet*, laiſſe à ſous-entendre *gregem ſuum*. Que ſignifient ces mots, *in ſublimitate nominis Domini Dei ſui* ? Faut-il traduire, *& convertentur* ou *ut ſedem habeant* ? Juſtification du ſens de la Vulgate, *& convertentur*.

XIII. Remarques ſur les premiers mots du ℣. 5. Faut-il traduire, *Et erit iſte pax* ; ou *Atque hæc demùm pax erit*. Juſtification du ſens de

(a) *Epheſ.* II. 14.

la Vulgate : Jeſus-Chriſt eſt lui-même notre paix : *Et erit iſte pax.* Cela conviendroit-il mieux à la fin du ℣. 4. Comment cela peut également convenir au commencement du ℣. 5.

penſe » que ces mots placés au commencement du ℣. 5. ſeroient mieux » à la fin du ℣. 4. parce que c'eſt la concluſion de la Prophétie qui » concerne l'avénement du Meſſie, & la lumiere de l'Evangile par lui apportée. « On pourroit dire qu'en effet cela termine la Prophétie claire & expreſſe du Meſſie dans le ſens propre & immédiat ; & qu'à cet égard cela pourroit en effet convenir mieux à la fin du verſet précédent. Mais la Prophétie qui va ſuivre, quoique relative aux Aſſyriens dans le ſens littéral & immédiat, pourroit avoir un ſens myſtérieux qui ſeroit relatif au regne du Meſſie, enſorte que les premiers mots de ce verſet pourroient ainſi ſe trouver liés au ſens myſtérieux renfermé dans la Prophétie qui les ſuit. Et au fond il importe peu qu'on les mette au commencement du ℣. 5. ou à la fin du ℣. 4. pourvu que l'on convienne du ſens qu'ils expriment, & que l'on y reconnoiſſe que le Meſſie eſt véritablement lui-même notre paix : *Et erit iſte pax.*

XIV. Objet du Chapitre VI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VI. Le Seigneur continue de reprocher aux enfants d'Iſraël leurs infidélités, & de leur annoncer ſes vengeances. S. Jérôme paſſe du ſens littéral au ſens moral, en nous appliquant à nous-mêmes les reproches & les menaces du Prophete. (*a*) *Hoc juxta hiſtoriam Deus ad carnalem Iſrael locutus ſit. Nos autem qui cupimus revelatâ facie gloriam Domini contemplari, & verè habemus patrem Abraham, audiamus cùm peccaverimus, adversùm nos diſputantem Deum, & nos in beneficiorum ſuorum magnitudine arguentem. Servivimus quippe aliquando Pharaoni, & Ægyptio populo latum & lateres fabricati ſumus, & redemit nos qui dedit ſemetipſum redemptionem pro omnibus ; ut diceremus qui redempti eramus à Domino, quos redemit de manu inimicorum, & quos de regionibus congregavit* : (*b*) Quia in æternum miſericordia ejus. *Emiſit quoque ante faciem noſtram Moyſen, ſpiritualem legem ; & Aaron, magnum Sacerdotem, non typicum Ephod, veritatemque portantem, ſed habentem in fronte ſignaculum ſanctitatis, quod Deus Pater ſignavit : & miſit Mariam vaticinium Prophetarum ; & non ſolùm id nobis præſtitit ; ſed de inimicorum quoque nos manibus liberavit. Recordamur enim quid cogitaverit adversùm nos, qui devorare voluit, & noſtram congregationem elingere, verus Balac diabolus :* Balac *enim interpretatur* ἐκλείχων, *id eſt* elingens. Delà il paſſe enſuite au ſens allégorique en conſidérant dans Samarie l'image des Hérétiques : (*c*) *O civitas, quam Hæretici volunt extruere, percutiam te, ut pereas, non in abolitionem, ſed juxta id quod peccatrix es. Sequitur :* Comedes, & non ſaturaberis. *Legunt enim, & non intelligunt : veſcenteſque ſermonibus ſcripturarum, veritatis inopiam patiuntur.* Et ejiciam, *inquit*, te : & apprehendes, & non ſalvabis : & quicumque ſalvati fuerint, gladio

(*a*) *Hier. in Mich.* VI. *Tom. III. col.* 1540. = (*b*) *Pſal.* CVI. 1. = (*c*) *Loco citi col.* 1544.

tradentur. *Tuo te, ait, judicio derelinquam, & poſtquam multa quærens, nihil repereris, intelligens errorem tuum, videbis te ex univerſis dogmatibus tuis non poſſe ſalvari. Quicumque autem ſe putaverint ſaturatos* (ou plutôt *ſalvatos*) *& non ejecti fuerint à ſe, nec comprehenderint veritatem, tradentur gladio, & pœnis erudientur.* Il vient enſuite aux noms d'*Amri* & d'*Achab*; & il penſe que ces noms déſignent ou les démons mêmes ou les chefs des Hérétiques. (*a*) *Quos poſſumus vel ad contrarias referre virtutes vel ad Hæreſiarchas, ut fuit Marcion & Baſilides, & nuper Arius & Eunomius.* Nous avons fait remarquer que ce que S. Jérôme dit des Hérétiques, peut du moins à certains égards, ſe dire auſſi des Schiſmatiques.

XV. Objet du Chapitre VII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VII. Comme ce Chapitre peint l'extrêmité des maux, annonce les dernieres vengeances, & prédit le rétabliſſement futur, il paroît regarder particuliérement la maiſon de Juda, la captivité de Babylone & le rétabliſſement au temps de Cyrus, au moins ſelon la lettre du texte. S. Jérôme a très-bien compris que le Prophete embraſſe ici la maiſon de Juda avec la maiſon d'Iſraël : (*b*) *Prædictâ captivitate & decem tribuum & duarum* (*verbum enim Domini factum eſt ad Michæam Moraſthiten ſuper Samariam & Jeruſalem:*) *plangit Propheta quòd nullus è populo juſtus inveniatur in terra, qui poſſit iræ Dei reſiſtere, & medium ſe quaſi murum opponere.* Lorſqu'il vient au ſens ſpirituel, voici ce qu'il dit : (*c*) *Hujuſcemodi mihi ſenſus videtur : Plangit ſermo propheticus, ſive Apoſtolicus generaliter humanum genus, quòd fruſtrà ſementem jecerit doctrinarum, & pro ſegetibus & pro frumentis vix vacuas ſtipulas & inanes culmos ſerus meſſor invenerit, & ne parvos quidem racemos in vinea potuerit reperire.* Il ajoute que quelques-uns appliquoient ceci à Jeſus-Chriſt même, & le rapportoient à l'extrême déſolation des derniers temps : (*d*) *Dicunt illo tempore hanc Prophetiam poſſe compleri, quando multiplicatâ iniquitate refrixerit charitas multorum, & veniens Filius hominis, raram fidem invenerit ſuper terram : tunc enim quaſi poſt meſſem ſtipulam, & quaſi poſt vindemiam racemos vix in his reperiri qui fidem in omnium vaſtitate ſervaverint.* Mais on peut rapporter cette Prophétie aux derniers temps ſans être obligé de ſuppoſer que le Prophete y parle au nom de Jeſus-Chriſt : il ſuffit que cela puiſſe convenir à ſes principaux membres, à ſes fideles miniſtres. S. Jérôme vient enſuite à l'allégorie relative aux Hérétiques : (*e*) *Dicamus ſcriptum de Hæreticis* : Nolite credere in amicis, *ô populi ſimplices, & in ducibus pravis qui ſe amicos & principes hæreſeôn eſſe promittunt : non enim veſtram ſalutem, ſed ſua quærunt lucra & deceptum gregem pedibus ſuis conterunt.* Il vient à ces mots : *Ne lætetis, inimica mea, ſuper me*, & il y reconnoît ſelon la lettre la voix de Jéru-

(*a*) *Ibid. col.* 1545. = (*b*) *Hier. in Mich.* VII. *Tom. III. col.* 1545. = (*c*) *Ibid. col.* 1546. = (*d*) *Ibid.* = (*e*) *Ibid. col.* 1550.

ſalem qui annonce à Babylone ſa ruine : (*a*) *Videtur mihi juxta litteram, Jeruſalem contra Babylonicam & cæteras gentes loqui, quæ ſibi inſultaverant* : Ne lætemini in ruina mea : *quia Domino miſerante conſurgam, poſtquam ſedero in captivitate, educet me ille de tenebris, & erit lux mea.* Il paſſe delà au ſens ſpirituel, mais en s'attachant au ſens moral : (*b*) *Nunc veniamus ad intelligentiam ſpiritualem ; & ipſa Spiritu exponente, quo ſcripta ſunt in locis vel difficillimis deſudemus. Videtur mihi omnis animæ Jeruſalem in qua ædificatum fuit Templum Domini, & viſio pacis & notitia Scripturarum, & poſteà ſuperata à peccatis, ducta eſt in captivitatem, tormentiſque tradita, dicere contra Babylonem, id eſt, confuſionem hujus mundi, & adversùs contrariam fortitudinem quæ huic mundo præſidet : Noli inſultare mihi, inimica mea, quia cecidi, & reſurgam : Dominus enim allevat eliſos, & loquitur per Prophetam :* (*c*) Numquid qui cadit, non reſurget : (*d*) Nolo mortem peccatoris : tantùm ut revertatur & vivat. Plus loin il vient au ſens allégorique relativement aux derniers temps : (*e*) *Hoc & in conſummatione mundi fiet, quando Jeruſalem macerias fuerint ædificatæ & Babylon corruerit, Aſſyriique & Tyrii, de flumine, & de mari, & de montibus, id eſt, univerſæ inter ſe pugnabunt dæmonum nationes, & diſſipato regno illorum fiet regnum Domino Jeſu, & omne genu flectetur, cœleſtium & terreſtrium & infernorum : & univerſa lingua confitebitur quia Dominus Jeſus in gloria eſt Dei Patris.* Il vient à ces mots : *Paſce populum tuum*, & il n'y voit point d'autre ſens que celui qui regarde Jeſus-Chriſt : (*f*) *Hoc quod dicitur* : Paſce populum tuum in virga tua, *Deus Pater loquitur ad Filium, id eſt, ad Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum : ut quia paſtor bonus eſt, & ponit animam ſuam pro ovibus ſuis, paſcat populum ſuum in virga ſua, & oves hæreditatis ſuæ.*

XVI. Remarques ſur les ℣℣. 1. & ſuiv. 7. & ſuiv. Eſt-ce Jeſus-Chriſt qui y parle ? Au ℣. 1. faut-il traduire, *Væ mihi*, ou *Hei mei*, ou *mihi*. Ces gémiſſements du Prophete conviendront mieux aux approches du dernier avénement de J. C. qu'au temps de

Le P. Houbigant a ſuivi ici le ſentiment de ceux qui prétendent qu'au commencement de ce Chapitre, c'eſt Jeſus-Chriſt même qui parle. On a vu que S. Jérôme, qui a fait mention de cette interprétation, ne s'y eſt point attaché. Il y a à la tête du premier verſet dans la Vulgate un *Væ mihi* ! qui paroît peu convenir à Jeſus-Chriſt ; & en effet le P. Houbigant change cette expreſſion en y ſubſtituant *Hei mei !* Il a peut-être voulu dire *mihi*, comme il l'exprime au livre de Job : (*g*) où la Vulgate l'exprime également par *Væ mihi.* Ce mot ne ſe trouve que dans ces deux endroits. Mais d'ailleurs les expreſſions du Prophete relativement au temps de Jeſus-Chriſt, conviennent beaucoup moins à ſon premier avénement qu'aux temps qui approcheront de ſon dernier avénement, enſorte que, comme nous l'avons fait remarquer, cette parole conviendra beaucoup mieux alors aux Miniſtres de Jeſus-Chriſt qu'à Jeſus-Chriſt même.

(*a*) *Ibid. col.* 1551. = (*b*) *Ibid. col.* 1552. = (*c*) *Jer.* VIII. 4. = (*d*) *Ezech.* XXXIII. 11. = (*e*) *Loco cit. col.* 1554. = (*f*) *Ibid.* = (*g*) *Job.* X. 15.

Le P. Houbigant ſuppoſe encore que c'eſt Jeſus-Chriſt qui parle aux verſets 7 & ſuivants, où nous liſons ſuivant la Vulgate : *Ad Dominum aſpiciam ; expectabo Deum ſalvatorem meum*, & le reſte. Il croit y voir une prédiction manifeſte de la réſurrection du Sauveur & de ſa paſſion : mais il ſe trouve lui-même arrêté par les expreſſions du ℣. 9. où notre Vulgate traduit ainſi : *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei.* » Nous n'avons pas voulu, dit-il, traduire ainſi, non-ſeulement » parce qu'une telle confeſſion ne convient point dans la bouche du » Meſſie, mais encore parce que rien n'eſt ſi fréquent dans les Livres » ſaints, que de marquer par le mot KATA, l'expiation du péché ou la » diſpoſition de celui qui eſt chargé de l'expier. « Il renvoie ſur cela à ſa Verſion où en effet il a mis : *Ego iram Domini portabo ; nam futurus ſum ei victima pro peccato.* Mais ſi c'eſt là le ſens naturel du texte, comment eſt-il arrivé que les anciens Interpretes ne l'aient point vu ? Les Septante avoient traduit au même ſens que S. Jérôme dans notre Vulgate : *quoniam peccavi ei.* Si une telle confeſſion ne peut convenir dans la bouche du Meſſie, la conſéquence qui en réſulte, n'eſt pas qu'il faut changer le ſens du texte, mais bien plutôt que ce n'eſt pas le Meſſie qui parle ici. Il ne ſert de rien de vouloir changer le ſens du texte ; le texte demeure toujours tel qu'il eſt, & il eſt toujours vrai que ſon ſens naturel eſt bien rendu par les Septante & par S. Jérôme : *quoniam peccavi ei.* On ne peut changer cette expreſſion ſans faire violence au texte. D'ailleurs S. Jérôme a très-bien remarqué que tout ce diſcours convient à Jéruſalem opprimée par les Babyloniens ; mais Jéruſalem ne repréſente point Jeſus-Chriſt. Jéruſalem repréſente l'Egliſe. Ainſi ſous le nom de *Jéruſalem*, c'eſt l'Egliſe même qui opprimée par ſes ennemis leve ſes regards, & attend ſon Dieu qui eſt ſon Sauveur, Jeſus-Chriſt même qui à la fin des ſiecles deſcendra des cieux pour conſommer l'entiere délivrance de ſon Egliſe : *Expectabo Deum Salvatorem meum.* Ainſi ce n'eſt point Jeſus-Chriſt qui parle ; mais c'eſt de lui que parle ici ſon Egliſe, qui met en lui ſon attente : *Expectabo Deum Salvatorem meum.* Les péchés qu'elle confeſſe ſont les nôtres : elle les confeſſe en ſon propre nom, parce que nous ſommes ſes enfants & ſes membres. Les maux qu'elle ſouffre en ſont la peine ; & elle les ſouffre avec ſoumiſſion à la volonté de Dieu, parce qu'elle reconnoît que nos péchés les ont mérités. *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei.* Mais pleine de confiance dans les promeſſes qui lui ſont faites, elle en attend l'accompliſſement. Les maux qu'elle ſouffre ſont juſtes de la part du Seigneur, qui frappe ſes enfants parce qu'ils ont péché ; mais ils ſont injuſtes de la part de ſes ennemis qu'elle n'a point offenſés, & à qui elle ne refuſe que ce qu'elle ne pourroit leur accorder ſans offenſer Dieu. Elle attend donc avec une ferme confiance, qu'il vienne juger ſa cauſe, & lui rendre juſtice : elle portera juſques-là avec une parfaite ſoumiſſion les maux qu'elle ſouffre : *Iram Domini portabo, quo-*

ſon premier avénement. Au ℣. 9. faut-il traduire *peccavi ei*, ou *futurus ſum ei victima pro peccato* ? Juſtification du ſens de la Vulgate & des Septante : *peccavi ei.* C'eſt Jéruſalem qui confeſſe les péchés de ſon peuple ; c'eſt l'Egliſe qui confeſſe les péchés de ſes enfants.

niam peccavi ei, donec cauſam meam judicet, & faciat judicium meum. Il la fera ſortir de l'obſcurité des tribulations qui ſont venues fondre ſur elle; il l'introduira dans le ſéjour de la lumiere; & elle y verra ſans ombre & ſans nuage la juſtice du Seigneur qui alors récompenſera les Saints, & exterminera les méchants: *Educet me in lucem; videbo juſtitiam ejus.*

XVII. Remarques ſur le ℣. 14. *Paſce populum tuum.* Cette priere du Prophete ſe borne-t elle au premier avénement de Jeſus-Chriſt? ne s'étend-elle pas juſqu'à ſon ſecond avénement?

Le P. Houbigant vient à ces mots: *Paſce populum tuum*, & le reſte. » Ce ſont, dit-il, les paroles que le Prophete adreſſe à celui-là même » qui auparavant a dit qu'après être tombé il ſe releveroit; & le con» ſidérant comme un Paſteur, il le prie de faire paître ſon troupeau » dans de gras pâturages; car c'eſt ce que ſignifient les noms de *Baſan* » & de *Galaad* employés ici métaphoriquement, de même que le nom de » *Carmel*. Le Prophete prie donc pour ces brebis dont Jeſus-Chriſt » Notre Seigneur dit: *Mes brebis entendent ma voix.* « Oui, aſſurément; Jeſus-Chriſt eſt le divin Paſteur invoqué par le Prophete; & les brebis de Jeſus-Chriſt ſont celles pour leſquelles le Prophete prie: mais cela même prouve que ſa priere ne ſe borne pas à demander le premier avénement de ce divin Paſteur; elle renferme également la demande de ſon dernier avénement, dans lequel il viendra au ſecours de ſes brebis diſperſées par la violence de ſes ennemis, & les raſſemblera toutes dans le bercail céleſte. Il eſt bien remarquable qu'ici le P. Houbigant s'eſt trouvé obligé d'avouer que les noms de *Baſan*, de *Galaad* & de *Carmel* ſont pris métaphoriquement pour de gras pâturages; mais ces gras pâturages ſont eux-mêmes une métaphore qui marque les biens ſpirituels dont les brebis de Jeſus-Chriſt ont été miſes en poſſeſſion depuis ſon premier avénement. Les mêmes termes doivent donc auſſi ſe prendre métaphoriquement dans le ſens qui a rapport à ſon ſecond avénement. Jeſus-Chriſt ne raſſemblera point ſes brebis dans ces lieux fertiles autrefois habités par ſon peuple; mais il leur donnera l'abondance des biens ſpirituels repréſentée par la fertilité de ces lieux; & il le fera comme il l'a fait dans les jours anciens, *juxta dies antiquos*, ſelon l'expreſſion de la Vulgate; ce qui montre que cette Prophétie regarde particuliérement les derniers temps, les temps voiſins du dernier avénement de Jeſus-Chriſt, lorſqu'il renouvellera ſur la terre les bénédictions & les merveilles des temps Apoſtoliques.

XVIII. Remarques ſur les derniers verſets. Les promeſſes qu'ils renferment, ſe bornent-elles aux merveilles de l'Egliſe naiſſante? n'auront-elles point un dernier accompliſſement à la fin des ſiecles?

Le P. Houbigant vient enfin à ces mots: *Videbunt gentes, & confundentur*, & le reſte juſqu'à la fin du Chapitre. » Maintenant, dit-il, » le Prophete prédit ici les merveilles de l'Egliſe naiſſante, & le par» don des péchés qui ſera donné par le Meſſie. « Oui ſans doute: toutes ces promeſſes ont eu déjà un premier accompliſſement dans le temps de l'Egliſe naiſſante, & dans la juſtification des pécheurs par le don de la foi & par la grace des ſacrements. Mais notre divin Sauveur continue d'opérer dans ſon Egliſe les mêmes merveilles en continuant d'opérer par ſa grace la juſtification des pécheurs: & cette Prophétie

aura un ſecond accompliſſement auſſi éclatant que le premier, lorſqu'à la fin des ſiecles il pardonnera à la nation Juive & à toute la multitude des prévaricateurs, ou même des infideles qu'il appellera de toutes les nations de la terre, & qu'il ſauvera par ſa grace.

REMARQUES SUR NAHUM.

I. Remarques ſur la Prophetie de Nahum. Témoignages de S. Jérôme.

LE titre de la Prophétie de Nahum annonce qu'elle a pour objet Ninive, dont elle prédit la ruine. Cette ville étoit la capitale des Aſſyriens, qui avoient ſubjugué Samarie & tout le royaume des dix tribus, & qui oſerent ſe répandre ſur les terres mêmes de Juda, & menacer pluſieurs fois Jéruſalem. Nahum leur prédit qu'ils tomberont eux-mêmes ſous la puiſſance d'un autre peuple, c'eſt-à-dire, des Chaldéens. S. Jérôme dès le Prologue de ſon Commentaire ſur ce Prophete, obſerve que le nom de *Ninive* ſignifie en Hébreu *la beauté*, dont l'idée ſe trouve renfermée dans le mot Grec qui ſignifie *le monde*; & il penſe que tout ce qui eſt dit ici de Ninive doit s'entendre figurément du monde : (*a*) *Sciendum autem eſt quoniam* Ninive *in noſtra lingua de Hebræo* ſpecioſam *ſonat* (*ſpecioſus autem mundus hìc dicitur : unde & apud Græcos* κόσμος *ab ornatu nomen accepit* :) *quidquid nunc adversùm Niniven dicitur, de mundo figuraliter prædiçari.* Ce qui lui donne lieu de conclure que cette Prophétie regarde particuliérement la fin des ſiecles, où le monde profane ſera condamné au grand jour du dernier jugement : (*b*) *De conſummatione itaque mundi, ſecundùm* ἀναγωγὴν, *ô Paula & Euſtochium, in conſolationem ſanctorum prophetia texitur : ut quæcumque in mundo vident, quaſi prætereuntia & caduca contemnant; & præparent ſe ad judicii diem, ubi ultor adversùs veros Aſſyrios futurus Dominus eſt.* Les Aſſyriens peuvent bien dans le ſens moral repréſenter en général le monde ; mais dans le ſens allégorique, ils peuvent repréſenter particuliérement les Romains, qui non-ſeulement ont ſubjugué les Juifs déſignés par la maiſon d'Iſraël, mais qui ont auſſi perſécuté l'Egliſe figurée par la maiſon de Juda; d'où il ſuit que la ruine de Ninive peut repréſenter particuliérement la ruine de Rome païenne. Les Aſſyriens, ſous un autre point de vue, peuvent auſſi repréſenter le ſymbole des Mahométans, & particuliérement des Turcs, qui non-ſeulement ont ſubjugué les Orientaux & ſpécialement les ſchiſmatiques Grecs repréſentés par les dix tribus ſchiſmatiques, mais qui ont encore plus d'une fois menacé les Occidentaux ; & la ruine de Ninive repréſenteroit peut-être la révolution future qui ſoumettra un jour les Turcs à une

(*a*) *Hier. Prol. in Nah. Tom. III. col.* 1559. = (*b*) *Ibid.*

autre nation qui ſera pour eux ce que les Chaldéens furent à l'égard des Aſſyriens.

H. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Ce Chapitre annonce les vengeances du Seigneur contre Ninive : & le dernier verſet y joint la délivrance de Juda. Mais les exemplaires Hébreux renvoient ce verſet au Chapitre ſuivant. S. Jérôme, dès le commencement de ſon Commentaire, porte ſes regards ſur les derniers temps : (*a*) Deus æmulator & ulciſcens Dominus. *Vox Prophetæ laudantis Deum : quòd de Aſſyriis populi ſui ſit ultus injuriam. Sive juxta altiorem intelligentiam : quòd audiat gemitum ſanctorum ſuorum, & in conſummatione mundi faciat adverſarios ſentire ſupplicia.* Il continue d'expliquer ſous ce point de vue tout ce Chapitre, enſorte qu'il y inſiſte particuliérement ſur les effets du dernier avénement de Jeſus-Chriſt : (*b*) *Poteſt & ſimpliciter accipi quòd in conſummatione mundi, cùm in majeſtate ſuâ Salvator venerit, & montes & colles, & orbis & terra, & cuncta moveantur. Si enim in paſſione ejus ſol fugit ; ſaxa ſciſſa ſunt ; terra contremuit ; multò magis in claritate ejus omnia turbabuntur. Sed & figuraliter montes & colles, ſublimes quique & potentes intelligendi ſunt, qui in adventu Domini proſternentur humi ; ac de ſolio ſuo depoſiti pavimento cohærebunt. Facies enim Domini ſuper facientes mala, ut perdat de terra memoriam eorum. Tunc & terra contremiſcet ; & orbis atque univerſitas faciem Domini formidabunt : hoc pro ſummo cruciatu pœnaque ducentia, quòd vultum ejus reſpicere non audebunt.* Il embraſſe dans le ſens littéral de cette Prophétie la défaite de Sennachérib & la ruine de Ninive ; & voici comment il explique le dernier verſet de ce Chapitre : (*c*) *Quod ergo dicit, tale eſt : O Juda, qui regnas in Jeruſalem, noli eſſe ſollicitus, interfecto hoſte tuo in templo Dei ſui : ecce venit tibi nuntius, montes, colleſque tranſcurrens ; & quaſi de ſublimi ſpecula procul nuncians Sennacherib mortuum, urbem ejus Imperio liberatam. Celebra feſta, redde vota pro nece inimici, quæ pollicitus es Deo : nequaquam ultra pertranſibit per te prævaricator & ἀνυπόστατος ; hoc enim interpretatur* Belial. *Totus interiit, id eſt, exercitus, & rex, & imperium Aſſyriorum penitùs conciderunt. Et hoc quidem juxta litteram. Cæterùm ſecundùm ἀναγωγὴν dicitur ad Eccleſiam, dicitur ad animas Dominum confitentes ; quia diabolus qui te priùs populabatur, & graviſſimo premebat jugo, in idolis & cum idolis quæ fabricatus fuerat, periit : celebra feſtivitates tuas, & redde Deo vota tua, canens cum Angelis jugiter : nequaquam enim ultrà per te tranſibit Belial, de quo dicit & Apoſtolus,* (*d*) Quæ communicatio Chriſti & Belial ? *quia ſubverſa Ninive totus interiit. Si quando graviſſima perſecutio fuerit, qualis ſub Valeriano & Decio, & Maximiano ; & Domini ultio apparuerit in adverſariis ejus, dicamus ad Eccleſiam :* Celebra, Juda,

(*a*) *Hier. in Nahum*, 1. *Tom. III. col.* 1559. = (*b*) *Ibid. col.* 1562. = (*c*) *Ibid. col.* 1567. = (*d*) 2. *Cor.* VI. 15.

feſtivitates

feſtivitates tuas, & redde vota tua, *&c.* Ainſi S. Jérôme vient ici à l'allégorie, & apperçoit que la ruine des Ninivites peut repréſenter celle des Romains perſécuteurs de l'Egliſe.

III. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE. II. Le Seigneur continue d'annoncer qu'il va prendre la défenſe de Jacob en détruiſant Ninive. S. Jérôme commence l'explication de ce Chapitre par l'aveu des difficultés qu'il y rencontre : (*a*) *Neceſſitate compellor quaſi inter ſaxa & ſcopulos imminente naufragio ; ſic inter hiſtoriam & allegoriam orationis meæ curſum flectere, & ne ſubitò impingat attendere : Siquidem juxta fabulas Poetarum : Dextrum Scylla latus, lævum implacata Charybdis, obſidet..... Certè in lectoris erit arbitrio cùm utrumque percurrerit, quid magis ſequi debeat, judicare.* En expliquant le ſens ſpirituel, il donne beaucoup au ſens moral ; & lorſqu'il touche le ſens allégorique, c'eſt relativement à la fin du monde : (*b*) *Sed quoniam ſemel Prophetiam contra Niniven de conſummatione mundi accepimus, meliùs eſt ut dicamus arma potentiæ diaboli tunc tolli ab hominibus, & miniſtros ejus fortes qui illudebant hominibus in igne.* Plus loin continuant de ſuivre cette allégorie, il dit : (*c*) *Quia verò ſecundùm ἀναγωγὴν, & in Jona, & in hoc Propheta, Niniven mundum iſtum interpretati ſumus : & juxta Joannem :* (*d*) Totus mundus in maligno poſitus eſt : *poſtquam mundus pertranſierit habitaculum beſtiarum, & in quo paſcebantur leones ; tunc admirantes exultanteſque dicemus : Ubi eſt habitaculum leonum, ad quod ivit leo diabolus, de quo loquitur & Petrus :* (*e*) Adverſarius veſter diabolus quaſi leo rugiens circuit quærens quem devoret : *Et catulus leonis Antichriſtus ; & omnes doctrinæ perverſæ, ſermo contrarius.* Audiſtis, *inquit Joannes*, (*f*) quia Antichriſtus veniet : nunc autem Antichriſti multi facti ſunt. *Tot enim Antichriſti ſunt, quot dogmata falſa.*

IV. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE III. Le Seigneur continue d'annoncer la ruine de Ninive, en lui propoſant l'exemple de No-Ammon, ville d'Egypte dont les habitants avoient été réduits en captivité. S. Jérôme continue de conſidérer dans Ninive l'image du monde : (*g*) *Si rationabiliter propter pulchritudinis nomen mundum intelleximus Niniven, rectè mundus qui in malo poſitus eſt, propter multitudinem ſagittariorum, & eorum qui velut gladiis homines linguis ſuis interficiunt, civitas ſanguinum dicta eſt.* Il vient à l'exemple pris de la déſolation de No-Ammon, appellée dans le Grec des Septante ſimplement *Ammon*, & dans ſa Verſion qui eſt notre Vulgate, *Alexandria.* La variété des exemplaires & des Verſions a répandu ici une obſcurité qui oblige S. Jérôme d'entrer dans une longue diſcuſſion. Nous en donnerons ſeulement un extrait. Il expoſe d'abord la variété de lecture & d'interprétation : (*h*) *Pro eo quod in Septuaginta legimus* Apta chordam, pars Ammon ; *& cateri Interpretes tranſtulerunt :*

(*a*) *Hier. in Nah.* II. *Tom. III. col.* 1568. = (*b*) *Ibid. col.* 1571. = (*c*) *Ibid. col.* 1574. = (*d*) 1. *Joan.* v. 19. = (*e*) 1. *Petr.* v. 8. = (*f*) 1. *Joan.* II. 18. = (*g*) *Hier. in Nah.* III. *Tom. III. col.* 1576. = (*h*) *Ibid. col.* 1580.

Numquid melior es ab Amon ? *Hebræus qui me in Scripturis eruditi, ſita legi poſſe aſſeruit* : Numquid melior es quàm No-Amon ; *& ait* No (*a*) *Hebraicè dici* Alexandriam ; *Amon autem* multitudinem *ſive* populos, *& eſſe ordinem lectionis* : *Numquid melior es ab Alexandria populoſa ſive populorum, quæ habitat in fluminibus ; aqua in circuitu ejus. Non quòd eo tempore Alexandria vocaretur ; quippe quæ longo poſt tempore ab Alexandro magno Macedone nomen accepit. Sed quia ſub nomine primo, id eſt No, ſemper Ægypti metropolis fuerit, & abundantiſſima populis. Denique & qui res geſtas Alexandri memoriæ tradiderunt, principem eam fuiſſe Ægypti autumant.* Il vient enſuite au ſens littéral de la Prophétie conſidérée ſuivant cette interprétation : (*b*) *Dicitur itaque ad Niniven : Numquid populoſior es, aut potentior Alexandriâ ? Et deſcribitur ſitus Alexandro..... Et hæc igitur quam meus, inquit Propheta, ſermo deſcribit, capietur à Rege Babylonio, & idem tuus atque illius vaſtator erit. Quæ Joſephus quoque Judaicæ ſcriptor hiſtoriæ in libris ſuis refert.* Il paſſe delà à la Verſion des Septante qui en diſant *pars Ammon*, ſemblent avoir eu en vue le pays des Ammonites ; il eſſaie d'expliquer la Prophétie ſous ce point de vue ; mais il montre les inconvénients de cette interprétation ; il en conclut que le texte du Prophete caractériſe beaucoup mieux Alexandrie, c'eſt-à-dire, la capitale de l'Egypte autrefois nommée *No*, & depuis *Alexandrie*. Il vient enſuite au ſens ſpirituel ; mais comme il le prend ordinairement de la Verſion des Septante, il revient encore ici aux Ammonites ; il y joint l'idée d'Alexandrie ; il donne beaucoup au ſens moral pris de la ſituation des peuples dont parle le Prophete : (*c*) *Quia verò Niniven & mundum iſtum interpretati ſumus, præcipitur ei ut aptet & componat chordas ſuas, & ſe ad lugubre carmen paret : pars enim filiorum Ammon, quæ multò melior fuerat quàm Ninive, & habitaverat ſuper flumina ; quia in errore deprehenſa eſt, pœnas eam ſui ſceleris pependiſſe. Ac primùm juxta hiſtoriam Alexandriæ dicendum, quòd Ammon interpretentur* populi, *& ſit ſenſus juxta leges allegoriæ : Conſidera populos Eccleſiæ quæ habitat ſuper omnes Prophetas, & habet doctores in circuitu ſuo, quorum de ventre manant flumina, cujus initium eſt mare.... Et hæc ergo ſi non ſe attenderit & omni diligentiâ cuſtodierit cor ſuum, captiva ducetur, & planget filios ſuos..... Et tu ergo, Ninive, homines videlicet infideles, homines mundo penitùs inhærentes, ſemies ſupplicia, & conſopieris calice meo, cùm illi quoque biberint qui de mea parte fuerant, & ſuo vitio corruerunt.* Plus loin en parlant de la difficulté de ce texte, il dit : (*d*) *Et dicemus ideò Scripturam ſanctam his difficultatibus eſſe contextam, & maximè Prophetas, qui ænigmatibus pleni ſunt, ut difficultatem ſenſuum, difficultas*

(*a*) Ce mot No qui eſt ici abſolument néceſſaire pour le ſens de la phraſe, a été omis dans l'édition des Bénédictins. = (*b*) *Ibid. col.* 1581. = (*c*) *Ibid. col.* 1582. = (*d*) *Ibid. col.* 1583.

quoque ſermonis involvat ; ut non facilè pateat ſanctum canibus, & margaritæ porcis, & profanis ſancta ſanctorum. Le texte le ramene à ce qui concerne la ruine de Ninive ; & il continue d'en rechercher le ſens ſpirituel en donnant beaucoup au ſens moral, qui étoit preſque le ſeul qu'il pût ſuivre de ſon temps, parce que les événements qui pouvoient ſervir à développer le ſens allégorique n'étoient point encore accomplis. Il avoit cependant déjà aſſez bien apperçu, comme nous l'avons fait remarquer, que les Aſſyriens oppreſſeurs des Iſraélites, pouvoient repréſenter particuliérement les Romains perſécuteurs des Chrétiens. Mais il mourut avant les grands coups qui tomberent ſur Rome, & qui rendirent ſa ruine ſemblable à celle de Ninive. S'il eût conſidéré ſous ce point de vue le texte de ce Chapitre, il auroit pu appercevoir que comme la ruine de No-Ammon fut un exemple pour Ninive ; de même la ruine de Carthage fut un exemple pour Rome. Carthage eſt détruite ; Rome aura le même ſort ; ce fut la réflexion de Scipion même qui fut le vainqueur de Carthage. Mais les Aſſyriens qui ont ſubjugué les dix tribus ſchiſmatiques, peuvent encore repréſenter les Turcs qui ont ſubjugué les ſchiſmatiques Grecs ; & ſous ce point de vue, la ruine de Rome païenne pourroit être un exemple pour Conſtantinople même, comme No-Ammon fut un exemple pour Ninive, comme Carthage fut un exemple pour Rome.

REMARQUES SUR HABACUC.

I. Remarques ſur la Prophétie d'Habacuc. Témoignages de S. Jérôme.

SAINT Jérôme obſerve très-bien dans le Prologue de ſon Commentaire ſur Habacuc, le rapport qui ſe trouve entre ce Prophete & celui qui le précede dans nos Bibles. Nahum prophétiſe contre Ninive & contre les Aſſyriens qui ont ſubjugué les dix tribus & Samarie. Habacuc, contre Nabuchodonoſor & contre les Babyloniens qui ont ſubjugué Juda & Jéruſalem. (a) *Illud diſce, Prophetiam eſſe contra Babylonem, & Nabuchodonoſor Regem Chaldæorum : ut quomodo prior Propheta Nahum quem Habacuc ſequitur, vaticinium habuit contra Niniven & Aſſyrios qui vaſtaverunt decem tribus, quæ vocabantur Iſrael, ita Habacuc Prophetiam habeat adversùs Babylonem & Nabuchodonoſor, à quibus Juda & Jeruſalem, Templumque ſubverſa ſunt.* Mais il eſt remarquable qu'il ne propoſe ce premier ſens que comme un degré, comme une échelle qui doit nous ſervir à nous élever vers un ſens plus ſublime : *Quia ſemel à me violenter exigis, ut quaſi gradus quoſdam & ſcalas ad altiora nitenti, hiſtoriam tibi interpreter.* Mais dans ce

(a) *Hier. Prol. Explan. in Nah. col.* 1591.

Prologue, il ne s'éleve point au deſſus de ce premier ſens ; il ſe réſerve de le faire dans ſon Commentaire.

II. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Le Prophete gémit ſur les iniquités des enfants de Juda. Il annonce les vengeances que Dieu exercera ſur eux par les armes des Chaldéens. Il prédit la puiſſance de Nabuchodonoſor & ſon abaiſſement. Il s'afflige du ſuccès que Dieu accorde aux ennemis de ſon peuple. S. Jérôme commence ſon Commentaire en paſſant de la lettre au ſens moral : (a) *Communis ad Deum querela ſanctorum eſt, quare contra eos injuſtum judicium fiat ; & innoxium in perſecutionibus ſanguinem fundant ; ac ſi quando ante tribunal ſteterint judicum ſecularium, judex acceptis muneribus, condemnet inſontem & reum liberet. Quod quidem non ſolùm de judicibus ſeculi, ſed interdùm de Eccleſiarum quoque principibus dici poteſt, quòd propter munera lacerent legem, & non perducant uſque ad finem judicium ; & impius prævaleat adversùs juſtum ; (ac) magis in judicio peccatum divitis, quàm pauperis veritas defendatur.* Lorſqu'il vient aux Chaldéens expreſſément nommés par le Prophete, il les conſidere comme l'image des démons & des méchants qui ſervent d'inſtruments à la juſtice de Dieu : (b) *Nunc veniamus ad Septuaginta (Interpretes) ut præpoſitis ſingulis ſententiis, interpretationem allegoricam coaptemus. Ecce ego ſuſcitabo Chaldæos, gentem amaram & velocem, quæ ambulat ſuper latitudinem terræ, ut poſſideat tabernacula non ſua. Comminatur Deus adversùm contemptores & calumniantes providentiam ſuam ſuſcitaturum ſe Chaldæos, qui interpretantur* quaſi dæmonia ; *vel Angelos peſſimos ſignificans qui miniſtrant furoris ejus & iræ, & tribulationi quam infert in peccatores ; vel animas hominum peſſimorum, per quas merentes cruciat.* Ce qui ſelon la Vulgate paroît regarder l'abaiſſement de Nabuchodonoſor, n'eſt pas pris en ce ſens dans la Verſion des Septante. Delà vient que S. Jérôme ne cherche point quel pourroit être le ſens myſtérieux de ce trait prophétique. Il obſerve ſeulement que le ſens ſpirituel qu'il tire ici de la Verſion des Septante paroît fort différent de celui que préſente le texte Hébreu relativement à l'hiſtoire : (c) *Cernitis quàm confragoſa loca ſint, & adverſa hiſtoriæ veritati : & quomodo ea quæ ſecundùm litteram ſuper Chaldæis interpretati ſumus, nunc juxta tropologiam videantur ſonare clementiam & libertatem eorum qui de Chaldæorum manibus evaſerint. Hiſtoria ſtricta eſt, & evagandi non habet facultatem : tropologia libera, & his tantum legibus circumſcripta, ut pietatem ſequatur intelligentiæ ſermoniſque contextum, nec in rebus multùm inter ſe contrariis violenta ſit copulandis.* Il continue de conſidérer dans les Chaldéens l'image des démons & des méchants, entre leſquels il diſtingue particuliérement les

(a) *Hier. in Habac. 1. Tom. III. col.* 1594. = (b) *Ibid. col.* 1597. = (c) *Ibid. col.* 1598.

Hérétiques : (a) *Poteſt autem & de Hæreticorum accipi perverſa multiplicique doctrina, quòd & ipſi hamo ſuo, & rete ſuo, & ſagenis ſuis plurimos piſces capiant, & multa reptilia comprehendant ; & idcircò lætentur, & ſermonem ſuum quo decipere & perſuadere poterunt, quaſi deum adorent ; & illum colant, illum expoliant : ipſi omni arte deſerviant, per quem ſciant à ſe tantas victimas interfectas, & tantos potentium atque ſanctorum eſſe deceptos, quos pinguem partem & electas eſcas Scripturæ nunc nominat.*

III. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Le Seigneur répond aux plaintes du Prophete en lui annonçant la ruine de la Monarchie des Chaldéens : mais de maniere que le ſens ſpirituel nous conduit à la fin des ſiecles comme le remarque S. Jérôme : (b) *Ipſa autem viſio de qua tibi dixi : Scribe viſionem, & manifeſta in buxo, ut poſſit perſequi qui legit, adhuc in tempore conſtituto eſt, de quo Salvator ait* : (c) Tempore acceptabili exaudivi te, & in die ſalutis auxiliatus ſum tibi. *Et orietur in conſummatione mundi, & in extremâ diei horâ, de qua loquitur Joannes.* (d) Filioli, nunc hora noviſſima eſt : *& non fruſtrà veniet : ſalvabit enim multos, & cum reliquiis Iſraelitici populi multitudinem gentium congregabit. Quòd ſi paululùm ſe ſubtraxerit, & votis tuis, ô lector, qui legere juberis in buxo, & in tabulis quas Propheta deſcripſit, venire tardiùs viſio cœperit, expecta eam : quia veniens veniet, & non tardabit. Si autem dubitaverit fides tua, & putaveris non evenire quod ſpondeo, habebis pro grandi pœna, quòd meæ animæ diſplicabis. Juſtus autem qui credit verbis meis, & de his non ambigit quæ polliceor, habebit præmium vitam ſempiternam. Nec ſtatim debeo arguere vel in te interficiendo, vel in illo vivificando, quòd apud me acceptio perſonarum ſit : quia ipſe vivificationis ſuæ cauſa eſt, qui ex fide ſua vivit ; ſicut tu ex eo quòd te ſubtraxiſti & credere noluiſti, diſplicuiſti animæ meæ. Manifeſtè autem in his de adventu Chriſti Prophetia eſt. Unde & propoſita quæſtio ſolvitur, quòd donec ille veniat, iniquitas dominetur in mundo, & judicium non perveniat ad finem ; & verus Nabuchodonoſor capiat rete ſuo & ſagenâ homines quaſi piſciculos, & rationabile animal quaſi reptile, non habens principem.* Plus loin S. Jérôme continuant de rapporter cette Prophétie à la conſommation des ſiecles, s'exprime ainſi : (e) *Diſcutiamus & Septuaginta (Interpretum ſenſum.) Omnia quæ de Babylone & Nabuchodonoſor diximus, referri poſſunt ad mundum iſtum, & ad diabolum, qui verè arrogans & ſuperbus, & aliquid eſſe ſe credens, nihil perducit ad finem. Siquidem conatus ejus & omnis labor habebit interitum ; qui in ſimilitudinem inferni & mortis non ſaturatur occiſis, & omnium gentium deceptione lætatur, & ad ſe populos congregat. Qui cùm*

(a) *Ibid. col.* 1602. = (b) *Hier. in Habac.* II. *Tom. III. col.* 1605. = (c) *Iſaïæ* XLIX. 8. = (d) 1. *Joan.* II. 18. = (e) *Loco cit. col.* 1607.

dum viderint miſſum in abyſſum & tartaro traditum, ea quæ Prophetis parabolicè & αἰνιγματωδῶς legerant, videntes eſſe completa; & interpretantes ſuper eo conſonâ voce memorabunt: Væ diabolo qui multiplicavit ſibi non ſua: væ perdici, quæ congregavit quæ non peperit. Delà il paſſe à l'Antechriſt: (a) *Poteſt autem hoc ipſum & de Antichriſto interpretari, qui in tantum erit arrogans & ſuperbus, ut in Templo Dei ſiſſurus ſit faciens ſe Deum: & quaſi infirmus & mors tantos interficiet, & ad ſe congregabit; ut ſi fieri poſſit, decipiat etiam electos Dei. Congregabit quoque ad ſe omnes, & univerſos populos in ſuum ducet errorem. Qui cùm poſteà interfectum illùm ſpiritu oris Chriſti viderint, intelligent vera eſſe quæ de eo ante prædicta ſunt; & dicent omnia quæ ſequuntur eâdem intelligentiâ quâ expoſuimus ſuper diabolum. Quòd autem dicit*: Exſpoliabunt te omnes reliqui populi propter ſanguinem hominum, & impietatem terræ, & civitatis, & omnium habitantium in ea, *reliquos populos ſanctos intelligamus qui Antichriſto non ſervierunt: à quibus exſpoliabitur impius propter impietatem quam exercuit in univerſam terram; & vaſtationem civitatis Eccleſiæ, & perſecutionem omnium qui habitaverunt in eâ. Tanta enim vaſtitas & tanta impietas in fine rerum, Antichriſto ſæviente, graſſabitur in Eccleſiis, & multiplicatâ iniquitate multorum in tantum refrigeſcet charitas, ut Dominus qui cordis arcana cognoſcit, & quod futurum eſt non ignorat, dixerit:* (b) Putas, veniens Filius hominis inveniet fidem ſuper terram? Delà enfin il paſſe encore à un autre ſens qui regarde en général les Hérétiques: (c) *Poſſumus quoque ſecundùm Joannem Apoſtolum qui ſcribit:* (d) Sicut audiſtis quia Antichriſtus veniet; nunc autem Antichriſti multi ſunt: unde & cognoſcimus quoniam noviſſima hora eſt, *omnes Hæreticos, & univerſum dogma perverſùm arrogantium ſibi ſcientiam, & ſimplicitatem Eccleſiæ contemnentium, qui nihil perducunt ad finem, ſed delectantur mortibus plurimorum, arrogantes & ſuperbos dicere: & totam continentiam capituli ſuper eorum intelligentiam temperare, qui verè multiplicant ſibi non ſua; & quaſi graviſſimum lutum, & ponderoſam torquem quâ pertrahantur ad pœnas ſibi congregantes, ſpoliant gentes multas, & effundunt ſanguinem hominum, & impietatem exercent in Eccleſiam & in omnes habitatores ejus. Sed reliqui populi, Eccleſiaſtici videlicet viri, qui non fuerint eorum errore decepti, ſubitò conſurgent & evigilabunt, quaſi de gravi ſomno, & mordebunt eos, & inſidiabuntur illis, & habebunt eos in prædam.* S. Jérôme continue de ſuivre dans le ſens ſpirituel ces trois points de vue: (e) *Pollicentur & diabolus & antichriſtus & hæretici eos qui ſuum dogma ſuſcipiant, fore in cœleſtibus poſſeſſuros regna cœlorum, gehennæ incendia non ſenſuros. Et cùm hæc repromiſerint, conſilium ip-*

(a) *Ibid.* = (b) *Luc.* XVIII. 8. = (c) *Loco cit. col.* 1608. = (d) 1. *Joan.* II. 18. = (e) *Loco cit. col.* 1609.

ſorum ad perfectum venire non poterit ; ſed erit conſilium confuſionis & ignominiæ domûs eorum, poſtquam quæ fuerant repromiſſa, falſa ipſe rerum finis oſtenderit ; cùm probabitur confuſionis eſſe conſilium, non ſalutis. Plus loin encore en réuniſſant les trois ſens : (*a*) *Perſpicuum eſt, quòd & diabolus, & Antichriſtus & hæreticorum perverſa doctrina ædificent civitatem in ſanguinibus, id eſt, Eccleſiam ſuam in eorum quos deceperunt interitu, & præparent urbem in iniquitatibus, loquentes contra Deum iniquitatem, & ponentes in excelſo os ſuum. Quod cùm fecerint, manifeſtè oſtenditur, quia ex ſemetipſis ædificent civitatem in ſanguinibus, & præparent eam in iniquitatibus.* Il continue de ſuivre cette triple allégorie : (*b*) *Væ tibi, diabole, ſive antichriſto, vel hæreticorum dogma perverſum, qui doctrinis tuis & poſitione turbida inebrias populos deceptorum, & ſubvertis priorem fidem, dans eis potionem, non de Siloa, non de Jordane, non de fontibus Iſrael, ſed de torrente Cedron, & de flumine Ægypti... O diabole,* (*c*) *ô dogma perverſum, ô hæretice, qui te putabas calicem eſſe aureum quo inebriantur omnes gentes ut viderent ſpeluncas & ſecreta tua, pro gloriæ magnitudine, replere ſaturitate ignominiæ, & reputare in vas fictile, opera manuum figuli ; bibe & tu de calice Domini.* Peut-être qu'au lieu de *ô hæretice*, il faudroit lire *ô Antichriſte*, pour ſoutenir mieux le parallele des trois points de vue. Plus loin il explique la différence que l'on peut remarquer entre ces expreſſions *ſculptile* & *conflatile* dans le ſens ſpirituel : (*d*) *Sculptile & conflatile reor dogmata eſſe perverſa, quæ ab his à quibus facta ſunt adorantur : Vide Arium ſculpſiſſe ſibi idolum creaturæ, & adoraſſe quod ſculpſit. Cerne Eunomium conflaſſe imaginem falſam, & conflationi ſuæ curvare cervicem... Nihil eis proderit ſculptura & conflatio ſua. Sculptura quæ refertur ad lapides, in his dogmatibus intelligitur, quæ ſtultitiam primâ fronte demonſtrant : conflatio eſt ibi ubi aliqua videtur eſſe ratio ſapientiæ ſæcularis, & veluti quodam auro, ita diſciplinis Philoſophorum, & ſplendore eloquentiæ idolum conflatum eſt. Nihil ergo proderit figmentum furori ſuo.* Ce que Saint Jérôme applique à l'Antechriſt pourroit s'appliquer à l'Empire Antichrétien, dont Mahomet a jetté les premiers fondements, & qui ſemblable à celui des Aſſyriens, ſe confondra vers la fin des temps avec un autre Empire également ennemi de Jeſus-Chriſt, comme l'Empire des Aſſyriens ſe confondit avec l'Empire des Chaldéens : enſorte que la ruine des Chaldéens & des peuples infideles qui leur étoient unis, eſt l'image de la ruine de tous ceux qui dans ces derniers temps ſe feront déclarés ennemis de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe : & c'eſt ainſi que cette Prophétie nous conduit juſqu'au grand & terrible jour du dernier avénement de Jeſus-

(*a*) *Ibid. col.* 1611. = (*b*) *Ibid. col.* 1613. = (*c*) *Ibid. col.* 1614. = (*d*) *Ibid. col.* 1615.

ſus-Chriſt, lorſqu'il viendra dans ſa gloire délivrer ſon Egliſe, récompenſer les Saints, & exterminer ceux qui auront corrompu la terre.

IV. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE III. Ce Chapitre contient un Cantique myſtérieux, qui au milieu des ſombres nuages qui le couvrent, offre cependant de grands traits de lumieres. Premierement il eſt aſſez viſiblement compoſé de deux parties bien diſtinguées : dans la premiere, le Prophete ſe rappelle les merveilles que le Seigneur a faites autrefois en faveur de ſon peuple : dans la ſeconde, il s'afflige à la vue de la déſolation terrible qui menace ſon peuple, & il ſe conſole dans l'attente du ſecours admirable que Dieu accordera à ſon peuple. La premiere partie, ſelon la lettre, regarde les merveilles de la ſortie d'Egypte; la ſeconde, les malheurs de la captivité de Babylone & la délivrance qui y ſuccédera. Mais un autre trait de lumiere, c'eſt celui qui au milieu de ce Cantique nous découvre, ſelon la remarque de S. Jérôme, une des plus manifeſtes Prophéties touchant Jeſus-Chriſt : (a) *Manifeſtiſſimam de Chriſto Prophetiam* : c'eſt ainſi qu'il en parle dès le Prologue du Livre qui contient l'explication de ce Cantique. Ce trait lumineux ſe répand ſur tout le Cantique, de maniere que dès le commencement, S. Jérôme y découvre le myſtere de l'Incarnation & de la manifeſtation du Fils de Dieu. Il y a dans ce Cantique beaucoup de difficultés pour le ſens même grammatical, & dès le commencement la Verſion des Septante préſente un ſens fort différent de celui qu'offre notre Vulgate : S. Jérôme ſelon ſa coutume explique le texte ſelon l'Hébreu & ſelon les Septante. Il poſe donc d'abord la Verſion faite ſur l'Hébreu : *Domine, audivi auditionem tuam, & timui : Domine, opus tuum in medio annorum vivifica illud;* & enſuite l'ancienne Verſion Latine faite ſur le Grec des Septante : *Domine, audivi auditum tuum; & timui; Domine, conſideravi opera tua, & obſtupui, in medio duorum animalium cognoſceris.* Il fait ſur cela beaucoup de remarques; & voici le précis de ſon explication ſelon les deux Verſions : (b) Domine, audivi auditionem tuam, & timui : *audivi, inquit, pœnas quas Nabuchodonoſor & diabolo præparaſti;.... & ſicut timore perterritus ſum, quòd draco magnus tantis vulneribus confodiendus ſit; ſic deprecor, Domine, ut quod promiſiſti expleas, & finito tempore reddas Chriſtum tuum. Tu enim dixiſti : quia adhuc viſus procul & apparebit in fine, & non mentietur, vivifica ergo quod pollicitus es, hoc eſt, tuum imple promiſſum : non moriatur irritus ſermo tuus, ſed opere completur. Quod quidem juxta nos, & de reſurrectione Salvatoris intelligi poteſt : ut ille qui pro nobis mortuus eſt, conſurgat à mortuis & vivificetur. Juxta autem Septuaginta multò aliter eſt ſenſus.... Domine, audivi in Scripturis ſer-*

(a) *Hier. in Prologo l. 11. in Habacuc.* (b) *Hier. in Hab. III. Tom. III. col.* 1619.

monem

monem tuum, & timui dante te mihi auriculam.... & opera tua diligentiùs contemplatus.... ex creaturis intellexi Creatorem, & per singula quæ fecisti, & quæ quotidie operaris in universo mundo, totus obstupui.... vel certè admiratione turbatus, in laudes tuas trepidus erumpo, dicens: In medio duorum animalium cognoscêris. Il rassemble ici diverses interprétations de cette parole, & il dit : (*a*) *Porrò simplex interpretatio, & opinio vulgi de Salvatore intelligit : quod inter duos latrones crucifixus agnitus sit. Qui autem meliùs, hoc dicunt quòd in prima Ecclesia quæ de circumcisione fuit, & de præputio congregata, duobus populis se hinc inde cingentibus intellectus sit Salvator & creditus.* Le saint Docteur continue d'appliquer ce Cantique à l'œuvre de la rédemption des hommes par Jesus-Christ : nous ne pouvons ici le suivre dans ce détail : mais du moins nous devons nous arrêter sur cette parole : *Egressus es in salutem populi tui, in salutem cum Christo tuo : percussisti caput de domo impii ; denudasti fundamentum usque ad collum. Semper.* C'est ainsi qu'il traduit l'Hébreu, & voici comment il l'explique : (*b*) *Quando ergo populi tui vindicabis injuriam, terrena regna calcabis, & omnes gentes admirari facies, quia egressus es in salutem populi tui, & venisti ad eos cum Christo tuo : licèt in Hebraico scriptum sit :* Egressus es in salutem populi tui cum Jesu Christo tuo : *sive* cum Salvatore tuo : *Jesus enim* Salvator *interpretatur Veniente autem Jesu Christo Filio tuo, percussisti antichristum de domo impii, hoc est in hoc seculo quod in maligno positum est : sive ipsum diabolum percussisti, qui impietatis caput est, & denudasti fundamentum ejus usque ad collum, id est, abscondita ejus aperta fecisti, non ad breve tempus, sed in perpetuum : hoc enim significat* (vox Hebraica) SELA, *id est*, semper. Il vient ensuite à la Version des Septante, qui offre un sens fort différent : *Egressus es in salutem populi tui, ut salvares Christos tuos* : c'est ce qu'exprimoit l'ancienne Version Latine faite sur le Grec des Septante : sur quoi S. Jérôme dit : (*c*) *Primùm videamus quot sunt genera Christorum, & postea tractabimus quomodo egressus sit Dominus in salutem Christorum suorum.* Il observe que le nom de *Christ* dans l'ancien testament est donné aux Patriarches mêmes ; que l'onction se donnoit aux Prêtres, aux Rois, aux Prophetes ; qu'il y a aussi une onction spirituelle selon laquelle notre Sauveur même a été oint ; que nous participons tous à cette onction par le baptême ; qu'il y a même dans la Loi de Moyse une onction des lépreux dans la cérémonie de leur purification ; ce qui est encore une image de l'onction spirituelle réparée par la pénitence, ensorte que nous sommes tous du nombre de ces oints que Dieu sauve : (*d*) *In horum igitur Christorum salutem egressus est Deus de loco suo ; sicut &*

(*a*) *Ibid. col.* 1620. = (*b*) *Ibid. col.* 1629. = (*c*) *Ibid. col.* 1632. = (*d*) *Ibid. col.* 1633.

Michæas loquitur : (a) Et egredietur de loco ſuo ut ſalvet. *Quia enim hi qui indigebant ſalute ad eum intrare noluerunt, ipſe egreſſus eſt de majeſtate ſua & de loco ſuo, ut eos qui foris erant duceret in terram manſuetorum regionemque viventium, de qua Adam fuerat expulſus ; de qua egreſſus Cain inhabitavit in terra Naid.* Mais après avoir ainſi expliqué la Verſion des Septante, il revient au ſens de l'Hébreu en diſant : (b) *Sciendum autem ut ſuprà diximus, quod ubi poſuerunt Septuaginta plurali numero*, ut ſalvares Chriſtos tuos, *ibi eſſe in Hebræo* LAJESUA ETH MESSIACH, *quod Aquila tranſtulit*, in ſalutem cum Chriſto tuo : *non quòd Deus egreſſus ſit, ut ſalvaret populum, & ſalvaret Chriſtum ſuum ; ſed quòd in ſalutem populi venerit cum Chriſto ſuo, juxta illud Evangelii* : (c) Pater in me, & ego in Patre ; & Pater in me manens ipſe facit opera ſua. *Sed & quinta Editio ſimiliter tranſtulit* : Egreſſus es in ſalutem populi tui, in ſalutem cum Chriſto tuo. *Theodotio autem verè quaſi pauper & Ebionita : ſed & Symmachus ejuſdem dogmatis pauperem ſenſum ſecuti, Judaicè tranſtulerunt* : Egreſſus es in ſalutem populi tui, ut ſalvares Chriſtum tuum ; & Egreſſus es ſalvare populum tuum, ſalvare Chriſtum tuum. *Rem incredibilem dicturus ſum, ſed tamen veram. Iſti ſemichriſtiani Judaicè tranſtulerunt : & Judæus Aquila interpretatus eſt, ut Chriſtianus. Sexta Editio prodens manifeſtiſſimè ſacramentum, ita vertit ex Hebræo* : Egreſſus es, ut ſalvares populum tuum per Jeſum Chriſtum tuum : *quod Grecè dicitur* ἐξῆλθες τὸν σῶσαι τὸν λαόν σου διὰ Ἰησοῦ χριστόν σου. *Cui ſenſui poteſt illud adaptari : quòd egreſſus ſit Pater cum Filio de templo & de cæremoniis Judæorum, dicens* : (d) Relinquetur vobis domus veſtra deſerta ; *& venerit ad ſalutem gentium, ut ſalvaret credentes per Jeſum Chriſtum filium ſuum.* Lorſqu'il vient enſuite aux derniers verſets où le Prophete dépeint une déſolation extrême, il en fait d'abord l'application à ce qui eſt arrivé chez les Juifs au temps du premier avénement de Jeſus-Chriſt ; enſuite il ajoute : (e) *Si autem voluerimus de conſummatione mundi accipere, ſic exponendum eſt : quomodo in Exodo quando percuſſa eſt Ægyptus, & percuſſit Deus vineas eorum & ficus eorum, & occidit primitiva hominum & jumentorum in grandine, & Ægyptias fruges, bruchus, locuſtaque conſumſit ficus in Ægypto non attulit fructum ; nec erant genimina in vineis eorum, mentiebatur (ſicubi tamen poterat reperiri in Ægypto) opus olivæ, & campi eorum non dabant eſcas ; & deficiebant, eo quòd non haberent cibos pecora eorum ; & non erant boves in præſepibus : populus autem Iſrael exultabat in Domino, & gaudebat in Deo ſalutari ſuo : ſic in conſummatione mundi, quando multiplicatâ iniquitate, refrixerit caritas ; & ficus non attulerit*

(a) *Mich.* I. 3. = (b) *Loco citato.* = (c) *Joan.* XIV. 10. = (d) *Luc.* XIII. 35. = (e) *Loco citato, col.* 1641.

fructus, & vineæ non habuerint uvas, & mentitum fuerit opus olivæ, & campi non germinaverint cibos, & cætera quæ ſequuntur : tunc quicumque juſtus & electione Dei dignus fuerit inventus, loquetur exultans : Ego autem in Domino exultabo ; gaudebo in Deo ſalutari meo : Dominus Deus fortitudo mea.

V. Remarques ſur le ℣. 13. Faut-il traduire *in ſalutem cum Chriſto tuo*, ou *ad ſalutem unctorum tuorum* ? Le nom de *Chriſt* doit-il être lu ici au ſingulier ou au pluriel ? Juſtification du ſens de la Vulgate. Quel eſt le Chriſt dont parle ici le Prophete ? eſt-ce Moyſe ou Jeſus-Chriſt ?

Il eſt remarquable qu'au ℣. 13. où nous liſons : *Egreſſus es in ſalutem populi tui, in ſalutem cum Chriſto tuo :* & où l'ancienne Vulgate portoit : *ut ſalvares Chriſtos tuos* : l'édition Romaine de la Verſion des Septante porte aujourd'hui, *ut ſalvares Chriſtum tuum.* Le P. Houbigant, qui dans tout ce Cantique ne conſidere que le ſens immédiat relatif aux Juifs du temps du Prophete, obſerve qu'on lit ici dans le Manuſcrit Alexandrin, τοὺς χριστούς σου, *unctos tuos ;* & qu'un autre Interprete dans les Hexaples dit auſſi, τοὺς ἐκλεκτούς σου : ce qui ſuppoſe qu'au lieu de MSIKC, *Chriſtum tuum*, on a lu MSIKIC, *Chriſtos tuos* : & il préfere cette lecture comme conforme à l'expreſſion du Pſaume CIV. *Nolite tangere Chriſtos meos.* Le P. Houbigant traduit donc ainſi ce verſet : *Tu egreſſus es ad ſalutem populi tui, ad ſalutem unctorum tuorum.* Mais outre que cette Verſion ſubſtitue dans ces deux derniers mots le pluriel au lieu du ſingulier, elle ſuppoſe dans le texte un parallele qui n'y eſt pas : le texte met bien dans les deux membres *ad ſalutem ;* mais le texte qui met dans le premier *populi tui*, ne met point dans le ſecond *unctorum tuorum*, mais *cum uncto tuo*, c'eſt-à-dire, *cum Chriſto tuo*, ainſi que l'exprime notre Vulgate & la Verſion Grecque d'Aquila. Si le texte pouvoit ſignifier *ut ſalvares*, ou *ſalvare*, on pourroit traduire avec Théodotion, *ut ſalvares Chriſtum tuum*, ou avec Symmaque, *ſalvare Chriſtum tuum ;* parce qu'alors la particule qui ſe trouve dans le texte, pourroit marquer l'accuſatif ; & ſi le texte portoit le pluriel, on pourroit traduire, *ut ſalvares Chriſtos tuos*, comme l'exprime l'ancienne Vulgate d'après le Grec des Septante. Mais le texte portant également dans les deux membres *ad ſalutem ;* la particule que ces Interpretes ont priſe pour la marque de l'accuſatif, doit ici ſignifier *cum*, ainſi que l'exprime Aquila, & S. Jérôme dans notre Vulgate ; & puiſque ces trois anciens Interpretes, Aquila, Symmaque & Théodotion, s'accordent pour le nombre ſingulier du mot qui ſignifie *Chriſt*, il faut donc traduire avec Aquila & avec S. Jérôme, *in ſalutem cum Chriſto tuo.* Dans un premier ſens, on pourroit dire que ce *Chriſt* eſt Moyſe dont Dieu ſe ſervit pour ſauver ſon peuple, c'eſt-à-dire, pour retirer ſon peuple de l'Egypte. Car quoique Moyſe n'ait reçu aucune onction ſenſible qui lui ait acquis le nom de *Chriſt*, on peut dire que du moins ce nom peut lui convenir comme aux ſaints Patriarches, parce que comme eux il fut intérieurement oint de l'Eſprit de Dieu. Mais ce nom déſigne bien plus particuliérement Jeſus-Chriſt, qui a reçu la plénitude de cette onction divine, & qui eſt ainſi *l'Oint* & *le Chriſt*

du Seigneur par excellence. Il eſt donc bien important de ne point changer ici l'expreſſion d'une Prophétie qui le caractériſe ſi manifeſtement. On a vu combien S. Jérôme préfere cette lecture & cette interprétation à toutes les autres.

REMARQUES SUR SOPHONIE.

I. Remarques ſur la Prophétie de Sophonie. Témoignages de S. Jérôme.

LA Prophétie de Sophonie, quoique très-courte, embraſſe pluſieurs grands objets : les vengeances du Seigneur ſur Jéruſalem & Juda, ſur les Philiſtins, les Moabites, les Ammonites, les Ethiopiens & les Aſſyriens ; la réunion, la délivrance & le rétabliſſement des deux maiſons d'Iſraël & de Juda. S. Jérôme, dans l'explication de ce Prophete, ſe croit obligé de ſuivre ſa coutume qui eſt d'expoſer d'abord le ſens relatif à l'hiſtoire des Juifs, & de traiter enſuite des ſens plus élevés couverts ſous l'ombre de ces nuages : (*a*) *Debemus conſuetudinem noſtram ſequentes primùm hiſtoriam texere ; & poſteà de ſublimioribus diſputare.* Voilà notre modele : ſuivons-le.

II. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Ce Chapitre contient uniquement les menaces & les reproches du Seigneur contre Juda & Jéruſalem. Ces menaces eurent leur effet ſous le regne de Nabuchodonoſor. S. Jérôme nous tranſporte delà à la fin du monde pour y voir un ſecond accompliſſement des mêmes menaces : (*b*) *Sed & de conſummatione mundi idipſum accipere poſſumus, quòd & homines, & pecora, & volatilia, & piſces maris & univerſa deficient,* (ou *deficiant,*) *& infirmentur impii, & tollatur iniquitas à facie terræ.* Et plus loin il ajoute : (*c*) *Propter Dominum qui de tribu Juda ortus eſt, & propter Jeruſalem in qua regnavit Judas, hoc eſt Dominus atque Salvator, dicamus quando multiplicata fuerit iniquitas, & refrixerit charitas multorum, & veniente Domino, rara fides apparuerit in terra, in tantùm ut tententur etiam electi Dei ; tunc extendere Dominum ad ſupplicia peccatorum manum ſuam ſuper Judam, qui ſibi videtur nomen Domini confiteri ; & ſuper Jeruſalem, Eccleſiam quæ ex pace ſortita vocabulum eſt.* Il vient cependant enſuite au premier avénement de Jeſus-Chriſt : (*d*) *Quidam de noſtris, diem Domini & hoſtiam ejus, & ſanctificationem vocatorum in adventu Salvatoris intelligunt, quando immolatus eſt Agnus, & ſanguine ejus ſanctificati ſunt Apoſtoli, & cæteri qui per eos vocati ſunt.* Ce qui lui donne lieu de réunir enſuite les deux ſens. Ainſi plus loin il dit : (*e*) *Sed quia ſemel & Tropologicè exponere cœpimus : Viſitabit Dominus in adventu & paſſione Salvatoris, id eſt, in die hoſtiæ Filii ſui ſuper Pontifices & Sacerdotes populi Judaici & ſuper*

(*a*) *Hier. in Sophon.* 1. *Tom. III. col.* 1644. = (*b*) *Ibid. col.* 1645. = (*c*) *Ibid. col.* 1647. = (*d*) *Ibid. col.* 1648. = (*e*) *Ibid. col.* 1649.

domum regiam. Uſque ad illud enim tempus perſeveraverunt reges Judæ de ſtirpe David, ſecundùm prophetiam Jacob..... (*a*) *Poſt hoſtiam enim* (ou peut-être, *autem*) *Domini ablatum eſt regnum à Judæis.* Et enſuite il ajoute : (*b*) *Hoc intellectum ſit in primo Salvatoris adventu : quia autem de conſummatione mundi & die judicii, quem omnes diem interpretantur Domini ſemel expoſuimus : Scire debemus, quòd illo tempore viſitet Dominus ſuper principes & ſuper paſtores, qui lac de ovibus comedunt, lanaſque tondentes non curant de contritione gregis.* Il continue de ſuivre ces deux ſens, en remarquant les principaux traits qui y conviennent.

III. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Ce Chapitre embraſſe diverſes Prophéties concernant les Juifs, les Philiſtins, les Moabites, les Ammonites, les Ethiopiens & les Aſſyriens : la ruine de Ninive y eſt annoncée. S. Jérôme continue d'appliquer aux Chrétiens ce qui eſt dit aux Juifs : (*c*) *Generaliter tota multitudo credentium & eorum qui Dei populus nuncupatur, in Eccleſiam congregatur, & dicitur ei : Convenite in Eccleſiam, ſociamini vobis charitate & pace, ô gens inerudita, quæ non vis Dei recipere diſciplinam, nec habere ſcientiam mandatorum ejus, ſed divitiis & corporis ſanitate, & pulchritudine hujus ſeculi, carnis quoque voluptatibus delectaris, quæ tranſit quaſi flos qui in unâ marceſcit die. Propterea autem dico vobis, Convenite, ſociamini ; ne cùm judicii tempus venerit, & omnis gloria veſtra tranſierit, tunc velitis agere pœnitentiam, quando locus non erit pœnitentiæ ſed pœnarum.* Lorſqu'il vient enſuite aux Philiſtins déſignés par leurs principales villes, Gaza, Aſcalon, Azot & Accaron, il remonte à l'étymologie de ces noms, & en tire un ſens moral relatif aux diverſes paſſions qui dominent dans les ames : (*d*) *Has autem omnes varietates intellige in animarum vitiis atque peccatis, & quia uniuſcujuſque opus quale ſit, in die judicii, ignis probabit.* Il vient aux Moabites & aux Ammonites, & dans leurs perſonnes il croit reconnoître l'image des hérétiques : (*e*) *Qui doctus vir eſt, & ſpiritualibus ſpiritualia comparat, & non quærit quæ deorsùm ſunt, ſed ea quæ ſeorsùm, & cum Chriſto reſurgit ab inferis, & veterem hominem deponens induitur novo, opprobria Moab, & blaſphemias filiorum Ammon, ad magiſtros contrariorum Eccleſiæ dogmatum referet, qui & ipſi videntur de genere eſſe Abraham, & effugiſſe incendium Sodomæ & Gomorrhæ, & habitare in Segor parvula.* Il vient aux Ethiopiens, & il les regarde comme l'image de ceux qui ſont entiérement plongés dans leurs vices : (*f*) *Si notaverimus in omnibus Scripturis, Æthiopes eos appellari qui penitùs in vitia ſunt demerſi, ſecundùm illud quod in Jeremia legimus,* (*g*) Si mutabit Æthiops pellem ſuam ; *Æthiopibus ad meliora converſis, ſpes erit nullum qui voluerit agere pœnitentiam, à ſalute alienum fore.*

(*a*) *Gen.* XLIX. 10. = (*b*) *Loco citato.* = (*c*) *Hier. in Sophon.* II. *Tom. III. col.* 1658. = (*d*) *Ibid. col.* 1660. = (*e*) *Ibid. col.* 1664. = (*f*) *Ibid. col.* 1667. = (*g*) *Jerem.* XLII. 23.

Il vient enfin à Ninive, & il la conſidere ſous deux points de vue; comme pouvant repréſenter la Gentilité & le monde : (*a*) *Quod ſequitur de Ninive vaſtata.... videtur mihi juxta illud intelligi debere, quod vel in Jona, vel in Nahum Propheta ſcriptum eſt. Et in Jona quidem Niniven, id eſt ſpecioſam, quæ ad prædicationem Jonæ, id eſt columbæ, egerit pœnitentiam, Eccleſiam interpretati ſumus de gentibus congregatam. In Nahum verò ſuper mundo intelligentiam temperavimus, & de mundo quidem non difficilis eſt interpretari & dicere : quòd quando Æthiopes vulnerati gladio Domini fuerint, & extenderit manum ſuam ſuper Aquilonem, & perdiderit Aſſyrium principem mundi, etiam ipſe mundus cum principe ſuo pereat, & ad maximam ſolitudinem redigatur, & nulli miſerabilis ſit ; ſed omnes ad ruinam ejus ſibilent, & moveant manus ſuas. De Eccleſia autem videtur primâ fronte eſſe blaſphemum, quòd ea futura ſit invia & deſerta, & beſtiæ habitent in ea, & poſteà ei cum inſultatione dicatur :* Hæc eſt civitas malis dedita, quæ habitabat in ſpe, quæ dicebat in corde ſuo : ego ſum, & non eſt præter me ampliùs : quomodo facta eſt in ſolitudinem, paſcua beſtiarum ? *Sed qui conſideraverit illud Apoſtolicum in quo dicitur :* (*b*) In noviſſimis temporibus inſtabunt tempora peſſima, & erunt homines ſui amatores (*& reliqua :*) *nec non & hoc quod in Evangelio ſcriptum eſt :* (*c*) quòd multiplicatâ iniquitate refrigeſcet charitas multorum : *in tantum ut in illo tempore compleatur :* (*d*) Verumtamen veniens Filius hominis putas inveniet fidem ſuper terram ? *non mirabitur de extremâ Eccleſiæ vaſtitate, quòd regnante Antichriſto, redigenda ſit in ſolitudinem, & tradenda beſtiis, & paſſura quæcumque nunc Propheta deſcribit. Si enim Deus propter infidelitatem ramis naturalibus non pepercit, ſed fregit eos, & poſuit flumina in deſertum, & fontes aquarum in ſitim, terram fructiferam in ſalſuginem propter malitiam habitatorum ejus : cur non è contrario eos de quibus dixerat :* (*e*) Poſuit deſertum in paludes aquarum, & terram ſine aqua in fontes aquarum, & habitare fecit ibi eſurientes, *& cætera : & quos inſeruit de oleaſtro in radicem bonæ olivæ, ſi immemores beneficii receſſerint à conditore ſuo, & adoraverint Aſſyrium, evertat, & ad eamdem ſitim reducat in qua priùs fuerant ?* En terminant l'explication de ce Chapitre, le ſaint Docteur ajoute : (*f*) *Hæc diximus, ut potuimus interpretationi allegoricæ ſervientes. Si quis autem magis veriſimilia & habentia rationem quàm à nobis ſunt differta repererit, illius magis lector auctoritate ducatur.*

IV. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE III. Les reproches & les menaces recommencent ici contre Juda & Jéruſalem ; mais enſuite ſuccedent les promeſſes en faveur d'Iſraël, de Sion & de Jéruſalem. S. Jérôme continue de conſidérer ici Jéruſalem comme figure de l'Egliſe, en faiſant tomber les

(*a*) *Loco citato, col.* 1668. = (*b*) 2. *Tim.* III. 1. *& ſeqq.* = (*c*) *Matt.* XXIV. 12. = (*d*) *Luc.* XVIII. 8. = (*e*) *Pſ.* CVI. 33. *& 34.* = (*f*) *Loco cit. col.* 1669.

reproches & les menaces ſur les prévaricateurs qui vivent dans ſon ſein : (a) *Illuſtris & redempta civitas Chriſti ſanguine, juxta ſuperiora perſpicuè Eccleſia intelligitur, quæ & vocatur columba propter ſimplicitatem multitudinis in ea credentium. Hæc non audivit vocem Domini, neque ſuſcipere voluit diſciplinam, nec confiſa eſt in Domino, quia noluit appropinquare ad Dominum Deum ſuum, ut mereretur veniam peccatorum. Fruſtrà enim quis vocem Domini Dei ſui audire ſe dicit, & confidere in Domino, quando operibus fidem deſtruit ; & magis mammonæ jungitur quàm Domino Deo ſuo, & duplici corde accedit ad eum, & duobus dominis, ſeculo & Deo militare poſſe ſe credit.* Plus loin il prévient les ſcrupules de ceux qui pourroient craindre que cette interprétation ne bleſſât le reſpect dû à l'Egliſe toujours ſainte en elle-même ; mais dans le ſein de laquelle les prévaricateurs ſe trouvent mêlés avec les juſtes : (b) *Nec moveat aliquem, (ut ſæpè jam dixi,) quòd hæc adversùm Eccleſiam dicta interpreter, cùm ſciat Jeruſalem in Scripturis ſanctis ſemper typum habere Eccleſiæ : de quâ qui peccaverit, vel in Babylonem abducitur, vel ſe ſponte deſcendere voluerit in Jericho, à latronibus vulneratur. Quæ eſt enim ita illuſtris ut Eccleſia, quæ in toto orbe fundata eſt : ita redempta Chriſti ſanguine, & columba propter gratiam Spiritûs ſancti, ut Eccleſia de gentibus congregata ? in quâ plurimi qui ſe dicunt in Chriſtum credere, nec audierunt vocem ejus, nec receperunt diſciplinam, nec juxta eum eſſe voluerunt.* Il vient enſuite aux promeſſes, & d'abord il expoſe l'abus que les Juifs en font : (c) *Hæc Judæi interpretantur in adventu Chriſti quem ſperant venturum eſſe ; & dicunt univerſis gentibus congregatis, & effuſo ſuper eas furore Domini, in igne zeli ejus terram devorandam : & ſicut ante ædificationem turris fuit, quando unâ linguâ omnes populi loquebantur, ita converſis omnibus ad cultum veri Dei, locuturos Hebraicè, & totum orbem Domino ſerviturum.* Il oppoſe à cela un ſens ſpirituel & moral : (d) *Nos autem qui non ſequimur Occidentem litteram, ſed ſpiritum vivificantem, nec Judaicas fabulas, audimus à Domino :* Præparare, conſurge diluculo : *& præparati dicimus :* (e) Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum..... *& præparantes nos veri Imperio ſacerdotis tollimus malum de medio Eccleſiæ. Cùmque hæc fecerimus, nox præterit, appropinquat dies, & quaſi in die honeſtè ambulantes dicimus :* (f) Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo : ..... *Et pro his omnibus mercedem nobis pollicens Deus ait :* Expecta me in die reſurrectionis meæ in teſtimonium. *Poſt vitia enim atque peccata, Deus reſurget in nobis..... quia judicium, ait, meum in congregationes gentium, ut ſuſcipiam reges, in loco videlicet ſupplicium ſuorum, ut effundam ſuper eos iram meam, omnem iram furoris mei..... Et tunc* (g) *convertam ſuper populos lin-*

(a) *Hier. in Sophon* III. *Tom. III. col.* 1671. = (b) *Ibid. col.* 1672. = (c) *Ibid. col.* 1674. = (d) *Ibid.* = (e) *Pſal.* LVI. 8. = (f) *Pſal.* LXII. 1. = (g) *Loco cit. col.* 1675.

guam in generationem ſuam ; ut unuſquiſque errore depoſito ad antiquam confeſſionis Domini eloquium revertatur, & in nomine Jeſu omne genu flectatur. Plus loin il propoſe un autre ſens relatif au premier avénement de Jeſus-Chriſt. (*a*) *Poſſumus hunc locum & de primo Chriſti adventu exponere, quando omni errore ſublato, dæmonibuſque calcatis, & terrenis operibus deſtructis, Apoſtoli univerſis linguis locuti ſunt ; & veteri errore ſublato, unum confeſſionis redditum eſt labium. Sed & reges qui deſtruuntur, & divino conſumuntur ardore, perverſorum dogmatum principes ſentiendi ſunt.* Il continue d'appliquer la ſuite des promeſſes au premier avénement de Jeſus-Chriſt, & il revient contre les fauſſes eſpérances des Juifs : (*b*) *Hoc de primo adventu Chriſti intellectum ſit, quod Judæi ſibi in fine promittunt, & ſperant ſe habitaturos in Jeruſalem ; & in more pecorum corporalibus donis Judæ opibuſque complendos & paſcendos herbis viridibus, & deletis cunctis gentibus ſibique ſubjectis, nullum poſſe reſiſtere qui eos exterreat. Nos autem accipientes ex hac fabula occaſionem veræ hiſtoriæ dicimus omnem nigredinem animæ, & tetram colorem, ac draconis venenum, quo tincti fueramus vitiis atque peccatis, reddito nobis labio electo, ſive mundo & candido, (ut interpretatus eſt Symmachus,) derelinquere nos in fluminibus Æthiopiæ perverſorum dogmatum magiſtros, quibus antè irrigabamur, & cum diſperſo quondam Iſrael Chriſto munera delaturos.* Delà il nous tranſporte à la fin des ſiecles pour y trouver l'entier accompliſſement de ces promeſſes : (*c*) *Simulque conſidera quòd in die judicii, & in conſummatione mundi tollantur univerſa nomina dignitatum, & unus populus remaneat, & grex ſub paſtore bono, qui ſit manſuetus & humilis. Tunc etiam populus Iſrael, plenitudine gentium ſubintrante, quia concluſit Deus omnes ſub peccato ut omnibus miſereatur, timebunt nomen Domini. Et reliquiæ Iſrael non facient ultrà iniquitatem, per quam Dominum negaverunt : nec loquentur vana, ineptas ſibi fabulas promittentes, nec invenietur in ore eorum lingua mendacii, Chriſto per eos, qui veritas eſt, loquente. Tunc enim paſcentur & ipſi in una grege, & accubabunt in Eccleſia, & veri Nabuchodonoſor impetus non timebunt.* Il continue de réclamer contre les fauſſes interprétations des Juifs & de ceux qui entrent dans leurs ſens : (*d*) *Judæi cum Chriſto, quem putant eſſe venturum, hæc ſibi omnia repromittunt, quæ nos qui Chriſtum ſuſcepimus, jam cum ipſo ſumus omnia conſecuti. Si quis ergo Chriſtianorum, & maximè novorum prudentium, quorum nomina taceo, ne quemquam lædere videar, exiſtimat necdum Prophetiam eſſe completam, ſciat falsò Chriſti portare ſe nomen, & Judaicam animam, circumciſionem tantùm corporis non habere. Si enim hæc necdùm facta ſunt, ſed futura, fruſtrà credidimus Salvatoris adventum : fruſtrà autem non credentes, intelligimus in nobis eſſe completum myſterium quod tem-*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid. col.* 1676. = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Ibid. col.* 1677.

poribus

poribus æternis tacitum eſt, & nunc manifeſtatum eſt per Scripturas Prophéticas & adventum Domini noſtri Jeſu Chriſti. Denique conſideremus ordinem lectionis, & videbimus quòd dicitur non ad Judæos, ſed ad Chriſti Eccleſiam pertinere. Quoiqu'il inſiſte beaucoup ſur l'accompliſſement de ces promeſſes dans le premier avénement de Jeſus-Chriſt, il revient néanmoins encore à la fin des ſiecles pour montrer que c'eſt là qu'elles ſeront pleinement accomplies : (*a*) *Laudare jubetur Eccleſia, & jubilare Iſrael, ſenſu videns Deum; & exultare atque lætari in omni corde locus pacis ad quem dictum eſt :* (*b*) Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis. *Abſtulit enim in fine & in conſummatione mundi judicium ejus, nequaquam eam judicans atque corripiens, ſed ſalvans : & avertit inimicos ejus dæmonum turbas. Rex Iſrael Dominus in medio ejus erit; non timebit ultrà malum.* Il combat encore une fois les fauſſes idées des Juifs & des Judaïzants : & ſi j'inſiſte ſur cela, c'eſt parce qu'il eſt important de nous prémunir contre les fauſſes interprétations des Prophéties. Voici donc ce que dit ici S. Jerôme : (*c*) *Et hoc ſynagoga, quæ non claudicat, ſed utroque truncata eſt pede, pollicetur ſibi in adventu Chriſti ſui, quem ſperat eſſe venturum : & putat omnes gentes interficiendas à Domino, quæ afflixerunt Iſrael, & ſalvandam ſynagogam, & eam quæ acceperat libellum repudii colligendam, & ponendos eos in laudem, & in nomen in omni terra captivitatis ſuæ, in qua fuerant antè confuſi. Et hoc fieri tempore, quando captivitas reducta fuerit Jeruſalem, & extructum templum, & reliquus cæremoniarum ordo ſervatus. Hæc ſibi repromittit, & propterea non agit pœnitentiam, & dum ſperat incerta, perdit certam ſalutem. Nec miror ſynagogam hæc dicere, quæ quia non recipit Chriſtum, oculos dolet, & cum Lia lippeſcit, & non amatur à Jacob, & Rachel ſuccedente negligitur. Chriſtianos miror, immò ſemi-Judæos, qui ſibi videntur eſſe de Eccleſia, ita dicere & ea profiteri quæ ſi vera ſunt, fruſtrà credimus in Chriſtum, & omne noſtrum tollitur ſacramentum; & miſerabiliores ſumus omnibus hominibus, credentes eum veniſſe qui non venit.*

V. Remarques ſur les promeſſes contenues dans ce Chap. depuis le ℣. 13. juſqu'à la fin. Regardent-elles le retour futur des Juifs? Sion & Jéruſalem déſignent-elles la nation Juive ou l'E-

Le P. Houbigant convient que les premieres promeſſes de ce Chapitre juſqu'au ℣. 13. ſe rapportent à l'Egliſe naiſſante des Chrétiens ; mais il prétend que depuis le ℣. 13. juſqu'à la fin du Chapitre, elles regardent le dernier retour, c'eſt-à-dire, le retour futur des Juifs. » Car, ajoute-t-il, *Sion* & *Jeruſalem* déſignent la nation Juive, qui n'é- » prouvera plus de maux ſemblables à ceux qu'elle a ſoufferts dans la » derniere ruine de Jéruſalem. « Mais on vient de voir combien S. Jérôme blâme ceux qui tranſportent ainſi à la nation Juive les promeſſes qui appartiennent à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, toujours déſignée ſous les noms de *Sion* & de *Jeruſalem* ; comme doit le ſavoir quiconque connoît

(*a*) *Ibid. col.* 1678. (*b*) *Joan.* XIV. 27. (*c*) *Ibid. col.* 1679.

gliſe de Jeſus-Chriſt ? Faut-il traduire, *Non timebis* ou *Non videbis malum ultrà*. Cette promeſſe n'aura ſon entier accompliſſement que dans la Jéruſalem céleſte.

le langage myſtérieux des Prophéties : (a) *Cùm ſciat Jeruſalem in Scripturis Sanctis ſemper typum habere Eccleſiæ.* Préférons donc de dire avec ce ſaint Docteur, que les magnifiques promeſſes qui regardent Sion & Jéruſalem ont eu un premier accompliſſement en faveur de l'Egliſe au temps du premier avénement de Jeſus-Chriſt, & qu'elles auront leur entier accompliſſement à la fin des ſiecles & au dernier avénement de Jeſus-Chriſt, mais toujours ſur l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, enſorte que les Juifs ne pourront y avoir part que lorſqu'ils ſeront rentrés dans cette Egliſe ſainte, & qu'ils en ſeront devenus les membres. Les reſtes d'Iſraël dont parle le Prophete peuvent bien alors repréſenter les premiers reſtes ſauvés par grace d'entre les Juifs au temps des Apôtres, & les derniers reſtes qui ſeront de même ſauvés par grace à la fin des ſiecles ; mais il ne faut pas confondre ces reſtes fideles avec l'Egliſe de Jeſus-Chriſt repréſentée par Sion & par Jéruſalem. C'eſt en s'uniſſant à elle que les premiers reſtes eurent part aux promeſſes qui lui ſont faites ; c'eſt en s'uniſſant à elle que les derniers reſtes auront part à l'entier accompliſſement de ces promeſſes à la fin des temps. Iſraël & Samarie peuvent bien repréſenter la nation Juive : mais Juda & Jéruſalem, c'eſt l'Egliſe de Jeſus-Chriſt : *Jeruſalem in Eccleſia ſemper accipitur*, ſelon la remarque de S. Jérôme. Le P. Houbigant en traduiſant, *neque adhuc mala experiere*, ſuppoſe que l'Hébreu porte à la lettre, *non videbis malum ultrà :* les Septante l'ont traduit ainſi, & les Rabbins l'ont ponctué en ce ſens. Notre Vulgate dit : *Non timebis malum ultrà* : & le texte Hébreu pourra auſſi ſe prendre en ce ſens ſans y changer aucune lettre ; la différence ne conſiſte que dans les points Rabbiniques, qui ne ſont pas de la premiere antiquité. Mais ce qui eſt ici très-important à remarquer, c'eſt que de quelque maniere qu'on l'explique, cette promeſſe ne ſe borne point au ſiecle préſent, où les maux ſeront toujours mêlés avec les biens, & où le tribulations ſeront toujours le partage de tous ceux qui doivent parvenir au royaume de Dieu, puiſque c'eſt par cette voie que l'on y parvient ; cette promeſſe n'aura ſon entier accompliſſement que dans la Jéruſalem céleſte ; c'eſt là que l'on ne craindra plus aucun mal ; *non timebis malum ultrà.* C'eſt là que l'on ne verra plus, que l'on n'éprouvera plus aucun mal : *Non videbis malum ultrà* : ſelon cette parole de l'Apocalypſe : (b) *La mort ne ſera plus ; & il n'y aura plus là ni deuil, ni gémiſſements, ni peine, parce que le premier état ſera paſſé.* Ce premier état eſt celui de cette vie mortelle ; ce n'eſt qu'après que ce premier état ſera paſſé, ce n'eſt que dans le ſéjour de l'immortalité, que les enfants de Dieu ſeront pour toujours délivrés de tous maux. *Mors ultrà non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultrà, quia prima abierunt.*

(a) *Ibid.* col. 1671. = (b) *Apoc.* XXI. 4.

REMARQUES SUR AGGÉE.

I. Remarques ſur la Prophétie d'Aggée. Témoignage de S. Jérôme.

AGGÉE & Zacharie ont prophétiſé ſous le regne de Darius fils d'Hyſtaſpe, environ ſeize ans après que la liberté eut été rendue aux Juifs par Cyrus, mais lorſque le rétabliſſement du Temple étoit interrompu par les ordres de Smerdis le Mage que l'Ecriture nomme *Artaxerxès* : ce qui donne lieu à S. Jérôme de dire qu'à ne conſidérer même que la lettre du texte de ces deux Prophetes, ils devoient avoir beaucoup de grandeur d'ame pour ordonner aux Juifs de reprendre les travaux de la conſtruction du Temple, malgré l'édit du roi Artaxerxès, & l'oppoſition des Samaritains & de toutes les nations qui les environnoient : (a) *Sciendumque eſt interim juxta litteram, magni ſpiritûs & Aggæum fuiſſe & Zachariam Prophetas, ut adversùm Artaxerxis regis edictum, & Samaritanos genteſque cunctas per circuitum, ædificationem Templi impedientes, juberent Templum extrui* : il ajoute que Zorobabel & Jeſus fils de Joſédec, & le peuple qui étoit avec eux, devoient auſſi avoir une grande foi pour obéir plutôt aux ordres des Prophetes, qu'aux défenſes du Roi : *Zorobabel quoque & Jeſum filium Joſedec, & populum qui cum eis erat, non minoris fidei, ut Prophetas magis audirent jubentes, quàm prohibentis Regis imperium.*

II. Objet du Chapitre I. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Le Seigneur adreſſe la parole à Zorobabel fils de Salathiel chef de la tribu de Juda, & à Jeſus fils de Joſédec, grand-Prêtre. Il reproche aux Juifs leur négligence à rebâtir ſon Temple, & leur déclare que c'eſt la cauſe de la ſtérilité dont ils ont été affligés. Ils recommencent à bâtir la maiſon du Seigneur. S. Jérôme découvre ici dans Zorobabel & dans Jeſus fils de Joſédec une double figure de Jeſus-Chriſt. Il nous le montre d'abord dans Zorobabel : (b) *Hic Zorobabel de tribu Juda, hoc eſt de David ſtirpe deſcendens, typus eſt Salvatoris : qui verè deſtructum ædificavit Templum, id eſt Eccleſiam, & reduxit populum de captivitate : & tam de veteris Templi lapidibus, quàm de novis, qui priùs fuerant impoſiti, ædificavit Eccleſiam, id eſt & de reliquiis populi Judaici & de gentium multitudine, Deo Patri extruxit tabernaculum.* Il vient enſuite à Jeſus fils de Joſédec, & il dit : (c) *Quantùm ad hiſtoriam pertinet, alter eſt Zorobabel de tribu regiâ, & alter Jeſus de tribu ſacerdotali. Quantùm verò ad intelligentiam ſpiritualem unus atque idem eſt Dominus noſter atque Salvator. Rex & magnus Sacerdos, cujus typum ſecundùm id quòd Rex erat, portabat Zorobabel, ſecundùm id autem quòd Pon-*

(a) *Hier. Prol. in Explan. Aggai*, Tom. III. col. 1681. = (b) *Hier. in Agg.* Tom. III. col. 1684. = (c) *Ibid. col.* 1685.

tifex erat, portabat omonymus ejus Jeſus, *qui interpretatur* IAO ſalus, *id eſt*, Domini ſalus, *& eſt filius* Joſedec, *quod & ipſum in linguam noſtram vertitur* IAO juſtus, *id eſt*, Domini juſtus; *juſtus enim & ſanctus Deus Pater & Deus Filius : & non eſt in ipſo iniquitas.* Du reſte il explique dans un ſens moral tout ce qui regarde l'entrepriſe de la conſtruction du Temple conſidéré comme l'image de celui que nous devons conſtruire dans nos cœurs par l'étude de la ſageſſe & la pratique de la vertu : (*a*) *Nobis autem præcipitur .... ut .... ædificemus Templum Domini operibus bonis, & dogmatibus veritatis ... & ædificemus domum ſapientiæ in nobis.*

III. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Le Seigneur annonce que ce nouveau Temple qui paroît beaucoup inférieur à l'ancien, ſera néanmoins élevé à un plus haut degré de gloire par la préſence du Meſſie, qui eſt l'objet du deſir des nations, & qui viendra y donner aux hommes la paix. Il annonce enſuite l'ébranlement des nations & ſa protection ſur Zorobabel. Il faut obſerver qu'au lieu de l'expreſſion de notre Vulgate, *Veniet deſideratus cunctis gentibus*, la Verſion des Septante dit : *Venient electa cunctarum gentium.* Voici donc comment S. Jérôme paraphraſe & explique cette Prophétie ſelon le ſens des Septante : (*b*) *Hæc dicit Dominus exercituum ad vos qui videtis domum priorem ſic eſſe quaſi non ſit : Movi cœlum, quando de cœlo audita eſt vox mea. Movi terram, quando priori populo tradidi teſtamentum ; & in adventu meo, caligo, turbo, tenebræ cernebantur. Movi mare rubrum, quando viam præbui populo tranſeunti. Movi aridam vel Ægyptum per plagas cultu Dei vacuam, vel ſolitudinem per quam quadraginta annis circumduxi populum. Hæc adhuc ſemel movebo. Quod factum cernimus in adventu Salvatoris. Tempore quippè paſſionis ejus, fugiente ſole, cœlum motum eſt, & tenebræ factæ ſunt ſuper omnem terram ab hora ſexta uſque ad horam nonam. Mota eſt terra, & ſaxa ſciſſa ſunt, & ſepulchra reſerata : motum eſt mare, dracone qui in eo erat interfecto : mota eſt & arida, infructuoſa quondam gentium ſolitudo. In hoc autem univerſitatis tremore, commotæ ſunt etiam omnes gentes : quia in omnem terram exivit ſonus Apoſtolorum Domini, & verba eorum penetraverunt uſque ad terminos orbis. Ob id autem omnes motæ ſunt nationes, ut ex earum motu veniret electa gentium multitudo, & quæ ubicumque præclara ſunt.* Il vient enſuite au ſens de l'Hébreu : (*c*) *Cæterùm in Hebraico meliùs & ſignificantiùs habetur ut ſuprà poſuimus* : Et movebo omnes gentes, & veniet deſideratus cunctis gentibus. *Verè enim poſtquàm ille venit, impleta eſt gloriâ domus Domini. Et quantum dominus diſtat à ſervo, tantum domus Domini melior eſt, cui præeſt Dominus, à domo priore cui præfuit ſervus.* Lorſqu'il vient enſuite à la Prophétie qui termine ce Chapitre, il obſerve que les ſentiments ſont partagés ſur l'objet auquel elle ſe rapporte : (*d*) *In hoc loco apud pleroſque diverſa ſententia eſt : Alii enim*

2

(*a*) *Ibid. col.* 1688. = (*b*) *Hier. in Agg.* 11. *Tom. III. col.* 1694. = (*c*) *Ibid. col.* 1695. = (*d*) *Ibid. col.* 1703.

ſuſpicantur de primo ejus adventu diei; alii de ſecundo, quando in ſua majeſtate venturus eſt. Nos utrumque ſuſcipimus: quia & tunc regnavit cùm venit, & poſteà regnaturus eſt. Il s'attache particuliérement au ſens qui regarde la fin des temps : (*a*) *Attamen ſi de fine mundi voluerimus accipere, illud dicemus quòd Apoſtolus ad Corinthios loquitur*: (*b*) Deſtruendum omnem principatum & omnem poteſtatem & virtutem, ut ſit Deus omnia in omnibus. *Et quia myſticum eſt quod dicitur, & ad finem rerum pertinet; idcircò jubetur Propheta ad ſolum Zorobabel loqui, quem in typo Chriſti propter aſſumptionem corporis ex ſemine David proceſſiſſe monſtravimus.*

IV. Remarques ſur la Prophétie des ℣℣. 8. 9. & 10. Faut-il traduire, *Et veniet deſideratus cunctis gentibus*, ou *Et venient electa cunctarum gentium*, ou *Et adveniet prætioſa quæque omnium gentium*? Cela regarde-t-il les préſents offerts au Temple ou la foi des Gentils en Jeſus-Chriſt, ou l'avénement même de Jeſus-Chriſt? Juſtification du ſens de la Vulgate. Tout réclame ici pour l'avénement de Jeſus-Chriſt.

Le P. Houbigant prétend qu'aucune de ces Prophéties ne regarde Jeſus-Chriſt. Au lieu de ces mots : *Et veniet deſideratus cunctis gentibus*, il traduit : *Et adveniet prætioſa quæque omnium gentium*; & il ſuppoſe que cela ſignifie que toutes les nations décoreront le Temple de Jéruſalem de très-grand préſents, enſorte qu'il ſera en très-grand hon- » neur chez toutes les nations ; il obſerve » qu'on voit le Temple ainſi » honoré ſous le Pontife Onias dans les Livres des Maccabées ; & » c'eſt pour cela, dit-il, que Dieu ajoute : *C'eſt à moi qu'appar-* » *tiennent l'argent & l'or.* « La Vulgate traduit : *Veniet deſideratus cunctis gentibus.* » Mais, reprend le P. Houbigant, le mot UBAU, (*oubaou*) » *Et venient*, ne le permettoit pas, puiſqu'il eſt au pluriel, & que » tous les Anciens le liſent ainſi. D'ailleurs la ſuite du diſcours exclut » de cet endroit l'avénement du Meſſie ; puiſqu'il n'y a rien qui ait » rapport au Meſſie dans les paroles ſuivantes : *C'eſt à moi qu'appar-* » *tiennent l'argent & l'or.* « Mais on vient de voir que S. Jérôme n'a point été touché de ces difficultés ; & la plupart des Peres & des Interpretes Catholiques ont reconnu dans le texte dont il s'agit une des plus expreſſes Prophéties de l'avénement du Meſſie. Le P. Houbigant inſiſte ſur ce qu'on lit dans l'Hébreu au pluriel UBAU, (*oubaou*) *Et venient*, & ſur ce que tous les Anciens paroiſſent avoir lu ainſi. On pourroit obſerver que la Verſion des Septante porte à la lettre, *Et veniet electa cunctarum gentium :* voilà le ſingulier, *Et veniet.* On repliquera ſans doute que le mot *electa* eſt un pluriel neutre ; & que dans le ſtyle des Grecs, ce nom pluriel neutre donne au Verbe ſingulier le ſens du plûriel : *Et venient electa.* Suppoſons donc qu'en effet les Septante aient lu ici le pluriel UBAU, (*oubaou*) *Et venient* : mais alors il faudra convenir que ce pluriel en Hébreu ne s'accorde pas avec le ſubſtantif ſuivant, KMDT, (*Kemdath*,) *deſiderium*, au ſingulier, comme on le lit dans l'Hébreu, & comme la Vulgate le ſuppoſe. Le P. Houbigant n'admet pas volontiers ces conſtructions irrégulieres ; il les regarde comme de pures fautes de Copiſtes. Ainſi en ſuivant les principes mê-

(*a*) *Ibid.* = (*b*) 1. *Cor.* XV. 24. *& ſeqq.*

mes du P. Houbigant, il faut convenir que le texte a ſouffert ici de la main des Copiſtes. Il faut opter : ſi l'on conſerve le pluriel UBAU ; (*oubaou*) *Et venient*, il en réſultera que vraiſemblablement on a dû lire au pluriel KMDUT, (*Kemdoth*,) *deſideria* : ſi au contraire on préfere de conſerver le ſingulier KMDT, (*Kemdath*,) *deſiderium*, ce mot étant féminin dans l'Hébreu, il en réſultera que vraiſemblablement on aura lu originairement au ſingulier féminin UBAH, (*oubaah*,) *Et veniet*. Il s'agit maintenant d'examiner quelle ſera la plus naturelle de ces deux lectures. Que faudra-t-il entendre par ce mot *deſiderium* ou *deſideria* ? Le P. Houbigant ſuppoſe que ce ſont des choſes deſirables, c'eſt-à-dire, des choſes précieuſes, *prætioſa quæque* : & ces choſes viendront : *Advenient prætioſa quæque omnium gentium.* Cette expreſſion eſt-elle bien naturelle ? Des choſes ne viennent point ; on les apporte : & les Hébreux ſavent auſſi bien que nous diſtinguer ces deux expreſſions. Le ſeul mot *Et venient*, ſuffiroit donc pour avertir qu'il ne s'agit ici d'aucune ſorte d'êtres inanimés ; mais ſûrement de ce qu'il y a de plus deſirable, de plus eſtimable, de plus précieux entre les hommes, de l'élite des hommes, ſoit qu'on le prenne au pluriel, *deſideria*, ou comme l'expriment les Septante, *electa cunctarum gentium*, ſoit qu'on le prenne au ſingulier, comme le liſoit S. Jérôme, & comme on le lit encore aujourd'hui dans l'Hébreu, *deſiderium* (c'eſt-à-dire, *deſideratus*, comme l'exprime notre Vulgate,) *cunctarum gentium.* Auſſi voyons-nous que S. Jérôme en expliquant le ſens des Septante, l'entend des fideles convertis d'entre les Gentils, *& venient electa cunctarum gentium*, & en expliquant le ſens de l'Hébreu, il l'entend de Jeſus-Chriſt même : *Et veniet deſideratus cunctis gentibus.* Le P. Houbigant nous objecte que la ſuite du diſcours exclut de ce texte l'avénement du Meſſie : mais bien au contraire toute la ſuite du diſcours le réclame. Car quel ſera l'effet de cette parole, *Et veniet deſiderium*, (ou ſi l'on veut, *Et venient deſideria*) *cunctarum gentium* : c'eſt que Dieu remplira de gloire ce temple : *& implebo domum iſtam gloriâ* : & d'une gloire qui ſurpaſſera celle de l'ancien temple : *Magna erit gloria domûs iſtius noviſſimæ plus quàm primæ.* Mais quelque préſents que l'on ait apportés à ce nouveau temple, du milieu même des nations infideles, & quelque gloire qu'il ait pu en recevoir, cette gloire a-t-elle ſurpaſſé celle du temple de Salomon ? En quoi la gloire de ce ſecond temple a-t-elle ſurpaſſé celle du premier, ſinon en ce que le Meſſie eſt venu s'y offrir à Dieu ſon Pere, & s'y manifeſter aux hommes : c'eſt donc bien certainement de lui qu'il eſt dit ici : *Et veniet deſiderium*, (ou même ſi l'on veut, *Et venient deſideria*) *cunctarum gentium.* Car dans le ſtyle des Hébreux, le pluriel eſt quelquefois emphatique, & ſe prend au ſens du ſingulier. Dans le texte Hébreu du Livre des Proverbes, la ſageſſe éternelle & incréée, *ſapientia*, eſt appellée au pluriel *ſapientiæ* : il eſt vrai qu'alors le Verbe eſt au ſingulier. Mais il pourroit auſſi avoir été mis au ſin-

gulier dans le texte dont il s'agit, comme en effet la Vulgate le ſuppoſe. Ainſi de même qu'au Livre des Proverbes, IX. 1. on lit dans l'Hébreu, *ſapientiæ ædificavit*, pour *ſapientia ædificavit*, on pourroit bien avoir lu ici, *Et veniet deſideria*, pour *Et veniet deſiderium*. Les Copiſtes voyant ce pluriel *deſideria*, & ne comprenant pas qu'il devoit être pris au ſens du ſingulier, auront mis au pluriel le Verbe qui étoit au ſingulier. Le P. Houbigant nous objecte que les paroles ſuivantes: *meum eſt argentum, & meum eſt aurum*, n'ont aucun rapport avec le Meſſie; & qu'au contraire elles ſe rapportent aſſez viſiblement aux préſents que l'on offrit au Temple, & qui ſelon lui en firent la gloire. Mais ſi l'on veut bien examiner ce texte ſans préjugé, on verra que bien au contraire ces paroles mêmes prouvent qu'il ne s'agit point ici de ces préſents, mais uniquement du Meſſie. Quand le Seigneur par la bouche de David dit que tous les animaux des forêts & des montagnes ſont à lui: (a) *Meæ ſunt omnes feræ ſylvarum*: ce n'eſt pas pour demander qu'on lui en immole, c'eſt au contraire pour dire qu'il n'a pas beſoin de ces ſortes de victimes, & qu'il n'en recevra point: *Non accipiam de domo tua vitulos.... Quoniam meæ ſunt omnes feræ ſylvarum.* De même ici lorſqu'il dit que l'or & l'argent lui appartiennent, ce n'eſt pas pour demander qu'on lui en offre; c'eſt au contraire pour montrer qu'il n'a pas beſoin de ces offrandes; & que ce n'eſt point là ce qui fera la gloire de ce nouveau Temple. Il compare la gloire du premier Temple avec celle du ſecond. Le premier brilloit aux yeux de tous les peuples par l'état de l'argent & de l'or dont Salomon l'avoit décoré. Mais je remplirai de gloire ce nouveau temple, dit le Seigneur: *Implebo domum iſtam gloriâ*: & ce ne ſera point par l'éclat de l'argent & de l'or; car je n'ai pas beſoin de ces richeſſes, puiſqu'elles ſont à moi: *Meum eſt argentum, & meum eſt aurum.* La gloire de ce ſecond Temple, ſans l'éclat de ces richeſſes, ſurpaſſera celle du premier qui en tiroit ſa ſplendeur: *Magna erit domûs iſtius noviſſimæ plus quàm primæ.* Sa gloire conſiſtera en ce qu'on y verra paroître le Libérateur promis aux Patriarches, & digne du deſir & de l'amour de toutes les nations: *Veniet deſideratus cunctis gentibus, & implebo domum iſtam gloriâ.* Sa gloire conſiſtera en ce que par le miniſtere de ce Libérateur j'y donnerai la paix aux hommes: *Magna erit gloria domûs iſtius noviſſimæ plus quàm primæ, & in loco iſto dabo pacem.* Dieu n'a point donné aux Juifs dans ce temple avant Jeſus-Chriſt une paix terreſtre; combien de troubles & d'agitations n'ont-ils pas éprouvés depuis Aggée juſqu'à Jeſus-Chriſt? Mais Jeſus-Chriſt qui eſt le vrai pacificateur, figuré par Salomon dont le nom annonce la paix, eſt venu dans ce temple s'offrir à ſon Pere pour pacifier le ciel & la terre,

(a) *Pſ.* XLIX. 9. *& ſeqq.*

& ſon offrande acceptée de Dieu ſon Pere eſt devenue le gage de notre paix. Il eſt donc vrai que c'eſt dans ce temple que Dieu a donné aux hommes, non la paix fragile de ce monde, mais la paix ſpirituelle qui eſt le gage de la paix éternelle du monde-futur : *Et in loco iſto dabo pacem.* Ainſi toutes les parties du texte réclament l'avénement du Meſſie comme l'unique objet de cette importante Prophétie.

V. Remarques ſur la Prophétie contenue dans les trois derniers verſets. Se borne-t-elle à la ſeule perſonne de Zorobabel & aux ſeules révolutions de ſon temps ? ou s'étend-elle juſqu'à Jeſus-Chriſt, & embraſſe-t-elle toutes les révolutions arrivées depuis Zorobabel juſqu'à Jeſus-Chriſt, & toutes celles qui doivent arriver depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à la fin des ſiecles ? S. Jérôme en rapporte le dernier accompliſſement à la fin des temps.

Le P. Houbigant vient enſuite à celle qui termine ce Chapitre, & qui ſelon la lettre regarde Zorobabel, & diverſes révolutions que les nations doivent éprouver, tandis que Zorobabel demeurera ferme ſous la protection de Dieu, comme un anneau précieux qui porte un ſceau inaltérable : *quaſi ſignaculum*, ſelon l'expreſſion de la Vulgate & de l'Hébreu, que le P. Houbigant rend par *ut annulum ſignatum.* Il convient donc » que c'eſt ici une Prophétie ; & que l'on y trouve annoncée une » certaine révolution dans le royaume des nations, d'où il réſultera que » Zorobabel paroîtra comme un anneau royal qui porte un ſceau inviolable. C'eſt pourquoi, dit-il, cela regarde le temps même de Zorobabel, & cela marque les révolutions qui arriverent dans le royaume » des Perſes, depuis la mort de Cambyſe juſqu'à Darius fils d'Hyſtaſpe, » ſous le regne duquel Zorobabel eut permiſſion de rétablir chez les » Juifs l'état de la Religion. « Mais en diſant cela, le P. Houbigant oublioit apparemment que les Prophéties d'Aggée ſont datées de la ſeconde année du regne de ce Darius : (*a*) *In anno ſecundo Darii regis.* Car comment le Prophete auroit-il pu annoncer en la ſeconde année de ce Prince des révolutions qui avoient précédé depuis la mort de Cambyſe juſqu'à ce Prince ? D'ailleurs le P. Houbigant ne parle ici que du ſeul royaume des Perſes ; mais lui-même vient de convenir qu'il s'agit des révolutions de pluſieurs royaumes : le texte Hébreu le répete même deux fois, & le P. Houbigant l'a lui-même très-bien répété deux fois dans ſa Verſion, *regnorum.* Il faut donc trouver ici des révolutions qui ſoient poſtérieures à la ſeconde année de Darius, & qui intéreſſent pluſieurs royaumes. La difficulté conſiſte en ce qu'on ne découvre point ces grandes révolutions au temps de Zorobabel ; mais la puiſſance de Zorobabel ne ſe borne point à lui ſeul, elle s'étend à tous ceux qui ont gouverné après lui la nation Juive. C'eſt ainſi que Daniel parlant à Nabuchodonoſor lui dit : » Vous êtes la tête d'or de cette ſtatue myſtérieuſe : (*b*) *Tu es caput* » *aureum* : & après vous s'élevera un autre royaume moindre que vous : » *Et poſt te conſurget regnum aliud minus te.* « Ce n'eſt pas que cela dût arriver immédiatement après la mort de Nabuchodonoſor ; cela n'arriva qu'après la mort du dernier de ſes ſucceſſeurs. Nabuchodonoſor eſt donc conſidéré alors, non dans ſa ſeule perſonne, mais comme Roi de Babylone, comme exerçant au milieu des Chaldéens une puiſſance qui

(*a*) *Agg.* I. 1. = (*b*) *Dan.* II. 38. & 39.

paſſera

paſſera de lui à ſes ſucceſſeurs. De même ici Zorobabel n'eſt point conſidéré dans ſa ſeule perſonne, mais comme exerçant au milieu des Juifs une puiſſance qui paſſera de lui à ſes ſucceſſeurs, & qui s'étendra ainſi dans ſa nation juſqu'à l'avénement du Meſſie, juſqu'à Jeſus-Chriſt, dont il eſt la figure, & en qui cette promeſſe trouvera ſon entier accompliſſement. Car combien en effet les royaumes des nations n'ont-ils pas éprouvé de révolutions depuis Zorobabel juſqu'à Jeſus-Chriſt ? Mais au milieu de toutes ces révolutions, la puiſſance de Zorobabel eſt demeurée comme un anneau dont le cachet eſt inviolable ; elle s'eſt perpétuée en paſſant par différentes mains juſqu'à Jeſus-Chriſt, à qui Dieu a donné le trône de David ; & elle eſt devenue en Jeſus-Chriſt une puiſſance éternelle. Ainſi depuis Zorobabel juſqu'à Jeſus-Chriſt, on a vu l'empire des Perſes renverſé par celui des Grecs, celui des Grecs diviſé après la mort d'Alexandre, & renverſé par les Romains. Depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à Conſtantin quels troubles & quelles révolutions n'a-t-on pas vus dans l'Empire des Romains ? Après la mort de Théodoſe, cet Empire eſt diviſé ; l'Empire d'Occident eſt renverſé par les Barbares, & ſur ſes ruines s'élevent de nouvelles Monarchies qui éprouvent elles-mêmes enſuite diverſes révolutions ; l'Empire d'Orient ſouvent ébranlé, ſouvent menacé, tombe enfin ſous la puiſſance des ennemis du nom Chrétien : & au milieu de toutes ces révolutions, l'Empire de Jeſus-Chriſt ſubſiſte & ſubſiſtera éternellement. Voilà les grands traits qui vérifient la Prophétie d'Aggée, dont l'entier accompliſſement, comme le remarque S. Jérôme, n'arrivera qu'à la fin des ſiecles, lorſque toute puiſſance ennemie étant détruite, Jeſus-Chriſt régnera ſeul avec ſes Saints dans l'éternité.

REMARQUES SUR ZACHARIE.

I. Remarques ſur les Prophéties de Zacharie. Témoignage de S. Jérôme.

ZACHARIE a prophétiſé comme Aggée depuis le retour des Juifs à Babylone ; mais ſa Prophétie eſt beaucoup plus étendue & plus difficile. Elle regarde ſans doute les événements qui ſont ſurvenus depuis ſon temps juſqu'à Jeſus-Chriſt, & le myſtere même de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe. Mais ſes Prophéties ſont environnées d'obſcurité, & comme elles ſont étendues, elles paroiſſent embraſſer pluſieurs objets. S. Jérôme dans le Prologue qu'il a mis à la tête de ſon Commentaire ſur Zacharie dit que ce Prophete eſt très-obſcur, & qu'en même temps il eſt le plus long des douze : (*a*) *Obſcuriſſimus liber Zachariæ Prophetiæ, & inter duodecim longiſſimus.* Ce Livre eſt diviſé en autant de Cha-

(*a*) *Hier. præf. in Explan. Zachariæ. Tom. III. col.* 1705.

pitres que celui d'Oſée ; mais il eſt cependant plus long ; & on peut dire qu'il eſt plus obſcur, parce qu'Oſée ayant prophétiſé avant les malheurs qui tomberent ſur les deux maiſons d'Iſraël & de Juda, il eſt aiſé de reconnoître que ces malheurs ſont le principal objet de ſes Prophéties ſelon le ſens littéral : au lieu que celui-ci étant poſtérieur à ces révolutions, il n'eſt pas auſſi facile de reconnoître quelles ſont celles qu'il annonce. Ce que l'on y voit de plus clair & de plus certain, c'eſt que les promeſſes qu'elles renferment regardent le regne du Meſſie.

II. Objet du Chapitre I. ſelo le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Zacharie exhorte les Juifs à ne pas imiter l'indocilité de leurs peres. Un Ange implore la miſéricorde de Dieu ſur Jéruſalem & ſur Juda. Le Seigneur fait de grandes promeſſes à Jéruſalem. Quatre cornes qui ont diſperſé Juda & Iſraël, ou plutôt Juda & Jéruſalem, vont être abattues. Les exhortations adreſſées aux Juifs ſont pour nous un avertiſſement. Lorſque l'Ange implorant la miſéricorde du Seigneur lui dit, que *voici la ſoixante & dixieme année*, il eſt bien remarquable que c'eſt une ſeconde maniere de compter les ſoixante & dix ans marqués par Jérémie. Si on les prend du commencement de la captivité ſous Joachim, ils finiſſent à la premiere année du regne de Cyrus à la tête de l'Empire des Perſes ; & ce fut alors que la liberté fut rendue aux Juifs. Mais ſi on les prend de la ruine de Jéruſalem & du Temple, ils étoient près de finir en la ſeconde année de Darius fils d'Hyſtaſpe : & c'eſt en ce ſens que l'Ange dit : *Voici la ſoixante & dixieme année.* Les promeſſes qui viennent enſuite regardent ſelon la lettre Jéruſalem. S. Jérôme les applique à l'Egliſe comme ayant eu déjà ſur elle un premier accompliſſement qui en laiſſe attendre un ſecond dans l'avenir : (*a*) *Dominus repromittit verba bona & verba conſolatoria ; quod nunc ex parte cernimus, & ex parte prophetamus.* Et plus loin il ajoute, en réuniſſant les deux accompliſſements : (*b*) *Quod ſi referimus ad Eccleſiam, cui vera bona & perpetua pollicentur, illa bona eſſe credenda ſunt, ... quæ ſibi vir ſapiens cui Dominus incerta & obſcura ſuæ ſapientiæ revelaverat, ſpe futurorum promittit & dicit :* (*c*) Credo videre bona Domini in terra viventium. *His bonis poſt ſæviſſimæ perſecutionis incendia, quæ & à Gentilibus, & ab Hæreticis Arianis Eccleſiæ Domini pertulerunt : pace redditâ, videmus Domini Eccleſias affluere, & conſolatam Sion & electam Jeruſalem, quas dudùm abjecerat.* Les quatre cornes qui ont diſperſé Juda & Iſraël, ou Juda & Jéruſalem, repréſentent, ſelon S. Jérôme, les quatre Empires marqués par Daniel : (*d*) *Quatuor cornua quæ ventilaverunt & diſperſerunt Judam & Iſrael, & Jeruſalem, quatuor gentes eſſe Babylonios, Medos atque Perſas, & Macedones ac Romanos, & nunc Dominus à Propheta interrogatus exponit, & Daniel pleniſſimè re-*

(*a*) *Hier. in Zachar.* 1. *Tom. III. col.* 1712. = (*b*) *Ibid. col.* 1713. = (*c*) *Pſal.* XXVI. 13. = (*d*) *Loco cit. col.* 1714.

plicat : qui in viſione imaginis quæ habebat aureum caput & pectus argenteum, & ſubumbilicum æneum, & crura ac pedes ferreos & fictiles, has quatuor gentes interpretatus eſt. Et rursùm in aliâ viſione quatuor beſtias, leænam & urſam, & pardum, & aliam horribilem beſtiam, cujus nomen non poſuit, eaſdem gentes ſub aliâ figurâ monſtravit. Il montre enſuite le développement de cette interprétation en l'étendant juſqu'à la derniere ruine de Jéruſalem par les Romains : (*a*) *Eo ergo tempore quo hæc viſio cernebatur, jam Babyloniorum regnum præterierat ; inſtabat Perſarum atque Medorum ; futurum erat Græcorum atque Macedonum, & Romanorum. Quæ Babylonii, quæ Medi atque Perſæ, quæ Græci, id eſt, Macedones fecerint Judæ, Iſrael & Jeruſalem, vir eruditus agnoſcit : maximè ſub Antiocho, cognomento Ἐπιφανῆ, ſub quo Machabæorum hiſtoria texitur. Poſt adventum quoque Domini Salvatoris, quando circumdata eſt Jeruſalem, quæ ſuſtinuerint Iſraelitæ, & Evangelium antè denunciat, & Joſephus hiſtoriæ Judaicæ ſcriptor vernaculus pleniſſimè edocet.* Les quatre ouvriers qui paroiſſent enſuite pour détruire ces cornes, c'eſt-à-dire, ces empires ennemis du peuple de Dieu, ſont, ſelon la penſée de S. Jérôme, des Anges qui obéiſſent à la puiſſance du Seigneur, & exécutent ſes ordres : (*b*) *Quatuor quoque fabros ſive artifices quos Græci τέκτονας vocant, non ipſe Propheta conſpicit, ſed ei Dominus oſtendit, & exponit qui ſint fabri & artifices, quos nos Angelos intelligimus obedientes Dominicæ poteſtati ; ut quod gentes deſtruxerant, iſti ædificent.* Il y a cependant ici une difficulté qui naît de ce que le nom *d'Iſraël* ſe trouve au ℣. 19. Car la ruine d'Iſraël eſt antérieure à ces quatre Empires ; ce ſont les Aſſyriens qui ont diſperſé la maiſon d'Iſraël : delà vient que quelques-uns ont préféré de dire que ces quatre cornes ennemies du peuple de Dieu, ſont quatre Rois, ſavoir, Théglathphalaſar & Salmanaſar, qui ont ruiné le royaume d'Iſraël ; Sennachérib & Nabuchodonoſor dont le premier a menacé Jéruſalem, & le ſecond l'a renverſée. Alors on ſuppoſe que les quatre ouvriers qui briſent ces cornes ſont quatre Princes favorables aux Juifs, ſavoir, Darius le Mede, Cyrus, Darius fils d'Hyſtaſpe, & Artaxerxès-Longuemain. Mais cette interprétation même ſouffre encore difficulté : car de ces quatre Princes qui ont été favorables aux Juifs, il n'y a que les trois premiers qui aient été contraires aux Babyloniens, & aucun d'eux n'a frappé les Aſſyriens dont l'Empire avoit été détruit long-temps auparavant. D'ailleurs la ruine des deux Empires des Aſſyriens & des Babyloniens avoit précédé la Prophétie ; ce qui rend cette interprétation entiérement inſoutenable. On peut remarquer que dans le ℣. 19. le Prophete nomme deux fois *Juda*, ſans nommer *Iſraël*, ſi ce n'eſt dans quelques exemplaires de la Verſion Grecque des Septante, où d'autres liſent *Jéruſalem ;* ce qui montre qu'on a confondu en cet endroit ces

(*a*) *Ibidem.* = (*b*) *Ibidem.*

deux noms ; enſorte qu'il y a lieu de ſoupçonner qu'on les a de même confondus au ℣. 17. où il eſt remarquable que le nom d'*Iſraël* ſe trouve entre *Juda* & *Jéruſalem*, c'eſt-à-dire, hors de ſon rang, & comme une variante qui ſuppoſe que les uns ont lu *Iſraël* où les autres liſoient *Jéruſalem*, comme cela eſt arrivé dans le Grec du ℣. 21. Il eſt même encore remarquable que dans l'Hébreu il n'y a que deux particules d'accuſatif pour les trois noms ; ce qui inſinue qu'il n'y avoit originairement que deux noms, *Juda & Jéruſalem.* Lorſque S. Jérôme paſſe enſuite au ſens ſpirituel, il porte ſes regards du côté de la morale ; il penſe que ſous ce point de vue les quatres cornes ennemies du peuple de Dieu peuvent repréſenter les quatre principales paſſions de l'homme : la triſteſſe, la joie, la crainte & le deſir ; & que les quatre puiſſances oppoſées à celles-là peuvent repréſenter les quatre vertus cardinales, la prudence, la juſtice, la force & la tempérance. Du côté de l'allégorie, les quatre cornes qui ont frappé Juda & Jéruſalem pourroient repréſenter les quatre puiſſances ennemies du nom Chrétien repréſentées dans l'Apocalypſe par les quatre Anges qui ſont liés ſur le grand fleuve de l'Euphrate : (*a*) d'où ils ſeront déliés au ſon de la ſixieme trompette, c'eſt-à-dire, au ſixieme âge de l'Egliſe, vers la fin des temps, pour exercer les vengeances du Seigneur. Les quatre puiſſances oppoſées pourroient repréſenter les quatre Anges dont il eſt auſſi parlé dans l'Apocalypſe, (*b*) & qui doivent ſuſpendre le ſouffle des quatre vents, c'eſt-à-dire, la perſécution générale de l'Antechriſt juſqu'à ce que les Iſraélites, c'eſt-à-dire, les Juifs, ſoient marqués du ſceau de Dieu par le ſaint baptême, après quoi la perſécution de l'Antechriſt ayant éclaté Dieu achévera de briſer ces puiſſances ennemies au dernier jour.

III. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Le Seigneur continue d'annoncer les biens dont il comblera Jéruſalem, & les vengeances qu'il exercera ſur les ennemis de ſon peuple. L'avénement du Seigneur eſt annoncé ; la converſion des Gentils eſt prédite : tout cela nous conduit manifeſtement à Jeſus-Chriſt. Mais il faut entendre S. Jérôme ſur les divers ſens que l'on donne à ces magnifiques promeſſes. Sur les premiers verſets qui parlent du rétabliſſement de Jéruſalem, voici ce qu'il dit : (*c*) *Quidam putant hoc ex parte completum ſub Zorobabel & Jeſu, & Eſdrâ & Nehemiâ, & cæteris ducibus ſive regibus, qui uſque ad adventum Domini Salvatoris populum rexerunt Iſrael. Alii verò & maximè Judæi in mille annorum regno interpretantur, corporales corporalia requirentes. Noſtrorum autem plerique, referunt ad cœleſtem Jeruſalem ; & hanc dicunt iterùm extruendam, quæ ruinâ animarum peccatricum fuerat deſtituta : hoc hæretici ſuſpicentur. Cæ-*

(*a*) *Apoc.* IX. 14. = (*b*) *Apoc.* VII. 1. = (*c*) *Hier. in Zach.* II. *Tom. III. col.* 1716.

terùm nos montem Sion, & matrem primitivorum atque ſanctorum interpretemur Eccleſiam, quæ ædificata eſt in paſſione Domini & reſurrectione, & quotidie ædificatur ab eo qui novit menſuras & merita ſingulorum. Quod de Eccleſia diximus, poteſt & de animabus accipi credentium, quæ quotidiè ædificantur à Domino, & cernunt pacem quæ Apoſtolis eſt relicta. Sur ce qui eſt dit que Jéruſalem ſera remplie d'une multitude d'hommes & d'animaux, voici ce qu'il remarque : (*a*) *Quidam homines & jumenta duos populos interpretantur, Judæorum atque Gentilium : quòd illi qui in lege verſati venerint ad fidem Chriſti, homines appellati ſint : nos autem qui poſt idololatriam quaſi in deſerto legis & ſolitudine fuimus Prophetarum, & ejus recepimus paſſionem, jumenta dici debeamus. Alii autem rationabiles quoſque & Scripturarum eruditos ſcientiâ, homines intelligi volunt : jumenta verò ſimplices quoſque credentium, & de his dici :* (*b*) Homines & jumenta ſalvos facies, Domine. *Hæc jumenta & hæc animantia audiunt boni paſtoris vocem, & cognoſcunt & ſequuntur eum.* Lorſque dans la ſuite au ℣. 8. on trouve ces mots : *Hæc dicit Dominus exercituum* (ou ſelon les Septante, *omnipotens*) : *Poſt gloriam miſit me*, & le reſte : le ſens littéral offre une difficulté qui conſiſte en ce que le Prophete annonce que Dieu va parler, & néanmoins il ſemble que celui qui parle ſoit l'Ange envoyé de Dieu, *miſit me* : cette expreſſion eſt répétée au ℣. 9. Mais dans le ſens ſpirituel, S. Jérôme découvre ici le langage de Jeſus-Chriſt, en même temps Dieu égal à Dieu ſon Pere, & l'Envoyé de Dieu : (*c*) *Vox Salvatoris loquentis inducitur, qui omnipotens Deus à Patre omnipotente miſſum ſe eſſe dicit ; non juxta id quòd omnipotens eſt ; ſed juxta id quòd poſt gloriam miſſus eſt. Qui cùm in forma Dei eſſet, non rapinam arbitratus eſt æqualem ſe eſſe Deo : ſed ſemetipſum exinanivit formam ſervi accipiens, & factus eſt obediens Patri uſque ad mortem, & mortem crucis.* Il s'éleve encore une fois contre les fauſſes interprétations de ces promeſſes : (*d*) *Judæorum alii putant ſub Zorobabel & Jeſu, Eſdrâ & Nehemiâ, hæc ex parte completa, maximè quoniam Jeruſalem eligitur, & poſſidetur Judas : duæ videlicet tribus quæ reverſæ ſunt de captivitate Babylonica, & appellatæ ſunt Judas & non Iſrael, qui apud Medos hucuſque verſantur. Alii verò in futurum differunt, quòd tunc credituræ ſint gentes in eum qui mittatur à Domino, & eligenda ſit Jeruſalem, cùm utique jam omnes gentes crediderunt in Dominum Salvatorem, nec poſſit eligi quæ omninò deſtructa eſt.* Ces promeſſes, ſelon la penſée de ce ſaint Docteur, regardent donc l'Égliſe de Jeſus-Chriſt : elles ont eu au moins un premier accompliſſement au temps du premier avénement de Jeſus-Chriſt, & dans l'établiſſement de l'Egliſe ; elles recevront leur entier accompliſſement à la fin des ſiecles au dernier avénement de Jeſus-Chriſt, & dans l'éternité bienheureuſe.

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Pſal.* XXXV. 7. = (*c*) *Loco cit. col.* 1718. = (*d*) *Ibid. col.* 1719.

IV. Remarques ſur le ℣. 4. Quelle eſt cette Jéruſalem dont le mur ſera Dieu même, qui ſera pour elle un mur de feu ? Eſt-ce la Jéruſalem terreſtre, ou la Jéruſalem céleſte ? N'eſt-ce point l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt depuis le premier temps de ſon établiſſement ?

Le P. Houbigant obſerve que l'Ange qui annonce que Jéruſalem ſera habitée ſans muraille, *abſque muro*, eſt différent de l'Ange (ou plutôt de l'homme,) qui ſe prépare à meſurer Jéruſalem avec un cordeau : » & c'eſt, dit-il, afin que l'on comprenne que cette Prophétie » regarde une Jéruſalem différente de celle qui dans la ſuite releva » ſes murs. Ce ſeroit en vain que l'on prétendroit expliquer ces pro» meſſes de cette Jéruſalem qui dans la ſuite devoit être habitée par » un peuple nombreux : puiſqu'il eſt conſtant, que Jéruſalem ayant » pris de l'accroiſſement, fut environnée de murailles & de fortifica» tions, & que Dieu ne fut point pour elle un mur de feu, tandis » que les Grecs & les Romains commandoient dans l'Aſie. C'eſt pour» quoi les paroles mêmes du Texte ſacré obligent d'entendre cela de » cette *nouvelle Jéruſalem qui deſcend du ciel venant de Dieu* : comme » on le voit dans l'Apocalypſe, Chap. XXI. ℣. 2. « Sur quoi il faut obſerver que cette Jéruſalem qui deſcend ainſi du ciel dans l'Apocalypſe, n'en deſcend qu'après qu'un nouveau ciel & une terre nouvelle ont ſuccédé au premier ciel & à la premiere terre, c'eſt-à-dire, au monde préſent : (*a*) *Vidi cœlum novum, & terram novam : primum enim cœlum & prima terra abiit, & mare jam non eſt. Et ego Joannes vidi ſanctam civitatem Jeruſalem novam deſcendentem de cœlo à Deo ; paratam ſicut ſponſam ornatam viro ſuo.* Cette nouvelle Jéruſalem eſt non-ſeulement celle où Dieu fixera pour toujours ſon tabernacle, c'eſt-à-dire, ſa demeure : (*b*) *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, & habitabit cum eis :* mais encore c'eſt le ſéjour d'où toutes les larmes ſeront bannies, & où la mort n'aura plus d'empire, c'eſt le ſéjour de l'immortalité & de l'éternelle félicité : (*c*) *Et abſterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, & mors ultrà non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultrà : quia prima abierunt.* Le premier état ſera paſſé ; c'eſt-à-dire, qu'alors ne ſubſiſtera plus l'état préſent de cette vie mortelle, l'état de ce monde qui paſſe, & auquel ſuccédera alors un monde nouveau qui ne paſſera point, mais où toutes choſes ſeront nouvelles : (*d*) *Et dixit qui ſedebat in throno : Ecce nova facio omnia.* Voilà ſans doute juſqu'où s'étend en effet la Prophétie de Zacharie : mais cet état eſt celui de l'éternité bienheureuſe, puiſque la mort ne s'y trouvera plus : *Et mors ultrà non erit.* De plus cette Jéruſalem qui deſcend du ciel, n'eſt point une ville ſans mur ; & ſon mur n'eſt point un mur de feu : la muraille que vit S. Jean étoit bâtie de jaſpe : *(e) Et erat ſtructura muri ejus ex lapide jaſpide.* Ces deux villes ſont cependant également nommées *Jéruſalem* ; c'eſt la même ville, mais conſidérée ſous deux points de vue différents, ſur la terre & dans le ciel, c'eſt-à-dire, dans l'état de la vie préſente, & dans l'état de la vie

(*a*) *Apoc.* XXI. 1. & 2. = (*b*) ℣. 3. = (*c*) ℣. 4. = (*d*) ℣. 5. = (*e*) ℣. 18.

futuré. Dans l'état de la vie préſente, c'eſt *une ville ſans mur*; Dieu eſt le ſeul mur qui la couvre, mais un mur de feu, qui dévore & conſume tous ceux qui oſent s'élever contre elle. Dans l'état de la vie future, elle eſt *environnée d'un mur*; & ce mur reſſemble à la pierre de jaſpe qui par ſa verdeur repréſente l'éternité de Dieu: Dieu même eſt encore alors ſon mur, mais un mur de jaſpe; il la couvre de ſon éternité, qui la défendant contre toutes les atteintes de la mort, la rend le ſéjour de l'immortalité: *Et mors ultrà non erit.* La Prophétie de Zacharie ne s'étend point ici juſques-là: mais ſelon la remarque de S. Jérôme, elle regarde l'état de l'Egliſe dans la vie préſente même, l'état de l'Egliſe ſur la terre depuis le premier avénement de Jeſus-Chriſt juſqu'à ſon dernier avénement. Le Seigneur eſt venu, ſelon ſa promeſſe, en la perſonne de Jeſus-Chriſt ſon Fils; ce divin Sauveur a fixé ſa demeure au milieu de ſon Egliſe, repréſentée par *Jéruſalem*; cette Jéruſalem ſpirituelle eſt comme une ville ſans mur, parce qu'elle n'eſt point renfermée dans l'enceinte d'un ſeul peuple, mais qu'elle eſt ouverte à tous les peuples, & qu'elle n'a d'autres bornes que l'univers. Le Seigneur eſt lui-même comme un mur de feu autour d'elle, parce qu'il la couvre de ſa protection puiſſante, enſorte que jamais les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contr'elle, & que tous ceux qui oſeront s'élever contr'elle, attireront ſur eux le feu des vengeances du Seigneur. Combien l'accompliſſement de cette Prophétie ne fut-il pas ſenſible dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, lorſque par un progrès rapide, l'Egliſe de Jeſus-Chriſt née au milieu des Juifs, & dans Jéruſalem même, s'étendit de tous côtés chez les nations, & s'y perpétua malgré les perſécutions les plus vives, enſorte que tous ceux qui oſoient s'élever contre elle, trouvoient un obſtacle invincible dans la protection de Dieu qui la couvroit, & qui devenoit pour eux comme un feu dévorant qui les exterminoit. Quoique l'Egliſe ait depuis ſouffert beaucoup de maux & même de grandes pertes, elle eſt néanmoins toujours ſemblable à une ville ſans mur, toujours ouverte à tous les peuples, toujours embraſſant dans ſon étendue tous ceux qui croient en Jeſus-Chriſt de quelque nation qu'ils puiſſent être. Le Seigneur eſt toujours pour elle comme un mur de feu, ne ceſſant de la couvrir de ſa protection, & de frapper du feu de ſa juſtice vengereſſe tous ceux qui oſant s'élever contr'elle, perſéverent dans cette criminelle diſpoſition. S. Jérôme paſſe rapidement ſur ce point, mais en réprouvant la fauſſe interprétation que les Juifs donnent à cette promeſſe: (*a*) *Quòd autem murus Jeruſalem ſit Dominus, & in alio loco legimus.* (*b*) Montes in circuitu ejus, & Dominus in circuitu populi ſui. *Hæc omnia Judæi ſub* ἀλληγορίᾳ, (c'eſt-à-dire, *Chriſto*,) *quem ſibi ſpe vaniſſimâ repromittunt*,

(*a*) *Hier. in Zach* II. *Tom. III. col.* 1717. (*b*) *Pſ.* CXXIV. 2.

putant carnaliter eſſe ventura, quòd tantam Jeruſalem habitura ſit beatitudinem, ut præ multitudine hominum & omnium jumentorum, murum habere non poſſit, ſed murus ſit ipſius Domini defenſio; & illius in medio habitantis gloriâ perfruatur.

V. Remarques ſur les ℣℣. 12. & 13. Les promeſſes qu'ils renferment, regardent-elles l'état futur des Juifs au temps de leur converſion, ou l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, & les conſolations que Dieu réſerve pour ſon Egliſe dans la fin des temps & ſur-tout au dernier jour où Jeſus-Chriſt deſcendra des cieux pour juger le monde?

Le P. Houbigant convient que les ℣℣. 10 & 11. regardent la foi des Gentils future, c'eſt-à-dire, ſans doute future au temps du Prophete; mais il en conclut » que cela étant ainſi, il eſt difficile que les » deux verſets ſuivants ne s'entendent pas du dernier état des Juifs, » c'eſt-à-dire, de leur état encore aujourd'hui futur, au temps duquel » Dieu fixera dans Jéruſalem le lieu de ſon repos, lorſque cette ville » étant récemment rebâtie, les Juifs y viendront de tous côtés, y » ſerviront Jeſus-Chriſt notre Seigneur, & par l'exemple de leur foi, » renouvelleront la foi des Gentils. On ne peut point dire, ajoute-t-il, » que Jeſus-Chriſt notre Seigneur ait choiſi Jéruſalem; car le Verbe » BAKAR, *eligere*, marque un choix d'amour & de bienveillance; ainſi » il ne ſuffit pas que Jeſus-Chriſt ait habité dans Jéruſalem, ni qu'il » y ait prêché; car lors même qu'il y exerçoit cette fonction, ce » n'étoit pas tant de ſa part choiſir Jéruſalem, que préparer la perte » de cette ville. Enfin le Prophete ajoutant ces mots: *Soyez dans le* » *ſilence en la préſence du Seigneur, lorſqu'il s'élevera de ſa ſainte de-* » *meure*, conſidere Jeſus-Chriſt comme réſidant dans le ciel, & non » pas comme demeurant ſur la terre; & en même temps il annonce » que Jeſus-Chriſt qui eſt le vrai Meſſie s'élevera de ſa demeure cé- » leſte pour ramener à la foi par des miracles étonnants les Juifs & » toutes les nations. « S. Jérôme bien au contraire voit dans ces dernieres paroles l'éclat des vengeances du Seigneur contre ſes ennemis, & l'annonce de l'avénement redoutable de Jeſus-Chriſt comme ſouverain Juge. C'eſt à l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, qu'il rapporte ce qui eſt dit de Jéruſalem; c'eſt au peuple Chrétien, qu'il applique ce qui eſt dit de la maiſon de Juda: (a) *Cùm hæc ita ſe habeant, & poſſeſſurus ſit Dominus Judam partem ſuam, & electurus Jeruſalem, omne hominum genus Domini formidet adventum, quia ſurrexit de habitaculo ſancto ſuo. Surgere autem Dominus dicitur, & quaſi evigilare de ſomno, quando conſurgit in vindictam populi ſui, juxta illud:* (b) Exurge; ut quid dormis, Domine. Ainſi nous conviendrons volontiers que les promeſſes qui ſont ici faites, ne regardent point cette Jéruſalem terreſtre, qui après avoir répandu le ſang des Prophetes, oſa répandre celui de Jeſus-Chriſt: mais nous dirons avec S. Jérôme qu'elles regardent l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, & que prétendre les rapporter à une nouvelle Jéruſalem terreſtre au temps de la converſion future des Juifs, ce ſeroit nous ramener aux fauſſes eſpérances des Juifs & des Judaï-

(a) *Hier. in Zach.* 11. *Tom. III. col.* 1719. = (b) *Pſ.* XVIII. 23.

zants.

zants. L'unique Jéruſalem que nous ayons à attendre, eſt celle qui doit un jour *deſcendre du ciel comme venant de Dieu.* Mais cette Jéruſalem n'a rien de terreſtre : elle eſt toute céleſte : elle eſt e ſéjour de l'immortalité. *Et mors ultrà non erit.* Les promeſſes renfermées dans ces deux verſets annoncent donc les conſolations que Dieu réſerve pour ſon Egliſe dans la fin des temps, & ſur-tout au dernier jour, lorſqu'après l'avoir faite paſſer par les plus vives tribulations, il fera éclater ſur elle de nouveau le choix de ſon amour, en lui rendant ſon premier éclat, & la délivrant enfin de tous maux ; lorſque Jeſus-Chriſt s'élévera de ſa demeure ſainte pour venir exterminer les méchants, & récompenſer ſes élus, en les introduiſant avec lui dans cette Jéruſalem céleſte qui ſera le ſéjour de l'éternelle félicité & de l'immortalité bienheureuſe. *Et mors ultrà non erit.*

VI. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE III. Le Pontife Jeſus fils de Joſédec paroît ici accuſé par Satan : on lui ôte ſes habits ſales, & on lui en donne de précieux. Le Seigneur l'exhorte à être fidele, & promet de récompenſer ſa fidélité. Le Meſſie eſt annoncé ſous le nom d'*Orient* ou de *Germe*, & ſous l'image d'une pierre myſtérieuſe. Le Pontife Jeſus eſt ici conſidéré comme repréſentant en même temps Jeſus-Chriſt notre chef, & ſes miniſtres qui ſont ſes principaux membres. C'eſt la remarque de S. Jérôme, qui après avoir expoſé le ſens littéral des premier verſets ſelon l'interprétation des Juifs, vient au ſens ſpirituel en diſant : (*a*) *Noſtri autem ita diſſerunt : Sacerdotem eſſe magnum ad quem dicitur* : (*b*) Tu es Sacerdos in æternum, ſecundùm ordinem Melchiſedech: *qui quoniam per ſe videri non poteſt, à Domino prophetæ oſtenditur ſtans coram Angelo Domini.... Et ſatan ſtabat à dextris ejus, ut adverſaretur ei : tentatus enim eſt per omnem modum abſque peccato.* Plus loin le ſaint Docteur ajoute : (*c*) *Juxta noſtros qui hæc omnia referunt ad Dominum Salvatorem, hoc videtur eſſe difficile, quod de Jeſu ab Angelo dicitur : Si ambulaverit in viis Domini, & ejus præcepta ſervaverit, ipſe quoque judicet domum ejus, & cuſtodiat atria illius ; & det ei Dominus ambulantes de his qui aſſiſtant ei. Quod facilè ſolvitur, ſi conſideremus eum, qui formam ſervi eſt dignatus aſſumere ; & cùm dives eſſet, pro nobis pauper factus eſt. Quidquid igitur de membris dicitur, refertur ad corpus : noſter profectus, Domini victoria eſt.* S. Jérôme reconnoît qu'il ſeroit difficile de ſoutenir que Jeſus fils de Joſédec repréſente Jeſus-Chriſt dans les verſets ſuivants où Jeſus-Chriſt eſt annoncé ſous le nom d'*Orient*, & ſous l'image d'une pierre myſtérieuſe ; mais en ſuppoſant que dans cette derniere partie le Pontife Jeſus n'eſt conſidéré que comme fils de Joſédec, voici ce qu'il dit : (*d*) *Qui igitur Jeſum volunt eſſe filium*

(*a*) *Hier. in Zach* III. *Tom. III. col.* 1721. = (*b*) *Pſal.* CIX. 4. = (*c*) *Loco cit. col.* 1722. = (*d*) *Ibid. col.* 1723.

Joſedec Sacerdotem magnum, amicos ejus qui habitant vel ſedent coram eo, & qui viri ſunt portendentes diſcipulos ejus interpretantur & Prophetas. Prophetæ enim in ſignum ſunt poſiti futurorum : Quid eſt igitur quòd Jeſus & amici ejus coguntur audire : Adducam ſervum meum Orientem, & *reliqua. Suprà promiſerat Deus Jeſu filio Joſedec, Sacerdoti magno, quòd ſi in viis ejus ambulaſſet, & ejus præcepta ſervaſſet, ipſe dijudicaret domum ejus, & atria ejus cuſtodiret, & daret ei miniſtros angelicæ dignitatis : nunc ei dicit & amicis illius, plenam felicitatem, & perfectam beatitudinem tunc futuram, quando venerit Oriens, de quo ſcriptum eſt :* (a) Ecce vir Oriens nomen ejus. *Et in Malachia :* (b) Orietur in vobis timentibus nomen meum ſol juſtitiæ, & ſanitas in pennis ejus. *Et in Numeris :* (c) Orietur ſtella ex Jacob, & homo ex Iſrael. *In Evangelio quoque apertiſſimè de Chriſto legimus :* (d) In quibus viſitavit nos Oriens ex alto ; illuminare eos qui in tenebris & in umbra mortis ſedent, ad dirigendos pedes noſtros in viam pacis. *Qui Oriens, ipſe dicitur & lapis angularis, quia populum utrumque conjungat, & duos parietes in unam domum conſociet. Hic non credentibus lapis ſcandali eſt, de quo & in Pſalmis dicitur :* (e) Lapidem quem reprobaverunt ædificantes hic factus eſt in caput anguli : A Domino factum eſt iſtud. *Super hunc lapidem ſeptem oculi ſunt, de quibus loquitur Iſaias :* (f) Exiet virga de radice Jeſſe, & flos de radice ejus aſcendet : & requieſcet ſuper eum ſpiritus Dei, ſpiritus ſapientiæ & intelligentiæ, ſpiritus conſilii & fortitudinis, ſpiritus ſcientiæ & pietatis, & implebit eum ſpiritus timoris Dei.

VII. Objet du Chapitre IV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE IV. Le Prophete voit en eſprit un chandelier d'or portant ſept lampes, & deux oliviers aux deux côtés de ce chandelier. L'interprétation de ces ſymboles eſt elle-même pleine de myſteres. Zorobabel ſoutenu de l'eſprit de Dieu achévera l'édifice du temple dont il a poſé les fondements. Les ſept lampes repréſentent les ſept yeux du Seigneur ; les deux oliviers ſont deux oints de l'huile ſainte. Mais quels ſont ces ſept yeux, & ces deux oints ? c'eſt ce que le Seigneur ne déclare point. Communément on penſe que ces ſept yeux repréſentent les ſept principaux Anges qui ſont les miniſtres du Seigneur, & que dans le premier ſens, dans le ſens littéral & immédiat les deux oints ſont le Pontife Jeſus fils de Joſédec, & Zorobabel chef des Juifs. S. Jérôme raſſemble ici divers ſentiments, en commençant par le ſens littéral pour s'élever enſuite au ſens ſpirituel : (g) *Dicamus ſingula percurrentes, primùm quid videatur Hebræis, à quibus in veteri Teſtamento eruditi ſumus : deinde per hos quaſi gradus ad Eccleſiæ culmina conſcendamus. Candelabrum aureum ſolidum, legem, id eſt, ritum*

(a) *Zach.* VI. 12. = (b) *Mal.* IV. 2. = (c) *Num.* XXIV. 17. = (d) *Luc.* I. 78. = (e) *Pſal.* CXVII. 22. 23. = (f) *Iſai.* XI. 1. *& ſeqq.* = (g) *Hier. in Zach.* IV. *Tom. III. col.* 1725.

interpretantur. Lampadem autem, id eſt, flammam in vertice candelabri lucentem atque fulgentem, Chriſtum qui caput Legis ſit, & omnem mundum illuminet. Septem lucernas ſuper candelabrum, ſeptem gratias Spiritûs ſancti, de quibus ſuprà diximus quòd in lapide uno ſeptem oculi ſint. Nulli enim dubium, quin Lex Spiritu ſancto dictante conſcripta ſit. Septem autem infuſoria in quibus oleum ſit, quod mittatur in lucernas, quæ ſuper candelabro luceant, hoc intelligi volunt, ſeptem iſtas gratias de cœlo ad homines per legem deſcendere. Duas autem olivas ſuper candelabrum à parte dextera & ſiniſtra, inter quas media lampas luceat, Legem & Prophetas interpretantur..... Quodque ſequitur, Quis tu, mons magne.... ad diabolum dictum intelligant. Il continue le développement de ce premier ſens ſelon les Juifs. Il vient enſuite au ſens ſpirituel recherché par les Chrétiens : (a) *Nunc quid ab Eccleſiaſticis viris in Commentariis ſcriptum ſit diſſeramus. Candelabrum autem de auro puriſſimo Eccleſiam intelligunt, quæ in Scripturis ſanctis ſenſum ac mentem magis quàm verba perquirit.... Lampadem & ipſi Chriſtum intelligunt, quòd luceat in Eccleſia.... Lucernas ſeptem & effuſoria earum & ipſi gratias ſancti Spiritûs intelligant, per quas oleum miſericordiæ Dei cunctarumque virtutum Eccleſia ſuſcipit. Duas olivas, ſuper candelabrum, & ipſi Moyſen & Eliam intelligant; qui cum Domino loquebantur in monte, & ſignificabant quid in Jeruſalem paſſurus eſſet. Omnis enim Lex & Prophetæ de Chriſti prædicant paſſione. Alii duas olivas à dextris & à ſiniſtris, Legem & Evangelium interpretantur, ut in dextra Evangelium ſit, in ſiniſtra Lex.... Montem autem plerique noſtrorum, diabolum interpretantur, & Antichriſtum, qui coram Zorobabel, de quo naſciturus eſt Chriſtus, ſtare audeat, & ſe erigere.* Plus loin il ajoute en parlant de Zorobabel, qu'on le regarde comme la figure de Jeſus-Chriſt : (b) *Multi noſtrorum manus Zorobabel, qui fundaverit domum & ipſe perfecerit eam Chriſtum interpretantur. Quod ſi recipimus, cogemur exponere quid ſit lapis ſtanneus in manu Zorobabel : neque enim in manu Chriſti, Chriſtus alius approbandus eſt ; licet quidem lapidem ſtanneum corpus Domini acceperint, quod nullis peccatorum fuerit maculis ſordidatum; nec plumbum vocetur, ſed ſtannum puriſſimum. Septem autem oculos, qui diſcurrunt in univerſa terra, & cuncta dijudicant, ſuprà expoſuimus ſeptem eſſe ſpiritus ; & quòd Deum nihil lateat.* Il revient une ſeconde fois aux deux oliviers, il propoſe encore ſur ce point deux autre vues : (c) *Sunt qui duos ramos olivarum vel duas ſpicas, & duos filios pinguedinis vel ſplendoris, Sacerdotium interpretentur & Legem, quæ præbeant gaudium univerſæ terræ. Alii Henoch & Eliam ; quorum alter in præputio, alter in circumciſione placuit Deo, & cum corpore raptus eſt in cœlum.* Il termine ſon Commentaire ſur ce Chapitre en ces termes : (d) *Hæc ut*

(a) *Ibid. col.* 1726. (b) *Ibid. col.* 1728. (c) *Ibid. col.* 1729. (d) *Ibid.*

quivimus, & ut vires ingenioli noſtri ferre potuerunt, locuti ſumus, & Hebræorum & noſtrorum varias opiniones breviter perſtringentes : ſi quis meliùs, immò veriùs, dixerit, & nos libenter melioribus acquieſcimus.

VIII. Remarques ſur le ℣. 14. Quels ſont les deux enfants de l'huile ou de l'olivier ? *filii olei* ou *oleæ*. Sont-ce des Anges ou des hommes ? Ne ſeroit-ce point ſous différents points de vue, Jeſus fils de Joſédec & Zorobabel, les deux Apôtres S. Pierre & S. Paul, les deux Prophetes Elie & Hénoch?

Le P. Houbigant penſe que ces deux oliviers repréſentent deux Anges qui veillent ſur la nation des Juifs, & dont l'un prend ſoin de ce qui concerne l'Etat ou le Gouvernement de ce peuple, & l'autre eſt chargé de ce qui concerne la Religion. Il ſe fonde principalement ſur ce qu'il eſt dit que ces deux Oints ſe tiennent devant le ſouverain Maître de toute la terre. » Car, ajoute-t-il, la même choſe a été dite des Anges » au Chapitre précédent ℣. 7. C'eſt donc auſſi de ces mêmes Anges » qu'on doit entendre ce qui eſt dit ici, & non de Jeſus & de Zoro» babel, qui ſont manifeſtement diſtingués des Anges dans cette vi» ſion, & qui ſont nommés ouvertement. D'ailleurs l'expreſſion *filii* » *oleæ*, (comme porte l'Hébreu) ne leur convient point; puiſque » l'huile eſt répandue dans les lampes, non par les forces humaines, » mais par l'eſprit de Dieu, comme il eſt dit au ℣. 6. On pourroit répondre que l'Eſprit de Dieu pouvoit ſe ſervir d'eux auſſi bien que des Anges, & qu'en effet il s'en ſervoit pour l'exécution de ſes deſſeins ſur les Juifs ; enſorte qu'à cet égard l'expreſſion *filii oleæ* ne leur convient pas moins qu'aux Anges ; & qu'elle peut même leur convenir mieux : car on ne voit point que les Anges ſoient jamais appellés *les enfants de l'olivier*, ni même *les Oints du Seigneur*, au lieu que le Pontife Jeſus étoit bien certainement *l'Oint du Seigneur*, & que le même nom pouvoit convenir à Zorobabel conſidéré comme chef & gouverneur du peuple Juif, c'eſt-à-dire, établi de Dieu pour gouverner ce peuple. On peut également dire d'eux qu'ils ſe tenoient comme les Anges devant le ſouverain Maître de toute la terre ; parce que Dieu les avoit rendus les miniſtres de ſa puiſſance pour l'exécution de ſes deſſeins ſur le peuple Juif. Si l'on veut paſſer delà au ſens ſpirituel, on peut ſe rappeller cette parole de S. Paul : (a) *Qui operatus eſt Petro in Apoſtolatum circumciſionis, operatus eſt & mihi inter gentes.* Voilà donc quels ont été dans l'établiſſement de l'Egliſe les deux principaux miniſtres de l'œuvre de Dieu pour la converſion des Juifs & des Gentils, les deux principaux Oints du Seigneur, toujours préſents devant lui prêts à exécuter ſes ordres. Si delà nous paſſons à la fin des temps, nous y trouverons, comme on le remarquoit dès le temps de S. Jérôme, Hénoch & Elie, qui ſeront alors les deux principaux miniſtres du Seigneur, l'un pour prêcher la pénitence aux nations, & l'autre pour ramener les Juifs à Jeſus-Chriſt. Ainſi ſous ces trois point de vue, ces *deux oliviers* ne repréſentent pas des Anges, mais des hommes choiſis de Dieu pour être les miniſtres de ſa puiſ-

(a) *Gal.* II. 8.

ſante dans l'exécution de ſes deſſeins. Il eſt bien remarquable que c'eſt des deux derniers qu'il eſt dit dans l'Apocalypſe : (a) *Hi ſunt duæ olivæ, & duo candelabra, in conſpectu Dei terræ ſtantes* : expreſſion qui en rappellant celle de la Prophétie de Zacharie, montre que c'eſt véritablement alors & en la perſonne de ces deux Prophetes qu'elle recevra ſon dernier & entier accompliſſement.

IX. Objet du Chapitre V. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE V. On y trouve deux viſions : dans l'une paroît un livre volant qui eſt appellé *la malédiction*, & qui conſume la maiſon des prévaricateurs : dans l'autre, c'eſt une femme qui eſt nommée *l'impiété ;* elle eſt aſſiſe dans un vaſe, où elle eſt enſuite précipitée, & le vaſe eſt fermé d'une maſſe de plomb. Deux femmes ailées enlevent ce vaſe, & le portent dans la terre de Sennaar. On a prétendu que ce livre volant pouvoit repréſenter la Loi de Dieu qui prononce des malédictions contre les prévaricateurs : S. Jérôme penſe que ce livre de malédiction contient les péchés mêmes qui attirent la malédiction ſur les prévaricateurs : (b) *Volumen volans oſtenditur, in quo omnium peccata deſcripta ſunt, ut unuſquiſque recipiat ſecundùm opera ſua ſive bonum ſive malum, dicente Daniele* : (c) Throni poſiti ſunt, & libri aperti ſunt. Cette idée pouvoit être fondée ſur ce qu'il penſoit que le texte pouvoit ſignifier que les prévaricateurs ſeroient *jugés*, ou ſelon les Septante, *punis*, d'après ce qui eſt écrit dans ce livre. Le texte Hébreu pourroit ſignifier qu'ils ſeront *juſtifiés* par ce livre ; ce qui ſuppoſe que ce livre favoriſe les prévaricateurs, & que c'eſt en cela même qu'il eſt un objet de *malédiction* : ce qui pourroit donner lieu de penſer que ce livre volant peut repréſenter ces traditions humaines que Jeſus-Chriſt reprochoit aux Juifs, & qui les rendoient prévaricateurs de la Loi ; ces faux principes & ces fauſſes maximes qui formerent parmi eux diverſes ſectes oppoſées à la pureté des dogmes & des préceptes de la Loi de Dieu. C'étoit-là vraiment un objet digne de malédiction, & la malédiction eſt tombée ſur tous ceux qui y ſont demeurés attachés. Sous un autre point de vue, on pourroit dire que les faux dogmes ont produit le même effet parmi les Chrétiens ; les héréſies qui de ſiecle en ſiecle ont formé ce livre de malédiction, ont attiré la malédiction ſur tous ceux qui ont eu le malheur de s'y attacher : & la même punition menace tous ceux qui dans le ſein de l'Egliſe même ont la témérité de s'attacher à des ſyſtêmes d'erreurs contraires à la pureté des dogmes de la Foi ou à la ſainteté des maximes de l'Evangile. La femme qui paroît enſuite dans un vaſe, & qui eſt appellée *l'impiété*, eſt aſſez évidemment, ſelon le ſens littéral & immédiat, l'impiété des Juifs : S. Jérôme penſe qu'elle peut repréſenter en même temps l'idolatrie dont les Juifs s'étoient au-

(a) *Apoc.* xi. 4. (b) *Hier. in Zach.* v. *Tom. III. col.* 1730. (c) *Dan.* vii. 10.

trefois rendus coupables, & l'apoſtaſie dont ils ſe rendirent coupables dans la ſuite en refuſant de reconnoître Dieu en la perſonne de Jeſus-Chriſt : (*a*) *Et ſuper hanc menſuram atque amphoram omnium delictorum, media ſedebat impietas, quam alio nomine idololatriam poſſumus appellare, & negationem Dei. Unde à Salvatore dicitur ad Judæos* : (*b*) Implete menſuram patrum veſtrorum. Il ſuppoſe enſuite que les deux femmes repréſentent les deux maiſons d'Iſraël & de Juda, qui emportent avec elles leur impiété dans le pays des Aſſyriens & des Chaldéens qui les ont emmenés. (*c*) *Duæ mulieres quæ egrediuntur, haud dubium quin de terra Judæa, accipiendæ ſunt decem & duæ tribus, quarum altera ab Aſſyriis, altera à Chaldæis captæ ſunt. Et in aliis earum erat ſpiritus, id eſt, poteſtas diaboli.* Il obſerve qu'au lieu de ces mots, *in terræ Sennaar*, les Septante ont traduit, *in terra Babylonis.* Il convient que c'eſt au fond le même ſens : & le texte l'oblige de dire que ces deux femmes ont porté à Babylone l'impiété renfermée dans ce vaſe. Mais cela même prouve que ces deux femmes ne repréſentent pas les deux maiſons d'Iſraël & de Juda ; car la maiſon d'Iſraël emmenée par les Aſſyriens n'a pas été conduite à Babylone ; il n'y a que la ſeule maiſon de Juda, qui enlevée par les Chaldéens, ait été emmenée à Babylone, & dans la terre de Sennaar où Babylone avoit été bâtie. De plus ces événements ſont antérieurs à la Prophétie, & dès-lors ne peuvent en être l'objet. Ceci regarde une captivité poſtérieure au temps du Prophete ; & ſelon le ſens littéral & immmédiat, c'eſt aſſez évidemment celle à laquelle les Juifs ont été livrés depuis Jeſus-Chriſt. *Babylone* dans le ſtyle figuré des Prophetes, & ſpécialement dans l'Apocalypſe repréſente Rome païenne ; & conſéquemment *la terre de Sennaar* où Babylone avoit été bâtie repréſente ici l'Empire Romain, au milieu duquel les Juifs ont été diſperſés, en punition de l'impiété dont ils ſe ſont rendus coupables, en refuſant de reconnoître Jeſus-Chriſt comme Fils de Dieu, en le jugeant digne de mort, & en conſentant que ſon ſang retombât ſur eux. S. Jérôme paſſe enſuite au ſens ſpirituel, en ſuppoſant que ces deux femmes peuvent repréſenter les Hérétiques & les Juifs qui portent leur impiété à Babylone, en ſe confondant avec les idolâtres mêmes, qui comme eux périſſent hors du ſein de l'Egliſe : (*a*) *Verè in Babylone ſedes eſt impietatis ; & juxta hiſtoriam, & juxta myſticos intellectus. Si volueris duas mulieres accipere Hæreticorum populos & Judæorum, quorum utrique egrediuntur à facie Dei .... iſtæ mulieres levant pondus impietatis graviſſimum & ædificant in confuſione domum ſuam & ſerviunt regi Babylonio : ut ibi habitent Hæreticorum populi & Judæorum, ubi morantur idololatræ, ligno & lapidibus ſervientes.* Sous un autre point de

(*a*) *Hier. in Zach.* v. *Tom. III col.* 1730. = (*b*) *Matt.* xxiii. 32. = (*c*) *Loco citato.* = (*d*) *Loco citato, col.* 1733.

vue, on peut dire que comme la malédiction peut ici repréſenter l'héréſie, l'impiété peut repréſenter celle dont ſe rendent coupables les incrédules de nos jours, & que le châtiment de cette impiété eſt le ſymbole de celui qui les menace, & dont l'effet ſera de les confondre avec les infideles.

X. Remarques ſur le trois derniers verſets. Que ſignifient les deux femmes qui tranſportent dans la terre de Sennaar le vaſe myſtérieux ? N'eſt-ce qu'une circonſtance néceſſaire dans la parabole ſans aucune ſignification relative à l'objet figuré ? Explication de ce ſymbole ſous deux points de vue différents.

Le P. Houbigant remarque très-bien que la *terre de Sennaar* ne peut ici ſe prendre dans ſon ſens propre & littéral, puiſque depuis le rétabliſſement du Temple par Zorobabel, les Juifs n'ont point été une ſeconde fois emmenés dans le pays des Chaldéens. Il en conclut que ce terme doit ici être pris figurément ou métaphoriquement; & que cette ſeconde captivité repréſente celle dans laquelle les Juifs ſont encore juſqu'à ce jour, vivant ſous les diverſes puiſſances de la terre, dans un état de ſervitude ſemblable à celui qu'ils éprouverent ſous les Rois Chaldéens. » Et il ne faut pas, dit-il, ſe mettre beaucoup en peine » de ce que le vaſe où eſt cette femme eſt porté par deux femmes, & » non par une ſeule, ni par plus de deux : car cela ne marque point » l'empire des Grecs & des Romains ; (puiſqu'en effet ce ſont les Ro- » mains ſeuls qui les ont réduits dans cet état de captivité ;) ce nombre » de deux femmes n'appartient qu'à la parabole & non à l'objet qu'elle » repréſente : c'eſt afin qu'une ſeule femme ne parût pas chargée de » porter un vaſe couvert d'une maſſe de plomb, & renfermant une » autre femme ; ce qui ſuppoſe un vaſe trop vaſte & trop lourd pour » être tranſporté par une ſeule femme. « Nous avons fait obſerver que *la terre de Sennaar* où étoit Babylone peut ici repréſenter particuliérement l'Empire Romain où les Juifs ont été diſperſés. Si ſous ce point de vue ce que dit ici le P. Houbigant au ſujet des deux femmes qui tranſportent ce vaſe, ne paroît point aſſez ſatisfaiſant, on pourroit obſerver que la captivité des Juifs ſous les Romains a deux époques : l'une ſous Veſpaſien, dont l'armée prit Jéruſalem & brula le Temple, & l'autre ſous Hadrien, dont l'armée acheva de chaſſer les Juifs de Jéruſalem & de toute la Judée, enſorte que les deux femmes pourroient repréſenter ces deux armées. Si cela ne paroît point encore ſuffiſant, on pourroit ajouter que l'entier accompliſſement de cette Prophétie paroît reſervé pour les derniers temps, lorſque deux peuples infideles ſe réuniront pour exercer les vengeances du Seigneur ſur les Chrétiens prévaricateurs, comme autrefois deux peuples s'unirent pour exercer les vengeances du Seigneur ſur la maiſon de Juda au temps de la captivité de Babylone, qui eſt l'image de ce fléau réſervé pour les derniers temps. Les *Chaldéens* ſubjuguerent les *Aſſyriens*, & les ayant incorporés dans leur Empire, les emmenerent enſuite avec eux pour ſubjuguer *la maiſon de Juda*.

XI. Objet du Chapitre VI. ſelon le ſens littéral & ſelon

CHAPITRE VI. On voit ici d'abord quatre chariots attelés de chevaux qui ſont de différentes couleurs ; enſuite une couronne deſtinée à être miſe ſur la tête de Jeſus fils de Joſédec : une Prophétie du

le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

Meſſie ſous le nom d'*Orient* ou de *Germe* ; une promeſſe qui regarde ; ſelon la lettre, Zorobabel & Jeſus fils de Joſédec, & la conſtruction du temple. S. Jérôme ſuppoſe que ces chariots repréſentent les quatre Empires marqués par Daniel : (*a*) *In quadriga prima equi rufi erant, cruenti & ſanguinarii, & Babyloniâ crudelitate terribiles. In quadriga ſecunda, equi nigri, regnum Medorum atque Perſarum, quòd bigæ ſedens & egrediens per Aſſueri regis edictum, mortem omnium Judæorum triſti nuncio præferebat. In quadriga tertia, equi albi, Macedones, ſub quorum rege Antiocho Machabæorum victoriam legimus. In quadriga quarta, equi varii fortes. Scimus enim Romanorum reges, alios in gentem Judæam fuiſſe clementes, ut Caium Cæſarem, Auguſtum & Claudium, alios perſecutores atque terribiles, ut Caium Caligulam, Neronem, Veſpaſianum & Adrianum.* Il croit confirmer cette interprétation par le ſilence que le Prophete ſemble garder ſur le premier de ces chariots, conſidéré comme repréſentant l'Empire des Babyloniens qui n'exiſtoit plus, & dont ainſi il n'y avoit plus rien à dire : (*b*) *Quàm pulchrè quadriga prima in qua erant æqui rufi prætermittitur, & quid ſecunda & tertia fecerint, quartaque deſcribitur. Jam enim eo tempore, quo hæc Propheta referebat, regnum præterierat Babylonium, & omnem Aſiam, Medorum potentia poſſidebat.* Mais il y a cependant lieu de préſumer que le ſilence ſur le premier chariot n'eſt pas tel qu'on le ſuppoſe, & que c'eſt préciſément de ce chariot qu'il eſt parlé au ℣. 7. où les Copiſtes vraiſemblablement ont confondu, AMSIM, *fortes* avec, ADMIM, *rufi*. Les chevaux du ℣. 7. ſont aſſez évidemment différents de ceux du ℣. 6. où il eſt parlé de ceux du ſecond, du troiſieme & du quatrieme chariot ; & ils n'en ſont différents que parce que ce ſont des chevaux roux *rufi* du premier. Alors ce premier chariot repréſente, non l'Empire des Babyloniens qui n'exiſtoit plus, & dont il n'y avoit plus rien à dire, mais l'Empire des Romains, qui paroît ici le premier, parce qu'en effet ſon origine eſt plus ancienne que l'Empire même des Perſes qui ſont ici au ſecond rang ; & néanmoins ſes grandes conquêtes ne ſont ici placées qu'après celles des autres Empires, parce qu'en effet c'eſt après leur ruine, & par leur ruine même qu'il a achevé d'étendre ſa domination. Alors le ſecond Empire étant celui des Perſes, & le troiſieme, celui des Grecs ſous Alexandre, le quatrieme eſt particuliérement celui des Séleucides ſupérieur à celui des Lagides. S. Jérôme paſſe enſuite au ſens allégorique, ſur quoi il renvoie à ce qu'il a déjà dit des quatre cornes : (*a*) *Juxta allegoriam quæcumque in quatuor cornibus & quatuor fabris diximus etiam in præſenti loco accipiamus.* Mais il y a lieu de préſumer que cette Prophétie reſſemble à celles de Daniel ſur les Empires, en ce que dans celle-ci comme dans celles-là, le ſens

(*a*) *Hier. in Zach.* VI. *Tom. III. col.* 1734. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Ibid. col.* 1735.

littéral

littéral & immédiat eſt l'unique. S. Jérôme termine ici ſon premier Livre ſur ce Prophete, & en paſſant au ſecond, il obſerve que nous paſſons de l'obſcurité à une obſcurité encore plus grande : (a) *Ab obſcuris ad obſcuriora tranſimus.* Il ſuppoſe que le Prophete parle de deux couronnes, parce qu'en effet au ℣. 11. on lit au pluriel *coronas*; ce qui a donné lieu de ſuppoſer qu'au ℣. 14. il falloit lire, *Et coronæ erunt*, quoiqu'en effet l'Hébreu y diſe au ſingulier : *Et corona erit.* Il ſuppoſe donc d'abord avec les Juifs que l'une de ces couronnes étant pour Jeſus fils de Joſédec, l'autre eſt pour Zorobabel ; il ſemble dire que dans ce premier ſens, le Pontife eſt lui-même déſigné par ces mots qui lui ſont adreſſés : *Ecce vir, Oriens nomen ejus.* Il ſuppoſe que le ℣. 12. regarde Zorobabel & Jeſus, quoique Zorobabel n'y ſoit pas nommé, mais ſeulement caractériſé ; & qu'ainſi c'eſt de ces deux hommes qu'il eſt dit : *Et conſilium pacis erit inter illos duos.* Mais en même temps il avoue que ce ſont là les efforts des Juifs pour expliquer le ſens littéral : (b) *Hæc juxta hiſtoriam Circumciſio conatur exponere.* Il paſſe delà au ſens ſpirituel : *Nobis autem incumbit neceſſitas juxta Septuaginta Interpretes dicere quæ noſtri dixêre majores.* Il tire des premiers verſets un ſens moral ; mais lorſqu'il vient enſuite à ces mots adreſſés au Pontife Jeſus : *Ecce vir, Oriens nomen ejus*, il n'y conſidere que le ſens prophétique qui regarde Jeſus-Chriſt ; & alors il rapporte à Jeſus-Chriſt ſeul les deux verſets 12. & 13. Voici donc comment il les explique : (c) *Non Jeſum dividimus, nec duas perſonas in una poſſumus facere perſona : ſed ipſe qui* Jeſus *appellatur, eo quòd ſalvaverit mundum, & Oriens dicitur, quia in diebus ejus orta eſt juſtitia ; & canitur in Pſalmo,* (d) Veritas de terra orta eſt : *eo quòd de utero virginali in ſeculorum conſummatione generatus dixerit :* (e) Ego ſum veritas.... *Iſte igitur qui noſtris virtutibus coronatus eſt, orietur & appellabitur* Oriens. *Ad quem locutus eſt Pater :* (f) Filius meus es tu ; ego hodie genui te : *Et ſubter eum orietur multitudo credentium, & ædificabit domum Domini, Eccleſiam ; & ipſe accipiet virtutem & decorem ac profectum & gloriam ſingulorum : & ſedebit & dominabitur in throno ſuo, in throno David, de quo & in Evangelio ſcriptum eſt :* (g) *Et erit Sacerdos à dextris ejus*, ſive juxta Hebraicum, ſuper thronum ſuum : *quia ipſe & rex & pontifex eſt ; & ſedebit tam in regali quàm in ſacerdotali throno, & conſilium pacificum erit inter utrumque : ut nec regale faſtigium ſacerdotalem deprimat dignitatem, nec ſacerdotii dignitas regale faſtigium ; ſed in unius gloria Domini Jeſu utrumque conſentiat.* Il acheve d'expliquer les derniers verſets dans un ſens moral. Mais il y a lieu de préſumer que tout ce Chapitre n'a qu'un ſeul ſens, de maniere que la Prophétie du ℣. 12. *Ecce vir*,

(a) *Prol. in libr.* 11. *ibid.* = (b) *Loco citato, col.* 1738. = (c) *Ibid. col.* 1739. = (d) *Pſal.* LXXXIV. 12. = (e) *Joan.* XIV. 6. = (f) *Pſal.* II. 7. = (g) *Luc.* 1, 3 2.

Oriens nomen ejus, ne ſe rapporte qu'à Jeſus-Chriſt ſeul ; & que le ℣. 13. ſe rapporte à Zorobabel & au Pontife Jeſus : le Pontife y eſt déſigné par le mot *Sacerdos* : ſi Zorobabel n'y eſt pas nommé, c'eſt peut-être par quelque mépriſe de Copiſte ; mais il y eſt du moins caractériſé, & c'eſt à ces deux hommes que ſe rapportent naturellement ces paroles : *Et conſilium pacis erit inter illos duos.* Ce qui peut cependant montrer que ces deux hommes repréſentent Jeſus-Chriſt, en qui ces deux qualités ſont unies.

XII. Objet du Chapitre VII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VII. Ce Chapitre regarde les jeûnes obſervés par les Juifs pendant la captivité. Les Juifs demandent s'ils les continueront. La réponſe du Seigneur ſe trouve ici couverte de quelque obſcurité : mais on y voit cependant aſſez qu'il ne les ordonne point ; & qu'il fait entendre que ce qu'il ordonne avant tout, c'eſt de faire le bien & de s'abſtenir du mal. S. Jérôme obſerve que le jeûne du cinquieme mois étoit en mémoire de la priſe de Jéruſalem ; & celui du ſeptieme, en mémoire du meurtre de Godolias : & que ces jeûnes par eux-mêmes ne ſuffiſoient pas pour fléchir la colere de Dieu : (*a*) *Quando jejunabatis & plangebatis in quinto menſe captivitatis Jeruſalem, & in ſeptimo menſe, quando Godolias interfectus eſt ab Iſmael, per annos ſeptuaginta deſolationis templi & ſubverſionis Jeruſalem, numquid mihi proderat quod jejunabatis ? Et è contrario, ſi quando manducatis & bibitis, numquid non vobis & comeditis & potatis ? Neque enim his rebus placatur Deus, ſed bonis operibus, & ſi illius præcepta faciamus ; quia eſca nos non commendat Deo.* Il avoue enſuite qu'il faut ſe contenter de cette interprétation littérale, ſans faire de vains efforts pour chercher ici un autre ſens, qui n'auroit aucun fondement ſolide : (*b*) *Priore ſimus explanatione contenti, & non inclinemur ad falſos commentantium conatus, qui de interpretationis errore venerunt.* Il continue d'expliquer littéralement le reſte du Chapitre. En finiſſant il ajoute quelques réflexions priſes du ſens moral, & témoigne qu'il paſſe exprès rapidement ſur ce qui eſt clair pour s'étendre davantage ſur ce qui eſt obſcur : (*c*) *Quæ plana ſunt, velociter tranſeamus, ut in obſcuris ſpatium differendi ſit ; non enim longos florenteſque tractatus, in quibus plauſibilis ludit oratio, ſed Commentarios ſcribimus, quorum officium eſt præterire manifeſta, obſcura differere.*

XIII. Objet du Chap. VIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE VIII. Ce Chapitre eſt rempli de promeſſes faites à Jéruſalem & à la maiſon de Juda. La maiſon d'Iſraël s'y trouve compriſe. Tous les peuples viendront ſe joindre aux enfants de Juda pour adorer avec eux le Seigneur. S. Jérôme applique cela d'abord ſelon la lettre, aux Juifs qui depuis Cyrus commençoient de jouir de l'effet des pro-

(*a*) *Hier. in Zach.* VII. *Tom. III. col.* 1740. = (*b*) *Ibid. col.* 1741. = (*c*) *Ibid. col.* 1743.

meſſes que le Seigneur leur avoit adreſſées par les anciens Prophetes, & qu'il leur renouvelloit par la bouche de Zacharie. Delà il paſſe au ſens ſpirituel, joignant enſemble le ſens moral qui regarde l'ame fidele, & le ſens allégorique qui regarde l'Egliſe, à laquelle ces ames appartiennent : (*a*) *Nulli dubium eſt, Sion & Jeruſalem, ſpeculam & viſionem pacis, poſſe accipi animas fidelium, quibus cùm peccaverint, iratus Dominus tradit eas captivitati, ut quæ Deum per bona proſperaque non ſenſerant, per mala ſentiant & adverſa : cùmque egerint pœnitentiam, revertetur Dominus ad Sion, & habitabit in medio Jeruſalem, quam unam atque eamdem intelligimus civitatem : & in quibus antè regnabant vitiorum peccatorumque mendacia, poſteà Chriſtus veritas commorabitur : & mons Domini exercituum vocabitur mons ſanctus, de quo dicitur :* (*b*) Qui confidunt in Domino, ſicut mons Sion. *Et*, (*c*) Magnus Dominus & laudabilis nimis, in civitate Dei noſtri, in monte ſancto ſuo. *De quo Iſaias Michæaſque clamitant :* (*d*) In noviſſimo dierum erit mons Domini præparatus in vertice montium, &c..... *De hoc monte & de hac civitate, & Apoſtolus Paulus..... ſacratâ oratione diſputans, ait :* (*e*) Acceſſiſtis ad montem Sion, & civitatem Dei viventis, Jeruſalem, cœleſtem, *&c.* Il continue d'expliquer la ſuite de ces promeſſes, en les appliquant d'abord à Jéruſalem remiſe en liberté par Cyrus, & enſuite à l'Egliſe rachetée par Jeſus-Chriſt : (*f*) *Quod ſi referimus ad Eccleſiam, de qua dicitur :* (*g*) Glorioſa dicta ſunt de te, civitas Dei..... *quis poterit ambigere plateas Eccleſiæ, eſſe virtutes, in quibus ſapientia agit fiducialiter, & in murorum ſummitatibus prædicatur ?* Il continue de ſuivre cette interprétation, & compare l'étonnement des Juifs ſous Zorobabel avec celui des Chrétiens au temps du triomphe de l'Egliſe ſous Conſtantin, en conſidération de la violence des perſécutions qu'ils avoient éprouvées, & dont la captivité de Babylone avoit été l'image : (*h*) *Hæc perſecutionis tempore in Eccleſiis Chriſti expleta conſpeximus, quando in tantam rabiem perſecutorum feritas excitata eſt, ut etiam conciliabula noſtra deſtruerent, divinos libros ignibus traderent ; omnes inſulæ, metalla, carceres, confeſſorum & martyrum catenatis gregibus implerentur. Quis eo tempore crederet rursùm Eccleſias conſtruendas, ab his ipſis qui antè deſtruxerant ? non quòd iidem homines fuerint, ſed quòd eadem regalis poteſtas quæ priùs ſedebat in inſidiis cum divitibus, & quaſi ſenatusconſulto Chriſti nomen conabatur extinguere : nunc expenſis reipublicæ Eccleſiarum baſilicas extruat, & exaltet ſumma faſtigia ; ut non ſolùm laquearia & tecta fulgentia auro decoret, ſed parietes diverſi marmoris veſtiat cruſtis, & divinos libros quos priùs tradebat incendio, nunc deauratos & purpuratos, & gemmarum varietate diſtinctos, in cuſtodiam*

(*a*) *Hier. in Zach.* VIII. *Tom. III. col.* 1744. = (*b*) *Pſal.* CXXIV. 1. = (*c*) *Pſ.* XLVII. 2. = (*d*) *Iſai.* II. 2. *&* 3. *Mich.* IV. 1. *&* 2. = (*e*) *Hebr.* XII. 22. = (*f*) *Loco citato, col.* 1745. = (*g*) *Pſal.* LXXXVI. 2. = (*h*) *Loco citato, col.* 1746.

Romani veneretur ſtatûs. Plus loin il ajoute : (*a*) *Hæc Judæorum alii dicunt, poſt Zorobabel & Nehemiam ædificato templo, & muris civitatis extructis, & ſtatu Judaico reſtituto, à Machabæis & diverſis principibus qui uſque ad Herodem rexêre Judæam, eſſe completa : alii in conſummatione mundi ſub Chriſto, quem fruſtrà præſtolantur, explenda commemorant. Nos autem & illo tempore, id eſt, poſt Zorobabel & Nehemiam, dicimus ex parte completa, & quaſi in typis & imaginibus præceſſiſſe : quando populus reductus eſt de captivitate, & habitavit in Jeruſalem, & Dei populus appellatus eſt, & rursùm Dominus vocatus eſt Deus eorum ; nequaquam in mendacio & iniquitate, ſed in veritate & juſtitia : & nunc pleniſſimè ſub Domino Salvatore, in Eccleſia, id eſt, in vera Jeruſalem, promiſſionem rebus expleri, maximèque quia dicitur :* Ecce ego ſalvabo populum meum de terra Orientis & de terra Occidentis, *de quibus & Dominus in Evangelio loquebatur.* (*b*) Multi de Oriente & Occidente venient, & accubabunt in regno cœlorum cum Abraham, Iſaac & Jacob. Il continue d'expliquer ſous ce point de vue la ſuite des promeſſes. Il vient delà aux quatre jeûnes dont parle le Prophete ; & il rapporte ce que les Juifs diſoient de l'origine de ces jeûnes : (*c*) *Jejunium quarti menſis, qui apud Latinos vocatur Julius, die ſeptimâ & decimâ ejuſdem menſis, illud arbitrantur : quando deſcendens Moyſes de monte Sina tabulas Legis abjecerit atque confregerit ; & juxta Jeremiam muri primùm rupti ſint civitatis. In quinto menſe, qui apud Latinos appellatur Auguſtus : cùm propter exploratores terræ ſanctæ ſeditio orta eſſet in populo, juſſi ſunt montem non aſcendere ; ſed per quadraginta annos longis ad terram ſanctam circuire diſpendiis ; ut exceptis duobus Caleb & Joſue, omnes in ſolitudine caderent. In hoc menſe & à Nabuchodonoſor, & multa poſt ſecula à Tito & Veſpaſiano, Templum Jeroſolymis incenſum eſt, atque deſtructum : capta urbs Bethel, ad quam multa millia confugerant Judæorum : aratum Templum in ignominiam gentis oppreſſæ à Tito Annio Ruffo. In ſeptimo verò qui apud nos appellatur October, ſicut ſuprà diximus, occiſus eſt Godolias, & Judæ tribûs ac Jeruſalem reliquiæ diſſipatæ. Legamus Jeremiam. Menſe decimo, qui apud nos Januarius dicitur : eo quòd janua anni ſit atque principium, Ezechiel in captivitate poſitus audivit, & cunctus populus captivorum quinto menſe Templum eſſe ſubverſum : quod pleniſſimè in eodem Propheta cognoſcimus.* Il paſſe rapidement ſur ce point ; il continue d'expliquer ces promeſſes, & il dit : (*d*) *Quod de Jeruſalem & Zorobabel, ſive poſt Zorobabel, diximus, rectiùs & pleniùs refertur ad Chriſtum & Jeruſalem, quæ intelligitur Eccleſia : & tunc de terrarum toto orbe, & populos & gentes ad offerenda in templo Domini ſacrificia concurſuras. Perſecutionis quoque tempore ut antè perſ-*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Matth.* VIII. 11. = (*c*) *Loco citato, col.* 1752. = (*d*) *Ibid. col.* 1753.

trinximus, magiſtri & ſacerdotes Eccleſiæ audaciter captivis & credentibus repromittant: quòd rursùm ædificandæ ſint παρουσίαι, *& pacis reddenda tranquillitas; & in Eccleſiis facies Domini deprecanda.* Il revient encore une fois à comparer l'interprétation des Juifs & l'interprétation des Chrétiens relativement aux dernieres promeſſes de ce Chapitre : (*a*) *Quidam ex Judæis hæc ſub Zorobabel & poſt Zorobabel, dicunt eſſe completa. Alii in futurum tempus differunt, quando Chriſtum ſperant eſſe venturum. Nos autem in adventu Domini Salvatoris, quando de Maria natus eſt virgine, & rectiùs & veriùs intelligimus.* Et plus loin il ajoute : (*b*) *Ubi manifeſtiſſima Prophetia eſt, & de Chriſti atque Apoſtolorum ejus prædicatur adventu, & fide univerſarum gentium, nihil ampliùs requiramus.*

XIV. Remarques ſur les promeſſes contenues dans ce Chapitre, & particuliérement ſur celles du ℣. 7. Eſt-il vrai que ces promeſſes n'aient eu aucun accompliſſement dans l'établiſſement de l'Egliſe ? & qu'elles ne puiſſent regarder que le rappel futur des Juifs ? eſt-il vrai qu'elles doivent avoir alors un accompliſſement littéral en faveur des Juifs, & que Jéruſalem doive alors être rebâtie ? Que ſignifient ici Iſraël, Juda & Jéruſalem ?

Le P. Houbigant convient que l'accompliſſement de ces promeſſes s'étend au delà des temps qui ont précédé Jeſus-Chriſt ; mais il prétend que ces promeſſes n'ont point été accomplies dans l'établiſſement de l'Egliſe, & qu'elles ne le ſeront que dans le rappel futur des Juifs. Il s'appuie principalement ſur cette parole du ℣. 7. qu'il traduit ainſi : *Ego liberabo populum meum ab Oriente & ab Occaſu ſolis.* » Le Seigneur ajoute, dit-il, cette parole pour faire entendre aux » Juifs à qui Zacharie parloit, que cela ne regarde point leur temps, » mais que cela annonce un autre temps, & un autre état de leur » nation. Car les Juifs, lorſque la captivité de Babylone fut finie, » revinrent de l'Aquilon ou de l'Orient, mais non pas *de l'Occident ;* » & cette parole ne peut marquer d'autre temps que celui de leur » dernier retour, lorſque de toutes les régions du monde ils revien- » dront en foule à la nouvelle Jéruſalem, & y établiront une nou- » velle république, qui par la réputation de ſa ſainteté attirera & ame- » nera à ſoi beaucoup de nations, comme il eſt prédit à la fin de » ce Chapitre. Il n'eſt pas permis d'entendre cela des Juifs ni des » Gentils qui reçurent la foi à la prédication des Apôtres. Cela ne » peut s'entendre des Juifs, puiſque Dieu n'a pas alors délivré leur » nation, qu'il étoit près de diſperſer. Cela ne peut s'entendre des » Gentils, puiſque les Gentils n'étoient pas le peuple de Dieu, *popu-* » *lum meum*, avant qu'il les appellât *de l'Orient & de l'Occident.* « On peut ici répondre que quand Jeſus-Chriſt dit : (*c*) *J'ai d'autres brebis qui ne ſont pas de ce bercail : & il faut que je les amene :* il parloit certainement des Gentils : & quoique les Gentils ne puſſent devenir ſes brebis qu'en entrant dans ſon bercail, il les appelle néanmoins ſes brebis, parce qu'elles devoient y entrer. Ainſi quoique les Gentils n'euſſent pas encore reçu la foi par laquelle ils ſont devenus le peuple de Dieu ; néanmoins dans les deſſeins de Dieu ceux qu'il avoit choiſis pour être ſon peuple, étoient ſon peuple ; & c'étoit ſon

(*a*) *Ibid. col.* 1754. = (*b*) *Ibid. col.* 1755. = (*c*) *Joan.* x. 16.

peuple qu'il ſauvoit de l'Orient & de l'Occident en appellant les Gentils du milieu des nations pour les faire entrer dans ſon Egliſe. On objectera peut-être que le Prophete annonce enſuite expreſſément la converſion des Gentils ; qu'ainſi lorſque le Seigneur parle ici de ſon peuple, cela doit plus naturellement s'entendre du peuple Juif. Mais les Juifs étoient alors diſperſés dans tout l'Empire ; il y en avoit certainement du côté de l'Occident comme du côté de l'Orient, puiſqu'il y en avoit juſqu'à Rome, où S. Paul leur parla. D'ailleurs il eſt certain que de ces Juifs ainſi diſperſés, pluſieurs embraſſerent la foi à la prédication des Apôtres. Ainſi Dieu les ſauva de l'Orient & de l'Occident. Si l'on objecte que ce ne fut pas le plus grand nombre ; que ce furent des reſtes ſauvés par grace comme dans la Judée, & non pas la nation même, le peuple du Seigneur, c'eſt qu'en effet l'entier accompliſſement de la promeſſe eſt réſervé pour le temps du rappel futur des Juifs. Mais ce dernier accompliſſement n'oblige point de nier le premier, qui bien que moins étendu, fut cependant auſſi réel que celui qui eſt réſervé pour l'avenir. Et en admettant un accompliſſement futur plus entier que le premier, il ne faut pas tranſporter alors à la nation Juive, encore moins à une Jéruſalem terreſtre, les promeſſes qui appartiennent à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. Cette *Jéruſalem*, à laquelle les Juifs ſeront ramenés de l'Orient & de l'Occident, & vers laquelle tous les peuples accourront avec eux, n'eſt point une Jéruſalem matérielle qui jamais ne pourroit être aſſez grande pour contenir une ſi grande multitude dans ſon ſein, c'eſt l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, qui comme nous l'avons vu, eſt comparée à *une ville ſans mur*, parce qu'elle eſt ouverte à tous, & qu'il n'y a point de multitude, ſi grande qu'elle puiſſe être, que l'Egliſe ne puiſſe contenir dans ſon ſein. Le Prophete fait même aſſez entendre que telle eſt la Jéruſalem dont il parle, lorſqu'il diſtingue expreſſément ici *les deux maiſons de Juda & d'Iſraël* ; car comme nous l'avons vu déjà bien des fois, & comme nous le verrons encore évidemment dans la ſuite de ce Livre même, *Juda* dans le ſtyle myſtérieux des Prophetes repréſente le peuple Chrétien, & *Iſraël* le peuple Juif qui eſt Iſraël ſelon la chair. *Juda* & *Jéruſalem* ne repréſentent donc point ici la nation Juive ni une Jéruſalem terreſtre ; c'eſt *Iſraël* qui repréſente ici la nation Juive ; *Juda* eſt le peuple Chrétien, & *Jéruſalem* eſt l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ; delà vient auſſi que le Prophete après avoir ſi bien diſtingué *Iſraël* & *Juda*, ne parle plus ici d'*Iſraël*, mais uniquement de *Juda*. C'eſt qu'alors l'effet des bénédictions du Seigneur ſur la maiſon d'Iſraël, ſera de la réunir avec la maiſon de Juda, c'eſt-à-dire, de réunir le peuple Juif avec le peuple Chrétien, de maniere qu'il n'y aura plus qu'une ſeule maiſon qui ſera *la maiſon de Juda*, un ſeul peuple qui ſera le peuple Chrétien formé des deux peuples, des Juifs & des Gentils réunis en Jeſus-

Chriſt, & tous également citoyens de Jéruſalem qui n'eſt autre que ſon Egliſe. *Le vrai Juif*, dit S. Paul, (*a*) *n'eſt pas celui qui l'eſt au dehors : & la véritable circonciſion n'eſt pas celle qui ſe fait dans la chair ; mais le vrai Juif eſt celui qui l'eſt intérieurement ; & la circonciſion véritable eſt celle du cœur, qui ſe fait par l'eſprit & non ſelon la lettre ; & ce vrai Juif tire ſa louange, non des hommes, mais de Dieu.* Cela ſera également vrai dans tous les temps : au temps du rappel futur des Juifs, comme au temps de leur réprobation. Le vrai Juif ſelon l'eſprit, ſera toujours le Chrétien, ſoit qu'il ſoit Juif ou Gentil ; & c'eſt à ces Juifs ſpirituels que viendront alors ſe joindre les Gentils de toutes les nations qui abandonneront leurs erreurs & leurs ſuperſtitions pour embraſſer la foi en Jeſus-Chriſt, & ſe ſoumettre à ſon Egliſe. C'eſt aux Chrétiens, Juifs ou Gentils, que viendront ſe joindre ceux qui voudront avoir part aux bénédictions céleſtes ; c'eſt à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt que viendront ſe ſoumettre ceux qui voudront être citoyens de la Jéruſalem céleſte. Voilà l'objet des promeſſes ; voilà le digne objet de nos eſpérances.

XV. Objet du Chapitre IX, ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE IX. Ce Chapitre contient d'abord quelques Prophéties contre les Syriens, les Phéniciens & les Philiſtins ; il y a cependant quelques promeſſes en faveur des Philiſtins. Enſuite eſt annoncé l'avénement du Meſſie. Cette annonce eſt accompagnée de diverſes promeſſes en faveur de Juda & d'Ephraïm : le Seigneur les armera de force contre les Grecs ; & il donnera à ſon peuple les biens les plus excellents. On croit communément que les Prophéties contenues dans ce Chapitre ſe rapportent en partie au temps qui a précédé Jeſus-Chriſt, au temps d'Alexandre, au temps des Maccabées, & en partie au temps même de Jeſus-Chriſt, ſoit ſelon le ſens littéral, ſoit ſelon le ſens figuré. S. Jérôme combat encore ici les fauſſes idées des Juifs : (*b*) *Judæi hæc omnia in adventu Chriſti, quem ſibi ultimo tempore repromittunt, dicunt eſſe complenda : ut & terra Hadrach, & Damaſcus & Emath, & Tyrus & Sidon & Aſcalon & Gaza, Accaron quoque & Azotus, & Philiſthiim, potentiſſimo regi colla ſubmittant, & ei ſerviant habitanti in Jeruſalem : nulluſque audeat elevare contra Iſrael manum, pacatis omnibus per circuitum. Quæ nos univerſa ſpiritualiter in adventu Domini, & in Eccleſia ejus tranſacta convincimus.* Il entre dans le détail de cette interprétation ; & il la tire principalement du ſens moral, inſiſtant particuliérement ſur la ſignification de ces différents noms conſidérés ſelon leur étymologie Hébraïque : (*c*) *Nominum expreſſimus etymologias, ut ſenſum breviter percurramus.* Nous ne pouvons ici le ſuivre dans ce détail. Il vient enſuite à cette Prophétie qui annonce

(*a*) *Rom.* II. 28. & 29. = (*b*) *Hier. in Zach.* IX. *Tom. III. col.* 1756. = (*c*) *Ibid. col.* 1757.

manifeſtement l'avénement de Jeſus-Chriſt ; & voici comment il l'explique : (a) *Hanc Prophetiam Evangeliſtæ ſcribunt eſſe completam quando Dominus ingreſſus eſt Jeruſalem, ſedens ſuper aſinum & pullum aſinæ : & puerorum cum palmarum ramis occurrit turba, clamantium* : (b) Benedictus qui venit in nomine Domini : hoſanna in excelſis : *& increpantibus Phariſæis cur non corriperet clamantes pueros, reſpondit.* Non legiſtis : (c) Ex ore infantium & lactentium perfeciſti laudem ? *Exultat ergo Sion & jubilat Jeruſalem, una atque eadem civitas, (Sion enim arx eſt Jeruſalem,) quia venit ei Rex ſuus, qui omnium Prophetarum vaticiniis repromiſſus eſt. Juſtus & ipſe* Salvator, *id eſt* Jeſus, *ſicut Angelus interpretatus eſt, loquens ad Virginem* (ou plutôt, *ad Joſeph* : (d) Et vocabitur JESUS, quia ipſe ſalvum faciet populum ſuum à peccatis ſuis. *Pauper quoque, ſive ut Septuaginta tranſtulerunt*, manſuetus, *qui cùm dives eſſet, pro nobis pauper factus eſt, & dicit in Evangelio* : (e) Diſcite à me, quia manſuetus ſum & humilis corde. *Et aſcendens ſuper aſinam ſubjugalem ſive ſuper pullum novum, utrumque videlicet populum, Circumciſionis & præputii, quorum prior graviſſimum Legis portaverat jugum, ſicut in Actis Apoſtolorum ſcriptum eſt* : (f) Nec nos, nec patres noſtri potuerunt portare grave Legis jugum. *Unde & Paulus ſcribit ad Galatas, qui circumcidi volebant* : (g) State, & nolite iterùm jugo ſervitutis contineri. *Pullus autem novus, gentilium multitudo, frena non habens Legis, nec rectus ab aliquo, ſed ſemper in præcipitiis & in voraginibus idololatriæ eliſus atque confractus, Domini ſeſſione didicit ambulare & rectam viam ingredi.* Il continue de chercher le ſens ſpirituel dans toute la ſuite de la Prophétie, même juſques dans ce qui pourroit, ſelon la lettre, ſe rapporter au temps des Maccabées, enſorte qu'après avoir remarqué que, ſelon la lettre, les enfants des Grecs peuvent ici repréſenter les Macédoniens, c'eſt-à-dire, les ſucceſſeurs d'Alexandre le Macédonien, il penſe que dans le ſens ſpirituel, ſelon lequel *Ephraïm* peut repréſenter ſes Hérétiques, *les enfants des Grecs* peuvent repréſenter les Philoſophes païens : (h) *Suſcitante Domino filios Sion, hoc eſt filios Eccleſiæ, & contrariorum dogmatum magiſtri, & Philoſophorum omnis aſſertio, atque argumenta gentilium deſtruentur.* Il vient delà au froment & au vin myſtérieux dont parle le Prophete ; & il y reconnoît le myſtere de la divine Euchariſtie : (i) *Nos frumentum electorum ſive juvenum, & vinum germinans virgines, ſive vinum boni odoris ad virgines, intelligimus Dominum Salvatorem, qui loquitur in Evangelio* : (k) Niſi granum tritici cadens in terram mortuum fuerit, ipſum ſolum permanet ; ſin autem moriatur, majores fructus affert. *De hoc tritico efficitur ille panis, qui de cœlo deſcendit,*

(a) *Ibid. col.* 1759. = (b) *Matt.* XXI. 9. = (c) *Pſ.* VIII. 3. = (d) *Matt.* I. 21. = (e) *Matt.* XI. 29. = (f) *Act.* XV. 10. = (g) *Galat.* V. 1. = (h) *Loco cit. col.* 1761. = (i) *Ibid. col.* 1763. = (k) *Joan.* XII. 24.

&

& qui conſirmat cor hominis. Hunc panem comedunt qui in Chriſto robuſti ſunt, & ad quos Joannes Evangeliſta loquitur. (*a*) Scribo vobis, juvenes; quia ſermo Dei in vobis manet, & fortes eſtis, & viciſtis malignum. *Qui frumentum eſt electorum, ſive juvenum, ipſe eſt & vinum quod lætificat cor hominis; & bibitur ab his virginibus, quæ ſunt ſanctæ corpore & ſpiritu, ut inebriatæ atque gaudentes ſequantur Eccleſiam, & dicatur de eis* : (*b*) Adducentur Regi virgines poſt eam : proximæ ejus afferentur tibi : afferentur in lætitia & exultatione.

XVI. Objet du Chapitre X. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE X. Ce Chapitre eſt rempli de promeſſes : on y trouve dans les premiers verſets quelques reproches contre les prévaricateurs ; mais enſuite le Seigneur revient aux promeſſes, & y comprend également les deux maiſons d'Iſraël & de Juda. S. Jérôme commence par montrer la liaiſon de ce Chapitre avec le précédent ſelon le ſens littéral, mais de maniere cependant que celui-ci dès les premiers verſets conduit à Jeſus-Chriſt : (*c*) *Iſta felicitas quæ in Machabæorum tempore promiſſa eſt, quando ſancti lapides elevati ſunt ſuper terram; & res Iſraelitica crevit in majus, in tantum ut rursùm frumento Legis populi veſcerentur; & vino ſancti Spiritûs inebriarentur virgines veſtræ, ex parte promittitur. Cæterùm quia jam extremum tempus eſt Prophetarum, & mundus declinat ad finem; & omnia quæ prædicta ſunt ſuî terminum præſtolantur, Petite à Domino, ut det vobis pluviam ſerotinam : ut Chriſtus qui promiſſus eſt, veniat & tribuat vobis rores & nives.* Il étend cette vue, & il paſſe à un ſecond ſens qui nous conduit au ſecond avénement de Jeſus-Chriſt : (*d*) *Poſſumus autem juxta ſpiritualem intelligentiam dicere : quòd credentes in Chriſto, Dominus adhortetur ut petant ſerotinam pluviam in conſummatione mundi, quando plenitudo donanda eſt gratiæ, & ſingulis in agro ſuo herba ſuccreſcet, ita ut poſſint dicere* : (*e*) Dominus regit me, & nihil mihi deerit ; in loco paſcuæ ibi me collocavit ; ſuper aquas refectionis educavit me. *Omnia enim ſimulacra & divini & ſomniatores fruſtrà locuti ſunt, & vanè conſolabantur. Quæ de Hæreticis loquitur, qui ſub nomine Chriſtiano non intelligunt, nec de quibus dicant, nec de quibus affirment; & attendunt ſpiritibus erroneis, & magiſtris dæmoniorum in hypocriſi mendacia loquentium, & cauteriatam habentes conſcientiam; ut nequaquam credentes, eorum conſolationibus abducantur, qui vana promittunt : & propterea traditi ſunt ſatanæ in interitum carnis, & abducti in captivitatem regis Babylonii, & affligentur, quia Chriſtum paſtorem non habent, quem ſibi falſo nomine reprominunt.* Il montre l'imperfection & l'inſuffiſance du premier ſens relatif au temps des Maccabées lorſqu'il dit : (*f*) *Quæramus hiſtoriam quando Judas & Iſrael adversùm Græcos pariter dimicarint : vel quo tempore Ephraim de captivitate Aſſyria ſit reverſus,*

(*a*) 1. *Joan.* II. 14. = (*b*) *Pſal.* XLIV. 15. 16. = (*c*) *Hier. in Zach.* X. *Tom. III. col.* 1764. = (*d*) *Ibid.* = (*e*) *Pſ.* XXII. 1. 2. = (*f*) *Ibid. col.* 1766.

quando juxta Ezechiel duæ virgæ, id eſt, Judas & Ephraim, ſibi junctæ ſint, & in unum baculum copulatæ. Il réfute enſuite les fauſſes idées des Juifs qui cherchent dans les temps poſtérieurs à Cyrus, ou qui attendent pour la fin des ſiecles un accompliſſement littéral de ces Prophéties qui leur promettent de traverſer la mer & les fleuves pour revenir de l'Aſſyrie & de l'Egypte : (a) *Narrant Hebræi captivum populum Judæorum, non ſolùm in Medos & Perſas, ſed in Boſphorum quoque & Septentrionalem plagam ab Aſſyriis atque Chaldæis eſſe tranſlatum, & poſteà eos ex parte revocatos, Dei eos ad ſe convertente clementiâ; & hoc eſſe quod nunc dicitur* : Tranſibunt in mari anguſto, *Propontidis anguſtias, quæ Chalcedonem & quondam Byzantium brevi freto dividunt.* Et percutiet, *inquit*, Dominus, (*vadens ante populum ſuum*,) maris fluctus, & confundentur omnia profunda fluviorum : *ut olim factum eſt Jordane ſiccato, & mare rubrum tranſgreſſus eſt populus in deſerto. Cùmque fuerit de captivitatis profundo & malorum amaritudine liberatus, humiliabitur Aſſur, & Ægypti imperium recedet ab eis. Et confortabuntur in Domino, & in nomine illius ambulabunt in terra Iſrael, dicit Dominus. Hæc ut ab Hebræis nobis tradita ſunt, noſtræ linguæ hominibus expreſſimus : fidem dictorum ad eos à quibus ſunt dicta referentes. Cæterùm nos qui Chriſti cenſemur nomine, occidentem relinquimus litteram, & ſequimur ſpiritum vivificantem, immò ſpiritualia ſpiritualibus comparantes, non Boſphorum & ſiccitatem rursùm maris, & arentia fluenta Jordanis quæ fabularum ſimilia ſunt, ſed dignam in ſervos ſuos Dei clementiam quærimus : quo præeunte & nobis aperiente viam, tranſimus maris fretum, ſive anguſtum mare, quod peccatoribus latiſſimum eſt.... In hoc mare ſeculi, in quo ſanctorum numerus coarctatur, & in tribulatione poſitus eſt, deſcenderunt Apoſtoli & primus Dominus, ut nos de amaris fluctibus liberaret.*

XVII. Remarques ſur les promeſſes contenues dans les quatre derniers verſets. Regardent-elles le retour futur des Juifs, & leur retour non ſeulement à la foi, mais dans leur propre pays ? N'ont-elles point déja eu un premier accompliſſement

Le P. Houbigant penſe que ces quatre derniers verſets regardent ce qu'il appelle le dernier retour des Juifs, leur retour futur, non-ſeulement à la foi, mais dans leur propre terre : retour qui ſelon lui eſt ici repréſenté ſous des métaphores priſes des miracles que Dieu fit pour les ramener de l'Egypte dans la terre de Chanaan : ſur quoi il nous renvoie à ce qu'il a dit ſur Iſaïe, Chapitre XI. (& non pas II.) ℣. 11. & ſuiv. Comme en effet nous y avons déjà examiné cette prétention, nous pouvons auſſi nous-mêmes renvoyer à ce que nous avons dit ſur le même texte. Nous obſerverons ſeulement ici que d'après ce que S. Jérôme vient de dire ſur cela, il eſt aſſez clair que cette prétention nous rameneroit aux fauſſes idées de ces Hébreux à qui ce ſaint Docteur laiſſe judicieuſement le ſoin de prouver la vérité de ce qu'ils avancent. Cette prétention nous rameneroit à cette lettre qui tue ceux qui s'y attachent. Au reſte nous conviendrons volontiers que ces

(a) *Ibid. col.* 1769.

Prophéties peuvent en effet regarder le retour futur des Juifs, non dans leur pays, mais à la foi de leurs peres ; & toujours ſans méconnoître pour cela le premier accompliſſement qu'elles ont pu avoir ſur cette nation même dans l'établiſſement de l'Égliſe, c'eſt-à-dire, ſur les reſtes qui furent alors ſauvés par grace, comme le ſeront les derniers reſtes qui reviendront un jour lorſque toute la nation ſera rappellée. La maniere toute ſpirituelle dont ces promeſſes ont été alors accomplies, montre quel ſera leur accompliſſement dans les derniers temps. Les Juifs qui furent convertis à la foi hors de la Judée, ne furent point alors ramenés en Judée, mais ils furent introduits dans l'Egliſe : telle eſt la Jéruſalem à laquelle il faut appartenir pour avoir part aux promeſſes qui lui ſont faites ; telle eſt celle à laquelle les Juifs ſeront un jour ramenés.

dans l'établiſſement de l'Egliſe ? & le nouvel accompliſſement qu'elles pourront encore avoir, doit-il être pris dans un ſens littéral ou dans un ſens ſpirituel ?

CHAPITRE XI. Ce Chapitre eſt entiérement myſtérieux. L'incendie du Temple & la ruine de Jéruſalem par les Romains s'y trouvent annoncées. Zacharie ſous la forme de paſteur y repréſente Jeſus-Chriſt. Il annonce le retranchement de trois paſteurs infideles dans l'intervalle d'un mois. La rupture de ſes deux houlettes repréſente la réprobation des Juifs. Les trente deniers qui lui ſont donnés pour ſa récompenſe, ſont l'image de ceux qui furent le prix du ſang de Jeſus-Chriſt. Le paſteur inſenſé peut repréſenter ceux qui ſont devenus les chefs des Juifs depuis leur réprobation. S. Jérôme qui commence ici le troiſieme & dernier Livre de ſon Commentaire ſur ce Prophete, adreſſé à S. Exupere de Toulouſe, avoue que depuis le commencement de ce Chapitre juſqu'à la fin du Livre, il voit tant de myſteres, qu'il a beſoin de la miſéricorde de Dieu, & des prieres du ſaint Evêque pour ne point trouver d'écueils dans ſa courſe, & ne point donner lieu aux calomnies de ſes ennemis : (a) *Quæ tantis ſunt contexta myſteriis, ut miſericordiâ Dei & tuis indigeamus orationibus, ne curſus noſter aliquo præpediatur errore, & malevolis juſta ſit occaſio detrahendi, qui ad hoc ſolum linguas habere ſe putant, ut proximos lacerent, & duritiam frontis attritæ verborum rabie conſolentur.* Le ſens ſpirituel ſe trouve donc ici inſéparable du ſens littéral, parce que la lettre même du texte nous conduit néceſſairement au ſens myſtérieux qu'elle renferme, enſorte qu'il n'y a point ici d'autre ſens littéral que le ſens ſpirituel même. C'eſt ce qui ſe manifeſte dès les premiers mots de ce Chapitre : *Aperi, Libane, portas tuas.* Selon la lettre, le Liban eſt une montagne de la Paleſtine ; mais le Liban dont parle le Prophete, a des portes, & cette montagne n'en a point. C'eſt donc ici une expreſſion métaphorique, un langage figuré. Ce Liban, c'eſt le temple même dont le Prophete annonce ici la ruine ; & cette ruine poſtérieure à celle qui arriva ſous les Chaldéens, ne peut

XVIII. Objet du Chapitre XI. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

(a) *Hier. Prol. in l. III. Explan. Zach. Tom. III. col.* 1771.

s'entendre que de celle qui eſt arrivée ſous les Romains. Ainſi dès le premier pas nous ſommes ici conduits juſqu'aux temps de Jeſus-Chriſt. C'eſt auſſi ce que S. Jérôme remarque dès le commencement de ſon Commentaire ſur ce Chapitre : (a) *Perſpicuè Libanus ad quem Prophetalis ſermo convertitur, dicens*, Aperi, Libane, portas tuas, *Templum intelligitur Judæorum, quod inſtauratum, immò ædificatum à Zorobabel, rursùm à Veſpaſiano & Tito canitur ſubvertendum. Et quia Libanum templum appellaverat* μεταφρικῶς, *& in reliquis ſervat tranſlationem, ut per cedros & abietes & quercus Baſan ſaltumque nemoroſum, principes ac Sacerdotes & populum ſignificet Judæorum.* Plus loin il obſerve que ces cedres, ces ſapins & ces chênes, ſont les mêmes que le Prophete appelle enſuite paſteurs de ce peuple : (b) *Quos vocaverat cedros, abietes & quercus Baſan, & exponens quæ eſſent iſtæ arbores intulerat dicens* : quoniam magnifici vaſtati ſunt, *nunc per aliam* μεταφρὰ *dicit eſſe paſtores, id eſt principes atque doctores, & qui primi erant in populo.* Il eſt aiſé de reconnoître que le paſteur fidele repréſenté par Zacharie eſt le fils de Dieu : (c) *Creator & paſtor cujus oves cognoſcunt vocem, & ſequuntur eam.* Mais il n'eſt pas aiſé de dire quels ſont les trois paſteurs retranchés en un mois. S. Jérôme rapporte une interprétation qu'il avoit trouvée dans un Commentaire : (d) *Legi in cujuſdam Commentariis : paſtores Domini indignatione ſucciſos, in Sacerdotibus & falſis prophetis & regibus intelligi Judæorum : quòd poſt paſſionem Chriſti, uno omnia ſucciſa ſint tempore* : & quoiqu'il ne s'attache point à ce ſens, c'eſt peut-être néanmoins le meilleur de ceux qu'il propoſe. Ce qui fait qu'il n'adopte point cette interprétation, c'eſt qu'il reprend de très-haut la parabole des deux houlettes, la premiere qui eſt appellée *la douceur*, & dont la rupture repréſente celle d'une alliance du Seigneur avec tous les peuples, marque ſelon ce Pere, l'alliance du Seigneur avec tous les peuples au temps de Noé ; & la ſeconde appellée *le cordon*, repréſente celle que le Seigneur a faite avec les Juifs au temps de Moyſe : (e) *Unam virgam vocavit* decorem, *hoc eſt ſub Noe, omne hominum genus ſuâ benedictione protexit : quando inſtaurato mundo, necdùm peccata ſorduerant.... Et alteram vocavit* funiculum.... *& facta eſt pars Domini populus ejus Jacob, funiculus hæreditatis ejus Iſrael.* Delà vient que ces trois paſteurs retranchés en un mois lui paroiſſent être Moyſe, Aaron & Marie leur ſœur : (f) *Nobis tres paſtores qui in uno menſe ſucciſi ſunt, Moyſes videtur, & Aaron & Maria ; quorum Maria in menſe primo qui vocatur Niſan mortua eſt in deſerto Sin ; & in eodem loco propter aquam contradictionis, eodemque menſe, Moyſes & Aaron condemnati ſunt ; ne terram repromiſſionis intrarent. Atque ita fac-*

(a) *Hier. in Zach.* XI. *Tom. III. col.* 1771. = (b) *Ibid. col.* 1772. = (c) *Ibid. col.* 1773. = (d) *Ibid.* => (e) *Ibid. col.* 1775. = (f) *Ibid. col.* 1776.

tum eſt, ut è tribus paſtoribus, alia præſenti morte ſuccideretur, alii ſententiâ mortis futuræ. S. Jérôme continue cette allégorie en expliquant la rupture de la premiere houlette : (*a*) *Poſt vocationem Iſraelis, & aſſumptionem virgæ ſecundæ quæ vocabatur* funiculus, *tulit Dominus virgam primam, totius orbis nationes, quæ vocabatur* decora ; *& abſcidit eas à cultu ſuo : quia veneratæ ſunt idola, & omnes declinaverunt, ſimul mutiles facti ſunt. Manifeſtiùſque exponens quæ eſſet hæc virga, intulit :* ut irritum facerem fœdus meum quod percuſſi cum omnibus populis : *ſatim enim ut Iſrael aſſumptus eſt, gentium herba projecta eſt.* Quoi qu'il en ſoit de cette vue, le ſaint Docteur paroît avoir beaucoup mieux pris le ſens de la parabole en ce qui concerne la rupture de la ſeconde houlette : (*b*) *Poſtquàm à Judæis crucifixus eſt Dominus & triginta appretiatus argenteis, & pretium ſanguinis ejus in ſepulturam profecit gentium, quæ peregrinæ erant à Lege & mandatis Dei, ſtatim Dominus ſententiam ſuam ultrà non differens* : Præcidi, ait, virgam meam ſecundam, *quæ propriè mea erat.... Quæ ſecunda virga quondam appellata funiculus & pars mea, à me ideò projecta eſt ; ut diſſolverem fœdus & germanitatem atque concordiam, quæ inter Judam fuerat & Iſrael, & fratres à ſe invicem ſepararem : ut in Apoſtolorum & eorum qui egerunt pœnitentiam numero, rursùm* Juda *appellaretur, & confitens Deum ſuum ;* Iſrael *autem &* Ephraim *& Joſeph vocarentur, qui in cordis duritia permanentes dixerunt* : (*c*) Non habemus regem niſi Cæſarem. *Unde non intulit : ut irritum facerem pactum ſive teſtamentum, quod habui cum Juda & Iſrael, (uſque hodie enim pœnitentibus porrigit manum,) ſed ut de uno populo credentes alios, & alios non credentes inter ſe divideret, dicens :* (*d*) Nolite arbitrari, quia veni mittere pacem in terram ; non veni mittere pacem, ſed gladium. Veni enim ſeparare hominem adversùm patrem ſuum, & filiam adversùs matrem ſuam, & nurum adversùs ſocrum ſuam : & inimici hominis domeſtici ejus. Il vient au paſteur inſenſé, & voici ce qu'il en dit : (*e*) *Paſtor ſtultus & imperitus, haud dubium quin Antichriſtus ſit, qui in conſummatione mundi dicitur eſſe venturus ; & qualis futurus ſit indicatur.... Iſte paſtor ideò conſurget in Iſrael ; quia verus paſtor dixerat :* Jam non paſcam vos : *qui alio nomine & in Daniel propheta, & in Evangelio & in Epiſtolæ Pauli ad Theſſalonicenſes,* abominatio deſolationis (*f*) ſeſſurus in templo Domini *prophetatur, &* ſe facturus ut Deum, (*g*) *qui & per Iſaiam* magnus ſenſus (*h*) *dicitur. Et ad hoc venit, non ut ſanet, ſed ut perdat gregem..... Hunc paſtorem ſuſcepêre* (peut-être *ſuſcipient*) *Judæi, quem Dominus Jeſus interficiet ſpiritu oris ſui, & evacuabit illuminatione adventûs ſui ; ut qui*

(*a*) *Ibid.* = (*b*) *Ibid. col.* 1778. = (*c*) *Joan.* XIX. 15. = (*d*) *Matt.* X. 34. & 35. = (*e*) *Loco citato, col.* 1779. = (*f*) *Dan.* IX. 27. *vel* XII. 1. *Matt.* XXIV. 15. *Marc.* XIII. 14. = (*g*) 2. *Theſſ.* II. 4. = (*h*) *Iſai.* X. 12. *juxta* LXX. *ſuper ſenſum magnum, ſuper principem Aſſyriorum.*

non crediderunt veritati ne ſalvi fierent, credant mendacio, & judicentur, quia conſenſerunt iniquitati. Les Peres ont penſé que quand l'Antechriſt paroîtra, il attirera à lui les Juifs, & qu'en effet ils le ſuivront : ce ſentiment eſt fondé ſur ce que Jeſus-Chriſt leur dit dans l'Evangile : (a) *Ego veni in nomine Patris mei, & non accipitis me : ſi alius venerit in nomine meo, illum accipietis.* Les Peres ont beaucoup inſiſté ſur cette parole ; ils en ont conclu que l'Antechriſt viendra au nom de Jeſus-Chriſt même, & que les Juifs le recevront juſqu'à ce qu'Elie vienne les détromper en leur montrant que Jeſus le vrai Meſſie qu'ils ont crucifié, & qui eſt reſſuſcité & monté au ciel, ne reparoîtra que quand il deſcendra du ciel dans l'éclat de ſa gloire pour juger les hommes.

XIX. Remarques ſur les trois paſteurs retranchés en un mois. Quels peuvent être chez les Juifs ces trois paſteurs ? & comment peut-on entendre ce mois ? Que ſignifie la rupture de la premiere houlette ? Comment Dieu rompit ſon alliance avec les peuples en permettant la ruine des Juifs ? Que ſignifie la rupture de la ſeconde houlette ? Comment Dieu rompit l'union entre Judas & Iſraël en abandonnant les Juifs à leur incrédulité ?

Le P. Houbigant reconnoît que tout ce Chapitre regarde uniquement le temps de Jeſus-Chriſt, & les malheurs qui devoient tomber ſur les Juifs dans les jours de leur réprobation. Il reconnoît que le Liban repréſente ici le temple ; que les paſteurs dont le Seigneur ſe plaint ſont les Pontifes des Juifs ; que le paſteur repréſenté par le Prophete eſt Jeſus-Chriſt. Il ne détermine pas quels peuvent être les trois paſteurs retranchés en un mois : c'eſt un point qui arrête tous les Interpretes. Le P. Houbigant obſerve ſeulement que les Pontifes changeoient ſouvent chez les Juifs, depuis que le Sacerdoce fut devenu vénal, & donné par les Romains ſelon leur propre choix. On a propoſé de dire que ces trois paſteurs repréſentent les trois ordres de ceux qui étoient les chefs des Juifs, les Pontifes, les Docteurs & les Magiſtrats : tous ces chefs leur furent ôtés en peu de temps. Mais comme, ſelon la remarque du P. Houbigant, les paſteurs repréſentent principalement les Pontifes, il ſemble que cette parole pourroit déſigner ce qui arriva dans les derniers temps de la République des Juifs, lorſque dans la ſeule année 62 de l'Ere Chrétienne Vulgaire, trois Pontifes furent ſucceſſivement dépoſés, Iſmaël fils de Phabée, Joſeph ſurnommé Cabéï, & Ananus fils d'Ananus : ce fait qui eſt unique dans l'Hiſtoire des Juifs, paroît répondre aſſez exactement aux termes de la Prophétie : voilà trois paſteurs retranchés ; & ſi ce n'eſt pas dans un ſeul mois, c'eſt au moins dans une ſeule année, qui a pu être repréſentée par un mois.

Le P. Houbigant reconnoît que la rupture de la premiere houlette regarde le temps même où tous ces malheurs éclaterent ſur les Juifs après la réſurrection & l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt. Il penſe que la rupture de cette houlette appellée *la douceur* annonce que Jeſus-Chriſt n'épargneroit plus ces hommes coupables d'un Déicide ; qu'il n'empêcheroit plus les peuples d'opprimer cette nation, comme il les en avoit auparavant empêchés par l'alliance qu'il avoit faite ſur cela avec les

(a) *Joan.* v. 43.

nations voiſines ; & que cette alliance conſiſte dans le décret de Dieu, par lequel il retenoit un ſi grand nombre de nations, & les empêchoit d'opprimer & d'exterminer la foible nation des Juifs. Il paroît que c'eſt bien en effet le ſens de cette parole myſtérieuſe : c'eſt du moins celui qui paroît mieux aſſorti à toutes les parties de cette myſtérieuſe Prophétie.

Le P. Houbigant reconnoît que la rupture de la ſeconde houlette regarde également le châtiment qui eſt tombé alors ſur les Juifs : mais il ſuppoſe que la métaphore du Prophete priſe de la liaiſon entre Juda & Iſraël, eſt fondée ſur ce que depuis que les Juifs étoient revenus de Babylone, il y avoit eu entre les Juifs & les Iſraélites, c'eſt-à-dire, entre ceux de la maiſon de Juda & ceux de la maiſon d'Iſraël, une ſociété non-ſeulement de religion, mais encore de gouvernement ; enſorte que cette ſociété dura juſqu'à la derniere ruine de Jéruſalem : après quoi la république des Juifs étant détruite, il ſe forma entr'eux une diviſion quant à la religion, les uns continuant d'obſerver l'ancienne Loi, autant qu'ils le pouvoient, ſans temple, les autres faiſant profeſſion de la foi en Jeſus-Chriſt. Ainſi il faut toujours en venir à reconnoître que la diviſion dont parle le Prophete n'a rapport qu'à la Religion, & nullement à la diſtinction des tribus : ce qui montre qu'il eſt aſſez inutile de vouloir ici rappeller la ſociété rétablie entre les deux maiſons d'Iſraël & de Juda depuis la captivité de Babylone. Non-ſeulement ce rétabliſſement fut très-imparfait, puiſque la plus grande partie de la maiſon d'Iſraël ne revint point ; mais de plus ce ne fut point entre ces deux maiſons que ſe forma enſuite la diviſion. Ce fut, comme le remarque très-bien le P. Houbigant, entre ceux qui crurent en Jeſus-Chriſt & ceux qui n'y crurent pas. Ceux qui crurent en Jeſus-Chriſt ſont ici déſignés ſous le nom myſtérieux de *Juda*, & les autres ſous le ſimple nom d'*Iſraël*, comme le remarque très-bien S. Jérôme. C'eſt l'unique ſens du texte, & cela confirme le principe ſi ſouvent reconnu par S. Jérôme, que dans le ſtyle myſtérieux des Prophetes, *Juda* repréſente le peuple Chrétien, & *Iſraël* particuliérement le peuple Juif.

XX. Quel eſt le paſteur inſenſé annoncé par le Prophete ? & quelle ſera ſa punition ? Ce paſteur peut-il repréſenter en général les chefs des Juifs ? & ſon châtiment peut-il manquer celui qui

Le P. Houbigant penſe que le Paſteur inſenſé repréſente les Prêtres & les Magiſtrats de la nation Juive depuis la mort de Jeſus-Chriſt juſqu'à la derniere ruine de Jéruſalem, parce que non-ſeulement ils n'avoient à cœur ni la religion ni le ſalut des brebis, mais qu'ils dévoroient même celles qui pouvoient être encore les plus graſſes. » C'étoient, » dit-il, des paſteurs de néant, c'eſt-à-dire, à qui il ne reſtoit rien » du paſteur que le ſeul nom. « Il prétend que dans l'expreſſion de la punition dont ce paſteur inſenſé doit être frappé, le texte Hébreu ſignifie de mot à mot, *ſiccitas ſuper brachium ejus ;* que la Vulgate ne traduit pas bien cela en diſant *gladius* au lieu de *ſiccitas*, puiſque l'on voit enſuite *brachium ejus ſiccabitur*, à quoi répond le mot *ſiccitas.*

eſt tombé généralement ſur les Juifs incrédules comme ſur leurs chefs? La Vulgate traduit-elle mal en diſant, *gladius ſuper brachium ejus & ſuper oculum dextrum ejus ?* S. Jérôme s'eſt-il mépris en diſant que ce Paſteur inſenſé eſt l'Antechriſt qui doit paroître à la fin des temps ? Juſtification du ſens de la Vulgate & de l'interprétation de S. Jérôme.

Pour expliquer cela, il dit » que le bras des Juifs eſt ſéché depuis qu'ils » ne peuvent plus porter les armes : de même que leur œil droit eſt » couvert de ténebres, parce qu'ils ne voient rien dans les Livres » ſacrés, & que lorſqu'ils les liſent, l'aveuglement de leur eſprit » fait qu'ils ne les entendent pas. « Mais on pourroit objecter qu'il ne s'agit pas ici des brebis, ni même de ceux qui peuvent leur tenir lieu de paſteurs : il ne s'agit ni des Juifs en général, ni de leurs chefs ; mais d'un ſeul paſteur, d'un ſeul de leurs chefs. Car le texte Hébreu ne dit point au pluriel : *Væ paſtoribus nihili qui gregem deſerant*, comme le traduit le P. Houbigant ; mais quoiqu'il y ait de l'équivoque dans l'expreſſion de l'Hébreu, on convient aſſez que tout ce qui précede & ce qui ſuit demande que l'on traduiſe au ſingulier, *Væ paſtori nihili, qui gregem deſerit ;* & ce qui le prouve plus manifeſtement, c'eſt que tous les pronoms ſuivants ſont au ſingulier, *brachium ejus & oculus ejus*, répété deux fois dans la Verſion même du P. Houbigant. Il demeure donc conſtant qu'il ne s'agit ici que d'un ſeul paſteur, d'un ſeul chef des Juifs, lequel par conſéquent doit être diſtingué entre tous les autres ; ce qui nous ramene à la penſée de S. Jérôme, que ce paſteur inſenſé repréſente celui qui paroîtra un jour à leur tête, & que l'Ecriture & la Tradition appellent *l'Antechriſt*. On pourroit remarquer que ce paſteur ſera vraiment le plus *inſenſé* des hommes, puiſqu'il oſera ſe préſenter comme le Meſſie, & ſe faire adorer comme Dieu ; & que ce ſera vraiment *un paſteur de néant*, qui n'aura que le ſeul nom de paſteur, ſans en avoir la réalité, puiſqu'il viendra non pour ſauver les ames, mais pour les perdre. On peut encore obſerver que dans la punition de cet inſenſé, le mot que le P. Houbigant prend ici pour *ſiccitas*, eſt entiérement différent de celui qui exprime enſuite *ſiccabitur ;* que quand on croiroit même appercevoir quelque rapport de reſſemblance dans la ſignification de ces deux termes, il faudroit encore obſerver, que ce mot déſigne ce qui doit frapper en même temps *le bras & l'œil ;* & que le Prophete a très-bien enſuite diſtingué le double effet de ce coup, en diſant que *le bras ſera frappé de ſéchereſſe & l'œil d'aveuglement :* la ſéchereſſe ne regarde donc que le bras, ce n'eſt donc pas de cette *ſéchereſſe* que le Prophete a dit qu'elle tomberoit en même temps ſur le bras & ſur l'œil : mais puiſque les mêmes lettres hébraïques qui expriment *la ſéchereſſe*, peuvent également ſignifier *l'épée*, la Vulgate a donc bien rendu ici ce mot par *gladius*, puiſqu'il faut un mot qui puiſſe également ſe rapporter *au bras* & *à l'œil*, & qui déſigne un coup dont l'effet ſera *le deſſéchement du bras*, & *l'aveuglement de l'œil.* Ce *glaive* eſt celui de la juſtice même du Seigneur ; ce *glaive à deux tranchants* qui ſort de la bouche de Jeſus-Chriſt pour frapper & exterminer ſes ennemis. Le *bras* de cet inſenſé, c'eſt ſa puiſſance ; & ce bras *ſera ſéché*, lorſque Jeſus-Chriſt ôtera à cet inſenſé le pouvoir qu'il avoit eu de ſéduire les hommes,

& particuliérement les Juifs *l'œil* eſt le ſymbole d'un *Voyant*, c'eſt-à-dire, d'un *Prophete ; l'œil droit* de cet inſenſé, peut donc bien marquer celui que S. Jean appelle *le faux-Prophete de la bête*, c'eſt-à-dire, *le faux-Prophete* de l'Antechriſt : voilà ſon œil droit, les ténebres tomberont ſur cet œil, enſorte qu'au milieu du plus grand éclat de l'Evangile, il en méconnoîtra la gloire ; ce faux-Prophete méconnoîtra la puiſſance de Jeſus-Chriſt qui va le confondre & le perdre ; il méconnoîtra l'anathême qui va tomber ſur lui comme ſur l'Antechriſt, dont il exercera la puiſſance. Ainſi la Vulgate a très-bien traduit ce terme par *gladius ;* & S. Jérôme nous a très-bien découvert ici le mot de l'énigme prophétique, en nous déclarant qu'il tient pour indubitable que ce paſteur inſenſé eſt l'Antechriſt : *Paſtor ſtultus & imperitus, haud dubium quin Antichriſtus ſit, qui in conſummatione mundi dicitur eſſe venturus.*

XXI. Objet du Chapitre XII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XII. C'eſt une Prophétie menaçante contre les ennemis de Jéruſalem & de Juda, & en même temps ce ſont des promeſſes en faveur de Juda & de Jéruſalem. Le Seigneur promet enſuite de répandre un eſprit de grace & de prieres ſur la maiſon de David & ſur les habitants de Jéruſalem, enſorte qu'ils pleureront ſur celui qu'ils auront percé : ce qui annonce aſſez manifeſtement le repentir des Juifs coupables du ſang de Jeſus-Chriſt. S. Jérôme joint à ce Chapitre la plus grande partie du ſuivant, & il obſerve qu'il y a trois interprétations de ces Prophéties : (*a*) *Triplex interpretatio eſt ab eo loco, in quo legimus* : Ecce ego ponam Jeruſalem, &c. *uſque ad eum locum ubi ſcriptum eſt*, Framea ſuſcitare, &c. & diſpergentur oves : & voici comment il les expoſe pour abréger : (*b*) *Alii enim Judæorum putant jam hæc ex parte completa à Zorobabel, uſque ad C. Pompeium, qui primus Romanorum Judæam cœpit & Templum : quam hiſtoriam ſcribit Joſephus. Alii verò quando Jeruſalem fuerit inſtaurata, in fine mundi eſſe complenda : quod ſibi cum* ἀλληγορίᾳ, (c'eſt-à-dire, *Unctο* ou *Chriſto*) *ſuo, quem ſuprà ſtultum paſtorem legimus, miſerabilis gens Judæa promittit. Alii autem, hoc eſt nos qui Chriſti cenſemur nomine, in Eccleſia uſque ad finem mundi quotidie expleri & explenda memoramus. Et ne per ſingula extendamus modum voluminis, proponentes : Hæc dicunt illi, ſic alii ſuſpicantur, nos ita ſentimus ; tres poſuimus ſententias, ut ex interpretationis varietate quid cui coaptandum ſit prudens lector intelligat.* S. Jérôme croit voir dans le texte ce qu'il exprime dans notre Vulgate, que Judas même ſe trouvera parmi ceux qui aſſiégeront Jéruſalem : on eſſaie de rapporter cela au temps des Maccabées, où pluſieurs Juifs ſe ſoumirent aux ennemis de leur nation, & ſe joignirent même à eux ; & voici comment il explique cela dans le ſens ſpirituel : (*c*)

(*a*) *Hier. in Zach.* XII. *Tom. III. col.* 1780. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Ibid. col.* 1781.

Super Eccleſia ſic interpretari poteſt : quòd cuncti perſecutores qui contrà domum Domini dimicârunt, inebrientur eo calice quo univerſis gentibus propinat Jeremias, ut bibant & inebrientur, & cadant, & vomant, & inſaniant. Scio perſecutionis tempore multos è noſtris contra Eccleſiam pugnare compulſos : ſed quicumque hoc pondus voluerit ſublevare, levabit quidem ; & pro ira Domini quâ corripit peccatores, ſuis manibus ſuſtentabit, verùm ipſe non erit impunitus, Dei contra ſe gladio dimicante. Lorſqu'il vient enſuite aux promeſſes, voici comment il les applique à l'Egliſe : (*a*) *Proteget Dominus habitatores Eccleſiæ, pace Eccleſiarum poſt perſecutionem graviſſimam redditâ, quando & ſui nominis interpretatione decorabitur : Jeruſalem enim viſio pacis exprimitur. Et tam beati erunt, qui pro Eccleſia militârunt, & in perſecutione Dominum ſunt confeſſi : ut qui minimus fuerit, & quaſi hoc* (peut-être *tunc*) *in aliquo peccato dictoque offenderit, ponatur in ordine magiſtrorum : & magiſtri qui ſuum ſervaverunt gradum ſint quaſi domus Dei, & quaſi Angelus Domini : quia hoc omni ſtudio laboramus, poſiti in terra, & vario labore ſudantes, ut transformemur in Angelicam gloriam.* Lorſqu'il vient au texte où le Prophete parle des larmes que les Juifs répandront ſur celui qu'ils auront percé, il obſerve qu'au lieu de ces mots *quem confixerunt*, on lit dans la Verſion des Septante, *pro eo quod inſultaverunt*, ce qui ne vient que d'une très-petite différence dans la maniere de lire l'Hébreu ; ſur quoi voici ce qu'il dit : (*b*) *Hebraicæ litteræ* Daleth & Resh, *hoc eſt* D. & R. *ſimiles ſunt, & parvo tantùm apice diſtinguuntur. Ex quo evenit ut idem verbum diversè legentes, aliter atque transferant.... Si enim legatur* DACARU, ἐξεκέντησαν, *id eſt, compunxerunt ſive confixerunt accipitur : ſin autem contrario ordine, litteris commutatis,* RACADU, ἥρχησαντο, *id eſt, ſaltaverunt, intelligitur, & ob ſimilitudinem litterarum error eſt natus. Joannes autem Evangeliſta, qui de pectore Domini hauſit ſapientiam, Hebræus ex Hebræis, quem Salvator amabat plurimùm, non magnoperè curavit quid Græcæ litteræ continerent ; ſed verbum interpretatus è verbo eſt, ut in Hebræo legerat, & tempore dominicæ paſſionis dixit eſſe completum. Quod ſi quis non recipit, det teſtimonium, de quo ſanctarum Scripturarum loco Joannes iſta protulerit ; & cùm non repererit, cogetur ingratis ſuſcipere veritatem. Plangent autem Judæi quaſi ſuper unigenito & primogenito, idipſum ſignificante in Domino Salvatore, & unigenito & primogenito. Unigenitus dicitur propter naturæ proprietatem ; primogenitus, juxta Apoſtolum,* (*c*) *ex mortuis reſurgentium. Pro unigenito* chariſſimum, *Septuaginta tranſtulerunt, de quo in Evangelio legimus :* (*d*) Hic eſt filius meus chariſſimus, in quo mihi complacui. *Tunc dolebunt à ſe crucifixum, cùm viderint in claritate regnantem.* Il vient enſuite au détail des

---

(*a*) *Ibid. col.* 1783. = (*b*) *Ibid. col.* 1784. = (*c*) *Col.* I. 18. = (*d*) *Matt.* III. 17.

tribus & des familles qui doivent former ce deuil, & il dit: (a) *Igitur & nunc tribus domûs David, & tribus domûs Nathan, & tribus domûs Levi, & tribus domûs Semei, à ſuis uxoribus ſeparantur: ut plangant unigenitum & primogenitum Dominum Jeſum de quo dixerant:* (b) Sanguis ejus ſuper nos, & ſuper filios noſtros. *In David, regia tribus accipitur, hoc eſt Juda. In Nathan, prophetalis ordo deſcribitur. Levi refertur ad Sacerdotes, ex quo ortum eſt Sacerdotium. In Semei doctores accipiuntur; ex hac enim tribu magiſtrorum agmina pullulárunt. Reliquas tribus tacuit, quæ non habent aliquod privilegium dignitatis. In eo autem quod ait*: Omnes tribus reliquæ, tribus & tribus ſeorsùm, & uxores eorum ſeorsùm, *univerſas abſque nomine comprehendit.*

XXII. Remarques ſur les ℣℣. 8. & ſuiv. Les promeſſes qu'ils contiennent ne regardent-elles que le retour futur des Juifs? le deuil qui eſt ici annoncé, n'eſt-il que celui qui couvrira alors toute cette nation? Ces promeſſes ont eu au temps des Apôtres un premier accompliſſement, qui en laiſſe attendre un ſecond. Que peuvent alors ſignifier la maiſon de David & la maiſon de Nathan; la maiſon de Lévi & la maiſon de Séméi?

Le P. Houbigant reconnoît que cette Prophétie regarde en effet les larmes que les Juifs doivent répandre ſur Jeſus-Chriſt qu'ils ont percé en le crucifiant: mais il penſe que cette Prophétie n'aura ſon accompliſſement qu'au temps du retour futur des Juifs. Il remonte au ℣. 8. où il eſt parlé de la gloire dont l'éclat doit ſe répandre ſur la maiſon de David; il obſerve que cela ne peut convenir au temps des Maccabées, qui n'étoient pas de cette maiſon, puiſqu'ils deſcendoient de la tribu de Lévi. » Il eſt plus croyable, dit-il, que Zacharie paſſe de » ce dernier temps des Juifs avant le premier avénement du Meſſie, à » leur état futur avant ſon dernier avénement: car c'eſt à cet état » futur que conviennent ces promeſſes: *Effundam in domum David* » *ſpiritum gratiæ & precum*, & ce qui ſuit. Les Juifs ſont appellés *la* » *maiſon de David*, comme le Meſſie même eſt nommé *David*. Alors » les Juifs porteront leurs regards ſur celui qu'ils ont percé, & ils » feront un grand deuil, pour avoir donné la mort à leur Roi; un » deuil tel que le décrit ici le Prophete. « Plus loin il obſerve » que » S. Jean cite le texte de Zacharie, mais que c'eſt ſur le mot *tranſ-* » *fixerunt* & non ſur le mot *aſpicient*: car au mot *aſpicient* ſe trouve » joint le mot *plangent*: & lorſqu'il écrivoit, on ne voyoit point que » tous les Juifs fuſſent ainſi dans un deuil qui affectât également cha- » que famille. « Il faut ſans doute avouer que la généralité des expreſſions du Prophete ne peut trouver ſon entier accompliſſement que dans le deuil univerſel de la nation, au temps de ſon retour futur à la foi: mais cela n'empêche pas que, ſelon la penſée de S. Jérôme, cette Prophétie même n'ait eu un premier accompliſſement dans la perſonne des Juifs qui crurent en Jeſus-Chriſt au temps des Apôtres. Il eſt dit expreſſément de ceux qui furent convertis à Jéruſalem par la premiere prédication de S. Pierre que leur cœur fut pénétré de douleur: (c) *compuncti ſunt corde*. Les Juifs qui étoient alors à Jéruſalem, s'y étoient raſſemblés de toutes nations; & il y a bien lieu

(a) *Ibid. col.* 1786. = (b) *Matt.* XXVII. 25. = (c) *Act.* II. 37.

de préſumer que tous ceux qui ſuivirent leur exemple, furent touchés de la même douleur. Ainſi l'on vit dans ces reſtes précieux l'image de cette douleur qui ſera celle de toute la nation, lorſque toute la nation reviendra à Jeſus-Chriſt. Sur quoi il faut obſerver que néanmoins la diſtinction des tribus & des familles s'étant depuis effacée, celle que marque ici le Prophete ne peut être priſe que dans un ſens figuré. S. Jérôme paroit avoir cru que le nom de *Nathan* déſignoit ici le Prophete de ce nom qui vivoit au temps de David : c'eſt ſans doute ce qui lui a donné lieu de dire que la maiſon de Nathan repréſente l'ordre des Prophetes. Mais il y eut un autre Nathan qui étoit fils de David & frere de Salomon : enſorte que comme *la maiſon de David* repréſente la maiſon royale, *la maiſon de Nathan* repréſente celles qui deſcendoient de la même ſouche, ſans avoir néanmoins eu part à la royauté, qui demeura dans la branche de Salomon : de même que Séméï deſcendoit de Lévi, ſans avoir eu part au ſacerdoce qui demeura dans la branche d'Aaron, enſorte que comme *la maiſon de Lévi* repréſente ici l'ordre ſacerdotal, *la maiſon de Séméï* repréſente celles qui deſcendoient de la même ſouche, ſans avoir néanmoins eu part au ſacerdoce. Ces paroles myſtérieuſes ſemblent donc pouvoir ſignifier que de quelque tribu & de quelque famille que puiſſent être les Juifs qui ſeront un jour rappellés à la foi, ſoit qu'ils deſcendent de la famille royale ou d'une famille qui n'ait eu aucune part à la royauté, ſoit qu'ils deſcendent de la famille ſacerdotale, ou d'une famille qui n'ait eu aucune part au ſacerdoce, ſoit qu'ils tirent leur origine de toute autre tribu ou de toute autre famille différente des maiſons de David & de Lévi, tous généralement ſeront pénétrés de la même douleur, ſans qu'il puiſſe être alors beſoin de diſtinguer leurs tribus & leurs familles, qui ne ſont aujourd'hui connues que de Dieu.

XXIII. Objet du Chapitre XIII. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XIII. Le Prophete annonce une fontaine qui ſera ouverte à la maiſon de David & aux habitants de Jéruſalem ; l'abolition des idoles & la punition des faux-Prophetes. Il annonce que le paſteur ſera frappé & les brebis diſperſées ; que deux partis ſeront retranchés, & un troiſieme conſervé, qui ſera éprouvé comme par le feu. S. Jérôme ne cherche point cette fontaine myſtérieuſe ailleurs que dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt. (*a*) *De hoc fonte qui egreditur de domo David, & in Ezechiele Propheta ſcribitur : quòd erumpat fons in domo Domini, & creſcat in fluvium, qui appellatur aqua remiſſionis & indulgentiæ, & pergat ad ſolitudinem & ad mare quod nunc vocatur mortuum, piſceſque omnes vivificet ; & ex utrâque ripâ fluminis varii generis conſurgant arbores per ſingulos menſes ſemper novis fructibus abundantes. Et ut ſciamus domum, hoc eſt, Templum Dei, ipſam eſſe domum David, quæ in Eze-*

(*a*) *Hier. in Zach.* XIII, *Tom. III. col.* 1786.

chiel domus Dei, in Zacharia domus David appellatur, hic fons de domo Dei egrediens, refertur ad Eccleſiam & ad ſcientiam ſcripturarum, ut omnes renaſcamur in Chriſto, & in aqua baptiſmatis noſtra nobis peccata donentur. Dans l'abolition des idoles & la punition des faux-Prophetes, il voit la ruine de l'idolatrie, & la punition des Hérétiques : (*a*) *In die illa quam crebrò commemorat, omnia idola auferentur de terra : ſive illa idola de quibus Pſalmiſta dicit* : (*b*) Simulachra gentium argentum & aurum, opera manuum hominum ; *ut nulla ſit alia religio niſi tantùm nominis Chriſtiani.... ſive hæc idola, de quibus Apoſtolus loquitur* : (*c*) Spiritus autem manifeſtè dicit : quia in noviſſimis temporibus recedent quidam à fide, attendentes ſpiritibus ſeductoribus, & doctrinis dæmoniorum, in hypocriſi falſiloquorum, cauteriatam habentium conſcientiam ſuam. *Sicut enim idola fiunt manu artificis, ita Hæreticorum perverſa doctrina, quodcumque ſimulaverit, vertit in idolum ; & facit pro Chriſto adorari Antichriſtum. Pro Pſeudoprophetis, in Hebraico abſolutè leguntur* Prophetæ, *qui & ipſi Pſeudoprophetas ſignificant : ſed tamen & ab Ethnicis, ſacerdotes idolorum vocantur Prophetæ.* Enſuite parlant de la punition des faux-Prophetes, il continue en diſant : (*d*) *Nominibus idolorum de terra ſublatis, & Pſeudoprophetis, atque immundo ſpiritu qui loquebatur in eis, ſi quis ultrà tentare voluerit, & quippiam ex perſonâ Domini prophetare, ſtatim pater ejus & mater oblivi ſcentur* (affectûs) *parentum, ut Dei retineant ſervitutem : & proferent contra filium mortis ſententiam ; & tam piæ erunt omnium in Deum mentes, ut non expectetur publicum judicium ; ſed pereant qui tales ſunt ſententiâ propinquorum.* Il vient enſuite à la célebre Prophétie qui concerne le paſteur frappé de Dieu, & il dit : (*e*) *Miror autem quoſdam hanc Prophetiam quam Evangeliſta Matthæus retulit ad Dominum Salvatorem poſtquam in paſſione ejus fugerunt diſcipuli, & tunc eam dicit eſſe completam,* (*f*) *allegoricis interpretationibus velle tenuare : & dum plus cupiunt videri poſſe quàm cæteri, veritatis regulam non tenere.* Lorſqu'il veut enſuite expliquer le myſtere des deux parties qui périſſent, & de la troiſieme qui paſſe par le feu, il dit : (*g*) *Duæ partes factæ ſunt in omni terra Judæorum atque Gentilium, qui pariter perierunt & defecerunt. In paſſione enim ejus vox Pſalmiſtæ completa eſt dicentis :* (*h*) Salvum me fac, Domine, quoniam defecit ſanctus : &, (*i*) Omnes declinaverunt, ſimul inutiles facti ſunt ; non eſt qui faciat bonum, non eſt uſque ad unum. *Pereuntibuſque Gentilibus & Judæis tertia in orbe pars, hoc eſt, tertius Chriſtianorum populus, repentè ſuccrevit. Et pulchrè ait* : Tertia pars relinquetur in ea, *hoc eſt, in terra : quia de Judæis atque Gentilibus hi qui Dominum confeſſi ſunt, ſoli vitæ & habitationi terræ reſervati ſunt.*

(*a*) *Ibid. col.* 1787. = (*b*) *Pſal.* CXIII. 12. = (*c*) 1. *Tim.* IV. 1. & 2. = (*d*) *Loco citato.* = (*e*) *Ibid. col.* 1789. = (*f*) *Matt.* XXVI. 31. = (*g*) *Loco cit.* = (*h*) *Pſ.* XII. 1. = (*i*) *Pſ.* XIII. 3.

Il finit ſon Commentaire ſur ce Chapitre par ces mots : (a) *Judæi hæc ad Chriſtum referunt, & in ultimo tempore futura contendunt : ſed hoc inter nos & illos eſt, quòd nos expleta jam dicimus, illi explenda commemorant.*

XXIV. Remarques ſur les ſix premiers verſets. Quelle eſt cette fontaine myſtérieuſe annoncée par le Prophete ? Cette prophétie regarde-t-elle le ſeul retour futur des Juifs ? n'a-t-elle pas été déjà accomplie dès l'établiſſement de l'Egliſe ? Que ſignifie la ruine des idoles & le châtiment des faux-Prophetes ? Comment ces Prophéties ont été accomplies ?

Le P. Houbigant reconnoît bien que la fontaine myſtérieuſe annoncée par le Prophete repréſente les ſacrements de la Loi nouvelle ; & néanmoins il croit que cette Prophétie regarde uniquement le retour futur des Juifs à la Foi. » Le Prophete, dit-il, continue de prophétiſer tou» chant le dernier retour des Juifs, chez leſquels ſera ouverte une » ſource d'eaux purifiantes ; c'eſt-à-dire, chez leſquels ſera propoſée » à tous les hommes l'expiation de leurs péchés par les ſacrements » de la Loi nouvelle. Il eſt difficile que cette Prophétie s'entende des » temps qui ſe ſont écoulés depuis les Maccabées juſqu'à Jeſus-Chriſt, » car dans ces temps-là l'eſprit impur n'étoit point encore chaſſé ; les » faux-Prophetes n'étoient pas encore exterminés ; ils n'avoient point » encore été punis de la maniere qui eſt décrite au ℣. 3. Cela ne peut pas » non plus s'appliquer aux temps de la République des Juifs depuis l'avé» nement de Notre-Seigneur J. C. juſqu'à la deſtruction de la République » & de la Religion des Juifs par les Romains : car dans ces temps-là il » y eut pluſieurs faux-Prophetes qui loin d'être punis & notés d'infa» mie par leurs peres & leurs meres, débiterent impunément leurs » menſonges. Il ne reſte donc que les temps du dernier retour des » Juifs, puiſque juſqu'à ces derniers temps, il n'y aura ni République » des Juifs, ni ville de Jéruſalem où puiſſent ſe trouver ces eaux pu» rifiantes. « Mais puiſque ces eaux purifiantes repréſentent celles dont les ſources ſe trouvent dans les ſacrements de la Loi nouvelle, ce n'eſt point dans une Jéruſalem terreſtre & matérielle que cette fontaine doit ſe trouver ; c'eſt dans l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt qu'elles ſe trouvent ; & il ne faut point attendre le temps du dernier retour des Juifs pour trouver l'ouverture de cette fontaine. Elle a été ouverte dans l'Egliſe dès le temps de Jeſus-Chriſt & par Jeſus-Chriſt : il a ouvert cette fontaine en inſtituant les Sacrements dont elle eſt la figure. Cette fontaine ne ceſſera point d'être ouverte dans l'Egliſe ; & ce ne ſera point chez les Juifs qu'il faudra aller à la fin des temps pour y trouver cette fontaine ; mais ce ſont les Juifs qui viendront eux-mêmes dans l'Egliſe pour s'y purifier par les eaux de cette fontaine. Il eſt donc conſtant que cette Prophétie a eu ſon accompliſſement dans l'Egliſe dès le temps des Apôtres mêmes ; & que la ſeule différence qu'il y ait entre cet accompliſſement & celui qu'elle pourra recevoir encore à la fin des ſiecles, c'eſt en ce que dans le premier accompliſſement, quoique cette fontaine fût ouverte à tous, il n'y en

(a) *Loco citato, col.* 1790.

a eu qu'un petit nombre qui ſoient venus s'y purifier, au lieu qu'à la fin des temps, ce ſera la nation entiere qui viendra ſe purifier à cette fontaine. Quant à ce que les faux-Prophetes n'ont point été punis chez les Juifs depuis Jeſus-Chriſt, il faut obſerver que cette Prophétie, ſelon la lettre même, ne regarde plus les ſeuls Juifs, & que le Prophete réunit ici deux objets qu'il ne faut point ſéparer : la ruine de l'idolatrie, & le châtiment des faux-Prophetes : ſi l'on ne trouve point ces deux objets réunis chez les Juifs ; on les trouve réunis *ſur la terre*, ſelon l'expreſſion du Prophete, c'eſt-à-dire, au milieu même des Gentils par-tout où l'Egliſe de Jeſus-Chriſt s'eſt répandue, par-tout elle a également proſcrit le culte des idoles & la doctrine de l'erreur. Les expreſſions du Prophete ſont mêlées de lumiere & d'obſcurités ; & ce qui ne ſe trouve pas vérifié à la lettre, ſe trouve au moins accompli dans le ſens myſtérieux que la lettre couvre. L'idolatrie a été bien réellement détruite dans toute l'étendue de l'Empire Romain ; & l'Egliſe a toujours noté d'infamie tous faux-Prophetes, tout homme qui oſe enſeigner l'erreur.

XXV. Remarques ſur les trois derniers verſets. Quel eſt le paſteur frappé de Dieu ? c'eſt Jeſus-Chriſt. Quelles ſont les deux parties qui périſſent, & la troiſieme qui doit paſſer par le feu ? Cela ſe borne-t-il aux ſeuls Juifs ? S. Jérôme a très-bien reconnu dans les deux premieres les Juifs incrédules & les Gentils infideles, & dans la troiſieme les Chrétiens, Juifs & Gentils.

Le P. Houbigant convient que le Paſteur frappé de Dieu eſt Jeſus-Chriſt même ; & que le Prophete en cet endroit prédit les ſouffrances de Jeſus-Chriſt & l'état de l'Egliſe naiſſante. Mais lorſqu'il s'agit de ces deux parties qui périſſent & de cette troiſieme qui paſſe par le feu, il borne cela aux ſeuls Juifs. » Cette troiſieme partie, dit-il, » eſt celle qui invoque le nom du Seigneur : c'eſt pourquoi on en con- » clut fort bien que les deux autres parties de la nation Juive qui » devoient périr, étoient ces Juifs qui ne reçurent point l'Evangile & » qui furent tués par les Romains : car c'eſt par oppoſition à ces » deux parties qu'il eſt dit de la troiſieme ; *Elle invoquera mon nom.* » Mais de cette troiſieme partie, beaucoup de Juifs qui avoient cru » à l'Evangile, s'en éloignerent enſuite, de même que quand on éprouve » l'argent, beaucoup de parties s'en vont en écumes, & ne ſont point » réputées pour de l'argent : c'eſt pourquoi il ne reſtoit qu'un nombre » de Juifs aſſez petit qui duſſent perſévérer dans la foi de l'Evangile ; » & c'eſt ce que l'événement prouva, comme on le voit dans les Actes » des Apôtres. « Il ne ſeroit peut-être pas ſi facile de montrer en quel endroit des Actes des Apôtres on trouve la preuve de cela. On y trouve bien des Juifs ennemis des Chrétiens ; mais il n'eſt point dit qu'ils euſſent abandonné l'Evangile après l'avoir reçu. Si le nombre des Juifs fideles fut petit, ce n'eſt pas qu'il y ait eu parmi eux un grand nombre d'apoſtats, qui ceſſaſſent de croire, c'eſt qu'il y eut un grand nombre d'incrédules qui perſévérerent dans leur incrédulité. Les expreſſions du Prophete ne ſe bornent point aux Juifs ; S. Jérôme avoit très-bien compris que cette troiſieme partie qui invoquoit le nom du Seigneur, & qui dut paſſer par le feu, repréſente les Chrétiens en général, Juifs ou Gentils ; & que les deux autres parties qui périrent

ſont d'un côté les Juifs incrédules & de l'autre les Gentils infidèles. *Duæ partes factæ ſunt in omni terra, Judæorum atque Gentilium, qui paritèr perierunt. . . . Tertia in orbe pars, hoc eſt tertius Chriſtianorum populus repentè ſuccrevit.* C'eſt ainſi que pour ſaiſir le vrai ſens des Prophéties, il faut étendre ſes vues : plus on les reſtraint, plus on ſe prive de l'intelligence qu'on cherche.

XXVI. Objet du Chapitre XIV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Temoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE XIV. Ce Chapitre eſt rempli de Prophéties myſtérieuſes, dont il eſt difficile de déterminer l'objet ſelon la lettre même, parce que vraiſemblablement le ſens littéral s'y trouve lié ſi intimément avec le ſens figuré, que le ſens figuré eſt peut-être l'unique. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce Chapitre regarde Jéruſalem & la maiſon de Juda expoſées l'une & l'autre à la violence de leurs ennemis, & enſuite délivrées, & leurs ennemis exterminés. Mais cela regarde-t-il le temps de la perſécution d'Antiochus, ou celui de la ruine de Jéruſalem par les Romains ; ou les perſécutions que l'Egliſe a éprouvées, ou celle qu'elle éprouvera à la fin des temps ; ou enfin l'état futur des Juifs au temps de leur retour à la foi : c'eſt ſur quoi les Interpretes ſont fort partagés. Ecoutons d'abord ce que nous dit S. Jérôme. Le Prophete commence par annoncer les maux extrêmes qui tomberont ſur Jéruſalem ; & S. Jérôme obſerve que tous ces maux ſont tombés ſur Jéruſalem au temps de ſa ruine par les Romains : (*a*) *Hæc omnia pleniſſimè Joſephus, qui Judaicam ſcripſit Hiſtoriam, & multò majora quàm legimus in Prophetis, eos ſuſtinuiſſe commemorat.* Enſuite il ajoute : (*b*) *Judæi hæc ſub Gog dicunt eſſe complenda : alii temporibus Macedonum & Ægyptiorum, diverſarumque gentium ex parte tranſacta. Nos temporis veritatem Domini ſententiæ relinquentes, quæ ſcripta ſunt, explicemus.* Le Prophete annonce que le Seigneur combattra contre les nations ennemies de Jéruſalem, & qu'alors ſes pieds s'arrêteront ſur la montagne des Oliviers. S. Jérôme obſerve que ces paroles ne doivent pas ſe prendre à la lettre, mais dans un ſens ſpirituel digne de Dieu : (*c*) *Egredi Deum, & pugnare contra gentes, & ſtare pedes ejus ſuper montem Oliveti, & cætera quæ in Scripturis Sanctis ἀνθρωπαθῶς dicta, & carnaliter continentur, dignè Deo debemus accipere.* Il expoſe ſes vues ſur toutes les parties de cette Prophétie myſtérieuſe, & il dit : (*d*) *Hæc ut in locis difficillimis, & valdè obſcuris, pro tenuitate virium noſtrarum diximus* : il laiſſe aux Juifs attachés à la lettre le ſoin de chercher un accompliſſement littéral : (*e*) *Cæterùm Judæi occidentem ſequentes litteram, conantur oſtendere, ſtantem Dominum ſuper montem Oliveti, & ipſum montem in duas partes eſſe diviſum, ut contra Orientem unius partis habeat ſciſſura principium, & altera pars finem tendat ad Occi-*

(*a*) *Hier. in Zach.* XIV. *Tom. III. col.* 1791. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Ibid.* = (*d*) *Ibid. col.* 1792. = (*e*) *Ibid.*

dentem :

dentem : & in medio valdè præcipiti, alia pars ad Aquilonem, ad Auſtrum alia dividatur. Plus loin il incline à penſer que cette diviſion du mont des Oliviers pourroit repréſenter celle qui s'eſt faite entre les Juifs & les Chrétiens : (*a*) *Poſtquam mons Olivarum ad Orientem & Occidentem vocatione Gentium, & abjectione Judæorum, fuerit ſeparatus, rursùm alia ſciſſura fiet Aquilonis & Auſtri. Aquilo jungetur Occidenti, Auſter Orientali plagæ, ad ſiniſtram ſtabit circumciſio, ad dextram populus Chriſtianus.* Ne pourroit-on point dire que ſous un point de vue plus étendu & poſtérieur au temps de S. Jérôme, la diviſion s'eſt faite de l'Orient à l'Occident par le Schiſme des Grecs qui a entraîné les Egliſes d'Orient ; & enſuite du Nord au Midi, par le Schiſme de la Prétendue réforme qui a entraîné les Egliſes du Nord ? Le ſaint Docteur vient enſuite à ce jour de ténebres & d'un froid rigoureux ; à ce jour qui ne ſera ni jour ni nuit, & au ſoir duquel la lumiere paroîtra : & comme cela eſt précédé de cette parole qui annonce l'avénement du Seigneur avec ſes Saints : *Et veniet Dominus Deus meus, omneſque ſancti cum eo* : il en conclut que c'eſt manifeſtement le dernier avénement de Jeſus-Chriſt : (*b*) *Manifeſtè de ſecundo Salvatoris prædicatur adventu, de quo & Joannes in Apocalypſi ſua loquitur* : (*c*) Ecce veniet cum nubibus, & videbit eum omnis oculus, & qui eum compunxerunt. *Et Dominus in Evangelio pronunciat* (*d*) *venturum Filium hominis in nubibus cœli cum fortitudine & gloria multa. Veniet cum nubibus, id eſt, Angelis, qui ſunt miniſtri ſpiritus, & ad diverſa mittuntur officia, & cum Prophetis atque Apoſtolis, de quibus ſcriptum eſt* : (*e*) Veritas tua uſque ad nubes. *Cùmque dies adventûs ejus fuerit impletus, non erit lux ſed frigus & gelu, refrigeratâ omnium charitate, & præ multitudine malorum quæ ſuperventura ſunt frigeſcentibus cunctis & calorem priſtinæ fidei perdentibus. Poſtquam autem omnes peccatores frigus ſuum geluque contraxerit, una dies erit atque perpetua : nequaquam ſibi luce & tenebris, die & nocte ſuccedentibus ; ſed ipſe Dominus erit lux omnium.* Il vient enſuite à ces eaux vives qui doivent ſortir de Jéſuſalem, & ſe répandre vers la mer Orientale & vers la mer Occidentale, & il dit : (*f*) *Aqua quæ egreditur de Jeruſalem, hoc eſt, de Eccleſia, doctrinam indicat Salvatoris. De Sion enim egreditur Lex,* (*g*) *& verbum Domini de Jeruſalem : juxta illud quod alibi ſcriptum eſt* : (*h*) Repleta ſunt omnia ſcientiâ Domini, ſicut aqua multa operiens mare. *Harum aquarum mœdia pars ibit ad mare orientale, populum circumciſionis, qui in Apoſtolis & per Apoſtolos eſt electus ; & medium earum ad mare noviſſimum : ut de Oriente & Occidente veniant qui accumbent cum Abraham, Iſaac & Jacob.* Il vient au rétabliſſement de Jéruſalem dont les

---

(*a*) *Ibid. col.* 1793. = (*b*) *Ibid. col.* 1794. = (*c*) *Apoc.* 1. 7. = (*d*) *Matt.* XXIV. 30. = (*e*) *Pſal.* XXXV. 6. = (*f*) *Loco citato, col.* 1795. = (*g*) *Iſai.* II. 3. = (*h*) *Ibid.* XI. 9.

lieux ſont ſi expreſſément marqués ; & voici ce qu'il dit : (a) *Extructionem urbis Jeruſalem, & aquarum egreſſum de medio ejus, quæ ad utrumque defluant mare, Judæi & Chriſtiani Judaizantes, ultimo ſibi tempore repromittunt, quando rursùm exercenda circumciſio ſit, & immolandæ victimæ, & omnia Legis præcepta ſervanda, ut non Judæi Chriſtiani, ſed Chriſtiani Judæi fiant.* Il déploie leur explication, & il conclut en diſant : (b) *Hæc Judæi juxta litteram ſomniant, & noſtri* χιλιασταὶ ..... *Nec opponant nobis Joannis Apocalypſim, quæ & ipſa ſpiritualiter diſſerenda eſt. Nos autem cœleſtem Jeruſalem interpretemur Eccleſiam, quæ in carne ambulans, non vivit ſecundùm carnem : cujus municipatus in cœlo eſt.* Il entre enſuite dans le détail de toutes les parties de cette Prophétie pour en découvrir le ſens ſpirituel. Il vient au châtiment de ceux qui auront combattu contre Jéruſalem : (c) *Hæc paſſos non eſſe Romanos qui Jeruſalem ſubverterunt, cunctis perſpicuum eſt : niſi fortè Judæi illas nationes aſſerunt perpeſſuras, quæ contra auream & gemmatam dimicaturæ ſunt Jeruſalem. Nos autem dicemus, omnes perſecutores, qui afflixerunt Eccleſiam Domini, ut taceamus de futuris cruciatibus, etiam in præſenti ſeculo recepiſſe quæ fecerint. Legamus Eccleſiaſticas hiſtorias : quid Valerianus, quid Decius, quid Diocletianus, quid Maximianus, quid ſæviſſimus omnium Maximinus, & nuper Julianus paſſi ſint ; & tunc rebus probabimus etiam juxta litteram, Prophetiæ veritatem eſſe completam : quod computruerint carnes eorum, & oculi contabuerint, & lingua in pædorem & ſaniem diſſoluta ſit.* Il vient à l'endroit où il a cru voir dans le texte Hébreu, que Judas même s'éleveroit contre Jéruſalem : il avoue que les Septante ne l'ont pas entendu ainſi : mais il penſe qu'on peut l'expliquer ſous l'un & l'autre point de vue : (d) *Quod autem in Hebraico legimus*, Et Judas pugnabit adversùm Jeruſalem ; *pro quo LXX. tranſtulerunt*, Et Judas præparabitur in Jeruſalem : *utroque modo accipiamus, quòd Judas qui quondam Domini confeſſus eſt nomen, & in perſecutionibus coactus, Chriſti populum perſecutus eſt, & ipſe vertatur ad lætitiam. Vel certè Judas, omnis confitens & fidelis, non adversùm Jeruſalem pugnet, ſed præparet ſe in Jeruſalem, ut contra adverſarios dimicet.* Il vient aux menaces prononcées contre les animaux mêmes ; & voici ce qu'il dit de ceux qui prennent ces menaces à la lettre : (e) *Et hæc Judæi ſub* ἀλληγορίᾳ *ſuo carnaliter explenda contendunt. Grandis reverà Domini fortitudo, ut corruant in caſtris hoſtium equi & muli, cameli & aſini, & omnia jumenta eorum, ſicut & homines corruent ! Magnus triumphus, glorioſa victoria, bruta animalia Deo pugnante ſuperari ! Dicamus ergo juxta cœptam tropologiam ; quòd idcircò omnia mala corruant, quæ priùs contra Eccleſiam dimicaverunt, ut bona repentè conſurgent.* C'eſt-

(a) *Loco cit. col.* 1795. = (b) *Ibid.* = (c) *Ibid. col.* 1798. = (d) *Ibid. col.* 1799. = (e) *Ibid. col.* 1800.

à-dire, que par ce langage figuré, il entend un changement tel que celui qui arriva dans la perſonne même de S. Paul, lorſque Dieu fit d'un loup un agneau, & d'un perſécuteur un Apôtre. Il vient à ce qui eſt dit de la fête des tabernacles : & il laiſſe encore aux Juifs le ſens littéral : (a) *Hæc quoquæ Judæi caſſâ ſpe in mille annorum regno futura promittunt, cujus ſolemnitatis iſtud exordium eſt.* Il paſſe au ſens ſpirituel en diſant : (b) *Quandiu in profectu ſumus, & in curſu atque certamine, habitamus in tabernaculis, hoc omni mente nitentes, ut de tabernaculis ad firmam & ſtabilem ſedem tranſeamus, id eſt, domum Dei.... Qui in iſtiuſmodi habitat tabernaculis, & de tabernaculis ad atria, & de atriis ad domum, & de domo ad templum Domini ire feſtinat, debet celebrare ſolemnia tabernaculorum in ligno ſapientiæ pulcherrimo.... & in ramis palmarum, in quibus ſignum victoriæ & virtutis præmium continetur, & in frondibus denſiſſimæ arboris, quam myrtum Judæi intelligunt, propter mortificationem carnis ac libidinum.* Il vient aux menaces prononcées contre les Egyptiens & contre toutes les autres nations qui ne célébreront pas cette fête des tabernacles, & il dit : (c) *Qui Ægyptius eſt, & gentium cæterarum, quamdiu Ægyptius & Ethnicus permanet, non aſcendet in Jeruſalem, & quia aſcendere non poteſt, nec gradum ad excelſa ſubrigere ; ideò non erit ſuper eum imber dominicæ benedictionis. Et hoc peccatum erit maximum Ægyptio, Aſſyrio, Chaldæo, Syro, Moabitæ & Ammonitæ, ſi noluerint egredi de terris ſuis, & aſcendere Jeruſalem, ut per tabernacula tranſeant in Jeruſalem, & inveniant æternam domum, aliarumque gentium homines eſſe deſiſtant, & efficiantur Iſraelitæ, in quibus dolus non eſt. Hæc omnia quæ nos celeri ſermone perſtringimus, & Judæi & Judaizantes noſtri, immò non noſtri, quia Judaizantes, ſperant futura corporaliter.* Enfin il vient aux vaſes qui doivent être conſacrés au Seigneur, & il dit : (d) *Ament æneos lebetes, qui amaverunt ollas Ægyptias, & carnes & pepones, & allia, & cæpe, & cucumeres. Nos Judaicos lebetes in quibus coquebantur carnes victimarum, vertamus in phialas aromatum coram altari Domini, de quibus ſponſa dicit ad ſponſum :* (e) Fratruelis meus deſcendit in hortum ſuum ad phialas aromatum, paſcere in hortis, & corrigere lilia. *Hortus & paradiſus in quem ſponſus deſcendit ad ſponſam, ſanctarum lectio Scripturarum eſt : de quibus lilia & violas & roſas & varia decerpit aromata ; ut impleat phialas animarum credentium, & Domino ex eis liba diffundat. Iſtiuſmodi lebetes cùm verſi fuerint in phialas Domini, & dicere potuerint : Chriſti bonus odor ſumus, & pro virulentia carnium, varios cœperint flores geſtare virtutum : tunc erunt in Jeruſalem, & in Juda ſanctificati Domino omnipotenti, de quibus frequentiùs diximus ; quòd Jeruſalem viſionem pacis & Judas exprimat confitentem.*

(a) *Ibid. col.* 1801. = (b) *Ibid. col.* 1801. & 1802. = (c) *Ibid. col.* 1083. = (d) *Ibid. col.* 1804. = (e) *Cant.* VI. 1.

XXVII. Remarques ſur les deux premiers verſets. Quels ſont les maux dont Jéruſalem y eſt ménacée? Cela regarde-t-il le temps de ſa ruine par les Romains, ou le temps du retour futur des Juifs? S. Jérôme s'eſt-il mépris en l'appliquant à la ruine de Jéruſalem par les Romains?

Le P. Houbigant dès le ℣. 2. prétend que les malheurs dont Jéruſalem eſt menacée, ne peuvent s'entendre de ceux qui tomberent ſur cette ville au temps des Romains, parce qu'il eſt dit ici que le reſte du peuple ne ſera point retranché de la ville; d'où il réſulte que la ville même ne ſera point détruite. Il en conclut que l'accompliſſement de cette Prophétie eſt réſervé pour les temps du retour futur des Juifs, ainſi que toutes les autres qui ſont contenues dans ce Chapitre, & que les nouveaux Interpretes veulent en vain, dit-il, appliquer au ſiege de Jéruſalem fait par Tite. Mais il y a ici deux extrêmités à éviter. L'une, de rapporter tout à Jéruſalem priſe & détruite par les Romains; l'autre, de rapporter tout à une Jéruſalem terreſtre occupée par les Juifs au temps de leur futur retour. On vient de voir que S. Jérôme abandonne entiérement aux Juifs toutes les idées charnelles d'une Jéruſalem terreſtre qui doive être un jour rebâtie pour eux dans la Paleſtine; & il a cru pouvoir appliquer les premiers verſets de ce Chapitre aux malheurs que Jéruſalem a éprouvés au temps des Romains; c'eſt parce qu'il a cru qu'elle ne fut pas alors par eux entiérement détruite; & apparemment qu'il en reſta au moins quelque partie, puiſqu'il fallut que les Romains y revinſſent au temps d'Adrien pour achever d'en chaſſer les Juifs. Mais du reſte S. Jérôme ne reconnoît d'autre Jéruſalem après celle-là, que l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, laquelle ſeule ne ſera jamais détruite. Les maux dont elle eſt menacée de la part des nations infideles, ſont ceux qu'elle a éprouvées dans les perſécutions vives des trois premiers ſiecles, & ceux qu'elle éprouvera à la fin des temps, particuliérement dans la perſécution de l'Antechriſt: de maniere que ce qui n'a point été pleinement accompli dans les perſécutions des premiers ſiecles, aura ſon accompliſſement dans les malheurs des derniers temps, ſans qu'il ſoit néceſſaire de rebâtir une nouvelle Jéruſalem pour la voir expoſée à ces violences. S. Jérôme ne s'éloignoit peut-être pas beaucoup de l'objet de ces premiers verſets, en l'appliquant aux vengeances du Seigneur ſur Jéruſalem au temps des Romains.

XXVIII. Remarques ſur le ℣. 4. Que ſignifie cette diviſion de la montagne des Oliviers de l'Orient à l'Occident, & du Midi au Nord? Cette parole regarde-t-elle le temps du ſiege de Jéruſalem par les Romains, ou

Le P. Houbigant vient enſuite à la diviſion de la montagne des Oliviers de l'Orient à l'Occident, & du Nord au Midi; & il ſoutient contre D. Calmet, que cela ne peut s'entendre des travaux des Romains au temps du ſiege de Jéruſalem: mais il veut que cela annonce les miracles que l'on verra près de Jéruſalem au temps du dernier retour des Juifs: car il ſuppoſe toujours que Jéruſalem ſera alors rebâtie & habitée par les Juifs: mais comme il eſt au moins fort douteux que Jéruſalem doive alors être rebâtie; il n'eſt gueres plus certain que la montagne des Oliviers doive alors être partagée en quatre. D'ailleurs on a vu plus d'une fois les montagnes ainſi diviſées; ces événements ne frappent que ceux qui en ſont témoins, & font peu d'impreſſion ſur ceux qui n'en ont rien vu ni ſenti. Il eſt peu vrai-

ſemblable que la Prophétie ſe borne à un pareil objet. S. Jérôme en concevoit une idée plus grande, lorſqu'il croyoit y voir l'image de la diviſion qui s'eſt formée entre les Chrétiens & les Juifs : il ne pouvoit alors porter ſes vues plus loin ; mais la ſuite des temps nous a montré deux diviſions auſſi éclatantes que celle-là, & qui ſemblent vérifier mieux la Prophétie ; puiſque cette premiere diviſion étoit unique, au lieu que la Prophétie en montre deux, telles qu'ont été celle qui a diviſé l'Orient d'avec l'Occident par le ſchiſme des Grecs, & celle qui a diviſé le Nord d'avec le Midi, par le ſchiſme de la Prétendue réforme. Le Seigneur en abandonnant aux Romains Jéruſalem coupable du ſang de Jeſus-Chriſt, s'eſt retiré ſur la montagne des Oliviers qui repréſentoit ſon Egliſe ; & c'eſt cette montagne même qui eſt ainſi deux fois diviſée ; c'eſt ſur les peuples mêmes autrefois réunis dans l'Egliſe, que ſe ſont ſucceſſivement formées ces deux terribles diviſions.

le temps du retour futur des Juifs ? Doit-elle être priſe à la lettre, ou dans un ſens figuré ? & ſi on la prend dans un ſens figuré, que pourra-t-elle ſignifier ?

Le P. Houbigant vient à ce jour où la lumiere s'obſcurcira ; & où il n'y aura que froid & gelée. Il veut que l'on conſerve cette bonne lecture de notre Vulgate, *ſed frigus & gelu.* Mais il nous renvoie au temps futur de l'accompliſſement pour ſavoir comment cela pourra s'accomplir : & cependant il avance affirmativement contre D. Calmet, que les termes de cette Prophétie ne renferment point une comparaiſon, une métaphore, mais qu'ils expriment la choſe même. Il convient que la joie & la proſpérité ſont ordinairement marquées par le ſymbole de la lumiere, & l'adverſité par les ténebres : mais il ſoutient que la chaleur ni le feu ne ſignifient point la proſpérité, & que l'adverſité n'eſt point repréſentée par le froid ni par la gelée. Eſt-il donc bien vrai que dans le ſtyle figuré, *le froid de l'Aquilon* ne ſoit pas un ſymbole d'adverſité, que *la chaleur du Midi* ne ſoit point un ſymbole de proſpérité ? S. Jérôme a cru voir ici dans le froid dont parle le Prophete celui que Jeſus-Chriſt même annonce lorſqu'il dit, (*a*) que le temps viendra où *la charité d'un grand nombre ſe refroidira* : & la reſſemblance de ces expreſſions eſt ſi grande, qu'il eſt aſſez croyable que l'une explique l'autre. Cette parole de Jeſus-Chriſt a été vérifiée chez les Juifs avant la ruine de Jéruſalem ; & l'opinion commune des Peres eſt qu'elle le ſera également au milieu même des Chrétiens dans les derniers temps.

XXIX. Remarques ſur ces mots du ℣. 6. *Frigus & gelu.* A quel temps cette parole peut-elle ſe rapporter ? Regarde-t-elle le retour futur des Juifs, ou les derniers temps ? Doit-elle être priſe à la lettre ou dans un ſens figuré ? & ſi on la prend dans un ſens figuré, que pourra-t-elle ſignifier ?

Le P. Houbigant vient enſuite à ces eaux qui doivent ſortir de Jéruſalem ; & il veut encore que ce ſoient des eaux en réalité, & non en métaphore : il veut que cela ne puiſſe s'entendre ni des eaux du baptême, ni de la doctrine Chrétienne : » Car, dit-il, ces eaux » ne ſe répandent qu'à l'Orient & à l'Occident, au lieu que les eaux

XXX. Remarques ſur le ℣. 8. Quelles ſont ces eaux qui doivent ſortir de Jéruſalem ? Cela doit-il être pris à la

(*a*) *Matt.* XXIV. 12.

lettre, ou dans un ſens figuré? Cela regarde-t-il l'établiſſement de l'Egliſe, ou le retour des Juifs, ou la fin des temps? L'Orient & l'Occident peuvent-ils ſeuls repréſenter tout l'univers?

» de l'Evangile ſe ſont répandues dans les quatre parties du monde. « Mais auroit-on donc oublié que dans le langage même le plus ordinaire, *l'Orient & l'Occident* partagent ſeuls tout l'univers? & ne lit-on pas dans l'Evangile même : (*a*) *Multi ab Oriente & Occidente venient, & recumbent cum Abraham, Iſaac & Jacob in regno cœlorum.* Ne faut-il pas convenir que dans cette phraſe évangélique *l'Orient & l'Occident* déſignent ſeule tout l'univers : & voilà donc bien ce que dit le Prophete : les eaux de la doctrine Chrétienne, les eaux du ſaint baptême, iront de Jéruſalem ſe répandre à l'Orient & à l'Occident dans tout l'univers. C'eſt ce qu'on a vu dans l'établiſſement de l'Egliſe, lorſque ces eaux myſtérieuſes ſortirent de Jéruſalem même où l'Egliſe prit naiſſance, & delà ſe répandirent vers l'Orient & vers l'Occident, c'eſt-à-dire, dans tout l'univers alors connu. C'eſt ce qui arrivera encore une fois à la fin des ſiecles, lorſque ces eaux ſortiront du ſein même de l'Egliſe repréſentée par Jéruſalem, & iront ſe répandre vers l'Orient & vers l'Occident dans toute l'étendue de l'univers alors connu.

XXXI. Remarques ſur le ℣. 10. Le rétabliſſement de Jéruſalem ici annoncé doit-il être pris à la lettre ou dans un ſens figuré? Les noms des lieux déſignés prouvent-ils que cette prophétie doit être priſe à la lettre? Seroit-il poſſible aujourd'hui de reconnoître ces lieux? & s'il n'eſt plus poſſible de les reconnoître, S. Jérôme s'eſt-il mépris en ſuppoſant qu'ils devoient être pris dans un ſens figuré?

Le P. Houbigant vient au rétabliſſement de Jéruſalem, & il obſerve que ce rétabliſſement ne ſe borne pas à cette ſeule ville; mais qu'il embraſſe tout le pays ſoumis à cette ville, *omnis terra.* Cependant il avoue que les limites enſuite marquées montrent que la ſuite du texte s'entend particuliérement de la ville : c'eſt-à-dire, ſelon lui de cette ville nouvelle que les Juifs rebâtiront un jour. » Car, ajoute-t-il, on » ne peut gueres prendre dans un ſens allégorique *les fauxbourgs & » les portes, les tours & les murs* dont on trouve ici la deſcription. » Mais de ces noms propres qu'on lit ici, on peut conclure que la » nouvelle Jéruſalem ſera de la même étendue, & renfermée dans la » même enceinte que la premiere. « Ces lieux ont-ils donc conſervé juſqu'à ce jour les mêmes noms? Trouve-t-on encore aujourd'hui ſur l'emplacement de l'ancienne Jéruſalem, *la porte de Benjamin, la premiere porte, la porte des angles, la tour d'Hananéel* & *les preſſoirs du Roi?* Mais ſi on ne les trouve pas, il faut donc bien reconnoître que ce n'eſt ici qu'une allégorie, comme le penſoit en effet S. Jérôme. Quant aux murs & aux fauxbourgs dont parle le P. Houbigant, on ne les trouve ni dans le texte ni même dans ſa Verſion : on n'y voit d'autres lieux que ceux que nous venons de nommer : & comme il ſeroit peut-être aſſez difficile, pour ne pas dire impoſſible, je ne dis pas ſeulement de les reconnoître aujourd'hui ſur le terrein, mais de déterminer même le lieu où ils pouvoient être, il faut néceſſairement en conclure que ſi Jéruſalem ne peut être rebâtie que d'après cette deſcription, elle ne le ſera jamais; qu'ainſi cette deſcription eſt très-certainement une allégorie, qui repréſente l'étendue de l'Egliſe de

(*a*) *Matt.* VIII. 11.

Jeſus-Chriſt, non renfermée dans l'enceinte d'une ſeule ville ni même d'un ſeul peuple, mais embraſſant ſous ces expreſſions myſtérieuſes toute la terre, ſelon l'expreſſion du Prophete, *omnis terra*, tous les peuples de l'univers. C'eſt ainſi que dans ſon établiſſement, elle s'eſt répandue avec le ſon de la prédication Evangélique dans toute la terre, ſelon l'expreſſion de David rappellée par S. Paul, (*a*) *In omnem terram.* C'eſt ainſi qu'à la fin des ſiecles toutes les pertes de l'Egliſe étant réparées, elle s'étendra comme au commencement dans toute la terre: *In omnem terram.*

XXXII. Remarques ſur ces mots du ℣. 11. *Et anathema non erit ampliùs.* Cette parole prouve-t-elle que le Prophete parle d'une Jéruſalem matérielle, & non de l'Egliſe ſous le nom de Jéruſalem? Parallele de cette parole avec celle de l'Apocalypſe: *Et omne maledictum non erit ampliùs.*

Le P. Houbigant nous amene au ℣. 11. pour y lire ces mots: *Et anathema non erit ampliùs.* » Ces paroles, dit-il, démontrent que le » nom de *Jéruſalem* marque ici la ville même ainſi nommée, & non » l'Egliſe ſous la figure de Jéruſalem. Car il ne peut jamais arriver » que l'Egliſe tombe ſous l'anathême. « Non, jamais l'Egliſe ne tombera ſous l'anathême; mais l'Egliſe ſur la terre eſt mêlée de bons & de méchants: il n'y a point d'anathême contre les juſtes; mais les prévaricateurs, mais les méchants, s'ils perſéverent dans leurs crimes, ſont dignes d'être frappés d'anathême; c'eſt ſur eux que l'anathême tombe: & lorſque cette Jéruſalem ſpirituelle dont les pierres vivantes ſe taillent ſur la terre, ſera parvenue au dernier degré de ſa perfection, elle deſcendra du ciel dans ſa gloire; tout ſon peuple ſera un peuple de Saints; & ſelon l'expreſſion de S. Jean même dans l'Apocalypſe, il n'y aura plus là de malédiction: (*b*) *Et omne maledictum non erit ampliùs*: ou ſelon l'expreſſion du Grec, il n'y aura plus là d'anathême: Καὶ πᾶν κατάθεμα οὐκ ἔσται ἔτι, *Et omne anathema non erit ampliùs.* Voilà le Commentaire du Prophete. C'eſt l'Eſprit de Dieu qui explique lui-même par la bouche de S. Jean ce qu'il a dit par la bouche de Zacharie. Il eſt donc bien certain que cette *Jéruſalem* n'eſt point une ville matérielle, mais l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, par-tout déſignée ſous ce nom dans le ſtyle figuré des Prophetes. Tant que l'Egliſe ſera ſur la terre, il y aura toujours dans ſon ſein un mêlange de bons & de méchants; & jamais ſur la terre, on ne verra une ville entiérement exempte de l'anathême qui menace les méchants qui s'y trouvent. La ſeule ville qui doive être totalement exempte d'anathême, c'eſt la Jéruſalem céleſte, dans laquelle rien de ſouillé n'entrera, mais uniquement ceux qui ſont écrits dans le Livre de vie de l'Agneau. Il n'y aura plus là d'anathême; parce qu'il n'y aura plus là perſonne qui mérite d'en être frappé: *Et anathema non erit ampliùs.* Ainſi, loin de pouvoir par cette parole prouver qu'il s'agit ici d'une Jéruſalem matérielle, bien au contraire c'eſt cette parole même qui acheve de prouver qu'il s'agit ici uniquement de l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt repréſentée ſous l'image de Jéruſalem.

(*a*) *Pſ.* XVIII. 5. *Rom.* X. 18. = (*b*) *Apoc.* XII. 3.

XXXIII. Remarques ſur cette parole du ℣. 12. *Tabeſcet caro uniuſcujuſque ſtantis ſuper pedes ſuos.* Ces paroles prouvent-elles que les châtiments ici annoncés ne ſont pas ceux qui ſont tombés ſur les perſécuteurs de l'Egliſe dans les premiers ſiecles ? Comment elle ſera vérifiée à la fin des temps ſur les derniers perſécuteurs de l'Egliſe.

Le P. Houbigant nous arrête encore au ℣. 12. pour nous y montrer la plaie dont Dieu frappera tous ceux qui auront combattu contre Jéruſalem ; & il inſiſte ſur ces mots : *tabeſcet caro uniuſcujuſque ſtantis ſuper pedes ſuos.* Il prétend que c'eſt en vain que quelques-uns veulent appliquer ceci aux perſécuteurs de l'Egliſe, dont quelques-uns ont expiré conſumés par les vers. » Car, dit-il, ces tyrans de l'Egliſe n'étoient » pas debout ſur leurs pieds, mais ils étoient couchés dans leurs lits, » tandis qu'ils étoient ainſi conſumés de vers. « Croiroit-on bien qu'on eut pu nous faire cette objection ? Eſſayons cependant d'y répondre. On vient de voir que l'un de ceux qui ont ainſi appliqué ces menaces aux perſécuteurs de l'Egliſe, eſt préciſément S. Jérôme. Ce ſaint Docteur avoit-il oublié que ces hommes conſumés de vers n'étoient pas debout ſur leurs pieds, mais bien miſérablement étendus dans leurs lits ? Non, ſans doute : mais il n'imaginoient pas que parce qu'ils étoient couchés dans leurs lits, ils devoient être réputés fort différents de ceux qui ſont ici menacés de voir leurs chairs ainſi ſe conſumer. Il concevoit apparemment que des hommes debout ſur leurs pieds ſont des hommes vivants, ſoit qu'ils ſoient debout, aſſis ou couchés. Il concevoit que la menace du Prophete ſignifioit que ces hommes ſe verroient ainſi conſumés tout vivants, comme cela eſt arrivé aux perſécuteurs de l'Egliſe dans les premiers ſiecles, & comme cela arrivera encore à la fin des temps ; s'il faut qu'ils ſoient en effet trouvés debout ſur leurs pieds, ils le ſeront bien certainement au dernier jour lorſque comparoiſſant au tribunal de Jeſus-Chriſt, ils s'y verront frappés de l'anathême qui les précipitera dans la ſeconde mort, c'eſt-à-dire, dans la mort éternelle.

XXXIV. Remarques ſur ces paroles du ℣. 20. *Et erunt lebetes in domo Domini quaſi phialæ coram altari.* Faut-il lire *in domo Domini* ou *in domo Juda* ? Juſtification du Texte Hébreu & de la Verſion Vulgate, où on lit *in domo Domini.* Quel ſens peut avoir cette parole myſtérieuſe ?

Le P. Houbigant, au ℣. 20. voudroit nous perſuader qu'au lieu de *in domo Domini*, il faudroit lire *in domo Juda* : & il le met ainſi dans ſa Verſion. C'eſt dans cette phraſe, *& erunt lebetes in domo Domini quaſi phialæ coram altari.* Il prétend que ſi le Prophete diſoit cela, ce ſeroit ne rien dire de nouveau : parce que ces vaſes étoient de même condition que ces coupes dans la maiſon de Dieu ; les vaſes étant conſacrés à Dieu comme les coupes. » Mais, pourſuit-il, lorſque le » Prophete ajoute que *tous les vaſes dans Jéruſalem & dans Juda ſeront* » *conſacrés au Seigneur*, il montre qu'auparavant il a parlé de tous les » vaſes *de la maiſon de Juda*, & non de ceux *de la maiſon du Seigneur :* » car la ſeconde phraſe explique la premiere, lorſqu'elle déclare qu'il » n'y aura rien dans Jéruſalem & dans Juda qui ne ſoit conſacré au » Seigneur ; & qu'ainſi tous les vaſes de Juda ſeront auſſi ſaints que les » vaſes du Temple. « Mais la ſeconde phraſe n'eſt pas toujours l'explication de la premiere ; ſouvent elle ajoute un nouveau trait à celui que la premiere exprimoit, & alors ce n'eſt plus une ſimple répétition, ni un ſimple développement, c'eſt une progreſſion d'idées, & il eſt aiſé de reconnoître que tel eſt ici préciſément le caractere de

ces

ces deux phraſes ; la premiere ne ſe borne point à dire que les vaſes & les coupes de la maiſon du Seigneur lui ſeront conſacrés ; ce ſeroit bien en effet ne rien dire de nouveau. Mais elle compare les vaſes de la maiſon du Seigneur avec les coupes de l'autel : *& erunt lebetes in domo Domini quaſi phialæ coram altari.* Tous les vaſes d'une maiſon n'ont pas le même uſage, ni le même degré d'honneur ; & il en étoit ainſi dans la maiſon du Seigneur chez les Juifs, c'eſt-à-dire, dans leur temple figuratif : une marmite deſtinée à cuire les chairs des victimes n'étoit pas apparemment auſſi précieuſe qu'un encenſoir ou une coupe deſtinée à préſenter les oblations ſur l'autel. Ce qu'il y a donc ici de nouveau, c'eſt que dans le temple myſtérieux figuré par ce temple matériel, les vaſes les moins conſidérables dans la maiſon du Seigneur ſeront auſſi précieux devant lui que ceux qui lui étoient plus particuliérement conſacrés, parce qu'alors tout ce qui obſcurciſſoit leur gloire, s'effacera, & le mérite commun de tous ſera d'être conſacrés à Dieu. Le Prophete compare donc ici *les coupes de l'autel* avec *les vaſes de la maiſon du Seigneur ;* delà il paſſe aux *vaſes de Jéruſalem* & aux *vaſes de Juda.* Voilà une progreſſion bien marquée. Après nous avoir dit que les vaſes de la maiſon du Seigneur ſeront comparables aux coupes de l'autel, il nous dit que tous les vaſes de Jéruſalem & de Juda ſeront auſſi conſacrés au Seigneur. Ainſi la gloire de tous ces vaſes myſtérieux ſera d'être conſacrés au Seigneur, ſoit qu'ils aient ſervi ſur l'autel ou dans les cuiſines du temple, ſoit qu'ils aient ſervi dans le Temple du Seigneur, ou dans les maiſons de Jéruſalem ; ſoit qu'ils aient ſervi dans les maiſons de Jéruſalem ou dans celles de tous les enfants de Juda : leur gloire commune ſera d'être éternellement conſacrés au Seigneur. Telle ſera auſſi la gloire commune de tous les élus : ſoit qu'ils aient été appliqués aux fonctions les plus éminentes du ſacerdoce, ſoit qu'ils aient paſſé leur vie dans les moindres degrés du ſaint miniſtere ; ſoit qu'ils aient été du nombre des miniſtres attachés au ſervice de Dieu, ou du nombre des ſimples fideles ; ſoit qu'ils aient été Juifs ou Gentils d'origine, s'ils ont perſévéré juſqu'à la fin dans la fidélité qu'ils devoient à Dieu, leur gloire commune ſera de lui être éternellement conſacrés. Il n'y a donc ici dans l'Hébreu ni dans la Vulgate aucune faute. L'expreſſion *in domo Domini* eſt ici eſſentielle ; elle eſt néceſſaire pour ſoutenir la progreſſion des idées que le Prophete nous préſente. Loin de rétablir le texte en y ſubſtituant *in domo Juda*, ce ſeroit y mettre une tache qui n'y eſt pas, & qui en ternir toute la beauté. Conſervons donc le texte tel qu'il eſt : *Et erunt lebetes in domo Domini, quaſi phialæ coram altari ; & erit omnis lebes in Jeruſalem & in Juda ſanctificatus Domino exercituum.*

REMARQUES SUR MALACHIE.

I. Remarques ſur les Prophéties de Malachie. Témoignage de S. Jérôme.

LEs Prophéties de Malachie ne ſont point datées ; mais comme elles ſe trouvent placées après celles d'Aggée & de Zacharie, qui ont prophétiſé ſous Darius fils d'Hyſtaſpe, on penſe communément qu'elles ſont poſtérieures. Le nom de *Malachie*, ou comme on le lit dans l'Hébreu *Malachi*, ſignifie *Angelus meus :* & les Septante qui liſoient apparemment *Malachou*, l'ont rendu par *Angelus ejus*, dans les premiers mots de ſon Livre, où l'ancienne Vulgate dit : *Aſſumptio verbi Domini ſuper Iſrael in manu Angeli ejus* : au lieu de quoi S. Jérôme dit : *Onus verbi Domini ad Iſrael in manu Malachi*, & dans notre Vulgate on lit *in manu Malachiæ*. Les Hébreux ont ſuppoſé que cet Ange pouvoit être Eſdras, qui parut après les deux Prophetes précédents ſous le regne d'Artaxerxès-Longuemain. Delà vient que S. Jérôme rapportant leur opinion dit : (*a*) *Malachi autem Hebræi Ezram æſtimant. . . . Igitur & Malachi, id eſt Ezras, poſt Aggæum & Zachariam, qui ſub Dario prophetaverunt fuiſſe credendus eſt.* Les reproches que ce Prophete adreſſe aux Juifs ont quelque rapport avec les déſordres que l'on voit parmi eux au temps de Néhémias ſous le même regne. Mais le principal objet de ſa Prophétie eſt d'annoncer l'abrogation des ſacrifices figuratifs, l'établiſſement du ſacrifice nouveau offert & inſtitué par Jeſus-Chriſt, la manifeſtation du Meſſie précédé de Jean-Baptiſte ſon précurſeur au temps de ſon premier avénement, & enſuite précédé d'Elie ſon précurſeur à la fin des temps avant ſon dernier avénement. Les grands objets y ſont annoncés manifeſtement ſelon la lettre même, enſorte qu'il y a ici peu d'ombres ou d'énigmes ; & le ſens littéral eſt ici communément le ſens unique.

II. Objet du Chapitre I. dans le ſens littéral & dans le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE I. Le Seigneur reproche aux Juifs leur ingratitude, & le mépris des Prêtres pour ſon Autel : il annonce qu'on lui offrira en tout lieu une oblation pure ; & que ſon nom ſera reſpecté parmi les nations. Cette Prophétie eſt adreſſée à Iſraël : ſur quoi S. Jérôme obſerve que depuis que la maiſon d'Iſraël avoit été emmenée en captivité ; l'ancien nom d'*Iſraël* ſe donnoit également à la maiſon même de Juda : (*b*) *Sciendum quòd abducto in captivitatem Iſrael, id eſt, decem tribubus, indifferenter priſtino nomine, & duæ tribus Judas & Benjamin, appellentur* Iſrael. Cette Prophétie eſt donc adreſſée, non à la ſeule maiſon d'Iſraël, mais à tous ceux qui étoient deſcendus d'Iſraël ſelon la chair,

(*a*) *Hier. Præf. Explan. in Malachiam. Tom. III. col.* 1805. = (*b*) *Hier. in Malach. 1. Tom. III. col.* 1807.

de quelque tribu qu'ils puſſent être, & particuliérement à la maiſon de Juda rétablie dans la Judée depuis le regne de Cyrus. Le Seigneur leur rappelle l'amour qu'il a eu pour eux : *Dilexi vos* : & comment il a préféré les deſcendants de Jacob aux deſcendants d'Eſaü : *Dilexi Jacob, Eſau autem odio habui.* S. Jérôme rappelle l'uſage que S. Paul fait de cette parole en parlant du myſtere même de la prédeſtination : (*a*) *Quem locum Apoſtolus Paulus myſticâ diſputatione eventilans, ſcribit ad Romanos duo pariter teſtimonia de Geneſi Malachique conjungens :* (*b*) Sed & Rebecca de uno concubitu habens Iſaac patris noſtri. Nam cùm nondùm nati eſſent, aut aliquid egiſſent boni vel mali, ut ſecundùm electionem propoſitum Dei maneat : non ex operibus, ſed ex vocante dictum eſt ei : (*c*) Quia major ſerviet minori : ſicut ſcriptum eſt : (*d*) Jacob dilexi. Eſau autem odio habui. *Hoc enim quod dicitur* ſicut ſcriptum eſt, *& ad Geneſeos librum, & ad Prophetam Malachi refertur.* S. Jérôme paſſe enſuite au ſens moral en conſidérant dans Jacob & Eſaü l'image des vertus & des vices : (*e*) *Iſrael vir vel ſenſus cernens Deum, ſive ut ego meliùs puto* ὀρατικὸς Θεοῦ, *id eſt*, rectiſſimus Dei, *diligitur à Domino, & vult dilectionis ejus in ſe ſcire rationem. Dominuſque reſpondit, Eſau & Jacob de una ſtirpe generatos, hoc eſt, vitia atque virtutes ex uno cordis fonte procedere ; dum ex arbitrii libertate in utramque partem ut volumus, declinamus : ſed priora naſcuntur vitia per infantiam, pueritiam, juventutem, quæ poſteà ætas firmior corripit atque ſupplantat.* Plus loin il explique cette amour de Dieu pour Jacob & cette haine contre Eſaü en diſant : (*f*) *Dilectio & odium Dei, vel ex præſcientia naſcitur futurorum, vel ex operibus : alioquin novimus quòd omnia Deus diligat, nec quidquam eorum oderit quæ creavit, ſed propriè eos ſuæ vindicet charitati qui vitiorum hoſtes ſunt & rebelles. Et è contrario illos odit, qui à Deo deſtructa cupiunt rursùm exſtruere. Odiſſe autem Deus* ἀνθρωπόπαθως *dicitur : ut fiere, ut dolere, ut iraſci, ut quando audimus odium ejus in malos, ea quæ Deum intelligimus odiſſe, fugiamus.* Plus loin S. Jérôme reconnoît que ſelon la lettre le Prophete parle aux Juifs, non-ſeulement du temps d'Eſdras, mais du temps même de Néhémias qui ne vint à Jéruſalem qu'après Eſdras : (*g*) *Loquitur ad eos qui ſub Zorobabel & Jeſu filio Joſedec & Ezra ſacerdote, & Nehemia, de captivitate Babylonia ſunt reverſi, extructoque altari, necdum Templum ædificaverant, nec muros extruxerant civitatis, & nihilominùs in peccatis priſtinis permanebant, Deum nec amore, nec timore venerantes.* S. Jérôme continue d'expliquer dans un ſens moral les reproches que le Seigneur fait aux Juifs : (*h*) *Corripit ſermo divinus Epiſcopos atque Preſbyteros & Diaconos, negligentes ; ſive quoniam genus ſacerdotale & regale ſumus, omnes qui baptizati in Chriſto,*

(*a*) *Ibid. col.* 1809. = (*b*) *Rom.* IX. 10. *& ſeqq.* = (*c*) *Gen.* XXV. 23. = (*d*) *Mal.* 1. 2. *&* 3. = (*e*) *Loco citato, col.* 1809. = (*f*) *Ibid.* = (*g*) *Ibid. col.* 1809. = (*h*) *Ibid. col.* 1811.

Chriſti cenſentur nomine, cur deſpiciant nomen Dei. Et interrogantibus in quo deſpexerint nomen ejus, cauſas monſtrat offenſæ : Offertis, *inquit*, ſuper altare meum panem pollutum. *Polluimus panem, id eſt, corpus Chriſti, quando indigni accedimus ad altare, & ſordidi mundum ſanguinem bibimus, & dicimus, Menſa Domini deſpecta eſt : non quòd hoc aliquis audeat dicere, & quod impiè cogitat ſceleratâ voce proferre ; ſed opera peccatorum deſpiciunt menſam Dei.* Il vient enſuite à l'annonce du ſacrifice de la Loi nouvelle, & ne veut point que l'on cherche ici d'autre ſens : (*a*) *Regula ſcripturarum eſt : Ubi manifeſtiſſima Prophetia de futuris texitur, per incerta allegoriæ non extenuare quæ ſcripta ſunt. Ergo propriè nunc ad Sacerdotes Judæorum ſermo ſit Domini, qui offerunt cæcum & claudum & languidum ad immolandum, ut ſciant carnalibus victimis ſpirituales victimas ſucceſſuras : & nequaquam taurorum hircorumque ſanguinem, ſed thymiama, hoc eſt, ſanctorum orationes Domino offerendas ; & non in una orbis provincia Judæa, nec in una Judææ orbe Jeruſalem ; ſed in omni loco offerri oblationem, nequaquam immundam, ut à populo Iſrael, ſed mundam ut in cæremoniis Chriſtianorum. Ab ortu enim ſolis uſque ad Occaſum, magnum eſt nomen Domini in gentibus, dicente Salvatore* : (*b*) Pater, manifeſtavi nomen tuum hominibus, *Cùmque, inquit ; nomen meum magnum in gentibus ſit futurum, vos, ô principes Judæorum, polluiſtis illud atque polluitis. Sic enim futurorum texit vaticinium, ut præſens tempus non deſerat.*

III. Objet du Chapitre II. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE II. Ce ſont des menaces contre les Prêtres de la race de Lévi. Le Seigneur y rappelle l'alliance qu'il a faite avec cette famille. Il forme enſuite des reproches contre les enfants de Juda, qui ont épouſé des femmes étrangeres, qui ont répudié leurs femmes légitimes, & qui ont douté de ſa providence. S. Jérôme tire de tout ceci un ſens moral. Ainſi il applique aux Prêtres de la Loi nouvelle ce qui eſt dit aux Prêtres de la Loi ancienne : (*c*) *Voluit Deus & omnes quidem homines, ſed præcipuè Sacerdotes, maculam non habere, & ſive humerum ſive brachium ornare bonis operibus.... Nos autem omnia in contrarium vertimus ; ut projiciat nobis Dominus brachium, ſive ſeparet opera noſtra à ſanctorum operibus, & quibus præceptum eſt ungere caput noſtrum, & lavare faciem à peccatorum ſordibus jejunantes, & revelatâ facie gloriam Domini contemplari, nunc dicimus.* (*d*) Confuſio vultûs mei operuit me, *& juxta Cain concidit facies noſtra ; nec poſſumus illud implere quod præceptum eſt* : (*e*) Levate oculos veſtros, & videte ; *ſed ſtercore vitiorum habemus litas facies atque pollutas.* Il continue cette morale, & il dit : (*f*) *Quidquid priori populo dicitur, etiam nobis dictum putemus, ut cautiores recedamus à vitiis ; & faciem non ſuſcipiamus in lege, nec qui ſumus cultores Dei, veritati*

(*a*) *Ibid. col.* 1813. = (*b*) *Joan.* XVII. 6. = (*c*) *Hier. in Mal.* II. *Tom. III. col.* 1816. = (*d*) *Pſ.* XLIII. 16. = (*e*) *Jer.* XIII. 20. = (*f*) *Ibid. col.* 1818.

mendacium præferamus. Et à la fin du Chapitre après avoir rapporté les paroles téméraires de ces Juifs, qui doutoient des ſoins de la divine providence, il ajoute : (*a*) *Iſtiuſmodi quæſtionem mens incredula futurorum quotidiè ſuſcitat Deo ; & cùm viderit iniquos potentes, ſanctos humiles ; illos rebus omnibus affluere, hos ne ea quidem quæ ad victum neceſſaria ſunt habere .... dicunt : Mali ei placent ; & ubi eſt Deus judicii ?*

IV. Objet du Chapitre III. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE III. Le Seigneur annonce clairement l'avénement du précurſeur du Meſſie & celui du Meſſie même. Les enfants de Juda ſont exhortés à ſe convertir. Le Seigneur leur reproche leurs infidélités, & promet ſa protection à ceux qui lui ſeront fideles. S. Jérôme obſerve que l'annonce de l'avénement du précurſeur du Meſſie eſt rappellée par J. C. & par les Evangéliſtes, & appliquée à S. Jean-Baptiſte : (*b*) *Hoc interpretatus eſt Dominus in Evangelio de Joanne Baptiſta dicens* : (*c*) Ipſe eſt de quo ſcriptum eſt : Ecce ego mittam Angelum meum ante faciem tuam, & præparabit viam tuam coram me, *nec eiſdem uſus eſt verbis quæ Septuaginta Interpretes tranſtulerunt.* Il rapporte enſuite le texte de S. Marc qui réunit celui d'Iſaïe & celui de Malachie ſur S. Jean-Baptiſte. (*d*) Il remarque les différences qui ſe trouvent entre le texte des Evangéliſtes & celui des Prophetes, & il dit : (*e*) *Perſpicuum eſt Apoſtolos & Evangeliſtas, & ipſum Dominum Salvatorem non Septuaginta Interpretum auctoritatem ſequi, quâ Hebræa linguæ habentes ſcientiam non indigent : ſed ex Hebræo transferre quod legerint : non curantes de ſyllabis punctiſque verborum, dummodò ſententiarum veritas transferatur.* Il revient à l'interprétation du texte de Malachie, en diſant : (*f*) *Hoc ergo quod dicitur* : Ecce ego mitto Angelum meum, & præparabit viam ante faciem meam, *ex perſona Chriſti dicitur, quod Joannem miſerit in deſerto Judææ prædicare baptiſmum pœnitentiæ in remiſſionem peccatorum. Quòd autem ſequitur* : Et ſtatim veniet ad templum ſuum dominator quem vos quæritis, & Angelus teſtamenti quem vos vultis : *ita de ſe quaſi de altero loquitur, juxta conſuetudinem ſcripturarum. Nulliſque dubium eſt quin Dominator iſte Salvator ſit, qui Creator eſt omnium, & Angelus teſtamenti, & magni Conſilii Angelus appellatur.* Il continue d'expliquer la Prophétie qui concerne l'avénement du Meſſie ; & il applique aux Chrétiens ce que le Prophete dit aux Juifs : (*g*) *Hæc & juxta Hiſtoriam, & juxta tropologiam intelligimus, ut quod eo tempore dicebatur ad principes Judæorum, nunc dicatur ad principes Eccleſiarum.* Il inſiſte ſur le nom myſtérieux de Jacob dont les enfants repréſentent les Chrétiens : (*h*) *Filios autem Jacob ſecundùm* διαγωγὴν, *ſupplantatoris, & germani primitiva rapientis, qui non recedant à peccatis patrum ſuorum, & declinent à legitimis, & non cuſtodiant quæ præcepta ſunt, in-*

(*a*) *Ibid. col.* 1823. = (*b*) *Hier. in Mal.* III. *Tom. III. col.* 1823. = (*c*) *Matt.* XI. 10. = (*d*) *Marc.* 1. 2. *& ſeqq.* = (*e*) *Loco citato.* = (*f*) *Ibid. col.* 1824. = (*g*) *Ibid. col.* 1826. = (*h*) *Ibid.*

telligamus eos qui in Eccleſia conſtituti non recedunt à vitiis & falſum ſibi religionis Chriſtianæ nomen aſſumunt. Il continue d'appliquer aux Chrétiens ce qui eſt dit aux Juifs : (*a*) *Quod de decimis primitiiſque diximus, quæ olim dabantur à populo Sacerdotibus ac Levitis, in Eccleſiæ quoque populis intelligite, quibus præceptum eſt, non ſolùm decimas dare & primitias ; ſed & vendere omnia quæ habent & dare pauperibus, & ſequi Dominum Salvatorem. Quod ſi facere nolumus, ſaltem Judæorum imitemur exordia, ut pauperibus partem demus ex toto, & Sacerdotibus ac Levitis honorem debitum deferamus.* Plus loin il ajoute cette parole que nous ne devons pas omettre : (*b*) *Poſſumus decimas & primitias, & ſic interpretari : Si quis doctus & eruditus in lege Dei, poteſt cæteros erudire, non debet ſuæ aſſignare prudentiæ, ingenioque quod poſſidet : ſed gratias agat primùm Deo, qui cuncta largitur ; deinde Sacerdotibus ejus ac magiſtris, à quibus doctus eſt. Si enim non egerit gratias, ſed ſibi ſcientiam vendicaverit in penuria maledicetur. Quòd ſi intelligens largitorem Deum, & his agens gratias per quos à Deo eruditus eſt, humiliaverit ſe, & in horreum Dei intulerit cibos, hoc eſt, Scripturæ ſanctæ alimenta in Eccleſia populis miniſtraverit : ſtatim aperientur ſuper eum cataractæ cœli, & effundetur pluvia ſpiritualis, & mandavit Deus nubibus ſuis, ut pluant ſuper eum imbrem, & abundantiâ rerum omnium perfruetur.*

V. Objet du Chapitre IV. ſelon le ſens littéral & ſelon le ſens ſpirituel. Témoignages de S. Jérôme.

CHAPITRE IV. Le Seigneur annonce un jour de vengeance contre les méchants, & de ſalut pour les juſtes. Le Meſſie s'y trouve encore déſigné ſous le nom de ſoleil de juſtice. Le Seigneur annonce enſuite clairement l'avénement futur d'Elie, & la converſion future des Juifs. S. Jérôme reconnoît que ce jour de vengeance contre les méchants & de ſalut pour les juſtes, n'eſt autre que celui du dernier jugement : (*c*) *Ecce dies veniet, id eſt, dies judicii, quæ ſanctis lux erit, & peccatoribus tenebræ ; & ipſa dies erit ſuccenſa quaſi caminus ſive clibanus, ut omnes impii vertantur in ſtipulam & camini crementur ardoribus. Cùmque eos inflammaverit atque combuſſerit, non relinquet in eis ullam radicem & germen malitiæ. Hoc de impiis, quid in die judicii ſint paſſuri. E contrario dicitur quid timentibus nomen Dei eveniet.* Et orietur vobis timentibus nomen meum ſol juſtitiæ ; *quia vera omnia judicabit ; & nec bona nec mala, nec virtutes, nec vitia latere patietur.* Et ſanitas erit in pennis ejus, *ut ſanatos per pœnitentiam portet in humeris ſuis, juxta quod in Deuteronomio ſcriptum eſt* : (*d*) Expandens alas ſuas ſuſcepit eos, & in humeris ſuis portabit illos. *Tunc egredientur qui nunc ſeculo quaſi carcere ſunt incluſi, & ſalient quaſi vituli de armento, ſive quaſi vituli de vinculis liberati. Unde Apoſtolus dicit :* (*e*) Cupio diſſolvi & eſſe cum Chriſto ; *ut egrediatur & ſaliat ſicut vitulus de vin-*

(*a*) *Ibid. col.* 1829. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) *Hier. in Mal.* IV. *Tom. III. col.* 1832. = (*d*) *Deut.* XXII. 11. = (*e*) *Philip.* I. 23.

vulis liberatus, & ſicut victima Domini. Sur ce qu'enſuite le Seigneur exhorte les Juifs à ſe ſouvenir de la loi de Moyſe qui lui fut donnée ſur Horeb, le ſaint Docteur dit : (*a*) *Dicente Apoſtolo :* (*b*) Scimus quia lex ſpiritualis eſt ... *& quia* (*c*) *ſpiritualiter omnes cœleſte manna comederunt, & univerſus populus Iſrael de eadem ſpirituali & ſequente eos bibebant petrâ, petra autem erat Chriſtus ; qui credunt in Chriſto, ſpiritualiter debent Legis præcepta ſervare.* Enfin ſur la promeſſe de la miſſion d'Elie & de la converſion des Juifs, voici ce qu'il dit : (*d*) *Poſt Moyſen cujus mandata ſpiritualiter docuimus eſſe ſervanda, Eliam dicit eſſe mittendum : in Moyſe, legem ; in Eliam prophetiam ſignificans, dicente Abraham ad quemdam divitem purpuratum.* (*e*) Habent Moyſen & Prophetas, illos audiant. *Et Dominus atque Salvator transfiguratus in monte, loquentes ſecum habebat Moyſen & Eliam, in candidis veſtibus, qui & dicebant ei quæ paſſurus eſſet in Jeruſalem. Lex enim & omnis Prophetarum chorus Chriſti prædicat paſſionem. Igitur antequam veniat dies judicii, & percutiat Dominus terram anathemate, ſive omninò vel ſubitò ut Septuaginta tranſtulerunt, hoc enim ſignificat* הֶרֶם, *mittet Dominus in Elia, qui interpretatur* Deus meus, *& eſt de oppido Thesbi, quod* converſionem & pœnitentiam *ſonat, omnem Prophetarum chorum qui convertat cor patrum ad filios, Abraham videlicet, & Iſaac & Jacob, & omnium Patriarcharum, ut credant poſteri eorum in Dominum Salvatorem, in quem & illi crediderunt : Abraham enim vidit diem Domini, & lætatus eſt :* (*f*) *Sive cor patris ad filium, id eſt, cor Dei ad omnem qui ſpiritum adoptionis acceperit. Et cor filiorum ad patres eorum, ut Judæi & Chriſtiani, qui nunc inter ſe diſcrepant pari in Chriſtum religione conſentiant. Unde dicitur ad Apoſtolos, qui ſeminarium in toto orbe Evangelii prodiderunt :* (*g*) Pro patribus tuis nati ſunt tibi filii. *Si enim Elias non cor patrum ad filios ante converterit, & cor filiorum ad patres eorum, cùm venerit dies magnus & horribilis ; magnus ſanctis, horribilis peccatoribus, percutiet verus & juſtus judex, non cœlum, nec eos qui verſantur in cœlo, ſed terram anathemate, qui faciunt opera terrena.* Il ajoute le faux ſens des Juifs, & ce que Jeſus-Chriſt y oppoſoit : (*h*) *Judæi & Judaizantes hæretici, ante* ἐλεύσεσθαι *Chriſtum ſuum Eliam putant eſſe venturum & reſtituturum omnia. Unde & Chriſto in Evangelio proponitur quæſtio :* (*i*) Quid quòd Phariſæi dicunt quòd Elias venturus eſt : *quibus ille reſpondit :* Elias quidem veniet ; & ſi creditis, jam venit, *in Elia Joannem intelligens.* C'eſt qu'en effet il avoit été annoncé de Jean-Baptiſte qu'il viendroit *dans l'eſprit & dans la vertu d'Elie :* (*k*) Ainſi il eſt également vrai ſelon le témoignage de Jeſus-Chriſt même,

---

(*a*) *Loco citato.* = (*b*) *Rom.* VII. 14. = (*c*) 1. *Cor.* X. 3. 4. = (*d*) *Loco citato.* = (*e*) *Luc.* XVI. 29. = (*f*) *Joan.* VIII. 56. = (*g*) *Pſal.* XLIV. 17. = (*h*) *Ibid. col.* 1834. = (*i*) *Marc.* IX. 10. & 12. = (*k*) *Luc.* I. 17.

& qu'Elie eſt venu dans la perſonne de Jean-Baptiſte, animé du même eſprit, & qu'il viendra lui-même en ſa propre perſonne à la fin des ſiecles pour ramener les Juifs à Jeſus-Chriſt, avant que Jeſus-Chriſt vienne frapper la terre d'anathême, en frappant du dernier anathême les méchants qui l'auront ſouillée & profanée par leurs crimes.

VI. Remarques ſur le ℣. 1. Quel eſt ce jour d'embraſement qui s'y trouve annoncé ? Eſt-ce celui de la ruine des Juifs, ou celui du dernier jugement ? Juſtification de l'opinion commune des Peres qui l'ont entendu du dernier jugement.

Le P. Houbigant reconnoît que *le ſoleil de juſtice* ici annoncé eſt Jeſus-Chriſt, mais il en conclut que le *jour* dont il a été parlé auparavant, & qui doit être *ſemblable à une fournaiſe ardente*, n'eſt pas le jour du dernier jugement; que c'eſt celui de la ruine des Juifs, qui ſuivit de très-près l'avénement de ce ſoleil de juſtice. Mais Jeſus-Chriſt qui dans ſon premier avénement a été pour les hommes un *ſoleil de juſtice*, ne le ſera pas moins dans ſon dernier avénement; ou plutôt dans ſon premier avénement il s'eſt montré comme un ſoleil levant, dont les rayons ont été obſcurcis par les nuages ſombres qui l'environnoient; au lieu que dans ſon dernier avénement, il ſe levera dans tout l'éclat de ſa gloire & ſans être enveloppé d'aucun nuage. Dans ſon premier avénement, il a été précédé ou plutôt même ſuivi du feu de ſes vengeances qui ont conſumé les Juifs incrédules; dans ſon ſecond avénement, il ſera précédé d'un feu matériel qui conſumera tous les méchants. Si donc cette Prophétie eſt applicable au premier avénement de Jeſus-Chriſt, elle convient beaucoup mieux au ſecond; & nous avons vu qu'en effet S. Jérôme ne l'applique qu'au ſecond: c'eſt le ſentiment commun des Peres & des Interpretes. Le premier avénement de Jeſus-Chriſt a été annoncé au Chapitre précédent; & on y a vu ce feu ſpirituel qui a accompagné ou ſuivi alors ſa manifeſtation. Mais ici il s'agit bien plus particuliérement de ſon dernier avénement, où un feu matériel conſumera tous les ſuperbes & tous ceux qui commettent l'iniquité. Jean-Baptiſte a été le précurſeur de ce premier avénement; Elie ſera le précurſeur du ſecond: & ce jour d'embraſement marqué au ℣. 1. n'eſt pas différent du jour grand & terrible marqué au ℣. 5.

VII. Remarques ſur cette parole du ℣. 6. *Convertet cor patrum ad filios, & cor filiorum ad patres eorum.* Les peres & les enfants ſont-ils les mêmes dans les deux membres ? ſont-ils différents ? Cette parole doit-elle s'entendre

Le P. Houbigant convient que la *miſſion* future *d'Elie* & la *converſion* future *des Juifs* ſont ici clairement annoncées. Il s'éleve même contre Grotius qui ne vouloit ici reconnoître que le ſeul Jean-Baptiſte: il ſoutient très-bien que le Seigneur annonce ici l'avénement d'Elie même en perſonne. Mais il prétend que communément on entend mal ce qui eſt dit que ce Prophete *réunira le cœur des peres avec celui de leurs enfants, & le cœur des enfants avec celui de leurs peres.* » La plu-» part des Interpretes, dit-il, penſent que *les peres* & *les enfants* ſont les » mêmes dans les deux membres, & que cela ſignifie ſeulement qu'*Elie* » *réconciliera les peres avec les enfants par la foi au Meſſie*: & ils ne » voient pas qu'ils mettent ainſi dans le texte une tautologie inutile & » peu digne du Prophete qui parle. Car Malachie ayant dit qu'*Elie* » *réunira le cœur des peres avec celui des enfants*, avoit tout dit, & » l'on

» l'on comprenoit aſſez dès-lors que les peres ſeroient réconciliés avec » leurs enfants ; il étoit donc inutile d'ajouter qu'*il réunira le cœur des* » *enfants avec celui de leurs peres.* C'eſt de même que ſi quelqu'un » vouloit dire qu'il a éteint la haine entre le fils & le pere, il lui » ſuffiroit de dire : J'ai réconcilié le pere avec le fils ; il ne croiroit » pas devoir ajouter & le fils avec le pere. « Le P. Houbigant s'éleve très-bien ici contre Grotius qui vouloit que par *les peres* & *les enfants*, on entendît ici les deux principales ſectes qui ſe trouvoient alors chez les Juifs, c'eſt-à-dire, les Phariſiens & les Sadducéens. Le P. Houbigant montre très-bien que cette idée ne convient nullement au texte ; mais il continue de dévolopper celle qu'il vient de propoſer. » Cette » maniere de parler eſt, dit-il, toute ſemblable à celle que nous trou- » vons dans S. Matthieu, Chapitre X. ℣. 11. où il eſt dit que *le pere* » *livrera le fils*, & que *les enfants s'éleveront contre le pere* : car alors » le pere qui livre le fils eſt différent du pere contre qui le fils s'é- » leve. Le pere qui livre le fils eſt infidele, au lieu que le pere con- » tre qui le fils s'éleve eſt fidele. De même auſſi le fils qui eſt livré » par le pere eſt différent du fils qui s'éleve contre ſon pere ; car le » premier eſt fidele, & le ſecond eſt infidele. Ainſi dans ce texte de » Malachie, *les peres* dont il eſt parlé dans le premier membre, ſont » différents de ceux dont il eſt parlé dans le ſecond, & de meme *les* » *enfants* dont il eſt fait mention dans le premier, ſont différents de » ceux dont il eſt fait mention dans le ſecond. Le Verbe HESIB, *re-* » *ducet*, marque le retour à la foi ; cela eſt généralement avoué ; & » la ſuite ne permet pas d'en douter ; *ne fortè veniant*, & le reſte ; » puiſque cela montre que de ce retour dépend le ſalut des hommes » Malachie dit donc : Elie raménera le cœur des peres infideles en les » réuniſſant avec les enfants fideles ; & enſuite le cœur des enfants » infideles avec les peres fideles. Si vous cherchez quels ſont ces peres » & ces enfants, vous n'en trouverez point d'autres que les Juifs & » les Gentils, dont les uns ſont les peres & les autres les enfants par » la foi ; car il eſt clair qu'il ne s'agit pas ici d'une naiſſance charnelle. » Il paroît donc qu'on doit établir que le Prophete annonce ici deux » fonctions diſtinctes d'Elie ; la premiere, qui ſera de convertir les » Juifs en les ramenant à la foi ; la ſeconde de convertir ou rame- » ner à la foi les Gentils qui s'écarteront de la foi lorſque les Juifs » y reviendront, de même qu'au temps de la prédication des Apôtres, » les Gentils vinrent ſe ſoumettre à la foi, tandis que les Juifs s'en » éloignoient. « On vient de voir quelque choſe de ſemblable dans les diverſes explications que ſaint Jérôme a données de ce texte : *Ut Judæi & Chriſtiani qui nunc inter ſe diſcrepant, pari in Chriſtum religione conſentiant. Unde dicitur ad Apoſtolos qui ſeminarium in toto orbe Evangelii prodiderunt* : Pro patribus tuis nati ſunt tibi filii. Sous ce point de vue les Juifs ſont conſidérés comme nos peres, parce que

tendre des ſeuls Juifs dont les Patriarches ſont les peres ; ou des Juifs & des Gentils, dont les uns ſont les peres & les autres les enfants par la foi ? Juſtification de l'opinion commune des Peres, qui rapportent ce texte aux ſeuls Juifs.

le ſalut nous eſt venu d'eux par les Apôtres, & que nous avons été entés ſur la tige de leurs peres : dans ce même ſens, s'ils ſont nos peres, nous ſommes leurs enfants. Mais cependant il y a une différence eſſentielle entre le ſentiment propoſé par S. Jérôme, & celui que propoſe le P. Houbigant. Le ſaint Docteur ne voit alors entre les Juifs & les Chrétiens d'autre différence que celle qui s'y trouve maintenant : *Judæi & Chriſtiani qui nunc inter ſe diſcrepant* : au lieu que le P. Houbigant ſuppoſe une différence qui ſe formera alors, ſemblable à celle qui ſe forma au temps des Apôtres, lorſque les Juifs s'écarterent de la foi, tandis que les Gentils vinrent s'y ſoumettre. Mais il eſt bien remarquable que les Juifs qui alors s'écarterent de la foi, eurent pour la plupart le malheur d'être abandonnés à leur infidélité : & il eſt bien à craindre que ceux d'entre les Gentils qui imiteront cette infidélité lorſque les Juifs reviendront à la foi, ne ſubiſſent la même punition. S'il y a quelque eſpérance de retour pour les Gentils au temps du rappel des Juifs, ce n'eſt pas tant pour ceux qui alors auroient le malheur de s'éloigner de la foi, que pour ceux qui dès à préſent ont le malheur d'être ſéparés de l'Egliſe par l'héréſie ou par le ſchiſme : & ſi l'interprétation que propoſe le P. Houbigant pouvoit avoir quelque probabilité, ce ſeroit en la conſidérant ſous ce point de vue. Mais le P. Houbigant avoue lui-même que la plupart des Interpretes n'ont vu dans les deux membres de ce texte que la ſeule converſion des Juifs ; & on a pu remarquer que c'étoit auſſi la premiere idée de S. Jérôme. *Qui convertat cor patrum ad filios, Abraham videlicet & Iſaac & Jacob, & omnium Patriarcharum, ut credant poſteri eorum in Dominum Salvatorem, in quem & illi crediderunt.* Le paſſage que le P. Houbigant nous cite de S. Matthieu n'eſt pas entiérement ſemblable à celui de Malachie ; il y a dans les deux membres deux verbes oppoſés, qui y mettent une différence ſenſible : il eſt évident que le pere qui livre le fils n'eſt pas le même que le pere contre qui le fils s'éleve ; & que le fils qui eſt livré par le pere eſt fort différent de celui qui s'éleve contre ſon pere. Cela eſt ſi évident que perſonne ne s'y méprend. Il n'en eſt pas de même de la Prophétie de Malachie à beaucoup près : il n'y a qu'un ſeul verbe pour les deux membres, & la réunion du pere avec le fils & du fils avec le pere porte naturellement l'idée d'une ſeule & même réunion. Voila ce qui frappe naturellement tous les eſprits : & communément ce qui frappe ainſi tous le eſprits eſt le vrai ſens, parce que c'eſt le ſens le plus naturel. Quand ce ſens produiroit ici un eſpece de tautologie, ce ne ſeroit pas un défaut, ce ſeroit une maniere d'inculquer davantage cette annonce en la répétant deux fois en deux manieres différentes ; ce qui eſt très-commun dans le ſtyle Prophétique. Mais au fond ce n'eſt point une pure tautologie ; la ſeconde phraſe explique la premiere, & c'eſt encore le ſtyle très-ordinaire des Prophetes. Car comment Elie

ramenera-t-il le cœur des peres, le cœur des Patriarches, pour les réconcilier avec leurs enfants? ce ſera préciſément en ramenant le cœur des enfants, le cœur des Juifs à la foi de leurs peres, & les réconciliant ainſi avec leurs peres. Voila préciſément ce que dit le Prophete : *Convertet cor patrum ad filios, & cor filiorum ad patres eorum.* C'eſt en ce ſens qu'il a été dit de S. Jean-Baptiſte : (a) *Præcedet ante illum in ſpiritu & virtute Eliæ, ut convertat corda patrum in filios, & incredulos ad prudentiam juſtorum.* Il ne s'agit point là de comparer les Juifs avec les Gentils, mais uniquement les Patriarches avec les Juifs qui étoient leurs enfants ſelon la chair. Comment Jean-Baptiſte a-t-il ramené le cœur des peres, le cœur des Patriarches, pour les réconcilier avec leurs enfants? c'eſt en convertiſſant les incrédules d'entre leurs enfants mêmes, & les ramenant à la prudence des juſtes, c'eſt-à-dire, de ces juſtes mêmes qui étoient leurs peres. Voilà ce qu'a fait Jean-Baptiſte ſuſcité dans l'eſprit & dans la vertu d'Elie; voilà ce que fera Elie même en perſonne. C'eſt ainſi que l'expreſſion de l'Evangéliſte explique celle du Prophete.

VIII. Remarques ſur cette derniere parole, *ne fortè veniam, & percutiam terram anathemate.* La miſſion d'Elie différera-t-elle pour une longue ſuite de ſiecles l'anathême dont la terre ſera alors menacée? Ou ne fera-t-elle que le prévenir en faveur des Juifs, afin qu'ils n'y ſoient pas enveloppés? Juſtification de l'opinion commune des Peres qui l'ont entendu dans ce dernier ſens.

Enfin le P. Houbigant convient que *le grand & terrible jour* avant lequel Elie ſera envoyé, ſera *le jour du dernier jugement :* & cependant lorſqu'il vient à ces mots, *ne veniam & percutiam terram anathemate*, il dit : » Cela ſignifie que la terre alors ſera digne d'anathême, parce » que la charité d'un grand nombre y ſera réfroidie : en ſorte que la » terre ſeroit totalement détruite, ſi Elie ne prévenoit ce malheur, ſelon » ce qui eſt écrit de lui qu'il doit appaiſer la colere du Seigneur, com- » me le dit l'Auteur de l'Eccléſiaſtique. « Ceci pourroit donner lieu de penſer que l'avénement d'Elie empêchera que la terre ne ſoit alors frappée d'anathême, ou que du moins, comme quelques-uns le penſent, cet anathême ſera différé de pluſieurs ſiecles, ou même de plus de mille ans comme le penſoient les Millénaires. Mais alors comment ſera-t-il vrai qu'Elie ſera tellement envoyé avant ce grand & terrible jour, qu'il ſoit le précurſeur du dernier avénement de Jeſus-Chriſt comme S. Jean-Baptiſte l'a été à l'égard du premier, comme toute la Tradition l'a compris & l'a enſeigné, ſi l'on excepte les anciens Millénaires qui ſeuls s'étoient écartés de cette idée dont tous les autres eſprits ont été généralement frappés? A-t-on vu un long intervalle entre la miſſion de S. Jean-Baptiſte, précurſeur de Jeſus-Chriſt, & la manifeſtation de Jeſus-Chriſt, ſoit dans ſa chair mortelle, ſoit dans la gloire de ſa chair immortelle? L'intervalle ſera-t-il beaucoup plus grand entre la miſſion d'Elie précurſeur de Jeſus-Chriſt, & la manifeſtation de Jeſus-Chriſt dans l'éclat de ſa gloire & de ſa puiſſance éternelle? Diſons donc avec les ſaints Peres, qu'Elie préviendra l'anathême du dernier

(a) *Luc.* 1. 17.

jugement, non pour le différer, mais uniquement pour empêcher que les Juifs n'y ſoient enveloppés. C'eſt ainſi que l'explique S. Jean Chryſoſtome : » Le Prophete par ces paroles nous apprend la raiſon pour » laquelle ce ſaint homme viendra alors. Quelle eſt donc cette raiſon ? » C'eſt pour perſuader aux Juifs de croire en Jeſus-Chriſt, & pour » empêcher qu'ils ne ſoient entiérement détruits lorſqu'il viendra pour » juger la terre. « Je n'ignore pas ce que l'on objecte ſur ce point contre l'opinion commune des Peres : mais je crois y avoir ſuffiſamment répondu dans la Préface ſur Malachie.

CONCLUSION.

RÉSUMONS maintenant les grands objets que les Prophetes nous ont montrés, & les principes que S. Jérôme nous a enſeignés pour pénétrer dans les ſens myſtérieux de leurs divins oracles.

On peut, avec S. Auguſtin, (a) diſtinguer trois ſortes d'oracles des Prophetes : *Tripartita reperiuntur eloquia Prophetarum* : les uns regardent la Jéruſalem terreſtre ; d'autres, la Jéruſalem céleſte ; d'autres enfin regardent en même temps l'une & l'autre : *Siquidem aliqua ſunt ad terrenam Jeruſalem ſpectantia, aliqua ad cœleſtem, nonnulla ad utramque.* Entre les Prophéties, les unes regardent uniquement ou du moins immédiatement l'ancien peuple & les événements qui peuvent avoir rapport à ce peuple ; d'autres regardent immédiatement le Meſſie & ſon peuple, Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe ; les autres regardent en même temps les deux peuples, le peuple nouveau ſous le voile de l'ancien, l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ſous le nom de Jéruſalem.

Les Prophéties qui regardent uniquement ou du moins immédiatement l'ancien peuple & les événements qui peuvent avoir rapport à ce peuple, concernent principalement l'irruption des Aſſyriens ſur le royaume d'Iſraël, la ruine de Samarie, & la diſperſion des dix tribus ; l'expédition de Sennachérib ſur la Judée, & la délivrance de Jéruſalem ; l'irruption de Nabuchodonoſor ſur le royaume de Juda, la ruine de Jéruſalem & du temple par les Chaldéens, la captivité des Juifs à Babylone ; l'expédition de Darius le Mede & de Cyrus général des Perſes contre Babylone, la ruine de l'Empire des Chaldéens ; le regne de Cyrus à la tête des Medes, des Perſes & des Babyloniens réunis en un ſeul Empire, la délivrance & la réunion des enfants d'Iſraël & de Juda ; le retour des enfants de Juda & de quelques familles d'entre les enfants d'Iſraël ; le rétabliſſement de Jéruſalem & du temple ;

(a) *Aug. de Civ. Dei, L.* XVII. *c.* 3.

le regne d'Alexandre fondateur de l'Empire des Grecs, le partage de cet Empire après ſa mort ; les révolutions des deux royaumes d'Egypte & de Syrie ; la perſécution d'Antiochus-Epiphanes, & la fin miſérable de ce Prince ; enfin la puiſſance qui a rendu les Romains redoutables à tous les peuples. A quoi nous pouvons encore ajouter les Prophéties qui regardent les peuples voiſins des Juifs, & plus ou moins liés avec eux, les Iduméens deſcendus comme eux d'Iſaac leur pere, les Moabites & les Ammonites deſcendus de Lot neveu d'Abraham ; les Philiſtins & les Syriens, les Egyptiens & les Tyriens, tous peuples étrangers au peuple de Dieu.

Les Prophéties qui regardent immédiatement Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe, annoncent particuliérement l'Incarnation du Verbe dans le ſein d'une Vierge, ſa naiſſance temporelle, le lieu de ſa naiſſance, ſon entrée dans le temple de Zorobabel ; la miſſion de Jean-Baptiſte ſon précurſeur ; le temps de ſa manifeſtation & de ſon miniſtere public ; les caracteres de ſa miſſion ; les miracles de ſa puiſſance ; les effets de ſa bonté ; les circonſtances les plus préciſes de ſon entrée dans Jéruſalem & de ſa paſſion ; le temps & le genre de ſa mort ; ſa ſépulture, ſa réſurrection, ſon aſcenſion, ſon regne ; l'effuſion de ſon Eſprit ſur ſes diſciples, ſa poſtérité ſpirituelle, le renouvellement qu'il a opéré ſur la terre, les caracteres & les effets de l'alliance dont il s'eſt rendu le médiateur ; la naiſſance & les progrès de ſon Egliſe ; l'établiſſement de ſon regne au milieu des nations ; les jugements terribles qu'il a exercés ſur Jéruſalem & ſur les Juifs incrédules, ſur Rome païenne & ſur les derniers reſtes de l'Empire idolâtre ; l'érection des nouvelles Monarchies qui ſe ſont établies ſur les ruines de l'Empire Romain dans l'Occident, la naiſſance & les progrès de l'Empire Antichrétien fondé par Mahomet dans l'Orient, les grands événements qui termineront la durée des ſiecles, c'eſt-à-dire, la miſſion d'Elie, la converſion des Juifs, la perſécution de l'Antechriſt ; le dernier avénement de ce divin Rédempteur, l'anathême éternel dont il frappera alors les réprouvés ; l'éternelle félicité dans laquelle il introduira ſes élus.

Outre ces Prophéties qui regardent immédiatement Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe, il en eſt d'autres qui, ſelon la remarque de S. Auguſtin & des autres ſaints Docteurs, regardent en même temps l'une & l'autre Jéruſalem, c'eſt-à-dire, le peuple nouveau ſous le voile de l'ancien ; l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt ſous le nom de Jéruſalem : & c'eſt ici que S. Jérôme nous préſente les principes les plus lumineux pour pénétrer dans les ſens myſtérieux couverts ſous le voile de la lettre des divins oracles.

Dans le ſens myſtérieux des Prophetes, dit ce ſaint Docteur, Jéruſalem s'entend toujours de l'Egliſe : (a) *Quantùm ad myſticos intellec-*

(a) *Hier. in Mich. init. & alibi paſſim.*

tus, *Jeruſalem in Eccleſia ſemper accipitur.* Ce principe généralement ſuivi par ce ſaint Docteur, communément reconnu par les ſaints Peres & reçu par les Interpretes les plus éclairés, eſt d'une ſi vaſte étendue, qu'il pourroit ſuffire pour découvrir tous les ſens myſtérieux renfermés ſous la lettre des Prophéties : puiſque c'eſt de celui-là que dérivent tous les autres. Ce principe eſt un axiome dont tous les autres ſont des corollaires.

Car ſi *Jéruſalem* choiſie par le Seigneur pour être le trône de ſa gloire au milieu de ſon peuple *repréſente l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ;* donc *l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt également repréſentée par la montagne de Sion* également choiſie de Dieu pour être le lieu de ſa demeure au milieu de ſon peuple : donc les promeſſes qui ſont faites à Sion & à Jéruſalem appartiennent à l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt : elles ont eu en elle un premier accompliſſement dans ſa naiſſance & dans ſes progrès ; elles continuent & continueront d'avoir ſur elle leur effet, juſqu'à ce qu'enfin elles aient en elle leur entier accompliſſement à la fin des temps & dans l'éternité bienheureuſe.

Si *Jéruſalem repréſente l'Egliſe*, donc *la maiſon de Juda repréſente le peuple Chrétien ;* donc les promeſſes qui ſont faites à la maiſon de Juda appartiennent au peuple Chrétien : elles ont eu ſur lui un premier accompliſſement au temps des Apôtres : elles continuent & continueront de s'accomplir ſur lui juſqu'à ce qu'elles aient ſur lui leur entier accompliſſement à la fin des ſiecles & dans l'éternelle félicité. Les reproches & les menaces tombent ſur les prévaricateurs toujours mêlés ſur la terre avec les juſtes dans la ſociété du peuple fidele. Ainſi les reproches faits par le Seigneur contre les enfants de Juda & les habitants de Jéruſalem ne portent aucun préjudice à la ſainteté toujours ſubſiſtante de l'Egliſe, parce qu'ils ne regardent que les prévaricateurs qui ſont mêlés avec les juſtes dans ſon ſein. De même les menaces prononcées contre les enfants de Juda & contre les habitants de Jéruſalem ne contrediſent point les promeſſes faites à l'Egliſe, & qui lui ſont confirmées dans celles qui ſont faites aux habitants de Jéruſalem & aux enfants de Juda. Les menaces auront leur effet ſur les prévaricateurs ; & s'ils perſéverent dans leurs prévarications, la colere du Seigneur demeurera ſur eux, & ils ſeront frappés du dernier anathême. Si au contraire ils reviennent au Seigneur de tout leur cœur, ils auront part à l'effet des promeſſes, la miſéricorde de Dieu ſe répandra ſur eux, & s'ils perſéverent juſqu'à la fin dans ſon amour, ils ſeront glorifiés avec les Saints. Si les juſtes paroiſſent enveloppés dans les fléaux attirés par les pécheurs, ces fléaux qui ſervent à punir & châtier les coupables, ſervent en même temps à purifier & éprouver les juſtes : Dieu connoît ceux qui ſont à lui, & c'eſt principalement à eux que ſont adreſſées les promeſſes des Prophetes : ſi donc au milieu de ces maux, ils s'uniſſent aux ſouffrances de Jeſus-Chriſt,

s'ils ſe ſoumettent humblement aux ordres de la divine providence, s'ils mettent en Dieu leur eſpérance, s'ils perſéverent dans ſon amour, ils ſeront enfin délivrés de tous ces maux, & recevront dans l'éternité l'entier effet des promeſſes.

Jéruſalem repréſente l'Egliſe ; donc *Samarie*, ſelon la remarque de S. Jérôme, *repréſente les ſociétés ſéparées de l'Egliſe*, ſoit *la nation Juive* par ſon incrédulité, ſoit *les Hérétiques* par l'attachement opiniâtre à leurs erreurs. Ce que S. Jérôme dit des Hérétiques eſt également applicable aux *Schiſmatiques*, puiſque quand ils ne ſeroient même coupables d'aucune erreur, leur attachement au ſchiſme ſuffit pour attirer ſur eux les reproches & les menaces que les Prophetes prononcent contre Samarie, contre les dix tribus qui formoient la maiſon d'Iſraël, & particuliérement contre celle d'Ephraïm qui tenoit entre les autres le premier rang. S. Jérôme qui a vécu avant le grand ſchiſme de l'Orient, n'a pas pû parler de ce malheur ; mais ceux qui ſont venus après lui, y ont reconnu la reſſemblance du ſchiſme qui avoit ſéparé Samarie d'avec Jéruſalem, & la maiſon d'Iſraël d'avec la maiſon de Juda. On a compris que les Schiſmatiques Grecs attiroient ſur eux les reproches & les menaces des Prophetes ; & on a reconnu l'effet de ces menaces, lorſque les Orientaux & les Schiſmatiques Grecs ſont tombés ſous la puiſſance des ennemis du nom Chrétien. Les promeſſes faites à la maiſon d'Iſraël, à Ephraïm, à Samarie, n'ont eu qu'un très-foible accompliſſement dans le ſens littéral qui regarde les dix tribus ſéparées de la maiſon de Juda ; mais elles ont eu un accompliſſement plus parfait ſur les Juifs qui ont embraſſé la foi en recevant l'Evangile annoncé par les Apôtres ; elles auront leur entier accompliſſement dans la converſion future des Juifs à la fin des ſiecles, & dans le retour de tous ceux qui abandonneront alors le ſchiſme ou l'héréſie pour ſe réunir à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, qui eſt la maiſon de Juda à laquelle Iſraël, Ephraïm & Samarie doivent ſe réunir.

Jéruſalem repréſente l'Egliſe ; Juda le peuple Chrétien, & particuliérement ceux qui demeurent attachés au ſiege de S. Pierre comme au centre de l'unité Catholique : *Iſraël repréſente les Juifs incrédules, les hérétiques & les ſchiſmatiques*, & particuliérement les ſchiſmatiques Grecs ; donc *les Aſſyriens & les Chaldéens peuvent repréſenter les peuples infideles* qui ſont dans la main de Dieu la verge dont il ſe ſert pour châtier & punir les prévaricateurs. Tels ont été les Romains idolâtres dont Dieu s'eſt ſervi pour punir les Juifs incrédules repréſentés par la maiſon d'Iſraël, & pour purifier & éprouver par le feu des perſécutions pendant trois ſiecles les Chrétiens repréſentés par les enfants de Juda ſauvés miraculeuſement des mains de Sennachérib & de ſon armée. Tels ont été les Mahométans dont Dieu s'eſt ſervi pour punir les hérétiques Orientaux & les ſchiſmatiques Grecs, & pour éprouver & purifier les Chrétiens Occidentaux mêmes en permettant que les Sarra-

ſins pénétraſſent juſqu'aux portes de Rome d'où ils furent pluſieurs fois repouſſés, & les Turcs juſqu'aux portes de Vienne d'où ils ont été auſſi eux-mêmes repouſſés vers la fin du dernier ſiecle par une victoire dont cette ville renouvelle tous les ans la mémoire. Les effets admirables de la miſéricorde de Dieu ſur ſon peuple & ſur ſon Egliſe, nous ſont un gage de ce qu'il fera à la fin des temps pour ſauver ſon peuple des maux qui inonderont ſa terre, & délivrer ſon Egliſe de toutes les tribulations de cette vie en l'introduiſant dans l'éternelle félicité.

Qui legit, intelligat : (*a*) c'eſt l'expreſſion même de Jeſus-Chriſt, annonçant aux Juifs les malheurs prédits contr'eux par les Prophetes : » Que celui qui lit, entende ce qu'il lit. « S. Matthieu l'avoit dit ; & S. Marc le répete, afin que nous y ſoyons plus attentifs, & que nous ſachions profiter nous-mêmes de cet avertiſſement : (*b*) *Qui legit, intelligat.*

Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Eccleſiis : c'eſt ce que Jeſus-Chriſt reſſuſcité répete ſept fois dans l'Apocalypſe, (*c*) en parlant aux ſept Égliſes auxquelles il adreſſe ce livre prophétique qui embraſſe toute la durée des ſiecles, & qui nous montre le développement des myſteres renfermés dans les oracles des Prophetes. Profitons donc de cet avis : écoutons ce que l'Eſprit de Dieu dit aux Egliſes, non-ſeulement dans ce Livre divin, mais dans tout le corps des divines Ecritures, & particuliérement dans les Livres des Prophetes. *Qui habet aurem, audiat.*

Beatus qui legit & audit verba prophetiæ hujus, & ſervat ea quæ in ea ſcripta ſunt : quia tempus propè eſt : (*d*) c'eſt encore ce qui eſt dit du divin Livre de l'Apocalypſe : c'eſt ce que nous pouvons dire du corps entier des Prophéties : Heureux celui qui les lit & qui les écoute, pourvu qu'en même temps il ſoit fidele à garder les principes qu'ils renferment & les avertiſſements qui y ſont donnés. Jeſus-Chriſt le répete à la fin du même Livre : (*e*) *Beatus qui cuſtodit verba prophetiæ libri hujus.* Soyons donc fideles à profiter de la lecture des Prophetes & de la méditation de leurs Prophéties ; afin d'avoir part au bonheur qu'ils nous décrivent & que J. C. nous promet. *Amen, Amen. Fiat, Fiat.*

(*a*) *Matt.* XXIV. 15. = (*b*) *Marc.* XIII. 14. = (*c*) *Apoc.* II. 7. 11. 17. 29. & III. 6. 13. 22. = (*d*) *Apoc.* I. 3. = (*e*) *Apoc.* XXII. 7.

PRÉFACE

SUR

LES DEUX LIVRES CANONIQUES

DES MACCABÉES.

I. Remarques générales ſur les quatre Livres des Maccabées. Remarques particulieres ſur les deux Livres Canoniques : quels ſont leurs Auteurs.

ON diſtingue quatre Livres différents qui portent le nom des Maccabées : (*a*) mais il n'y a que les deux premiers qui ſoient canoniques; les deux derniers ſont apocryphes. Suivant l'ordre des événements rapportés dans ces quatre Livres, le troiſieme devroit être le premier, & le premier devroit être le troiſieme. Les deux premiers ſeront l'unique objet de cette Préface : nous réſervons pour la fin de ce volume les Remarques de D. Calmet ſur les Livres apocryphes qui portent les noms d'Eſdras & des Maccabées.

L'Auteur du I. Livre des Maccabées étoit Hébreu ; ſon ſtyle le prouve. (*b*) Origenes nous rapporte même le titre Hébreu qu'on liſoit à la tête de cet Ouvrage, (*c*) *Sarbeth* (ou *Sebeth Sar-bane-El*, c'eſt-à-dire, *Sceptre du Prince des enfants de Dieu ;* comme ſi l'on vouloit marquer le gouvernement, la force, ou le regne des Maccabées, déſignés par le nom de Princes des enfants de Dieu. Saint Jérôme avoit encore vu cet ouvrage en Hébreu, (*d*) c'eſt-à-dire, en Syriaque, qui eſt la langue qu'on parloit en Judée du temps des Maccabées. (*e*) Les Juifs ne l'ont plus aujourd'hui en cette langue. Il ſemble que Joſeph fils de Gorion a cité ces Livres ſous le nom de *Livres des Aſſamonéens.* (*f*) Il n'eſt pas impoſſible que cet

---

(*a*) Dans les exemplaires Latins de la Vulgate on lit *Machabæi*, les Machabées : mais ſelon le Grec, c'eſt *Maccabæi*, les Maccabées. Nous parlerons de l'étymologie de ce nom dans la note ſur le Chap. II. ℣. 4. du I. Livre. = (*b*) Ces deux premiers Articles ſont tirés de la Préface de D. Calmet. = (*c*) *Origen. apud Euſeb. l. 6. c. ult. Hiſt. Eccl.* Σαρβὴθ σαρβανὴλ שבט שר כני אל ou שרביט = (*d*) *Hieronym. Prolog. Galeato. Machabæorum primum librum, Hebraicum reperi.* = (*e*) *Ita Druſ. Præfat. in Libb. Veter. Teſt. Huet. demonſtrat. Evang. propoſ.* = (*f*) ספר חשמנים *Vide Druſ. Præfat. in hos Libb.*

Auteur qui vivoit dans l'onzieme ſiecle, l'ait vu en Hébreu. Le Grec eſt à préſent conſidéré comme l'original ; & c'eſt ſur lui qu'a été faite l'ancienne Verſion Latine qui nous en reſte. Cette Verſion eſt d'une antiquité très-vénérable, ayant été en uſage dans l'Egliſe dès avant ſaint Jérôme. Ce Pere n'a point travaillé à traduire ces Livres, comme il a fait à l'égard des autres Livres de l'Ecriture.

Il y a lieu de croire que cet Ouvrage fut compoſé ſur les Regiſtres publics, qu'on dreſſoit de ce qui arrivoit de plus mémorable dans la République des Hébreux. L'Ecriture rend témoignage à la diligence de Judas Maccabée, (*a*) qui ramaſſa les monuments de ſa Nation, qui avoient été diſſipés durant la guerre, & l'Auteur de cet Ecrit cite à la fin de ſon Livre, (*b*) les Mémoires du Pontificat de Jean Hyrcan, comme la ſource où l'on peut s'inſtruire plus à fond de ce qu'il avance. Il y a quelques Auteurs qui ont cru que Jean Hyrcan même étoit l'Ecrivain de ce premier Livre ; mais cette opinion n'a pour fondement que d'aſſez foibles conjectures. Celui qui a écrit ce premier volume, ſuivoit dans ſes ſupputations chronologiques l'Ere des Grecs, ſelon la maniere de compter des Hébreux, il la commençoit au mois de Niſan, ſix mois plutôt que les Grecs & les Syriens, qui en mettoient le commencement vers le mois de Septembre ou d'Octobre.

Ce Livre contient l'hiſtoire de quarante ans, depuis le commencement du regne d'Antiochus-Epiphanes, juſqu'à la mort du grand-Prêtre Simon ; l'Auteur a pu être témoin de preſque tout ce qu'il écrit, quoiqu'il ait vécu après le gouvernement de Jean Hyrcan ; (*c*) puiſque depuis le commencement de la perſécution d'Epiphanes, juſqu'à la mort de Jean Hyrcan, il n'y a pas plus de ſoixante-quatre ans.

Le ſecond Livre des Maccabéees eſt un abrégé de l'hiſtoire des perſécutions d'Epiphanes & d'Eupator contre les Juifs, (*d*) compoſée en cinq Livres par un nommé Jaſon. L'Auteur de l'abrégé eſt inconnu ; & l'ouvrage entier de Jaſon eſt perdu. L'un & l'autre étoit Grec, & ſuivoit la maniere de compter les années des Séleucides, ſuivant l'uſage des Syriens. L'Abréviateur ne s'eſt pas tellement contraint à ſuivre Jaſon, qu'il n'ait rien ajouté à ſon ouvrage. Il ne promet que (*e*) l'hiſtoire de Judas Maccabée & de ſes freres, de la purification du Temple, de la dédicace de l'autel, des combats qu'Antiochus-Epiphanes & ſon fils Eupator livrerent aux Juifs, & des ſignes qui parurent en ce temps-là dans l'air au deſſus de Jéruſalem ; & cependant au Chapitre III. & au commencement du quatrieme, on trouve l'hiſtoire de la punition d'Héliodore, qui arriva ſous Séleucus prédéceſſeur d'Epiphanes. Les deux derniers Chapitres comprennent auſſi des choſes arrivées ſous Démétrius

(*a*) 2. *Macc.* II. 14. = (*b*) 1. *Macc.* XVI. *ult.* = (*c*) 1. *Macc.* XVI. *ult.* = (*d*) S. Clément d'Alexandrie, ſtrom. l. 5. p. 595. l'appelle τῶν Μακκαβαϊκῶν ἐπιτομήν. = (*e*) 2. *Macc.* II. 20. 21. 22. 23. 24.

Soter ſucceſſeur d'Eupator. Mais comme elles regardent le temps de Judas Maccabée, on ne peut pas dire en rigueur qu'elles ſoient hors du deſſein de Jaſon & de ſon Abréviateur ; cependant on remarque dans le ſtyle de ces deux derniers Chapitres, des variétés pour la narration, & des diverſités pour le ſtyle, qui font juger qu'ils ſont d'un Auteur différent de Jaſon. (*a*)

Quoique l'Auteur du ſecond Livre des Maccabées raconte preſque par-tout les mêmes choſes que l'Auteur du premier, il ne paroît pourtant pas qu'ils ſe ſoient vus ni copiés l'un l'autre. Ils ſe reſſemblent de telle maniere, qu'on ne peut pas dire qu'ils aient cherché à ſe ſuivre, ni à s'imiter.

Le Compilateur du ſecond a mis à la tête de ſon Ouvrage une Préface, (*b*) dans laquelle il nous avertit qu'ayant conſidéré le grand nombre de Livres qu'on avoit compoſés ſur cette matiere, & la difficulté de s'inſtruire en les conſultant tous ſéparément, il s'eſt chargé du travail d'en donner le précis, pour diminuer la peine des lecteurs. Il donne d'abord une lettre écrite aux Juifs d'Alexandrie par ceux de Jéruſalem, (*c*) pour les avertir de célébrer la fête de la purification du Temple par Judas Maccabée. On en trouve enſuite une ſeconde, (*d*) du Sénat de Jéruſalem, & de Judas à Ariſtobule, précepteur du roi Ptolémée, qui tend à la même fin. Cette derniere lettre paroît être datée de l'an 188 de l'Ere des Grecs ; ce qui ſuppoſeroit qu'elle n'auroit été écrite qu'en l'an 124. avant l'Ere Chr. Vulg. ſous le gouvernement de Jean Hyrcan, & on croit que le Compilateur ne vivoit pas loin de ce temps-là. Ce ſecond Livre contient l'hiſtoire d'environ quinze ans, depuis l'entrepriſe d'Héliodore ſur le Temple, juſqu'à la victoire de Judas Maccabée contre Nicanor.

La beauté du ſtyle de cet écrit l'a fait attribuer par quelques-uns (*e*) à Philon le Juif ou à Joſeph. On attribue à Joſeph un petit ouvrage intitulé, *des Maccabées*, (*f*) ou de *l'Empire de la Raiſon* : mais cet écrit eſt tout différent de celui que nous examinons. Quant à Philon, la reſſemblance de ſon ſtyle avec celui de cet ouvrage, eſt ſi peu ſenſible, & d'ailleurs il paroît ſi peu avoir connu ce qui regarde les Maccabées, qu'on ne peut, ſans quelque témérité, aſſurer qu'il en ſoit l'Auteur. Enfin ni Euſebe ni ſaint Jérôme ne parlent de cet ouvrage parmi ceux de Philon. Sérarius (*g*) a prétendu que c'étoit l'ouvrage de Judas l'Eſſénien, connu dans Joſeph par ſes prédictions. Il prétend que c'eſt ce

---

(*a*) *Vide Grot. ad* 2. *Macc. Præfat. & Comment. ad* XII. 1. 19. 21. 22. 23. 26. XIV. 22. *Vide & Huet. demonſtrat. Evang. propoſ.* 4. = (*b*) 2. *Macc.* II. 25. *& ſeqq.* = (*c*) 2. *Macc.* 1. 1. *& ſeqq. ad* ℣. 10. *excluſivè.* = (*d*) 2. *Macc.* 1. ℣. 10. *ad* ℣. 19. *cap.* 11. *incluſivè.* = (*e*) *Honor. Auguſtod. de Scriptor. Eccl. in Philone.* = (*f*) Εἰς Μακκαβαίους, ἢ περὶ αὐτοκράτορος λογισμοῦ. = (*g*) *Serar. Prolog.* 2. *in Macc. & in cap.* 1. *& 2. lib.* 2. *Macc. Vide & Rupert. de victoria verbi.*

Judas, dont il eſt parlé au ſecond Chapitre en ces termes : (*a*) *Judas a recueilli tout ce qui avoit été diſſipé pendant la guerre qui nous eſt arrivée, & tout cela eſt entre nos mains.* Il y a beaucoup plus d'apparence que ces paroles regardent Judas Maccabée ; mais il eſt certain qu'elles ne prouvent pas, ni que Judas l'Eſſénien ait écrit cette hiſtoire, ni que Judas Maccabée en ſoit l'Auteur. Léon Allatius (*b*) a conjecturé que le grand-Prêtre Simon Maccabée l'avoit écrit ; mais ſes conjectures n'ont aucun fondement certain.

Quelques-uns (*c*) ont cru que tout ce Livre n'étoit qu'une lettre écrite par le Sénat de Jéruſalem aux Juifs d'Egypte, & Monſieur Cotelier cite un ancien précis de ce Livre, où il eſt dit qu'il a la forme d'une lettre ; mais il eſt aiſé de diſtinguer ce qui fut écrit par le Sénat de Jéruſalem, d'avec ce qui eſt de l'Hiſtorien. Celui-ci ſe fait aſſez diſtinguer par ſa Préface, & par toute la ſuite de ſa narration.

II. Preuves de la Canonicité de ces deux Livres.

Ceux qui ſe ſont ſéparés de l'Egliſe Romaine, conteſtent aux Livres des Maccabées, la qualité de Canoniques. Ils montrent que quelques anciens Auteurs Eccléſiaſtiques les ont rangés parmi les apocryphes ; & ils prétendent que comme l'Egliſe ne peut pas faire qu'un Auteur inſpiré ne le ſoit pas, auſſi ne peut-elle pas donner l'inſpiration à ceux qui dès le commencement n'ont point eu cet avantage : en un mot, que ſa déclaration ne faiſant rien au fond de la choſe, mais ſuppoſant la vérité de ce qu'elle décide, ou de ce qu'elle déclare, ſes déciſions poſtérieures ne peuvent donner à un Ouvrage, une autorité divine qu'il n'avoit pas auparavant.

Ce dernier principe eſt reconnu de tous les Théologiens ; il ne s'agit que de diſtinguer l'équivoque de ces paroles, que les anciens Auteurs Eccléſiaſtiques ont rangé les Maccabées parmi les Livres apocryphes. On avoue que ſi l'antiquité s'étoit expliquée d'une maniere uniforme & conſtante ſur ce ſujet ; ſi les premieres, les plus grandes, & les plus nombreuſes Egliſes avoient déclaré dans leurs aſſemblées, que ces Livres n'étoient point canoniques, on ne pourroit aujourd'hui les donner pour tels. On doit ſuivre dans ces matieres, dit ſaint Auguſtin, (*d*) l'autorité du plus grand nombre d'Egliſes, ou des Egliſes Apoſtoliques, & de celles qui ont reçu des lettres des Apôtres. Les Ecritures qui ſont reçues de toutes les Egliſes Catholiques, doivent être préférées à celles qui ſont

---

(*a*) 2. *Macc.* II. 14. = (*b*) *Allat. de Simonib. p.* 200. = (*c*) *Vide Raban. Genebrard. Chronolog. Medina, l.* 6. *de fide, c.* 13. *Cotel. not. ad Can. Apoſt. p.* 338. ἡ δευτέρα δὲ βίβλος ἐν τέλει ἐπιστολῆς ἔχει. = (*d*) *Aug. de Doctr. Chriſt. l.* 2. *c.* 8. *In Canonicis ſcripturis Eccleſiarum Catholicarum quamplurium auctoritatem ſequatur ; inter quas ſanè illæ ſunt, quæ apoſtolicas ſedes tenere, & epiſtolas habere meruerunt. Tenebit igitur hunc modum in ſcripturis Canonicis, ut eas quæ ab omnibus accipiuntur Eccleſiis catholicis præponat eis quas quædam non accipiunt ; in eis verò quæ non accipiuntur ab omnibus, præponat eas quas plures gravioreſque recipiunt, eis quas pauciores, minoriſque auctoritatis Eccleſiæ tenent.*

rejettées par quelques-unes ; & parmi ces dernieres, on doit préférer celles qui ſont reçues par le plus grand nombre & par les plus conſidérables, à celles qui n'ont pas ce privilege. Or quoique les Livres des Maccabées ne ſoient pas mis dans le Catalogue des Livres Canoniques, par Méliton, par le Concile de Laodicée, par ſaint Athanaſe dans la Synopſe publiée ſous ſon nom, par ſaint Cyrille de Jéruſalem, par ſaint Hilaire, par ſaint Grégoire de Nazianze, par ſaint Grégoire le Grand, (*a*) par ſaint Jean de Damas, (*b*) on peut leur oppoſer un bien plus grand nombre d'Auteurs anciens, & quelques Conciles, qui les ont reconnus pour Canoniques. L'Auteur de l'Epître aux Hébreux, (*c*) fait une alluſion viſible au ſupplice du ſaint vieillard Eléazar, lorſque parlant des Martyrs de l'ancien Teſtament, qui ont ſignalé leur zele dans la défenſe de la foi, il dit qu'il y en a qui ont ſouffert la peine du *tympanum* ; ſupplice que ſouffrit le ſaint Vieillard dont nous venons de parler. (*d*) L'Auteur des Canons Apoſtoliques, (*e*) Tertullien, (*f*) S. Cyprien, (*g*) Lucifer de Cagliari, (*h*) ſaint Hilaire, (*i*) ſaint Ambroiſe, (*k*) ſaint Auguſtin, (*l*) Caſſiodore, Raban Maur, le Prêtre Bellator, ſaint Iſidore de Séville, & divers autres les ont cités comme Ecritures Canoniques ; le troiſieme Concile de Carthage, (*m*) & enfin celui de Trente, (*n*) les ont reconnus pour Livres inſpirés, & les ont reçus dans leur Canon. Le Pape Gélaſe dans les imprimés, ne marque qu'un Livre des Maccabées Canonique ; mais on aſſure qu'il y a de bons manuſcrits qui en marquent deux.

Nous avons omis exprès les autorités d'Origenes & de ſaint Jérôme, parce qu'elles ne ſont pas tout-à-fait uniformes, & qu'il paroît quelque eſpece de contradiction dans leurs propres ſentiments comparés entr'eux. Origene dans ſa Préface ſur les Pſaumes, exclut les deux Livres des Maccabées du nombre des divines Ecritures ; mais dans le ſecond Livre des Principes, Chapitre I. & dans ſon Commentaire ſur le Chapitre V. de l'Epître aux Romains, il en parle comme d'ouvrages inſpirés, & d'une autorité égale aux autres Livres Canoniques. Saint Jérôme, dans ſa Préface ſur les Livres de Salomon, dit que l'Egliſe lit à la vérité les

---

(*a*) *Greg. Moral. lib.* 19. *c.* 21. *n.* 34. *nov. edit. Vide Præfat. general. p. xj. art.* 16. = (*b*) *Damaſcen. l.* 4. *de fide orthodoxa, c.* 18. Mais le même Pere, dans le diſcours ſur les fideles trépaſſés, cite le ſecond des Maccabées comme Ecriture divine. = (*d*) *Hebr.* XI. 35. Ἄλλοι δὲ ἐτυμπανίσθησαν. = (*d*) 2. *Macc.* VI. 19. Ἀνθαιρέτως ἐπὶ τὸ τύμπανον προῆγε. = (*e*) *Can. Apoſtol.* 84. *ſeu* 85. = (*f*) *Tertul. adverſ. Jud. c.* 4. = (*g*) *Cyprian. lib. de exhort. ad martyr. c.* 11. *& lib.* 3. *Teſtimon. ad Quirin. c.* 15. *& ep.* 55. *ad Cornel. Pap.* = (*h*) *Lucifer. Calarit. lib. de non parcendo in Deum delinquentibus.* = (*i*) *Hilar. in Pſalm.* 134. *& lib. contra Conſtantium Imper.* = (*k*) *Ambroſ. l.* 2. *de Jacob & vita beata, c.* 10. 11. 12. *& lib.* 1. *de offic. c.* 40. 41. *& lib.* 2. *c.* 29. = (*l*) *Aug. lib. de cura gerenda pro mortuis, c.* 1. *& lib.* 2. *de Doctr. Chriſt. & lib.* 18. *de Civit. c.* 36. *& lib.* 1. *contra Gaudent. Donatiſt. c.* 31. = (*m*) *Concil. Carthag.* 3. *Can.* 47. = (*n*) *Innocent. I. ad Exuper.*

volumes des Maccabées, mais qu'elle ne les reçoit point parmi les Ouvrages Canoniques : *Machabæorum libros legit quidem Eccleſia, ſed eos inter canonicas ſcripturas non recipit.* Mais ailleurs le même Pere cite ces Ouvrages comme Ecriture divine.

Enfin on doit faire attention que la plupart des Peres qui ont exclu ces Livres du Canon, n'ont parlé que dans le ſentiment des Juifs, qui ne les y reçoivent pas encore aujourd'hui : d'autres ont été aſſez peu exacts, & aſſez peu conſtants dans ce qu'ils en ont dit ; les uns ayant cité comme divins, les mêmes Ouvrages qu'ils excluoient du Canon, comme nous venons de le voir de ſaint Jérôme & d'Origenes ; les autres ayant admis dans le Canon, des Ouvrages qui en ſont exclus depuis très-long-temps d'un conſentement unanime de toute l'Egliſe, comme ſaint Jean de Damas y reçoit les Canons des Apôtres, compoſés par ſaint Clément. Quelques-uns ont omis dans leurs Catalogues des Livres reconnus ſans contradiction, & des Juifs & des Chrétiens, comme le Livre d'*Eſther*, qui eſt omis par Méliton, par ſaint Athanaſe, ou par l'Auteur de la Synopſe, par ſaint Grégoire de Nazianze, par Léontius & par Nicéphore de Conſtantinople.

On ne peut donc pas raiſonnablement conteſter à ces deux Livres leur qualité de Canonique, ſur ces diverſités de ſentiments, puiſque le poids des preuves & des autorités qui la leur aſſurent, eſt, ſans doute, plus grand que celui des raiſons contraires.

III. Analyſe du I. Livre.

Le I. Livre qui contient l'hiſtoire des Juifs depuis le commencement du regne d'Antiochus-Epiphanes juſqu'à la mort du Pontife Simon, remonte d'abord juſqu'à Alexandre le Grand. Ce Monarque puiſſant, fondateur de l'Empire des Grecs, défait Darius roi des Perſes & des Medes, (Chap. I.) & porte ſes conquêtes juſqu'aux extrêmités du monde. (*a*) Il tombe malade, laiſſe à ſes principaux officiers le gouvernement des provinces qu'il leur avoit confiées, & meurt. Pluſieurs royaumes ſe forment dans les provinces de ſon Empire, & entr'autres celui de Syrie, à la tête duquel paroît enfin Antiochus-Epiphanes. Alors des Juifs ambitieux & impies font alliance avec les Gentils ; ils embraſſent leurs coutumes & abandonnent la loi du Seigneur. Antiochus s'empare de l'Egypte, ravage la Judée, pille le Temple de Jéruſalem, & s'en retourne en Syrie chargé de dépouilles. Il envoie à Jéruſalem Apollonius Surintendant des tributs, avec une nombreuſe ſuite. Cet Officier porte la déſolation dans cette ville : il la remplit de carnage, en enleve les richeſſes, en détruit les maiſons, en renverſe les murailles, en emmene les habitants, & y met une garniſon qui y cauſe toutes ſortes de maux. Antiochus fait publier un Edit, par lequel il déclare qu'il ne veut plus ſouffrir qu'une ſeule Religion dans tout ſon

(*a*) Cette Analyſe eſt formée de la ſimple réunion des Sommaires du P. de Carrieres.

royaume. Pluſieurs des Iſraélites s'y ſoumettent, & embraſſent le culte des idoles. Il fait placer l'Idole de Jupiter ſur l'Autel du Seigneur. Il fait dreſſer des Autels dans toutes les villes de Juda, & emploie les derniers ſupplices pour contraindre les Juifs de ſacrifier aux idoles. Mathathias, touché des maux de ſon peuple, & de la profanation des choſes ſaintes, (Chap. II.) ſort de Jéruſalem avec ſa famille, & ſe retire ſur la montagne de Modin. Il refuſe de ſacrifier aux idoles, & rejette toutes les offres qu'on lui fait pour l'engager à commettre cette impiété. Il tue ſur l'autel profane un Juif qui s'étoit avancé pour y ſacrifier. Il tue auſſi l'Officier d'Antiochus qui l'y contraignoit, & ſe retire dans les montagnes avec les ſiens, abandonnant tout ce qu'ils avoient dans la ville. Pluſieurs Juifs attachés à la loi de Dieu, ſe retirent auſſi dans le déſert. L'armée d'Antiochus vient les y attaquer un jour de Sabbat. Ils ſe laiſſent tuer ſans ſe défendre, de peur de violer le repos ſacré de ce jour. Mathathias & ſes gens n'approuvent pas cette conduite, & prennent la réſolution de ſe défendre le jour du Sabbat même, s'ils ſont attaqués. Tous ceux qui avoient du zele pour la loi ſe joignent à Mathathias : ils forment un corps d'armée, & vont partout détruire le culte des idoles & rétablir celui du Seigneur. Mathathias ſentant ſa mort approcher, exhorte ſes enfants à être de vrais zélateurs de la loi du Seigneur. Il leur repréſente la piété de leurs ancêtres, & la foibleſſe de leurs ennemis. Il leur ordonne de ſuivre les conſeils de Simon leur frere, & d'obéir aux ordres de Judas Maccabée qu'il établit leur Général d'armée.

Judas ſuccede à ſon pere en la charge de Chef du peuple d'Iſraël. (Chap. III.) Il défait & tue dans un grand combat Apollonius qui commandoit pour Antiochus dans la Samarie. Séron Général de l'armée de Syrie, eſpérant d'acquérir de la gloire par la défaite de Judas, vient l'attaquer avec une puiſſante armée. Judas marche au devant de lui, plein de confiance dans la juſtice de ſa cauſe & dans la puiſſance de Dieu. Il défait l'armée ennemie, & acquiert une grande réputation. Antiochus irrité de la défaite de ſes deux armées, en leve une troiſieme, la paye pour un an, & s'en va en Perſe. Il laiſſe à Lyſias le gouvernement de ſon royaume, & le ſoin de l'éducation de ſon fils, avec ordre de détruire entiérement la Judée, & d'exterminer tous les Juifs. Lyſias y envoie trois Généraux avec quarante mille hommes de pied & ſept mille chevaux. Judas & les ſiens ont recours au jeûne, à la priere, & à d'autres exercices de religion, pour ſe diſpoſer à combattre les ennemis. Gorgias, l'un des trois Généraux, tâche de ſurprendre Judas pendant la nuit avec un détachement de l'armée du Roi. (Chap. IV.) Judas en eſt averti, & marche lui-même pour attaquer le camp des ennemis. Il les charge, les défait & les met en fuite. Revenu de la pourſuite des ennemis, il empêche ſes gens de ſe jetter ſur le butin, juſqu'à ce qu'ils aient défait le détachement commandé par Gorgias.

Ce Général s'apperçoit de la défaite de l'armée ; & ſaiſi de frayeur, il prend la fuite avec toute ſa troupe. Judas pille alors le camp des ennemis, & chante les louanges du Seigneur. Lyſias leve une nouvelle armée plus nombreuſe & plus forte que la précédente, & ſe met lui-même à la tête. Judas invoque le ſecours du Seigneur, taille en pieces cinq mille hommes de l'armée ennemie, & met le reſte en fuite. Lyſias retourne à Antioche pour y lever de nouvelles troupes, & revenir en Judée. Judas profitant du repos que lui donnoit l'abſence de Lyſias & la défaite de ſon armée, va à Jéruſalem, purifie les lieux ſaints, y rétablit le culte du Seigneur, & fortifie la montagne de Sion.

Les nations voiſines de la Judée irritées de ce qu'on y avoit rétabli le culte du Seigneur, (Chap. V.) prennent la réſolution d'exterminer tous les Juifs, & en tuent quelques-uns. Judas défait les Iduméens & les Ammonites, prend la ville de Gazer au delà du Jourdain, & revient en Judée. Il marche au ſecours des Juifs opprimés dans le pays de Galaad, & envoie ſon frere Simon au ſecours de ceux de Galilée qui étoient dans la même oppreſſion. Il laiſſe Joſeph & Azarias pour garder la Judée, & leur défend de rien entreprendre contre les ennemis. Simon défait les ennemis dans la Galilée, enleve leurs dépouilles, délivre les Juifs opprimés & les emmene dans la Judée. Judas & Jonathas ſon frere apprennent l'état déplorable où ſont réduits les Juifs dans le pays de Galaad. Ils marchent contre leurs ennemis, les défont & brûlent leurs villes. Timothée Général des ennemis aſſemble une nouvelle armée, & ſe prépare à attaquer Judas. Judas le prévient, jette la terreur parmi ſes troupes, les défait entiérement, & brûle la ville & le temple de Carnaïm, où les fuyards s'étoient retirés. Il emmene dans la Judée tous les Iſraélites qui étoient au pays de Galaad. Il prend, pille & détruit la ville d'Ephron qui lui avoit refuſé le paſſage. Il arrive à Jéruſalem, & y offre des ſacrifices en actions de graces. Joſeph & Azarias apprennent les heureux exploits de Judas & de Simon ſon frere. Ils veulent auſſi rendre leur nom célebre ſur la terre. Ils marchent contre Jamnia. Mais au lieu de ſignaler leur courage, ils ſont défaits par Gorgias, & s'enfuient après avoir perdu environ deux mille hommes. Les troupes de Judas ſont honorées de tous les peuples. Il les mene contre les Iduméens qui étoient vers le midi de la Judée, & à qui il prend Chébron. Il marche contre les Philiſtins, renverſe leurs autels, brûle leurs idoles, enleve le butin qu'il trouve dans leurs villes, & revient en Judée. Antiochus ayant appris qu'Elymaïde ville de Perſe étoit remplie de richeſſes, (Chap. VI.) entreprend de s'en rendre maître : il eſt repouſſé par les habitants. Il apprend en même temps le mauvais ſuccès de la guerre que ſes Généraux faiſoient en Judée. Il en eſt outré de douleur ; il tombe malade, & meurt. Son fils Antiochus-Eupator lui ſuccede. Les étrangers qui étoient dans la fortereſſe de Jéruſalem, incommodent fort les Juifs.

Judas

Judas les aſſiege ; quelques-uns en ſortent, & vont avec des impies qui ſe joignent à eux, implorer le ſecours d'Eupator. Ce Prince irrité marche en Judée avec une armée formidable. Judas s'avance au devant de lui avec le peu de troupes qu'il commandoit, & lui tue ſix cents hommes. Eléazar frere de Judas expoſe ſa vie pour le ſalut de ſon peuple : il eſt écraſé ſous un éléphant après l'avoir percé. Les Juifs ne pouvant ſoutenir les efforts des ennemis, ſe retirent à Jéruſalem. Eupator les y ſuit. Il reçoit à compoſition la ville de Bethſura, & y met garniſon. Il attaque les lieux ſaints. Les Juifs les défendent pendant pluſieurs jours. Pluſieurs d'entr'eux ſe retirent faute de vivres. Lyſias apprend que Philippe nommé tuteur du jeune Prince, veut ſe rendre maître du gouvernement du royaume. Il conſeille au jeune Prince de faire la paix avec les Juifs. Eupator y conſent, & elle eſt conclue.

Démétrius fils de Séleucus Philopator, qui étoit reſté en ôtage à Rome, en étant ſorti, vient en Syrie, (Chap. VII.) & recouvre le royaume qu'Antiochus-Epiphanes ſon oncle avoit uſurpé ſur lui. Il fait mourir Eupator & Lyſias, envoie en Judée Bacchides, & établit grand-Prêtre l'impie Alcime. Bacchides & Alcime tâchent en vain de ſurprendre Judas. Ils tuent ſoixante Docteurs de la Loi qui s'étoient fiés à leur parole, & à qui ils avoient juré de ne faire aucun mal. Bacchides fait mourir pluſieurs Juifs, laiſſe le gouvernement de la province à Alcime, & va retrouver le roi. Alcime travaille à s'affermir dans la principauté du ſacerdoce. Les Juifs méchants & impies ſe joignent à lui, & font plus de mal à leurs freres que n'en avoient fait les Gentils. Judas s'oppoſe à ces déſordres ; & Alcime le voyant plus fort que lui, va l'accuſer auprès du roi, qui envoie Nicanor avec une armée contre Judas : mais cette armée eſt défaite, & contrainte de s'enfuir. Nicanor monte ſur le mont de Sion. Il mépriſe les Prêtres, & les ſacrifices qu'ils offroient pour le roi. Il menace de brûler le Temple, & ſe retire plein de fureur. Les Prêtres ont recours à Dieu, & Judas remporte une entiere victoire : Nicanor eſt tué le premier. Ses troupes le voyant tué, jettent leurs armes, & prennent la fuite. Celles de Judas les pourſuivent. Les peuples de la Judée les chargent de tous côtés, & les tuent tous. Ils s'enrichiſſent de leurs dépouilles, & font de ce jour une fête ſolemnelle. Le nom des Romains vient à la connoiſſance de Judas. (Chap. VIII.) Il eſt informé de la grandeur de leur puiſſance, de la valeur de leurs troupes, de la ſageſſe de leur gouvernement, & de la protection qu'ils donnent à leurs alliés. Il envoie des ambaſſadeurs à Rome pour faire alliance avec eux. Ici ſe trouvent rapportées la formule & les conditions de cette alliance.

Démétrius renvoie Bacchides & Alcime dans la Judée avec ſes meilleures troupes. (Chap. IX.) Judas ne laiſſe pas de les combattre avec huit cents hommes, & eſt tué dans le combat. Ses freres l'enterrent avec honneur. Tout Iſraël le pleure pendant pluſieurs jours. Les méchants profitent de ſa mort pour ſe rendre maîtres du pays : en même temps ſur-

vient une grande famine. Les amis de Judas choiſiſſent Jonathas ſon frere pour les commander à ſa place. Bacchides cherche le moyen de tuer Jonathas, qui s'enfuit dans le déſert. Bacchides vient l'y chercher avec toute ſon armée. Jonathas envoie Jean ſon frere emprunter l'équipage de guerre des Nabuthéens. Jean eſt tué par les fils de Jambri. Jonathas venge ſa mort, & ſe retire vers le Jourdain. Bacchides vient l'attaquer avec une puiſſante armée. Jonathas lui tue mille hommes, & paſſe le Jourdain en ſa préſence. Bacchides retourne à Jéruſalem, & bâtit pluſieurs fortereſſes dans la Judée. Alcime commence de faire abattre les murailles du Temple. Il eſt frappé de Dieu, & meurt dans d'extrêmes douleurs. Bacchides s'en retourne vers le roi ſon maître; & la Judée demeure en paix. Bacchides, à la ſollicitation des mauvais Juifs, revient en Judée avec une puiſſante armée pour ſurprendre Jonathas. Ce chef du peuple de Dieu ſe retire dans une ville du déſert qu'il fortifie. Bacchides aſſiege cette place. Simon la défend, brûle les machines de Bacchides, défait ſon armée, & l'oblige de ſe retirer. Bacchides irrité fait mourir les hommes d'iniquité qui l'avoient rappellé en Judée. Il fait la paix avec Jonathas, lui rend les priſonniers, ſe retire pour toujours dans ſon pays, & laiſſe la Judée en paix. Alexandre qui ſe diſoit fils d'Antiochus-Epiphanes, s'empare de Ptolémaïde. (Chap. X.) Démétrius leve une puiſſante armée pour le combattre. Il s'efforce d'attirer Jonathas dans ſon parti. Il lui donne le pouvoir de lever une armée, & lui remet toutes les places qu'il avoit dans la Judée. Alexandre tâche auſſi de gagner l'amitié de Jonathas. Il lui écrit une lettre obligeante, lui confirme la ſouveraine ſacrificature, & lui fait de riches préſents. Jonathas entre dans l'exercice de la ſacrificature. Il leve une puiſſante armée, & fait faire quantité d'armes. Démétrius lui écrit une grande lettre pleine de promeſſes magnifiques pour lui & pour toute ſa nation. Jonathas & ſon peuple ne croient point ſinceres les propoſitions de Démétrius. Ils les rejettent, & embraſſent le parti d'Alexandre. Celui-ci leve une grande armée, marche contre Démétrius, le combat, le défait, & le tue. Il envoie des ambaſſadeurs à Ptolémée-Philométor pour lui demander ſon amitié & ſa fille. Ptolémée lui accorde ſa demande. Ils viennent à Ptolémaïde où les nôces ſe célebrent avec une grande magnificence. Jonathas, à la priere d'Alexandre, vient ſaluer les deux rois à Ptolémaïde. Il y paroît avec beaucoup d'éclat, & leur fait de riches préſents. Il y eſt accuſé par ſes ennemis. Alexandre refuſe de les écouter, & les couvre de confuſion par les honneurs dont il comble Jonathas. Démétrius fils du précédent part de l'iſle de Crete où ſon pere l'avoit mis en ſûreté pendant la guerre, & vient en Cilicie. Il fait Apollonius Général de ſon armée, & l'envoie contre les Juifs qui demeuroient fermes dans le parti d'Alexandre. Jonathas vivement touché des inſultes d'Apollonius, choiſit dix mille hommes, & marche contre lui; lui donne bataille, défait ſon armée, la met en fuite; brûle Azot & le

temple de Dagon, avec tous ceux qui s'y étoient retirés, & revient à Jéruſalem comblé d'honneurs, & chargé de butin.

Ptolémée feignant de vouloir ſecourir Alexandre ſon gendre, leve une grande armée, & s'empare de ſon royaume. (Chap. XI.) Jonathas le vient voir à Joppé, & en eſt très-bien reçu. Ptolémée ôte ſa fille à Alexandre, & la donne à Démétrius. Alexandre marche contre lui, & perd la bataille. Il ſe retire auprès de Zabdiel Prince des Arabes, qui lui fait couper la tête, & l'envoie à Ptolémée. Ptolémée meurt. Démétrius fait paſſer au fil de l'épée les gens que le roi d'Egypte avoit mis en garniſon dans les places de Syrie. Il rentre en poſſeſſion de ce royaume. Jonathas aſſiege la fortereſſe de Jéruſalem. Démétrius le fait venir à Ptolémaïde pour conférer avec lui, & le comble d'honneurs malgré les calomnies de ſes ennemis. Il accorde pluſieurs immunités & de grands privileges aux Juifs, en conſidération & à la priere de Jonathas. Il congédie ſon armée, & ne garde que les troupes étrangeres. Cette conduite lui attire la haine des ſoldats, & donne lieu à Tryphon de vouloir élever ſur le trône Antiochus fils d'Alexandre, qui étoit auprès d'Elmalchuel roi des Arabes. Jonathas envoie prier Démétrius de retirer les garniſons qu'il avoit dans les places de Judée. Démétrius promet de le faire, & de le combler de biens. Il lui demande du ſecours contre ſon peuple qui s'étoit révolté contre lui. Jonathas lui envoie trois mille Juifs qui tuent cent mille rebelles, délivrent le roi, & lui ſoumettent la ville d'Antioche. Démétrius, au lieu de combler de biens Jonathas, comme il le lui avoit promis, lui fait tout le mal qu'il peut. Tryphon amene le jeune Antiochus, & le fait reconnoître pour roi. Ce jeune Prince combat Démétrius, & le met en fuite. Il écrit à Jonathas, lui confirme la ſouveraine ſacrificature, lui fait de riches préſents, & donne à ſon frere Simon le gouvernement de la Phénicie & de la Paleſtine. Jonathas, pour reconnoître les bienfaits d'Antiochus, va lui ſoumettre les villes d'au delà du Jourdain, qui tenoient encore le parti de Démétrius. Il laiſſe à ſon frere Simon le ſoin d'achever les conquêtes qu'il avoit commencées; & il revient au ſecours de la Galilée que les Généraux de Démétrius avoient attaquée. Il marche contre les ennemis. Il eſt abandonné des ſiens. Il a recours au Seigneur. Il attaque lui troiſieme toutes les troupes de Démétrius. Il les met en fuite; & ſon exemple ayant ranimé ſes gens, ils pourſuivent les ennemis juſques dans leur camp. Jonathas renouvelle l'alliance avec les Romains & avec les Lacédémoniens: (Ch. XII.) ce qui eſt dit ici de la parenté des Juifs & des Lacédémoniens, ſera le ſujet d'une Diſſertation. Jonathas marche au devant de l'armée de Démétrius qui veut le ſurprendre. Sa préſence met la terreur dans leur camp; ils prennent la fuite. Ils les pourſuit ſans pouvoir les atteindre. Il tourne ſes armes contre les Arabes & les Syriens; & ſon frere Simon étend ſes conquêtes juſqu'à Joppé. Jonathas releve les murs de Jéruſalem, & bâtit des fortereſſes dans la Judée. Il ſe laiſſe

Diſſertation ſur la parenté des Juifs & des Lacédémoniens.

ſurprendre par les artifices de Tryphon. Il va avec lui à Ptolemaïde, où Tryphon le fait arrêter, & tue tous ceux qui étoient avec lui. Tryphon envoie des troupes contre celles que Jonathas avoit congédiées. Ces derniers témoignent tant de courage & de fermeté que celles de Tryphon n'oſent les attaquer. La priſe de Jonathas met tout Iſraël en deuil, & releve le courage de leurs ennemis.

Simon va à Jéruſalem, (Chap. XIII.) aſſemble le peuple, lui découvre la diſpoſition où il eſt de ſacrifier ſa vie, comme ont fait ſes freres, pour le ſalut de ſa patrie. Il eſt reconnu Chef de la nation, & tous promettent de lui obéir. Il aſſemble les gens de guerre, rebâtit les murs de Jéruſalem, reprend Joppé, & s'oppoſe aux entrepriſes de Tryphon, qui après avoir tiré de lui de l'argent & les deux enfants de Jonathas, ſous prétexte de délivrer celui-ci, fait tuer le pere avec ſes deux enfants. Simon recueille les os de Jonathas, & les enſévelit avec honneur. Il bâtit un tombeau magnifique pour ſon pere & ſes freres. Tryphon tue le jeune Antiochus, & s'empare de ſon royaume. Simon après avoir réparé les places de Judée, envoie offrir à Démétrius de ſe déclarer pour lui contre Tryphon. Démétrius accepte ſes offres, & décharge la Judée de tout impôt. Les Juifs ſont délivrés du joug des Gentils, & ſe font de cet événement une époque nouvelle. Simon aſſiege & prend Gaza. Il en chaſſe tous les habitants, & y entre en chantant des hymnes au Seigneur. Les Syriens enfermés dans la fortereſſe de Jéruſalem preſſés de la faim, lui remettent la place. Il y entre en chantant les louanges de Dieu. Il ordonne qu'on en célébrera tous les ans la mémoire par une fête ſolemnelle. Il établit ſon fils Jean Hyrcan Général de toutes les troupes d'Iſraël. Démétrius aſſemble une armée, & marche contre les Parthes. (Chap. XIV.) Il eſt défait, & pris. Les Juifs jouiſſent d'une tranquillité parfaite ſous le gouvernement de Simon. Les Romains & les Lacédémoniens s'affligent de la mort de Jonathas. Ils renouvellent alliance avec Simon, & lui écrivent des lettres très-obligeantes. Simon envoie des ambaſſadeurs à Rome avec de riches préſents. Il reçoit des Juifs la ſouveraine autorité ſur eux en reconnoiſſance des grands ſervices qu'il avoit rendus à la nation. Ici ſe trouve le dénombrement de ſes belles actions.

Antiochus autre fils de l'ancien Démétrius, prenant le titre de roi de Syrie à la place de ſon frere, (Chap. XV.) écrit à Simon des lettres très-favorables, lui confirme tous les dons que ſes prédéceſſeurs lui ont faits, & promet de le combler d'honneur & de gloire. Antiochus entre dans le pays de ſes peres. Tryphon eſt abandonné de ſes troupes qui ſe joignent à celles d'Antiochus. Celui-ci pourſuit Tryphon, & l'aſſiege dans Dora. Les Romains écrivent en faveur des Juifs aux rois & aux peuples qui étoient leurs voiſins. Antiochus ſerre de près Dora, & y tient Tryphon enfermé. Il refuſe le ſecours & les préſents de Simon, & lui fait faire de très-juſtes propoſitions. Simon y répond avec beau-

coup de modération. Tryphon ſe ſauve de Dora. Antiochus le pourſuit, après avoir donné ordre à Cendébée de marcher contre les Juifs avec ſon armée. Simon envoie ſes deux fils Judas & Jean contre Cendébée, (Chap. XVI.) qui venoit les attaquer avec l'armée d'Antiochus. Cette armée eſt défaite, & miſe en fuite. Ptolémée gendre de Simon, le fait tuer avec deux de ſes enfants, Mathathias & Judas, afin de ſe rendre maître de tout le pays. Ptolémée demande du ſecours au roi Antiochus, & promet de lui livrer le pays. Il envoie des gens pour tuer Jean Hyrcan, & pour ſe rendre maître de Jéruſalem. Ils ſont découverts, & Jean les fait mourir. Ici finit le I. Livre des Maccabées.

IV. Analyſe du II. Livre.

Le II. Livre commence par la lettre des Juifs de Judée aux Juifs d'Egypte, (Chap. I.) pour leur recommander de célébrer avec eux la fête de la nouvelle dédicace du Temple, établie par Judas Maccabée. D. Calmet penſe que cette lettre eſt de l'année 169 de l'Ere des Séleucides, dont la date ſe trouve marquée au ℣. 7. Le P. de Carrieres penſe qu'elle eſt de l'an 188, dont la date eſt marquée au ℣. 10. Enſuite ſe trouve une ſeconde lettre qui commence au ℣. 10. & à laquelle D. Calmet rapporte la date de l'an 188. Le P. de Carrieres la croit au contraire antérieure à la précédente; il penſe qu'elle fut écrite en 148, c'eſt-à-dire, après la purification & la dédicace du Temple par Judas Maccabée, & lorſqu'on eut appris par de bruits encore incertains les premieres nouvelles de la mort d'Antiochus-Epiphanes. Car il ſuppoſe que cet Antiochus eſt celui dont la mort eſt marquée dans cette lettre; & parce que ce qui en eſt dit dans cette lettre, eſt fort différent de ce qui en eſt rapporté dans la ſuite de ce même Livre & dans le Livre I. il en conclut que cette lettre a été écrite avant que le fait eût été pleinement éclairci: il obſerve, (*a*) que ſuivant ce ſyſtême qui lui paroît le plus naturel, on explique ſans peine les difficultés que les noms de Judas, & d'Ariſtobule précepteur du roi d'Egypte, employés à la tête de cette lettre, font naître dans les autres ſyſtêmes, où l'on ne peut bien dire, ni quel eſt ce Judas, ni quel eſt cet Ariſtobule, ſi l'on veut concilier la date de l'an 188 avec le temps où ces hommes ont vécu. Cette lettre remplit les vingt-ſept derniers verſets du Chapitre I. & les dix-neuf premiers du Chapitre II. Le P. Houbigant ſuppoſe qu'il y a ici trois lettres dont les deux premieres ſont imparfaites; il commence la ſeconde au ℣. 7. & c'eſt à celle-ci qu'il rapporte la date de l'an 169, qui eſt à la tête de ce verſet. Il ſuppoſe que la date qui ſe trouve au ℣. 10. appartient à la troiſieme lettre, & qu'au lieu de 188, il faudroit lire 148. Cette conjecture paroît aſſez probable: mais comme il n'y a dans ce Chapitre que deux inſcriptions, l'une au ℣. 1. & l'autre au ℣. 10. il paroît aſſez vraiſemblable, qu'il n'y a ici que deux lettres, dont la premiere contient les neuf

(*a*) Préface du P. de Carrieres, à la tête du II. Livre des Maccabées.

premiers verſets, & ſe trouve datée dans le ℣. 7. Quoi qu'il en ſoit, celle qui commence au ℣. 10. eſt adreſſée par les Juifs de Judée à ceux d'Egypte pour les exhorter à célébrer la nouvelle dédicace du Temple, de même qu'ils célébroient la fête du feu ſacré retrouvé par Néhémias : ce qui donne lieu aux Juifs qui écrivent cette lettre, de rappeller les circonſtances de cet ancien événement, & quelques autres particularités arrivées au temps de la tranſmigration des Juifs à Babylone. Ce qui eſt dit ici de l'Arche de l'alliance, cachée alors par Jérémie, donnera lieu à une Diſſertation où on examine ſi elle fut remiſe dans le Temple après la captivité de Babylone, & ſi elle doit un jour reparoître. A la ſuite de ces deux lettres, ſe trouve une eſpece de Préface qui contient les quatorze derniers verſets du Chapitre II.

Diſſertation ſur l'Arche de l'alliance, où l'on examine ſi elle fut remiſe dans le Temple après la captivité de Babylone, & ſi elle doit un jour reparoître.

L'Ouvrage commence au Chapitre III. L'Auteur y rappelle d'abord le bonheur des Juifs ſous le Pontificat d'Onias III. & le reſpect que les Rois étrangers avoient alors pour le lieu Saint : delà il vient à l'entrepriſe d'Héliodore. Simon Préfet du Temple fait ſavoir à Séleucus Philopator roi de Syrie, qu'il y a de très-grands tréſors dans le Temple, & qu'il peut s'en rendre maître. Séleucus envoie Héliodore à Jéruſalem pour les enlever. Héliodore eſt d'abord bien reçu par le grand-Prêtre Onias ; mais ayant déclaré ſon deſſein, toute la ville eſt dans la conſternation. Les Juifs ont recours à la priere & à la pénitence. Pendant que les Prêtres invoquent le ſecours du Seigneur, Héliodore veut entrer dans le tréſor du Temple. Il en eſt chaſſé par des Anges, qui le frappent ſi rudement, qu'il tombe comme mort. Le grand-Prêtre offre un ſacrifice pour lui : Dieu lui rend la ſanté, & lui fait dire par les mêmes Anges qui l'avoient châtié, de remercier le grand-Prêtre à qui il doit la vie, & d'annoncer par-tout la puiſſance de Dieu. Héliodore obéit à cet ordre, & rend témoignage à la vérité. Simon qui avoit attiré Héliodore, oſe accuſer Onias de cette infidélité. (Chap. IV.) Onias va trouver Séleucus pour le prier d'arrêter les violences de Simon. Antiochus-Epiphanes ſuccede à Séleucus ſon frere. Jaſon obtient à prix d'argent la ſouveraine Sacrificature qu'Onias ſon frere exerçoit ſaintement. Il commet toutes ſortes d'impiétés. Il envoie de l'argent à Tyr pour les ſacrifices d'Hercules. Apollonius Officier d'Antiochus eſt envoyé en Egypte par ce Prince. Antiochus vient à Jéruſalem, & y eſt reçu magnifiquement. Ménélaüs enleve la ſouveraine Sacrificature à Jaſon, ayant offert à Antiochus une plus grande ſomme d'argent. Antiochus ôte cette dignité à Ménélaüs faute de payement, & la donne à Lyſimaque. Ceux de Tharſe & de Mallo ſe révoltent contre Antiochus. Ménélaüs dérobe des vaſes ſacrés du Temple. Il en eſt repris par Onias, qui eſt tué par Andronique. Antiochus pleure la mort d'Onias, & la venge ſévérement. Lyſimaque commet des ſacrileges dans le Temple par le conſeil de Ménélaüs, & eſt tué par le peuple. Ménélaüs eſt accuſé devant le Roi par des députés des

Juifs. Il promet une grande ſomme d'argent à Ptolémée favori du Roi, qui engage ce Prince à le déclarer innocent, & à envoyer ſes accuſateurs au ſupplice.

Des prodiges effrayants paroiſſent dans l'air au deſſus de Jéruſalem, durant quarante jours. (Chap. V.) Jaſon ſe rend maître de cette ville, & y fait un grand carnage. Il eſt obligé de s'enfuir, & il meurt miſérablement. Antiochus ſe défie des Juifs, & entre en fureur contre eux. Il prend par force la ville de Jéruſalem, & en fait tuer tous les habitants. Il entre dans le Temple, en profane les vaſes ſacrés, en enleve les richeſſes, & retourne à Antioche. Il s'abandonne à un excès d'orgueil. Il laiſſe des hommes méchants dans la Judée pour en tourmenter le peuple. Il y envoie Apollonius qui y exerce de grandes cruautés. Judas Maccabée ſe retire dans le déſert, & y demeure avec les ſiens. Antiochus force les Juifs d'abandonner les loix de Dieu pour embraſſer le culte des Idoles. Il fait profaner le Temple de Jéruſalem, & le conſacre à Jupiter Olympien. De nouvelles cruautés ſont alors exercées contre les Juifs fideles à la loi du Seigneur. Ici l'Auteur interrompt ſa narration pour faire remarquer le deſſein de Dieu dans la conduite qu'il tenoit alors ſur ſon peuple. Il reprend l'hiſtoire, & expoſe la fidélité & le courage du ſaint vieillard Eléazar, la fauſſe compaſſion de ſes amis, la fermeté de ſa foi, ſon attachement à la religion, la priere qu'il fait en mourant. Il y joint le martyre des ſept freres, (Chap. VII.) & de leur généreuſe mere.

Il revient à Judas Maccabée. (Chap. VIII.) Cet homme plein de zele fortifie ſon parti, & fait des courſes ſur les ennemis. Il invoque le Seigneur, & réuſſit dans toutes ſes entrepriſes. Philippe, gouverneur de Judée, demande du ſecours à Ptolémée, qui commandoit dans la Célé-Syrie. Ptolémée lui envoie Nicanor & Gorgias avec vingt mille hommes de guerre. Nicanor vend par avance les eſclaves qu'il comptoit de faire ſur les Juifs. Judas inſtruit de l'arrivée & des deſſeins de Nicanor, en avertit les Juifs. Ils conjurent le Seigneur, & ſont encouragés par les exhortations de Judas. Celui-ci partage ſon armée en pluſieurs corps, attaque les ennemis, & les force de prendre la fuite. Les Juifs enlevent l'argent de ceux qui étoient venus pour les acheter, & toutes les dépouilles de leurs ennemis. Ils célebrent le Sabbat, & prient le Seigneur de ſe réconcilier avec eux. Ils continuent de remporter de grands avantages ſur leurs ennemis, & particuliérement ſur Timothée & Bacchides. Ils ſe rendent maîtres de pluſieurs places, & font un riche butin. Nicanor s'enfuit à Antioche, & y publie la puiſſance du Dieu des Juifs. Antiochus qui étoit allé en Perſe, entreprend d'y piller un temple: (Chap. IX.) il eſt honteuſement repouſſé. Il revient; & ſur ſa route il reçoit la nouvelle de la défaite de ſes Généraux vaincus par les Juifs. Il jure d'enſévelir tous les Juifs ſous les ruines de Jéruſalem, & hâte ſon voyage pour exécuter promptement ce deſſein. Dieu le frappe

d'une plaie horrible & cruelle ; & le force de publier ſa puiſſance ; de confeſſer ſa propre foibleſſe, & de reconnoître que l'homme ne doit pas s'égaler à Dieu. Antiochus prie le Seigneur ; mais ſa priere n'eſt point reçue. Il promet de réparer tous les maux qu'il avoit faits aux Juifs, de rendre au temple toutes les richeſſes qu'il en avoit enlevées, de ſe faire Juif, & de publier par-tout la grandeur du Seigneur. Il écrit aux Juifs, & leur recommande ſon fils Antiochus, après l'avoir déſigné pour ſon héritier. Il meurt. Philippe ſon frere de lait tranſporte ſon corps à Antioche, & ſe retire en Egypte.

Avant la mort même d'Antiochus, Judas reprend le Temple, (Ch. X.) le purifie, & y rétablit le culte du Seigneur. Il célebre pendant huit jours cette fête, & ordonne qu'elle ſera célébrée tous les ans à perpétuité. Antiochus-Eupator ſuccede à Epiphanes ſon pere, & donne la conduite de ſon royaume à Lyſias. Ptolémée gouverneur de Célé-Syrie meurt. Gorgias fait des courſes ſur les Juifs. Judas remporte pluſieurs victoires ſur les Iduméens. Timothée vient en Judée avec une nouvelle armée pour s'en rendre maître. Les Juifs marchent au devant de lui, après avoir invoqué le Seigneur, qui combat pour eux, & leur fait remporter une entiere victoire. Timothée prend la fuite. Il s'enferme dans la fortereſſe de Gazara. Il y inſulte aux Juifs qui s'emparent de la fortereſſe, y mettent le feu, le tuent avec ſon frere, & rendent graces au Seigneur par des hymnes & des cantiques. Lyſias aſſemble une nouvelle armée de plus de cent mille hommes, (Chap. XI.) & marche contre les Juifs. Ils invoquent le Seigneur, qui leur donne des marques ſenſibles de ſa protection, & leur fait remporter une entiere victoire. Lyſias reconnoiſſant la puiſſance du Dieu des Juifs, leur demande la paix : Judas l'accorde, & fait alliance avec Eupator. Lyſias adreſſe à cette occaſion une lettre aux Juifs. Eupator en écrit deux autres, la premiere à Lyſias, & la ſeconde aux Juifs, qui en reçurent auſſi une des ambaſſadeurs Romains qui alloient à Antioche. Ces quatre lettres ſont ici rapportées.

Lyſias s'en retourne vers le roi, & laiſſe les Juifs en paix. (Ch. XII.) Ils ſont perſécutés par les gouverneurs des pays voiſins de la Judée. Les habitants de Joppé font périr deux cents Juifs par une noire trahiſon. Judas venge ce crime avec ſévérité. Il punit de même ceux de Jamnia. Il marche contre Timothée. Il eſt attaqué par les Arabes, les défait, & leur accorde la paix. Il prend la ville de Caſphin, & y fait un horrible carnage. Doſithée & Soſipatre qui commandoient avec lui, tuent dix mille hommes des troupes de Timothée. Judas s'avance lui-même contre Timothée. A ſon approche Dieu répand la terreur parmi les ennemis. Ils prennent la fuite, & perdent trente mille hommes. Timothée qui avoit été fait priſonnier, recouvre ſa liberté, en promettant de la rendre à pluſieurs Juifs. Judas retourne à Carnion, & y tue vingt-cinq mille hommes. Il en tue autant à Ephron. il va à Scythopolis, & delà

delà à Jéruſalem, où il célebre la fête de la Pentecôte. Il marche enſuite contre Gorgias, qui a d'abord quelque avantage ſur les Juifs, mais qui eſt enſuite vaincu par la force des prieres de Judas. Celui-ci raſſemble ſes gens à Odolla, s'y purifie, & y célebre le ſabbat. Il vient ſur le champ de bataille pour enſevelir les morts. Il trouve que ceux qui avoient été tués, avoient caché ſous leurs habits des choſes conſacrées aux idoles; ce qui lui donne lieu de regarder leur mort comme une punition de Dieu. Il fait faire une quête, & envoie à Jéruſalem offrir des ſacrifices pour leurs péchés. Eupator marche contre les Juifs avec une puiſſante armée. (Chap. XIII.) Il fait mourir Ménélaüs qui s'étoit joint à lui dans l'eſpérance d'obtenir la ſouveraine autorité ſur ceux de ſa nation. Judas exhorte les Juifs à avoir recours au Seigneur. Ils paſſent trois jours dans les jeûnes, les humiliations & les prieres. Ils marchent enſuite contre Eupator, attaquent ſon camp durant la nuit, y tuent quatre mille hommes, & y jettent le trouble & l'effroi. Eupator aſſiege Bethſura. Il eſt repouſſé, & obligé de lever le ſiege, pour aller s'oppoſer à Philippe qui s'étoit révolté à Antioche. Il ſe réconcilie avec les Juifs, offre des ſacrifices, & fait des dons au Temple.

Démétrius fils de Séleucus vient pour ſe rendre maître de la Syrie. (Chap. XIV.) Alcime qui avoit été dépoſé de la grande Sacrificature, va trouver Démétrius, & l'irrite contre Judas & contre les Juifs. Démétrius envoie Nicanor dans la Judée avec ordre de prendre Judas en vie. Les Juifs, après avoir invoqué le ſecours du Seigneur, marchent contre les ennemis. Nicanor n'oſant hazarder un combat, envoie faire des propoſitions de paix. Elles ſont acceptées, & la paix eſt conclue. Nicanor demeure à Jéruſalem. Il ſe lie d'amitié avec Judas, & l'engage à ſe marier. Alcime jaloux de l'union de Nicanor avec Judas, le décrie dans l'eſprit du roi. Ce Prince ordonne à Nicanor de lui envoyer Judas lié & garrotté. Nicanor cherche l'occaſion d'exécuter ſa commiſſion. Judas s'apperçoit du changement de Nicanor à ſon égard : il ſe retire. Nicanor le pourſuit, & veut obliger les Prêtres à le lui remettre. Il blaſphême contre le Temple du Seigneur. On accuſe auprès de Nicanor Razias, homme vertueux & fort zélé pour les Juifs. Nicanor envoie cinq cents hommes pour l'arrêter. Razias les prévient, & ſe tue. Nicanor veut attaquer les Juifs le jour du ſabbat. (Chap. XV.) Ceux qui ſervoient dans ſon armée, l'exhortent à reſpecter la ſainteté de ce jour. Il répond par un blaſphême plein d'orgueil. Judas met ſa confiance en Dieu, & exhorte ſes gens à ne point craindre les hommes. Il les fait ſouvenir des graces qu'ils ont reçues du Seigneur. Il les arme, non de boucliers & de dards, mais de foi & de piété. Il leur rapporte une viſion qu'il avoit eue; elle les remplit de courage & de confiance. Il implore de nouveau le ſecours du Seigneur, étant prêt de charger les ennemis. Il en tue trente-cinq mille, & met le reſte en fuite. Nicanor eſt trouvé au nombre des morts. Judas lui fait couper la tête & la main

qu'il avoit étendue contre la maiſon du Seigneur. Il fait donner ſa langue à manger aux oiſeaux, & expoſer ſa tête au haut de la citadelle. Les Juifs établiſſent en ce jour une fête ſolemnelle pour célébrer à jamais la mémoire de cette inſigne victoire. Ils demeurent maîtres de la ville ſainte. Et c'eſt là que l'Auteur finit ſon Ouvrage.

Ainſi des quinze Chapitres qui compoſent ce ſecond Livre, les deux premiers ne ſont qu'un Préliminaire. Le troiſieme contient un fait arrivé ſous le regne de Séleucus-Philopator, & antérieur à l'hiſtoire contenue dans le premier Livre. Les douze derniers répondent aux ſept premiers du premier Livre : c'eſt la même hiſtoire rapportée quelquefois avec plus de détail : nous en donnerons une Concorde abrégée à la ſuite de cette Préface. Nous joindrons à cette Concorde les deux Diſſertations que nous avons annoncées.

Concorde des deux Livres Canoniques des Maccabées.

V.

Inſtructions renfermées dans les deux Livres Canoniques.

Non-ſeulement on peut goûter un plaiſir ſingulier dans la lecture des deux Livres Canoniques des Maccabées, où tout eſt merveilleux, & tient même du miracle, (*a*) parce que c'eſt Dieu qui ſuſcite par une vocation extraordinaire ces généreux défenſeurs de ſa loi & de ſon alliance ; c'eſt lui qui les conduit par une aſſiſtance particuliere de ſon Eſprit ; c'eſt lui qui les ſoutient par une protection viſible de ſon bras, & qui combat lui-même en toutes rencontres par eux & pour eux : mais on y trouve auſſi partout de grandes inſtructions pour toutes ſortes d'états, de grands exemples de toutes ſortes de vertus.

Là, nous apprenons à obéir aux puiſſances en tout ce qui eſt juſte & conforme à la loi de Dieu ; mais non pas juſqu'à craindre d'encourir leur diſgrace, quand leurs ordres ſe trouvent contraires à cette divine loi : car c'eſt alors qu'il faut dire, après le pere des Maccabées, ce que le prince des Apôtres a dit depuis : (*b*) *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.*

Ici nous apprenons à perdre tout, plutôt que de nous départir de la foi que nous avons promiſe à Dieu ; à ſouffrir tous les tourments, plutôt que de contrevenir à ſes ordonnances ; à confeſſer ſon nom ſans déguiſement, dût-il nous en coûter la vie, plutôt que de la racheter par une diſſimulation lâche & honteuſe ; bien perſuadés que la ſincérité du culte qu'on ſe flatte de rendre à Dieu dans le ſecret du cœur, ne juſtifiera jamais le culte apparent qu'on fait ſemblant de rendre à Bélial, parce que ces ménagements politiques ne ſont que les fruits d'une (*c*) prudence charnelle, qui donne la mort.

Là, on apprend à regarder tous les maux temporels plutôt comme des dons de la miſéricorde de Dieu, que comme des fléaux de ſa colere ; à baiſer avec reſpect la main qui châtie ; à recevoir ſes coups avec action

---

(*a*) Ce dernier paragraphe eſt tiré de la Préface qui eſt à la tête du I. Livre des Maccabées dans la Bible du P. de Carrieres. = (*b*) *Act.* IV. 19. & V. 29. = (*c*) *Rom.* VIII. 6.

de graces, bien loin de ſe révolter contr'elle par le murmure ; à les craindre moins que la profanation de ce ſanctuaire intérieur que chacun doit dreſſer à Dieu dans ſon cœur, pour y brûler en ſon honneur une victime d'humilité, avec le feu de la charité.

Ici, on apprend à purifier ce ſanctuaire par les larmes d'une ſincere pénitence, quand il a été profané par cette idole de jalouſie, qui n'eſt autre que l'amour criminel d'un objet créé ; à y détruire l'autel qu'un feu étranger y a ſouillé ; à en faire un de pierres toutes neuves, c'eſt-à-dire, à ſe faire, avec le ſecours de la grace divine, un cœur nouveau, dont la conſécration ne ſe renouvelle pas ſeulement tous les ans par une fête ſolemnelle, comme la dédicace du Temple de Jéruſalem, mais ſe perpétue en quelque ſorte à tous les moments de la vie, par une reconnoiſſance parfaite, qui ne perde jamais de vue un ſi grand bienfait de la miſéricorde de Dieu.

Car après tout, ſi d'un côté, on voit là que Dieu ſe déclare le vengeur de ſon temple en faveur de ceux qui le ſervent avec fidélité, d'un autre côté, on y voit auſſi qu'il ne laiſſe pas long-temps impuni l'abus des choſes ſaintes ; qu'il n'en differe la peine, que pour la rendre plus éclatante ; mais que la plus terrible peine qu'il tire ici-bas, eſt lorſqu'il permet dans ſa colere la profanation du Temple même, la perte de la foi, l'extinction de la religion.

Enfin on voit par-tout dans cette hiſtoire des perſécutions de la Synagogue ſous Antiochus, une image des perſécutions que l'Egliſe a eues à ſoutenir depuis ſous les Empereurs païens, & de celles qu'elle aura à ſoutenir dans les derniers temps ſous la domination des ennemis du nom Chrétien ſous le regne de l'Antechriſt. Mais on y voit auſſi la preuve de cette vérité ſi terrible de l'Evangile : (a) *Beaucoup d'appellés, peu d'élus.* On y voit que tandis qu'une multitude d'hommes perfides & ingrats abandonnent la loi du Seigneur, il eſt peu d'hommes fideles qui gardent ſon alliance ; & la tentation ſert à les faire connoître.

Ainſi, non-ſeulement les vertus des Saints qui nous y ſont dépeintes avec de ſi vives couleurs, nous édifient ; mais les paſſions mêmes des plus grands pécheurs, que nous y voyons portées juſqu'à l'excès, nous y inſtruiſent, par la punition qui les ſuit de près. La chûte prompte des Jaſons, des Ménélaüs, des Alcimes, qui n'achetent à prix d'argent la grande ſacrificature, que pour dominer ſur la foi des peuples, & la pervertir, apprend aux ambitieux que leur proſpérité paſſagere, dans l'Egliſe ou dans le ſiecle, ne ſe termine qu'à d'éternelles douleurs. La plaie ſubite qui humilie le ſuperbe Antiochus, juſqu'à lui faire implorer la miſéricorde du Dieu d'Iſraël, qu'il avoit inſulté avec tant d'arrogance, mais qui ne le convertit pas, juſqu'à le rendre digne de la miſéricorde qu'il demande,

(a) *Matt.* xx. 1.

apprend aux pécheurs d'habitude qu'on ne ſe moque pas de Dieu impunément; que ce ſouverain (*a*) Juge ſe rit ſouvent des pleurs des mourants qui ſe ſont moqués de ſes menaces pendant leur vie; & que (*b*) la mort dans le péché eſt une ſuite preſque inévitable de la vie qu'on a paſſée dans l'impénitence, parce qu'un repentir tardif, qui n'a que des motifs humains, ne peut réconcilier avec Dieu un cœur qui demeure ennemi de la juſtice.

Ce n'eſt-là qu'une petite partie des inſtructions répandues preſqu'à l'infini dans ces divins Livres pour affermir la foi, & régler les mœurs des Chrétiens en général. Que ſeroit-ce ſi l'on vouloit recueillir toutes celles qui peuvent convenir à chaque condition en particulier, dans les actes héroïques de mille vertus différentes qu'on y voit briller par-tout? Par exemple, quelle inſtruction pour les Princes, les Conquérants, les gens de guerre, dans la conduite pleine de piété de ces grands héros, qu'on y voit toujours vainqueurs dans leurs combats, couvrant le camp ennemi d'une multitude innombrable de morts, ſouvent ſans perdre un ſeul de leurs gens, mais qu'on y voit toujours auſſi ſe préparant au combat par la priere, qu'ils continuent même pendant pluſieurs jours, y joignant quelquefois un jeûne volontaire, gardant même dans l'ardeur du combat le jeûne preſcrit par la loi, ne comptant que ſur la puiſſance du bras du Seigneur dans le fort de la mêlée, ne s'y propoſant que la gloire de Dieu pour fin, ne rapportant qu'à Dieu toute la gloire du ſuccès par des actions de grace ſolemnelles qui ſuivent toujours la victoire; ne profitant des dépouilles de l'ennemi, que pour en orner le temple, au rétabliſſement duquel ils donnent leurs premiers ſoins, ou pour partager ces fruits de la guerre avec les pauvres & les foibles, qui n'ont pu en partager les fatigues avec eux!

Il eſt vrai qu'un parti de ces généreux défenſeurs de la partie eſt défait une fois, pendant que tout plie ſous leurs coups par-tout ailleurs. Mais c'eſt que les chefs de ce parti marchent à l'ennemi contre l'ordre, & qu'ils ſe propoſent moins l'honneur du Dieu de Jacob dans leur entrepriſe, que leur propre gloire. Auſſi ne ſont-ils pas de la race de ceux par qui le Seigneur a voulu ſauver Iſraël. Mais en cela même, quelle inſtruction pour tout homme conſtitué en dignité, & principalement pour ceux qui ſont dans les premiers poſtes de l'Egliſe, de ne pas employer contre l'ordre de Dieu les armes ſpirituelles que l'Egliſe leur met en main contre l'ennemi de Dieu qui eſt le péché, de ne marcher jamais à ces ſaints combats que pour la fin pour laquelle ils ſont envoyés; comme ils ne doivent jamais s'engager dans cette milice ſainte, qu'après des aſſurances raiſonnables de la vocation de Dieu!

De même, quelle inſtruction, & pour les peres, dans les ſages avis

(*a*) *Prov.* 1. 26. = (*b*) *Joan.* VIII. 21.

de Mathathias mourant à ſes enfants, auxquels il ne laiſſe pour héritage que la crainte du Seigneur, & l'amour de ſa loi : & pour les meres chrétiennes, ſoit dans la généroſité de ces deux femmes fideles, que toutes les menaces d'Antiochus ne peuvent empêcher de donner le ſceau de l'alliance du Seigneur à leurs enfants par la circonciſion, pour obéir à la loi ; ſoit dans le courage mâle de cette mere de ſept jeunes martyrs, qui ne ſe croit jamais plus véritablement mere, que quand elle les enfante pour le ciel par la mort à laquelle elle les anime, & qu'elle couronne par la ſienne!

Peut-être néanmoins que, parmi tant d'actions ſi dignes de louanges dans ces grands hommes, il s'en trouvera quelques-unes qui paroîtront avoir beſoin d'apologie, à ceux qui ne jugent des choſes que par l'écorce, ſans porter leurs vues plus loin. Et premierement il ſemble bien plus conforme aux regles de la piété, de ſouffrir en patience la perſécution, que de la repouſſer par la force, comme ont fait les Maccabées, ſur-tout quand on la ſouffre de la part des Princes mêmes auxquels on doit l'obéiſſance. Mais, ſi l'on conſidere d'abord que ce n'eſt que par l'inſpiration de Dieu, qu'ils ſe ſont portés à ſecouer le joug des Syriens, auquel leur nation libre de ſa nature, n'avoit été aſſujétie que par un effet de la colere du Seigneur ; ſi l'on conſidere enſuite que la protection continuelle de ſa main qu'ils ont éprouvée dans toutes leurs entrepriſes, eſt une preuve indubitable qu'ils ne les ont formées que par le mouvement de ſon eſprit ; on comprendra aiſément que le légiſlateur étant au deſſus de la loi, Dieu qui eſt le ſouverain maître, après avoir tenu les Maccabées ſoumis aux Syriens pendant tout le temps qu'il avoit deſtiné pour leur épreuve, a pu les affranchir de cette ſervitude dans le temps marqué pour leur délivrance ; & qu'ils ont pu ſecouer ce joug par ſon ordre, ſans être coupables de révolte à ſes yeux ; comme leurs peres autrefois purent bien, par le même principe, dépouiller les Egyptiens, ſans être coupables de larcin.

Il ſemble encore qu'après tant de preuves d'une continuelle aſſiſtance de Dieu, il étoit peu digne de la piété de Judas de mettre ſa confiance dans les hommes, en contractant alliance avec des idolâtres, c'eſt-à-dire, avec les Romains. Mais, outre qu'il ne faut pas tenter Dieu, en négligeant les moyens humains que ſa providence préſente, n'étoit-ce pas une choſe louable dans Judas, de chercher à épargner le ſang de ſes ennemis, pour aſſurer le repos de ſon peuple, en réprimant leur mauvaiſe volonté contre lui par la crainte d'un allié qui paroiſſoit plus puiſſant qu'eux? Après tout, ſi, conſultant plus en cela la prudence humaine que l'Eſprit de Dieu, Judas a fait une faute, & ſi c'eſt pour l'en punir que plus de deux mille de ſes ſoldats manquant de cœur tout d'un coup l'abandonnent, pendant qu'il ne reſte auprès de lui que huit cents hommes pour faire tête à une armée formidable, la maniere courageuſe & pleine de foi avec laquelle il ſe livre à la mort,

en combattant pour la gloire du Dieu d'Iſraël juſqu'au dernier ſoupir, la répare pleinement. Et cette faute, s'il y en a quelqu'une, devient en même temps une belle leçon pour tous les Princes Chrétiens, par l'occaſion qu'elle donne à l'Hiſtorien ſacré de leur faire voir dans le caractere de la république Romaine, toute païenne qu'elle étoit, une probité morale, une droiture, une équité naturelle, capables d'exciter l'émulation de ceux qui ſont éclairés de la lumiere ſurnaturelle de la foi.

L'action de Razias, homme d'ailleurs recommandable par ſa religion parmi les Juifs, qui ſe tue lui-même, eſt encore moins excuſable, ſi ce n'eſt point par un mouvement extraordinaire de l'Eſprit de Dieu, qu'il s'eſt porté à une réſolution ſi contraire aux regles ordinaires. Cependant on ne peut nier que cette action, toute irréguliere qu'elle eſt, ne ſoit un effet de ſon zele pour ſa loi, mais d'un zele moins réglé par la ſcience, que précipité par la crainte de tomber entre les mains des incirconcis, crainte qui ne lui laiſſe pas aſſez de liberté d'eſprit pour bien juger de la qualité des moyens qu'il emploie pour s'en délivrer : *Eligens nobiliter mori, potiùs quàm ſubditus fieri peccatoribus* : (*a*) il aime mieux mourir noblement, que de ſe voir aſſujéti aux pécheurs. Il eſt vrai qu'il auroit mieux fait, s'il avoit mieux aimé mourir humblement, dit S. Auguſtin, puiſqu'il l'auroit fait plus utilement : *Meliùs vellet humiliter : ſic enim utiliter.* Mais au moins nous apprend-il, par le courage avec lequel il endure les maux qu'il ſe fait à lui-même pour l'amour de ſa loi, avec quel courage le même amour doit nous faire ſouffrir tous les maux que les ennemis de cette loi voudront nous faire éprouver.

Mais c'eſt trop arrêter le Lecteur par des réflexions que ſa piété ne manquera pas de lui faire naître dans la lecture de ces divins Livres, s'il les lit avec foi.

(*a*) 2. *Macc.* XIV. 42.

CONCORDE

DES

DEUX LIVRES CANONIQUES DES MACCABÉES.

I. Conquêtes d'Alexandre. Sa mort. Partage de ſon Empire. 1. *Macc.* 1. 1.-10.

II. Entrepriſe de Séleucus-Philopator. Héliodore puni. 2. *Macc.* III. *integr.* & IV. 1.-6.

III. Commencement du regne d'Antiochus-Epiphanes. 1. *Macc.* 1. 11.-16.

IV. Jaſon ſupplante Onias. Antiochus vient à Jéruſalem. 2. *Macc.* IV. 7.-22.

V. Expédition d'Antiochus contre l'Egypte. 1. *Macc.* 1. 17.-21.

VI. Ménélaüs ſupplante Jaſon. Onias eſt tué. 2. *Macc.* IV. 23. *ad finem.*

VII. Prodiges dans l'air. Priſe de Jéruſalem par Jaſon. 2. *Macc.* V. 1.-10.

VIII. Antiochus ravage la Judée, prend Jéruſalem, pille le Temple. 1. *Macc.* 1. 21.-29. & 2. *Macc.* V. 11.-23.

IX. Apollonius exerce de grandes cruautés à Jéruſalem. 1. *Macc.* 1. 30.-42. & 2. *Macc.* V. 24.-27.

X. Antiochus oblige tous les peuples à embraſſer le même culte. 1. *Macc.* 1. 43.-56.

XI. Il force les Juifs à embraſſer le culte des idoles. 2. *Macc.* VI. 1.-6.

XII. Il fait placer l'idole de Jupiter ſur l'autel du Seigneur. 1. *Macc.* 1. 57.-62.

XIII. Suite des maux cauſés par Antiochus. 1. *Macc.* 1. 63. *ad finem*, & 2. *Macc.* V. 7.-17.

XIV. Martyre d'Eléazar. 2. *Macc.* VI. 18. *ad finem.*

XV. Martyre des ſept freres. 2. *Macc.* VII. *integr.*

XVI. Zele de Mathathias: exhortation qu'il adreſſe à ſes enfants. Sa mort. 1. *Macc.* II. *integr.*

XVII. Judas ſuccede à ſon pere, & défait Apollonius. 1. *Macc.* III. 1.-12.

XVIII. Il fortifie ſon parti. 2. *Macc.* VIII. 1.-7.

XIX. Défaite de Séron. 1. *Macc.* III. 13.-26.

XX. Antiochus leve une nouvelle armée. Il s'en va en Perſe. 1. *Macc.* III. 27.-37.

XXI. Ptolémée, Nicanor & Gorgias s'uniſſent contre Judas, & ſont défaits. 1. *Macc.* III. 38. *ad fin.* & IV. 1.-27. & 2. *Macc.* VIII. 8.-29.

XXII. Autres avantages remportés par Judas. 2. *Macc.* VIII. 30. *ad fin.*

XXIII. Défaite de Lyſias. 1. *Macc.* IV. 28.-35.

XXIV. Purification du Temple. 1. *Macc.* IV. 36. *ad fin.* 2. *Macc.* X. 1.-8.

XXV. Victoires de Judas ſur les Iduméens & ſur les Ammonites. Défaite de Timothée. 1. *Macc.* v. *integr.*

XXVI. Mort d'Antiochus-Epiphanes. 1. *Macc.* VI. 1.-17. *&* 2. *Macc.* IX. *integr.*

XXVII. Commencement d'Antiochus-Eupator. Victoires de Judas ſur les Iduméens. Autre défaite de Timothée. 2. *Macc.* X. 9. *ad finem.*

XXVIII. Victoire de Judas. Paix conclue entre Eupator & Judas. Lettres de Lyſias, d'Eupator & des Romains. 2. *Macc.* XI. *integr.*

XXIX. Autres avantages de Judas. 2. *Macc.* XII. *integr.*

XXX. Judas aſſiege les Syriens qui étoient dans la fortereſſe de Jéruſalem. 1. *Macc.* VI. 18.-27.

XXXI. Eupator marche contre les Juifs, aſſiege Bethſura, attaque les lieux ſaints, fait la paix. 1. *Macc.* VI. 28. *ad fin. & 2. Macc.* XIII. *integr.*

XXXII. Commencement de Démétrius-Soter. Alcime l'irrite contre les Juifs. 1. *Macc.* VII. 1.-7. *&* 2. *Macc.* XIV. 1.-11.

XXXIII. Bacchides & Alcime viennent en Judée. 1. *Macc.* VII. 8.-25.

XXXIV. Nicanor vient en Judée, ſe lie avec Judas, puis le pourſuit, & blaſphême contre le Seigneur. 1. *Macc.* VII. 26.-38. *&* 2. *Macc.* XIV. 12.-36.

XXXV. Mort de Razias. 2. *Macc.* XIV. 37. *ad finem.*

XXXVI. Défaite de Nicanor. 1. *Macc.* VII. 39. *ad finem*, *&* 2. *Macc.* XV. *integr.* Ici finit le II. Livre des Maccabées.

DISSERTATION

DISSERTATION

SUR

LA PARENTÉ DES JUIFS

ET DES LACÉDÉMONIENS.

JAmais peuple n'eut une origine plus illuſtre, ni mieux ſuivie, ni plus aſſurée, que la nation des Juifs. Ils font remonter leurs aïeux juſqu'aux premiers hommes ; les plus anciens Patriarches, & les plus célebres fondateurs des Nations, ſont ou les peres ou les freres des auteurs de leur race. Leur hiſtoire & leurs titres ne ſont ni obſcurs, ni récents, ni fabuleux ; leur poſſeſſion n'eſt ni interrompue, ni frauduleuſe. Ils font voir la vérité de leur origine dans les écritures les plus anciennes & les plus authentiques qui ſoient au monde ; ce ſont leurs Livres ſacrés qui contiennent leur Loi & leur Religion. Ces Livres ont par deſſus ceux des autres nations, qui pourroient ſe vanter d'une antiquité ſemblable, ou plus grande encore, qu'ils ſont parmi les Juifs d'une autorité inviolable, & regardés comme l'ouvrage du Saint-Eſprit même ; les autres peuples qui ont reçu la vraie Religion, ont auſſi pour ces Livres un ſouverain reſpect ; enfin les étrangers qui n'ont aucun engagement de Religion envers ces Ecrits, n'ont pu juſqu'ici y montrer ni fauſſeté ni erreur. Tandis que ces divins Ouvrages ſont demeurés cachés dans la langue & dans le pays des Juifs, & inconnus aux autres peuples, toutes les nations du monde ont été dans une ignorance groſſiere de leur propre origine ; elles n'ont eu ſur cela que des opinions chimériques & monſtrueuſes. Mais depuis que ces ſacrés monuments ſont venus à la connoiſſance des étrangers, chacun a voulu y chercher ſon commencement, & y trouver la ſouche de ſes ancêtres.

I. Origine illuſtre des Juifs. Les Lacédémoniens ont cru avoir la même origine. Partage des Savants ſur ce point.

Les écritures des Hébreux ne commencerent de ſe répandre parmi les Grecs, que depuis le regne de Ptolémée Philadelphe roi d'Egypte. Ce Prince curieux les fit traduire de l'Hébreu, & les mit dans ſa magnifique Bibliotheque d'Alexandrie. C'eſt delà qu'elles ſe ſont fait connoître dans tout le monde. Les Grecs toujours curieux virent avec étonne-

ment des hiſtoires juſqu'alors inconnues ; ils commencerent d'avoir pour les Juifs une eſtime qu'ils n'avoient pas eue auparavant, & cette nation d'ailleurs peu connue & peu conſidérable à leur égard, fut regardée comme un peuple ancien, & d'une origine fort illuſtre & fort différente de celle qu'on lui avoit donnée juſqu'alors. C'eſt au moins le jugement que les plus ſenſés & les plus judicieux en porterent ; car il étoit impoſſible d'arracher entiérement les anciennes préventions que l'on avoit conçues contr'eux.

Les Lacédémoniens, un des plus ſérieux, des plus ſages & des plus vaillants peuples de la Grece, ayant trouvé dans leur tradition ou dans quelque hiſtoire, qu'ils étoient freres des Juifs, & qu'ils avoient pour pere commun Abraham ; cette origine les flatta, & malgré la fierté qui étoit propre aux Spartiates, encore plus qu'aux autres Grecs, ils comprirent qu'une parenté ſi ancienne & ſi belle, ne pouvoit que leur faire honneur : ils réſolurent de cultiver cette liaiſon, & ils en firent la premiere démarche. Aréus leur roi écrivit au grand-Prêtre Onias, qui étoit alors à la tête de la nation des Juifs, (*a*) qu'ayant appris que les Lacédémoniens étoient freres des Juifs & de la race d'Abraham, il le prioit de leur mander l'état de leurs affaires ; que pour eux ils leur envoyoient cette lettre, pour les aſſurer de leur parfaite union, & qu'ils pouvoient diſpoſer en maîtres de tout ce qui appartenoit aux Lacédémoniens.

Nous ne ſavons pas quelle fut la réponſe d'Onias ; mais nous voyons par la ſuite de l'hiſtoire, que ces deux peuples entretinrent de bonne foi cette nouvelle alliance, & qu'ils ſe conſidérerent ſérieuſement dans la ſuite comme freres. Nous liſons que le grand-Prêtre Jaſon étant obligé de quitter la Judée ſa patrie, & l'Arabie où il s'étoit retiré, ſe réfugia chez les Lacédémoniens ; (*b*) & pluſieurs annnées après la lettre d'Aréus à Onias, le grand-Prêtre Jonathas, frere de Judas Maccabée écrivit au Sénat & au peuple de Lacédémone, pour renouveller l'ancienne alliance qui étoit entr'eux. (*c*) Ainſi cette parenté étoit un article dont on convenoit. Les Juifs & les Lacédémoniens, étant également perſuadés qu'ils deſcendoient les uns & les autres d'Abraham.

Mais ni les monuments qui nous reſtent aujourd'hui dans les Ecritures ſaintes des Juifs, ni les Ecrits des Auteurs Grecs ou étrangers, ne

---

(*a*) 1. *Macc.* XII. 20. *& ſeqq.* Le Texte Latin porte que les Juifs avoient écrit les premiers aux Lacédémoniens, & que ceux-ci leur rendoient réponſe : *Benè facitis ſcribentes nobis de pace veſtrâ ; ſed & nos reſcripſimus vobis, &c.* Mais le Texte Grec porte au contraire, que ce furent les Lacédémoniens qui écrivirent les premiers, & qui prierent les Juifs de leur rendre réponſe : Καλῶς ποιήσετε γράφοντες ἡμῖν περὶ τῆς εἰρήνης ὑμῶν, καὶ ἡμεῖς δὲ ἀντιγράφομεν ὑμῖν. Joſeph eſt aſſez différent de la Vulgate. On peut voir le Commentaire 1. *Macc.* XII. 21. = (*b*) 2. *Macc.* V. 9. = (*c*) 1. *Macc.* XII. 6.

nous fourniſſent aucunes preuves aſſez claires, ni aſſez ſolides, pour faire ſur nous la même impreſſion, ni pour nous convaincre que ces deux peuples ſoient des branches ſorties d'une même ſouche, & qu'Abraham ſoit le pere des uns & des autres. Quelques Savants croient cette parenté toute chimérique & ſans fondement réel; (*a*) d'autres la croient véritable; & d'autres la mettent au rang des choſes douteuſes & incertaines. Mais quelque parti que l'on prenne parmi ces ſentiments divers, il eſt certain au moins que les Hébreux & les Lacédémoniens l'ont crue ſérieuſement, & par conſéquent qu'ils avoient de part & d'autre des raiſons au moins plauſibles pour s'en perſuader.

Nous ne pouvons embraſſer ſans reſtriction le ſentiment qui met cette parenté au rang des choſes sûres & indubitables. Si les Juifs & les Lacédémoniens n'avoient point d'autres motifs pour ſe croire deſcendus d'Abraham, que ce que nous en voyons dans leurs lettres, & ce qui nous en reſte dans l'Ecriture & dans les Auteurs profanes, on peut aſſurer hardiment que leur créance étoit aſſez mal fondée. Mais comme ils pouvoient ſavoir ſur cela bien des choſes que nous ignorons aujourd'hui, nous ne pouvons auſſi admettre abſolument l'opinion qui traite cette parenté de fabuleuſe & chimérique. Il n'eſt pas permis de porter ſes jugements au delà de ſes connoiſſances; il eſt même de l'équité de préſumer que ces peuples n'ont point agi en cela ſans de bonnes raiſons: ce que nous pouvons dire de plus juſte, c'eſt qu'elles nous ſont inconnues. Reſte donc à examiner les diverſes conjectures que l'on propoſe, ſur ce qui a donné lieu aux Lacédémoniens de ſe croire deſcendus d'Abraham.

II. Diverſes conjectures ſur ce qui a pu donner lieu aux Lacédémoniens de croire qu'ils avoient la même origine que les Juifs.

Quelques-uns (*b*) ont prétendu que ces peuples ayant lu dans Moyſe, (*c*) qu'*Ebal* étoit un des fils de *Jectan*, frere de Phaleg & fils d'Héber, s'étoient imaginé que cet Ebal étoit le même qu'*Æbalus*, pere de Tyndare, & aïeul de Caſtor, de Pollux & d'Hélene. Mais cette opinion paroît inſoutenable par pluſieurs raiſons. Car, 1°. Ebal eſt fils immédiat de Jectan fils d'Héber, & Abraham fils de Tharé eſt éloigné d'Héber de ſix générations. (*d*) Ainſi il eſt impoſſible en ce ſens qu'*Æbalus* deſcende d'Abraham, puiſqu'Æbalus dans cette ſuppoſition étoit petit-fils d'Héber, dont Abraham étoit éloigné de ſix degrés. 2°. Ebal & Abraham étoient de deux branches différentes de la famille d'Héber. Ce Patriarche eut Phaleg & Jectan; Ebal ſortoit de Jectan, & Abraham venoit de la ſouche de Phaleg. 3°. Enfin *Ebal* fils de Jectan, vivoit pluſieurs ſiecles avant Æbalus pere de Tyndare, comme il ſeroit aiſé de le montrer, ſi la choſe pouvoit être conteſtée.

(*a*) *Joſeph. Scalig. Can. Iſagog. l.* 3. *p.* 332. *Reineccius de regno Spartan. p.* 335. *Rainold. de Libb. apocryph. p.* 104. *Bochart. Chanaan. l.* 1. *c.* 22. = (*b*) *Quid apud Joſep. Scal. Iſagog. l.* 3. *p.* 332. *& apud. Salian. ad an.* 3821. = (*c*) *Gen.* x. 28. = *d*) *Geneſ.* xi. 16. 17. *& ſeq. Phaleg, Reu, Sarug, Nachor, Thare, Abraham.*

L'Auteur du Commentaire ſur les Maccabées, attribué à ſaint Thomas, a cru que cette opinion n'étoit fondée que ſur le préjugé où l'on étoit que les Spartiates ou Lacédémoniens venoient des deſcendants d'Agar ou de Céthura, qui avoient été toutes deux femmes d'Abraham, & meres de divers peuples d'Arabie. Ce ſentiment eſt devenu fort commun ; mais on ne nous apprend pas de quel peuple en particulier les Lacédémoniens ſont iſſus. Le nom de *Lacédémoniens* peut dériver de l'Hébreu, (*a*) *Leummim Kadmonim*, qui ſignifie peuples d'Orient : on a pu ſuivre de part & d'autre, ſans beaucoup d'examen, une conjecture populaire & favorable, qui n'étoit d'aucune conſéquence pour le fond. Il y a dans les traditions des peuples & de pluſieurs anciennes familles, cent choſes de cette nature, que l'on croit de pere en fils ſans autre preuve, ſinon qu'on les a ainſi appriſes de ſes ancêtres, & qu'on a intérêt de les ſoutenir & de les faire croire ; c'eſt ainſi que les Romains ſe diſoient deſcendus des Troyens, & que nos anciens Rois de France prétendoient à la même gloire.

Grotius (*b*) veut que la parenté des Spartiates & des Juifs, ne ſoit fondée que ſur ce que les Lacédémoniens deſcendoient des Doriens, & les Doriens des Pélaſges ; & comme ces derniers étoient originaires des environs de la Syrie ou de l'Arabie, on a avancé au hazard que les Lacédémoniens & les Juifs étoient d'une même race, parce que les uns & les autres venoient d'un même pays. Cet Auteur remarque qu'il demeura toujours dans la Dialecte Dorienne, quantité de termes dont la racine eſt dans l'Hébreu, & qui montrent ſa premiere origine.

Mais Monſieur Morin (*c*) remarque contre Grotius, 1°. Que les Pélaſges qui vinrent de l'Arabie dans la Grece, y paſſerent avant le mariage d'Abraham avec Céthura, & qu'ainſi ils ne peuvent être deſcendus de ce Patriarche. 2°. Il ſoutient que c'eſt plutôt des *Edones* ou Edoniens, peuples de Thrace, qu'eſt venue la conſanguinité entre les Lacédémoniens & les Juifs. Ces Edoniens ſont, à ce qu'il prétend, une branche des Iduméens, comme leur nom ſemble le prouver. 3°. Enfin il dit que ſi l'on veut abſolument que les Lacédémoniens tirent leur origine des Pélaſges, ſon ſentiment n'en ſera pas moins vraiſemblable ; puiſque les Pélaſges ayant paſſé quelque temps dans la Thrace, avant d'entrer dans le Péloponneſe, ils ont pu aiſément ſe joindre aux Edoniens, & ne faire dans la ſuite qu'un ſeul peuple avec eux. Ainſi les Lacédémoniens ſeront en même temps deſcendus d'Eſaü par les Edoniens, & des Pélaſges joints aux Edoniens. Eutychius Patriarche d'Alexandrie, (*d*) prétend de même que la parenté des Juifs & des La-

---

(*a*) לאמים קדמנים = (*b*) *Grot. in* 1. *Macc.* XII. 20. = (*c*) Voyez le Tome I. de la Rép. des Lettres. = (*d*) *Eutych. Alex. Annal.*

cédémoniens, vient du côté d'Esaü : mais il la prend autrement ; il dit qu'Edom épousa une femme Chananéenne & quelques autres de Grece, & que delà vient l'alliance entre la race d'Abraham & la nation Grecque.

Mais tout cela est tiré de bien loin. Quelle preuve a-t-on que les Edoniens soient sortis d'Edom ou d'Esaü ? quelle preuve que les Lacédémoniens descendent des Edoniens ou des Pélasges ; & que les uns & les autres se soient mêlés ensemble ? On peut voir ce que nous avons dit des Pelasges sur la Genese. (*a*) Enfin quelle apparence qu'Esaü ait été chercher une femme dans la Grece, comme le voudroit Eutychius ?

Il y en a qui prétendent que les Lacédémoniens se sont dit parents des Juifs, & fils d'Abraham, parce que Cadmus, qui étoit Phénicien, & qui avoit des Arabes en sa compagnie, (*b*) venoit d'un pays occupé presque tout entier par la race d'Abraham. Les Grecs, sans examiner la chose de plus près, auront pu s'imaginer que Cadmus & ses gens étoient Juifs d'origine : on attribuoit à ce Héros la fondation de la ville de Sparte ou Lacédémone. On tiroit même l'étymologie du nom de *Sparte*, (*c*) de ce que Cadmus y sema, aussi-bien qu'à Thebes, des dents de dragon, d'où l'on vit naître des hommes. Eustathe débite cette opinion dans son Commentaire sur le premier Livre de l'Odyssée. Apollodore raconte la chose autrement : (*d*) il dit que Cadmus après avoir semé les Spartes, & voyant que des hommes tout armés sortoient de la terre, effrayé de ce prodige, il jetta des pierres contr'eux ; mais ces hommes ramassant ces pierres, commencerent de se les jetter l'un contre l'autre & de se battre, jusqu'à se faire tous périr, excepté *Udæus* & cinq autres. On aura pu prendre cet *Udæus* pour le pere des Juifs, *Judæus* ; & les Spartes pour les fondateurs de Lacédémone.

Diodore de Sicile (*e*) fournit encore une autre ouverture pour l'explication de cette prétendue parenté des Spartiates & des Hébreux. Une foule d'étrangers, dit-il, s'étoit jettée dans l'Egypte, & commençoit d'en altérer les loix & les coutumes, par de nouveaux cultes & des cérémonies étrangeres. Les naturels du pays craignant les suites de ce changement, chasserent ces peuples venus d'ailleurs ; une partie de ceux-ci, je veux dire ceux qui étoient les plus distingués & les plus vaillants, ayant à leur tête Danaüs & Cadmus, se retirerent dans la Grece ; & l'autre partie sous la conduite de Moyse, s'arrêta dans la

---

(*a*) Commentaire sur la Genese, x. 4. ou *Dissert. sur le partage des descendants de Noë*, art. 1. n. 12. à la tête du même Livre dans cette Bible. == (*b*) *Ita Strabo*, *l.* x. *Vide*, *si lubet*, *Dikinson*, *Delphi Phenicizant.* c. 12. == (*c*) Σπάρτη, ἀπὸ τῶν μυθευομένων μετὰ τοῦ Κάδμου Σπαρτῶν ἀνδρῶν, οἱ κατὰ τὴν παλαιὰν ἱστορίαν ἐκεῖ ἐσπαρέντες Σπάρτην ἀφ' ἑαυτῶν τὴν πόλιν ὠνόμασαν. *Eustat. in* 1. *Odyss.* == (*d*) *Apollodor. ex Pherecyde*, *lib.* 3. *Bibl.* c. 4. == (*e*) *Diodor. Eclog. ex lib.* 40.

Judée, qui étoit alors entiérement déſerte. Voilà ce que dit Diodore de Sicile, ſuivant le bruit qui couroit de l'origine des Juifs: on voit par-là que les Grecs conſidéroient les peuples venus en Grece ſous la conduite de Cadmus & de Danaüs, comme étant ſortis d'un même pays & d'une même origine que les Hébreux. Tout cela eſt fabuleux, on en convient; mais nous ne cherchons ici que des conjectures vraiſemblables, qui aient pu donner lieu à une opinion populaire, avancée d'abord par les Spartiates, & adoptée enſuite par les Juifs.

La fondation de Sparte eſt attribuée par les uns à un Juif nommé *Sparton*, qui fut compagnon de Bacchus dans ſes guerres & dans ſes voyages; & par les autres, à *Spartus*, fils de Phoronée ou d'Inachus, ſelon quelques-uns, ou d'Amyclas, ſelon d'autres. Il y en a qui prétendent que le nom de *Sparte* lui vient d'une fille du roi Eurotas, qui épouſa le roi Lacédémon. L'examen de tout cela ne regarde point notre ſujet; ſeulement on veut que Sparton compagnon de Bacchus ſoit Juif, (*a*) & en même temps fondateur de Lacédémone. Si cela étoit bien prouvé, il ne ſeroit pas étrange que le roi de Lacédémone eût cru que les Juifs & les Spartiates fuſſent ſortis de la même ſouche. Mais on peut aſſurer que ce Sparton n'a eu aucune liaiſon avec les Juifs; & il eſt très-incertain qu'il ait eu part à la fondation de Lacédémone. Les Lacédémoniens mêmes ne le connoiſſoient pas, comme l'écrit Pauſanias. (*b*)

Honoré d'Autun (*c*) a cru que Cécrops avoit fondé Lacédémone. M. Huet, Evêque d'Avranches, a prétendu que Cécrops étoit ſouvent confondu dans l'Hiſtoire avec Moyſe, & qu'on avoit attribué au premier ce qui ne convenoit qu'au ſecond. Mais tout cela eſt encore trop incertain.

M. Huet, (*d*) a conjecturé que les rois de Lacédémone prétendant être deſcendus des Héraclides, ont pu croire auſſi par la même raiſon qu'ils venoient originairement des Juifs. Hercules Phénicien étoit très-célebre; on le confondoit très-ſouvent avec l'Hercules de Thebes; on ne diſtinguoit gueres les Phéniciens d'avec les Juifs, parce que ces deux peuples habitoient la même Province. Pourquoi dans une choſe arbitraire, & qui faiſoit honneur aux Princes de Lacédémone, n'aura-t-on pas donné dans une opinion peu certaine à la vérité, mais qui n'avoit rien d'impoſſible ni de contradictoire? Il y a certaines choſes où lon veut bien ſe tromper agréablement, & en fa faveur.

Le même Prélat propoſe ailleurs (*e*) une conjecture qui nous paroît mieux appuyée. Les anciens ont cru que les Juifs venoient originairement de l'iſle de Crete. Ce ſentiment étoit encore commun du temps de

---

(*a*) *Vide Claud. Iolaum, apud Steph. Bizant. verbo Ἰουδαία.* = (*b*) *Pauſan. Corinthiac. p.* 58. = (*c*) *Honor. Auguſtod. de imagine mundi, lib.* 3. = (*d*) *Huet. Demonſt. Evang. propoſit.* 4. *de lib. Joſue art.* XIV. = (*e*) *Demonſtrat. Evang. propoſit.* 4. *cap.* 4. *art.* 10.

Tacite : (*a*) *Judæos Cretâ inſulâ profugos, noviſſimâ Lybiæ inſediſſe memorant : argumentum è nomine petitur ; inclytum in Cretâ, Idam montem ; accolas Idæos, aucto in barbarum cognomento, Judæos vocitari.* Le mont *Ida*, peu différent du nom de *Juda* ; les peuples *Idæi*, peu différents de *Judæi* ; le fleuve *Jarden*, aſſez ſemblable au *Jourdain* de la Paleſtine ; ces choſes pouvoient appuyer la tradition : outre cela les Crétois & les Juifs étoient gouvernés par des Loix particulieres, qu'on regardoit comme les premieres Loix du monde ; Minos en Crete, Moyſe en Judée ; en matiere de bruits populaires, ſouvent de légeres convenances ſuffiſent pour arrêter les eſprits des peuples.

Ce Prélat auroit pu ajouter que les Septante Interpretes ont cru que les Philiſtins étoient originaires de Crete. Dans Sophonie, (*b*) où les Philiſtins ſont nommés dans la Vulgate, *nation d'hommes perdus*, & dans l'Hébreu, *nation de Céréthim ;* les Septante traduiſent : *peuples venus de Crete.* La plupart des villes, des montagnes & des rivieres de cette iſle, portoient des noms d'origine Hébraïque ou Phénicienne ; & nous avons eſſayé de faire voir ailleurs, (*c*) que l'iſle de *Caphtor*, d'où Amos (*d*) fait venir les Philiſtins, eſt la même que celle de Crete. Les étrangers ne diſtinguoient gueres les peuples de la Paleſtine d'avec les Juifs. Souvent ce qui n'étoit propre qu'aux Hébreux, a été attribué aux Phéniciens & aux Philiſtins ; & du temps des Maccabées, les Philiſtins faiſoient ſi peu de figure dans ce pays, qu'il n'eſt nullement étrange que les Lacédémoniens, qui avoient été en Egypte, où ils avoient ſervi dans l'armée de Philométor, (*e*) aient pu y apprendre l'origine des Philiſtins, & aient confondu ces peuples avec les Hébreux dont le nom étoit devenu célebre depuis les victoires de Judas Maccabée. Il y avoit autrefois différend entre les Crétois & les Lacédémoniens, lequel des deux peuples avoit imité les Loix de l'autre ; car la reſſemblance étoit grande entr'elles. (*f*) Les Lacédémoniens vouloient s'attribuer l'honneur d'avoir les premiers formé leurs loix, & de les avoir communiquées aux Crétois ; (*g*) mais leur prétention étoit très-mal fondée ; on convient qu'ils les avoient priſes de Crete : Lycurge leur Légiſlateur avoit demeuré long-temps dans ce pays, & il en avoit tiré les loix & la maniere de gouverner. (*h*) Il eſt vrai que quelques villes de Crete étoient des

---

(*a*) *Hiſtoriar. l.* 5. *initio. Vide, ſi lubet, Conon. narrat.* 36. *&* 47. = (*b*) *Sophon.* 11. 5. *Gens perditorum. Hebr.* גוי כרתים 70. Πάροικοι Κρητῶν. Ils ont lu, גרו כרתים. = (*c*) Diſſertation ſur l'origine des Philiſtins. Elle eſt placée à la tête des deux premiers Livres des Rois. = (*d*) *Amos*, IX. 7. *Palæſthinos de Cappadocia.* (Hebr. *de Caphtor.*) = (*e*) 2. *Macc.* V. 8. *In Ægyptum extruſus eſt . . . & periit Lacedæmonas profectus.* (Gr. *ad Lacedæmonios receptus.*) Grotius l'entend des Lacédémoniens qui ſervoient dans l'armée de Philométor. Il eſt certain que dans ce temps-là les Lacédémoniens étoient de la ligue des Achéens avec qui le roi d'Egypte étoit allié. = (*f*) *Vide Strab. l.* X. *p.* 319. 330. 331. = (*g*) *Vide Ephorum apud Strab. l.* X. *p.* 331. = (*h*) *Plato, lib.* 1. *de Legib. Ariſtot. l.* 2. *politic.*

coloniès de Lacédémone ; mais il ne s'enſuit pas que toute cette iſle ait reçu des loix & des habitants de Lacédémone, puiſqu'on ſait que Lycurge eſt beaucoup plus jeune que les Légiſlateurs des Crétois.

Il nous ſuffit que les Lacédémoniens aient été dans cette prétention. C'en étoit aſſez pour être fondés à dire, ſuivant leur préjugé, que les Philiſtins, qui étoient Crétois d'origine, & qu'ils confondoient mal-à-propos avec les Juifs, avoient un pere commun avec eux, & qu'eux tous étoient deſcendus d'Abraham. Les loix, les coutumes & les mœurs des deux peuples avoient aſſez de convenance ; il n'eſt donc pas étrange qu'Aréus roi de Lacédémone ſe ſoit laiſſé aller à ce ſentiment, & qu'ayant oui dire en Crete où il avoit été, (*a*) que les Juifs & les Spartiates venoient des Crétois, il en ait écrit aux Juifs, ou pour en être mieux informé par leur réponſe, ou ſimplement pour entretenir cette opinion entre les deux nations. On ne voudroit pas aſſurer que ce Prince même crût fermement ce qu'on en publioit ; mais comme dans ces ſortes de choſes on ſuit toujours ce qui plaît d'avantage, & ce qui eſt le plus favorable, il l'avance ſans en apporter d'autre preuve, qu'un certain Ecrit, dont il ne donne ni le titre ni l'Auteur. (*b*) Et les Juifs dans les lettres qu'ils écrivirent aux Lacédémoniens, pluſieurs années après ſous le gouvernement de Jonathas, (*c*) diſent ſimplement que le grand-Prêtre Onias reçut honorablement l'Envoyé des Lacédémoniens, avec les lettres qui marquoient la parenté & l'union des deux peuples ; les Juifs ajoutent qu'à leur égard, quoiqu'ils n'aient aucun beſoin de ſecours étrangers, ayant en main les Livres ſacrés pour leur conſolation, ils ne laiſſent pas de leur envoyer des députés, pour renouveller avec eux l'ancienne amitié.

Hérodote (*d*) aſſure que les habitants de l'iſle de Cythere étoient originaires du même pays où étoit ſituée Aſcalon, qui, comme on ſait, étoit une ville des Philiſtins. Cythere appartenoit aux Lacédémoniens ; ils la gouvernoient par leurs magiſtrats ; ils la conſervoient comme leur héritage. (*e*) Les Cythériens & les Lacédémoniens ne faiſoient qu'un même peuple. Il peut donc ſe faire que les Lacédémoniens ſe ſoient cru originaires de Paleſtine, comme l'étoient les Cythériens leurs compatriotes.

III. Interprétation que Joſeph donne au Texte qui eſt le ſujet de cette Diſſertation. Conclusion.

Joſeph (*f*) a pris le paſſage de la lettre de Jonathas, dans un ſens fort différent : il lui fait dire, que pour les Juifs, ils n'ont aucun beſoin du témoignage des étrangers, pour ſe perſuader que les Juifs & les Spar-

(*a*) *Vide Plutarch. in Pyrrho.* = (*b*) 1. *Macc.* XII. 21. *Inventum eſt in ſcriptura de Spartiatis & Judæis, quoniam ſunt fratres, &c. Joſeph. antiq. l.* XII. *c.* 5. Ἐντυχόντες γραφῇ τινὶ περὶ αὐτῶν. = (*c*) 1. *Macc.* XII. 8. *& ſeqq.* = (*d*) *Herodot. l.* 1. *c.* 105. = (*e*) *Thucydid. l.* 4. = (*f*) *Antiq.* XIII. 9. Οὐ δεόμεθα τῶν τοιούτων ἀποδείξεων, διὰ τὸ ἐκ τῶν ἱερῶν ἡμῶν πεπεῖσθαι γράμμάτων.

tiates

tiates sont freres, ayant en main les Livres sacrés qui leur en fournissent les preuves. Cette explication de Joseph est suivie par Sérarius & par Grotius ; & il ne seroit pas étrange que les Juifs eussent cru remarquer dans les Livres saints, qu'Abraham étoit leur pere, & celui des Spartiates ; il ne falloit pour cela que supposer, comme ont fait plusieurs savants Commentateurs, que les Lacédémoniens étoient venus des Iduméens ou des Arabes ; il s'ensuivoit delà, selon les saintes Ecritures, que les uns & les autres étoient de la race d'Abraham.

Mais en quelque maniere que Jonathas & les autres Juifs de son temps, aient entendu cette parenté des deux peuples, il est certain que les saintes Ecritures qui sont entre nos mains, comme elles étoient alors entre les leurs, ne nous apprennent rien d'exprès ni de positif sur cela. Pour les Lacédémoniens, nous ne pouvons pas en dire autant, parce que nous n'avons plus un si grand nombre d'écrits qu'ils avoient alors ; ils devoient savoir leur origine mieux que personne du monde. Dans ces sortes de matieres, il est juste de s'en rapporter à chaque peuple, à chaque ville, à chaque famille, sur ses propres affaires ; cela est de droit commun : il faut avoir des preuves constantes & incontestables, pour attaquer la possession, & pour contester les prétentions des autres sur ce qui regarde leur origine, leur parenté, leurs ancêtres. Ils sont les dépositaires & les témoins nés de leur histoire & de leur antiquité.

D'ailleurs on voyoit entre les Lacédémoniens & les Juifs tant de ressemblance, qu'il n'étoit pas mal-aisé de faire croire qu'ils étoient freres, & d'en persuader ceux qui ne s'intéressoient pas autrement à examiner cette affaire à fond ; chez l'un & chez l'autre peuple les terres étoient tellement partagées, que chacun avoit sa portion à peu près égale, & que personne ne pouvoit en acquérir beaucoup au delà de ce qui lui en étoit échu, ou du moins qu'il ne pouvoit l'acquérir pour long-temps & sans retour. L'esclavage étoit en quelque sorte banni de chez les Hébreux, puisque personne n'étoit esclave pour toujours ; les Lacédémoniens & les Juifs étoient très-jaloux de leur liberté : les filles ne donnoient point de dot à Sparte, non plus que dans la Judée : la nation Juive ne s'appliquoit point au commerce, non plus que les peuples de Lacédémone : la vie frugale, le respect pour les vieillards, le fréquent usage du bain & des onctions, la constance & la fermeté des uns & des autres, leur attachement inviolable à leurs loix & à leurs pratiques ; tout cela ensemble formoit un puissant préjugé, pour faire croire que des peuples si conformes dans leurs loix, dans leurs coutumes & dans leurs mœurs, ne devoient avoir qu'une même origine. Les Juifs sont nommés (*a*) les Philosophes de la Syrie ; les Lacédémoniens passoient pour les plus sa-

(*a*) *Clearchus Philosoph. Aristot. Discipul. apud Joseph. contra Appion. l.* 1. Καλοῦνται δὲ ὥς φασι, οἱ φιλόσοφοι παρὰ μὲν Ἰνδοῖς Καλανοὶ, παρὰ δὲ Σύροις Ἰουδαῖοι.

ges & les plus religieux obſervateurs des loix qui fuſſent dans la Grece. Pour peu que ces peuples euſſent d'envie de ſe croire parents, & de le perſuader aux autres, rien n'étoit plus aiſé que d'y réuſſir, avec tant de marques extérieures de reſſemblance; ce n'a jamais été apparemment leur intention qu'on approfondit beaucoup cette affaire, & qu'on la prît dans toute la rigueur; elle ne ſouffre point un examen profond & littéral.

DISSERTATION

SUR

L'ARCHE DE L'ALLIANCE,

OÚ L'ON EXAMINE,

Si elle fut remiſe dans le Temple après la captivité de Babylone, & ſi elle doit un jour reparoître.

I. Hiſtoire de l'Arche d'alliance depuis ſon origine juſqu'à la captivité de Babylone. Qu'eſt-elle devenue depuis? Diverſes opinions ſur cela.

DEPUIS que le Seigneur eut fait alliance avec Iſraël, & qu'il lui eut donné ſes Loix écrites ſur la pierre, la religion des Hébreux n'eut rien de plus ſaint, ni de plus inviolable que l'Arche, où ſe conſervoient les tables ſacrées, qui renfermoient ces divines ordonnances. C'étoit la preuve la plus ſenſible de la préſence de Dieu parmi ſon peuple, le gage le plus aſſuré de ſa protection, l'inſtrument le plus ordinaire de ſes merveilles. On regardoit l'Arche de l'alliance, comme le ſymbole de la divinité même, comme le ſiege de ſa Majeſté. On la plaçoit dans le fond du Sanctuaire, dans le lieu le plus ſacré, le plus inacceſſible du Temple. On ne la voyoit jamais à nud; le grand-Prêtre ſeul entroit une fois l'année dans le lieu où elle étoit. C'eſt en ſa préſence, que l'on renouvelloit les alliances avec le Seigneur; c'eſt auprès d'elle qu'on alloit recevoir les Oracles de la Divinité; avec elle les peuples ſe croyoient invincibles. Enfin le reſpect des Iſraélites pour l'Arche du Seigneur, ne pouvoit aller plus loin, ſans aller juſqu'à l'adoration, & au culte ſouverain. Dieu irrité des crimes de ſes Prêtres, permit ſous le gouvernement d'Héli, qu'elle tombât entre les mains des Philiſtins: mais elle ne parut jamais plus ce qu'elle étoit, qu'en ce temps-là; les Philiſtins effrayés des prodiges qu'ils avoient vus, & ſentant la main de Dieu appéſantie ſur eux, la renvoyerent aux Iſraélites; elle fut long-temps à Cariathiarim; David la transféra enſuite dans ſon Palais à Sion. Delà on la tranſporta dans le Temple bâti par Salomon.

Ce Prince qui avoit beaucoup enchéri ſur la magnificence & ſur la

grandeur des inſtruments du Tabernacle de Moyſe, dans ceux qu'il fit faire pour le Temple du Seigneur, n'oſa toucher à l'Arche; il la laiſſa dans ſon premier état, comme une choſe ſacrée, où il n'étoit pas permis de rien innover. Elle fut conſervée dans le Temple, avec la décence & le reſpect convenable, juſqu'au regne des derniers rois de Juda, (*a*) qui s'abandonnant à la plus horrible impiété, oſerent placer des Idoles juſques dans le lieu ſacré. Alors les Prêtres ne pouvant ſouffrir la profanation, prirent l'Arche du Seigneur, & la porterent de lieu en lieu, pour la dérober à l'avidité de ces Princes avares & impies. Joſias ordonna aux Prêtres de la remettre dans le Sanctuaire, & leur fit défenſe de l'en tirer, pour la porter par le pays, comme ils avoient fait auparavant. (*b*)

Enfin, quelque temps avant la captivité de Babylone, le Prophete Jérémie (*c*) reçut ordre du Seigneur, de tranſporter le Tabernacle & l'Arche d'alliance, & de la cacher dans une caverne de la montagne, où Moyſe avoit monté un peu avant ſa mort, & d'où il vit l'héritage du Seigneur. (*d*) Jérémie arriva à cette montagne, & y mit en dépôt l'Arche, le Tabernacle & l'Autel du parfum, dans le lieu qui lui avoit été révélé, & en ferma exactement l'entrée. Quelques-uns de ceux qui l'accompagnoient, s'étant approchés pour remarquer l'endroit, ne purent le trouver: le Prophete les reprit de leur curioſité, & leur déclara que ce lieu demeureroit inconnu, juſqu'à ce que le Seigneur raſſemblât ſon peuple diſperſé, & ſe réconciliât avec lui: *Ignotus erit locus, donec congreget Deus congregationem populi, & propitius fiat: & tunc Dominus oſtendet hæc, & apparebit majeſtas Domini, & nubes erit, &c.*

Les Talmudiſtes, (*e*) qui ne reçoivent point l'hiſtoire dont nous venons de parler, racontent que Salomon ayant appris de quelques Prophetes, qu'un jour les Aſſyriens brûleroient le Temple qu'il avoit bâti, fit faire ſous terre une cache très-ſecrete, pour y mettre en cas de beſoin, les choſes les plus précieuſes & les plus ſacrées du Temple. Ce fut là que le Roi Joſias cacha l'Arche d'alliance, la verge d'Aaron, le vaſe de la manne, le Pectoral du grand-Prêtre, & l'huile ſainte, qui ne ſe trouverent plus dans le ſecond Temple. D'autres aſſurent que Nabuchodonoſor emporta l'Arche à Babylone, & qu'elle étoit compriſe parmi les autres vaſes précieux qu'il enleva du Temple. Il y en a qui croient que Manaſſé ayant placé des idoles dans le Temple, en ôta l'arche, qui n'y fut plus placée depuis ce temps. La Gémare de Jéruſalem, (*f*) dit que les cinq choſes qui manquoient au ſecond

(*a*) Juſqu'au regne d'Achaz ou de Manaſſé. = (*b*) 2. *Par.* XXXV. 3. *Ponite arcam in ſanctuario Templi; ... nequaquam enim eam ultra portabitis.* = (*c*) 2. *Macc.* II. 4. *& ſeqq.* = (*d*) *Deut.* XXXIV. 1. = (*e*) *Vide Galatin. l.* 4. *de arcanis, c.* 9. *Genebrard. Chron. l.* 2. *&c. Rab. Juda & Abarban. in Daniel. Maimon. alios.* = (*f*) *Gemar. Jeroſol. tit. Maccot.* On peut voir une Diſſertation de Friſchmut, *de non ſperanda arcæ fœderis reſtit. c.* 3.

Temple, ſont l'Arche, le feu céleſte, l'Urim & Thummim, le Saint-Eſprit, & l'huile ſainte. Et dans la Gémare de Babylone, (*a*) on veut que l'Arche, l'Urim, le feu céleſte, la Majeſté Divine, & le Saint-Eſprit, ſoient les choſes qui n'étoient plus dans le ſecond Temple. Ils ſe flattent qu'elle paroîtra de nouveau avec le Meſſie qu'ils attendent. Voyez le Commentaire d'Abarbanel ſur le neuvieme Chapitre de Daniel. Parmi cette variété d'opinions, on voit toujours que ſuivant les Rabbins, l'Arche d'alliance ne s'étoit pas retrouvée depuis la captivité de Babylone.

L'Auteur du quatrieme Livre d'Eſdras, (*b*) fait dire aux Juifs de la captivité, que l'Arche du teſtament a été priſe par les Chaldéens, dans le pillage du Temple; en quoi il ne s'accorde, ni avec les Rabbins, ni avec le ſecond des Maccabées. Mais ſon témoignage n'eſt nullement pondératif, & nous n'avons pas deſſein de nous en rapporter à un tel Auteur, pour décider la queſtion dont il s'agit ici. Nous nous fixons à l'autorité de l'Ecrivain du ſecond des Maccabées, qui nous apprend que l'Arche fut cachée par Jérémie. Nous admettons la prédiction de ce Prophete, qui dit qu'elle ne ſera découverte qu'au temps de la délivrance de la captivité d'Iſraël, & de la réconciliation de Dieu avec ſon peuple. Il s'agit de ſavoir ſi cette Prophétie a été accomplie, & ſi véritablement on a vu l'Arche dans le ſecond Temple.

Il y a ſur cela trois ſentiments divers. Les uns croient que l'Arche d'alliance cachée par Jérémie, fut retrouvée ſous Néhémias, & conſervée parmi les Juifs, juſqu'à la ruine du Temple par les Romains. D'autres veulent que cette ancienne Arche n'ait jamais été découverte, & qu'encore aujourd'hui elle ſoit inconnue; mais qu'on en fit une nouvelle pour être miſe dans le Temple. D'autres ſoutiennent qu'il n'y eut point d'Arche ni ancienne ni nouvelle dans le ſecond Temple. Enfin, il y en a qui ajoutent que la Prophétie que fit Jérémie, de la découverte future de l'Arche, s'eſt accomplie d'une maniere myſtique & relevée dans la prédication de l'Evangile, & dans la manifeſtation de JESUS-CHRIST incarné. Il faut examiner chacun de ces ſentiments en particulier.

II. Opinions de ceux qui croient que l'Arche fut retrouvée après la captivité, ou qu'on en fit une nouvelle.

Ceux qui croient que l'Arche du Teſtament fut découverte au retour de la captivité, (*c*) prétendent que l'Auteur du ſecond des Maccabées inſinue ce ſentiment, lorſqu'après avoir parlé de la découverte du feu ſacré, il rapporte auſſi-tôt l'hiſtoire de l'Arche, qui fut cachée par Jérémie. Pourquoi rapporter cet événement en cet endroit, ſi ce n'eſt pour montrer que la découverte de l'Arche & celle du feu ſacré,

(*a*) *Gemar. Babylon. tit. Joma, c.* 1. *& Kimchi in Pſal.* 85. = (*c*) 4. *Eſdr.* x. 22. = (*c*) *Salian. ad an. M.* 3609. *n.* 85. *Torniel. ad an.* 3610. *Menoch. hic. Canus, lib.* 2. *de locis, c.* 11. *Ribera in Aggæi* 1. *n.* 14. Ces deux derniers parlent avec doute, & ne ſont pas oppoſés à l'opinion contraire.

ſe firent en même temps ? Dans quelle autre circonſtance peut-on rapporter l'exécution de la promeſſe de Jérémie ? *Ce lieu demeurera caché*, dit le Prophete, *juſqu'à ce que Dieu ait raſſemblé ſon peuple, & qu'il lui ait fait miſéricorde.* Cela ne déſigne-t-il pas évidemment le retour de la captivité de Babylone ? L'Arche d'alliance ayant toujours été conſidérée comme la choſe la plus ſacrée du Temple & de la religion des Juifs & en quelque maniere eſſentielle à leur culte, eſt-il croyable que ce peuple ſi attaché à la lettre & aux cérémonies, ait négligé de rechercher l'Arche cachée par Jérémie, ou que Dieu ne la leur ait pas révélée, dans le même temps qu'il faiſoit des miracles ſi ſenſibles, pour le renouvellement du feu ſacré ? Quand le Prophete Jérémie (*a*) parle du temps du Meſſie, & de la vocation des Gentils à la foi, il dit, qu'*alors on ne parlera plus de l'Arche de l'alliance du Seigneur, qu'on n'y penſera plus, qu'on ne s'en ſouviendra plus.* Et pourquoi nous déſigner ce temps par un ſigne ſi équivoque, puiſque ſix cents ans avant la venue du Meſſie, l'Arche de l'alliance étoit déjà inconnue, & comme oubliée parmi les Juifs ?

Les captifs de Babylone à leur retour, (*b*) ſe conſolent dans l'eſpérance du rétabliſſement du Temple ; ils emploient les mêmes paroles, que l'on employa lorſque Salomon introduiſit l'Arche dans le Temple : (*c*) *Levez-vous, Seigneur, allez dans le lieu de votre repos, vous & l'Arche, d'où vous faites éclater votre puiſſance.* L'Auteur du ſecond Livre des Paralipomenes, (*d*) qui vivoit conſtamment après la captivité de Babylone, aſſure que l'Arche de l'alliance étoit dans le Temple encore de ſon temps : *Fuit Arca ibi uſque in præſentem diem.* Enfin, ſous Antiochus-Epiphanes, l'autel du parfum, le chandelier d'or, la table des pains de propoſition, étoient dans le Temple, comme le témoigne le premier Livre des Maccabées. (*e*) L'Arche d'alliance y étoit-elle moins néceſſaire ? & les Juifs purent-ils marquer tant de négligence envers ce ſacré dépôt, tandis qu'ils avoient un ſi grand ſoin de conſerver des choſes de moindre importance ? Si donc Epiphanes n'enleva pas l'Arche, c'eſt apparemment que les Prêtres l'avoient déjà cachée, pour empêcher que ce Prince ne la profanât ; & lorſque Judas s'aſſembla avec le peuple à Maſpha, & qu'il étendit les Livres de la Loi devant le Seigneur, (*f*) le Syriaque dit qu'il les étendit devant le Sanctuaire. Voilà les principales raiſons qu'on apporte, pour montrer que l'Arche d'alliance ſe voyoit dans le ſecond Temple.

Le paſſage qu'on a rapporté du ſecond Livre des Paralipomenes ſeroit déciſif, s'il étoit certain qu'il fût d'Eſdras ; mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'il eſt d'un Auteur qui vivoit avant la captivité, & avant la

---

(*a*) *Jerem.* III. 16. = (*b*) *Pſal.* CXXXI. 8. Ce Pſaume eſt un des Graduels, qu'on croit compoſés au retour de la captivité. = (*c*) 2. *Par.* VI. 41. = (*d*) 2. *Par.* V. 9 = (*e*) 1. *Macc.* I. 23. = (*f*) 1. *Macc.* III. 48.

destruction du Temple. Esdras n'est pas tellement Auteur des Paralipomenes, que tout ce qu'on y lit, soit de lui ; il suit, & il transcrit les Auteurs anciens & contemporains autant qu'il peut.

On peut rapporter à l'opinion qui vient d'être exposée, celle qui veut que les Juifs aient fait une Arche nouvelle sur le modele de l'ancienne, pour la placer dans le Temple. Génébrard (*a*) a cru pouvoir concilier par-là l'opinion des Juifs, qui soutiennent que l'Arche de Moyse manquoit au second Temple, avec l'opinion de plusieurs Catholiques, qui soutiennent qu'il y avoit une Arche dans le second Temple comme dans le premier.

III. Opinion de ceux qui soutiennent qu'il n'y eut point d'Arche dans le second Temple.

Le sentiment qui est le plus répandu & le plus commun aujourd'hui, & qui a été le plus ordinaire parmi les anciens, est que l'Arche ne fut jamais recouvrée, & ne parut pas dans le second Temple. Le passage de Jérémie, chap. III. ℣. 16. que l'on a cité, & où ce Prophete assure, *qu'on ne parlera plus de l'Arche de l'Alliance, & que l'on ne s'en souviendra plus :* ce passage s'explique fort naturellement par les Hébreux, par Théodoret, par saint Thomas, par le Cardinal Hugues, & par Sanctius, du temps qui suivit la captivité de Babylone : il ne fut plus parlé alors de l'Arche de l'alliance. C'est l'opinion qu'ont suivie le faux Epiphanes, (*b*) Dorothée, (*c*) le fils de Gorion, (*d*) quelques Peres, & plusieurs nouveaux Théologiens ; (*e*) & voici les preuves dont ils l'appuient. Le silence d'Esdras, de Néhémias, des Maccabées, de Joseph, est d'un grand poids dans cette matiere. Ils ne parlent jamais de l'Arche, quoiqu'ils aient eu vingt occasions d'en parler ; ni dans la dédicace du Temple, sous Néhémias ; ni dans sa purification sous Judas Maccabée ; ni dans le rétablissement des sacrifices, au retour de la captivité ; ni dans la profanation & le pillage des vases sacrés, sous Antiochus-Epiphanes ; ni dans l'incendie du Temple sous Tite : en un mot, on n'en dit rien dans le dénombrement de ce qu'Epiphanes, Pompée, Crassus, & Tite enleverent du Temple de Jérusalem ; quoique ce fût la chose qui auroit mérité le plus d'attention, si elle s'y fût trouvée. Joseph dit même expressément, qu'à la prise de Jérusalem par Tite, il n'y avoit rien du tout dans le Sanctuaire. (*f*) Dans la description du triomphe de Vespasien & de Tite, l'Arche ne parut point, quoiqu'on y eut porté la table d'or, & le chandelier à sept branches, *& la loi des Juifs qui étoit*, dit Joseph, *la derniere des dépouilles qui*

(*a*) *Genebrard. Chronol. l. 2. ad ann.* 3730. *Vide & Hegesipp. l. 1. c.* 17. *ubi dicit Arcam, & Cherubinos prioribus similes, à Pompeio visos in Templo.* = (*b*) *Epiphan. de vita Prophet. vita Jerem.* = (*c*) *Doroth. Synops. vitæ Prophet.* = (*d*) *Gorionid. l. 1. c.* 17. = (*e*) *Serar. in 2. Macc.* 11. *qu.* 17. 18. *Villalp. tom. 2. p. 2. l. 5. c.* 70. *à Castro in Jerem.* III. *n.* 10. *Porchet.* 1. *parte victoriæ contra Heb. c.* 7. *Galat. l. 7. c. 4. Tost. in Exod. q. 2. &* 14. *& in Deut.* X. *q. 2. & alibi. Lyr. Richard. à sancto Vict. Rupert. Carthusian. Mariana, Tirin. & alii. non pauci.* = (*f*) *Joseph. de bello, l. 5. c. 14. in Græco, l. 6. c. 6, in Latino.* Ἔκειτο δὲ οὐδὲν ὅλως ἐν αὐτῷ.

parurent dans cette pompeuse cérémonie. (*a*) Il veut dire apparemment, le rouleau où les Livres Saints étoient écrits.

On sait que quelques Ecrivains (*b*) ont prétendu que Pompée avoit vu dans le Temple, une Arche & des Chérubins, semblables à ceux que Moyse avoit faits : que l'on avoit porté l'Arche de l'alliance au triomphe de Vespasien, (*c*) & qu'on la remarquoit encore aujourd'hui, dans l'Arc de triomphe de Tite à Rome. (*d*) Mais d'autres Auteurs (*e*) fort exacts & fort éclairés, & qui ont examiné la chose de leurs yeux, soutiennent qu'on ne voit rien de pareil dans l'Arc de triomphe en question ; que ce qu'on prend pour l'Arche de l'alliance, n'est autre chose que la table des pains de proposition ; qu'il est aisé de s'en persuader par la lecture de Joseph, qui dit que la Loi des Juifs fut portée la derniere. Or ce qu'on prend pour l'Arche, ressemble à la vérité assez à un coffre ; mais il y a toute sorte d'apparence, que c'est la table des pains de proposition, ou l'autel du parfum, parce qu'il est placé dans la marche avant le chandelier d'or. On ne s'arrête point à ce que rapportent quelques Auteurs, que l'on conserve encore aujourd'hui à Rome l'Arche de l'alliance, comme une précieuse relique. Nous avons pour les sacrées reliques tout le respect que la religion demande ; mais il est permis de ne pas recevoir sans examen ce qu'on avance sans preuve.

A ces raisons, on peut ajouter l'autorité des anciens, qui enseignent que l'Arche d'alliance ne fut point dans le second Temple. Saint Epiphane (*f*) raconte que Jérémie prévoyant la destruction prochaine du Temple, porta, comme on l'a déjà dit, l'Arche de l'alliance dans une caverne, & obtint par ses prieres, que l'Arche fut absorbée & enfoncée dans le rocher, ensorte qu'elle ne parut plus. » Alors Jérémie » dit aux Prêtres & aux anciens qui étoient présents : Le Seigneur » est monté de Sion dans les cieux, d'où il doit descendre un jour » avec son armée céleste ; & le signe de sa venue sera quand toutes » les nations adoreront le bois. Il ajouta : Personne ne pourra décou- » vrir cette Arche que Moyse le Prophete du Seigneur ; & nul Prêtre, » ni nul Prophete, n'ouvrira les Tables qui y sont renfermées, si ce » n'est Aaron l'élu de Dieu. Et dans la premiere résurrection, cette » Arche s'élevera & sortira du rocher, & sera mise sur la montagne

(*a*) *Joseph. de bello, l. 7. c. 17. in Græco:* Χρυσῆ τε τράπεζα, τὴν ὁλκὴν πολυτάλαντος, καὶ λυχνία χρυσοῦ μὲν ὁμοίως πεποιημένη, ... ὅ τε νόμος ὁ τῶν Ἰουδαίων ἐπὶ τούτοις ἐφέρετο τῶν λαφύρων τελευταῖος. = (*b*) *Hegesipp. lib.* 1. *cap.* 17. = (*c*) *Petr. Comestor. histor. Judic. c.* 3. = (*d*) *Marlian. de arca Titi, l.* 3. *c.* 6. *Vide Bartholocci Bibl. Rabin. t.* 3. *p.* 157. *Torniel. annal. ad ann.* 3885. = (*e*) *Ribera in Aggai,* 1. *Villalpand. alii plures.* = (*f*) *Vita Jerem. Proph.* Οὗτος ὁ Προφήτης πρὸ τῆς ἁλώσεως τοῦ ναοῦ ἥρπασε τὴν κιβωτὸν τοῦ νόμου, καὶ τὰ ἐν αὐτῇ πάντα, καὶ ἐποίησε αὐτὰ καταποθῆναι ἐν πέτρᾳ, καὶ εἶπε τοῖς ἱερεῦσι τοῦ λαοῦ, καὶ τοῖς πρεσβυτέροις παρεστῶσι. Ἀπεδήμησε Κύριος, *&c.* Καὶ ἐσφράγισε τὴν πέτραν ἐν τῷ δακτύλῳ τὸ ὄνομα Κυρίου, καὶ γέγονεν ὁ τύπος ὡς γλυφὴ σιδήρου, *&c.*

» de

» de Sina, & tous les Saints s'aſſembleront autour d'elle, en attendant » le retour du Seigneur, & pour ſe mettre à couvert de l'ennemi, » qui voudra la prendre. Et ce Prophete ſcella la pierre, en écrivant » avec ſes doigts ſur la place le nom de Dieu, qui demeura gravé ſur » la pierre, de même que ſi on l'eût taillé avec le fer. Dès ce moment, » une nuée ténébreuſe parut ſur le nom de Dieu, & l'a tenu caché juſ- » qu'ici, de maniere que perſonne n'a pu ni découvrir l'endroit, ni lire » ce nom divin ; on voit encore toutes les nuits cette nuée toute lumi- » neuſe ſur cette caverne, comme pour montrer que la gloire du Seigneur » ne quitte point ſa Loi. Le rocher eſt entre les deux montagnes, où » moururent Moyſe & Aaron. «

Dorothée qui a écrit l'abrégé de la vie des Prophetes, a copié ſaint Epiphane, & fait dire à Jérémie les mêmes choſes que l'on vient de rapporter. L'Auteur du Commentaire ſur les Maccabées, publié ſous le nom de ſaint Thomas, & Richard de ſaint Victor, (*a*) ſont auſſi entrés dans les mêmes ſentiments. Nous reconnoiſſons de bonne foi que tout ce récit n'eſt pas d'une fort grande autorité, & que divers Auteurs ont fait voir qu'il étoit mal-aiſé de le ſoutenir dans un examen rigoureux; mais on ne peut gueres refuſer de le reconnoître comme une opinion aſſez ancienne, & comme une tradition des Juifs convertis au Chriſtianiſme.

Joſeph fils de Gorion, Auteur Juif, (*b*) qui avoit lu l'hiſtoire des Maccabées, rapporte que Jérémie ayant caché l'Arche & les rideaux du Tabernacle de Moyſe, dit aux Prêtres qui l'avoient ſuivi, & qui vouloient ſavoir l'endroit où il les avoit cachés : *Le Seigneur a juré qu'aucun homme ne connoîtroit ce lieu, & ne le découvriroit juſqu'à ce que le Prophete Iſaïe & moi revenions au monde ; alors nous replacerons l'Arche dans le Sanctuaire, & ſous les ailes des Chérubins.* Enfin, quoique la tradition des Hébreux ne ſoit pas tout-à-fait uniforme ſur cet article, il faut avouer pourtant qu'ils s'accordent à dire, que l'Arche d'alliance ne parut plus depuis la captivité de Babylone : ils veulent qu'on ait mis en ſa place, dans le Sanctuaire, *la pierre du fondement*, qu'on croyoit être le milieu de la montagne ſainte.

IV. Interprétation de la Prophétie de Jérémie touchant la découverte de l'Arche de l'alliance.

Saint Ambroiſe, (*c*) après avoir expoſé l'hiſtoire de l'Arche cachée par Jérémie, & la prophétie qu'il prononça alors, ajoute ces paroles qui font voir qu'il croyoit que l'exécution s'en étoit vue au temps de la venue du Meſſie. *Nous voyons*, dit-il, *le peuple qui étoit auparavant diſperſé, raſſemblé aujourd'hui dans l'Egliſe ; nous reſſentons la miſéricorde du Seigneur notre Dieu, & le pardon que le Sauveur nous a procuré dans ſa paſſion ; enfin nous ne pouvons plus ignorer le feu ſacré, depuis que nous*

(*a*) *Richard. l. 4. except. c.* 11. = (*b*) *Ben. Gorion. l.* 1. *c.* 17. = (*c*) *Ambroſ. l.* 3. *Offic. c.* 17. 18. *nov. edit.*

avons lu que le Seigneur baptiſe par le feu & par le Saint-Eſprit. L'Abbé Rupert (*a*) ſuit l'explication de ſaint Ambroiſe ; il dit que les Juifs charnels attendent en vain l'accompliſſement de la promeſſe de Jérémie, par le retour d'une captivité qui doit ſe faire dans un certain temps, & par le rétabliſſement d'un Temple matériel dans la ville de Jéruſalem. Pour nous, ajoute-t-il, nous expérimentons la vérité de la prédiction de Jérémie, en ce que nous apprenons de ſaint Jean, (*b*) que le Fils de Dieu eſt mort *pour raſſembler les enfants de Dieu qui étoient diſperſés ;* nous avons vu la gloire du Sauveur reſſuſcité. Juſqu'alors, dit Jérémie, le Tabernacle, l'Arche & l'Autel demeureront cachés & inconnus.

Saint Jean dans l'Apocalypſe, (*c*) dit qu'il a vu dans le Temple de Dieu, qui eſt dans le Ciel, l'Arche de l'alliance ; & qu'auſſi-tôt que ce Temple fut ouvert, on vit des foudres, des tonnerres, de la grêle, & un grand tremblement de terre. Cette Arche de l'alliance, qui paroît dans le Temple du Ciel, marque apparemment JESUS-CHRIST, qui eſt lui-même l'Arche vivante de l'alliance nouvelle, parce que, ſelon l'expreſſion même de l'Apôtre, (*d*) toute la plénitude de la divinité habite en lui ſubſtantiellement, & qu'en lui ſe trouve toute la juſtice, toute la vérité & toute la perfection de la Loi, dont les Tables étoient renfermées dans l'Arche.

Les Juifs attendoient la découverte d'une Arche matérielle, qui renfermât les tables de pierre données autrefois à Moyſe ; c'eſt ainſi qu'ils avoient pris la promeſſe qui leur avoit été faite par Jérémie, que l'Arche ne ſeroit découverte, que lorſque le Seigneur ſeroit appaiſé, & que le peuple ſeroit réuni & raſſemblé. Ceux qui revinrent de la captivité, ſe flattoient de cette eſpérance ; mais ce n'étoit point-là le ſens du Prophete. Ni Aggée, ni Zacharie, ni Malachie, ne leur découvrirent point l'Arche de Moyſe, qui avoit été miſe dans le rocher par Jérémie ; mais ils leur annoncerent la venue prochaine de l'*Ange de l'Alliance* & du *Dominateur qu'ils attendoient.* (*e*) JESUS-CHRIST vint au temps préordonné ; il tira la Loi du fond du rocher & de l'obſcurité qui la couvroit ; il en développa les ſens cachés ; il en découvrit les myſteres ; il en accomplit les figures : au lieu d'une loi de pierre enfermée dans du bois, il publia une Loi d'amour, qu'il venoit graver dans les cœurs ; c'eſt ce que les Juifs ne comprirent pas. Toujours attachés aux figures & à la lettre, ils ne purent s'imaginer que ce fût-là la véritable découverte de l'Arche prédite par Jérémie ; la réalité & la choſe ſignifiée ne les contenterent pas ; ils auroient voulu voir la figure & le ſigne.

On peut donc conclure de tout ce qui a été dit juſqu'ici, qu'il y a

---

(*a*) *Rupert. l.* x. *de victoria Verbi Dei, c.* 21. = (*b*) *Joan.* XI. 51. 52. = (*c*) *Apocalypſ.* XI. 19. = (*d*) *Coloſſ.* II. 9. = (*e*) *Malach.* III. 1. *Statim veniet ad Templum ſuum dominator quem vos quæritis, & Angelus teſtamenti, quem vos vultis.*

beaucoup d'apparence que jamais l'Arche d'alliance ne fut découverte depuis la captivité de Babylone ; ni les Prophetes qui ont vécu depuis cette captivité, ni Eſdras, ni Néhémias, ni les Maccabées, ni Joſeph n'en ayant rien dit. La tradition des Juifs conſpire en ce point avec celle des Chrétiens. Au fond la préſence de l'Arche d'alliance n'étoit pas néceſſaire au Temple, ni pour fixer le culte des Juifs, ni pour les inſtruire de leurs obligations. L'eſſentiel conſiſtoit à connoître & à pratiquer les Loix du Seigneur ; c'eſt ce qui ſe pouvoit aiſément ſans les tables de pierre. Comme ils étoient d'un ſcrupule qui alloit juſqu'à la ſuperſtition, il n'eſt pas fort croyable que ſans une révélation particuliere, ils aient oſé fabriquer une nouvelle Arche, ni de nouvelles tables de pierre. Dieu vouloit peu à peu accoutumer ce peuple groſſier à ſe paſſer de figures, & le diſpoſer à deſirer avec plus d'ardeur celui qui devoit apporter la Loi d'amour & de feu, & établir une alliance nouvelle, qui ſans détruire l'ancienne, devoit lui donnner ſon accompliſſement & ſa perfection. Zorobabel ſemble inſinuer que dans le ſecond Temple, & au retour de la captivité, le grand-Prêtre ne portoit plus l'Urim & Thummim, qui étoient cependant regardés comme les plus eſſentiels & les plus précieux ornements de ſa dignité ; il ne permit pas à ceux qui ſe prétendoient ſortis de la race des Prêtres, mais qui ne purent produire des regiſtres authentiques de leur généalogie, il ne leur permit pas de goûter des viandes ſanctifiées, (a) *juſqu'à ce qu'il s'élevât un Prêtre qui portât l'Urim & Thummim.* Jeſus ou Joſué étoit alors grand-Prêtre ; il y a donc toute apparence qu'il ne portoit point l'Urim & Thummim : & ſi l'on a pu ſe paſſer de ces ornements dans le ſecond Temple, pourquoi n'auroit-on pu s'y paſſer auſſi de l'Arche d'alliance.

V. Réſultat des précédentes remarques : l'Arche n'a point reparu : la prophétie eſt accomplie en Jeſus-Chriſt.

Voilà ce que diſoit Dom Calmet ſur cette queſtion : l'arche a-t-elle été retrouvée ? L'arche matérielle n'a point reparu ; mais la Prophétie de Jérémie ſe trouve accomplie en Jeſus-Chriſt, qui eſt lui-même l'arche vivante de l'alliance nouvelle. Depuis la premiere édition de cette Bible, il s'eſt élevé une ſeconde queſtion qui n'eſt pas moins importante que la premiere. L'arche matérielle n'a point reparu ; on en convient : mais ne reparoîtra-t-elle point ? La Prophétie de Jérémie a été accomplie en Jeſus-Chriſt : oui, dans un ſens ſpirituel ; mais n'aura-t-elle point un jour un accompliſſement littéral ? Les Juifs l'eſperent : leur eſpérance eſt-elle mal fondée ? La Prophétie de Jérémie n'annonce-t-elle pas dans ſon ſens propre & littéral que l'arche matérielle ſera retrouvée ? A cela je réponds avec S. Jérôme : Les Prophetes annoncent que les douze tribus d'Iſraël ſeront ramenées & rétablies dans leur terre ; qu'alors Jé-

VI. L'Arche doit-elle un jour reparoître ? La Prophétie doit-elle avoir un ſecond accompliſſement ? en quel ſens pourroit-elle être une ſeconde fois accomplie ?

(a) 1. *Eſdr.* 11. 63. *Hebr. Donec ſurgeret Sacerdos cum Urim & Thummim. Vide, ſi lubet, Spencer. de Urim & Thummim, cap.* 7.

ruſalem ſera rebâtie, & ſon temple rétabli : ſi vous êtes diſpoſés à croire avec les Juifs & avec nos anciens Judaïzants que toutes ces promeſſes auront un jour un accompliſſement littéral ; vous pouvez bien auſſi croire avec les Juifs que l'arche matérielle ſera retrouvée avec le tabernacle & l'autel d'or ; que le tabernacle ſera relevé, que l'arche d'alliance y ſera placée, que l'autel d'or ſera dreſſé devant elle, & qu'on y offrira encore des parfums. Mais ſi avec S. Jérôme & avec les autres ſaints Docteurs & les Interpretes les plus éclairés, vous reconnoiſſez qu'en vain les Juifs eſperent de retourner un jour dans la Paleſtine, d'y rebâtir Jéruſalem, & d'y relever leur temple ; reconnoiſſez auſſi qu'en vain ils eſperent de retrouver un jour l'arche matérielle ainſi que le tabernacle & l'autel. Si avec S. Jérôme vous reconnoiſſez que *la terre d'Iſraël* où les Juifs doivent être ramenés, n'eſt autre que l'Egliſe même de J. C. ; ſi avec les ſaints Docteurs & les Apôtres mêmes vous reconnoiſſez que la *Jéruſalem* promiſe par les Prophetes eſt l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, qui eſt en même temps *la cité du Dieu vivant* & *l'épouſe de l'Agneau* ; ſi avec les ſaints Docteurs & les Apôtres mêmes, vous reconnoiſſez que le nouveau *Temple* annoncé par les Prophetes n'eſt autre que l'Egliſe même de Jeſus-Chriſt, qui eſt appellée *la maiſon du Dieu vivant*, *le temple ſaint du Seigneur* : reconnoiſſez que l'*arche* dont la manifeſtation eſt annoncée par Jérémie, eſt Jeſus-Chriſt même qui eſt véritablement *l'arche vivante de l'alliance nouvelle* ; que *l'autel des parfums*, c'eſt ce divin Sauveur, qui eſt *l'autel ſublime* du Temple céleſte, comme nous le reconnoiſſons tous les jours dans les prieres de la liturgie ſainte ; que *le tabernacle* c'eſt ſon Egliſe qui eſt ſon tabernacle ſur la terre, & ſon temple dans le ciel ; que toutes ces choſes ſymboliquement enſévelies par Jérémie au temps de la captivité de Babylone, n'ont jamais été littéralement retrouvées, & ne le ſeront jamais ; mais qu'elles ont été ſpirituellement & réellement retrouvées dans le premier avénement de Jeſus-Chriſt, & dans l'établiſſement de ſon Egliſe ; qu'alors cette parole de Jérémie, *Apparebit majeſtas Domini*, a été véritablement accomplie en la perſonne de ceux qui d'entre les Juifs & d'entre les Gentils ont eu le bonheur de croire en Jeſus-Chriſt ; que cette parole aura véritablement un ſecond accompliſſement, plus parfait & plus entier, lorſque Jeſus-Chriſt vers la fin des temps ſe fera connoître aux Juifs, & ſe manifeſtera enſuite aux yeux de tous les hommes dans ſon dernier avénement : *Apparebit majeſtas Domini* : mais qu'alors la Prophétie n'aura de nouvel accompliſſement que conformément à celui qu'elle a déjà eu ; c'eſt-à-dire, que tous ceux qui aux approches de ce grand jour ſeront appellés à la foi, ſoit d'entre les Juifs ſoit d'entre les Gentils, reconnoîtront en Jeſus-Chriſt *l'arche vivante de l'alliance nouvelle*, & *l'autel d'or du temple céleſte*, & dans ſon Egliſe *le tabernacle du Dieu vivant* dans lequel ils s'empreſſeront d'entrer pour y rendre leurs hommages au Seigneur.

S'il étoit poſſible qu'il reſtât encore ſur cela quelques doutes, Jérémie acheve lui-même de les diſſiper. C'eſt dans le Chapitre III. de ſes Prophéties, où après avoir comparé les deux ſœurs *Iſraël* & *Juda*, il fixe ſon attention ſur *Iſraël*, & lui dit de la part du Seigneur : (a) *Revenez, rebelle Iſraël.... convertiſſez-vous, enfants rebelles.... & je vous ferai entrer dans Sion. Alors je vous donnerai des paſteurs ſelon mon cœur.... Et lorſque vous vous ſerez multipliés, & que vous vous ſerez accrus ſur la terre dans ces jours-là, dit le Seigneur, on ne dira plus : Voici l'Arche de l'alliance du Seigneur ; elle ne reviendra plus dans l'eſprit ; on ne s'en ſouviendra plus ; on ne la recherchera plus ; & il ne ſe fera plus rien de ſemblable.* De quelque maniere que l'on veuille expliquer le diſcours du Prophete, il en réſultera toujours que l'Arche matérielle n'a jamais dû reparoître, & ne reparoîtra jamais : *Non dicent ultrà : Arca teſtamenti Domini : neque aſcendet ſuper cor, neque recordabuntur illius, nec viſitabitur, nec fiet ultrà.*

VII. Témoignage de Jérémie, qui prouve que l'Arche n'a jamais dû reparoître, & ne reparoîtra jamais.

Si l'on conſidere le diſcours du Prophete dans ſon ſens littéral & immédiat, relativement au retour des Juifs & des Iſraélites dans les terres d'Iſraël & de Juda après la captivité de Babylone, il en réſulte qu'alors l'Arche n'a point dû reparoître ; qu'elle a dû tomber dans une ſorte d'oubli, de maniere qu'on n'en parloit plus ; on n'y penſoit plus ; on ne ſeroit pas même en peine de la chercher : car c'eſt ce que ſignifie dans le ſtyle des Hébreux cette expreſſion, *nec viſitabitur* ; on ne la viſitera point ; on ne viendra point chercher à reconnoître le lieu où le Seigneur l'a fait dépoſer & qu'il a voulu laiſſer inconnu : on la laiſſera dans l'oubli où Dieu a voulu qu'elle fût enſévelie, & on n'en fera pas même une autre ; Dieu ayant aſſez déclaré par ſon Prophete qu'il n'y en auroit plus : *Non dicent ultrà : Arca teſtamenti Domini : neque aſcendet ſuper cor, neque recordabuntur illius, nec viſitabitur, nec fiet ultrà.*

Si l'on obſerve que le diſcours du Prophete touchant le retour des enfants d'Iſraël, n'a point eu ſon entier accompliſſement au temps de Cyrus ; mais qu'il a eu un accompliſſement plus parfait au temps de Jeſus-Chriſt, lorſqu'au moins une partie des Iſraélites furent amenés, non pas à la montagne terreſtre de Sion, mais dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, dont Sion fut l'image & le berceau : alors les paſteurs qui leur étoient promis ſont les Apôtres ; & ſous la conduite de ces Paſteurs, on ne ſe mit plus en peine de retrouver l'Arche matérielle ; c'étoit un ſymbole qui devenoit entiérement inutile, depuis que l'on en poſſédoit la vérité en la perſonne de Jeſus-Chriſt : on ne penſa plus à en faire une autre, parce que le temps des ombres & des figures étoit paſſé. Ainſi la Prophétie de Jérémie qui annonçoit qu'on ne parleroit plus de l'Arche, & qu'on n'en feroit point d'autre, reçut alors

(a) *Jerem.* III. 12. *& ſeqq.*

un ſecond accompliſſement auſſi parfait & plus parfait encore que le premier : *Non dicent ultrà : Arca teſtamenti Domini : neque aſcendet ſuper cor, neque recordabuntur illius, nec viſitabitur, nec fiet ultrà.*

Enfin ſi l'on objecte que le diſcours de Jérémie touchant le retour des enfants d'Iſraël, n'a point encore eu ſon entier accompliſſement au temps même de Jeſus-Chriſt, ni au temps des Apôtres, parce qu'alors il n'y eut qu'un petit nombre d'Iſraélites qui crurent en Jeſus-Chriſt, tandis que la plus grande partie tomba dans l'aveuglement & dans l'incrédulité ; ſi l'on ajoute que ces promeſſes n'auront leur entier accompliſſement que dans la converſion future de la nation Juive, lorſque tout Iſraël reviendra à Jeſus-Chriſt ; il ſera donc vrai que même alors on ne parlera plus de l'Arche, on ne ſe mettra point en peine de la retrouver ; & on ne fera plus rien de ſemblable ; parce que les Juifs mêmes qui dans leur aveuglement conſervent encore l'eſpérance de la retrouver, avoueront que ce ſymbole leur ſera entiérement inutile, lorſqu'ils en auront reconnu la réalité dans la perſonne de Jeſus-Chriſt : *Non dicent ultrà : Arca teſtamenti Domini : neque aſcendet ſuper cor, neque recordabuntur illius, nec viſitabitur, nec fiet ultrà.*

VIII. Comment ſe concilient les deux Prophéties, dont l'une annonce que l'Arche ne reparoîtra point, & l'autre ſemble annoncer qu'elle reparoîtra ?

Cette Prophétie eſt claire & préciſe ; elle n'eſt couverte d'aucun nuage : ce trait lumineux doit donc ſuffire pour diſſiper l'obſcurité qui couvre celle du ſecond Livre des Maccabées. Si l'on croit trouver dans celle-ci que l'Arche doit un jour reparoître, c'eſt qu'on n'en ſaiſit pas le vrai ſens, puiſque voilà un texte clair qui annonce formellement qu'elle ne reparoîtra pas. Lorſque dans le ſecond Livre des Maccabées il eſt dit que Jérémie parlant de l'Arche, de l'autel des parfums & du tabernacle, annonce que le temps viendra où Dieu montrera ces choſes : *Dominus oſtendet hæc* : cela ſignifie qu'il en montrera la réalité dans Jeſus-Chriſt & dans ſon Egliſe : & ce texte même en marque le temps en ajoutant qu'alors paroîtra la majeſté du Seigneur : *& apparebit majeſtas Domini.* La majeſté du Seigneur a paru en Jeſus-Chriſt dans ſon premier avénement ; & c'eſt alors que le Seigneur a montré ces choſes dans la perſonne de ce divin Sauveur & de ſon Egliſe : *Tunc Dominus oſtendet hæc, & apparebit majeſtas Domini.* La majeſté du Seigneur paroîtra une ſeconde fois en Jeſus-Chriſt, lorſque ce divin Sauveur deſcendra du ciel dans tout l'éclat de ſa puiſſance & de ſa majeſté ; & c'eſt aux approches de ce grand jour, que le Seigneur montrera toutes ces choſes aux Juifs dans la perſonne de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe : ce ſera préciſément après leur avoir ainſi montré ces choſes, que la majeſté du Seigneur ſe manifeſtera dans tout ſon éclat en la perſonne de Jeſus-Chriſt : *Tunc Dominus oſtendet hæc, & apparebit majeſtas Domini.* Objectera-t-on ce que le texte ajoute, qu'il y aura alors une nuée comme au temps de Moyſe & de Salomon : *Et nubes erit.* C'eſt une ſuite du langage myſtérieux du Prophete : c'eſt qu'en effet lorſque la majeſté du Seigneur a paru ſur la terre en la perſonne de Jeſus-Chriſt dans

ſon premier avénement, elle étoit enveloppée d'un nuage aux yeux de l'homme charnel. La nuée de ſes myſteres l'environnoit. C'eſt le fils de Dieu, mais le fils de Dieu fait homme ; voilà la nuée qui couvre la majeſté de Dieu. C'eſt le Fils de Dieu, mais le Fils de Dieu qui ſe rend obéiſſant juſqu'à la mort, & juſqu'à la mort de la croix : voilà la nuée qui couvre la majeſté de Dieu : *Et nubes erit.* Les yeux des Juifs incrédules ſe ſont arrêtés à ce nuage, & ont refuſé au milieu de cette nuée la majeſté du Seigneur : il falloit être éclairé des lumieres de la Foi pour découvrir à travers l'obſcurité de ce nuage la majeſté du Seigneur qui s'y manifeſtoit par les effets de ſa puiſſance & par les dons de ſa grace : *Apparebit majeſtas Domini, & nubes erit.* Il en ſera de même juſqu'à la fin des ſiecles ; ce ne ſera que dans l'éternité que tous les nuages ceſſeront. Lorſque les Juifs reviendront à Jeſus-Chriſt, ce ne ſera que par le don de la Foi qu'ils pénétreront l'obſcurité du nuage. Jeſus-Chriſt ſe fera connoître à eux, comme il s'eſt fait connoître à nous, par les effets de ſa puiſſance & par les dons de ſa grace, mais au milieu des nuages que la Foi ſeule pénetre : *Et nubes erit.* Le nuage ne ſera diſſipé que quand Jeſus-Chriſt ſe manifeſtera aux yeux de tous les hommes dans l'éclat de ſa puiſſance & de ſa gloire au grand jour où il viendra juger les vivants & les morts, exterminer les méchants & récompenſer ſes ſerviteurs. L'Arche n'a jamais reparu, & ne reparoîtra jamais ; & la Prophétie du ſecond Livre des Maccabées ne trouvera jamais ſon accompliſſement que dans la perſonne même de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe. Toute autre interprétation nous rameneroit aux fauſſes idées de Juifs & des Judaïzants, formellement détruites par la Prophétie du Livre de Jérémie, qui annonce que l'Arche ne reparoîtra jamais.

MACCABÉES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Victoires d'Alexandre le Grand. Sa mort. Partage de ſes États. Des Juifs impies ſe ſéparent de l'alliance ſainte. Antiochus-Epiphanes ravage la Judée, & pille le Temple : Jéruſalem eſt déſolée par ſes ordres. Il veut contraindre les Iſraélites d'abandonner leur loi. Il fait dreſſer une idole dans le Temple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 336.

1. APRÉS " qu'Alexandre roi de Macédoine, *ſurnommé le Grand*, fils de Philippe, qui régna premierement " dans la Grece, fut ſorti du pays de Céthim *ou de la Macédoine*, " *pour étendre ſon empire*, & qu'il eut vaincu Darius *Codoman dernier* roi des Perſes & des Medes :

1. ET factum eſt, poſtquam percuſſit Alexander Philippi Macedo, qui primus regnavit in Græcia, egreſſus de terra Cethim, Darium regem Perſarum & Medorum :

℣. 1. Litt. *Et factum eſt*, &c. La conjonction *Et* ſe met ſouvent au commencement des Livres Hiſtoriques des Hébreux ; c'eſt une des propriétés de leur langue. Voyez les commencements de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, de Joſué, de Judith, de Baruch, &c.

Ibid. C'eſt ainſi que porte le Grec du MS. Alexandrin : *qui primùm regnavit in Græcia.* Le Grec de l'Edition Romaine & le Latin de la Vulgate pourroient ſe traduire : qui établit le premier la monarchie des Grecs. *Infr.* VI. 2.

Ibid. La Macédoine étoit ainſi nommée *Cethim* chez les Hébreux. *Gen.* X. 4. *Iſai.* XXIII. 1. 12. *Infr.* VIII. 5.

2. Conſtituit

2. conſtituit prælia multa, & obtinuit omnium munitiones, & interfecit reges terræ.

2. il donna pluſieurs batailles *qu'il gagna* ; il prit les villes les plus fortes de toutes les nations *qu'il attaqua* ; il tua les rois de la terre *qui oſerent lui réſiſter.*

3. Et pertranſiit uſque ad fines terræ : & accepit ſpolia multitudinis gentium : & ſiluit terra in conſpectu ejus.

3. Il paſſa juſqu'à l'extrêmité du monde ; " il s'enrichit des dépouilles des nations *les plus éloignées* ; & *toute* la terre *effrayée & ſoumiſe* ſe tût devant lui. Av. l'Ere Chr. Vulg. 336.

4. Et congregavit virtutem, & exercitum fortem nimis : & exaltatum eſt, & elevatum cor ejus :

4. *Alors* il aſſembla de grandes troupes, & fit une armée très-forte : ſon cœur s'éleva, & s'enfla *d'orgueil, juſqu'à vouloir être adoré comme un Dieu.*

5. & obtinuit regiones gentium, & tyrannos : & facti ſunt illi in tributum.

5. Il ſe rendit maître des peuples & des rois, & les aſſujétit à lui payer tribut.

6. Et poſt hæc decidit in lectum, & cognovit quia moreretur :

6. Après cela, il tomba malade, & il connut qu'il devoit *bientôt* mourir :

7. & vocavit pueros ſuos nobiles, qui ſecum erant nutriti à juventute : & diviſit illis regnum ſuum, cùm adhuc viveret.

7. & il appella les grands de ſa cour, qui avoient été nourris avec lui dès leur jeuneſſe ; & il leur partagea ſon royaume, lorſqu'il vivoit encore, *leur donnant en ſouveraineté les gouvernements qu'il leur avoit confiés.*

8. Et regnavit Alexander annis duodecim, & mortuus eſt :

8. Alexandre régna donc douze ans, & il mourut : Av. l'Ere Chr. Vulg. 324.

9. & obtinuerunt pueri ejus regnum, unuſquiſque in loco ſuo.

9. & les grands de ſa cour ſe firent rois, chacun dans ſon gouvernement.

10. Et impoſuerunt omnes ſibi diademata poſt mortem ejus, & filii eo-

10. Ils prirent tous le diadème après ſa mort, & leurs enfants après eux, pendant pluſieurs années : & *les rois s'étant*

¥. 3. c. à d. juſqu'aux Indes : les Anciens ne connoiſſoient rien au delà.

multipliés, les maux ſe multiplierent *auſſi* ſur la terre, *par les guerres qu'ils ſe firent les uns aux autres, pour ſe dépoſſéder.*

rum poſt eos annis multis, & multiplicata ſunt mala in terra.

II. *Maccabées*, IV. *

11. *Séleucus Nicator fut un de ceux qui ſe rendit le plus puiſſant : " il poſſéda le royaume de Syrie, & le laiſſa à ſes enfants.* C'eſt delà que ſortit cette racine de péché, Antiochus *ſurnommé Epiphanes, c'eſt-à-dire*, l'illuſtre, fils du roi Antiochus *le grand*; il avoit été envoyé en ôtage " à Rome *par ſon pere*, & *ayant été rappellé par ſon frere Séleucus-Philopator*, il régna *dans la Syrie* la cent trente-ſeptieme année du regne des Grecs, " *au préjudice de Démétrius ſon neveu, que ſon pere Séleucus avoit envoyé en ôtage à Rome en la place d'Antiochus ſon frere.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

11. Et exiit ex eis radix peccatrix, Antiochus illuſtris, filius Antiochi regis, qui fuerat Romæ obſes; & regnavit in anno centeſimo trigeſimo ſeptimo regni Græcorum.

12. En ce temps-là, il ſortit d'Iſraël des enfants d'iniquité, qui *ayant à leur tête Jaſon frere du grand-Prêtre Onias*, " donnerent ce conſeil à pluſieurs *d'entre les Juifs* : Allons & faiſons alliance avec les nations qui nous environnent, parce que depuis que nous nous ſommes retirés d'avec elles, nous ſommes tombés dans beaucoup de maux.

12. In diebus illis exierunt ex Iſrael filii iniqui, & ſuaſerunt multis, dicentes : Eamus, & diſponamus teſtamentum cum gentibus, quæ circa nos ſunt : quia ex quo receſſimus ab eis, invenerunt nos multa mala.

13. Et ce conſeil leur parut bon.

13. Et bonus viſus eſt ſermo in oculis eorum.

14. Quelques-uns du peuple furent

14. Et deſtinaverunt

* Nous obſerverons de marquer ainſi le rapport des deux Livres des Maccabées, conformément à la Table qui en expoſe la Concorde à la ſuite de la Préface.

℣. 11. Ce fut celui de qui ſortit la race des Séleucides.

Ibid. On lit dans le Grec le pluriel neutre, ὄμηρα, *obſides*, pour le ſingulier maſculin, ὅμηρος, *obſes*.

Ibid. L'année des Grecs dont il eſt parlé dans ce I. Livre, eſt l'Ere des Séleucides, que les Hébreux commencent au mois de Niſan, c'eſt-à-dire, vers le mois de Mars ou d'Avril de l'an 312 avant l'Ere Chr. Vulg. Voyez la Préface & l'*Abrégé de l'Hiſtoire Profane* qui eſt à la tête des Prophètes, Tome IX.

℣. 12. c. à. d. d'Onias III. Voyez au II. Livre des Macc. IV. 7. & ſuiv. & la *Diſſertation ſur la Succeſſion des grands-Prêtres*, à la tête des Paralipomenes.

aliqui de populo, & abierunt ad regem : & dedit illis poteſtatem, ut facerent juſtitiam gentium :

donc députés pour aller trouver le roi *Antiochus* ; & il leur donna pouvoir de vivre ſelon les coûtumes des Gentils, *leur promettant de les protéger contre tous ceux qui voudroient s'y oppoſer* :

15. & ædificaverunt gymnaſium in Jeroſolymis ſecundùm leges nationum :

15. & ils bâtirent dans Jéruſalem un college *ou une académie*, " *pour former les jeunes gens aux exercices du corps & de l'eſprit* à la maniere des nations.

16. & fecerunt ſibi præputia, & receſſerunt à teſtamento ſancto, & juncti ſunt nationibus, & venundati ſunt ut facerent malum.

16. Ils *ceſſerent de circoncire leurs enfants*, & ôterent de deſſus eux, *autant qu'ils purent*, les marques de la circonciſion : ils ſe ſéparerent de l'alliance ſainte, & ſe joignirent aux nations ; & ils ſe vendirent pour faire le mal.

17. Et paratum eſt regnum in conſpectu Antiochi, & cœpit regnare in terra Ægypti, ut regnaret ſuper duo regna.

17. Et Antiochus s'étant établi dans ſon royaume *de Syrie*, commença de *vouloir* " régner auſſi en Egypte. *L'occaſion lui paroiſſoit favorable* pour ſe rendre Roi de ces deux royaumes. *Ptolémée-Epiphanes & ſa femme Cléopatre, ſœur d'Antiochus, venoient de laiſſer par leur mort l'Egypte à Ptolémée-Philométor leur fils, qui n'étoit encore qu'un enfant.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

II. *Maccabées*, V.

18. Et intravit in Ægyptum in multitudine gravi, in curribus, & elephantis, & equitibus, & copioſâ navium multitudine :

18. C'eſt pourquoi il entra dans l'Egypte avec une puiſſante armée, avec des chariots, des éléphants, de la cavalerie, & un grand nombre de vaiſſeaux.

19. & conſtituit bellum adversùs Ptolemæum regem Ægypti, & veritus eſt Ptolemæus à facie ejus, & fugit, & ceciderunt vulnerati multi.

19. Il fit la guerre à Ptolémée roi d'Egypte : & Ptolémée eut peur devant lui, & il s'enfuit avec perte de beaucoup des ſiens.

℣. 15. Litt. un gymnaſe, *lieu deſtiné pour les exercices du corps, la courſe, la lutte, &c.*

℣. 17. C'eſt le ſens du Grec : il conçut le deſſein de régner auſſi en Egypte.

20. Et Antiochus prit les villes les plus fortes de l'Egypte, & s'enrichit de ſes dépouilles.

20. Et comprehendit civitates munitas in terra Ægypti, & accepit ſpolia terræ Ægypti.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 170.

21. Et après avoir ravagé l'Egypte en la cent quarante-troiſieme année *du regne des Grecs*, " il revint; & *étant irrité contre les Juifs qui s'étoient réjouis de ſa mort ſur le faux bruit qui en avoit couru*, *il* marcha contre Iſraël,

21. Et convertit Antiochus, poſtquam percuſſit Ægyptum in centeſimo & quadrageſimo tertio anno, & aſcendit ad Iſrael;

22. & s'avança vers Jéruſalem, avec une puiſſante armée.

22. & aſcendit Jeroſolymam in multitudine gravi.

23. Il entra plein d'orgueil dans le lieu ſaint; il prit l'autel d'or, le chandelier où étoient les lampes, avec tous ſes vaſes, la table où les pains étoient expoſés *devant le Seigneur*, les baſſins, les coupes, les encenſoirs d'or, le voile, les couronnes & l'ornement d'or, qui étoit devant le temple; & il briſa tout. "

23. Et intravit in ſanctificationem cum ſuperbia, & accepit altare aureum, & candelabrum luminis, & univerſa vaſa ejus, & menſam propoſitionis, & libatoria, & phialas, & mortariola aurea, & velum, & coronas, & ornamentum aureum, quod in facie templi erat: & comminuit omnia.

24. Il prit l'argent, l'or, & tous les vaiſſeaux précieux, & les tréſors cachés qu'il trouva: & ayant tout enlevé, il s'en retourna en ſon pays *chargé de dépouilles.*

24. Et accepit argentum, & aurum, & vaſa concupiſcibilia: & accepit theſauros occultos, quos invenit: & ſublatis omnibus, abiit in terram ſuam.

25. Il fit un grand carnage d'hom-

25. Et fecit cædem ho-

℣. 21. c. à. d. des couronnes & autres ornements précieux, qui avoient été offerts & conſacrés au Seigneur, & dont on ornoit les façades du Temple. *Infr.* IV. 57.

℣. 23. Gr. il enleva tout.

minum, & locutus eſt in ſuperbia magna.

mes, & il parla avec grand orgueil.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 170.

26. Et factus eſt planctus magnus in Iſrael, & in omni loco eorum :

26. Alors il y eut un grand deuil parmi le peuple d'Iſraël, & dans tout leur pays.

27. & ingemuerunt principes & ſeniores : virgines & juvenes infirmati ſunt : & ſpecioſitas mulierum immutata eſt.

27. Les princes & les anciens furent dans les gémiſſements ; les vierges & les jeunes hommes dans l'abattement ; & la beauté des femmes fut toute changée, *par l'excès de la triſteſſe & de la douleur.*

28. Omnis maritus ſumpſit lamentum : & quæ ſedebant in thoro maritali, lugebant :

28. Tous les maris s'abandonnerent aux pleurs ; & les femmes aſſiſes ſur leur lit nuptial fondoient en larmes.

29. & commota eſt terra ſuper habitantes in ea, & univerſa domus Jacob induit confuſionem.

29. La terre fut toute émue de la déſolation de ſes habitants ; & toute la maiſon de Jacob fut couverte de confuſion.

30. Et poſt duos annos dierum, miſit rex principem tributorum in civitates Juda, & venit Jeruſalem cum turba magna.

30. Deux ans après, le Roi envoya dans les villes de Juda un Surintendant des tributs *nommé Appollonius*, " qui vint à Jéruſalem avec une grande ſuite.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

31. Et locutus eſt ad eos verba pacifica in dolo : & crediderunt ei.

31. Il leur parla d'abord avec une douceur feinte, & comme s'il fût venu dans un eſprit de paix ; & ils le crurent.

32. Et irruit ſuper civitatem repentè, & percuſſit eam plagâ magnâ, & perdidit populum multum ex Iſrael.

32. Mais il ſe jetta tout d'un coup ſur la ville, y fit un grand carnage, & tua un fort grand nombre du peuple d'Iſraël.

33. Et accepit ſpolia civitatis : & ſuccendit eam igni, & deſtruxit do-

33. Il prit les dépouilles de la ville ; & *enſuite il* y mit le feu ; il en détruiſit les maiſons, & les murs qui l'environ-

℣. 30. Voyez au II. Livre des Maccabées, v. 24. & ſuiv.

noient.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

34. Ils emmenerent les femmes captives, & ils ſe rendirent maîtres de leurs enfants & de leurs troupeaux.

35. Et ils fortifierent la ville de David, " avec une muraille grande & forte, & de bonnes tours; & ils en firent leur fortereſſe.

36. Ils y mirent une race de péché des hommes corrompus, qui s'y établirent puiſſamment : ils y apporterent des armes & des vivres, y aſſemblerent & y mirent en réſerve les dépouilles de Jéruſalem :

37. & ils devinrent un filet très-dangereux, *pour prendre les hommes, & les faire périr.*

38. Ils dreſſerent des embûches à tous ceux qui venoient ſe ſanctifier *dans le temple :* " & ils furent ſans ceſſe " comme le mauvais démon d'Iſraël.

39. Ils répandirent le ſang innocent devant le lieu ſaint, & ils ſouillerent le Sanctuaire.

40. Les habitants de la ville de Jéruſalem s'enfuirent à cauſe d'eux : elle devint la demeure des étrangers & étrangere à ſes citoyens; & ſes propres enfants l'abandonnerent.

mos ejus, & muros ejus in circuitu :

34. & captivas duxerunt mulieres : & natos, & pecora poſſederunt.

35. Et ædificaverunt civitatem David muro magno & firmo, & turribus firmis, & facta eſt illis in arcem :

36. & poſuerunt illic : gentem peccatricem, viros iniquos, & convaluerunt in ea : & poſuerunt arma & eſcas, & congregaverunt ſpolia Jeruſalem :

37. & repoſuerunt illic : & facti ſunt in laqueum magnum.

38. Et factum eſt hoc ad inſidias ſanctificationis, & in diabolum malum in Iſrael.

39. Et effuderunt ſanguinem innocentem per circuitum ſanctificationis, & contaminaverunt ſanctificationem.

40. Et fugerunt habitatores Jeruſalem propter eos, & facta eſt habitatio exterorum, & facta eſt extera ſemini ſuo, & nati ejus reliquerunt eam.

℣. 35. c. à. d. la citadelle de Jéruſalem.

℣. 38. Autr. à tous ceux qui venoient au lieu ſaint, *c. à. d. au Temple.* » Le mot, *ſanctificatio*, dans ce Livre, ſignifie ordinairement le Temple. *Infr.* ℣. 39. 41.

Ibid. Cette expreſſion eſt dans le Grec.

41. Sanctificatio ejus deſolata eſt ſicut ſolitudo, dies feſti ejus converſi ſunt in luctum, ſabbata ejus in opprobrium, honores ejus in nihilum.

41. Son temple ſaint fut déſolé, & devint une ſolitude : ſes jours de fêtes ſe changerent en *des jours de* pleurs : ſes *jours de* ſabbats furent en opprobre ; & tous ſes honneurs furent anéantis. Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

42. Secundùm gloriam ejus multiplicata eſt ignominia ejus : & ſublimitas ejus converſa eſt in luctum.

42. Le comble de ſon ignominie a égalé celui de ſa gloire ; & ſa haute élévation a été changée en deuil *& en larmes.* *Tob.* II. 6. *Amos* VIII. 10.

43. Et ſcripſit rex Antiochus omni regno ſuo : ut eſſet omnis populus unus, & relinqueret unuſquiſque legem ſuam.

43. Alors le roi Antiochus écrivit des lettres à tout ſon royaume, afin que tous les peuples n'en fiſſent plus qu'un, & que chaque *peuple* abandonnât ſa loi particuliere, *pour ſuivre une loi commune à tous.*

44. Et conſenſerunt omnes gentes ſecundùm verbum regis Antiochi :

44. Toutes les nations conſentirent à cette ordonnance du roi Antiochus :

45. & multi ex Iſrael conſenſerunt ſervituti ejus, & ſacrificaverunt idolis, & coinquinaverunt ſabbatum.

45. & pluſieurs des Iſraélites embraſſerent cette ſervitude " qu'il leur impoſoit ; ils ſacrifierent aux idoles, & ils violerent le ſabbat.

46. Et miſit rex libros per manus nuntiorum in Jeruſalem, & in omnes civitates Juda : ut ſequerentur leges gentium terræ,

46. Et le Roi envoya des lettres par des hommes exprès à Jéruſalem, & à toutes les villes de Juda ; afin qu'ils euſſent à ſuivre les loix des nations de la terre ;

47. & prohiberent holocauſta, & ſacrificia, & placationes fieri in templo Dei ;

47. qu'ils empêchaſſent qu'on n'offrît dans le temple de Dieu des holocauſtes, des ſacrifices, & des oblations pour l'expiation du péché,

48. & prohiberent celebrari ſabbatum, & dies ſolemnes :

48. & qu'on ne célébrât le ſabbat & les fêtes ſolemnelles.

℣. 45. D. Calmet aimeroit mieux traduire le Grec : embraſſerent le culte qu'il leur impoſoit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

49. Et il commanda qu'on ſouillât les lieux ſaints, & le ſaint peuple d'Iſraël ;

49. & juſſit coinquinari ſancta, & ſanctum populum Iſrael.

50. qu'on bâtît des autels & des temples, qu'on dreſſât des idoles, " qu'on ſacrifiât de la chair de pourceau, & d'autres bêtes immondes qui étoient *défendues par la loi* ;

50. Et juſſit ædificari aras, & templa, & idola, & immolari carnes ſuillas, & pecora communia,

51. qu'on laiſſât les enfans mâles incirconcis ; & qu'ils ſouillaſſent leurs ames par toutes ſortes de viandes impures, & d'abominations : en ſorte qu'ils oubliaſſent la loi de Dieu, & qu'ils renverſaſſent toutes ſes ordonnances :

51. & relinquere filios ſuos incircumciſos, & coinquinari animas eorum in omnibus immundis & abominationibus, ita ut obliviſcerentur legem, & immutarent omnes juſtificationes Dei.

52. & que ſi quelqu'un n'obéiſſoit pas à cet ordre du roi Antiochus, il fût auſſi-tôt puni de mort.

52. Et quicumque non feciſſent ſecundùm verbum regis Antiochi, morerentur.

53. Il écrivit de cette ſorte dans tout ſon royaume ; & il établit des officiers pour contraindre le peuple d'obéir à cet édit.

53. Secundùm omnia verba hæc ſcripſit omni regno ſuo : & præpoſuit principes populo, qui hæc fieri cogerent.

54. Ils commanderent donc aux villes de Juda de ſacrifier *aux idoles* :

54. Et juſſerunt civitatibus Juda ſacrificare :

55. & pluſieurs du peuple vinrent ſe joindre à ceux qui avoient abandonné la loi du Seigneur, & ils firent beaucoup de maux dans le pays.

55. & congregati ſunt multi de populo, ad eos qui dereliquerant legem Domini ; & fecerunt mala ſuper terram :

56. Ils contraignirent le peuple d'Iſraël de s'enfuir dans des lieux écartés, & de chercher des retraites où ils puſ-

56. & effugaverunt populum Iſrael in abditis, & in abſconditis fugiti-

℣. 50. Gr. qu'on dreſsât des autels, *qu'on plantât* des bois ſacrés, & *qu'on bâtît* des temples aux idoles.

vorum

vorum locis.

ſent ſe cacher dans leur fuite.

Av. l'Ère Chr. Vulg. 168.

II. *Maccabées*, VI.

57. Die quintâ decimâ menſis Caſleu, quinto & quadrageſimo & centeſimo anno, ædificavit rex Antiochus abominandum idolum deſolationis ſuper altare Dei, & per univerſas civitates Juda in circuitu ædificaverunt aras:

57. Le quinzieme jour du mois de Caſleu, " en la cent quarante-cinquieme année, *on prépara toutes choſes pour établir le culte des idoles dans le temple du Seigneur : & le vingt-cinquieme du même mois*, " le roi Antiochus dreſſa l'abominable idole de la déſolation ſur l'autel de Dieu, *en y érigeant l'image de Jupiter Olympien* ; " & on bâtit des autels de tous côtés dans toutes les villes de Juda:

58. & ante januas domorum, & in plateis incendebant thura, & ſacrificabant:

58. & ils offroient de l'encens, & ſacrifioient devant les portes des maiſons & au milieu des rues. "

59. & libros legis Dei combuſſerunt igni, ſcindentes eos:

59. Ils déchirerent les livres de la loi de Dieu, & les jetterent au feu:

60. & apud quemcumque inveniebantur libri teſtamenti Domini, & quicumque obſervabat legem Domini, ſecundùm edictum regis trucidabant eum.

60. & ſi l'on trouvoit chez quelqu'un les livres de l'alliance du Seigneur, & s'il obſervoit la loi du Seigneur, il étoit tué auſſi-tôt, ſelon l'édit du Roi.

61. In virtute ſua faciebant hæc populo Iſrael, qui inveniebatur in omni menſe & menſe in

61. C'eſt ainſi qu'ils traitoient avec violence tout le peuple d'Iſraël, qui ſe trouvoit chaque mois *aſſemblé* dans toutes les villes *pour les exercices de Reli-*

℣. 57. Le mois de Caſleu répond à nos mois de Novembre & Décembre.

Ibid. C'eſt ainſi que quelques-uns concilient ce texte avec tous les autres, où il eſt dit que le jour de la profanation du Temple fut le vingt-cinquieme de Caſleu. 1. *Macc.* I. 62. IV. 52. 59. & 2. *Macc.* I. 18. X. 5. On pourroit conjecturer qu'il y a faute de Copiſte en cet endroit, & qu'il faudroit lire : le vingt-cinquieme jour du mois de Caſleu, en la cent quarante-cinquieme année, le roi Antiochus, &c. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de πεντεκαιδεκάτῃ, *quintâ decimâ*, il faudroit peut-être lire πέμπτῃ καὶ εἰκάστῃ, *quintâ & vigeſimâ*.

Ibid. Voyez au II. Livre des Maccabées, VI. 2.

℣. 58. Litt. & dans les places.

gion : "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

62. & le vingt-cinquieme de chaque mois, ils ſacrifioient ſur l'autel *des idoles* qui étoit oppoſé à l'autel de Dieu, *célébrant, par ces ſacrifices, l'érection de cet autel qui s'étoit faite à pareil jour.*

63. Les femmes qui avoient circoncis leurs enfants étoient tuées, ſelon le commandement du roi Antiochus.

64. Ils pendoient les enfants au col *de leurs meres*, " dans toutes les maiſons où ils les avoient trouvés ; & ils tuoient ceux qui les avoient circoncis.

65. Alors pluſieurs du peuple d'Iſraël réſolurent en eux-mêmes de ne rien manger de ce qui ſeroit impur ; & ils aimerent mieux mourir, que de ſe ſouiller par des viandes impures.

66. Ils ne voulurent point violer la loi ſainte de Dieu ; & ils furent tués.

67. Et une grande colere " tomba alors ſur le peuple *du Seigneur.*

civitatibus:

62. & quintâ & vigeſimâ die menſis ſacrificabant ſuper aram quæ erat contra altare.

63. Et mulieres quæ circumcidebant filios ſuos, trucidabantur ſecundùm juſſum regis Antiochi.

64. Et ſuſpendebant pueros à cervicibus per univerſas domos eorum: & eos qui circumciderant illos, trucidabant.

65. Et multi de populo Iſrael definierunt apud ſe, ut non manducarent immunda : & elegerunt magis mori, quàm cibis coinquinari immundis :

66. & noluerunt infringere legem Dei ſanctam, & trucidati ſunt :

67. & facta eſt ira magna ſuper populum valdè.

✝. 61. Autr. qui ſe trouvoit chaque mois dans toutes les villes, *au jour où ces infideles célébroient par leurs ſacrifices la fête de la naiſſance du roi.* 2. *Macc.* VI. 7.

✝. 64. Selon l'Hiſtorien Joſeph, on pendoit les meres avec leurs enfants ainſi ſuſpendus à leur cou. Voyez au II. Livre des Maccabées, VI. 10.

✝. 67. c. à. d. de terribles effets de la colere de Dieu contre les prévaricateurs. *Iſa.* II. 49.

CHAPITRE II.

Mathathias touché des maux de ſon peuple, ſe retire à Modin. Il refuſe de ſacrifier aux idoles ; il tue un Juif qui s'avançoit pour y ſacrifier, & l'Officier qui l'y contraignoit. Pluſieurs Juifs ſe retirent dans le déſert. Ils ſe laiſſent tuer de peur de violer le Sabbat. Mathathias avec un corps d'armée entreprend de détruire le culte des idoles : il exhorte ſes enfants : il meurt.

1. IN diebus illis ſurrexit Mathathias filius Joannis, filii Simeonis, ſacerdos ex filiis Joarib ab Jeruſalem, & conſedit in monte Modin.

2. Et habebat filios quinque : Joannem, qui cognominabatur Gaddis ;

3. & Simonem, qui cognominabatur Thaſi ;

4. & Judam, qui vocabatur Machabæus ;

5. & Eleazarum, qui cognominabatur Abaron ; & Jonathan, qui cognominabatur Apphus.

1. EN ce temps-là, Mathathias, fils de Jean, fils de Siméon, Prêtre d'entre les enfants de Joarib, " ſortit de Jéruſalem, & ſe retira ſur la montagne de Modin *ſa patrie.* "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

2. Il avoit cinq fils : Jean ſurnommé Gaddis,

3. Simon ſurnommé Thaſi,

4. Judas appellé Maccabée, "

5. Eléazar, ſurnommé Abaron, & Jonathas ſurnommé Apphus.

℣. 1. Selon le Grec Mattathias.

Ibid. La famille de Joarib ou Joiarib, étoit l'une des vingt-quatre familles ſacerdotales. 1. *Par.* XXIV. 7. Et la ſuite montre que Mathathias deſcendoit du grand-Prêtre Phinées. *Infr.* ℣. 54.

Ibid. Voyez le ℣. 70. On prétend que le bourg de Modin étoit près de Dioſpolis.

℣. 4. L'étymologie des ſurnoms des fils de Mathathias eſt fort incertaine ; en particulier ſur le nom de *Maccabée*, ou *Machabée*, les ſentiments ſont très-partagés. L'opinion la plus commune eſt que Judas fit mettre ſur ſes étendards les cinq lettres Hébraïques qui répondent à celles-ci : M. C. B. Æ. I. & que l'on prétend être l'abrégé des mots Hébreux qui forment cette ſentence de l'Exode : MI CAMOCAH (ou CAMO-CAH) BA-ÆLIM JEHOVA : C'eſt-à-dire, *Quis ſicut tu in Diis, Domine ? Exod.* XV. 11. Son nom étoit donc en Hébreu MICABÆI, ou MACABAI, ou MACCABAI ; d'où les Grecs ont formé Μακκαβαῖος, & les Latins *Machabæus.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

6. Ils conſidérerent les maux qui ſe faiſoient parmi le peuple de Juda, & dans Jéruſalem.

6. Hi viderunt mala quæ fiebant in populo Juda, & in Jeruſalem.

7. Et Mathathias dit ces paroles : Malheur à moi ! ſuis-je donc né " pour voir l'affliction de mon peuple, & le renverſement de la ville ſainte ; & pour demeurer en paix, lorſqu'elle eſt livrée entre les mains de ſes ennemis?

7. Et dixit Mathathias : Væ mihi, ut quid natus ſum videre contritionem populi mei, & contritionem civitatis ſanctæ, & ſedere illic, cùm datur in manibus inimicorum?

8. Son ſanctuaire eſt entre les mains des étrangers ; ſon temple " eſt traité comme un homme infâme, *qu'on regarde avec le dernier mépris* ;

8. Sancta in manu extraneorum facta ſunt : templum ejus ſicut homo ignobilis.

9. les vaſes conſacrés à ſa gloire ont été enlevés comme des captifs " dans une terre étrangere ; les vieillards ont été aſſaſſinés dans les rues ; & les jeunes hommes ſont tombés morts ſous l'épée de leurs ennemis.

9. Vaſa gloriæ ejus captiva abducta ſunt : trucidati ſunt ſenes ejus in plateis, & juvenes ejus ceciderunt in gladio inimicorum.

10. Quelle nation n'a point hérité de ſon royaume, & ne s'eſt point enrichie de ſes dépouilles ?

10. Quæ gens non hæreditavit regnum ejus, & non obtinuit ſpolia ejus?

11. Toute ſa magnificence lui a été enlevée : celle qui étoit libre, eſt devenue eſclave.

11. Omnis compoſitio ejus ablata eſt : quæ erat libera, facta eſt ancilla.

12. Tout ce que nous avions de ſaint, de beau & d'éclatant, a été déſolé & profané par les nations.

12. Et ecce ſancta noſtra, & pulchritudo noſtra, & claritas noſtra deſolata eſt ; & coinquinaverunt ea gentes.

13. Pourquoi donc vivons-nous encore ? *ne vaut-il pas mieux mourir, que de voir & de ſouffrir de tels déſordres ?*

13. Quò ergo nobis adhuc vivere?

℣. 7. Autr. Faut-il que je ſois né pour voir, &c.

℣. 8. Il faudroit peut-être lire : Son peuple eſt traité, &c. C'eſt à-dire λαὸς, *populus*, au lieu de ναὸς, *templum*.

℣. 9. Autr. ont été enlevés & emportés dans une terre étrangere.

14. Et ſcidit veſtimenta ſua Mathathias, & filii ejus : & operuerunt ſe ciliciis, & planxerunt valdè.

14. Alors Mathathias & ſes fils déchirerent leurs vêtements : ils ſe couvrirent de cilices, & ils firent un grand deuil. Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

15. Et venerunt illuc qui miſſi erant à rege Antiocho, ut cogerent eos qui confugerant in civitatem Modin, immolare, & accendere thura, & à lege Dei diſcedere.

15. En même temps, ceux que le roi Antiochus avoit envoyés vinrent pour contraindre ceux qui s'étoient retirés dans la ville de Modin, de ſacrifier & de brûler de l'encens *aux idoles*, & d'abandonner la loi de Dieu.

16. Et multi de populo Iſrael conſentientes acceſſerunt ad eos : ſed Mathathias & filii ejus conſtanter ſteterunt.

16. Pluſieurs du peuple d'Iſraël y conſentirent, & ſe joignirent à eux : mais Mathathias & ſes fils demeurerent fermes *dans le culte du Seigneur.* "

17. Et reſpondentes qui miſſi erant ab Antiocho, dixerunt Mathathiæ: Princeps & clariſſimus & magnus es in hac civitate, & ornatus filiis & fratribus.

17. Et ceux qu'Antiochus avoit envoyés, dirent à Mathathias : Vous êtes le premier, le plus grand & le plus conſidéré de cette ville ; & vous recevez encore une nouvelle gloire de vos fils & de vos freres, *qui ſont en grand nombre auprès de vous.*

18. Ergo accede prior, & fac juſſum regis, ſicut fecerunt omnes gentes, & viri Juda, & qui remanſerunt in Jeruſalem : & eris tu, & filii tui, inter amicos regis, & amplificatus auro & argento, & muneribus multis.

18. Venez donc le premier exécuter le commandement du Roi, comme ont fait toutes les nations, les hommes de Juda, & ceux qui ſont demeurés dans Jéruſalem ; & vous ſerez, vous & vos fils, au rang des amis du Roi, comblés d'or & d'argent, & de grands préſents.

19. Et reſpondit Mathathias, & dixit magnâ voce : Et ſi omnes gen-

19. Mathathias lui répondit, en hauſſant la voix : Quand toutes les nations obéiroient " au roi Antiochus, & que

℣. 16. Gr. *car* alors Mathathias & ſes fils s'étoient aſſemblés.

℣. 19. On lit dans le Grec : Quand toutes les nations qui ſont dans la maiſon de

tous ceux d'Iſraël abandonneroient la loi de leurs peres pour ſe ſoumettre à ſes ordonnances,

Av. l'Ers Chr. Vulg. 168.

20. nous obéirons *toujours* néanmoins, mes enfants, mes freres & moi," à la loi de nos peres.

21. A Dieu ne plaiſe que nous en uſions autrement ! il ne nous eſt pas utile d'abandonner la loi & les ordonnances de Dieu, qui ſont pleines de juſtice, *pour ſuivre le culte impie des démons.*

22. Nous n'obéirons point au commandement du roi Antiochus, ni ne prendrons point une autre voie que celle que nous avons ſuivie, pour offrir des ſacrifices, en violant les ordonnances de notre loi.

23. Comme il ceſſoit de parler, un certain Juif s'avança, pour ſacrifier aux idoles devant tout le monde, ſur l'autel qu'on avoit dreſſé dans la ville de Modin, ſelon le commandement du Roi.

24. Mathathias le vit, & fut ſaiſi de douleur ; ſes entrailles en furent émues *& troublées* ; & ſa fureur s'étant allumée, ſelon l'eſprit de la loi *qui ordonne de tuer ſur le champ celui qui porteroit à ſacrifier aux idoles*, " il ſe jetta ſur cet homme, & le tua ſur l'autel.

tes regi Antiocho obediunt, ut diſcedat unuſquiſque à ſervitute legis patrum ſuorum, & conſentiat mandatis ejus :

20. ego, & filii mei, & fratres mei, obediemus legi patrum noſtrorum.

21. Propitius ſit nobis Deus : non eſt nobis utile relinquere legem & juſtitias Dei :

22. non audiemus verba regis Antiochi, nec ſacrificabimus tranſgredientes legis noſtræ mandata, ut eamus alterâ viâ.

23. Et ut ceſſavit loqui verba hæc, accedit quidam Judæus in omnium oculis ſacrificare idolis ſuper aram in civitate Modin, ſecundùm juſſum regis :

24. & vidit Mathathias, & doluit, & contremuerunt renes ejus, & accenſus eſt furor ejus ſecundùm judicium legis, & inſiliens trucidavit eum ſuper aram :

l'empire du Roi, lui obéiroient. C'eſt-à-dire, qu'on y lit, τὰ ἐν οἴκῳ τῆς βασιλείας, *quæ in domo regni*, pour τὰ ὑπήκοα τῇ βασιλείᾳ, *quæ ſubdita ſunt regno*, toutes les nations qui ſont ſoumiſes à l'empire du roi.

℣. 20. Litt. moi, mes enfants & mes freres.

℣. 24. Voyez au Deutéronome, XIII. 9.

25. ſed & virum quem rex Antiochus miſerat, qui cogebat immolare, occidit in ipſo tempore, & aram deſtruxit,

25. Il tua auſſi en même temps l'officier que le roi Antiochus avoit envoyé pour contraindre les Juifs de ſacrifier; & il renverſa l'autel, Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

26. & zelatus eſt legem, ſicut fecit Phinees Zamri filio Salomi.

26. étant tranſporté du zele de la loi, comme le fut Phinées, lorſqu'il tua Zamri fils de Salomi. "

27. Et exclamavit Mathathias voce magnâ in civitate, dicens: Omnis qui zelum habet legis, ſtatuens teſtamentum, exeat poſt me.

27. Alors Mathathias cria à haute voix dans la ville: Quiconque eſt zélé pour la loi, & veut demeurer ferme dans l'alliance *du Seigneur*, me ſuive.

28. Et fugit ipſe, & filii ejus in monte, & reliquerunt quæcumque habebant in civitate.

28. Et il s'enfuit avec ſes fils ſur les montagnes: & ils abandonnerent tout ce qu'ils avoient dans la ville.

29. Tunc deſcenderunt multi quærentes judicium & juſtitiam, in deſertum:

29. Alors pluſieurs, qui cherchoient à vivre ſelon la loi & la juſtice, s'en allerent dans le déſert;

30. & ſederunt ibi ipſi, & filii eorum, & mulieres eorum, & pecora eorum: quoniam inundaverunt ſuper eos mala.

30. & ils y demeurerent avec leurs fils, & leurs femmes, & leurs troupeaux, parce qu'ils ſe voyoient accablés de maux de tous côtés.

31. Et renunciatum eſt viris regis, & exercitui qui erat in Jeruſalem civitate David, quoniam diſceſſiſſent viri quidam, qui diſſipaverunt mandatum regis, in loca occulta in deſerto, & abiiſſent poſt illos multi.

31. Les officiers du Roi, & l'armée qui étoient à Jéruſalem *dans la forteresſe appellée* la ville de David, " furent avertis que quelques gens qui avoient foulé aux pieds l'édit du Roi, s'étoient retirés dans les lieux déſerts, & que pluſieurs les avoient ſuivis.

℣. 26. ou Salom; qui eſt nommé *Salu* ou *Salo*, au Livre des Nombres, XXV. 14.

℣. 31. c. à. d. dans la partie ſupérieure de la ville, où ils s'étoient fortifiés. *Sup.* I. 35.

32. Ils marcherent auſſi-tôt à eux, & ſe préparerent à les attaquer au jour du ſabbat :

Av. l'Erb Chr. Vulg. 168.

33. & ils leur dirent : Réſiſterez-vous encore à préſent ? Sortez, & obéiſſez à l'édit du roi Antiochus, afin que vous viviez.

34. Ils leur répondirent : Nous ne ſortirons point, & nous ne violerons point le jour du ſabbat, pour obéir au roi Antiochus.

35. Ces gens les attaquerent donc :

36. & ils ne leur répondirent point ; ils ne jetterent pas une ſeule pierre contr'eux ; & ils ne boucherent point les lieux les plus retirés. *

37. Mais ils dirent : Mourons tous dans la ſimplicité de notre cœur : & le ciel & la terre ſeront témoins que vous nous faites mourir injuſtement.

38. Les ennemis les attaquerent donc dans les jours * de ſabbat : & ils furent tués, eux, leurs femmes, & leurs enfants avec leurs beſtiaux : mille perſonnes périrent en ce lieu-là.

39. Mathathias & ſes amis en reçurent la nouvelle, & ils firent un grand deuil

32. Et ſtatim perrexerunt ad eos, & conſtituerunt adversùs eos prælium in die ſabbatorum,

33. & dixerunt ad eos : Reſiſtitis & nunc adhuc ? exite, & facite ſecundùm verbum regis Antiochi, & vivetis.

34. Et dixerunt : Non exibimus, neque faciemus verbum regis, ut polluamus diem ſabbatorum.

35. Et concitaverunt adversùs eos prælium.

36. Et non reſponderunt eis, nec lapidem miſerunt in eos, nec oppilaverunt loca occulta,

37. dicentes : Moriamur omnes in ſimplicitate noſtra : & teſtes erunt ſuper nos cœlum & terra, quòd injuſtè perditis nos.

38. Et intulerunt illis bellum ſabbatis : & mortui ſunt ipſi, & uxores eorum, & filii eorum, & pecora eorum, uſque ad mille animas hominum.

39. Et cognovit Mathathias, & amici ejus,

* 36. Litt. les lieux cachés : » c. à. d. les cavernes où ils s'étoient retirés.

* 38. Ce pluriel exprimé dans le texte donne à entendre que cela arriva pluſieurs fois.

&

& luctum habuerunt ſuper eos valdè.

40. Et dixit vir proximo ſuo : Si omnes fecerimus ſicut fratres noſtri fecerunt, & non pugnaverimus adversùs gentes pro animabus noſtris, & juſtificationibus noſtris, nunc citiùs diſperdent nos à terra.

41. Et cogitaverunt in die illa, dicentes : Omnis homo quicumque venerit ad nos in bello die ſabbatorum, pugnemus adversùs eum : & non moriemur omnes, ſicut mortui ſunt fratres noſtri in occultis.

42. Tunc congregata eſt ad eos ſynagoga Aſſidæorum fortis viribus ex Iſrael : omnis voluntarius in lege :

43. & omnes qui fugiebant à malis, additi ſunt ad eos, & facti ſunt illis ad firmamentum.

44. Et collegerunt exercitum, & percuſſerunt

de leur perte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

40. Alors ils ſe dirent les uns aux autres : Si nous faiſons tous comme nos freres ont fait, & que nous ne combattions point contre les nations pour notre vie & pour notre loi, ils nous exterminеront en peu de temps de deſſus la terre.

41. Ils prirent donc ce jour-là cette réſolution : Qui que ce ſoit, dirent-ils, qui nous attaque le jour du ſabbat, ne faiſons point de difficulté de combattre contre lui : & ainſi nous ne mourrons point tous, comme nos freres ſont morts *dans les cavernes* & dans les lieux cachés *du déſert.*"

42. Alors les Aſſidéens, " qui *menoient une vie plus réguliere, & qui* étoient des plus vaillants d'Iſraël, s'aſſemblerent tous, & ſe joignirent à eux : tous ceux qui s'étoint attachés volontairement à la loi,

43. & tous les autres qui fuyoient les maux dont ils étoient menacés, vinrent s'unir à eux, & fortifierent leurs troupes.

44. Ils firent donc un corps d'armée, & ils ſe jetterent ſur les prévaricateurs

℣. 41. Voyez la note ſur le ℣. 36.

℣. 42. On lit ici dans le Grec Ἰουδαίων, *Judæorum*, pour Ἀσιδαίων, *Aſidæorum*, comme l'exprime la Vulgate *Aſſidæorum*. Le nom des *Aſſidéens* communément employé dans l'Hébreu pour déſigner les juſtes & les ſaints, paroît marquer ici ceux qui s'étoient conſacrés plus particuliérement au ſervice du Seigneur, tels que furent les Réchabites & les Eſſéniens. D. Calmet croit que les Aſſidéens ſont les mêmes que les Eſſéniens, dont il parle dans la *Diſſertation ſur les Sectes des Juifs*, placée dans le Volume ſuivant après l'Harmonie des ſaints Evangiles.

dans leur colere, & ſur les méchants dans leur indignation, & les tuerent : & tout le reſte *qui échappa à leur juſte vengeance*, s'enfuit vers les nations, pour y trouver leur ſûreté.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

45. Et Mathathias alla par-tout avec ſes amis ; & ils détruiſirent les autels *profanes.*

46. Ils circoncirent tous les enfants incirconcis qu'ils trouverent dans tout le pays d'Iſraël ; & *ils agirent* avec grand courage. "

47. Ils pourſuivirent les enfants d'orgueil *qui s'étoient révoltés contre Dieu* ; & ils réuſſirent dans toutes leurs entrepriſes.

48. Ils délivrerent la loi de l'aſſerviſſement des nations, & de la puiſſance des Rois ; & ils ne permirent point au pécheur, *à l'impie Antiochus*, d'abuſer impunément de ſon pouvoir.

49. Après cela, le jour de la mort de Mathathias s'approchant, il dit à ſes fils : Le regne de l'orgueil s'eſt affermi : voici un temps de châtiment & de ruine, d'indignation & de colere.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

50. Soyez donc maintenant, mes enfants, de vrais zélateurs de la loi, & donnez vos vies pour *demeurer fermes dans* l'alliance de vos peres, *dans cette alliance ſainte qu'ils ont contractée avec Dieu.*

51. Souvenez-vous des œuvres qu'ont

peccatores in ira ſua, & viros iniquos in indignatione ſua : & ceteri fugerunt ad nationes, ut evaderent.

45. Et circuivit Mathathias, & amici ejus, & deſtruxerunt aras :

46. & circumciderunt pueros incircumciſos quotquot invenerunt in finibus Iſrael ; & in fortitudine.

47. Et perſecuti ſunt filios ſuperbiæ, & proſperatum eſt opus in manibus eorum :

48. & obtinuerunt legem de manibus gentium, & de manibus regum : & non dederunt cornu peccatori.

49. Et appropinquaverunt dies Mathathiæ moriendi, & dixit filiis ſuis : Nunc confortata eſt ſuperbia, & caſtigatio, & tempus everſionis, & ira indignationis.

50. Nunc ergo, ô filii, æmulatores eſtote legis, date animas veſtras pro teſtamento patrum veſtrorum :

51. & mementote ope-

℣. 46. Autrement & ſelon le Grec : Animés de courage, ils circoncirent *ſans crainte* tous les enfants incirconcis qu'ils trouverent dans tout le pays d'Iſraël.

rum patrum, quæ fecerunt in generationibus ſuis; & accipietis gloriam magnam, & nomen æternum.

faites vos ancêtres, chacun dans leur temps; *ayez ſoin de les imiter*: & vous recevrez une grande gloire & un nom éternel. Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

52. Abraham nonne in tentatione inventus eſt fidelis, & reputatum eſt ei ad juſtitiam?

52. Abraham n'a-t-il pas été trouvé fidele dans la tentation? & *cela* ne lui a-t-il pas été imputé à juſtice? *Gen.* XXII. 1.

53. Joſeph in tempore anguſtiæ ſuæ cuſtodivit mandatum, & factus eſt dominus Ægypti.

53. Joſeph a gardé les commandements de Dieu pendant le temps de ſon affliction; & il eſt devenu le ſeigneur de toute l'Egypte. *Gen.* XLI. 40.

54. Phinees pater noſter, zelando zelum Dei, accepit teſtamentum ſacerdotii æterni.

54. Phinées notre pere, en brûlant de zele pour la loi de Dieu, a reçu la promeſſe d'un ſacerdoce éternel. *Num.* XXV. 13. *Eccli.* XL. 28.

55. Jeſus, dum implevit verbum, factus eſt dux in Iſrael.

55. Joſué accompliſſant la parole du Seigneur, eſt devenu le chef d'Iſraël. *Joſ.* I. 1.

56. Caleb, dum teſtificatur in eccleſia, accepit hereditatem.

56. Caleb, en rendant témoignage dans l'aſſemblée *de ſon peuple*, a reçu un héritage. *Num.* XIV. 6. *Joſ.* XIV. 14.

57. David in ſua miſericordia conſecutus eſt ſedem regni in ſecula.

57. David, par ſa douceur, s'eſt acquis pour jamais le trône royal. 2. *Reg.* I. 4.

58. Elias, dum zelat zelum legis, receptus eſt in cœlum.

58. Elie étant embraſé de zele pour la loi, a été enlevé dans le ciel.

59. Ananias & Azarias & Miſael credentes, liberati ſunt de flamma.

59. Ananias, Azarias & Miſaël croyant fermement *en Dieu*, ont été ſauvés des flammes. 4. *Reg.* II. 11.

60. Daniel in ſua ſimplicitate liberatus eſt de ore leonum.

60. Daniel, dans la ſimplicité de ſon cœur, a été délivré de la gueule des lions. *Dan.* III. 50.

61. Et ita cogitate per generationem & genera-

61. Ainſi conſiderez tout ce qui s'eſt paſſé de race en race; & vous trouve- *Dan.* VI. 22.

rez que tous ceux qui eſperent en Dieu, ne s'affoibliſſent point *dans les maux qu'ils ont à ſouffrir de la part des hommes.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

62. Ne craignez donc point les paroles de l'homme pécheur, parce que toute ſa gloire n'eſt que de l'ordure & que *la pâture des* vers.

63. Il s'éleve aujourd'hui, & diſparoîtra demain; parce qu'il ſera retourné dans la terre d'où il eſt venu, & que toutes ſes penſées ſe ſeront évanouies.

64. Vous donc, mes enfants, armez-vous de courage, & agiſſez vaillamment pour la défenſe de la loi, parce que c'eſt elle qui vous comblera de gloire.

65. Vous voyez ici Simon votre frere: je ſais qu'il eſt homme de conſeil: écoutez-le toujours; & il vous tiendra lieu de pere.

66. Judas Maccabée a été fort & vaillant dès ſa jeuneſſe: qu'il ſoit le général de vos troupes; & il conduira votre peuple dans la guerre.

67. Joignez à vous tous les obſervateurs de la loi, & vengez votre peuple de ſes ennemis.

68. Rendez aux nations le mal qu'elles vous ont fait: *agiſſez en cela par un vrai zele de la gloire du Seigneur*: & ſoyez toujours attentifs aux préceptes de la loi *qu'il vous a donnée.*

69. Après cela, il les bénit, & il fut réuni à ſes peres.

tionem: quia omnes qui ſperant in eum, non infirmantur.

62. Et à verbis viri peccatoris ne timueritis: quia gloria ejus, ſtercus & vermis eſt.

63. Hodie extollitur, & cras non invenietur: quia converſus eſt in terram ſuam, & cogitatio ejus periit.

64. Vos ergo, filii, confortamini, & viriliter agite in lege: quia in ipſa glorioſi eritis.

65. Et ecce Simon frater veſter, ſcio quòd vir conſilii eſt: ipſum audite ſemper, & ipſe erit vobis pater.

66. Et Judas Machabæus fortis viribus à juventute ſua, ſit vobis princeps militiæ, & ipſe aget bellum populi.

67. Et adducetis ad vos omnes factores legis: & vindicate vindictam populi veſtri.

68. Retribuite retributionem gentibus, & intendite in præceptum legis.

69. Et benedixit eos, & appositus eſt ad patres ſuos.

70. Et defunctus eſt anno centeſimo & quadrageſimo ſexto : & ſepultus eſt à filiis ſuis in ſepulchris patrum ſuorum in Modin, & planxerunt eum omnis Iſrael planctu magno.

70. Il mourut en la cent quarante-ſixieme année *du regne des Grecs*, " & il fut enſeveli à Modin par ſes enfants dans le ſépulcre de ſes peres ; & tout Iſraël le pleura, & fit un grand deuil à ſa mort. Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

℣. 70. c. à. d. de l'Ere des Séleucides. Voyez au Ch. I. ℣. 11.

CHAPITRE III.

Judas Maccabée ſuccede à Mathathias ſon pere. Il défait & tue Apollonius. Il marche contre Séron, & le défait. Les Victoires de Judas irritent Antiochus. Lyſias envoie une armée nombreuſe contre les Juifs. Judas & les ſiens ſe préparent à combattre les ennemis.

II. *Maccabées*, VIII. 1-22.

1. ET ſurrexit Judas, qui vocabatur Machabæus, filius ejus, pro eo :

1. ALors Judas ſon fils, ſurnommé Maccabée, prit ſa place.

2. & adjuvabant eum omnes fratres ejus, & univerſi qui ſe conjunxerant patri ejus, & præliabantur prælium Iſrael cum lætitia.

2. Il étoit aſſiſté par tous ſes freres ; & par tous ceux qui s'étoient joints à ſon pere : & ils combattoient avec joie pour la défenſe d'Iſraël.

3. Et dilatavit gloriam populo ſuo, & induit ſe loricam ſicut gigas, & ſuccinxit ſe arma bellica ſua in præliis, & protegebat caſtra gladio ſuo.

3. Ce fut lui qui accrut la gloire de ſon peuple : il ſe revêtit de la cuiraſſe comme un géant ; il ſe couvroit de ſes armes dans les combats ; & ſon épée étoit la protection de tout le camp. "

℣. 3. c. à. d. de toute l'armée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

4. Il devint ſemblable à un lion dans ſes grandes actions, & à un lionceau qui rugit en voyant ſa proie.

4. Similis factus eſt leoni in operibus ſuis, & ſicut catulus leonis rugiens in venatione.

5. Il pourſuivit les méchants, en les cherchant de tous côtés, & il brûla ceux qui troubloient ſon peuple.

5. Et perſecutus eſt iniquos perſcrutans eos: & qui conturbabant populum ſuum, eos ſuccendit flammis.

6. La terreur de ſon nom fit fuir ſes ennemis devant lui : tous les ouvriers d'iniquité furent dans le trouble ; & ſon bras procura le ſalut du peuple.

6. Et repulſi ſunt inimici ejus præ timore ejus; & omnes operarii iniquitatis conturbati ſunt : & directa eſt ſalus in manu ejus.

7. Ses grandes actions irriterent pluſieurs Rois, & furent *en même temps* la joie de Jacob : & ſa mémoire ſera éternellement en bénédiction.

7. Et exacerbabat reges multos, & lætificabat Jacob in operibus ſuis ; & in ſeculum memoria ejus in benedictione.

8. Il parcourut les villes de Juda ; il en chaſſa les impies ; & il détourna la colere *de Dieu* de deſſus Iſraël *en arrêtant le cours de l'impiété qui en étoit la ſource.*

8. Et perambulavit civitates Juda, & perdidit impios ex eis, & avertit iram ab Iſrael.

9. Son nom devint célebre juſqu'aux extrêmités du monde : & il raſſembla ceux qui étoient près de périr.

9. Et nominatus eſt uſque ad noviſſimum terræ, & congregavit pereuntes.

10. Alors Apollonius aſſembla les nations, & leva de Samarie, *où il demeuroit en qualité de gouverneur de la province*, une grande & puiſſante armée, pour combattre contre Iſraël.

10. Et congregavit Apollonius gentes, & à Samaria virtutem multam & magnam, ad bellandum contra Iſrael.

11. Et Judas en ayant été averti, marcha contre lui, le défit & le tua : & un grand nombre des ennemis fut taillé en pieces, & le reſte mis en fuite.

11. Et cognovit Judas, & exiit obviam illi : & percuſſit, & occidit illum : & ceciderunt vulnerati multi, & reliqui fugerunt.

12. Et accepit ſpolia eorum : & gladium Apollonii abſtulit Judas, & erat pugnans in eo omnibus diebus.

12. Il en rapporta les dépouilles, & il prit l'épée d'Appollonius, & s'en ſervit dans les combats toute ſa vie. AV. I'ERE CHR. VULG. 167.

13. Et audivit Seron princeps exercitûs Syriæ, quòd congregavit Judas congregationem fidelium & eccleſiam ſecum,

13. Séron général de l'armée de Syrie ayant appris que Judas avoit raſſemblé auprès de lui une grande troupe *compoſée* de ceux qui étoient fideles à ſa loi,

14. & ait : Faciam mihi nomen, & glorificabor in regno ; & debellabo Judam, & eos qui cum ipſo ſunt, qui ſpernebant verbum regis.

14. dit en lui-même : Je m'acquerrai de la réputation & de la gloire dans tout le royaume, par la défaite de Judas & de tous ceux qui ſont avec lui, qui mépriſent les ordres du Roi.

15. Et præparavit ſe : & aſcenderunt cum eo caſtra impiorum, fortes auxiliarii, ut facerent vindictam in filios Iſrael.

15. Il ſe prépara donc pour le combattre : & l'armée des impies * le ſuivit avec un puiſſant ſecours, pour ſe venger des enfants d'Iſraël.

16. Et appropinquaverunt uſque ad Bethoron : & exivit Judas obviam illi cum paucis.

16. Ils s'avancerent juſqu'à Béthoron : " & Judas vint au devant d'eux avec peu de gens.

17. Ut autem viderunt exercitum venientem ſibi obviam, dixerunt Judæ : Quomodo poterimus pauci pugnare contra multitudinem tantam, & tam fortem, & nos fatigati ſumus jejunio hodie ?

17. Mais ceux-ci ayant vu marcher contr'eux l'armée ennemie, ils lui dirent : Comment pourrons-nous combattre contre une armée ſi grande & ſi forte, nous qui ſommes en ſi petit nombre, & fatigués du jeûne d'aujourd'hui, *que nous nous ſommes impoſés pour implorer la miſéricorde de Dieu* ?

18. Et ait Judas : Fa-

18. Judas leur dit : Il eſt aiſé que peu de gens en battent beaucoup : & quand

* ℣. 15. c. à. d. des Juifs qui avoient apoſtaſié.

" ℣. 16. Cette ville étoit environ à ſept lieues au nord de Jéruſalem.

le Dieu du ciel veut ſauver, il n'y a point de différence entre un grand & un petit nombre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

cile eſt concludi multos in manus paucorum : & non eſt differentia in conſpectu Dei cœli liberare in multis & in paucis :

19. Car la victoire ne dépend point de la grandeur des armées ; mais c'eſt du ciel que vient toute la force.

19. quoniam non in multitudine exercitûs victoria belli, ſed de cœlo fortitudo eſt.

20. Ils marchent contre nous avec une multitude de gens ſuperbes & inſolents, pour nous perdre tous avec nos femmes & nos enfants, & pour s'enrichir de nos dépouilles.

20. Ipſi veniunt ad nos in multitudine contumaci, & ſuperbia, ut diſperdant nos, & uxores noſtras, & filios noſtros, & ut ſpolient nos.

21. Mais pour nous nous combattrons pour notre vie & pour notre loi ;

21. Nos verò pugnabimus pro animabûs noſtris & legibus noſtris ;

22. & le Seigneur, *ayant égard à la juſtice de notre cauſe & à la confiance que nous avons en ſa bonté*, briſera lui-même tous leurs efforts devant nous : c'eſt pourquoi ne les craignez point.

22. & ipſe Dominus conteret eos ante faciem noſtram : vos autem ne timueritis eos.

23. Quand il eut ceſſé de parler, il ſe jetta auſſi-tôt ſur eux : & Séron fut renverſé devant lui, avec toute ſon armée.

23. Ut ceſſavit autem loqui, inſiluit in eos ſubitò : & contritus eſt Seron, & exercitus ejus in conſpectu ipſius :

24. Judas le pourſuivit à la deſcente de Béthoron juſqu'à la plaine ; & huit cents hommes des ennemis furent tués : mais le reſte s'enfuit au pays des Philiſtins.

24. & perſecutus eſt eum in deſcenſu Bethoron uſque in campum, & ceciderunt ex eis octingenti viri ; reliqui autem fugerunt in terram Philiſthiim.

25. Alors la terreur de Judas & de ſes freres ſe répandit de tous côtés par-

25. Et cecidit timor Judæ, ac fratrum ejus,

&

& formido ſuper omnes gentes in circuitu eorum.

26. Et pervenit ad regem nomen ejus, & de prœliis Judæ narrabant omnes gentes.

27. Ut audivit autem rex Antiochus ſermones iſtos, iratus eſt animo: & miſit, & congregavit exercitum univerſi regni ſui, caſtra fortia valdè:

28. & aperuit ærarium ſuum, & dedit ſtipendia exercitui in annum: & mandavit illis ut eſſent parati ad omnia.

29. Et vidit quòd defecit pecunia de theſauris ſuis, & tributa regionis modica propter diſſenſionem, & plagam, quam fecit in terra, ut tolleret legitima quæ erant à primis diebus.

30. Et timuit ne non haberet ut ſemel & bis, in ſumptus & donaria, quæ dederat antè largâ manu: & abundaverat ſuper reges, quia ante eum fuerant.

31. Et conſternatus erat animo valdè, & cogitavit ire in Perſidem, & accimi les nations voiſines.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

26. Son nom fut connu du Roi même; & tous les peuples parloient des combats *& des victoires* de Judas.

27. Lors donc que le roi Antiochus eut reçu ces nouvelles, il entra dans une grande colere; & il envoya dans tout ſon royaume lever des troupes, dont il fit une puiſſante armée.

28. Il ouvrit ſon tréſor, il paya ſes gens pour un an, & il leur commanda d'être prêts à tout.

29. Mais ayant vu que l'argent de ſes tréſors avoit manqué, & qu'il retiroit peu de tribut du pays *de Judée*, " à cauſe des troubles qu'il y avoit excités, & des maux qu'il y avoit faits, en leur ôtant la loi qu'ils avoient gardée de tout temps;

30. il eut peur de n'avoir pas de quoi fournir comme auparavant aux frais de la guerre, & aux grandes libéralités qu'il avoit accoutumé de faire avec une largeſſe extraordinaire, ayant été magnifique plus que tous les Rois qui l'avoient précédé.

31. Dans cette grande conſternation où il ſe trouvoit, il réſolut d'aller en Perſe, pour y lever les tributs des peu-

℣. 29. Gr. qu'il y avoit peu de receveurs d'impôts dans ce pays, *parce qu'il y avoit peu d'impôts à recueillir.*

ples, & y amaſſer beaucoup d'argent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

pere tributa regionum ; & congregare argentum multum.

32. Il laiſſa donc Lyſias, prince de la maiſon royale, pour avoir ſoin des affaires du royaume, & commander depuis le fleuve de l'Euphrate juſqu'au fleuve de l'Egypte,

32. Et reliquit Lyſiam hominem nobilem de genere regali ſuper negotia regia, à flumine Euphrate uſque ad flumen Ægypti :

33. & pour avoir ſoin de l'éducation de ſon fils Antiochus *Eupator*, juſqu'à ce qu'il fût de retour.

33. & ut nutriret Antiochum filium ſuum, donec rediret.

34. Il lui laiſſa la moitié de l'armée, & des éléphants ; & il lui donna ſes ordres pour tout ce qu'il vouloit faire, & pour ce qui regardoit auſſi les peuples de la Judée & les habitants de Jéruſalem,

34. Et tradidit ei medium exercitum, & elephantos : & mandavit ei de omnibus quæ volebat, & de inhabitantibus Judæam & Jeruſalem :

35. lui commandant d'y envoyer une armée, pour perdre & exterminer entiérement toutes les troupes d'Iſraël, & les reſtes de Jéruſalem, & pour effacer de ce lieu tout ce qui pourroit en renouveller la mémoire ;

35. & ut mitteret ad eos exercitum, ad conterendam & extirpandam virtutem Iſrael, & reliquias Jeruſalem, & auferendam memoriam eorum de loco :

36. & *lui ordonnant* d'établir des étrangers dans tout leur pays pour l'habiter, & de diſtribuer au ſort toutes leurs terres.

36. & ut conſtitueret habitatores filios alienigenas in omnibus finibus eorum, & ſorte diſtribueret terram eorum.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

37. Le Roi prit la moitié de l'armée qui lui reſtoit, partit d'Antioche, capitale de ſon royaume, en la cent quarante-ſeptieme année *du regne des Grecs;* paſſa l'Euphrate, & traverſa le haut pays *de l'Arménie & des autres provinces*

37. Et rex aſſumpſit partem exercitûs reſidui, & exivit ab Antiochia civitate regni ſui, anno centeſimo & quadrageſi-

au delà de ce fleuve.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

mo ſeptimo : & transfretavit Euphraten flumen, & perambulabat ſuperiores regiones.

38. Et elegit Lyſias Ptolemæum filium Dorymini, & Nicanorem, & Gorgiam, viros potentes ex amicis regis :

38. Et Lyſias choiſit Ptolémée fils de Dorymini, " Nicanor & Gorgias, qui étoient des hommes puiſſants entre les amis du Roi ;

39. & miſit cum eis quadraginta millia virorum & ſeptem millia equitum, ut venirent in terram Juda, & diſperderent eam ſecundùm verbum regis.

39. & envoya avec eux quarante mille hommes de pied, & ſept mille chevaux ; il leur donna ordre d'aller dans le pays de Juda, & de ruiner tout, ſelon que le Roi l'avoit commandé.

40. Et proceſſerunt cum univerſa virtute ſua, & venerunt, & applicuerunt Emmaum in terra campeſtri.

40. Ils s'avancerent donc avec toutes leurs troupes, & vinrent camper près d'Emmaüs, " le long de la plaine.

41. Et audierunt mercatores regionum nomen eorum : & acceperunt argentum & aurum multum valdè, & pueros ; & venerunt in caſtra, ut acciperent filios Iſrael in ſervos : & additi ſunt ad eos exercitus Syriæ, & terræ alienigenarum.

41. Les marchands des pays voiſins ayant ſu leur arrivée, prirent beaucoup d'or & d'argent, & des ſerviteurs, & vinrent au camp, afin d'acheter les enfants d'Iſraël que l'on devoit faire eſclaves, *& qu'on avoit promis de leur donner à bon marché :* " & l'armée de Syrie ſe joignit à eux, avec celle du pays des étrangers.

42. Et vidit Judas, & fratres ejus, quia multiplicata ſunt mala, & exer-

42. Judas & ſes freres reconnurent alors que leurs maux s'étoient multipliés, & que l'armée ennemie s'appro-

℣. 38. Ou Dorymenes. 2. *Mach.* IV. 45.

℣. 40. Cette ville étoit environ à deux lieues au nord occidental de Jéruſalem.

℣. 41. Voyez au II. Livre des Maccabées, VIII. 11. & ſuiv.

choit de leur pays : ils ſurent l'ordre
Av. l'Ere Chr. Vulg. 166. que le Roi avoit donné de perdre leur peuple, & de le détruire entiérement ;

43. & ils ſe dirent les uns aux autres : Relevons les ruines de notre nation, & combattons pour notre peuple & pour les choſes ſaintes de notre religion.

44. Ils s'aſſemblerent donc pour ſe préparer à combattre, & pour prier le Seigneur, & implorer ſa bonté & ſes miſéricordes.

45. Jéruſalem n'étoit point alors habitée, mais paroiſſoit comme un déſert : on ne voyoit plus aucun de ſes enfants y entrer, ou en ſortir : ſon ſanctuaire étoit foulé aux pieds : les étrangers demeuroient dans la forteresſe, qui étoit devenue la retraite des nations : toute la joie de Jacob en étoit bannie : & on n'y entendoit plus le ſon de la flûte, ni de la harpe.

46. Ils s'aſſemblerent donc, & vinrent à Maſpha, vis-à-vis de Jéruſalem, parce qu'il y avoit eu autrefois à Maſpha un lieu de priere dans Iſraël. *

47. Ils jeûnerent ce jour-là ; ils ſe re-

citus applicabant ad fines eorum : & cognoverunt verba regis, quæ mandavit populo facere in interitum & conſummationem ;

43. & dixerunt unuſquiſque ad proximum ſuum : Eriganus dejectionem populi noſtri, & pugnemus pro populo noſtro & ſanctis noſtris.

44. Et congregatus eſt conventus ut eſſent parati in prælium, & ut orarent, & peterent miſericordiam & miſerationes.

45. Et Jeruſalem non habitabatur, ſed erat ſicut deſertum ; non erat qui ingrederetur & egrederetur de natis ejus : & ſanctum conculcabatur : & filii alienigenarum erant in arce ; ibi erat habitatio gentium : & ablata eſt voluptas à Jacob, & defecit ibi tibia & cithara.

46. Et congregati ſunt, & venerunt in Maſpha contra Jeruſalem : quia locus orationis erat in Maſpha antè in Iſrael.

47. Et jejunaverunt il-

* 46. C'eſt à Maſpha, que les Tribus s'aſſemblerent pour réſoudre la guerre contre Benjamin, à l'occaſion de l'outrage fait à la femme du Lévite. *Judic.* XX. 1. XXI. 5. 8. On s'y aſſembla auſſi ſous Samuel, 1. *Reg.* VII. 5. & pour l'élection de Saül. *Ibid.* X. 17.

là die, & induerunt ſe ciliciis, & cinerem impoſuerunt capiti ſuo, & diſciderunt veſtimenta ſua :

vêtirent de cilices ; ils ſe mirent de la cendre ſur la tête ; ils déchirerent leurs vêtements.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

48. Et expanderunt libros legis, de quibus ſcrutabantur gentes ſimilitudinem ſimulachrorum ſuorum :

48. Ils ouvrirent " les livres de la loi, *où ils trouvoient de quoi s'affermir dans le culte du vrai Dieu*, & où *au contraire* les Gentils cherchoient à trouver quelque choſe qui eût du rapport avec *le culte qu'ils rendoient à* leurs *vaines* idoles. "

49. & attulerunt ornamenta ſacerdotalia, & primitias, & decimas : & ſuſcitaverunt Nazaræos, qui impleverant dies :

49. Ils apporterent les ornements ſacerdotaux, les prémices & les décimes, *qu'ils préſenterent au Seigneur, comme pour ſuppléer aux ſacrifices qu'ils ne pouvoient lui offrir hors de Jéruſalem ;* & ils firent venir les Nazaréens qui avoient accòmpli leurs jours, *& qui ne pouvoient ſe préſenter au temple qui étoit entre les mains des Gentils.* "

50. & clamaverunt voce magnâ in cœlum, dicentes : Quid faciemus iſtis ? & quò eos ducemus ?

50. Et élevant leurs voix, ils pouſſerent leurs cris juſqu'au ciel, en diſant : Que ferons-nous à ceux-ci ? & où les menerons-nous ?

51. Et ſancta tua conculcata ſunt, & contaminata ſunt ; & ſacerdotes tui facti ſunt in luctum & in humilitatem.

51. Votre ſanctuaire a été ſouillé & foulé aux pieds : vos prêtres ſont dans les larmes & dans l'humiliation.

52. Et ecce nationes convenerunt adversùm nos, ut nos diſperdant : tu ſcis quæ cogitant in nos.

52. Vous voyez que ces nations ſe ſont aſſemblées pour nous perdre : vous ſavez les deſſeins qu'elles ont formés contre nous.

53. Quomodo poterimus ſubſiſtere ante fa-

53. Comment pourrons-nous ſubſiſter devant eux, ſi vous-même, ô Dieu,

℣. 48. Litt. ils étendirent.

Ibid. Le Grec de l'Edition de Complute lit : Ils étendirent les Livres de la loi, que les Gentils cherchoient pour y peindre les figures de leurs idoles.

℣. 49. c. à. d. à ces Nazaréens qui ne pouvoient ſatisfaire aux cérémonies preſcrites par la loi.

ne nous aſſiſtez ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

54. Et ils firent retentir les trompettes avec un grand bruit. "

55. Après cela, Judas établit des officiers pour commander l'armée, des tribuns *qui commandoient mille hommes*, des capitaines de cent hommes, & des officiers de cinquante & de dix.

Deut. xx. 5. 6. 7. 8. *Judic.* vii. 3.

56. Et *ſe confiant plus dans le Seigneur que dans le grand nombre de troupes*, il dit à ceux qui venoient de bâtir des maiſons, d'épouſer des femmes, & de planter des vignes, & à tous ceux qui étoient timides, de retourner chacun en leur maiſon, ſelon la loi. "

57. Alors l'armée marcha, & vint camper près d'Emmaüs, du côté du midi :

58. & Judas leur dit : Prenez vos armes, & rempliſſez-vous de courage ; tenez-vous prêts pour demain au matin, afin de combattre contre ces nations aſſemblées contre nous pour nous perdre, & pour renverſer notre ſainte religion :

59. car il nous eſt meilleur de mourir dans le combat, que de voir les maux de notre peuple, & la deſtruction de toutes les choſes ſaintes :

60. mais que ce qui eſt ordonné par la volonté de Dieu dans le ciel s'accompliſſe, *ſoit pour notre vie, ſoit pour notre mort.*

ciem eorum ; niſi tu, Deus, adjuves nos ?

54. Et tubis exclamaverunt voce magnâ.

55. Et poſt hæc conſtituit Judas duces populi, tribunos, & centuriones, & pentacontarchos, & decuriones.

56. Et dixit his qui ædificabant domos, & ſponſabant uxores, & plantabant vineas, & formidoloſis, ut redirent unuſquiſque in domum ſuam ſecundùm legem.

57. Et moverunt caſtra, & collocaverunt ad Auſtrum Emmaum :

58. & ait Judas : Accingimini, & eſtote filii potentes, & eſtote parati in manè, ut pugnetis adversùs nationes has, quæ convenerunt adversùsnos, diſperdere nos & ſancta noſtra :

59. quoniam meliùs eſt nos mori in bello, quàm videre mala gentis noſtræ, & ſanctorum :

60. ſicut autem fuerit voluntas in cœlo, ſic fiat.

℣. 54. Voyez la Loi qui ſe lit au Livre des Nombres, x. 9.

℣. 56. Voyez la Loi du Deutéronome, xx. 5. & ſuiv.

CHAPITRE IV.

Judas Maccabée attaque ſéparément Nicanor & Gorgias, & les met en déroute : il remporte la victoire ſur Lyſias. Il va à Jéruſalem, purifie les lieux ſaints, & fortifie la montagne de Sion.

II. *Maccabées*, VIII. 23. *& ſuiv.*

1. ET aſſumpſit Gorgias quinque millia virorum, & mille equites electos : & moverunt caſtra nocte,

2. ut applicarent ad caſtra Judæorum, & percuterent eos ſubitò ; & filii qui erant ex arce, erant illis duces.

3. Et audivit Judas, & ſurrexit ipſe, & potentes, percutere virtutem exercituum regis, qui erant in Emmaum.

4. Adhuc enim diſperſus erat exercitus à caſtris.

5. Et venit Gorgias in caſtra Judæ noctu, & neminem invenit, & quærebat eos in montibus : quoniam dixit : Fugiunt hi à nobis.

6. Et cùm dies factus eſſet, apparuit Judas in campo cum tribus milli-

1. ALors Gorgias *laiſſant dans le camp la plus grande partie de l'armée ſous la conduite de Nicanor*, prit cinq mille hommes de pied, & mille chevaux choiſis, & décampa la nuit, Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

2. pour venir attaquer le camp des Juifs, & les accabler tout d'un coup ſans qu'ils y penſaſſent : & ceux *d'entre les Juifs apoſtats qui s'étoient joints à la garniſon* de la fortereſſe, leur ſervoient de guides.

3. Mais Judas en fut averti ; & il marcha auſſi-tôt avec les plus vaillants de ſes troupes, pour aller attaquer le gros de l'armée du roi, qui étoit à Emmaüs *ſous la conduite de Nicanor, mais ſans ordre & ſans précaution.*

4. Car une partie de cette armée étoit encore diſperſée hors du camp, *n'ayant nulle défiance des Juifs, dont ils mépriſoient le petit nombre, ou qu'ils croyoient déjà défaits.*

5. Gorgias étant donc venu pendant la nuit au camp de Judas, n'y trouva perſonne ; & il les cherchoit ſur les montagnes, en diſant : Ces gens fuient devant nous.

6. Lorſque le jour fut venu, Judas parut dans la plaine, accompagné ſeulement de trois mille hommes, qui n'a-

voient ni boucliers, ni épées *telles qu'ils euſſent voulu.* [a]

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

7. Et ils reconnurent que l'armée des nations étoit forte, & environnée de cuiraſſiers & de cavalerie, qui étoient tous gens aguerris.

8. Alors Judas dit à ceux qui étoient avec lui : Ne craignez point cette grande multitude, & n'appréhendez point leur choc.

Exod. XIV. 9. 9. Souvenez-vous de quelle maniere nos peres furent ſauvés dans la mer rouge, lorſque Pharaon les pourſuivoit avec une grande armée.

10. Crions donc maintenant au ciel : & le Seigneur nous fera miſéricorde ; il ſe ſouviendra de l'alliance qu'il a faite avec nos peres, & il briſera aujourd'hui toute la force de cette armée devant nos yeux.

11. Et toutes les nations reconnoîtront qu'il y a un rédempteur & un libérateur d'Iſraël.

12. Alors les étrangers levant les yeux, apperçurent les gens de Judas qui marchoient contre eux.

13. En même temps, ils ſortirent de

bus virorum tantùm, qui tegumenta & gladios non habebant :

7. & viderunt caſtra gentium valida, & loricatos, & equitatus in circuitu eorum, & hi docti ad prælium.

8. Et ait Judas viris qui ſecum erant : Ne timueritis multitudinem eorum, & impetum eorum ne formidetis.

9. Mementote qualiter ſalvi facti ſunt patres noſtri in mari rubro, cùm ſequeretur eos Pharao cum exercitu multo.

10. Et nunc clamemus in cœlum : & miſerebitur noſtrî Dominus, & memor erit teſtamenti patrum noſtrorum, & conteret exercitum iſtum ante faciem noſtram hodie :

11. & ſcient omnes gentes, quia eſt qui redimat & liberet Iſrael.

12. Et elevaverunt alienigenæ oculos ſuos, & viderunt eos venientes ex adverſo.

13. Et exierunt de caſ-

[a] ℣. 6. Le Grec ajoute ces mots. En effet dans la ſuite il paroît qu'ils n'étoient pas abſolument ſans épées. *Infr.* ℣. 15. Peut-être faudroit-il expliquer le texte : n'ayant pas pris *avec lui* ceux qui n'avoient ni boucliers ni épées, comme ils auroient voulu. Le Syriaque lit : & ils n'avoient que leurs boucliers & leurs épées, comme ils l'avoient voulu.

tris

tris in prælium, & tubâ cecinerunt hi qui erant cum Juda.

14. Et congreſſi ſunt: & contritæ ſunt gentes, & fugerunt in campum.

15. Noviſſimi autem omnes ceciderunt in gladio, & perſecuti ſunt eos uſque Gezeron, & uſque in campos Idumeæ, & Azoti, & Jamniæ: & ceciderunt ex illis uſque ad tria millia virorum.

16. Et reverſus eſt Judas, & exercitus ejus, ſequens eum.

17. Dixitque ad populum: Non concupiſcatis ſpolia; quia bellum contra nos eſt,

18. & Gorgias & exercitus ejus prope nos in monte: ſed ſtate nunc contra inimicos noſtros, & expugnate eos; & ſumetis poſteà ſpolia ſecuri.

19. Et adhuc loquente Judâ hæc, ecce apparuit

leur camp pour les combattre: & ceux qui étoient avec Judas, ſonnerent de la trompette, Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

14. & les chargerent: & les troupes des nations furent battues, & s'enfuirent dans la plaine.

15. Les derniers furent tous taillés en pieces; & Judas avec ſes gens les pourſuivit, *les uns* juſqu'à Gézeron *ou Gazer* " *dans la tribu d'Ephraïm*, & *les autres* juſqu'aux campagnes de l'Idumée, " *& d'autres juſqu'au voiſinage* d'Azot & de Jamnia *villes des Philiſtins*: & il en demeura ſur la place juſqu'à trois mille, *qui furent tués dans le combat, outre ſix mille qui périrent dans la fuite.*"

16. Judas retourna avec ſon armée qui le ſuivoit.

17. Et *après avoir mis le feu à une partie du camp des ennemis*, il dit à ſes gens: Ne vous laiſſez point emporter au deſir du butin, parce que nous avons encore des ennemis à combattre,

18. & que Gorgias avec ſon armée eſt près de nous ſur la montagne: mais demeurez fermes maintenant contre nos ennemis, & achevez de les défaire: & après cela, vous emporterez leurs dépouilles en ſûreté.

19. Lorſque Judas parloit encore, on vit paroître quelques troupes qui regar-

℣. 15. On ne connoît point Gézeron dans l'ancienne Géographie de la Terre Sainte; mais on trouve Gazer dans la tribu d'Ephraïm. *Joſ.* XVI. 3. XXI. 21. Il étoit naturel que les fuyards ſe jettaſſent du côté de Samarie qui étoit à eux.

Ibid. Le Grec du MS. Alexandrin lit: de Judée; » cela paroîtroit plus probable comme étant moins éloigné d'Emmaüs. Au ℣. 29. le Grec lit de même *l'Idumée*, au lieu de *la Judée*, qui ſe lit dans la Vulgate, & qui eſt la vraie lecture. Et encore au Chap. V. ℣. 3.

Ibid. C'eſt ainſi que l'on concilie ce texte avec celui du II. Livre des Maccabées, VIII. 24. qui en marque neuf mille.

doient de deſſus la montagne.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

20. Et Gorgias vit que ſes gens avoient été mis en fuite, & ſon camp brûlé *par l'armée de Juda*; " car la fumée qui paroiſſoit, lui faiſoit voir ce qui étoit arrivé.

21. Ce qu'ayant apperçu, & voyant Judas avec ſon armée dans la plaine toute prête à combattre, ils eurent grande frayeur;

22. & ils s'enfuirent tous au pays des étrangers. "

23. Ainſi Judas retourna pour enlever le butin du camp: & ils emporterent beaucoup d'or & d'argent, de l'hyacinthe, de la pourpre marine, " & de grandes richeſſes; *car ils eurent non-ſeulement les dépouilles de leurs ennemis, mais auſſi l'argent qu'un grand nombre de marchands avoient apporté pour acheter les Juifs qu'on devoit leur livrer.* "

24. Et en revenant, ils chantoient des hymnes, & béniſſoient Dieu hautement, *en diſant:* Qu'il eſt bon, & que ſa miſéricorde s'étend dans tous les ſiecles. "

25. Et en ce jour-là, Iſraël remporta

pars quædam proſpiciens de monte.

20. Et vidit Gorgias quòd in fugam converſi ſunt ſui, & ſuccenderunt caſtra: fumus enim, qui videbatur, declarabat quod factum eſt.

21. Quibus illi conſpectis, timuerunt valdè, aſpicientes ſimul & Judam, & exercitum in campo paratum ad prælium:

22. & fugerunt omnes in campum alienigenarum.

23. Et Judas reverſus eſt ad ſpolia caſtrorum, & acceperunt aurum multum, & argentum, & hyacinthum, & purpuram marinam, & opes magnas.

24. Et converſi, hymnum canebant, & benedicebant Deum in cœlum, quoniam bonus eſt, quoniam in ſeculum miſericordia ejus.

25. Et facta eſt ſalus

℣. 20. Ces mots ſe trouvent exprimés dans le Grec du MS. Alexandrin.

℣. 22. Cela peut s'entendre du pays des Philiſtins, ſelon l'uſage des Interpretes Grecs, qui ont communément rendu le nom de *Philiſtins* par celui d'*étrangers*. *Infr.* ℣. 30. *& alibi.*

℣. 23. c. à. d. de celle qui étoit teinte avec le ſang du poiſſon nommé *purpura*, différente de celle qui ſe teignoit avec des herbes, & qui étoit moins eſtimée.

Ibid. Voyez au II. Livre des Maccabées, VIII. 25.

℣. 24. Ces mots: *Quoniam bonus*, &c. ſont la repriſe ou le refrein d'un Cantique d'action de graces, & particuliérement du Pſaume CXXXV.

magna in Iſrael in die illa.

une grande victoire, qui fut ſon ſalut, *& qui commença de lui faire recouvrer ſa premiere liberté.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

26. Quicumque autem alienigenarum evaſerunt, venerunt, & nuntiaverunt Lyſiæ univerſa quæ acciderant.

26. Ceux des étrangers qui échapperent, en vinrent porter la nouvelle à Lyſias, & lui dirent tout ce qui étoit arrivé.

27. Quibus ille auditis, conſternatus animo deficiebat: quòd non qualia voluit, talia contigerunt in Iſrael, & qualia mandavit rex.

27. Ce qu'ayant appris, il en fut tout conſterné, & penſa mourir de douleur, à cauſe qu'il n'avoit pu réuſſir dans ſes deſſeins contre Iſraël, ni dans l'exécution des ordres qu'il avoit reçus du Roi.

28. Et ſequenti anno congregavit Lyſias virorum electorum ſexaginta millia, & equitum quinque millia, ut debellaret eos.

28. L'année ſuivante, Lyſias leva une armée de ſoixante mille hommes choiſis, & de cinq mille chevaux, pour exterminer les Juifs. Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

29. Et venerunt in Judæam, & caſtra poſuerunt in Bethoron, & occurrit illis Judas cum decem millibus viris.

29. Cette armée marcha en Judée, & campa près de Béthoron: " & Judas vint au devant d'eux avec dix mille hommes.

30. Et viderunt exercitum fortem, & oravit, & dixit: Benedictus es, Salvator Iſrael, qui contriviſti impetum potentis in manu ſervi tui David, & tradidiſti caſtra alienigenarum in manu Jonathæ filii Saul, & armigeri ejus.

30. Ils reconnurent que l'armée ennemie étoit forte: & Judas fit ſa priere, & dit: Soyez béni, Sauveur d'Iſraël, vous qui briſâtes la force du géant *Goliath*, par la main de votre ſerviteur David, & qui livrâtes le camp des étrangers *ou des Philiſtins* entre les mains de Jonathas, fils de Saül, & de ſon écuyer. 1. *Reg.* XVII. 50. 1. *Reg.* XIV. 13.

31. Conclude exercitum iſtum in manu populi tui Iſrael, & confundan-

31. Livrez *de même* maintenant cette armée de nos ennemis entre les mains de votre peuple d'Iſraël: & qu'ils ſoient

℣. 29. Voyez la note ſur le Chap. III. ℣. 16.

couverts de confuſion avec toutes leurs troupes & leur cavalerie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

32. Frappez-les de crainte ; faites-les ſécher de frayeur, en abattant cette audace que leur inſpirent leurs forces : qu'ils ſoient renverſés, & briſés *en votre préſence.*

33. Détruiſez-les par l'épée de ceux qui vous aiment, afin que tous ceux qui connoiſſent votre nom, publient vos louanges dans leurs cantiques.

34. Le combat fut donné en même temps, & cinq mille hommes de l'armée de Lyſias furent taillés en pieces, & *tomberent devant eux.* "

35. Lyſias voyant la fuite des ſiens, & le courage des Juifs, & cette diſpoſition où ils étoient de vivre *avec honneur*, ou de mourir généreuſement, s'en alla à Antioche, *ville capitale de la Syrie ;* & y leva de nouveaux ſoldats, pour revevenir en Judée avec plus de troupes qu'auparavant.

tur in exercitu ſuo & equi-tibus.

32. Da illis formidinem, & tabefac audaciam virtutis eorum, & commoveantur contritione ſua.

33. Dejice illos gladio diligentium te : & collaudent te omnes qui noverunt nomen tuum, in hymnis.

34. Et commiſerunt prælium, & ceciderunt de exercitu Lyſiæ quinque millia virorum.

35. Videns autem Lyſias fugam ſuorum, & Judæorum audaciam, & quòd parati ſunt aut vivere, aut mori fortiter, abiit Antiochiam, & elegit milites, ut multiplicati rurſùs venirent in Judæam.

II. *Maccabées*, X. 1-15.

36. Alors Judas & ſes freres dirent : Voilà nos ennemis défaits : allons maintenant purifier & renouveller le Temple.

37. Auſſi-tôt toute l'armée s'aſſembla ; & ils monterent à la montagne de Sion.

38. Ils virent les lieux ſaints tout dé-

36. Dixit autem Judas, & fratres ejus : Ecce contriti ſunt inimici noſtri : aſcendamus nunc mundare ſancta, & renovare.

37. Et congregatus eſt omnis exercitus, & aſcenderunt in montem Sion.

38. Et viderunt ſancti-

℣. 34. Ces mots ſont dans le Grec, & marquent que ces cinq mille hommes périrent en combattant.

ficationem deſertam, & altare profanatum, & portas exuſtas, & in atriis virgulta nata ſicut in ſaltu vel in montibus, & paſtophoria diruta.

ſerts, l'autel profané, les portes brûlées, le parvis rempli d'épines & d'arbriſſeaux, comme on en voit dans un bois & ſur les montagnes, & les chambres joignant le Temple * toutes détruites.

39. Et ſciderunt veſtimenta ſua, & planxerunt planctu magno, & impoſuerunt cinerem ſuper caput ſuum.

39. Ils déchirerent leurs vêtements, firent un grand deuil, & ſe mirent la cendre ſur la tête.

40. Et ceciderunt in faciem ſuper terram, & exclamaverunt tubis ſignorum, & clamaverunt in cœlum.

40. Ils ſe proſternerent le viſage contre terre, firent retentir les trompettes dont on donnoit le ſignal *au peuple*, & pouſſerent leurs cris juſqu'au ciel.

41. Tunc ordinavit Judas viros, ut pugnarent adversùs eos qui erant in arce, donec emundarent ſancta.

41. Alors Judas commanda des gens pour combattre ceux qui étoient dans la forteresſe, * juſqu'à ce qu'ils euſſent purifié les lieux ſaints.

42. Et elegit ſacerdotes ſine macula, voluntatem habentes in lege Dei:

42. Et il choiſit des Prêtres ſans tache, religieux obſervateurs de la loi de Dieu.

43. & mundaverunt ſancta, & tulerunt lapides contaminationis in locum immundum.

43. Ils purifierent les lieux ſaints, & ils emporterent en un lieu impur les pierres profanes *qui avoient ſervi à l'autel des idoles.*

44. Et cogitavit de altari holocauſtorum, quod profanatum erat, quid de eo faceret.

44. Et Judas délibéra de ce qu'il feroit de l'autel des holocauſtes qui avoit été profané.

45. Et incidit illis con-

45. Et ils prirent un bon conſeil, qui

* 38. *Paſtophoria* eſt le terme que les Interpretes Grecs ont ſouvent employé pour rendre le mot Hébreu que S. Jérôme traduit ordinairement par *Gazophylacia* : ces termes ne ſignifient autre choſe que les chambres qui étoient joignant le Temple.

* 41. c. à. d. pour leur réſiſter au cas qu'ils vouluſſent empêcher Judas & les ſiens de purifier le Temple.

fut de le détruire, de peur qu'il ne leur devînt un ſujet d'opprobres, ayant été ſouillé par les nations : ainſi ils le démolirent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

filium bonum ut deſtruerent illud ; ne fortè illis eſſet in opprobrium, quia contaminaverunt illud gentes : & demoliti ſunt illud.

46. Et ils en mirent les pierres ſur la montagne du Temple dans un lieu propre, en attendant qu'il vînt un Prophete qui déclarât ce qu'on en feroit.

46. Et repoſuerunt lapides in monte domûs in loco apto, quoadusque veniret Propheta, & reſponderet de eis.

47. Et ils prirent des pierres entieres, *qui n'avoient été ni taillées ni polies*, ſelon l'ordonnance de la loi ; " & ils en bâtirent un autel nouveau, ſemblable au premier.

47. Et acceperunt lapides integros ſecundùm legem : & ædificaverunt altare novum, ſecundùm illud quod fuit priùs :

48. Ils rebâtirent *ce qui étoit détruit dans* le ſanctuaire, & *réparerent* ce qui étoit *gâté* au dedans du Temple, & ſanctifierent le Temple & le parvis.

48. & ædificaverunt ſancta, & quæ intrà domum erant intrinſecùs : & ædem & atria ſanctificaverunt.

49. Ils firent de nouveaux vaſes ſacrés ; & placerent dans le Temple le chandelier, l'autel des parfums & la table.

49. Et fecerunt vaſa ſancta nova, & intulerunt candelabrum, & altare incenſorum, & menſam in templum.

50. Ils mirent l'encens ſur l'autel, allumerent les lampes qui étoient ſur le chandelier, & qui éclairoient dans le Temple.

50. Et incenſum poſuerunt ſuper altare, & accenderunt lucernas, quæ ſuper candelabrum erant, & lucebant in templo.

51. Ils poſerent les pains ſur la table, ſuſpendirent les voiles, " & enfin acheverent tout ce qu'ils avoient commencé.

51. Et poſuerunt ſuper menſam panes, & appenderunt vela, & conſummaverunt omnia opera quæ fecerant.

℣. 47. Voyez au Livre de l'Exode, xx. 25.

℣. 51. c. à. d. les voiles qui étoient à l'entrée du Saint & du Sanctuaire.

52. Et ante matutinum ſurrexerunt quinta & vigeſimâ die menſis noni, (hic eſt menſis Caſleu,) centeſimi quadrageſimi octavi anni :

52. Le vingt-cinquieme du neuvieme mois nommé Caſleu, la cent quarante-huitieme année *du regne des Grecs*, ils ſe leverent avant le point du jour ; Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

53. & obtulerunt ſacrificium ſecundùm legem, ſuper altare holocauſtorum novum quod fecerunt.

53. & ils offrirent le ſacrifice, ſelon la loi, ſur le nouvel autel des holocauſtes, qu'ils avoient bâti.

54. Secundùm tempus & ſecundùm diem in qua contaminaverunt illud gentes, in ipſa renovatum eſt in canticis, & citharis, & cinyris, & in cymbalis.

54. Il fut dédié de nouveau au bruit des cantiques, des harpes, des lyres & des timbales, " dans le même temps & le même jour auquel il avoit été ſouillé par les nations *trois ans auparavant.*"

55. Et cecidit omnis populus in faciem, & adoraverunt, & benedixerunt in cœlum eum qui proſperavit eis.

55. Tout le peuple ſe proſterna le viſage contre terre : ils adorerent Dieu, & pouſſerent juſqu'au ciel les bénédictions qu'ils donnoient à celui qui les avoit fait réuſſir ſi heureuſement dans leur entrepriſe.

56. Et fecerunt dedicationem altaris diebus octo, & obtulerunt holocauſta cum lætitia, & ſacrificium ſalutaris & laudis.

56. Ils célébrerent la dédicace de l'autel pendant huit jours : ils offrirent des holocauſtes avec joie, & un ſacrifice d'actions de graces & de louanges.

57. Et ornaverunt faciem templi coronis aureis & ſcutulis : & dedicaverunt portas, & paſ-

57. Ils parerent le devant du temple avec des couronnes d'or & de petits écuſſons : " ils renouvellerent les entrées du temple & les chambres des côtés, &

℣. 54. Voyez la *Diſſertation ſur les Inſtruments de Muſique*, à la tête du Livre des Pſaumes.

Ibid. Voyez au Chap. 1. ℣. 57.

℣. 57. C'eſt-à-dire, qu'ils rétablirent, autant qu'ils purent, la façade du Temple, & y remirent des ornements pareils à ceux qu'Antiochus en avoit enlevés.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

y mirent des portes.

58. Tout le peuple fut comblé de joie, & l'opprobre des nations fut banni *du milieu d'eux.*

59. Alors Judas avec ſes freres, & toute l'aſſemblée d'Iſraël, ordonna que, dans la ſuite des temps, on célébreroit en ce jour-là la dédicace de l'autel, *Joan. X. 22.* chaque année pendant huit jours, à commencer le vingt-cinquieme du mois de Caſleu, avec beaucoup de réjouiſſance & d'alégreſſe.

60. En ce même temps, ils fortifierent la montagne de Sion, & l'environnerent de hauts murs & de fortes tours, de peur que les nations *qui étoient en garniſon dans la fortereſſe*, ne vinſſent la profaner de nouveau, comme ils avoient fait auparavant.

61. Il mit des gens de guerre pour la garder, & la fortifia, pour aſſurer encore Bethſura, *qu'il fortifia auſſi;* afin *que ces deux places ſe ſoutinſſent l'une l'autre*, & que le peuple eût *dans cette derniere* une fortereſſe contre l'Idumée.*"*

tophoria, & impoſuerunt eis januas.

58. Et facta eſt lætitia in populo magna valdè, & averſum eſt opprobrium gentium.

59. Et ſtatuit Judas, & fratres ejus, & univerſa eccleſia Iſrael, ut agatur dies dedicationis altaris in temporibus ſuis, ab anno in annum, per dies octo, à quinta & vigeſima die menſis Caſleu, cum lætitia & gaudio.

60. Et ædificaverunt in tempore illo montem Sion, & per circuitum muros altos, & turres firmas, nequando venirent gentes, & conculcarent eum ſicut anteà fecerunt.

61. Et collocavit illic exercitum, ut ſervarent eum, & munivit eum ad cuſtodiendam Bethſuram, ut haberet populus munitionem contra faciem Idumææ.

℣. 61. Gr. autr. & il fortifia Bethſura pour aſſurer la montagne de Sion, *contre les entrepriſes des Iduméens*, enſorte que le peuple eût *dans cette derniere place* une fortereſſe contre l'Idumée. » Bethſura étoit au midi entre le mont de Sion & l'Idumée. Ou plutôt ſelon le Syriaque : & il fortifia Bethſura, afin que le peuple eût, &c. C'eſt-à-dire, que le Grec répete *ſervare illud*, & *illud ſervare*, au lieu que le Syriaque n'a point cette répétition. Il eſt parlé des fortifications de Bethſura au Ch. VI. ℣. 7.

CHAPITRE

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

CHAPITRE V.

Guerres de Judas contre les Iduméens & contre les Ammonites. Expéditions de Simon dans la Galilée, & de Judas dans le pays de Galaad. Joſeph & Azarias laiſſés en Judée s'avancent témérairement contre Gorgias, & ſont vaincus. Judas revenu en Judée, marche contre les Iduméens & contre les Philiſtins.

II. *Maccabées*, X. 16. & *ſuiv.*

1. ET factum eſt, ut audierunt gentes in circuitu, quia ædificatum eſt altare & ſanctuarium ſicut priùs, iratæ ſunt valdè:

1. AUſſi-tôt que les nations d'alentour eurent appris que l'autel & le ſanctuaire avoient été rebâtis comme auparavant, elles entrerent dans une grande colere.

2. & cogitabant tollere genus Jacob, qui erant inter eos, & cœperunt occidere de populo, & perſequi.

2. Elles réſolurent d'exterminer ceux de la race de Jacob qui étoient parmi eux; " & elles commencerent de tuer quelques-uns du peuple, & de pourſuivre les autres.

3. Et debellabat Judas filios Eſau in Idumæa, & eos qui erant in Acrabathane, quia circumſedebant Iſraelitas, & percuſſit eos plagâ magnâ.

3. Cependant Judas étoit occupé à battre les enfants d'Eſaü dans l'Idumée, & ceux qui étoient dans Acrabathane, *dont ils s'étoient emparés*, " parce qu'*étant maîtres de ce défilé*, ils tenoient toujours les Iſraélites comme inveſtis; & il en fit un grand carnage.

4. Et recordatus eſt malitiam filiorum Bean, qui erant populo in laqueum

4. Il ſe ſouvint auſſi de la malice des enfants de Béan, " qui étoient comme un piege & un filet pour prendre le peuple,

℣. 2. Autr. qui étoient au milieu d'eux.

℣. 3. Le Grec lit: dans l'Idumée, (ou ſelon le MS. Alexandrin, dans la Judée) en l'Acrabatene. » On place l'Acrabatene vers l'extrêmité méridionale de la Mer Morte: c'eſt ce défilé qui eſt nommé ailleurs la montée des Scorpions. *Num.* XXXIV. 4. *Joſ.* XV. 3. *&c.* En Hébreu *Acrabim*, ſignifie ſcorpions. Elle appartenoit au moins en partie à la Judée, & l'Idumée lui étoit limitrophe.

℣. 4. On ignore qui étoient les enfants de Béan. On connoît aux environs de la Mer Morte, la ville de *Béon*, (*Num.* XXXII. 3.) qui pourroit bien être celle dont il s'agit ici.

en lui dreſſant des embûches dans le chemin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

5. Il les contraignit de ſe renfermer dans des tours, où il les tint inveſtis; & il les anathématiſa, " & brûla leurs tours avec tous ceux qui étoient dedans.

6. Il paſſa delà aux enfants d'Ammon, où il trouva de fortes troupes & un peuple fort nombreux, & Timothée qui en étoit le chef.

7. Il donna contre eux divers combats, & il les défit, & les tailla en pieces;

8. & il prit la ville de Gazer *ou Jazer*, " *au delà du Jourdain*, avec les villes qui en dépendoient: après quoi il revint en Judée, *pour combattre* " *Timothée qui avoit raſſemblé de nouvelles troupes, avec leſquelles néanmoins il fut vaincu & mis à mort.*

9. Cependant les nations qui étoient en Galaad s'aſſemblerent pour exterminer les Iſraélites qui étoient dans leur pays: mais ils s'enfuirent dans la forteresſe de Datheman; "

10. & ils envoyerent des lettres à Judas & à ſes freres, pour leur dire: Les nations ſe ſont aſſemblées de tous côtés

& in ſcandalum, inſidiantes ei in via.

5. Et concluſi ſunt ab eo in turribus, & applicuit ad eos, & anathematizavit eos, & incendit turres eorum igni, cum omnibus qui in eis erant.

6. Et tranſivit ad filios Ammon, & invenit manum fortem, & populum copioſum, & Timotheum ducem ipſorum:

7. & commiſit cum eis prælia multa, & contriti ſunt in conſpectu eorum, & percuſſit eos:

8. & cepit Gazer civitatem & filias ejus, & reverſus eſt in Judæam.

9. Et congregatæ ſunt gentes quæ ſunt in Galaad, adversùs Iſraelitas qui erant in finibus eorum, ut tollerent eos: & fugerunt in Datheman munitionem,

10. & miſerunt litteras ad Judam & fratres ejus, dicentes: Congregatæ

℣. 5. Autr. il les dévoua à l'anathême: o c. à. d. il réſolut de les perdre entiérement.

℣. 8. Le Grec dans les meilleurs exemplaires lit: Jaſer. Cette ville étoit au delà du Jourdain.

Ibid. Ou plutôt, il ne revint pas pour combattre Timothée qu'il venoit de défaire; mais après qu'il fut revenu, il eut encore à combattre Timothée qui vint en Judée. Voyez au II. des Maccabées, x. 24. & ſuiv.

℣. 9. On ignore la ſituation de cette forteresſe.

ſunt adversùm nos gentes per circuitum, ut nos auferant:

pour nous perdre.

11. & parant venire; & occupare munitionem in quam confugimus: & Timotheus eſt dux exercitûs eorum.

11. Elles ſe préparent pour venir prendre la forteresſe où nous nous ſommes retirés: & *un nouveau* Timothée " eſt le général de leur armée.

12. Nunc ergo veni, & eripe nos de manibus eorum, quia cecidit multitudo de nobis.

12. Venez donc maintenant *ſans différer*, pour nous délivrer de leurs mains, parce que nous avons déjà perdu pluſieurs des nôtres.

13. Et omnes fratres noſtri qui erant in locis Tubin, interfecti ſunt: & captivas duxerunt uxores eorum, & natos, & ſpolia, & peremerunt illic ferè mille viros.

13. Ils ont fait mourir tous nos freres qui étoient aux environs de Tubin *ou de Tob*: " ils ont emmené leurs femmes captives avec leurs enfants; ils ont enlevé leurs dépouilles, & ont tué en ce lieu-là près de mille hommes.

14. Et adhuc epiſtolæ legebantur, & ecce alii nuntii venerunt de Galilæa conſciſſis tunicis, nuntiantes ſecundùm verba hæc:

14. On liſoit encore leurs lettres, lorſqu'il vint d'autres gens envoyés de Galilée, qui avoient leurs habits déchirés, & qui apportoient des nouvelles ſemblables aux autres,

15. dicentes conveniſſe adversùm ſe à Ptolemaida, & Tyro, & Sidone; & repleta eſt omnis Galilæa alienigenis, ut nos conſumant.

15. en diſant que ceux de Ptolemaïde, de Tyr & de Sidon, s'étoient aſſemblés contre eux, & que toute la Galilée étoit pleine d'étrangers qui vouloient les perdre.

16. Ut audivit autem Judas & populus, ſermo-

16. Judas & tout le peuple ayant appris ces nouvelles, tinrent une grande

℣. 11. D. Calmet & le P. de Carrieres prétendent que ceci n'arriva que l'année ſuivante, & que l'autre Timothée, dont il eſt parlé au ℣. 6. avoit été tué avec ſon frere Chéréas à Gazara quelques-temps auparavant. 2. *Macc.* x. 37.

℣. 13. On croit que *Tubin* eſt le pays de Tob au delà du Jourdain, au nord du pays de Galaad, dont il faiſoit partie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

assemblée, afin de délibérer de ce qu'ils feroient pour secourir leurs freres qui étoient dans la derniere affliction, & près de périr par la violence de leurs ennemis.

17. Alors Judas dit à son frere Simon: Prenez des gens avec vous, & allez delivrer vos freres qui sont dans la Galilée: pour moi & mon frere Jonathas, nous irons en Galaad.

18. Il laissa Joseph fils de Zacharie, & Azarias, pour être les chefs du peuple & pour garder la Judée avec le reste des troupes;

19. & il leur donna cet ordre: Gouvernez ce peuple, & ne combattez point contre les nations, jusqu'à ce que nous soyons revenus.

20. On donna à Simon trois mille hommes, pour aller en Galilée; & à Judas huit mille, pour aller en Galaad.

21. Simon étant donc allé dans la Galilée, livra plusieurs fois combat aux nations, qui furent défaites, & s'enfuirent devant lui; & il les poursuivit jusqu'à la porte de Ptolémaïde.

22. Il y en eut près de trois mille de tués: & il emporta leurs dépouilles.

nes istos, convenit ecclesia magna cogitare quid facerent fratribus suis, qui in tribulatione erant, & expugnabantur ab eis.

17. Dixitque Judas Simoni fratri suo: Elige tibi viros, & vade, & libera fratres tuos in Galilæa: ego autem & frater meus Jonathas ibimus in Galaaditim.

18. Et reliquit Josephum filium Zachariæ & Azariam duces populi, cum residuo exercitu in Judæa ad custodiam:

19. & præcepit illis, dicens: Præestote populo huic: & nolite bellum committere adversùm gentes, donec revertamur.

20. Et partiti sunt Simoni viri tria millia, ut iret in Galilæam: Judæ autem octo millia, in Galaaditim.

21. Et abiit Simon in Galilæam, & commisit prælia multa cum gentibus: & contritæ sunt gentes à facie ejus, & persecutus est eos usque ad portam.

22. Ptolemaidis: & ceciderunt de gentibus ferè tria millia virorum, & accepit spolia eorum.

23. Et aſſumpſit eos qui erant in Galilæa & in Arbatis, cum uxoribus & natis, & omnibus quæ erant illis, & adduxit in Judæam cum lætitia magna.

23. Il prit avec lui ceux *de leurs freres* qui étoient dans la Galilée & dans Arbates, " avec leurs femmes & leurs enfants, & tout ce qui leur appartenoit; & il les emmena en Judée, dans une grande réjouiſſance.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

24. Et Judas Machabæus & Jonathas frater ejus tranſierunt Jordanem, & abierunt viam trium dierum per deſertum.

24. Cependant Judas Maccabée & Jonathas ſon frere ayant paſſé le Jourdain, marcherent durant trois jours dans le déſert.

25. Et occurrerunt eis Nabuthæi, & ſuſceperunt eos pacificè, & narraverunt eis omnia quæ acciderant fratribus eorum in Galaaditide;

25. Et les Nabuthéens, *deſcendus de Nabajoth fils d'Iſmaël*, " vinrent au devant d'eux: & ils les reçurent *avec amitié &* dans un eſprit de paix : ils leur raconterent tout ce qui étoit arrivé à leurs freres en Galaad;

26. & quia multi ex eis comprehenſi ſunt in Baraſa & Boſor, & in Alimis, & in Caſphor, & Mageth, & Carnaim : hæ omnes civitates munitæ & magnæ.

26. & comment pluſieurs d'entr'eux avoient été enfermés dans Baraſa, " dans Boſor, " dans Alimas, " dans Caſphor, " dans Mageth " & dans Carnaïm, " qui étoient toutes de grandes & fortes villes.

27. Sed & in cæteris

27. Ils ajouterent qu'on les tenoit en-

℣. 23. On ne connoît en Galilée aucune ville du nom d'*Arbates*. Quelques-uns croient avec aſſez de vraiſemblance que ce terme eſt pris de l'Hébreu *Araboth* qui ſignifie des plaines ; D. Calmet penſe que ce pourroit être la vallée de Jezrahel.

℣. 25. C'étoient les principaux peuples de l'Arabie déſerte ; leur capitale étoit Pétra.

℣. 26. Gr. Boſorra ; » peut-être la même que Boſra ville de Moab. *Jer.* XLVIII. 24.

Ibid. Boſor étoit ſituée dans la plaine du déſert du partage de Ruben. *Joſ.* XX. 8.

Ibid. Alimas eſt peut-être la même qu'Elim dans le pays de Moab. *Iſ.* XV. 8.

Ibid. On croit qu'il faudroit lire ici : Caſbon, comme il ſe lit au ℣. 36. Ce pourroit être la même qu'Héſébon qui étoit auſſi du pays de Moab. *Iſ.* XV. 4. On lit ici dans le Grec *Chaſphor*, & au ℣. 36. *Chaſphon.*

Ibid. Gr. Maked ; » que quelques-uns croient être Machati au nord de Galaad. *Joſ.* XII. 5.

Ibid. Cette ville nommée ailleurs *Aſtaroth-Carnaïm*, *Gen.* XIV. 5. étoit ſur le torrent de Jaboc dans la tribu de Gad.

core enfermés dans les autres villes de Galaad, & que leurs ennemis avoient réſolu de faire marcher le lendemain leur armée contre ces villes, afin de les prendre, & de les perdre tous en un même jour.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

civitatibus Galaaditidis tenentur comprehenſi, & in craſtinum conſtituerunt admovere exercituum civitatibus his, & comprehendere, & tollere eos in una die.

28. Judas marcha auſſi-tôt avec ſon armée vers le déſert de Boſor, & ſurprit la ville tout d'un coup : il fit paſſer tous les mâles au fil de l'épée, & enleva tout le butin qu'il trouva, & y mit le feu.

28. Et convertit Judas, & exercitus ejus, viam in deſertum Boſor repentè, & occupavit civitatem : & occîdit omnem maſculum in ore gladii, & accepit omnia ſpolia eorum, & ſuccendit eam igni.

29. Ils en ſortirent pendant la nuit, & marcherent juſqu'à la fortereſſe *de Datheman.*"

29. Et ſurrexerunt inde nocte, & ibant uſque ad munitionem.

30. Et au point du jour, levant les yeux, ils apperçurent une troupe innombrable de gens qui portoient des échelles & des machines pour ſe ſaiſir de cette fortereſſe, & prendre ceux de dedans.

30. Et factum eſt diluculo, cùm elevaſſent oculos ſuos, ecce populus multus, cujus non erat numerus, portantes ſcalas & machinas, ut comprehenderent munitionem, & expugnarent eos.

31. Judas vit donc que l'attaque étoit déjà commencée, & que le bruit des combattants montoit juſqu'au ciel, comme le ſon *éclatant* d'une trompette; & qu'il s'élevoit auſſi un grand cri de la ville.

31. Et vidit Judas quia cœpit bellum, & clamor belli aſcendit ad cœlum ſicut tuba, & clamor magnus de civitate.

32. Alors il dit à ſon armée : Combattez aujourd'hui pour vos freres.

32. Et dixit exercitui ſuo : Pugnate hodie pro fratribus veſtris.

℣. 29. Voyez au ℣. 9.

33. Et venit tribus ordinibus poſt eos; & exclamaverunt tubis, & clamaverunt in oratione.

33. Et il marcha en trois corps derriere les ennemis : ils firent en même temps retentir les trompettes, & pouſſerent des cris vers Dieu dans leurs prieres.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

34. Et cognoverunt caſtra Timothei, quia Machabæus eſt, & refugerunt à facie ejus : & percuſſerunt eos plagâ magnâ ; & ceciderunt ex eis in die illa ferè octo millia virorum.

34. Les gens de Timothée reconnurent auſſi-tôt que c'étoit Maccabée, & ils fuirent devant lui. Judas en fit un fort grand carnage : & il en demeura ce jour-là près de huit mille ſur la place.

35. Et divertit Judas in Maſpha, & expugnavit, & cepit eam : & occîdit omnem maſculum ejus, & ſumpſit ſpolia ejus, & ſuccendit eam igni.

35. Judas alla delà à Maſpha *ville ſituée dans les montagnes de Galaad :* il la força, & la prit ; tua tous les mâles, en remporta les dépouilles, & brûla la ville.

36. Inde perrexit, & cepit Casbon, & Mageth, & Boſor, & reliquias civitates Galaaditidis.

36. Il ſe rendit maître enſuite de Caſbon, de Mageth, *comme il avoit fait* de Boſor " & des autres villes de Galaad.

II. *Maccabées*, XII. 20. *& ſuiv.*

37. Poſt hæc autem verba, congregavit Timotheus exercitum alium, & caſtra poſuit contra Raphon trans torrentem.

37. Après cela, Timothée aſſembla une autre armée, & ſe campa vis-à-vis de Raphon, " au delà du torrent *de Jaboc.*

38. Et miſit Judas ſpeculari exercitum : & renuntiaverunt ei, dicentes : Quia convenerunt ad eum omnes gentes quæ

38. Judas envoya reconnoître cette armée ; & ſes gens revinrent lui dire : Toutes les nations qui nous environnent ſe ſont aſſemblées près de Timothée ; & l'armée qu'elles compoſent, eſt extraor-

℣. 36. Il faudroit peut-être lire : de Maked, de Boſorra *ou Boſra* & des autres, &c. On lit en Grec *Chaſphon* & *Maked*. Voyez au ℣. 26.

℣. 37. C'eſt peut-être la même que Saphon, qui étoit de ce côté-là. *Joſ.* XIII. 27.

dinairement grande.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

39. Ils ont fait venir les Arabes à leur ſecours : ils ſont campés au delà du torrent ; & ils ſe préparent pour venir vous attaquer. Judas marcha auſſi-tôt contr'eux.

40. Alors Timothée dit aux principaux officiers de ſon armée : Lorſque Judas ſera venu avec ſes gens près du torrent, s'il paſſe vers nous le premier, nous ne pourrons en ſoutenir le choc, parce qu'il aura tout l'avantage ſur nous.

41. Mais s'il craint de paſſer, & qu'il ſe campe au delà du fleuve, paſſons à eux, & nous le battrons.

42. Judas étant arrivé au bord du torrent, mit le long de l'eau les Scribes *ou les majors* de l'armée, " & il leur dit : Ne laiſſez demeurer ici aucun homme ; mais que tous viennent combattre.

43. En même temps, il paſſa l'eau le premier, & toute l'armée le ſuivit : & les ennemis furent tous défaits par eux ; ils jetterent leurs armes, & s'enfuirent

in circuitu noſtro ſunt ; exercitus multus nimis :

39. & Arabas conduxerunt in auxilium ſibi, & caſtra poſuerunt trans torrentem, parati ad te venire in prælium. Et abiit Judas obviam illis.

40. Et ait Timotheus principibus exercitûs ſui : Cùm appropinquaverit Judas & exercitus ejus ad torrentem aquæ : ſi tranſierit ad nos prior, non poterimus ſuſtinere eum : quia potens poterit adversùm nos.

41. Si verò timuerit tranſire, & poſuerit caſtra extra flumen, tranſfretemus ad eos, & poterimus adversùs illum.

42. Ut autem appropinquavit Judas ad torrentem aquæ, ſtatuit Scribas populi ſecùs torrentem, & mandavit eis, dicens : Neminem hominum reliqueritis ; ſed veniant omnes in prælium.

43. Et transfretavit ad illos prior, & omnis populus poſt eum ; & contritæ ſunt omnes gentes

℣. 42. Voyez la *Diſſertation ſur les Officiers des Rois Hébreux*, à la tête des Paralipomenes.

à

à facie eorum, & projecerunt arma ſua, & fugerunt ad fanum, quod erat in Carnaim.

dans le temple de Carnaïm.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

44. Et occupavit ipſam civitatem, & fanum ſuccendit igni, cum omnibus qui erant in ipſo: & oppreſſa eſt Carnaim, & non potuit ſuſtinere contra faciem Judæ.

44. Judas prit la ville, & brûla le temple avec tous ceux qui étoient dedans: & Carnaïm fut réduite à la derniere humiliation, & elle ne put ſubſiſter devant Judas.

45. Et congregavit Judas univerſos Iſraelitas, qui erant in Galaaditide, à minimo uſque ad maximum, & uxores eorum, & natos, & exercitum magnum valdè, ut venirent in terram Juda.

45. Alors Judas aſſembla tous les Iſraélites qui étoient en Galaad, depuis le plus grand juſqu'au plus petit, avec leurs femmes & leurs enfants; compoſa une fort grande armée, pour les emmener dans le pays de Juda.

46. Et venerunt uſque Ephron: & hæc civitas magna in ingreſſu poſita, munita valdè, & non erat declinare ab ea dexterâ vel ſiniſtrâ, ſed per mediam iter erat.

46. Etant arrivés à Ephron, "ils trouverent que cette ville, qui eſt ſituée à l'entrée du pays, étoit grande & extrêmement forte; & qu'on ne pouvoit ſe détourner ni à droite ni à gauche; mais qu'il falloit néceſſairement paſſer par le milieu.

47. Et incluſerunt ſe qui erant in civitate, & obſtruxerunt portas lapidibus: & miſit ad eos Judas verbis pacificis,

47. Ceux qui étoient dans la ville, s'y renfermerent, & en boucherent les portes avec des pierres. Judas leur envoya porter d'abord des paroles de paix;

48. dicens: Tranſeamus per terram veſtram, ut eamus in terram noſtram; & nemo vobis no-

48. & leur fit dire: Trouvez bon que nous paſſions par votre pays, pour aller au nôtre; nul ne vous fera aucun tort: nous paſſerons ſans nous arrêter. Mais

℣. 46. On ignore la ſituation préciſe de cette ville.

ils ne voulurent point lui ouvrir.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

49. Alors Judas fit publier dans le camp, que chacun eût à attaquer la ville par l'endroit où il étoit.

50. Les plus vaillants hommes s'attacherent donc aux murailles : il donna l'aſſaut à la ville pendant tout le jour & toute la nuit; & elle fut livrée entre ſes mains.

51. Ils firent paſſer tous les mâles au fil de l'épée: il détruiſit la ville juſqu'aux fondements, emporta tout le butin qui s'y trouva, & paſſa tout au travers ſur les corps morts.

52. Ils paſſerent enſuite le Jourdain dans la grande plaine qui eſt vis-à-vis de Bethſan *ou Scythopolis*: "

53. & Judas étoit à l'arriere-garde, ralliant les derniers, & encourageant le peuple dans tout le chemin, juſqu'à ce qu'ils fuſſent arrivés au pays de Juda.

54. Ils monterent ſur la montagne de Sion, dans une grande réjouiſſance; & ils offrirent des holocauſtes en action de graces, de ce qu'ils étoient revenus en paix, ſans qu'aucun d'eux eût été tué.

55. Pendant que Judas avec Jonathas étoit au pays de Galaath, & Simon ſon

cebit : tantùm pedibus tranſibimus. Et nolebant eis aperire.

49. Et præcepit Judas prædicare in caſtris, ut applicarent unuſquiſque in quo erat loco.

50. Et applicuerunt ſe viri virtutis : & oppugnavit civitatem illam totâ die & totâ nocte, & tradita eſt civitas in manu ejus :

51. & peremerunt omnem maſculum in ore gladii, & eradicavit eam, & accepit ſpolia ejus, & tranſivit per totam civitatem ſuper interfectos.

52. Et tranſgreſſi ſunt Jordanem in campo magno contra faciem Bethſan:

53. & erat Judas congregans extremos, & exhortabatur populum per totam viam, donec venirent in terram Juda.

54. Et aſcenderunt in montem Sion cum lætitia & gaudio, & obtulerunt holocauſta, quòd nemo ex eis cecidiſſet, donec reverterentur in pace.

55. Et in diebus quibus erat Judas & Jonathas in

℣. 52. Cette plaine s'étend juſqu'au deſſous de Jezrahel, & ſe nomme auſſi vallée de Jezrahel.

terra Galaad, & Simon frater ejus in Galilæa contra faciem Ptolemaidis,

frere dans la Galilée devant Ptolémaïde,

56. audivit Joſephus Zachariæ filius, & Azarias princeps virtutis, res benè geſtas, & prælia quæ facta ſunt,

56. Judas fils de Zacharie, & Azarias général des Juifs, apprirent les heureux ſuccès *des autres*, & les combats qui avoient été donnés.

57. & dixit: Faciamus & ipſi nobis nomen, & eamus pugnare adversùs gentes quæ in circuitu noſtro ſunt.

57. Et *Joſeph"* dit à *Azarias*: Rendons auſſi nous-mêmes notre nom célebre, & allons combattre contre les nations qui nous environnent.

58. Et præcepit his qui erant in exercitu ſuo, & abierunt Jamniam.

58. Il donna donc ſes ordres à ſes troupes; " & elles marcherent contre Jamnia *dans la tribu de Dan" ſur la Mer Méditerranée.*

59. Et exivit Gorgias de civitate, & viri ejus obviam illis in pugnam.

59. Gorgias ſortit de la ville avec ſes gens, & alla au devant d'eux pour les combattre.

60. Et fugati ſunt Joſephus & Azarias uſque in fines Judææ: & ceciderunt illo die de populo Iſrael ad duo millia viri, & facta eſt fuga magna in populo:

60. Et Joſeph & Azarias furent battus, & s'enfuirent juſqu'à la frontiere de Judée: il demeura ſur la place environ deux mille hommes des Iſraélites; & la déroute du peuple fut grande,

61. quia non audierunt Judam, & fratres ejus, exiſtimantes fortiter ſe facturos.

61. parce qu'ils n'avoient pas ſuivi les ordres de Judas & de ſes freres, s'imaginant qu'ils ſignaleroient leur courage.

62. Ipſi autem non erant de ſemine virorum illorum, per quos ſalus fac-

62. Mais ils n'étoient point de la race de ces hommes par qui le Seigneur a ſauvé Iſraël; *c'eſt pourquoi Dieu permit leur*

℣. 57. La conſtruction du texte l'inſinue ainſi. On y lit εἶπεν, *dixit*, quelques exemplaires diſent, εἶπαν, *dixerunt*.

℣. 58. Gr. Ils donnerent donc leurs ordres à leurs troupes.

Ibid. Ou plutôt, dans le pays des Philiſthins. *Sup.* IV. 15.

défaite.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

63. Or les troupes de Judas " furent en grand honneur dans tout Iſraël, & parmi tous les peuples où l'on entendit parler de leur nom.

64. Et tout le monde vint au devant d'eux, avec de grandes acclamations de joie.

65. Judas marcha enſuite avec ſes freres, & alla réduire les enfants d'Eſaü dans le pays qui eſt vers le midi. Il prit par force Chebron " avec les villes qui en dépendent, & brûla les murs & les tours qui l'environnoient.

66. Après cela, il décampa, pour aller au pays des étrangers, *c'eſt-à-dire, des Philiſtins ;* " & il parcourut toute la Samarie. "

67. En ce temps-là, des Prêtres furent tués à la guerre, en voulant ſignaler leur courage, & s'engageant ſans ordre dans le combat.

68. Et Judas ſe détourna, *revenant preſque ſur ſes pas*, pour marcher vers Azot, au pays des *mêmes* étrangers : il renverſa leurs autels, & brûla les ſtatues de leurs dieux : il prit le butin qui ſe trouva dans leurs villes, & revint dans

ta eſt in Iſrael.

63. Et viri Juda magnificati ſunt valdè in conſpectu omnis Iſrael, & gentium omnium ubi audiebatur nomen eorum.

64. Et convenerunt ad eos fauſta acclamantes.

65. Et exivit Judas & fratres ejus, & expugnabant filios Eſau, in terra quæ ad Auſtrum eſt, & percuſſit Chebron & filias ejus : & muros ejus, & turres ſuccendit igni in circuitu.

66. Et movit caſtra ut iret in terram alienigenarum, & perambulabat Samariam.

67. In die illa ceciderunt ſacerdotes in bello dum volunt fortiter facere, dum ſine conſilio exeunt in prælium.

68. Et declinavit Judas in Azotum in terram alienigenarum, & diruit aras eorum, & ſculptilia deorum ipſorum ſuccendit

℣. 63. Gr. Or Judas & ſes freres furent en grand honneur, &c.

℣. 65. Il y a lieu de croire que c'eſt la même qu'Hébron ville célebre dans la partie méridionale de Juda.

℣. 66. Voyez au verſet 68. & au Chap. IV. verſet 22.

Ibid. Comme la Samarie paroît trop éloignée des lieux où Judas étoit alors, on ſoupçonne qu'au lieu de Σαμάρειαν, *Samariam*, il faudroit lire, Μαρεσὰν, ou Μαρεσὰ, *Mareſam* ; il traverſa Maréſa. C'étoit une ville de Juda ſituée au midi, qui conduiſoit de l'Idumée chez les Philiſtins. Voyez au II. Livre, XII. 35.

igni : & cepit ſpolia civitatum, & reverſus eſt in terram Juda.

le pays de Juda.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

CHAPITRE VI.

Mort d'Antiochus-Epiphanes : ſon fils Eupator lui ſuccede. Eupator vient en Judée avec une puiſſante armée. Priſe de Bethſura. Les Juifs ſont aſſiégés dans le Temple. Paix entre Eupator & les Juifs.

II. *Maccabées*, IX.

1. ET rex Antiochus perambulabat ſuperiores regiones, & audivit eſſe civitatem Elymaidem in Perſide nobiliſſimam, & copioſam in argento & auro,

1. CEpendant Antiochus parcourant les hautes provinces *qui étoient au delà de l'Euphrate*, apprit qu'Elymaïde, *appellée auſſi Perſépolis*, " étoit une des plus célebres villes de Perſe ; qu'il y avoit une grande quantité d'or & d'argent,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

2. templumque in ea locuples valdè : & illic velamina aurea, & loricæ, & ſcuta, quæ reliquit Alexander Philippi rex Macedo, qui regnavit primus in Græcia.

2. & un temple très-riche, où étoient les voiles d'or, les cuiraſſes, & les boucliers qu'y avoit laiſſés Alexandre roi de Macédoine, fils de Philippe, qui établit le premier la monarchie des Grecs.

3. Et venit, & quærebat capere civitatem, & deprædari eam : & non potuit, quoniam innotuit ſermo his qui erant in civitate :

3. Il marcha donc vers cette ville ; & il s'efforça de la prendre & de la piller : mais il ne le put, parce que les citoyens en avoient été avertis.

4. & inſurrexerunt in

4. Ils ſortirent contre lui, & le char-

℣. 1. Cette ville eſt ainſi nommée au II. Livre des Maccabées, IX. 2. mais elle eſt différente de Perſépolis autre ville de Perſe ſituée ſur l'Araxe, & qui avoit été brûlée par Alexandre. Elymaïs étoit ſituée ſur l'Eulée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

gerent ; & il s'enfuit, & ſe retirant avec une grande triſteſſe, il prit la route de Babylone, *où il n'eut pas le temps d'arriver :*

5. *car* lorſqu'il étoit encore en Perſe, il reçut la nouvelle que ſon armée avoit été défaite dans le pays de Juda;

6. & que Lyſias ayant marché contre les Juifs avec une armée très-forte, avoit été mis en fuite ; que les armes & les dépouilles qu'ils avoient priſes dans ſon camp, après la déroute de ſes troupes, les avoient rendus encore plus forts ;

7. qu'ils avoient renverſé l'idole abominable qu'il avoit fait élever ſur l'autel de Jéruſalem, & environné leur temple de hautes murailles, comme auparavant, auſſi-bien que leur ville de Bethſura.

8. Le Roi ayant appris ces nouvelles, en fut ſaiſi d'étonnement & tout troublé. *Il partit plein de fureur, pour aller exterminer tous les Juifs : mais ayant été frappé par le Seigneur,* " il fut obligé *de s'arrêter à Tabis ville de Perſe ; &* de ſe mettre au lit : & il tomba dans la langueur par l'excès de ſa triſteſſe, voyant qu'il étoit arrivé tout le contraire de ce qu'il s'étoit imaginé.

9. Il demeura là pendant pluſieurs jours, parce que ſa triſteſſe ſe renouvelloit & croiſſoit de plus en plus : & il crut qu'il alloit mourir.

10. Il appella donc tous ſes amis, &

prælium, & fugit inde; & abiit cum triſtitia magna, & reverſus eſt in Babyloniam :

5. & venit qui nuntiaret ei in Perſide, quia fugata ſunt caſtra quæ erant in terra Juda :

6. & quia abiit Lyſias cum virtute forti in primis, & fugatus eſt à facie Judæorum, & invaluerunt armis, & viribus, & ſpoliis multis, quæ ceperunt de caſtris quæ exciderunt :

7. & quia diruerunt abominationem quam ædificaverat ſuper altare quod erat in Jeruſalem ; & ſanctificationem, ſicut priùs, circumdederunt muris excelſis, ſed & Bethſuram civitatem ſuam.

8. Et factum eſt ut audivit rex ſermones iſtos, expavit, & commotus eſt valdè : & decidit in lectum, & incidit in languorem præ triſtitia, quia non factum eſt ei ſicut cogitabat.

9. Et erat illic per dies multos : quia renovata eſt in eo triſtitia magna, & arbitratus eſt ſe mori.

10. Et vocavit omnes

amicos ſuos, & dixit illis: Receſſit ſomnus ab oculis meis, & concidi, & corrui corde præ ſollicitudine:

leur dit : Le ſommeil s'eſt éloigné de mes yeux ; mon cœur eſt tout abattu ; & je me ſens défaillir, à cauſe du grand chagrin dont je ſuis ſaiſi.

Av. l'Ère Chr. Vulg. 164.

11. & dixi in corde meo : In quantam tribulationem deveni, & in quos fluctus triſtitiæ, in qua nunc ſum, qui jucundus eram, & dilectus in poteſtate mea ?

11. J'ai dit au fond de mon cœur : A quelle affliction ſuis-je réduit ? & en quel abîme de triſteſſe me vois-je plongé maintenant, moi qui étois auparavant ſi content & ſi chéri, " au milieu de la puiſſance qui m'environnoit ?

12. Nunc verò reminiſcor malorum quæ feci in Jeruſalem, unde & abſtuli omnia ſpolia aurea, & argentea, quæ erant in ea, & miſi auferre habitantes Judæam ſine cauſa.

12. Je me ſouviens à préſent des maux que j'ai faits dans Jéruſalem, ayant emporté toutes ſes dépouilles en or & en argent, & envoyé exterminer ſans ſujet ceux qui habitoient dans la Judée.

13. Cognovi ergo quia propterea invenerunt me mala iſta : & ecce pereo triſtitiâ magnâ in terra aliena.

13. Je reconnois donc que c'eſt pour cela que je ſuis tombé dans tous ces maux : & l'excès de ma triſteſſe me fait périr maintenant dans une terre étrangere.

14. Et vocavit Philippum, unum de amicis ſuis, & præpoſuit eum ſuper univerſum regnum ſuum :

14. Alors il appella Philippe l'un de ſes amis, & il l'établit régent ſur tout ſon royaume.

15. & dedit ei diadema, & ſtolam ſuam, & annulum, ut adduceret Antiochum filium ſuum, & nutriret eum, & regnaret.

15. Il lui mit entre les mains ſon diadême, ſa robe royale, & ſon anneau, afin qu'il allât *à Antioche* querir ſon fils Antiochus *qu'il y avoit laiſſé, & qui n'avoit encore que neuf ans*, qu'il prît le ſoin de ſon éducation, & le fît régner *après lui.*

℣. 11. Gr. autr. ſi heureux & ſi content.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

16. Le Roi Antiochus mourut là, en l'année cent quarante-neuvieme *de l'empire des Grecs.*

16. Et mortuus eſt illic Antiochus rex, anno centeſimo quadrageſimo nono.

17. Lyſias ayant appris la mort du Roi, établit Roi en ſa place Antiochus ſon fils qu'il avoit nourri tout jeune, & *par une flatterie outrée*, il l'appella Eupator, *c'eſt-à-dire, fils d'un bon pere.*

17. Et cognovit Lyſias, quoniam mortuus eſt rex, & conſtituit regnare Antiochum filium ejus, quem nutrivit adoleſcentem : & vocavit nomen ejus Eupator.

II. *Maccabées*, XIII.

18. Or ceux qui étoient *en garniſon* † dans la forteresſe *de Jéruſalem*, tenoient inveſties, & fermoient à Iſraël toutes les avenues autour du temple ; & ils ne cherchoient qu'à leur faire du mal, & à fortifier le parti des nations.

18. Et hi qui erant in arce, concluſerant Iſrael in circuitu ſanctorum : & quærebant eis mala ſemper, & firmamentum gentium.

19. Judas réſolut de les perdre ; & il fit aſſembler tout le peuple pour les aſſiéger.

19. Et cogitavit Judas diſperdere eos : & convocavit univerſum populum, ut obſiderent eos.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

20. Ainſi s'y étant rendus tous enſemble, ils les aſſiégerent en la cent cinquantieme année *du regne des Grecs*, & ils firent des inſtruments pour jetter des pierres, & d'autres machines de guerre.

20. Et convenerunt ſimul, & obſederunt eos, anno centeſimo quinquageſimo, & fecerunt baliſtas & machinas.

21. Alors quelques-uns des aſſiégés ſortirent ; & quelques impies des enfants d'Iſraël s'étant joints à eux,

21. Et exierunt quidam ex eis qui obſidebantur, & adjunxerunt ſe illis aliqui impii ex Iſrael,

22. *ils* allerent trouver le *jeune* Roi, & lui dirent : Juſqu'à quand différerez-vous à nous faire juſtice, & à venger

22. & abierunt ad regem, & dixerunt : Quouſque non facis judicium,

† 18. Autr. Ceux qui étoient dans la forteresſe *de Jéruſalem, ſoit les étrangers qui y étoient en garniſon, ſoit les Juifs apoſtats qui s'y étoient retirés*, tenoient inveſties, &c. *Supr.* IV. 2.

&

& vindicas fratres noſtros?

nos freres?

Av. l'Err Chr. Vulg. 163.

23. Nos decrevimus ſervire patri tuo, & ambulare in præceptis ejus, & obſequi edictis ejus.

23. Nous nous ſommes engagés à ſervir votre pere, à nous conduire ſelon ſes ordres, & à obéir à ſes édits.

24. Et filii populi noſtri propter hoc alienabant ſe à nobis; & quicumque inveniebantur ex nobis, interficiebantur, & hereditates noſtræ diripiebantur.

24. Ceux de notre peuple nous ont pris en averſion pour ce ſujet : ils ont tué tous ceux d'entre nous qu'ils ont trouvés, & ils ont pillé nos héritages.

25. Et non ad nos tantùm extenderunt manum, ſed & in omnes fines noſtros.

25. Ils ont étendu leurs violences, non-ſeulement ſur nous, mais ſur tout notre pays.

26. Et ecce applicuerunt hodie ad arcem Jeruſalem occupare eam, & munitionem Bethſuram munierunt.

26. Et maintenant ils ſont venus attaquer la fortereſſe de Jéruſalem, pour s'en rendre maîtres ; & ils ont fortifié Bethſura.

27. Et niſi præveneris eos velociùs, majora quàm hæc facient, & non poteris obtinere eos.

27. Si vous ne vous hâtez de les prévenir, ils feront encore plus de mal qu'ils n'en ont fait juſqu'à préſent ; & vous ne pourrez plus les aſſujétir.

28. Et iratus eſt rex, ut hæc audivit : & convocavit omnes amicos ſuos, & principes exercitûs ſui, & eos qui ſuper equites erant :

28. Le Roi ayant entendu tout cela, en fut irrité : il fit venir tous ſes amis, les principaux officiers de ſon armée, & ceux qui commandoient la cavalerie.

29. ſed & de regnis aliis, & de inſulis maritimis, venerunt ad eum exercitus conductitii.

29. Des troupes auxiliaires des royaumes étrangers & des pays maritimes, qu'il entretenoit à ſes dépens, vinrent encore ſe joindre aux ſiennes.

30. Et erat numerus e-

30. Ainſi ſon armée étoit compoſée

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

de cent mille hommes de pied, de vingt mille chevaux, & de trente-deux éléphants dreſſés au combat.

xercitûs ejus, centum millia peditum, & viginti millia equitum, & elephanti triginta duo, docti ad prælium.

31. Ils marcherent par l'Idumée, & vinrent aſſiéger Bethſura : ils l'attaquerent durant pluſieurs jours, & il firent pour cela des machines : mais les aſſiégés étant ſortis, les brûlerent, & combattirent avec grand courage.

31. Et venerunt per Idumæam, & applicuerunt ad Bethſuram, & pugnaverunt dies multos, & fecerunt machinas; & exierunt, & ſuccenderunt eas igni, & pugnaverunt viriliter.

32. Judas, qui étoit parti de devant la forteresſe, marcha avec ſon armée vers Bethzachara, " vis-à-vis du camp du Roi.

32. Et receſſit Judas ab arce, & movit caſtra ad Bethzacharam contra caſtra regis.

33. Et le Roi s'étant levé avant le jour, fit marcher impétueuſement toutes ſes troupes ſur le chemin de Bethzachara : les armées ſe préparerent au combat, & ils ſonnerent des trompettes.

33. Et ſurrexit rex ante lucem, & concitavit exercitus in impetum contra viam Bethzacharam; & comparaverunt ſe exercitus in prælium, & tubis cecinerunt:

34. Ils montrerent aux éléphants du jus de raiſin & de mûres, " afin de les animer au combat.

34. & elephantis oſtenderunt ſanguinem uvæ & mori, ad acuendos eos in prælium :

35. Ils partagerent les bêtes par légions : & mille hommes armés de cottes de murailles & de caſques d'airain accompagnoient chaque éléphant ; & cinq cents chevaux choiſis avoient ordre de ſe tenir toujours près de chaque bête.

35. & diviſerunt beſtias per legiones : & aſtiterunt ſingulis elephantis mille viri in loricis concatenatis, & galeæ æreæ in capitibus eorum : & quingenti equites ordinati unicuique beſtiæ electi erant.

℣. 32. Ce lieu étoit entre Jéruſalem & Bethſura.

℣. 34. C'étoit apparemment pour les accoutumer à voir le ſang.

36. Hi ante tempus ubicumque erat beſtia, ibi erant: & quocumque ibat, ibant, & non diſcedebant ab ea.

36. Ces gens ſe hâtoient de prévenir en tous lieux les éléphants: " ils alloient par-tout où chaque éléphant alloit, & ils ne l'abandonnoient jamais. Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

37. Sed & turres ligneæ ſuper eos firmæ protegentes ſuper ſingulas beſtias, & ſuper eas machinæ: & ſuper ſingulas viri virtutis triginta duo, qui pugnabant deſuper, & Indus magiſter beſtiæ.

37. Il y avoit auſſi ſur chaque bête une forte tour de bois, deſtinée pour la mettre à couvert, & des machines deſſus; & dans chaque tour, trente-deux des plus vaillants hommes, qui combattoient d'en haut, avec un Indien " qui conduiſoit la bête.

38. Et reſiduum equitatum hinc & inde ſtatuit in duas partes, tubis exercitum commovere, & perurgere conſtipatos in legionibus ejus.

38. Il rangea le reſte de la cavalerie ſur les deux aîles, pour exciter ſon armée par le ſon des trompettes, & pour animer ſon infanterie ſerrée dans ſes bataillons. "

39. Et ut refulſit ſol in clypeos aureos & æreos, reſplenduerunt montes ab eis, & reſplenduerunt ſicut lampades ignis.

39. Lorſque le ſoleil eut frappé de ſes rayons les boucliers d'or & d'airain, il en réjaillit un éclat ſur les montagnes d'alentour, qui brillerent comme des lampes ardentes.

40. Et diſtincta eſt pars exercitûs regis per montes excelſos, & alia per loca humilia: & ibant cautè & ordinatè.

40. Une partie de l'armée du Roi alloit le long des hautes montagnes, & l'autre marchoit dans la plaine: & ils marchoient avec précaution & avec ordre.

41. Et commovebantur

41. Tous les habitants des environs

℣. 36. Peut-être qu'au lieu de πρὸ καιροῦ, *ante tempus*, il faudroit lire, πρὸς καιρὸν, *ad tempus*, c'eſt-à-dire, *opportunè*: Ces gens ſe trouvoient à propos & à l'inſtant par-tout où étoient les éléphants.

℣. 37. Comme les meilleurs éléphants venoient des Indes, on leur laiſſoit pour conducteur un homme de cette nation. D'ailleurs l'uſage a voulu qu'on nommât *Indien*, celui qui conduiſoit les éléphants, de quelque nation qu'il fût.

℣. 38. Gr. autr. Il rangea le reſte de la cavalerie aux deux côtés de l'infanterie pour l'animer & la tenir ſerrée dans ſes bataillons. » Le Grec ne parle pas des trompettes; & il paroît que l'infanterie devoit en avoir de même que la cavalerie.

étoient épouvantés des cris de cette multitude de ſoldats, du bruit de leur marche, & du fracas de leurs armes, qui ſe touchoient; parce que l'armée étoit très-grande & très-forte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

omnes inhabitantes terram à voce multitudinis, & inceſſu turbæ, & colliſione armorum: erat enim exercitus magnus valdè, & fortis.

42. Et Judas s'avança avec ſon armée pour combattre les ennemis: & ſix cents hommes de l'armée du Roi furent taillés en pieces.

42. Et appropiavit Judas, & exercitus ejus in prælium: & ceciderunt de exercitu regis ſexcenti viri.

43. Alors Eléazar fils de Saura " voyant un des éléphants tout encuiraſſé & tout couvert des armes du Roi, " qui étoit plus grand que tous les autres, crut que le Roi même étoit deſſus.

43. Et vidit Eleazar filius Saura unam de beſtiis loricatam loricis regis: & erat eminens ſuper ceteras beſtias: & viſum eſt ei quòd in ea eſſet rex.

44. Et il expoſa ſa vie pour délivrer ſon peuple, & pour s'acquérir un nom immortel:

44. Et dedit ſe ut liberaret populum ſuum, & acquireret ſibi nomen æternum:

45. car il courut hardiment au milieu de la légion, tuant à droit & à gauche, & faiſant tomber tout ce qui ſe préſentoit devant lui.

45. & cucurrit ad eam audacter in medio legionis, interficiens à dextris & à ſiniſtris, & cadebant ab eo huc atque illuc.

46. Et étant allé ſe mettre ſous le ventre de l'éléphant, *pour le percer plus aiſément*, " il le tua & le fit tomber par terre; & Eléazar, ſur qui il tomba, mourut ſous lui.

46. Et ivit ſub pedes elephantis, & ſuppoſuit ſe ei, & occîdit eum: & cecidit in terram ſuper ipſum, & mortuus eſt illic.

47. Mais les Juifs voyant les grandes troupes du Roi, & l'impétuoſité de ſon

47. Et videntes virtutem regis, & impetum

℣. 43. Gr. autr. Eléazar *ſurnommé* Savara. » C'eſt le même qu'Eléazar ſurnommé Abaron ou Avaron, qui étoit fils de Mathathias. *Supr.* II. 5.

Ibid. Autr. caparaçonné comme s'il eût porté le roi.

℣. 46. Le ventre de cet animal eſt l'endroit où il a la peau la plus tendre.

exercitûs ejus, diverterunt ſe ab eis.

armée, ſe retirerent du combat, *pour aller s'enfermer dans le temple qui étoit le ſeul lieu de Jéruſalem qui fût fortifié, le reſte de la ville étant ruiné.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

48. Caſtra autem regis aſcenderunt contra eos in Jeruſalem, & applicuerunt caſtra regis ad Judæam & montem Sion.

48. En même temps *une grande partie de* l'armée du Roi marcha contre eux vers Jéruſalem, & elle vint en Judée, & campa près du mont de Sion, *l'autre partie étant reſtée au ſiege de Bethſura.*

49. Et fecit pacem cum his qui erant in Bethſura: & exierunt de civitate, quia non erant eis ibi alimenta concluſis, quia ſabbata erant terræ.

49. *Cependant* le Roi écouta les propoſitions de paix que lui firent faire ceux qui étoient dans Bethſura; & ils ſortirent de la ville n'ayant plus de vivres, parce que c'étoit l'année du ſabbat *& du repos* de la terre.

50. Et comprehendit rex Bethſuram: & conſtituit illic cuſtodiam ſervare eam.

50. Ainſi le Roi prit Bethſura, & y mit garniſon pour la garder.

51. Et convertit caſtra ad locum ſanctificationis dies multos: & ſtatuit illic baliſtas, & machinas, & ignis jacula, & tormenta ad lapides jactandos, & ſpicula, & ſcorpios ad mittendas ſagittas & fundibula.

51. Il fit enſuite marcher *toutes* ſe troupes vers le lieu ſaint, " où il demeura long-temps: il y dreſſa divers inſtruments de guerre, & pluſieurs machines pour lancer des feux, pour jettèr des pierres & des dards, des arbalêtres pour lancer des fleches & des frondes.

52. Fecerunt autem & ipſi machinas adversùs machinas eorum, & pugnaverunt dies multos.

52. Les aſſiégés firent auſſi des machines contre leurs machines, & ils combattirent durant pluſieurs jours.

53. Eſcæ autem non erant in civitate, eo quòd ſeptimus annus eſſet: & qui remanſerant in Judæa

53. Mais il n'y avoit point de vivres dans la ville, parce que c'étoit la ſeptieme année, & que ceux d'entre les nations qui étoient demeurés dans la

℣. 51. c. à d. vers le temple.

Judée avoient consumé les restes de ce qu'on avoit mis en réserve.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

54. Il ne demeura donc que peu de gens pour la garde des lieux saints, parce qu'étant pressés par la famine, chacun s'en retourna chez soi.

55. Cependant Lysias apprit que Philippe, qui avoit été choisi par le Roi Antiochus, lorsqu'il vivoit encore, pour élever Antiochus son fils, & pour le faire régner en sa place,

56. étoit revenu de Perse & de la Médie avec l'armée qui l'y avoit accompagné, & qu'il se préparoit à prendre le gouvernement des affaires du royaume.

57. Il se hâta donc " d'aller dire au Roi & aux généraux de l'armée : Nous nous consumons ici tous les jours ; nous avons très-peu de vivres ; la place que nous assiégeons, est bien fortifiée ; & nous sommes obligés de mettre ordre aux affaires du royaume.

58. Composons donc avec ces gens-ci, " faisons la paix avec eux, & avec toute leur nation ;

59. & permettons-leur de vivre selon leurs loix comme auparavant : car

de gentibus, consumpserant reliquias eorum, quæ repositæ fuerant.

54. Et remanserunt in sanctis viri pauci, quoniam obtinuerat eos fames : & dispersi sunt unusquisque in locum suum.

55. Et audivit Lysias, quòd Philippus, quem constituerat rex Antiochus, cùm adhuc viveret, ut nutriret Antiochum filium suum, & regnaret,

56. reversus esset à Persida & Mediâ, & exercitus qui abierat cum ipso, & quia quærebat susscipere regni negotia :

57. festinavit ire, & dicere ad regem, & duces exercitûs : Deficimus quotidie, & esca nobis modica est, & locus quem obsidemus, est munitus, & incumbit nobis ordinare de regno.

58. Nunc itaque demus dextras hominibus istis, & faciamus cum illis pacem, & cum omni gente eorum :

59. & constituamus illis ut ambulent in legitimis

℣. 57. Le Grec exprime la conjonction & qui paroît manquer ici dans la Vulgate.

℣. 58. Litt. donnons la main droite à ces gens-ci. » La plupart des Orientaux n'avoient point de marques plus assurées de leurs promesses, que de donner la main droite.

ſuis ſicut priùs. Propter legitima enim ipſorum, quæ deſpeximus, irati ſunt, & fecerunt omnia hæc.

60. Et placuit ſermo in conſpectu regis & principum: & miſit ad eos pacem facere, & receperunt illam.

61. Et juravit illis rex, & principes : & exierunt de munitione.

62. Et intravit rex montem Sion, & vidit munitionem loci : & rupit citiùs juramentum quod juravit, & mandavit deſtruere murum in gyro.

63. Et diſceſſit feſtinanter, & reverſus eſt Antiochiam, & invenit Philippum dominantem civitati: & pugnavit adversùs eum, & occupavit civitatem.

ç'a été le mépris que nous avons fait de leurs loix " qui les a ſi fort animés, & qui leur a fait faire tout ce qu'ils ont fait juſqu'à préſent. Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

60. Cette propoſition plut au Roi & à ſes principaux officiers : il envoya auſſi-tôt traiter de paix avec les Juifs, qui l'accepterent.

61. Et le Roi & ſes officiers l'ayant confirmée avec ſerment, ceux qui défendoient la fortereſſe *du temple*, ſe retirerent.

62. Alors le Roi entra ſur la montagne de Sion, & en vit les fortifications, & il viola auſſi-tôt le ſerment qu'il avoit fait ; car il commanda qu'on abattît tous les murs qui l'environnoient.

63. Il partit enſuite en grande diligence, & retourna à Antioche, où il trouva que Philippe s'étoit rendu maître de la ville. Et après avoir combattu contre lui, il la reprit, *& le fit mourir.*

℣. 59. Gr. autr. le deſſein que nous avions d'abolir leurs loix.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

CHAPITRE VII.

Démétrius fils de Séleucus vient en Syrie, & fait mourir Antiochus-Eupator & Lyſias. Il envoie en Judée Bacchides pour établir grand-Prêtre l'impie Alcime. Bacchides tâche en vain de ſurprendre Judas : il ſe retire. Nicanor eſt envoyé contre Judas : il eſt tué, & ſon armée entiérement défaite.

II. *Maccabées*, XIV.

1. EN la cent cinquante-unieme année *du regne des Grecs*, Démétrius fils de Séleucus étant ſorti *ſecrétement* de la ville de Rome, *où il étoit toujours demeuré en ôtage*, vint avec peu de gens dans une ville *de Syrie*, nommée *Tripoli*, " *qui étoit ſituée* ſur la côte de la mer *méditerranée ;* & il commença d'y régner.

2. Et lorſqu'il fut entré dans la *ville d'Antioche, qui étoit la* maiſon *& le ſiege* du royaume de ſes peres, l'armée ſe ſaiſit d'Antiochus & de Lyſias, pour les amener à Démétrius.

3. Lorſqu'il en fut averti, il leur dit : Ne me faites point voir leur viſage ; *mais faites-les mourir.*

4. Ils furent donc tués par l'armée ; & Démétrius s'aſſit ſur le trône de ſon royaume.

5. Alors des hommes d'Iſraël méchants & impies vinrent le trouver, ayant à leur tête Alcime, qui aſpiroit à être établi *grand*-Prêtre *par Démétrius, comme il l'avoit été injuſtement par Eupator.* "

1. ANno centeſimo quinquageſimo primo, exiit Demetrius Seleuci filius ab urbe Româ, & aſcendit cum paucis viris in civitatem maritimam, & regnavit illic.

2. Et factum eſt, ut ingreſſus eſt domum regni patrum ſuorum, comprehendit exercitus Antiochum & Lyſiam, ut adducerent eos ad eum.

3. Et res ei innotuit, & ait : Nolite mihi oſtendere faciem eorum.

4. Et occîdit eos exercitus : & ſedit Demetrius ſuper ſedem regni ſui.

5. Et venerunt ad eum viri iniqui & impii ex Iſrael : & Alcimus dux eorum, qui volebat fieri ſacerdos.

℣. 1. Cette ville eſt nommée au II. Livre des Maccabées, XIV. 1.

℣. 5. Ou plutôt, qui imploroit le ſecours de Démétrius pour être mis en poſſeſſion de

6. Et

6. Et accuſaverunt populum apud regem, dicentes : Perdidit Judas, & fratres ejus, omnes amicos tuos, & nos diſperſit de terra noſtra.

7. Nunc ergo mitte virum, cui credis, ut eat, & videat exterminium omne quod fecit nobis, & regionibus regis : & puniat omnes amicos ejus, & adjutores eorum.

8. Et elegit rex ex amicis ſuis Bacchidem, qui dominabatur trans flumen magnum in regno, & fidelem regi : & miſit eum,

9. ut videret exterminium quod fecit Judas : ſed & Alcimum impium conſtituit in ſacerdotium, & mandavit ei facere ultionem in filios Iſrael.

10. Et ſurrexerunt, & venerunt cum exercitu magno in terram Juda ; & miſerunt nuntios, & locuti ſunt ad Judam, & ad fratres ejus, verbis pacificis in dolo.

11. Et non intenderunt ſermonibus eorum : vide-

6. Et ils accuſerent le peuple devant le Roi, en *lui* diſant : Judas & ſes freres ont fait périr tous *ceux d'entre les Juifs qui ſont* vos amis ; & il nous a nous-mêmes chaſſés de notre pays. Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

7. Envoyez donc maintenant un homme dont vous ſoyez aſſuré, afin qu'il reconnoiſſe tous les maux qu'il nous a fait ſouffrir, & aux provinces qui appartiennent au Roi, & qu'il puniſſe tous ſes amis, & tous ceux qui le ſoutiennent.

8. Et le Roi choiſit d'entre ſes amis Bacchides, qui commandoit dans ſon royaume au delà du grand fleuve *Euphrate*, & qui lui étoit fidele.

9. Il l'envoya reconnoître tous les maux qu'avoit faits Judas ; & il établit *grand*-Prêtre l'impie Alcime, " & lui ordonna de punir les enfants d'Iſraël.

10. Ils vinrent donc en diligence avec une grande armée dans le pays de Juda ; & ils députerent vers Judas & vers ſes freres, pour leur faire des propoſitions de paix, dans le deſſein de les ſurprendre.

11. Mais ils n'eurent aucun égard à leurs paroles, voyant qu'ils étoient ve-

la ſouveraine ſacrificature qui lui avoit été injuſtement déférée par Eupator. Voyez la *Diſſertation ſur la ſucceſſion des grands-Prêtres*, à la tête des Paralipomenes.

¶. 9. c. à. d. il confirma dans la ſacrificature.

nus avec une puiſſante armée.

runt enim quia venerun cum exercitu magno.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

12. Cependant les Docteurs de la loi " s'étant aſſemblés, vinrent trouver Alcime & Bacchides, pour leur faire des propoſitions très-juſtes.

12. Et convenerunt ad Alcimum & Bacchidem congregatio ſcribarum, requirere quæ juſta ſunt :

13. Ceux d'entre les enfants d'Iſraël qu'on appelloit Aſſidéens, " étoient les premiers de cette aſſemblée, & ils vouloient leur demander la paix.

13. & primi, Aſſidæi qui erant in filiis Iſrael, & exquirebant ab eis pacem.

14. Car ils diſoient : c'eſt un Prêtre de la race d'Aaron qui vient à nous ; il ne nous trompera pas.

14. Dixerunt enim : Homo ſacerdos de ſemine Aaron venit ; non decipiet nos.

15. Alcime leur répondit comme un homme qui n'auroit eu que des penſées de paix, & leur dit avec ſerment : Nous ne vous ferons aucun mal, ni à vous, ni à vos amis.

15. Et locutus eſt cum eis verba pacifica : & juravit illis, dicens : Non inferemus vobis malum, neque amicis veſtris.

16. Ils le crurent : mais il en fit arrêter ſoixante d'entr'eux, qu'il fit mourir tous en un même jour, ſelon cette parole de l'Ecriture : "

16. Et crediderunt ei : & comprehendit ex eis ſexaginta viros, & occîdit eos in una die, ſecundùm verbum quod ſcriptum eſt :

Pſ. LXXVIII. 2. 3.

17. Ils ont fait tomber les corps de vos ſaints ; " & ils ont répandu leur ſang autour de Jéruſalem, ſans que perſonne les enſévelît.

17. Carnes ſanctorum tuorum, & ſanguinem ipſorum effuderunt in circuitu Jeruſalem, & non erat qui ſepeliret.

18. Et tout le peuple fut ſaiſi de

18. Et incubuit timor

℣. 12. Autr. les Scribes *ou principaux Officiers de La nation. Supr.* v. 42. Entre les Officiers du peuple Hébreu, il y en avoit qui étoient nommés *Scribes* ou *Secretaires*, ſoit parce qu'ils écrivoient les ordres du Prince ou de ſes Généraux, ſoit parce qu'ils tenoient les regiſtres du peuple ou de l'armée.

℣. 13. Voyez au Chap. II. ℣. 42.

℣. 16. On lit dans le Grec, ὃ ἔγραψε, *quòd ſcripſit*, pour ὃ ἐγράφη, *quod ſcriptum eſt*.

℣. 17. Dans le texte du Pſaume LXXVIII. d'où eſt tirée cette parole, l'expreſſion de l'Hébreu eſt relative au nom des *Aſſidéens*, comme ſi nous diſions en notre langue : Ils ont fait tomber les corps de vos Aſſidéens.

& tremor in omnem populum : quia dixerunt : Non eſt veritas & judicium in eis ; tranſgreſſi ſunt enim conſtitutum, & jusjurandum quod juraverunt.

crainte & de frayeur, & ils ſe diſoient les uns aux autres : Il n'y a ni vérité ni juſtice parmi eux ; car ils ont violé la parole qu'ils avoient donnée, & le ſerment qu'ils avoient fait.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

19. Et movit Bacchides caſtra ab Jeruſalem, & applicuit in Bethzecha : & miſit, & comprehendit multos ex eis qui à ſe effugerant, & quoſdam de populo mactavit, & in puteum magnum projecit.

19. Bacchides étant parti de Jéruſalem, alla camper près de Bethzécha *dans la demi-tribu de Manaſſé en deçà du Jourdain ;* " & il envoya prendre pluſieurs de ceux qui avoient quitté ſon parti ; & il tua quelques-uns du peuple, qu'il fit jetter dans un grand puits.

20. Et commiſit regionem Alcimo, & reliquit cum eo auxilium in adjutorium ipſi. Et abiit Bacchides ad regem :

20. Après cela, il remit toute la province entre les mains d'Alcime, à qui il laiſſa des troupes pour le ſoutenir ; & il retourna trouver le Roi.

21. & ſatis agebat Alcimus pro principatu ſacerdotii ſui.

21. Cependant Alcime faiſoit tous ſes efforts " pour s'affermir dans la principauté du ſacerdoce.

22. Et convenerunt ad eum omnes qui perturbabant populum ſuum, & obtinuerunt terram Juda, & fecerunt plagam magnam in Iſrael.

22. Et tous ceux qui troubloient le peuple s'étant aſſemblés près de lui, ſe rendirent maîtres du pays de Juda, & firent un grand carnage dans Iſraël.

23. Et vidit Judas omnia mala quæ fecit Alcimus, & qui cum eo erant, filiis Iſrael, multò plus quàm gentes.

23. Judas conſidérant que tous les maux qu'Alcime & ceux qui étoient avec lui, avoient faits aux enfants d'Iſraël, étoient beaucoup plus grands que tout ce que les nations leur avoient fait,

℣. 19. On connoît une ville de Bethſetta vers la vallée de Jezrahel. *Judic.* VII. 22. Bacchides reprenoit ainſi le chemin de la Syrie.

℣. 21. On lit dans la Vulgate *ſatis agebat*, vraiſemblablement pour *ſatagebat* : c'eſt le ſens du Grec.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

24. alla de tous côtés dans la Judée, & punit les déſerteurs de ſon parti ; & depuis ce temps-là, ils ne firent plus de courſes dans le pays.

24. Et exiit in omnes fines Judææ in circuitu, & fecit vindictam in viros deſertores, & ceſſaverunt ultrà exire in regionem.

25. Mais lorſqu'Alcime eut reconnu que Judas & ſes gens étoient les plus forts, & qu'il eut ſenti qu'il ne pouvoit leur réſiſter, il retourna vers le Roi, & les accuſa de pluſieurs crimes.

25. Vidit autem Alcimus quòd prævaluit Judas, & qui cum eo erant: & cognovit quia non poteſt ſuſtinere eos, & regreſſus eſt ad regem, & accuſavit eos multis criminibus.

2. Macc. XIV. 12.

26. Alors le Roi envoya Nicanor, l'un des principaux Seigneur de ſa cour qui étoit un des plus grands ennemis d'Iſraël, & lui commanda de perdre ce peuple.

26. Et miſit rex Nicanorem, unum ex principibus ſuis nobilioribus, qui erat inimicitias exercens contra Iſrael ; & mandavit ei evertere populum.

27. Nicanor vint donc à Jéruſalem avec une grande armée ; & il députa vers Judas & ſes freres pour les ſurprendre, ſous prétexte de traiter de paix avec eux.

27. Et venit Nicanor in Jeruſalem cum exercitu magno, & miſit ad Judam & ad fratres ejus verbis pacificis cum dolo,

28. Il leur fit dire : Qu'il n'y ait point de guerre entre vous & moi : je viendrai avec peu de gens pour vous voir, & pour vous parler de paix.

28. dicens : Non ſit pugna inter me & vos : veniam cum viris paucis, ut videam facies veſtras cum pace.

29. Il vint enſuite trouver Judas, & ils ſe ſaluerent comme amis, *& le furent en effet durant quelque temps.* " *Mais Nicanor ayant ſu que cette amitié le rendoit ſuſpect au Roi ſon maître, il changea bientôt*

29. Et venit ad Judam, & ſalutaverunt ſe invicem pacificè : & hoſtes parati erant rapere Judam.

℣. 29. Voyez au II. Livre des Maccabées, XIV. 23. & ſuiv.

de ſentiment ; & les ennemis ſe préparoient, *par ſon ordre*, à ſe ſaiſir de Judas.

Av. l'Err Chr. Vulg. 162.

30. Et innotuit ſermo Judæ, quoniam cum dolo venerat ad eum : & conterritus eſt ab eo, & ampliùs noluit videre faciem ejus.

30. Mais Judas reconnut qu'il étoit venu à lui pour le ſurprendre : & ayant eu peur de lui, il ne voulut plus le voir.

31. Et cognovit Nicanor quoniam denudatum eſt conſilium ejus : & exivit obviam Judæ in pugnam juxtà Capharſalama.

31. Nicanor voyant que ſon deſſein étoit découvert, marcha contre Judas, pour le combattre près de Capharſalama. " *Mais il fut lui-même battu ;*

32. Et ceciderunt de Nicanoris exercitu ferè quinque millia viri, & fugerunt in civitatem David.

32. & il y eut près de cinq mille hommes de l'armée de Nicanor qui demeurerent ſur la place ; & le reſte s'enfuit dans la ville de David. "

33. Et poſt hæc verba aſcendit Nicanor in montem Sion : & exierunt de ſacerdotibus populi ſalutare eum in pace, & demonſtrare ei holocautomata quæ offerebantur pro rege.

33. Après cela, Nicanor monta ſur la montagne de Sion : & quelques-uns des Prêtres vinrent le ſaluer avec un eſprit de paix, & lui montrerent les holocauſtes qui s'offroient pour le Roi.

34. Et irridens ſprevit eos, & polluit : & locutus eſt ſuperbè,

34. Mais il les mépriſa, en les raillant ; il les traita comme des perſonnes profanes, & leur parla avec grand orgueil.

35. & juravit cum ira, dicens : Niſi traditus fuerit Judas & exercitus ejus in manus meas, continuò

35. Il leur dit en colere, & en jurant : Si on ne me livre entre les mains Judas avec ſon armée, auſſi-tôt que je ſerai revenu victorieux, je brûlerai ce

℣. 31. On ignore la ſituation préciſe de ce lieu : il paroît qu'il devoit être près de Jéruſalem.

℣. 32, c. à. d. dans la citadelle de Jéruſalem.

temple. Et il s'en alla plein de fureur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

cùm regreſſus fuero in pace, ſuccendam domum iſtam. Et exiit cum ira magna.

36. Alors les Prêtres étant entrés, ſe préſenterent devant l'autel & devant le temple; & ils dirent en pleurant:

36. Et intraverunt ſacerdotes, & ſteterunt ante faciem altaris & templi; & flentes dixerunt:

37. Seigneur, vous avez choiſi cette maiſon, afin que votre nom y fût invoqué, & qu'elle fût une maiſon d'oraiſon & de priere pour votre peuple.

37. Tu, Domine, elegiſti domum iſtam ad invocandum nomen tuum in ea, ut eſſet domus orationis & obſecrationis populo tuo:

38. Faites éclater votre vengeance contre cet homme & contre ſes troupes; & qu'ils tombent ſous le tranchant de l'épée: ſouvenez-vous de leurs blaſphêmes, & ne permettez pas qu'ils ſubſiſtent long-temps ſur la terre.

38. fac vindictam in homine iſto, & exercitu ejus, & cadant in gladio: memento blaſphemias eorum, & ne dederis eis ut permaneant.

II. *Maccabées*, XV.

39. Nicanor étant parti de Jéruſalem, vint camper près de Béthoron, " où l'armée de Syrie vint le joindre.

39. Et exiit Nicanor ab Jeruſalem, & caſtra applicuit ad Bethoron: & occurrit illi exercitus Syriæ.

40. Et Judas alla camper près d'Adarſa, " avec trois mille hommes, & fit ſa priere en ces termes:

40. Et Judas applicuit in Adarſa, cum tribus millibus viris: & oravit Judas, & dixit:

4 *Reg.* XIX. 35. *Tob.* I. 21. *Eccli.* XLVIII. 24. *Iſa.* XXXVII. 36. 2. *Macc.* VIII. 19.

41. Seigneur, lorſque ceux qui avoient été envoyés par le Roi Sennachérib vous blaſphêmerent, un Ange vint, qui leur

41. Qui miſſi erant à rege Sennacherib, Domine, quia blaſphemaverunt te,

℣. 39. Voyez au Chap. III. ℣. 16.

℣. 40. C'eſt apparemment la même qu'Adazer nommée au ℣. 45. Cette ville étoit dans la tribu d'Ephraim.

exiit Angelus, & percuſſit ex eis centum octoginta quinque millia :

tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

42. ſic contere exercitum iſtum in conſpectu noſtro hodie ; & ſciant cæteri quia malè locutus eſt ſuper ſancta tua : & judica illum ſecundùm malitiam illius.

42. Exterminez de même aujourd'hui cette armée devant nous, afin que tous les autres ſachent que Nicanor a déshonoré par ſes blaſphêmes votre maiſon ſainte : & jugez-le ſelon ſa malice.

43. Et commiſerunt exercitus prælium tertiâ decimâ die menſis Adar : & contrita ſunt caſtra Nicanoris, & cecidit ipſe primus in prælio.

43. La bataille fut donc donnée le treizieme jour du mois d'Adar ; " & l'armée de Nicanor fut défaite, & lui tué le premier dans le combat.

44. Ut autem vidit exercitus ejus quia cecidiſſet Nicanor, projecerunt arma ſua, & fugerunt.

44. Ses troupes voyant que leur général étoit mort, jetterent leurs armes, & prirent la fuite.

45. Et perſecuti ſunt eos viam unius diei, ab Adazer uſquequò veniatur in Gazara : & tubis cecinerunt poſt eos cum ſignificationibus.

45. Et les gens de Judas les pourſuivirent une journée de chemin, depuis Adazer, juſqu'à l'entrée de Gazara ; " & ils ſonnerent des trompettes derriere eux, pour avertir tout le monde *de leur victoire.* "

46. Et exierunt de omnibus caſtellis Judææ in circuitu, & ventilabant eos cornibus, & convertebantur iterùm ad eos,

46. Et les peuples de tous les villages de la Judée, qui étoient aux environs, les chargerent avec une grande vigueur ; & revenant attaquer de front ceux qui étoient demeurés derriere, ils les taillerent tous en pieces, enſorte

℣. 43. Le mois d'Adar eſt le douzieme de l'année ſainte, & le ſixieme de l'année civile. Il répond en partie à nos mois de Février & de Mars.

45. On connoît Gazara ou Gadara près d'Azoth. Voyez au Chap. XIV. 34.

Ibid. Gr. litt. ils ſonnerent après eux avec les trompettes dont on donne le ſignal.

qu'il n'en échappa pas un ſeul.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

47. Ils s'enrichirent enſuite de leurs dépouilles; ils couperent la tête de Nicanor, & ſa main droite qu'il avoit étendue inſolemment; & les ayant apportées, ils les ſuſpendirent à la vue de Jéruſalem. "

48. Le peuple reſſentit une grande joie; & ils paſſerent ce jour-là dans une réjouiſſance publique.

49. On ordonna que ce même jour ſeroit célébré tous les ans comme une fête, le treizieme du mois d'Adar.

50. Et le pays de Juda demeura en repos pendant peu de jours.

& ceciderunt omnes gladio, & non eſt relictus ex eis nec unus.

47. Et acceperunt ſpolia eorum in prædam: & caput Nicanoris amputaverunt, & dexteram ejus, quam extenderat ſuperbè; & attulerunt, & ſuſpenderunt contra Jeruſalem.

48. Et lætatus eſt populus valdè, & egerunt diem illam in lætitia magna.

49. Et conſtituit agi omnibus annis diem iſtam, tertiâ decimâ die menſis Adar.

50. Et ſiluit terra Juda dies paucos.

℣. 47. Sa main fut ſuſpendue vis-à-vis le Temple; & ſa tête fut attachée au haut de la forteresſe. 2. *Macc.* xv. 33. 35.

CHAPITRE

Av. l'Err Chr. Vulg. 162.

CHAPITRE VIII.

Le nom des Romains vient à la connoiſſance de Judas Maccabée. Il envoie des Ambaſſadeurs à Rome pour faire alliance avec eux. Formule & conditions de cette alliance.

1. ET audivit Judas nomen Romanorum, quia ſunt potentes viribus, & acquieſcunt ad omnia quæ poſtulantur ab eis : & quicumque acceſſerunt ad eos, ſtatuerunt cum eis amicitias, & quia ſunt potentes viribus.

1. LE nom des Romains fut alors connu de Judas : il ſut qu'ils étoient puiſſants, qu'ils étoient toujours prêts d'accorder toutes les demandes qu'on leur faiſoit, " qu'ils avoient fait amitié avec tous ceux qui étoient venus ſe joindre à eux, & que leur puiſſance étoit fort grande. "

2. Et audierunt prælia eorum, & virtutes bonas quas fecerunt in Galatia, quia obtinuerunt eos, & duxerunt ſub tributum :

2. Il avoit auſſi entendu parler des combats qu'ils avoient donnés, & des grandes actions qu'ils avoient faites dans la Galatie, " & comment ils s'étoient rendus maîtres de ces peuples, & les avoient aſſujétis à payer tribut.

3. & quanta fecerunt in regione Hiſpaniæ ; & quòd in poteſtatem redegerunt metalla argenti & auri, quæ illic ſunt, & poſſederunt omnem locum conſilio ſuo, & patientiâ :

3. Il avoit encore appris tout ce qu'ils avoient fait dans l'Eſpagne, de quelle maniere ils avoient réduit en leur puiſſance les mines d'or & d'argent qui ſont en ce pays, & avoient conquis toutes ces provinces par leur conſeil & leur patience :

4. locaque quæ longè

4. qu'ils s'étoient aſſujétis des pays

℣. 1. On lit dans le Grec προστιθεμένοις, *qui ſe adjungunt*, au lieu de προτιθεμένοις, *quæ proponuntur.*

Ibid. Ces derniers mots, *& quia ſunt potentes viribus*, dans le Grec comme dans le Latin, ſont une répétition de ce qui vient d'être dit dans ce même verſet : ce qui donne lieu de préſumer que cette répétition eſt une pure mépriſe de Copiſte.

℣. 2. Le nom de *Galatia* en Grec ſe prend également pour la Galatie & pour la Gaule : les uns expliquent ceci d'une partie de la Galatie qui étoit alors ſoumiſe aux Romains ; d'autres l'entendent des Gaulois de la Gaule Narbonnoiſe, qui étoient alors tributaires des Romains.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

très-éloignés d'eux ; qu'ils avoient vaincu des Rois qui étoient venus les attaquer de l'extrêmité du monde, & avoient fait un grand carnage de leurs armées ; & que les autres leur payoient tribut tous les ans :

erant valdè ab eis, & reges qui ſupervenerant eis ab extremis terræ, contriverunt, & percuſſerunt eos plagâ magnâ; cæteri autem dant eis tributum omnibus annis :

5. qu'ils avoient vaincu Philippe, & Perſée Roi des Céthéens *ou des Macédoniens*, " & les autres qui avoient pris les armes contre eux ; & qu'ils s'étoient rendus maîtres de leurs pays :

5. & Philippum & Perſen Ceteorum regem, & cæteros qui adversùm eos arma tulerant, contriverunt in bello, & obtinuerunt eos :

6. qu'Antiochus le Grand roi d'Aſie les ayant attaqués avec une puiſſante armée, avec cent vingt éléphants, & beaucoup de cavalerie & de chariots, ils l'avoient défait entiérement ;

6. & Antiochum magnum regem Aſiæ, qui eis pugnam intulerat, habens centum viginti elephantos, & equitatum, & currus, & exercitum magnum valdè, contritum ab eis :

7. qu'ils l'avoient pris vif, & l'avoient obligé, lui & les Rois ſes ſucceſſeurs, de payer un grand tribut, & de leur donner des ôtages, & tout ce dont ils étoient convenus ; "

7. & quia ceperunt eum vivum, & ſtatuerunt ei ut daret ipſe, & qui regnarent poſt ipſum, tributum magnum, & daret obſides, & conſtitutum :

8. ſavoir, le pays des Indiens, des Medes, & des Lydiens, " les plus belles de leurs provinces, qu'ils avoient en-

8. & regionem Indorum, & Medos, & Lydos, de optimis regioni-

℣. 5. Voyez au Chap. 1. ℣. 1. Philippe & Perſée ſon fils regnerent ſucceſſivement en Macédoine.

℣. 7. Gr. autr. & *d'obſerver* le partage *ou La diſtraction dont on étoit convenue* ; » c. à. d. d'abandonner les pays nommés au ℣. ſuiv.

℣. 8. Quelques Interpretes conjecturent qu'il faudroit lire : des Ioniens, des Myſiens & des Lydiens. Car les Romains n'avoient alors aucun pouvoir ſur la Médée ; & il ne paroît pas que leur pouvoir ait jamais été étendu juſqu'aux Indes.

bus eorum : & acceptas eas ab eis, dederunt Eumeni regi :

9. & quia qui erant apud Helladam, voluerunt ire, & tollere eos ; & innotuit ſermo his :

10. & miſerunt ad eos ducem unum, & pugnaverunt contra illos, & ceciderunt ex eis multi ; & captivas duxerunt uxores eorum, & filios, & diripuerunt eos, & terram eorum poſſederunt, & deſtruxerunt muros eorum, & in ſervitutem illos redegerunt uſque in hunc diem :

11. & reſidua regna, & inſulas quæ aliquando reſtiterant illis, exterminaverunt, & in poteſtatem redegerunt :

12. cum amicis autem ſuis, & qui in ipſis requiem habebant, conſervaverunt amicitiam, & obtinuerunt regna quæ erant proxima, & quæ erant longè ; quia quicumque audiebant nomen eorum, timebant eos :

ſuite données au roi Eumenes :

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

9. que ceux de la Grece ayant voulu marcher contre eux pour les perdre, ils en furent avertis, "

10. & qu'ils avoient envoyé contre eux un de leurs généraux ; qu'ils les combattirent, & en tuerent un grand nombre ; qu'ils emmenerent leurs femmes captives avec leurs enfants, pillerent & aſſujétirent leur pays, détruiſirent les murailles de leurs villes, & les réduiſirent en ſervitude, comme ils ſont encore aujourd'hui :

11. qu'ils avoient ruiné & ſoumis à leur empire les autres royaumes, & toutes les iſles qui leur avoient réſiſté :

12. mais qu'ils conſervoient avec ſoin les alliances qu'ils avoient faites avec leurs amis, & avec ceux qui s'étoient donnés à eux : que les royaumes, ſoit voiſins ou éloignés, leur avoient été aſſujétis, parce qu'ils étoient redoutés de tous ceux qui entendoient ſeulement prononcer leur nom :

℣. 9. Les uns expliquent ceci de la guerre des Romains contre les Etoliens ; quelques autres l'entendent des peuples de la Grece qui avoient favoriſé le parti d'Antiochus le Grand dans la guerre contre les Romains.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

13. qu'ils faiſoient régner tous ceux à qui ils vouloient aſſurer le royaume; qu'au contraire, ils le faiſoient perdre à ceux qu'ils vouloient; & qu'ainſi ils s'étoient élevés à une très-grande puiſſance:

13. quibus verò vellent auxilio eſſe ut regnarent, regnabant: quos autem vellent, regno deturbabant: & exaltati ſunt valdè:

14. que néanmoins nul d'entre eux ne portoit le diadême, & ne ſe revêtoit de la pourpre pour paroître plus grand que les autres;

14. & in omnibus iſtis nemo portabat diadema, nec induebatur purpurâ, ut magnificaretur in ea:

15. mais qu'ils avoient établi un ſénat parmi eux, & qu'ils conſultoient tous les jours les trois cents vingt Sénateurs, tenant toujours conſeil touchant les affaires du peuple, afin qu'ils agiſſent d'une maniere qui fût digne d'eux:

15. & quia curiam fecerunt ſibi, & quotidie conſulebant trecentos viginti, conſilium agentes ſemper de multitudine, ut quæ digna ſunt, gerant:

16. & qu'ils confioient chaque année leur ſouveraine magiſtrature à un ſeul homme, " pour commander dans tous leurs états; & ainſi que tous obéiſſoient à un ſeul, ſans qu'il y eût d'envie ni de jalouſie parmi eux.

16. & committunt uni homini magiſtratum ſuum per ſingulos annos dominari univerſæ terræ ſuæ; & omnes obediunt uni, & non eſt invidia neque zelus inter eos.

17. Judas choiſit *donc* Eupolémus fils de Jean, qui étoit fils de Jacob, " & Jaſon fils d'Eléazar; & il les envoya à Rome, pour faire amitié & alliance avec eux,

17. Et elegit Juda Eupolemum, filium Joannis, filii Jacob, & Jaſonem, filium Eleazari, & miſit eos Romam conſtituere cum illis amicitiam, & ſocietatem:

18. & afin qu'ils les délivraſſent du joug des Grecs, parce qu'il vit qu'ils réduiſoient en ſervitude le royaume

18. & ut auferent ab eis jugum Græcorum, quia viderunt quòd in ſer-

✝. 16. Les Romains créoient chaque année deux Conſuls dont l'un avoit ſoin des affaires de la guerre au dehors, & l'autre demeuroit dans la ville à la tête du Sénat.

✝. 17. Gr. de Accos.

vitutem premerent regnum Iſrael.

19. Et abierunt Romam viam multam valdè, & introierunt curiam, & dixerunt :

10. Judas Machabæus, & fratres ejus, & populus Judæorum miſerunt nos ad vos ſtatuere vobiſcum ſocietatem & pacem, & conſcribere nos ſocios & amicos veſtros.

21. Et placuit ſermo in conſpectu eorum.

22. Et hoc reſcriptum eſt, quod reſcripſerunt in tabulis æreis, & miſerunt in Jeruſalem, ut eſſet apud eos ibi memoriale pacis & ſocietatis :

23. benè ſit Romanis, & genti Judæorum, in mari & in terra in æternum : gladiuſque & oſtis procul ſit ab eis.

24. Quòd ſi inſtiterit bellum Romanis priùs, aut omnibus ſociis eorum in omni dominatione eorum :

25. auxilium feret gens Judæorum, prout tempus dictaverit, corde pleno :

26. & præliantibus non

d'Iſraël.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

19. Ils partirent donc : & après un long chemin, ils arriverent à Rome, & étant entrés dans le Sénat, ils dirent :

20. Judas Maccabée & ſes freres, & le peuple des Juifs nous ont envoyés pour faire alliance avec vous, & pour établir la paix entre nous, afin que vous nous mettiez au nombre de vos alliés & de vos amis.

21. Cette propoſition leur plut.

22. Et voici le reſcrit qu'ils firent graver ſur des tables d'airain, & qu'ils envoyerent à Jéruſalem, afin qu'il y demeurât comme un monument de la paix & de l'alliance qu'ils avoient faite avec les Juifs :

23. que les Romains & le peuple Juif ſoient comblés de biens à jamais, ſur mer & ſur terre ; & que l'épée & l'ennemi s'écarte loin d'eux.

24. S'il ſurvient une guerre aux Romains, ou à leurs alliés, dans toute l'étendue de leur domination,

25. les Juifs les aſſiſteront avec une pleine volonté, ſelon que le temps le permettra,

26. ſans que les Romains donnent

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

& fourniſſent aux gens de guerre, ni bled, ni armes, ni argent, ni vaiſſeaux: car c'eſt ainſi qu'il a plu aux Romains: & ces ſoldats Juifs leur obéiront ſans rien recevoir d'eux.

dabunt, neque ſubminiſtrabunt triticum, arma, pecuniam, naves, ſicut placuit Romanis: & cuſtodient mandata eorum, nihil ab eis accipientes.

27. Et de même, s'il ſurvient une guerre au peuple Juif, les Romains les aſſiſteront de bonne foi, ſelon que le temps le leur permettra:

27. Similiter autem & ſi genti Judæorum priùs acciderit bellum, adjuvabunt Romani ex animo, prout eis tempus permiſerit:

28. & les Juifs ne fourniront point à ceux que l'on envoyera à leur ſecours, ni bled, ni armes, ni argent, ni vaiſſeaux: car c'eſt ainſi qu'il a plu aux Romains: & ils leur obéiront ſincérement.

28. & adjuvantibus non dabitur triticum, arma, pecunia, naves, ſicut placuit Romanis: & cuſtodient mandata eorum abſque dolo.

29. C'eſt là l'accord que les Romains font avec les Juifs.

29. Secundùm hæc verba conſtituerunt Romani populo Judæorum.

30. Si à l'avenir les uns ou les autres veulent ôter ou ajouter quelque choſe à ce qui eſt écrit ici, ils pourront le faire de concert: & tout ce qui en ſera ôté ou ajouté, demeurera ferme.

30. Quòd ſi poſt hæc verba hi aut illi addere aut demere ad hæc aliquid voluerint, facient ex propoſito ſuo: & quæcumque addiderint, vel dempſerint, rata erunt.

31. Et pour ce qui eſt des maux que le roi Démétrius a faits au peuple Juif, nous lui en avons écrit en ces termes: Pourquoi avez-vous accablé d'un joug ſi peſant les Juifs, qui ſont nos amis & nos alliés?

31. Sed & de malis quæ Demetrius rex fecit in eos, ſcripſimus ei, dicente: Quare gravaſti jugum tuum ſuper amicos noſtros & ſocios Judæos?

32. *Sachez donc que*, s'ils viennent ſe plaindre à nous de nouveau, nous leur

32. Si ergo iterùm adierint nos adversùm te, ſa-

ciemus illis judicium, & pugnabimus tecum mari, terrâque.

ferons toutes ſorte de juſtice, & nous vous attaquerons par mer & par terre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

CHAPITRE IX.

Bacchides & Alcime reviennent en Judée. Judas eſt tué dans le combat. Jonathas ſon frere lui ſuccede. Bacchides le pourſuit. Jean frere de Jonathas eſt tué. Jonathas traverſe le Jourdain à la vue de l'ennemi. Alcime meurt frappé de Dieu. Bacchides ſe retire; il revient, & eſt défait par Jonathas. Paix entre Jonathas & Bacchides.

1. INtereà ut audivit Demetrius, quia cecidit Nicanor, & exercitus ejus in prælio, apposuit Bacchidem & Alcimum rursùm mittere in Judæam, & dextrum cornu cum illis.

1. CEpendant Démétrius ayant appris que Nicanor avoit été tué dans le combat, & ſon armée défaite, envoya de nouveau Bacchides & Alcime, avec l'aîle droite *de ſon armée, qui étoit l'élite* de ſes troupes.

2. Et abierunt viam quæ ducit in Galgala, & caſtra poſuerunt in Maſaloth, quæ eſt in Arbellis, & occupaverunt eam, & peremerunt animas hominum multas.

2. Ils marcherent par le chemin *de la Galilée*, qui mene à Galgala, " & camperent à Maſaloth qui eſt en Arbelles, *canton de la tribu de Nephthali ;* " & ils prirent cette ville *de Maſaloth*, & y tuerent un grand nombre d'hommes.

3. In menſe primo anni centeſimi & quinquageſimi ſecundi, applicuerunt exercitum ad Jeruſalem :

3. Au premier mois de l'année cent cinquante-deux, ils ſe rendirent avec toute l'armée près de Jéruſalem.

℣. 2. Quelques-uns croient qu'ici Galgala pourroit être mis pour la Galilée.

Ibid. D. Calmet croit qu'Arbelles pourroit être mis ici pour *Araboth* qui ſignifie les plaines. *Supr.* v. 23. On connoît *Maſal* ville de la tribu d'Aſer, *Joſ.* xxi. 30. 1. *Par.* vi. 74.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

4. Et vingt mille hommes allerent à Bérée, " avec deux mille chevaux.

5. Or Judas s'étoit campé à Laïſe" avec trois mille hommes choiſis :

6. & ſes gens voyant une ſi grande armée, furent ſaiſis de frayeur, & pluſieurs ſe retirerent du camp ; enſorte qu'il n'en demeura que huit cents.

7. Lorſque Judas vit ſon armée réduite à ce petit nombre, & la néceſſité où il étoit de combattre, il en eut le cœur abattu, parce qu'il n'avoit pas le temps de les raſſembler ; & il ſe ſentit comme défaillir.

8. *Cependant reprenant courage, & mettant ſa confiance en Dieu*, il dit à ceux qui étoient reſtés *avec lui :* Allons, & marchons à nos ennemis pour les combattre, ſi nous pouvons.

9. Mais ſes gens l'en détournoient, en lui diſant : Nous ne le pourrons jamais ; mais penſons préſentement à aſſurer notre vie, & retournons à nos freres. Après cela nous reviendrons combattre contre eux ; car nous ſommes trop peu de gens.

4. & ſurrexerunt, & abierunt in Beream viginti millia virorum, & duo millia equitum.

5. Et Judas poſuerat caſtra in Laiſa, & tria millia viri electi cum eo :

6. & viderunt multitudinem exercitûs, quia multi ſunt ; & timuerunt valdè, & multi ſubtraxerunt ſe de caſtris, & non remanſerunt ex eis niſi octingenti viri.

7. Et vidit Judas quòd defluxit exercitus ſuus, & bellum perurgebat eum ; & confractus eſt corde, quia non habebat tempus congregandi eos ; & diſſolutus eſt.

8. Et dixit his qui reſidui erant : Surgamus, & eamus ad adverſarios noſtros, ſi poterimus pugnare adversùs eos.

9. Et avertebant eum, dicentes : Non poterimus ; ſed liberemus animas noſtras modò, & revertamur ad fratres noſtros, & tunc pugnabimus adversùs eos : nos autem pauci ſumus.

ỳ. 4. C'eſt peut-être la même que Béroth, ville de la tribu de Benjamin. *Joſ.* XVIII. 25.

ỳ. 5. C'eſt peut-être la même que Léſem près de Béthel.

10. Et

10. Et ait Judas: Abſit iſtam rem facere ut fugiamus ab eis: & ſi appropiavit tempus noſtrum, moriamur in virtute propter fratres noſtros, & non inferamus crimen gloriæ noſtræ.

10. Judas leur dit : Dieu nous garde d'en uſer ainſi, & de fuir devant eux : ſi notre heure eſt arrivée, mourons courageuſement pour nos freres, & ne ſouillons point notre gloire par aucune tache.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

11. Et movit exercitus de caſtris, & ſteterunt illis obviam : & diviſi ſunt equites in duas partes, & fundibularii & ſagittarii præibant exercitum, & primi certaminis omnes potentes.

11. L'armée ennemie étant ſortie de ſon camp, vint au devant d'eux; & la cavalerie fut diviſée en deux corps : les frondeurs & les archers marchoient à la tête de l'armée ; & tous ceux qui les ſuivoient au premier rang, étoient les plus fermes & les plus vaillants.

12. Bacchides autem erat in dextro cornu, & proximavit legio ex duabus partibus, & clamabant tubis :

12. Bacchides étoit à l'aile droite; & les bataillons * marcherent des deux côtés, *pour envelopper l'armée de Judas:* & firent retentir le bruit des trompettes.

13. Exclamaverunt autem & hi qui erant ex parte Judæ, etiam ipſi, & commota eſt terra à voce exercituum : & commiſſum eſt prælium à manè uſque ad veſperam.

13. Les gens de Judas ſonnerent auſſi des trompettes de leur côté : la terre retentit du bruit des armes ; & le combat dura depuis le matin juſqu'au ſoir.

14. Et vidit Judas, quòd firmior eſt pars exercitûs Bacchidis in dextris, & convenerunt cum ipſo omnes conſtantes corde :

14. Judas ayant reconnu que l'aile droite de Bacchides étoit la plus forte, fit un effort avec les plus vaillants de ſes troupes.

15. & contrita eſt dex-

15. Ils rompirent cette aile droite, &

* ℣. 12. L'Auteur de la Vulgate traduit ordinairement par *Legio*, le Grec, *Phalanx*, qui eſt un nom de Milice Macédonienne & ſignifie un bataillon de troupes ſerrées.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

les pourſuivirent juſqu'à la montagne d'Azot. "

16. Mais ceux qui étoient à l'aile gauche, voyant que l'aile droite avoit été défaite, ſuivirent par derriere Judas & ſes gens.

17. Et le combat fut long-temps opiniâtré : pluſieurs de part & d'autre furent bleſſés & tués.

18. Judas même tomba mort ; & tous les autres *qui étoient avec lui*, s'enfuirent.

19. Jonathas & Simon emporterent le corps de Judas leur frere, & le mirent dans le ſépulcre de leurs peres, dans la ville de Modin.

20. Tout le peuple d'Iſraël fit un grand deuil à ſa mort, & le pleurerent pluſieurs jours ;

21. & ils diſoient : Comment cet homme invincible eſt-il tombé, lui qui ſauvoit le peuple d'Iſraël ?

22. Les autres guerres de Judas, les actions extraordinaires qu'il a faites, & la grandeur de ſon courage, ne ſont pas ici décrites, parce qu'elles ſont en trop grand nombre.

tera pars ab eis, & perſecutus eſt eos uſque ad montem Azoti.

16. Et qui in ſiniſtro cornu erant, viderunt quòd contritum eſt dextrum cornu, & ſecuti ſunt poſt Judam, & eos qui cum ipſo erant, à tergo :

17. Et ingravatum eſt prælium, & ceciderunt vulnerati multi ex his & ex illis.

18. Et Judas cecidit, & cæteri fugerunt.

19. Et Jonathas & Simon tulerunt Judam fratrem ſuum, & ſepelierunt eum in ſepulcro patrum ſuorum in civitate Modin.

20. Et fleverunt eum omnis populus Iſrael planctu magno, & lugebant dies multos ;

21. & dixerunt : Quomodo cecidit potens, qui ſalvum faciebat populum Iſrael ?

22. Et cætera verba bellorum Judæ, & virtutum quas fecit, & magnitudinis ejus, non ſunt deſcripta : multa enim erant valdè.

℣. 15. L'Hiſtorien Joſeph lit, la montagne d'Aza : on n'en ſait pas la ſituation.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

23. Et factum eſt: poſt obitum Judæ emerſerunt iniqui in omnibus finibus Iſrael, & exorti ſunt omnes qui operabantur iniquitatem.

23. Après la mort de Judas, les méchants, *que la crainte de ſon nom tenoit cachés*, parurent de tous côtés dans Iſraël, & tous les hommes d'iniquité s'éleverent de toutes parts.

24. In diebus illis facta eſt fames magna valdè, & tradidit ſe Bacchidi omnis regio eorum cum ipſis.

24. En ce même temps il ſurvint une fort grande famine; & *preſque* tout le pays avec ſes habitants ſe rendit à Bacchides.

25. Et elegit Bacchides viros impios, & conſtituit eos dominos regionis.

25. Bacchides choiſit des hommes impies, & leur donna le gouvernement de tout le pays.

26. Et exquirebant, & perſcrutabantur amicos Judæ, & adducebant eos ad Bacchidem, & vindicabat in illos, & illudebat.

26. Ils faiſoient une très-exacte recherche des amis de Judas, & les amenoient à Bacchides, qui exerçoit ſa vengeance ſur eux, & les traitoit avec inſulte.

27. Et facta eſt tribulatio magna in Iſrael, qualis non fuit ex die quâ non eſt viſus prophetа in Iſrael.

27. Et Iſraël fut accablé d'une ſi grande affliction, qu'on n'en avoit point vu de ſemblable depuis le temps qu'il ne paroiſſoit plus de Prophete dans Iſraël. "

28. Et congregati ſunt omnes amici Judæ, & dixerunt Jonathæ:

28. Alors tous les amis de Judas s'aſſemblerent, & dirent à Jonathas:

29. Ex quo frater tuus Judas defunctus eſt, vir ſimilis ei non eſt, qui exeat contra inimicos noſtros, Bacchidem, & eos qui inimici ſunt gentis noſtræ.

29. Depuis que votre frere Judas eſt mort, il ne ſe trouve point d'homme ſemblable à lui, pour marcher contre Bacchides & les autres ennemis de notre nation.

℣. 27. c. à. d. depuis la mort des Prophetes Aggée, Zacharie & Malachie, qui parurent quelque temps après la captivité de Babylone.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

30. C'eſt pourquoi nous vous avons aujourd'hui choiſi pour être notre Prince & notre chef en ſa place, & pour nous conduire dans toutes nos guerres.

30. Nunc itaque te hodie elegimus eſſe pro eo nobis in principem, & ducem ad bellandum bellum noſtrum.

31. Jonathas reçut donc alors le commandement, & prit la place de Judas ſon frere.

31. Et ſuſcepit Jonathas tempore illo principatum, & ſurrexit loco Judæ fratris ſui.

32. Bacchides en fut averti; & il cherchoit le moyen de le tuer.

32. Et cognovit Bacchides, & quærebat eum occidere.

33. Mais Jonathas & Simon ſon frere, & tous ceux qui les accompagnoient, l'ayant ſu, ils s'enfuirent dans le déſert de Thécua *au midi de Jéruſalem*, & s'arrêterent près des eaux du lac d'Aſphar. " *Ils paſſerent enſuite le Jourdain.*

33. Et cognovit Jonathas, & Simon frater ejus, & omnes qui cum eo erant: & fugerunt in deſertum Thecuæ, & conſederunt ad aquam lacûs Aſphar.

34. Bacchides le ſut, & vint lui-même, avec toute ſon armée, le jour du ſabbat, au delà du Jourdain, *pour les combattre.*

34. Et cognovit Bacchides, & die ſabbatorum venit ipſe, & omnis exercitus ejus, trans Jordanem.

35. Alors Jonathas envoya ſon frere qui commandoit le peuple, & pria les Nabuthéens, " qui étoient leurs amis, de leur prêter leur équipage qui étoit fort grand. "

35. Et Jonathas miſit fratrem ſuum ducem populi, & rogavit Nabuthæos amicos ſuos, ut commodarent illis apparatum ſuum, qui erat copioſus.

36. Mais les fils de Jambri étant ſortis

36. Et exierunt filii

℣. 33. Il y a apparence que c'eſt le lac Aſphaltite, nommé par les Hébreux *La mer de Sodome*; les Grecs lui donnerent le nom d'*Aſphaltites*, à cauſe de l'aſphalte ou du bitume qu'on en tire.

℣. 35. Voyez au Chap. v. ℣. 25.

Ibid. Ou plutôt: de recevoir chez eux leur équipage *ou leurs bagages.* » C'eſt ainſi que portent le Grec, le Syriaque, l'Hiſtorien Joſeph, & même quelques anciens exemplaires Latins tant imprimés que manuſcrits: *ut commendarent illis.*

Jambri ex Madaba, & comprehenderunt Joannem, & omnia quæ habebat: & abierunt habentes ea.

de Madaba, " prirent Jean avec tout ce qu'il avoit, " & l'enleverent avec eux.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

37. Poſt hæc verba, renunciatum eſt Jonathæ, & Simoni fratri ejus, quia filii Jambri faciunt nuptias magnas, & ducunt ſponſam ex Madaba, filiam unius de magnis principibus Chanaan, cum ambitione magna.

37. Après cela, on vint dire à Jonathas & à ſon frere Simon, que les fils de Jambri faiſoient un mariage célebre, & qu'ils menoient en grande pompe *à un des principaux* de Madaba *ville de Moab*, " une nouvelle fiancée, qui étoit fille d'un des premiers Princes de Chanaan. "

38. Et recordati ſunt ſanguinis Joannis fratris ſui: & aſcenderunt, & abſconderunt ſe ſub tegumento montis.

38. Ils ſe ſouvinrent alors du ſang de Jean leur frere; & ils allerent ſe cacher derriere une montagne qui les mettoit à couvert.

39. Et elevaverunt oculos ſuos, & viderunt: & ecce tumultus, & apparatus multus, & ſponſus proceſſit, & amici ejus, & fratres ejus, obviam illis cum tympanis, & muſicis, & armis multis.

39. Ayant levé les yeux, ils virent un grand tumulte & un appareil magnifique: le nouveau marié parut avec ſes amis & ſes parents, & vint au devant de la fiancée, au ſon des tambours & des inſtruments de muſique, accompagné de beaucoup de gens armés.

40. Et ſurrexerunt ad eos ex inſidiis, & occiderunt eos; & ceciderunt vulnerati multi, & reſidui fu-

40. En même temps, ils ſortirent de leur embuſcade; & fondant ſur eux, ils en tuerent un grand nombre: le reſte s'enfuit ſur les montagnes, & ils em-

℣. 36. Madaba étoit une ville célebre dans la terre de Moab. *Iſ* xv. 2.

Ibid. c. à d. avec le bagage qu'il conduiſoit chez les Nabuthéens. *Supr* ℣. 35. Jean étoit un des fils de Mathathias. *Infr.* ℣. 38. *Supr.* 11. 2.

℣. 37. Autr. & qu'ils menoient en grande pompe de *Gabatha ou Nadabath à* Madaba, une nouvelle fiancée, &c. » Le Grec lit, Nadabath; & l'Hiſtorien Joſeph lit, Gabatha: il paroît que ce lieu devoit être différent de Madaba.

Ibid. c. à. d. d'un des premiers Princes de ces peuples infideles; l'Hiſtorien Joſeph dit que c'étoit un Arabe.

porterent toutes leurs dépouilles.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

41. Ainſi les nôces ſe changerent en deuil, & les concerts de muſique en cris lamentables.

42. Ils vengerent de cette ſorte le ſang de leur frere, & ils retournerent ſur le rivage du Jourdain.

43. Bacchides en fut averti; & il vint avec une puiſſante armée le jour du ſabbat ſur le bord du Jourdain, *eſpérant que les Iſraélites arrêtés par ce fleuve, & retenus par le reſpect dû à ce jour, ſe laiſſeroient prendre ſans combat.*

44. Mais Jonathas dit à ſes gens: Allons combattre nos ennemis, *ſans craindre de violer le repos du ſabbat;* " car il n'en eſt pas de ce jour comme d'hier, ou du jour d'auparavant, *où nous pouvions reculer.*

45. Nous avons *aujourd'hui* les ennemis en tête, & derriere nous l'eau du Jourdain avec les marais, & le bois à droit & à gauche: & il ne nous reſte aucun moyen d'échapper.

1. Par. xx. 3.

46. C'eſt pourquoi criez au ciel, & *combattez généreuſement*, afin que vous ſoyez délivrés des mains de vos ennemis. En même temps, la bataille ſe donna:

47. & Jonathas étendit la main pour frapper Bacchides; mais Bacchides évita le coup, en ſe retirant en arriere.

gerunt in montes: & acceperunt omnia ſpolia eorum:

41. & converſæ ſunt nuptiæ in luctum, & vos muſicorum ipſorum in lamentum.

42. Et vindicaverunt vindictam ſanguinis fratris ſui, & reverſi ſunt ad ripam Jordanis.

43. Et audivit Bacchides, & venit die ſabbatorum uſque ad oram Jordanis in virtute magna.

44. Et dixit ad ſuos Jonathas: Surgamus, & pugnemus contra inimicos noſtros: non eſt enim hodie ſicut heri & nudiuſtertius.

45. Ecce enim bellum ex adverſo, aqua verò Jordanis hinc & inde, & ripæ, & paludes, & ſaltus: & non eſt locus divertendi.

46. Nunc ergo clamate in cœlum, ut liberemini de manu inimicorum veſtrorum. Et commiſſum eſt bellum:

47. & extendit Jonathas manum ſuam percutere Bacchidem, & divertit ab eo retrò:

℣. 44. Voyez la réſolution qui fut priſe dès le temps de Mathathias. *Supr.* II. 41.

48. & diſſiliit Jonathas, & qui cum eo erant, in Jordanem, & tranſnataverunt ad eos Jordanem.

49. Et ceciderunt de parte Bacchidis die illa mille viri: & reverſi ſunt in Jeruſalem.

50. Et ædificaverunt civitates munitas in Judæa, munitionem, quæ erat in Jericho, & in Ammaum, & in Bethoron, & in Bethel, & Thamnata, & Phrara, & Thopo, muris excelſis, & portis, & ſeris.

51. Et poſuit cuſtodiam in eis, ut inimicitias exercerent in Iſrael:

52. & munivit civitatem Bethſuram, & Gazaram, & arcem; & poſuit in eis auxilia, & apparatum eſcarum:

53. & accepit filios principum regionis obſides, & poſuit eos in arce in Jeruſalem in cuſtodiam.

48. Enfin Jonathas & ceux qui étoient avec lui, *après avoir tué beaucoup des ennemis*, ſe jetterent dans le Jourdain, & le paſſerent à la nage devant eux, *ſans qu'ils oſaſſent les pourſuivre.*" Av. l'Er. Chr. Vulg. 161.

49. Mille hommes de l'armée de Bacchides demeurerent en ce jour ſur la place: & il retourna avec ſes gens à *la fortereſſe de* Jéruſalem, *dont il étoit maître.*

50. Ils bâtirent des villes fortes dans la Judée, & fortifierent de hautes murailles, de portes & de ſerrures, les citadelles qui étoient à Jéricho, à Ammaüs," à Béthoron, à Béthel, à Thamnata," à Phara„ & à Thopo."

51. Bacchides y mit des garniſons, pour faire des courſes contre Iſraël.

52. Il fortifia auſſi Bethſura & Gazara," & la fortereſſe *de Jéruſalem:* il y mit des gens pour les garder, avec une grande proviſion de vivres.

53. Il prit pour ôtages *& pour gages de la fidélité des peres*, les enfants des premieres perſonnes du pays; & ils les tint priſonniers" dans la fortereſſe de Jéruſalem.

℣. 48. C'eſt le ſens du Grec: & le paſſerent à la nage, ſans que les ennemis oſaſſent le paſſer après eux.

℣. 50. Ou peut-être, Emmaüs.

Ibid. C'étoit une ville de la tribu de Dan.

Ibid. Le Grec la nomme, Pharatoni: elle étoit de la tribu d'Ephraïm. *Judic.* XII. 15.

Ibid. C'eſt peut-être la même que Thaphua dans la même tribu.

℣. 52. C'eſt peut-être la même que Gazara près d'Azoth, dont il eſt parlé au Chap. XIV. ℣. 34.

℣. 53. Ou ſimplement: il les fit garder.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 160.

54. En la cent cinquante-troiſieme année *du regne des Grecs*, au ſecond mois, Alcime commanda qu'on abattît les murailles de la partie intérieure du temple *qui ſéparoit les Gentils d'avec les Juifs*," & qu'on détruiſit les ouvrages des Prophetes *Aggée & Zacharie* : & il commença de les faire abattre.

54. Et anno centeſimo quinquageſimo tertio, menſe ſecundo, præcepit Alcimus deſtrui muros domûs ſanctæ interioris, & deſtrui opera prophetarum : & cœpit deſtruere.

55. Mais il fut frappé de Dieu en ce même temps, & il ne put achever ce qu'il avoit commencé : ſa bouche fut fermée ; il devint perclus par une paralyſie ; & il ne put plus dire une ſeule parole, ni mettre aucun ordre à ſa maiſon.

55. In tempore illo percuſſus eſt Alcimus : & impedita ſunt opera illius, & occluſum eſt os ejus, & diſſolutus eſt paralyſi, nec ultrà potuit loqui verbum, & mandare de domo ſua.

56. Alcime mourut de la ſorte, étant tourmenté de grandes douleurs.

56. Et mortuus eſt Alcimus in tempore illo cum tormento magno.

57. Bacchides voyant qu'Alcime étoit mort, s'en retourna vers le Roi : & le pays demeura en repos pendant deux ans.

57. Et vidit Bacchides quoniam mortuus eſt Alcimus : & reverſus eſt ad regem ; & ſiluit terra annis duobus.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 158.

58. Au bout de ce temps, tous les méchants formerent entre eux ce deſſein : Jonathas, dirent-ils, & ceux qui ſont avec lui, vivent maintenant en paix & en aſſurance : faiſons donc venir Bacchides, & il les ſurprendra tous en une nuit.

58. Et cogitaverunt omnes iniqui, dicentes : Ecce Jonathas, & qui cum eo ſunt, in ſilentio habitant confidenter : nunc ergo adducamus Bacchidem, & comprehendet eos omnes unâ nocte.

59. Ainſi ils allerent le trouver, & lui donnerent ce conſeil.

59. Et abierunt, & conſilium ei dederunt.

℣. 54. C'eſt ainſi que quelques-uns l'expliquent ; d'autres l'entendent du mur qui ſéparoit le parvis des Prêtres d'avec celui du peuple : peut-être auſſi ſeroit-ce le mur de ſéparation qui environnoit le Temple & l'autel des holocauſtes.

60. Et

60. Et ſurrexit ut veniret cum exercitu multo : & miſit occultè epiſtolas ſociis ſuis, qui erant in Judæa, ut comprehenderent Jonathan, & eos qui cum eo erant : ſed non potuerunt, quia innotuit eis conſilium eorum.

60. Bacchides ſe hâta donc de venir avec une grande armée, & il envoya en ſecret des lettres à ceux qui étoient de ſon parti dans la Judée, pour les avertir de ſe ſaiſir de Jonathas, & de ceux qui étoient avec lui : mais ils ne le purent, parce que leur entrepriſe fut découverte. Av. l'Ere Chr. Vulg. 158.

61. Et apprehendit de viris regionis, qui principes erant militiæ, quinquaginta viros, & occîdit eos:

61. Et Jonathas ayant pris cinquante hommes du pays, qui étoient les chefs d'un deſſein ſi malicieux, il les fit mourir.

62. & ſeceſſit Jonathas, & Simon, & qui cum eo erant, in Bethbeſſen, quæ eſt in deſerto : & extruxit diruta ejus, & firmaverunt eam.

62. Il ſe retira enſuite avec ſon frere Simon, & ceux qui l'accompagnoient, à Bethbeſſen, " qui eſt au déſert *de Jéricho* ; il en répara les ruines, & en fit une place forte.

63. Et cognovit Bacchides, & congregavit univerſam multitudinem ſuam : & his qui de Judæa erant, denuntiavit:

63. Bacchides le ſut ; & ayant aſſemblé toutes ſes troupes, & fait avertir ceux qui étoient en Judée,

64. & venit, & caſtra poſuit deſuper Bethbeſſen : & oppugnavit eam dies multos, & fecit machinas.

64. il vint camper au deſſus de Bethbeſſen : il la tint long-temps aſſiégée, & fit dreſſer des machines de guerre.

65. Et reliquit Jonathas Simonem fratrem ſuum in civitate, & exiit in regionem, & venit cum numero.

65. Mais Jonathas ayant laiſſé dans la ville ſon frere Simon, ſortit à la campagne, & marcha avec un aſſez grand nombre de gens, *pour faire diverſion.*

℣. 62. Le Grec lit : Beth-baſi. Joſeph : Beth-alaga. D. Calmet croit que c'eſt Béthagla, dans le déſert de Jéricho. *Joſ.* XV. 6.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 158.

66. Il défit Odaren & ſes freres, & les enfants de Phaſéron, dans leurs tentes : & il commença de tailler en pieces *ſes ennemis*, & de devenir célebre par ſes grandes actions. *

66. & percuſſit Odaren, & fratres ejus, & filios Phaſeron in tabernaculis ipſorum ; & cœpit cædere, & creſcere in virtutibus.

67. Cependant Simon ſortit de la ville avec ſes gens ; & ils brûlerent les machines *des ennemis*.

67. Simon verò, & qui cum ipſo erant, exierunt de civitate, & ſuccenderunt machinas :

68. Ils attaquerent l'armée de Bacchides, & la défirent : & ils lui cauſerent une extrême douleur, parce qu'il vit que ſes deſſeins & toute ſon entrepriſe étoient ſans effet.

68. & pugnaverunt contra Bacchidem ; & contritus eſt ab eis : & afflixerunt eum valdè, quoniam conſilium ejus & congreſſus ejus erat inanis.

69. C'eſt pourquoi il entra dans une grande colere contre ces hommes d'iniquité qui lui avoient conſeillé de venir en leur pays ; & il en tua * pluſieurs, & réſolut de s'en retourner en ſon pays avec le reſte de ſon armée.

69. Et iratus contra viros iniquos, qui ei conſilium dederant ut veniret in regionem ipſorum, multos ex eis occidit : ipſe autem cogitavit cum reliquis abire in regionem ſuam.

70. Jonathas en ayant été averti, lui envoya des ambaſſadeurs, pour faire la paix avec lui, & lui offrir de lui rendre les priſonniers.

70. Et cognovit Jonathas, & miſit ad eum legatos componere pacem cum ipſo, & reddere ei captivitatem.

71. Bacchides reçut favorablement cette ouverture : il conſentit à ce qu'il vouloit ; & il jura que de ſa vie il ne lui feroit aucun mal.

71. Et libenter accepit, & fecit ſecundùm verba ejus, & juravit ſe nihil facturum ei mali omnibus diebus vitæ ejus :

℣. 66. Gr. autr. il commença à battre *l'ennemi*, & à pénétrer dans l'armée de *Bacchides*.

℣. 69. On lit dans le Grec, ἀπέκτειναν, *occiderunt*, pour ἀπέκτεινεν, *occidit*.

72. & reddidit ei captivitatem quam priùs erat prædatus de terra Juda: & converſus abiit in terram ſuam, & non appoſuit ampliùs venire in fines ejus.

72. Il lui rendit les priſonniers qu'il avoit pris dans le pays de Juda : & étant retourné en ſon pays, il ne revint plus depuis en Judée. Av. l'Ere Chr. Vulg. 158.

73. Et ceſſavit gladius ex Iſrael: & habitavit Jonathas in Machmas, & cœpit Jonathas ibi judicare populum, & exterminavit impios ex Iſrael.

73. Ainſi la guerre ceſſa dans Iſraël : & *parce que les Syriens étoient encore maîtres de la forteresſe de Jéruſalem*, Jonathas demeura à Machmas, *ſur les frontieres d'Ephraïm & de Benjamin*, où il commença de juger " le peuple : & il extermina les impies du milieu d'Iſraël.

✝. 73. c. à. d. à gouverner le peuple avec pleine autorité.

CHAPITRE X.

Alexandre-Ballès s'éleve contre Démétrius-Soter. Ils recherchent l'un & l'autre l'amitié de Jonathas. Il ſe déclare pour Alexandre qui le comble d'honneurs. Alexandre défait & tue Démétrius. Il épouſe la fille de Ptolémée-Philométor. Il fait venir Jonathas à Ptolémaïde, & l'éleve en gloire. Démétrius-Nicator envoie Apollonius contre les Juifs. Jonathas défait Apollonius.

1. ET anno centeſimo ſexageſimo aſcendit Alexander Antiochi filius, qui cognominatus eſt Nobilis; & occupavit Ptolemaidam: & receperunt eum, & regnavit illic.

1. EN la cent ſoixantieme année *du regne des Grecs*, Alexandre, " *qui ſe diſoit* fils *naturel* d'Antiochus ſurnommé l'Illuſtre, " s'empara de Ptolémaïde, *ville de Syrie*, où il fut reçu par les habitants *ennuyés de la domination de Démétrius* ; & il commença d'y régner. Av. l'Ere Chr. Vulg. 153.

✝. 1. Cet Alexandre eſt ſurnommé Balas ou Ballès.

Ibid. c. à. d. ſurnommé Eppihanes. Ou ſelon le Grec, Alexandre Epiphanes *qui ſe diſoit* fils d'Antiochus. On ſoupçonne qu'au lieu de ὁ ἐπιφανὴς, *Epiphanes* ou *illuſtris*, il faudroit lire, ὁ ἐφαινὴς, *qui videbatur*, qui paroiſſoit être fils d'Antiochus.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 153.

2. Le Roi Démétrius en ayant été averti, leva une puiſſante armée, & marcha à lui pour le combattre.

2. Et audivit Demetrius rex, & congregavit exercitum copioſum valdè, & exivit obviam illi in prælium.

3. Il envoya en même temps à Jonathas une lettre qui ne reſpiroit que la paix, & où il relevoit beaucoup ſon mérite. "

3. Et miſit Demetrius epiſtolam ad Jonathan verbis pacificis, ut magnificaret eum.

4. Car il diſoit *à ſes gens* : Hâtons-nous de faire la paix avec lui, avant qu'il la faſſe avec Alexandre contre nous.

4. Dixit enim : Anticipemus facere pacem cum eo, priuſquam faciat cum Alexandro adversùm nos.

5. Car il ſe ſouviendra de tous les maux que nous lui avons faits, à lui, à ſon frere & à toute ſa nation.

5. Recordabitur enim omnium malorum, quæ fecimus in eum, & in fratrem ejus, & in gentem ejus.

6. Il lui donna donc pouvoir de lever une armée, & de faire faire des armes : il le déclara ſon allié, & commanda qu'on lui remît ſes ôtages qui étoient dans la fortereſſe *de Jéruſalem, où Bacchides les avoit enfermés.* "

6. Et dedit ei poteſtatem congregandi exercitum, & fabricare arma, & eſſe ipſum ſocium ejus : & obſides, qui erant in arce, juſſit tradi ei.

7. Jonathas étant venu à Jéruſalem, lut ſes lettres devant tout le peuple, & devant ceux *d'entre les Juifs & les Gentils* qui étoient dans la fortereſſe.

7. Et venit Jonathas in Jeruſalem, & legit epiſtolas in auditu omnis populi, & eorum qui in arce erant.

8. Et ils furent ſaiſis d'une grande crainte, lorſqu'ils apprirent que le Roi lui avoit donné le pouvoir de mettre une armée ſur pied.

8. Et timuerunt timore magno, quoniam audierunt quòd dedit ei rex poteſtatem congregandi exercitum.

9. Les ôtages furent remis entre les

9. Et traditi ſunt Jona-

℣. 3. Autr. & où il l'élevoit *en dignité & en puiſſance. Infr.* ℣. 65.
℣. 6. Voyez au Chap. IX. ℣. 53.

thæ obſides, & reddidit eos parentibus ſuis :

10. & habitavit Jonathas in Jeruſalem, & cœpit ædificare & innovare civitatem.

11. Et dixit facientibus opera, ut extruerunt muros, & montem Sion in circuitu lapidibus quadratis ad munitionem : & ita fecerunt.

12. Et fugerunt alienigenæ, qui erant in munitionibus quas Bacchides ædificaverat.

13. Et reliquit unuſquiſque locum ſuum, & abiit in terram ſuam.

14. Tantùm in Bethſura remanſerunt aliqui ex his qui reliquerant legem & præcepta Dei ; erat enim hæc eis ad refugium.

15. Et audivit Alexander rex promiſſa quæ promiſit Demetrius Jonathæ : & narraverunt ei prælia, & virtutes quas ipſe fecit, & fratres ejus, & labores quos laboraverunt ;

16. & ait : Numquid inveniemus aliquem virum talem ? & nunc faciemus eum amicum & ſocium noſtrum.

17. Et ſcripſit epiſto-

mains de Jonathas ; & il les rendit à leurs parents.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 153.

10. Il demeura dans Jéruſalem ; & il commença de bâtir & de renouveller la ville, *qu'Antiochus-Eupator avoit fait détruire.*

11. Il commanda à ceux qui y travailloient de bâtir tout autour de la montagne de Sion des murs de pierres de taille pour la fortifier ; & ils le firent comme il leur avoit dit.

12. Alors les étrangers qui étoient dans les fortereſſes que Bacchides avoit bâties, s'enfuirent.

13. Ils quitterent tous le lieu où ils étoient, & s'en retournerent en leur pays.

14. Il reſta ſeulement dans Bethſura quelques-uns de ceux *d'entre les Juifs*, qui avoient abandonné la loi & les ordonnances de Dieu ; parce que cette ville *qui étoit très-forte*, leur ſervoit de retraite.

15. Cependant le Roi Alexandre apprit les promeſſes que Démétrius avoit faites à Jonathas : on lui raconta auſſi les combats que lui & ſes freres avoient donnés, les victoires qu'ils avoient gagnées, & les grands travaux qu'ils avoient ſoufferts :

16. & il dit : Pourrons-nous trouver un autre homme tel que celui-ci ? ſongeons donc à le faire auſſi notre ami & notre allié.

17. Ainſi il lui écrivit, & lui envoya

une lettre conçue en ces termes :

Av. l'Ere Chr. Vulg. 153.

18. Le Roi Alexandre, à ſon frere " Jonathas, ſalut.

19. Nous avons appris que vous êtes un homme puiſſant, & propre pour être notre ami.

20. C'eſt pourquoi nous vous établiſſons aujourd'hui grand-Prêtre de votre nation, *en vous confirmant dans cette dignité que vous avez reçue de vos freres* : " nous vous donnons *auſſi* la qualité d'ami du Roi ; & nous voulons que vous ſoyez toujours attachés à nos intérêts, & que vous conſerviez l'amitié avec nous. Il lui envoya en même temps une robe de pourpre & une couronne d'or. "

21. En l'année cent ſoixantieme *du regne des Grecs*, au ſeptieme mois, Jonathas ſe revêtit, *non de la robe qu'il avoit reçue d'Alexandre, mais* de la robe ſainte *qu'il avoit droit de porter, comme grand-Prêtre : il ſe revêtit, dis-je, de cette robe* en la fête ſolemnelle des Tabernacles : il leva une armée, & fit faire une grande quantité d'armes.

22. Démétrius l'ayant ſu, en fut extrêmement affligé, & il dit :

23. Comment avons-nous permis qu'Alexandre nous ait prévenus, & que, pour fortifier ſon parti, il ait gagné l'amitié des Juifs *par les dons & les honneurs dont il les a comblés* ?

lam, & miſit ei ſecundùm hæc verba, dicens :

18. Rex Alexander fratri Jonathæ, ſalutem.

19. Audivimus de te, quòd vir potens ſis viribus, & aptus es ut ſis amicus noſter :

20. & nunc conſtituimus te hodie ſummum ſacerdotem gentis tuæ, & ut amicus voceris regis, (& miſit ei purpuram, & coronam auream,) & quæ noſtra ſunt ſentias nobiſcum, & conſerves amicitias ad nos.

21. Et induit ſe Jonathas ſtolâ ſanctâ ſeptimo menſe, anno centeſimo ſexageſimo, in die ſolemni ſcenopegiæ : & congregavit exercitum, & fecit arma copioſa.

22. Et audivit Demetrius verba iſta, & contriſtatus eſt nimis, & ait :

23. Quid hoc facimus, quòd præoccupavit nos Alexander apprehendere amicitiam Judæorum ad munimen ſuî ?

℣. 18. La coutume entre les Souverains de s'appeller *freres* eſt très-ancienne. 3. *Reg.* IX. 13. & XX. 33. D'ailleurs le nom de frere ſe donnoit ſouvent alors aux Gouverneurs de provinces. 2. *Macc.* XI. 22.

℣. 20. C'eſt ce que l'Hiſtorien Joſeph ſemble dire au Livre XX. des Antiquités, Chap. 7.

Ibid. L'uſage de la pourpre & de la couronne d'or étoit réſervé aux Rois.

24. Scribam & ego illis verba deprecatoria, & dignitates, & dona: ut ſint mecum in adjutorium.

25. Et ſcripſit eis in hæc verba: Rex Demetrius genti Judæorum, ſalutem.

26. Quoniam ſervaſtis ad nos pactum, & manſiſtis in amicitia noſtra, & non acceſſiſtis ad inimicos noſtros, audivimus & gaviſi ſumus.

27. Et nunc perſeverate adhuc conſervare ad nos fidem, & retribuemus vobis bona pro his quæ feciſtis nobiſcum:

28. & remittemus vobis præſtationes multas, & dabimus vobis donationes.

29. Et nunc abſolvo vos & omnes Judæos à tributis: & pretia ſalis indulgeo, & coronas remitto, & tertias ſeminis:

30. & dimidiam partem fructûs ligni, quod eſt portionis meæ, relinquo vobis ex hodierno die, & deinceps, ne accipiatur

24. Je veux leur écrire auſſi d'une maniere obligeante, & leur offrir des dignités & des dons, afin qu'ils ſe joignent à moi pour me ſecourir. Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

25. Il leur écrivit donc en ces termes, *faiſant ſemblant d'ignorer l'alliance qu'ils avoient faite avec Alexandre* : Le roi Démétrius au peuple Juif, ſalut.

26. Nous avons appris avec joie que vous avez gardé l'alliance que vous aviez faite avec nous; que vous êtes demeuré dans notre amitié, & que vous ne vous êtes point unis à nos ennemis.

27. Continuez donc maintenant de nous conſerver toujours la même fidélité : & nous vous rendrons avantageuſement ce que vous aurez fait pour nous.

28. Nous vous remettrons beaucoup de choſes qui vous avoient été impoſées, & nous vous ferons de grands dons.

29. Et dès à préſent je vous remets, & à tous les Juifs, les tributs que vous aviez accoutumé de payer, les impôts du ſel, les couronnes *d'or*, la troiſieme partie *des fruits* de la ſémence, *que vous aviez coutume de me donner*,

30. & ce que j'avois droit de prendre pour la moitié des fruits des arbres : je vous quitte toutes ces choſes dès à préſent & pour l'avenir, ne voulant plus qu'on les leve ſur le pays de Juda, ni ſur les trois villes * qui lui ont été ajou-

* 30. Le Grec ſe ſert ici du nom de *Nome* ou canton; Joſeph ſe ſert du nom de *Toparchie* ou département de province. Ces trois cantons réunis à la Judée avoient été démembrés de la Samarie, de la Galilée & de la Pérée ou du pays de delà le Jourdain; & les principales villes de ces trois cantons réunis étoient Lyda, Ramatha & Aphéréma. *Infr.* xi. 34. Le nom de *la Pérée* ſe trouve omis dans ce verſet, mais on en trouve le veſ-

Av. l'Ere Chr. Vulg. 153.

tées de Samarie annexées de la Samarie, de la Galilée & de la Pérée; à commencer depuis ce jour, & dans toute la ſuite.

31. Je veux auſſi que Jéruſalem ſoit ſainte & libre avec tout ſon territoire; & que les dixmes & les tributs *qu'exigeoit le Roi*, lui appartiennent. "

32. Je remets auſſi entre vos mains la fortereſſe qui eſt dans Jéruſalem, & je la donne au grand-Prêtre, afin qu'il y établiſſe, pour la garder, les gens que lui-même aura choiſis.

33. Je donne encore la liberté, ſans aucune rançon, à tous les Juifs qui ont été emmenés captifs du pays de Juda, qui ſe trouveront en tout mon royaume; & je les affranchis tous des tributs, & des charges mêmes qu'ils devoient pour leurs beſtiaux. "

34. Je veux auſſi que toutes les fêtes ſolemnelles, les jours de ſabbat, les nouvelles lunes, les fêtes inſtituées, les trois jours de devant une fête ſolemnelle, & les trois jours d'après, ſoient des jours d'immunité & de franchiſe pour tous les Juifs qui ſont en mon royaume;

à terra Juda, & à tribus civitatibus, quæ additæ ſunt illi ex Samaria & Galilæa, ex hodierna die & in totum tempus:

31. & Jeruſalem ſit ſancta & libera cum finibus ſuis: & decimæ & tributa ipſius ſint.

32. Remitto etiam poteſtatem arcis quæ eſt in Jeruſalem: & do eam ſummo ſacerdoti, ut conſtituat in ea viros quoſcumque ipſe elegerit, qui cuſtodiant eam.

33. Et omnem animam Judæorum, quæ captiva eſt à terra Juda in omni regno meo, relinquo liberam gratis, ut omnes à tributis ſolvantur, etiam pecorum ſuorum.

34. Et omnes dies ſolemnes, & ſabbatta & neomeniæ, & dies decreti, & tres dies ante diem ſolemnem, & tres dies poſt diem ſolemnem, ſint omnes immunitatis & remiſſionis omnibus Judæis, qui ſunt in regno meo:

tige dans le Grec, où eſt reſtée la conjonction καὶ, *&*, qui le précédoit.

℣. 31. Ces mots *ipſius ſint* ne ſont pas dans le Grec; & il y a lieu de préſumer qu'au lieu du nominatif αἱ δεκάται, *decimæ*, on aura lu originairement l'accuſatif τὰς δεκάτας, *decimas*, qui ſe rapporteroit à *Libera*, enſorte que le ſens ſeroit en latin; *Libera.... decimis & tributis*: que Jéruſalem avec tout ſon territoire ſoit exempte de dixmes & d'impôts.

℣. 33. c. à. d. des corvées & des charges publiques auſquelles on les obligeoit de fournir leurs animaux de charge & de ſervice.

35. &

35. & nemo habebit poteſtatem agere aliquid, & movere negotia adversùs aliquem illorum in omni cauſa.

35. & qu'il ne ſoit permis alors à perſonne d'agir en juſtice contr'eux, ni de leur faire aucune peine, pour quelque affaire que ce puiſſe être.

36. Et aſcribantur ex Judæis in exercitu regis ad triginta millia virorum, & dabuntur illis copiæ ut oportet omnibus exercitibus regis, & ex eis ordinabuntur qui ſint in munitionibus regis magni:

36. J'ordonne de plus qu'on fera entrer dans les troupes du Roi juſqu'à trente mille Juifs, *s'ils le veulent*, qui ſeront entretenus comme doivent l'être toutes les troupes des armées du Roi; & qu'on en choiſira d'entr'eux pour les mettre dans les forteresſes du grand Roi: "

37. & ex his conſtituentur ſuper negotia regni quæ aguntur ex fide, & principes ſint ex eis, & ambulent in legibus ſuis, ſicut præcepit rex in terra Juda.

37. que l'on commettra auſſi à quelques-uns d'eux les affaires importantes du royaume, qui demandent le plus de fidélité, & qu'ils en auront l'intendance, "en vivant toujours ſelon leurs loix, comme le roi l'a ordonné pour le pays de Juda:

38. Et tres civitates, quæ additæ ſunt Judææ ex regione Samariæ, cum Judæa reputentur: ut ſint ſub uno, & non obediant alii poteſtati, niſi ſummi ſacerdotis.

38. & que les trois villes du pays de la Samarie, *de la Galilée & de la Pérée*, qui ont été annexées à la Judée, " ſoient cenſées être de la Judée; afin qu'elles ne dépendent que d'un chef, ſans obéir à aucune autre puiſſance qu'à celle du ſouverain Prêtre.

39. Ptolomaida, & confines ejus, quas dedi donum ſanctis qui ſunt in Jeruſalem, ad neceſſarios ſumptus ſanctorum.

39. Je donne auſſi Ptolémaïde, & tout ſon territoire *qu'Alexandre m'a uſurpé*, en don" au ſanctuaire de Jéruſalem, pour fournir toute la dépenſe néceſſaire à l'entretenement des choſes ſaintes.

℣. 36. Au lieu de *magni*, on lit dans le Grec *magnis*, dans les grandes forteresſes du Roi.

℣. 37. Autr. ſelon le Grec: l'intendance & la ſurintendance. C'eſt-à dire, que le Grec diſtingue deux degrés de ſupériorité.

℣. 38. Gr. autr. les trois cantons..... qui ont été annexés. Voyez la note ſur le ℣. 30.

℣. 39. Le pronom *quas* qui obſcurcit cette phraſe, n'eſt pas dans le Grec.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 153.

40. Je donnerai outre cela tous les ans quinze mille ſicles d'argent " à prendre ſur les droits du Roi, & ſur les revenus qui m'appartiennent. "

40. Et ego do ſingulis annis quindecim millia ſiclorum argenti de rationibus regis, quæ me contingunt:

41. J'ordonne auſſi que ceux qui gouvernoient mes finances *dans la Judée* les années paſſées payeront, pour les ouvrages de la maiſon *du Seigneur*, tout ce qui reſte de ces années qu'ils n'ont point encore payé.

41. & omne quod reliquum fuerit, quod non reddiderant qui ſuper negotia erant annis prioribus, ex hoc dabunt in opera domûs.

42. Pour ce qui eſt des cinq mille ſicles d'argent " qui ſe prenoient ſur le ſanctuaire chaque année, ils ſeront remis aux prêtres, comme appartenants à ceux qui font les fonctions du ſaint miniſtere.

42. Et ſuper hæc quinque millia ſiclorum argenti, quæ accipiebant de ſanctorum ratione per ſingulos annos: & hæc ad ſacerdotes pertineant, qui miniſterio funguntur.

43. Je veux encore que tous ceux qui, étant redevables au Roi, pour quelque affaire que ce puiſſe être, ſe refugieront dans le Temple de Jéruſalem & dans tout ſon territoire, ſoient en ſûreté; & qu'on leur laiſſe la jouiſſance libre de tout ce qu'ils ont dans mon royaume.

43. Et quicumque confugerint in templum, quod eſt Jeroſolymis, & in omnibus finibus ejus, obnoxii regi in omni negotio dimittantur, & univerſa quæ ſunt eis in regno meo, libera habeant.

44. On donnera auſſi de l'épargne du Roi de quoi fournir aux bâtiments ou aux réparations des lieux ſaints,

44. Et ad ædificanda vel reſtauranda opera ſanctorum, ſumptus dabuntur de ratione regis:

45. & on prendra encore des mêmes deniers de quoi bâtir & fortifier les murailles de Jéruſalem, & des autres villes

45. & ad extruendos muros Jeruſalem, & communiendos in circuitu,

℣. 40. Les 15000 ſicles d'argent ſont plus de 24000 livres de notre monnoie.

Ibid. Gr. *à prendre* ſur les droits du roi, & *à recueillir* dans les lieux qui conviendront.

℣. 42. c. à. d. plus de 8000 livres de notre monnoie.

ſumptus dabuntur de ratione regis, & ad conſtruendos muros in Judæa.

qui ſont en Judée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 153.

46. Ut audivit autem Jonathas & populus ſermones iſtos, non crediderunt eis, nec receperunt eos: quia recordati ſunt malitiæ magnæ, quam fecerat in Iſrael, & tribulaverat eos valdè.

46. Jonathas & le peuple ayant entendu ces propoſitions de Démétrius, ne les crurent point ſinceres, & ne les reçurent point; parce qu'ils ſe ſouvinrent des grands maux qu'il avoit faits à Iſraël, & de quelle maniere il les avoit accablés.

Sup. VII. 11.

47. Et complacuit eis in Alexandrum, quia ipſe fuerat eis princeps ſermonum pacis, & ipſi auxilium ferebant omnibus diebus.

47. Ils ſe porterent donc à favoriſer plutôt Alexandre, parce qu'il leur avoit parlé le premier de paix; & ils l'aſſiſterent toujours dans la ſuite.

48. Et congregavit rex Alexander exercitum magnum, & admovit caſtra contra Demetrium.

48. Après cela, le roi Alexandre leva une grande armée, & marcha contre Démétrius.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 151.

49. Et commiſerunt prælium duo reges, & fugit exercitus Demetrii, & inſecutus eſt eum Alexander, & incubuit ſuper eos.

49. Les deux rois donnerent bataille; & l'armée de Démétrius s'enfuit: Alexandre les pourſuivit, & fondit ſur eux.

50. Et invaluit prælium nimis: donec occidit ſol, & cecidit Demetrius in die illa.

50. Le combat fut rude & opiniâtré, & dura juſqu'au coucher du ſoleil: & Démétrius y fut tué.

51. Et miſit Alexander ad Ptolemæum regem Ægypti legatos ſecundùm hæc verba, dicens:

51. Alexandre envoya enſuite des ambaſſadeurs à Ptolémée *Philométor* roi d'Egypte, & lui écrivit en ces termes:

52. Quoniam regreſſus ſum in regnum meum, &

52. Comme je ſuis rentré dans mon royaume; que je ſuis aſſis ſur le trône de

Av. l'Ere Chr. Vulg. 151.

mes peres ; que j'ai recouvré mon empire, & tous les pays qui m'appartenoient, par la défaite de Démétrius,

ſedi in ſede patrum meorum, & obtinui principatum, & contrivi Demetrium, & poſſedi regionem noſtram ;

53. à qui j'ai donné bataille, & que j'ai défait avec toute ſon armée ; étant ainſi remonté ſur le ſiege du royaume qu'il occupoit,

53. & commiſi pugnam cum eo, & contritus eſt ipſe, & caſtra ejus, à nobis ; & ſedimus in ſede regni ejus :

54. faiſons maintenant amitié enſemble : donnez-moi votre fille en mariage, & je ſerai votre gendre ; & je vous ferai, auſſi-bien qu'à elle, des préſents dignes de vous.

54. & nunc ſtatuamus ad invicem amicitiam ; & da mihi filiam tuam uxorem, & ego ero gener tuus, & dabo tibi dona, & ipſi, digna te.

55. Le roi Ptolémée lui répondit : Heureux le jour où vous êtes rentré en poſſeſſion du pays de vos peres, & où vous vous êtes aſſis ſur le trône de leur royaume.

55. Et reſpondit rex Ptolemæus, dicens : Felix dies, in qua reverſus es ad terram patrum tuorum, & ſediſti in ſede regni eorum.

56. Je ſuis prêt à vous accorder ce que vous m'avez demandé : mais venez juſqu'à Ptolémaïde, afin que nous nous voyions, & que je vous donne ma fille, comme vous le deſirez.

56. Et nunc faciam tibi quod ſcripſiſti : ſed occurre mihi Ptolemaidam, ut videamus invicem nos, & ſpondeam tibi ſicut dixiſti.

57. Ptolémée ſortit donc d'Egypte avec ſa fille Cléopatre, & vint à Ptolémaïde l'an cent ſoixante-deuxieme *du regne des Grecs.*

57. Et exivit Ptolemæus de Ægypto, ipſe, & Cleopatra filia ejus, & venit Ptolemaidam, anno centeſimo ſexageſimo ſecundo.

58. Le roi Alexandre vint l'y trouver ; & Ptolémée lui donna ſa fille Cléopatre : & les nôces furent célébrées à Ptolémaïde avec une grande magnificence,

58. Et occurrit ei Alexander rex, & dedit ei Cleopatram filiam ſuam, & fecit nuptias ejus Ptole-

maidæ, ſicut reges, in magna gloria.

ſelon la coutume des Rois.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 151.

59. Et ſcripſit rex Alexander Jonathæ, ut veniret obviam ſibi.

59. Le roi Alexandre écrivit auſſi à Jonathas, afin qu'il vînt les trouver à Ptolémaïde.

60. Et abiit cum gloria Ptolemaidam, & occurrit ibi duobus regibus, & dedit illis argentum multum, & aurum & dona: & invenit gratiam in conſpectu eorum.

60. Jonathas y alla avec grand éclat, & ſalua les deux rois : il leur apporta quantité d'or & d'argent, & leur fit de grands préſents ; & il fut fort bien reçu de ces deux Princes.

61. Et convenerunt adversùs eum viri peſtilentes ex Iſrael, viri iniqui interpellantes adversùs eum : & non intendit ad eos rex.

61. Alors quelques gens d'Iſraël qui étoient des hommes couverts d'iniquité, & comme des peſtes publiques, s'unirent enſemble pour préſenter des chefs d'accuſation contre lui : mais le Roi ne voulut point les écouter.

62. Et juſſit ſpoliari Jonathan veſtibus ſuis, & indui eum purpurâ ; & ita fecerunt : & collocavit eum rex ſedere ſecum.

62. Il ordonna même qu'on ôtât à Jonathas ſes vêtements, & qu'on le revêtît de pourpre ; ce qui fut fait : & le Roi le fit aſſeoir près de lui.

63. Dixitque principibus ſuis : Exite cum eo in medium civitatis, & prædicate, ut nemo adversùs eum interpellet de ullo negotio, nec quiſquam ei moleſtus ſit de ulla ratione.

63. Et il dit aux Grands de ſa cour : Allez avec lui au milieu de la ville, & dites tout haut : Que nul n'entreprenne de former aucune plainte contre lui, & ne lui faſſe aucune peine, pour quelque affaire que ce puiſſe être.

64. Et factum eſt, ut viderunt qui interpellabant, gloriam ejus, quæ prædicabatur, & opertum eum purpurâ, fugerunt omnes:

64. Ceux donc qui étoient venus pour l'accuſer, voyant ce qu'on publioit de lui, l'éclat dans lequel il paroiſſoit, & la pourpre dont il étoit revêtu, s'enfuirent tous.

65. & magnificavit eum

65. Le Roi l'éleva en grand honneur,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 151. le mit au nombre de ſes principaux amis, & l'établit après lui chef & prince *de la Judée.*

66. Et Jonathas revint à Jéruſalem en paix & avec joie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 148. 67. En la cent ſoixante-cinquieme année *du regne des Grecs*, Démétrius *Nicator*, fils de Démétrius *qui avoit été tué dans la bataille contre Alexandre*, vint de Crete au pays de ſes peres. "

68. Le roi Alexandre en ayant été averti, en fut extrêmement affligé, & retourna *promptement* à Antioche *pour le prévenir, & pour empêcher qu'il ne pût s'en emparer.*

69. Le roi Démétrius fit général de ſes troupes Apollonius gouverneur de la Célé-Syrie, lequel *abandonna le parti d'Alexandre qui lui avoit donné ce gouvernement*, & leva *pour Démétrius* une grande armée : & étant venu à Jamnia, il envoya dire à Jonathas grand-Prêtre

70. ces paroles: Vous êtes le ſeul qui nous réſiſtez : & je ſuis devenu un ſujet de riſée & d'opprobre, parce que vous vous prévalez contre nous de l'avantage que vous avez ſur vos montagnes.

71. Si vous vous fiez donc maintenant en vos troupes, deſcendez à nous

rex, & ſcripſit eum inter primos amicos, & poſuit eum ducem, & participem principatûs.

66. Et reverſus eſt Jonathas in Jeruſalem cum pace & lætitiâ.

67. In anno centeſimo ſexageſimo quinto, venit Demetrius filius Demetrii à Creta in terram patrum ſuorum.

68. Et audivit Alexander rex, & contriſtatus eſt valdè, & reverſus eſt Antiochiam.

69. Et conſtituit Demetrius rex Apollonium ducem, qui præerat Cœleſyriæ : & congregavit exercitum magnum, & acceſſit ad Jamniam : & miſit ad Jonathan ſummum ſacerdotem,

70. dicens: Tu ſolus reſiſtis nobis : ego autem factus ſum in deriſum & in opprobrium ; propterea quia tu poteſtatem adversùm nos exerces in montibus.

71. Nunc ergo ſi confidis in virtutibus tuis, deſ-

℣. 67. Démétrius Soter avoit envoyé ſes deux fils Démétrius & Antiochus, à Cnide chez Laſthene un de ſes amis, pour les lui conſerver pendant les troubles de ſon royaume. Après ſa mort, Démétrius l'aîné de ſes fils, ſe mit à la tête de quelques compagnies de Crétois que Laſthene lui fit avoir, & paſſa en Cilicie.

cende ad nos in campum, & comparemus illic invicem ; quia mecum eſt virtus bellorum.

dans la plaine ; & faiſons-là l'eſſai de nos forces ; car la valeur & la victoire m'accompagnent toujours.

AV. L'ERE CHR. VULG. 148.

72. Interroga, & diſce quis ſum ego, & cæteri qui auxilio ſunt mihi, qui & dicunt quia non poteſt ſtare pes veſter ante faciem noſtram, quia bis in fugam converſi ſunt patres tui in terra ſua :

72. Informez-vous, & apprenez qui je ſuis, & qui ſont ceux qui combattent avec moi, leſquels diſent hautement que vous ne pouvez tenir ferme devant nous, parce que " vos peres ont été mis en fuite par deux fois " dans leur pays.

73. & nunc quomodò poteris ſuſtinere equitatum & exercitum tantum in campo, ubi non eſt lapis, neque ſaxum, neque locus fugiendi ?

73. Comment donc pourrez-vous ſoutenir préſentement l'effort de ma cavalerie & d'une ſi grande armée, dans une campagne où il n'y a ni pierres, ni rochers, ni aucun lieu pour vous enfuir ?

74. Ut audivit autem Jonathas ſermones Apollonii, motus eſt animo : & elegit decem millia virorum, & exiit ab Jeruſalem, & occurrit ei Simon frater ejus in adjutorium.

74. Jonathas ayant entendu ces paroles d'Apollonius, *qui étoient autant de blaſphêmes contre le Dieu d'Iſraël*, fut ému au fond de ſon cœur : & il choiſit auſſi-tôt dix mille hommes, & partit de Jéruſalem, & Simon ſon frere vint à ſon ſecours.

75. Et applicuerunt caſtra in Joppen, & excluſit eum à civitate, (quia cuſtodia Apollonii Joppe erat,) & oppugnavit eam.

75. Ils vinrent camper près de Joppé ; & ceux de la ville lui fermerent les portes, parce qu'il y avoit dedans une garniſon d'Apollonius : Jonathas aſſiégea donc cette ville.

76. Et exterriti qui erant in civitate aperuerunt ei, & obtinuit Jonathas Joppen.

76. Ceux de dedans étant épouvantés, lui ouvrirent les portes : & il ſe rendit ainſi maître de Joppé.

72. Autr. & que vos peres, &c.
Ibid. Cela ſe rapporte peut-être à la défaite de Joſeph & d'Azarias, *Supr.* v. 60. & au combat où Judas fut tué. *Supr.* IX. 6. 18.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 148.

77. Apollonius l'ayant ſu, prit avec lui trois mille chevaux & beaucoup de troupes. "

77. Et audivit Apollonius, & admovit tria millia equitum, & exercitum multum.

78. Il marcha comme pour aller vers Azot, & il ſe jetta tout d'un coup dans la plaine, parce qu'il avoit beaucoup de cavalerie en qui il ſe fioit principalement. Jonathas le ſuivit vers Azot, & *là* ils donnerent bataille.

78. Et abiit Azotum tamquam iter faciens, & ſtatim exiit in campum, eo quòd haberet multitudinem equitum, & confideret in eis. Et inſecutus eſt eum Jonathas in Azotum, & commiſerunt prælium.

79. Apollonius avoit laiſſé ſecrétement dans ſon camp mille chevaux derriere les ennemis;

79. Et reliquit Apollonius in caſtris mille equites poſt eos occultè.

80. & Jonathas fut averti qu'il y avoit derriere lui une embuſcade : les ennemis environnerent donc ſon camp, " & lancerent beaucoup de traits contre ſes gens, depuis le matin juſqu'au ſoir.

80. Et cognovit Jonathas quoniam inſidiæ ſunt poſt ſe, & circuierunt caſtra ejus, & jecerunt jacula in populum à manè uſque ad veſperam.

81. Mais les gens de Jonathas *ayant formé un bataillon quarré pour faire face de tous côtés*, " demeurerent fermes, ſelon l'ordre qu'il leur en avoit donné : Cependant les chevaux des ennemis ſe fatiguerent beaucoup.

81. Populus autem ſtabat, ſicut præceperat Jonathas : & laboraverunt equi eorum.

82. Alors Simon fit avancer ſes troupes, & attaqua l'infanterie, *qui ne pouvoit plus être ſoutenue*, parce que la cavalerie étoit déjà fatiguée : & l'ayant rompue, elle prit la fuite.

82. Et ejecit Simon exercitum ſuum, & commiſit contra legionem : equites enim fatigati erant : & contriti ſunt ab eo, & fugerunt.

℣. 77. L'Hiſtorien Joſeph lui donne huit mille hommes de pied.

℣. 80. Gr. autr. *& ſes gens* formerent ſon camp en cercle, *faiſant face de tous côtés*; & *les ennemis* lancerent, &c. Voyez le ℣. ſuivant.

℣. 81. C'eſt ce que rapporte l'Hiſtorien Joſeph. *Antiq.* XIII. 8.

83. Et

83. Et qui diſperſi ſunt per campum, fugerunt in Azotum, & intraverunt in Bethdagon idolum ſuum, ut ibi ſe liberarent.

83. Et ceux qui ſe diſperſerent par la campagne, ſe réfugierent à Azot, " & entrerent dans le temple de Dagon leur idole, " pour y être en sûreté.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 148.

84. Et ſuccendit Jonathas Azotum, & civitates quæ erant in circuitu ejus, & accepit ſpolia eorum; & templum Dagon, & omnes qui fugerunt in illud, ſuccendit igni.

84. Mais Jonathas brûla Azot & les villes des environs; & il en emporta les dépouilles: & il brûla auſſi le temple de Dagon, avec tous ceux qui s'y étoient réfugiés.

85. Et fuerunt qui ceciderunt gladio, cum his qui ſuccenſi ſunt, ferè octo millia virorum.

85. Il y périt près de huit mille hommes, tant de ceux qui furent tués par l'épée, que de ceux qui furent brûlés.

86. Et movit inde Jonathas caſtra, & applicuit ea Aſcalonem: & exierunt de civitate obviam illi in magna gloria.

86. Jonathas ayant décampé de ce lieu, marcha contre Aſcalon: mais ceux de la ville ſortirent au devant de lui, & le reçurent avec de grands honneurs.

87. Et reverſus eſt Jonathas in Jeruſalem cum ſuis habentibus ſpolia multa.

87. Il revint enſuite à Jéruſalem avec ſes gens chargés de butin.

88. Et factum eſt, ut audivit Alexander rex ſermones iſtos, addidit adhuc glorificare Jonathan:

88. Le roi Alexandre ayant appris ces heureux ſuccès de Jonathas, l'éleva encore en plus grande gloire;

89. & miſit ei fibulam auream, ſicut conſuetudo eſt dari cognatis re-

89. & il lui envoya une agraffe d'or, telle que l'on en donnoit d'ordinaire aux princes du ſang royal: " il lui donnoit

℣. 83. Gr. & la cavalerie s'étant diſperſée par la campagne, ſe réfugia à Azot, & ils entrerent, &c. » Il y a apparence que dans la Vulgate les Copiſtes ont mis *Et qui*, pour *Et equi*, c. à. d. *Equites*.

Ibid. Gr. autr. dans Beth-dagon, *c. à. d. la maiſon de Dagon*, qui étoit le temple de leur idole: *in Bethdagon idolium ſuum.*

℣. 89. Litt. aux parents du roi. » C'étoient des perſonnes de la premiere dignité. Sou-

de plus Accaron, avec tout ſon territoire, afin qu'il la poſſédât en propre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 148.

gum. Et dedit ei Accaron, & omnes fines ejus, in poſſeſſionem.

vent ils ne touchoient nullement le roi par le ſang, ni par les alliances : on leur donnoit le nom de parents par diſtinction & par honneur. *Infr.* XI. 31. & 32.

CHAPITRE XI.

Ptolémée-Philométor uſurpe le royaume d'Alexandre-Ballès. Combat entre ces deux Princes. Alexandre ſe ſauve ; on lui tranche la tête. Ptolémée meurt. Démétrius-Nicator monte ſur le trône, comble d'honneurs Jonathas, accorde pluſieurs privileges aux Juifs. Entrepriſe de Tryphon. Soulévement à Antioche. Les Juifs ſauvent Démétrius. Ingratitude de ce Prince. Antiochus-Théus eſt mis ſur le trône, & recherche l'amitié de Jonathas. Guerre de Jonathas contre les troupes de Démétrius.

1. APrès cela, le roi d'Egypte aſſembla une armée qui étoit comme le ſable du rivage de la mer, & un grand nombre de vaiſſeaux : & *feignant de vouloir ſecourir ſon gendre contre ſes ennemis*, il cherchoit à ſe rendre maître par ſurpriſe du royaume d'Alexandre, & à l'ajouter à ſon royaume.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 146.

1. ET rex Ægypti congregavit exercitum, ſicut arena quæ eſt circa oram maris, & naves multas : & quærebat obtinere regnum Alexandri dolo, & addere illud regno ſuo.

2. Il marcha *donc* d'abord comme ami dans la Syrie : & les habitants des villes lui ouvroient les portes, & venoient au devant de lui, ſelon l'ordre qu'Alexandre leur avoit donné, parce que le roi d'Egypte étoit ſon beau-pere.

2. Et exiit in Syriam verbis pacificis, & aperiebant ei civitates, & occurrebant ei : quia mandaverat Alexander rex exire ei obviam, eo quòd ſocer ſuus eſſet.

3. Mais auſſi-tôt que Ptolémée étoit entré dans une ville, il y mettoit garniſon de ſes gens.

3. Cùm autem introiret civitatem Ptolemæus, ponebat cuſtodias militum in ſingulis civitatibus.

4. Et ut appropiavit Azoto, oſtenderunt ei templum Dagon ſuccenſum igni, & Azotum & cætera ejus demolita, & corpora projecta, & eorum qui cæſi erant in bello tumulos, quos fecerant ſecus viam.

4. Lorſqu'il fut venu près d'Azot, on lui montra le temple de Dagon qui avoit été brûlé, les ruines de la ville d'Azot, pluſieurs corps qui étoient encore ſur la terre, & tous les autres qui avoient été tués dans la guerre, & qu'on avoit amaſſés dans des ſépultures communes le long du chemin. AV. l'ERE CHR. VULG. 146.

5. Et narraverunt regi quia hæc fecit Jonathas, ut invidiam facerent ei: & tacuit rex.

5. Et ils dirent au Roi que c'étoit Jonathas qui avoit fait tous ces maux; voulant ainſi le rendre odieux dans ſon eſprit: mais le Roi ne répondit rien.

6. Et occurrit Jonathas regi in Joppen cum gloria, & invicem ſe ſalutaverunt, & dormierunt illic:

6. Jonathas vint enſuite avec grand éclat trouver le roi à Joppé; ils ſe ſaluerent, & paſſerent la nuit en ce lieu:

7. & abiit Jonathas cum rege uſque ad fluvium, qui vocatur Eleutherus: & reverſus eſt in Jeruſalem.

7. & Jonathas ayant accompagné le Roi juſqu'au fleuve qu'on nomme Eleuthere, " revint à Jéruſalem.

8. Rex autem Ptolemæus obtinuit dominium civitatum uſque Seleuciam maritimam, & cogitabat in Alexandrum conſilia mala.

8. Mais le roi Ptolémée *continua ſon chemin*, & ſe rendit maître des villes *de Syrie*, *depuis l'Egypte* juſqu'à Séleucie, qui eſt au bord de la mer: " & *comme* il avoit de mauvais deſſeins contre Alexandre,

9. Et miſit legatos ad Demetrium, dicens: Veni, componamus inter nos pactum, & dabo tibi filiam meam, quam habet

9. il envoya des ambaſſadeurs à Démétrius, pour lui dire de ſa part: Venez, afin que nous faſſions alliance enſemble; & je vous donnerai ma fille qu'Alexandre a épouſée, & vous rentrerez dans le royaume de votre pere

✝. 7. Quelques-uns mettent ce fleuve entre Tyr & Sidon; ſa vraie ſituation eſt au delà du Liban, au nord de cette montagne.

✝. 8. Cette ville étoit ſur l'embouchure de l'Oronte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 146.

qu'il a uſurpé.

10. Car je me repens de lui avoir donné ma fille en mariage, parce qu'il a cherché les moyens de me tuer.

11. Il l'accuſoit de la ſorte, par le deſir qu'il avoit de lui enlever ſon royaume.

12. Et enfin lui ayant ôté ſa fille, *qu'il fit venir auprès de lui ſous quelque prétexte*, il la donna à Démétrius, & s'éloigna tout-à-fait d'Alexandre : & alors ſon inimitié ſe manifeſta publiquement.

13. Ptolémée entra enſuite dans Antioche, & ſe mit ſur la tête deux diadêmes, celui d'Egypte & celui d'Aſie.

14. Le roi Alexandre étoit pour lors en Cilicie, *ayant abandonné la Syrie*, parce que ceux de cette province s'étoient révoltés contre lui.

15. Ayant donc appris ces choſes *que le Roi d'Egypte avoit faites contre lui*, il marcha avec ſes troupes pour le combattre : & le Roi Ptolémée fit marcher auſſi ſes gens, & vint au devant de lui avec une puiſſante armée, & le défit.

16. Alexandre s'enfuit en Arabie, pour y trouver quelque protection : & le roi Ptolémée fut élevé en grande gloire.

17. Mais Zabdiel, prince des Arabes, fit couper la tête à Alexandre, & l'envoya à Ptolémée.

18. Trois jours après, le Roi Ptolé-

Alexander, & regnabis in regno patris tui.

10. Pœnitet enim me, quòd dederim illi filiam meam : quæſivit enim me occidere.

10. Et vituperavit eum, propterea quod concupierat regnum ejus.

12. Et abſtulit filiam ſuam, & dedit eam Demetrio, & alienavit ſe ab Alexandro, & manifeſtatæ ſunt inimicitiæ ejus.

13. Et intravit Ptolemæus Antiochiam, & impoſuit duo diademata capiti ſuo, Ægypti & Aſiæ.

14. Alexander autem rex erat in Cilicia illis temporibus : quia rebellabant qui erant in locis illis.

15. Et audivit Alexander, & venit ad eum in bellum : & produxit Ptolemæus rex exercitum, & occurrit ei in manu validâ, & fugavit eum.

16. Et fugit Alexander in Arabiam, ut ibi protegeretur : Rex autem Ptolemæus exaltatus eſt.

17. Et abſtulit Zabdiel Arabs caput Alexandri ; & miſit Ptolemæo.

18. Et rex Ptolemæus

mortuus eſt in die tertiâ: & qui erant in munitionibus, perierunt ab his qui erant intra caſtra.

mée mourut *des bleſſures qu'il avoit reçues dans le combat contre Alexandre :* & ſes gens qui étoient dans les fortereſſes, furent tués par ceux du camp " *de Démétrius, que Ptolémée n'avoit fait ſon gendre que pour l'amuſer & l'empêcher de s'oppoſer au deſſein qu'il avoit de s'emparer de la Syrie.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 146.

19. Et regnavit Demetrius anno centeſimo ſexageſimo ſeptimo.

19. Démétrius rentra donc dans ſon royaume *de Syrie* en la cent ſoixante-ſeptieme année *de l'Empire des Grecs.*

20. In diebus illis congregavit Jonathas eos qui erant in Judæa, ut expugnarent arcem quæ eſt in Jeruſalem; & fecerunt contra eam machinas multas.

20. En ce même temps, Jonathas aſſembla ceux qui étoient dans la Judée, pour prendre la fortereſſe de Jéruſalem: & ils dreſſerent pluſieurs machines de guerre pour la forcer.

21. Et abierunt quidam qui oderant gentem ſuam viri iniqui ad regem Demetrium, & renuntiaverunt ei quòd Jonathas obſideret arcem.

21. Mais quelques méchants qui haïſſoient leur nation, allerent trouver le roi Démétrius, & lui rapporterent que Jonathas aſſiégeoit la fortereſſe.

22. Et ut audivit, iratus eſt: & ſtatim venit ad Ptolemaidam, & ſcripſit Jonathæ ne obſideret arcem, ſed occurreret ſibi ad colloquium feſtinatò.

22. Démétrius l'ayant ſu, entra en colere: il vint auſſi-tôt à Ptolémaïde; & il écrivit à Jonathas de ne point aſſiéger la fortereſſe, mais de venir le trouver promptement, pour conférer avec lui.

23. Ut audivit autem Jonathas, juſſit obſidere: & elegit de ſenioribus Iſrael, & de ſacerdotibus, & dedit ſe periculo.

23. Jonathas ayant reçu cette lettre, commanda que l'on continuât le ſiege: & il choiſit quelques-uns des anciens du peuple & des prêtres; & il alla avec eux s'expoſer au péril.

℣. 18. Le Grec répete le même mot dans les deux membres de la phraſe, c'eſt-à dire, qu'on y lit, *ἐν τῇ ἐχυρώματι, intra munitiones*, peut-être pour *ἐν τῇ ἱρύγματι, intra caſtra.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 146.

24. Il prit *avec lui quantité d'*or & *d'*argent, de riches vêtements, & beaucoup d'autres préſents ; & ſe rendit près du Roi à Ptolémaïde : & il trouva grace devant lui.

25. Quelques hommes perdus de ſa nation formerent encore des plaintes & des accuſations contre lui :

26. mais le Roi le traita comme l'avoient traité les Princes ſes prédéceſſeurs, & l'éleva en grand honneur à la vue de tous ſes amis.

27. Il le confirma dans la ſouveraine ſacrificature, & dans toutes les autres marques d'honneur qu'il avoit eues auparavant, & le fit le premier de ſes amis.

28. Jonathas ſupplia le Roi de donner la franchiſe & l'immunité à la Judée, aux trois toparchies, *dont Lyda, Ramatha & Aphéréma étoient les capitales,* " à Samarie & à tout ſon territoire : & il lui promit trois cents talents " *une fois payés.*

29. Le Roi y conſentit ; & il fit expédier à Jonathas, touchant toutes ces affaires, des lettres patentes qui étoient conçues en ces termes :

30. Le Roi Démétrius, à ſon frere Jonathas, & à la nation des Juifs, ſalut.

31. Nous vous avons envoyé une copie de la lettre que nous avons écrite à Laſthene *de Crete*, *que nous honorons*

24. Et accepit aurum, & argentum, & veſtem, & alia xenia multa, & abiit ad regem Ptolemaidam, & invenit gratiam in conſpectu ejus.

25. Et interpellabant adversùs eum quidam iniqui ex gente ſua :

26. & fecit ei rex, ſicut fecerant ei, qui ante eum fuerant : & exaltavit eum in conſpectu omnium amicorum ſuorum,

27. & ſtatuit ei principatum ſacerdotii, & quæcumque alia habuit priùs pretioſa, & fecit eum principem amicorum.

28. Et poſtulavit Jonathas à rege, ut immunem faceret Judæam, & tres toparchias, & Samariam, & confines ejus : & promiſit ei talenta trecenta.

29. Et conſenſit rex : & ſcripſit Jonathæ epiſtolas de his omnibus, hunc modum continentes :

30. Rex Demetrius fratri Jonathæ ſalutem, & genti Judæorum.

31. Exemplum epiſtolæ, quam ſcripſimus Laſtheni parenti noſtro de

℣. 28. Voyez ci-après ℣. 34. & au Chap. x. ℣. 30.

Ibid. c. à. d. environ 1460000 livres de notre monnoie.

vobis, miſimus ad vos ut ſciretis :

32. Rex Demetrius Laſtheni parenti ſalutem.

33. Genti Judæorum, amicis noſtris, & conſervantibus quæ juſta ſunt apud nos, decrevimus benefacere, propter benignitatem ipſorum, quam erga nos habent.

34. Statuimus ergo illis omnes fines Judææ, & tres civitates, Lydan & Ramathan, quæ additæ ſunt Judææ ex Samaria, & omnes confines earum, ſequeſtrari omnibus ſacrificantibus in Jeroſolymis, pro his quæ ab eis priùs accipiebat rex per ſingulos annos, & pro fructibus terræ & pomorum :

35. & alia quæ ad nos pertinebant decimarum

comme notre pere, " touchant ce qui vous regarde, afin que vous en fuſſiez informés. Av. l'Ere Chr. Vulg. 146.

32. Le Roi Démétrius, à Laſthene ſon pere, " ſalut.

33. Nous avons réſolu de faire du bien à la nation des Juifs, qui ſont nos amis, & qui nous conſervent la fidélité qu'ils nous doivent, à cauſe de la bonne volonté qu'ils ont pour nous.

34. Nous avons donc ordonné que les trois villes, Lyda, Ramatha *& Aphéréma*, " qui ſont annexées à la Judée du territoire de Samarie, avec toutes leurs appartenances, ſeront deſtinées pour les Prêtres de Jéruſalem, au lieu des impoſitions que le Roi en retiroit chaque année, & de ce qui lui revenoit des fruits de la terre & des arbres. "

35. Nous leur remettons auſſi dès à préſent " les autres choſes qui nous ap-

℣. 31. Le Grec porte à la lettre, notre parent. » C'eſt ce Laſthene, Crétois, qui contribua à mettre Démétrius ſur le trône de ſes ancêtres, en lui fourniſſant les troupes avec leſquelles il paſſa en Cilicie, & delà en Syrie. *Supr.* x. 67. Démétrius l'en récompenſa en lui donnant la principale autorité & le gouvernement du royaume.

℣. 32. C'eſt l'expreſſion du Grec. Ce n'eſt qu'un titre d'honneur donné par reconnoiſſance.

℣. 34. On lit dans le Grec ce troiſieme nom qui manque dans la Vulgate. Au lieu de *villes*, le Grec les déſigne par le nom de Cantons comme au Chap. x. ℣. 30. & 38.

Ibid. Gr. autr. Nous fixons les limites de la Judée, & nous y comprenons les trois cantons *ou toparchies* de Lyda, Ramatha & Aphéréma qui ſont annexées à la Judée du territoire de Samarie, avec toutes leurs appartenances ; & nous remettons à tous ceux qui ſacrifient à Jéruſalem les impoſitions que le roi retiroit d'eux chaque année, & ce qui lui revenoit des fruits de la terre & des arbres. *Supr.* x. 30. 38. 42.

℣. 35. Le Grec joint ces mots à l'autre membre, de maniere qu'au lieu de ἀπὸ τοῦ νῦν, *ex hoc nunc*, on auroit pu lire ἐπὶ τὸ νῦν,

Av. l'Ère Chr. Vulg. 146.

partenoient, comme les dîmes, & les tributs; & de même les impôts " des ſalines, & les couronnes qu'on nous apportoit.

& tributorum, ex hoc tempore remittimus eis: & areas ſalinarum, & coronas quæ nobis deferebantur.

36. Nous leur donnons toutes ces choſes: & cette conceſſion demeurera ferme dès maintenant & pour toujours.

36. Omnia ipſis concedimus: & nihil horum irritum erit ex hoc, & in omne tempus.

37. Ayez donc ſoin de faire faire une copie de cette ordonnance; & qu'elle ſoit donnée à Jonathas; & qu'on l'expoſe ſur la montagne ſainte, en un lieu où elle ſoit vue de tout le monde.

37. Nunc ergo curate facere horum exemplum, & detur Jonathæ, & ponatur in monte ſancto, in loco celebri.

38. Le roi Démétrius voyant que tout ſon royaume étoit paiſible, & que rien ne lui réſiſtoit, congédia toute ſon armée, & renvoya chacun en ſa maiſon, excepté les troupes étrangeres qu'il avoit levées des peuples des iſles: " & ceci lui attira la haine de toutes les troupes qui avoient ſervi ſes peres.

38. Et videns Demetrius rex quòd ſiluit terra in conſpectu ſuo, & nihil ei reſiſtit: dimiſit totum exercitum ſuum, unumquemque in locum ſuum, excepto peregrino exercitu quem contraxit ab inſulis gentium: & inimici erant ei omnes exercitus patrum ejus.

39. Alors Tryphon, " qui avoit été auparavant du parti d'Alexandre, voyant que tous les gens de guerre murmuroient contre Démétrius, alla trouver Emalchuel roi des Arabes, qui nourriſſoit auprès de lui Antiochus fils d'Alexandre.

39. Tryphon autem erat quidam partium Alexandri priùs: & vidit quoniam omnis exercitus murmurabat contra Demetrium, & ivit ad Emalchuel Arabem, qui nutriebat Antiochum filium Alexandri:

uſque nunc: Nous leur remettons les autres choſes qui nous appartenoient juſqu'à préſent.

Ibid. Le Grec peut ſe traduire ainſi. Voyez au Chap. x. ℣. 29.

℣. 38. c. à. d. particuliérement de l'iſle de Crete, d'où étoient venues ſes premieres troupes. *Supr.* x. 67.

℣. 39. Tryphon s'appelloit auparavant *Diodote*; il ne prit le nom de *Tryphon* que depuis qu'il fut monté ſur le trône de Syrie.

40. &

40. & aſſidebat ei, ut traderet eum ipſi, ut regnaret loco patris ſui: & enuntiavit ei quanta fecit Demetrius, & inimicitias exercituum ejus adversùs illum. Et manſit ibi diebus multis.

40. Et il le preſſa long-temps, afin qu'il lui donnât ce jeune Prince, pour le faire régner en la place de ſon pere: il lui rapporta tout ce que Démétrius avoit fait, & la haine que les gens de guerre avoient conçue contre lui, & il demeura long-temps en ce lieu. Av. l'Ere Chr. Vulg. 146.

41. Et miſit Jonathas ad Demetrium regem, ut ejiceret eos qui in arce erant in Jeruſalem, & qui in præſidiis erant: quia impugnabant Iſrael.

41. Cependant Jonathas envoya vers Démétrius, pour le prier de chaſſer ceux qui étoient en garniſon dans la forteresſe de Jéruſalem & dans les autres forteresſes, parce qu'ils faiſoient beaucoup de maux à Iſraël.

42. Et miſit Demetrius ad Jonathan, dicens: Non hæc tantùm faciam tibi, & genti tuæ; ſed gloriâ illuſtrabo te, & gentem tuam, cùm fuerit opportunum.

42. Démétrius envoya dire à Jonathas: Non-ſeulement je ferai pour vous & pour votre nation ce que vous me demandez; mais je vous éleverai en gloire, vous & votre peuple, auſſi-tôt que le temps me le permettra, *& que j'en aurai l'occaſion.*

43. Nunc ergo rectè feceris, ſi miſeris in auxilium mihi viros: quia diſceſſit omnis exercitus meus.

43. Vous ferez donc maintenant une action de juſtice, de m'envoyer de vos gens pour me ſecourir, parce que toute mon armée m'a abandonné.

44. Et miſit ei Jonathas tria millia virorum fortium Antiochiam: & veneruntad regem, & delectatus eſt rex in adventu eorum.

44. Alors Jonathas envoya à Antioche trois mille hommes très-vaillants, qui vinrent trouver le Roi: & le Roi reçut une grande joie de leur arrivée.

45. Et convenerunt qui erant de civitate, centum viginti millia virorum, & volebant interficere regem.

45. En ce même temps, il s'aſſembla, des habitants de la ville, cent vingt mille hommes qui vouloient tuer le Roi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 146.

46. Le Roi s'enfuit dans le palais : & ceux de la ville ſe ſaiſirent de toutes les rues, & commencerent de l'attaquer.

46. Et fugit rex in aulam: & occupaverunt qui erant de civitate, itinera civitatis; & cœperunt pugnare.

47. Le Roi fit venir les Juifs à ſon ſecours : & ils s'aſſemblerent tous près de lui, & firent des courſes dans la ville.

47. Et vocavit rex Judæos in auxilium, & convenerunt omnes ſimul ad eum, & diſperſi ſunt omnes per civitatem:

48. Et ils tuerent en ce jour-là cent mille hommes : ils mirent auſſi le feu à la ville, en remporterent un grand butin, & délivrerent le Roi.

48. & occiderunt in illa die centum millia hominum, & ſuccenderunt civitatem, & ceperunt ſpolia multa in die illâ, & liberaverunt regem.

49. Ceux de la ville voyant que les Juifs s'en étoient rendus les maîtres, pour y faire tout ce qu'ils vouloient, demeurerent tout conſternés ; & étant venus crier *miſéricorde* au Roi, ils lui firent cette priere :

49. Et viderunt qui erant de civitate, quòd obtinuiſſent Judæi civitatem ſicut volebant: & infirmati ſunt mente ſua, & clamaverunt ad regem cum precibus, dicentes:

50. Tendez-nous une main favorable, & que les Juifs ceſſent de nous attaquer, nous & notre ville.

50. Da nobis dextras, & ceſſent Judæi oppugnare nos & civitatem.

51. Ils mirent en même temps les armes bas, & firent la paix : les Juifs s'acquirent une grande gloire dans l'eſprit du Roi & de ceux de ſon royaume : ils devinrent célebres dans tout le royaume, & revinrent à Jéruſalem chargés de dépouilles.

51. Et projecerunt arma ſua, & fecerunt pacem; & glorificati ſunt Judæi in conſpectu regis, & in conſpectu omnium qui erant in regno ejus, & nominati ſunt in regno: & regreſſi ſunt in Jeruſalem, habentes ſpolia multa.

52. Le Roi Démétrius fut ainſi affer-

52. Et ſedit Demetrius

rex in ſede regni ſui: & ſiluit terra in conſpectu ejus.

mi dans ſon trône & dans ſon royaume : & tout le pays demeura paiſible.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 146.

53. Et mentitus eſt omnia quæcumque dixit, & abalienavit ſe à Jonatha, & non retribuit ei ſecundùm beneficia quæ ſibi tribuerat, & vexabat eum valdè.

53. Mais ce prince ne tint rien de tout ce qu'il avoit promis : il s'éloigna de Jonathas ; & bien loin de lui témoigner aucune reconnoiſſance de toutes les obligations qu'il lui avoit, il lui fit même tout le mal qu'il put.

54. Poſt hæc autem reverſus eſt Tryphon, & Antiochus cum eo puer adoleſcens, & regnavit, & impoſuit ſibi diadema.

54. Après cela, Tryphon revint *d'Arabie*, & *amena* avec lui le jeune Antiochus, " qui commença de ſe faire reconnoître pour Roi, & qui ſe mit le diadême ſur la tête.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 145.

55. Et congregati ſunt ad eum omnes exercitus quos diſperſerat Demetrius, & pugnaverunt contra eum : & fugit, & terga vertit.

55. Toutes les troupes que Démétrius avoit congédiées, s'aſſemblerent auſſi-tôt près d'Antiochus ; elles combattirent contre Démétrius, qui fut défait, & qui s'enfuit.

56. Et accepit Tryphon beſtias, & obtinuit Antiochiam :

56. Tryphon ſe ſaiſit alors des éléphants, & ſe rendit maître d'Antioche.

57. & ſcripſit Antiochus adoleſcens Jonathæ, dicens: Conſtituo tibi ſacerdotium, & conſtituo te ſuper quatuor civitates, ut ſis de amicis regis.

57. Le jeune Antiochus écrivit enſuite à Jonathas, en ces termes : Je vous confirme dans la ſouveraine ſacrificature, & je vous établis ſur les quatre villes *que Démétrius vous a déjà données, qui ſont Lyda, Ramatha, Aphéréma & Ptolémaïde*, " afin que vous ſoyez des amis du Roi *qui regne aujourd'hui, comme vous l'avez été de ceux qui m'ont précédé.*

58. Et miſit illi vaſa aurea in miniſterium, & dedit ei poteſtatem biben-

58. Il lui envoya *auſſi* des vaſes d'or pour ſon ſervice, & lui donna le pouvoir de boire dans une coupe d'or, d'é-

℣. 54. Il fut ſurnommé *Theos*, c. à. d. le Dieu.

℣. 57. Au lieu de *villes*, le Grec dit, cantons. Voyez au Chap. x. ℣. 38. & 39.

tre vêtu de pourpre, & de porter une agraffe d'or : *ce qui étoit réſervé aux Rois & à ceux qu'ils vouloient honorer.*

AV. l'ERE CHR. VULG. 145.

59. Et il établit ſon frere Simon gouverneur, depuis la côte de Tyr, juſqu'aux frontieres d'Egypte : *ce qui comprenoit la Phénicie & la Paleſtine.*

60. Jonathas *voulant* enſuite *témoigner ſa reconnoiſſance à Antiochus*, alla dans les villes qui ſont au delà du fleuve *du Jourdain, pour lui ſoumettre tout ce qui reſtoit à Démétrius*, & toute l'armée de Syrie vint à ſon ſecours : il marcha *enſuite* vers Aſcalon ; " & ceux de la ville vinrent au devant de lui, en lui faiſant de grands honneurs.

61. Il alla delà à Gaza ; & ceux de la ville lui fermerent les portes : il y mit le ſiege, & il pilla & brûla tous les environs de la ville.

62. Alors ceux de Gaza demanderent à Jonathas à capituler, & il le leur accorda : il prit leurs fils pour ôtages, & les envoya à Jéruſalem ; & il alla dans tout le pays juſqu'à Damas.

63. Mais ayant appris que les généraux de Démétrius étoient venus avec une puiſſante armée ſoulever " ceux de la ville de Cadès qui eſt en Galilée, pour l'empêcher de ſe mêler davantage de ce qui regardoit le royaume *de Syrie, en lui donnant aſſez d'affaires dans ſon*

di in auro, & eſſe in purpura, & habere fibulam auream :

59. & Simonem fratrem ejus conſtituit ducem à terminis Tyri uſque ad fines Ægypti.

60. Et exiit Jonathas, & perambulabat trans flumen civitates : & congregatus eſt ad eum omnis exercitus Syriæ in auxilium, & venit Aſcalonem, & occurrerunt ei honorificè de civitate.

61. Et abiit inde Gazam : & concluſerunt ſe qui erant Gazæ : & obſedit eam, & ſuccendit quæ erant in circuitu civitatis, & prædatus eſt ea.

62. Et rogaverunt Gazenſes Jonathan, & dedit illis dexteram, & accepit filios eorum obſides, & miſit illos in Jeruſalem : & perambulavit regionem uſque Damaſcum.

63. Et audivit Jonathas quòd prævaricati ſunt principes Demetrii in Cades, quæ eſt in Galilæa, cum exercitu multo, volentes eum removere à ne-

℣. 60. Après avoir parcouru les villes qui ſont au delà du Jourdain juſqu'à Damas, *Infr.* ℣. 62. il revint ſur les côtes de la Méditerranée, & s'avança vers Aſcalon.

℣. 63. Gr. autr. aſſiéger Cadès.

gotio regni:

64. & occurrit illis; fratrem autem ſuum Simonem reliquit intra provinciam.

65. Et applicuit Simon ad Bethſuram, & expugnabat eam diebus multis, & concluſit eos.

66. Et poſtulaverunt ab eo dextras accipere, & dedit illis: & ejecit eos inde, & cepit civitatem, & poſuit in ea præſidium.

67. Et Jonathas & caſtra ejus applicuerunt ad aquam Geneſar, & ante lucem vigilaverunt in campo Aſor.

68. Et ecce caſtra alienigenarum occurrebant in campo, & tendebant ei inſidias in montibus; ipſe autem occurrit ex adverſo.

69. Inſidiæ verò exſurrexerunt de locis ſuis, & commiſerunt prælium.

70. Et fugerunt qui erant ex parte Jonathæ omnes, & nemo relictus eſt ex eis, niſi Mathatias

propre pays, "

64. il marcha au devant d'eux, & laiſſa dans la province ſon frere Simon, *pour en continuer la conquête qu'il avoit commencée.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 145.

65. Simon mit le ſiege devant Bethſura, & il l'attaqua long-temps, & il tint inveſtis ceux qui étoient dedans.

66. Ils lui demanderent enſuite à faire compoſition, & il le leur accorda : il les fit ſortir hors de la ville, s'en rendit le maître, & y mit garniſon.

67. Jonathas vint avec ſon armée ſur le bord de l'eau de Généſar, " *qui eſt dans la Galilée* : & *ſes gens* s'étant levés avant le jour, ils ſe rendirent dans la plaine d'Aſor. "

68. Il y trouva l'armée des étrangers qui venoient au devant de lui, & qui lui dreſſoient des embuſcades ſur les montagnes : il marcha droit à eux.

69. Et cependant ceux qui étoient cachés ſortirent de leur embuſcade, & vinrent charger ſes gens.

70. Tous ceux du côté de Jonathas s'enfuirent, ſans qu'il en demeurât un ſeul, ſinon Mathathias " fils d'Abſalom, & Judas fils de Calphi général de ſon

Ibid. On lit dans le Grec χρείας, *negotio* : Les éditions d'Alde & de Complute portent χώρας, *regione*, pour le chaſſer de cette contrée.

℣. 67. c. à. d. ſur le bord du lac de Généſareth.

Ibid. Cette ville étoit dans la haute Galilée vers le lac de Séméchon. On lit dans le Grec *Naſor* pour *Aſor*. C'eſt une mépriſe de Copiſte qui a répété la derniere lettre du mot précédent.

℣. 70. Selon le Grec, Mattathias.

armée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 145.

71. Alors Jonathas déchira ſes vêtements, ſe mit de la terre ſur la tête, & fit ſa priere.

72. Et *après ces actes de pénitence & de religion*, Jonathas, *plein de courage & de confiance en Dieu*, retourna au combat, chargea les ennemis, & les fit fuir devant lui; & ils furent mis en déroute: "

73. & ſes gens qui avoient fui, le voyant combattre *avec tant de valeur & de ſuccès*, revinrent le joindre, & pourſuivirent avec lui les ennemis juſqu'à Cadès, où étoit leur camp: & ils ne paſſerent pas plus loin.

74. Il demeura ſur la place en ce jour-là trois mille hommes de l'armée des étrangers: & Jonathas retourna à Jéruſalem.

filius Abſalomi, & Judas filius Calphi, princeps militiæ exercitûs.

71. Et ſcidit Jonathas veſtimenta ſua, & poſuit terram in capite ſuo, & oravit.

72. Et reverſus eſt Jonathas ad eos in prælium, & convertit eos in fugam, & pugnaverunt.

73. Et viderunt qui fugiebant partis illius, & reverſi ſunt ad eum, & inſequebantur cum eo omnes uſque Cades ad caſtra ſua, & pervenerunt uſque illuc.

74. Et ceciderunt de alienigenis in die illâ tria millia virorum: & reverſus eſt Jonathas in Jeruſalem.

¥. 72. C'eſt le ſens du Grec.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 144.

CHAPITRE XII.

Jonathas renouvelle l'alliance avec les Romains & avec les Lacédémoniens ; il met en fuite l'armée de Démétrius. Il tourne ſes armes contre les Arabes & les Syriens. Simon étend ſes conquêtes juſqu'à Joppé. Jonathas eſt pris à Ptolémaïde par Tryphon.

1. ET vidit Jonathas, quia tempus eum juvat, & elegit viros, & miſit eos Romam, ſtatuere & renovare cum eis amicitiam :

1. JOnathas voyant que le temps lui étoit favorable, choiſit des hommes, qu'il envoya à Rome, pour affermir & renouveller l'amitié avec les Romains.

2. & ad Spartiatas, & ad alia loca miſit epiſtolas ſecundùm eamdem formam.

2. Il envoya auſſi vers les Lacédémoniens, & en d'autres lieux, des lettres ſemblables.

3. Et abierunt Romam, & intraverunt curiam, & dixerunt : Jonathas ſummus ſacerdos, & gens Judæorum miſerunt nos, ut renovaremus amicitiam & ſocietatem ſecundùm priſtinum.

3. Ses gens allerent donc à Rome ; & étant entrés dans le Sénat, ils dirent : Jonathas grand-Prêtre, & le peuple Juif, nous ont envoyés pour renouveller avec vous l'amitié & l'alliance, ſelon qu'elle a été faite auparavant entre nous.

4. Et dederunt illis epiſtolas ad ipſos per loca, ut deducerent eos in terram Juda cum pace.

4. Et les Romains leur donnerent des lettres adreſſées à leurs officiers, dans chaque province, " pour les faire conduire en paix juſqu'au pays de Juda.

5. Et hoc eſt exemplum epiſtolarum, quas ſcripſit Jonathas Spartiatis :

5. Voici la copie des lettres que Jonathas écrivit aux Lacédémoniens :

6. Jonathas ſummus ſacerdos, & ſeniores gen-

6. Jonathas grand-Prêtre, les anciens de la nation, les Prêtres & le reſte du

℣. 4. On lit dans le Grec αὐτοὺς, *ipſos*, pour τοὺς, *eos qui*, on ſous entend *præerant*.

peuple Juif, aux Lacédémoniens leurs freres, " ſalut.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 144.

tis, & ſacerdotes, & reliquus populus Judæorum, Spartiatis fratribus ſalutem.

7. Il y a déjà long-temps " qu'Arius, " qui régnoit à Lacédémone, envoya des lettres au grand-Prêtre Onias, *troiſieme du nom*, qui témoignoient que vous êtes nos freres, comme on peut le voir par la copie de ces lettres que nous avons jointes à celle-ci.

7. Jampridem miſſæ erant epiſtolæ ad Oniam ſummum ſacerdotem ab Ario, qui regnabat apud vos, quoniam eſtis fratres noſtri; ſicut reſcriptum continet, quod ſubjectum eſt.

8. Et Onias reçut avec grand honneur celui que le Roi avoit envoyé, & ſes lettres où il lui parloit de cette alliance & de cette amitié que nous avons avec vous.

8. Et ſuſcepit Onias virum qui miſſus fuerat, cum honore: & accepit epiſtolas, in quibus ſignificabatur de ſocietate & amicitia.

9. Quoique nous n'euſſions aucun beſoin de ces choſes, ayant pour notre conſolation les ſaints livres qui ſont entre nos mains, "

9. Nos, cùm nullo horum indigeremus, habentes ſolatio ſanctos libros, qui ſunt in manibus noſtris;

10. nous avons mieux aimé néanmoins envoyer vers vous, pour renouveller cette amitié & cette union fraternelle, de peur que nous ne devenions comme étrangers à votre égard, parce qu'il s'eſt déjà paſſé beaucoup de temps

10. maluimus mittere ad vos renovare fraternitatem & amicitiam, ne fortè alieni efficiamur à vobis: multa enim tempo-

℣. 6. Voyez la *Diſſertation ſur la parenté des Juifs & des Lacédémoniens*, à la tête de ce Livre.

℣. 7. On lit dans le Grec Ἔτι πρότερον, *Adhuc antea*, pour ἐπὶ τὸ πρότερον, *Quoniam antea*.

Ibid. On lit dans le Grec Δαρείου, *Dario*, pour Ἀρείου, *Ario*. C'étoit Arius II. fils & ſucceſſeur d'Acrotatus II. & prédéceſſeur de Léonide fils de Cléonyme. Ce Prince qui étoit ſous la tutelle de Léonide, mourut âgé de huit ans vers l'an 191 avant l'Ere Chrét. Vulg. Onias III. étoit entré dans la ſouveraine ſacrificature vers l'an 199. environ cinquante-cinq ans avant le temps où Jonathas écrivit cette lettre.

℣. 9. Quelques-uns expliquent le Grec ainſi: Quoique nous n'euſſions aucun beſoin de ces lettres *pour nous aſſurer de notre parenté réciproque*, puiſque nous *en* ſommes avertis *& inſtruits* par les Livres ſaints qui ſont entre nos mains. » Voyez la Diſſertation ci-deſſus citée.

ra tranſierunt, ex quo miſiſtis ad nos.

depuis que vous avez envoyé vers nous.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 144.

11. Nos ergo in omni tempore ſine intermiſſione in diebus ſolemnibus, & cæteris quibus oportet, memores ſumus veſtrî in ſacrificiis quæ offerimus, & in obſervationibus, ſicut fas eſt & decet meminiſſe fratrum.

11. *Sachez* donc que nous n'avons jamais ceſſé depuis ce temps-là de nous ſouvenir de vous dans les fêtes ſolemnelles, & les autres jours où cela ſe doit, & dans les ſacrifices que nous offrons *au Seigneur*, & dans *toutes* nos *ſaintes* cérémonies, " ſelon qu'il eſt du devoir & de la bienſéance de ſe ſouvenir de ſes freres.

12. Lætamur itaque de gloria veſtra.

12. Nous nous réjouiſſons de la gloire dans laquelle vous vivez.

13. Nos autem circumdederunt multæ tribulationes, & multa prælia; & impugnaverunt nos reges qui ſunt in circuitu noſtro.

13. Mais pour nous autres, nous nous ſommes vus dans de grandes afflictions, & en diverſes guerres; & les Rois qui nous environnent, nous ont ſouvent attaqués. "

14. Noluimus ergo vobis moleſti eſſe, neque cæteris ſociis & amicis noſtris, in his præliis.

14. Cependant nous n'avons voulu être à charge ni à vous, ni à nos autres alliés, dans tous ces combats.

15. Habuimus enim de cœlo auxilium, & liberati ſumus nos, & humiliati ſunt inimici noſtri.

15. Car nous avons reçu du ſecours du ciel; nous avons été délivrés, & nos ennemis ſe ſont vus humiliés.

16. Elegimus itaque Numenium Antiochi filium, & Antipatrem Jaſonis filium, & miſimus ad Romanos renovare cum eis amicitiam & ſocietatem priſtinam.

16. Ayant donc choiſi Numénius fils d'Antiochus, & Antipater fils de Jaſon, pour les envoyer vers les Romains renouveller l'alliance & l'amitié ancienne que nous avons avec eux,

℣. 11. Le Grec lit: & dans nos prieres. » Il y a lieu de croire que l'Auteur de la Vulgate avoit mis *in obſecrationibus*, & non pas *in obſervationibus*, qui s'y ſera gliſſé depuis.

℣. 13. Depuis les lettres d'Arius II. ſous le pontificat d'Onias III. les Juifs avoient eu à ſoutenir les guerres & les perſécutions d'Antiochus-Epiphanes, Antiochus-Eupator, Démétrius-Soter & Démétrius-Nicator.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 144.

17. nous leur avons donné ordre d'aller auſſi vers vous, *à leur retour de Rome*, de vous ſaluer de notre part, & de vous rendre nos lettres touchant le renouvellement de notre union fraternelle.

17. Mandavimus itaque eis ut veniant etiam ad vos, & ſalutent vos: & reddant vobis epiſtolas noſtras de innovatione fraternitatis noſtræ.

18. C'eſt pourquoi vous ferez bien de répondre à ce que nous vous avons écrit.

18. Et nunc benè facietis reſpondentes nobis ad hæc.

19. Voici la copie des lettres qu'Arius avoit envoyées à Onias : "

19. Et hoc eſt reſcriptum epiſtolarum, quod miſerat Oniæ:

20. Arius Roi des Lacédémoniens, au grand-Pretre Onias, ſalut.

20. Arius rex Spartiatarum, Oniæ ſacerdoti magno ſalutem.

21. Il a été trouvé ici, dans un écrit touchant les Lacédémoniens & les Juifs, qu'ils ſont freres, & qu'ils ſont tous de la race d'Abraham,

21. Inventum eſt in ſcriptura de Spartiatis & Judæis, quoniam ſunt fratres, & quòd ſunt de genere Abraham.

22. Maintenant donc que nous avons ſu ces choſes, vous ferez bien " de nous écrire, ſi toutes choſes ſont en paix parmi vous.

22. Et nunc ex quo hæc cognovimus, benè facitis ſcribentes nobis de pace veſtra.

23. Et voici ce que nous vous avons écrit, nous autres : Nos beſtiaux & tous nos biens ſont à vous ; & les vôtres ſont à nous. C'eſt ce que nous avons ordonné qu'on vous déclare de notre part.

23. Sed & nos reſcripſimus vobis : Pecora noſtra, & poſſeſſiones noſtræ, veſtræ ſunt ; & veſtræ, noſtræ : mandavimus itaque hæc nuntiari vobis.

24. Cependant Jonathas apprit que les généraux de l'armée de Démétrius étoient revenus pour le combattre, avec une armée beaucoup plus grande qu'auparavant.

24. Et audivit Jonathas, quoniam regreſſi ſunt principes Demetrii cum exercitu multo ſupra quàm priùs, pugnare adversùs eum.

℣. 19. On lit dans le Grec Ὀνιαρὶς, *Oniares*, pour Ὀνίᾳ. Ἄρειος, *Oniæ: Arius*.

℣. 22. C'eſt ainſi que porte le Grec : *Benè facietis*, & non *benè facitis*.

25. Et exiit ab Jeruſalem, & occurrit eis in Amathite regione : non enim dederat eis ſpatium ut ingrederentur regionem ejus.

25. Ainſi il partit de Jéruſalem, & alla au devant d'eux dans le pays d'Amathite, *ou d'Emath" en Syrie*, parce qu'il ne vouloit pas leur donner le temps d'entrer ſur ſes terres. Av. l'Ere Chr. Vulg. 144.

26. Et miſit ſpeculatores in caſtra eorum : & reverſi renuntiaverunt quod conſtituunt ſupervenire illis nocte.

26. Et il envoya dans leur camp des eſpions, qui rapporterent qu'ils avoient réſolu de venir le ſurprendre pendant la nuit.

27. Cùm occidiſſet autem ſol, præcepit Jonathas ſuis vigilare, & eſſe in armis paratos ad pugnam totâ nocte, & poſuit cuſtodes per circuitum caſtrorum.

27. Après donc que le ſoleil fut couché, Jonathas commanda à ſes gens de veiller, & de ſe tenir toute la nuit ſous les armés & prêts à combattre, & il mit des gardes autour du camp.

28. Et audierunt adverſarii quòd paratus eſt Jonathas cum ſuis in bello : & timuerunt, & formidaverunt in corde ſuo : & accenderunt focos in caſtris ſuis.

28. Les ennemis ayant ſu que Jonathas ſe tenoit avec ſes gens prêt au combat, eurent peur, & leurs cœurs furent ſaiſis de frayeur : ainſi ayant allumé des feux dans leur camp, *ils ſe retirerent.*

29. Jonathas autem, & qui cum eo erant, non cognoverunt uſque manè : videbant autem luminaria ardentia :

29. Jonathas & ceux qui étoient avec lui, voyant ces feux allumés, ne s'apperçurent point de leur retraite juſqu'au matin.

30. & ſecutus eſt eos Jonathas, & non comprehendit eos : tranſierant enim flumen Eleutherum.

30. Et Jonathas les pourſuivit : mais il ne put les atteindre, parce qu'ils avoient déjà paſſé le fleuve Eleuthere.

31. Et divertit Jonathas ad Arabas, qui vo-

31. Il marcha delà vers les Arabes, qui ſont appellés Zabadéens : " il les

℣. 25. D. Calmet croit qu'Emath eſt la fameuſe Emeſe ſur l'Oronte.

℣. 31. L'Hiſtorien Joſeph porte : Nabathéens. » La plupart des Commentateurs

défit, & en remporta les dépouilles.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 144

cantur Zabadæi; & percuſſit eos, & accepit ſpolia eorum.

32. Il partit delà enſuite, & vint à Damas; & il faiſoit des courſes dans tout le pays.

32. Et junxit, & venit Damaſcum, & perambulabat omnem regionem illam.

33. Cependant Simon alla juſqu'à Aſcalon, & juſqu'aux fortereſſes voiſines : il marcha delà vers Joppé, & la prit ;

33. Simon autem exiit, & venit uſque ad Aſcalonem, & ad proxima præſidia : & declinavit in Joppen, & occupavit eam :

34. car il avoit ſu qu'ils vouloient livrer la place à ceux du parti de Démétrius : & il y mit garniſon pour garder la ville.

34. (audivit enim quòd vellent præſidium tradere partibus Demetrii :) & poſuit ibi cuſtodes ut cuſtodirent eam.

35. Jonathas étant revenu, aſſembla les anciens du peuple ; & il réſolut avec eux de bâtir des fortereſſes dans la Judée,

35. Et reverſus eſt Jonathas, & convocavit ſeniores populi; & cogitavit cum eis ædificare præſidia in Judæa,

36. de bâtir les murs de Jéruſalem, & de faire auſſi élever un mur d'une très-grande hauteur entre la fortereſſe & la ville, afin que la fortereſſe en fût ſéparée & ſans communication, & que ceux de dedans ne puſſent ni acheter ni vendre.

36. & ædificare muros in Jeruſalem, & exaltare altitudinem magnam inter medium arcis & civitatis, ut ſepararet eam à civitate, ut eſſet ipſa ſingulariter, & neque emant, neque vendant.

37. On s'aſſembla donc pour bâtir la ville : & la muraille qui étoit le long du torrent *de Cédron*, du côté de l'o-

37. Et convenerunt, ut ædificarent civitatem : & cecidit murus, qui

adoptent cette lecture, en ſuppoſant que les Nabathéens ou Nabuthéens qui étoient amis des Juifs, (*Supr.* v. 25. & IX. 35.) étoient devenus leurs ennemis en ſe déclarant pour Démétrius. On ne connoît point d'Arabes Zabadéens.

erat ſuper torrentem ab ortu ſolis, & reparavit eum, qui vocatur Caphetetha :

rient, étant tombé, Jonathas la rétablit ; & elle fut appellée Caphététha. " Av. l'Ere Chr. Vulg. 144.

38. & Simon ædificavit Adiada in Sephela, & munivit eam, & impoſuit portas & ſeras.

38. Simon bâtit auſſi Adiada, dans la *plaine de* Séphéla, " & la fortifia, & y mit des portes & des ſerrures.

39. Et cùm cogitaſſet Tryphon regnare Aſiæ, & aſſumere diadema, & extendere manum in Antiochum regem :

39. Mais Tryphon ayant réſolu de ſe faire roi d'Aſie, de prendre le diadême, & de tuer le roi Antiochus,

40. timens ne fortè non permitteret eum Jonathas, ſed pugnaret adversùs eum, quærebat comprehendere eum, & occidere: & exurgens abiit in Bethſan.

40. & craignant que Jonathas ne l'en empêchât, & ne lui déclarât la guerre, cherchoit les moyens de ſe ſaiſir de ſa perſonne, & de le tuer : il s'en alla donc dans cette penſée à Bethſan. "

41. Et exivit Jonathas obviam illi cum quadraginta millibus virorum electorum in prælium, & venit Bethſan.

41. Jonathas marcha au devant de lui avec quarante mille hommes de guerre choiſis, & vint à Bethſan.

42. Et vidit Tryphon, quia venit Jonathas cum exercitu multo ut extenderet in eum manus, timuit :

42. Tryphon voyant que Jonathas étoit venu avec une grande armée pour le combattre, fut ſaiſi de crainte. "

℣. 37. Gr. autr. & il approcha de la muraille qui étoit le long du torrent *de Cédron* du côté de l'Orient ; *il commença delà* ; & ils réparerent le mur appellé Chaphénata. On lit dans le Grec τῶ τείχει, *muri*, au génitif, peut-être pour τὸ τεῖχος, *murus* : alors le ſens ſeroit : le mur s'approcha du torrent du côté de l'Orient ; *il fut réparé de ce côté là* ; & ils reparerent *auſſi* le mur appellé Chaphénatha.

℣. 38. Cette plaine eſt aux environs d'Eleuthéropolis, au couchant des montagnes de Juda, vers le pays des Philiſtins

℣. 40. Cette ville étoit au deſſous du lieu où le Jourdain ſort du lac de Généſareth.

℣. 42 Gr. autr. craignit de mettre ſa main ſur lui. C'eſt à-dire, qu'au lieu de *ut extenderet*, on y lit, *& extendere*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 144.

43. Il le reçut avec grand honneur, le recommanda à tous ſes amis, lui fit des préſents, & ordonna à toute ſon armée de lui obéir comme à lui-même.

43. & excepit eum cum honore, & commendavit eum omnibus amicis ſuis, & dedit ei munera: & præcepit exercitibus ſuis ut obedirent ei, ſicut ſibi.

44. Il dit enſuite à Jonathas : Pourquoi avez-vous fatigué inutilement tout ce peuple, puiſque nous n'avons point de guerre enſemble ?

44. Et dixit Jonathæ : Ut quid vexaſti univerſum populum, cùm bellum nobis non ſit ?

45. Renvoyez-les donc dans leurs maiſons, & choiſiſſez-en ſeulement quelque peu d'entre eux pour être avec vous: venez avec moi à Ptolémaïde ; & je vous la mettrai entre les mains, avec les autres fortereſſes, les troupes & tous ceux qui ont la conduite des affaires, & je m'en retournerai enſuite : car c'eſt pour cela que je ſuis venu.

45. Et nunc remitte eos in domos ſuas: elige autem tibi viros paucos, qui tecum ſint, & veni mecum Ptolemaidam, & tradam eam tibi, & reliqua præſidia, & exercitum, & univerſos præpoſitos negotii, & converſus abibo : propterea enim veni.

46. Jonathas le cru, & fit ce qu'il lui avoit dit ; il renvoya ſes gens, qui s'en retournerent au pays de Juda :

46. Et credidit ei, & fecit ſicut dixit: & dimiſit exercitum, & abierunt in terram Juda.

47. & il ne retint avec lui que trois mille hommes, dont il en renvoya encore deux mille en Galilée ; & mille l'accompagnoient.

47. Retinuit autem ſecum tria millia virorum : ex quibus remiſit in Galilæam duo millia ; mille autem venerunt cum eo.

48. Auſſi-tôt que Jonathas fut entré dans Ptolémaïde, ceux de la ville fermerent les portes, & le prirent ; & ils paſſerent au fil de l'épée tous ceux qui étoient venus avec lui.

48. Ut autem intravit Ptolemaidam Jonathas, clauſerunt portas civitatis Ptolemenſes, & comprehenderunt eum : & omnes qui cum eo intraverant, gladio interfecerunt.

49. Et miſit Tryphon exercitum & equites in Galilæam, & in campum magnum, ut perderent omnes ſocios Jonathæ.

49. Et Tryphon envoya ſes troupes & ſa cavalerie en Galilée, & dans la grande plaine, " pour tuer tous ceux qui avoient accompagné Jonathas. Av. l'Ere Chr. Vulg. 144.

50. At illi cùm cognoviſſent quia comprehenſus eſt Jonathas, & periit, & omnes qui cum eo erant, hortati ſunt ſemetipſos, & exierunt parati in prælium.

50. Mais ceux-ci ayant appris que Jonathas avoit été arrêté, & qu'il avoit péri " avec tous ceux qui l'accompagnoient, s'encouragerent les uns les autres, & ſe préſenterent pour combattre avec une grande aſſurance.

51. Et videntes hi qui inſecuti fuerant, quia pro anima res eſt illis, reverſi ſunt.

51. Ceux qui les avoient pourſuivis, les voyant très-réſolus à vendre bien cher leur vie, s'en retournerent.

52. Illi autem venerunt omnes cum pace in terram Juda: & planxerunt Jonathan, & eos qui cum ipſo fuerant, valdè: & luxit Iſrael luctu magno.

52. Ainſi ils revinrent tous dans le pays de Juda ſans être attaqués : ils pleurerent beaucoup Jonathas, & ceux qui étoient avec lui ; & tout Iſraël en fit un grand deuil.

53. Et quæſierunt omnes gentes quæ erant in circuitu eorum, conterere eos; dixerunt enim:

53. Alors tous les peuples dont ils étoient environnés, firent un nouvel effort pour les perdre, en diſant :

54. Non habent principem, & adjuvantem: nunc ergo expugnemus illos, & tollamus de hominibus memoriam eorum.

54. Ils n'ont aucun chef qui les commande, ni perſonne qui les aſſiſte : attaquons-les donc maintenant ; exterminons-les, & effaçons leur nom de la mémoire des hommes.

℣. 49. c. à. d. dans le grand champ appellé autrement la vallée de Jezrahel.

℣. 50. On crut d'abord que Tryphon l'avoit fait mourir ; mais on ſut le contraire dans la ſuite. *Infr.* XIII. 12. 15.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 143.

CHAPITRE XIII.

Simon ſuccede à Jonathas. Il s'oppoſe aux entrepriſes de Tryphon. Mort de Jonathas. Simon bâtit un ſépulcre pour ſon pere & ſes freres. Tryphon tue le jeune Antiochus, & regne à ſa place. Simon recherche l'amitié de Démétrius-Nicator, & obtient l'affranchiſſement de ſon pays. Il aſſiege & prend Gaza. La forteresſe de Jéruſalem lui eſt rendue. Il met Jean Hircan ſon fils à la tête de l'armée.

1. CEpendant Simon fut averti que Tryphon avoit levé une grande armée, pour venir tout ravager dans le pays de Juda.

1. ET audivit Simon quòd congregavit Tryphon exercitum copioſum, ut veniret in terram Juda, & attereret eam.

2. Et voyant le peuple ſaiſi de frayeur, il monta à Jéruſalem, & fit aſſembler tout le monde.

2. Videns quia in tremore populus eſt, & in timore, aſcendit Jeruſalem, & congregavit populum:

3. Il leur dit, pour les encourager: Vous ſavez combien nous avons combattu, mes freres & moi, & toute la maiſon de mon pere, pour nos loix & pour le ſaint temple, & en quelles afflictions nous nous ſommes vus *pour recouvrer notre liberté.*

3. & adhortans dixit: Vos ſcitis quanta ego, & fratres mei, & domus patris mei, fecimus pro legibus & pro ſanctis prælia, & anguſtias quales vidimus.

4. C'eſt pour cela que tous mes freres ſont péris, en voulant ſauver Iſraël; & je ſuis demeuré ſeul.

4. Horum gratiâ perierunt fratres mei omnes propter Iſrael, & relictus ſum ego ſolus.

5. Mais à Dieu ne plaiſe que je veuille épargner ma vie, tant que nous ſerons dans l'affliction: car je ne ſuis pas meilleur que mes freres.

5. Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis: non enim melior ſum fratribus meis.

6. Vindicabo

6. Vindicabo itaque gentem meam, & ſancta, natos quoque noſtros, & uxores: quia congregatæ ſunt univerſæ gentes conterere nos inimicitiæ gratiâ.

6. Je vengerai donc mon peuple & le ſanctuaire, nos enfants & nos femmes, parce que toutes les nations ſe ſont aſſemblées pour nous opprimer, par la ſeule haine qu'elles nous portent, *ſans que nous leur ayons fait aucun mal.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 143.

7. Et accenſus eſt ſpiritus populi ſimul, ut audivit ſermones iſtos:

7. A ces paroles tout le monde fut animé de courage.

8. & reſponderunt voce magnâ dicentes: Tu es dux noſter loco Judæ & Jonathæ fratris tui:

8. Ils lui répondirent en hauſſant la voix: Vous êtes notre chef, *& nous vous choiſiſſons pour tel* en la place de Judas & de Jonathas votre frere.

9. pugna prælium noſtrum; & omnia quæcumque dixeris nobis, faciemus.

9. Conduiſez-nous dans nos combats: & nous ferons tout ce que vous nous ordonnerez.

10. Et congregans omnes viros bellatores, acceleravit conſummare univerſos muros Jeruſalem, & munivit eam in gyro.

10. Auſſi-tôt il fit aſſembler tous les gens de guerre, & il rebâtit en diligence toutes les murailles de Jéruſalem *que Jonathas avoit commencé de relever*, & *il* la fortifia tout autour.

11. Et miſit Jonathan filium Abſalomi, & cum eo exercitum novum, in Joppen: & ejectis his qui erant in ea, remanſit illic ipſe.

11. Il envoya Jonathas fils d'Abſalom* à Joppé avec une nouvelle armée: & après qu'il en eut chaſſé tous ceux qui étoient dedans, il y demeura avec ſes troupes."

12. Et movit Tryphon à Ptolemaida cum exercitu multo, ut veniret in terram Juda, & Jonathas cum eo in cuſtodia.

12. Cependant Tryphon partit de Ptolémaïde avec une grande armée, pour venir dans le pays de Juda: & il menoit avec lui Jonathas qu'il avoit retenu priſonnier.

* 11. Ce Jonathas étoit frere de Mathathias fils d'Abſalom, dont il eſt parlé au Chap. XI. 70.

Ibid. Au lieu de *ipſe*, le Grec répete *in ea*: il paroît que c'eſt une mépriſe de Copiſte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 143.

13. Simon ſe campa près d'Addus *ou d'Adiada*, vis-à-vis de la plaine *de Séphéla*, " *occupant les défilés qu'il falloit paſſer pour venir à Jéruſalem.*

14. Et Tryphon ayant ſu que Simon avoit été établi en la place de Jonathas ſon frere, & ſe diſpoſoit à lui donner bataille, lui envoya des ambaſſadeurs;

15. & lui fit dire: Nous avons retenu Jonathas votre frere, parce qu'il devoit de l'argent au Roi, à cauſe des affaires dont il a eu la conduite.

16. Mais envoyez-moi préſentement cent talents d'argent, " & ſes deux fils pour ôtages, & *pour aſſurance* qu'étant mis en liberté, il ne s'enfuira pas *vers nos ennemis, pour ſe joindre à eux contre nous*: & nous vous le renvoyerons.

17. Quoique Simon reconnût qu'il ne lui parloit ainſi que pour le tromper, il commanda néanmoins que l'on envoyât l'argent avec ſes enfants, de peur d'attirer ſur lui une grande haine de la part du peuple d'Iſraël, qui auroit dit:

18. Jonathas eſt péri, parce qu'on n'a pas envoyé cet argent & ſes enfants.

19. Il envoya donc & les enfants & les cent talents: & Tryphon manqua à ſa parole, & ne renvoya point Jonathas.

13. Simon autem appſicuit in Addus contra faciem campi.

14. Et ut cognovit Tryphon, quia ſurrexit Simon loco fratris ſui Jonathæ; & quia commiſſurus eſſet cum eo prælium, miſit ad eum legatos,

15. dicens: Pro argento quod debebat frater tuus Jonathas in ratione regis, propter negotia quæ habuit, detinuimus eum.

16. Et nunc mitte argenti talenta centum, & duos filios ejus obſides, ut non dimiſſus fugiat à nobis, & remittemus eum.

17. Et cognovit Simon quia cum dolo loqueretur ſecum, juſſit tamen dari argentum & pueros: ne inimicitiam magnam ſumeret ad populum Iſrael, dicentem:

18. Quia non miſit ei argentum & pueros, propterea periit.

19. Et miſit pueros, & centum talenta: & mentitus eſt, & non dimiſit Jonathan.

℣. 13. On croit qu'Addus eſt la même qu'Adiada dont il eſt parlé au Chap. préced. ℣. 38.

℣. 16. c. à. d. plus de 486700 livres de notre monnoie.

20. Et poſt hæc venit Tryphon intra regionem, ut contereret eam ; & gyraverunt per viam quæ ducit Ador : & Simon, & caſtra ejus ambulabant in omnem locum quocumque ibant.

20. Il entra enſuite dans le pays, pour tout ravager; & il tourna par le chemin qui mene à Ador, *ou Adora :* " mais Simon le côtoyoit avec ſon armée par tous les lieux où il marchoit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 143.

21. Qui autem in arce erant, miſerunt ad Tryphonem legatos, ut feſtinaret venire per deſertum, & mitteret illis alimonias.

21. Alors ceux qui étoient dans la forteresſe *de Jéruſalem*, envoyerent des gens à Tryphon, pour le prier de ſe hâter de venir par le déſert *de l'Idumée*, & de leur envoyer des vivres.

22. Et paravit Tryphon omnem equitatum, ut veniret illâ nocte: erat autem nix multa valdè, & non venit in Galaaditim.

22. Tryphon tint toute ſa cavalerie prête pour partir cette nuit-là même : mais comme il y avoit une grande quantité de neige, il n'alla pas *à Jéruſalem*; *mais il prit la réſolution de paſſer* au pays de Galaad. "

23. Et cùm appropinquaſſet Baſcaman, occidit Jonatham & filios ejus illic.

23. Et lorſqu'il fut proche de Baſcaman, " il tua là Jonathas avec ſes fils.

24. Et convertit Tryphon, & abiit in terram ſuam.

24. Enſuite tournant viſage *tout d'un coup*, *& changant de deſſein*, il s'en retourna en ſon pays.

25. Et miſit Simon, & accepit oſſa Jonathæ fratris ſui, & ſepelivit ea in Modin civitate patrum ejus.

25. Alors Simon envoya querir les os de ſon frere Jonathas, & les enſevelit à Modin, qui étoit la ville de ſes peres.

26. Et planxerunt eum omnis Iſrael planctu mag-

26. Tout Iſraël fit un grand deuil à ſa mort ; & ils le pleurerent pendant

℣. 20. Elle eſt nommée *Adora* dans Joſeph ; & on penſe qu'elle eſt la même qu'Aduram ou Adoraïm vers Mariſſa & Eleuthéropolis. 2. *Par.* XI. 9.

℣. 22. C'eſt le ſens du Grec ; il n'alla pas *à Jéruſalem* à cauſe de la neige ; mais il partit pour aller au pays de Galaad.

℣. 23. Joſeph la nomme *Baſcha* ; & c'eſt peut-être la même qne Baſchat dans la tribu de Juda. *Joſ.* XV. 39.

plusieurs jours.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 143.

27. Et Simon fit élever sur le sépulchre de son pere & de ses freres, un haut édifice qu'on voyoit de loin, dont toutes les pierres étoient polies devant & derriere.

28. Il fit dresser sept pyramides, dont l'une répondoit à l'autre; une à son pere, une à sa mere, & quatre à ses freres; & *la septieme étoit réservée pour lui.*

29. Il fit dresser tout autour des grandes colonnes;" & sur ces colonnes, des armes pour servir d'un monument éternel *de la valeur de ces hommes illustres*; & auprès des armes, des navires en sculpture, pour être vus de loin par tous ceux qui navigeoient sur la mer."

30. C'est là le sépulchre qu'il fit à Modin, & que l'on voit encore.

31. Or Tryphon étant en voyage avec le jeune Roi Antiochus, le tua en trahison:

32. & il régna en sa place, s'étant mis sur la tête le diadême d'Asie; & il fit de grands maux dans tout le pays.

33. Simon cependant réparoit les places de la Judée, les fortifiant de hautes tours, de grandes murailles,

no: & luxerunt eum dies multos.

27. Et ædificavit Simon super sepulchrum patris sui & fratrum suorum ædificium altum visu, lapide polito retrò & antè.

28. Et statuit septem pyramidas, unam contra unam, patri & matri, & quatuor fratribus:

29. & his circumposuit columnas magnas; & super columnas arma, ad memoriam æternam; & juxta arma naves sculptas, quæ viderentur ab omnibus navigantibus mare.

30. Hoc est sepulchrum, quod fecit in Modin, usque in hunc diem.

31. Tryphon autem, cùm iter faceret cum Antiocho rege adolescente, dolo occidit eum.

32. Et regnavit loco ejus, & imposuit sibi diadema Asiæ, & fecit plagam magnam in terra.

33. Et ædificavit Simon præsidia Judææ, muniens ea turribus excelsis, &

℣. 29. Gr. Il les environna de divers ouvrages, faisant dresser tout autour de grandes colonnes.

Ibid. Simon étoit alors Gouverneur de toutes les côtes maritimes, depuis Tyr jusqu'aux frontieres d'Egypte.

muris magnis, & portis, & ſeris: & poſuit alimenta in munitionibus.

avec des portes & des ſerrures ; & il faiſoit mettre des vivres dans tous les lieux fortifiés, *afin qu'ils puſſent réſiſter long-temps, s'ils étoient aſſiégés.*

34. Et elegit Simon viros, & miſit ad Demetrium regem, ut faceret remiſſionem regioni: quia actus omnes Tryphonis per direptionem fuerant geſti.

34. Il choiſit auſſi des hommes, qu'il envoya vers le Roi Démétrius, *qui occupoit toujours une grande partie du royaume de Syrie*, le priant de rétablir la Judée dans ſes franchiſes, *& lui promettant d'embraſſer ſon parti contre Tryphon*, parce que toute la conduite de Tryphon n'avoit été juſqu'alors qu'une violence & un brigandage.

35. Et Demetrius rex ad verba iſta reſpondit ei, & ſcripſit epiſtolam talem:

35. Le Roi Démétrius répondit à la demande qu'il lui avoit faite, & lui récrivit en ces termes;

36. Rex Demetrius Simoni ſummo ſacerdoti, & amico regum, & ſenioribus, & genti Judæorum, ſalutem.

36. Le Roi Démétrius, à Simon grand-Prêtre & ami des Rois, aux anciens, & à tout le peuple des Juifs, ſalut.

37. Coronam auream, & bahem quam miſiſtis, ſuſcepimus: & parati ſumus facere vobiſcum pacem magnam, & ſcribere præpoſitis regis remittere vobis quæ indulſimus.

37. Nous avons reçu la couronne & la palme " d'or que vous nous avez envoyées; & nous ſommes diſpoſés à faire avec vous une paix ſolide & durable, & à écrire à nos intendants qu'ils vous faſſent les remiſes, ſelon les graces que nous vous avons accordées.

38. Quæcumque enim conſtituimus vobis, conſtant: munitiones quas ædificaſtis, vobis ſint.

38. Tout ce que nous avons ordonné en votre faveur *au commencement de notre regne*, " demeurera ferme & inviolable : les places que vous avez fortifiées, ſeront à vous.

39. Remittimus quoque ignorantias & peccata

39. Nous pardonnons auſſi toutes les fautes & tous les manquements qui au-

℣. 37. Le terme *Bahem* de la Vulgate n'eſt pas bien connu. Le Grec lit, *Bainan*, que quelques-uns croient venir de *Bais* qui ſignifie une branche de palmier. Au II. Livre des Macc. XIV. 4. on voit qu'Alcime vint offrir de même à un autre Démétrius une couronne d'or & une palme. On ſuppoſe que la palme étoit d'or, de même que la couronne.

℣. 38. Voyez au Chap. XI. 33.-37.

roient pu ſe commettre *contre nous* juſ-
Av. l'Ere Chr. Vulg. 143. ques aujourd'hui : nous vous déchargeons de la couronne que vous deviez : & ſi l'on payoit quelqu'autre impôt dans Jéruſalem, on ne le payera plus à l'avenir.

40. S'il s'en trouve parmi vous qui ſoient propres à être enrôlés dans nos troupes, ils y entreront, *s'ils veulent* : & nous voulons qu'il y ait entre nous une bonne paix.

41. *C'eſt ainſi qu'*en l'année cent ſoixante & dixieme *du regne des Grecs*, Iſraël fut affranchi du joug des nations.

42. Et le peuple d'Iſraël *fit de cette année une nouvelle époque ; car il* commença de mettre cette inſcription ſur les tables & ſur les regiſtres publics : La premiere année ſous Simon ſouverain pontife, grand Chef & Prince des Juifs.

43. Vers ce temps-là Simon alla mettre le ſiege devant Gaza, *qui ayant appris la mort de Jonathas s'étoit révolté contre lui* : l'inveſtit avec ſon armée, dreſſa des machines, " s'approcha des murailles de la ville ; & en ayant attaqué une tour, il l'emporta.

44. Ceux qui étoient dans une de ces machines, *avec leſquelles on renverſoit les murailles*, étant entrés tout d'un coup dans la ville, il s'excita un grand tumulte parmi le peuple.

45. Ceux de la ville vinrent donc avec leurs femmes & leurs enfants ſur les murailles, ayant leurs habits déchirés : & ils jetterent de grands cris, en demandant à Simon qu'ils les reçut &

uſque in hodiernum diem, & coronam quam debebatis : & ſi quid aliud erat tributarium in Jeruſalem, jam non ſit tributarium.

40. Et ſi qui ex vobis apti ſunt conſcribi inter noſtros, conſcribantur, & ſit inter nos pax.

41. Anno centeſimo ſeptuageſimo ablatum eſt jugum gentium ab Iſrael.

42. Et cœpit populus Iſrael ſcribere in tabulis & geſtis publicis, anno primo ſub Simone ſummo ſacerdote, magno duce & principe Judæorum.

43. In diebus illis applicuit Simon ad Gazam, & circumdedit eam caſtris, & fecit machinas, & applicuit ad civitatem, & percuſſit turrem unam, & comprehendit eam.

44. Et eruperant qui erant intra machinam in civitatem : & factus eſt motus magnus in civitate.

45. Et aſcenderunt qui erant in civitate cum uxoribus & filiis ſupra murum, ſciſſis tunicis ſuis ; & clamaverunt voce mag-

℣. 43. Gr. litt. des hélépoles ; » machine monſtrueuſe inventée par Démétrius Poliorcete, & qui ſervoit à renverſer les murs.

nâ, poſtulantes à Simone dextras ſibi dari,

46. & dixerunt: non nobis reddas ſecundùm malitias noſtras, ſed ſecundùm miſericordias tuas.

47. Et flexus Simon, non debellavit eos: ejecit tamen eos de civitate, & mundavit ædes in quibus fuerant ſimulacra; & tunc intravit in eam cum hymnis benedicens Dominum:

48. & ejectâ ab ea omni immunditiâ, collocavit in ea viros qui legem facerent: & munivit eam, & fecit ſibi habitationem.

49. Qui autem erant in arce Jeruſalem, prohibebantur egredi & ingredi regionem, & emere ac vendere: & eſurierunt valdè, & multi ex eis fame perierunt.

50. Et clamaverunt ad Simonem ut dextras acciperent, & dedit illis: & ejecit eos inde, & mundavit arcem à contaminationibus:

51. & intraverunt in

compoſition,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 143.

46. & lui diſant: Ne nous traitez pas ſelon notre malice, mais ſelon vos miſéricordes.

47. Simon touché de compaſſion, ne voulut point les exterminer; mais il les chaſſa ſeulement hors de la ville, & il purifia *ſelon l'ordonnance de la loi* " les maiſons où il y avoit eu des idoles: il entra enſuite dans Gaza, en chantant des hymnes, & béniſſant le Seigneur.

48. Et après qu'il eut ôté de la ville toutes les impuretés, il y établit des hommes pour y obſerver la loi; il la fortifia, & y fit *ſouvent* ſa demeure *pour contenir le pays dans l'obéiſſance.*

49. Or ceux qui étoient dans la forteresſe de Jéruſalem, ne pouvant ni en ſortir, ni entrer dans le pays, ni rien acheter, ni rien vendre, parce qu'on les en empêchoit *par la muraille qu'on avoit bâtie*, " ſe virent réduits à une grande famine; & pluſieurs d'entre eux moururent de faim.

50. Il crierent donc vers Simon, pour lui demander compoſition; & il la leur accorda: il les chaſſa de la forteresſe, & la purifia de toutes ſouillures, *en ôtant toutes les marques d'idolatrie qu'y avoient laiſſées les Syriens, qui la tenoient depuis vingt-cinq ans.* "

51. *Simon & ſes gens* y entrerent en-

℣. 47. Il paroît que l'Auteur de la Paraphraſe a eu en vue la loi du Deutéronome VII. 25. qui ordonnoit la deſtruction des idoles dans les villes priſes ſur les Chananéens.

℣. 49. Voyez au Chap. XII. ℣. 36.

℣. 50. c. à. d. depuis l'an 168. avant l'Ere Chr. Vulg. (*Supr.* I. 35.) juſqu'en cette année 143. avant l'Ere Chr. Vulg.

ſuite le vingt-troiſieme du ſecond mois, l'année cent ſoixante-onzieme *du regne des Grecs*, ayant des branches de palmes à la main, & louant Dieu avec des harpes, des tymbales & des lyres, " & chantant des hymnes & des cantiques, parce qu'un grand ennemi avoit été exterminé d'Iſraël.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 143.

eam tertiâ & vigeſimâ die ſecundi menſis, anno centeſimo ſeptuageſimo primo, cum laude, & ramis palmarum, & cinyris, & cymbalis, & nablis, & hymnis, & canticis, quia contritus eſt inimicus magnus ex Iſrael.

52. Et il ordonna que ces jours ſe célébreroient tous les ans avec grande réjouiſſance.

52. Et conſtituit ut omnibus annis agerentur dies hi cum lætitia.

53. Il fortifia auſſi la montagne du temple, qui étoit près de la fortereſſe; & *y ayant bâti des maiſons*, il y habita avec ſes gens.

53. Et munivit montem templi, qui erat ſecus arcem: & habitavit ibi ipſe, & qui cum eo erant.

54. Enſuite Simon voyant que Jean ſon fils étoit un homme de guerre très-vaillant, le fit général de toutes les troupes: & Jean, *qui fut depuis ſurnommé Hyrcan*, demeura à Gazara, *ou plutôt à Gaza, où ſon pere demeuroit auparavant.* "

54. Et vidit Simon Joannem filium ſuum, quòd fortis prælii vir eſſet; & poſuit eum ducem virtutum univerſarum: & habitavit in Gazaris.

℣. 51. Voyez la *Diſſertation ſur les Inſtruments de Muſique*, à la tête du Livre des Pſaumes.

℣. 54. Voyez le ℣. 48. ſur lequel l'Auteur de la Paraphraſe fonde ſon opinion. D. Calmet croit que ce fut à Gazara différente de Gaza, & ſituée aux environs d'Azot, & que ce pourroit être la même que Gadara ou Gader dans la tribu de Juda. *Joſ.* xii. 13. xv. 36. Il en eſt encore parlé au Chapitre ſuiv. ℣. 7. & 34. & encore au Chap. xv. ℣. 28. 35. & au Chap. xvi. ℣. 1. 19. 21.

CHAPITRE

Av. l'Ere Chr. Vulg. 141.

CHAPITRE XIV.

Guerre de Démétrius contre les Parthes : il y eſt fait priſonnier. Bonheur du gouvernement de Simon. Les Romains & les Lacédémoniens renouvellent avec lui l'alliance. Les Juifs lui confirment par un acte ſolemnel la ſouveraine autorité.

1. ANno centeſimo ſeptuageſimo ſecundo, congregavit rex Demetrius exercitum ſuum, & abiit in Mediam ad contrahenda ſibi auxilia, ut expugnaret Tryphonem.

1. EN la cent ſoixante & douzieme année *du regne des Grecs*, le roi Démétrius *Nicator* aſſembla ſon armée, & s'en alla en Médie, pour *la recouvrer ſur les Parthes qui s'en étoient emparés, & pour* s'y fortifier par un nouveau ſecours *qu'il eſpéroit tirer des Medes*, & être en état de combattre contre Tryphon, *qui ſe maintenoit toujours dans ſon uſurpation.*

2. Et audivit Arſaces rex Perſidis & Mediæ, quia intravit Demetrius confines ſuos; & miſit unum de principibus ſuis, ut comprehenderet eum vivum, & adduceret eum ad ſe.

2. Or Arſacès Roi des Perſes & des Medes, " ayant appris que Démétrius étoit entré dans ſes états, envoya l'un des généraux de ſes armées, pour le prendre vif, & le lui amener.

3. Et abiit, & percuſſit caſtra Demetrii: & comprehendit eum, & duxit eum ad Arſacem, poſuit eum in cuſtodiam.

3. Il marcha donc contre Démétrius, *le ſurprit par ſes artifices, le fit tomber dans ſes embûches*, défit ſon armée, le prit, & le mena à Arſacès, qui le fit mettre en priſon.

4. Et ſiluit omnis terra Juda omnibus diebus Simonis, & quæſivit bona genti ſuæ: & placuit

4. Tout le pays de Juda demeura paiſible pendant tout le temps de Simon: il ne chercha qu'à faire du bien à ſa nation; & ſa puiſſance & ſa gloire

℣. 2. Les Hiſtoriens profanes le nomment Mithridate roi des Parthes. Les Parthes habitoient une province de la Perſe; & le nom d'*Arſacès*, fondateur de leur monarchie, fut ſouvent donné à leurs rois.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 141.

furent agréables aux Juifs tant qu'il vécut.

illis poteſtas ejus, & gloria ejus, omnibus diebus.

5. Outre toutes les actions glorieuſes qu'il fit, il prit Joppé pour lui ſervir de port ; & il en fit un paſſage pour aller dans les iſles de la mer. "

5. Et cum omni gloria ſua accepit Joppen in portum, & fecit introitum in inſulis maris.

6. Il étendit les limites de ſa nation, & ſe rendit maître de tout le pays.

6. Et dilatavit fines gentis ſuæ, & obtinuit regionem.

7. Il fit un grand nombre de priſonniers : " il s'empara de Gazara, de Bethſura, & de la forteresſe *de Jéruſalem* ; en ôta toutes les impuretés, *ôtant tout ce qui y restoit du culte des idoles* : & il n'y avoit perſonne qui lui réſiſtât.

7. Et congregavit captivitatem multam, & dominatus eſt Gazaræ, & Bethſuræ, & arci : & abſtulit immunditias ex ea, & non erat qui reſiſteret ei.

8. Chacun cultivoit alors ſa terre en paix : le pays de Juda étoit couvert de bled, & les arbres de la campagne produiſoient leurs fruits *en abondance*.

8. Et unuſquiſque colebat terram ſuam cum pace : & terra Juda dabat fructus ſuos, & ligna camporum fructum ſuum.

9. Les vieillards étoient tous aſſis dans les places publiques, & s'entretenoient de l'abondance des biens de la terre *& des moyens de conſerver ou d'augmenter le bonheur de la nation* : les jeunes hommes ſe paroient de vêtements magnifiques, & d'habits de guerre, *qu'ils avoient pris ſur les ennemis.* "

9. Seniores in plateis ſedebant omnes, & de bonis terræ tractabant, & juvenes induebant ſe gloriam & ſtolas belli.

10. Il diſtribuoit des vivres dans les villes ; & il en faiſoit des places d'armes : "

10. Et civitatibus tribuebat alimonias, & con-

℣. 5. Sous ce nom les Hébreux comprenoient non-ſeulement les iſles proprement dites, mais encore tous les pays maritimes, & qui n'étoient pas du continent de la Paleſtine.

℣. 7. Quelques-uns l'expliquent ainſi ; mais on peut l'entendre ſimplement d'habits de guerre faits pour eux, c'eſt-à-dire, de leurs propres habits.

℣. 9 C'eſt un ſecond ſens du texte, qui peut ſe traduire : & s'entretenoient de ce qui concernoit le bonheur de la nation.

℣ 10. Gr. autr & il les munit de tout ce qui pouvoit les mettre en état de défenſe.

ſtituebat eas ut eſſent vaſa munitionis, quoaduſque nominatum eſt nomen gloria ejus uſque ad extremum terræ.

enfin ſon nom devint célebre juſqu'aux extrêmités de la terre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 141.

11. Fecit pacem ſuper terram: & lætatus eſt Iſrael lætitiâ magnâ.

11. Il établit la paix dans ſon pays; & tout Iſraël fut comblé de joie *ſous un gouvernement ſi ſage & ſi heureux.*

12. Et ſedit unuſquiſque ſub vite ſua & ſub ficulnea ſua: & non erat qui eos terreret.

12. Chacun ſe tenoit aſſis ſous ſa vigne & ſous ſon figuier; & nul n'étoit en état de leur donner de la crainte.

13. Defecit impugnans eos ſuper terram: reges contriti ſunt in diebus illis.

13. Il ne ſe trouva plus dans le pays aucun ennemi qui osât les attaquer: & les Rois *voiſins* furent abattus dans tout ce temps-là, *& hors d'état de leur nuire.*

14. Et confirmavit omnes humiles populi ſui, & legem exquiſivit, & abſtulit omnem iniquum & malum:

14. Il protégea tous les pauvres de ſon peuple; il fut zélé pour l'obſervation de la loi: & il extermina tous les injuſtes & tous les méchants.

15. ſancta glorificavit, & multiplicavit vaſa ſanctorum.

15. Il rétablit la gloire du ſanctuaire, & il multiplia les vaſes ſaints.

16. Et auditum eſt Romæ quia defunctus eſſet Jonathas, & uſque in Spartiatas: & contriſtati ſunt valdè.

16. Or la nouvelle de la mort de Jonathas ayant été portée juſqu'à Rome & à Lacédémone, ils en furent fort affligés.

17. Ut audierunt autem quòd Simon frater ejus factus eſſet ſummus ſacerdos loco ejus, & ipſe obtineret omnem regionem, & civitates in ea;

17. Mais lorſqu'ils apprirent que Simon ſon frere avoit été fait grand-Prêtre en ſa place, & qu'il étoit maître de tout le pays, & de toutes les villes,

18. ſcripſerunt ad eum

18. ils lui écrivirent ſur des tables

Av. l'Ère Chr. Vulg. 141.

d'airain ; pour renouveller l'amitié & l'alliance qu'ils avoient faite avec Judas & Jonathas ſes freres.

in tabulis æreis, ut renovarent amicitias & ſocietatem, quam fecerant cum Juda & cum Jonatha fratribus ejus.

19. Ces lettres furent lues dans Jéruſalem, devant tout le peuple : & voici ce que contenoient celles que les Lacédémoniens envoyerent :

19. Et lectæ ſunt in conſpectu eccleſiæ in Jeruſalem. Et hoc exemplum epiſtolarum, quas Spartiatæ miſerunt :

20. Les Princes & les villes des Lacédémoniens, " à Simon grand-Prêtre ; aux Anciens, aux Prêtres, & à tout le peuple des Juifs leurs freres, ſalut.

20. Spartianorum principes & civitates, Simoni ſacerdoti magno, & ſenioribus, & ſacerdotibus, & reliquo populo Judæorum, fratribus, ſalutem.

21. Les ambaſſadeurs que vous avez envoyés vers notre peuple, nous ayant informés de la gloire, de l'honneur & de la joie où vous êtes préſentement, nous nous ſommes beaucoup réjouis de leur arrivée.

21. Legati qui miſſi ſunt ad populum noſtrum, nuntiaverunt nobis de veſtra gloriâ, & honore, ac lætitiâ : & gavisi ſumus in introitu eorum.

22. Et nous avons écrit en ces termes dans les regiſtres publics, " ce qu'ils nous avoient dit de votre part : Numénius fils d'Antiochus, & Antipater fils de Jaſon, députés des Juifs, ſont venus nous trouver pour renouveller l'ancienne amitié qui eſt entre nous.

22. Et ſcripſimus quæ ab eis erant dicta in conciliis populi, ſic : Numenius Antiochi, & Antipater Jaſonis filius, legati Judæorum, venerunt ad nos, renovantes nobiſcum amicitiam priſtinam.

23. Et le peuple a trouvé bon de recevoir ces ambaſſadeurs avec grand

23. Et placuit populo excipere viros gloriosè,

℣. 20. Gr. autr. Les magiſtrats & la ville des Spartiates, *c. à. d. des Lacédémoniens.*
℣. 22. C'eſt le ſens du Grec.

& ponere exemplum ſermonum eorum in ſegregatis populi libris, ut ſit ad memoriam populo Spartiatarum: exemplum autem horum ſcripſimus Simoni magno Sacerdoti.

honneur, & d'écrire leurs paroles dans les regiſtres publics, " afin qu'elles ſervent de monument au peuple de Lacédémone : & nous avons envoyé " une copie de cet écrit à Simon grand-Prêtre.

24. Poſt hæc autem miſit Simon Numenium Romam, habentem clypeum aureum magnum, pondo mnarum mille, ad ſtatuendam cum eis ſocietatem.

24. Après cela, Simon envoya à Rome Numénius, avec un grand bouclier d'or du poids de mille mines, " pour renouveller l'alliance avec eux :

25. Cùm autem audiſſet populus Romanus ſermones iſtos, dixerunt : Quam gratiarum actionem reddemus Simoni & filiis ejus ?

25. ce que le peuple Romain *reçut très-favorablement. Le peuple Juif* l'ayant appris, *en eut une grande joie*, " & il dit : Comment témoignerons-nous notre reconnoiſſance à Simon & à ſes fils, *pour tous les ſervices qu'il nous a rendus ?*

26. Reſtituit enim ipſe fratres ſuos, & expugnavit inimicos Iſrael ab eis. Et ſtatuerunt ei libertatem, & deſcripſerunt in tabulis æreis, & poſuerunt in titulis in monte Sion.

26. Car il a rétabli ſes freres, & il a exterminé du milieu d'Iſraël ſes ennemis. Et ils lui donnerent le privilege *d'une autorité ſouveraine* & d'une entiere liberté : " & cela fut écrit ſur des tables d'airain, & mis dans une inſcription publique ſur la montagne de Sion.

℣. 23. C'eſt le ſens du Grec.

Ibid. Au lieu de ἐγράψαμεν, *ſcripſimus*, quelques exemplaires portent ἔγραψαν, *ſcripſerunt* : Ils envoyerent une copie, &c.

℣. 24. Le poids de la mine revient à peu près au poids de la livre Romaine.

℣. 25. La Vulgate à la lettre : Le peuple Romain ayant appris ces choſes, il dit, &c. » Le Grec & le Syriaque liſent ſimplement : Le peuple ayant appris ces choſes, il dit, &c. » Les Interpretes conviennent qu'il eſt bien plus naturel de l'expliquer du peuple Juif, puiſque dans les verſets ſuivants, il paroît que ce ſont les Juifs mêmes qui parlent. Le P. Houbigant ſuppoſe que le ℣. 24. a été tranſpoſé par les Copiſtes, & que ſa place eſt après le ℣. 26.

℣. 26. Gr. autr. Car il s'eſt comporté avec valeur lui & ſes freres, & la maiſon de ſon pere ; ils ont combattu contre les ennemis d'Iſraël, & lui ont acquis la liberté. On fit donc alors une inſcription gravée ſur des tables d'airain, & on l'attacha à un monument placé ſur la montagne de Sion.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 141.

27. Voici ce que contenoit cet écrit : Le dix-huitieme jour du mois d'Elul, " l'an cent ſoixante & douzieme *du regne des Grecs*, la troiſieme année ſous Simon grand-Prêtre,

27. Et hoc eſt exemplum ſcripturæ : Octavâ decimâ die menſis Elul, anno centeſimo ſeptuageſimo ſecundo, anno tertio ſub Simone ſacerdote magno in Aſaramel,

28. cette déclaration fut faite à Aſaramel, " dans la grande aſſemblée des Prêtres & du peuple, des premiers de la nation, & des anciens du pays. Tout le monde ſait que le pays de Judée ayant été affligé de beaucoup de guerres,

28. in conventu magno ſacerdotum, & populi; & principum gentis, & ſeniorum regionis, nota facta ſunt hæc: Quoniam frequenter facta ſunt prælia in regione noſtra;

29. Simon " fils de Mathathias, de la race de Jarib, " & ſes freres, ſe ſont abandonnés au péril, & ont réſiſté aux ennemis de leur nation, pour ſoutenir leur ſaint temple & leur loi, & ont élevé leur peuple à une grande gloire.

29. Simon autem Mathathiæ filius ex filiis Jarib, & fratres ejus dederunt ſe periculo, & reſtiterunt adverſariis gentis ſuæ, ut ſtarent ſancta ipſorum, & lex: & gloriâ magnâ glorificaverunt gentem ſuam.

30. Jonathas a raſſemblé ceux de ſa nation, eſt devenu leur grand Pontife, & a été réuni à ſon peuple.

30. Et congregavit Jonathas gentem ſuam, & factus eſt illis ſacerdos magnus, & appoſitus eſt ad populum ſuum.

℣. 27. Ce mois eſt le ſixieme de l'année ſainte & le dernier de l'année civile : & il répond aux mois d'Août & de Septembre.

℣. 28. D. Calmet croit que c'eſt la même place qui eſt nommée *Mello* dans les Livres des Rois. 2. *Reg.* v. 9. En Hébreu *Haſar-Mello* peut ſignifier le parvis de Mello. D'autres veulent qu'*Aſaramel*, ou comme porte le Grec, *Saramel*, ſoit mis pour Jéruſalem. On lit dans le Grec ἐγνώρισεν ἡμῖν, *notificavit nobis* : l'édition d'Alde porte ἐγνωρίσαμεν ὑμῖν, *notificavimus vobis* : nous vous déclarons que le pays de Judée, &c.

℣. 29. La particule δὲ, *autem*, paroît ici ajoutée par les Copiſtes : le ſens de la phraſe ne permet pas de l'exprimer dans la traduction.

Ibid. c. à. d. Joarib ou Joiarib. *Supr.* II. 1.

31. Et voluerunt inimici eorum calcare & atterere regionem ipſorum, & extendere manus in ſancta eorum.

31. Et les ennemis des Juifs ſe ſont efforcés enſuite de les fouler aux pieds, de ravager leur pays, & de profaner leur ſaint temple. Av. l'Ere Chr. Vulg. 141.

32. Tunc reſtitit Simon, & pugnavit pro gente ſua, & erogavit pecunias multas, & armavit viros virtutis gentis ſuæ, & dedit illis ſtipendia:

32. Mais Simon leur a réſiſté alors : il a combattu pour ſon peuple : il a diſtribué beaucoup d'argent : il a armé les plus vaillants de ſa nation, & les a entretenus à ſes dépens.

33. & munivit civitates Judææ, & Bethſuram, quæ erat in finibus Judææ, ubi erant arma hoſtium anteà: & poſuit illic præſidium viros Judæos.

33. Il a fortifié les villes de Judée, & la ville de Bethſura, qui étoit ſur la frontiere de Judée, dont les ennemis avoient fait auparavant leur place d'armes; & il y a mis une garniſon de Juifs.

34. Et Joppen munivit, quæ erat ad mare; & Gazaram, quæ eſt in finibus Azoti, in qua hoſtes anteà habitabant: & collocavit illic Judæos, & quæcumque apta erant ad correptionem eorum poſuit in eis.

34. Il a fortifié Joppé ſur la côte de la mer, & Gazara *ou Gadara*, " qui eſt ſur la frontiere d'Azot, où les ennemis demeuroient auparavant : il y a mis des Juifs pour les garder, & les a pourvues de toutes les choſes néceſſaires pour leur défenſe. ".

35. Et vidit populus actum Simonis, & gloriam quam cogitabat facere genti ſuæ, & poſuerunt eum ducem ſuum, & principem ſacerdotum; eo quòd ipſe fecerat hæc omnia, & juſti-

35. Le peuple a vu la conduite de Simon, & tout ce qu'il faiſoit pour relever la gloire de ſa nation ; & ils l'ont établi leur Chef, & Prince des Prêtres, parce qu'il avoit fait toutes ces *grandes* choſes, qu'il avoit conſervé toujours la juſtice & une exacte fidélité envers ſon peuple, & qu'il s'étoit efforcé par toutes ſortes de moyens de relever l'hon-

℣. 34 Voyez au Chap. XIII. ℣. 54.

| *Ibid.* Gr. autr. pour leur rétabliſſement.

neur de ſa nation.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 141.

36. Les affaires ont réuſſi de ſon temps très-heureuſement ſous ſa conduite ; enſorte que les étrangers ont été bannis du pays d'Iſraël, & qu'il a chaſſé de la ville de David, & de la forteresſe de Jéruſalem, ceux qui y étoient en garniſon, qui faiſoient des ſorties, profanoient tout aux environs du ſanctuaire, & faiſoient une grande plaie à la pureté *des lieux ſaints, " troublant le culte qu'on y rendoit au vrai Dieu.*

tiam, & fidem, quam conſervavit genti ſuæ, & exquiſivit omni modo exaltare populum ſuum.

36. Et in diebus ejus proſperatum eſt in manibus ejus, ut tollerentur gentes de regione ipſorum, & qui in civitate David erant in Jeruſalem, in arce, de qua procedebant, & contaminabant omnia quæ in circuitu ſanctorum ſunt, & inferebant plagam magnam caſtitati :

37. Et il y a établi des Juifs pour la ſûreté du pays & de la ville, & a relevé les murs de Jéruſalem.

37. & collocavit in ea viros Judæos ad tutamentum regionis & civitatis, & exaltavit muros Jerulem.

38. Le roi Démétrius l'a confirmé dans la ſouveraine ſacrificature ;

38. Et rex Demetrius ſtatuit illi ſummum ſacerdotium.

39. & en même temps, il l'a déclaré ſon ami, & l'a élevé dans une haute gloire.

39. Secundùm hæc fecit eum amicum ſuum, & glorificavit eum gloriâ magnâ.

40. Car il avoit ſu que les Romains avoient appellé les Juifs leurs amis, leurs alliés & leurs freres ; & qu'ils avoient reçu avec grand honneur les ambaſſadeurs de Simon ;

40. Audivit enim quòd appellati ſunt Judæi à Romanis amici, & ſocii & fratres ; & quia ſuſceperunt legatos Simonis gloriosè.

41. que les Juifs & les Prêtres avoient conſenti qu'il fût leur Chef & leur ſou-

41. Et quia Judæi & ſacerdotes eorum conſen-

℣. 36. Selon le Syriaque, on pourroit traduire aux lieux ſaints.

ſerunt

ferunt eum eſſe ducem ſuum, & ſummum ſacerdotem in æternum, donec ſurgat propheta fidelis :

verain Prêtre pour toujours, " juſqu'à ce qu'il s'élevât parmi eux un Prophete fidele *qui en ordonnât autrement de la part du Seigneur* : Av. l'Ere Chr. Vulg. 141.

42. & ut ſit ſuper eos dux, & ut cura eſſet illi pro ſanctis, & ut conſtitueret præpoſitos ſuper opera eorum, & ſuper regionem, & ſuper arma, & ſuper præſidia :

42. enſorte qu'ayant ſur eux l'autorité de chef, il prit le ſoin des choſes ſaintes, qu'il établit ceux qui devoient avoir l'intendance ſur les ouvrages publics, ſur la province, ſur les armes, & ſur les garniſons ;

43. & cura ſit illi de ſanctis : & ut audiatur ab omnibus, & ſcribantur in nomine ejus omnes conſcriptiones in regione : & ut operiatur purpurâ & auro :

43. qu'il veillât à la garde des lieux ſaints ; que tous lui obéiſſent ; que tous les actes publics fuſſent écrits en ſon nom dans le pays ; & qu'il fût vêtu de pourpre & *d'étoffes tiſſues* d'or, " *comme les Rois & les Souverains ont accoutumé de faire* ;

44. & ne liceat ulli ex populo, & ex ſacerdotibus, irritum facere aliquid horum, & contradicere his quæ ab eo dicuntur, aut convocare conventum in regione ſine ipſo ; & veſtiri purpurâ, & uti fibulâ aureâ :

44. qu'il ne fût permis à aucun ni du peuple, ni des prêtres, de violer aucune de ces choſes, ni de contredire à ce qu'il auroit ordonné, ni de convoquer aucune aſſemblée dans la province ſans ſon autorité, ni de ſe vêtir de pourpre, & de porter une agraffe d'or *comme lui* :

45. qui autem fecerit extra hæc, aut irritum fecerit aliquid horum, reus erit.

45. & que quiconque agiroit contre cette ordonnance, ou en violeroit quelque choſe, ſeroit tenu pour coupable.

℣. 41. On rétablit en faveur de Simon l'ordre primitif des grand-Prêtres qui ſe ſuccédoient l'un à l'autre de pere en fils, & qui poſſédoient cette dignité toute leur vie. On y avoit dérogé auparavant depuis Onias III.

℣. 43. Autr. & qu'il fût revêtu *d'un habit* de pourpre avec l'agraffe d'or. *Supr.* x. 20. 89. xi. 58. *& Infr.* ℣. 44.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 141.

46. Tout le peuple agréa donc que Simon fût établi dans cette grande autorité, & qu'on exécutât tout le contenu de cette déclaration.

47. Simon accepta le gouvernement, & il conſentit à faire les fonctions de la ſouveraine ſacrificature, & à être Chef & Prince de la nation des Juifs & des Prêtres, & à avoir le commandement ſur toutes choſes.

48. Il fut ordonné que cette déclaration ſeroit écrite ſur des tables d'airain, que l'on placeroit dans les galleries du temple, en un lieu expoſé à la vue de tous ;

49. & qu'on en mettroit une copie dans le tréſor *du temple*, pour ſervir à Simon & à ſes enfants *de titre perpétuel de leur ſouveraine autorité.*

46. Et complacuit omni populo ſtatuere Simonem, & facere ſecundùm verba iſta.

47. Et ſuſcepit Simon, & placuit ei ut ſummo ſacerdotio fungeretur, & eſſet dux & princeps gentis Judæorum, & ſacerdotum, & præeſſet omnibus.

48. Et ſcripturam iſtam dixerunt ponere in tabulis æreis, & ponere eas in peribolo ſanctorum, in loco celebri:

49. exemplum autem eorum ponere in ærario, ut habeat Simon & filii ejus.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 140.

CHAPITRE XV.

Offres avantageuſes d'Antiochus-Sidetes à Simon. Tryphon abandonné de ſes troupes, eſt aſſiégé dans Dora. Les Romains écrivent en faveur des Juifs aux Rois & aux peuples leurs voiſins. Antiochus ſe brouille avec Simon. Tryphon ſe ſauve de Dora. Antiochus le pourſuit, après avoir donné ordre à Cendébée de marcher contre les Juifs avec une puiſſante armée.

1. ET miſit rex Antiochus filius Demetrii epiſtolas ab inſulis maris Simoni ſacerdoti, & principi gentis Judæorum, & univerſæ genti:

2. & erant continentes hunc modum: Rex Antiochus Simoni ſacerdoti magno, & genti Judæorum, ſalutem.

3. Quoniam quidem peſtilentes obtinuerunt regnum patrum noſtrorum, volo autem vindicare regnum, & reſtituere

1. ALors le roi Antiochus fils de Démétrius *Soter & frere de Démétrius-Nicator priſonnier chez les Parthes*, écrivit, des iſles *ou des provinces qui ſont ſur la côte* de la mer, des lettres à Simon grand-Prêtre & Prince des Juifs, & à toute la nation. "

2. Et voici ce que contenoient ces lettres : Le roi Antiochus, à Simon grand-Prêtre & à la nation des Juifs, " ſalut.

3. Quelques corrupteurs de nos peuples " s'étant rendus maîtres du royaume de nos peres, j'ai entrepris d'y rentrer & de le rétablir comme il étoit auparavant : c'eſt pourquoi j'ai levé une grande armée de gens choiſis, & j'ai fait

℣. 1. Cet Antiochus qui fut depuis ſurnommé *Sidetes*, avoit été envoyé à Cnide avec ſon frere Démétrius pendant les guerres qu'avoit eu leur pere contre Alexandre-Ballès. *Supr.* x. 67. Il étoit dans l'iſle de Rhodes lorſqu'il apprit la captivité de ſon frere ; & ce fut delà qu'il écrivit à Simon.

℣. 2. Le Grec lit : A Simon grand-Prêtre & Ethnarque des Juifs, ſalut. » Ce titre d'*Ethnarque* ſe trouve ſouvent dans Joſeph, pour marquer un prince indépendant, mais d'un rang au deſſous de celui de roi. Il ſignifie, chef de nation.

℣. 3. Ces uſurpateurs étoient Alexandre-Ballès, Antiochus-Théus ſon fils, & particuliérement Tryphon. On lit communément ici dans la Vulgate *quidem* ; mais le Grec donne lieu de préſumer que c'eſt une faute de Copiſte pour *quidam*.

conſtruire des vaiſſeaux de guerre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 140.

4. Ainſi j'ai deſſein d'entrer dans mes états, pour me venger de ceux qui ont ravagé mes provinces, & qui ont déſolé pluſieurs villes dans mon royaume. *Or je ſuis bien-aiſe de vous engager à me ſeconder dans cette entrepriſe.*

illud ſicut erat anteà : & electam feci multitudinem exercitûs, & feci naves bellicas.

4. Volo autem procedere per regionem, ut ulciſcar in eos qui corruperunt regionem noſtram, & qui deſolaverunt civitates multas in regno meo.

5. Je vous remets donc maintenant tous les tributs [a] que tous les rois mes prédéceſſeurs vous ont remis ; & je vous confirme dans toutes les immunités qu'ils vous ont données.

5. Nunc ergo ſtatuo tibi omnes oblationes quæ remiſerunt tibi ante me omnes reges, & quæcumque alia dona remiſerunt tibi:

6. Je vous permets de faire battre monnoie à votre coin dans votre pays.

6. & permitto tibi facere percuſſuram proprii numiſmatis in regione tua:

7. J'ordonne que Jéruſalem ſoit une ville ſainte & libre ; & que vous demeuriez maître de toutes les armes que vous avez fait faire, & de toutes les places fortes que vous avez rétablies, & que vous occupez.

7. Jeruſalem autem ſanctam eſſe, & liberam: & omnia arma quæ fabricata ſunt, & præſidia quæ conſtruxiſti, quæ tenes, maneant tibi.

8. Toutes les dettes du roi, tant pour le paſſé que pour l'avenir, depuis ce temps & pour toujours, vous ſont remiſes.

8. Et omne debitum regis, & quæ futura ſunt regi, ex hoc & in totum tempus remittuntur tibi.

9. Et lorſque nous ſerons rentrés dans la poſſeſſion de notre royaume, nous renouvellerons de telle ſorte votre gloire, & celle de votre peuple & de votre

9. Cùm autem obtinuerimus regnum noſtrum, glorificabimus te, & gentem tuam, & tem-

[a] ℣. 5. Le terme Grec ſignifie proprement *ablationes*, les levées, les impôts, les tributs.

plum gloriâ magnâ ; ita ut manifeſtetur gloria veſtra in univerſa terra.

temple, qu'elle éclatera dans toute la terre.

Av. l'Er. Chr. Vulg. 139.

10. Anno centeſimo ſeptuageſimo quarto, exiit Antiochus in terram patrum ſuorum, & convenerunt ad eum omnes exercitus, ita ut pauci relicti eſſent cum Tryphone.

10. En la cent ſoixante & quatorzieme année *du regne des Grecs*, Antiochus entra dans le pays de ſes peres : & toutes les troupes vinrent auſſi-tôt ſe donner à lui ; de ſorte qu'il n'en demeura que très-peu avec Tryphon.

11. Et inſecutus eſt eum Antiochus rex, & venit Doram fugiens per maritimam.

11. Le roi Antiochus le pourſuivit : & il vint à Dora, [y] en s'enfuyant le long de la côte de la mer.

12. Sciebat enim quòd congregata ſunt mala in eum, & reliquit eum exercitus.

12. Car il vit bien qu'il alloit être accablé de malheurs, l'armée *qui étoit avec lui* l'ayant abandonné.

13. Et applicuit Antiochus ſuper Doram cum centum viginti millibus virorum belligeratorum, & octo millibus equitum :

13. Antiochus vint camper au deſſus de Dora avec cent vingt mille hommes de guerre & huit mille chevaux ;

14. & circuivit civitatem, & naves à mari acceſſerunt : & vexabant civitatem à terra & mari, & neminem ſinebant ingredi vel egredi.

14. & il inveſtit la ville, & fit avancer les vaiſſeaux qui étoient ſur mer ; & il la preſſoit par mer & par terre, ſans permettre que perſonne y entrât ou en ſortît.

15. Venit autem Numenius, & qui cum eo fuerant, ab urbe Roma, habentes epiſtolas regibus & regionibus ſcriptas, in quibus continebantur hæc :

15. Cependant Numénius & ceux qui avoient été avec lui à Rome, en revinrent avec des lettres écrites aux rois & aux divers peuples, qui contenoient ce qui ſuit :

[y]. 11. C'étoit une ville maritime de la Paleſtine, au midi du Mont-Carmel.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 139.

16. Lucius, conſul des Romains, à Ptolémée roi *d'Egypte*, ſalut. "

17. Les ambaſſadeurs des Juifs, qui ſont nos amis, ſont venus vers nous, ayant été envoyés par Simon Prince des Prêtres, & par le peuple des Juifs, pour renouveller l'ancienne alliance & amitié qui eſt entre nous.

18. Ils ont auſſi apporté un bouclier d'or de mille mines. "

19. Nous avons donc réſolu d'écrire aux Rois & aux peuples, qu'ils ne leur faſſent aucun mal; qu'ils n'attaquent ni eux, ni leurs villes, ni leur pays; & qu'ils ne donnent aucun ſecours à ceux qui leur font la guerre.

20. Or nous avons cru devoir recevoir le bouclier qu'ils ont apporté.

21. Si donc quelques gens corrompus ſont ſortis de leur pays pour ſe réfugier vers vous, remettez-les entre les mains de Simon Prince des Prêtres, afin qu'il en faſſe la punition ſelon ſa loi.

22. Ils écrivirent ces mêmes choſes à Démétrius " *roi de Syrie*, à Attale " *roi*

16. Lucius conſul Romanorum, Ptolemæo regi, ſalutem.

17. Legati Judæorum venerunt ad nos amici noſtri, renovantes priſtinam amicitiam & ſocietatem, miſſi à Simone principe Sacerdotum, & populo Judæorum.

18. Attulerunt autem & clypeum aureum mnarum mille.

19. Placuit itaque nobis ſcribere regibus, & rigionibus, ut non inferant illis mala, neque impugnent eos, & civitates eorum, & regiones eorum: & ut non ferant auxilium pugnantibus adversùs eos.

20. Viſum autem eſt nobis accipere ab eis clypeum.

21. Si qui ergo peſtilentes refugerunt de regione ipſorum ad vos, tradite eos Simoni principi ſacerdotum, ut vindicet in eos ſecundùm legem ſuam.

22. Hæc eadem ſcripta ſunt Demetrio regi, &

℣. 16. Ce Lucius eſt, ſelon Uſſérius, Lucius Calpurnius Piſo: le roi Ptolémée à qui la lettre eſt adreſſée, eſt Ptolémée Evergetes II. ou Phyſcon.

℣. 18. Voyez au Chap. préced. ℣. 24.

℣. 22. Cette lettre fut adreſſée à Démétrius, quoiqu'il fût priſonnier chez les Parthes; parce que les Romains n'avoient reconnu ni Tryphon, ni Antiochus-Sidetes.

Ibid. C'eſt Attale II. ſurnommé Philadelphe.

Attalo, & Ariarathi, & Arſaci,

23. & in omnes regiones: & Lampſaco, & Spartiatis, & in Delum, & in Myndum, & in Sicyonem, & in Cariam, & in Samum, & in Pamphyliam, & in Lyciam, & in Alicarnaſſum, & in Coo, & in Siden, & in Aradon, & in Rhodum, & in Phaſelidem, & in Gortynam, & Gnidum, & Cyprum, & Cyrenen.

24. Exemplum autem eorum ſcripſerunt Simoni principi ſacerdotum, & populo Judæorum.

25. Antiochus autem rex applicuit caſtra in Doram ſecundò, admovens ei ſemper manus, & machinas faciens: & concluſit Tryphonem, ne procederet,

de Pergame, à Ariarathes " *roi de Cappadoce*, à Arſacès *ou Mithridate* " *roi des Parthes*, Av. l'Ere Chr. Vulg. 139.

23. & dans tous les pays *qui leur étoient alliés*; à Lampſaque, aux Lacédémoniens, à Délos, à Myndos, à Sicyone, en Carie, à Samos, en Pamphylie, en Lycie, à Halicarnaſſe, à Coo, à Siden, à Aradon, à Rhodes, à Phaſélides, à Gortyne, à Gnide, à Cypre & à Cyrene. ".

24. Les Romains envoyerent une copie de ces lettres à Simon Prince des Prêtres, & au peuple des Juifs.

25. Or Antiochus *ayant fait une ſeconde ligne de circonvallation*, mit *en quelque ſorte* une ſeconde fois le ſiege devant Dora, & la ſerra toujours de plus près, ayant fait diverſes machines: & il y renferma tellement Tryphon, qu'il ne pouvoit plus en ſortir.

Ibid. C'eſt Ariarathes VI. ſurnommé Philopator.

Ibid. Voyez au Chap. préced. ℣. 2.

℣. 23. *Lampſaque*, ville célebre dans la Myſie ſur l'Helleſpont. *Delos*, iſle célebre de la Mer Egée. *Myndos*, ville de Carie. *Sicyone*, ville très-ancienne dans l'Achaïe. *Carie*, province maritime de l'Aſie mineure. *Samos*, iſle près des côtes de l'Aſie mineure. *Pamphylie*: il y a pluſieurs villes de ce nom; celle-ci eſt apparemment celle de Cilicie au deçà du Mont Taurus, & qui donne ſon nom à une petite province du même nom. *Lycie*, province voiſine de la Pamphylie. *Halicarnaſſe*, ville de Carie. *Coo*, iſle & ville célebre de l'Archipel, vis-à-vis la Carie. *Siden*, ville de Pamphylie: quelques-uns croient qu'il faudroit lire *Sidon* capitale de la Phénicie. *Arade*, iſle près les côtes de Syrie. *Rhodes*, ville & iſle célebre par ſon coloſſe. *Phaſélide*, ville maritime ſur les confins de la Lycie & de la Pamphylie. *Gortine*, ville fameuſe dans l'iſle de Crete. *Gnide*, iſle au voiſinage de Rhodes. *Cypre*, iſle célebre & aſſez connue. *Cyrene*, province d'Egypte. On lit dans le Grec Σαμψάμη, ou Σαμψάκη, pour Λαμψάκη, *Lampſaco*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 139.

26. Alors Simon lui envoya un ſecours de deux mille hommes choiſis, avec de l'argent & de l'or, & beaucoup de vaſes précieux.

26. Et miſit ad eum Simon duo millia virorum electorum in auxilium, & argentum, & aurum, & vaſa copioſa:

27. Mais il ne voulut point les recevoir; & il ne garda aucun des articles du traité qu'il avoit fait avec lui auparavant, & s'éloigna tout-à-fait de lui.

27. & noluit ea accipere, ſed rupit omnia quæ pactus eſt cum eo anteà, & alienavit ſe ab eo.

28. Antiochus envoya enſuite Athénobius, l'un de ſes confidents, pour traiter avec Simon, & lui dire de ſa part: Vous avez entre vos mains Joppé, Gazara, "& la fortereſſe de Jéruſalem, qui ſont des villes de mon royaume.

28. Et miſit ad eum Athenobium unum de amicis ſuis, ut tractaret cum ipſo, dicens: Vos tenetis Joppen, & Gazaram, & arcem quæ eſt in Jeruſalem, civitates regni mei:

29. Vous en avez déſolé tous les environs: vous avez fait un grand ravage dans le pays; & vous vous êtes rendu maître de beaucoup de lieux qui étoient de ma dépendance:

29. fines earum deſolaſtis, & feciſtis plagam magnam in terra, & dominati eſtis per loca multa in regno meo.

30. Ou rendez donc maintenant les villes que vous avez priſes, & les tributs des différents lieux où vous avez dominé hors les frontieres de la Judée;

30. Nunc ergo tradite civitates quas occupaſtis: & tributa locorum, in quibus dominati eſtis extra fines Judææ.

31. ou payez, pour les villes que vous retenez, cinq cents talents d'argent; & pour les dégâts que vous avez faits, & les tributs des villes *que vous avez levés*, cinq cents autres talents d'argent: autrement nous viendrons à vous, & vous traiterons comme ennemis.

31. Sin autem, date pro illis quingenta talenta argenti; & exterminii, quod exterminaſtis, & tributorum civitatum alia talenta quingenta: ſin autem, veniemus, & expugnabimus vos.

32. Athénobius favori du Roi vint

32. Et venit Atheno-

℣. 28. Ou Gadara. Voyez au Chap. XIII. ℣. 54.

bius

bius amicus regis in Jeruſalem ; & vidit gloriam Simonis, & claritatem in auro & argento, & apparatum copioſum ; & retulit ei verba regis.

donc à Jéruſalem : il vit la gloire de Simon, l'or & l'argent qui brilloit chez lui de toutes parts, & la magnificence de ſa maiſon, " & il en fut fort ſurpris : il lui rapporta enſuite les paroles du Roi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 139.

33. Et reſpondit ei Simon, & dixit ei : Neque alienam terram ſumpſimus, neque aliena detinemus : ſed hereditatem patrum noſtrorum, quæ injuſtè ab inimicis noſtris aliquo tempore poſſeſſa eſt.

33. Et Simon lui répondit en ces termes : Nous n'avons point uſurpé le pays d'un autre, & nous ne retenons point le bien d'autrui : mais nous avons ſeulement repris l'héritage de nos peres & *le pays que le Seigneur leur avoit donné*, qui avoit été *uſurpé ſur eux*, & poſſédé injuſtement par nos ennemis pendant quelque temps.

34. Nos verò tempus habentes, vindicamus hereditatem patrum noſtrorum.

34. Ainſi le temps nous ayant été favorable, nous nous ſommes remis en poſſeſſion de l'héritage de nos peres.

35. Nam de Joppe & Gazara quæ expoſtulas, ipſi faciebant in populo plagam magnam, & in regione noſtra : horum damus talenta centum. Et non reſpondit ei Athenobius verbum.

35. Pour ce qui eſt des plaintes que vous faites touchant Joppé & Gazara, c'étoient elles-mêmes qui cauſoient beaucoup de maux parmi le peuple *d'Iſraël* & dans tout notre pays : cependant nous ſommes prêts de donner pour ces villes-là cent talents. Athénobius ne lui répondit pas un ſeul mot.

36. Reverſus autem cum ira ad regem, renuntiavit ei verba iſta, & gloriam Simonis, & univerſa quæ vidit : & iratus eſt rex irâ magnâ.

36. Mais il retourna tout en colere vers le roi : il lui rapporta cette réponſe de Simon, la magnificence où il étoit, & tout ce qu'il avoit vu : & le Roi en fut extraordinairement irrité.

37. Tryphon autem fugit navi in Orthoſiada.

37. Cependant Tryphon s'enfuit, par le moyen d'un vaiſſeau, à Orthoſiade *ville de Phénicie*.

℣. 32. Gr. autr. le buffet couvert de vaſes d'or & d'argent, & un ſervice proportionné ; » c. à. d. des ſerviteurs en grand nombre, ou des meubles en quantité.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 139.

38. Et le roi Antiochus donna à Cendébée le commandement de toute la côte de la mer, avec une armée compoſée d'infanterie & de cavalerie :

38. Et conſtituit rex Cendebæum ducem maritimum, & exercitum peditum & equitum dedit illi.

39. & il lui ordonna de marcher contre la Judée, de bâtir Gédor, " de boucher *les paſſages*, *de garder les défilés*, *de fermer exactement* les portes de la ville, " & de réduire le peuple par la force de ſes armes : cependant le Roi alla pourſuivre Tryphon.

39. Et mandavit illi movere caſtra contra faciem Judææ : & mandavit ei ædificare Gedorem, & obſtruere portas civitatis, & debellare populum : rex autem perſequebatur Tryphonem.

40. Cendébée étant arrivé à Jamnia, commença de vexer le peuple, de ravager la Judée, de faire un grand nombre de priſonniers, d'en tuer d'autres, & de fortifier Gédor.

40. Et pervenit Cendebæus Jamniam, & cœpit irritare plebem, & conculcare, Judæam & captivare populum, & interficere, & ædificare Gedorem.

41. Il y mit de la cavalerie & des gens de pied, pour faire des courſes dans le pays de la Judée, ſelon que le Roi le lui avoit commandé.

41. Et collocavit illic equites & exercitum ; ut egreſſi perambularent viam Judææ, ſicut conſtituit ei rex.

℣. 39. On lit dans le Grec Κεδρων, *Cédron*, pour Γεδδων, *Geddon* ; qui eſt dans le Grec des Septante, le même lieu qui ſe trouve nommé dans l'Hébreu du Livre de Joſué *Gédor*. C'eſt une ville de la Paleſtine que l'on place aux environs de Jamnia & d'Azot. *Joſ.* xv. 58.

Ibid. Le Grec de l'Edition Romaine lit ſimplement : de fortifier les portes ; » ce que quelques-uns entendent des défilés, que les Grecs appelloient ſouvent ainſi. Le Manuſcrit Alexandrin porte : fortifier les villes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 138.

CHAPITRE XVI.

Guerre de Cendébée contre les Juifs. Il eſt mis en fuite par les fils de Simon. Simon eſt tué par Ptolémée ſon gendre. Jean Hyrcan ſuccede à Simon ſon pere.

1. ET aſcendit Joannes de Gazaris, & nuntiavit Simoni patri ſuo quæ fecit Cendebæus in populo ipſorum.

1. JEan, *ſurnommé Hyrcan*, étant venu de Gazara, " avertit Simon ſon pere de tout ce que Cendébée avoit fait contre leur peuple.

2. Et vocavit Simon duos filios ſeniores, Judam & Joannem, & ait illis: Ego, & fratres mei, & domus patris mei, expugnavimus hoſtes Iſrael ab adoleſcentia uſque in hunc diem: & proſperatum eſt in manibus noſtris liberare Iſrael aliquoties.

2. Et Simon ayant fait venir ſes deux fils aînés, Judas & Jean, il leur dit: Nous avons battu & humilié, mes freres & moi, & toute la maiſon de mon pere, les ennemis d'Iſraël, " depuis notre jeuneſſe juſqu'à ce jour: & les affaires ayant réuſſi ſous notre conduite, nous avons délivré Iſraël diverſes fois.

3. Nunc autem ſenui; ſed eſtote loco meo, & fratres mei, & egreſſi pugnate pro gente noſtra: auxilium verò de cœlo vobiſcum ſit.

3. Me voilà maintenant devenu vieux: mais prenez ma place; tenez-moi lieu de freres, " & allez combattre pour votre peuple: je prie Dieu qu'il vous envoie ſon ſecours du ciel.

4. Et elegit de regione viginta millia virorum belligeratorum, & equi-

4. Après cela, il choiſit de tout le pays vingt mille hommes de pied, & de la cavalerie: & ils marcherent contre

℣. 1. Voyez au Chap. XIII. ℣. 54.

℣. 2. Le Grec du Manuſcrit Alexandrin & le Syriaque liſent: Nous avons ſoutenu les guerres d'Iſraël, mes freres & moi, & toute la maiſon de mon pere.

℣. 3. Gr. autr. Me voilà maintenant devenu vieux; pour vous, par la miſéricorde *de Dieu*, vous êtes aſſez en âge *pour faire La guerre*, prenez ma place & celle de mon frere. » Il entend parler de Jonathas ſon frere qui avoit été tué dans le temps qu'ils gouvernoient enſemble.

Cendébée, & repoſerent à Modin *proche de Gédor.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 138.

5. Et s'étant levés dès la pointe du jour, ils ſe rendirent dans la plaine. Et il parut tout d'un coup une grande armée de gens de pied & de cheval, qui marchoit contr'eux, & un torrent ſéparoit les deux armées.

6. Jean fit avancer ſes troupes vers eux : & voyant que ſes gens craignoient de paſſer le torrent, il le paſſa le premier : ce que ſes troupes ayant vu, ils le paſſerent après lui.

7. Il diviſa ſon infanterie en deux corps, & mit au milieu ſa cavalerie : quant aux ennemis, ils avoient un très-grand nombre de gens de cheval.

8. Mais dans le moment que l'on eut fait retentir les ſacrées trompettes, *dont les Prêtres ſonnoient à la tête de l'armée pour animer les ſoldats, & attirer ſur eux le ſecours de Dieu*, Cendébée prit la fuite avec toutes ſes troupes : pluſieurs furent bleſſés & tués ; & le reſte s'enfuit dans la forterelle. "

9. Judas frere de Jean, fut bleſſé en cette occaſion : & Jean pourſuivit les ennemis, juſqu'à ce qu'il arriva à Cédron *ou plutôt à Gédor*, " que Cendébée

tes : & profecti ſunt ad Cendebæum, & dormierunt in Modin.

5. Et ſurrexerunt manè, & abierunt in campum : & ecce exercitus copioſus in obviam illis peditum & equitum, & fluvius torrens erat inter medium ipſorum.

9. Et admovit caſtra contra faciem eorum ipſe & populus ejus, & vidit populum trepidantem ad transfretandum torrentem, & transfretavit primus : & viderunt eum viri, & tranſierunt poſt eum.

7. Et diviſit populum & equites in medio peditum : erat autem equitatus adverſariorum copioſus nimis.

8. Et exclamaverunt ſacris tubis, & in fugam converſus eſt Cendebæus, & caſtra ejus ; & ceciderunt ex eis multi vulnerati : reſidui autem in munitionem fugerunt.

9. Tunc vulneratus eſt Judas frater Joannis : Joannes autem inſecutus

℣. 8. c. à. d dans la forteresſe de Gédor.

℣. 9. Il y a lieu de croire qu'au lieu de *Cédron*, il faut lire *Géſor* qui eſt le lieu où Cendébée avoit fait bâtir, & qu'il avoit fait fortifier. Voyez au Chap. précéd. ℣. 39. où la même faute ſe trouve dans le Grec.

eſt eos, donec venit Cedronem, quam ædificavit :

avoit bâtie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 138.

10. & fugerunt uſque ad turres, quæ erant in agris Azoti, & ſuccendit eas igni. Et ceciderunt ex illis duo millia virorum, & reverſus eſt in Judæam in pace.

10. *Pluſieurs ne purent entrer dans cette fortereſſe*, & s'enfuirent juſqu'aux tours qui étoient dans la campagne d'Azot ; & *Jean* fit brûler ces tours : & il y eut deux mille des ennemis qui furent tués : enſuite Jean retourna en paix en Judée.

11. Et Ptolemæus filius Abobi conſtitutus erat dux in campo Jericho, & habebat argentum & aurum multum :

11. Or Ptolémée fils d'Abobus avoit été établi gouverneur de la plaine de Jéricho *par Simon ſon beau-pere* ; & il avoit beaucoup d'or & d'argent :

12. erat enim gener ſummi ſacerdotis.

12. car il étoit gendre du grand-Prêtre.

13. Et exaltatum eſt cor ejus, & volebat obtinere regionem, & cogitabat dolum adversùs Simonem & filios ejus, ut tolleret eos.

13. Et ſon cœur s'éleva d'orgueil : il vouloit ſe rendre maître de tout le pays ; & il cherchoit quelque moyen de ſe défaire en trahiſon de Simon & de ſes fils.

14. Simon autem, perambulans civitates quæ erant in regione Judææ, & ſollicitudinem gerens earum, deſcendit in Jericho ipſe, & Mathatias filius ejus, & Judas, anno centeſimo ſeptuageſimo ſeptimo, menſe undecimo : hic eſt menſis Sabath.

14. Simon faiſoit alors la viſite des villes qui étoient dans le pays de la Judée, & avoit un fort grand ſoin d'y régler toutes choſes : étant arrivé à Jéricho, lui & ſes deux fils Mathathias & Judas, l'an cent ſoixante & dix-ſeptieme *du regne des Grecs*, & l'onzieme mois appellé Sabath, *

Av. l'Ere Chr. Vulg. 135.

15. Et ſuſcepit eos filius Abobi in munitiunculam, quæ vocatur Doch,

15. le fils d'Abobus le reçut avec un mauvais deſſein, dans un petit fort qu'il avoit fait bâtir, appellé Doch ; * & il

* 14. C'eſt l'onzieme de l'année ſainte ; il répond à Janvier & Février.

* 15. Ce fort devoit être près de Jéricho.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 135.

leur fit un grand feſtin, ayant caché auparavant pluſieurs hommes en ce lieu.

eum dolo, quam ædificavit: & fecit eis convivium magnum, & abſcondit illic viros.

16. Après donc que Simon & ſes fils eurent fait grand'chere, " Ptolémée ſe leva avec ſes gens; & ayant pris leurs armes, ils entrerent dans la ſalle du feſtin, & tuerent Simon, ſes deux fils & quelques-uns de ſes ſerviteurs.

16. Et cum inebriatus eſſet Simon, & filii ejus, ſurrexit Ptolemæus cum ſuis, & ſumpſerunt arma ſua, & intraverunt in convivium, & occiderunt eum, & duos filios ejus, & quoſdam pueros ejus.

17. Il commit ainſi dans Iſraël une grande perfidie, " & rendit le mal pour le bien.

17. Et fecit deceptionem magnam in Iſrael, & reddidit mala pro bonis.

18. Ptolémée écrivit ceci au roi *Antiochus Sidete*, & lui manda de lui envoyer une armée pour le ſecourir, promettant de lui livrer le pays avec toutes les villes, & de lui payer tribut.

18. Et ſcripſit hæc Ptolemæus, & miſit regi, ut mitteret ei exercitum in auxilium, & traderet ei regionem, & civitates eorum, & tributa.

19. Il envoya en même temps d'autres gens à Gazara, pour tuer Jean: & il écrivit aux officiers de l'armée de venir ſe joindre à lui, & recevoir de l'argent & de l'or, & pluſieurs préſents qu'il vouloit leur faire.

19. Et miſit alios in Gazaram tollere Joannem: & tribunis miſit epiſtolas, ut venirent ad ſe, & daret eis argentum, & aurum, & dona:

20. Il en envoya encore d'autres pour ſe rendre maîtres de Jéruſalem, & pour ſe ſaiſir de la montagne où étoit le temple.

20. & alios miſit occupare Jeruſalem, & montem templi.

21. Mais un homme les ayant prévenus, arriva à Gazara, & avertit Jean que ſon pere & ſes freres avoient été

21. Et præcurrens quidam, nuntiavit Joanni in Gazara, quia periit pater

℣. 16. Le terme, *inebriari*, dans le langage des Hébreux, ſignifie ſouvent ſimplement faire bonne chere.

℣. 17. C'eſt le ſens du Grec.

ejus, & fratres ejus, & quia miſit te quoque interfeci.

22. Ut audivit autem, vehementer expavit: & comprehendit viros qui venerant perdere eum, & occidit eos: cognovit enim quia quærebant eum perdere.

23. Et cætera ſermonum Joannis, & bellorum ejus, & bonarum virtutum, quibus fortiter geſſit, & ædificii murorum quos extruxit, & rerum geſtarum ejus:

24. ecce hæc ſcripta ſunt in libro dierum ſacerdotii ejus, ex quo factus eſt princeps ſacerdotum poſt patrem ſuum.

tués *par Ptolémée*, & qu'il avoit envoyé des gens pour le tuer auſſi lui-même. Av. l'Ere Chr. Vulg. 135.

22. Cette nouvelle l'effraya extrêmement : il fit enſuite arrêter ceux qui venoient pour le perdre, & les fit mourir; car il reconnut qu'ils avoient deſſein de le tuer.

23. Le reſte de la vie de Jean, ſes guerres, les grandes actions qu'il fit avec un courage extraordinaire, le ſoin qu'il eut de rebâtir les murailles *de Jéruſalem*, & enfin tout ce qu'il fit pendant ſon gouvernement,

24. eſt écrit au Livre des annales de ſon ſacerdoce, *à commencer* depuis qu'il fut établi Prince des Prêtres en la place de ſon pere.

Fin du I. Livre des Maccabées.

MACCABÉES.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Lettre des Juifs de Judée à ceux d'Egypte, pour leur recommander de célébrer la fête de la nouvelle dédicace du Temple. Autre lettre antérieure à la précédente. Les Juifs de Judée exhortent ceux d'Egypte à célébrer avec eux la fête de la nouvelle dédicace du Temple & celle du recouvrement du feu ſacré.

1. LEs Juifs qui ſont dans Jéruſalem & dans le pays de Judée, aux Juifs leurs freres qui ſont répandus dans l'Egypte, ſalut & heureuſe paix.

2. Que Dieu vous comble de biens; qu'il ſe ſouvienne de l'alliance qu'il a faite avec Abraham, Iſaac & Jacob, ſes fideles ſerviteurs.

3. Qu'il vous donne à tous un *même*

1. FRatribus, qui ſunt per Ægyptum, Judæis ſalutem dicunt fratres, qui ſunt in Jeroſolymis, Judæi, & qui in regione Judææ, & pacem bonam.

2. Beneficiat vobis Deus, & meminerit teſtamenti ſui, quod locutus eſt ad Abraham, & Iſaac, & Jacob, ſervorum ſuorum fidelium:

3. & det vobis cor omnibus

nibus, ut colatis eum, & faciatis ejus voluntatem, corde magno, & animo volenti.

cœur, afin que vous l'adoriez *comme il le deſire*, & que vous accompliſſiez ſa volonté avec un cœur *vraiment* grand, & un eſprit plein d'ardeur.

4. Adaperiat cor veſtrum in lege ſua, & in præceptis ſuis, & faciat pacem.

4. Qu'il ouvre votre cœur à ſa loi & à ſes préceptes, & qu'il vous donne la paix.

5. Exaudiat orationes veſtras, & reconcilietur vobis, nec vos deſerat in tempore malo.

5. Qu'il exauce vos prieres, qu'il ſe réconcilie avec vous, & qu'il ne vous abandonne point dans le temps mauvais.

6. Et nunc hìc ſumus orantes pro vobis.

6. Quant à nous, nous ſommes occupés ici à prier pour vous, maintenant *que nous ſommes plus tranquilles.*

7. Regnante Demetrio, anno centeſimo ſexageſimo nono, nos Judæi ſcripſimus vobis in tribulatione, & impetu, qui ſupervenit nobis in iſtis annis, ex quo receſſit Jaſon à ſancta terra, & à regno.

7. Sous le regne de Démétrius *Nicator*, l'an cent ſoixante-neuvieme *du regne des Grecs*, " nous vous écrivîmes, nous autres Juifs *de Jéruſalem*, dans l'affliction & dans l'accablement " des maux qui nous étoient ſurvenus pendant ces années, depuis que Jaſon, *frere du grand-Prêtre Onias, voulant uſurper la ſouveraine Sacrificature*, ſe fut retiré de la terre ſainte & du royaume *d'Iſraël, pour appeller les étrangers à ſon ſecours.* " Av. l'Ere Chr. Vulg. 143.

8. Portam ſuccenderunt, & effuderunt ſanguinem innocentem:

8. Ils brûlerent la porte *du temple*, & ils répandirent le ſang innocent: *au milieu de tant de maux*, nous priâmes le

℣. 7. L'Auteur du II. Livre des Maccabées, marque les dates des événements par les années des Grecs ou des Séleucides, de même que l'Auteur du I. Livre; mais au lieu que le premier commence ces années au mois de Niſan, qui répond au mois de Mars, celui-ci les commence au mois de Tiſri, qui répond au mois de Septembre ſuivant. Voyez au I. Livre, Chap. 1. ℣. 11. D. Calmet penſe que cette date devroit être jointe au ℣. précéd. en cette maniere: Quant à nous, nous ſommes occupés ici à prier pour vous, maintenant, ſous le regne de Démétrius l'an cent ſoixante-neuf. Nous vous écrivîmes, &c.

Ibid. Gr. autr. & dans la violence des maux, &c.

Ibid. Voyez au Chap. IV. ℣. 7. & ſuiv. L'Interprete Syrien paroît avoir lu le texte en ce ſens: depuis que Jaſon fut envoyé du royaume de Syrie dans la terre ſainte. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de ἀπέστη, *receſſit*, il auroit lu, ἀπεστάλη, *miſſus eſt*, & qu'au lieu de ἀπὸ τῆς ἁγίας γῆς, καὶ τῆς βασιλείας, *à ſancta terra & regno*, il auroit lu, ἐπὶ τὴν ἁγίαν γῆν ἐκ τῆς βασιλείας, *in ſanctam terram è regno.*

Seigneur ; & nous fumes exaucés : *il nous rendit victorieux de nos ennemis ; & après avoir purifié le temple qu'ils avoient ſouillé*, nous *y* offrîmes le ſacrifice *accoutumé*, & *les offrandes* de la fleur de farine ; nous allumâmes les lampes, & nous expoſâmes les pains *devant lui.*"

& oravimus ad Dominum, & exauditi ſumus, & obtulimus ſacrificium, & ſimilaginem, & accendimus lucernas, & propoſuimus panes.

9. Célébrez donc maintenant "*la fête de cette nouvelle dédicace du Temple que nous appellons* la fête des Tabernacles du mois de Caſleu, *parce que nous l'avons célébrée avec les mêmes cérémonies que celle du mois de Tiſri.*"

9. Et nunc frequentate dies ſcenopegiæ menſis Caſleu.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 124.

10. *Nous vous écrivons cette lettre* l'an cent quatre-vingt-huitieme *du regne des Grecs.*"

10. Anno centeſimo octogeſimo octavo.

Le peuple qui eſt dans Jéruſalem &

Populus qui eſt Jeroſo-

℣. 8. Voyez au Livre I. Chap. IV. ℣. 49. & ſuiv.

℣. 9. Selon le Grec : Et maintenant *nous vous écrivons*, afin que vous célébriez, &c. Le mot *ſcribimus* eſt ſous-entendu ou peut-être omis.

Ibid. Voyez ci-après, Chap. X. 6. & ſuiv.

℣. 10. Voici ce qui eſt dit ſur ce verſet dans la Préface qui eſt à la tête de la Paraphraſe du P. de Carriere ſur le II. Livre des Maccabées : » L'Auteur [de ce Livre] avant de commencer ſon hiſtoire, rapporte hors d'œuvre deux lettres des Juifs de Jéruſalem à ceux d'Egypte. La premiere commence au verſet 1. & finit à ces premiers mots du verſet 10. *Anno centeſimo octogeſimo octavo*, qui eſt la date de ſa lettre, & où il faut mettre la ponctuation, comme le prétend un ſavant Abbé de nos jours dans un MS. qui nous a été communiqué, [c'eſt apparemment l'Abbé de Longuerue ; il avoit écrit l'Hiſtoire des Maccabées. Voyez dans le *Longueruana*, Partie II. p. 122.] & comme pluſieurs Commentateurs avant lui ſe le ſont perſuadés, ſur ce que ce ne fut jamais la coutume dans ce pays-là, de mettre la date des lettres à la tête, mais ſeulement à la fin. (*Infr.* XI. 21. 33. 38.) La ſeconde lettre, ſuivant cette obſervation, commence à ces mots du même verſet 10. *Populus qui eſt in Jeroſolymis*, &c. & elle remplit le reſte de ce premier Chapitre & les dix-neuf premiers verſets du ſuivant. Nous croyons qu'elle a été écrite après la purification & la dédicace du Temple par Judas, & lorſqu'on eut appris, ſur des bruits encore incertains, les premieres nouvelles de la mort d'Antiochus. En effet ce qui en eſt dit dans cette lettre étant contraire à la vérité du fait, tel qu'il eſt rapporté dans l'un & l'autre Livre des Maccabées, marque évidemment qu'elle a été écrite avant que ce fait eût été pleinement éclairci. Or en ſuivant ce ſyſtême, qui eſt tout naturel, on explique ſans peine toutes les difficultés que les noms de Judas & d'Ariſtobule précepteur du roi d'Egypte, employés dans cette lettre, font naître dans les autres ſyſtêmes, où l'on ne peut bien dire ni quel eſt ce Judas, ni quel eſt cet Ariſtobule, ſi l'on veut concilier la date de la lettre, avec le temps où ces hommes ont vécu. » Le P. Houbigant ſoupçonne qu'au lieu de cent quatre-vingt-huit, il faudroit lire *cent quarante-huit*, qui eſt le temps où Judas Maccabée purifia le temple, & qu'alors cette date ſeroit le commencement de la lettre qui va ſuivre.

lymis, & in Judæa, Senatuſque, & Judas, Ariſtobolo magiſtro Ptolemæi regis, qui eſt de genere chriſtorum ſacerdotum, & his, qui in Ægypto ſunt, Judæis, ſalutem & ſanitatem.

dans la Judée, le Sénat & Judas *Maccabée*, à Ariſtobule précepteur du roi Ptolémée *Philométor*, de la race des Prêtres ſacrés, & aux Juifs qui ſont en Egypte, ſalut & proſpérité.

11. De magnis periculis à Deo liberati, magnificè gratias agimus ipſi, utpote qui adversùs talem regem dimicavimus.

11. Dieu nous ayant délivrés de très-grands périls *auxquels nous étions expoſés par la fureur d'Antiochus Epiphanes*, nous lui en rendons auſſi de très-grandes actions de graces, pour avoir eu la force de combattre contre un tel Roi *ſi puiſſant & ſi cruel.*"

12. Ipſe enim ebullire fecit de Perſide eos qui pugnaverunt contra nos, & ſanctam civitatem.

12. Car c'eſt lui qui a fait ſortir *de Syrie, par des ordres envoyés* de Perſe," cette multitude de gens qui ont combattu contre nous, & contre la ville ſainte.

13. Nam cum in Perſide eſſet dux ipſe, & cum ipſo immenſus exercitus, cecidit in templo Naneæ, conſilio deceptus ſacerdotum Naneæ.

13. Mais ce chef de nos ennemis, *ſelon le bruit qui en eſt déjà venu juſqu'à nous*, étant lui-même en Perſe avec une armée innombrable, eſt péri dans le temple de Nanée *ou de Diane*, " ayant été trompé par le conſeil frauduleux des prêtres de cette idole.

14. Etenim cum ea habitaturus venit ad locum Antiochus, & amici ejus, & ut acciperet pecunias multas dotis nomine.

14. Car Antiochus étant venu avec ſes amis au temple de cette déeſſe, comme pour l'épouſer, & pour y recevoir de grandes ſommes d'argent à titre de dot,

15. Cùmque propoſuiſſent eas ſacerdotes Na-

15. les prêtres de Nanée lui montrerent tout cet argent; & après qu'An-

℣. 11. Le Grec peut ſignifier, comme ſi nous euſſions nous-mêmes combattu contre ce Roi *au jour de ſa défaite.*

℣. 12. Le Grec de l'Edition Romaine ni celui du MS. Alexandrin ne liſent point le nom de Perſe dans ce verſet; d'autres éditions portent: C'eſt lui qui a fait paſſer en Perſe cette multitude de gens, &c. 1. *Mach.* III. 31. *Dan.* XI. 44.

℣. 13. Ce temple conſacré à Nanée que l'on croit être la même que Diane ou Anaïs, étoit à Elymaïde ville de Perſe. 1 *Mach.* VI. 1. & 2.

tiochus fut entré avec peu de gens au dedans du temple, ils le fermerent ſur lui.

neæ, & ipſe cum paucis ingreſſus eſſet intra ambitum fani, clauſerunt templum,

16. Alors ouvrant une porte ſecrete qui rendoit dans le temple, ils l'aſſommerent à coups de pierres, lui & ceux qui l'accompagnoient : " & mettant leurs corps en pieces, ils leur couperent la tête, & les jetterent dehors.

16. cum intraſſet Antiochus : apertòque occulto aditu templi, mittentes lapides percuſſerunt ducem, & eos qui cum eo erant, & diviſerunt membratim, & capitibus amputatis foràs projecerunt.

17. Que Dieu ſoit béni en toutes choſes, lui qui a livré ainſi les impies *aux artifices des méchants.*

17. Per omnia benedictus Deus, qui tradidit impios.

18. Comme donc nous devons célébrer *tous les ans*, le vingt-cinquieme jour du mois de Caſleu, la purification du temple *qui avoit été profané par ce Roi impie*, nous avons jugé néceſſaire de vous en donner avis ; afin que vous célébriez auſſi la *mémoire de cet événement, comme vous célébrez la* Fête des Tabernacles, " & la fête du feu qui fut donné *du ciel ſi miraculeuſement*, lorſque Néhémias, après avoir rebâti le temple & l'autel, y offrit les ſacrifices.

18. Facturi igitur quintâ & vigeſimâ die menſis Caſleu purificationem templi, neceſſarium duximus ſignificare vobis : ut & vos quoque agatis diem ſcenopegiæ, & diem ignis qui datus eſt, quando Nehemias, ædificato templo & altari, obtulit ſacrificia.

19. Car lorſque nos peres furent emmenés captifs en *Chaldée*, *qui eſt maintenant du royaume de* Perſe, ceux d'entre les Prêtres qui craignoient Dieu, ayant pris le feu qui étoit ſur l'autel, le cacherent ſecrétement dans une vallée, où il y avoit un puits qui étoit profond

19. Nam cùm in Perſidem ducerentur patres noſtri ; ſacerdotes qui tunc cultores Dei erant, acceptum ignem de altari occultè abſconderunt in

℣. 16. Gr. autr. Alors ouvrant une porte ſecrete qui étoit au lambris du Temple, ils firent tomber une grêle de pierre ſur le chef. Ou peut-être, ſur les chefs *de ſes troupes.* Car le Grec n'ajoute pas *& eos qui cum eo erant*, & il y a lieu de préſumer qu'au lieu de τὸν ἡγεμόνα, *ducem*, on a dû lire, τοὺς ἡγεμόνας, *duces*. Antiochus ne périt pas dans cette circonſtance.

℣. 18. Voyez ci-devant le ℣. 9.

valle, ubi erat puteus altus & ſiccus, & in eo contutati ſunt eum, ita ut omnibus ignotus eſſet locus.

& à ſec, " & le mirent là pour être gardé ſûrement; comme en effet ce lieu demeura inconnu à tout le monde.

20. Cùm autem præteriſſent anni multi, & placuit Deo ut mitteretur Nehemias à rege Perſidis: nepotes ſacerdotum illorum, qui abſconderant, miſit ad requirendum ignem; & ſicut narraverunt nobis, non invenerat ignem, ſed aquam craſſam.

20. Et beaucoup d'années s'étant paſſées depuis ce temps-là, lorſqu'il plut à Dieu de faire envoyer Néhémias en Judée, par le roi de Perſe, il envoya les petits-fils de ces prêtres qui avoient caché ce feu pour le chercher; & ils ne trouverent point ce feu, comme ils nous l'ont dit eux-mêmes, mais ſeulement une eau épaiſſe.

21. Et juſſit eos haurire, & afferre ſibi; & ſacrificia, quæ impoſita erant, juſſit ſacerdos Nehemias aſpergi ipſâ aquâ, & ligna, & quæ erant ſuperpoſita.

21. Alors le prêtre Néhémias leur commanda " de puiſer cette eau, & de la lui apporter; & il leur ordonna d'en faire des aſperſions ſur les ſacrifices, ſur le bois, & ſur ce qu'on avoit mis deſſus.

22. Utque hoc factum eſt, & tempus affuit quo ſol refulſit, qui priùs erat in nubilo, accenſus eſt ignis magnus, ita ut omnes mirarentur.

22. Ce qui ayant été fait, & le ſoleil qui étoit auparavant caché d'un nuage ayant commencé de luire, il s'alluma un grand feu, qui remplit d'admiration tous ceux qui étoient préſents.

23. Orationem autem faciebant omnes ſacerdotes, dum conſummaretur ſacrificium, Jonathâ inchoante, cæteris autem reſpondentibus.

23. Cependant tous les Prêtres faiſoient la priere à Dieu, juſqu'à ce que le ſacrifice fût conſumé, Jonathas, *chef des chantres*, commençant, & les autres lui répondant.

℣. 19. On lit dans le Grec *in valle putei ordinem habentis ſicci*, c'eſt-à-dire, τάξιν, *ordinem*, pour βαθυ, *fundum*, & ἀνύδρου, *ſicci*, pour ἄνυδρον, *ſiccum*.

℣. 21. Le Grec lit: Alors Néhémias commanda aux Prêtres, &c. " Quelques Interpretes révoquent en doute, que Néhémias fût prêtre. La Vulgate le dit: le Grec n'y contredit pas. Voyez ce qui eſt dit de Néhémias dans la Préface du Livre qui porte ſon nom.

24. Et Néhémias prioit en ces termes : Seigneur Dieu, Créateur de toutes choſes, terrible & fort, juſte & miſéricordieux, qui êtes le ſeul bon Roi *par eſſence*,

24. Et Nehemiæ erat oratio hunc habens modum : Domine Deus, omnium Creator, terribilis & fortis, juſtus & miſericors, qui ſolus es bonus rex,

25. ſeul excellent, ſeul juſte, tout-puiſſant & éternel, qui délivrez Iſraël de tout mal, qui avez choiſi nos peres, & qui les avez ſanctifiés, *en leur donnant de ſaintes loix :*

25. ſolus præſtans, ſolus juſtus, & omnipotens, & æternus, qui liberas Iſrael de omni malo, qui feciſti patres electos, & ſanctificaſti eos :

26. recevez ce ſacrifice pour tout votre peuple d'Iſraël ; conſervez & ſanctifiez ceux que vous avez rendus votre portion *& votre héritage.*

26. accipe ſacrificium pro univerſo populo tuo Iſrael ; & cuſtodi partem tuam, & ſanctifica.

27. Raſſemblez tous nos freres diſperſés : delivrez ceux qui ſont ſous l'eſclavage des gentils ; regardez favorablement ceux qui ſont devenus *pour eux* un objet de mépris & d'abomination ; afin que les nations connoiſſent que vous êtes notre Dieu, *& que ce n'eſt pas en vain que nous mettons toute notre eſpérance en vous.*

27. Congrega diſperſionem noſtram, libera eos qui ſerviunt gentibus, & contemptos & abominatos reſpice : ut ſciant gentes quia tu es Deus noſter.

28. Affligez ceux qui nous oppriment, & qui nous outragent avec orgueil.

28. Afflige opprimentes nos, & contumeliam facientes in ſuperbia.

29. Et établiſſez votre peuple dans votre ſaint lieu, ſelon que Moyſe l'a prédit. "

29. Conſtitue populum tuum in loco ſancto tuo, ſicut dixit Moyſes.

Deut. xxx. 3. 5. *Infr.* 11. 18.

30. Cependant les Prêtres chantoient des hymnes & des cantiques, juſqu'à ce que le ſacrifice fût conſumé.

30. Sacerdotes autem pſallebant hymnos, uſquequò conſumptum eſſet ſacrificium.

31. Et le ſacrifice étant conſumé,

31. Cùm autem con-

℣. 29. Voyez au Deutéronome, xxx. 3. & ſuiv.

ſumptum eſſet ſacrificium, ex reſiduâ aquâ Nehemias juſſit lapides majores perfundi.

32. Quod ut factum eſt, ex eis flamma accenſa eſt: ſed ex lumine, quod refulſit ab altari, conſumpta eſt.

33. Ut verò manifeſtata eſt res, renuntiatum eſt regi Perſarum, quòd in loco, in quo ignem abſconderant hi qui tranſlati fuerant ſacerdotes, aqua apparuit, de qua Nehemias & qui cum eo erant, purificaverunt ſacrificia.

34. Conſiderans autem rex, & rem diligenter examinans, fecit ei templum, ut probaret quod factum erat.

35. Et cùm probaſſet, ſacerdotibus donavit multa bona, & alia atque alia munera, & accipiens manu ſuâ, tribuebat eis.

36. Appellavit autem Nehemias hunc locum

Néhémias ordonna que l'on répandît ce qui reſtoit de cette eau, ſur les grandes pierres *qui compoſoient l'autel.*

32. Ce qu'on n'eut pas plutôt fait, qu'il s'y alluma une grande flamme; mais elle fut conſumée par la lumiere *d'un feu miraculeux* qui s'éleva de deſſus l'autel.

33. Lorſque cet événement fut rendu public, on rapporta au roi de Perſe *Artaxerxès, ſurnommé Longuemain*, qu'au même lieu où les Prêtres qui avoient été emmenés captifs avoient caché le feu *ſacré*, on avoit trouvé une eau, dont Néhémias & ceux qui étoient avec lui, avoient purifié & *conſumé* les ſacrifices.

34. Le Roi, après avoir conſidéré ce qu'on lui diſoit, & s'être aſſuré par une recherche exacte de la vérité du fait, fit bâtir en ce même lieu *une enceinte qui le rendît inacceſſible aux profanes, & qui le fît reſpecter comme* un temple *& un lieu ſacré.* "

35. Et ſe tenant aſſuré de ce prodige, il donna aux Prêtres de grands biens, & leur fit divers préſents, qu'il leur diſtribuoit de ſa propre main. "

36. Néhémias appella ce lieu Nephthar, " c'eſt-à-dire, purification; mais

℣. 34. C'eſt le ſens du Grec, qui peut ſe traduire: fit enfermer ce lieu, & le rendit ſacré *& inviolable.*

℣. 35. Le Grec eſt plus court, & pourroit ſe traduire: Et le roi prit *dans ſes tréſors*, & diſtribua beaucoup d'argent à ceux dont il s'étoit ſervi, *ou* aux prêtres ſelon leurs beſoins. On y lit, ὡς ἐχρήζετο, *quibus largiebatur*, peut-être pour ὡς ἐχρήσατο, *quibus uſus fuerat*; ou ὡς ἐχρείζετο, τοῖς ἱερεῦσι, *prout opus habebant, ſacerdotibus.* La Vulgate exprime ce mot *ſacerdotibus*, qui ne ſe trouve pas dans le Grec.

℣. 36. Il ſemble qu'il faudroit lire, *Necphar*, qui vient de l'Hébreu *caphar*, expier, purifier.

il y en a pluſieurs qui l'appellent Nephi, *c'eſt-à-dire, ſacré.* "

Nephthar, quod interpretatur Purificatio: vocatur autem apud plures Nephi.

Ibid. Le Grec de l'Edition Romaine lit *Nephthaei.* On pourroit le dériver du Chaldéen *Phetir*, qui ſignifie être pur.

CHAPITRE II.

Suite de la lettre précédente, où ſe trouvent diverſes particularités arrivées au temps de la tranſmigration des Juifs à Babylone. Préface où l'Auteur de ce Livre expoſe ſon deſſein.

1. OR on trouve dans les écrits *ou dans les mémoires de ce qui s'eſt paſſé du temps* du Prophete Jérémie, qu'il commanda à ceux qui alloient de Judée en un pays étranger de prendre le feu *ſacré, & de le cacher*, comme on l'a marqué auparavant; & qu'il leur donna des préceptes, lorſqu'ils étoient *ſur le point d'être* transférés *en Babylone.*

2. Et il leur enjoignit très-expreſſément de n'oublier pas les ordonnances du Seigneur, & de ne pas tomber dans l'égarement d'eſprit, en voyant les idoles d'or & d'argent, avec tous leurs ornements, *& les adorant comme des dieux.*

3. Et leur donnant encore divers avis, il les exhortoit à n'éloigner jamais de leur cœur la loi de Dieu.

4. Il étoit auſſi marqué, dans le même écrit, que ce Prophete, par un ordre particulier qu'il avoit reçu de Dieu, commanda " qu'on emportât avec lui le

1. INvenitur autem in deſcriptionibus Jeremiæ prophetæ, quòd juſſit eos ignem accipere, qui tranſmigrabant, ut ſignificatum eſt, & ut mandavit tranſmigratis.

2. Et dedit illis legem ne oblivíſcerentur præcepta Domini, & ut non exerrarent mentibus, videntes ſimulachra aurea & argentea, & ornamenta eorum.

3. Et alia hujuſmodi dicens, hortabatur ne legem amoverent à corde ſuo.

4. Erat autem in ipſa ſcriptura, quomodo tabernaculum & arcam juſ-

℣. 4. La plupart croient que ceci arriva après la priſe de Jéruſalem : quelques-uns

ſit

ſit propheta, divino reſponſo ad ſe facto, comitari ſecum, uſquequo exiit in montem, in quo Moyſes aſcendit, & vidit Dei hereditatem.

tabernacle & l'arche, juſqu'à ce qu'il fût arrivé à la montagne *de Nébo*, ſur laquelle Moyſe avoit monté *avant de mourir*, & d'où il avoit vu l'héritage du Seigneur. Deut. XXXIV. 1.

5. Et veniens ibi Jeremias invenit locum ſpeluncæ: & tabernaculum, & arcam, & altare incenſi intulit illuc, & oſtium obſtruxit.

5. Et Jérémie y étant arrivé, y trouva une caverne, où il mit le tabernacle, l'arche & l'autel des encenſements; & il en boucha l'entrée *avec beaucoup de ſoin.*

6. Et acceſſerunt quidam ſimul qui ſequebantur, ut notarent ſibi locum: & non potuerunt invenire.

6. Or quelques-uns de ceux qui l'avoient ſuivi, s'étant approchés pour remarquer ce lieu, ils ne purent le trouver.

7. Ut autem cognovit Jeremias, culpans illos, dixit: Quòd ignotus erit locus, donec congreget Deus congregationem populi, propitius fiat:

7. Et Jérémie l'ayant ſu, les blâma *de leur curioſité*, & dit que ce lieu demeureroit inconnu juſqu'à ce que Dieu eût raſſemblé ſon peuple diſperſé, & qu'il lui eût fait miſéricorde, *en le rappellant dans le pays d'où il avoit été enlevé;*"

8. & tunc Dominus oſtendet hæc, & apparebit majeſtas Domini, & nubes erit, ſicut & Moyſi manifeſtabatur, & ſicut cùm Salomon petiit ut locus ſanctificaretur magno Deo, manifeſtabat hæc.

8. & qu'alors le Seigneur feroit voir ces choſes; que la majeſté du Seigneur paroîtroit de nouveau; & qu'il y auroit une nuée, ſelon qu'elle avoit paru à Moyſe *à la dédicace du tabernacle*, & qu'elle fut manifeſtée lorſque Salomon demanda que le temple fût ſanctifié pour le grand Dieu, *& qu'il lui fût conſacré.* 2. Reg. VIII. 11. 2. Par. VI. 14.

9. Magnificè etenim ſapientiam tractabat, & ut ſapientiam habens, ob-

9. Car *alors* il faiſoit éclater ſa ſageſſe d'une maniere *admirable dans la ſtructure de ce temple* magnifique; & il offrit le

penſent que ce fut avant le dernier ſiege de cette ville.

℣. 7. Voyez la *Diſſertation ſur l'Arche d'alliance*, où l'on examine ſi elle fut remiſe dans le Temple après la captivité de Babylone. Cette Diſſertation eſt placée à la tête de ces deux Livres.

ſacrifice de la dédicace & de la conſommation du temple, comme un homme qui étoit rempli de ſageſſe."

Lev. IX. 24. *2. Par.* VII. 1. 10. Comme *donc* Moyſe pria le Seigneur, & que le feu deſcendit du ciel & conſuma l'holocauſte, ainſi Salomon pria, & le feu deſcendit du ciel, & conſuma l'holocauſte.

Lev. X. 16. 27. 11. Et *comme* Moyſe dit *à Aaron : Vous avez fait une faute*, parce que l'hoſtie qui a été offerte pour le péché n'a point été mangée, mais conſumée *par le feu*," *montrant ainſi ſon attention à faire obſerver les moindres circonſtances de la loi* :

12. Salomon auſſi *montra ſon zele pour la gloire du Seigneur ; car il* célébra pendant huit jours la dédicace *du temple qu'il avoit bâti en ſon honneur.*

13. Ces mêmes choſes *que nous venons de rapporter*, ſe trouvent auſſi dans les écrits & dans les mémoires de Néhémias, " où l'on voit qu'il fit une bibliotheque, ayant raſſemblé de divers pays les livres des Prophetes, ceux de David, & les lettres des rois *de Perſe en faveur des Juifs*, & ce qui regardoit les dons *qu'ils avoient faits au temple du Seigneur.* "

tulit ſacrificium dedicationis & conſummationis templi.

10. Sicut & Moyſes orabat ad Dominum, & deſcendit ignis de cœlo, & conſumpſit holocauſtum, ſic & Salomon oravit, & deſcendit ignis de cœlo, & conſumpſit holocauſtum.

11. Et dixit Moyſes, eo quòd non ſit comeſtum quod erat pro peccato, conſumptum eſt :

12. Similiter & Salomon octo diebus celebravit dedicationem.

13. Inferebantur autem in deſcriptionibus & commentariis Nehemiæ hæc eadem : & ut conſtruens bibliothecam congregavit de regionibus libros, & Prophetarum, & David, & epiſtolas regum, & de donariis.

℣. 9. Le Grec eſt plus ſimple : Alors il fit paroître quelle étoit ſa ſageſſe, *dans la priere qu'il adreſſa au Seigneur*, lorſqu'il offrit les ſacrifices de la dédicace du Temple.

℣. 11. Ce texte paroît avoir ſouffert de la main des Copiſtes : ces mots *dixit Moyſes* ſembleroient être mieux après *pro peccato*, en y liſant, *ut dixit Moyſes* : & parce que l'hoſtie pour le péché, n'avoit point été mangée, comme Moyſe l'avoit ordonné, elle fut conſumée *par le feu*. Voyez au Lévitique x. 16. & ſuiv.

℣. 13. On ne les lit point dans le Livre que nous avons ſous ſon nom ; ainſi ces mémoires étoient autre choſe : ou bien le Livre qui nous reſte de Néhémias, n'eſt qu'un abrégé de ces mémoires ; ce qui eſt plus probable.

Ibid. Gr. autr. & les lettres des Rois *de Perſe* touchant les dons *qu'ils avoient faits au Temple du Seigneur.*

14. Similiter autem & Judas ea quæ deciderant per bellum quod nobis acciderat, congregavit omnia; & ſunt apud nos.

14. Judas *Maccabée* a encore recueilli tout ce qui s'étoit perdu pendant la guerre que nous avons eue *avec les rois de Syrie* : & ce recueil eſt entre nos mains.

15. Si ergo deſideratis hæc, mittite qui perferant vobis.

15. Si vous deſirez d'avoir ces écrits, envoyez-nous des perſonnes qui puiſſent vous les porter *ſûrement.*

16. Acturi itaque purificationem, ſcripſimus vobis: benè ergo facietis, ſi egeritis hos dies

16. Nous vous avons donc écrit, étant ſur le point de célébrer la purification *du temple* : " & vous ferez bien de célébrer cette fête *comme nous.*

17. Deus autem, qui liberavit populum ſuum, & reddidit hereditatem omnibus, & regnum, & ſacerdotium, & ſanctificationem,

17. Or nous eſpérons que Dieu, qui a délivré ſon peuple, qui a rendu à tous leur héritage, & qui a rétabli le royaume *d'Iſraël*, le ſacerdoce, & le lieu ſaint,

18. ſicut promiſit in lege, ſperamus quòd citò noſtrî miſerebitur, & congregabit de ſub cœlo in locum ſanctum.

18. ſelon qu'il l'avoit promis dans la loi, nous fera bientôt miſéricorde, & nous raſſemblera de tous les pays qui ſont ſous le ciel dans ſon ſaint lieu.

Deut. xxx. 3. 5. *Sup.* 1. 29.

19. Eripuit enim nos de magnis periculis, & locum purgavit.

19. Car il nous a délivrés de grands périls, & il a purifié ſon temple. "

20. De Juda verò Machabæo, & fratribus ejus, & de templi magni purificatione, & de aræ dedicatione;

20. Nous " avons deſſein d'écrire ce qui regarde Judas Maccabée & ſes freres, la maniere dont le grand temple *de Jéruſalem* a été purifié, & dont la dédicace de l'autel s'eſt faite;

21. ſed & de præliis quæ pertinent ad Antiochum Nobilem, & filium ejus Eupatorem,

21. comme auſſi les combats qui ſe ſont donnés ſous Antiochus l'Illuſtre, " & ſous ſon fils Eupator,

℣. 16. C'eſt la même fête dont il eſt parlé au Chap. précéd. ℣. 18.

℣. 19. Ici finit la lettre des Juifs.

℣. 20. Depuis ce verſet juſqu'à la fin du Chapitre, c'eſt une Préface de l'Auteur de ce Livre.

℣. 21. c. à. d. Antiochus-Epiphanes.

22. & les faveurs éclatantes qu'ont reçues du ciel ceux qui ont combattu pour les Juifs, avec un ſi grand courage, qu'étant peu de gens, ils ſe ſont rendu maîtres de tout le pays, ont mis en fuite un grand nombre de barbares,

22. & de illuminationibus quæ de cœlo factæ ſunt ad eos qui pro Judæis fortiter fecerunt, ita ut univerſam regionem, cùm pauci eſſent, vindicarent, & barbaram multitudinem fugarent,

23. ont recouvré le plus fameux temple qui ſoit dans le monde, ont délivré la ville de ſervitude, & remis en leur vigueur les loix qui avoient été abolies, le Seigneur les ayant favoriſés par toutes ſortes de témoignages de ſa bonté.

23. & famoſiſſimum in toto orbe templum recuperarent, & civitatem liberarent, & leges quæ abolitæ erant, reſtituerentur, Domino cum omni tranquillitate propitio facto illis.

24. Enfin nous avons taché de rapporter en abrégé, dans un ſeul livre, ce qui a été écrit en cinq livres par Jaſon le Cyrénéen *Juif de religion.* "

24. Itemque ab Jaſone Cyrenæo quinque libris comprehenſa, tentavimus nos uno volumine breviare.

25. Car ayant conſidéré que la multitude des livres rend l'hiſtoire difficile à ceux qui veulent l'apprendre, à cauſe de ce grand nombre de choſes qu'on leur repréſente :

25. Conſiderantes enim multitudinem librorum, & difficultatem volentibus aggredi narrationes hiſtoriarum propter multitudinem rerum;

26. nous avons taché d'écrire celle-ci de telle ſorte qu'elle pût plaire à ceux qui voudroient la lire ; qu'elle pût ſe retenir facilement, par ceux qui ſont plus ſtudieux ; & qu'elle pût généralement être utile à tous ceux qui la liroient.

26. curavimus volentibus quidem legere, ut eſſet animi oblectatio; ſtudioſis verò ut faciliùs poſſint memoriæ commendare; omnibus autem legentibus utilitas conferatur.

27. Or nous engageant à faire cet

27. Et nobis quidem

℣. 24. Jaſon le Cyrénéen étoit un Juif de la province de Cyrene, voiſine de l'Egypte.

ipſis, qui hoc opus breviandi causâ ſuſcepimus, non facilem laborem, immò verò negotium plenum vigiliarum & ſudoris aſſumpſimus.

abrégé, nous n'avons pas entrepris un ouvrage qui ſoit aiſé, mais un travail qui demande une grande application & beaucoup de peine.

28. Sicut hi qui præparant convivium, & quærunt aliorum voluntati parere propter multorum gratiam, libenter laborem ſuſtinemus.

28. Nous l'entreprenons néanmoins avec joie, en conſidérant l'avantage de pluſieurs, comme ceux qui, étant chargés de préparer un feſtin, s'étudient à ſatisfaire les autres.

29. Veritatem quidem de ſingulis auctoribus concedentes, ipſi autem ſecundùm datam formam brevitati ſtudentes.

29. Nous nous repoſons de la vérité des choſes ſur les auteurs qui les ont écrites; mais pour nous, nous travaillerons ſeulement à les abréger, ſelon le deſſein que nous avons pris."

30. Sicut enim novæ domûs architecto de univerſa ſtructura curandum eſt; ei verò qui pingere curat, quæ apta ſunt ad ornatum, exquirenda ſunt: ita æſtimandum eſt & in nobis.

30. Car, comme un architecte qui entreprend de bâtir une nouvelle maiſon, eſt appliqué à en régler toute la ſtructure, & qu'un peintre cherche ſeulement ce qui eſt propre à l'embellir, on doit juger de nous de la même ſorte.

31. Etenim intellectum colligere, & ordinare ſermonem, & curioſiùs partes ſingulas quaſque diſquirere, hiſtoriæ congruit auctori:

31. Il eſt, en effet, du devoir de celui qui compoſe une hiſtoire, d'en recueillir les différentes matieres, de les raconter dans un certain ordre, & de rechercher avec grand ſoin les circonſtantes particulieres de ce qu'il raconte:

32. brevitatem verò dictionis ſectari, & executiones rerum vitare, bre-

32. mais on ne doit pas trouver mauvais que celui qui fait un abrégé affecte d'être court dans ce qu'il écrit, & qu'il

℣. 29. Gr. autr. Nous laiſſons à l'Hiſtorien le ſoin de donner une deſcription achevée de chaque choſe; pour nous, nous travaillons ſeulement à ſuivre les traits d'un abrégé.

évite de s'étendre en de longs diſcours, *pour prouver des faits qui ne ſont point conteſtés.*

33. Nous commencerons donc ici notre narration, & nous finirons notre préface; car il y auroit de la folie d'être long avant *de commencer* une hiſtoire, tandis que l'on ſeroit court dans l'hiſtoire même.

vianti concedendum eſt.

33. Hinc ergo narrationem incipiemus; de præfatione tantùm dixiſſe ſufficiat: ſtultum etenim eſt ante hiſtoriam effluere, in ipſa autem hiſtoria ſuccingi.

CHAPITRE III.

Bonheur des Juifs ſous le pontificat d'Onias III. Simon Préfet du Temple fait ſavoir à Séleucus roi de Syrie, qu'il y a de grands tréſors dans le Temple. Héliodore eſt envoyé pour les enlever. Dieu le châtie par la main des Anges.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

1. LA cité ſainte jouiſſant donc d'une paix parfaite, & les loix *que Dieu avoit données à Moyſe*, y étant exactement obſervées, à cauſe de la piété du grand-Prêtre Onias *troiſieme du nom, fils de Simon*, " & de la haine qu'il avoit " dans le cœur contre tout mal,

2. il arrivoit delà que les Rois mêmes & les Princes *étrangers* ſe croyoient obligés d'avoir pour le lieu *ſaint* " une grande vénération, & honoroient le temple de riches préſents:

3. enſorte que Séleucus " roi d'Aſie, faiſoit fournir de ſon domaine toute la dépenſe qui regardoit le miniſtere des ſacrifices.

1. IGitur cùm ſancta civitas habitaretur in omni pace, leges etiam adhuc optimè cuſtodirentur, propter Oniæ pontificis pietatem, & animos odio habentes mala,

2. fiebat ut & ipſi reges & principes locum ſummo honore dignum ducerent, & templum maximis muneribus illuſtrarent:

3. ita ut Seleucus Aſiæ rex de redditibus ſuis præſtaret omnes ſumptus ad miniſterium ſacrificiorum pertinentes.

℣. 1. c. à. de Simon II.
Ibid. C'eſt le ſens du Grec.
℣. 2. Autr. pour ce lieu: ℣ c. à. d. pour la Cité ſainte.
℣. 3. C'eſt Séleucus Philopator.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

4. Simon autem de tribu Benjamin præpoſitus templi conſtitutus, contendebat, obſiſtente ſibi principe ſacerdotum, iniquum aliquid in civitate moliri.

4. Mais Simon qui étoit de la tribu de Benjamin, & qui commandoit à la garde du temple," s'efforçoit de faire quelque entrepriſe injuſte dans la ville, malgré la réſiſtance qu'y apportoit le Prince des Prêtres."

5. Sed cùm vincere Oniam non poſſet, venit ad Apollonium Tharſeæ filium, qui eo tempore erat dux Cœle-Syriæ, & Phœnicis:

5. Et voyant qu'il ne pouvoit vaincre Onias, il alla trouver Apollonius fils de Tharſée, qui commandoit en ce temps-là *pour le roi Séleucus-Philopator* dans la Célé-Syrie & dans la Phénicie.

6. Et nuntiavit ei, pecuniis innumerabilibus plenum eſſe ærarium Jeroſolymis, & communes copias immenſas eſſe, quæ non pertinent ad rationem ſacrificiorum: eſſe autem poſſibile ſub poteſtate regis cadere univerſa.

6. Il lui déclara qu'il y avoit dans Jéruſalem des ſommes infinies d'argent ramaſſées dans un tréſor; que ces ſommes étoient immenſes & deſtinées pour les affaires publiques, & non pour la dépenſe des ſacrifices; & qu'*ainſi* on pourroit bien trouver le moyen de faire tomber tous ces tréſors entre les mains du Roi, *ſans bleſſer la juſtice & la religion.*

7. Cùmque retuliſſet ad regem Apollonius de pecuniis quæ delatæ erant, ille accitum Heliodorum, qui erat ſuper negotia

7. Apollonius ayant donné au Roi cet avis, qu'il avoit reçu touchant cette grande quantité d'argent, le Roi fit venir Héliodore, qui étoit ſon premier miniſtre," & l'envoya *à Jéruſalem*, avec ordre de faire tranſporter tout cet ar-

℣. 4. Autr. qui avoit l'intendance du Temple: » ce qui ne peut s'entendre que d'un office tel qu'il pût être exercé par un ſimple laïque; car on voit ici que Simon n'étoit pas de la tribu de Lévi. Quant à la garde du Temple, elle étoit compoſée de Lévites; & il ne paroît pas vraiſemblable qu'ils euſſent pour commandant un homme qui ne fût pas de la tribu de Lévi.

Ibid. Gr. autr. étoit en différend avec le grand-Prêtre, touchant les tranſgreſſions *qui ſe commettoient* dans la ville. » Ou, ſelon le MS. Alexandrin: touchant la police *qui devoit être obſervée* dans la ville. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de παρανομίας, *prævaricationis*, le MS. Alexandrin porte ἀγορανομίας, *forenſis præfectura.*

℣. 7. Au lieu de πραγματων, *negotiorum*, quelques-uns liſent χρημάτων, *pecuniarum*: le ſens alors ſeroit: qui étoit ſurintendant de ſes finances.

gent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

8. Héliodore ſe mit auſſi-tôt en chemin, comme pour viſiter les villes de Célé-Syrie & de Phénicie, mais véritablement dans le deſſein d'exécuter l'intention du Roi.

9. Etant arrivé à Jéruſalem, & ayant été reçu dans la ville par le grand-Prêtre avec toute ſorte d'honnêteté, il lui déclara l'avis qu'on avoit donné au Roi touchant cet argent, & le vrai ſujet de ſon voyage; & il demanda ſi ce que l'on avoit dit étoit véritable.

10. Alors le grand-Prêtre lui repréſenta que cet argent étoit en dépôt *dans le temple*; que c'étoit la ſubſiſtance des veuves & des orphelins; "

11. qu'une partie même de cet argent, dont l'impie Simon avoit donné avis, appartenoit à Hyrcan Tobie, qui étoit un homme d'une très-grande conſidération; " & que toute cette ſomme conſiſtoit en quatre cents talents d'argent, & en deux cents talents d'or;

12. qu'au reſte, il étoit abſolument impoſſible de tromper ceux qui avoient cru ne pouvoir mieux aſſurer leur argent

ejus, miſit cum mandatis, ut prædictam pecuniam tranſportaret.

8. Statimque Heliodorus iter eſt aggreſſus, ſpecie quidem quaſi per Cœle-Syriam & Phœnicen civitates eſſet peragraturus, reverâ autem regis propoſitum perfecturus.

9. Sed cùm veniſſet Jeroſolymam, & benignè à ſummo ſacerdote in civitate eſſet exceptus, narravit de dato indicio pecuniarum; & cujus rei gratiâ adeſſet, aperuit: interrogabat autem, ſi verè hæc ita eſſent.

10. Tunc ſummus ſacerdos oſtendit depoſita eſſe hæc, & victualia viduarum & pupillorum:

11. quædam verò eſſe Hyrcani Tobiæ viri valdè eminentis, in his quæ detulerat impius Simon: univerſa autem argenti talenta eſſe quadraginta, & auri ducenta:

12. decepi verò eos qui credidiſſent loco & templo, quod per univerſum

℣. 10. Le Grec lit ſimplement: que c'étoit les dépôts des veuves & des orphelins.

℣. 11. C'étoit Hyrcan fils de Joſeph, & petit-fils de Tobie; il avoit été établi par Séleucus gouverneur de tout le pays de delà le Jourdain, & il en levoit les tributs pour le roi.

mundum

mundum honoratur, pro ſuâ veneratione & ſanctitate omninò impoſſibile eſſe.

13. At ille pro his quæ habebat in mandatis à rege, dicebat omni genere regi ea eſſe deferenda.

14. Conſtitutâ autem die intrabat de his Heliodorus ordinaturus: non modica verò per univerſam civitatem erat trepidatio.

15. Sacerdotes autem ante altare cum ſtolis ſacerdotalibus jactaverunt ſe; & invocabant de cœlo eum qui de depoſitis legem poſuit, ut his qui depoſuerant ea, ſalva cuſtodiret.

16. Jam verò qui videbat ſummi ſacerdotis vultum, mente vulnerabatur: facies enim & color immutatus, declarabat internum animi dolorem.

17. Circumfuſa enim erat mœſtitia quædam viro, & horror corporis, per quem manifeſtus aſpicientibus dolor cordis ejus efficiebatur.

18. Alii etiam gregatim de domibus confluebant, publicâ ſupplicatione ob-

gent, qu'en le mettant en dépôt dans un temple qui étoit en vénération à toute la terre pour ſa ſainteté. Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

13. Mais Héliodore inſiſtant ſur les ordres qu'il avoit reçus du Roi, répondit qu'il falloit, à quelque prix que ce fût, que cet argent fût porté au Roi.

14. Il entra donc dans le temple le jour qu'il avoit marqué pour exécuter cette entrepriſe: cependant toute la ville étoit remplie *de crainte* & d'effroi.

15. Les Prêtres ſe proſternoient au pied de l'autel avec leurs robes ſacerdotales; & ils invoquoient celui qui eſt dans le ciel, & qui a fait la loi touchant les dépôts, *le priant* de conſerver les dépôts de ceux qui les avoient mis dans ſon temple *comme dans un lieu de ſûreté.*

16. Mais nul ne pouvoit regarder le viſage du grand-Prêtre, ſans être bleſſé juſqu'au cœur: car le changement de ſon teint & de ſa couleur marquoit clairement la douleur intérieure de ſon ame.

17. Une certaine triſteſſe répandue dans tout ſon extérieur, & l'horreur même dont ſon corps paroiſſoit comme tout ſaiſi, découvroit à ceux qui le regardoient, quelle étoit la plaie de ſon cœur.

18. Pluſieurs accouroient auſſi en troupes de leurs maiſons, conjurant Dieu, par des prieres publiques, de ne

pas permettre qu'un lieu ſi ſaint fût expoſé au mépris.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

19. Les femmes revêtues de cilices, qui les couvroient juſqu'à la ceinture, " alloient en foule par les rues ; les filles mêmes, qui demeuroient auparavant renfermées, couroient les unes vers Onias, " les autres vers les murailles *du Temple*, & quelques-unes regardoient par les fenêtres :

19. Accinctæque mulieres ciliciis pectus, per plateas confluebant ; ſed & virgines, quæ concluſæ erant, procurrebant ad Oniam, aliæ autem ad muros, quædam verò per feneſtras aſpiciebant :

20. toutes adreſſoient leurs prieres à Dieu, en étendant leurs mains vers le ciel.

20. univerſæ autem protendentes manus in cœlum, deprecabantur.

21. Et c'étoit vraiment un ſpectacle digne de pitié, de voir toute cette multitude confuſe de peuple, " & le grand-Prêtre accablé d'affliction, " dans l'attente où ils étoient de ce qui arriveroit.

21. Erat enim miſera commiſtæ multitudinis, & magni ſacerdotis in agone conſtituti expectatio.

22. Pendant que les Prêtres invoquoient le Dieu tout-puiſſant, afin qu'il conſervât inviolable le dépôt de ceux qui le leur avoient confié ;

22. Et hi quidem invocabant omnipotentem Deum, ut credita ſibi, his qui crediderant, cum omni integritate conſervarentur.

23. Héliodore ne penſoit qu'à exécuter ſon deſſein, étant lui-même préſent avec ſes gardes à la porte du tréſor, *pour le forcer.*

23. Heliodorus autem, quod decreverat, perficiebat eodem loco ipſe cum ſatellitibus circa ærarium præſens.

24. Mais l'eſprit du Dieu tout-puiſſant ſe fit voir alors par des marques bien ſenſibles ; enſorte que tous ceux qui avoient oſé obéir " à Héliodore étant

24. Sed ſpiritus omnipotentis Dei magnam fecit ſuæ oſtenſionis eviden-

℣. 19. Autr. ayant le ſein couvert de cilices.

Ibid. Gr. vers les portes *du Temple.*

℣. 21. Gr. cette multitude proſternée en terre confuſément.

Ibid. Gr. autr. combattant, *& partagé entre la crainte & l'eſpérance*, dans l'attente *de ce qui arriveroit.*

℣. 24. Gr. autr. qui avoient oſé venir avec Héliodore.

tiam, ita ut omnes qui aſi fuerant parere ei, ruentes Dei virtute, in diſſolutionem & formidinem converterentur.

renverſés par une vertu divine, furent tout d'un coup frappés d'une frayeur qui les mit tout hors d'eux-mêmes. Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

25. Apparuit enim illis quidam equus terribilem habens ſeſſorem, optimis operimentis adornatus: iſque cum impetu Heliodoro priores calces eliſit: qui autem ei ſedebat, videbatur arma habere aurea.

25. Car ils virent paroître un cheval, ſur lequel étoit monté un homme terrible, habillé magnifiquement, & qui fondant avec impétuoſité ſur Héliodore, le frappa, en lui donnant pluſieurs coups des deux pieds de devant; & celui qui étoit monté deſſus ſembloit avoir des armes d'or.

26. Alii etiam apparuerunt duo juvenes virtute decori, optimi gloriâ, ſpecioſique amictu: qui circumſteterunt eum, & ex utraque parte flagellabant, ſine intermiſſione multis plagis verberantes.

26. Deux autres jeunes hommes parurent en même temps, pleins de force & de beauté, brillants de gloire, & richement vêtus, qui ſe tenant aux deux côtés d'Héliodore, le fouettoient chacun de ſon côté, & le frappoient ſans relâche.

27. Subitò autem Heliodorus concidit in terram, eumque multâ caligine circumfuſum rapuerunt, atque in ſella geſtatoria poſitum ejecerunt.

27. Héliodore tomba donc tout d'un coup par terre, étant tout enveloppé d'obſcurité & de ténebres: & ayant été mis dans une chaiſe, on l'emporta delà, & on le chaſſa hors du temple.

28. Et is qui cum multis curſoribus & ſatellitibus prædictum ingreſſus eſt ærarium, portabatur nullo ſibi auxilium ferente, manifeſtâ Dei cognitâ virtute:

28. Ainſi celui qui étoit entré dans le tréſor avec un grand nombre d'archers & de gardes, étoit emporté, ſans que perſonne pût le ſecourir; la vertu de Dieu s'étant fait connoître manifeſtement.

29. & ille quidem per divinam virtutem jacebat

29. Cette vertu divine le réduiſit à demeurer couché par terre, ſans voix,

& ſans aucune eſpérance de vie.

mutus, atque omni ſpe & ſalute privatus.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

30. Mais les autres béniſſoient le Seigneur de ce qu'il relevoit la gloire de ſon lieu *ſaint*; & le temple, qui étoit rempli auparavant de frayeur & de tumulte, le fut enſuite d'alégreſſe & de cris de joie, le Seigneur y ayant fait paroître ſa toute-puiſſance.

30. Hi autem Dominum benedicebant, quia magnificabat locum ſuum: & templum, quod paulò antè timore ac tumultu erat plenum, apparente omnipotente Domino, gaudio & lætitiâ impletum eſt.

31. Alors quelques-uns des amis d'Héliodore ſe hâteront de ſupplier Onias de vouloir invoquer le Très-haut, afin qu'il donnât la vie à celui qui étoit réduit à l'extrêmité.

31. Tunc verò ex amicis Heliodori quidam rogabant confeſtim Oniam, ut invocaret Altiſſimum, ut vitam donaret ei qui in ſupremo ſpiritu erat conſtitutus.

32. Le grand-Prêtre conſidérant que le Roi pourroit peut-être ſoupçonner les Juifs d'avoir commis quelque attentat contre Héliodore, offrit pour ſa guériſon une hoſtie ſalutaire. *

32. Conſiderans autem ſummus ſacerdos, ne fortè rex ſuſpicaretur malitiam aliquam ex Judæis circa Heliodorum conſummatam, obtulit pro ſalute viri hoſtiam ſalutarem.

33. Et lorſque le grand-Prêtre faiſoit ſa priere, les mêmes jeunes hommes, revêtus des mêmes habits, ſe préſenterent à Héliodore, & lui dirent: Rendez graces au grand-Prêtre Onias; car le Seigneur vous a donné la vie à cauſe de lui:

33. Cùmque ſummus ſacerdos exoraret, iidem juvenes eiſdem veſtibus amicti, aſtantes Heliodoro, dixerunt: Oniæ ſacerdoti gratias age; nam propter eum Dominus tibi vitam donavit:

34. ayant donc été ainſi châtié de Dieu, annoncez à tout le monde ſes

34. tu autem à Deo flagellatus, nuntia omnibus

* 32. Le Grec lit ſimplement: une hoſtie.

magnalia Dei, & poteſtatem. Et his dictis, non comparuerunt.

merveilles & ſa puiſſance. Après avoir dit ces paroles, ils diſparurent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

35. Heliodorus autem, hoſtiâ Deo oblatâ, & votis magnis promiſſis ei qui vivere illi conceſſit, & Oniæ gratias agens, recepto exercitu, repedabat ad regem.

35. Héliodore ayant offert une hoſtie à Dieu, & fait des vœux & de grandes promeſſes à celui qui lui avoit redonné la vie, rendit graces à Onias, alla rejoindre ſes troupes, & retourna vers le Roi.

36. Teſtabatur autem omnibus ea quæ ſub oculis ſuis viderat opera magni Dei.

36. Il rendoit témoignage à tout le monde des œuvres *merveilleuſes* du grand Dieu, qu'il avoit vues de ſes yeux.

37. Cùm autem rex interrogaſſet Heliodorum, quis eſſet aptus adhuc ſemel Jeroſolymam mitti, ait:

37. Et le Roi lui demandant qui lui paroiſſoit propre pour être encore envoyé à Jéruſalem, il lui répondit:

38. Si quem habes hoſtem, aut regni tui inſidiatorem mitte illuc, & flagellatum eum recipies, ſi tamen evaſerit: eo quòd in loco ſit verè Dei quædam virtus.

38. Si vous avez quelque ennemi, ou quelqu'un qui ait formé des deſſeins ſur votre royaume, * envoyez-le en ce lieu; & vous le verrez revenir déchiré de coups, ſi néanmoins il en revient, parce qu'il y a véritablement quelque vertu divine dans ce temple.

39. Nam ipſe qui habet in cœlis habitationem, viſitator & adjutor eſt loci illius; & venientes ad malefaciendum, percutit ac perdit.

39. Car celui qui habite dans le ciel, eſt lui-même préſent en ce lieu; * il en eſt le protecteur; & il frappe de plaies, & fait périr ceux qui y viennent pour faire du mal.

40. Igitur de Heliodoro, & ærarii cuſtodiâ, ita res ſe habet.

40. Voilà donc ce qui ſe paſſa à l'égard d'Héliodore, & la maniere dont le tréſor fut conſervé.

* 38. Gr. contre vos affaires.
* 39. Ou, ſelon le Grec, préſide lui-même ſur ce lieu.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

CHAPITRE IV.

Calomnies de Simon. Jaſon obtient à prix d'argent la ſouveraine ſacrificature. Il commet toutes ſortes d'impiétés. Antiochus eſt reçu à Jéruſalem. Ménélaüs ſupplante Jaſon. Il eſt accuſé devant Antiochus, & laiſſe à ſa place Lyſimaque. Onias reprend Ménélaüs, & eſt tué par Andronique. Antiochus venge la mort d'Onias. Lyſimaque eſt tué par le peuple. Ménélaüs rachete ſa vie par une ſomme d'argent.

1. MAis Simon, qui avoit, comme on l'a dit, donné l'avis touchant cet argent, & qui s'étoit déclaré contre ſa patrie, décrioit Onias par ſes médiſances, comme ſi ç'eût été lui qui eût inſpiré à Héliodore ce qu'il avoit fait, & qu'il eût été la cauſe de tous ces maux:

2. & il oſoit faire paſſer pour un traître du royaume le protecteur de la ville, le défenſeur de ſa nation, & l'obſervateur très-zélé de la loi de Dieu.

3. Mais comme cette inimitié paſſa juſqu'à un tel excès, qu'il ſe commettoit même des meurtres par quelques amis de Simon;

4. Onias conſidérant les ſuites dangereuſes de ces querelles, & l'emportement d'Apollonius, qui, ayant l'autorité de gouverneur dans la Célé-Syrie & dans la Phénicie, ſecondoit & fortifioit encore la malice de Simon, il alla trouver le Roi *Séleucus Philopator*,

5. non pour accuſer ſes concitoyens,

1. SImon autem prædictus pecuniarum & patriæ delator, malè loquebatur de Onia, tamquam ipſe Heliodorum inſtigaſſet ad hæc, & ipſe fuiſſet incentor malorum:

2. proviſoremque civitatis, ac defenſorem gentis ſuæ, & æmulatorem legis Dei, audebat inſidiatorem regni dicere.

3. Sed, cùm inimicitiæ in tantùm procederent, ut etiam per quoſdam Simonis neceſſarios homicidia fierent:

4. Conſiderans Onias periculum contentionis, & Apollonium inſanire, utpote ducem Cœle-Syriæ & Phœnicis, ad augendam malitiam Simonis, ad regem ſe contulit,

5. non ut civium accu-

ſator, ſed communem utilitatem apud ſemetipſum univerſæ multitudinis conſiderans.

mais pour ſoutenir l'intérêt commun de tout ſon peuple, qu'il ſe propoſoit uniquement. " Av. l'Ere Chr. Vulg. 176.

6. Videbat enim ſine regali providentia impoſſibile eſſe pacem rebus dari, nec Simonem poſſe ceſſare à ſtultitia ſua.

6. Car il voyoit bien qu'il étoit impoſſible de pacifier les choſes autrement que par l'autorité royale, & qu'il n'y avoit que ce ſeul moyen pour faire ceſſer les folles entrepriſes de Simon.

I. *Maccabées*, I. 11.-17.

7. Sed poſt Seleuci vitæ exceſſum, cùm ſuſcepiſſet regnum Antiochus, qui Nobilis apellabatur, ambiebat Jaſon frater Oniæ ſummum ſacerdotium:

7. Mais après la mort de Séleucus, Antiochus ſurnommé l'Illuſtre, " *ſon frere*, lui ayant ſuccédé dans le royaume, *au préjudice de Démétrius fils de Séleucus*, Jaſon frere d'Onias tâchoit d'uſurper le ſouverain ſacerdoce. Av. l'Ere Chr. Vulg. 175.

8. adito rege, promittens ei argenti talenta trecenta ſexaginta, & ex redditibus aliis talenta octoginta,

8. Etant venu pour cela trouver le Roi, & lui promettant trois cents ſoixante talents d'argent, & quatre-vingt talents d'autres revenus,

9. Super hæc promittebat & alia centum quinquaginta, ſi poteſtati ejus concederetur gymnaſium & ephebiam ſibi conſtituere, & eos qui in Jeroſolymis erant, Antiochenos ſcribere.

9. & de plus cent cinquante autres talents, ſi on lui donnoit pouvoir d'établir une académie pour *former* la jeuneſſe *aux exercices des Grecs*, " & de faire les habitants de Jéruſalem citoyens de la ville d'Antioche, *afin qu'ils euſſent part aux privileges de cette capitale du royaume de Syrie:*

10. Quod cùm rex annuiſſet, & obtinuiſſet principatum, ſtatim ad

10. le Roi lui accorda ce qu'il demandoit; mais il n'eut pas plutôt obtenu la principauté *attachée à la ſouve-*

¥. 5. Le Grec peut ſignifier, mais pour ſoutenir les intérêts communs & particuliers de toute la multitude, à la lettre, *utile communiter ſingulatim*, ou ſelon le MS. Alexandrin, *& ſingulatim.*

¥. 7. c. à. d. Epiphanes.

¥. 9. Le texte diſtingue ici *Gymnaſium* & *Ephebeion*: le premier étoit pour les hommes faits qui s'exerçoient aux divers exercices de la courſe, de la lutte, &c. le ſecond étoit une ſalle deſtinée pour les exercices des jeunes gens au deſſus de quatorze ans.

raine ſacrificature, qu'il commença de faire prendre à ceux de ſon pays les mœurs & les coutumes des Gentils.

AV. L'ERE CHR. VULG. 175.

11. Il abolit les privileges que la clémence & la bonté des Rois avoit accordés aux Juifs, par l'entremiſe de Jean pere d'Eupolémus, qui fut envoyé en ambaſſade vers les Romains, pour renouveller l'amitié & l'alliance des Juifs avec eux: " & il renverſa les ordonnances légitimes de ſes concitoyens, pour en établir d'injuſtes & de corrompues.

12. Car il eut la hardieſſe de bâtir un lieu d'exercice public *conſacré aux idoles*, ſous la fortereſſe même, *c'eſt-à-dire, proche le temple*, & d'expoſer les jeunes hommes les plus accomplis en des lieux infâmes: "

13. ce qui n'étoit pas ſeulement un commencement, mais un grand progrès de la vie païenne & étrangere; " cauſé par la méchanceté déteſtable & inouie de l'impie Jaſon, uſurpateur du nom de grand-Prêtre.

14. Les Prêtres mêmes ne s'attachant

gentilem ritum contribu-les ſuos transferre cœpit.

11. Et amotis his quæ humanitatis cauſâ Judæis à regibus fuerant conſtituta, per Joannem patrem Eupolemi, qui apud Romanos de amicitia & ſocietate functus eſt legatione legitimâ, civium jura deſtituens, prava inſtituta ſanciebat.

12. Etenim auſus eſt ſub ipſa arce gymnaſium conſtituere, & optimos quoſque epheborum in lupanaribus ponere.

13. Erat autem hoc non initium, ſed incrementum quoddam, & profectus gentilis & alienigenæ converſationis, propter impii & non ſacerdotis Jaſonis nefarium & inauditum ſcelus:

14. ita ut ſacerdotes

℣. 11. Voyez au Livre I. Chap. VIII. ℣. 17.

℣. 12. Le Grec porte: & d'obliger les plus forts des jeunes hommes, *ceux qui réuſſiſſoient le mieux dans les exercices*, de paſſer ſous le Pétaſus. » Ce *Pétaſus* étoit un chapeau à bord, ſemblable à celui dont on couvre la tête de Mercure: quelques-uns croient que le gymnaſe de Jéruſalem étoit conſacré à Mercure, & que l'on obligeoit ceux qui vouloient y avoir entrée, de paſſer ſous le Pétaſus de Mercure, & de ſe faire inſcrire. On remarque dans pluſieurs médailles des rois de Syrie, le Dieu Bacchus tenant de la main droite une eſpece de Pétaſus: D. Calmet ſoupçonne que c'eſt ſous ce Pétaſus de Bacchus, qu'on faiſoit paſſer ceux des jeunes gens qui réuſſiſſoient dans les exercices du gymnaſe de Jéruſalem, lequel étoit apparemment conſacré à cette divinité. Ce qui confirme cette conjecture, c'eſt que *Liber* ou Bacchus étoit fort en honneur en ce temps-là à Jéruſalem, comme nous le voyons dans la ſuite de ce Livre. *Infr.* VI. 7. 14. XIV. 33.

℣. 13. Gr. Ainſi l'Helléniſme (*c. à. d. les mœurs des Grecs*) ſe fortifioit, & les coutumes étrangeres faiſoient de nouveaux progrès.

jam

jam non circa altaris officia dediti eſſent, ſed contempto templo, & ſacrificiis neglectis, feſtinarent participes fieri palæſtræ, & præbitionis ejus injuſtæ, & in exercitiis diſci.

plus aux fonctions de l'autel, mépriſant le temple & négligeant les ſacrifices, couroient aux jeux de la lutte, aux ſpectacles qui ſe repréſentoient & aux exercices du palet. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 175.

15. Et patrios quidem honores nihil habentes, Græcas glorias optimas arbitrabantur:

15. Ils ne faiſoient aucun état de tout ce qui étoit en honneur dans leur pays; & ne croyoient rien de plus grand, que d'exceller en tout ce qui étoit en eſtime parmi les Grecs.

16. quarum gratiâ periculoſa eos contentio habebat, & eorum inſtituta æmulabantur, ac per omnia his conſimiles eſſe cupiebant, quos hoſtes & peremptores habuerant.

16. Il s'excitoit pour cela une dangereuſe émulation entre eux; ils étoient jaloux des coutumes de ces païens, & affectoient d'être en tout ſemblables à ceux qui avoient été auparavant les mortels ennemis de leur pays, *& qui devoient être bientôt pour eux les inſtruments de la vengeance divine.* "

17. In leges enim divinas impiè agere impunè non cedit: ſed hoc tempus ſequens declarabit.

17. Car on ne viole point impunement les loix de Dieu: & on le verra clairement par la ſuite de cette hiſtoire.

18. Cùm autem quinquennalis agon Tyri celebraretur, & rex præſens eſſet,

18. Un jour où l'on célébroit à Tyr les jeux qui ſe font de cinq ans en cinq ans, " & le Roi étant préſent,

19. miſit Jaſon facino-

19. l'impie Jaſon envoya de Jéruſa-

℣. 14. Gr. ils ſe hâtoient d'avoir part à l'illégitime diſtribution des prix qui ſe faiſoit dans le lieu des exercices après l'invitation du diſque, *après que l'on avoit invité à l'exercice du diſque.* » Le diſque étoit un lourd palet de plomb, de fer ou d'airain, ou une pierre ronde, que les Athletes s'exerçoient à jetter le plus loin & le plus haut.

℣. 16. C'eſt le ſens du Grec, qui peut ſe traduire: Tout cela leur attira un grand malheur; & ceux dont ils imitoient les coutumes avec tant d'ardeur, & à qui ils vouloient être ſemblables en tout, devinrent leurs ennemis & les inſtruments de la vengeance *divine ſur eux.*

℣. 18. C'étoient les jeux Olympiques; ils ſe célébroient de cinq ans en cinq ans à Elée dans le Péloponneſe; à leur imitation on en inſtitua de pareils dans diverſes autres villes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 175.

lem des hommes couverts de crimes " porter trois cents didragmes " d'argent pour le ſacrifice d'Hercule : " mais ceux mêmes qui les apportoient, *tout méchants qu'ils étoient, l'étant moins que Jaſon*, demanderent qu'elles ne fuſſent pas employées à ces ſacrifices, parce qu'on ne devoit pas en faire un tel uſage ; & qu'on s'en ſervît pour d'autres dépenſes.

roſus ab Jeroſolymis viros peccatores, portantes argenti didrachmas trecentas in ſacrificium Herculis : quas poſtulaverunt hi qui aſportaverant, ne in ſacrificiis erogarentur, quia non oporteret, ſed in alios ſumptus eas deputari.

20. Ainſi elles furent offertes pour le ſacrifice d'Hercule par celui qui les avoit envoyées ; mais à cauſe de ceux qui les apporterent, *& de la demande qu'ils avoient faite*, on les employa pour la conſtruction des galeres. "

20. Sed hæ oblatæ ſunt quidem ab eo qui miſerat, in ſacrificium Herculis : propter præſentes autem datæ ſunt in fabricam navium triremium.

21. Cependant Apollonius, fils de Mneſthéus, ayant été envoyé en Egypte *par Antiochus*, à cauſe des *troubles qui étoient parmi les* grands de la cour du roi Ptolémée Philométor, *pour la régence de ce royaume à laquelle il prétendoit ;* " lorſqu'Antiochus eut recon-

21. Miſſo autem in Ægyptum Apollonio Mneſthei filio, propter primates Ptolemæi Philometoris regis, cùm cognoviſſet Antiochus alie-

℣. 19. Le Grec lit : envoya de Jéruſalem, pour aſſiſter à ces jeux, des hommes qui étoient *devenus* citoyens d'Antioche *par le privilege accordé à Jaſon. Supr.* ℣. 9. Le mot Θεωρὸς, pourroit ſignifier *ludorum ſacrorum ſpectatores*, ou ſimplement *ſacros ſpectatores*. On verra dans le Chapitre ſuiv. ℣. 26. le mot Θεωρίαν pris dans le ſens de *rem divinam*.

Ibid. La didragme vaut deux dragmes d'Alexandrie, & ces deux dragmes n'en valent qu'une Romaine ; delà vient que les Traducteurs Grecs de l'Ecriture, rendent ordinairement par *Didragma* le demi-ſicle. On eſt partagé ſur ſa valeur ; mais en le prenant pour le prix du demi-ſicle Hébraïque, les 300 didragmes vaudront à peu près 85 écus. Au reſte le Grec porte : trois cents dragmes. Cette ſomme paroît modique : mais l'Interprete Syrien dit *trois mille trois cents*.

Ibid. Hercules étoit la divinité tutélaire de Tyr.

℣. 20. L'emploi qu'on fit de cet argent à la conſtruction des galeres, a fait croire à quelques-uns que le texte qui lit trois cents dragmes eſt corrompu, & qu'il faudroit lire trois mille au lieu de trois cents. Le Syriaque porte, trois mille trois cents. D'autres voudroient qu'on entendît ce paſſage, de trois cents dragmes d'or qui feroient une ſomme quatorze fois plus grande que celle que nous avons marquée. D. Calmet penſe que le Grec pourroit ſignifier que cet argent fut employé à appareiller les galeres qui ſervirent dans les jeux à cette occaſion.

℣. 21. Le Grec lit : ayant été envoyé en Egypte par Antiochus pour *aſſiſter à la cérémonie de* l'introniſation du roi Ptolémée Philométor *ſon neveu*. On lit dans le Grec τὰ πρωτοκλίσια, *primos accubitus* ; on ſuppoſe que c'eſt pour τὰ πρωτοκλήσια, ou plutôt τὴν πρωτόκλησιν, *primam nominationem*. Gro-

num ſe à negotiis regni effectum, propriis utilitatibus conſulens, profectus inde venit Joppen, & inde Jeroſolymam.

nu, *par le rapport d'Apollonius*, qu'on l'avoit entiérement éloigné du gouvernement des affaires du royaume *d'Egypte*, ſongeant à procurer ſes intérêts propres, il partit delà, *pour s'aſſurer celui de Syrie qu'il avoit uſurpé*, vint à Joppé, & enſuite à Jéruſalem, *voulant mettre cette ville dans ſes intérêts.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 175.

22. Et magnificè ab Jaſone & civitate ſuſceptus, cum facularum luminibus, & laudibus ingreſſus eſt: & inde in Phœnicen exercitum convertit.

22. Il fut reçu magnifiquement par Jaſon & par toute la ville; & il y fit ſon entrée à la lumiere des flambeaux, " & parmi les acclamations publiques; & il retourna delà en Phénicie avec ſon armée.

23. Et poſt triennii tempus miſit Jaſon Menelaum, ſupradicti Simonis fratrem, portantem pecunias regi, & de negotiis neceſſariis reſponſa perlaturum.

23. Trois ans aprés *que* Jaſon *eut uſurpé la ſouveraine ſacrificature*, il envoya Ménélaüs frere de Simon, dont il a été parlé auparavant, pour porter de l'argent au Roi, " & pour ſavoir ſa réponſe ſur des affaires importantes. Av. l'Ere Chr. Vulg. 172.

24. At ille commendatus regi, cùm magnificaſſet faciem poteſtatis ejus, ſemetipſum retorſit ſummum ſacerdotium, ſuperponens Jaſoni talenta argenti trecenta.

24. Mais Ménélaüs s'étant acquis la bienveillance du Roi, par la maniere dont il le flatta en relevant la grandeur de ſa puiſſance, " il trouva moyen de faire retomber entre ſes mains la ſouveraine ſacrificature, en donnant trois cents talents d'argent par deſſus ce que Jaſon en avoit donné.

25. Acceptiſque à rege mandatis, venit, nihil quidem habens dignum ſacerdotio; animos verò

25. Et ayant reçu les ordres du Roi; il s'en revint, n'ayant rien qui fût digne du ſacerdoce, & n'apportant *à cette dignité* que le cœur d'un cruel

tius ſoupçonne que ce pourroit être τὰ πρωτοκόμια, *primam comam*; la fête de la premiere chevelure; c'eſt-à-dire, le jour auquel on coupoit pour la premiere fois ſes cheveux, en les conſacrant à quelque divinité: c'étoit chez les païens un jour ſolemnel.

℣. 22. On voit chez les Anciens la coutume des illuminations, aux jours de fêtes & de réjouiſſances.

℣. 23. Voyez au Chap. III. ℣. 4.

℣. 24. Gr. autr. Ménélaüs s'étant rendu agréable au roi, & s'étant ſervi des moyens que ſa légation lui donnoit pour s'élever, il fit retomber, &c.

tyran, & la colere d'une bête farouche.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 172.

26. Ainſi Jaſon, qui avoit ſurpris ſon propre frere *Onias*, fut trompé lui-même *par Ménélaüs ſon frere*; " & ayant été chaſſé, il ſe réfugia au pays des Ammonites.

27. Ménélaüs entra de cette ſorte dans la ſouveraine ſacrificature: mais il ne ſe mit point en peine d'envoyer au Roi l'argent qu'il lui avoit promis, quoique Soſtrate, qui commandoit à la forteresſe, " le preſsât d'en faire le payement,

28. comme ayant l'intendance des tributs: c'eſt pourquoi ils reçurent tous deux un ordre de ſe rendre auprès du Roi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 170.

29. La dignité de grand-Prêtre fut ôtée à Ménélaüs, & Lyſimaque ſon frere lui ſuccéda dans cette charge: & le gouvernement de Cypre fut donné à Soſtrate. "

30. Pendant que ces choſes ſe paſſoient, ceux de Tharſe & de Mallo, *villes de Cilicie*," excitérent une ſédition

crudelis tyranni, & feræ belluæ iram gerens.

26. Et Jaſon quidem, qui proprium fratrem captivaverat, ipſe deceptus profugus in Ammanitem expulſus eſt regionem.

27. Menelaus autem principatum quidem obtinuit: de pecuniis verò regi promiſſis, nihil agebat, cùm exactionem faceret Soſtratus, qui arci erat præpoſitus:

28. (Nam ad hunc exactio vectigalium pertinebat:) quam ob cauſam utrique ad regem ſunt evocati.

29. Et Menelaus amotus eſt à ſacerdotio, ſuccedente Lyſimacho fratre ſuo: Soſtratus autem prælatus eſt Cypriis.

30. Et cùm hæc agerentur, contigit Tharſenſes & Mallotas ſeditionem

℣. 26. Quelques-uns croient ſur le ſimple témoignage de l'Hiſtorien Joſeph, que Ménélaüs étoit frere de Jaſon. Mais alors ils ſont obligés de dire que lorſqu'il eſt nommé ici frere de Simon, (*Supr.* ℣. 23.) qui étoit de la tribu de Benjamin; (*Supr.* III. 4.) cela ſignifie qu'il étoit ou ſon beau-frere, ou ſon parent, ou dans ſon parti, ou qu'il lui reſſembloit en méchanceté. Voyez la *Diſſertation ſur La ſucceſſion des grands-Prêtres*, à la tête des Paralipomenes.

℣. 27. c. à. d. à la forteresſe de Jéruſalem.

℣. 29. Gr. autr. Ménélaüs *s'en allant à Antioche*, laiſſa *comme vice-gérent* pour remplir ſa place de grand-Prêtre, Lyſimaque ſon frere; & Soſtrate *laiſſa pour remplir ſa place d'Intendant des tributs*, Cratès le gouverneur de Cypre.

℣. 30. Tharſe étoit la capitale de Cilicie. Mallo ou Mallus étoit une autre ville de la même province, ſur le fleuve Pyramus.

movere, eo quòd Antiochidi regis concubinæ dono eſſent dati.

contre le Roi, dont ils croyoient avoir été mépriſés & déshonorés, parce qu'ils avoient été donnés à Antiochide concubine du Roi, *pour récompenſe de ſon impudicité.* Av. l'Erz Chr. Vulg. 170.

31. Feſtinanter itaque rex venit ſedare illos, relicto ſuffecto uno ex comitibus ſuis Andronico.

31. Le Roi y vint en grande hâte pour les appaiſer, ayant laiſſé pour ſon Lieutenant un des grands de ſa cour, nommé Andronique.

32. Ratus autem Menelaus accepiſſe ſe tempus opportunum, aurea quædam vaſa è templo furatus donavit Andronico, & alia vendiderat Tyri, & per vicinas civitates.

32. Mais Ménélaüs croyant que cette occaſion lui étoit favorable, déroba du temple quelques vaſes d'or, " & en donna une partie à Andronique, ayant vendu les autres à Tyr, & dans les villes voiſines.

33. Quod cùm certiſſimè cognoviſſet Onias, arguebat eum, ipſe in loco tuto ſe continens Antiochiæ ſecùs Daphnem.

33. Onias ayant ſu ceci très-certainement, le reprochoit à Ménélaüs, ſe tenant cependant à Antioche dans un lieu sûr près de Daphné. "

34. Unde Menelaus accedens ad Andronicum, rogabat, ut Oniam interficeret: qui cùm veniſſet ad Oniam, & datis dextris cum jurejurando, (quamvis eſſet ei ſuſpec-

34. C'eſt pourquoi Ménélaüs alla trouver Andronique, & le pria de tuer Onias: Andronique étant donc venu où étoit Onias, & lui ayant perſuadé, par la parole qu'il lui donna avec ſerment *de ne lui point faire de mal*, (quoiqu'il le tînt pour ſuſpect,) de ſortir de l'aſyle où il étoit, il le tua " auſſi-tôt,

℣. 32. Ménélaüs n'étoit plus à Jéruſalem; mais il y avoit Lyſimaque ſon vice-gérent qui par ſes ordres enleva des vaſes d'or du Temple. *Infr.* ℣. 39.

℣. 33. Ce fauxbourg de Daphné eſt fort célebre dans toute l'antiquité: dans ce fauxbourg étoit un bois de futaie au milieu duquel étoit le temple d'Apollon, qui étoit un aſyle inviolable pour tous ceux qui s'y retiroient.

℣. 34. On lit dans le Grec παρέκλεισεν ou κατέκλεισεν; l'un & l'autre ſignifient *incluſit* ou *intercluſit*: il y a lieu de ſoupçonner qu'on a dû lire κατέσφαξεν, *interfecit*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 170.

ſans avoir aucune crainte de la juſtice.

35. Auſſi non-ſeulement les Juifs, mais les autres nations mêmes en conçurent de l'indignation, & ne pouvoient ſupporter l'injuſtice de la mort d'un ſi grand homme.

36. C'eſt pourquoi le Roi étant revenu de Cilicie, les Juifs avec les Grecs allerent le trouver à Antioche, & lui firent leurs plaintes de ce meurtre ſi injuſte d'Onias.

37. Antiochus fut ſaiſi de triſteſſe au fond du cœur à cauſe de la mort d'Onias; il fut touché de compaſſion; & il répandit des larmes, ſe ſouvenant de la ſageſſe & de la modération qui avoit toujours éclaté dans ſa conduite.

38. Et entrant dans une grande colere contre Andronique, il commanda qu'on le dépouillât de la pourpre, qu'on le menât par toute la ville, & que ce ſacrilege fût tué au même lieu où il avoit commis cette impiété contre Onias; le Seigneur rendant ainſi à ce miſérable la punition qu'il avoit ſi juſtement méritée.

39. Or Lyſimaque ayant commis pluſieurs ſacrileges dans le temple par le

tus,) ſuaſiſſet de aſylo procedere, ſtatim eum peremit, non veritus juſtitiam.

35. Ob quam cauſam non ſolùm Judæi, ſed aliæ quoque nationes indignabantur, & moleſtè ferebant de nece tanti viri injuſtâ.

36. Sed regreſſum regem de Ciliciæ locis, adierunt Judæi apud Antiochiam, ſimul & Græci, conquerentes de iniqua nece Oniæ.

37. Contriſtatus itaque animo Antiochus propter Oniam, & flexus ad miſericordiam, lacrymas fudit, recordatus defuncti ſobrietatem & modeſtiam.

38. Accenſiſque animis, Andronicum purpurâ exutum, per totam civitatem jubet circumduci: & in eodem loco, in quo in Oniam impietatem commiſerat, ſacrilegum vitâ privari, Domino illi condignam retribuente pœnam.

39. Multis autem ſacrilegiis in templo à Lyſima-

℣. 38. On lit dans le Grec ἀτιμώσας, *honore privavit*, ou *è mundo expulit*; l'Edition d'Alde porte ἀτίλλων, *occidit*.

cho commiſſis Menelai conſilio, & divulgatâ famâ, congregata eſt multitudo adversùm Lyſimachum, multo jam auro exportato.

conſeil de Ménélaüs, & le bruit s'en étant répandu lorſqu'il en avoit déjà emporté quantité d'or, une grande multitude de peuple ſe ſouleva contre Lyſimaque. Av. l'Ere Chr. Vulg. 170.

40. Turbis autem inſurgentibus, & animis irâ repletis, Lyſimachus armatis ferè tribus millibus, iniquis manibus uti cœpit, duce quodam Tyranno, ætate pariter & dementiâ provecto.

40. Comme donc ceux de la ville ſe ſoulevoient, & qu'ils étoient animés d'une grande colere, Lyſimaque arma environ trois mille hommes, & commença d'uſer de violence, ayant pour chef un certain Tyran * également avancé en âge, & conſommé en malice.

41. Sed, ut intellexerunt conatum Lyſimachi, alii lapides, alii fuſtes validos arripuêre: quidam verò cinerem in Lyſimachum jecêre.

41. Mais lorſque le peuple vit que Lyſimaque les attaquoit de cette ſorte, les uns prirent des pierres, les autres de gros bâtons; & quelques-uns jetterent de la cendre contre lui.

42. Et multi quidem vulnerati, quidam autem & proſtrati, omnes verò in fugam converſi ſunt: ipſum etiam ſacrilegum ſecùs ærarium interfecerunt.

42. Il y eut beaucoup de ſes gens bleſſés, & quelques-uns de tués; & tous furent mis en fuite: & le ſacrilege fut auſſi tué lui-même près du tréſor.

43. De his ergo cœpit judicium adversùs Menelaum agitari.

43. On commença donc d'accuſer Ménélaüs de tous ces déſordres.

44. Et cùm veniſſet rex Tyrum, ad ipſum negotium detulerunt miſſi tres viri à ſenioribus.

44. Et le Roi étant venu à Tyr; trois députés envoyés par les anciens de la ville vinrent lui porter leurs plaintes ſur cette affaire.

45. Et cùm ſuperaretur

45. Ménélaüs voyant qu'il ſuccom-

* 40. c. à. d. un homme nommé Tyran. Le Grec lit: Auranus ou Hauranus; ce qui peut ſignifier un homme du pays d'Auran ou Hauran au delà du Jourdain vers Damas.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 170.

boit ſous cette accuſation, promit à Ptolémée " une grande ſomme d'argent, pour l'engager à parler au Roi en ſa faveur.

46. Ptolémée ayant donc été trouver le Roi, lorſqu'il s'étoit mis dans un veſtibule" comme pour ſe rafraîchir, il le fit changer de réſolution.

47. Et ce Prince déclarant Ménélaüs innocent, quoiqu'il fût coupable de toutes ſortes de crimes, condamna en même temps à la mort ces pauvres députés, qui auroient été jugés innocents par des Scythes mêmes, " s'ils avoient plaidé leur cauſe devant eux.

48. Ainſi ceux qui avoient ſoutenu les intérêts de la ville & du peuple, & le reſpect dû aux vaſes ſacrés, furent punis auſſi-tôt contre toute ſorte de juſtice.

49. C'eſt pourquoi les Tyriens mêmes étant touchés d'indignation, ſe montrerent fort généreux dans la ſépulture honorable qu'ils leur donnerent.

50. Cependant Ménélaüs ſe maintenoit dans l'autorité, à cauſe de l'avarice de ceux qui étoient puiſſants auprès du Roi; & il croiſſoit en malice, ne travaillant qu'à tendre des pieges à ſes concitoyens.

Menelaus, promiſit Ptolemæo multas pecunias dare ad ſuadendum regi.

46. Itaque Ptolemæus, in quodam atrio poſitum quaſi refrigerandi gratiâ, regem adiit, & deduxit à ſententia:

47. & Menelaum quidem univerſæ malitiæ reum criminibus abſolvit: miſeros autem, qui etiamſi apud Scythas cauſam dixiſſent, innocentes judicarentur, hos morte damnavit.

48. Citò ergo injuſtam pœnam dederunt, qui pro civitate, & populo, & ſacris vaſis, cauſam proſecuti ſunt.

49. Quamobrem Tyrii quoque indignati, erga ſepulturam eorum liberaliſſimi extiterunt.

50. Menelaus autem, propter eorum, qui in potentia erant, avaritiam, permanebat in poteſtate, creſcens in malitia ad inſidias civium.

℣. 45. Gr. à Ptolémée fils de Dorymenes. C'eſt celui dont il eſt parlé au I. Livre des Maccabées, III. 38.

℣. 46. Gr. dans un périſtyle, *une galerie ſoutenue de colonnes.*

℣. 47. c. à. d. par les plus cruels de tous les hommes : car telle étoit l'affreuſe réputation de ces peuples barbares qui habitoient la Scythie.

CHAPITRE

Av. l'Err Chr. Vulg. 170.

CHAPITRE V.

Antiochus ſe prépare à marcher contre l'Egypte. Prodiges effrayants qui paroiſſent dans l'air au deſſus de Jéruſalem. Expédition de Jaſon contre Jéruſalem : ſa fuite & ſa fin malheureuſe. Antiochus marche contre Jéruſalem : violences qu'il y exerce. Il y envoie Apollonius, qui y exerce de nouvelles cruautés : Judas Maccabée ſe retire dans le déſert.

I. *Maccabées*, I. 18.-56.

1. EOdem tempore Antiochus ſecundam profectionem paravit in Ægyptum.

1. EN ce temps-là, Antiochus-*Epiphanes* ſe préparoit pour faire une ſeconde fois la guerre en Egypte. *a*

2. Contigit autem per univerſam Jeroſolymorum civitatem videri diebus quadraginta per aera equites diſcurrentes : auratas ſtolas habentes, & haſtis, quaſi cohortes, armatos ;

2. Or il arriva que l'on vit dans toute la ville de Jéruſalem pendant quarante jours des hommes à cheval, qui couroient en l'air habillés de draps d'or, & armés de lances comme des troupes de cavalerie ;

3. & curſus equorum per ordines digeſtos, & congreſſiones fieri cominùs, & ſcutorum motus, & galeatorum multitudinem gladiis diſtrictis, & telorum jactus, & aureorum armorum ſplendorem, omniſque generis loricarum.

3. des chevaux rangés par eſcadrons, qui couroient les uns contre les autres ; des combats de main à main ; des boucliers agités ; une multitude de gens armés de caſques & d'épées nues ; des dards lancés ; des armes d'or toutes brillantes ; & des cuiraſſes de toutes ſortes.

a ℣. 1. Deux ans après le couronnement de Ptolémée Philométor dont il a été parlé au Chap. précéd. ℣. 21. Antiochus marcha contre l'Egypte. Le combat ſe donna près de Péluſe. Antiochus remporta la victoire, après laquelle il retourna à Tyr, où il étoit lorſqu'on vint accuſer devant lui Ménélaüs. *Supr.* IV. 44. Il employa tout l'hyver à faire de nouveaux préparatifs pour une ſeconde expédition qui eſt celle dont il eſt ici parlé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 170.

4. C'eſt pourquoi tous prioient Dieu que ces prodiges tournaſſent à leur avantage.

5. Mais comme un faux bruit de la mort d'Antiochus ſe fut répandu; *car on diſoit qu'il avoit été tué au ſiege d'Alexandrie*; Jaſon, *à qui ce Prince avoit ôté la ſouveraine ſacrificature, voulut profiter de cette occaſion pour s'en remettre en poſſeſſion.* Ayant *donc* pris mille hommes avec lui, il vint attaquer tout d'un coup la ville *de Jéruſalem*: & quoique les citoyens accouruſſent de tous côtés aux murailles, il ſe rendit enfin maître de la ville; & Ménélaüs *qu'Antiochus avoit mis à la place de Jaſon*, s'enfuit dans la forteresſe.

6. Cependant Jaſon fit un grand carnage *dans la ville*, ſans ſonger à épargner ſes concitoyens: il ne conſidéroit point que c'eſt un très-grand malheur d'être heureux dans la guerre qu'on fait à ſes proches; & il croyoit remporter un trophée de ſes ennemis, & non de ſes concitoyens.

7. Il ne put pas néanmoins ſe mettre en poſſeſſion de la principauté *attachée à la ſouveraine ſacrificature*; mais tout le fruit *qu'il recueillit* de ſa trahiſon & de ſa malice, fut ſa propre confuſion: & il ſe vit obligé de s'enfuir de nouveau, & de ſe retirer au pays des Ammonites.

8. Il fut enfin mis en priſon par Arétas, roi des Arabes, qui vouloit le perdre, *comme un méchant & un brouillon;* " d'où s'étant ſauvé, & fuyant de

4. Quapropter omnes rogabant in bonum monſtra converti.

5. Sed cùm falſus rumor exiſſet, tamquam vitâ exceſſiſſet Antiochus, aſſumptis Jaſon non minùs mille viris, repentè aggreſſus eſt civitatem: & civibus ad murum convolantibus, ad ultimum apprehensâ civitate, Menelaus fugit in arcem:

6. Jaſon verò non parcebat in cæde civibus ſuis, nec cogitabat proſperitatem adversùm cognatos malum eſſe maximum, arbitrans hoſtium & non civium ſe trophæa capturum.

7. Et principatum quidem non obtinuit, finem verò inſidiarum ſuarum confuſionem accepit, & profugus iterùm abiit in Ammoniten.

8. Ad ultimum, in exitium ſuî concluſus ab Areta Arabum tyranno, fugiens de civitate in ci-

✱. 8. Gr. autr. Il reçut enfin la récompenſe de ſa mauvaiſe conduite, ayant été arrêté par Arétas (*ou* ayant été accuſé auprès d'Arétas) roi des Arabes; & fuyant *enſuite* de ville en ville, &c. On lit dans le Grec; ἐγκλειδὶς, *concluſus*; peut-être pour ἐγκλη-θὶς, *accuſatus*.

vitatem, omnibus odioſus, ut refuga legum & execrabilis, ut patriæ & civium hoſtis, in Ægyptum extruſus eſt :

9. & qui multos de patriâ ſuâ expulerat, peregrè periit, Lacedæmonas profectus, quaſi pro cognatione ibi refugium habiturus :

10. & qui inſepultos multos abjecerat, ipſe & illamentatus, & inſepultus abjicitur, ſepulturâ neque peregrinâ uſus, neque patrio ſepulchro participans.

11. His itaque geſtis, ſuſpicatus eſt rex ſocietatem deſerturos Judæos : & ob hoc profectus ex Ægypto efferatis animis, civitatem quidem armis cepit.

12. Juſſit autem militibus interficere, nec parcere occurſantibus, & per domos aſcendentes trucidare.

ville en ville, haï de tout le monde comme un violateur de toutes les loix, comme un homme exécrable, comme un ennemi déclaré de ſa patrie & de ſes citoyens, il fut chaſſé *de tous les lieux où il entreprit de ſe retirer, & obligé enfin de s'enfuir* en Egypte. Av. l'Ere Chr. Vulg. 170.

9. Ainſi celui qui avoit chaſſé tant de perſonnes hors de leur pays, périt lui-même hors du ſien, étant allé à Lacédémone, pour y trouver quelque réfuge, à cauſe de la parenté *que les Lacédémoniens ſe flattoient d'avoir avec les Juifs, ſe croyant iſſus d'Abraham auſſi-bien qu'eux.* "

10. Et comme il avoit fait jetter les corps de pluſieurs ſans les faire enſévelir, le ſien fut jetté de même, ſans être ni pleuré ni enſéveli, & ſans qu'il ait pu trouver de tombeau, ni dans ſon pays, ni parmi les étrangers. "

11. Ces choſes s'étant paſſées " de la ſorte *à l'égard de Jaſon*, le Roi s'imagina que les Juifs *qui s'étoient réjouis de ſa mort ſur le bruit qui en avoit couru*, pourroient bien abandonner l'alliance qu'ils avoient faite avec lui, *& ſe joindre à ſes ennemis* : ainſi il partit d'Egypte plein de fureur *contre eux* ; & ayant emporté la ville *de Jéruſalem* par force,

12. il commanda à ſes ſoldats de tuer tout, de n'épargner aucun de tous ceux qu'ils rencontreroient, & de monter même dans les maiſons, pour y égorger tout ce qui s'y trouveroit.

℣. 9. Voyez au I. Livre des Maccabées, XII. 21.

℣. 10. Gr. autr. on ne lui rendit aucun des devoirs qu'on rend aux morts, & il ne fut point enterré dans le tombeau de ſes peres.

℣. 11. Le Grec peut ſignifier : Le Roi ayant appris de quelques-uns ce qui s'étoit paſſé. On y lit προσπιπτοντων, *convenientibus*, qui laiſſe à ſous-entendre le mot τινων, *quibuſdam*, peut-être omis.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 170.

13. Ils firent donc un carnage général des jeunes hommes & des vieillards, des femmes & des enfants; & ni les filles, ni les plus petits enfants, ne purent éviter la mort.

13. Fiebant ergo cædes juvenum ac ſeniorum, & mulierum & natorum exterminia, virginumque & parvulorum neces.

14. Il en fut tué quatre-vingt mille pendant trois jours : quarante mille furent faits captifs : & il n'y en eut pas moins de vendus. "

14. Erant autem toto triduo octoginta millia interfecti, quadraginta millia vincti, non minùs autem venundati.

15. Mais, comme ſi cette cruauté n'eut pas ſuffi à Antiochus, il oſa même entrer dans le temple, qui étoit le lieu le plus ſaint de toute la terre, ayant pour conducteur Ménélaüs, l'ennemi des loix & de ſa patrie.

15. Sed nec iſta ſufficiunt : auſus eſt etiam intrare templum universâ terrâ ſanctius, Menelao ductore, qui legum & patriæ fuit proditor.

16. Et prenant avec ſes mains criminelles les vaſes ſacrés, que les autres Rois & les villes avoient placés en ce lieu ſaint, pour en être l'ornement & la gloire, il les manioit d'une maniere indigne, & les profanoit.

16. Et ſceleſtis manibus ſumens ſancta vaſa, quæ ab aliis regibus & civitatibus erant poſita ad ornatum loci, & gloriam, contrectabat indignè, & contaminabat.

17. Ainſi Antiochus ayant perdu toute la lumiere de l'eſprit, ne conſidéroit pas, que ſi Dieu faiſoit éclater pour un peu de temps ſa colere contre les habitants de cette ville, c'étoit à cauſe de leurs péchés; & que c'étoit pour cela qu'un lieu ſi ſaint avoit été expoſé à cette profanation.

17. Ita alienatus mente Antiochus, non conſiderabat, quòd propter peccata habitantium civitatem, modicùm Deus fuerat iratus, propter quod & accidit circa locum deſpectio :

18. Car autrement, s'ils n'avoient

18. alioquin niſi conti-

℣. 14. Le Grec peut ſignifier. Il en périt quatre-vingt mille en trois jours; *ſavoir*, quarante mille qui furent paſſés au fil de l'épée, & il en fut vendu autant qu'il en fut tués. Au lieu de *vincti*, on lit dans le Grec à la lettre, *in manuum paſtionibus*, cela peut ſignifier *dum manus cæde paſcerentur* : & ce qui confirme l'idée d'un partage du nombre précédent, c'eſt que le Grec compare & met en oppoſition les deux membres poſtérieurs *quadraginta quidem millia.... non minùs autem.*

giſſet eos multis peccatis eſſe involutos, ſicut Heliodorus, qui miſſus eſt à Seleuco rege ad expoliandum ærarium, etiam hic ſtatim adveniens flagellatus, & repulſus utique fuiſſet ab audacia.

été coupables de pluſieurs crimes, ce Prince, à l'exemple d'Héliodore qui fut envoyé par le roi Séleucus pour piller le *ſaint* tréſor, auroit été fouetté comme lui au moment de ſon arrivée, & empêché d'exécuter ſon entrepriſe inſolente. Av. l'Ere Chr. Vulg. 170. Sup. III. 25, 27.

19. Verùm non propter locum, gentem; ſed propter gentem, locum Deus elegit.

19. Mais Dieu n'a pas choiſi le peuple à cauſe du temple; il a choiſi au contraire le temple à cauſe du peuple.

20. Ideòque & ipſe locus particeps factus eſt populi malorum; poſteà autem fiet ſocius bonorum: & qui derelictus in ira Dei omnipotentis eſt, iterùm in magni Domini reconciliatione cum ſumma gloria exaltabitur.

20. C'eſt pourquoi ce lieu *ſaint* a eu part aux maux qui ſont arrivés au peuple, comme il aura part auſſi aux biens qu'il doit recevoir : & après avoir été quelque temps abandonné à cauſe de la colere du Dieu tout-puiſſant, il ſera encore élevé à une ſouveraine gloire, lorſque le grand Dieu ſe réconciliera avec ſon peuple.

21. Igitur Antiochus mille & octingentis ablatis de templo talentis, velociter Antiochiam regreſſus eſt, exiſtimans ſe præ ſuperbiâ terram ad navigandum, pelagus verò ad iter agendum deducturum propter mentis elationem.

21. Antiochus ayant donc emporté du temple dix-huit cents talents, s'en retourna promptement à Antioche, s'abandonnant à un tel excès d'orgueil, & s'élevant dans le cœur d'une maniere ſi extravagante, qu'il s'imaginoit pouvoir naviger ſur la terre, & faire marcher ſes troupes ſur la mer.

22. Reliquit autem & præpoſitos ad affligendam gentem: Jeroſolymis quidem Philippum

22. Il laiſſa auſſi des hommes, qu'il établit en autorité, afin qu'ils affligeaſſent le peuple; ſavoir, dans Jéruſalem, Philippe originaire de Phrygie, plus

cruel que celui qui l'y avoit établi ;

23. & à Garizim, Andronique & Ménélaüs, plus acharnés que tous les autres à faire du mal à leurs concitoyens. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

24. Et la haine qu'il avoit contre les Juifs n'étant pas encore ſatisfaite, il leur envoya le déteſtable " Apollonius, avec une armée de vingt-deux mille hommes qu'il commandoit ; & lui donna ordre de tuer tous ceux qui ſeroient dans un âge parfait, & de vendre les femmes & les jeunes hommes.

25. Lors donc qu'il fut arrivé à Jéruſalem, il feignit de ne chercher que la paix, & il demeura en repos juſqu'au ſaint jour du ſabbat : mais lorſque les Juifs ſe tenoient dans le repos auquel le ſabbat les obligeoit, il commanda à ſes gens de prendre les armes.

26. Il tailla en pieces tous ceux qui étoient venus pour les regarder ; " & courant toute la ville avec ſes ſoldats, il tua un grand nombre de perſonnes.

genere Phrygem, moribus crudeliorem eo ipſo, à quo conſtitutus eſt :

23. in Garizim autem Andronicum & Menelaum qui graviùs quàm cæteri imminebant civibus.

24. Cùmque appoſitus eſſet contra Judæos, miſit odioſum principem Apollonium cum exercitu viginti & duobus millibus, præcipiens ei omnes perfectæ ætatis interficere, mulieres ac juvenes vendere.

25. Qui cùm veniſſet Jeroſolymam, pacem fimulans, quievit uſque ad diem ſanctum ſabbati : & tunc feriatis Judæis, arma capere ſuis præcepit.

26. Omneſque qui ad ſpectaculum proceſſerant, trucidavit : & civitatem cum armatis diſcurrens ingentem multitudinem peremit.

℣. 23. Ou plutôt & ſelon le Grec : Il laiſſa..... dans Jéruſalem, Philippe.... & Andronic à Garizim *où les Samaritains avoient leur temple* ; & outre ces deux, *il laiſſa encore dans La Judée* Ménélaüs plus acharné que tous les autres, à faire du mal à ſes concitoyens.

℣. 24. Quelques-uns traduiſent le Grec : il leur envoya Apollonius le Myſarque : » c. à. d. gouverneur de Myſie ; de même que l'on voit ci-après Nicanor le Cypriarque, c. à. d. gouverneur de Cypre. *Infr.* XII. 2.

℣. 26. Gr. autr. tous ceux qui étoient venus pour la fête, *c. à. d. pour le jour du ſabbat.* Le mot θεωρίαν, peut ſignifier non-ſeulement *ſpectaculum*, mais *ſpectaculum ſacrum, rem divinam.*

27. Judas autem Machabæus, qui decimus fuerat, ſeceſſerat in deſertum locum, ibique inter feras vitam in montibus cum ſuis agebat : & fœni cibo veſcentes, demorabantur, ne participes eſſent coinquinationis.

27. Cependant Judas Maccabée s'étoit retiré, lui dixieme, en un lieu déſert, où il vivoit avec les ſiens ſur les montagnes parmi les bêtes ; & ils demeuroient là ſans manger autre choſe que l'herbe des champs, afin de ne prendre point de part à ce qui ſouilloit les autres.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

CHAPITRE VI.

Antiochus force les Juifs d'abandonner les loix de Dieu pour embraſſer le culte des idoles. Profanation du Temple. Cruautés exercées contre les Juifs fideles à la loi du Seigneur. Deſſein de Dieu en permettant ces maux. Martyre du ſaint vieillard Eléazar.

I. *Maccabées*, I. 57. *& ſuiv.*

1. SEd non poſt multum temporis, miſit rex ſenem quemdam Antiochenum, qui compelleret Judæos, ut ſe transferrent à patriis & Dei legibus :

1. PEu de temps après, le roi envoya un certain vieillard d'Antioche * pour forcer les Juifs à abandonner les loix de Dieu, & celles de leur pays ;

2. contaminare etiam quod in Jeroſolymis erat templum, & cognominare Jovis Olympii ; & in Garizim, prout erant hi qui locum inhabitabant, Jovis hoſpitalis.

2. pour profaner le Temple de Jéruſalem, & l'appeller le temple de Jupiter Olympien ; & pour donner au temple de Garizim le nom de temple de Jupiter l'Etranger, comme l'étoient ceux qui habitoient en ce lieu, *d'où les naturels du pays avoient été emmenés captifs.*

3. Peſſima autem & univerſis gravis erat ma-

3. Ainſi l'on vit fondre tout d'un coup ſur tout le peuple comme un déluge

* 1. On lit dans le Grec, Ἀθηναῖον, *Athenæum*, pour Ἀντιοχῆον, *Antiochæum*.

terrible de toutes ſortes de maux.

Av. l'Ère Chr. Vulg. 168.

4. Car le Temple étoit rempli des diſſolutions & des feſtins de débauche des Gentils, d'hommes impudiques mêlés avec des courtiſanes, & de femmes qui entroient inſolemment dans ces lieux ſacrés, y portant des choſes qu'il étoit défendu d'y porter.

5. L'autel étoit plein auſſi de viandes impures, qui ſont interdites par nos loix.

6. On ne gardoit point les jours de ſabbat; on n'obſervoit plus les fêtes ſolemnelles du pays; & nul n'oſoit plus avouer ſimplement qu'il étoit Juif *de religion*.

7. Ils étoient menés par une dure néceſſité aux ſacrifices *profanes*, le jour de la naiſſance du Roi, *qui ſe célébroit tous les mois*; " & lorſque l'on célébroit la fête de Bacchus, on le contraignoit d'aller par les rues " couronnés de lierre, " à l'honneur de ce faux dieu.

8. Les Ptoléméens *ou les habitants de Ptolémaïde*, ſuggérerent " auſſi, & furent cauſe qu'on publia un édit dans les villes prochaines des Gentils, pour les obliger d'agir de la même ſorte contre les Juifs, & de les contraindre à ſacrifier,

lorum incurſio:

4. nam templum luxuriâ & comeſſationibus gentium erat plenum, & ſcortantium cum meretricibus, ſacratiſque ædibus mulieres ſe ultrò ingerebant, intrò ferentes ea quæ non licebat.

5. Altare etiam plenum erat illicitis, quæ legibus prohibebantur.

6. Neque autem ſabbata cuſtodiebantur, neque dies ſolemnes patrii ſervabantur, nec ſimpliciter Judæum ſe eſſe quiſquam confitebatur.

7. Ducebantur autem cum amara neceſſitate in die natalis regis ad ſacrificia: & cùm Liberi ſacra celebrarentur, cogebant hederâ coronati Libero circuire.

8. Decretum autem exiit in proximas Gentilium civitates, ſuggerentibus Ptolemæis, ut pari modo & ipſi adversùs Judæos agerent, ut ſacrificarent:

℣. 7. Ces derniers mots ſe liſent dans le Grec.

Ibid. Le terme Grec ſignifie proprement marcher avec ſolemnité à la ſuite d'une idole.

Ibid. Gr. litt ayant du lierre, *ſoit ſur la tête ou à la main.* » Cet arbre étoit conſacré à Bacchus.

℣. 8. On lit dans le Grec au pluriel πτολεμαίοις ὑποτιθεμένοις, *Ptolemæis ſuggerentibus*. Quelques exemplaires portent au ſingulier πτολεμαίου ὑποθεμένου, ou ὑποτιθεμένου, *Ptolemæo ſuggerente*; alors on l'entend de ce Ptolémée fils de Dorymenes, dont il eſt parlé au Chap. IV. ℣. 45.

9. eos

9. eos autem qui nollent tranſire ad inſtituta gentium, interficerent; erat ergo videre miſeriam.

10. Duæ enim mulieres delatæ ſunt natos ſuos circumcidiſſe: quas, infantibus ad ubera ſuſpenſis, cùm publicè per civitatem circumduxiſſent, per muros præcipitaverunt.

11. Alii verò, ad proximas coeuntes ſpeluncas, & latenter ſabbati diem celebrantes, cùm indicati eſſent Philippo, flammis ſuccenſi ſunt, eo quòd verebantur, propter religionem & obſervantiam, manu ſibimet auxilium ferre.

12. Obſecro autem eós qui hunc librum lecturi ſunt, ne abhorreſcant propter adverſos caſus, ſed reputent, ea quæ acciderunt, non ad interitum, ſed ad correptionem eſſe generis noſtri.

13. Etenim multo tempore non ſinere peccatoribus ex ſententiâ agere, ſed ſtatim ultiones adhibere, magni beneficii eſt indicium.

14. Non enim, ſicut in aliis nationibus, Domi-

9. ou de tuer ceux qui ne voudroient point embraſſer les coutumes des Gentils : ainſi on ne voyoit que miſere *& que meurtres.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

10. Car deux femmes ayant été accuſées d'avoir circonci leurs enfants, furent menées publiquement par toute la ville, ayant ces enfants pendus à leurs mammelles ; & enſuite furent précipitées du haut des murailles.

11. D'autres s'étant aſſemblés en des cavernes voiſines, & y célébrant ſecrétement le jour du ſabbat, comme Philippe *gouverneur de Jéruſalem* en fut averti, il les fit tous conſumer par les flammes, n'ayant oſé ſe défendre, à cauſe du grand reſpect qu'ils avoient pour l'obſervation du ſabbat.

12. Je conjure ceux qui liront ce livre de ne ſe ſcandaliſer point de tant d'horribles malheurs ; mais de conſidérer que tous ces maux ſont arrivés, non pour perdre, mais pour châtier notre nation.

13. Car c'eſt la marque d'une grande miſéricorde de Dieu envers les pécheurs, de ne les pas laiſſer long-temps vivre ſelon leurs deſirs, mais de les châtier promptement.

14. En effet, le Seigneur n'agit pas à notre égard comme à l'égard des autres

Av. l'Ere Chr. Vulg. 168.

nations qu'il ſouffre avec patience, ſe réſervant à les punir, dans la plénitude de leurs péchés, lorſque le jour du jugement ſera arrivé.

15. Et il n'attend pas de même, pour nous punir, que nos péchés ſoient montés à leur comble.

16. Ainſi il ne retire jamais ſa miſéricorde de deſſus nous; & parmi les maux dont il afflige ſon peuple pour le châtier, il ne l'abandonne point *entiérement*.

17. Après avoir dit ce peu de paroles pour l'inſtruction des lecteurs, il faut reprendre maintenant " ma narration.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

18. Eléazar, l'un des premiers d'entre les docteurs de la loi, qui étoit un vieillard d'un viſage vénérable, fut preſſé de manger de la chair de pourceau; & on vouloit l'y contraindre, en lui ouvrant la bouche par force.

19. Mais lui, préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, alla volontairement & de lui-même au ſupplice. "

20. Conſidérant *comme très-peu de choſe* ce qu'il lui faudroit ſouffrir en cette rencontre, & demeurant ferme dans la

nus patienter expectat, ut eas, cùm judicii dies advenerit, in plenitudine peccatorum puniat:

15. ita & in nobis ſtatuit, ut peccatis noſtris in finem devolutis, ita demum in nos vindicet.

16. Propter quod numquam quidem à nobis miſericordiam ſuam amovet: corripiens verò in adverſis, populum ſuum non derelinquit.

17. Sed hæc nobis ad commonitionem legentium dicta ſint paucis: jam autem veniendum eſt ad narrationem.

18. Igitur Eleazarus unus de primoribus ſcribarum, vir ætate provectus, & vultu decorus, aperto ore hians compellebatur carnem porcinam manducare.

19. At ille glorioſiſſimam mortem magis quàm odibilem vitam complectens, voluntariè præibat ad ſupplicium.

20. Intuens autem, quemadmodum oporteret accedere; patienter

℣. 17. La particule *δὲ*, *autem*, eſt tranſpoſée dans le Grec; elle eſt après *paucis*, au lieu d'être après *veniendum*.

℣. 19. Gr. litt. au *ſupplice du* tympanum.» C'étoit la baſtonade. Voyez la *Diſſertation ſur les Supplices*, à la tête du Livre des Nombres.

ſuſtinens, deſtinavit non admittere illicita propter vitæ amorem.

21. Hi autem qui aſtabant, iniquâ miſeratione commoti, propter antiquam viri amicitiam, tollentes eum ſecretò, rogabant afferri carnes quibus veſci ei licebat, ut ſimularetur manducaſſe, ſicut rex imperaverat, de ſacrificii carnibus;

22. ut, hoc facto, à morte liberaretur: & propter veterem viri amicitiam, hanc in eo faciebant humanitatem.

23. At ille cogitare cœpit ætatis ac ſenectutis ſuæ eminentiam dignam, & ingenitæ nobilitatis canitiem, atque à puero optimæ converſationis actus, & ſecundùm ſanctæ & à Deo conditæ legis conſtituta, reſpondit citò, dicens, præmitti ſe velle in infernum.

24. Non enim ætati noſtræ dignum eſt, inquit, fingere: ut multi adoleſ-

patience, il réſolut de ne rien faire contre la loi pour l'amour de la vie. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

21. Ceux qui étoient préſents, touchés d'une injuſte compaſſion, " à cauſe de l'ancienne amitié qu'ils avoient pour lui, le prirent à part, & le ſupplierent de trouver bon qu'on lui apportât des viandes dont il lui étoit permis de manger, afin qu'on pût feindre qu'il avoit mangé des viandes du ſacrifice, ſelon le commandement du Roi,

22. & qu'on le ſauvât ainſi de la mort: ils uſoient donc de cette eſpece d'humanité à ſon égard, par un effet de l'ancienne affection qu'ils lui portoient.

23. Mais pour lui, il commença de conſidérer ce que demandoit de lui un âge & une vieilleſſe ſi vénérable, ces cheveux blancs qui accompagnoient la grandeur de cœur qui lui étoit naturelle, & cette vie innocente & ſans tache qu'il avoit menée depuis ſon enfance; & il répondit auſſi-tôt, ſelon les ordonnances de la loi ſainte établie de Dieu, qu'il aimoit mieux deſcendre dans le tombeau, *que de faire ce qu'on lui propoſoit.*

24. Car il n'eſt pas digne de l'âge où nous ſommes, leur dit-il, d'uſer de cette fiction, qui ſeroit cauſe que pluſieurs

℣. 20. D. Calmet croit que le Grec pourroit ſe traduire: Mais crachant, comme il le devoit, ce *qu'on lui avoit mis dans la bouche*, & dont il ne lui étoit pas permis de goûter même pour conſerver ſa vie, il s'avança vers ceux qui l'attendoient pour le tourmenter. On lit dans le Grec προσέρχεσθαι, *progredi*, peut-être pour προσέρχεται πρὸς, *progreditur ad.*

℣. 21. Gr. autr. Ceux qui étoient prépoſés à cet injuſte feſtin où l'on ſervoit les entrailles *des bêtes immolées aux idoles.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

jeunes hommes, s'imaginant qu'Eléazar à l'âge de quatre-vingt-dix ans auroit passé de la vie des Juifs à celle des Païens,

centium, arbitrantes Eleazarum nonaginta annorum transisse ad vitam alienigenarum,

25. seroient eux-mêmes trompés par cette feinte, dont j'aurois usé pour conserver un petit reste de cette vie corruptible : & ainsi j'attirerois une tache honteuse sur moi, & l'exécration des hommes sur ma vieillesse.

25. & ipsi propter meam simulationem, & propter modicum corruptibilis vitæ tempus, decipiantur; & per hoc maculam atque execrationem meæ senectuti conquiram.

26. Car encore que je me délivrasse présentement des supplices des hommes, je ne pourrois néanmoins fuir la main du Tout-puissant, ni pendant ma vie, ni après ma mort.

26. Nam, etsi in præsenti tempore suppliciis hominum eripiar, sed manum Omnipotentis nec vivus, nec defunctus effugiam.

27. C'est pourquoi mourant courageusement, je paroîtrai digne de la vieillesse où je suis;

27. Quamobrem fortiter vitâ excedendo, senectute quidem dignus apparebo:

28. & je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, en souffrant avec constance & avec joie une mort honorable pour le sacré culte de nos loix très-saintes. Aussi-tôt qu'il eut achevé ces paroles, on le traîna au supplice.

28. adolescentibus autem exemplum forte relinquam, si prompto animo, ac fortiter, pro gravissimis ac sanctissimis legibus honestâ morte perfungar. His dictis, confestim ad supplicium trahebatur.

29. Et ceux qui le conduisoient, ayant paru auparavant plus doux envers lui, passerent tout d'un coup à une grande colere, à cause de ces paroles qu'il avoit dites, qu'ils attribuoient à l'orgueil.

29. Hi autem qui eum ducebant, & paulò antè fuerant mitiores, in iram conversi sunt propter sermones ab eo dictos, quos illi per arrogantiam prolatos arbitrabantur.

30. Sed cùm plagis perimeretur, ingemuit, & dixit: Domine, qui habes ſanctam ſcientiam, manifeſtè tu ſcis, quia, cùm à morte poſſem liberari, duros corporis ſuſtineo dolores: ſecundùm animam verò propter timorem tuum libenter hæc patior.

30. Lorſqu'il étoit près de mourir des coups dont on l'accabloit, il jetta un grand ſoupir, & il dit: Seigneur, qui avez une ſcience toute ſainte & *toute pure, & à laquelle rien ne peut échapper*, vous connoiſſez clairement qu'ayant pu me délivrer de la mort, je ſouffre dans mon corps de très-ſenſibles douleurs, mais que dans l'ame je ſens de la joie de les ſouffrir pour votre crainte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

31. Et iſte quidem hoc modo vitâ deceſſit, non ſolùm juvenibus, ſed univerſæ genti memoriam mortis ſuæ ad exemplum virtutis & fortitudinis derelinquens.

31. Il mourut ainſi, en laiſſant non-ſeulement aux jeunes hommes, mais auſſi à toute ſa nation, un grand exemple de vertu & de fermeté dans le ſouvenir de ſa mort.

CHAPITRE VII.

Martyre des ſept freres Maccabées & de leur mere.

1. COntigit autem & ſeptem fratres unà cum matre ſua apprehenſos, compelli à rege edere contra fas cárnes porcinas, flagris & taureis cruciatos.

1. OR il arriva que l'on prit auſſi ſept freres avec leur mere: " & le roi *Antiochus Epiphanes* voulut les contraindre à manger, contre la défenſe de la loi, de la chair de pourceau, en les faiſant déchirer avec des fouets & des écourgées de cuir de taureau."

℣. 1. Les ſept freres, dont il eſt parlé dans ce Chapitre, ſont ordinairement appellés *Maccabées*. Joſeph leur a le premier donné ce nom dans le Livre qu'il a compoſé de leur martyre. On eſt aſſez peu d'accord ſur l'origine de cette dénomination. D. Calmet croit que Judas Maccabée s'étant mis à la tête de ceux qui perſévérerent dans la religion de leurs peres, ſon nom devint ſi célebre, qu'il fut communiqué, non-ſeulement à ſes freres & à toute ſa famille, mais encore à tous ceux qui combattirent alors contre l'impiété, ſoit en verſant leur ſang dans les ſupplices, comme Eléazar & les ſept freres dont nous parlons; ſoit en expoſant leur vie dans les combats contre les ennemis de leur nation, comme Judas & les ſiens. On croit qu'ils ſouffrirent le martyre à Antioche.

Ibid. Gr. litt. & des nerfs.

2. Mais l'un d'eux, qui étoit l'aîné, lui dit : Que demandez-vous ? & que voulez-vous apprendre de nous ? nous ſommes prêts à mourir, plutôt que de violer les loix de Dieu & de notre pays.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

2. Unus autem ex illis, qui erat primus, ſic ait : Quid quæris ? & quid vis diſcere à nobis ? parati ſumus mori magis, quàm patrias Dei leges prævaricari.

3. Le roi entrant en colere, commanda qu'on fit chauffer ſur le feu des poëles & des chaudieres d'airain, & lorſqu'elles furent toutes brûlantes,

3. Iratus itaque rex, juſſit ſartagines & ollas æneas ſuccendi : quibus ſtatim ſuccenſis,

4. il ordonna qu'on coupât la langue à celui qui avoit parlé le premier, qu'on lui arrachât la peau de la tête, & qu'on lui coupât les extrêmités des mains & des pieds, à la vue de ſes freres & de ſa mere.

4. juſſit, ei qui prior fuerat locutus, amputari linguam : & cute capitis abſtractâ, ſummas quoque manus & pedes ei præſcindi, cæteris ejus fratribus & matre inſpicientibus.

5. Après qu'il l'eut fait ainſi mutiler par tout le corps, il commanda qu'on l'approchât du feu, & qu'on le fît rôtir dans la poële, pendant qu'il reſpiroit encore : & dans tout le temps qu'il étoit tourmenté, ſes autres freres s'encourageoient l'un l'autre avec leur mere à mourir conſtamment,

5. Et, cùm jam per omnia inutilis factus eſſet, juſſit ignem admoveri, & adhuc ſpirantem torreri in ſartagine : in qua cùm diu cruciaretur, cæteri unà cum matre invicem ſe hortabantur mori fortiter,

6. en diſant : Le Seigneur Dieu conſidérera la vérité *& la juſtice pour leſquelles nous ſouffrons ces maux*, & il ſera conſolé en nous, ſelon que Moyſe le déclare dans ſon cantique par ces paroles : Et il ſera conſolé" dans *la force qu'il donnera à* ſes ſerviteurs, *& dans la gloire dont il couronnera leur patience.*

Deut. XXXII. 36.

6. dicentes : Dominus Deus aſpiciet veritatem, & conſolabitur in nobis, quemadmodum in proteſtatione cantici declaravit Moyſes : Et in ſervis ſuis conſolabitur.

7. Le premier étant mort de cette

7. Mortuo itaque illo

℣. 6. Ce texte du Deutéronome, XXXII. 36. eſt cité ici ſelon la Verſion des Septante.

primo hoc modo, ſequentem deducebant ad illudendum: & cute capitis ejus cum capillis abſtractâ, interrogabant, ſi manducaret priùs, quàm toto corpore per membra ſingula puniretur.

8. At ille, reſpondens patriâ voce, dixit: Non faciam. Propter quod & iſte, ſequenti loco, primi tormenta ſuſcepit:

9. & in ultimo ſpiritu conſtitutus, ſic ait: Tu quidem, ſceleſtiſſime, in præſenti vita nos perdis; ſed rex mundi defunctos nos pro ſuis legibus, in æternæ vitæ reſurrectione ſuſcitabit.

10. Poſt hunc tertius illuditur; & linguam poſtulatus citò protulit, & manus conſtanter extendit:

11. & cum fiducia ait: E cœlo iſta poſſideo, ſed propter Dei leges nunc hæc ipſa deſpicio, quoniam ab ipſo me ea recepturum ſpero:

12. ita ut rex, & qui cum ipſo erant, mirarentur adoleſcentis animum, quòd tamquam nihilum duceret cruciatus.

ſorte, ils menoient le ſecond pour le faire ſouffrir avec inſulte: & lui ayant arraché la peau de la tête avec les cheveux, ils lui demandoient s'il vouloit manger des viandes qu'on lui préſentoit, plutôt que d'être tourmenté dans tous les membres de ſon corps. Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

8. Mais il répondit en la langue de ſes peres, *c'eſt-à-dire, en Hébreu*: Je n'en ferai rien. C'eſt pourquoi il ſouffrit auſſi les mêmes tourments que le premier.

9. Et étant près de rendre l'eſprit, il dit au Roi: Vous nous faites perdre, ô très-méchant prince, la vie préſente; mais le Roi du monde nous reſſuſcitera un jour pour la vie éternelle, après que nous ſerons morts pour la défenſe de ſes loix.

10. Après celui-ci, on inſulta encore au troiſieme: on lui demanda ſa langue, qu'il préſenta auſſi-tôt; & il étendit ſes mains conſtamment,

11. & dit avec confiance: J'ai reçu ces membres du ciel; mais je les mépriſe maintenant pour la défenſe des loix de Dieu, parce que j'eſpere qu'il me les rendra un jour.

12. De ſorte que le Roi & ceux qui l'accompagnoient, admirerent le courage de ce jeune homme, qui conſidéroit comme rien les plus grands tourments.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

13. Celui-ci étant auſſi mort de la ſorte, ils tourmenterent de même le quatrieme.

14. Et lorſqu'il étoit près de rendre l'eſprit, il dit : Il *nous* eſt plus avantageux d'être tués par les hommes, dans l'eſpérance que Dieu nous rendra la vie en nous reſſuſcitant : car pour vous, votre réſurrection ne ſera point pour la vie.

15. Ayant pris le cinquieme, ils le tourmenterent comme les autres. Alors regardant le roi, il lui dit :

16. Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçu la puiſſance parmi les hommes, quoique vous ſoyez vous-même un homme mortel ; mais ne vous imaginez pas que Dieu ait abandonné notre nation :

17. attendez ſeulement un peu ; & vous verrez quelle eſt la grandeur de ſa puiſſance, & de quelle maniere il vous tourmentera, vous & votre race.

18. Après celui-ci, ils menerent au ſupplice le ſixieme : & lorſqu'il étoit près de mourir, il dit : Ne vous trompez pas vainement vous-même : car ſi nous ſouffrons ceci, c'eſt parce que nous l'avons mérité, ayant péché contre notre Dieu ; & ainſi nous nous ſommes attiré ces fléaux ſi épouvantables :

19. Mais ne vous imaginez pas que vous demeurerez impuni, après avoir

13. Et hoc ita defuncto, quartum vexabant ſimiliter torquentes.

14. Et, cùm jam eſſet ad mortem, ſic ait : Potiùs eſt ab hominibus morti datos ſpem expectare à Deo, iterùm ab ipſo reſuſcitandos : tibi enim reſurrectio ad vitam non erit.

15. Et cùm admoviſſent quintum, vexabant eum. At ille reſpiciens in eum, dixit :

16. Poteſtatem inter homines habens, cùm ſis corruptibilis, facis quod vis : noli autem putare genus noſtrum à Deo eſſe derelictum :

17. tu autem patienter ſuſtine, & videbis magnam poteſtatem ipſius, qualiter te & ſemen tuum torquebit.

18. Poſt hunc ducebant ſextum ; & is, mori incipiens, ſic ait : Noli fruſtrà errare : nos enim propter noſmetipſos hæc patimur, peccantes in Deum noſtrum, & digna admiratione facta ſunt in nobis :

19. tu autem ne exiſtimes tibi impunè futurum,

quòd

quòd contra Deum pugnare tentaveris.

entrepris de combattre contre Dieu même.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

20. Supra modum autem mater mirabilis, & bonorum memoriâ digna, quæ pereuntes ſeptem filios ſub unius diei tempore conſpiciens, bono animo ferebat, propter ſpem quam in Deum habebat:

20. Cependant leur mere, plus admirable qu'on ne peut dire, & digne de vivre éternellement dans la mémoire des bons, voyant périr en un même jour ſes ſept enfants, ſouffroit conſtamment leur mort, à cauſe de l'eſpérance qu'elle avoit en Dieu.

21. ſingulos illorum hortabatur voce patriâ fortiter, repleta ſapientiâ; & femineæ cogitationi maſculinum animum inſerens,

21. Elle exhortoit chacun d'eux avec des paroles fortes dans la langue de ſes peres, étant toute remplie de ſageſſe; & alliant un courage mâle avec la tendreſſe d'une femme,

22. dixit ad eos: Neſcio qualiter in utero meo apparuiſtis: neque enim ego ſpiritum & animam donavi vobis & vitam, & ſingulorum membra non ego ipſa compegi:

22. elle leur diſoit: Je ne ſais comment vous avez été formés dans mon ſein; car ce n'eſt point moi qui vous ai donné l'ame, l'eſprit & la vie, ni qui ai joint tous vos membres pour en faire un corps:

23. ſed enim mundi Creator, qui formavit hominis nativitatem, quique omnium invenit originem, & ſpiritum vobis iterùm cum miſericordia reddet & vitam, ſicut nunc voſmetipſos deſpicitis propter leges ejus.

23. mais *c'eſt* le Créateur du monde, qui a formé l'homme dans ſa naiſſance, & qui a donné l'origine à toutes choſes; *& c'eſt lui auſſi qui* vous rendra encore l'eſprit & la vie par ſa miſéricorde, en récompenſe de ce que vous vous mépriſez maintenant vous-mêmes.

24. Antiochus autem, contemni ſe arbitratus, ſimul & exprobrantis voce deſpectâ, cùm adhuc

24. Or Antiochus croyant qu'on le mépriſoit, & voyant toutes les inſultes qu'il avoit faites à ces jeunes hommes devenues inutiles, " comme le plus jeu-

℣. 24. Gr. autr. & ſoupçonnant qu'on lui inſultoit. » Il paroît qu'Antiochus n'entendoit pas la langue Hébraïque. *Infr.* ℣. 27.

ne de tous étoit reſté, il commença, Av. l'Ere Chr. Vulg. 167. non-ſeulement de l'exhorter par ſes paroles, mais de l'aſſurer avec ſerment qu'il le rendroit riche & heureux, qu'il le mettroit au rang de ſes favoris, & lui donneroit toutes les choſes néceſſaires, s'il vouloit abandonner les loix de ſes peres.

adoleſcentior ſupereſſet; non ſolùm verbis hortabatur, ſed & cum juramento affirmabat, ſe divitem & beatum facturum, & tranſlatum à patriis legibus amicum habiturum, & res neceſſarias ei præbiturum.

25. Mais ce jeune homme ne pouvant être ébranlé par ces promeſſes, le Roi appella ſa mere, & l'exhorta à inſpirer à ſon fils des ſentiments plus ſalutaires.

25. Sed ad hæc cùm adoleſcens nequaquam inclinaretur, vocavit rex matrem, & ſuadebat ei ut adoleſcenti fieret in ſalutem.

26. Après donc qu'il lui eut dit beaucoup de choſes pour la perſuader, elle lui promit d'exhorter ſon fils.

26. Cùm autem multis eam verbis eſſet hortatus, promiſit ſuaſuram ſe filio ſuo.

27. Elle ſe baiſſa en même temps pour lui parler; & ſe moquant de ce cruel tyran, elle lui dit en la langue de ſes peres, *c'eſt-à-dire, en Hébreu, qu'Antiochus n'entendoit point* : Mon fils, ayez pitié de moi, qui vous ai porté neuf mois dans mon ſein, qui vous ai nourri de mon lait pendant trois ans, " & qui vous ai élevé juſqu'à l'âge où vous êtes.

27. Itaque inclinata ad illum, irridens crudelem tyrannum, ait patriâ voce: fili mi, miſerere meî, quæ te in utero novem menſibus portavi, & lac triennio dedi & alui, & in ætatem iſtam perduxi.

28. Je vous conjure, mon fils, de regarder le ciel & la terre, & toutes les choſes qui y ſont renfermées; & de bien comprendre que Dieu les a créées de rien, auſſi-bien que tous les hommes.

28. Peto, nate, ut aſpicias ad cœlum & terram, & ad omnia quæ in eis ſunt: & intelligas, quia ex nihilo fecit illa Deus, & hominum genus:

29. Ainſi *combattant pour ce Dieu tout-puiſſant*, vous ne craindrez point ce cruel

29. ita fiet, ut non timeas carnificem iſtum:

℣. 27. Les enfants tettoient ordinairement juſqu'à ce qu'ils fuſſent capables d'une nourriture ſolide.

ſed dignus fratribus tuis effectus particeps ſuſcipe mortem, ut in illa miſeratione cùm fratribus tuis te recipiam.

bourreau : mais vous rendant digne d'avoir part aux ſouffrances de vos freres, vous recevrez de bon cœur la mort, afin que je vous reçoive de nouveau avec vos freres dans cette miſéricorde que nous attendons *de ſa divine bonté.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

30. Cùm hæc illa adhuc diceret, ait adoleſcens : Quem ſuſtinetis ? non obedio præcepto regis, ſed præcepto legis quæ data eſt nobis per Moyſen.

30. Lorſqu'elle parloit encore, ce jeune homme ſe mit à crier : Qu'attendez-vous de moi ? je n'obéis point au commandement du Roi, mais au précepte de la loi qui nous a été donnée par Moyſe.

31. Tu verò, qui inventor omnis malitiæ factus es in Hebræos, non effugies manum Dei.

31. Quant à vous, qui êtes l'auteur de tous les maux dont on accable les Hébreux, vous n'éviterez pas la main de Dieu.

32. Nos enim pro peccatis noſtris hæc patimur.

32. Car pour nous, c'eſt à cauſe de nos péchés que nous ſouffrons toutes ces choſes.

33. Et ſi nobis propter increpationem & correptionem, Dominus Deus noſter modicum iratus eſt : ſed iterùm reconciliabitur ſervis ſuis.

33. Et ſi le Séigneur notre Dieu s'eſt mis un peu en colere contre nous, pour nous châtier & nous corriger, il ſe réconciliera de nouveau avec ſes ſerviteurs.

34. Tu autem, ô ſceleſte, & omnium hominum flagitioſiſſime, noli fruſtrà extolli vanis ſpebus in ſervos ejus inflammatus :

34. Mais pour vous, qui êtes le plus ſcélérat & le plus abominable de tous les hommes, ne vous flattez pas inutilement par de vaines eſpérances, en vous enflammant de fureur contre les ſerviteurs de Dieu :

35. nondum enim omnipotentis Dei, & omnia inſpicientis, judicium effugiſti.

35. car vous n'avez pas encore échappé le jugement de Dieu, qui peut tout, & qui voit tout.

36. Nam fratres mei, modico nunc dolore

36. Et quant à mes freres, après avoir ſupporté une douleur paſſagere, ils ſont

Av. l'Ere Chr. Vulg. 167.

entrés maintenant dans l'alliance de la vie éternelle : ✝ mais pour vous, vous ſouffrirez au jugement de Dieu la peine que votre orgueil a juſtement méritée.

37. Pour ce qui eſt de moi, j'abandonne volontiers, comme mes freres, mon corps & mon ame pour la défenſe des loix de mes peres; en conjurant Dieu de ſe rendre bientôt favorable à notre nation, & de vous contraindre par les tourments & par pluſieurs plaies, à confeſſer qu'il eſt le ſeul Dieu.

38. Mais la colere du Tout-puiſſant, qui eſt tombée juſtement ſur tout notre peuple, finira à ma mort & à celle de mes freres.

39. Alors le Roi tout enflammé de colere, fit éprouver ſa cruauté à celui-ci encore plus qu'à tous les autres, ne pouvant ſouffrir qu'on ſe moquât ainſi de lui.

40. Il mourut donc dans la pureté de ſon innocence, comme les autres, avec une parfaite confiance en Dieu.

41. Enfin la mere ſouffrit auſſi la mort après ſes enfants.

42. Mais nous avons aſſez parlé & des ſacrifices *profanes*, & des exceſſives cruautés *d'Antiochus*.

ſuſtentato, ſub teſtamento æternæ vitæ effecti ſunt: tu verò judicio Dei juſtas ſuperbiæ tuæ pœnas exolves.

37. Ego autem, ſicut & fratres mei, animam & corpus meum trado pro patriis legibus, invocans Deum maturiùs genti noſtræ propitium fieri, teque cum tormentis & verberibus confiteri quòd ipſe eſt Deus ſolus.

38. In me verò & in fratribus meis deſinet Omnipotentis ira, quæ ſuper omne genus noſtrum juſtè ſuperducta eſt.

39. Tunc rex accenſus irâ, in hunc ſuper omnes crudeliùs deſævit, indignè ferens ſe deriſum.

40. Et hic itaque mundus obiit, per omnia in Domino confidens.

41. Noviſſimè autem poſt filios & mater conſumpta eſt.

42. Igitur de ſacrificiis, & de nimis crudelitatibus ſatis dictum eſt.

✝. 36. Autrement & ſelon le Grec : ils ont eu pour ſort & *pour partage* la vie éternelle promiſe par l'alliance que Dieu a faite *avec nos peres.*

CHAPITRE VIII.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

Judas Maccabée fortifie ſon parti, & fait des courſes ſur les ennemis. Nicanor & Gorgias ſont envoyés contre lui. Il exhorte les ſiens à combattre avec courage. Il met en fuite l'armée ennemie. Il continue de remporter de grands avantages. Nicanor s'enfuit à Antioche

I. *Maccabées*, III.

JUdas verò Machabæus, & qui cum illo erant, introibant latenter in caſtella: & convocantes cognatos & amicos, & eos qui permanſerunt in Judaiſmo, aſſumentes, eduxerunt ad ſe ſex millia virorum.

1. CEpendant Judas Maccabée, & ceux qui s'étoient *retirés* avec lui *dans le déſert, voulant ſe mettre en état de s'oppoſer à ces cruautés d'Antiochus*, entroient ſecrétement dans *les villages* * & les châteaux, & faiſoient venir leurs parents & leurs amis: & prenant avec eux ceux qui étoient demeurés fermes dans la Religion Judaïque, ils attirerent à eux juſqu'à ſix mille hommes.

2. Et invocabant Dominum, ut reſpiceret in populum, qui ab omnibus calcabatur: & miſereretur templo, quod contaminabatur ab impiis:

2. Et ils invoquoient le Seigneur, afin qu'il regardât favorablement ſon peuple, que tout le monde fouloit aux pieds; qu'il fût touché de compaſſion pour ſon temple, qui étoit profané par les impies;

3. miſereretur etiam exterminio civitatis, quæ eſſet illicò complananda, & vocem ſanguinis ad ſe clamantis audiret:

3. qu'il eût pitié des ruines de la ville, qui alloit être détruite & raſée; & qu'il écoutât la voix du ſang *de ſes ſerviteurs* qui crioit juſqu'à lui;

4. memoraretur quoque iniquiſſimas mortes parvulorum innocentum, & blaſphemias nomini ſuo

4. qu'il ſe ſouvînt auſſi des meurtres ſi injuſtes des petits innocents, & des blaſphêmes que l'on avoit proférés contre ſon nom; & qu'il conçût de l'indi-

* 1. C'eſt le ſens du Grec: entroient ſecrétement dans les villages, & faiſoient venir, &c.

gnation contre ces excès.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

5. Maccabée ayant donc raſſemblé près de ſoi beaucoup de gens, devenoit formidable aux nations *impies qui opprimoient les Juifs* : car la colere du Seigneur ſe changea alors en miſéricorde.

6. *Ainſi ce zélateur de la loi de Dieu, aſſiſté de ſon ſecours tout-puiſſant*, ſurprenoit tout d'un coup les villages & les villes *qui étoient occupées par les impies*, & il les brûloit ; & ſe ſaiſiſſant des lieux les plus avantageux, il tailloit en pieces grand nombre d'ennemis.

7. Il faiſoit principalement ces courſes pendant la nuit : & le bruit de ſa valeur ſe répandoit de toutes parts.

8. Alors Philippe *gouverneur de la Judée*, voyant le progrès que ce grand homme faiſoit de jour en jour, & le bonheur de ſes entrepriſes qui réuſſiſſoient preſque toujours, écrivit à Ptolémée, qui commandoit dans la Célé-Syrie & dans la Phénicie, de lui envoyer du ſecours pour fortifier le parti du Roi.

9. Ptolémée lui envoya auſſi-tôt Nicanor fils de Patrocle, l'un des plus grands de la cour, & ſon ami [y], à qui il donna environ vingt mille hommes de guerre de diverſes nations, afin qu'il exterminât tout le peuple Juif : & il joignit avec lui Gorgias, grand capitaine, & homme d'une longue expé-

illatas, & indignaretur ſuper his.

5. At Machabæus, congregatâ multitudine, intolerabilis gentibus efficiebatur : ira enim Domini in miſericordiam converſa eſt.

6. Et ſuperveniens caſtellis & civitatibus improviſus, ſuccendebat eas : & opportuna loca occupans, non paucas hoſtium ſtrages dabat :

7. maximè autem noctibus ad hujuſcemodi excurſus ferebatur, & fama virtutis ejus ubique diffundebatur.

8. Videns autem Philippus paulatim virum ad profectum venire, ac frequentiùs res ei cedere proſperè, ad Ptolemæum ducem Cœle-ſyriæ & Phœnicis ſcripſit, ut auxilium ferret regis negotiis.

9. At ille velociter miſit Nicanorem Patrocli de primoribus amicum, datis ei de permiſtis gentibus, armatis non minùs viginti millibus, ut univerſum Judæorum genus

[y]. 9. Gr. autr. l'un des premiers entre les amis *du Roi*.

deleret, adjuncto ei & Gorgiâ viro militari, & in bellicis rebus experientiſſimo.

rience dans les choſes de la guerre.

10. Conſtituit autem Nicanor, ut regi tributum, quod Romanis erat dandum, duo millia talentorum, de captivitate Judæorum ſuppleret:

10. Nicanor, *qui ſe croyoit aſſuré de la victoire*, réſolut de payer le tribut de deux mille talents que le Roi devoit aux Romains, " de l'argent qui reviendroit de la vente des eſclaves Juifs *qu'il eſpéroit de faire.*

11. ſtatimque ad maritimas civitates miſit, convocans ad coemptionem Judaicorum mancipiorum, promittens ſe nonaginta mancipia talento diſtracturum, non reſpiciens ad vindictam, quæ eum ab Omnipotente eſſet conſecutura.

11. Il envoya donc en même temps vers les villes maritimes, pour inviter les marchands à venir acheter des eſclaves Juifs, promettant de leur en donner quatre-vingt-dix pour un talent, " ſans faire réflexion ſur la vengeance du Tout-puiſſant qui devoit bientôt tomber ſur lui.

12. Judas autem ubi comperit, indicavit his qui ſecum erant Judæis, Nicanoris adventum.

12. Judas ayant appris l'arrivée de Nicanor, en avertit les Juifs qui l'accompagnoient.

13. Ex quibus quidam formidantes, & non credentes Dei juſtitiæ, in fugam vertebantur:

13. Quelques-uns étant ſaiſis de crainte, & n'ayant pas de confiance en la juſtice de Dieu, *qui eſt véritable dans ſes promeſſes, & qui ne pouvoit laiſſer plus long-temps l'inſolence de ſes ennemis impunie*, prirent la fuite. "

14. alii verò ſi quid

14. Les autres vendoient tout ce qui

℣. 10. Antiochus le Grand, pere d'Antiochus-Epiphanes, ayant été vaincu par les Romains, fut obligé de payer la ſomme de quinze mille talents pour les frais de la guerre; les deux mille talents que devoit alors Antiochus-Epiphanes, étoient le reſte de cette ſomme.

℣. 11. Le talent commun valoit 2400 livres; & quelquefois on achetoit un eſclave un talent.

℣. 13. Le Grec ajoute, & s'éloignerent du lieu où ils étoient. L'expreſſion *Ex quibus* n'eſt pas dans le Grec; & la ſuite donne lieu de préſumer que ceux dont il eſt parlé ici, ſont différents de ceux qui accompagnoient Judas: car les ſix mille hommes dont il eſt parlé au ℣. 1, vont reparoître au ℣. 16.

Av. l'Ère Chr. Vulg. 166.

pouvoit leur être reſté, *pour ſe ſauver plus aiſément*; & en même temps ils conjuroient le Seigneur de les délivrer de l'impie Nicanor, qui, avant même de s'être approché d'eux, les avoit vendus;

eis ſupererat vendebant; ſimulque Dominum deprecabantur, ut eriperet eos ab impio Nicanore, qui eos, priùs quàm cominùs veniret, vendiderat;

15. & *de vouloir bien le faire*, ſinon pour l'amour d'eux-mêmes, au moins en conſidération de l'alliance qu'il avoit faite avec leurs peres, & de l'honneur qu'ils avoient de porter ſon nom ſi grand & ſi ſaint.

15. & ſi non propter eos, propter teſtamentum tamen quod erat ad patres eorum, & propter invocationem ſancti & magnifici nominis ejus ſuper ipſos.

16. *Judas* Maccabée ayant fait aſſembler les *ſix à* ſept mille hommes " qui étoient avec lui, les conjura de ne ſe point réconcilier avec leurs ennemis, " & de ne point craindre cette multitude d'adverſaires qui venoient les attaquer injuſtement; mais de combattre avec grand courage,

16. Convocatis autem Machabæus ſeptem millibus, qui cum ipſo erant, rogabat, ne hoſtibus reconciliarentur, neque metuerent iniquè venientium adversùm ſe hoſtium multitudinem, ſed fortiter contenderent:

17. ayant devant les yeux la profanation ſi indigne dont ils avoient déshonoré le lieu ſaint, les inſultes & les outrages qu'on avoit faits à la ville, & le violement des ordonnances des anciens.

17. ante oculos habentes contumeliam, quæ loco ſancto, ab his injuſtè eſſet illata, itemque & ludibrio habitæ civitatis injuriam, adhuc etiam veterum inſtituta convulſa.

18. Car pour eux, ajoutoit-il, ils ſe fient ſur leurs armes & ſur leur audace: mais pour nous, nous mettons notre confiance dans le Seigneur tout-puiſſant,

18. Nam illi quidem armis confidunt, ait, ſimul & audaciâ: nos autem in omnipotente Domino,

℣. 16. Le Grec ne lit que ſix mille. Et en effet au ℣. 22. on voit que ces troupes furent diſtribuées en quatre corps, dont Judas partagea le commandement avec trois de ſes freres, enſorte qu'ils avoient chacun ſous eux quinze cents hommes.

Ibid. Gr. autr. de ne point s'effrayer *à cauſe du grand nombre* de leurs ennemis.

qui

qui poteſt & venientes adversùm nos, & universum mundum uno nutu delere, confidimus.

qui peut renverſer par un clin d'œil, & tous ceux qui nous attaquent, & le monde entier.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

19. Admonuit autem eos & de auxiliis Dei, quæ facta ſunt erga parentes: & quòd ſub Sennacherib centum octoginta quinque millia perierunt:

19. Il les fit ſouvenir auſſi des ſecours que Dieu avoit autrefois donnés à leurs peres; & des cents quatre-vingt-cinq mille hommes qui furent tués du temps de Sennachérib;

4. *Reg.* XIX. 35. *Tob.* I. 21. *Eccli.* XLVIII. 24. *Iſai.* XXXVII. 36. 1. *Macc.* VII. 41.

20. & de prælio, quod eis adversùs Galatas fuit in Babylonia, ut omnes, ubi ad rem ventum eſt, Macedonibus ſociis hæſitantibus, ipſi ſex millia ſoli peremerunt centum viginti millia propter auxilium illis datum de cœlo, & beneficia pro his plurima conſecuti ſunt.

20. & de la bataille qu'ils avoient donnée contre les Galates en Babylonie, dans laquelle les Macédoniens, qui étoient venus à leur ſecours, " étant ébranlés, ſix mille " d'entr'eux ſeulement avoient tué ſix vingts mille hommes, à cauſe du ſecours qu'ils avoient reçu du ciel, & avoient enſuite obtenu pour récompenſe de grandes faveurs *du Roi de Syrie, à qui ils avoient rendu un ſervice ſi important.*

21. His verbis conſtantes effecti ſunt, & pro legibus & patriâ mori parati.

21. Ces paroles les remplirent de courage; enſorte qu'ils étoient prêts à mourir pour leurs loix & pour leur patrie.

22. Conſtituit itaque fratres ſuos duces utrique ordini, Simonem, & Jo-

22. Il diviſa ſon armée en *quatre* corps, " & en partagea le commandement avec ſes freres, Simon, Joſeph " & Jona-

℣. 20. Ou à la lettre: leurs alliés. » Les Interpretes juſqu'ici n'ont encore pu découvrir préciſément à quel temps ni à quelle occaſion on doit rapporter cette guerre. On ſait ſeulement que ſous le regne du grand Antiochus, les Galates étoient très-puiſſants en Aſie, & que les Juifs depuis Alexandre le Grand, ſervoient ordinairement dans les armées des rois de Syrie. Les Macédoniens exprimés ici ſont les ſoldats Grecs ou Syriens à qui l'on avoit confié la garde de la Babylonie avec d'autres troupes Juives: le Grec porte que ces Macédoniens étoient au nombre de quatre mille.

Ibid. Dans le Grec les exemplaires varient: l'Edition Romaine porte huit mille.

℣. 22. On lit dans le Grec ἑκατέρας, *utriuſque*, comme s'il n'y en avoit que deux; mais la ſuite prouve qu'il y en avoit quatre, ce qui donne lieu de penſer qu'on a dû lire ἑκάστης, *uniuſcujuſque*.

Ibid. Le nom de *Joſeph* ne ſe trouve point

thas, chacun d'eux ayant ſous ſoi quinze cents hommes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

ſephum, & Jonathan; ſubjectis unicuique millenis & quingentenis.

I. *Maccabées*, IV. 1.-35.

23. Eſdras " leur ayant lu auſſi le livre ſaint, " le général, après les avoir aſſurés du ſecours de Dieu, " ſe mit lui-même à la tête de l'armée, & marcha contre Nicanor.

23. Ad hoc etiam ab Eſdra lecto illis ſancto libro, & dato ſigno adjutorii Dei, in prima acie ipſe dux commiſit cum Nicanore.

24. Et le Seigneut tout-puiſſant, s'étant déclaré en leur faveur, ils tuerent plus de neuf mille hommes; & la plus grande partie de l'armée de Nicanor s'étant affoiblie par les bleſſures qu'elle avoit reçues, ils la forcerent de prendre la fuite.

24. Et facto ſibi adjutore Omnipotente, interfecerunt ſuper novem millia hominum; majorem autem partem exercitûs Nicanoris vulneribus debilem factam fugere compulerunt.

25. Ils prirent tout l'argent de ceux qui étoient venus pour les acheter, & les pourſuivirent bien loin.

25. Pecuniis verò eorum, qui ad emptionem ipſorum venerant, ſublatis, ipſos uſquequaque perſecuti ſunt:

26. Mais ils revinrent, ſe voyant preſſés de l'heure, parce que c'étoit la veille du ſabbat; " ce qui les empêcha de continuer à les pourſuivre.

26. ſed reverſi ſunt horâ concluſi; nam erat ante ſabbatum: quam ob cauſam non perſeveraverunt inſequentes.

27. Ayant enſuite ramaſſé les armes & les dépouilles des ennemis, ils célé-

27. Arma autem ipſorum & ſpolia congregan-

ailleurs au nombre des freres de Judas; quelques-uns croient que c'eſt *Jean.* 1. *Macc.* 11. 2. D'autres aiment mieux dire que Joſeph étoit ſimplement parent ou beau-frere de Judas.

℣. 23. Le Grec & le Syriaque liſent: Eléazar; & quelques-uns croient avec aſſez de fondement que c'étoit Eléazar frere de Judas. 1. *Macc.* 11. 5.

Ibid. c. à. d. quelque endroit des Livres ſaints. On lit dans le Grec παραγινὸς, *perperàm legens*, pour παραναγινὸς, *coràm legens*, que l'on trouve dans quelques exemplaires.

Ibid. Ou plutôt: après leur avoir donné pour ſignal *ou mot du guet, ces mots*: Le secours de Dieu. » Voyez au Chap. XIII. ℣. 15.

℣. 26. Le ſabbat commençoit au coucher du ſoleil.

tes, ſabbatum agebant: benedicentes Dominum, qui liberavit eos in iſto die, miſericordiæ initium ſtillans in eos.

brerent le ſabbat, en béniſſant le Seigneur, qui les avoit délivrés en ce jour-là, & qui avoit répandu ſur eux comme les premieres gouttes *de la roſée*" de ſa miſéricorde.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

28. Poſt ſabbatum verò, debilibus, & orphanis, & viduis diviſerunt ſpolia: & reſidua ipſi cum ſuis habuere.

28. Après le ſabbat, ils firent part des dépouilles aux infirmes, aux orphelins & aux veuves; & ils retinrent le reſte pour eux & pour ceux qui leur appartenoient.

29. His itaque geſtis, & communiter ab omnibus factâ obſecratione, miſericordem Dominum poſtulabant, ut in finem ſervis ſuis reconciliaretur.

29. Ils firent après la priere tous enſemble, en conjurant le Seigneur très-miſéricordieux de ſe réconcilier pour toujours avec ſes ſerviteurs.

30. Et ex his qui cum Timotheo & Bacchide erant contra ſe contendentes, ſuper viginti millia interfecerunt, & munitiones excelſas obtinuerunt: & plures prædas diviſerunt, æquam portionem debilibus, pupillis, & viduis, ſed & ſenioribus facientes.

30. Ils tuerent dans la ſuite plus de vingt mille hommes, des gens de Timothée & de Bacchides, qui combattoient contr'eux: ils ſe rendirent maîtres de diverſes places fortes; & ils firent un grand butin, qu'ils partagerent également entre les malades, les orphelins, les veuves & même les vieillards.

31. Et cùm arma eorum diligenter collegiſſent, omnia compoſuerunt in locis opportunis, reſidua verò ſpolia Jeroſolymam detulerunt:

31. Ils ramaſſerent avec ſoin les armes de leurs ennemis, qu'ils mirent en réſerve dans des lieux avantageux; & ils porterent le reſte des dépouilles à Jéruſalem.

32. & Philarchen, qui

32. Ils tuerent auſſi Philarque, qui

℣. 27. On lit dans le Grec τάξαντες, *ordinantis*, pour στάξαντες, *ſtillantis*, ou plutôt στάξαντι, *ſtillanti*; car on y lit au Datif, *Domino*.

étoit un homme très-méchant, & l'un de ceux qui accompagnoient Timothée, & qui avoit fait aux Juifs beaucoup de maux.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

cum Timotheo erat, interfecerunt, virum ſceleſtum, qui in multis Judæos afflixerat.

33. Et lorſqu'ils rendoient à Dieu dans Jéruſalem des actions de graces pour cette victoire, ils découvrirent que Calliſthene, qui avoit brûlé les portes ſacrées, s'étoit ſauvé dans une certaine maiſon; & ils l'y brûlerent, Dieu lui rendant de la ſorte une digne récompenſe pour toutes les impiétés qu'il avoit commiſes.

33. Et cùm epinicia agerent Jeroſolymis, eum qui ſacras januas incenderat, id eſt Calliſthenem, cùm in quoddam domicilium refugiſſet, incenderunt: dignâ ei mercede pro impietatibus ſuis redditâ.

34. Mais Nicanor, cet homme tout couvert de crimes, qui avoit amené mille marchands, pour leur vendre les eſclaves Juifs,

34. Facinoroſiſſimus autem Nicanor, qui mille negotiantes ad Judæorum venditionem adduxerat,

35. ayant été humilié, avec le ſecours du Seigneur, par ceux mêmes qu'il avoit regardés comme des gens de néant, s'enfuit par la mer méditerranée, " après s'être dépouillé des riches habits qui le diſtinguoient; & arriva ſeul à Antioche, ayant trouvé le comble de ſes malheurs dans la perte de ſon armée. "

35. humiliatus auxilio Domini, ab his quos nullos exiſtimaverat, depoſitâ veſte gloriæ, per mediterranea fugiens, ſolus venit Antiochiam, ſummam infelicitatem de interitu ſui exercitûs conſecutus.

36. Et celui qui avoit promis de payer le tribut aux Romains du prix de la vente des habitants de Jéruſalem qu'il feroit eſclaves, publioit alors que les Juifs avoient Dieu pour protecteur, & qu'ils étoient invulnérables, à cauſe qu'ils s'attachoient à ſuivre les loix

36. Et qui promiſerat Romanis ſe tributum reſtituere de captivitate Jeroſolymorum, prædicabat nunc protectorem Deum habere Judæos, &

℣. 35. Ou plutôt & ſelon le Grec: par le milieu des terres, *au travers du pays.*

Ibid. Quelques Manuſcrits Grecs liſent: trop heureux d'avoir échappé après la perte de ſon armée.

ob ipſum invulnerabiles eſſe, eo quòd ſequerentur leges ab ipſo conſtitutas.

qu'il leur avoit données.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 166.

CHAPITRE IX.

Antiochus revient de Perſe. Il apprend que ſes Généraux ont été défaits par les Iuifs. Il jure la perte de ce peuple. Dieu le frappe, & le force de confeſſer ſa propre foibleſſe. Vaines proteſtations d'Antiochus. Lettre qu'il écrit aux Juifs. Il meurt miſérablement. Philippe tranſporte ſon corps.

I. *Maccabées*, VI. 1.-17.

1. EOdem tempore Antiochus inhoneſtè revertebatur de Perſide.

2. Intraverat enim in eam quæ dicitur Perſepolis, & tentavit expoliare templum, & civitatem opprimere: ſed multitudine ad arma concurrente, in fugam verſi ſunt, & ita contigit ut Antiochus poſt fugam turpiter rediret.

3. Et cùm veniſſet circà Ecbatanam, recognovit quæ erga Nicanorem & Timotheum geſta ſunt.

4. Elatus autem in ira, arbitrabatur ſe, injuriam

1. EN ce temps-là, Antiochus revint de Perſe, après un ſuccès honteux de cette guerre *qu'il avoit entrepriſe dans le deſſein d'y amaſſer de grandes richeſſes.*"

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

2. Car étant entré dans la ville *d'Elymaïde ou* de Perſépolis, " & ſe diſpoſant à piller le temple *qui y étoit*, & à accabler la ville, tout le peuple courut aux armes, & le mit en fuite avec ſes gens: ainſi Antiochus fut obligé, après cette fuite honteuſe, de s'en retourner *à Babylone.*"

3. Lorſqu'il fut venu vers Ecbatanes, *capitale de la Médie*, il reçut les nouvelles de la défaite de Nicanor & de Timothée.

4. Et étant tranſporté de colere, il s'imaginoit qu'il pourroit ſe venger ſur

℣. 1. Voyez au I. Livre des Maccabées, III. 31.

℣. 2. Voyez au I. Livres des Maccabées, VI. 1.

Ibid. Voyez au I. Livre des Maccabées, VI. 4.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164. les Juifs de l'outrage que lui avoient fait ceux qui l'avoient mis en fuite *à Perſépolis*. C'eſt pourquoi il commanda à celui qui conduiſoit ſon chariot de toucher ſans ceſſe, & de hâter ſon voyage, étant lui-même pourſuivi par la vengeance du ciel, à cauſe de cette parole inſolente qu'il avoit dite ; qu'il iroit à Jéruſalem, & qu'il en feroit le tombeau de tous les Juifs.

illorum qui ſe fugaverant, poſſe in Judæos retorquere: ideòque juſſit agitari currum ſuum, ſine intermiſſione agens iter, cœleſti eum judicio perurgente, eo quòd ita ſuperbè locutus eſt ſe venturum Jeroſolymam, & congeriem ſepulchri Judæorum eam facturum.

2. *Par.* XXI. 1. 5. Mais le Seigneur le Dieu d'Iſraël, qui voit toutes choſes, frappa ce Prince d'une plaie incurable & inviſible : car dans le moment qu'il eut proféré cette parole, il fut attaqué d'une effroyable douleur dans les entrailles, & d'une colique qui le tourmentoit cruellement.

5. Sed qui univerſa conſpicit Dominus Deus Iſrael, percuſſit eum inſanabili & inviſibili plaga: ut enim finivit hunc ipſum ſermonem, apprehendit eum dolor dirus viſcerum, & amara internorum tormenta :

6. Et ce fut ſans doute avec beaucoup de juſtice, puiſqu'il avoit déchiré lui-même les entrailles des autres, par un grand nombre de nouveaux tourments, & qu'il n'avoit point depuis renoncé à ſa malice.

6. & quidem ſatis juſtè, quippe qui multis & novis cruciatibus aliorum torſerat viſcera, licèt ille nullo modo à ſua malitia ceſſaret.

7. Au contraire, ſe laiſſant aller aux tranſports de ſon orgueil, ne reſpirant que feu & flammes contre les Juifs, il commanda qu'on précipitât ſon voyage, *pour hâter leur perte* : mais lorſque ſes chevaux couroient avec impétuoſité, il tomba de ſon chariot, & eut tout le corps froiſſé, & les membres tout meurtris de cette chûte.

7. Super hoc autem ſuperbiâ repletus, ignem ſpirans animo in Judæos, & præcipiens accelerari negotium, contigit illum impetu euntem de curru cadere, & gravi corporis colliſione membra vexari.

8. Ainſi celui qui s'élevant par ſon orgueil au deſſus de la condition de l'homme, s'étoit flatté de pouvoir mê-

8. Iſque qui ſibi videbatur etiam fluctibus maris imperare, ſupra huma-

num modum ſuperbiâ repletus, & montium altitudines in ſtatera appendere, nunc humiliatus ad terram in geſtatorio portabatur, manifeſtam Dei virtutem in ſemetipſo conteſtans:

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

me commander aux flots de la mer, & peſer dans une balance les montagnes les plus hautes, ſe trouva alors humilié juſqu'en terre, & étoit porté tout mourant dans une chaiſe, atteſtant publiquement la toute-puiſſance de Dieu, qui éclatoit en ſa propre perſonne.

9. ita ut de corpore impii vermes ſcaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus efflluerent, odore etiam illius & fœtore exercitus gravaretur.

9. Car il ſortoit des vers du corps de cet impie, comme d'une ſource; & vivant au milieu de tant de douleurs, toutes les chairs lui tomboient par pieces, avec une odeur ſi effroyable, que toute l'armée ne pouvoit en ſouffrir la puanteur.

10. Et qui paulò antè ſidera cœli contingere ſe arbitrabatur, eum nemo poterat propter intolerantiam fœtoris portare.

10. Celui qui s'imaginoit auparavant qu'il pourroit atteindre juſqu'aux étoiles du ciel, étoit alors en un tel état, que nul ne pouvoit plus le porter, à cauſe de l'infection inſupportable qui ſortoit de lui.

11. Hinc igitur cœpit ex gravi ſuperbiâ deductus ad agnitionem ſuî venire divinâ admonitus plagâ, per momenta ſingula doloribus ſuis augmenta capientibus.

11. Il commença donc de rabattre de ce grand orgueil dont il étoit poſſédé, & d'entrer dans la connoiſſance de lui-même, étant averti de ce qu'il étoit, par la plaie dont il ſe ſentoit frappé, & ſes douleurs ſe redoublant à chaque moment.

12. Et cùm nec ipſe jam fœtorem ſuum ferre poſſet, ita ait: juſtum eſt ſubditum eſſe Deo, & mortalem non paria Deo ſentire.

12. Ainſi ne pouvant plus lui-même ſouffrir la puanteur qui venoit de lui, il dit: Il eſt juſte que l'homme ſoit ſoumis à Dieu, & que celui qui eſt mortel, ne s'égale pas au Dieu ſouverain.

13. Orabat autem hic ſceleſtus Dominum, à quo non eſſet miſericordiam conſecuturus.

13. Or ce ſcélérat prioit le Seigneur, de qui il ne devoit point recevoir de miſéricorde, *parce que ſa priere étoit l'effet de la grandeur de ſon mal, & non de la converſion de ſon cœur.*

14. Et civitatem, ad

14. Et celui qui ſe hâtoit *un peu* aupa-

ravant d'aller à Jéruſalem pour la raſer jusqu'en terre, & pour n'en faire qu'un ſépulcre de corps morts entaſſés les uns ſur les autres, ſouhaite maintenant de la rendre libre :

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

quam feſtinans veniebat ; ut eam ad ſolum deduceret, ac ſepulchrum congeſtorum faceret, nunc optat liberam reddere :

15. & il promet d'égaler aux Athéniens " ces mêmes Juifs qu'il avoit jugés indignes de la ſépulture, & de qui il avoit dit, qu'il expoſeroit en proie leurs corps morts aux oiſeaux du ciel & aux bêtes farouches, & qu'il exterminеroit juſqu'aux plus petits enfants.

15. & Judæos, quos nec ſepulturâ quidem ſe dignos habiturum, ſed avibus ac feris diripiendos traditurum, & cum parvulis exterminaturum dixerat, æquales nunc Athenienſibus facturum pollicetur :

16. Il s'engage auſſi à orner de dons précieux le ſaint temple qu'il avoit pillé auparavant, à y augmenter le nombre des vaſes ſacrés, & à fournir de ſes revenus les dépenſes néceſſaires pour les ſacrifices,

16. templum etiam ſanctum, quod priùs expoliaverat, optimis donis ornaturum, & ſancta vaſa multiplicaturum, & pertinentes ad ſacrificia ſumptus de redditibus ſuis præſtaturum :

17. & même à ſe faire Juif, & à parcourir toute la terre pour publier la toute-puiſſance de Dieu.

17. ſuper hæc, & Judæum ſe futurum, & omnem locum terræ perambulaturum, & prædicaturum Dei poteſtatem.

18. Mais comme il vit que ſes douleurs ne ceſſoient point, parce que le juſte jugement de Dieu étoit enfin tombé ſur lui, commençant de perdre eſpérance, il écrivit aux Juifs une lettre en forme de ſupplication, qui contenoit

18. Sed non ceſſantibus doloribus, (ſupervenerat enim in eum juſtum Dei judicium,) deſperans ſcripſit ad Judæos in mo-

℣. 15. Il y a lieu de croire qu'il faudroit lire : aux Antiochiens, c. à. d. aux citoyens d'Antioche. Ce même privilege avoit déjà été obtenu par Jaſon ; (*Supr.* IV. 9.) mais il avoit été révoqué, ou au moins il n'avoit point eu ſon exécution depuis les derniers troubles. On voit de même ci-devant Chap. VI. ℣. 1. le nom d'*Athénien* gliſſé dans le Grec pour celui d'*Antiochien*.

dum

dum deprecationis epiſtolam hæc continentem :

ce qui ſuit :

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

19. Optimis civibus Judæis plurimam ſalutem, & benè valere, & eſſe felices, rex & princeps Antiochus.

19. Le Roi & Prince Antiochus ſouhaite le ſalut, la ſanté & toute ſorte de proſpérités aux Juifs ſes bons citoyens.

20. Si benè valetis, & filii veſtri, & ex ſententiâ vobis cuncta ſunt, maximas agimus gratias.

20. Si vous êtes en ſanté, vous & vos enfants, & ſi tout vous réuſſit comme vous le ſouhaitez, nous en rendons de grandes graces *à Dieu.* "

21. Et ego in infirmitate conſtitutus, veſtrî autem memor benignè, reverſus de Perſidis locis, & infirmitate gravi apprehenſus, neceſſarium duxi pro communi utilitate curam habere :

21. Etant maintenant dans la langueur, & n'ayant pour vous que des ſentiments de bonté, " dans cette grande maladie dont je me ſuis trouvé ſurpris lorſque je revenois de Perſe, j'ai cru néceſſaire de prendre le ſoin des intérêts communs de mon Etat.

22. non deſperans memetipſum, ſed ſpem multam habens effugiendi infirmitatem.

22. Ce n'eſt pas que je déſeſpere de ma ſanté ; mais j'ai au contraire une grande confiance que je reviendrai de ma maladie.

23. Reſpiciens autem quòd & pater meus, quibus temporibus in locis ſuperioribus ducebat exercitum, oſtendit qui poſt ſe ſuſciperet principatum :

23. Ayant donc conſidéré que mon pere même, lorſqu'il marchoit " avec ſon armée dans les hautes provinces, " déclara celui qui devoit régner après lui,

℣. 20. Le mot *Deo* eſt exprimé dans le Grec, qui s'exprime en ces termes : j'en rends de grandes graces à Dieu, mettant *toute* mon eſpérance dans le *ſecours du* ciel.

℣. 21. Le Grec eſt plus étendu ; & ayant pour vous des ſentiments de bonté excités par le ſouvenir des honneurs que j'ai reçu de vous & de la bienveillance que vous m'avez témoignée. On y lit ἀν ὑμμίνων, *recordarer*, pour le ſimple ὑμμίνων, ou en un ſeul mot ἀνυμμίνων, *recordor*.

℣. 23. Autr. lorſqu'il marcha, &c. » Cette déclaration ſe faiſoit avant d'entreprendre le voyage.

Ibid. c. à. d. dans les provinces de delà l'Euphrate.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

24. afin que s'il arrivoit quelque malheur, ou qu'on vînt à publier quelque fâcheuſe nouvelle, ceux qui étoient dans les provinces de ſon royaume ne pûſſent en être troublés, ſachant qui étoit celui qu'il avoit laiſſé héritier de ſa couronne,

24. ut ſi quid contrarium accideret, aut difficile nuntiaretur, ſcientes hi qui in regionibus erant, cui eſſet rerum ſumma derelicta, non turbarentur.

25. & ſachant de plus que ceux qui ſont proches de nous & les plus puiſſants de nos voiſins obſervent les temps favorables à leurs deſſeins, & ſe préparent à profiter des conjonctures qui leur ſeront propres; j'ai déſigné mon fils Antiochus " pour régner après moi, lui que j'ai ſouvent recommandé à pluſieurs d'entre vous, lorſque j'étois obligé de me tranſporter dans les hautes provinces de mes états: " je lui ai écrit ce qui eſt joint ci-deſſous. "

25. Ad hæc conſiderans de proximo potentes quoſque, & vicinos temporibus inſidiantes, & eventum expectantes, deſignavi filium meum Antiochum regem, quem ſæpè recurrens in ſuperiora regna multis veſtrûm commendabam: & ſcripſi ad eum quæ ſubjecta ſunt.

26. Je vous prie donc, & je vous conjure que, vous ſouvenant des graces que vous avez reçues de moi en public & en particulier, vous gardiez la fidélité que vous devez & à moi & à mon fils.

26. Oro itaque vos & peto, memores beneficiorum publicè & privatim, ut unuſquiſque conſervet fidem ad me & ad filium meum.

27. Car j'eſpere qu'il ſe conduira avec modération & avec douceur, ſelon mes intentions, & qu'il vous donnera des marques de ſa bonté. "

27. Confido enim, eum modeſtè & humanè acturum, & ſequentem propoſitum meum, & communem vobis fore.

28. Enfin ce meurtrier & ce blaſphémateur, frappé d'une horrible plaie, & traité de même qu'il avoit traité les

28. Igitur homicida & blaſphemus peſſimè percuſſus, & ut ipſe alios

℣. 25. C'eſt Antiochus ſurnommé depuis Eupator.

Ibid. Autr. lorſque j'ai été obligé, &c.

Ibid. La lettre qu'Antiochus écrivit alors à ſon fils n'eſt point rapportée dans ce Livre.

℣. 27. L'expreſſion Grecque ſe dit proprement des amis qui ſe donnent l'un à l'autre des marques d'amitié, par leurs bons ſervices, leur complaiſance, &c.

tractaverat, peregrè in montibus, miſerabili obitu vitâ functus eſt.

29. Transferebat autem corpus Philippus collactaneus ejus, qui metuens filium Antiochi ad Ptolemæum Philometorem in Ægyptum abiit.

autres, étant ſur les montagnes *de Perſe*, & loin de ſon pays, finit ſa vie par une miſérable mort, Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

29. *après avoir nommé pour régent du royaume & pour tuteur de ſon fils, âgé ſeulement de neuf ans,* " Philippe ſon frere de lait, " *qui* prit le ſoin de tranſporter ſon corps *à Antioche* : & *Philippe* craignant le fils d'Antiochus, *ou plutôt Lyſias qui s'étoit rendu maître de ſa perſonne & de la régence du royaume ;*" il s'en alla en Egypte vers Ptolémée-Philométor, *pour lui demander ſa protection contre cet uſurpateur.*

℣. 29. Voyez au I. Livre des Maccabées, VI. 14. 15.

Ibid. Gr. autr. un de ceux qui avoient été nourris avec lui *dès ſa jeuneſſe.*

Ibid. Voyez au I. Livre des Maccabées, VI. 17.

CHAPITRE X.

Purification du Temple par Judas Maccabée. Lyſias régent du royaume de Syrie ſous Antiochus-Eupator. Mort de Ptolémée-Macron. Courſes de Gorgias ſur les Juifs. Victoires de Judas ſur les Iduméens. Défaite de Timothée. Priſe de Gazara.

I. *Maccabées*, IV. 36. *& ſuiv.*

1. MAchabæus autem, & qui cum eo erant, Domino ſe protegente, templum quidem, & civitatem recepit :

1. CEpendant Maccabée, & ceux qu'il avoit avec lui, ſoutenus de la protection du Seigneur, reprirent le temple & la ville *de Jéruſalem, avant même qu'Antiochus eût été frappé par la main du Seigneur.*" Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

2. Aras autem, quas alienigenæ per plateas extruxerant, itemque delubra demolitus eſt.

2. Ils détruiſirent les autels que les infideles avoient dreſſés dans les places publiques, & les temples des idoles.

℣. 1. Voyez au I. Livre des Maccabées, IV. 36. & ſuiv.

℣. 2. Gr. autr. & les bois conſacrés aux idoles. C'eſt le même mot qu'on a vu au I. Livre, I. 50.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

3. Et après avoir purifié le temple, ils y éleverent un autre autel ; & ayant fait ſortir quelques étincelles de pierres à feu, *pour ſuppléer au feu ſacré qu'ils n'avoient pu conſerver*, ils offrirent des ſacrifices deux ans après *l'établiſſement de Judas, & trois ans après la profanation du temple ;* " & ils y mirent l'encens, les lampes, & les pains qu'on expoſoit devant le Seigneur.

4. Cela étant fait, proſternés en terre, ils conjuroient le Seigneur de ne plus permettre qu'ils tombaſſent en de ſi grands maux ; mais de vouloir bien les châtier plus doucement, s'il arrivoit quelque jour qu'ils péchaſſent contre lui, & de ne plus les livrer à des barbares & à des blaſphémateurs de ſon nom.

5. *Il eſt remarquable que* le temple fut purifié le même jour qu'il avoit été profané par les étrangers, c'eſt-à-dire, le vingt-cinquieme du mois de Caſleu, *lorſqu'ils y placerent l'idole de Jupiter.* "

6. Ils célébrerent cette fête avec grande joie pendant huit jours, comme celle des Tabernacles, *avec les mêmes cérémonies*, ſe ſouvenant qu'ils avoient paſſé peu de temps auparavant la fête ſolemnelle des tabernacles ſur les montagnes & dans les cavernes, où ils vivoient comme les bêtes, *ſans avoir pu la célébrer, comme il eſt ordonné par la loi.*

7. C'eſt pourquoi ils portoient des bâtons couverts de feuillages, des rameaux verds & des palmes, à l'hon-

3. Et purgato templo, aliud altare fecerunt : & de ignitis lapidibus igne concepto, ſacrificia obtulerunt poſt biennium ; & incenſum, & lucernas, & panes propoſitionis poſuerunt.

4. Quibus geſtis, rogabant Dominum proſtrati in terram, ne ampliùs talibus malis inciderent : ſed & ſi quando peccaſſent, ut ab ipſo mitiùs corriperentur, & non barbaris ac blaſphemis hominibus traderentur.

5. Quâ die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eâdem die purificationem fieri, vigeſimâ quintâ menſis, qui fuit Caſleu.

6. Et cum lætitia diebus octo egerunt in modum tabernaculorum, recordantes quòd ante modicum temporis diem ſolemnem tabernaculorum in montibus & in ſpeluncis more beſtiarum egerant.

7. Propter quod thyrſos, & ramos virides, & palmas præferebant ei qui

℣. 3. Voyez au I. Livre des Maccabées, I. 57. & IV. 52. On lit dans le Grec, διετῆ, *biennii*, pour τριετῆ, *triennii*.

℣. 5. Voyez au I. Livre des Maccabées, I. 57. 62. & IV. 52. 54.

profperavit mundari locum ſuum.

8. Et decreverunt communi præcepto & decreto, univerſæ genti Judæorum, omnibus annis agere dies iſtos.

9. Et Antiochi quidem, qui appellatus eſt Nobilis vitæ exceſſus ita ſe habuit.

10. Nunc autem de Eupatore Antiochi impii filio, quæ geſta ſunt narrabimus, breviantes mala quæ in bellis geſta ſunt.

11. Hic enim ſuſcepto regno, conſtituit ſuper negotia regni Lyſiam quemdam, Phœnicis & Syriæ militiæ principem.

12. Nam Ptolemæus, qui dicebatur Macer, juſti tenax erga Judæos eſſe conſtituit, & præcipuè propter iniquitatem quæ facta erat in eos, & pacificè agere cum eis.

13. Sed ob hoc accuſatus ab amicis apud Eupatorem: cùm frequenter proditor audiret, eo quòd Cyprum creditam ſibi à

neur de celui qui leur avoit procuré la liberté de purifier ſon temple. Av. l'Ere Chr. Vulg. 165.

8. Et ils enjoignirent, par une déclaration & une ordonnance unanime, à toute la nation des Juifs, de célébrer cette fête tous les ans les mêmes jours.

9. Telle fut donc la mort d'Antiochus qui fut appellé l'Illuſtre.

10. Nous repréſenterons maintenant les actions d'Eupator fils de cet impie Antiochus, & nous abrégerons le récit des maux qui ſont arrivés pendant ſes guerres. Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

11. Ce Prince étant parvenu à la couronne, établit pour la conduite des affaires de ſon royaume un certain Lyſias, général des armées de Phénicie & de Syrie, *ou plutôt Lyſias s'y établit lui-même, au grand malheur des Juifs.*"

12. Car Ptolémée ſurnommé le Maigre, "*qui pouvoit prétendre à cet honneur*, réſolut d'obſerver religieuſement la juſtice envers les Juifs, principalement à cauſe de ce traitement ſi injuſte qu'on leur avoit fait, & d'agir toujours avec un eſprit de paix à leur égard.

13. C'eſt pourquoi étant accuſé auprès d'Eupator par ſes favoris, qui le traitoient ſouvent de traitre, parce qu'il avoit abandonné Cypre que le roi Philométor lui avoit confiée, & qu'après être paſſé dans le parti d'Antio-

℣. 11. Voyez au I. Livre des Maccabées, VI. 17.

℣. 12. A la lettre, ſurnommé Macer; ou, ſelon le Grec, Macron, qui ſignifie le long, c. à. d. haut de taille. Ce Ptolémée eſt le fils de Dorymenes, dont il a déjà été parlé. *Supr.* IV. 45. VIII. 8.

chus l'Illuſtre, il s'étoit encore éloigné de ce Prince, *mécontent de ce qu'il ne faiſoit rien pour lui*, " il s'empoiſonna & ſe fit mourir.

Philometore deſeruiſſet; & ad Antiochum Nobilem tranſlatus, etiam ab eo receſſiſſet, veneno vitam finivit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

14. Quant à Gorgias, *autre capitaine fort expérimenté*, qui commandoit vers la Paleſtine, ayant pris avec lui des troupes étrangeres, il combattoit ſouvent & maltraitoit fort les Juifs, & *faiſoit des courſes fréquentes ſur eux.*

14. Gorgias autem, cùm eſſet dux locorum, aſſumptis advenis, frequenter Judæos debellabat.

15. D'un autre côté, les Juifs *apoſtats mêlés avec les Iduméens*, " qui tenoient des places fortes & d'une ſituation avantageuſe, recevoient ceux qui avoient été chaſſés de Jéruſalem *par Judas Maccabée*, & cherchoient les occaſions de *lui* faire la guerre.

15. Judæi verò, qui tenebant opportunas munitiones, fugatos ab Jeroſolymis ſuſcipiebant, & bellare tentabant.

I. *Maccabées*, V. 1.-36.

16. Cependant ceux qui étoient avec Maccabée, ayant conjuré par leurs prieres le Seigneur de venir à leur ſecours, attaquerent avec une grande vigueur les fortereſſes des Iduméens.

16. Hi verò qui erant cum Machabæo, per orationes Dominum rogantes ut eſſet ſibi adjutor, impetum fecerunt in munitiones Idumæorum:

17. Et après un rude combat, ils s'en rendirent les maîtres, " taillerent en pieces tout ce qu'ils rencontrerent; & tous enſemble ne tuerent pas moins de vingt mille hommes.

17. multâque vi inſiſtentes, loca obtinuerunt, occurrentes intereme-runt, & omnes ſimul non minùs viginti millibus trucidaverunt.

18. Quelques-uns " s'étant retirés en deux tours extrêmement fortes, où ils avoient tout ce qui étoit néceſſaire pour

18. Quidam autem, cùm confugiſſent in duas turres valdè munitas,

℣. 13. Gr. autr. & voyant qu'après être paſſé dans le parti d'Antiochus-Epiphanes, on ne lui donnoit point un emploi diſtingué, il s'empoiſonna, &c.

℣. 15. Le Grec & le Syriaque liſent: D'un autre côté, les Iduméens qui tenoient des places fortes & d'une ſituation avantageuſe, exerçoient les Juifs, & recevant ceux, &c.

17. Le Grec ajoute: & repouſſant ceux qui combattoient ſur le mur.

℣. 18. Le Grec ajoute ici, qu'ils n'étoient pas moins de neuf mille.

omnem apparatum ad repugnandum habentes,

19. Machabæus ad eorum expugnationem, relicto Simone, & Joſepho, itemque Zachæo, eiſque qui cum ipſis erant ſatis multis, ipſe ad eas, quæ ampliùs perurgebant, pugnas converſus eſt.

20. Hi verò qui cum Simone erant, cupiditate ducti, à quibuſdam qui in turribus erant, ſuaſi ſunt pecuniâ: & ſeptuaginta millibus didrachmis acceptis, dimiſerunt quoſdam effugere.

21. Cùm autem Machabæo nuntiatum eſſet quod factum eſt, principibus populi congregatis, accuſavit, quòd pecuniâ fratres vendidiſſent, adverſariis eorum dimiſſis.

22. Hos igitur proditores factos interfecit, & confeſtim duas turres occupavit.

23. Armis autem ac manibus omnia proſperè agendo, in duabus munitionibus plus quàm viginti millia peremit.

24. At Timothæus,

ſe bien défendre,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

19. Maccabée laiſſa pour les forcer Simon, Joſeph, & Zachée, ℣ & des troupes aſſez nombreuſes qu'ils avoient avec eux: & pour lui, il marcha avec ſes gens pour des expéditions plus preſſantes.

20. Mais les gens de Simon pouſſés d'un mouvement d'avarice, ſe laiſſant gagner pour de l'argent par quelques-uns de ceux qui étoient dans ces tours, & ayant reçu ſoixante & dix mille didragmes, ℣ en laiſſerent échapper quelques-uns.

21. Ce qui étant rapporté à Maccabée, il aſſembla les premiers du peuple, & accuſa ces gens-là d'avoir vendu leurs freres pour de l'argent, en laiſſant échapper leurs ennemis.

22. Et après avoir fait mourir ces traîtres, il força auſſi-tôt les deux tours.

23. Et tout cédant heureuſement à la valeur de ſes armes, il tua dans ces deux places plus de vingt mille hommes.

24. Mais Timothée, qui avoit aupa-

℣. 19. Selon le Grec, Zacchée.
℣. 20. Gr. dragmes. Voyez ce qui a été dit de cette monnoie au Chap. IV. ℣. 19.

ravant été vaincu par les Juifs, " ayant levé une armée de troupes étrangeres, & aſſemblé de la cavalerie d'Aſie, vint en Judée, s'imaginant s'en rendre maître par les armes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

qui priùs à Judæis fuerat ſuperatus, convocato exercitu peregrinæ multitudinis, & congregato equitatu Aſiano, advenit quaſi armis Judæam capturus.

25. Dans le temps même qu'il approchoit, Maccabée & ceux qui étoient avec lui, conjurerent le Seigneur la cendre ſur la tête, les reins couverts d'un cilice,

25. Machabæus autem, & qui cum ipſo erant, appropinquante illo, deprecabantur Dominum, caput terrâ aſpergentes, lumboſque ciliciis præcincti,

26. & proſternés au pied de l'autel, " de leur être favorable, & de ſe déclarer l'ennemi de leurs ennemis, & l'adverſaire de leurs adverſaires, ſelon la parole de la loi. "

26. ad altaris crepidinem provoluti, ut ſibi propitius, inimicis autem eorum eſſet inimicus, & adverſariis adverſaretur, ſicut lex dicit.

27. Ainſi ayant pris les armes après la Priere, & s'étant avancés aſſez loin de la ville *de Jéruſalem*, ils s'arrêterent lorſqu'ils furent près des ennemis.

27. Et ita poſt orationem, ſumptis armis, longiùs de civitate procedentes, & proximi hoſtibus effecti, reſederunt.

28. Auſſi-tôt que le ſoleil commença de paroître, les deux armées marcherent l'une contre l'autre; les uns ayant, outre leur valeur, le Seigneur même pour garant de la victoire & du ſuccès de leurs armes; & les autres n'ayant pour guide dans le combat que leur courage.

28. Primo autem ſolis ortu utrique commiſerunt: iſti quidem victoriæ & proſperitatis ſponſorem cum virtute Dominum habentes: illi autem ducem belli animum habebant.

29. Mais lorſque le combat étoit opi-

29. Sed, cùm vehe-

℣. 24. Voyez ci-devant, Ch. VIII. ℣. 30.

℣. 26. Gr. ſur le pavé qui eſt vis-à-vis l'autel du parfum; o c. à. d. devant le Saint, entre l'autel des holocauſtes & le veſtibule du Temple. C'eſt l'endroit où les Prêtres ſe proſternoient pour prier dans les calamités publiques. *Joel*, II. 17.

Ibid. Voyez dans l'Exode, XXIII. 22.

mens

mens pugna eſſet, apparuerunt adverſariis de cœlo viri quinque in equis, frænis aureis decori, ducatum Judæis præſtantes :

30. ex quibus duo Machabæum medium habentes, armis ſuis circumſeptum incolumem conſervabant : in adverſarios autem tela & fulmina jaciebant, ex quo & cæcitate confuſi, & repleti perturbatione cadebant.

31. Interfecti ſunt autem viginti millia quingenti, & equites ſexcenti.

32. Timotheus verò confugit in Gazaram præſidium munitum, cui præerat Chæreas.

33. Machabæus autem, & qui cum eo erant, lætantes obſederunt præſidium diebus quatuor.

34. At hi qui intùs erant, loci firmitate confiſi, ſupra modum maledicebant, & ſermones nefandos jactabant.

35. Sed cùm dies quinta illuceſceret, viginti juvenes ex his qui cum Machabæo erant, accenſi

niâtré de part & d'autre, les ennemis virent paroître du ciel cinq hommes ſur des chevaux, ayant des freins d'or qui les rendoient éclatants, & ſervant de guides aux Juifs.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

30. Deux d'entr'eux marchant aux deux côtés de Maccabée, le couvroient de leurs armes, afin qu'il ne pût être bleſſé ; & *les autres* lançoient des traits & des foudres contre les ennemis, qui frappés d'aveuglement, & mis en déſordre, tomboient morts devant eux.

31. Il y en eut vingt mille cinq cents de tués, & ſix cents chevaux.

32. Timothée s'enfuit à Gazara *ou Gadara*, " qui étoit une place forte *du côté de la Paleſtine*, où commandoit Chéréas. "

33. Maccabée & ceux qui étoient avec lui, tout remplis de joie, aſſiégerent cette fortereſſe pendant quatre jours.

34. Ceux qui étoient dedans, ſe confiant ſur la force de la place, les outrageoient extraordinairement par leurs injures, & proféroient des paroles abominables.

35. Mais dès le matin du cinquieme jour, vingt jeunes hommes de ceux qui étoient avec Maccabée, irrités par ces blaſphêmes, s'approcherent courageu-

℣. 32. Voyez au I. Livre des Maccabées, XIII. 54.

Ibid. C'étoit le frere de Timothée. *Infr.* ℣. 37.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 164.

ſement de la muraille, & y monterent avec une réſolution incroyable.

nimis propter blaſphemiam, viriliter acceſſerunt ad murum, & feroci animo incedentes aſcendebant:

36. Et d'autres y étant montés enſuite, commencerent de mettre le feu aux tours & aux portes, & brûlerent tout vifs ces blaſphémateurs. ″

36. ſed & alii ſimiliter aſcendentes, turres portaſque ſuccendere aggreſſi ſunt, atque ipſos maledicos vivos concremare.

37. Ils pillerent & ravagerent tout dans la place pendant l'eſpace de deux jours entiers; ″ & ayant trouvé Timothée en un certain lieu où il ſe cachoit, ″ ils le tuerent avec ſon frere Chéréas, & Apollophanes.

37. Per continuum autem biduum præſidio vaſtato, Timotheum occultantem ſe, in quodam repertum loco peremerunt: & fratrem illius Chæream & Apollophanem occiderunt.

38. Après cela, chantant des hymnes & des cantiques, ils béniſſoient le Seigneur, qui avoit fait ces grandes choſes en Iſraël, & qui les avoit rendus victorieux de leurs ennemis.

38. Quibus geſtis, in hymnis & confeſſionibus benedicebant Dominum, qui magna fecit in Iſrael, & victoriam dedit illis.

℣. 36. Gr. autr. D'autres montant par des breches, attaquerent avec le même courage ceux qui étoient dans la place, mirent le feu aux tours, & dreſſant des bûchers, brûlerent tout vifs ces blaſphémateurs.

℣. 37. Au lieu de ces mots, le Grec lit: Ils briſerent les portes, & ayant fait entrer *dans la forteresſe* le reſte de l'armée, ils ſe rendirent les maîtres de la ville.

Ibid. Le Grec & le Syriaque liſent: dans un certain creux, *dans une citerne.* » Il y a beaucoup d'apparence que l'ancien Interprete Latin avoit mis *laçu* & non *loco.*

CHAPITRE XI.

Lyſias vient en Judée avec une armée nombreuſe. Les Juifs invoquent le Seigneur, & remportent la victoire. Lyſias leur demande la paix : Judas l'accorde. Lettre de Lyſias aux Juifs. Lettres d'Antiochus-Eupator à Lyſias & aux Juifs. Lettre des Romains aux Juifs.

1. SEd parvo poſt tempore, Lyſias procurator regis, & propinquus, ac negotiorum præpoſitus, graviter ferens de his quæ acciderant,

1. PEu de temps après, Lyſias gouverneur du Roi & ſon parent, qui avoit la conduite de toutes les affaires du royaume, étant ſenſiblement touché de ce qui étoit arrivé *à Timothée & à ſes troupes*, Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

2. congregatis octoginta millibus, & equitatu univerſo, veniebat adversùs Judæos, exiſtimans ſe civitatem quidem captam gentibus habitaculum facturum,

2. aſſembla quatre-vingt mille hommes de pied avec toute la cavalerie, & marcha contre les Juifs, s'imaginant qu'il prendroit la ville *de Jéruſalem*, ayant deſſein, quand il l'auroit priſe, de ne la faire habiter que par les Gentils.

3. templum verò in pecuniæ quæſtum, ſicut cætera delubra gentium, habiturum, & per ſingulos annos venale ſacerdotium:

3. *Il eſpéroit auſſi* qu'il tireroit de l'argent du temple de Dieu, " comme des temples des païens ; & qu'il vendroit tous les ans la dignité de grand-Prêtre.

4. nuſquam recogitans Dei poteſtatem, ſed mente effrænatus, in multitudine peditum, & in millibus equitum, & in octoginta elephantis confidebat.

4. Ne faiſant aucune réflexion ſur le ſouverain pouvoir de Dieu, mais s'abandonnant à l'emportement de ſon orgueil, il mettoit toute ſa confiance dans la multitude de ſon infanterie, dans le grand nombre de ſa cavalerie, & dans quatre-vingts éléphants *que poſſédoit le Roi ſon maître, dont il y en avoit*

℣. 3. c. à. d. comme d'une ferme, ſoit en vendant les charges & les dignités de ce Temple, ſoit en exigeant de l'argent de ceux qui y venoient offrir des victimes.

trente-deux dans cette armée. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

5. Etant entré en Judée & s'étant approché de Bethſura, ſituée dans un lieu étroit, à cinq ſtades " de Jéruſalem *vers le midi*, il attaqua cette place.

6. Lorſque Maccabée & ceux qui étoient avec lui, eurent ſu que les ennemis commençoient d'attaquer les forteresſes, ils conjurerent le Seigneur avec tout le peuple, par leurs prieres & par leurs larmes, d'envoyer un bon Ange pour le ſalut d'Iſraël.

7. Et Maccabée prenant les armes le premier, exhorta les autres à s'expoſer comme lui au péril, pour ſecourir leurs freres.

8. Et lorſqu'ils marchoient tous enſemble, avec un courage aſſuré, il parut au ſortir de Jéruſalem un homme à cheval, qui marchoit devant eux revêtu d'un habit blanc avec des armes d'or, & une lance qu'il tenoit à la main, *comme prêt à en frapper.*

5. Ingreſſus autem Judæam, & appropians Bethſuræ, quæ erat in anguſto loco, ab Jeroſolyma intervallo quinque ſtadiorum, illud præſidium expugnabat.

6. Ut autem Machabæus, & qui cum eo erant, cognoverunt expugnari præſidia, cum fletu & lachrymis rogabant Dominum, & omnis turba ſimul, ut bonum Angelum mitteret ad ſalutem Iſrael.

7. Et ipſe primus Machabæus, ſumptis armis, cæteros adhortatus eſt ſimul ſecum periculum ſubire, & ferre auxilium fratribus ſuis:

8. cúmque pariter prompto animo procederent Jeroſolymis, apparuit præcedens eos eques in veſte candida, armis aureis, haſtam vibrans.

℣. 4. L'Auteur de la Paraphraſe ſuppoſe que cette guerre eſt la même que celle dont il eſt parlé au I. Livre des Maccabées, Chap. VI. D. Calmet croit que celle-ci eſt différente. Dans tout ce qui ſuit il paroît que le jeune roi n'étoit point au camp devant Jéruſalem, mais à Antioche; au lieu que dans la guerre dont il eſt parlé au I. Livre des Maccabées, ce jeune Prince étoit préſent. Et il paroît que celle-là eſt celle dont il eſt parlé ci-après au Chap. XIII.

℣. 5. Le Manuſcrit Alexandrin lit: à cinq ſchœnes; » ſorte de meſure qui étoit différente ſelon les cantons, mais dont la moindre étoit de trente ſtades. Ainſi les cinq ſchœnes donnent au moins 150 ſtades; & cela s'accorde mieux avec la diſtance de Bethſura marquée par S. Jérôme & par Euſebe, qui mettent cette ville à vingt mille de Jéruſalem.

9. Tunc omnes ſimul benedixerunt miſericordem Dominum, & convaluerunt animis : non ſolùm homines, ſed & beſtias ferociſſimas, & muros ferreos parati penetrare.

9. Alors ils bénirent tous enſemble le Seigneur plein de miſéricorde, & ils s'animerent d'un grand courage, étant prêts à combattre, non-ſeulement les hommes, mais les bêtes les plus farouches, & à paſſer au travers des murailles de fer. Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

10. Ibant igitur prompti, de cœlo habentes adjutorem, & miſerantem ſuper eos Dominum.

10. Ils marchoient donc avec une grande ardeur, ayant pour eux le Seigneur, qui du haut du ciel ſe déclaroit leur protecteur, & faiſoit éclater ſur eux ſes miſéricordes.

11. Leonum autem more impetu irruentes in hoſtes, proſtraverunt ex eis undecim millia peditum, & equitum mille ſexcentos :

11. En même temps, ils ſe jetterent impétueuſement ſur leurs ennemis comme des lions ; & ils tuerent onze mille hommes de leur infanterie, & ſeize cents chevaux.

12. univerſos autem in fugam verterunt, plures autem ex eis vulnerati nudi evaſerunt : ſed & ipſe Lyſias turpiter fugiens evaſit.

12. Ils firent fuir tout le reſte, dont la plupart ne ſe ſauverent que bleſſés & ſans armes : Lyſias même n'échappa que par une fuite honteuſe.

13. Et quia non inſenſatus erat, ſecum ipſe reputans, factam erga ſe diminutionem, & intelligens invictos eſſe Hebræos, omnipotentis Dei auxilio innitentes, miſit ad eos :

13. Comme il ne manquoit pas de ſens, conſidérant en lui-même la perte qu'il avoit faite, & reconnoiſſant que les Hébreux étoient invincibles, lorſqu'ils s'appuyoient ſur le ſecours du Dieu tout-puiſſant, il leur envoya des ambaſſadeurs ;

14. promiſitque ſe conſenſurum omnibus quæ juſta ſunt, & regem compulſurum amicum fieri.

14. & il leur promit de conſentir à toutes les conditions de paix qui ſeroient juſtes, & de perſuader au Roi de faire *alliance &* amitié avec eux.

15. Annuit autem Ma-

15. Maccabée ſe rendit aux prieres

de Lyſias, n'ayant pour but en toutes choſes que l'intérêt du public : & le Roi accorda toutes les choſes que Maccabée demanda pour les Juifs dans les lettres qu'il écrivit à Lyſias, *comme il paroît par la lettre de Lyſias même.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

16. Car la lettre que Lyſias écrivit ſur cela aux Juifs étoit conçue en ces termes :

Lyſias, au peuple Juif, ſalut.

17. Jean & Abéſalom que vous m'avez envoyés, m'ayant rendu vos lettres, m'ont demandé que j'accompliſſe les choſes qu'elles contenoient.

18. Ainſi ayant expoſé au Roi tout ce qui pouvoit lui être repréſenté, il a accordé ce que ſes affaires ont pu lui permettre.

19. Si donc vous demeurez fideles au Roi dans vos traités, je tâcherai à l'avenir de vous procurer tout le bien que je pourrai.

20. Pour ce qui regarde les autres choſes, j'ai chargé ceux que vous m'avez envoyés, & ceux que je vous envoie, d'en conférer en détail avec vous.

21. Adieu. L'an cent quarante-huitieme, * le vingt-quatrieme du mois de

chabæus precibus Lyſiæ; in omnibus utilitati conſulens : & quæcumque Machabæus ſcripſit Lyſiæ de Judæis, ea rex conceſſit.

16. Nam erant ſcriptæ Judæis epiſtolæ à Lyſia quidem hunc modum continentes:

Lyſias populo Judæorum ſalutem.

17. Joannes & Abeſalom, qui miſſi fuerant à vobis, tradentes ſcripta, poſtulabant ut ea, quæ per illos ſignificabantur, implerem.

18. Quæcumque igitur regi potuerunt perferri, expoſui: & quæ res permittebat, conceſſit.

19. Si igitur in negotiis fidem conſervaveritis, & deinceps bonorum vobis cauſa eſſe tentabo.

20. De cæteris autem per ſingula verbo mandavi, & iſtis, & his qui à me miſſi ſunt, colloqui vobiſcum.

21. Bene valete. Anno centeſimo quadrageſimo

* 21. c. à. d. l'an 148 de l'Ere des Séleucides ſelon le comput des Syriens & des Chaldéens, différent du comput des Juifs qui comptoient alors l'an 149, comme on l'a vu dans le I. Livre, VI. 16. Voyez ci-devant au I. Livre, I. II. & au II. Livre, I. 7.

octavo, menſis Dioſcori die vigeſimâ & quartâ.

22. Regis autem epiſtola iſta continebat :

Rex Antiochus Lyſiæ fratri ſalutem.

23. Patre noſtro inter deos tranſlato, nos volentes eos qui ſunt in regno noſtro, ſine tumultu agere, & rebus ſuis adhibere diligentiam :

24. audivimus Judæos non conſenſiſſe patri meo ut transferrentur ad ritum Græcorum, ſed tenere velle ſuum inſtitutum, ac propterea poſtulare à nobis concedi ſibi legitima ſua.

25. Volentes igitur hanc quoque gentem quietam eſſe, ſtatuentes judicavimus, templum reſtitui illis, ut agerent ſecundùm ſuorum majorum conſuetudinem.

26. Benè igitur feceris, ſi miſeris ad eos, & dexteram dederis : ut cognitâ noſtrâ voluntate, bono animo ſint, & utilitatibus propriis deſerviant.

Dioſcore. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

22. La lettre du Roi *qui étoit jointe à celle-ci* contenoit ce qui ſuit :

Le Roi Antiochus, à Lyſias ſon frere, " ſalut.

23. Le Roi notre pere ayant été transféré entre les dieux, & nous, deſirant que ceux qui ſont dans notre royaume vivent en paix, pour pouvoir s'appliquer avec ſoin à leurs affaires,

24. nous avons appris que les Juifs n'ont pu conſentir au deſir qu'avoit mon pere de les faire paſſer aux cérémonies des Grecs, mais qu'ils veulent conſerver toujours leurs coutumes ; & que pour cette raiſon, ils nous demandent qu'il leur ſoit permis de vivre ſelon leurs loix.

25. C'eſt pourquoi voulant que ce peuple ſoit en paix comme les autres, nous avons arrêté & ordonné que leur temple leur ſera rendu, afin qu'ils vivent ſelon les coutumes de leurs ancêtres.

26. Vous ferez donc bien d'envoyer vers eux, & de faire alliance avec eux ; afin qu'ayant connu notre volonté, ils reprennent courage, & qu'ils s'appliquent à ce qui regarde leurs intérêts particuliers.

Ibid. On ne connoît point parmi les Grecs le mois *Dioſcore* ; quelques-uns croient que c'eſt le mois *Dios*, ou le mois *Dyſtros*. On lit dans le Grec Διοκορινθίου, ou en deux mots Διὸς Κορινθίου, *Jovis Corinthii* : mais cette dénomination eſt inconnue. Le mois *Dyſtros* répond au mois de Mars ; & le mois *Dios*, au mois de Novembre.

℣. 22. C'eſt un titre attaché à ſa dignité. 1. *Macc.* x. 18.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

27. La lettre du Roi aux Juifs contenoit ce qui ſuit :

Le Roi Antiochus, au Sénat des Juifs, & à tous les autres Juifs, ſalut.

28. Si vous vous portez bien, vous êtes en l'état que nous ſouhaitons ; & nous nous portons bien auſſi nous-mêmes.

29. Ménélaüs *votre grand-Prêtre* s'eſt adreſſé à nous, & nous a dit que vous deſirez venir trouver vos gens qui ſont auprès de nous. "

30. Nous donnons donc un paſſeport pour ceux qui voudront venir " juſqu'au trentieme jour du mois de Xanthique : "

31. & nous permettons aux Juifs d'uſer de leurs viandes, & de vivre ſelon leurs loix comme auparavant, ſans qu'on puiſſe faire la moindre peine à aucun d'eux pour les fautes qui ont été faites par ignorance.

32. Nous avons auſſi envoyé Ménélaüs, afin qu'il en confere avec vous.

33. Adieu. L'an cent quarante-huitieme le quinzieme du mois de Xanthique.

34. Les Romains envoyerent auſſi

27. Ad Judæos verò regis epiſtola talis erat : Rex Antiochus ſenatui Judæorum, & cæteris Judæis, ſalutem.

28. Si valetis, ſic eſtis ut volumus ; ſed & ipſi benè valemus.

29. Adiit nos Menelaus, dicens velle vos deſcendere ad veſtros, qui ſunt apud nos.

30. His igitur, qui commeant uſque ad diem trigeſimum menſis Xanthici, damus dextras ſecuritatis,

31. ut Judæi utantur cibis & legibus ſuis, ſicut & priùs : & nemo eorum ullo modo moleſtiam patiatur de his quæ per ignorantiam geſta ſunt.

32. Miſimus autem & Menelaum, qui vos alloquatur.

33. Valete. Anno centeſimo quadrageſimo octavo, Xanthici menſis quintâ decimâ die.

34. Miſerunt autem

℣. 29. Le Grec pourroit ſignifier : que vous deſirez retourner chez vous. Cela ſeroit adreſſé aux Juifs diſperſés dans les états du Prince.

℣. 30. Gr. autr. pour ceux qui voudront s'en aller : ſelon ce qui vient d'être dit ſur le ℣. précéd.

Ibid. Le mois de Xantique répond au mois d'Avril.

etiam

etiam Romani epiſtolam, ita ſe habentem :

une lettre conçue en ces termes :

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

Quintus Memmius & Titus Manilius, legati Romanorum, populo Judæorum ſalutem.

Quintus Memmius & Titus Manilius, envoyés des Romains, " au peuple des Juifs, ſalut.

35. De his quæ Lyſias cognatus regis conceſſit vobis, & nos conceſſimus.

35. Nous vous accordons les mêmes choſes que Lyſias, parent du Roi, vous a accordées.

36. De quibus autem ad regem judicavit referendum, confeſtim aliquem mittite, diligentiùs inter vos conferentes, ut decernamus, ſicut congruit vobis : nos enim Antiochiam accedimus.

36. Et pour ce qui eſt de celles qu'il a cru devoir être repréſentées au Roi, envoyez quelqu'un au plutôt, après en avoir bien délibéré entre vous, afin que nous ordonnions " ce qui vous ſera le plus avantageux. Car nous allons à Antioche *auprès du Roi.*

37. Ideòque feſtinate reſcribere, ut nos quoque ſciamus cujus eſtis voluntatis.

37. C'eſt pourquoi hâtez-vous de nous récrire, afin que nous ſoyons informés de ce que vous ſouhaitez.

38. Benè valete. Anno centeſimo quadrageſimo octavo, quintâ decimâ die menſis Xanthici.

38. Adieu. L'an cent quarante-huitieme, le quinzieme du mois de Xanthique. "

℣. 34. Autr. Légats des Romains *en Syrie.*
℣. 36. Gr. autr. afin que nous expoſions.
℣. 38. Cette date eſt ſi ſemblable à celle du ℣. 33. que l'on ſoupçonne qu'il s'y eſt gliſſé quelque mépriſe de Copiſte.

CHAPITRE XII.

Les Juifs ſont perſécutés par les Gouverneurs des pays voiſins de la Judée. Expéditions de Judas ſur les habitants de Joppé & ſur ceux de Jamnia. Il marche contre Timothée au delà du Jourdain. Il défait l'armée de Timothée. Il revient à Scythopolis. Il marche contre Gorgias, & le met en fuite. Oblations pour les Juifs qui avoient été tués dans ce combat.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

1. CE traité ayant été fait, Lyſias s'en retourna vers le Roi, & les Juifs s'occupoient alors à cultiver leurs champs.

1. His factis pactionibus, Lyſias pergebat ad regem: Judæi autem agriculturæ operam dabant.

2. Mais ceux *d'entre les officiers du Roi* qui étoient demeurés dans le pays, Timothée, " & Apollonius fils de Gennéus, " & de plus Jérôme, Démophon, & Nicanor gouverneur de Cypre, ne les laiſſoient point vivre en paix ni en repos.

2. Sed hi qui reſederant, Timotheus, & Apollonius Gennæi filius, ſed & Hieronymus, & Demophon ſuper hos, & Nicanor Cypriarches, non ſinebant eos in ſilentio agere, & quiete.

3. Cependant il arriva que ceux de Joppé commirent alors une grande perfidie: ils prierent les Juifs avec leſquels ils habitoient de monter, avec leurs femmes & leurs enfants, ſur des barques qu'ils avoient préparées, comme n'y ayant aucune inimitié entre eux, *mais vivant en bonne intelligence.*

3. Joppitæ verò tale quoddam flagitium perpetrârunt: rogaverunt Judæos, cum quibus habitabant, aſcendere ſcaphas, quas paraverant, cum uxoribus & filiis, quaſi nullis inimicitiis inter eos ſubjacentibus.

4. ſuivant un édit arrêté d'une commu-

4. Secundùm commune

℣. 2. Ce Timothée eſt différent de celui qui fut tué à Gazara avec ſon frere Chæréas. *Supr.* x. 37. C'eſt le même qui eſt nommé au I. Livre des Maccabées, v. 11. & ci-après au ℣. 13.

Ibid. Celui-ci eſt différent d'un autre Apollonius fils de Tharſée, dont il eſt parlé ailleurs. *Supr.* III. 5. & 1. *Macc.* x. 69.

Itaque decretum civitatis, & ipſis acquieſcentibus, paciſque causâ nihil ſuſpectum habentibus : cùm in altum proceſſiſſent, ſubmerſerunt non minùs ducentos.

ne voix dans la ville, & auquel les Juifs mêmes s'accorderent, * n'ayant aucun mauvais ſoupçon, à cauſe de la paix qui étoit entre eux : mais lorſqu'ils furent avancés en pleine mer, ceux de Joppé en noyerent environ deux cents.

AV. L'ERE CHR. VULG. 163.

5. Quam crudelitatem Judas in ſuæ gentis homines factam ut cognovit, præcepit viris qui erant cum ipſo : & invocato juſto judice Deo,

5. Lorſque Judas eut appris cette cruauté qu'on avoit commiſe contre les gens de ſa nation, il commanda à ceux qui étoient avec lui *de prendre les armes* : & après avoir invoqué Dieu qui eſt le juſte juge,

6. venit adversùs interfectores fratrum, & portum quidem noctu ſuccendit, ſcaphas exuſſit ; eos autem qui ab igne refugerant, gladio peremit.

6. il marcha contre ces meurtriers de leurs freres ; il brûla leur port pendant la nuit ; il mit le feu à leurs barques, & fit paſſer au fil de l'épée ceux qui s'étoient échappés des flammes.

7. Et cum hæc ita egiſſet, diceſſit quaſi iterùm reverſurus, & univerſos Joppitas eradicaturus.

7. Après cette action, il partit dans le deſſein d'y revenir pour exterminer tous ceux de Joppé.

8. Sed cùm cognoviſſet, & eos qui erant Jamniæ, velle pari modo facere habitantibus ſecum Judæis,

8. Mais comme il fut averti que ceux de Jamnia vouloient uſer d'une ſemblable perfidie à l'égard des Juifs qui demeuroient avec eux,

9. Jamnitis quoque nocte ſupervenit, & portum cum navibus ſuccendit : ita ut lumen ignis appa-

9. il les ſurprit de même la nuit, & brûla leur port avec leurs vaiſſeaux : de ſorte que la lumiere de ce feu parut juſqu'à Jéruſalem, quoiqu'éloignée de deux

* ℣. 4. Autr. Et les Juifs y conſentirent, ſe repoſant ſur l'accord arrêté unanimement entr'eux, & n'ayant aucun mauvais ſoupçon, &c.

cents quarante ſtades."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

10. Lorſqu'il fut parti de Jamnia avec ſes gens, ayant déjà fait neuf ſtades, & marchant contre Timothée *qui déſoloit le pays de Galaad*, " il fut attaqué par les Arabes, qui avoient cinq mille hommes d'infanterie & cinq cents chevaux.

11. Et après un rude combat, Judas ayant réuſſi heureuſement par le ſecours de Dieu, les Arabes qui étoient reſtés, ſe voyant vaincus, lui demanderent qu'il compoſât avec eux, lui promettant de lui donner des pâturages, & de l'aſſiſter en tout.

12. Judas croyant qu'effectivement ils pourroient lui être utiles en beaucoup de choſes, leur promit la paix; & la compoſition étant faite, ils ſe retirerent en leurs tentes.

13. Il attaqua auſſi une bonne place nommée Caſphin, " forte à cauſe des ponts-*levis qu'elle avoit*, & environnée de hautes murailles, où habitoit un mêlange de diverſes nations.

14. Ceux de dedans ſe confiant en la force de leurs murailles, & en l'abondance des vivres dont ils avoient proviſion, ſe défendoient négligemment,

reret Jeroſolymis à ſtadiis ducentis quadraginta.

10. Inde cùm jam abiiſſent novem ſtadiis, & iter facerent ad Timotheum, commiſcrum cum eo Arabes, quinque millia viri, & equites quingenti.

11. Cùmque pugna valida fieret, & auxilio Dei proſperè ceſſiſſet, reſidui Arabes victi, petebant à Juda dextram ſibi dari, promittentes ſe paſcua daturos, & in cæteris profuturos.

12. Judas autem arbitratus verè in multis eos utiles, promiſit pacem: dextriſque acceptis, diſceſſêre ad tabernacula ſua.

13. Aggreſſus eſt autem & civitatem quamdam firmam pontibus, muriſque circumſeptam, quæ à turbis habitabatur gentium promiſcuarum, cui nomen Caſphin.

14. Hi verò qui intùs erant, confidentes in ſtabilitate murorum, & apparatu alimoniarum, re-

℣. 9. c. à. d. environ dix lieues.

℣. 10. Voyez au I. Livre des Maccabées, v. 9. & ſuiv.

℣. 13. L'Auteur de la Paraphraſe ſuppoſe que ce lieu étoit au deçà du Jourdain. Voyez au ℣. 17.

missiùs agebant maledictis lacessentes Judam, & blasphemantes, ac loquentes quæ fas non est.

& disoient à Judas des injures mêlées de blasphêmes & de paroles détestables.

15. Machabæus autem, invocato magno mundi principe, qui sine arietibus & machinis temporibus Jesu præcipitavit Jericho, irruit ferociter muris:

15. Mais Maccabée ayant invoqué le grand Prince du monde, qui au temps de Josué, fit tomber tout d'un coup, sans machines & sans béliers, les murs de Jéricho, monta avec furie sur les murailles:

16. & captâ civitate per Domini voluntatem, innumerabiles cædes fecit, ita ut adjacens stagnum stadiorum duorum latitudinis, sanguine interfectorum fluere videretur.

16. & ayant pris la ville, par la volonté du Seigneur, il y fit un carnage incroyable; de sorte que l'étang d'auprès, qui avoit deux stades de large, étoit tout rouge du sang des morts.

17. Inde discesserunt stadia septingenta quinquaginta, & venerunt in Characa ad eos qui dicuntur Tubianæi, Judæos:

17. Etant parti delà, ils marcherent sept cens cinquante stades: & *après avoir passé le Jourdain*, ils vinrent à Characa " vers les Juifs qui étoient appellés Tubianéens. "

18. Et Timotheum quidem in illis locis non comprehenderunt, nulloque negotio perfecto regressus est, relicto in quodam loco firmissimo præsidio.

18. Et ils ne purent prendre Timothée en ce lieu-là, parce que, comme il n'avoit pu y rien faire *contre les Juifs qui s'étoient retirés à Characa*, il s'en étoit retourné après avoir laissé en un certain lieu une garnison très-forte.

19. Dositheus autem & Sosipater, qui erant du-

19. Mais Dosithée & Sosipatre qui commandoient les troupes avec Mac-

℣. 17. C'est peut-être la même que la forteresse de Datheman. Voyez au I. Livre des Maccabées, v. 9. Le nom de *Carac* ou *Crach* en Chaldéen & en Syriaque signifie une forteresse.

Ibid. c. à. d. les Juifs qui habitoient au pays de Tubin ou de Tob. Voyez au I. Livre des Maccabées, v. 13.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

cabée, tuerent dix mille hommes que Timothée avoit laiſſés pour la garde de cette place.

ccs cum Machabæo, peremerunt à Timotheo relictos in præſidio decem millia viros.

I. *Maccabées*, V. 37. *& ſuiv.*

20. Cependant Maccabée ayant mis en ordre autour de lui ſix mille hommes de ſes troupes, & les ayant diviſés par cohortes, il marcha contre Timothée, qui avoit cent vingt mille hommes de pied, & deux mille cinq cents " chevaux.

20. At Machabæus, ordinatis circum ſe ſex millibus, & conſtitutis per cohortes, adversùs Timotheum proceſſit, habentem ſecum centum viginti millia peditum, equitumque duo millia quingentos.

21. Timothée ayant ſu l'arrivée de Judas, envoya devant les femmes, les enfants & le reſte du bagage dans une place nommée Carnion, " qui étoit imprenable, l'accès en étant fort difficile, à cauſe des défilés qu'il falloit paſſer.

21. Cognito autem Judæ adventu, Timotheus præmiſit mulieres & filios & reliquum apparatum, in præſidium quod Carnion dicitur : erat enim inexpugnabile, & acceſſu difficile propter locorum anguſtias.

22. Mais la premiere cohorte de Judas ayant paru, les ennemis furent frappés de terreur par la préſence de Dieu qui voit toutes choſes ; & ils furent renverſés & mis en fuite les uns par les autres ; enſorte qu'ils étoient percés plutôt par leurs propres épées, que par celles des ennemis.

22. Cùmque cohors Judæ prima apparuiſſet, timor hoſtibus incuſſus eſt ex præſentiâ Dei, qui univerſa conſpicit, & in fugam verſi ſunt alius ab alio, ita ut magis à ſuis dejicerentur, & gladiorum ſuorum ictibus debilitarentur.

23. Judas les pourſuivit avec la der-

23. Judas autem vehe-

℣. 20. Le Grec de l'édition Romaine n'en met que mille cinq cents ; l'édition de Complute, deux mille cinq cents, comme la Vulgate ; le MS. Alexandrin, trois mille & ſept mille ; mais il y a lieu de préſumer que le Copiſte avoit ſous les yeux trois mille & ſept cents.

℣. 21. C'eſt la même que Carnaïm ou Aſtaroth-Carnaïm. Voyez au I. Livre des Maccabées, v. 26. & 43.

menter inſtabat puniens profanos, & proſtravit ex eis triginta millia virorum.

niere vigueur, en puniſſant ces profanes; & il en tua trente mille.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

24. Ipſe verò Timotheus incidit in partes Doſithei & Soſipatris: & multis precibus poſtulabat ut vivus dimitteretur, eo quòd multorum ex Judæis parentes haberet, ac fratres, quos morte ejus decipi eveniret.

24. Timothée étant tombé entre les mains de Doſithée & de Soſipatre, les conjura avec de grandes inſtances qu'ils vouluſſent le laiſſer aller en vie, parce qu'il avoit fait priſonniers pluſieurs peres & pluſieurs freres des Juifs, qui perdroient par ſa mort l'eſpérance de recouvrer la liberté. "

25. Et cùm fidem dediſſet reſtituturum ſe eos ſecundùm conſtitutum, illæſum eum dimiſerunt, propter fratrum ſalutem.

25. Et leur ayant donné ſa foi qu'il leur rendroit ſes priſonniers, ſelon l'accord fait entre eux, ils le laiſſerent aller, ſans lui faire aucun mal, dans la vue de ſauver leurs freres.

26. Judas autem egreſſus eſt ad Carnion, interfectis viginti quinque millibus.

26. Judas retourna enſuite à Carnion, où il tua vingt-cinq mille hommes.

27. Poſt horum fugam & necem, movit exercitum ad Ephron civitatem munitam, in qua multitudo diverſarum gentium habitabat: & robuſti juvenes pro muris conſiſtentes fortiter repugnabant: in hac autem machinæ multæ, & telorum erat apparatus.

27. Après la fuite & le carnage de ces ennemis, il fit marcher ſon armée vers Ephron, " qui étoit une ville forte, habitée par une grande multitude de divers peuples: " ſes murailles étoient bordées de jeunes hommes fort vaillants, qui les défendoient vigoureuſement; & il y avoit dedans pluſieurs machines de guerres, & toutes ſortes de traits & de dards.

℣. 24. Gr. autr. pour qui on n'auroit aucun égard s'il venoit à être tué.

℣. 27. Cette même ville eſt nommée au I. Livre des Maccabées, v. 46. mais on n'en ſait pas la ſituation.

Ibid. On lit dans le Grec; où habitoit Lyſias & une grande multitude de divers peuples. Mais on croit que c'eſt une faute; Lyſias n'étoit plus dans ces quartiers. Il n'eſt point nommé dans le MS. Alexandrin ni dans l'édition de Complute.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

28. Mais *les Juifs* ayant invoqué le Tout-puiſſant, qui renverſe par ſon pouvoir toutes les forces des ennemis, ils prirent la ville, & tuerent vingt-cinq mille hommes de ceux de dedans.

28. Sed, cùm Omnipotentem invocaſſent, qui poteſtate ſuâ vires hoſtium confringit, ceperunt civitatem: & ex eis qui intùs erant, viginti quinque millia proſtraverunt.

29. Delà ils allerent à la ville des Scythes, *appellée Bèthſan, près du Jourdain*, éloignée de ſix cents ſtades de Jéruſalem.

29. Inde ad civitatem Scytharum abierunt, quæ ab Jeroſolymis ſexcentis ſtadiis aberat.

30. Et les Juifs qui demeuroient dans *cette ville, qui s'appelloit auſſi* Scythopolis, ayant eux-mêmes aſſuré que ces peuples les avoient fort bien traités, & avoient uſé d'une grande modération à leur égard, dans le temps même de leur malheur:

30. Conteſtantibus autem his, qui apud Scythopolitas erant, Judæis, quòd benignè ab eis haberentur, etiam temporibus infelicitatis, quòd modeſtè ſecum egerint:

31. Judas leur en rendit graces; & les ayant exhortés à continuer à l'avenir de témoigner la même bonté à ceux de ſa nation, il vint à Jéruſalem avec ſes gens, lorſque la fête ſolemnelle des Semaines † étoit proche.

31. gratias agentes ei, & exhortati etiam de cætero erga genus ſuum benignos eſſe, venerunt Jeroſolymam die ſolemni ſeptimanarum inſtante.

32. Ils en partirent après la Pentecôte, & marcherent contre Gorgias gouverneur de l'Idumée. ‡

32. Et poſt Pentecoſten abierunt contra Gorgiam præpoſitum Idumææ.

33. *Judas* alla l'attaquer avec trois mille hommes de pied, & quatre cents chevaux.

33. Exivit autem cum peditibus tribus millibus, & equitibus quadringentis.

34. Et les deux armées étant venues

34. Quibus congreſſis,

† 31. C'eſt la Pentecôte, ainſi nommée, parce qu'elle ſe célébroit ſept ſemaines après Pâque.

‡ 32. Quelques-uns croient qu'il faudroit lire: gouverneur de Jamnia, où Gorgias étoit alors réſident avec ſon armée. 1. *Macc.* v. 58. 59. & *Infr.* † 39. L'Hiſtorien Joſeph lui donne ce titre.

contigit

contigit paucos ruere Judæorum.

aux mains, quelque peu de Juifs demeurerent ſur la place.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

35. Doſitheus verò, quidam de Bacenoris eques vir fortis, Gorgiam tenebât: & cùm vellet illum capere vivum, eques quidam de Thracibus irruit in eum, humerumque ejus amputavit: atque ita Gorgias effugit in Mareſa.

35. Un certain cavalier de ceux de Bacénoris, nommé Doſithée, " qui étoit un vaillant homme, ſe ſaiſit de Gorgias: & lorſqu'il vouloit le prendre vif, un cavalier de ceux de Thrace ſe jetta ſur lui; & lui ayant coupé l'épaule, donna lieu à Gorgias de ſe ſauver à Maréſa, *ville de la tribu de Juda.*"

36. At illis, qui cum Eſdrin erant, diutiùs pugnantibus & fatigatis, invocavit Judas Dominum adjutorem & ducem belli fieri.

36. Mais ceux qui étoient commandés par Eſdrin, " combattant depuis longtemps, & ſe trouvant fatigués, Judas invoqua le Seigneur, afin qu'il devînt lui-même leur protecteur & leur chef dans le combat.

37. Incipiens voce patriâ, & cum hymnis clamorem extollens, fugam Gorgiæ militibus incuſſit.

37. Et commençant d'élever ſa voix en *Hébreu*, *qui étoit* la langue de ſes peres, & pouſſant vers le ciel des cris avec des hymnes & des cantiques, il mit en fuite les ſoldats de Gorgias.

38. Judas autem, collecto exercitu, venit in civitatem Odollam: & cùm ſeptima dies ſuperveniret, ſecundùm conſuetudinem purificati, in eodem loco ſabbatum egerunt.

38. Judas raſſembla enſuite ſes gens, & vint à la ville d'Odollam, " où ſe trouvant le ſeptieme jour, ils ſe purifierent ſelon la coutume, & célébrerent le ſabbat.

39. & ſequenti die ve-

39. Le jour ſuivant, " Judas vint *ſur*

℣. 35. Ce Doſithée eſt apparemment différent de Doſithée capitaine d'une partie des troupes de Judas, dont il eſt parlé au ℣. 24.

Ibid. Cette ville étoit ſituée près d'Eleuthéropolis Au lieu de Maréſa, le Syriaque lit, la Samarie.

℣. 36. Ou ſelon l'édition d'Alde, par Gorgias. On préſume que c'eſt la vraie lecture.

℣. 38. Cette ville étoit ſituée dans la partie méridionale de Juda.

℣. 39. Le Grec ajoute: en la maniere (ou plutôt au temps) où l'on pouvoit faire ce qui étoit néceſſaire. On lit dans l'édition Romaine, τρόπον, *modum*; dans le MS. Alexandrin, χρόνον, *tempus*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

le champ de bataille avec ſes gens, pour emporter les corps de ceux qui avoient été tués, & pour les enſévelir avec leurs parents dans les tombeaux de leurs peres. "

nit cum ſuis Judas, ut corpora proſtratorum tolleret, & cum parentibus poneret in ſepulchris paternis.

40. Or ils trouverent, ſous les tuniques de ceux qui étoient morts au combat, des choſes qui avoient été conſacrées aux idoles qui étoient dans Jamnia, " & que la loi interdit aux Juifs : " tout le monde reconnut donc clairement que ç'avoit été la cauſe de leur mort.

Deut. VII. 25.

40. Invenerunt autem ſub tunicis interfectorum de donariis idolorum, quæ apud Jamniam fuerunt, à quibus lex prohibet Judæos : omnibus ergo manifeſtum factum eſt, ob hanc cauſam eos corruiſſe.

41. C'eſt pourquoi tous bénirent le juſte jugement du Seigneur, qui avoit découvert ce que l'on avoit voulu cacher.

41. Omnes itaque bene dixerunt juſtum judicium Domini, qui occulta fecerat manifeſta.

42. Et ſe mettant en prieres, ils conjurerent le Seigneur d'oublier " le péché qui avoit été commis : mais le très-vaillant Judas exhortoit le peuple de ſe conſerver ſans péché, en voyant devant leurs yeux ce qui étoit arrivé à cauſe des péchés de ceux qui avoient été tués.

42. Atque ita ad preces converſi, rogaverunt, ut id quod factum erat delictum, oblivioni traderetur: At verò fortiſſimus Judas hortabatur populum conſervare ſe ſine peccato, ſub oculis videntes quæ facta ſunt pro peccatis eorum qui proſtrati ſunt.

43. Et ayant recueilli, d'une quête qu'il fit faire, douze mille " dragmes d'argent, il les envoya à Jéruſalem, afin

43. Et factâ collatione, duodecim millia drachmas argenti miſit Jeroſo-

Ibid. Ou dans les tombeaux deſtinés à ceux de leur nation.

℣. 40. Il a été parlé d'une expédition contre Jamnia, au ℣. 8. & ſuiv.

Ibid. Voyez au Deutéronome, VII. 25. 26.

℣. 42. Gr. autr. d'effacer entiérement.

℣. 43. Le Grec ne porte que deux mille, & le Syriaque trois mille : mais tous les exemplaires Latins portent douze mille. Les 12000 dragmes font plus de 4600 livres de notre monnoie.

lymam offerri pro peccatis mortuorum ſacrificium, benè & religiosè de reſurrectione cogitans:

qu'on offrit un ſacrifice pour les péchés de ces perſonnes qui étoient mortes, ayant de bons & de religieux ſentiments touchant la réſurrection. Av. l'Erè Chr. Vulg. 163.

44. (niſi enim eos qui ceciderant, reſurrecturos ſperaret, ſuperfluum videretur & vanum orare pro mortuis:)

44. (Car s'il n'avoit eſpéré que ceux qui avoient été tués, reſſuſciteroient un jour, il eût regardé comme une choſe vaine & ſuperflue de prier pour les morts.)

45. & quia conſiderabat quòd hi qui cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repoſitam gratiam.

45. Ainſi il conſidéroit qu'une grande miſéricorde étoit réſervée à ceux qui étoient morts dans la piété.

46. Sancta ergo & ſalubris eſt cogitatio pro defunctis exorare, ut à peccatis ſolvantur.

46. C'eſt donc une ſainte & ſalutaire penſée de prier pour les morts, afin qu'ils ſoient délivrés de leurs péchés.

CHAPITRE XIII.

Antiochus-Eupator marche contre les Juifs avec une puiſſante armée. Il fait mourir Ménélaüs. Judas jette le trouble dans le camp des ennemis. Siege de Bethſura. Paix entre Eupator & les Juifs.

I. *Maccabées*, VI. 18. *& ſuiv.*

1. ANno centeſimo quadrageſimo nono, cognovit Judas Antiochum Eupatorem venire cum multitudine adversùs Judæam,

1. LA cent quarante-neuvieme année *du regne des Grecs*, Judas apprit qu'Antiochus-Eupator marchoit avec de grandes troupes contre la Judée,

2. & cum eo Lyſiam procuratorem & præpoſitum negotiorum, ſecum

2. accompagné de Lyſias régent & premier miniſtre du royaume; & qu'il avoit avec lui cent dix mille hommes

de pied, & cinq mille chevaux, vingt-deux éléphants, & trois cents chariots armés de faulx."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

habentem peditum centum decem millia, & equitum quinque millia, & elephantos viginti duos, currus cum falcibus trecentos.

3. Ménélaüs ſe mêla auſſi avec eux; & pouſſé d'un eſprit de diſſimulation & de tromperie, il faiſoit des prieres à Antiochus, qui ne tendoient pas véritablement à procurer le ſalut de ſa patrie, mais à s'établir par ſon moyen dans la ſouveraine autorité, ſelon l'eſpérance qu'il en avoit, *ayant acheté autrefois la ſouveraine ſacrificature d'Antiochus-Epiphanes.*"

3. Commiſcuit autem ſe illis & Menelaus: & cum multa fallacia deprecabatur Antiochum, non pro patriæ ſalute, ſed ſperans ſe conſtitui in principatum.

4. Mais le Roi des rois ſuſcita le cœur d'Antiochus contre ce méchant homme; & Lyſias lui ayant dit que c'étoit lui qui étoit la cauſe de tous les maux, il commanda qu'on l'arrêtat, & qu'on le fît mourir dans le même lieu, *en le faiſant étouffer dans la cendre*, ſelon la coutume *des Perſes.*

4. Sed Rex regum ſuſcitavit animos Antiochi in peccatorem: & ſuggerente Lyſiâ hunc eſſe cauſam omnium malorum, juſſit, (ut eis eſt conſuetudo,) apprehenſum in eodem loco necari.

5. Or il y avoit en cet endroit une tour de cinquante coudées de haut, qui étoit environnée de toutes parts d'un grand monceau de cendres, & du haut de laquelle on ne voyoit tout autour qu'un grand précipice."

5. Erat autem in eodem loco turris quinquaginta cubitorum, aggeſtum undique habens cineris: hæc proſpectum habebat in præceps.

6. Il commanda donc que ce ſacrilege fût précipité delà dans la cendre, *à*

6. Inde in cinerem dejici juſſit ſacrilegum, om-

℣. 2. D. Calmet ſuppoſe que cette expédition eſt la même que celle dont il eſt parlé au I. Livre des Maccabées, VI. 28. & ſuiv. Cependant le dénombrement de cette armée au I. Livre des Maccabées, VI. 30. eſt différent; mais comme cette armée étoit compoſée de troupes auxiliaires de divers pays, (*Ibid.* ℣. 29.) & qu'elle ſe groſſit à meſure qu'elle s'avança vers Jéruſalem, D. Calmet penſe qu'on ne doit pas être ſurpris, que conſidérée en divers temps, elle fût tantôt plus & tantôt moins groſſe.

℣. 3. Voyez au Chap. IV. ℣. 24.

℣. 5. Gr. autr. une tour de cinquante coudées de haut pleine de cendres; & cette tour avoit une machine toute ronde qui ſe précipitoit dans la cendre.

nibus eum propellentibus ad interitum.

7. Et tali lege prævaricatorem legis contigit mori, nec terræ dari Menelaum,

8. & quidem ſatis juſtè: nam quia multa erga aram Dei delicta commiſit, cujus ignis & cinis erat ſanctus, ipſe in cineris morte damnatus eſt.

9. Sed rex mente effræ-natus veniebat, nequiorem ſe patre ſuo Judæis oſtenſurus.

10. Quibus Judas cognitis, præcepit populo ut die ac nocte Dominum invocarent, quò ſicut ſemper, & nunc adjuvaret eos:

11. quippe qui lege, & patriâ, ſanctoque templo privari vererentur: ac populum qui nuper paululùm reſpiraſſet, ne ſineret blaſphemis rursùs nationibus ſubdi.

12. Omnibus itaque ſimul id facientibus, & petentibus à Domino miſericordiam, cum fletu & jejuniis, per triduum

quoi tout le monde *applaudit*, *en* le pouſſant à la mort.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

7. Ce fut de la ſorte que Ménélaüs, prévaricateur de la loi, mourut, ſans que ſon corps fût mis en terre.

8. Et cela, ſans doute, arriva par un jugement bien juſte: car comme il avoit commis beaucoup d'impiétés contre l'autel de Dieu, dont le feu & la cendre étoient des choſes ſaintes, il fut lui-même juſtement condamné à être étouffé dans la cendre.

9. Cependant le roi s'avançoit plein de fureur, ℣ dans le deſſein de ſe montrer encore plus violent que ſon pere à l'égard des Juifs.

10. Judas en ayant été averti, commanda au peuple d'invoquer le Seigneur jour & nuit, afin qu'il les aſſiſtât, comme il avoit toujours fait,

11. dans la crainte qu'ils avoient de ſe voir privés de leur loi, de leur patrie & de ſon ſaint temple; & qu'il ne permît pas que ſon peuple, qui commençoit ſeulement de reſpirer quelque peu, fût aſſujéti de nouveau aux nations qui blaſphémoient ſon ſaint nom.

12. Tous firent conjointement ce qu'il leur avoit ordonné, & implorerent la miſéricorde du Seigneur, par leurs larmes & par leurs jeûnes, ſe tenant toujours proſternés devant lui trois jours durant: alors Judas les exhorta à ſe te-

℣. 9. Le Grec lit: avec des ſentiments barbares.

nir prêts.

Av. l'Ere Chr. Volg. 163.

13. Et ayant tenu conſeil " avec les anciens, il réſolut de marcher contre le roi, avant qu'il eût fait entrer ſes troupes dans la Judée, & qu'il ſe fût rendu maître de la ville; & d'abandonner au jugement du Seigneur l'événement de cette entrepriſe.

14. Remettant donc toutes choſes au pouvoir de Dieu créateur de l'univers, & ayant exhorté ſes gens à combattre vaillamment & juſqu'à la mort, pour la défenſe de leurs loix, de leur temple, de leur ville, de leur patrie & de leurs concitoyens, il fit camper ſon armée près de Modin.

15. Et après avoir donné aux ſiens pour ſignal, La victoire de Dieu, " & pris avec lui les plus braves d'entre les jeunes hommes, il attaqua la nuit le quartier du roi, & tua dans ſon camp quatre " mille hommes & le plus grand des éléphants, " avec tout ce qu'il portoit.

16. Ayant rempli de la ſorte tout le camp des ennemis d'effroi & de trouble, ils s'en retournerent *dans leur camp* après cet heureux ſuccès.

17. Cette action ſe fit à la pointe du jour, le Seigneur ayant aſſiſté de ſa pro-

continuum proſtratis; hortatus eſt eos Judas ut ſe præpararent.

13. Ipſe verò cum ſenioribus cogitavit, priùs quàm rex admoveret exercitum ad Judæam, & obtineret civitatem, exire: & Domini judicio committere exitum rei.

14. Dans itaque poteſtatem omnium Deo mundi creatori, & exhortatus ſuos ut dimicarent, & uſque ad mortem pro legibus, templo, civitate, patriâ, & civibus ſtarent, circa Modin exercitum conſtituit.

15. Et dato ſigno ſuis Dei victoriæ, juvenibus fortiſſimis electis, nocte aggreſſus aulam regiam, in caſtris interfecit viros quatuor millia, & maximum elephantorum cum his qui ſuperpoſiti fuerant:

16. ſummoque metu ac perturbatione hoſtium caſtra replentes, rebus proſperè geſtis, abierunt.

17. Hoc autem factum eſt die illuceſcente, adju-

℣. 13. C'eſt le ſens du Grec.

℣. 15. Autr. De Dieu *dépend* la victoire; *Dieu eſt le maître de la victoire.*

Ibid. Quelques exemplaires Grecs liſent, deux mille; le Syriaque, trois mille.

Ibid. Il y a lieu de croire que c'eſt celui qui fut tué par Eléazar. 1. *Macc.* VI. 43. *& ſeqq.*

vante eum Domini protectione.

18. Sed rex, accepto guſtu audaciæ Judæorum, arte difficultatem locorum tentabat :

19. & Bethſuræ, quæ erat Judæorum præſidium munitum, caſtra admovebat : ſed fugabatur, impingebat, minorabatur.

20. His autem, qui intùs erant, Judas neceſſaria mittebat.

21. Enuntiavit autem myſteria hoſtibus Rhodocus quidam de Judaico exercitu, qui requiſitus comprehenſus eſt, & concluſus.

22. Iterùm rex ſermonem habuit ad eos qui erant in Bethſuris : dextram dedit, accepit, abiit.

23. Commiſit cum Juda : ſuperatus eſt. Ut autem cognovit rebellaſſe Philippum Antiochiæ, qui relictus erat ſuper negotia, mente conſternatus, Judæos deprecans,

tection Maccabée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

18. Mais après que le roi eut fait cet eſſai " de l'audace *extraordinaire* des Juifs, il tâchoit de prendre les villes fortes par ſtratagême.

19. Il vint donc mettre le ſiege devant Bethſura, qui étoit une des places des Juifs les mieux fortifiées : mais ſes gens furent repouſſés & renverſés ; & ils ſouffrirent de grandes pertes.

20. Judas cependant envoyoit aux aſſiégés les choſes qui leur étoient néceſſaires.

21. Mais un nommé Rhodocus, de l'armée des Juifs, alloit découvrir aux ennemis les ſecrets de ſon parti ; & après quelques recherches qui en furent faites, il fut pris & mis en priſon.

22. Le roi ayant fait parler encore à ceux qui étoient dans Bethſura, leur donna ſa parole, la reçut d'eux, & s'en retourna *à Antioche.*

23. Mais il combattit *auparavant* " contre Judas, & il fut vaincu. Or ayant reçu la nouvelle que Philippe, qui avoit été établi, *par le teſtament de ſon pere*, pour le gouvernement de toutes les affaires, s'étoit révolté à Antioche, *& s'étoit mis en poſſeſſion de la régence par le ſecours du roi d'Egypte*, " il en fut tout

℣. 18. On lit dans le Grec γεῦσιν, *guſtum*, peut-être pour γνῶσιν, *cognitionem*, dans le même ſens.

℣. 23. L'Auteur de la Paraphraſe ajoute ici ce mot pour concilier le texte des deux Livres.

Ibid. Voyez au Chap. IX. ℣. 29.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 163.

conſterné ; & n'uſant plus que de ſupplications & de ſoumiſſions à l'égard des Juifs, il jura de garder avec eux toutes les conditions qui parurent juſtes ; & après cette réconciliation, il offrit un ſacrifice, honora le temple, & y fit des dons.

24. Il embraſſa Maccabée, & le déclara chef & prince de tout le pays, depuis Ptolémaïde *vers le nord*, juſqu'aux Gerréniens *vers le midi.* "

25. Lorſqu'Antiochus fut entré dans Ptolémaïde, ceux de cette ville fort mécontents des conditions de l'alliance qu'il avoit faite avec les Juifs, en témoignerent leur indignation, craignant *que, ſi les Juifs, auxquels on les avoit ſoumis, venoient à ſe révolter, ils ne les contraigniſſent* de rompre *auſſi eux-mêmes* l'accord qu'ils avoient fait *avec le roi.* "

26. Mais Lyſias étant monté ſur le tribunal, expoſa les raiſons de cette alliance, & appaiſa le peuple ; & il retourna après à Antioche. Ce fut ainſi que le roi entra en Judée, & qu'il s'en retourna enſuite.

ſubdituſque eis, jurat de omnibus quibus juſtum viſum eſt : & reconciliatus obtulit ſacrificium, honoravit templum, & munera poſuit :

24. Machabæum amplexatus eſt, & fecit eum à Ptolemaide uſque ad Gerrenos ducem & principem.

25. Ut autem venit Ptolemaidam, graviter ferebant Ptolemenſes amicitiæ conventionem, indignantes ne fortè fœdus irrumperent.

26. Tunc aſcendit Lyſias tribunal, & expoſuit rationem, & populum ſedavit, regreſſuſque eſt Antiochiam : & hoc modo regis profectio & reditus proceſſit.

℣. 24. Le Grec & le Syriaque peuvent ſe traduire : & laiſſa Hégémonides pour gouverneur de tout le pays depuis Ptolémaïde juſqu'aux Gerréniens. » Les Gerréniens ſont ceux qui habitoient le pays où étoit l'ancienne Gerare, (*Gen.* xx. 1.) la même que Gerrus frontiere d'Egypte.

℣. 25. Gr. autr. ils en étoient indignés ; & ils vouloient faire caſſer cet accord.

CHAPITRE

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

CHAPITRE XIV.

Démétrius fils de Séleucus vient ſe remettre en poſſeſſion du royaume de Syrie. Alcime l'irrite contre Judas. Il envoie Nicanor contre les Juifs. Nicanor fait la paix avec Judas. Alcime la trouble. Démétrius ordonne à Nicanor de lui envoyer Judas lié & garroté; Judas ſe retire. Nicanor blaſphéme contre le Temple. On accuſe auprès de lui Razias. Mort généreuſe de ce vieillard.

I. *Maccabées*, VII. 1.-38.

1. SEd poſt triennii tempus, cognovit Judas, & qui cum eo erant, Demetrium Seleuci, cum multitudine valida, & navibus, per portum Tripolis aſcendiſſe ad loca opportuna,

2. & tenuiſſe regiones adversùs Antiochum, & ducem ejus Lyſiam.

3. Alcimus autem quidam, qui ſummus ſacerdos fuerat, ſed voluntariè coinquinatus eſt temporibus commiſtionis, conſiderans nullo modo ſibi eſſe ſalutem, neque acceſſum ad altare,

4. venit ad regem De-

1. MAis trois ans après *que cette paix eut été conclue*, " Judas & ceux qui étoient avec lui, apprirent que Démétrius fils de Séleucus, *s'étant échappé de Rome où il étoit en ôtage*, étoit venu avec une puiſſante armée & quantité de vaiſſeaux, *pour ſe remettre en poſſeſſion du royaume de Syrie, qu'Epiphanes pere d'Antiochus avoit uſurpé ſur lui*; & qu'ayant pris terre au port de Tripoli, il s'étoit ſaiſi des poſtes les plus avantageux,

2. & rendu maître d'un grand pays, malgré Antiochus & Lyſias général de ſon armée. "

3. Or un certain homme nommé Alcime, qui avoit été *établi* grand-Prêtre *par Eupator après la mort de Ménélaüs*, & qui s'étoit volontairement ſouillé dans le temps du mêlange *des Juifs avec les Païens*, conſidérant qu'il n'y avoit plus aucune reſſource pour lui *du côté des Juifs*, & que l'entrée de l'autel lui étoit fermée pour jamais,

4. vint trouver le roi Démétrius en la

℣. 1. Ou plutôt: trois ans après *qu'Eupator fut monté ſur le trône*: » c. à. d. la troiſieme année de ſon regne. Voyez au I. Livre des Maccabées, VII. 1.

℣. 2. Le Grec lit: après avoir mis à mort Antiochus & Lyſias. 1. *Macc.* VII. 3. 4.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

cent cinquantieme année *du regne des Grecs* : " il lui préſenta une couronne & une palme d'or, avec des rameaux, qui ſembloient être du temple, " & il ne lui dit rien pour ce jour-là.

5. Mais ayant trouvé une occaſion favorable pour exécuter ſon deſſein plein de folie, lorſque Démétrius le fit venir au conſeil, & lui demanda ſur quels fondements & ſur quels conſeils les Juifs s'appuyoient principalement,

6. il répondit : Ceux d'entre les Juifs qu'on nomme Aſſidéens, " dont Judas Maccabée eſt le chef, entretiennent la guerre, excitent des ſéditions, & ne peuvent ſouffrir que le royaume demeure en paix.

7. Car j'ai moi-même été dépouillé de la gloire que j'ai reçue de mes peres, c'eſt-à-dire, du ſouverain ſacerdoce ; " & c'eſt ce qui m'a obligé de venir ici,

8. premierement pour garder la fidélité que je dois au roi en ce qui regarde ſes intérêts ; & puis, pour procurer auſſi l'avantage de mes concitoyens : car toute notre nation eſt affligée de grands maux, par la méchanceté de ces perſonnes.

metrium, centeſimo quinquageſimo anno, offerens ei coronam auream, & palmam, ſuper hæc & thallos, qui templi eſſe videbantur : & ipſâ quidem die ſiluit.

5. Tempus autem opportunum dementiæ ſuæ nactus, convocatus à Demetrio ad conſilium, & interrogatus quibus rebus & conſiliis Judæi niterentur,

6. reſpondit : Ipſi qui dicuntur Aſſidæi Judæorum, quibus præeſt Judas Machabæus bella nutriunt, & ſeditiones movent, nec patiuntur regnum eſſe quietum.

7. Nam & ego defraudatus parentum gloriâ, (dico autem ſummo ſacerdotio,) huc veni :

8. primò quidem utilitatibus regis fidem ſervans, ſecundò autem etiam civibus conſulens : nam illorum pravitate univerſum genus noſtrum non minimè vexatur.

℣. 4. c. à. d. l'an 150 de l'Ere des Séleucides ſelon le comput des Grecs différent du comput des Juifs. *Supr.* 1. 7.

Ibid. c. à. d. des dons offerts au Temple.

℣. 6. Voyez au I. Livre des Maccabées, II. 42.

℣. 7. Alcime étoit de la race d'Aaron; (1. *Macc.* VII. 14.) mais, ſelon Joſeph, il n'étoit pas de la famille qui avoit poſſédé juſqu'alors la grande Prêtriſe.

9. Sed oro his ſingulis, ô rex, cognitis, & regioni, & generi, ſecundùm humanitatem tuam pervulgatam omnibus, proſpice.

9. Ainſi je vous prie, ô roi, que connoiſſant tous ces déſordres, vous veuilliez bien prendre ſoin *des intérêts* de notre pays & de notre nation, " ſelon votre bonté, qui eſt ſi connue de tout le monde.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

10. Nam, quandiù ſupereſt Judas, impoſſibile eſt pacem eſſe negotiis.

10. Car tant que Judas vivra, il eſt impoſſible qu'il y ait aucune paix dans l'Etat.

11. Talibus autem ab hoc dictis, & cæteri amici hoſtiliter ſe habentes adversùs Judam, inflammaverunt Demetrium.

11. Après qu'il eut parlé de la ſorte, tous ſes amis animerent encore Démétrius contre Judas, dont ils étoient les ennemis déclarés; *& ce Prince envoya Bacchides en Judée, pour rétablir Alcime dans ſa dignité.* "

12. Qui ſtatim Nicanorem præpoſitum elephantorum ducem miſit in Judæam:

12. *Mais Judas s'étant oppoſé à leurs violences & à leurs cruautés, Alcime retourna en porter ſes plaintes au roi*, qui ordonna auſſi-tôt à Nicanor, qui commandoit les éléphants, " d'aller en Judée en qualité de général,

13. datis mandatis, ut ipſum quidem Judam caperet; eos verò, qui cum illo erant, diſpergeret, & conſtitueret Alcimum maximi templi ſummum ſacerdotem.

13. de prendre Judas en vie, de diſſiper tous ceux qui ſeroient avec lui, & d'établir *pour toujours* Alcime ſouverain Prêtre du grand temple.

14. Tunc gentes, quæ de Judæa fugerant Judam, gregatim ſe Nicanori miſcebant; miſerias & clades Judæorum, proſperitates rerum ſuarum exiſtimantes.

14. Alors les Païens, que Judas avoit fait fuir de Judée, vinrent en foule ſe joindre à Nicanor, regardant les miſeres & les pertes des Juifs comme leur proſpérité propre & le rétabliſſement de leurs affaires.

℣. 9. Le Grec lit : & de notre nation aſſiégée *de maux*.

℣. 11. Voyez au I. Livre des Maccabées, VII, 8. & ſuiv.

℣. 12. C'eſt peut-être le même que celui dont il a été parlé au Chap. VIII. 9. & ſuiv. 1. *Macc.* IV, 38. VII. 26.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

15. Les Juifs ayant appris l'arrivée de Nicanor, & que cette multitude des nations s'étoit unie contr'eux, ſe couvrirent la tête de terre, & offrirent leurs prieres à celui qui s'étoit choiſi un peuple pour le conſerver éternellement, & qui s'étoit déclaré par tant de marques éclatantes le protecteur de ce peuple qu'il avoit pris pour ſon partage.

15. Audito itaque Judæi Nicanoris adventu & conventu nationum, conſperſi terrâ rogabant eum qui populum ſuum conſtituit, ut in æternum cuſtodiret, quique ſuam portionem ſignis evidentibus protegit.

16. Auſſi-tôt après ils partirent du lieu où ils étoient par l'ordre de leur général, & vinrent ſe rendre près le château de Deſſau. *y*

16. Imperante autem duce, ſtatim inde moverunt, conveneruntque ad caſtellum Deſſau.

17. Simon, frere de Judas, ayant commencé de combattre contre Nicanor, fut effrayé par l'arrivée imprévue des ennemis. *y*

17. Simon verò frater Judæ commiſerat cum Nicanore: ſed conterritus eſt repentino adventu adverſariorum.

18. Nicanor néanmoins connoiſſant quelle étoit la valeur des gens de Judas, & la grandeur de courage avec laquelle ils combattoient pour leur patrie, craignoit de s'expoſer au hazard d'un combat ſanglant.

18. Nicanor tamen, audiens virtutem comitum Judæ, & animi magnitudinem quam pro patriæ certaminibus habebant, ſanguine judicium facere metuebat.

19. C'eſt pourquoi il envoya devant Poſidonius, Théodotius & Matthias, pour préſenter & pour recevoir des propoſitions de paix.

19. Quamobrem præmiſit Poſidonium, & Theodotium & Matthiam, ut darent dextras atque acciperent.

20. Cette délibération ayant duré long-temps, & le général ayant expoſé lui-même la choſe à toute l'armée, tous furent d'avis d'accepter l'accord.

20. Et cùm diù de his conſilium ageretur, & ipſe dux ad multitudinem retuliſſet, omnium una fuit ſententia amicitiis annuere.

y. 16. On ignore la ſituation de ce château ou bourg.

y. 17. On lit dans le Grec ἀφασίαν, *ſilentium*, peut-être pour ἄφιξιν, *adventum*.

21. Itaque diem conſtituerunt, quâ ſecretò inter ſe agerent: & ſingulis ſellæ prolatæ ſunt, & poſitæ.

21. C'eſt pourquoi les deux généraux prirent un jour pour en conférer entre eux en ſecret; " & on leur porta à chacun une chaiſe, " où ils s'aſſirent. Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

22. Præcepit autem Judas armatos eſſe locis opportunis, ne fortè ab hoſtibus repentè mali aliquid oriretur: & congruum colloquium fecerunt.

22. Cependant Judas fit tenir des gens armés dans des lieux avantageux, de peur que les ennemis n'entrepriſſent tout d'un coup quelque choſe contre ſes gens: & la conférence qu'ils eurent entr'eux ſe paſſa comme elle devoit.

23. Morabatur autem Nicanor Jeroſolymis, nihilque iniquè agebat, gregeſque turbarum quæ congregatæ fuerant, dimiſit.

23. Nicanor demeura enſuite à Jéruſalem, où il ne fit rien contre l'équité; & il congédia ces grandes troupes qu'il avoit levées.

24. Habebat autem Judam ſemper charum ex animo, & erat viro inclinatus.

24. Il aimoit toujours Judas d'un amour ſincere, " & il ſentoit une inclination particuliere pour ſa perſonne.

25. Rogavitque eum ducere uxorem filioſque procreare. Nuptias fecit: quietè egit, communiterque vivebant.

25. Il le pria même de ſe marier, & de ſonger à avoir des enfants. Ainſi Judas ſe maria; il jouit d'un grand repos: & ils vivoient l'un & l'autre familiérement enſemble.

26. Alcimus autem videns charitatem illorum ad invicem, & conventiones, venit ad Demetrium, & dicebat, Nica-

26. Mais Alcime voyant l'amitié & la bonne intelligence qui étoit entr'eux, vint trouver Démétrius, & lui dit que Nicanor favoriſoit les intérêts de ſes ennemis, & qu'il lui avoit deſtiné pour ſucceſſeur " *dans la ſouveraine ſacrifica-*

℣. 21. Le Grec ajoute: & il arriva, *ce jour*. Autr. & Judas arriva: mais le nom de Judas n'y eſt pas.

Ibid. C'étoit un honneur qui ne ſe faiſoit qu'aux perſonnes de la premiere diſtinction.

℣. 24. Gr. litt. il avoit toujours Judas devant les yeux; *il le voyoit toujours volontiers*.

℣. 26. Gr. autr. qu'il avoit établi en ſa place *dans la ſouveraine ſacrificature*, Judas &c.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

ture Judas, qui trahiſſoit le roi & ſon royaume.

27. Alors le roi étant aigri & tout-à-fait irrité par les calomnies déteſtables de ce méchant homme, écrivit à Nicanor, qu'il trouvoit fort mauvais qu'il eût fait ainſi amitié avec Maccabée; & que néanmoins il lui commandoit de l'envoyer au plutôt lié & garroté à Antioche.

28. Nicanor ayant reçu cette nouvelle, en fut conſterné, & il ſouffroit une grande peine de violer l'accord qu'il avoit fait avec Maccabée, qui ne l'avoit en aucune ſorte offenſé.

29. Mais parce qu'il ne pouvoit réſiſter au roi, il cherchoit une occaſion favorable pour exécuter l'ordre qu'il avoit reçu.

30. Cependant Maccabée s'étant apperçu que Nicanor le traitoit plus durement qu'à l'ordinaire, & que lorſqu'ils s'abordoient, il lui paroiſſoit plus fier qu'il n'avoit accoutumé, il jugea bien que cette fierté ne pouvoit avoir une bonne cauſe : c'eſt pourquoi ayant aſſemblé près de lui quelques-uns ℣ de ſes gens, il ſe déroba de Nicanor.

31. Lorſque Nicanor eut ſu que Judas avoit eu l'habileté & la force de le prévenir, *il marcha contre lui ; & Judas lui*

norem rebus alienis aſſentire, Judamque regni inſidiatorem ſucceſſorem ſibi deſtinaſſe.

27. Itaque rex exaſperatus, & peſſimis hujus criminationibus irritatus, ſcripſit Nicanori, dicens, graviter quidem ſe ferre de amicitiæ conventione, jubere tamen Machabæum citiùs vinctum mittere Antiochiam.

28. Quibus cognitis, Nicanor conſternabatur, & graviter ferebat, ſi ea quæ convenerant, irrita faceret, nihil læſus à viro :

29. ſed quia regi reſiſtere non poterat, opportunitatem obſervabat, quâ præceptum perficeret.

30. At Machabæus, videns ſecum auſteriùs agere Nicanorem, & conſuetum occurſum ferociùs exhibentem, intelligens non ex bono eſſe auſteritatem iſtam, paucis ſuorum congregatis, occultavit ſe à Nicanore.

31. Quod cùm ille cognovit, fortiter ſe à viro præventum, venit ad ma-

℣. 30. Le Grec & le Syriaque liſent : un nombre conſidérable : *non paucis.*

ximum & ſanctiſſimum templum: & ſacerdotibus ſolitas hoſtias offerentibus, juſſit ſibi tradi virum.

tua cinq mille hommes:" ce qui l'ayant obligé de retourner à Jéruſalem, il vint au très-auguſte & très-ſaint Temple; & les Prêtres offrant les victimes ordinaires, il leur commanda de lui remettre Maccabée entre les mains, *croyant qu'il ſe ſeroit retiré en ce lieu.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

32. Quibus cum juramento dicentibus neſcire ſe ubi eſſet qui quærebatur, extendens manum ad templum,

32. Mais ces Prêtres l'ayant aſſuré avec ſerment, qu'ils ne ſavoient où étoit celui qu'il cherchoit, il étendit la main vers le Temple,

33. juravit, dicens: Niſi Judam mihi vinctum tradideritis, iſtud Dei fanum in planitiem deducam, & altare effodiam, & templum hoc Libero patri conſecrabo.

33. & jura, en diſant: Si vous ne me remettez Judas lié entre les mains, je raſerai juſqu'en terre ce Temple de Dieu; je renverſerai cet autel, & je conſacrerai ce Temple au pere Bacchus.

34. Et his dictis, abiit. Sacerdotes autem protendentes manus in cœlum, invocabant eum qui ſemper propugnator eſſet gentis ipſorum, hæc dicentes:

34. Après avoir parlé de la ſorte, il s'en alla. Or les Prêtres étendant leurs mains vers le ciel, invoquoient celui qui s'étoit toujours déclaré le protecteur de leur nation, en diſant:

35. Tu, Domine univerſorum, qui nullius indiges, voluiſti templum habitationis tuæ fieri in nobis.

35. Seigneur de tout l'univers, qui n'avez beſoin d'aucune choſe, vous avez voulu qu'on bâtit un temple où vous demeuraſſiez au milieu de nous.

36. Et nunc, Sancte ſanctorum, omnium Domine, conſerva in æternum impollutam domum iſtam, quæ nuper mundata eſt.

36. Maintenant donc, ô Saint des ſaints, ô Seigneur de toutes choſes, exemptez pour jamais de profanation cette maiſon qui vient d'être purifiée.

℣. 31. Voyez au I. Livre des Maccabées, VII. 31. & ſuiv.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

37. On accuſa alors auprès de Nicanor un des anciens de Jéruſalem, nommé Razias, homme zélé pour la ville, qui étoit en grande réputation, & qu'on appelloit le pere des Juifs, à cauſe de l'affection qu'il leur portoit.

37. Razias autem quidam de ſenioribus ab Jeroſolymis delatus eſt Nicanori, vir amator civitatis, & benè audiens: qui pro affectu pater Judæorum appellabatur.

38. Il menoit depuis long-temps dans le Judaïſme une vie très-pure, & éloignée de toutes les ſouillures du Paganiſme; " & il étoit prêt à abandonner ſon corps & ſa vie, pour y perſévérer juſqu'à la fin.

38. Hic multis temporibus continentiæ propoſitum tenuit in Judaiſmo, corpuſque & animam tradere contentus pro perſeverantia.

39. Nicanor voulant donc donner une marque publique de la haine qu'il avoit contre les Juifs, envoya cinq cents ſoldats pour le prendre.

39. Volens autem Nicanor manifeſtare odium quod habebat in Judæos, miſit milites quingentos, ut eum comprehenderent.

40. Car il croyoit que s'il ſéduiſoit cet homme, il feroit aux Juifs un grand mal.

40. Putabat enim, ſi illum decepiſſet, ſe cladem Judæis maximam illaturum.

41. Lors donc que ces troupes s'efforçoient d'entrer dans ſa maiſon, d'en rompre la porte, & d'y mettre le feu, comme il ſe vit ſur le point d'être pris, il ſe donna un coup d'épée,

41. Turbis autem irruere in domum ejus, & januam diſrumpere, atque ignem admovere cupientibus, cùm jam comprehenderetur, gladio ſe petiit:

42. aimant mieux mourir noblement, que de ſe voir aſſujéti aux pécheurs, & de ſouffrir des outrages indignes de ſa naiſſance.

42. eligens nobiliter mori potiùs quàm ſubditus fieri peccatoribus, & contra natales ſuos indignis injuriis agi.

℣. 38. Gr. autr. Dès le temps où il n'y avoit pas encore de confuſion *ni de mêlange des Gentils avec les Juifs*, il étoit déjà regardé comme zélé pour le Judaïſme. On lit dans le Grec à la lettre, *in temporibus quæ præceſſerant*, τῆς ἀμιξίας, *non mixtionem*; vraiſemblablement pour τῆς ἐπιμιξίας, *mixtionem*. Les Copiſtes ont de même confondu ces deux mots au ℣. 3.

43. Sed

43. Sed, cùm per feſtinationem non certo ictu plagam dediſſet, & turbæ intra oſtia irrumperent, recurrens audacter ad murum, præcipitavit ſemetipſum viriliter in turbas.

43. Mais parce que, dans la précipitation où il étoit, il ne s'étoit pas donné un coup mortel; lorſqu'il vit tous ces ſoldats entrer en foule dans ſa maiſon, il courut avec une fermeté extraordinaire à la muraille, & ſe précipita lui-même courageuſement du haut en bas ſur le peuple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 162.

44. Quibus velociter locum dantibus caſui ejus venit per mediam cervicem:

44. Et tous s'étant retirés promptement, pour n'être pas accablés de ſa chûte, il tomba la tête premiere."

45. & cùm adhuc ſpiraret, accenſus animo ſurrexit: & cùm ſanguis ejus magno fluxu defflueret, & graviſſimis vulneribus eſſet ſaucius, curſu turbam pertranſiit:

45. Lorſqu'il reſpiroit encore, il fit un nouvel effort, & ſe releva; & des ruiſſeaux de ſang lui coulant de tous côtés, à cauſe des grandes plaies qu'il s'étoit faites, il paſſa en courant au travers du peuple:

46. & ſtans ſupra quamdam petram præruptam, & jam exſanguis effectus, complexus inteſtina ſua, utriſque manibus projecit ſuper turbas, invocans dominatorem vitæ ac ſpiritûs, ut hæc illi iterùm redderet: atque ita vitâ defunctus eſt.

46. & étant monté ſur une pierre eſcarpée, lorſqu'il avoit preſque perdu tout ſon ſang, il tira ſes entrailles hors de ſon corps, & les jetta avec ſes deux mains ſur le peuple; invoquant le Dominateur de la vie & de l'ame, afin qu'il les lui rendît un jour: & il mourut de cette ſorte."

℣. 44. Le Grec de l'Edition Romaine lit: il tomba ſur le milieu du ventre. » D'autres exemplaires liſent: il tomba ſur la place au milieu de la foule. Le même mot κοιλὰς, ſe prend pour le ventre, & pour un lieu vuide d'édifices. Ainſi les uns traduiſent *per medium ventrem*, les autres *per medium in vacuum*. La ſeule prépoſition *in* fait la différence de ces deux lectures.

℣. 46. L'action de Razias qui ſe donne ainſi la mort, partage les ſentiments. S. Auguſtin, & après lui S. Thomas & quelques autres, ſont plus portés à le condamner. Quelques nouveaux Théologiens ont cru trouver dans les principes mêmes de S. Auguſtin dequoi le juſtifier; ils ſuppoſent que cet homme n'agit en ceci que par une inſpiration particuliere de Dieu. Mais D. Calmet ne trouvant pas que les preuves qu'ils en apportent paroiſſent aſſez convaincantes, adhere au ſentiment de S. Auguſtin & de S. Thomas, & ſans condamner abſolument Razias, il n'oſe auſſi le juſtifier.

CHAPITRE XV.

Nicanor veut attaquer les Juifs. Il blaſphéme contre le Seigneur. Judas exhorte les ſiens : il leur rapporte une viſion qu'il a eue. Il défait l'armée de Nicanor. Nicanor eſt trouvé tué ſur le champ de bataille ; ſa téte & ſa main ſont ſuſpendues à la vue de tous. Actions de graces rendues, & fête inſtituée en mémoire de cette victoire.

I. *Maccabées*, VII. 39. *& ſuiv.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

1. Macc. VII.

1. OR Nicanor ayant appris que Judas étoit *campé près d'Adarſa* " ſur les terres de Samarie, réſolut de l'attaquer avec toutes ſes forces le jour du ſabbat.

2. Et lorſque les Juifs, qui étoient contraints de le ſuivre, lui dirent : N'agiſſez pas ſi fiérement, ni d'une maniere ſi barbare ; mais rendez honneur à la ſainteté de ce jour, & révérez celui qui voit toutes choſes :

3. ce malheureux leur demanda, s'il y avoit dans le ciel un Dieu puiſſant, qui eût commandé de célébrer le jour du ſabbat.

4. Eux lui ayant répondu : C'eſt le Dieu vivant & le puiſſant maître du ciel, qui a commandé qu'on honore le ſeptieme jour ;

5. il leur répondit : Je ſuis auſſi moi-même puiſſant ſur la terre ; " & je vous

1. NIcanor autem, ut comperit Judam eſſe in locis Samariæ, cogitavit cum omni impetu die ſabbati committere bellum.

2. Judæis verò, qui illum per neceſſitatem ſequebantur, dicentibus : Ne ita ferociter & barbarè feceris ; ſed honorem tribue diei ſanctificationis, & honora eum qui univerſa conſpicit :

3. ille infelix interrogavit, ſi eſt potens in cœlo, qui imperavit agi diem ſabbatorum.

4. Et reſpondentibus illis : eſt Dominus vivus ipſe in cœlo potens, qui juſſit agi ſeptimam diem.

5. At ille ait : Et ego potens ſum ſuper terram,

℣. 1. Voyez au I. Livre des Maccabées, VII. 40.

℣. 5. Autr. Et moi je ſuis puiſſant ſur la terre.

qui impero ſumi arma, & negotia regis impleri. Tamen non obtinuit ut conſilium perficeret.

6. Et Nicanor quidem cum ſumma ſuperbia erectus, cogitaverat commune trophæum ſtatuere de Juda.

7. Machabæus autem ſemper confidebat cum omni ſpe auxilium ſibi à Deo affuturum.

8. Et hortabatur ſuos ne formidarent ad adventum nationum, ſed in mente haberent adjutoria ſibi facta de cœlo, & nunc ſperarent ab Omnipotente ſibi affuturam victoriam.

9. Et allocutus eos de lege & prophetis, admonens etiam certamina quæ fecerant priùs, promptiores conſtituit eos:

10. & ita animis eorum erectis, ſimul oſtendebat gentium fallaciam, & juramentorum prævaricationem.

11. Singulos autem illorum armavit, non clypei & haſtæ munitione, ſed ſermonibus optimis,

commande de prendre les armes, pour obéir aux ordres du Roi. Il ne put pas néanmoins exécuter ce qu'il avoit réſolu. Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

6. Car Nicanor, dans ce comble d'orgueil où il étoit, avoit fait deſſein *d'exterminer tous les Juifs attachés à la loi*, & d'élever un même trophée de Judas & *de tous ſes gens.*"

7. Mais Maccabée eſpéroit toujours avec une entiere confiance, que Dieu ne manqueroit point de lui envoyer ſon ſecours.

8. Et il exhortoit ſes gens à ne craindre point l'abord de ces nations, mais de repaſſer dans leurs eſprits les aſſiſtances qu'ils avoient reçues du ciel, & d'eſpérer encore préſentement que le Tout-puiſſant leur donneroit la victoire.

9. Leur ayant auſſi donné des inſtructions tirées de la loi & des prophetes, & les ayant fait encore reſſouvenir des combats qu'ils avoient auparavant ſoutenus, il leur inſpira une nouvelle ardeur.

10. Après avoir relevé ainſi leur courage, il leur repréſenta en même temps la perfidie des nations, & la maniere dont ils avoient violé leur ſerment.

11. Il les arma donc tous, non de boucliers & de dards, mais avec des paroles & des exhortations excellentes; & leur rapporta une viſion très-digne

¥. 6. C'eſt le ſens du Grec: d'élever un trophée commun de tous ceux qui étoient avec Judas.

de foi qu'il avoit eue en ſonge, qui les combla tous de joie. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

12. Voici quelle fut cette viſion : Il lui ſembla qu'il voyoit Onias, qui avoit été grand-Prêtre, " étendre ſes mains, & prier pour tout le peuple Juif; *Onias*, cet homme vraiment bon, & plein de douceur, ſi modeſte dans ſon viſage, ſi modéré & ſi réglé dans ſes mœurs, ſi agréable dans ſes diſcours, & qui s'étoit exercé dès ſon enfance en toutes ſortes de vertus :

13. qu'enſuite avoit paru un autre homme vénérable par ſon âge, tout éclatant de gloire, & environné d'une grande majeſté :

14. & qu'Onias avoit dit en le montrant : C'eſt-là le véritable ami de ſes freres & du peuple d'Iſraël : c'eſt-là *Jérémie* le prophete de Dieu, qui prie beaucoup pour ce peuple, & pour toute la ville ſainte ;

15. qu'en même temps, Jérémie avoit étendu la main, & donné à Judas une épée d'or, en lui diſant :

& exhortationibus, expoſito digno fide ſomnio, per quod univerſos lætificavit.

12. Erat autem hujuſcemodi viſus : Oniam, qui fuerat ſummus ſacerdos, virum bonum & benignum, verecundum viſu, modeſtum moribus, & eloquio decorum, & qui à puero in virtutibus exercitatus ſit, manus protendentem, orare pro omni populo Judæorum :

13. poſt hoc apparuiſſe & alium virum, ætate & gloriâ mirabilem, & magni decoris habitudine circa illum :

14. Reſpondentem verò Oniam dixiſſe : Hic eſt fratrum amator, & populi Iſrael : hic eſt, qui multùm orat pro populo, & univerſâ ſanctâ civitate, Jeremias propheta Dei.

15. Extendiſſe autem Jeremiam dextram, & dediſſe Judæ gladium aureum dicentem :

℣. 11. On lit dans le Grec ὑπαρ τι, *ſomnium quoddam* : mais c'eſt un ſynonyme du mot précédent bien rendu par *ſomnio* : le MS. Alexandrin porte ὑπερ τι, *ſuper quid*, ou comme l'exprime la Vulgate, *per quod* : peut-être pour ὑπερ μὲν, *quod quidem*, dans le même ſens.

℣. 13. Il parle d'Onias III. ce Pontife ſi ſouvent loué dans l'Ecriture, & qui avoit été ſi injuſtement mis à mort par Andronique, à la ſollicitation de Ménélaüs. 2. *Macc.* IV. 34.

16. Accipe ſanctum gladium munus à Deo, in quo dejicies adverſarios populi mei Iſrael.

16. Prenez cette épée ſainte, comme un préſent que Dieu vous fait, & avec lequel vous renverſerez les ennemis de mon peuple d'Iſraël.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

17. Exhortati itaque Judæ ſermonibus bonis valdè, de quibus extolli poſſet impetus, & animi juvenum confortari, ſtatuerunt dimicare & confligere fortiter, ut virtus de negotiis judicaret: eo quod civitas ſancta & templum periclitarentur.

17. Etant donc excités par ces excellentes exhortations de Judas, qui étoient capables de relever les forces, & d'animer le courage des jeunes gens, " ils réſolurent d'attaquer & de combattre vigoureuſement les ennemis, afin que la force avec laquelle ils les pouſſeroient, fit la déciſion de cette guerre; " parce que la ville ſainte & le temple étoient expoſés à un grand péril.

18. Erat enim pro uxoribus & filiis, itemque pro fratribus & cognatis, minor ſollicitudo: maximus verò & primus pro ſanctitate timor erat templi.

18. Car ils ſe mettoient moins en peine pour leurs femmes, pour leurs enfants, pour leurs freres & pour leurs parents; mais la plus grande & la premiere crainte qu'ils avoient, étoit pour la ſainteté du temple.

19. Sed & eos qui in civitate erant, non minima ſollicitudo habebat pro his qui congreſſuri erant.

19. Ceux qui demeuroient dans la ville, étoient auſſi dans une extrême inquiétude au ſujet de ceux qui devoient combattre.

20. Et cùm jam omnes ſperarent judicium futurum, hoſteſque adeſſent, atque exercitus eſſet ordinatus, beſtiæ equiteſque opportuno in loco compoſiti:

20. Et lorſque tous s'attendoient à voir quel ſeroit le ſuccès du combat, que les ennemis étoient en préſence, " l'armée en bataille, les éléphants & la cavalerie rangée au lieu qui leur avoit paru le plus avantageux:

℣. 17. c. à. d. des ſoldats appellés ainſi chez les Hébreux.

Ibid. Gr. autr. ils réſolurent de ne pas fortifier leur camp, mais de marcher généreuſement à l'ennemi, & de combattre avec valeur pour décider cette guerre.

℣. 20. Gr. autr. que les ennemis étoient raſſemblés.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

21. Maccabée conſidérant cette multitude d'hommes qui alloit fondre ſur eux, cet appareil de tant d'armes différentes, & la furie de ces bêtes formidables, étendit les mains vers le ciel, & invoqua le Seigneur, qui fait des prodiges, & qui donne la victoire, comme il lui plaît, à ceux qui en ſont les plus dignes, ſans avoir égard à la puiſſance des armes.

21. conſiderans Machabæus adventum multitudinis, & apparatum varium armorum, & ferocitatem beſtiarum, extendens manus in cœlum, prodigia facientem Dominum invocavit, qui non ſecundùm armorum potentiam, ſed prout ipſi placet, dat dignis victoriam.

22. Il implora donc ſon ſecours, en lui parlant de cette maniere : C'eſt vous, Seigneur, qui avez envoyé votre Ange ſous Ezéchias Roi de Juda, & qui avez tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib.

Sup. VIII. 19.

22. Dixit autem invocans hoc modo : tu, Domine, qui miſiſti Angelum tuum ſub Ezechia rege Juda, & interfeciſti de caſtris Sennacherib centum octoginta quinque millia :

23. Envoyez donc auſſi maintenant devant nous, ô Dominateur des cieux, votre bon Ange, qui inſpire la terreur & l'effroi de la grande puiſſance de votre bras ;

23. & nunc, Dominator cœlorum, mitte Angelum tuum bonum ante nos, in timore & tremore magnitudinis brachii tui,

24. afin que ceux qui, en blaſphémant votre nom, viennent attaquer votre ſaint peuple, ſoient frappés de crainte. Il finit ainſi ſa priere.

24. ut metuant qui cum blaſphemia veniunt adversùs ſanctum populum tuum. Et hic quidem ita peroravit.

25. Cependant Nicanor marchoit avec ſon armée au ſon des trompettes, & au bruit des voix qui s'animoient au combat. *y*

25. Nicanor autem, & qui cum ipſo erant, cum tubis & canticis admovebant.

y ℣. 25. Autrement & ſelon le Grec : & au chant des cantiques en l'honneur d'Apollon ; *que les Païens invoquoient avant le combat.*

26. Judas verò, & qui cum eo erant, invocato Deo, per orationes congreſſi ſunt:

26. Mais Judas, & ceux qui étoient avec lui, ayant invoqué Dieu, combattirent par leurs prieres. " Av. l'Ere Chr. Vule. 161.

27. manu quidem pugnantes, ſed Dominum cordibus orantes, proſtraverunt non minùs triginta quinque millia, præſentiâ Dei magnificè delectati.

27. Ainſi priant le Seigneur au fond de leurs cœurs, en même temps qu'ils chargeoient les ennemis l'épée à la main, ils tuerent trente-cinq mille hommes, ſe ſentant comblés de joie par la préſence de Dieu.

28. Cùmque ceſſaſſent, & cum gaudio redirent, cognoverunt Nicanorem ruiſſe cum armis ſuis.

28. Le combat étant fini, lorſqu'ils retournoient pleins d'alégreſſe *de la pourſuite des fuyards*, " ils reconnurent que Nicanor étoit tombé mort, couvert de ſes armes.

29. Facto itaque clamore, & perturbatione excitatâ, patriâ voce omnipotentem Dominum benedicebant.

29. Et auſſi-tôt ayant jetté un grand cri, & un bruit de voix confuſes s'étant élevé, ils bénirent le Seigneur tout-puiſſant dans la langue de leurs peres. "

30. Præcepit autem Judas, qui per omnia corpore & animo mori pro civibus paratus erat, caput Nicanoris, & manum cum humero abſciſſam, Jeroſolymam perferri.

30. Judas, qui étoit toujours prêt de corps & d'eſprit à donner ſa vie pour ſes concitoyens, commanda qu'on coupât la tête de Nicanor, & ſa main avec l'épaule, & qu'on les portât à Jéruſalem.

31. Quò cùm perveniſſet, convocatis contribulibus & ſacerdotibus ad altare, accerſiit & eos qui in arce erant.

31. Lorſqu'il y fut arrivé, il fit aſſembler près de l'autel ſes concitoyens, avec les prêtres; & il appella auſſi ceux qui étoient dans la forteresſe.

32. Et oſtenſo capite

32. Et leur ayant montré la tête de

℣. 26. Autr. ayant invoqué Dieu par leurs prieres, donnerent ſur l'ennemi.

℣. 28. Voyez au I. Livre des Maccabées, VII. 43. & ſuiv.

℣. 29. c. à. d. en Hébreu.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 161.

Nicanor, & cette main déteſtable qu'il avoit oſé étendre contre la maiſon ſainte du Dieu tout-puiſſant, avec tant d'orgueil & d'inſolence,

Nicanoris, & manu-nefariâ, quam extendens contra domum ſanctam omnipotentis Dei magnificè gloriatus eſt:

33. il commanda qu'on coupât auſſi en petits morceaux la langue de cet impie Nicanor, & qu'on la donnât à manger aux oiſeaux; & qu'on ſuſpendit vis-à-vis le temple la main " de ce furieux.

33. linguam etiam impii Nicanoris præciſam juſſit particulatim avibus dari: manum autem dementis contra templum ſuſpendi.

34. Tous bénirent donc le Seigneur du ciel, " en diſant: Béni ſoit celui qui a conſervé pur ſon temple ſaint.

34. Omnes igitur cœli benedixerunt Dominum, dicentes: Benedictus, qui locum ſuum incontaminatum ſervavit.

35. Il ſuſpendit auſſi la tête de Nicanor au haut de la fortereſſe, " afin qu'elle fût expoſée aux yeux de tout le monde, comme un ſigne viſible du ſecours de Dieu.

35. Suſpendit autem Nicanoris caput in ſumma arce, ut evidens eſſet, & manifeſtum ſignum auxilii Dei.

36. Il fut arrêté, d'un commun conſentement, qu'on ne devoit point laiſſer paſſer ce jour ſi célebre, ſans en faire une fête particuliere;

36. Itaque omnes communi conſilio decreverunt nullo modo diem iſtum abſque celebritate præterire:

37. & qu'on la célébreroit le treizieme du mois appellé Adar en langue Syriaque, " le jour de devant celui de Mardochée. "

37. habere autem celebritatem tertiâ decimâ die menſis Adar, quod dicitur voce Syriacâ, pridiè Mardochæi diei.

℣. 33. Le Grec pourroit ſignifier la main & le bras. On vient de voir que l'ordre donné par Judas l'exprimoit ainſi. ℣. 30.

℣. 34. Gr. autr. Tous *élevant les mains & les yeux* vers le ciel, bénirent le Seigneur *qui avoit* manifeſté *ſa puiſſance*, & ils diſoient.

℣. 35. D. Calmet croit que ce fut au dehors des murs de cette fortereſſe, qui étoit alors au pouvoir des Syriens.

℣. 37. C'étoit le douzieme mois de l'année ſainte, & le ſixieme de l'année civile.

Ibid. c. à. d. la veille de la fête des Sorts, en laquelle on célébroit la délivrance pro-

38. Igitur

38. Igitur his erga Nicanorem geſtis, & ex illis temporibus ab Hebræis civitate poſſeſſâ, ego quoque in his faciam finem ſermonis.

38. Telle fut la fin de Nicanor, après laquelle les Hébreux demeurerent les maîtres de la ville ſainte ; & je finirai auſſi par-là ma narration. AV. L'ERE CHR. VULG. 161.

39. Et ſi quidem benè, & ut hiſtoriæ competit, hoc & ipſe velim : ſin autem minùs dignè, concedendum eſt mihi.

39. Si elle eſt bien, & telle que l'hiſtoire le demande, c'eſt ce que je ſouhaite moi-même : ſi, au contraire, elle eſt écrite d'une maniere moins digne de ſon ſujet, c'eſt à moi qu'on doit l'attribuer, *ayant quelquefois négligé mon ſtyle, pour m'accommoder au goût des lecteurs.*

40. Sicut enim vinum ſemper bibere, aut ſemper aquam, contrarium eſt; alternis autem uti delectabile : ita legentibus, ſi ſemper exactus ſit ſermo, non erit gratus. Hìc ergo erit conſummatus.

40. Car comme on a de l'éloignement de boire toujours du vin, ou de boire toujours de l'eau, & qu'il paroît plus agréable d'uſer de l'un & de l'autre ſucceſſivement ; auſſi un diſcours ne plairoit pas aux lecteurs, s'il étoit toujours ſi exact. Je finirai donc ici.

curée aux Juifs par Mardochée, & qui eſt marquée au Livre d'Eſther, Chap. IX. Le mois Adar des Hébreux répond au mois de Février ou Mars.

Fin du II. Livre des Maccabées.

REMARQUES

SUR

LES III. ET IV. LIVRES D'ESDRAS.

QUOIQUE les deux derniers Livres qui portent le nom d'Eſdras, ſoient aujourd'hui déclarés apocryphes, & que l'Egliſe Latine ne les reçoive point dans ſon Canon ; cependant ils ſont ſi anciens, & les Peres de l'Egliſe les ont cités ſi ſouvent, qu'il eſt bon d'examiner ce que les Peres ont penſé de ces Ouvrages, quel eſt leur Auteur, en quel temps ils ont été écrits, & ce qu'ils contiennent de plus remarquable. [Nous réunirons dans cette Diſſertation les Remarques de D. Calmet ſur ces deux Livres : & parce que le jugement que D. Calmet porte du III. Livre a été attaqué par M. l'Abbé de Vence, nous inférerons ici la juſtification de D. Calmet. Ainſi cette Diſſertation contiendra : 1°. les Remarques de D. Calmet ſur le III. Livre attribué à Eſdras. 2°. La Juſtification de D. Calmet contre la critique de M. l'Abbé de Vence touchant le III. Livre. 3°. Les Remarques de D. Calmet ſur le IV. Livre.]

PREMIERE PARTIE.

Remarques de D. Calmet ſur le III. Livre d'Eſdras.

I. Sentiment de l'Egliſe Grecque touchant le III. Livre d'Eſdras. Motifs de ceux qui reçoivent ce Livre, ou le regardent même comme Canonique.

L'EGLISE Grecque ne convient point avec la Latine ſur l'authenticité du III. Livre d'Eſdras ; les Grecs ont conſervé ce Livre dans leur Canon, & l'ont mis même avant celui qui paſſe chez nous pour le premier d'Eſdras. Les Exemplaires Grecs les plus anciens & les plus eſtimés, comme celui de Rome, mettent d'abord celui que nous appellons le troiſieme d'Eſdras, puis Néhémias, & en troiſieme lieu celui qui eſt le premier d'Eſdras dans nos Bibles Latines. Il eſt vrai que quelques éditions Grecques (*a*) mettent à part le III. Livre d'Eſdras, & le re-

(*a*) *Editio Græca Francofurt. an.* 1597. *& Baſileen. an.* 1545.

jettent après le Cantique des trois jeunes hommes dans la fournaiſe, qui dans ces éditions ſe trouve détaché de la Prophétie de Daniel, où ce Cantique eſt communément placé. Dans d'autres éditions Grecques, (*a*) on ne lit point du tout le III. Livre d'Eſdras. Mais ce qui eſt inconteſtable, ſuivant la remarque de Sixte de Sienne, (*b*) c'eſt que les Peres Grecs ont tenu pour canonique le troiſieme d'Eſdras, & l'ont mis avant Néhémias.

Les anciens Manuſcrits, & les éditions Latines ne ſont pas uniformes, non plus que les Grecques, ſur cet article. Nous avons quelques Manuſcrits, (*c*) où l'on trouve tout de ſuite le I. Livre d'Eſdras, Néhémias, & le ſecond d'Eſdras; car c'eſt ainſi qu'ils intitulent celui que nous appellons le troiſieme. Dans d'autres Manuſcrits on ne trouve pas le III. Livre d'Eſdras, mais ſeulement le premier d'Eſdras, & Néhémias. D'autres Manuſcrits plus anciens, cités dans la nouvelle édition de S. Ambroiſe, (*d*) ſont encore bien plus éloignés de nos éditions Latines. Dans une très-ancienne Bible de S. Germain-des-Prés, après avoir mis tout de ſuite, & enſemble ſans diſtinction, les deux Livres canoniques d'Eſdras, on lit immédiatement l'hiſtoire des trois Gardes du Corps de Darius, & du problême qu'ils propoſerent à ce Prince: après quoi on trouve le commencement du IV. Livre d'Eſdras, qui commence par ces paroles: *Incipit Liber Eſdræ Prophetæ ſecundus:* il n'y a d'abord que les deux premiers chapitres de ce Livre; on lit enſuite tout le III. Livre d'Eſdras, à l'exception de l'hiſtoire des trois Officiers de Darius; puis recommence le quatrieme d'Eſdras, avec ce titre: *Liber Eſræ quartus, anno triceſimo ruinæ civitatis, eram in Babylone ego Salathiel, qui & Eſra:* & continue juſqu'à la fin. J'en ai vu un autre, cotté 773. où le IV. Livre d'Eſdras ne commence qu'au Chapitre III.

M. le Fevre, Précepteur de Louis XIII. avoit trouvé un IV. Livre d'Eſdras ſi différent des imprimés, qu'il jugea à propos d'en envoyer les diverſes Leçons au Cardinal Baronius. Dans les anciennes Bibles Latines imprimées, on lit ordinairement les trois Livres d'Eſdras de ſuite; c'eſt-à-dire, le premier d'Eſdras, celui de Néhémias, & le troiſieme d'Eſdras, ou, comme portent quelques exemplaires, le ſecond d'Eſdras. Cet ordre s'eſt continué juſqu'à la Bible de Sixte V. Depuis ce temps on a mis à part les III. & IV. Livres d'Eſdras, & hors du rang des Ecritures canoniques.

Les Hébreux ne faiſoient qu'un Livre des deux premiers d'Eſdras, ou ſi l'on veut, du I. Livre d'Eſdras & du Livre de Néhémias. Les Grecs les ſuivoient en cela, mais avec cette différence, que le I. Livre d'Eſdras dans les exemplaires Grecs, & dans pluſieurs exemplaires Latins,

---

(*a*) *Editio Aldi Venet. an.* 1518. = (*b*) *Sixt. Senenſ. l.* 1. *pag.* 8. = (*c*) *Manuſcript. Monaſterii Sancti Michael. in Lotharing. Item duo alia Sancti Germani à Pratis.* = (*d*) *Admonit. in Lib. Ambroſ. de bono mortis.*

étoit celui que nous appellons le troiſieme. Les Peres les citent ſuivant cet ordre, comme on le voit dans Origene, ſur la fin de l'homélie neuvieme ſur Joſué, dans ſaint Athanaſe, ou l'Auteur de la Synopſe citée ſous ſon nom, dans ſaint Auguſtin (*a*) & ſaint Cyprien. (*b*) Ce dernier, de même que ſaint Auguſtin, cite l'hiſtoire du problême propoſé par les trois Gardes du Corps de Darius, comme étant du vrai Eſdras. Cela n'eſt pas extraordinaire pour ſaint Athanaſe, puiſque c'étoit l'opinion commune des Grecs, & que leurs exemplaires les plus anciens & les meilleurs, liſoient ce problême dans leur premier Livre. Joſeph l'Hiſtorien, (*c*) plus ancien que tous ces Peres, le liſoient de même : ainſi on peut aſſurer, qu'avant la traduction de S. Jérôme, la plupart des Egliſes tenoient le troiſieme d'Eſdras pour authentique, puiſqu'elles ſuivoient, ou les exemplaires Grecs, dans leſquels ce Livre tenoit le premier rang, ou des exemplaires Latins, traduits ſur la verſion Grecque. Et quand les Peres & les Conciles (*d*) des premiers ſiecles, ont déclaré les deux Livres d'Eſdras canoniques, ils l'entendoient ſuivant leurs exemplaires, qui ne faiſoient qu'un Livre du premier d'Eſdras & de Néhémias, & qui comptoient pour premier d'Eſdras celui qui eſt le troiſieme dans nos Bibles.

Les mêmes Peres Grecs (*e*) & Latins (*f*) citent le Livre, que nous appellons troiſieme d'Eſdras, quelquefois même contre les Hérétiques, & dans des matieres contentieuſes, ſans témoigner le moindre ſcrupule ſur ſon autorité. Enfin ce III. Livre ne contenant que ce qu'on lit dans le premier d'Eſdras, à l'exception de quelques changements, & de l'hiſtoire du problême propoſé par les trois Gardes du Corps de Darius, (*g*) il ſembleroit trop dur, dit-on, de le ranger abſolument parmi les apocryphes, ſur-tout l'Egliſe Grecque le recevant pour canonique. D'ailleurs il ne contient rien de contraire, ni à la foi, ni aux bonnes mœurs : & l'hiſtoire du problême, dont on a parlé, eſt reçue par les Peres, & par pluſieurs des anciens & des nouveaux Auteurs Eccléſiaſtiques, comme contenant le récit d'un événement certain. Ce ſont ces raiſons qui ont déterminé Génébrard (*h*) à ſoutenir la canonicité de ce III. Livre. Les Hébreux ne le mettent pas, à la vérité, au nombre

---

(*a*) *Auguſt. lib.* XVIII. *de Civit. Dei, cap.* 36. *Niſi fortè Eſdras in eo Chriſtum prophetaſſe intelligendus eſt, quòd inter juvenes quoſdam ortâ quæſtione, quid amplius valeret in rebus, cùm Regem unus dixiſſet, alter vinum, tertius mulieres, idem tamen tertius veritatem ſuper omnia demonſtravit eſſe victricem.* = (*b*) *Cyprian. ep.* 74. *ad Pompeian. Apud Eſdram veritas vincit.* = (*c*) *Joſeph. Antiq. l.* XI. *c.* 3. = (*d*) *Concil. Carthag.* 3. *can.* 47. *Canones Apoſtol. can.* 84. *Laodicen. c. ult. D. Auguſt. de Doctrin. Chriſt. l.* 2. *c.* 8. *Innoc. I. Ep.* 3. *art.* 7. = (*e*) *Athanaſ. Orat.* 3. *contra Arianos. Juſtin. Martyr. Dialog. cum Tryphon. p.* 297. *& alii paſſim.* = (*f*) *Auguſt. l.* XVIII. *de Civit. cap.* 36. *Cyprian. ad Pompeian. Opus imperfectum in Matth. Homil.* 1. = (*g*) *Eſdr.* III. IV. V. = (*h*) *Genebrard. in Chronico ad ann.* 3730. *p.* 95. 96.

des *premiers Canoniques ;* mais ils le reçoivent dans les *ſeconds Canoniques.* Voilà ce qu'on dit en faveur de ce Livre.

II. Sentiment de l'Égliſe Latine touchant le III Livre d'Eſdras. Motifs de ceux qui rejettent ce Livre, & le regardent comme apocryphe.

Mais l'Égliſe Latine l'ayant rejetté, & l'ayant placé parmi les apocryphes, eſt-il encore permis de propoſer comme une queſtion ſoutenable, s'il eſt du nombre des Livres canoniques ? Le ſentiment & la pratique des Grecs, ſont-ils une loi pour nous, ſur-tout depuis le Concile de Florence, où l'on ne reçut pour canoniques que ces deux Livres, Eſdras & Néhémias ? La plupart des anciens Peres, qui l'ont cité comme authentique, pouvoient ignorer, & ignoroient apparemment, que ce III. Livre fût fort différent de l'Hébreu. S'ils l'euſſent ſu, ils n'auroient eu garde de le recevoir, puiſqu'en tant d'endroits ils déclarent qu'ils ne reçoivent pour authentiques que les Livres qui ſont dans le Canon des Hébreux.

S. Jérôme qui étoit plus inſtruit dans ces matieres, rejette les troiſieme & quatrieme Livres attribués à Eſdras, comme des ouvrages fabuleux, & remplis de fictions : (*a*) *Nec apocryphorum tertii & quarti* (*Eſdræ*) *ſomniis delectetur.* Tout ce qui n'eſt point dans les exemplaires Hébreux, ajoute-t-il, & qui ne vient pas des vingt-quatre Vieillards, (*b*) ne mérite aucune créance. Si l'on vous objecte l'autorité des Septante, la variété qui ſe remarque dans leurs exemplaires, montre aſſez qu'ils ſont tout renverſés & déchirés. On ne peut établir ni aſſurer la vérité d'un Ecrit qui eſt ſi plein de diverſités, & qui s'accorde ſi peu avec les originaux : *Nec poteſt utique verum aſſeri, quod diverſum eſt.* Saint Jérôme reconnoît donc que les Grecs recevoient ce III. Livre ; mais il ne laiſſe pas de le rejetter, comme étant différent du texte Hébreu. Quand il n'y auroit que le problême propoſé par les trois Gardes du roi Darius, il ſuffiroit pour faire regarder tout le Livre comme fabuleux. Nous ferons voir ci-après, que toute cette hiſtoire eſt inventée à plaiſir, & qu'elle renferme des contrariétés avec l'hiſtoire du véritable Eſdras.

III. Quel eſt l'Auteur du III. Livre d'Eſdras.

Quant à l'Auteur du III. Livre d'Eſdras, on peut aſſurer qu'il eſt ancien, quoiqu'inconnu, puiſque Joſeph, & les anciens exemplaires Grecs liſent l'hiſtoire du problême, qui eſt rapportée dans ſon Livre. Ce ne peut être qu'un Juif Helléniſte, qui a voulu embellir la vie de Zorobabel, par une circonſtance qui lui eſt glorieuſe, & qui d'ailleurs eſt divertiſſante pour le Lecteur. Je ne voudrois point abſolument l'accuſer d'avoir fait cette addition de mauvaiſe foi. Il crut peut-être qu'elle manquoit au vrai Eſdras, l'ayant apparemment trouvée bien établie dans la tradition du peuple. Mais ces traditions populaires ne ſont pas toujours fondées ſur la vérité ; & ſouvent une action véritable eſt gâtée par les circonſtances fabuleuſes qu'on y mêle. On peut croire

(*a*) *Hieron. Epiſt. ad Domnion. & Rogatian.* = (*b*) S. Jérôme entend par-là les vingt-quatre Livres qui compoſent le Canon des Hébreux. Voyez le *Prologus Galeatus.*

que c'eſt ce qui eſt arrivé à celle-ci. La fauſſeté s'y trahit elle-même ; comme nous le verrons ci-après ; & on ne peut excuſer l'Auteur d'avoir renverſé pluſieurs circonſtances du vrai Eſdras, pour appuyer ſon Roman, & pour empêcher qu'on ne s'apperçût de ſa fraude.

IV. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le III. Livre d'Eſdras.

Le III. Livre d'Eſdras (*a*) commence par la deſcription de la Pâque magnifique qui fut célébrée ſous le roi Joſias. Il rapporte enſuite la mort de ce Prince, & l'hiſtoire de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à la ruine entiere de Jéruſalem. Tout cela eſt tiré des deux derniers Chapitres des Paralipomenes. Le ſecond Chapitre raconte la maniere dont Cyrus mit les Juifs en liberté, & leur rendit les vaſes ſacrés ; l'oppoſition que les ennemis des Juifs apporterent au bâtiment du Temple ; leur Lettre à Artaxerxès, & la réponſe de ce Prince. (*b*) Le troiſieme Chapitre raconte, que Darius ayant fait un grand feſtin à tous les Officiers de ſa Cour, à tous les Magiſtrats de la Médie & de la Perſe, & à tous les autres qui gouvernoient les cent vingt-ſept provinces de ſes Etats ; après le ſouper, le Roi s'endormit, & les trois Gardes qui étoient de ſervice auprès de ſa perſonne, ſe dirent l'un à l'autre : Propoſons chacun quelque choſe ; & celui qui ſoutiendra le mieux ſon ſentiment, ſera richement récompenſé du Roi : il portera la pourpre, boira dans une coupe d'or, aura un lit d'or, & un chariot traîné par des chevaux ornés de brides d'or, un collier précieux, le bonnet de byſſus, nommé *Cydaris*, (qu'on n'accordoit qu'aux perſonnes du premier rang ;) il ſera aſſis à la ſeconde place après Darius, & ſera nommé le parent du Roi. Alors chacun d'eux écrivit ſa propoſition, & l'ayant cachetée, ils la mirent ſous le chevet du Roi. L'un dit que la choſe du monde la plus forte eſt le vin ; le ſecond, que c'eſt le Roi ; le troiſieme, que ce ſont les femmes, mais que la vérité l'emporte ſur tout cela. Le Roi ſe leva, & ils lui préſenterent leurs écrits.

Alors Darius aſſembla tous ſes Officiers & les Gouverneurs de ſes Provinces. On lut en leur préſence les propoſitions des trois Gardes du Roi, & on les fit entrer dans la ſalle pour ſoutenir leur ſentiment. Le premier parla de la force du vin, & fit voir ſes effets ſur l'eſprit & le cœur des hommes ; ôtant aux uns le ſouvenir de leur miſere ; inſpirant aux autres la joie & le courage, la hardieſſe, la libéralité, & quelquefois la colere & la fureur. Le ſecond parla ſur la puiſſance du Roi, qui s'étend ſur les mers & les terres, qui fait trembler les nations, & qui par le moyen de ſes armées abat les montagnes, les tours & les murailles, tue, ravage, terraſſe, pardonne, rétablit, ſoutient. Les peuples ſoumis lui apportent le fruit de leurs travaux ; ſes ennemis le redoutent ; tout le monde le reſpecte.

(*a*) Eſdr. ch. 1. C'eſt le même que les deux derniers des Paralipomenes. = (*b*) Le ſecond chap. du troiſieme d'Eſdr. eſt le même, juſqu'au ℣. 16. que le premier du premier d'Eſdras ; & depuis le ℣. 16. juſqu'à la fin, il eſt le même que le quatrieme du premier d'Eſdras ℣. 7. & ſuivans.

Zorobabel, qui étoit le troiſieme, exagéra le pouvoir des femmes. Elles dominent, dit-il, & le Roi & le ſujet ; elles donnent la naiſſance aux grands, comme aux petits ; ceux qui cultivent la vigne, & ceux qui boivent le vin, ne ſeroient pas ſans les femmes. Ce ſont elles qui leur donnent des habits, & des ornements précieux. L'homme quitte ſes parents, ſes amis & ſa patrie, pour s'attacher à ſa femme. Elle adoucit les plus farouches ; elle gagne les plus violents. Le Roi, tout puiſſant qu'il eſt, ſe laiſſe quelquefois maltraiter familiérement, & par amitié, d'une femme. J'ai vu Apémé, fille de Béface, aſſiſe à la droite du Roi, lui ôter le diadême, ſe le mettre ſur la tête, & frapper le Roi de ſa main gauche.

Mais, ajouta-t-il, la force de la vérité l'emporte encore ſur les careſſes & les attraits de la femme. Toutes les nations réverent & invoquent la vérité ; le Ciel la bénit ; toute la terre la craint & la reſpecte. Le vin, le Roi, & les femmes, peuvent tomber dans le déſordre & dans l'injuſtice ; mais la vérité eſt incorruptible & éternelle. Sa force n'eſt ni paſſagere, ni ſujette au changement. Elle ne fait point acception de perſonne ; elle ne s'égare point dans ſes jugements ; elle fait toute la force, la beauté, la puiſſance de tous les ſiecles. Béni ſoit le Seigneur de la vérité. Il ſe tut, & toute l'aſſemblée s'écria : La vérité eſt grande.

Alors le Roi le déclara vainqueur, & lui dit qu'il lui accordoit non-ſeulement ce qui étoit porté dans leur écrit, mais de plus, qu'il lui permettoit de lui faire quelle demande il voudroit. Zorobabel le ſupplia très-humblement de ſe ſouvenir du vœu qu'il avoit fait, lorſqu'il parvint à la royauté, de faire rebâtir le Temple qui avoit été brûlé par les Iduméens, lorſque les Chaldéens prirent la ville de Jéruſalem, & d'y renvoyer tous les vaſes que Cyrus avoit mis à part, lorſqu'il prit Babylone, pour les faire reporter à Jéruſalem : que c'étoit la ſeule grace qu'il lui demandoit. Darius l'embraſſa, lui accorda ſa demande, & écrivit aux Gouverneurs des Provinces de delà l'Euphrate, de ne point inquiéter les Juifs, de les laiſſer jouir, eux & leur pays, d'une pleine & entiere immunité ; de contraindre les Iduméens qui s'étoient emparés de leurs terres & de leurs villes, à les abandonner ; de faire conduire à Jéruſalem les bois du Liban néceſſaires pour les bâtiments ; de fournir aux Lévites & aux Miniſtres du Temple, la nourriture & l'habit dont ils ſe ſervent dans les cérémonies, juſqu'à ce que la ville & le Temple fuſſent achevés de bâtir. Il veut auſſi qu'on donne vingt talents de ſon domaine par an, pour contribuer à la conſtruction du Temple, & dix autres talents, pour les frais des ſacrifices, qu'on offrira tous les jours ſoir & matin. Enfin il permet au peuple de Juda de rebâtir Jéruſalem, & leur accorde une parfaite liberté, à eux, à leurs Prêtres, & à leurs ſucceſſeurs à perpétuité. Zorobabel revint à Jéruſalem avec ces ordres & ces pouvoirs, qu'il communiqua & qu'il ſignifia aux Gouverneurs des Provinces ; & ramena avec lui quarante-deux mille trois cents qua-

rante Juifs, outre un grand nombre d'eſclaves. Voilà en abrégé ce qu'on lit fort au long dans les Chapitres III. IV. & V. du troiſieme Livre d'Eſdras. C'eſt ce qui ſe fait le plus remarquer dans ce Livre, & ce qui fait ſa principale différence d'avec le I. Livre d'Eſdras.

V. Jugement que l'on peut porter du III. Livre d'Eſdras.

Voici le jugement qu'on peut porter de cette hiſtoire des trois Gardes du Corps de Darius. 1°. Elle ne s'accorde nullement avec l'hiſtoire du vrai Eſdras, qu'on lit dans les livres Hébreux, & dans les exemplaires canoniques. Si Darius en renvoyant les Juifs avec Zorobabel à Jéruſalem, eût écrit à ſes Officiers de delà l'Euphrate en leur faveur, ces Officiers auroient-ils eu la hardieſſe de venir leur demander pourquoi ils bâtiſſoient le Temple ? (*a*) Ne ſavoient-ils pas les ordres du Roi ? & n'étoient-ils pas eux-mêmes obligés de contribuer à ce bâtiment ? (*b*) Je parle ſuivant le faux Eſdras. Zorobabel auroit-il été contraint de recourir, comme il fit, (*c*) à l'ancienne permiſſion accordée par Cyrus aux Juifs, de rebâtir le Temple ? 2°. L'Auteur ſuppoſe que Zorobabel ne revint pas le premier en Judée, lorſque Cyrus y renvoya les Juifs ; & cela contre la vérité de l'hiſtoire. (*d*) 3°. Il ne met la conſécration de l'Autel, (*e*) & le renouvellement des ſacrifices, que dans la ſeconde année de Darius, ce qui répugne encore au vrai Eſdras, qui nous apprend que cela arriva au ſeptieme mois, [dans la premiere année du retour des Juifs,] ſous le regne de Cyrus, & avant qu'Artaxerxès eût défendu de continuer l'ouvrage du Temple. (*f*) [4°. Il donne à Eſdras la qualité de grand-Prêtre (*g*) dans une circonſtance où nous ſavons par Néhémias (*h*) qu'Eſdras n'étoit que ſimple Prêtre.] 5°. Il avance ſans aucune preuve deux faits inſoutenables : l'un, que Zorobabel étoit Garde du Corps de Darius [en Perſe,] (*i*) pendant que le même Zorobabel étoit ſûrement à Jéruſalem : (*k*) l'autre fait auſſi incroyable que le premier, eſt que Darius, [lorſqu'il fut élevé à l'Empire,] fit vœu de rebâtir le Temple de Jéruſalem. (*l*) Si cela étoit, qu'étoit-il beſoin de faire fouiller dans les archives, pour ſavoir ſi Cyrus l'avoit autrefois permis ? (*m*) 6°. Il fait dire à Darius, qu'il donne aux Juifs une entiere immunité de toutes ſortes de charges ; (*n*) & nous ſavons par Néhémias, que les Hébreux étoient ſurchargés de tributs. (*o*) 7°. Il diſtingue, [ce ſemble,] Néhémias, d'Atherſatha, (*p*) quoique, [ſelon l'opinion commune,] *Atherſatha* ſoit ſimplement le nom de l'office d'Echanſon, (*q*) que Néhémias avoit eu auprès d'Artaxerxès : [ou plutôt, s'il n'a pas prétendu les diſtinguer, il confond cet Atherſatha dont il eſt parlé au temps de Zorobabel, avec Néhémias qui ne revint que long-temps après Zorobabel.]

(*a*) 3. *Eſdr.* VI. 11. = (*b*) *Ibid.* IV. 48. = (*c*) 3. *Eſdr.* VI. 17. = (*d*) 1. *Eſdr.* II. 1. *& ſeqq.* = (*e*) 3. *Eſdr.* V. 47. *& ſeqq.* = (*f*) 1. *Eſdr.* III. 1. *& ſeqq.* = (*g*) 3. *Eſdr.* IX. 39. 40. 50. = (*h*) 2. *Eſdr.* VIII. 1. 2. 9. = (*i*) 3. *Eſdr.* III. 4. 13. = (*k*) 1. *Eſdr.* V. 1. 2. = (*l*) 3. *Eſdr.* IV. 45. = (*m*) *Ibid.* VI. 23. = (*n*) 3. *Eſdr.* IV. 50. = (*o*) 2. *Eſdr.* V. 4. *&* IX. 37. = (*p*) 3. *Eſdr.* V. 40. = (*q*) 2. *Eſdr.* VIII. 9.

8°. L'Auteur

8°. L'Auteur avance une fauſſeté manifeſte, & tombe dans une contradiction viſible contre lui-même, lorſqu'il dit que Zorobabel pria Darius de renvoyer à Jéruſalem les vaſes ſacrés, que Cyrus avoit préparés à cet effet, (*a*) comme ſi Cyrus n'eût pas exécuté ce deſſein : ce qui eſt tout oppoſé à ce qu'en dit le vrai Eſdras, & à ce que l'Auteur même en a écrit au Chapitre II. ℣℣. 10. 11. 12. 9°. Il charge, contre toute apparence, les Iduméens du crime de l'incendie du Temple, (*b*) lorſque Jéruſalem fut priſe par les Chaldéens. 10°. Il renverſe l'ordre des temps & des événements, en voulant ramaſſer enſemble toute l'hiſtoire d'Eſdras. Il place à la fin de ſon dernier Chapitre (*c*) une circonſtance, qui n'arriva que ſous Néhémias, & qui n'eſt rapportée que dans le Livre de ce dernier. (*d*) 11°. Il dit que Darius donna aux Juifs qui s'en retournoient à Jéruſalem, une eſcorte de mille chevaux, pour les conduire en paix & en ſûreté : (*e*) précaution aſſez inutile, pour eſcorter une troupe de près de cinquante mille hommes. 12°. Enfin, il donne à ſon récit l'air d'une fable, en diſant que ces trois Officiers ſe partagent les honneurs, (*f*) & preſcrivent en quelque ſorte au Roi les récompenſes dont il doit honorer celui qui aura gagné le prix. De plus, ces récompenſes ſont exceſſives : c'eſt tout ce que pourroit prétendre un Général qui auroit gagné des batailles, & conquis des Provinces.

Le reſte du Livre, au moins, ce qu'il y a de vrai & de bien lié, eſt tiré du I. Livre d'Eſdras, preſque mot pour mot ; ainſi nous ne le rapporterons pas ici. Nous croyons donc que l'Auteur de ce III. Livre eſt un Juif Helléniſte, qui pour donner cours à l'hiſtoire du problême, que nous avons vu, a jugé à propos d'ajuſter à ſa narration le vrai texte d'Eſdras. Mais il n'étoit point aſſez habile pour une entrepriſe ſi délicate ; il eſt tombé dans des fautes ſi groſſieres, que ſon ouvrage a été avec raiſon rejetté des Egliſes ; & l'on s'en eſt tenu au texte Hébreu des Juifs, & aux anciens exemplaires Grecs, qui n'avoient pas reçu cette addition.

(*a*) 3. *Eſdr.* IV. 44. *&* 57. = (*b*) 3. *Eſdr.* IV. 45. = (*c*) 3. *Eſdr.* IX. 37. *& ſeqq.* = (*d*) 2. *Eſdr.* VIII. 1. *& ſeqq.* = (*e*) 3. *Eſdr.* V. 2. = (*f*) 3. *Eſdr.* III. 5. *& ſeqq.*

SECONDE PARTIE.

Juſtification de D. Calmet contre la Critique de M. de Vence, touchant le IIIe. Livre d'Eſdras.

I. Idée de la critique de M. de Vence. Il entreprend la défenſe d'un Livre dont lui-même ne donne pas une idée fort avantageuſe.

LE jugement que D. Calmet porte ſur le III. Livre d'Eſdras a été critiqué par M. de Vence, qui a prétendu répondre aux objections & aux reproches que D. Calmet forme contre l'Auteur de ce III. Livre. (*a*) Nous avons lu avec attention cette Critique, & nous en avons même profité : c'eſt cette Critique même, qui nous a donné lieu de ſupprimer une objection que D. C. faiſoit contre l'Auteur de ce III. Livre, & qui étoit la quatrieme dans les éditions précédentes de ſa Diſſertation. Mais auſſi cette objection eſt la ſeule qui nous ait paru ſolidement réfutée par M. de V. Cependant comme la Critique de M. de V. peut avoir quelque choſe de ſpécieux, nous avons jugé à propos d'entrer ici dans l'examen de cette Critique, & de juſtifier les objections que D. C. forme contre l'Auteur du III. Livre, & ſur leſquelles il établit le jugement qu'il porte de ce Livre.

Mais avant d'entrer en matiere, nous ne pouvons diſſimuler que nous avons été ſurpris de voir M. de V. faire tant d'efforts pour juſtifier l'Auteur d'un Livre dont lui-même, en quelques endroits, ne donne pas une idée fort avantageuſe. D'abord nous remarquons qu'avant de parler du III. & du IV. Livre d'Eſdras, il promet (*b*) de faire voir que *ces deux ouvrages n'ont jamais été reçus par les Juifs, & ne doivent avoir aucune autorité parmi les Chrétiens.* Et lorſqu'il vient à donner l'Analyſe de ce III. Livre, il promet (*c*) de faire remarquer *les fautes dans leſquelles l'Auteur de ce Livre eſt tombé contre la vérité de l'Hiſtoire, en s'éloignant de ce qui eſt rapporté dans les Livres de l'Ecriture Sainte, reconnus pour des Ouvrages Canoniques.* Falloit-il donc prendre tant de peine pour juſtifier un Auteur qui tombe dans des *fautes contre la vérité de l'Hiſtoire*, & dont l'Ouvrage ne doit être *d'aucune autorité ?*

Mais enfin, *nous avons cru*, dit ailleurs M. de V. (*d*) *que pour l'honneur des anciens, & même des Peres de l'Egliſe, qui ont paru faire quelque cas de cet Ouvrage, il convenoit de faire voir qu'il ne contient pas des erreurs ſi groſſieres qu'on ſe l'eſt imaginé, & qu'il ne falloit pas en donner une idée ſi déſavantageuſe.* Mais l'idée qu'il nous en donne lui-même dans les deux endroits que nous venons de citer, eſt-elle donc fort avantageuſe ? D'ailleurs nous pourrions ici demander ſi ceux qui ont paru faire

(*a*) Diſſertation de M. l'Abbé de Vence, Tom. VI. p. 334. & ſuiv. = (*b*) Pag. 279. = (*c*) Pag. 290. = (*d*) Pag. 348.

quelque cas de cet Ouvrage, l'avoient bien examiné ; & ſi l'idée avantageuſe qu'ils ont paru en avoir n'étoit point fondée ſur ce qu'ils croyoient que cet Ouvrage avoit Eſdras même pour Auteur. Mais écoutons M. de V. & voyons ce qu'il pourra répondre aux objections que l'on forme contre l'Auteur de ce Livre.

II. Juſtification de la ſeconde objection de D. Calmet, touchant le retour de Zorobabel en Judée ſous le regne de Cyrus.

M. de V. entreprend donc (*a*) *d'examiner ſi l'Auteur du III. Livre d'Eſdras ſe trouve contraire en pluſieurs choſes à ce qui eſt rapporté dans le I. Livre : c'eſt*, dit-il, *ce que prétend M. Prideaux ; & le R. P.* [Calmet] *Abbé de Senones en a apporté pluſieurs exemples : il s'agit*, continue-t-il, *de les examiner, & de voir s'ils ſont bien capables de donner atteinte à la réputation de cet Auteur,*

M. de Vence ne juge pas à propos d'attaquer d'abord la premiere objection de D. C. il commence par la ſeconde. » L'Auteur du III. Li- » vre ſuppoſe, dit D. C. que Zorobabel ne revint pas le premier en » Judée, lorſque Cyrus y renvoya les Juifs : & cela contre la vérité de » l'Hiſtoire. (*b*) « M. de V. répond : (*c*) *Il n'eſt pas clair que l'Auteur du III. Livre l'ait ſuppoſé ainſi : il paroît même inſinuer le contraire, puiſqu'il dit que Mithridate fut chargé de remettre les vaſes entre les mains de Salmanaſar :* (*d*) *or ce Salmanaſar n'eſt autre que Saſſabaſar nommé dans le I. Livre d'Eſdras*, (*e*) *& tout le monde convient que Saſſabaſar eſt le même que Zorobabel.* J'accorde que Zorobabel ſoit le même que Saſſabaſar : je conviens que Saſſabaſar paroît être le même que Salmanaſar ; & j'ajoute que cet Auteur même, dans un autre endroit, (*f*) joint enſemble Zorobabel & Salmanaſar, ſoit qu'il les ait regardés comme deux perſonnes différentes, ou qu'il ait voulu déſigner la même perſonne ſous deux noms. Mais enfin delà que réſulte-t-il ? une étrange confuſion dans l'Ouvrage de cet Auteur. Car s'il a prétendu que Zorobabel revint deux fois en Judée, pourquoi ne le dit-il pas d'abord clairement ? Pourquoi ne nous explique-t-il pas comment Zorobabel établi Chef de ſa nation, & renvoyé en Judée par Cyrus, paroît enſuite en Perſe, exerçant la fonction de Garde du corps auprès de Darius ? Pourquoi, lorſqu'il vient à parler du prétendu retour de Zorobabel en Judée ſous le regne de Darius, en parle-t-il d'une maniere capable de nous faire croire que juſques-là Zorobabel n'avoit point encore retourné en Judée ? Pourquoi vient-il après cela joindre enſemble Zorobabel & Salmanaſar, ſans que nous puiſſions diſcerner s'il a cru que c'étoit deux perſonnes différentes, ou deux noms d'une même perſonne ; & ſans que nous puiſſions ſavoir quel étoit, ſelon lui, ce Zorobabel à qui il ſuppoſe avoir été remis par Cyrus, les mêmes vaſes qu'il dit ailleurs avoir été remis à Salmanaſar ? (*g*)

Mais d'ailleurs, & c'eſt ici que ſe trouve la plus étrange confuſion,

---

(*a*) Pag. 336. = (*b*) 1. *Eſdr.* 11. *& ſeqq.* = (*c*) Pag. 336. = (*d*) 3. *Eſdr.* 11. 12. = (*e*) 1. *Eſdr.* 1. 8. = (*f*) 3. *Eſdr.* VI. 18. = (*g*) 3. *Eſdr.* 11. 12.

lorſque cet Auteur vient à parler du prétendu retour de Zorobabel ſous le regne de Darius, il en dit préciſément ce que l'Auteur du I. Livre dit du vrai retour de Zorobabel ſous le regne de Cyrus. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer le Chap. V. du III. Livre d'Eſdras, avec les Chap. II. III. & IV. du I. Livre : & on y verra avec étonnement que l'Auteur du I. Livre ayant dit que Zorobabel, dont il place le retour ſous Cyrus, jetta alors les fondements du Temple ; mais que l'entrepriſe ayant été arrêtée par les ennemis des Juifs, demeura interrompue pendant tout le regne de Cyrus, *omnibus diebus Cyri regis Perſarum*, & juſqu'au regne de Darius : (*a*) l'Auteur du III. Livre veut auſſi dire la même choſe, & oubliant qu'il place le retour de Zorobabel ſous Darius, il dit que Zorobabel jetta alors les fondements du Temple ; mais que l'entrepriſe ayant été arrêtée par les ennemis des Juifs, demeura interrompue pendant toute la vie de Cyrus, *omni tempore vitæ Cyri regis*, & juſqu'au regne de Darius. (*b*) Peut-on voir une confuſion plus étrange, un anachroniſme plus marqué ? Un ouvrage entrepris ſous le regne de Darius, être interrompu depuis le regne de Cyrus juſqu'au regne de Darius ! L'interruption d'un ouvrage antérieure à l'entrepriſe de ce même ouvrage !

D'où je conclus : 1°. Que cet Auteur ne s'entendoit pas lui-même, puiſqu'il eſt tombé dans un tel anachroniſme. 2°. Que cet Auteur ne ſuppoſoit point que Zorobabel fût revenu en Judée ſous le regne de Cyrus, puiſque ce qui eſt dit de ce qui arriva alors, il le place ſous le regne de Darius. 3°. Que ce que cet Auteur dit du prétendu retour de Zorobabel ſous le regne de Darius, eſt faux ; puiſque ce qu'il en dit, étoit arrivé ſous le regne de Cyrus. Et ſi c'eſt par choix & préférence, que M. de V. a voulu attaquer d'abord la ſeconde objection de D. C. il faut avouer que ſon choix n'eſt pas heureux.

III. Juſtification de la troiſieme objection de D. Calmet touchant la conſécration de l'Autel, ſous le regne de Cyrus.

M. de V. paſſe enſuite à la troiſieme objection de D. C. » L'Auteur » du faux Eſdras ne met, dit D. C. la conſécration de l'Autel & le re- » nouvellement des ſacrifices, que dans la ſeconde année de Darius ; (*c*) » ce qui répugne encore au vrai Eſdras, qui nous apprend que cela » arriva au ſeptieme mois [dans la premiere année du retour des Juifs] » ſous le regne de Cyrus, (*d*) & avant qu'Artaxerxès eût défendu de » continuer l'ouvrage du Temple. « M. de V. répond : (*e*) *L'Auteur du III. Livre a omis cette circonſtance du rétabliſſement de l'Autel le ſeptieme mois de la premiere année de Cyrus ; mais il ne dit rien de faux, en diſant que du temps de Darius on offrit de nouveau des Sacrifices ſur l'Autel à l'occaſion de la Dédicace du Temple. Tout ce qu'il en dit, eſt conforme à ce que nous liſons dans le I. Livre d'Eſdras, Chap. VI.* Il eſt vrai que ce que

(*a*) 1. *Eſdr.* IV. 5. = (*b*) 3. *Eſdr.* V. 73. = (*c*) 3. *Eſdr.* V. 47. = (*d*) 1. *Eſdr.* III. 1. = (*e*) Pag. 337.

l'Auteur du III. Livre dit au Chap. VII. touchant la dédicace du Temple ſous le regne de Darius, paroît être aſſez conforme à ce que l'Auteur du I. Livre en dit au Chap. VI. Mais il ne s'agit pas ici du Chap. VII. du III. Livre ; il s'agit du Chap. V. ℣. 47. & ſuiv. où l'Auteur de ce III. Livre dit préciſément ce que l'Auteur du I. Livre dit au Chap. III. ℣. 1. & ſuiv. touchant la conſécration de l'Autel & le renouvellement des Sacrifices au ſeptieme mois de la premiere année du retour des Juifs ſous le regne de Cyrus. Or l'Auteur de ce III. Livre rapporte ce fait au ſeptieme mois de la ſeconde année du regne de Darius : & voilà en quoi il eſt encore convaincu de faux.

IV. Remarque ſur une objection de D. Calmet, touchant les lettres envoyées à Darius ; c'étoit la 4e. entre les objections de D. Calmet.

M. de V. vient enſuite à une objection qui étoit la quatrieme de D. C. dans les éditions précédentes de ſa Diſſertation. » L'Auteur du » III. Livre ne parle point, diſoit D. C. des Lettres envoyées à Darius » par les Gouverneurs des Provinces de deçà l'Euphrate, (*a*) en conſé- » quence deſquelles le Roi ayant fait chercher dans les archives, & ayant » trouvé l'Ordonnance de Cyrus en faveur des Juifs, il commanda que » l'on continuât de bâtir. « M. de V. répond : (*b*) *Il eſt vrai que l'Auteur du III. Livre n'a point parlé de ces Lettres.* Cet aveu eſt d'autant plus ſingulier, que bientôt après M. de V. va le rétracter. En effet après s'être étendu à juſtifier l'Auteur du III. Livre en ſuppoſant qu'il n'a pas rapporté ces Lettres, M. de V. ajoute : (*c*) *Mais il n'y a qu'à lire le VI. Chapitre du III. Livre, & on y trouvera les Lettres des Gouverneurs des Provinces, écrites à Darius lui-même ; & on ſera ſurpris de voir comment on a pu accuſer cet Auteur de n'avoir point parlé de ces Lettres.* Il faut avouer qu'elles y ſont ; mais ſans doute on ne ſera pas moins ſurpris de voir comment M. de V. lui-même a pu d'abord avouer qu'elles n'y étoient pas.

V. Juſtification d'une objection ſur le prétendu retour de Zorobabel, ſous le regne de Darius. Cette objection n'eſt pas du nombre de celles de D. Calmet.

M. de V. paſſe ici à une autre objection qui n'eſt pas du nombre de celles de D. C. » On fait une difficulté, dit M. de V. (*d*) ſur ce que l'Au- » teur du III. Livre dit que Darius accorda un Décret pour un nouveau » retour des Iſraélites captifs. (*e*) C'eſt, dit-on, un retour dont non-ſeu- » lement l'Ecriture ne dit pas un mot, mais même qui ne peut pas s'ac- » corder avec elle. L'Auteur du III. Livre met à la tête de ceux qu'il » prétend être revenus pour lors, Zorobabel comme Gouverneur, & » Joſué comme grand-Prêtre : (*f*) ce qui paroît contraire à ce que di- » ſent le vrai Eſdras, (*g*) & les Prophetes Aggée (*h*) & Zacharie, (*i*) » qui nous font entendre que Zorobabel & Joſué étoient alors à Jéru- » ſalem, occupés à la réédification du Temple conformément aux » exhortations de ces deux Prophetes. « Sur cela M. de V. répond deux

---

(*a*) 1. *Eſdr.* v. 6. *& ſeqq.* = (*b*) Pag. 338. = (*c*) Pag. 339. = (*d*) Pag. 339. = (*e*) 3. *Eſdr.* IV. 47. *& ſeqq.* = (*f*) 3. *Eſdr.* v. 5. *& 8.* = (*g*) 1. *Eſdr.* v. 1. 2. = (*h*) *Agg.* 1. 1. = (*i*) *Zach.* 1. 1.

choſes : 1°. *Je ne vois pas*, dit M. de V. (*a*) *qu'il y ait aucun inconvénient de reconnoître cette nouvelle permiſſion accordée aux Juifs par Darius.* Mais le premier inconvénient, c'eſt que ſi Darius avoit accordé aux Juifs cette nouvelle permiſſion, il ſemble que l'Auteur du I. Livre auroit dû en parler ; & il n'en parle point. Ou plutôt le grand inconvénient, c'eſt que preſque tout ce que l'Auteur du III. Livre dit du retour des Juifs en conſéquence de cette prétendue nouvelle permiſſion, n'eſt que ce que l'Auteur du I. Livre avoit dit du retour des Juifs en conſéquence de la permiſſion accordée par Cyrus ; comme il eſt aiſé de le voir, en comparant, comme nous l'avons dit, le Chap. V. du III. Livre, avec les Chap. II. III. & IV. du I. Livre : d'où il réſulte que le prétendu retour des Iſraélites ſous Darius, n'eſt autre que le retour des Iſraélites ſous Cyrus ; & qu'ainſi tout ce que l'Auteur du III. Livre dit de cette prétendue nouvelle permiſſion en conſéquence de laquelle il fait ſuivre ce nouveau retour, eſt au moins très-ſuſpect de faux, puiſque ce nouveau retour eſt faux. 2°. M. de Vence veut répondre à la difficulté qu'on lui fait ſur ce que l'Auteur du III. Livre ſuppoſe Zorobabel auprès de Darius, en la ſeconde année du regne de ce Prince, tandis que dans cette même année, ſelon l'Auteur du I. Livre, Zorobabel étoit à Jéruſalem occupé à rebâtir le Temple conformément aux exhortations des deux Prophetes Aggée & Zacharie. *Pour réſoudre cette difficulté*, dit M. de V. (*b*) *il n'y a qu'à ſuppoſer que dans le commencement de la ſeconde année du regne de Darius, Zorobabel ſe trouva à la Cour de ce Prince ; il obtint une nouvelle permiſſion pour retourner en Judée, & pour rétablir le Temple : il revint auſſi-tôt à Jéruſalem, où il ſe trouva le ſixieme mois de la ſeconde année de Darius, qui eſt le temps de la Prophétie d'Aggée ; & celle de Zacharie n'eſt que du huitieme mois.* M. de V. ſuppoſe que Zorobabel ſe trouva à la Cour de Darius au commencement du regne de ce Prince : j'accorde la poſſibilité du fait ; mais j'en conteſte la réalité. L'Auteur du I. Livre nous apprend que Zorobabel & Joſué fils de Joſédech étoient venus en Judée dès le regne de Cyrus ; il nous dit qu'ils y étoient encore en la ſeconde année du regne de Darius ; & il ne nous apprend point que dans cet intervalle ils euſſent retourné en Perſe, & que delà ils fuſſent revenus en Judée. De plus ce que l'Auteur du III. Livre dit du retour de Zorobabel & de Joſué ſous Darius, n'eſt que ce que l'Auteur du I. Livre dit du retour de Zorobabel & de Joſué ſous Cyrus. Ainſi l'Auteur du III. Livre ſe trahit lui-même : il eſt convaincu de faux par ſon propre témoignage ; & la ſuppoſition de M. de V. eſt vaine, puiſqu'elle n'eſt faite que pour juſtifier un témoignage qui eſt évidemment faux.

M. de V. revient enfin à la premiere objection de D. C. mais il ne

(*a*) Pag. 339. & 340. = (*b*) Pag. 340.

VI. Juſtification de la premiere objection de D. Calmet, touchant l'oppoſition des ennemis des Juifs, au rétabliſſement du Temple, ſous Darius.

la rapporte pas bien exactement : » On ajoute, dit M. de V. (*a*) qu'il » n'eſt pas vraiſemblable que les ennemis des Juifs ſe ſoient oppoſés à » l'édifice du Temple, s'il eſt vrai que Darius ait donné à Zorobabel une » permiſſion authentique pour retourner à Jéruſalem, & pour y travailler » au rétabliſſement de la maiſon de Dieu ; peut-on croire que ces Offi- » ciers aient oſé écrire une lettre auſſi forte contre Zorobabel & Joſué, » après une permiſſion donnée d'une maniere ſi authentique ? « D. C. ne parle point de cette lettre : & lorſqu'il parle de l'oppoſition des ennemis des Juifs, il inſiſte principalement ſur les queſtions qu'ils firent à Zorobabel, & ſur la réponſe que Zorobabel leur fit. M. de V. ne conſidérant que l'oppoſition des ennemis des Juifs, & la lettre qu'ils écrivirent à Darius, ſe contente de répondre : (*b*) *Il eſt aiſé de dire que la haine des ennemis des Juifs leur fit diſſimuler ce qu'ils pouvoient ſavoir de la permiſſion de Darius ; ou bien ils prétendirent que le Roi l'avoit accordée ſans être bien informé : c'eſt pourquoi ils vouloient le déſabuſer par la lettre qu'ils lui écrivirent.* Il eſt aiſé de le dire : ſeroit-il aiſé de le prouver ? Mais rappellons-nous l'objection telle que D. C. la propoſe : il s'exprime ainſi : » Si Darius, en renvoyant les Juifs avec Zorobabel à Jéruſalem, eût » écrit à ſes Officiers de delà l'Euphrate en leur faveur ; ces Officiers » auroient-ils eu la hardieſſe de venir leur demander pourquoi ils bâtiſ- » ſoient le Temple ? (*c*) ne ſavoient-ils pas les ordres du Roi ? & » n'étoient-ils pas eux-mêmes obligés de contribuer à ce bâtiment ? (*d*) » (Je parle, dit D. C. ſuivant le faux Eſdras.) Zorobabel auroit-il été » contraint de recourir, comme il fit, (*e*) à l'ancienne permiſſion accor- » dée par Cyrus aux Juifs de rebâtir le Temple ? « Pour ſentir toute la force de l'objection, il ne faut que ſuivre le texte du III. Livre. On y voit que, ſelon l'Auteur de ce Livre, Darius, dans la ſeconde année de ſon regne, écrit des lettres ſpécialement au Gouverneur de Syrie & de Phénicie, afin qu'il contribuât à l'entrepriſe de Zorobabel ; & dans cette même année, le Gouverneur même de Syrie & de Phénicie vient demander à Zorobabel & aux Juifs, de qui ils ont reçu la permiſſion de conſtruire ce Temple : (*f*) *Quo permittente vobis, ædificatis domum iſtam ?* Sur cela M. de V. nous dit : C'eſt la queſtion d'un homme qui diſſimule. Mais que répondra Zorobabel ? S'il a des ordres de Darius, il doit ſans doute les montrer. Non : il eſt obligé de recourir à la permiſſion accordée par Cyrus : (*g*) *Scripſit Cyrus rex domum hanc ædificare.* M. de Vence répliquera que nous ne ſavons la réponſe de Zorobabel, que par la lettre du Gouverneur de Syrie ; & que dans cette lettre ce Gouverneur a pu encore diſſimuler ce que Zorobabel avoit pu lui dire de l'ordre de Darius. Mais enfin que répondra Darius à la lettre de ce Gouverneur ? Si Da-

---

(*a*) Pag. 341. = (*b*) *Ibid.* = (*c*) 3. *Eſdr.* VI. 11. = (*d*) 3. *Eſdr.* IV. 48. = (*e*) 3. *Eſdr.* VI. 17. = (*f*) 3. *Eſdr.* VI. 11. = (*g*) 3. *Eſdr.* VI. 17.

rius a déjà donné des ordres dans cette année même, il en a la mémoire récente ; & il doit lui ſuffire de les confirmer. Non : il fait chercher & examiner ſi en effet il y a eu un ordre donné par Cyrus ; & ce n'eſt qu'en conſéquence de cette recherche, que lui-même donne enfin un ordre par lequel il confirme, non ſes prétendus premiers ordres, mais ceux de Cyrus. Darius a-t-il donc oublié les premiers ordres que l'on prétend avoir été donnés par lui dans cette année même ? & s'il ne les a pas oubliés, pourquoi n'en parle-t-il point ? S'il eſt vrai que le Gouverneur de Syrie ait diſſimulé, Darius n'a-t-il point dû être offenſé de cette diſſimulation ? n'a-t-il point dû ſe plaindre de ce qu'on négligeoit l'exécution de ſes premiers ordres, s'il eſt vrai qu'il en eût déjà donné ? Le ſilence de Darius, le ſilence de Zorobabel, le ſilence du Gouverneur de Syrie, tout concourt donc à prouver que Darius n'avoit point donné d'ordres avant la Lettre qui lui fut adreſſée par le Gouverneur de Syrie.

VII. Juſtification de la premiere partie de la cinquieme objection de D. Calmet, touchant l'office de Garde du corps attribué à Zorobabel, ſous le regne de Darius.

M. de V. paſſe enſuite à la cinquieme objection de D. C. conçue en ces termes : » L'Auteur du III. Livre avance ſans aucune preuve deux » faits inſoutenables : l'un que Zorobabel étoit Garde du corps de » Darius (*a*) à Babylone, [ou plutôt en Perſe,] (*b*) pendant que le » même Zorobabel étoit sûrement à Jéruſalem. « (*c*) M. de Vence répond d'abord à cette premiere partie de l'objection de D. Calmet avant de paſſer à la ſeconde. *Qui empêche*, dit-il, (*d*) *que Zorobabel n'ait pris un emploi de Chambellan ou de Garde du corps dans la Cour d'un Roi qui étoit très-bien affectionné à l'égard des Juifs ? Tout le monde ſait combien cet emploi étoit honorable chez les rois de Perſe, ſur-tout lorſqu'il étoit queſtion des Gardes du corps du premier rang, qui étoient toujours le plus près de la perſonne du Prince. Zorobabel pouvoit conſerver cet emploi, & en même temps avoir la liberté d'aller en Judée, & dans les autres endroits où les affaires de ſa Nation pouvoient l'appeller, & s'acquitter des fonctions qui y étoient attachées, lorſqu'il revenoit à la Cour.* Mais quoi ! Zorobabel Gouverneur de Judée aura pris un emploi de Chambellan ou de Garde du corps auprès de Darius ? Quelque affectionné qu'ait été ce Prince à l'égard des Juifs, quelque honorable qu'ait pu être cet emploi, eſt-il vraiſemblable que Zorobabel chef de ceux qui revinrent en Judée ſous le regne de Cyrus, ait retourné en Perſe pour y être Garde du corps de Darius ? *Mais*, dit ailleurs M. de V. (*e*) *ſi Néhémias a bien pu être Echanſon d'Artaxerxès, pourquoi trouveroit-on extraordinaire que Zorobabel eût été Garde du corps de Darius ?* Il y a une grande différence : Néhémias étoit Echanſon d'Artaxerxès avant d'être chargé des ordres du Prince pour aller à Jéruſalem ; & il ne manque pas de nous parler de ſon retour en

(*a*) *Eſdr.* III. 4. 13. = (*b*) L'Auteur du III. Livre, IV. 61. dit que Zorobabel partit d'auprès de Darius pour aller dans la Babylonie. = (*c*) 1. *Eſdr.* V. 1. 2. = (*d*) Pag. 343. = (*e*) Pag. 347.

Perſe,

Perſe, & du ſecond voyage qu'il fit en Judée. (*a*) Il n'eſt rien dit de ſemblable de Zorobabel. Il n'avoit point été Garde du corps de Cyrus, & il eſt hors de vraiſemblance qu'établi Chef de ſa nation par ce Prince, il ait quitté la Judée pour aller prendre un emploi de Garde du corps auprès de Darius. L'Auteur du I. Livre ne parle point de ce prétendu retour de Zorobabel en Perſe ; & cependant ſi ce fait étoit vrai, il méritoit bien d'être rapporté dans l'hiſtoire écrite par cet Auteur. Mais d'ailleurs quand on ſuppoſeroit que Zorobabel eût retourné en Perſe, pour être Garde du corps de Darius ; ſur quel prétexte ſuppoſera-t-on que Joſué fils de Joſédech y eût retourné ? Car l'Auteur du III. Livre le fait revenir en Judée avec Zorobabel ſous le regne de Darius : & cependant ſelon l'Auteur du I. Livre il y étoit déjà revenu ſous le regne de Cyrus. Quoi ! Zorobabel Gouverneur de Judée, & Joſué fils de Joſédech, revêtu de la ſouveraine Sacrificature, auront quitté leurs freres, & ſeront ſortis de la Judée pour retourner en Perſe ? cela eſt-il vraiſemblable ?

VIII. Juſtification de la douzieme objection de D. Calmet, touchant les récompenſes que les trois Gardes du corps de Darius ſe promettent.

M. de Vence différant de répondre à la ſeconde partie de la cinquieme objection de D. Calmet, paſſe à la douzieme objection, qui eſt la derniere. » Enfin, dit D. Calmet, l'Auteur du III. Livre donne à ſon » récit l'air d'une fable, en diſant que les trois Officiers [ou Gardes du » corps] de Darius ſe partagent les honneurs, (*b*) & preſcrivent en quel- » que ſorte au Roi les récompenſes dont il doit honorer celui qui aura » gagné le prix. De plus ces récompenſes ſont exceſſives ; c'eſt tout » ce que pourroit prétendre un Général qui auroit gagné des batailles » & conquis des Provinces. « Sur cela M. de Vence répond : (*c*) *On a tort de dire, que ces trois Gardes du corps ſe partagerent les honneurs, & preſcrivirent au Roi la maniere dont il devoit récompenſer celui qui remporteroit le prix : ils eurent ſeulement une grande confiance en ſa libéralité, & ſe flatterent qu'il récompenſeroit avec beaucoup de généroſité celui qui donneroit des marques publiques de ſon eſprit, de ſa ſageſſe & de ſa pénétration.* Mais l'Auteur du III. Livre ne leur attribue-t-il donc que les flatteuſes eſpérances d'une récompenſe généreuſe, mais indéterminée ? Ces trois Officiers ſe contentent-ils de dire que le Roi fera de grands préſents à celui qui aura mérité le prix ? ſe contentent-ils même de dire, que le Roi lui donnera d'être couvert de pourpre, de boire dans de l'or, de coucher ſur de l'or, & d'être magnifiquement revêtu ? n'ajoutent-ils pas que celui qui aura prévalu, ſera le ſecond après Darius ? *Secundo loco ſedebit à Dario.* (*d*) N'eſt-ce donc pas là ſe partager les honneurs, & preſcrire en quelque ſorte au Roi les récompenſes dont il doit honorer celui qui aura gagné le prix ? M. de Vence continue : *De dire que ces récompenſes ſont exceſſives, c'eſt avancer une choſe qui n'a aucun fondement*

(*a*) 2. *Eſdr.* XIII. 6. 7. = (*b*) 3. *Eſdr.* III. 5. *& ſeqq.* = (*c*) Pag. 343. = (*d*) 3. *Eſdr.* III. 7.

Ce qui pourroit paroître exceſſif, ne l'étoit point à l'égard de ces Princes extrêmement puiſſants & opulents, & qui prenoient plaiſir à faire éclater leur magnificence, lorſqu'ils trouvoient des occaſions où ils croyoient que leurs bienfaits ſeroient bien placés & accordés à propos. Mais quelque puiſſants & opulents que fuſſent ces Princes, pouvoient-ils donner quelque récompenſe plus grande que celle d'avoir le ſecond rang après eux ? & eſt-ce avancer une choſe ſans fondement que de dire qu'une telle récompenſe eſt exceſſive ? ſur-tout ſi l'on conſidere que ce ſont ces trois Officiers qui eux-mêmes ſe la décernent, ou, ſi l'on veut, ſe la promettent : *Secundo loco ſedebit à Dario.*

Mais ce qui bleſſe davantage la délicateſſe de M. de Vence, c'eſt l'expreſſion dont ſe ſert D. Calmet, lorſqu'il dit que l'Auteur du III. Livre donne à ſon récit *un air de fable*, en y joignant les circonſtances dont nous venons de parler. M. de Vence répond : (*a*) *Ce récit n'a pas paru fabuleux à des eſprits très-ſolides, qui en ont jugé autrement.* Sur cela il cite S. Auguſtin, S. Ambroiſe, S. Cyprien, & l'Hiſtorien Joſeph : & il ajoute : *S'il ne faut avoir que du ſens commun, pour rejetter cette narration, Joſeph en manquoit-il ? S. Cyprien, S. Ambroiſe, S. Auguſtin & tant d'autres en étoient-ils dépourvus ?* Non : Joſeph ne manquoit pas de ſens commun : mais étoit-il excellent Critique ? étoit-il même auſſi judicieux Hiſtorien, que le prétend M. de Vence ? S. Auguſtin, S. Cyprien & S. Ambroiſe, ces Peres, dis-je, ont cité quelques textes du III. Livre d'Eſdras : mais que peut-on en conclure ? Ils croyoient qu'Eſdras étoit Auteur de ce Livre ; c'étoit l'opinion commune : & dès-lors ils ne ſoupçonnoient pas qu'il pût y avoir dans ce Livre quelque choſe de fabuleux ; & ils ne l'examinoient pas : s'ils l'avoient examiné, ils y auroient reconnu les mêmes défauts que l'on y remarque aujourd'hui ; & ils n'auroient pas craint de dire avec S. Jérôme, que les III. & IV. Livres d'Eſdras renferment des rêveries dont la lecture ne doit que nous déplaire : (*b*) *Nec apocryphorum tertii & quarti ſomniis quiſquam delectetur.*

IX. Juſtification de la ſeconde partie de la cinquieme objection de D. Calmet, touchant le prétendu vœu de Darius.

M. de Vence revient à la cinquieme objection. D. Calmet avoit donc dit : » L'Auteur du III. Livre avance ſans aucune preuve deux faits »inſoutenables : . . . & le ſecond qui eſt auſſi incroyable que le premier, »eſt que Darius avoit fait vœu avant ſon élévation à l'Empire, de re»bâtir le Temple de Jéruſalem. (*c*) Si cela étoit, qu'étoit-il beſoin de »faire fouiller dans les archives pour ſavoir ſi Cyrus l'avoit autrefois »permis. « (*d*) Ici M. de Vence triomphe. *Si D. Calmet*, dit-il, (*e*) *avoit bien conſulté le texte, il n'auroit pas chargé l'Auteur d'une bévue qu'il lui attribue mal-à-propos. Ce n'eſt pas avant l'élévation du Roi à l'Empire, que ce vœu avoit été fait ; mais ce fut dans le temps qu'il reçut la ſouveraine*

(*a*) Pag. 342. = (*b*) *Hieron. Epiſt. ad Domnion. & Rogatian.* = (*c*) 3. *Eſdr.* IV. 45. = (*d*) 3. *Eſdr.* VI. 23. = (*e*) Pag. 344.

autorité : IN DIE QUA REGNUM ACCEPISTI : *c'eſt ainſi que lui parle Zorobabel.* Mais que nous importe ? ce fut toujours avant les recherches faites dans les archives, avant les plaintes du Gouverneur de Syrie, avant le prétendu retour de Zorobabel, avant l'ordre prétendu donné par ce Prince à Zorobabel. Or cela nous ſuffit : & nous pouvons toujours dire avec D. Calmet : Si dès-lors Darius avoit fait vœu de rebâtir le Temple de Jéruſalem, qu'étoit-il beſoin de faire fouiller dans les archives pour ſavoir ſi Cyrus l'avoit autrefois permis ? Ne ſuffiſoit-il pas à ce Prince de dire : J'en ai fait le vœu ; j'en ai donné l'ordre ; & je veux que mon vœu ſoit accompli, & mes ordres exécutés.

X. Juſtification de la neuvieme objection de D. Calmet, touchant l'incendie du temple, attribuée aux Iduméens.

Delà M. de Vence paſſe à la neuvieme objection. D. Calmet dit : »L'Auteur du III. Livre charge contre toute apparence, les Iduméens »du crime de l'incendie du Temple, lorſque Jéruſalem fut priſe par les »Chaldéens. « (a) *Il me ſemble au contraire*, dit M. de Vence, *(b) qu'il y a toute apparence que les Iduméens eurent part à ce crime.* Il en appelle au témoignage de D. Calmet même qui dans ſa Préface ſur le Livre d'Abdias, & dans ſon Commentaire ſur le Chap. XLIX. de Jérémie, reconnoît que, ſelon la parole même d'Abdias, (c) *les Iduméens étoient joints aux Chaldéens, lorſque ceux-ci jetterent le ſort ſur les dépouilles de Jéruſalem.* Il ajoute à cela cette parole du Pſalmiſte : *(d) Souvenez-vous, Seigneur, des enfants d'Edom, qui au jour de la ruine de Jéruſalem ont dit : Détruiſez-la, détruiſez-la juſqu'aux fondements.* Mais enfin delà que réſulte-t-il ? que les Iduméens étoient joints aux Chaldéens qui brûlerent le Temple : je l'accorde, & D. Calmet ne le conteſte pas : il reproche ſeulement à l'Auteur du III. Livre d'avoir attribué aux Iduméens l'incendie du Temple, comme s'ils en euſſent été ſeuls coupables : (e) TEMPLUM QUOD INCENDERUNT IDUMÆI. *Mais*, dit M. de Vence, (f) *l'Auteur du III. Livre ne les a pas rendus ſeuls coupables de cet attentat ; il les fait agir en cela de concert avec les Chaldéens* : Lors, *dit-il*, que la Judée fut déſolée par les Chaldéens : QUANDO EXTERMINATA EST JUDÆA A CHALDÆIS. Preuve admirable ! *Les Iduméens brûlerent le Temple, lorſque la Judée fut déſolée par les Chaldéens* : donc les Iduméens ne ſont pas ſeuls coupables de l'incendie du Temple. Cela eſt-il bien conſéquent ?

XI. Remarque ſur une objection qui avoit échappé à D. Calmet, & que M. de Vence nous fournit, touchant la qualité de grand-Prêtre attribuée à Eſdras.

Mais ſuivons M. de Vence. Il va lui-même nous apprendre qu'*on pourroit faire encore un reproche à l'Auteur du III. Livre : (g)* il va lui-même nous montrer dans ce Livre une *faute* : il va lui-même nous avertir que *D. Calmet n'a pas relevé cette faute*, qu'il croit pouvoir appeller une *prétendue faute.* Mais enfin quelle eſt-elle ? *C'eſt*, dit M. de Vence, *que l'Auteur du III. Livre donne la qualité de Grand-Prêtre à Eſdras, (h) ce qui ne paroît point du tout lui convenir, ſur-tout dans un temps où l'on ſait que*

(a) 3. *Eſdr.* IV. 45. = (b) Pag. 344. = (c) *Abdias*, v. 11. = (d) *Pſal.* CXXXVI. 7. = (e) 3. *Eſdr.* IV. 45. = (f) Pag. 345. = (g) Pag. 345. = (h) 3. *Eſar.* IX. 39. 50.

Joſué fils de Joſédech exerçoit les fonctions de cet emploi. Ce ſont les termes de M. de Vence. Que répondra-t-il à cette objection ? *Il faut remarquer*, dit M. de Vence, *(a) que cet Auteur donne en plus de vingt endroits la qualité de ſimple Prêtre à Eſdras.... Il n'y a que deux endroits où il l'appelle Grand-Prêtre, & cela dans un temps où Joſué fils de Joſédech pouvoit bien être mort, c'eſt-à-dire, ſur la fin du regne d'Artaxerxès-Longuemain ; & peut-être qu'Eſdras faiſoit pour lors les fonctions de Grand-Pontife.* Mais en ſuppoſant même que Joſué fils de Joſédech fut mort, faudra-t-il en conclure qu'Eſdras pût faire alors les fonctions de Grand-Pontife ? Joſué n'eut-il pas un fils nommé Joacim ? (*b*) & ce fils ne lui ſuccéda-t-il pas ? *Mais il eſt certain*, continue M. de Vence, *que dans l'occaſion où Eſdras eſt appellé Grand-Prêtre, il n'y avoit point de Prêtres qui fuſſent avant lui ; il occupoit la premiere place, & exerçoit des fonctions qui ne convenoient qu'au Grand-Prêtre, s'il s'en fût trouvé un préſent à ces grandes cérémonies dont il eſt parlé dans le I. Livre d'Eſdras & dans Néhémias.* Je crois que M. de Vence a voulu dire, *dans le III. Livre d'Eſdras & dans Néhémias.* Car je ne vois aucune grande cérémonie dans le I. Livre : mais j'en trouve une qui eſt rapportée & dans Néhémias & dans le III. Livre ; c'eſt préciſément celle où l'Auteur du III. Livre donne à Eſdras le nom de *Grand-Prêtre* : & il eſt à remarquer que dans cette cérémonie même Néhémias qui y étoit préſent, & qui en écrit l'hiſtoire, l'appelle ſimplement *Prêtre* ; & cela préciſément dans les circonſtances où l'Auteur du III. Livre lui donne le nom de *Grand-Prêtre.* Il n'y a qu'à comparer les ℣℣. 39. 40. & 50. du Chap. IX. du III. Livre avec les ℣℣. 1. 2. & 9. du Chap. VIII. du Livre de Néhémias. En vain donc M. de Vence s'efforce-t-il de nous perſuader qu'Eſdras pouvoit être alors *Grand-Prêtre*, tandis que Néhémias nous apprend qu'il n'étoit que ſimple *Prêtre.* Il eſt vrai qu'en cet endroit l'hiſtoire ne nous parle d'aucuns Prêtres qui fuſſent avant lui : mais il ne s'enſuit pas qu'il n'y en eût point ; il ne s'enſuit pas qu'il occupât la premiere place. Quelles ſont les fonctions qu'il exerce dans cette cérémonie ? lire & expliquer la Loi : falloit-il être Grand-Prêtre pour cela ? S'il paroît dans cette cérémonie avec quelque diſtinction, c'eſt parce qu'il étoit un Docteur habile dans la Loi, & chargé des ordres du Prince pour l'avantage de ſa nation.

XII. Remarque ſur la ſeptieme objection de D. Calmet, touchant le nom d'Atherſatha communément attribué au ſeul Néhémias.

Enfin M. de Vence vient à la ſeptieme objection de D. Calmet. » L'Auteur du III. Livre, dit D. Calmet, diſtingue Néhémias d'Atherſatha, » quoiqu'Atherſatha ſoit ſimplement le nom de l'Office d'Echanſon, » que Néhémias avoit auprès d'Artaxerxès. « Cette accuſation eſt fondée ſur ce qu'au Chapitre V. de ce Livre, ℣. 40. on lit : *Et dixit illis Nehemias & Aſtharas.* Mais *on voit bien*, dit M. de Vence, (*c*) *qu'il ne parle que d'une perſonne, puiſqu'il ne dit pas, comme s'il avoit voulu parler de*

(*a*) Pag. 346. = (*b*) 2. *Eſdr.* XII. 10. 12. = (*c*) 3. *Eſdr.* V. 40.

deux: ET DIXERUNT. Et auſſi-tôt M. de Vence prévient l'objection que nous pourrions lui faire : Mais, dit-il, pourquoi mettre un & entre le nom de Néhémias & celui d'Aſtharas ou Atherſatha, s'il ne veut déſigner qu'une même perſonne? (a) *C'eſt*, continue-t-il, *qu'en mettant* NEHEMIAS ET ASTHARAS, *c'eſt comme s'il avoit dit*, NEHEMIAS QUI ET ASTHARAS, *c'eſt-à-dire, Néhémias qui s'appelloit auſſi Aſtharas ou Atherſatha.* Je veux bien le ſuppoſer : mais M. de Vence n'y trouvera pas ſon avantage. Ecoutons ſeulement ce qu'il va nous dire : *Seroit-il poſſible d'ailleurs*, continue M. de Vence, *que l'Auteur du III. Livre ne faiſant ici que tranſcrire le Livre de Néhémias, n'y eût pas vu qu'Atherſatha étoit un nom de Néhémias qui marquoit ſon emploi*? (b) Mais ſeroit-il poſſible que M. de Vence eût oublié que ce même endroit du Livre de Néhémias, Chap. VII. ℣. 65. eſt rapporté au I. Livre d'Eſdras, Chap. II. ℣. 63 ? Seroit-il poſſible que M. de Vence eût oublié que cet endroit fait partie du dénombrement de ceux qui étoient revenus avec Zorobabel au temps de Cyrus ? Seroit-il poſſible que M. de Vence eût oublié ce qu'il dit lui-même touchant cet Atherſatha dans ſon Analyſe du I. Livre d'Eſdras ? » Pour »ce qui regarde, dit-il, (c) l'*Atherſatha* qui fit la défenſe à ceux qui ſe »diſoient Prêtres de manger des viandes ſacrées, (c'eſt préciſément »le fait dont il s'agit ici,) la plupart des Interpretes croient que c'eſt »Néhémias ; & ils avancent ſans aucune preuve, que ce terme veut dire »*Echanſon*, dont Néhémias faiſoit les fonctions à la cour du Roi Artaxer»xès. Mais il ne paroît pas que Néhémias fût venu à Jéruſalem avec ceux »qui firent ce premier voyage : & nous ne voyons pas qu'il y ſoit arrivé »que long-temps après. D'ailleurs celui qui défendit à ces prétendus »Prêtres de manger des viandes ſacrées, avoit une autorité qui dans »ce premier voyage ne convenoit qu'à Zorobabel, chef & conduc»teur du peuple. Nous croyons donc que c'eſt ce Prince de la race »de David, qui eſt déſigné par le terme *Atherſatha*, qui ſignifie plutôt »un Préfet ou un Gouverneur, qu'un Echanſon ? « Mais s'il eſt vrai que cet Atherſatha eſt Zorobabel, que faudra-t-il donc penſer de l'Auteur du III. Livre, qui, ſelon M. de Vence, a cru que cet Atherſatha étoit Néhémias ?

XIII. Remarques ſur les objections 6e. 8e. 10e. & 11e. de D. Calmet.

M. de Vence ne répond rien aux objections 6e. 8e. 10e. & 11e. de D. Calmet. Ces objections ſeroient-elles celles qu'il a en vue, lorſqu'il dit ailleurs : (d) *Je paſſe ſous ſilence quelques autres accuſations dont on charge mal-à-propos l'Auteur de III. Livre.* Mais eſt-ce donc mal-à-propos que D. Calmet reproche à cet Auteur, (e) de faire dire à Darius, (f) qu'il donne aux Juifs une entiere immunité de toutes ſortes de charges, tandis que l'on ſait par Néhémias, que lorſqu'il vint en Judée ſous le re-

(a) 2. *Eſdr.* VIII. 9. = (b) Pag. 347. = (c) Tome VII. de la Bible de M. de Vence, pag. 468. = (d) Pag. 343. = (e) 6e. objection de D. Calmet. = (f) 3. *Eſdr.* IV. 50.

gne d'Artaxerxès petit-fils de Darius, il trouva les Juifs ſurchargés de tributs ? (a) Par qui cette prétendue immunité avoit-elle donc été ſupprimée ? Un tel changement dans l'état des affaires de la nation, n'auroit-il donc pas bien mérité d'être rapporté par Eſdras dans le I. Livre qui porte ſon nom, & qui contient l'hiſtoire de ſa nation depuis Cyrus juſqu'à Artaxerxès ? Eſt-ce donc mal-à-propos que D. Calmet reproche à l'Auteur du III. Livre, (b) d'avancer une fauſſeté manifeſte, & de tomber dans une contradiction viſible contre lui-même, lorſqu'il dit (c) que Zorobabel pria Darius de renvoyer à Jéruſalem les vaſes ſacrés que Cyrus avoit préparés à cet effet, comme ſi Cyrus n'eût pas exécuté ce deſſein ? ce qui eſt tout oppoſé à ce qu'en dit le vrai Eſdras, & à ce que l'Auteur même du III. Livre en a écrit au Chap. II. ℣℣. 10. 11. & 12. Il ſuffit de lire avec attention le texte de cet Auteur ; & on y verra la contradiction que D. Calmet lui reproche. Eſt-ce donc mal-à-propos que D. Calmet lui reproche encore (d) de renverſer l'ordre des temps & des événements, en voulant ramaſſer enſemble toute l'hiſtoire d'Eſdras, & plaçant à la fin de ſon dernier Chapitre, (e) une circonſtance qui n'arriva que ſous Néhémias, & qui n'eſt rapportée que dans le Livre de ce dernier ? (f) En effet diſtingue-t-il ce dernier événement d'avec celui qui le précede ? & ne confond-il pas ce qui ſe paſſa après l'arrivée d'Eſdras avec ce qui ſe paſſa après l'arrivée de Néhémias ? Enfin eſt-ce donc mal-à-propos que D. Calmet le releve, (g) lorſqu'il dit que Darius donna aux Juifs qui s'en retournoient à Jéruſalem, une eſcorte de mille chevaux pour les conduire en paix & en ſûreté ? (h) & D. Calmet a-t-il tort de dire que cette précaution étoit aſſez inutile pour eſcorter une troupe de près de cinquante mille hommes ?

XIV. Concluſion. La critique de M. de V. ne donne aucune atteinte au jugement de D. Calmet ſur le III. Livre d'Eſdras.

Ainſi des douze objections que D. Calmet forme contre l'Auteur de ce Livre, & ſur leſquelles il établit le jugement qu'il porte ſur ce Livre, il n'y en a qu'une ſeule qui ſoit ſolidement réfutée par M. de Vence : c'eſt celle qui étoit la quatrieme dans les éditions précédentes de la Diſſertation de D. Calmet ; & celle-là ſe trouve remplacée par celle que M. de Vence même nous fournit : ainſi nous avons toujours douze objections contre l'Auteur du III. Livre, ſans parler de celles que la diſcuſſion où nous venons d'entrer pourroit nous donner lieu de joindre à celles de D. Calmet, & ſpécialement cet anachroniſme ſi marqué, qui a échappé cependant à D. Calmet & à M. de Vence. Ainſi la critique de M. de Vence ne donne aucune atteinte au jugement que D. Calmet porte de ce III. Livre : & il eſt toujours vrai de dire avec D. Calmet, que l'Auteur de ce Livre eſt tombé dans des fautes ſi groſſieres, que ſon ouvrage a été avec raiſon rejetté & regardé comme apocryphe.

(a) 2. *Eſdr.* v. 4. ix. 37. = (b) 8e. objection de D. Calmet. = (c) 3. *Eſdr.* iv. 44. = (d) 10e. objection de D. Calmet. = (e) 3. *Eſdr.* ix. 37. *& ſegq.* = (f) 2. *Eſdr.* viii. 1. *& ſegq.* = (g) 11e. objection de D. Calmet. = (h) 3. *Eſdr.* v. 2.

TROISIEME PARTIE.

Remarques de D. Calmet ſur le IV. Livre d'Eſdras.

I. Témoignages en faveur du IV. Livre d'Eſdras.

LEs ſentiments ont été aſſez divers ſur le IV. Livre d'Eſdras. Quelques textes de ce Livre ont été employés, & ſe trouvent encore dans l'Office même de l'Egliſe. Cette Antienne de l'Office des Martyrs au temps Paſchal dans l'uſage Romain : *Lux perpetua lucebit Sanctis tuis, Domine, & æternitas temporum*; paroît être priſe de ce texte du IV. Livre d'Eſdras : (*a*) *Parati eſtote ad præmia regni, quia lux perpetua lucebit vobis per æternitatem temporis.* On doit dire la même choſe de l'Introït du mardi de la ſemaine de la Pentecôte : *Accipite jucunditatem gloriæ veſtræ, gratias agentes Deo qui vos ad cœleſtia regna vocavit.* Ces expreſſions ſe trouvent dans ce texte du IV. Livre d'Eſdras : (*b*) *Accipite jucunditatem gloriæ veſtræ... commendatum donum accipite, & jucundamini gratias agentes ei qui vos ad cœleſtia regna vocavit.* Et de même dans l'Office des Apôtres, à la fin d'un Réponds, on a mis ces paroles : *Modò coronantur, & accipiunt palmam.* Cela eſt pris du IV. Livre d'Eſdras, où on lit : (*c*) *Hi ſunt qui mortalem tunicam depoſuerunt, & immortalem ſumpſerunt, & confeſſi ſunt nomen Dei : modò coronantur, & accipiunt palmas.* [Enfin dans l'Office des Morts, ce verſet ſi ſouvent répété : *Requiem æternam dona eis, Domine, & lux perpetua luceat eis :* eſt imité du IV. Livre d'Eſdras où on lit : (*d*) *Requiem æternitatis dabit vobis... lux perpetua lucebit vobis.*)

S. Barnabé dans ſon Epître (*e*) cite ces paroles du IV. Livre d'Eſdras, comme d'un Livre inſpiré : *Et quand ces choſes ſeront-elles accomplies ? Lorſque le bois ſera abattu & relevé, & lorſque le bois découlera de ſang.* S. Jean même dans l'Apocalypſe, (*f*) ſemble y faire alluſion, en diſant : *J'ai vu ſous l'autel les ames de ceux qui avoient été mis à mort... qui crioient à haute voix, en diſant : Juſques à quand, Seigneur, ne nous jugerez-vous point, & ne vengerez-vous point notre ſang ?* L'Auteur du IV. Livre d'Eſdras dit : *Les ames des Juſtes qui demeurent dans le lieu où elles ſont en*

(*a*) 4. *Eſdr.* II. 35. = (*b*) *Ibid.* ℣. 36. 37. = (*c*) *Ibid.* ℣. 45. = (*d*) *Ibid.* ℣. 34. 35. = (*e*) *Barnab. Ep. c.* XII. Ὁμοίως πάλιν πεφὶ τῆ σαυρῆ λέγει ἐν ἄλλῳ Προφήτῃ λέγοντι, καὶ πῶς ταῦτα συντελεσθήσεται ; Καὶ λέγει Κύριος. Ὅταν ξύλον κλιθῇ, καὶ ἀναστῇ, καὶ ὅταν ἐκ ξύλου αἷμα σάξῃ. *Quod legitur in* 4. *Eſdr.* V. 4. *Item citatus ab Authore Comment. in Marc. inter opera S. Hieronym. & in tract. cui titulus eſt, Teſtimonia de adventu Domini in carne, inter opera Greg. Nyſſeni.* = (*f*) *Apoc.* VI. 9 *Vidi ſubtùs altare animas interfectorum propter verbum Dei... Et clamabant voce magnâ dicentes : Uſquequò, Domine, ſanctus & verus, non judicas, & non vindicas ſanguinem noſtrum ? Confer Eſdr.* IV. 35. *Nonne de his interrogaverunt animæ juſtorum in promptuariis ſuis, dicentes : Uſquequò ſpero ſic ? & quando veniet fructus aræ mercedis noſtræ ?*

réſerve, ne demandent-elles pas la fin de ces choſes, en diſant : Juſques à quand eſpérerai-je ainſi ? & quand viendra le fruit de ma récompenſe ? Mais il y a plus d'apparence que c'eſt l'Auteur du IV. Livre d'Eſdras, qui fait alluſion à l'Apocalypſe, dont l'antiquité & l'authenticité ſont reconnues.

Les anciens Peres Grecs & Latins ont cité ce IV. Livre avec éloge ; & quelques-uns ont marqué expreſſément que l'Auteur avoit parlé par l'inſpiration de l'Eſprit Divin. S. Ambroiſe eſt celui qui en a eu des ſentiments plus avantageux, & qui en a parlé plus ſouvent. Dans ſon Livre *du bien de la mort*, (a) non-ſeulement il allegue cet Ouvrage ; mais il dit qu'il rapporte des témoignages des écrits d'Eſdras, pour montrer aux Païens que ce qu'ils ont de bon, ils l'ont tiré de nos Livres. Et plus bas il dit (b) que S. Paul a ſuivi les ſentiments d'Eſdras, & non pas ceux de Platon ; qu'Eſdras a parlé par l'inſpiration du S. Eſprit, & que c'eſt ce qui le releve au deſſus des Philoſophes. Il s'exprime avec la même force dans le ſecond Livre *du S. Eſprit*, (c) dans le diſcours ſur la mort de ſon frere Satyre, (d) & enfin dans l'Epître à Orontien. (e) Dans ce dernier Ouvrage, il conſeille la lecture d'Eſdras, pour prouver que les ames ſont d'une ſubſtance plus relevée que le corps. Par-tout il parle de l'Auteur du IV. Livre d'Eſdras, comme d'un homme inſpiré.

Tertullien a cité le même Auteur, mais ſans le nommer, & ſans lui donner aucun éloge particulier. Seulement il cite le Livre de cet Auteur comme Ecriture Sainte. (f) S. Clément d'Alexandrie allegue auſſi Eſdras, dans l'explication de la Prophétie de Daniel. (g) Mais je ne trouve pas ſon paſſage dans Eſdras. Voici ce qu'il en dit : *Il eſt écrit dans Eſdras : Et de même que le Chriſt, Roi & Chef des Juifs, a été à Jéruſalem, après que les ſept ſemaines ont été accomplies ; & toute la Judée a été en repos & ſans guerre dans les ſoixante-deux ſemaines, le Chriſt notre Seigneur, Saint des Saints, étant venu, & ayant accompli les viſions & les Prophéties, a reçu l'onction par l'Eſprit de ſon Pere.* Il le cite encore dans un autre endroit, (h) après Jérémie, comme étant de même autorité. L'Auteur de la Synopſe attribuée à S. Athanaſe, (i) ne reconnoît point ce IV. Livre. Il dit ſeulement, après avoir parlé des deux autres, que l'on aſſure qu'Eſdras conſerva & mit en lumiere les Livres de l'Ecriture : mais il ne dit cela que comme un ſentiment vague, & fondé ſur un ouï-dire ; non pas comme l'ayant lu dans un Livre authentique. L'Auteur

(a) *Ambroſ. de bono mortis, cap. x. n. 45.* = (b) *Ibid. c. 11. n. 51.* = (c) *Ambroſ. de Spiritu Sancto, l. 11.* = (d) *Orat. in obitu fratris Satyr. c. 7.* = (e) *Ep. 38. ad Horontian.* = (f) *Tertul. de Præſcriptione, initio, hæc citat : Oculi Domini alti ; ex 4. Eſdr. VIII. 20. Et contra Marcion. l. 4. illud : Loquere in aures audientium ; ex 4. Eſdr. XV. 1.* La Vulgate eſt un peu différente ; mais c'eſt le même ſens. = (g) *Clem. Alex. l. 1. Stromat. p. 330.* = (h) *Clem. l. IV. Strom. p. 468. Ex 4. Eſdr. V. 35.* = (i) *Synopſ. inter opera Athan. de Libris Eſdræ.*

de

de l'Ouvrage imparfait ſur S. Matthieu, (a) cite le *Prophete Eſdras*: *Dicit enim Propheta Eſdras omnium Sanctorum numerum eſſe quaſi coronam.*

Enfin S. Cyprien, (b) & les autres Anciens qui ont cru la fin du monde fort proche, ſemblent n'avoir puiſé ce ſentiment que dans le IV. Livre d'Eſdras, qu'ils recevoient par conſéquent comme un Livre divin. J'en dis autant de tous ceux qui ont cru qu'Eſdras avoit compoſé de nouveau, & renouvellé les ſaintes Ecritures. Ces ſentiments ne ſe trouvent en aucun endroit des Livres ſacrés, ſinon dans ce IV. Livre d'Eſdras. Génébrard, qui s'eſt déclaré en faveur de cet Ouvrage, nous apprend que Pic de la Mirande l'avoit en Hébreu écrit à la main, parmi les ſoixante & douze qu'Eſdras dit avoir dictés touchant la ſcience occulte. (c) S. Jérôme, tout contraire qu'il eſt aux III. & IV. Livres d'Eſdras, ſemble pourtant reconnoître ce IV. Livre, puiſqu'il ne nie pas qu'Eſdras ne ſoit reſtaurateur des Livres ſacrés: (d) *Sive Moſen volueris auctorem Pentateuchi, ſive Eſdram ejuſdem inſtauratorem, non recuſo.* Voilà les principales raiſons dont on peut appuyer l'autorité du IV. Livre d'Eſdras.

II. Motifs qui portent à rejetter comme Apocryphe le IV. Livre d'Eſdras. I. Motif: Ce Livre n'a jamais été unanimement reçu comme Canonique ni chez les Grecs ni chez les Latins.

A toutes ces raiſons il n'y en a qu'une à oppoſer, mais qui eſt péremptoire: c'eſt que ni les Grecs ni les Latins ne l'ont jamais reconnu pour Canonique d'un conſentement unanime. S. Athanaſe (e) ne le reconnoît pas. Les Peres & les Conciles, qui nous ont donné des catalogues des Livres Canoniques, ne reçoivent que deux Livres d'Eſdras. Enfin S. Jérôme ſe déclare nettement contre les deux derniers Livres d'Eſdras, dans ſa Préface ſur les Livres Canoniques du même Auteur; (f) & dans ſon Ouvrage contre Vigilance, il rejette expreſſément le IV. Livre avec beaucoup de force. Cet hérétique avoit rapporté quelques paſſages du faux Eſdras, (g) pour prouver que la priere pour les morts étoit inutile. S. Jérôme rebute ſes preuves, & lui dit: *Tu vigilans dormis, & dormiens ſcribis, & proponis mihi librum apocryphum, qui ſub nomine Eſdræ à te & à tuſ ſimilibus legitur.* Je n'ai jamais lu ce Livre, ajoute S. Jérôme; car à quoi bon lire ce que l'Egliſe rejette?

Enfin, le profond oubli où ce IV. Livre eſt tombé parmi les Grecs, où l'on ne le trouve plus, depuis long-temps, en cette langue, quoiqu'il ait été cité par les anciens Peres de cette nation; & l'indifférence qu'on a eu pour lui parmi les Latins, où il eſt très-rare dans les anciens exemplaires manuſcrits, & dans les anciennes éditions: (h) tout cela montre l'idée qu'on en a eue depuis long-temps; & que ſi quelques An-

---

(a) *Autor. Operis imperfecti in Matth. Homil.* 34. *ut videtur ex* 4. *Eſdr.* v. 42. *vel forte legendum, Propheta Eſaias, ex Iſai.* LXII. 3. = (b) *Cyprian. ad Demetrian. circa initium. Vide ſi placet* 4. *Eſdr. c.* v. = (c) *Vide Geneb. in Chronico, l.* 1. *ad ann.* 3750. *&* 4. *Eſdr. c.* XIV. ℣. 21. *& ſeqq.* = (d) *Hieronym. adverſ. Helvid.* = (e) *Athan. in Synopſi.* = (f) *Hieron. Ep. ad Domnion. & Rogat.* = (g) *Ex* 4. *Eſdr.* VII. 36.... 44. = (h) Ils ſont très-rares dans les anciens Manuſcrits; & je ne les vois pas dans nos Editions, avant celle de Nuremberg de 1521.

ciens ont été ſurpris par le nom d'Eſdras, l'erreur & la ſurpriſe n'ont pas été de longue durée.

Génébrard ſe trompe en plus d'une maniere en parlant de ce Livre : Premierement, en ce qu'il avance que le Prince de la Mirande avoit le IV. Livre d'Eſdras en Hébreu. Pic (*a*) cite ſimplement le IV. d'Eſdras, & dit, qu'il avoit en Hébreu les ſoixante & dix Livres de la Science occulte, qu'Eſdras ſe vante d'avoir compoſés. La ſeconde erreur de Génébrard, eſt, qu'il met ſoixante & douze Livres, pour les ajuſter au nombre des ſoixante & douze membres prétendus de la grande Synagogue, dont il dit qu'Eſdras recueillit les ſentiments de ces ſoixante & douze Livres : Il ſuppoſe que le IV. Livre d'Eſdras étoit du nombre de ces Livres ; mais Pic de la Mirande n'en dit rien ; il inſinue même le contraire, lorſqu'il cite cet Ouvrage, comme pour donner de l'autorité à ces Livres de la Science occulte des Hébreux. Et quand le IV. Livre d'Eſdras auroit été de ce nombre, en ſeroit-il plus Canonique & plus ſacré ? Ne ſait-on pas ce que c'eſt que la Cabale & la Science occulte des Hébreux ?

III. Motif : Ce Livre eſt rempli d'erreurs.

III. Un autre motif qui doit obliger tous ceux qui aiment la vérité à rejetter ce Livre, c'eſt qu'il eſt rempli d'erreurs. Par exemple, il dit (*b*) que les ames des Saints ſont détenues dans l'Enfer, juſqu'à ce que le nombre des Elus ſoit rempli, & que le jour du jugement ſoit arrivé : alors toutes les ames en ſeront délivrées. Il compare (*c*) le jour du jugement à une couronne ou à un anneau, où il n'y a ni premier ni dernier : ainſi les ames recevront toutes enſemble la béatitude : les premieres ne préviendront pas les dernieres ; & celles-ci ne ſeront point après les premieres. Il nous compte une fable ridicule au Chapitre VI. lorſqu'il dit que Dieu, au commencement du monde, créa deux animaux d'une grandeur monſtrueuſe, l'un nommé Hénoch & l'autre Léviathan. Comme ils ne pouvoient contenir enſemble dans la ſeptieme partie de la terre, Dieu les ſépara, & mit Hénoch dans un quartier de la terre où il y a ſept mille montagnes, & il plaça Léviathan dans la mer, où il le garde pour en faire quelque jour un feſtin à ſes Elus. Erreur puiſée dans la tradition des Rabbins. Nous avons parlé ailleurs de ſon opinion ſur la proximité du jour du jugement, & de ce qu'il dit du paſſage des dix Tribus dans le pays d'Arſeret, (*d*) & enfin des ſaintes Ecritures rétablies par Eſdras.

On peut ajouter à ces ſentiments erronnés, la généalogie qu'il donne d'Eſdras tout au commencement de cet Ouvrage, & qui ne convient ni avec le III. Livre, (*e*) ni avec le I. (*f*) qui portent le nom du même

---

(*a*) *Picus Mirand. Apolog. p.* 117. 118. = (*b*) 4. *Eſdr.* IV. 41. 42. = (*c*) *Ibid. c.* V. ℣. 42. = (*d*) Voyez notre Diſſertation ſur le pays où les dix Tribus ſe ſont retirées. Elle eſt placée à la tête des deux derniers Livres des Rois. = (*e*) 3. *Eſdr.* VIII. 1. 2. = (*f*) 3. *Eſdr.* VII. 1. 2.

Auteur. Cette diverſité a donné lieu à quelques Anciens de reconnoître que cet Eſdras Auteur du IV. Livre, étoit différent du vrai Eſdras dont on a le premier reçu dans l'Egliſe. L'ancien manuſcrit de l'Abbaye de S. Germain l'appelle Salathiel, au commencement du IV. Livre, qui eſt le Chapitre III. des Imprimés : *(a) Anno triceſimo ruinæ civitatis, eram in Babylone, ego Salathiel, qui & Eſras, &c.* Mais pour l'Ecrivain de ce Livre, il eſt certain qu'il s'eſt donné pour le vrai Eſdras, à la tête du premier Chapitre, où il étale ſa généalogie par Eléazar fils d'Aaron.

Il commet une faute groſſiere, lorſqu'il dit que Dieu diſſipa les peuples des deux Provinces de Tyr & de Sidon, en faveur de ſon peuple ſorti d'Egypte. (*b*) Et un peu après : (*c*) *Lorſque vous étiez dans le déſert ſur le fleuve de l'Amorrhéen, affligés de la ſoif, & blaſphémant mon nom, je ne vous ai point envoyé du feu pour vous punir ; mais j'ai adouci l'eau du fleuve en y jettant du bois.* Il nous parle en cet endroit d'un miracle dont Moyſe ne dit pas un mot : ou il confond deux choſes fort différentes ; l'adouciſſement des eaux arrivée à Mara (*d*) peu après la ſortie de l'Egypte ; & ce qui arriva ſur le torrent d'Arnon, frontiere du pays occupé par les Amorrhéens. *(e)* Ailleurs, *(f)* il parle des douze petits Prophetes, quoique les Prophetes Aggée, Zacharie & Malachie, n'aient pas prophétiſé avant la fin de la captivité, ni par conſéquent au temps auquel il veut que nous rapportions ſa Prophétie. (*g*) De plus il range ces douze Prophetes ſuivant l'ordre qu'ils tiennent dans les Bibles Grecques, qui eſt, comme l'on ſait, aſſez différent de celui des Hébreux.

Il raconte un prétendu voyage qu'il fit au mont Horeb, *(h)* ſans raiſon, ſans ſuite, ſans autre fondement que ſa pure imagination. En vingt endroits il menace du Jugement dernier, comme très-prochain. Il dit par exemple, (*i*) que des douze parties dans leſquelles la durée des ſiecles eſt partagée, il y en avoit déjà de ſon temps, & avant la fin de la captivité, dix parties & demie de paſſées. Ainſi de quelque maniere qu'on ſuppute les années depuis le commencement des temps, la fin du monde devroit être venue il y a pluſieurs ſiecles. (*k*) S'il

---

(*a*) 4. *Eſdr.* III. 1. = (*b*) 4. *Eſdr.* I. 11. *In Oriente Provinciarum duarum populos Tyri & Sidonis diſſipavi.* = (*c*) *Ibid.* ℣. 22. 23. = (*d*) *Exod.* XV. 24. 25. = (*e*) *Num.* XXI. 16. = (*f*) 4. *Eſdr.* I. 39. 40. = (*g*) *Ibid.* III. 1. = (*h*) 4. *Eſdr.* II. 33. = (*i*) 4. *Eſdr.* XIV. 11. 12. = (*k*) Il paroît que cet Auteur croyoit avec quelques Anciens, que le monde ne dureroit que ſix mille ans ; que ces ſix mille ans devoient être conſidérés comme diviſés en douze parties, relativement aux douze heures qui partagent le jour ; que la naiſſance de J. C. étoit l'époque de la douzieme partie ou de la derniere heure, ſelon le calcul des Septante, qui donne environ 5500 ans depuis la création juſqu'à la naiſſance de J. C. & qu'ainſi Eſdras qui vivoit environ cinq cents ans avant Jeſus-Chriſt ſe trouvoit dans la onzieme heure ou dans la onzieme partie de la durée des ſiecles. Mais nous avons déjà fait remarquer que le calcul qui eſt aujourd'hui le plus ſuivi, eſt celui qui ne compte que 4000 ans depuis la création juſqu'à J. C. & celui qui nous paroît être le plus vrai, ne compte que 4156. Voyez la Préface ſur la Geneſe.

s'aviſe de faire quelques prédictions, il les fait de choſes déjà arrivées ; ou prédites par d'autres Prophetes. Par exemple, il rapporte la Prophétie de Daniel (*a*) en d'autres termes, & ſous la figure d'une aigle qui s'éleve de la mer ; & il conclut ſa viſion par ces paroles, qu'il a l'impudence d'attribuer à Dieu : (*b*) *Cette aigle qui s'eſt élevée de la mer, eſt le Royaume qui a été montré en viſion à votre frere Daniel.* Il étoit ſans doute fort aiſé de prophétiſer ainſi après coup, & de donner pour Prophéties des événements paſſés depuis long-temps. Il avance une autre fauſſeté lorſqu'il dit que l'Arche de l'alliance fut priſe par les Chaldéens. (*c*) Nous ſavons par le II. Livre des Maccabées, (*d*) qu'elle fut ſauvée par le Prophete Jérémie, & cachée dans une caverne.

IV. Traits qui caractériſent cet Auteur, & qui donnent lieu de croire que c'étoit un Chrétien qui vivoit dans le ſecond ſiecle de l'Egliſe.

Ce qu'il y a d'aſſez particulier, c'eſt que l'Auteur de cet Ouvrage découvre ſon erreur & ſa fauſſeté également, ſoit qu'il diſe des vérités ou des menſonges. Il parle clairement de Jeſus-Chriſt, de ſa venue, de ſa mort, de ſa réſurrection : & il contient un ſi grand nombre de ſentences pareilles à celles de l'Evangile, qu'il faut reconnoître l'une ou l'autre de ces deux choſes ; ou que Jeſus-Chriſt & les Evangéliſtes l'ont copié, ou qu'il a copié l'Evangile. Il dit, par exemple : *(e) Mon fils Jeſus ſera révélé avec ceux qui ſont avec lui, & ceux qui ſont reſtés ſe réjouiront dans quatre cents ans, & après ce temps le Chriſt mon fils mourra. Et tous les hommes qui vivent, & le monde rentrera dans l'ancien ſilence pendant ſept jours ; & après ſept jours, le ſiecle qui n'eſt point encore, s'éveillera, & le ſiecle corrompu mourra. Et la terre rendra ceux qui dorment dans ſon ſein, & la pouſſiere où ſont réduits ceux qui demeurent dans le ſilence de la mort. Et les réſervoirs rendront les ames qui y ſont détenues. Et le Très-Haut ſera découvert dans le ſiege de ſon Jugement. Les miſeres paſſeront, & la patience ſera recueillie ; le Jugement demeurera, la vérité ſubſiſtera, & la foi s'affermira..... Car le jour du Jugement ſera la fin de ce temps, & le commencement de l'éternité.* Il dit ailleurs : *(f) Attendez votre Paſteur, il vous donnera le repos de l'éternité ; il eſt proche ce Paſteur, qui doit venir à la fin des ſiecles.* Et en parlant des Martyrs : (*g*) *Je demandai à l'Ange : Qui eſt ce jeune homme qui leur donne des couronnes ? Il me répondit : C'eſt le Fils de Dieu, qu'ils ont confeſſé dans le ſiecle.* Il parle en pluſieurs endroits de la vocation des Gentils, (*h*) d'une maniere qui ne ſent ni la Prophétie, ni l'obſcurité dont cette vérité étoit enveloppée dans l'ancien Teſtament. Il s'exprime avec la même netteté ſur la réſurrection des morts, *(i)* ſur le péché originel : *(k) O Adam ! qu'avez-vous fait ? Votre chûte n'eſt pas pour vous ſeul ; mais elle eſt auſſi devenue notre chûte,*

(*a*) 4. *Eſdr.* XI. & XII. = (*b*) *Ibid.* XII. 10. & 11. = (*c*) 4. *Eſdr.* X. 22. *Arca Teſtamenti noſtri direpta eſt.* = (*d*) 2. *Maccab.* II 4. = (*e*) 4. *Eſdr.* VII. 28. & *ſeqq. Vide etiam ſi lubet, cap.* VIII. 18. 20. 61. IX. 2. 3. & XII. 36. & XIV. 10. 11. = (*f*) 4. *Eſdr.* II. 34. = (*g*) *Ibid.* ℣. 47. = (*h*) 4 *Eſdr.* I. 35. & II. 10. 11. = (*i*) *Ibid.* ℣. 31. = (*k*) 4. *Eſdr.* VII. 48.

à nous qui ſommes ſortis de vous. En pluſieurs endroits, il fait viſiblement alluſion aux paroles de l'Evangile. Par exemple : (*a*) *Je vous donnerai la premiere ſéance dans ma réſurrection.* Et un peu plus bas : *(b) Aucun des ſerviteurs que je vous ai donnés, ne périra.* Et en parlant des avant-coureurs du jour de la vengeance : (*c*) *Les amis ſe combattront l'un l'autre.* Et au Chapitre ſuivant : *(d) Les amis combattront leurs amis, comme leurs plus grands ennemis.* Il reconnoît deux voies, l'une large & l'autre étroite. *(e)* Il parle de douze arbres chargés de fruits, & d'autant de fontaines d'où coulent le lait & le miel. *(f)* Il veut apparemment déſigner les douze Apôtres.

L'Auteur de cet Ecrit étoit donc un Chrétien, & apparemment un Juif converti au Chriſtianiſme, qui dans la penſée de convertir les Iſraélites qui rejettoient Jeſus-Chriſt, compoſa cet Ouvrage ſous le nom d'un Ecrivain pour qui ils avoient une très-haute eſtime. Ce qui nous perſuade qu'il étoit Juif, c'eſt qu'il rapporte dans ſon Livre pluſieurs traditions Rabbiniques. Par exemple : Que le Paradis terreſtre fut produit avant la création du monde : (*g*) Que Malachias eſt un Ange de Dieu : (*h*) Que le Seigneur créa Léviathan au commencement du monde, (*i*) & quelques autres de cette nature. Mais on prétend que ces fables Thalmudiques ne ſont pas dans la Verſion Arabe de ce Livre, dont parle Jean Grégoire dans la Préface de ſes Obſervations ſacrées, & au Chap. XVIII. de ce même Ouvrage.

Quoi qu'il en ſoit, l'Auteur de ce IV. Livre ſe montre par-tout ſous le caractere d'un Chrétien zélé pour la converſion des Juifs. (*k*) Mais on ne comprend gueres qu'un bon Chrétien ait pu, ſans bleſſer la ſincérité & la droiture Evangélique, employer une fraude pareille, pour rappeller les Juifs de leur égarement. Qu'on faſſe parler le S. Eſprit, lorſqu'il ne parle point, & qu'on débite ſes propres viſions, ſous ſon nom & ſon autorité, c'eſt ce qui n'a jamais été dans les regles du Chriſtianiſme.

Il y a beaucoup d'apparence que l'Auteur vivoit au milieu des premieres perſécutions contre les Chrétiens. Il parle des Martyrs, (*l*) & des oppoſitions que ſouffrit la foi en Jeſus-Chriſt. Il raconte, (*m*) » qu'il vit » un homme qui s'élevoit de la mer, qui jettoit le trouble dans tout » le monde, & contre qui on s'élevoit des quatre vents du Ciel. Il ſe » tailla une montagne inacceſſible, ſur laquelle il s'envola. On ne peut » découvrir d'où cette montagne eſt taillée. Il renverſe tous ſes enne» mis par le ſouffle de ſa bouche. Il appelle à ſoi une autre multitude

---

(*a*) 4. *Eſdr.* II. 23. = (*b*) *Ibid.* ℣. 26. = (*c*) 4. *Eſdr.* V. 9. = (*d*) *Ibid.* VI. 24. = (*e*) *Ibid.* VII. 18. = (*f*) *Ibid.* II. 18. 19. = (*g*) 4. *Eſdr.* III. 6. = (*h*) 4. *Eſdr.* I. 40. = (*i*) 4. *Eſdr.* VI. 49. 50. = (*k*) Voyez particuliérement Chapitre VIII. 15. & ſuivants. = (*l*) 4. *Eſdr.* II. 34. *& ſeqq.* & VI. 25. *& alibi.* = (*m*) *Ibid. cap.* XIII. 1, *& ſeqq.*

» de gens pacifiques..... C'eſt lui que le Très-Haut conſerve, & qui par » lui-même délivrera ſa créature..... Les jours approchent auxquels le » Seigneur commencera à délivrer ceux qui ſont ſur la terre. On verra » les hommes s'armer les uns contre les autres, ville contre ville, Na- » tion contre Nation, Royaume contre Royaume. Alors le Fils de Dieu » ſera révélé, & il reprendra ce que les nations ont fait de mal. « Il parle auſſi d'une guerre, & d'une déſolation qui réduira la Judée en un état pire que celui auquel elle avoit été réduite par les Chaldéens. *(a)* A cette occaſion il dit : *Que le bois découlera de ſang, que la pierre parlera, que les peuples ſeront troublés, & que celui qu'on n'eſpéroit pas qui dût régner, régnera.* Il ne faut point de gloſe pour entendre ce ſang qui coule du bois, & cette pierre qui parle. L'Auteur ayant été connu & cité par S. Irénée, par Tertullien, par S. Clément d'Alexandrie, & par S. Cyprien qui vivoient au troiſieme ſiecle, il n'a pu écrire au plus tard qu'à la fin du ſecond ſiecle. [Et comme dans un endroit, il ſemble faire alluſion aux paroles de l'Apocalypſe qui fut écrite à la fin du premier ſiecle, il en réſulte que cet Auteur n'a pu écrire plutôt que vers le commencement du ſecond ſiecle. Ainſi il y a lieu de croire que cet Auteur écrivit entre le commencement & la fin du ſecond ſiecle.]

(a) 4. *Eſdr.* v. 1. *& ſeqq.*

REMARQUES
SUR
LES III. ET IV. LIVRES *DES MACCABÉES.*

DOM Calmet, à la ſuite de ſon Commentaire ſur les deux Livres Canoniques des Maccabées, place les III. & IV. Livres des Maccabées, qui ſont apocryphes; & il y ajoute le Livre de Joſeph intitulé, *de l'Empire de la Raiſon*, qu'il croit être celui qui a été connu des Anciens ſous le nom de IV. Livre des Maccabées. A ces trois morceaux il joint deux Préfaces qui contiennent des Remarques ſur ces trois Livres. Nous placerons ici ces Remarques: & nous croyons qu'elles pourront ſuffire pour donner quelque idée de ces Livres, qui d'ailleurs ne nous paroiſſent pas aſſez intéreſſants pour être joints ici aux Livres ſacrés. Ce qu'il y a d'eſſentiel dans le III. Livre, nous l'avons rapporté dans l'Abrégé de l'Hiſtoire des Rois de Syrie. D. Calmet convient que celui qui paſſe aujourd'hui pour le IV. Livre, n'eſt pas celui qui a été connu autrefois ſous ce titre. Le Livre de *l'Empire de la Raiſon* n'eſt qu'une aſſez mauvaiſe répétition des faits rapportés dans les deux Livres Canoniques des Maccabées. Voici donc ſeulement les Remarques de Dom Calmet ſur ces trois Livres.

ARTICLE I.

Remarques de D. Calmet ſur le III. Livre des Maccabées.

I. Ce que c'eſt que ce Livre. Pourquoi eſt-il ainſi appelé?

Le Livre qui eſt connu ſous le nom de *troiſieme des Maccabées*, contient l'hiſtoire de la perſécution de Ptolémée-Philopator, contre les Juifs d'Egypte. Ce Prince, après ſa victoire contre Antiochus le Grand, alla à Jéruſalem, & y fit offrir des ſacrifices d'actions de graces dans le Temple du Seigneur. Mais après les ſacrifices, ayant voulu entrer dans le Sanctuaire, il en fut empêché par les Prêtres, & par le

peuple ; en même temps il ſentit la force d'une puiſſance inviſible, qui l'abattit par terre, ſans qu'il pût ſe remuer. Etant de retour en Egypte, il fit éclater ſon reſſentiment contre tous les Juifs de ſes Etats ; il les fit enfermer dans l'Hippodrome, & voulut les faire écraſer ſous les pieds de ſes éléphants. Mais Dieu les en délivra de la maniere qui eſt marquée dans ce Livre.

C'eſt aſſez mal-à-propos qu'on lui donne le nom de *troiſieme des Maccabées*, puiſqu'il n'a aucun rapport ni à leurs perſonnes, ni à leur hiſtoire, ni à leur temps, ni à la perſécution des Rois de Syrie, où les Maccabées acquirent tant de gloire. Ce nom ne peut lui convenir, qu'à cauſe de la reſſemblance qu'on a remarquée entre le zele, le courage, & l'eſprit qui animerent les Juifs d'Alexandrie ſous Philopator, & les mêmes qualités qui éclaterent dans les Maccabées, & dans les Juifs de la Paleſtine ſous Antiochus-Epiphanes & ſous ſes ſucceſſeurs.

II. Joſeph a-t-il connu ce Livre.

On ne voit pas diſtinctement que Joſeph ait connu ce Livre, au moins dans l'état où nous l'avons. Dans ſon Hiſtoire, il ne parle point de la perſécution de Ptolémée-Philopator contre les Juifs d'Egypte : & ce qu'on en lit dans l'ancienne Verſion Latine faite par Rufin au ſecond Livre contre Appion, (*a*) eſt ſi mal digéré, qu'il ſemble que Joſeph en cet endroit ne parloit que ſur des oui-dire, ou ſur une connoiſſance imparfaite & confuſe. Il dit que Ptolémée, ſurnommé Phyſcon, fils de Ptolémée-Philométor, après la mort de ſon pere, ayant voulu envahir le royaume, & chaſſer ſa mere Cléopatre, & l'exclure du gouvernement ; Onias Juif, qui avoit été fait Général des troupes d'Egypte par Philométor, ſoutint la Reine contre l'uſurpateur. Phyſcon aſſembla une armée, & ayant pris tous les Juifs d'Alexandrie, hommes, femmes & enfants, il les expoſa nuds & enchaînés dans l'amphithéatre, pour être écraſés par les éléphants, qu'on avoit enivrés exprès pour cela. Mais la choſe tourna autrement : les bêtes au lieu de ſe jetter ſur les Juifs, attaquerent les amis du Roi, & en tuerent pluſieurs ; le Roi apperçut un homme d'une forme terrible qui lui ordonna de laiſſer les Juifs, & lui fit de grandes menaces s'il continuoit à les perſécuter ; Ithaque, ou Irene, ſa concubine, lui ayant demandé grace pour eux, elle l'obtint aiſément, & le Roi témoigna beaucoup de regret de ce qu'il avoit fait ; d'où vient que les Juifs d'Alexandrie célebrent encore aujourd'hui la fête de cette délivrance toute miraculeuſe. Voilà ce que dit Joſeph en cet endroit.

La premiere partie de ſon récit, quant à l'uſurpation du royaume par Phyſcon, contre Cléopatre, & de Cléopatre ſoutenue par Onias, n'a rien que de vrai ; mais il y a bien des fautes dans tout le reſte. 1°. *Phyſcon* étoit frere, & non pas fils de Philométor. 2°. Il vouloit ravir le royaume,

(*a*) *Pag.* 874. *Edit. Froben, an.* 1524.

non

non pas à ses freres, mais à son neveu, fils de Philométor & de Cléopatre. 3°. La persécution contre les Juifs d'Alexandrie arriva long temps avant Physcon, sous Philopator, ainsi que tout le III. Livre des Maccabées en fait foi. 4°. Les circonstances de cette histoire, sont encore assez mal digérées dans Joseph. Tout cela nous fait croire que cet Historien n'avoit point vu ce Livre, ou du moins que Rufin l'a très-mal traduit. En effet, dans les deux lignes du texte Grec qui nous restent de cette histoire dans Joseph, on lit expressément, que *Physcon après la mort de son frere Ptolémée-Philométor, vint de Cyrene pour chasser du royaume Cléopatre.* Si nous avions le reste du texte Grec, nous pourrions juger plus sûrement de cette affaire. (*a*)

III. Sentiment des Grecs & des Latins sur ce Livre.

Les anciens Catalogues des Grecs marquent quelquefois quatre Livres des Maccabées, quelquefois trois, & souvent seulement deux. Le quatre-vingt-quatrieme des Canons des Apôtres, reconnoît le troisieme Livre des Maccabées, comme Livre saint. Théodoret (*b*) le cite comme Ecriture sainte. Saint Athanase, ou l'Auteur de la Synopse parmi ses Œuvres, le met au même rang que les trois autres Livres des Maccabées, qui sont tous rangés parmi ceux *auxquels on contredit;* c'est-à-dire, qui ne sont pas reçus d'un consentement unanime des Eglises. Nicephore Archevêque de Constantinople, en parle de même; mais il ne reconnoît que trois Livres des Maccabées. (*c*) Eusebe dans sa Chronique, (*d*) marque le troisieme Livre, sans lui donner aucun caractere qui fasse douter de sa canonicité. Il dit seulement que mal-à-propos on le met après les deux premiers Livres; en effet il renferme une histoire arrivée avant les Maccabées. Il est vrai qu'ailleurs (*e*) il semble exclure du Canon tous les Livres des Maccabées, lorsqu'il remarque que les divines Ecritures finissent sous Néhémias, & que ce qu'il dira dans la suite est tiré des Maccabées, de Joseph & d'Africain. Philostorge (*f*) admet expressément le premier Livre des Maccabées, (*g*) il semble admettre aussi le second; mais *il rejette formellement le troisieme, il le traite de Livre monstrueux, qui ne dit rien de pareil au premier.* Est-il monstrueux pour cela? est-il contraire à l'Ecriture? enferme-t-il des choses opposées à la vérité de l'histoire, à la foi, aux saintes Ecritures, aux bonnes mœurs? Enfin quelques anciens Catalo-

(*a*) Monsieur Boivin l'aîné nous a appris que Monsieur Peiresch avoit un Joseph Grec avec ce fragment, & que Charles Labbé Jurisconsulte, écrivoit à Monsieur Bigot, que Scaliger l'avoit tout entier, & qu'il l'avoit vu entre ses mains. On nous dit dans Naudæana, pag. 168. seconde Edition, que Monsieur Schurtz Fleich de Virtemberg, a en main le Joseph de Scaliger. Si cela est, on feroit grand plaisir au Public de nous donner cet Historien en son entier. == (*b*) *Theodoret. in Dan.* XI. 7. == (*c*) *In Synop.* τὰ ἀντιλεγόμενα. == (*d*) *Nicephor. Constantinop. in fine Chronograph.* == (*e*) *Euseb. an.* 1800. == (*f*) *In Chronico ad an.* 1580. == (*g*) *Philostorg. Lib.* I. *Hist. Eccles. c.* I. *apud Phot.* τὸ δὲ τρίτον ἀποδοκιμάζει τερατῶδες καλῶν, καὶ μηδὲν ὅμοιον τῷ πρώτῳ διεξερχόμενον.

gues rapportés dans les anciens Monuments Grecs donnés par Monſieur Cotelier, (*a*) reconnoiſſent quatre Livres des Maccabées, & les placent tous quatre dans la même catégorie, parmi les Livres *qui ne ſont pas des Septante.* (*b*)

De tout ce qu'on vient de dire, il eſt aiſé de conclure que l'Antiquité a balancé quelque temps à rejetter le troiſieme des Maccabées: mais enfin il paſſe aujourd'hui pour Livre apocryphe dans l'Egliſe Grecque & dans l'Egliſe Latine; non pas que l'hiſtoire qu'il contient ſoit fauſſe, mais parce que n'étant point du nombre des Ecritures inſpirées, il ne peut faire une autorité infaillible.

Je ne remarque pas que les Latins aient eu beaucoup de connoiſſance de ce Livre; ils ne le citent point, que je ſache; il ne paroît ni dans les manuſcrits, ni dans les anciennes Bibles imprimées. La premiere où je l'aie vue, eſt celle de Froben de l'an 1538.

IV. Autres remarques ſur ce Livre.

Grotius croit que cette hiſtoire fut écrite peu de temps après l'Eccléſiaſtique, (*c*) compoſé par Jeſus fils de Sirach, & qu'on lui donne le nom de *troiſieme des Maccabées*, parce qu'il ne fut connu des Chrétiens, qu'après les deux autres, & qu'il n'eut jamais parmi eux la même autorité que les premiers. Joſeph Scaliger (*d*) reconnoît que l'ouvrage eſt beau, & trop peu connu. Le ſtyle eſt enflé, & ſemblable à celui des pieces de théâtre, mais au reſte rempli de ſentiments très-élevés, très-pieux, très-beaux. Nous en avons une traduction Syriaque, qui n'eſt pas fort exacte. Nous nous ſommes déterminés à traduire cet ouvrage en François, & à l'éclaircir par quelques notes, parce qu'il n'avoit point encore paru en notre langue, & que non-ſeulement il nous a paru propre pour l'édification, mais que de plus il renferme un trait d'hiſtoire qui eſt remarquable.

ARTICLE II.

Remarques de D. Calmet ſur le IV. Livre des Maccabées, & ſur le Livre de l'Empire de la Raiſon.

I. Oubli dans lequel eſt tombé le IV. Livre des Maccabées. Ouvrage que quelques-uns croient être ce IV. Livre,

Les anciens (*e*) ont parlé d'un quatrieme Livre des Maccabées; mais ce Livre a été ſi peu en uſage, ſur-tout parmi les Latins, qu'on ne connoît preſque point aujourd'hui quel il étoit: on ne le voit dans aucune de nos Bibles Latines, même au rang des ouvrages apocryphes; & depuis aſſez long-temps, il ſemble qu'on l'ait oublié, & qu'on l'ait mis au nombre des Livres perdus, qu'on n'eſpere preſque plus de retrouver.

(*a*) *Vide Coteler. not. in Canon. Apoſtol. p.* 117. 118. & 338. = (*b*) ἐκ τῶν ἀ. = (*c*) *Grot. in hunc lib.* = (*d*) *Scalig. Animadverſ. in Euſeb. Chronic. pag.* 127. = (*e*) *Athanaſ. in Synopſ. Syncell. Philaſtr. alii plures. Vide Coteler. not. in Canon. Apoſt. p.* 117. 118. 338.

Sixte de Sienne, (*a*) ayant trouvé un manuſcrit Grec, qui contenoit l'Hiſtoire du Pontificat de Jean Hyrcan, & qui étoit alors dans la Bibliotheque de Santès Pagnin, aux Dominicains de Lyon, ne douta point que ce ne fût le vrai quatrieme des Maccabées ; il l'avança, & le perſuada à pluſieurs, de maniere que juſqu'ici ç'a été même une opinion aſſez communément reçue. La Bibliotheque de Pagnin ayant été brûlée, (*b*) quelques années après que Sixte de Sienne y eut vu le manuſcrit dont nous parlons ; ce Livre qui étoit apparemment unique, y fut conſumé par le feu, & on ne le trouvoit plus ni à Lyon, ni ailleurs, que l'on ſache. On déſeſpéroit en quelque ſorte d'en avoir jamais une exacte connoiſſance, & on ne ſe conſoloit de cette perte, que parce que Joſeph nous a décrit avec aſſez de fidélité & d'exactitude, l'Hiſtoire du Pontificat de Jean Hyrcan, dans le treizieme Livre de ſes Antiquités.

Mais depuis quelques années, Monſieur le Jeay nous ayant donné dans la Polyglotte de Paris, l'Hiſtoire Arabe des Maccabées, continuée depuis le regne de Séleucus, fils d'Antiochus le Grand, juſqu'au temps de JESUS-CHRIST, le tout apparemment traduit ſur le Grec, on a cru avoir recouvré le quatrieme des Maccabées, ſouhaité depuis ſi long-temps. En effet, on a reconnu dans cet exemplaire Arabe, tous les caracteres que Sixte de Sienne avoit remarqués dans le Grec qu'il avoit eu en main. (*c*) Ils commencent l'un & l'autre par ces mots : *Après la mort de Simon, Jean ſon fils fut fait Grand-Prêtre en ſa place ;* c'eſt ce qui a déterminé le Pere la Haye à le donner en Latin dans *Biblia maxima*, ſous le nom de quatrieme des Maccabées.

Ce gouvernement de Jean Hyrcan, renferme l'Hiſtoire des Juifs pendant vingt-neuf, trente & un, ou trente-trois ans ; car on n'eſt point d'accord ſur cela. (*d*) La difficulté vient en partie de ce que quelques-uns commencent ſon gouvernement dès le temps où ſon pere Simon lui communiqua une partie de ſon autorité, & l'envoya pour gouverner la côte de la Paleſtine, & pour garder les frontieres de la Judée de ce côté-là ; & que d'autres ne fixent ſon commencement, qu'à la mort de Simon Maccabée ſon pere. Nous avons donné le même Ouvrage en François, avec quelques Notes, quoique très-perſuadés que ce n'eſt point le vrai Livre quatrieme des Maccabées, comme nous le montrerons ci-après. Ce que nous avons donné en François du prétendu quatrieme Livres des Maccabées n'eſt qu'une très-petite partie de ce que l'on en trouve en Arabe dans la Polyglotte de M. le Jeay. De cinquante-huit Chapitres, nous n'en avons traduit que ſept. Nous nous ſommes bornés à ce que Sixte de Sienne avoit pris pour le quatrieme des

---

(*a*) *Sixt. Seneſ. Biblioth. l.* 1. ═ (*b*) *Ita Selden. de ſucceſſ. in Pontif. ex Poſſevin.* ═ (*c*) *Apud Sixt. Sen.* Καὶ μετὰ τὸ ἀποκτανθῆναι τὸν Σίμωνα, ἐγενήθη Ἰωάννης υἱὸς αὐτοῦ ἀρχιερεὺς ἀντ' αὐτοῦ. ═ (*d*) *Vide Uſſer. ad an. mundi* 3898.

Maccabées. On a donné depuis tout l'Ouvrage en François de la traduction de M. Baubrun dans le troiſieme volume de la Bible Françoiſe *in-folio*, imprimée à Paris chez Deſprez.

II. Caracteres de cet Ouvrage que l'on a pris pour le IV. Livre des Maccabées.

Il paroît que cet Ouvrage a d'abord été écrit en Hébreu ; il en conſerve le goût, le tour & la phraſe. Sixte de Sienne avoit remarqué toute la même choſe dans ſon exemplaire Grec. L'Arabe a parfaitement conſervé ce tour. Le texte Hébreu primitif pouvoit être les Mémoires qu'on dreſſoit du gouvernement de chaque Pontife ; car depuis la captivité de Babylone, on fit à l'égard des Grands-Prêtres, ce qu'on avoit pratiqué auparavant ſous les Rois ; on fit des Annales, où l'on écrivit les principaux événements de leur Pontificat, ainſi que nous l'apprenons du premier Livre des Maccabées. (*a*) C'eſt de cette ſource que Joſeph a puiſé ſon Hiſtoire, depuis les Maccabées, juſqu'au regne d'Hérodes le Grand. L'Auteur que nous donnons, ou plutôt le Traducteur Arabe de cette hiſtoire, ou même le Traducteur Grec, ſur lequel l'Arabe a travaillé, a vécu aſſez tard, & depuis la deſtruction du ſecond Temple par les Romains. (*b*) Il remarque que les Iduméens aſſujétis par Hyrcan, profeſſerent la Religion Juive juſqu'à la ruine du ſecond Temple. Il appelle ordinairement Samarie, *Sébaſte ;* & Sichem, *Néapolis* ou *Naplouſe ;* dénominations qui n'ont été en uſage que long-temps depuis Hyrcan.

Il differe ſouvent de Joſeph l'Hiſtorien ; par exemple, il donne ordinairement le nom de *Hyrcan*, à celui que Joſeph, & le premier Livre des Maccabées, nomment *Cendébée.* (*c*) Il raconte (*d*) l'hiſtoire du tréſor prétendu caché dans le tombeau de David, d'une façon bien différente de ce qu'en dit Joſeph. Il fait donner à Hyrcan le titre de Roi par le Sénat Romain. (*e*) Il fixe le nombre des Sénateurs de Rome à trois cents vingt. (*f*) Il dit qu'Hyrcan n'eut que trois fils, (*g*) au lieu que Joſeph lui en donne cinq. Il donne ordinairement aux ſoldats Syriens & Egyptiens, le nom de *Macédoniens ;* il appelle *montagne de Jézabel*, celle que nous nommons *Garizim.* Il fait à la fin une remarque, qui donne à juger qu'il écrivoit long-temps après le premier Auteur. Car ayant parlé (*h*) des trois ſectes principales qui s'éleverent parmi les Juifs du temps d'Hyrcan, il ajoute, après avoir nommé les *Haſdanim*, *que l'Auteur du Livre n'a point dit quel étoit leur inſtitut, mais qu'on peut tirer quelque lumiere ſur cela, de leur nom, qui marque qu'ils s'appliquoient à la pratique des plus excellentes vertus.* Le lecteur pourra aiſément porter ſon jugement ſur le mérite de l'Ecrivain, par la lecture de cette piece, que nous avons tâché d'éclaircir par nos Notes.

La plus grande difficulté conſiſte à ſavoir, ſi c'eſt ce Livre qui doit

---

(*a*) 1. *Macc.* XVI. 24. *Ecce hæc ſcripta ſunt in libro dierum Sacerdotii ejus (Joannis) ex quo factus eſt Princeps Sacerdotum poſt patrem ſuum.* = (*b*) Voyez 4. *Macc.* II. = (*c*) 1. *Macc.* XV. 38. XVI. 1. 4. 8. *&c.* = (*d*) 4. *Macc.* II. = (*e*) 4. *Macc.* c. III. = (*f*) *Ibidem.* = (*g*) 4. *Macc. ult.* = (*h*) 4. *Macc.* VI.

paſſer pour le quatrieme des Maccabées. Un grand préjugé contre l'affirmative, c'eſt que ni les Grecs ni les Latins n'ont point conſervé cet Ouvrage; ils l'ont négligé & laiſſé tellement tomber dans l'oubli, que ſans les Arabes, il ſeroit encore à préſent ignoré. De plus, les Anciens qui citent le quatrieme des Maccabées, ne le déſignent jamais d'une maniere à inſinuer que ce ſoit celui-ci. Enfin, on peut aſſurer, que ceux des Anciens qui avoient en main le quatrieme des Maccabées, n'avoient nulle connoiſſance de l'Ouvrage donné dans ces derniers temps ſous ce nom; ainſi on doit conclure que ce n'eſt point ici le Livre que nous cherchons. Euſebe, (*a*) & ſaint Jérôme, (*b*) après avoir cité le premier des Maccabées, qui finit à la mort de Simon, continuent l'hiſtoire de ſon fils Hyrcan, ſans faire aucune mention de ce prétendu quatrieme Livre. Le même Euſebe, Sulpice-Sévere, Cédrénus, & pluſieurs autres, (*c*) qui ont parlé d'*Hyrcan*, ont prétendu que ce nom lui fut donné en mémoire des *Hyrcaniens*, qu'il battit dans l'expédition d'Antiochus-Sidetes, qu'il accompagna en Perſe; ce qui eſt contraire au récit du Livre dont nous parlons, où il eſt dit qu'il prit ce nom, à cauſe de la victoire qu'il remporta ſur *Hyrcan*, nommé communément *Cendébée*.

III. Ce Livre paroît être différent de celui qui a été connu ſous le nom de IV. des Maccabées.

Il faut donc chercher un autre quatrieme Livre des Maccabées, & nous croyons l'avoir rencontré dans le diſcours de Joſeph, intitulé : *De l'Empire de la Raiſon*, où il tâche de faire voir que la raiſon eſt la maîtreſſe des paſſions; & qu'aidée de la piété, il n'y a rien de ſi difficile, dont elle ne puiſſe venir à bout. La plupart des anciens Manuſcrits Grecs de la Bible, (*d*) mettent ce Livre après les trois autres. Dans les uns, il y eſt avec le titre de *Joſeph de l'Empire de la Raiſon, ou quatrieme des Maccabées*; dans d'autres, avec le ſeul titre, de quatrieme des Maccabées. Dans les Bibles Grecques imprimées à Baſle chez Hervage en 1545. & à Francfort chez Véchel en 1597. cet Ouvrage ſe trouve après les trois premiers des Maccabées, avec ce titre : *Livre de Joſippos ſur les Maccabées*. (*e*) Monſieur Cotelier (*f*) cite un Manuſcrit ancien, où le quatrieme des Maccabées avoit pour titre : *De l'Empire de la Raiſon*. Dans la Bibliotheque du Roi, (*g*) & dans celle de Coiſlin, il y en a auſſi quelques-uns, (*h*) qui donnent à ce diſcours de Joſeph, le titre de quatrieme des Maccabées. Philoſtrate (*i*) n'en a point connu d'autres. Il dit que c'eſt l'ouvrage de Joſeph l'Hiſtorien; en quoi il eſt d'accord avec Euſebe (*k*) & ſaint Jérôme. (*l*) Saint Grégoire de Nazianze, (*m*) dans l'é-

IV. Le IV. Livre des Maccabées paroît être le Livre de l'Empire de la Raiſon.

(*a*) *Euſeb. Demonſtr. l.* 8. *c.* 2. = (*b*) *Hieron. in Dan.* IX. = (*c*) *Vide Euſeb. in Chronic. Sulpit. Sever. l.* 2. *hiſt. Cedren. alios antiquos, & recentes apud Jul. Scalig. not. in Euſeb. Chronic.* = (*d*) *Vide not. Combefis in Joſeph. lib. de Imperio rationis.* = (*e*) Ἐπιγέγραπται εἰς τοὺς Μακκαβαίους βιβλίον. *Vecheliana addit* : ὁ περὶ αὐτοκράτορος λογισμοῦ. = (*f*) *Coteler. not. in Canon. Apoſt. p.* 339. = (*g*) *Manuſcript. Biblioth. Reg. n.* 1875. Μακκαβαίων Δ. = (*h*) *Coiſlin. Mſſ. duo.* = (*i*) *Philoſtr. Hiſt. Eccleſ. initio.* = (*k*) *Euſeb. hiſt. Eccleſ. l.* 3. *c.* 10. = (*l*) *Hieron. de ſcriptor. Eccleſ. & lib.* 2. *contra Pelag.* = (*m*) *Greg. Nazianz. orat. de Maccab.*

loge qu'il fait des sept freres Maccabées, cite aussi le Livre de l'*Empire de la Raison*. De tout cela, je crois qu'on peut conclure, que le quatrieme Livre des Maccabées cité par les Anciens, n'est autre que l'Ouvrage de Joseph, touchant l'Empire de la Raison.

L'Auteur de cet Ecrit semble avoir été dans les principes des Stoïciens, qui relevoient les avantages de la raison & de la vertu humaine, jusqu'à s'imaginer qu'ils pouvoient tout avec ce seul secours; mais la Religion Chrétienne nous apprend que c'est par la foi, (*a*) & par le secours de la grace (*b*) du Seigneur, que nous faisons le bien, & que sans la foi, sans la grace & sans la charité, nous ne pouvons plaire à Dieu. Saint Paul attribue la force & la constance des Martyrs, & des Maccabées en particulier, à la foi dont ils étoient animés: (*c*) *Per fidem vicerunt regna, &c.* Un autre principe des Stoïciens, que cet Auteur paroît avoir adopté, est celui de l'égalité des péchés. Il fait parler ainsi le vieillard Eléazar: (*d*) *Qu'il est égal de transgresser la Loi en de petites ou en de grandes choses:* principe également contraire à la véritable Religion & à la raison. Ailleurs il insinue assez clairement que nous tirons nos ames de nos parents; (*e*) opinion qui a été assez commune parmi les Anciens, & que l'on trouve même dans quelques Peres, mais qui est aujourd'hui bannie de nos Ecoles. Il suppose par-tout que toute cette scene se passa à Jérusalem, sous les yeux & par les ordres d'Antiochus lui-même, ce qui ne paroît pas bien distinctement dans le second Livre Canonique des Maccabées.

Il avance une chose directement contraire au même texte du second des Maccabées, lorsqu'il dit qu'Apollonius gouverneur de Syrie & de Phénicie, fut envoyé à Jérusalem par Séleucus-Nicator, pour enlever les trésors du Temple: (*f*) ce ne fut pas Apollonius, mais Héliodore, qui reçut cette commission; & ce ne fut pas *Séleucus-Nicanor* ou *Nicator*, mais *Séleucus-Philopator*, qui la lui donna. *Séleucus-Nicanor* est le premier des Séleucides, & *Philopator* est le septieme. Il fait encore une faute impardonnable, (*g*) en disant qu'Antiochus-Epiphanes étoit fils de Séleucus; il étoit son frere puîné.

Il prête au Roi David une pensée indigne de lui, en voulant que par une pure fantaisie, il se soit opiniâtré à souffrir une soif brûlante, jusqu'à ce qu'il eût pu boire de l'eau d'une certaine fontaine. (*h*) Il n'y a rien de pareil dans les Livres des Rois, où cette histoire est racontée. (*i*) David pressé de la soif, témoigna en passant qu'il voudroit bien boire

---

(*a*) *Heb.* XI. *per totum.* = (*b*) *Rom.* V. 15. = (*c*) *Heb.* XI. 33. = (*d*) *Cap.* II. τὸ γὰρ ἐπὶ μικροῖς, καὶ μεγάλοις παρανομεῖν ἰσοδύναμον ἔστι. = (*e*) *Cap.* II. Ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ αἵματος αὐξηθέντες, καὶ διὰ τῆς αὐτῆς ψυχῆς τελεσφορηθέντες. *Et Cap.* XII. Ὡς τίνα τρόπον ἠθελογίσαιμι φιλότεκνα γονείων πάθη, ψυχῆς τε καὶ μορφῆς ὁμοιότητα εἰς μικρὸν παιδὸς χαρακτῆρα θαυμάσιον ἐναποσφραγίζοντα. = (*f*) Comparez 2. Macc. III. 7. 8. avec le Chap. 1. de ce Livre. = (*g*) 4. *Macc.* c. 11. = (*h*) 4. *Macc. Præfat.* = (*i*) 2. *Reg.* XXIII. 14. *& seqq.*

de l'eau de la citerne de Bethléhem ; auſſi-tôt trois de ſes braves ſe détacherent, paſſerent au travers du camp des Philiſtins, & lui en apporterent. Notre Auteur ne met que deux jeunes guerriers, au lieu de trois ; il veut qu'ils aient cherché long-temps l'eau deſirée, & qu'enfin ils l'aient trouvée au milieu du camp des ennemis ; autre fauſſeté.

En un certain endroit, il confond l'année ſabbatique, avec l'année du Jubilé. (*a*) Il avance fauſſement qu'Antiochus favoriſa les Juifs, après le martyre d'Eléazar & des ſept freres ; (*b*) & que ce Prince fut en Perſe pour faire la guerre à ce pays ; (*c*) la ſomme qu'il veut que Jaſon ait donnée à Séleucus, eſt exorbitante. Trois mille ſix cents ſoixante talents font environ dix-ſept millions huit cents treize mille neuf cents ſix livres de notre monnoie ; où Jaſon auroit-il trouvé cette ſomme ? Il nous parle du pere (*d*) des ſept freres Maccabées, dont les Livres Canoniques ne parlent pas ; il exprime auſſi le ſupplice du ſeptieme de ces Martyrs & de leur mere, dont l'Ecriture ne nous dit pas un mot. Il nous rapporte une circonſtance (*e*) qui ne ſe trouve pas dans Moyſe, (*f*) lorſqu'il dit, que l'Ange exterminateur conſumoit par le feu tout le camp d'Iſraël, lorſqu'Aaron accourut avec l'encenſoir, pour l'arrêter. Saint Paul ſemble dire la même choſe. (*g*) Je ne dis rien du ſtyle enflé, & des figures affectées qu'il emploie par-tout avec profuſion dans ſon diſcours ; il n'y a perſonne qui ne le ſente aſſez en le liſant, & qui ne s'ennuie de ces longueurs qui ne diſent rien. Ce ſont apparemment ces fautes qu'on a remarquées dans ce Livre, qui l'ont fait mettre au rang des apocryphes. J'ai peine à croire que Joſeph en ſoit l'Auteur ; Grotius ſur ſaint Luc, XVI. 19. ne croit pas non plus que cet Ouvrage ſoit de Joſeph l'Hiſtorien ; il n'étoit pas capable de ces ignorances & de ces bévues ; il ne parle nulle part de cet Ouvrage, comme il fait de ſes autres Ouvrages. Le ſtyle & les manieres ſont peu dignes de ce grand Hiſtorien. Ce ſeroit plutôt l'Ouvrage de quelque Auteur qui a voulu donner du mérite à ſon travail par un nom illuſtre.

Nous avons pluſieurs Editions du Livre *de l'Empire de la Raiſon*. On le trouve imprimé dans le Recueil des Œuvres de Joſeph, & dans quelques Bibles Grecques. L'ancienne Verſion Latine que Rufin en a faite, eſt, de même que toutes les autres de cet Auteur, peu correcte & peu exacte. Eraſme a encore enchéri ſur la liberté de Rufin, & ne nous a donné qu'une paraphraſe qu'il a faite, non ſur le Grec, qu'il n'avoit pas, mais ſur le Latin de Rufin. On en voit auſſi une Verſion de Cornelius à Lapide, & une autre du Pere Combefis ; cette derniere eſt la plus littérale & la plus exacte. La Traduction Françoiſe de Monſieur d'Andilly eſt fort belle ; nous avons tâché de rendre celle que nous avons donnée un peu plus littérale. Il y a peu de Notes, parce que la piece eſt fort claire.

(*a*) 4. *Macc. Prafatione.* = (*b*) 4. *Macc.* c. XIV. = (*c*) 4. *Macc. Ibid.* = (*d*) 4. *Macc.* c. *ult.* = (*e*) 4. *Macc.* IV. = (*f*) *Num.* XVI. 46. (*g*) 1. *Cor.* X. 10.

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE DES JUIFS,

Depuis la mort du Pontife Simon frere de Judas Maccabée, juſqu'à Jeſus-Chriſt, pour ſervir de continuation à l'Hiſtoire des Maccabées.

I. Remarques ſur cette portion d'Hiſtoire.

L'HISTOIRE des Maccabées nous montre les commencements des Princes *Aſmonéens* qui gouvernerent la nation Juive, & qui furent ainſi nommés du nom d'Aſſamonée, (*a*) biſaïeul de Mattathias pere des Maccabées, & de leurs ſucceſſeurs juſqu'à Antigone, qui fut dépoſſédé par Hérodes le Grand. Elle conduit l'Hiſtoire de ces Princes depuis le temps où le ſaint vieillard Mattathias commença de paroître à la tête des Juifs fideles, juſqu'au temps où mourut le Pontife Simon ſon fils, en qui avoit été réunie la puiſſance civile & la puiſſance ſacerdotale. Depuis ce Pontife juſqu'à JESUS-CHRIST qui naquit ſous le regne d'Hérodes le Grand, l'Hiſtoire des Juifs n'eſt preſque plus connue que par les Livres de l'Hiſtorien Joſeph : & c'eſt ſur le témoignage de cet Hiſtorien que nous expoſerons ici ſommairement cette portion d'Hiſtoire, qui contiendra ainſi *la ſucceſſion des Princes Aſmonéens* depuis le Pontife Simon, & *le regne d'Hérodes le Grand*, qui uſurpa ſur eux la puiſſance civile, & s'attribua le droit de diſpoſer de la puiſſance ſacerdotale.

II. Pontificat & gouvernement de Jean Hyrcan fils de Simon.

Après la mort de Simon, *Jean* l'un de ſes fils, ſurnommé *Hyrcan*, fut proclamé ſouverain Sacrificateur & Prince des Juifs. (*b*) Antiochus-Sidetes, roi de Syrie, voulant profiter de l'avantage que lui donnoit la mort de Simon, s'avança à la tête d'une puiſſante armée pour réduire la Judée, & la réunir à l'Empire de Syrie. Hyrcan fut obligé de ſe renfermer dans Jéruſalem. Il y ſoutint un long ſiege avec un courage incroyable. Réduit enfin à la derniere extrêmité faute de vi-

Av. l'Ere Chr. Vulg. 135.

(*a*) *Joſeph. Ant. l.* XII. *c.* 8. (*b*) *Joſ. Ant. l.* XIII. *c.* 16. *& ſeqq.*

vres,

vres, parce que c'étoit une année ſabbatique, il fit faire au Roi des ouvertures de paix. On n'ignoroit pas dans le camp l'état où il ſe trouvoit. Ceux qui approchoient du Roi le preſſoient de profiter de l'occaſion qu'il avoit en main pour exterminer la nation Juive. Diodore de Sicile, (a) auſſi-bien que Joſeph, dit que ce fut par un effet de la généroſité & de la clémence d'Antiochus que cette nation ne fut pas alors entiérement détruite. Il voulut bien entrer en traité avec Hyrcan. On convint que les aſſiégés rendroient les armes, que les fortifications de Jéruſalem ſeroient raſées, & qu'on payeroit au Roi un tribut pour Joppé, & pour les autres villes que les Juifs avoient hors de la Judée : & la paix fut conclue à ces conditions. Antiochus avoit auſſi demandé qu'on rebâtît la citadelle de Jéruſalem, & il vouloit y mettre une garniſon : mais Hyrcan ne voulut pas y conſentir, à cauſe des maux qu'avoit faits à la nation celle qui y avoit été pendant que cette citadelle avoit ſubſiſté ; & il aima mieux payer au Roi la ſomme de cinq cents talents qui lui fut demandée en équivalent. La capitulation s'exécuta ; & pour ce qui ne pouvoit pas avoir ſon effet ſur le champ, on donna des ôtages, entre leſquels il y avoit un frere d'Hyrcan.

Hyrcan accompagna Antiochus dans ſon expédition contre les Parthes ; & ayant eu part aux victoires de ce Prince, il revint en Judée chargé de gloire à la fin de la campagne, laiſſant Antiochus dans l'Orient, où ce Prince périt malheureuſement bientôt après. Antiochus étant mort, Hyrcan s'appliqua à profiter des troubles & des diviſions qui arriverent alors dans tout l'Empire de Syrie. Il entreprit d'étendre ſes Etats, en ſe rendant maître de pluſieurs places de Syrie, de Phénicie & d'Arabie qui étoient à ſa bienſéance. Il travailla auſſi en même temps à ſe rendre abſolu & indépendant. Il y réuſſit ſi bien, que depuis ce temps-là ni lui ni aucun de ſes deſcendants ne releverent plus des Rois de Syrie, & ſecouerent entiérement le joug de la ſujétion & même celui de l'hommage. Av. l'Ere Chr. Vulg. 131.

Il envoya à Rome une ambaſſade pour renouveller le traité fait avec Simon ſon pere. Le Sénat reçut très-gracieuſement ces Ambaſſadeurs, & leur accorda tout ce qu'ils demanderent. Ainſi parce qu'Antiochus avoit fait la guerre aux Juifs nonobſtant le decret que les Romains lui avoient adreſſé & l'alliance qu'ils avoient contractée avec Simon ; qu'il leur avoit pris pluſieurs villes, les avoit rendu tributaires pour Gazara, Joppé & quelques autres places qu'il leur avoit cédées ; & qu'il les avoit fait conſentir par force à une paix déſavantageuſe, en aſſiégeant la ville de Jéruſalem : ſur ce que les ambaſſadeurs expoſerent là-deſſus au Sénat, on condamna tout ce qui s'étoit fait de cette maniere contre les Juifs depuis le traité fait avec Simon ; & il fut réſolu que Ga- Av. l'Ere Chr. Vulg. 127.

(a) *Diod. Eglog.* 1. *p.* 901.

zara, Joppé & les autres places que les Syriens leur avoient enlevées; ou qu'ils avoient rendu tributaires contre la teneur de ce traité, leur ſeroient reſtituées & exemptées de tout hommage, tribut ou autre ſervitude. On conclut auſſi que les Syriens les dédommageroient de toutes les pertes qu'ils leur avoient cauſées contre ce que le Sénat avoit réglé dans le traité fait avec Simon : enfin que les Rois de Syrie renonceroient à leur prétendu droit de faire marcher leurs troupes ſur les terres des Juifs. Ceci arriva ſous le regne d'Alexandre Zébina, qui fit auſſi une alliance étroite avec Hyrcan.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 110.

Zébina ayant été défait par Antiochus Grypus, & mis à mort quelque temps après, Grypus eut à ſe défendre contre Antiochus le Cyzicénien ſon frere, avec qui il fut enſuite obligé de partager l'Empire. Tandis que les deux freres conſumoient leurs forces l'un contre l'autre, ou s'abandonnoient à la molleſſe après la paix, Hyrcan augmentoit ſes richeſſes & ſon pouvoir : & voyant qu'il n'avoit rien à craindre de leur part, il entreprit de réduire la ville de Samarie. Il envoya Ariſtobule & Antigone, deux de ſes fils, en former le ſiege. Les Samaritains demanderent du ſecours au Cyzicénien roi de Damas. Celui-ci vint à la tête d'une armée. Les deux freres ſortirent de leurs lignes. Il y eut une bataille, où Antiochus fut battu, & pourſuivi juſqu'à Scythopolis ; il eut beaucoup de peine à ſe ſauver. Après cette victoire, les deux freres retournerent au ſiege, & preſſerent la ville ſi vivement qu'elle fut obligée une ſeconde fois d'envoyer ſolliciter le Cyzicénien de venir encore à ſon ſecours. Mais il n'avoit pas aſſez de troupes pour entreprendre de faire lever le ſiege : on en demanda à Ptolémée Lathyre roi d'Egypte, qui envoya ſix mille hommes. Le Cyzicénien les joignit à ſes troupes. Cependant il n'oſa venir attaquer l'armée qui formoit le ſiege, & ſe contenta de ravager le pays par ſes courſes & par des détachemens, pour faire diverſion, & engager l'ennemi à lever le ſiege afin d'aller défendre ſon propre pays. Mais voyant que l'armée ennemie ne faiſoit aucun mouvement, & que la ſienne étoit fort diminuée par la défaite de quelques partis, par la déſertion & par d'autres accidents ; il crut que c'étoit trop expoſer ſa perſonne que de demeurer avec une armée ſi affoiblie, & ſe retira à Tripoli. Il laiſſa le commandement à deux de ſes meilleurs généraux, Callimandre & Epicrate. Le premier fut tué dans une entrepriſe téméraire, où tout le parti qu'il avoit mené périt avec lui. Epicrate ſe voyant ſans eſpérance de ſuccès, ne ſongea qu'à tirer, pour ſes intérêts particuliers, le meilleur parti qu'il put de l'état où il ſe trouvoit. Il traita ſecrétement avec Hyrcan; & pour une ſomme d'argent qu'il en reçut, il lui livra Scythopolis & toutes les autres places que les Syriens avoient dans le pays. Samarie deſtituée de toute apparence de ſecours, ſe vit contrainte, après un an de ſiege, de ſe rendre enfin à Hyrcan. Il la fit d'abord démolir. Les murailles de la ville, les maiſons des particuliers, tout fut abattu

Av. l'Ere Chr. Vulg. 109.

& raſé juſqu'aux fondements: & pour empêcher qu'elle ne fût jamais rebâtie, il fit faire en tout ſens dans la nouvelle explanade de la ville raſée des foſſés larges & profonds, où il fit entrer l'eau. Elle ne fut rétablie que du temps d'Hérodes, qui donna à la nouvelle ville qu'il fit rebâtir le nom de *Sébaſte* en l'honneur d'Auguſte.

Hyrcan ſe vit alors maître de toute la Judée, de la Galilée, de la Samarie, & de pluſieurs places frontieres; & devint par-là un des Princes les plus conſidérables de ſon temps. Aucun de ſes voiſins n'oſa plus l'attaquer: il paſſa le reſte de ſes jours dans un parfait repos par rapport aux affaires du dehors. Mais il ne trouva pas la même tranquillité au dedans. Les Phariſiens, ſecte violente & mutine, lui cauſerent beaucoup de chagrin. Par une profeſſion affectée d'attachement à la loi, & de rigidité dans les mœurs, ils s'étoient acquis une réputation qui leur donnoit un grand empire ſur l'eſprit du peuple. Hyrcan avoit tâché par toutes ſortes de bienfaits de les mettre dans ſes intérêts. Outre qu'il avoit été élevé parmi eux, & avoit toujours fait profeſſion de leur ſecte, il les avoit protégés & ſervis en toute occaſion: & pour ſe les attacher davantage, il avoit depuis peu invité leurs chefs à un régal magnifique, où il leur fit un diſcours dans lequel il leur repréſenta que ç'avoit toujours été ſon intention, comme ils le ſavoient bien, d'être juſte dans ſes actions à l'égard de tous les hommes, & de faire à l'égard de Dieu tout ce qui lui étoit agréable, ſelon la doctrine enſeignée par les Phariſiens; qu'il les conjuroit donc, s'ils voyoient qu'il s'écartât en quelque choſe du grand but qu'il ſe propoſoit dans ces deux regles, de lui donner leurs inſtructions, afin qu'il pût y remédier & s'en corriger. Toute l'aſſemblée applaudit à ce diſcours, & combla de louanges Hyrcan. Un ſeul homme, nommé Eléazar, eſprit turbulent & ſéditieux, ſe levant prit la parole, & lui dit: » Puiſque vous » ſouhaitez qu'on vous diſe la vérité librement, ſi vous voulez mon» trer que vous êtes juſte, quittez la ſouveraine ſacrificature, & con» tentez-vous du gouvernement civil. « Hyrcan ſurpris lui demanda quelle raiſon il avoit de lui donner ce conſeil. Eléazar répliqua qu'on ſavoit, ſur le témoignage de perſonnes âgées & dignes de foi, que ſa mere étoit une captive; & qu'en qualité de fils d'une étrangere, il étoit incapable, par la loi, de poſſéder cette charge. Si le fait eût été véritable, Eléazar auroit eu raiſon; car la loi étoit expreſſe ſur cet article: (*a*) mais c'étoit une fauſſe ſuppoſition, & une pure calomnie; tous les aſſiſtants blâmerent extrêmement celui qui l'avoit avancée, & en marquerent fortement leur indignation.

Av. l'Ere Chr. Volg. 107.

Cependant cette avanture fut l'occaſion de bien des troubles. Hyrcan fut outré qu'on eût eu l'inſolence de diffamer ainſi ſa mere, de porter

(*a*) *Levit.* xxi. 15.

atteinte à la pureté de ſa naiſſance, & de ſaper par contre-coup le droit qu'il avoit à la ſouveraine ſacrificature. Jonathan, ſon ami intime & zélé Sadducéen, profita de cette occaſion pour l'animer contre tout le parti, & pour l'attirer dans celui des Sadducéens. Il lui inſinua que ce qui venoit de ſe paſſer n'étoit pas une ſaillie d'Eléazar, mais un coup concerté par toute la cabale, dont Eléazar n'avoit été que l'organe; & que, pour s'en convaincre, il n'avoit qu'à les conſulter ſur la punition que méritoit le calomniateur; qu'il verroit par leurs ménagements pour le criminel, qu'ils étoient tous ſes complices. Hyrcan ſuivit ſon avis, & conſulta les chefs des Phariſiens ſur la punition due à celui qui avoit ainſi diffamé le Prince & le ſouverain Sacrificateur de ſon peuple, s'attendant qu'ils le condamneroient ſans doute à la mort. Mais leur réponſe fut que la calomnie n'étoit pas un crime capital, & que toute la punition qu'elle méritoit, n'alloit qu'au fouet & à la priſon. Cette douceur, dans un cas ſi grief, fit croire à Hyrcan tout ce que Jonathan lui avoit inſinué, & il devint ennemi mortel de toute la ſecte des Phariſiens. Il défendit d'obſerver les réglements fondés ſur leur prétendue tradition, infligea des peines à ceux qui contreviendroient à ſon ordonnance, & abandonna entiérement leur parti pour ſe jetter dans celui des Sadducéens leurs ennemis.

Hyrcan ne vêcut pas long-temps après; il mourut l'année ſuivante. Il avoit été vingt-neuf ans ſouverain Sacrificateur & Prince des Juifs. Il laiſſa cinq fils. Le premier étoit Ariſtobule; le ſecond, Antigone; le troiſieme, Alexandre Jannée; le nom du quatrieme eſt inconnu; le cinquieme s'appelloit Abſalon.

III. Pontificat & regne d'Ariſtobule I. fils de Jean Hyrcan.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 106.

Ariſtobule étant l'aîné ſuccéda à ſon pere. (*a*) Dès qu'il ſe vit bien établi dans la ſouveraine Sacrificature & dans la Principauté temporelle, il prit le diadême & le titre de Roi, qu'aucun de ceux qui avoient gouverné la Judée depuis la captivité de Babylone, n'avoit encore porté. La conjoncture des temps lui parut très-favorable pour cette entrepriſe. Les rois de Syrie & d'Egypte, qui ſeuls pouvoient s'y oppoſer étoient des Princes foibles, embarraſſés par des guerres inteſtines & domeſtiques, peu aſſurés ſur le trône, & ne s'y maintenant pas long-temps. Il ſavoit que les Romains étoient fort portés à autoriſer ces démembrements & ce partage d'Etats des Rois Grecs, pour les affoiblir, & les tenir bas & petits devant eux. D'ailleurs il étoit naturel qu'Ariſtobule profitât des victoires & des conquêtes de ſes ancêtres, qui avoient donné une conſiſtance aſſurée & non interrompue à la nation Juive, & l'avoient préparée à ſoutenir la majeſté d'un Roi parmi ſes voiſins.

La mere d'Ariſtobule, en vertu du teſtament d'Hyrcan, prétendoit gouverner: mais Ariſtobule fut le plus fort, la mit en priſon, & l'y fit

(*a*) *Joſ. Ant. l.* XIII. *c.* 19. *& ſeqq. & de bello Jud. l.* 1. *c.* 3.

mourir de faim. Pour ſes freres, comme il aimoit beaucoup Antigone le plus âgé de tous, d'abord il lui fit part du gouvernement. Il mit les trois autres en priſon, & les y retint tant qu'il vécut.

Lorſqu'Ariſtobule ſe fut établi dans la pleine poſſeſſion de l'autorité qu'avoit eu ſon pere, il fit la guerre aux Ituréens ; & après en avoir ſoumis la plus grande partie, il les obligea d'embraſſer le Judaïſme, comme quelques années auparavant Hyrcan y avoit obligé les Iduméens. Il leur donna l'alternative, ou de ſe faire circoncire, & d'embraſſer la religion Juive, ou de ſortir de leur pays, & d'aller chercher un établiſſement ailleurs. Ils aimerent mieux reſter, & faire ce qu'on exigeoit d'eux : & ainſi ils furent incorporés aux Juifs pour le ſpirituel & pour le temporel. Cette pratique devint une des pratiques fondamentales des Princes Aſmonéens. L'Iturée où demeuroient ces peuples, faiſoit partie de la Célé-Syrie, au Nord-Eſt de la frontiere d'Iſraël, entre l'héritage de la demi-tribu de Manaſſé au delà du Jourdain, & le territoire de Damas.

Une maladie obligea Ariſtobule à venir de l'Iturée à Jéruſalem, & à laiſſer le commandement de l'armée à ſon frere Antigone pour achever la guerre qu'il y avoit commencée. La Reine & ſa cabale qui envioient la faveur d'Antigone, profiterent de cette maladie pour indiſpoſer le Roi contre lui par de faux bruits & de noires calomnies. Antigone revint bientôt à Jéruſalem après les heureux ſuccès par leſquels il avoit terminé cette guerre. Son entrée fut une eſpece de triomphe. On célébroit alors la fête des Tabernacles. Il alla droit au Temple tout armé & avec ſes gardes, comme il étoit entré dans la ville, ſans ſe donner le temps de rien changer à ſon équipage. On lui en fit un crime auprès du Roi, qui, prévenu d'ailleurs contre lui, lui envoya ordre de ſe déſarmer, & de venir le trouver en diligence, comptant que s'il refuſoit d'obéir, c'étoit une preuve qu'il avoit quelque mauvais deſſein; & en ce cas, il ordonna qu'on le tuât. Celui qu'Ariſtobule avoit envoyé, gagné par la Reine & par ſa cabale, lui rapporta l'ordre tout autrement, & lui dit que le Roi ſouhaitoit de le voir tout armé comme il étoit. Antigone partit auſſi-tôt pour venir le trouver ; & les gardes qui le virent armé, exécuterent leurs ordres, & le tuerent. Ariſtobule ayant ſu tout ce qui s'étoit paſſé, en fut vivement touché, & ne put ſe conſoler de ſa mort. Tourmenté par les remords de ſa conſcience pour ce meurtre & pour celui de ſa mere, il traîna une vie miſérable, & expira enfin dans les douleurs & dans le déſeſpoir, dans la ſeconde année de ſon pontificat.

IV. Pontificat & regne d'Ale-

Après ſa mort, Salomé ſa femme tira de priſon les trois Princes que ſon mari y avoit mis. (a) *Alexandre Jannée*, l'aîné des trois, fut cou-

(a) *Joſ. Ant. l.* XIII. *c.* 20. *& ſeqq. & de bello Jud. l.* 1. *c.* 3.

xandre : Jannée fiere d'Ariſtobule I.

ronné. Il fit mourir celui qui le ſuivoit, qui avoit tâché de lui enlever la couronne. Pour le troiſieme, nommé Abſalom, qui étoit d'une humeur paiſible, & qui ne ſongeoit qu'à vivre tranquillement en ſimple particulier, il lui accorda ſa faveur, & le protégea pendant toute ſa vie. Il n'en eſt plus parlé, que lorſqu'il donna ſa fille en mariage à Ariſtobule le plus jeune des fils de ſon frere Alexandre, (a) & qu'il le ſervit contre les Romains au ſiege de Jéruſalem, où il fut fait priſonnier quarante-deux ans après, lorſque le Temple fut pris par Pompée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 105.

Alexandre, après avoir mis ordre aux affaires intérieures de ſon Etat, alla attaquer ceux de Ptolémaïde, les battit, & les obligea à ſe renfermer dans leurs murailles, où il les aſſiégea. Ils envoyerent demander du ſecours à Lathyre, qui étoit alors en Cypre. Il vint en perſonne. Mais les aſſiégés ayant changé de diſpoſition, parce qu'ils craignoient de l'avoir pour maître, Lathyre diſſimula pour lors ſon reſſentiment. Il étoit près de conclure un traité avec Alexandre, lorſqu'il apprit que ce Prince traitoit ſous main avec Cléopatre ſa mere pour l'engager à venir avec toutes ſes forces le chaſſer de la Paleſtine. Lathyre devint ſon ennemi déclaré, & réſolut de lui faire tout le mal qu'il pourroit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 104.

Dès l'année ſuivante, il partagea ſon armée en deux corps, détacha l'un ſous la conduite d'un de ſes généraux pour aller former le ſiege de Ptolémaïde, dont il avoit ſujet d'être mécontent ; & marcha en perſonne avec l'autre contre Alexandre. Les habitants de Gaza avoient fourni à Lathyre un nombre de troupes aſſez conſidérable. Il ſe donna une ſanglante bataille ſur le Jourdain. Alexandre y perdit trente mille hommes, ſans compter les priſonniers que fit Lathyre après ſa victoire. Alors Lathyre n'ayant plus d'ennemi qui tînt la campagne, ravagea & déſola tout le plat pays. Sans le ſecours que Cléopatre amena dans l'année ſuivante, Alexandre étoit perdu. Car après une perte ſi conſidérable, il lui étoit impoſſible de ſe relever, & de faire tête à ſon ennemi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 103.

Cette Princeſſe vit bien que ſi Lathyre ſe rendoit maître de la Judée & de la Phénicie, il ſeroit en état de rentrer dans l'Egypte & de la détrôner ; & qu'ainſi il falloit arrêter ſes progrès. Elle leva donc une armée, dont elle donna le commandement à Chelcias & à Ananias, qui étoient deux Juifs qu'elle favoriſoit. Elle équipa en même temps une flotte pour tranſporter ſes troupes, & s'embarquant elle-même, elle vint débarquer en Phénicie. A ſon arrivée, Lathyre leva le ſiege de Ptolémaïde, & ſe retira dans la Célé-Syrie. Cléopatre détacha Chelcias avec une partie de l'armée pour le pourſuivre ; & avec l'autre qui étoit commandée par Ananias, elle forma elle-même le ſiege de Ptolémaïde. Chelcias ayant péri dans ſon expédition, ſa mort arrêta tout. Lathyre,

(a) *Joſ. Ant. l.* XIV. *c.* 8.

pour profiter du déſordre que cette perte avoit cauſé, ſe jetta avec toutes ſes forces ſur l'Egypte, dans la penſée qu'il la trouveroit ſans défenſe dans l'abſence de ſa mere qui avoit emmené ſes meilleures troupes dans la Phénicie. Il ſe trompoit. Les troupes que Cléopatre y avoit laiſſées tinrent ferme juſqu'à l'arrivée de celles qu'elle détacha de Phénicie pour les renforcer, quand elle eut découvert ſon deſſein. On le contraignit de s'en retourner dans la Paleſtine : & il y prit ſes quartiers d'hiver à Gaza. Av. l'Ere Chr. Vulg. 101.

Cléopatre cependant pouſſa ſi vigoureuſement le ſiege de Ptolémaïde, qu'à la fin elle la prit. Dès qu'elle y fut entrée, Alexandre vint l'y trouver, & lui apporta de riches préſents pour gagner ſes bonnes graces. Mais ce qui lui ſervit le plus à y réuſſir, fut ſa haine pour Lathyre : il n'eut pas beſoin d'autre recommandation auprès d'elle. Quelques perſonnes de la Cour de cette Princeſſe lui firent remarquer la belle occaſion qu'elle avoit de ſe rendre maîtreſſe de la Judée & de tous les Etats d'Alexandre, en ſe ſaiſiſſant de ſa perſonne : ils l'en preſſerent même, & ſans Ananias elle l'auroit fait. Mais il lui repréſenta quelle lâcheté & quelle infamie il y auroit à traiter ainſi un allié engagé dans la même cauſe : que ce ſeroit agir contre l'honneur & la bonne foi qui ſont les fondements de la ſociété ; que cette conduite feroit beaucoup de tort à ſes intérêts, & lui attireroit la haine de tous les Juifs répandus dans tout le monde. Enfin il fit tant par ſes raiſons & par ſon crédit qu'il employa tout entier pour ſauver ſon compatriote & ſon parent, qu'elle ſe rendit, & renouvella ſon alliance avec Alexandre.

Alexandre retourna à Jéruſalem, où il remit ſur pied une bonne armée qui paſſa le Jourdain, & forma le ſiege de Gadara. Au bout de dix mois, s'étant enfin rendu maître de Gadara, il prit encore quelques autres places très-fortes, ſituées auſſi au delà du Jourdain. Mais ne ſe tenant pas aſſez ſur ſes gardes à ſon retour, il fut battu par l'ennemi, & perdit dix mille hommes avec tout le butin qu'il avoit fait & ſon propre bagage. Il revint à Jéruſalem accablé de cette perte, & de la honte qui la ſuivoit. Il eut même le chagrin de voir que bien des gens, au lieu de plaindre ſon malheur, en avoient une maligne joie. Car depuis la querelle qu'eut Hyrcan avec les Phariſiens, ils avoient toujours été ennemis de ſa maiſon, ſur-tout de cet Alexandre : & comme ils entraînoient preſque tout le peuple après eux, ils l'avoient ſi fort prévenu & animé contre lui, que ce fut la véritable ſource des déſordres & des brouilleries dont tout ſon regne fut troublé. Av. l'Ere Chr. Vulg. 101.

Cette perte, toute grande qu'elle étoit, n'empêcha pas que voyant la côte de Gaza ſans défenſe, par le départ de Lathyre qui étoit retourné en Cypre, il n'allât y prendre Raphia & Anthédon. Ces deux poſtes qui n'étoient qu'à quelques milles de Gaza, la tenoient comme bloquée ; & c'étoit ce qu'il s'étoit propoſé en les attaquant. Il n'avoit jamais pardonné aux habitants de Gaza d'avoir excité Lathyre contre Av. l'Ere Chr. Vulg. 100.

lui, & de lui avoir donné des troupes qui avoient contribué à lui faire gagner la fatale bataille du Jourdain, & il cherchoit avec ſoin toutes les occaſions de ſe venger d'eux. Dès que ſes affaires le lui permirent, il vint avec une nombreuſe armée aſſiéger leur ville. Apollodore qui en étoit gouverneur, défendit la place pendant un an entier avec un courage & une prudence, qui lui acquirent beaucoup de réputation. Son propre frere, nommé Lyſimaque, ne put voir ſa gloire ſans envie; & cette lâche paſſion le porta à l'aſſaſſiner. Enſuite ce miſérable s'aſſocia avec quelques ſcélérats comme lui, qui livrerent la ville à Alexandre. En y entrant, on eût dit, à ſon air & aux ordres qu'il donnoit, qu'il avoit deſſein d'uſer de ſa victoire avec clémence & modération. Mais dès qu'il ſe vit maître de tous les poſtes, & que rien ne pouvoit lui faire obſtacle, il lâcha ſes ſoldats avec permiſſion de tuer, de piller, de détruire; & l'on vit auſſi-tôt exercer dans cette ville infortunée toute la barbarie qui peut s'imaginer. Le plaiſir de la vengeance lui coûta bien cher. Car les habitants de Gaza ſe défendirent en déſeſpérés, & lui tuerent preſque autant de monde qu'ils étoient eux-mêmes. Mais enfin il contenta ſa brutale paſſion, & fit de cette ancienne & fameuſe ville un tas de ruines; après quoi il s'en retourna à Jéruſalem. Cette guerre l'occupa un an.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 98.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 97.

Quelque temps après, le peuple lui fit un affront ſanglant. A la fête des Tabernacles, pendant qu'il étoit dans le Temple, & qu'en qualité de ſouverain Sacrificateur, il offroit à l'autel des holocauſtes le ſacrifice ſolemnel, on ſe mit à lui jetter des citrons à la tête, en lui diſant mille injures, & le traitant entr'autres d'eſclave; reproche qui déclaroit aſſez qu'ils le regardoient comme indigne & de la couronne & du pontificat: c'étoit une ſuite de ce qu'Eléazar avoit oſé avancer, que la mere d'Hyrcan avoit été captive. Ces indignités irriterent tellement Alexandre, qu'il chargea lui-même ces inſolents, à la tête de ſes gardes, & en tua juſqu'au nombre de ſix mille. Voyant la mauvaiſe diſpoſition des Juifs à ſon égard, il n'oſa plus leur confier ſa perſonne; il prit pour ſes gardes des troupes étrangeres qu'il fit venir de la Piſidie & de la Cilicie, & il en forma un corps de ſix mille hommes qui l'accompagnoient par-tout.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 95.

Quand Alexandre vit l'orage qui s'étoit élevé contre lui un peu apaiſé par la terreur de la vengeance qu'il en avoit tirée, il ſe tourna contre les ennemis du dehors. Après avoir remporté ſur eux quelques avantages, il tomba dans une embuſcade, où il perdit la plus grande partie de ſon armée, & eut de la peine à ſe ſauver lui-même. A ſon retour à Jéruſalem, les Juifs outrés de cette perte, ſe révolterent contre lui. Ils ſe flattoient de le trouver ſi affoibli & ſi abattu de ce dernier échec, qu'ils n'auroient pas de peine à achever ſa perte, qu'ils ſouhaitoient depuis ſi long-temps. Alexandre qui ne manquoit ni d'application ni de courage, & qui avoit d'ailleurs une capacité au deſſus de l'ordinaire, trouva bientôt des troupes à leur oppoſer. Ce fut donc une

Av. l'Ere Chr. Vulg. 94.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 92.

guerre

guerre civile entre Alexandre & ſes ſujets, qui dura ſix ans, & cauſa de grands maux aux deux partis. Les rebelles furent battus & défaits en pluſieurs occaſions.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 86.

Alexandre ayant pris une ville où pluſieurs des rebelles s'étoient enfermés, en emmena huit cents à Jéruſalem, & les y fit tous crucifier en un même jour : & quand ils furent attachés à la croix, il fit amener leurs femmes & leurs enfants, & les fit égorger à leurs yeux. Pendant cette cruelle exécution, le roi donnoit un régal à ſes femmes & à ſes concubines dans un endroit d'où l'on voyoit tout ce qui ſe paſſoit : & cette vue étoit pour lui & pour elles la principale partie de la fête. Cette guerre civile, pendant ſix ans qu'elle dura, avoit coûté la vie à plus de cinquante mille hommes du côté des rebelles.

Alexandre, après l'avoir appaiſée, fit pluſieurs expéditions au dehors avec un très-grand ſuccès. De retour à Jéruſalem, il s'abandonna à la bonne chere & aux excès du vin, qui lui cauſerent une fievre quarte, dont il mourut au bout de trois ans, après en avoir régné vingt-ſept. Il laiſſa deux fils, Hyrcan & Ariſtobule : mais il ordonna qu'Alexandra ſa femme gouverneroit le royaume tant qu'elle vivroit, & qu'elle choiſiroit celui de ſes deux fils qu'elle voudroit pour régner après elle.

V. Regne d'Alexandra, femme d'Alexandre Jannée, & pontificat d'Hyrcan ſon fils aîné.

Alexandra, ſelon le conſeil que ſon mari lui avoit donné en mourant, ſe ſoumit elle & ſes enfants au pouvoir des Phariſiens, (*a*) leur déclarant qu'elle ne faiſoit en cela que ſe conformer aux dernieres volontés d'Alexandre. Par cette démarche, elle gagna ſi bien les eſprits, qu'oubliant leur haine pour le mort, quoiqu'elle eût été portée pendant ſa vie auſſi loin qu'il étoit poſſible, ils la changerent dans ces commencements, en vénération pour ſa mémoire : & au lieu des injures qu'ils avoient toujours vomies contre lui, ce n'étoit plus qu'éloges où ils relevoient ſans meſure les grandes actions d'Alexandre par leſquelles la nation ſe trouvoit aggrandie, & ſon pouvoir, ſon honneur & ſon crédit augmentés. Enfin ils ramenerent ſi bien le peuple, qu'ils avoient toujours juſques-là irrité contre lui, qu'on lui fit une pompe funebre plus ſomptueuſe & plus honorable que n'en avoit eu aucun de ſes prédéceſſeurs, & qu'Alexandra fut établie adminiſtratrice ſouveraine de la nation, comme ſon teſtament le portoit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 78.

Quand cette Princeſſe ſe vit bien établie, elle fit recevoir ſon fils aîné *Hyrcan* ſouverain Sacrificateur : il avoit alors près de trente-trois ans. Elle donna, comme elle l'avoit promis, l'adminiſtration de toutes les grandes affaires aux Phariſiens. La premiere choſe qu'ils firent, fut de caſſer le décret par lequel Jean Hyrcan pere des deux derniers Rois avoit aboli toutes leurs conſtitutions traditionnelles, qui reprirent depuis un plus grand cours que jamais. Ils exercerent une cruelle perſécution contre tous ceux qui s'étoient déclarés leurs ennemis ſous le

(*a*) *Joſ. Ant. l.* XIII. *c.* 23. *& ſeqq. & de bello Jud. l.* I. *c.* 4.

regne précédent, ſans que la Reine pût les en empêcher, parce qu'elle s'étoit lié les mains en ſe mettant entre celles des Phariſiens. Elle avoit vu du temps de ſon mari ce que c'eſt qu'une guerre civile, & les maux infinis qu'elle entraîne. Elle craignoit d'en allumer une nouvelle, & ne voyant point d'autre moyen de la prévenir, que de céder un peu à la violence de ces hommes vindicatifs & inexorables, elle croyoit devoir permettre un mal pour en empêcher un plus grand.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 73.

Ainſi les Phariſiens continuoient toujours leurs perſécutions contre ceux qui leur avoient été contraires ſous Alexandre. Ils les rendoient reſponſables de toutes ſes cruautés, & de toutes les fautes dont ils jugeoient à propos de ternir ſa mémoire. Ils s'étoient déjà défait ſur ce prétexte, de pluſieurs de leurs ennemis; & ils inventoient tous les jours de nouveaux chefs d'accuſation pour perdre ceux qui leur déplaiſoient le plus entre ceux qui reſtoient encore. Les amis & les partiſans d'Alexandre voyant que ces perſécutions ne finiſſoient point, & qu'on avoit juré leur perte, s'aſſemblerent enfin, & vinrent en corps trouver la Reine, avec Ariſtobule ſon ſecond fils à leur tête. Ils lui repréſenterent les ſervices qu'ils avoient rendus à ſon époux; leur fidélité & leur attachement pour lui dans toutes ſes guerres, & dans les embarras où il s'étoit trouvé pendant les troubles : qu'il étoit bien fâcheux qu'on leur fît, à préſent qu'elle les gouvernoit, un crime de tout ce qu'ils avoient fait pour lui, & de ſe voir ſacrifiés à la haine implacable de leurs ennemis, uniquement à cauſe de leur attachement pour elle & pour ſa maiſon. Ils la ſupplioient d'arrêter ces ſortes de recherches; ou, ſi elle ne le pouvoit pas, de leur permettre de ſe retirer du pays, & d'aller chercher ailleurs un aſyle : ou du moins, qu'on les mît dans les places où elle avoit garniſon, pour y être à couvert de la violence de leurs ennemis.

La Reine étoit touchée de l'état où elle les voyoit, & de l'injuſtice qu'on leur faiſoit. Mais il ne dépendoit pas d'elle de faire pour eux tout ce qu'elle eût ſouhaité : car elle s'étoit donné des maîtres, en s'engageant à ne rien faire ſans le conſentement des Phariſiens. Ils crioient que ce ſeroit arrêter le cours de la juſtice, que de ſuſpendre les recherches contre les coupables : que c'étoit là une démarche qu'aucun gouvernement ne devoit jamais ſouffrir : & qu'ainſi ils n'y donneroient jamais les mains. D'un autre côté la Reine crut ne devoir pas conſentir que les vrais & fideles amis de ſa maiſon abandonnaſſent ainſi le pays, puiſqu'elle demeureroit alors ſans appui à la merci d'une faction turbulente, & n'auroit aucune reſſource en cas de néceſſité. Elle ſe détermina donc au troiſieme parti qu'ils lui avoient propoſé, & les diſperſa dans les places où elle avoit garniſon. Elle y trouvoit deux avantages : le premier, que leurs ennemis n'oſeroient les attaquer dans ces places fortes, où ils auroient les armes à la main; & le ſecond, que ce ſeroit toujours pour elle un corps de réſerve, ſur lequel elle pouvoit compter dans l'occaſion en cas de brouillerie.

Quelques années après, la Reine Alexandra tomba malade d'une maladie très-dangereuſe, & qui la mit à l'extrêmité. Dès qu'Ariſtobule, le plus jeune de ſes fils, vit qu'elle n'en pouvoit pas revenir, comme il avoit depuis long-temps formé le deſſein de s'emparer de la couronne à ſa mort, il ſe déroba de nuit de Jéruſalem avec un ſeul domeſtique, & s'en alla dans les places, où, ſelon le plan qu'il en avoit donné, on avoit mis en garniſon les amis de ſon pere. Il y fut reçu à bras ouverts, & en quinze jours de temps vingt-deux de ces places & châteaux ſe donnerent à lui; ce qui le rendit maître de preſque toutes les forces de l'Etat. Le peuple, auſſi-bien que l'armée, étoit tout diſpoſé à ſe déclarer pour lui, las de la dure adminiſtration des Phariſiens, qui avoient gouverné en maîtres ſous Alexandra, & étoient devenus inſupportables à tout le monde. On venoit donc en foule de tous côtés ſe ranger ſous les étendards d'Ariſtobule, dans l'eſpérance qu'il aboliroit la tyrannie des Phariſiens, ce qu'on ne pouvoit pas attendre d'Hyrcan ſon aîné, élevé par ſa mere dans une ſoumiſſion aveugle pour cette ſecte, outre qu'il n'avoit ni le courage ni la capacité néceſſaire pour un deſſein ſi vigoureux : car il étoit peſant & indolent, ſans activité, ſans application & d'un fort petit génie. Quand les Phariſiens virent que le parti d'Ariſtobule groſſiſſoit, ils vinrent, Hyrcan à leur tête, repréſenter à la Reine mourante ce qui ſe paſſoit, & lui demander ſes ordres, & ſon aſſiſtance. Sa réponſe fut qu'elle n'étoit plus en état de ſe mêler de ces ſortes d'affaires, & qu'elle leur en laiſſoit le ſoin. Cependant elle inſtitua Hyrcan ſon héritier, & expira peu de temps après. Elle avoit regné neuf ans. Av. l'Ere Chr. Vulg. 70.

Dès qu'elle fut morte, il prit poſſeſſion du trône; & les Phariſiens firent tous leurs efforts pour l'y maintenir. Quand Ariſtobule étoit ſorti de Jéruſalem, ils avoient conduit ſa femme & ſes enfants dans le château de Baris qui étoit ſitué ſur un roc eſcarpé hors de l'enceinte du Temple, ſur la même montagne; & ils les y tenoient gardés pour s'en ſervir comme d'ôtages contre lui. Mais, voyant que cela ne l'arrêtoit point, ils leverent une armée. Ariſtobule en leva auſſi une. Une bataille près de Jéricho décida la querelle. Hyrcan, abandonné de la plupart de ſes troupes qui prirent le parti de ſon frere, fut obligé de s'enfuir à Jéruſalem, & de ſe renfermer dans le château de Baris; & ſes partiſans prirent le Temple pour aſyle. Peu de temps après ils ſe ſoumirent à Ariſtobule; & Hyrcan fut obligé de s'accommoder avec lui. Av. l'Ere Chr. Vulg. 69.

VI. Regne & pontificat d'Ariſtobule II. frere d'Hyrcan.

Par l'accommodement qui ſe fit, on convint qu'*Ariſtobule* auroit la couronne & la ſouveraine Sacrificature, (a) & qu'Hyrcan lui réſigneroit l'une & l'autre, & ſe contenteroit d'une vie privée ſous la protection de ſon frere, avec la jouiſſance de ſon bien. Il n'eut pas de peine à s'y réſoudre : car il aimoit le repos & ſes aiſes plus que toute autre choſe.

(a) *Joſ. Ant. l.* XIV. *c.* 1. *& ſeqq. & de bello Jud. l.* 1. *c.* 4.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 66.

Ainſi il quitta le gouvernement après l'avoir poſſédé trois ans. La tyrannie des Phariſiens finit avec ſon regne, après avoir tourmenté la nation Juive depuis la mort d'Alexandre Jannée.

Les troubles de l'Etat ne finirent pas de même : l'ambition d'Antipas, plus connu ſous le nom d'Antipater, pere d'Hérodes, y donna lieu. Il étoit Iduméen de race, & Juif de religion, de même que tous les autres Iduméens, depuis qu'Hyrcan les eut obligés à embraſſer le Judaïſme. Comme il avoit été élevé à la cour d'Alexandre Jannée, & d'Alexandra ſa femme, il s'étoit emparé de l'eſprit d'Hyrcan leur fils aîné, dans l'eſpérance de s'élever par ſa faveur lorſqu'il parviendroit à la couronne. Mais quand il vit toutes ſes meſures rompues par la dépoſition d'Hyrcan, & le couronnement d'Ariſtobule, de qui il n'avoit rien à eſpérer, il employa toute ſon habileté & tous ſes ſoins à faire remonter Hyrcan ſur le trône.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 64.

Celui-ci par ſon moyen s'étoit d'abord adreſſé à Arétas roi de l'Arabie Pétrée, pour l'aider à ſe rétablir. Après divers événements qu'il eſt inutile de rapporter ici, il eut recours à Pompée, qui au retour de ſon expédition contre Mithridate, étoit venu en Syrie. Il y prit connoiſſance de la cauſe d'Hyrcan & d'Ariſtobule qui s'y étoient rendus en perſonne ſuivant ſes ordres. Quantité de Juifs y vinrent auſſi pour demander qu'on les délivrât de la domination de l'un & de l'autre. Ils repréſentoient qu'ils ne devoient pas être gouvernés par un roi ; que depuis long-temps ils avoient accoutumé de ne l'être que par le ſouverain Sacrificateur, qui, ſans autre titre, leur adminiſtroit la juſtice ſelon les loix & les réglements qui leur avoient été tranſmis par leurs ancêtres ; qu'à la vérité les deux freres étoient de la race ſacerdotale, mais qu'ils avoient changé la forme du gouvernement pour une nouvelle, qui les mettroit dans l'eſclavage, ſi on n'y remédioit.

Hyrcan ſe plaignoit qu'Ariſtobule le dépouilloit injuſtement de ſon droit d'aîneſſe, en uſurpant tout, & ne lui laiſſant qu'une petite terre pour ſon entretien. Il l'accuſoit auſſi de faire le métier de corſaire ſur mer, & de piller ſes voiſins ſur terre. Et pour confirmer ce qu'il alléguoit contre lui, il produiſoit près de mille Juifs, & des principaux de la nation, qu'Antipater avoit fait venir exprès pour appuyer par leur témoignage ce que ce Prince devoit dire contre ſon frere.

Ariſtobule répondit : Qu'Hyrcan avoit été dépoſé uniquement à cauſe de ſon incapacité ; que ſa nonchalance & ſa pareſſe le rendant abſolument incapable des affaires, le peuple l'avoit mépriſé ; & que lui Ariſtobule avoit été obligé de prendre les rênes du gouvernement pour l'empêcher de tomber en des mains étrangeres : enfin qu'il ne portoit point d'autre titre que celui qu'avoit eu ſon pere Alexandre. Et pour preuve de ce qu'il avançoit, il produiſit pluſieurs jeunes gens de qualité du pays qui parurent avec tout l'éclat que peuvent donner la magnificence & le bel air. Leurs habits ſuperbes, & leurs manieres

hautes & pleines de fierté, ne firent pas beaucoup de bien à ſa cauſe.

Pompée en entendit aſſez pour voir qu'il y avoit de la violence dans la conduite d'Ariſtobule : mais il ne voulut pourtant pas prononcer ſi-tôt, de peur qu'Ariſtobule irrité ne traversât ſes deſſeins du côté de l'Arabie. Il renvoya donc civilement les deux freres, & leur dit qu'à ſon retour, après qu'il auroit ſoumis Arétas & ſes Arabes, il paſſeroit par la Judée ; & qu'alors il régleroit leur affaire, & mettroit ordre à tout. Ariſtobule, qui comprit bien la penſée de Pompée, partit de Damas bruſquement, & ſans lui faire la moindre civilité, revint en Judée, fit prendre les armes à ſes ſujets, & ſe mit en état de ſe défendre. Par cette conduite, il ſe fit de Pompée un ennemi mortel.

Pompée ſe mit à faire les préparatifs pour la guerre d'Arabie. Arétas avoit juſques-là mépriſé les armes Romaines : mais quand il les vit de près, & que cette armée victorieuſe alloit entrer dans ſes Etats, il envoya faire ſes ſoumiſſions par une ambaſſade. Pompée ne laiſſa pas de s'avancer juſqu'à Pétra ſa capitale, qu'il emporta. Arétas y fut pris. Pompée le fit d'abord garder : mais dans la ſuite, il fut relâché, quand il eut accepté les conditions que lui impoſa Pompée, qui retourna auſſi-tôt après à Damas.

Ce fut alors qu'il apprit la conduite qu'Ariſtobule tenoit en Judée. Il y mena ſon armée, & trouva Ariſtobule poſté dans le château d'Alexandrion, qui étoit à l'entrée du pays ſur une haute montagne. C'étoit une place extrêmement forte, bâtie par ſon pere Alexandre, qui lui avoit donné ſon nom. Pompée l'envoya ſommer de deſcendre pour venir le trouver. Ariſtobule n'en avoit gueres d'envie : mais il ſe rendit enfin à l'avis de ceux qui étoient avec lui, qui redoutant une guerre avec les Romains, lui conſeillerent d'y aller. Il le fit ; & après une converſation qui roula ſur ſon différend avec ſon frere, il revint dans ſon château. Il fit encore le même manege deux ou trois fois, pour tâcher de gagner Pompée par cette complaiſance, & de l'engager à décider en ſa faveur. Mais de peur d'accident, il ne laiſſoit pas de bien garnir ſes places fortes, & de faire tous les autres préparatifs pour une défenſe vigoureuſe, en cas que Pompée prononçât contre lui. Pompée qui en eut avis, la derniere fois qu'il y vint, l'obligea à les lui mettre toutes entre les mains en ſequeſtre, & lui fit ſigner des ordres pour cela à tous les Commandants de ces places. Av. l'Err Chr. Vulg. 63.

Ariſtobule outré de la violence qu'on lui avoit faite, ſe rendit en diligence à Jéruſalem dès qu'il fut relâché, & y prépara tout pour la guerre. Réſolu de garder ſa couronne, il ſe trouvoit le jouet de deux paſſions bien oppoſées, l'eſpérance & la crainte. Quand il voyoit la moindre apparence d'une déciſion favorable de la part de Pompée, il employoit tous les artifices de la complaiſance pour ſe concilier ſa bienveillance. Quand, au contraire, il trouvoit la moindre raiſon de ſoupçonner qu'il ſe déclareroit contre lui, il ſuivoit une conduite toute op-

poſée. Voilà ce qui produiſit le contraſte qui ſe voit dans les différentes démarches qu'il fit dans toute cette affaire.

Pompée le ſuivit de près. Le premier endroit où il campa en allant à Jéruſalem, fut Jéricho, où il reçut la premiere nouvelle de la mort de Mithridate. Il continua ſa marche. Quand il fut proche de Jéruſalem, Ariſtobule, qui commençoit de ſe repentir de ce qu'il avoit fait, vint le trouver, & tâcha de ſe raccommoder avec lui, en lui promettant une ſoumiſſion entiere, & une groſſe ſomme d'argent pour prévenir la guerre. Pompée accepta ſes offres, & envoya Gabinius à la tête d'un détachement recevoir l'argent. Mais quand ce Lieutenant général arriva à Jéruſalem, il trouva les portes fermées; & au lieu de lui délivrer l'argent, on lui cria de deſſus les murailles, que ceux de la ville ne vouloient pas tenir l'accord. Sur cela, Pompée ne voulant pas qu'on ſe moquât de lui impunément, fit mettre dans les fers Ariſtobule qu'il avoit retenu, & s'avança avec toute l'armée devant Jéruſalem. Cette ville étoit extrêmement forte par ſa ſituation & par les ouvrages qu'on y avoit faits; & ſans la diviſion qui étoit au dedans, elle auroit pu faire une longue réſiſtance.

Le parti d'Ariſtobule vouloit défendre la place, ſur-tout quand ils virent que Pompée retenoit leur roi priſonnier. Mais ceux qui favoriſoient le parti d'Hyrcan vouloient qu'on ouvrît les portes à Pompée. Et comme ces derniers faiſoient le plus grand nombre, l'autre parti ſe retira ſur la montagne du Temple pour le défendre, & fit rompre les ponts du foſſé & de la vallée qui l'environnoient. Pompée à qui l'on ouvrit auſſi-tôt la ville, réſolut d'aſſiéger le Temple. La place tint trois mois entiers, & auroit encore tenu autant, & peut-être obligé les Romains à abandonner leur entrepriſe, ſans la rigueur ſuperſtitieuſe avec laquelle les aſſiégés obſervoient le ſabbat. Ils croyoient bien qu'il leur étoit permis de ſe défendre quand on les attaquoit, mais non d'empêcher les travaux des ennemis, ou d'en faire pour eux-mêmes. Les Romains ſurent mettre à profit cette inaction des jours de ſabbat. Ils n'attaquoient point pour lors les Juifs; mais ils combloient les foſſés, faiſoient leurs approches, & plaçoient leurs machines ſans trouver d'oppoſition. Ils abattirent enfin une groſſe tour, dont la chûte entraîna un grand pan de muraille, & fit une breche auſſi grande qu'il la falloit pour un aſſaut. La place fut emportée de vive force. Le carnage fut terrible. On paſſa plus de douze mille perſonnes au fil de l'épée. Pendant tout le tumulte, les cris & le déſordre de cette boucherie, l'hiſtoire remarque que les Prêtres qui étoient alors dans le Temple occupés à faire le ſervice, le continuerent avec un ſang froid ſurprenant, malgré la rage de leurs ennemis, & la douleur de voir maſſacrer à leurs yeux leurs amis & leurs parents. Pluſieurs d'entr'eux virent mêler leur ſang avec celui des ſacrifices qu'ils offroient; & l'épée des ennemis en fit des victimes de leur devoir.

Pompée avec pluſieurs des hauts Officiers, entra dans le Temple, & non-ſeulement dans le lieu Saint, mais juſques dans le lieu très-Saint, où par la loi il n'étoit permis à perſonne d'entrer, qu'au ſouverain Sacrificateur une fois l'an, le jour ſolemnel de l'expiation. C'eſt ce qui affligea le plus vivement les Juifs, & ce qui ſouleva le plus ce peuple contre les Romains. Pompée ne toucha point au tréſor du Temple, compoſé, pour la plus grande partie, des ſommes qui y avoient été dépoſées par les familles particulieres pour être plus en ſûreté. Il s'y trouva deux mille talents en argent monnoyé, ſans compter les vaſes d'or & d'argent qui étoient ſans nombre & d'un prix infini. Ce n'étoit point, dit Ciceron, (*a*) par reſpect pour la majeſté du Dieu honoré dans ce Temple, que Pompée en uſa de la ſorte : mais il voulut ſeulement, par ce noble déſintéreſſement, ôter à la malignité & à la médiſance tout lieu d'attaquer ſa réputation. Car, ajoute-t-il, rien n'étoit plus mépriſable que la religion de ce peuple, plus indigne de la ſageſſe & de la grandeur des Romains, plus oppoſé aux maximes de leurs ancêtres. Voilà ce que les plus éclairés d'entre les païens penſoient ſur l'unique religion du vrai Dieu : ils blaſphémoient ce qu'ils ne connoiſſoient pas. On a remarqué que juſques-là tout avoit réuſſi à Pompée : mais que depuis la curioſité ſacrilege qui le fit entrer juſques dans le lieu le plus ſaint du Temple des Juifs, ſon bonheur l'abandonna, & que l'avantage qu'il venoit de remporter ſur les Juifs fut ſa derniere victoire.

VII. Regne & pontificat d'Hyrcan frere d'Ariſtobule II.

Pompée ayant ainſi mis fin à la guerre, fit démolir les murailles de Jéruſalem, rétablit *Hyrcan*, (*b*) fit priſonniers Ariſtobule & ſes deux fils, Alexandre & Antigone, & les envoya à Rome. Ariſtobule avoit régné trois ans. Pompée démembra du royaume de Judée pluſieurs villes qu'il unit au gouvernement de Syrie, impoſa tribut à Hyrcan, & laiſſa l'intendance du pays à Antipater qui étoit à la cour d'Hyrcan, & un de ſes principaux Miniſtres, Alexandre ſe ſauva ſur la route, & revint en Judée, où il excita dans la ſuite de nouveaux troubles. Hyrcan ſe trouvant trop foible pour entrer en campagne contre lui, eut recours aux armes des Romains. Gabinius, Gouverneur de Syrie, après avoir vaincu dans un combat Alexandre, alla à Jéruſalem, & y rétablit Hyrcan dans la ſouveraine Sacrificature. Il fit de grands changements au gouvernement civil ; car il le rendit Ariſtocratique de Monarchique qu'il étoit : mais ces changements durerent peu.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 63.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 57.

Craſſus marchant contre les Parthes, mais toujours attentif à contenter ſon inſatiable avarice, s'arrêta à Jéruſalem, ayant entendu dire que l'on y gardoit de précieux tréſors. Il pilla tout ce qu'il y avoit de richeſſes dans le Temple, qui montoient à la ſomme de dix mille talents. Quelque temps après, Céſar fit relâcher Ariſtobule, & lui donna

Av. l'Ere Chr. Vulg. 54.

(*a*) *Cic. pro Flacco, n.* 67. & 69. = (*b*) *Joſ. Ant. l.* XIV. *c.* 10. & *ſeqq.* & *de bello Jud. l.* 1. *c.* 6. & *ſeqq.*

deux légions pour le reconduire en Judée, lui laiſſant le commandement de ces troupes, & lui recommandant de s'en ſervir pour ſoutenir ſon parti contre Pompée. Pompée fit empoiſonner Ariſtobule lorſqu'il étoit déjà en chemin, & ſe débarraſſa par-là d'un ennemi qui n'auroit pas manqué de lui donner beaucoup de peine. Alexandre fils d'Ariſtobule, levoit des troupes pour aller joindre ſon pere, & ſe diſpoſoit à aller au devant de lui. Pompée en ayant été informé, envoya ordre au gouverneur de Syrie de ſe ſaiſir de ce jeune Prince. Alexandre fut arrêté, & envoyé à Antioche, où le gouverneur de Syrie lui fit faire ſon procès, & lui fit trancher la tête.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 49.

Céſar, après ſon expédition d'Egypte, étant venu en Syrie, Antigone qui s'étoit ſauvé de Rome avec ſon pere Ariſtobule, vint ſe rétablir ſur le trône de ſon pere qui pour lors étoit mort, & fit de grandes plaintes contre Antipater & Hyrcan. Céſar leur avoit de trop grandes obligations à l'un & à l'autre pour rien faire contre leurs intérêts; car ſans le ſecours qu'il en avoit reçu, ſon expédition d'Egypte auroit échoué. Il ordonna qu'Hyrcan garderoit la dignité de ſouverain Sacrificateur de Jéruſalem, & la principauté de la Judée pour lui & pour ſa poſtérité après lui à perpétuité, & donna à Antipater la charge de Procurateur de la Judée ſous Hyrcan. Par ce Décret l'Ariſtocratie de Gabinius fut abolie, & le gouvernement de Judée rétabli ſur l'ancien pied. Antipater fit donner le gouvernement de Jéruſalem à Phaſaël ſon fils aîné, & celui de la Galilée à Hérodes ſon ſecond fils. Céſar, à la requête d'Hyrcan, & en conſidération des ſervices qu'il lui avoit rendus en Egypte & en Syrie, lui permit de rebâtir les murailles de Jéruſalem, que Pompée avoit fait abattre. Antipater, ſans perdre de temps, y fit travailler; & la ville fut bientôt fortifiée comme elle l'étoit avant la démolition. Bientôt après Céſar fut tué.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 47.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 44.

Pendant les guerres civiles qui éclaterent alors chez les Romains, la Judée, auſſi-bien que toutes les autres provinces de l'Empire, fut agitée de violents troubles. Pacore, fils d'Orode roi des Parthes, étoit entré en Syrie avec une puiſſante armée. Il envoya delà en Judée un détachement, qui avoit ordre de mettre ſur le trône Antigone fils d'Ariſtobule, qui de ſon côté avoit auſſi levé des troupes. Hyrcan & Phaſaël, ſur la propoſition qu'on leur fit d'un accommodement, eurent l'imprudence de ſe rendre chez les ennemis, où ils furent arrêtés & mis aux fers. Hérodes ſe ſauva de Jéruſalem un moment avant qu'on y fût entré pour le ſaiſir auſſi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 40.

VIII. Regne d'Antigone fils d'Ariſtobule II.

Les Parthes ayant manqué Hérodes, pillerent la ville & la campagne, mirent *Antigone* ſur le trône, & lui livrerent Hyrcan & Phaſaël enchaînés. *(a)* Phaſaël qui ſavoit bien que ſa mort étoit réſolue, ſe caſſa lui-même la tête contre la muraille de ſa priſon, pour ne point paſſer par

(a) *Joſ. Ant. l.* XIV. *c.* 25. *& ſeqq. & de bello, l.* I. *c.* 11. *& ſeqq.*

la

la main du bourreau. Pour Hyrcan, on lui accorda la vie : mais afin de le rendre incapable du ſacerdoce, Antigone lui fit couper les oreilles. Car, ſelon la loi du Lévitique, *(a)* il ne falloit pas qu'il manquât un ſeul membre au ſouverain Sacrificateur. Après l'avoir ainſi mutilé, il le rendit aux Parthes pour l'emmener dans l'Orient ; d'où il lui ſeroit impoſſible de brouiller les affaires en Judée. Hyrcan avoit régné environ vingt-quatre ans depuis qu'il avoit été remis ſur le trône par Pompée. Il demeura priſonnier à Séleucie en Babylonie juſqu'à l'avénement de Phraates à la couronne ; Phraates lui fit ôter ſes chaînes, & lui permit de voir en toute liberté les Juifs du pays, qui étoient en très-grand nombre. Ils le regarderent comme leur Roi & leur ſacrificateur, & lui firent une penſion qui ſuffiſoit pour ſoutenir l'éclat de ſon rang. Av. l'Ere Chr. Vulg. 40.

Hérodes s'étoit d'abord réfugié en Egypte ; il paſſa delà à Rome. Antoine, depuis le Triumvirat, y étoit tout-puiſſant. Il prit Hérodes ſous ſa protection, & fit même en ſa faveur plus qu'il n'eſpéroit. Hérodes ne ſe propoſoit tout au plus que d'obtenir la couronne pour Ariſtobule frere de Mariamne, à qui il étoit fiancé. Cet Ariſtobule étoit fils d'Alexandra fille d'Hyrcan ; & ſon pere étoit Alexandre, fils d'Ariſtobule frere d'Hyrcan : de ſorte qu'il raſſembloit en ſa perſonne les droits des deux freres à la couronne. Hérodes, en ſollicitant pour ce jeune Prince, eſpéroit ſeulement de gouverner ſous lui, comme avoit fait Antipater ſous Hyrcan. Mais Antoine lui fit donner la couronne à lui-même, contre la maxime ordinaire des Romains en pareil cas. Car ils n'avoient pas accoutumé de violer ainſi les droits des maiſons royales qui les reconnoiſſoient pour leurs protecteurs, & de donner la couronne à un étranger. Hérodes fut donc déclaré Roi de Judée par le Sénat, & conduit par les Conſuls au Capitole, où il reçut l'inveſtiture de la couronne avec les cérémonies ordinaires dans ces ſortes d'occaſions. Hérodes ne paſſa que ſept jours à Rome à la pourſuite de cette grande affaire, & retourna promptement dans la Judée. Il n'avoit mis que trois mois à ſon voyage de terre & de mer.

Il ne lui fut pas ſi facile de s'établir dans la poſſeſſion du royaume de Judée, qu'il lui avoit été aiſé d'en obtenir le titre de la part des Romains. Antigone n'étoit pas diſpoſé à lui céder un trône qui lui avoit coûté tant de peine & d'argent. Il le lui diſputa très-vivement pendant près de deux ans. Hérodes, qui pendant l'hiver avoit fait de grands préparatifs pour la campagne ſuivante, l'ouvrit enfin par le ſiege de Jéruſalem, qu'il alla inveſtir avec une belle & nombreuſe armée. Antoine avoit donné ordre à Soſias, Gouverneur de la Syrie, de faire tous ſes efforts pour réduire Antigone, & pour mettre Hérodes en pleine poſſeſſion du royaume de Judée. Av. l'Ere Chr. Vulg. 38.

Pendant qu'on travailloit aux ouvrages néceſſaires pour le ſiege,

(a) *Levit.* xxi. 16. *& ſeqq.*

Hérodes alla faire un tour à Samarie, & y conſomma enfin ſon mariage avec Mariamne. Il y avoit déjà quatre ans qu'ils étoient fiancés : les embarras qui lui étoient ſurvenus, avoient empêché juſques-là qu'on n'en vînt à la concluſion. C'étoit une Princeſſe d'une beauté & d'une vertu extraordinaire, & qui poſſédoit dans un dégré éminent toutes les autres qualités qui peuvent relever le ſexe. L'attachement qu'avoient les Juifs pour la famille des Aſmonéens, fit croire à Hérodes qu'en l'épouſant, il n'auroit pas de peine à gagner leur affection : & ce fut une des raiſons qui le déterminerent à conſommer alors ce mariage.

A ſon retour devant Jéruſalem, Soſias & lui ayant joint leurs troupes, pouſſerent de concert le ſiege avec la derniere vigueur, & avec une armée très-nombreuſe, qui montoit au moins à ſoixante mille hommes. La place tint pourtant pluſieurs mois contr'eux avec beaucoup de réſolution ; & ſi les aſſiégés euſſent été auſſi habiles dans le métier de la guerre, & dans l'art de défendre les places, qu'ils étoient braves & réſolus, on ne l'auroit peut-être pas priſe. Mais les Romains qui en ſavoient bien plus qu'eux, emporterent enfin la place après un peu plus de ſix mois de ſiege. Les Juifs étant forcés dans tous leurs poſtes, l'ennemi y entra de tous côtés, & s'en rendit maître. Pour ſe venger de la réſiſtance opiniâtre qu'on leur avoit faite, & des peines qu'ils avoient ſouffertes dans un ſiege ſi long & ſi difficile, ils remplirent tous les quartiers de la ville de ſang & de carnage, pillerent & détruiſirent tout, quelque choſe qu'Hérodes pût faire pour les empêcher. La ville fut priſe ſous le Conſulat de M. Vipſanius Agrippa & de L. Caninius Gallus, l'an 717 de Rome, 37 avant l'Ere Chr. Vulg.

Antigone voyant tout perdu, vint ſe jetter aux pieds de Soſias de la maniere la plus ſoumiſe & la plus baſſe. Il fut mis dans les chaînes, & envoyé à Antoine, dès qu'il fut arrivé à Antioche. Il vouloit d'abord le réſerver pour ſon triomphe : mais Hérodes, qui ne ſe croyoit pas en ſûreté, tant que le reſte de la famille royale vivroit, ne lui donna point de repos qu'il n'eût obtenu la mort de ce malheureux Prince, pour laquelle il donna même une groſſe ſomme d'argent. On lui fit ſon procès dans les formes. Il fut condamné à mort ; & la ſentence s'exécuta de la même maniere que contre un criminel du commun, avec les verges & la hache du licteur, & il fut attaché au poteau : traitement que les Romains n'avoient jamais fait à aucune tête couronnée. Antigone fut ainſi mis à mort vers la fin de la trente-ſeptieme année avant l'Ere Chr. Vulg. il avoit régné environ trois ans & trois mois. Ainſi finit le regne des Princes Aſmonéens, après avoir duré cent vingt-ſix ans, à en prendre le commencement au temps où Antiochus-Eupator faiſant la paix avec les Juifs, déclara Judas Maccabée Chef & Prince de la Judée, (a)

(a) 2. *Macc.* XIII. 24.

en la cent cinquantieme année de l'Ere des Séleucides, cent ſoixante-troiſieme avant l'Ere Chr. Vulg.

IX. Regne d'Hérodes le Grand, Iduméen.

Hérodes entra alors en pleine poſſeſſion du royaume de Judée. Ce Prince étoit irrité contre le Sanhédrin, (*a*) parce que ceux qui compoſoient cette aſſemblée, avoient fait tous leurs efforts pendant le ſiege, pour empêcher que la ville ne ſe rendît : il les fit mourir tous à l'exception de deux, ſavoir Pollion & Saméas, qui avoient ſeuls conſeillé aux habitants de Jéruſalem de ſe rendre, en leur annonçant que tous leurs efforts ſeroient inutiles. Ces deux Sénateurs ſont devenus dans la ſuite très-fameux chez les Juifs. Celui que Joſeph nomme Pollion, eſt appellé ordinairement *Hillel* ; il devint un des plus illuſtres docteurs des Juifs. Saméas eſt celui que l'on appelle auſſi *Sammaï* : il avoit étudié quelque temps ſous Hillel, & il fut le plus célebre de ſes diſciples.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 37.

Hyrcan ayant ſu qu'Hérodes régnoit en Judée, forma le deſſein d'y retourner, eſpérant que ce nouveau Souverain auroit de grands égards pour lui. Hérodes de ſon côté étoit bien-aiſe de s'aſſurer de la perſonne d'Hyrcan : il le redemanda à Phraates roi des Parthes qui le renvoya en Judée. Hérodes le reçut aſſez bien ; mais il ne lui laiſſa faire aucune fonction de ſouverain Pontife. Il donna cette dignité à un Prêtre d'une naiſſance obſcure, nommé *Hananel*, qu'il fit venir de Babylone, où il étoit reſté avec d'autres Juifs de la captivité.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 36.

Pluſieurs des Juifs de Jéruſalem ſouffroient avec peine de voir cet homme revêtu de la ſouveraine ſacrificature : mais perſonne n'en étoit plus indigné qu'Alexandra mere d'Ariſtobule, qui ſouhaitoit de voir ſon fils revêtu de cette charge. Mariamne épouſe d'Hérodes, pour laquelle il avoit beaucoup de conſidération, le ſollicitoit auſſi avec de grands empreſſements en faveur de ſon frere Ariſtobule. Enfin Hérodes craignant que cela ne devînt l'occaſion de quelques troubles dans ſa famille, dépoſa Hananel, & établit Ariſtobule ſouverain Pontife.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 35.

Alexandra ne fut point encore ſatisfaite : elle fit tous ſes efforts pour faire rendre à ſon fils la royauté qu'Hérodes avoit uſurpée. Hérodes en eut quelque connoiſſance ; & ſur les premiers ſoupçons, il fit garder cette Princeſſe dans le palais, & la fit obſerver de ſi près qu'elle ne pouvoit rien faire ſans qu'il en fût informé. Cette Princeſſe indignée de ce traitement, forma le deſſein de s'échapper avec ſon fils, & de s'enfuir en Egypte auprès de Cléopatre, qui l'avoit même invitée à s'y rendre. Déjà elle étoit en chemin avec Ariſtobule, lorſqu'Hérodes les fit arrêter & ramener à Jéruſalem, ſans leur témoigner aucun reſſentiment de cette démarche, qui cependant lui avoit beaucoup déplu. Mais il réſolut de ſe défaire du jeune Ariſtobule, qui lui cauſoit beaucoup d'ombrage. Car ce Prince avoit beaucoup de belles qualités qui lui attiroient l'affection de tous les citoyens de Jéruſalem, comme on le vit dans une

(*a*) *Joſ. Ant. l.* XIV. *c.* 17. *& ſeqq. & de bello l.* 1. *c.* 13. *& ſeqq.*

occaſion particuliere. La fête des Tabernacles étant arrivée, ce Prince qui étoit grand-Pontife, ſe prépara à en faire la ſolemnité avec toute la pompe accoutumée; il ſe revêtit de la robe pontificale & des autres ornements qui donnerent beaucoup de luſtre aux graces qui lui étoient naturelles. Tout le monde fut frappé d'admiration; & la ville retentit des louanges que l'on donna au jeune Pontife. Mais le cœur d'Hérodes n'en fut que plus ulcéré, & il ſongea plus ſérieuſement que jamais à le faire périr.

Il fit donc préparer un repas à Jéricho, où il mena pluſieurs perſonnes de diſtinction; & il ne manqua pas d'y inviter le grand-Prêtre Ariſtobule. Parmi les conviés, il y en avoit auxquels Hérodes avoit communiqué ſon ſecret, & qu'il avoit chargés de ſuffoquer Ariſtobule en ſe baignant avec lui. Cela fut exécuté: auſſi-tôt après le repas, on l'engagea à prendre le bain dans un étang qui étoit proche: à peine fut-il entré dans l'eau, qu'on l'y plongea; & on l'y tint ſi long-temps qu'il étouffa. On fit paſſer ce malheur pour un accident: Hérodes feignit d'être fort touché de cette mort; il ſe couvrit de deuil, répandit des larmes, & fit faire des obſeques magnifiques au défunt. Mais perſonne n'y fut trompé; & on comprit bien qu'Ariſtobule n'étoit péri que par la perfidie d'Hérodes. Ce Pontife fut fort regretté: mais Alexandra ſa mere en fut plus touchée que perſonne; & dans la ſuite, elle chercha tous les moyens de ſe venger de cette perte. Quelques années après, Hérodes fit auſſi périr Hyrcan; & ainſi fut éteinte la poſtérité des Aſmonéens.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 30.

Hérodes s'étoit abſenté deux fois de ſes Etats, d'abord pour ſe rendre aux ordres d'Antoine qui l'avoit cité devant lui en Syrie; & enſuite pour aller à Rhodes ſaluer Auguſte, & ſe ſoumettre à lui. Incertain du ſuccès de ces deux démarches, en partant il avoit donné ordre de faire périr Mariamne ſon épouſe, au cas qu'on le fît mourir. L'amour exceſſif qu'il avoit pour elle, lui faiſoit craindre par une ridicule jalouſie, qu'après qu'il ſeroit mort, quelqu'un ne conçût pour elle des ſentiments paſſionnés. Mariamne fut inſtruite de cet ordre cruel; & irritée d'un tel procédé, elle ne voulut plus répondre aux témoignages d'amitié qu'il lui donnoit. Il voulut découvrir la cauſe d'un réfroidiſſement qui le jettoit quelquefois dans les tranſports d'une colere furieuſe. Il apprit que celui à qui il avoit donné cet ordre en partant pour aller trouver Auguſte, en avoit inſtruit Mariamne: il s'imagina que celui qui avoit ainſi trahi ſon ſecret, avoit quelque commerce criminel avec elle; il le fit mourir, & la livra elle-même à des Juges lâches & complaiſants, qui la condamnerent à mort comme coupable d'infidélité. Il n'avoit pourtant pas deſſein de faire exécuter la ſentence: mais ſa mere & ſa ſœur qui étoient depuis long-temps jalouſes du crédit de Mariamne, le tourmenterent de telle ſorte qu'elles obtinrent de lui l'ordre de la faire conduire au ſupplice. Mariamne s'avança avec une grande intrépidité juſqu'à l'endroit où elle devoit être exécutée, regardant avec une fermeté admirable les inſtru-

Av. l'Ere Chr. Vulg. 29.

ments de ſon ſupplice ; & elle ſouffrit la mort avec le même courage. Depuis cette cruelle exécution, Hérodes n'eut plus aucun repos d'eſprit : ſa conſcience lui reprochoit ſans ceſſe ce meurtre : il eſſaya en vain de diſſiper ſon chagrin par les divertiſſements & la bonne chere ; tout cela fut inutile : il tomboit dans des extravagances qui marquoient le grand dérangement de ſon eſprit ; & quelque part qu'il pût aller, le ſouvenir de Mariamne le ſuivoit par-tout, & lui déchiroit le cœur.

Vers ce temps-là, il arriva en Judée une peſte qui y fit de grands ravages, & qui n'épargna ni les grands ni les petits : on regarda ce malheur comme un fléau envoyé de Dieu en punition de la cruauté avec laquelle Hérodes avoit fait mourir cette vertueuſe Princeſſe. Le dérangement de ſon eſprit augmenta conſidérablement, lorſqu'il fit réflexion ſur ce qui pouvoit être la cauſe de ce triſte événement. Il abandonna le ſoin des affaires, & ſe retira à Samarie, où il fut attaqué d'une violente maladie qui le fit languir long-temps. Se trouvant un peu ſoulagé, il retourna à Jéruſalem, & voulut reprendre le maniement des affaires. Mais ſon eſprit ne ſe remit point, & ſon humeur devint inſupportable à tout le monde ; ſa férocité ne faiſoit qu'augmenter de jour en jour, & il devint odieux à tous les Juifs par ſa cruauté.

Pendant qu'il étoit à Samarie, Alexandra mere de Mariamne, ſe perſuadant qu'il ne ſe releveroit pas de la maladie dont il étoit attaqué, avoit formé le deſſein de ſe rendre maîtreſſe du gouvernement. Pour y parvenir, elle tâcha de gagner ceux qui avoient le commandement des deux châteaux de Jéruſalem, dont l'un étoit bâti ſur la montagne du Temple, & l'autre dans l'enceinte de la ville. Elle voulut perſuader à ces gouverneurs qu'elle n'avoit point d'autre intention, que de conſerver la couronne aux enfants qu'Hérodes avoit eus de Mariamne : mais ils découvrirent ſes ruſes & ſes mauvais deſſeins, & en avertirent Hérodes, qui envoya auſſi-tôt un ordre pour la faire mourir. Cette Princeſſe ne fut point regrettée comme ſa fille Mariamne ; elle s'étoit rendue odieuſe par ſon orgueil & ſes fourberies. Quelque temps après, Hérodes donna ordre de faire mourir les enfants d'un nommé Babas, qui étoient les derniers de la race des Aſmonéens. Coſtobare, Iduméen, à qui il avoit donné le gouvernement de l'Idumée, leur ſauva la vie, en faiſant courir le bruit qu'ils s'étoient échappés. Salomé ſœur d'Hérodes, indiſpoſée contre Coſtobare qu'elle avoit épouſé en ſeconde noces, ſe ſépara alors d'avec lui, & lui donna l'écrit de divorce, qui, ſelon la loi, ne pouvoit être donné que par le mari : enſuite voulant juſtifier ſa conduite auprès d'Hérodes, elle lui fit entendre que Coſtobare méditoit avec quelques Juifs une conſpiration contre lui, & lui apprit qu'il avoit fait cacher les enfants de Babas : elle lui indiqua le lieu où étoient ces reſtes infortunés d'une famille dont ce Prince cruel avoit réſolu la perte. Hérodes y envoya ; & les ayant fait tirer de leur aſyle, il les fit mourir : enſuite il condamna au ſupplice Coſtobare & trois des principaux d'entre les Juifs accuſés de conſpiration par Salomé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 28.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 26.

Hérodes, après avoir exterminé toute la race des Aſmonéens, crut qu'il n'avoit plus rien à ménager, & qu'il pouvoit impunément ſe conduire à la maniere des nations étrangeres, ſans ſe ſoucier des uſages & des loix du pays, auxquelles il ne voulut plus s'aſtreindre. Il fit conſtruire à Jéruſalem un théatre & un amphithéatre pour y célébrer des jeux & des ſpectacles en l'honneur d'Auguſte. On dreſſa auſſi des trophées en mémoire des victoires de cet Empereur; & cela irrita extrêmement les Juifs, qui n'étoient point accoutumés à ces ſortes de repréſentations, qui leur paroiſſoient contraires à la loi. Hérodes voulant les déſabuſer, mena les principaux d'entr'eux au lieu où étoient ces trophées, & fit ôter les armes qui en faiſoient tout l'ornement: on ſe mit à rire, lorſqu'on ne vit plus qu'un tronc d'arbre. Cependant cela n'appaiſa pas les murmures; & dix d'entre les mécontents firent une conſpiration contre Hérodes: ils prirent la réſolution de le tuer un jour marqué dont ils convinrent, lorſqu'il entreroit au théatre. La conjuration fut découverte: on ſe ſaiſit des conjurés, qui furent mis à mort après avoir ſouffert les tourments les plus cruels. Celui qui les avoit découverts, fut mis en pieces par le peuple, qui étoit indigné des ſupplices qu'on avoit fait endurer aux coupables.

Hérodes intimidé par cette conſpiration, prit le deſſein de fortifier quelques places dans la Judée. Il fit rebâtir Samarie; & l'ayant bien fortifiée, il lui donna le nom de *Sébaſte*, qui eſt le nom Grec d'*Auguſte*. Il vouloit par-là plaire à l'Empereur. Il fit venir dans cette place une colonie de ſix mille hommes pour l'habiter: il leur diſtribua toutes les terres des environs, afin de leur donner moyen de s'exercer à l'agriculture, & de vivre à leur aiſe. Il mit enſuite une forte garniſon à la Tour de Straton, qui fut depuis appellée *Céſarée*. Il fit la même choſe dans quelques autres places, & crut par-là ſe mettre bien en ſûreté. Bientôt après il ſut profiter d'une occaſion favorable pour regagner l'affection des Juifs & des peuples voiſins. La Syrie & la Judée furent affligées d'une ſéchereſſe très-grande & très-longue, qui cauſa la ſtérilité des terres & la mortalité des hommes & des animaux. Hérodes prit tous les moyens capables de ſoulager les peuples dans cette calamité; & ſes ſoins lui regagnerent pour un temps le cœur de ſes ſujets, & rétablirent ſa réputation chez ſes voiſins.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 25.

Ce Prince qui étoit veuf depuis la mort funeſte de Mariamne, voulut ſe remarier à une autre perſonne du même nom, mais qui étoit d'une naiſſance bien inférieure: elle étoit fille d'un ſimple Prêtre nommé Simon fils de Boëthus. En conſidération de cette alliance qu'il vouloit faire, il donna à Simon la dignité de grand-Prêtre: enſuite il épouſa cette ſeconde Mariamne. Peu de temps après ce mariage, il fit bâtir pour lui & pour ſa nouvelle épouſe un palais magnifique dans l'endroit où il avoit remporté une victoire contre le parti d'Antigone: ce lieu étoit à deux lieues de Jéruſalem. Le palais fut appellé *Hérodion*; ſa

Av. l'Ere Chr. Vulg. 23.

ſituation étoit ſur une hauteur d'où on découvroit les plus beaux pays de la Judée. Au bas de la montagne, on bâtit pluſieurs maiſons; & en peu de temps, il s'y forma une ville aſſez conſidérable.

Enſuite voyant que la Tour de Straton tomboit en ruine, il forma le deſſein d'en faire une des plus belles villes de la Judée. Il fit rebâtir cette ville avec des pierres d'une blancheur admirable : il y fit conſtruire des palais magnifiques : & comme elle étoit ſur le bord de la mer, il prit la réſolution d'y faire conſtruire un port. Il fallut vaincre pour cela tous les obſtacles que la nature & la ſituation du lieu oppoſoient à cette entrepriſe : il y réuſſit, & fit faire en cet endroit un port plus grand que le Pirée, ſi célebre à Athenes. A l'embouchure de ce port, il fit mettre un coloſſe qui repréſentoit Céſar; & il donna à cette ville le nom de *Céſarée* en l'honneur d'Auguſte. Comme il n'étoit pas fort attaché à la religion Judaïque, il ne ſe mit pas beaucoup en peine de peupler cette ville de Juifs; les idolâtres s'y établirent, & s'y trouverent en plus grand nombre. Av. l'Ere Chr. Vulg. 22.

Hérodes, pour donner de plus grandes preuves de la confiance qu'il avoit dans l'amitié des Romains, envoya deux de ſes fils à Rome pour leur faire donner une éducation conforme aux mœurs de cette ville. Ces deux Princes, Alexandre & Ariſtobule, qu'il avoit eus de la premiere Mariamne, promettoient beaucoup. Aſinius Pollion, grand ami d'Hérodes, les reçut chez lui, & les logea pendant quelque temps : mais Auguſte voulut les avoir auprès de lui, & leur fit donner un appartement dans ſon palais. Il donna encore une autre marque d'amitié à Hérodes, en lui accordant la liberté de diſpoſer de ſes Etats en faveur duquel il voudroit d'entre ces deux Princes ſes enfants. Et bientôt après il augmenta ſes Etats, en lui donnant la Trachonite, l'Auranite ou l'Iturée, & la Batanée, & le fit enſuite Procurateur de la province de Syrie.

A toutes ces graces, il ajouta encore une nouvelle faveur en donnant à Phéroras frere d'Hérodes, une Principauté ſous le nom de *Tétrarchie* qui ſignifie ſimplement Principauté d'un quartier, c'eſt-à-dire, d'un canton. Ce Phéroras étoit un très-méchant homme, fort indigne d'un tel préſent : la Principauté qu'il reçut, étoit ſituée au delà du Jourdain. Hérodes voulant témoigner à l'Empereur ſa reconnoiſſance pour tant de faveurs, fit bâtir un Temple en ſon honneur auprès de Panéas, où le Jourdain prend ſa ſource. Cette indigne flatterie irrita tous ceux d'entre les Juifs qui avoient quelques ſentiments de religion, & quelque zele pour la loi. Mais Hérodes ſe croyoit aſſez bien auprès d'Auguſte pour ſe mettre au deſſus de tous les murmures des Juifs. Av. l'Ere Chr. Vulg. 20.

Cependant craignant qu'on ne formât quelques complots contre lui, il défendit toutes ſortes d'aſſemblées : il avoit des eſpions par tout, & quelquefois il ſe déguiſoit pour apprendre par lui-même ce qu'on diſoit de lui. Par ces moyens, il découvrit tous les deſſeins de ſes ennemis;

& il arrêta leurs entrepriſes ſéditieuſes par ſa grande ſévérité. Pour s'aſſurer de la fidélité de ſes ſujets, il avoit réſolu de leur faire prêter ſerment. Hillel & Sammaï dont nous avons parlé (*a*) s'y oppoſerent; & les Phariſiens auſſi-bien que les Eſſéniens refuſerent de ſatisfaire ſur cela au deſir d'Hérodes. Il n'inſiſta pas davantage à l'exiger généralement de tous ſes ſujets: il ſe contenta d'y obliger ceux qui s'étoient rendus ſuſpects; & ils furent contraints de le faire pour éviter les ſupplices dont ils étoient menacés.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 19.

Hérodes, pour appaiſer les Juifs toujours irrités contre lui, leur propoſa le deſſein qu'il avoit de rebâtir le temple, ou plutôt de le rétablir, c'eſt-à-dire, de réparer les parties de cet édifice, qui pouvoient avoir été endommagées par les différentes attaques qu'il avoit eſſuyées depuis ſon rétabliſſement. En effet, ſelon la Prophétie d'Aggée, (*b*) le ſecond Temple rebâti par Zorobabel a dû ſubſiſter juſqu'à l'avénement du Meſſie; c'eſt dans ce Temple que le Meſſie a dû paroître: mais dans l'intervalle de cinq cents ans qui s'écoulerent depuis le temps de Zorobabel juſqu'au regne d'Hérodes, temps de guerres & de troubles, c'étoit le lieu le plus sûr où les Juifs ſe retiroient comme dans leur dernier retranchement, lorſqu'ils étoient preſſés par leurs ennemis: & Pompée ſe vit obligé de le forcer, lorſqu'il voulut preſſer les Juifs, & les obliger de ſe rendre. Il eſt donc fort vraiſemblable, que ſoit par la longueur des années, ſoit par les attaques des ennemis, ce Temple avoit beſoin de réparations conſidérables. Cependant la propoſition d'Hérodes fut d'abord aſſez mal reçue: les Juifs appréhendoient qu'il ne manquât de temps ou de facultés pour faire rebâtir ce qu'il auroit abattu. Hérodes, pour les raſſurer, leur dit qu'il ne feroit rien démolir, qu'après que les matériaux néceſſaires ſeroient prêts à être employés. Ce fut dans la dix-huitieme année de ſon regne, qu'il fit cette propoſition; & deux ans après, les matériaux étant préparés, il commença de faire abattre ce qu'il avoit deſſein de relever, & il jetta les fondements des nouveaux édifices. C'étoit préciſément quarante-ſix ans avant la premiere année du miniſtere public de Notre Seigneur Jesus-Christ; & ſelon le ſentiment de pluſieurs Interpretes, c'eſt ce qui eſt marqué par ces paroles que les Juifs adreſſerent au Fils de Dieu: (*c*) *Ce Temple a été quarante-ſix ans à bâtir; & vous le rétablirez en trois jours?* Il eſt vrai que, ſelon l'Hiſtorien Joſeph, (*d*) il ne fallut que neuf ans & demi pour le rebâtir, c'eſt-à-dire, pour en faire les réparations les plus conſidérables & les plus néceſſaires: mais on y ajouta enſuite de nouveaux ouvrages, de maniere qu'on y travailloit encore au temps de Jeſus-Chriſt, & même pluſieurs années après ſon aſcenſion, c'eſt-à-dire, juſques ſous le gouvernement de Florus, ſelon le témoignage du même Hiſtorien. (*e*)

Av. l'Ere Chr. Vulg. 17.

(*a*) Voyez la *Diſſertation ſur les Ecoles des Hébreux*, à la tête du Livre des Proverbes, Tome VIII. (*b*) *Agg.* II. 8. (*c*) *Joan.* II. 20. (*d*) *Joſeph. Ant. l.* XV. *c.* 14. (*e*) *Joſeph. Ant. l.* XX. *c.* 8.

Hérodes

Hérodes, après avoir jetté les fondements des nouveaux édifices, partit de la Judée pour aller à Rome. Il avoit deſſein de faire ſa cour à Auguſte, & de ramener ſes deux fils. Il fut très-bien reçu par Auguſte, & fort content de l'éducation qu'on avoit donnée à ſes fils. Il les ramena en Judée, & peu de temps après il les maria. Alexandre qui étoit l'aîné, épouſa Glaphyre, fille d'Archélaüs roi de Cappadoce. Ariſtobule fut marié à Bérénice fille de Salomé qui étoit ſœur d'Hérodes. Ces deux Princes gagnerent par leurs bonnes manieres le cœur & l'affection des Juifs; mais ils ne purent jamais ſe concilier les bonnes graces de Salomé, parce qu'ils étoient fils de Mariamne qu'elle avoit toujours haïe, & qu'elle avoit fait périr.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 16.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 15.

Ces deux Princes ſe voyant dans la faveur du peuple crurent avoir trouvé une occaſion favorable de faire paroître le reſſentiment qu'ils avoient de la mort de leur mere. Ils en parlerent avec beaucoup de vivacité, menaçant de temps en temps de ſe venger de cette injuſtice ſur ceux qui en avoient été les auteurs. Ces menaces tomboient ſur Phéroras & Salomé, qui crurent néceſſaire de prendre des meſures pour prévenir les effets que pouvoient produire contr'eux les diſcours de ces deux Princes: ils ſe ſervirent d'adreſſe pour les faire parler encore plus librement. Leurs diſcours furent rapportés à Hérodes; on lui fit entendre qu'il étoit menacé lui-même, & que ſa vie ne ſeroit point en ſûreté, à moins qu'il ne prévînt les deſſeins de ſes deux fils.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 13.

Ce Prince conçut de violents ſoupçons contr'eux; & pour les humilier, & les mettre ainſi à l'épreuve, il fit venir auprès de lui Antipater leur aîné qu'il avoit eu de ſa premiere femme nommée Doris. Il lui donna un appartement diſtingué dans le palais, & l'éleva au deſſus de ſes freres ſelon le rang qui lui étoit acquis par le droit d'aîneſſe. Cette diſtinction ne laiſſa pas de choquer les deux autres, qui laiſſerent échapper contre leur pere pluſieurs diſcours dont il fut fort irrité. Antipater qui remarquoit avec ſoin tous les ſujets de mécontentement que ſes freres donnoient à ſon pere, ne laiſſoit paſſer aucune occaſion d'aigrir ſon eſprit contr'eux. Il trouvoit par-là un ſujet de ſe venger de l'affront fait à ſa mere, qu'Hérodes avoit répudiée pour épouſer Mariamne; & en même temps il ſe frayoit un chemin à la royauté.

Hérodes paroiſſoit favoriſer les vues d'Antipater; & ſachant qu'Agrippa gouverneur des provinces d'Aſie, devoit bientôt quitter ſon gouvernement, il eut ſoin de lui faire ſa cour avant ſon départ, lui mena ſon fils Antipater, & le priant de le mettre ſous ſa protection, l'engagea à le mener à Rome avec lui. C'étoit pour Antipater un grand avantage: car Agrippa étoit gendre & favori d'Auguſte: auſſi Antipater fut-il très-bien reçu à Rome; il entra fort avant dans les bonnes graces de l'Empereur, & ſe concilia en peu de temps l'amitié de tout ce qu'il y avoit de plus conſidérable à la cour d'Auguſte. Pendant tout le temps qu'il y fut, il ne ceſſa d'irriter l'eſprit, & d'aigrir le cœur de ſon pere contre ſes deux freres par des lettres pleines d'artifice.

Hérodes toujours ſuſceptible des mauvais rapports qu'on lui faiſoit contre ces deux Princes, & plus mécontent que jamais de leur conduite, les obligea d'aller avec lui en Italie, pour répondre en préſence d'Auguſte à toutes les accuſations qu'il avoit deſſein de former contr'eux. Ils trouverent l'Empereur à Aquilée : Hérodes lui expoſa tous les ſujets de plaintes qu'il avoit contre ſes deux fils; & entr'autres choſes, il les accuſa de ſe conduire avec inſolence à ſon égard, & d'avoir formé le deſſein de l'empoiſonner. Auguſte fit examiner les chefs d'accuſations; & étant convaincu qu'il n'y avoit aucune preuve contre eux, il les renvoya abſous, & les réconcilia avec leur pere. Après quoi ils revinrent à Jéruſalem, où Hérodes ayant aſſemblé le peuple dans le Temple, rendit compte du ſuccès de ſon voyage, & déclara qu'avec la permiſſion d'Auguſte, il déſignoit Antipater ſon fils aîné pour ſon ſucceſſeur dans le royaume de Judée, & ſes deux autres fils pour régner après leur frere.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 9.

La paix & la bonne intelligence ne durerent pas long-temps entre Hérodes & ſes deux fils. Antipater avoit trop d'intérêt à s'y oppoſer : & il étoit ſecondé par Salomé & par Phéroras, qui travailloient auſſi à faire renaître dans l'eſprit d'Hérodes les ſoupçons qu'il avoit eus autrefois contre les deux fils de Mariamne. Il les crut coupables d'une conſpiration contre lui : pour la découvrir plus certainement, il fit donner la queſtion à tous les confidents de ces deux Princes. Les tourments firent dire à quelques-uns des choſes abſolument fauſſes. On accuſa Alexandre d'un complot dont il n'étoit point coupable. Cette accuſation extorquée par la violence des tourments irrita tellement Hérodes qu'il fit mettre en priſon l'accuſé. Ce jeune Prince outré de ſe voir ainſi traité, quoiqu'il fût innocent, envoya de ſa priſon quatre papiers qui furent remis à ſon pere, & qui contenoient les projets d'une conjuration chimérique dans laquelle on donnoit beaucoup de part à Phéroras & à Salomé ; on y enveloppoit auſſi deux des principaux Miniſtres d'Hérodes. Cette découverte, quelque fauſſe qu'elle fût, ne laiſſa pas de jetter Hérodes dans des inquiétudes ſi terribles, qu'elles lui cauſerent des tranſports de fureur & de rage, qui lui firent remplir le palais du ſang de ſes plus fideles amis, & des domeſtiques qui lui étoient le plus attachés.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 8.

Archélaüs roi de Cappadoce ayant appris le dérangement étrange de la cour d'Hérodes, prit la réſolution de venir pour en appaiſer les troubles : car il prenoit beaucoup de part au malheur d'Alexandre qui étoit ſon gendre. Dès qu'il fut arrivé en Judée, il s'informa avec ſoin de toutes les accuſations dont on avoit chargé Alexandre. Après avoir entendu tout ce qu'on diſoit contre lui, il feignit d'entrer dans une grande indignation contre ce Prince ; il déclara qu'il vouloit reprendre ſa fille. Hérodes fut touché de cette propoſition ; il pria avec inſtance Archélaüs de n'en point venir à cette extrêmité. Archélaüs voyant que ſa diſſimulation commençoit de réuſſir, demanda que toute l'affaire fût examinée dans un eſprit de paix; & bientôt on vit qu'Alexandre n'étoit

pas ſi coupable qu'il l'avoit paru d'abord. Les ſoupçons d'Hérodes commencerent de diminuer, & tomberent preſqu'entiérement : après cela, il fut aiſé d'appaiſer les reſſentiments que ces ſoupçons avoient excités des deux côtés ; & Archélaüs parvint enfin à procurer la réconciliation d'Alexandre avec Hérodes, & à mettre la paix dans toute cette famille.

Hérodes étant raccommodé avec ſes deux fils, crut devoir aller à Rome, pour rendre compte à Auguſte de la réconciliation qu'il venoit de conclure. Il avoit prévenu l'Empereur contre ces deux Princes ; & il falloit le détromper. A ſon retour, il célébra la dédicace du nouveau Temple. Il y avoit neuf ans & demi que cet édifice étoit commencé ; & on y avoit travaillé pendant tout ce temps avec une diligence incroyable : on n'avoit épargné ni argent pour avoir tous les matériaux néceſſaires, ni ouvriers pour avancer les bâtiments. Les appartements qui devoient accompagner l'édifice, n'étoient point encore achevés : mais le Temple & le Sanctuaire étoient finis. Hérodes en fit donc la dédicace ſolemnelle avec une dépenſe conſidérable. Av. l'Ere Chr. Vulg. 7.

Les ſoupçons d'Hérodes contre ſes deux fils recommencerent bientôt, & le conduiſirent aux dernieres extrêmités. Salomé & Phéroras ne ceſſoient de ſe donner des mouvements pour perdre ces deux Princes. Antipater qui ſe flattoit de trouver ſon avantage dans leur perte, étoit un de leurs principaux accuſateurs. Ce Prince ſe joignant donc à Phéroras & à Salomé, ils perſuaderent à Hérodes qu'Alexandre & Ariſtobule en vouloient à ſa vie, & continuoient de conſpirer contre lui ; & ils ajoutoient que ces deux Princes avoient pris leurs meſures pour ſe ſauver dans quelque pays étranger. Ce dernier chef ayant été prouvé, Hérodes en conclut témérairement la certitude de tous les autres, dont cependant il n'avoit point de preuves. Car les deux Princes ne penſoient à ſe retirer, que pour éviter les mécontentements & les chagrins qu'ils recevoient chaque jour dans le palais de leur pere. Cependant Hérodes écrivit à Auguſte pour lui demander la permiſſion de faire le procès à ſes deux fils.

L'Empereur répondit à Hérodes par une lettre très-obligeante, dans laquelle il lui marquoit la part qu'il prenoit à toutes les peines que lui cauſoient ſes enfants, & lui conſeilloit de faire examiner l'affaire à fond, & de faire convoquer une aſſemblée qui pût ſe tenir à Béryte en Phénicie, & à laquelle on inviteroit les gouverneurs des provinces voiſines. Il inſinuoit auſſi à Hérodes qu'il ſeroit à propos qu'Archélaüs roi de Cappadoce ſe trouvât à cette aſſemblée avec quelques autres perſonnes de mérite & de diſtinction. Hérodes travailla à faire tenir l'aſſemblée dans le lieu qu'Auguſte avoit indiqué. Sentius Saturninus gouverneur de Syrie s'y trouva ; Volumnius procurateur ou ſous-gouverneur de cette province, y aſſiſta auſſi, & tous les autres qui avoient été déſignés par Auguſte, excepté Archélaüs, qui n'y fut point appellé, parce qu'étant beau-pere d'Alexandre, Hérodes avoit tout ſujet de croire qu'il ne ſeroit point diſpoſé à faire condamner ſon gendre, mais qu'au contraire

il tâcheroit de le juſtifier. Tous les Juges étant aſſemblés, Hérodes commença d'accuſer ſes deux fils : il les chargea de tant de crimes, & plaida ſa cauſe avec tant de véhémence, que le plus grand nombre des Juges ſe déclara contre les accuſés, & les jugea dignes de mort. On laiſſa à Hérodes le choix du ſupplice ; il les envoya à Sébaſte, & les fit étrangler dans la priſon.

Après qu'Hérodes eut ſatisfait les tranſports de la colere qui lui avoit été inſpirée par ſa ſœur Salomé & par ſon frere Phéroras, ſa paſſion étant un peu appaiſée, il fut touché de ſentiments de compaſſion pour les pupilles ſes petits-fils, enfants d'Alexandre & d'Ariſtobule ; & il eut grand ſoin de les faire bien élever. Alexandre avoit laiſſé deux Princes, Tigrane & Alexandre ; le premier devint roi d'Arménie ſous l'Empire de Tibère ; on ne ſait quel fut le ſort du cadet. Ariſtobule avoit eu trois fils & deux filles : Hérodes prit un ſoin particulier d'un de ſes fils, qui régna depuis, & fut appellé Hérodes Agrippa ; il en eſt parlé dans les Actes des Apôtres. (*a*) Hérodes fit auſſi élever avec le même ſoin Hérodias une des filles d'Ariſtobule ; c'eſt celle qui fit demander la tête de S. Jean-Baptiſte par ſa fille. (*b*)

Av. l'Ere Chr. Vulg. 6.

La mort de ſes deux fils n'avoit point encore éteint ſes inquiétudes : il voulut s'aſſurer de la fidélité de ſes ſujets par un ſerment qu'il ſe propoſoit d'exiger de tout ſon peuple : & comme il cherchoit toutes les occaſions de faire ſa cour à Auguſte, il voulut que ce ſerment fût auſſi fait pour cet Empereur. Il avoit déjà tenté d'introduire ce ſerment : & alors Hillel & Sammaï lui avoient réſiſté avec fermeté. Les diſciples d'Hillel qui étoient de la ſecte des Phariſiens, s'y oppoſerent de même dans cette derniere occaſion : & plus de ſept mille refuſerent abſolument de prêter les deux ſerments qu'on exigeoit, l'un pour Auguſte, & l'autre pour Hérodes. Ils alléguerent, pour ſoutenir leur refus, la défenſe expreſſe de la loi, qui ne leur permettoit pas de reconnoître aucun Prince étranger. (*c*) Hérodes irrité de ce refus, crut les vaincre en leur impoſant une amende. Mais la femme de Phéroras indiſpoſée contre Hérodes qui avoit voulu perſuader à ſon frere de la répudier, ſaiſit cette occaſion de gagner pour elle & pour ſon époux l'affection de toute la ſecte, en payant l'amende qui avoit été impoſée à ceux qui avoient refuſé de prêter ſerment.

Les Phariſiens qui étoient les Docteurs les plus accrédités parmi le peuple, répandirent alors une Prophétie, ſelon laquelle la couronne du royaume de Judée devoit paſſer de la ligne d'Hérodes à celle de Phéroras : ils aſſuroient que cette prédiction étoit conforme au décret formé en Dieu de toute éternité. Le peuple toujours curieux de ſavoir l'avenir, fit grande attention à cette prédiction. Hérodes n'étoit point aimé ; & c'étoit avec un plaiſir ſecret qu'on apprenoit que l'autorité ſouveraine ne reſteroit pas long-temps dans ſa famille. La joie qu'on en eut,

(*a*) *Act.* XII. 1. (*b*) *Marc.* VI. 17. *& ſeqq.* (*c*) *Deut.* XVII. 15.

fit tenir quelques diſcours que l'on regarda comme des commencements de ſédition. Salomé qui paroiſſoit fort attachée aux intérêts d'Hérodes ſon frere, lui donna avis de tout ce qui ſe paſſoit : il entra en colere ; & dans les premiers moments de ſa fureur, il fit arrêter pluſieurs Phariſiens, & en fit mourir un aſſez grand nombre ; mais ces meurtres n'appaiſoient point ſes inquiétudes. Il tint un grand conſeil, auquel il convoqua tous ſes meilleurs amis, en qui il avoit plus de confiance. Comme cette aſſemblée ne ſe tenoit point pour demander conſeil, mais pour expoſer avec aigreur tous les ſujets de chagrin dont il étoit affligé, Hérodes ſe déchaîna contre la femme de Phéroras, diſant qu'elle étoit la cauſe de tous les troubles de ſa famille & de l'Etat : il ordonna à ſon frere de ſe défaire de cette femme en la répudiant, comme il pouvoit le faire ſelon la loi ; & il lui déclara que s'il ne vouloit pas la quitter, il ceſſeroit de le reconnoître pour ſon frere.

Phéroras qui avoit une paſſion très-forte pour ſa femme, répondit à toutes les menaces d'Hérodes, qu'il ne pouvoit abandonner une épouſe qu'il aimoit tendrement, & que c'étoit le condamner à la mort, que de vouloir l'obliger à vivre ſans elle. Cette réponſe irrita étrangement Hérodes, qui dans le tranſport de ſa colere, fit défenſe à Phéroras de mettre le pied à la cour, ordonna à Antipater & à Doris ſa mere de n'avoir aucun commerce avec Phéroras ni avec ſa femme, & interdit généralement à tous les gens de ſa cour toute liaiſon avec la maiſon de Phéroras.

Antipater, à qui le trône de ſon pere étoit preſque aſſuré depuis la mort de ſes deux freres, ſouffroit impatiemment de ne pouvoir pas encore ſatisfaire ſes deſirs ambitieux. Ce Prince ingrat & perfide forma le deſſein d'avancer la mort de ſon pere ; & pour y réuſſir mieux, il crut devoir communiquer ce deſſein à Phéroras qui étoit alors extrêmement aigri contre Hérodes. Ils concerterent enſemble le moyen de faire périr ce Prince, & réſolurent d'employer contre lui le poiſon. Le complot étant ainſi fait, Phéroras ſe retira dans ſa Tétrarchie, pour y trouver la tranquillité dont il ne pouvoit plus jouir à la cour d'Hérodes, & en même temps pour cacher mieux l'exécution du noir complot qu'il avoit formé. En partant de Jéruſalem, il proteſta par ſerment qu'il ne reviendroit point de ſa Tétrarchie dans tout le temps qu'Hérodes ſon frere vivroit. Mais bientôt après il fut lui-même frappé d'une maladie qui le conduiſit au tombeau. Hérodes ſon frere vint lui rendre viſite dans cette maladie, & tâcha de lui donner les ſoulagements dont il avoit beſoin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 4.

Lorſque Phéroras ſe retira dans ſa Tétrarchie, Antipater ſe fit mander à Rome par Auguſte, afin d'ôter à Hérodes tout ſoupçon du deſſein prémédité avec Phéroras. Mais ce deſſein fut bientôt découvert. Après la mort de Phéroras, deux de ſes affranchis vinrent trouver Hérodes pour lui découvrir la cauſe de la mort de ſon frere : ils lui dirent qu'il avoit été empoiſonné par ſa femme. On ne put jamais la convaincre d'une action ſi déteſtable : mais en faiſant différentes perquiſitions pour

Av. l'Ere Chr. Vulg. 3.

découvrir la vérité de cette accuſation, on découvrit le complot qui avoit été concerté entre Antipater & Phéroras contre Hérodes. On reconnut que le poiſon avoit été préparé par un Médecin d'Alexandrie, frere d'Antiphile confident d'Antipater. Cet empoiſonneur apporta lui-même le poiſon à Jéruſalem, & le mit entre les mains de Theudion frere de Doris. Celui-ci ſe chargea de l'envoyer à Phéroras qui devoit le faire prendre à Hérodes. Après que l'on eut appris ce détail par l'aveu des témoins ou des complices qui avoient ſouffert la torture, Hérodes envoya chercher la veuve de ſon frere Phéroras : étant interrogée, elle avoua que le poiſon dont il étoit queſtion, lui avoit été confié pour le garder ; elle dit encore que Phéroras charmé des bontés de ſon frere Hérodes, avoit ordonné que le poiſon fût jetté dans le feu, & qu'elle l'y avoit jetté ſur le champ, ſe contentant d'en réſerver un peu pour l'occaſion. Tout ce détail étant bien éclairci, on découvrit aiſément la part qu'Antipater avoit dans ce complot.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1.

Antipater ne fut averti de rien de ce qui regardoit cette découverte pendant tout le temps qu'il reſta à Rome. Mais dès qu'il fut revenu en Judée, ſon pere le fit arrêter & garder avec ſoin ; ſon procès lui fut fait par le gouverneur de Syrie. Comme les preuves de ſon attentat étoient manifeſtes, il fut condamné à mort ; la ſentence fut confirmée par Auguſte, & exécutée peu de temps après.

Hérodes ne ſurvécut gueres à cette exécution. Depuis quelque temps ce Roi impie étoit accablé d'une fievre lente, dont le feu lui brûloit les entrailles ; ce qui lui cauſoit une faim dévorante, qu'il ne pouvoit appaiſer par les nourritures qu'on lui donnoit. Les ulceres qui lui déchiroient les entrailles, le tourmentoient tellement, qu'il n'avoit point de repos ni le jour ni la nuit ; tout ſon bas-ventre étoit pourri, & fourmilloit de vers qui ſembloient ſortir d'une ſource intariſſable : il ſouffroit des convulſions ſi violentes, qu'enfin il expira dans les tourments les plus douloureux, au mois de Novembre de la premiere année de l'Ere Chr. Vulg. comme nous le ferons voir dans la Diſſertation ſur les années de Jesus-Christ. (*a*) Ce Prince étoit âgé de près de ſoixante-dix ans ; & il avoit régné trente-ſept ans, non depuis qu'il avoit été déclaré Roi par les Romains, mais depuis qu'il étoit demeuré en pleine poſſeſſion de la royauté par la mort d'Antigone.

Il avoit épouſé neuf femmes : *Doris* dont il eut *Antipater* ; *Mariamne fille d'Alexandre*, dont il eut *Alexandre* & *Ariſtobule* ; *Pallas*, dont il eut un fils nommé *Phaſaël* ; *Phédra*, dont il eut une fille nommée *Roxane* ; *Mariamne fille de Simon*, dont il eut *Hérodes* ſurnommé *Philippe* qui épouſa Hérodiade ; *Malthacé*, dont il eut *Archélaüs* qui lui ſuccéda en qualité de Tétrarque de Judée, & *Hérodes Antipas*, Tétrarque de Galilée. De *Cléopatre* il eut *Philippe*, Tétrarque de l'Iturée &

(*a*) Cette Diſſertation ſe trouvera dans le Volume ſuivant à la ſuite de l'Harmonie des Evangiles.

de la Trachonite. Les autres enfants qu'il eut encore, ſoit de ces femmes, ſoit des deux autres, ne nous intéreſſent point, parce qu'ils n'ont aucun rapport avec l'Hiſtoire Sainte.

Ce fut à la fin du regne de ce Prince que naquit JESUS-CHRIST le Meſſie promis aux Patriarches, & annoncé par les Prophetes. Et il eſt remarquable que le regne même de ce Prince annonçoit la prochaine manifeſtation du Meſſie promis. Jacob avoit prédit (*a*) que le ſceptre ne ſeroit point ôté à Judas, & qu'il y auroit dans ſa poſtérité des conducteurs du peuple juſqu'à la venue de celui qui devoit être envoyé. Tous les anciens Juifs ont expliqué du Meſſie cette prédiction. Donc lorſque l'autorité confiée à la maiſon de Juda ou exercée au milieu d'elle par ceux qu'elle en avoit rendus dépoſitaires, lui fut ôtée par les Romains, & confiée par eux à Hérodes, Iduméen, & par conſéquent entiérement étranger à la race de Jacob, c'étoit un avertiſſement que le temps du Meſſie n'étoit pas éloigné. D'ailleurs les ſeptante Semaines annoncées par Daniel, (*b*) & dans l'expiration deſquelles devoit ſe manifeſter le Meſſie, tendoient à leur fin : & les Juifs mêmes le comprenoient. C'étoit donc par un effet ſingulier de la divine Providence, qu'Hérodes ſe trouvoit aſſis ſur le trône de Judée dans l'expiration des ſeptante Semaines annoncées par Daniel. Combien Dieu nous doit-il paroître admirable dans l'accompliſſement de ſes Prophéties ! (*c*) Hérodes forcé de ſortir de Jéruſalem, ſe retire à Rome. Il ne ſonge point à demander la royauté pour lui-même, mais pour un autre. Il étoit injuſte de la donner à un étranger, pendant qu'il y avoit des Princes de la famille royale. Cela étoit contre les loix & même contre la pratique des Romains. Mais il étoit arrêté de toute éternité que le ſceptre ſeroit alors ôté de Juda, & qu'il ſeroit mis entre les mains d'un étranger, parce que le temps approchoit où devoit paroître le Chriſt promis. Cet oracle du ciel ne peut manquer d'être accompli ; le ciel & la terre paſſeroient plutôt. Antoine ſe trouve à Rome quand Hérodes y arrive ; & il y a un ſouverain pouvoir : Hérodes demande la couronne pour Ariſtobule ; Antoine la lui donne à lui-même. Combien d'événements a-t-il fallu ménager pour conduire les choſes à ce point ! Que la puiſſance du Seigneur eſt grande ! que la fidélité de ſes promeſſes eſt admirable ! (*d*) *Domine Deus virtutum, quis ſimilis tibi ? potens es, Domine, & veritas tua in circuitu tuo.*

(*a*) *Gen.* XLIX. 10. = (*b*) *Dan.* IX. 24. *& ſeqq.* = (*c*) Hiſt. anc. de M. Rollin, Liv. XX. Art. 1. §. VI. = (*d*) *Pſal.* LXXXVIII. 9.

DESCENDANTS D'HERODES,

Dont il eſt parlé dans les Livres du Nouveau Teſtament.

HÉRODES LE GRAND,

Roi de Judée, ſous le regne duquel JESUS-CHRIST eſt né, (*Matt.* II. 1. *& ſeqq.*) eut pluſieurs enfants de pluſieurs femmes, entre leſquels il faut diſtinguer principalement :

De Mariamne, *fille d'Alexandre*,

ARISTOBULE qu'Hérodes ſon pere fit mourir. Celui-ci eut

Hérodes Agrippa, qui fut mis d'abord à la place de Philippe & de Antipas ſes oncles, fut enſuite élu Roi de Judée, fit mourir S. Jacques, & empriſonner S. Pierre, & mourut à Céſarée. *Act.* XII. 1.-4. & 19.-23. Il eut

Agrippa, Roi de Chalcide, qui ſuccéda à Hérodes ſon oncle.

Ce fut devant eux que Feſtus Gouverneur de Judée, fit paroître S. Paul. *Act.* XXV. 13. *& ſeqq.*

Bérénice, qui épouſa Hérodes Roi de Chalcide ſon oncle.

De Mariamne, *fille de Simon*,

PHILIPPE, qui épouſa Hérodiade ſa Niece. *Marc.* VI. 17.

Hérodes, Roi de Chalcide, qui épouſa Bérénice ſa niece.

Hérodiade, qui épouſa Philippe & Antipas ſes oncles. *Matt.* XIV. 3. *Marc.* VI. 17. *Luc.* III. 19.

Druſille, qui épouſa Aziz Roi d'Emeſe, & le quitta pour épouſer Felix Gouverneur de Judée, avec qui elle étoit lorſqu'il fit paroître devant lui S. Paul. *Act.* XXIV. 24. 25.

De Malchacé,

ARCHELAUS, Tétrarque de Judée, qui ſuccéda à Hérodes ſon pere, & fut relégué à Vienne. *Matt.* II. 22.

HERODES Antipas, Tétrarque de Galilée, qui épouſa Hérodiade femme de ſon frere, fit mourir Saint Jean-Baptiſte, mépriſa Jeſus-Chriſt, & fut relégué à Lyon. *Luc.* III. 1. 19. & 20. *Matt.* XIV. 1. *& ſeqq.* *Marc.* VI. 14. *& ſeqq.* *Luc.* IX. 7. *& ſeq.* & XXIII. 6. *& ſeqq.*

De Cléopatre,

PHILIPPE, Tétrarque d'Iturée & de Trachonite. *Luc.* III. 1.

Fin du Tome douzieme & de l'Ancien Teſtament.